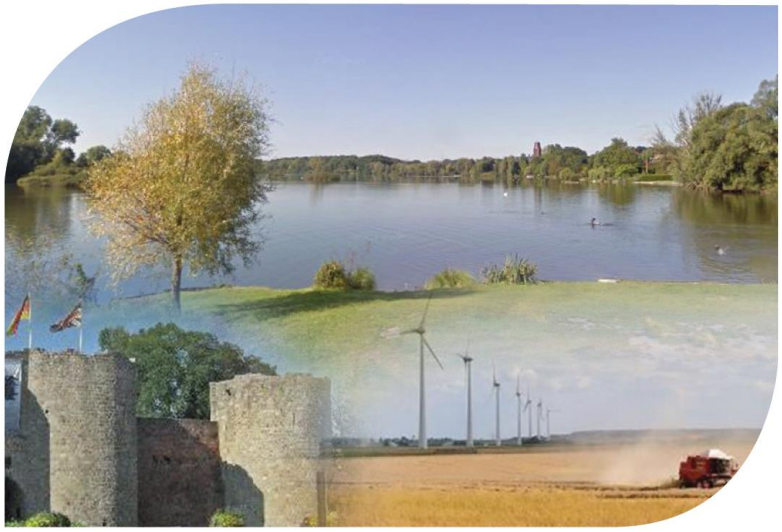
Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2025
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

1er arrêt le 21/09/2023
2ème arrêt le 10/10/2024
Approbation le 22/12/2025

Fait à Péronne,
Le Président

Dossier 17128029
28/02/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole

Version	Date	Description
Diagnostic agricole	28/02/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	CHOPIN Olivier – Ingénieur environnement et agriculture
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. CONTEXTE DE L'ETUDE 7
1.1 L'agriculture au centre des défis de l'aménagement des territoires 8
1.2 Méthodologie de l'étude 9
CHAPITRE 2. LES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE DE LA HAUTE SOMME 11
2.1 L'agriculture, une activité économique majeure en France 12
2.2 Les caractéristiques naturelles du territoire 13
2.3 Signes de qualité 14
CHAPITRE 3. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 16
3.1 Orientation technico-économique des exploitations 17
3.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 19
3.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 23
3.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 26
3.5 SAU moyenne des exploitations 29
3.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 33
3.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 35
CHAPITRE 4. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 39
4.1 Définition 40
4.2 Sur le territoire de la Haute Somme 40
CHAPITRE 5. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 44
5.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 45
5.2 Analyse de la consommation foncière sur la CCHS 46
CHAPITRE 6. FILIERES AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES 51
6.1 Filière agroalimentaire en France 52
6.2 Filière agroalimentaire sur la Haute Somme 52
6.3 Filière agricole 53
CHAPITRE 7. PROJETS EN COURS TOUCHANT L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE 55
7.1 Canal Seine Nord Europe 56
7.2 Dispositifs d'aide au milieu agricole 56
7.2.1 Mesures agro-environnementales 56
7.2.2 Dispositifs du Département de la Somme 58
CHAPITRE 8. JUSTIFICATION REPRISES DES PERIMETRES DE RECIPROCITE AUTOUR DES EXPLOITATIONS 59
CHAPITRE 9. PARTAGE DES ENJEUX AVEC LES ELUS ET LES AGRICULTEURS 61
9.1 Atelier agricole avec les élus 62
9.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 65
9.3 Les enjeux définis par les élus concernant cette thématique 68

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

CHAPITRE 1. CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 L'agriculture au centre des défis de l'aménagement des territoires

En France, en 2010, plus de 75 % des exploitations agricoles sont situées en zone urbaine et périurbaine contre 44 % en 2000 (INSEE, Agreste, 2010). La production agricole est donc bien présente dans les territoires périurbains et urbains.

Toutefois, la proximité des tissus urbanisés confronte l'agriculture à plusieurs enjeux :

- foncier : consommation de la surface agricole par le développement des zones urbaines, spéculation rendant difficile l'accès aux terres ;
- économique : délocalisation des outils de transformation, développement d'offres de services pour les collectivités, circuits de proximité, productions spécifiques ;
- cohabitation avec le tissu urbain : difficultés de circulation des engins agricoles, méconnaissance des pratiques agricoles par les habitants…

L'activité agricole joue un rôle clef dans le développement territorial. Elle assure un approvisionnement en biens alimentaires et non alimentaires de tous les territoires, et crée des activités et des emplois qui contribuent à la qualité de l'environnement et du cadre de vie pour tous. Levier d'une croissance durable dans les territoires ruraux en créant de l'emploi localisé et en contribuant à la gestion des ressources naturelles, l'agriculture constitue également l'un des facteurs d'attractivité et de développement pour d'autres activités économiques dans les territoires ruraux.

Face à l'artificialisation galopante des terres agricoles - la France perd actuellement en surface l'équivalent d'un département tous les 7 ans – il convient désormais de faire évoluer les modes de raisonnement sur la gestion de l'espace et encourager ainsi des comportements, des décisions et des actions plus économes en espace.

1.2 Méthodologie de l'étude

Le diagnostic agricole se base d'une part sur des données génériques et officielles telles que le Recensement Général Agricole, ou encore le Registre Parcellaire Graphique, afin de pouvoir analyser les dynamiques agricoles de la Communauté de Communes de la Haute Somme avec les territoires voisins et des territoires supra-territoriaux comme le Département ou la Région.

D'autre part, des données de terrains sont récoltées afin d'avoir des données plus précises sur certains sujets tels que les projets agricoles, les filières agroalimentaires ou encore la localisation du foncier à enjeu pour les exploitants. À ce titre, afin de rencontrer les exploitations agricoles du territoire, les élus de la CCHS ont décidé d'organiser des réunions d'information et de concertation par groupes de communes. Ces réunions, organisées en deux temps permettaient à la fois de présenter les tenants et aboutissants de la réalisation d'un PLUi sur le territoire et d'échanger avec les exploitants, un par un sur les caractéristiques de leurs exploitations.

Ainsi, 29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer.

Un atelier sur la thématique agricole s'est également déroulé le 17 décembre 2018 afin d'échanger et de partager la vision des élus sur les enjeux de l'agriculture de la Haute Somme.

CHAPITRE 2. LES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE DE LA HAUTE SOMME

2.1 L'agriculture, une activité économique majeure en France

Source : Chambre d'agriculture

La France est le premier pays producteur agricole de l'union européenne. L'agriculture française est en phase de restructuration : le nombre d'exploitations agricoles baisse et l'activité agricole se concentre dans des exploitations agricoles de plus en plus grandes.

Lors du recensement agricole de 2010, on comptait 516 000 exploitations en France (Métropole et DOM), contre 665 000 en 2000. Aujourd'hui, ce mouvement démographique de long terme se poursuit et il n'est pas prêt de s'arrêter prochainement. En effet, le dernier recensement agricole en 2012 a révélé que dans certaines régions françaises, parmi les agriculteurs âgés de plus de 50 ans (et qui donc allaient cesser leur activité dans dix ans au plus), seuls 40% d'entre eux connaissaient le jeune agriculteur, ou la jeune agricultrice qui allait reprendre son exploitation.

La France dispose d'une superficie cultivable importante, environ 27 millions d'ha, soit un peu moins de la moitié de la superficie totale du territoire. Les terres cultivables situées de part et d'autre du 45ème parallèle de latitude nord permettent une grande diversité de production.

En 2014, l'Union européenne a produit 373 milliards d'euros de produits agricoles bruts (non transformés). La France a contribué à 18 % de ce total avec une production qui s'élevait à 67 milliards. Globalement, la France est le premier producteur agricole européen même si cette place varie selon les productions.

Depuis la fin des années soixante-dix, la France dégage de ses échanges extérieurs un solde excédentaire. L'agroalimentaire est un secteur clé de l'appareil d'exportation français (10 à 12 % des exportations totales). Les domaines phares sont : vins et boissons, céréales et produits laitiers.

L'agriculture française a connu une période de grandes perturbations ces dernières années. Mais au-delà de cette instabilité récente, il faut noter que sur le moyen terme (depuis 1998), le revenu agricole est orienté vers une baisse tendancielle.

La Haute Somme, comme l'ensemble des territoires français, dispose d'une agriculture bien développée et source de valeurs ajoutées.

2.2 Les caractéristiques naturelles du territoire

La Somme constitue un vaste plateau au relief peu accidenté. La caractéristique essentielle est la présence dans son sous-sol d'une assise crayeuse élevée, siège d'un réservoir en eau important.

D'une manière générale, cette région présente un relief plus accidenté, avec une fine couche de limon, laissant place par endroit à des sols de craie (perméables) ou d'argile à silex biefs). Les productions dominantes sont les céréales, les oléo-protéagineux, les pommes de terre fécule ainsi que l'élevage laitier.

Bénéficiant d'un climat océanique doux et tempéré, le département est relativement bien arrosé (de 650 mm d'eau dans le Sud-Est à 850 mm dans le Nord-Ouest) et moyennement ensoleillé (température moyenne annuelle de 10°C). Le territoire bénéficie de caractéristiques naturelles propices au développement d'une agriculture à forte valeur ajoutée.

Le territoire de la Haute Somme fait partie des régions naturelles du Santerre et du Vermandois. Le Santerre est un vaste plateau limoneux de forte qualité agronomique. Le Vermandois occupe la rive droite de la Somme et se prolonge pour sa majeure partie dans les départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais. Plus vallonné que le Santerre, il est traversé par trois vallées principales : la Tortille, la Cologne et l'Omignon. Le paysage est ponctué de petits bois qui témoignent généralement de résidus argileux moins fertiles. Les vallées sont identifiables dans le territoire par leur végétation ripisylve et leurs populicultures. Les larris et les rideaux sont rares à l'exception des versants des vallées.

La géologie et la géographie du Santerre et du Vermandois sont propices aux grandes cultures. Sur un socle de craie d'environ quatre cents mètres d'épaisseur s'est déposée une couche de limon pouvant atteindre 25 mètres d'épaisseur. Celui-ci se prête aux labours, il est facile à travailler, riche, profond et perméable. Le blé, l'avoine, l'orge, le seigle sont produits sur le Santerre et le Vermandois depuis l'époque romaine pour y être exportés. Le 19ème siècle a apporté la culture de la betterave à sucre et de la pomme de terre. Au lendemain de la seconde guerre mondiale se sont développés les légumes de plein champ et plus récemment les oléagineux.

Le Santerre et le Vermandois sont parmi les premières régions productrices de betteraves en France, et les secondes pour le blé.

2.3 Signes de qualité

La qualité minimale d'un produit est définie par différents textes règlementaires :

- le règlement européen (UE) n°1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires ;
- les directives ou règlements européens pris dans le cadre de la Politique agricole commune (fruits et légumes, vins, volailles, spiritueux, produits de la pêche, œufs, chocolat, miel, confitures, etc.) ;
- des décrets nationaux (fromages, conserves, etc.) ;
- des codes d'usages (charcuteries, nougats, etc.).

Certains produits se différencient des autres car ils portent sur leur emballage, à côté des informations réglementaires obligatoires (dénomination de vente, date limite de consommation, etc.) un signe officiel de la qualité du produit, et des informations facultatives à vocation commerciale qui informent le consommateur.

Sous ce terme, on regroupe un ensemble de démarches volontaires, encadrées par les pouvoirs publics dans le Code rural et de la pêche maritime (CRPM). Ces démarches garantissent aux consommateurs qu'ils acquièrent des produits répondant à des caractéristiques particulières prédéfinies comme, par exemple, la manière dont a été élevé un poulet.

Ces signes sont gérés en France par les ministères chargés de l'agriculture et de la consommation ainsi que par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), travaillant sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture.

Les projets d'AOP/IGP/STG sont homologués par arrêté interministériel (ministère chargé de la consommation et ministère chargé de l'agriculture), sur proposition de l'INAO, avant d'être transmis à la Commission européenne pour examen et enregistrement si les conditions du règlement européen sont respectées.

Une IGP (Indication Géographique Protégée) concerne le territoire de la Haute Somme : les IGP Volailles de Champagne. Elles regroupent des volailles fermières de chair, poulets, chapons, poulardes, pintades et dindes, qui sont issues de souches à croissance lente et adaptées à l'élevage en plein air.

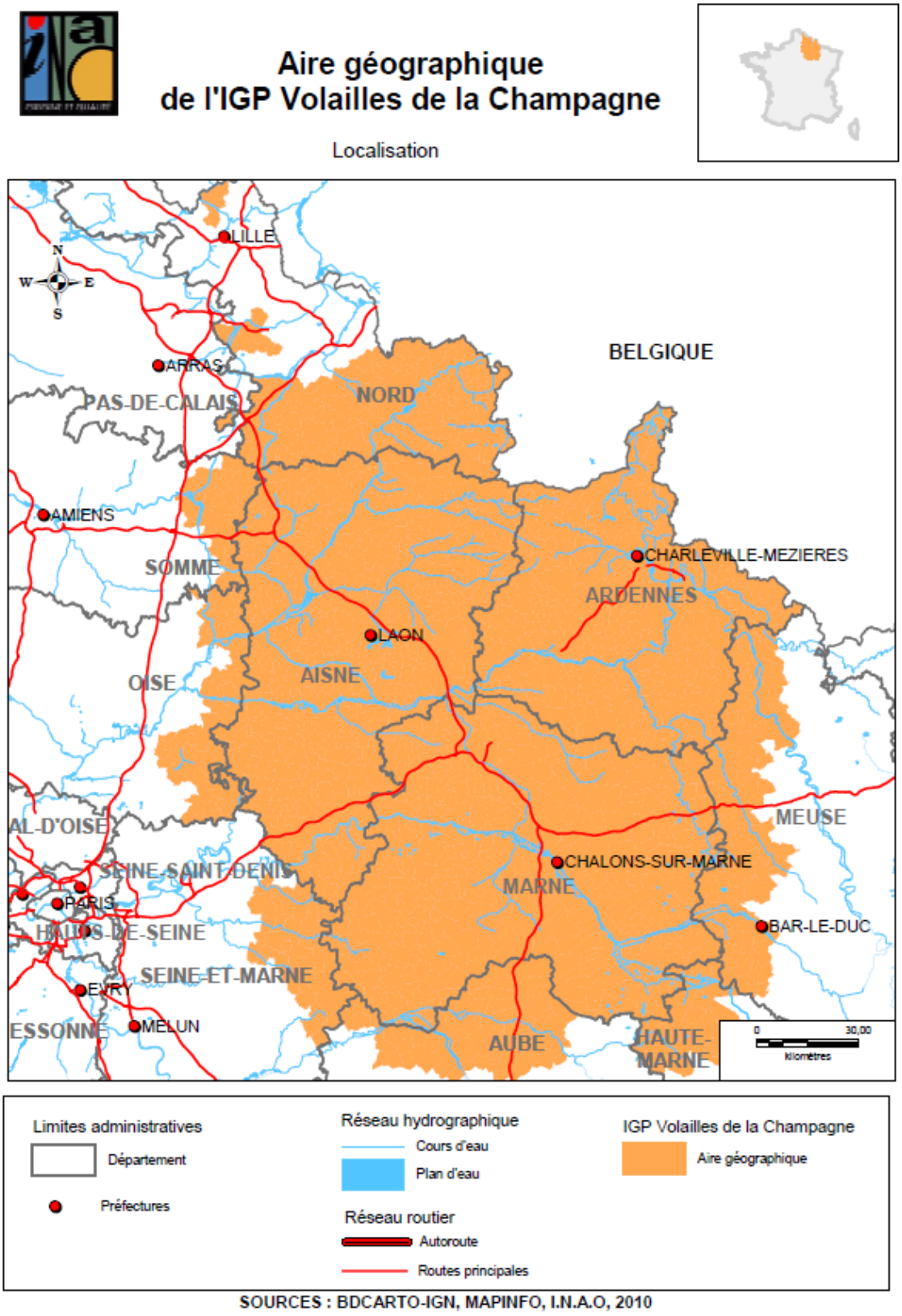


Figure 1. Carte Aire géographique – IGP Volailles de la Champagne

CHAPITRE 3. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000, en 2010 et enfin en 2020.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

3.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

En 2010 sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute Somme, quatre OTEX communales sont présentes sur le territoire (sur une classification reprenant 18 postes) :

- Céréales et oléoprotéagineux (COP) ;
- Cultures générales (autres grandes cultures) ;
- Granivores mixtes ;
- Polyculture et polyélevage.

En 2010, l'OTEX dominante est « cultures générales et autres grandes cultures », suivi par « la polyculture élevage ». Cela se traduit par des exploitations très tournées vers les grandes cultures, et relativement peu vers l'élevage. L'assolement sera analysé de manière plus fine au Chapitre 4.

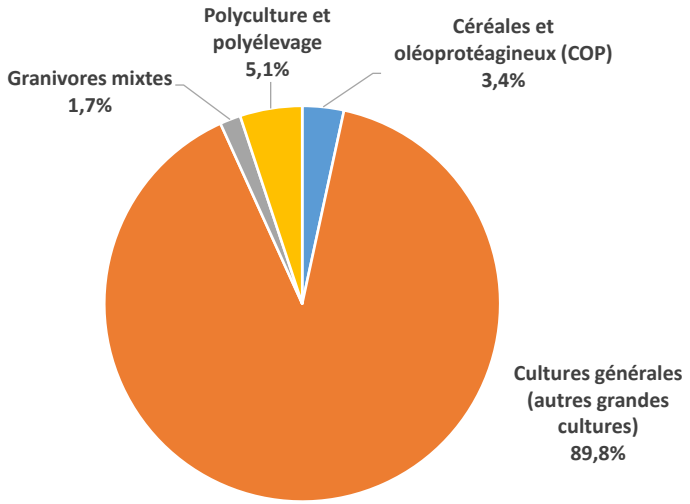


Figure 2. Orientation technico-économique des exploitations en 2010

En 2020 sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute Somme, quatre OTEX communales sont présentes sur le territoire (sur une classification reprenant 17 postes) :

- Cultures générales (autres grandes cultures) ;
- Polyculture et polyélevage.
- Légumes ou champignons ;
- Bovin lait.

En 2020, l'OTEX dominante est « cultures générales et autres grandes cultures », suivi par « la polyculture élevage ». Cela se traduit par des exploitations très tournées vers les grandes cultures, et relativement peu vers l'élevage.

3.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

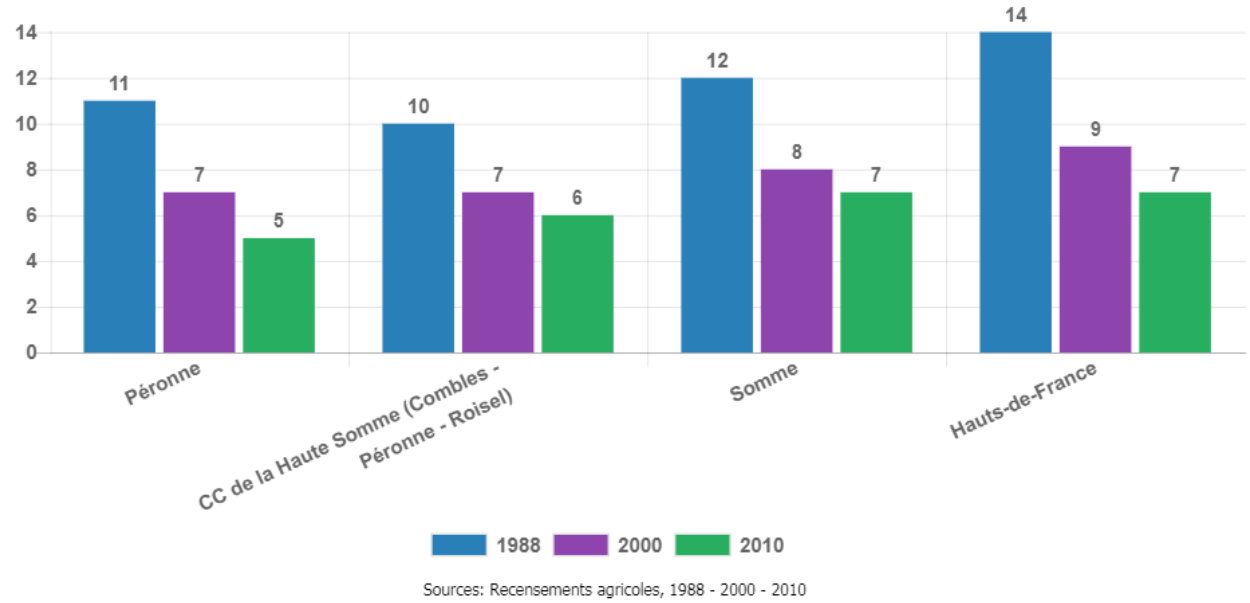


Figure 3. Nombre moyen d'exploitations par commune

La Communauté de Communes de la Haute Somme a vu son nombre d'exploitation diminué entre 1988 et 2010, à l'image des territoires supra-intercommunaux que sont le Département de la Somme et la Région des Hauts-de-France. Cette tendance est également observée à l'échelle nationale.

La plus forte baisse du nombre d'exploitations agricoles par commune s'est ainsi faite entre 1988 et 2000 avec une baisse de plus de 33% sur cette période à l'échelle intercommunale. Cette diminution est comparable à l'échelle du Département (-32%) et de la Région (-37%).

La baisse observée entre 2000 et 2010, bien que non négligeable (-14%), est moins importante qu'à l'échelle du Département (-19%) et de la Région (-22%).

	1988 - 2000		2000 - 2010		1988 - 2010	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
Péronne	-4	-36.36	-2	-28.57	-6	-54.55
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	-214	-33.08	-61	-14.09	-275	-42.5
Somme	-3123	-31.65	-1308	-19.4	-4431	-44.91
Hauts-de-France	-20312	-36.79	-7586	-21.74	-27898	-50.53

Tableau 1. Évolution du nombre d'exploitations moyen par commune

Il est enfin intéressant de noter que le nombre moyen d'exploitations par commune était plus faible en 1988 sur la Haute Somme (10 exploitations en moyenne) qu'au niveau du Département (12 exploitations en moyenne) et de la Région (14 exploitations en moyenne). Suite aux régressions plus importantes du nombre d'exploitations à l'échelle du Département et de la Région, la Communauté de Communes a désormais un nombre d'exploitations moyen comparable à ces deux territoires de référence.

Comparativement aux territoires intercommunaux voisins, la Haute Somme n'est pas le territoire ayant subi la plus forte régression du nombre d'exploitations. En effet, les territoires du Sud-Artois (-44%) et du Cambrésis (-47%) ont souffert de diminutions plus importantes entre 1988 et 2000.

En 2010, le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune était relativement le même entre les différentes intercommunalités.

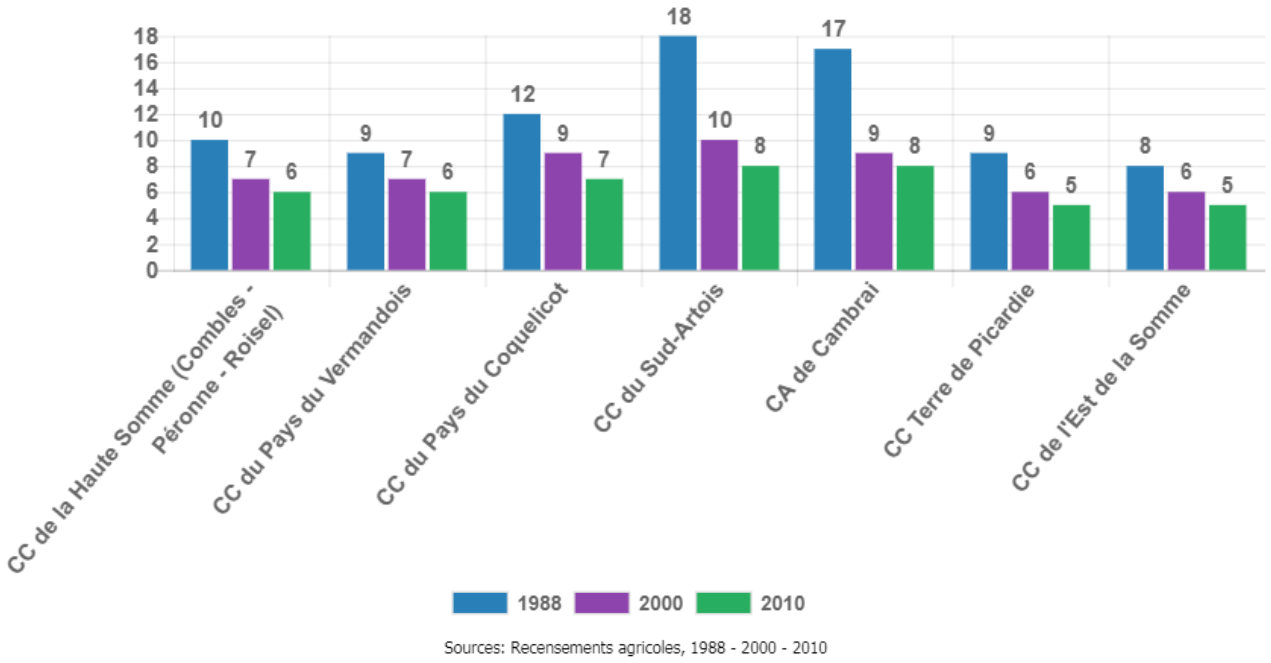


Figure 4. Nombre moyen d'exploitations par commune

Sur l'ensemble de la CCHS, le nombre total d'exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire intercommunal était de 372 en 2010, contre 647 en 1988.

Sur l'ensemble de la CCHS, le nombre total d'exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire intercommunal était de 372 en 2010, contre 647 en 1988. Entre 2010 et 2020, le territoire a perdu 52 exploitations ayant leur siège d'exploitation sur le territoire, passant de 372 en 2010 à 320 en 2020.

	1988	2000	2010
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	647	433	372
Somme	9867	6744	5436
Hauts-de-France	55210	34898	27312

Tableau 2. Nombre total d'exploitations agricoles

À l'échelle communale, ce contexte de régression des exploitations agricoles est relativement varié. Ginchy a par exemple perdu 100% de ses exploitations. Certaines communes comme Bouchavesnes-Bergen ou Aizecourt-le-Haut ont perdu plus de 75% de leurs exploitations. Équancourt, Flers, Étricourt-Manancourt, Mesnil-en-Arrouaise, Épehy, Bouvincourt-en-Vermandois, Herbécourt, Buire-Courcelles, Bussu, Ronssoy, Brie, Bernes, Péronne, Doingt, Sailly-Saillisel, Gueudecourt, Guyencourt-Saulcourt, Hardecourt-aux-Bois, Longavesnes, Rancourt ont perdu entre 50 et 75% de leurs sièges d'exploitation. Quelques communes ont perdu moins de 10% de leurs exploitations : Cléry-sur-Somme, Combles et Mesnil-Bruntel. Enfin, quatre communes ont vu leur nombre d'exploitations rester constant, voire augmenter : Pœuilly, Hancourt, Guillemont et Marquaix.

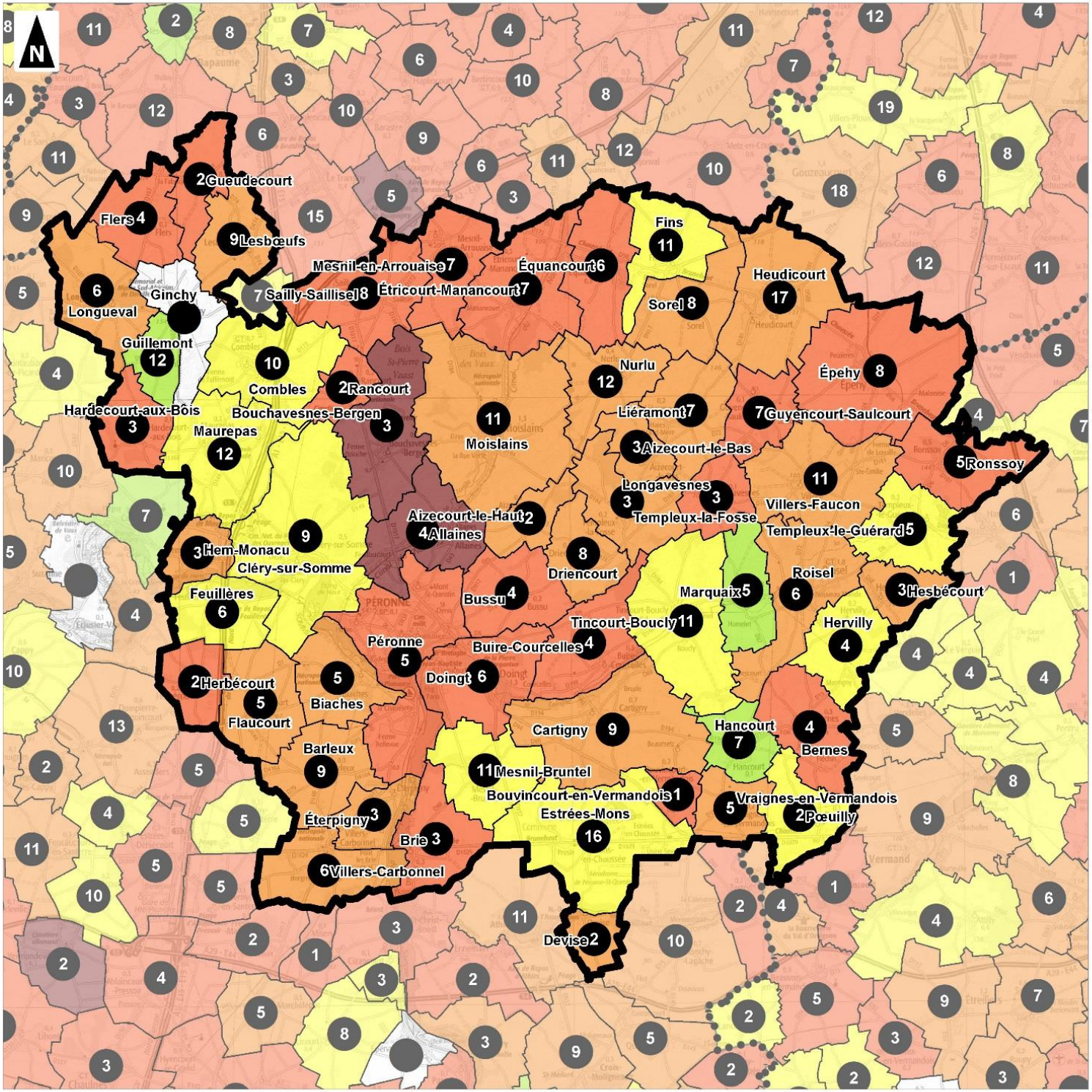
En 2020, sur les 320 exploitations agricoles du territoire de la Haute Somme, 92% sont concernées par des chefs d'exploitation de plus de 60 ans dont :

- 8% des chefs d'exploitations ou coexploitant n'envisageaient pas de départ en retraite dans les trois prochaines années ;
- 12% envisageaient une reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers ;
- 3% envisageaient une disparition au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations ;
- 6% ne savaient pas le devenir de leur exploitation.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010



Périmètre de la Communauté de Communes de la Haute-Somme

Limites communales

Limites départementales

Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010 :

- > - 75%
- - 75% à - 50%
- - 50% à -25%
- - 25% à 0%
- > 0%

Nombre d'exploitations agricoles en 2010

Commune sans exploitation agricole en 2010

0 — 10

Kilomètres

1:120 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : RGA - IGN - auddicé urbanisme, 2018

3.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

Sur la Communauté de Communes, le nombre d'UTA par exploitation est resté relativement constant depuis 1988, de même qu'à l'échelle Départemental et des Hauts de France. Cette stabilité est à mettre en relation avec l'évolution du nombre d'exploitations en baisse. La baisse du nombre d'exploitations n'a pas permis d'avoir plus d'emplois sur des exploitations plus grandes. L'emploi agricole s'est ainsi concentré.

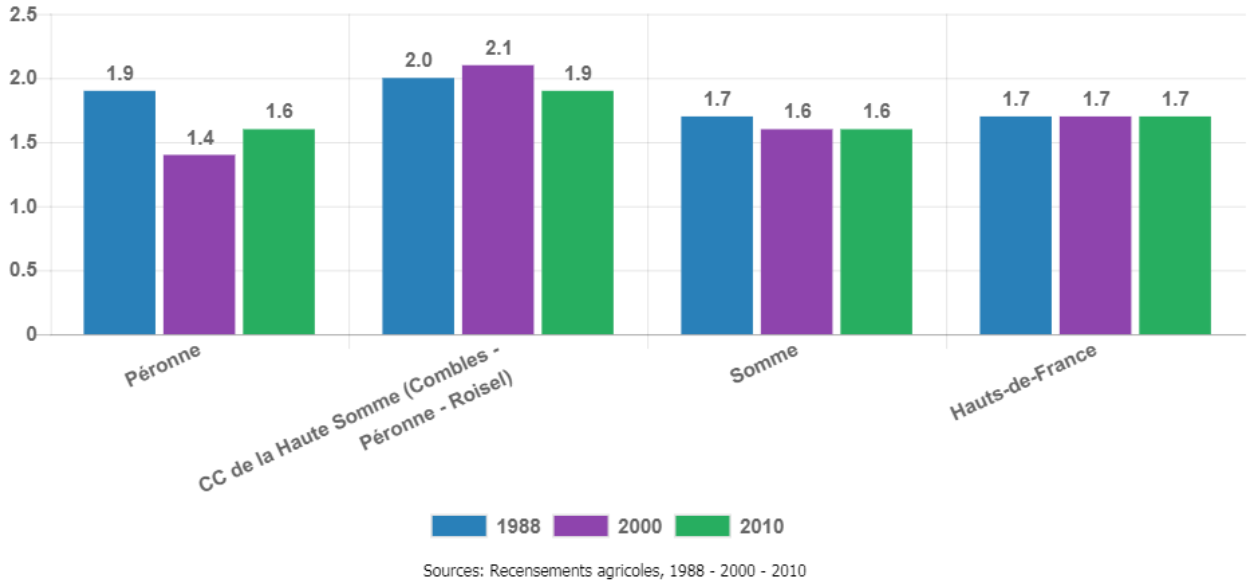


Figure 5. Nombre moyen d'UTA par exploitation

Au total sur l'ensemble de la Communauté de Communes, 703 Unités de Travail Annuel sont recensées en 2010 sur le territoire.

	1988	2000	2010
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1268	915	703
Somme	16624	11137	8555
Hauts-de-France	93074	59639	45808

Tableau 3. Nombre d'UTA par territoire

Entre 1988 et 2000, la CCHS a ainsi perdu près de 28 % de ses emplois agricoles, puis environ 23% entre 2000 et 2010. Entre 1988 et 2010, cela représente une perte de près de 45% des emplois agricoles.

	1988 - 2000		2000 - 2010		1988 - 2010	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
Péronne	-11	-52.38	-2	-20	-13	-61.9
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	-353	-27.84	-212	-23.17	-565	-44.56
Somme	-5487	-33.01	-2582	-23.18	-8069	-48.54
Hauts-de-France	-33435	-35.92	-13831	-23.19	-47266	-50.78

Tableau 4. Évolution du nombre d'Unités de Travail Agricole

Comparativement aux autres territoires intercommunaux à proximité, la CCHS dispose d'un nombre d'UTA par exploitation stable et dans la moyenne de ces autres territoires. Le Vermandois a par exemple davantage perdu d'UTA par exploitation, tandis que la CC Sud-Artois ou Terre de Picardie ont vu leurs UTA moyennes augmenter.

Il est néanmoins important de souligner que tous les territoires intercommunaux ont perdu des emplois agricoles entre 1988 et 2010, allant de -37% à -52%. L'évolution du nombre moyen d'UTA par exploitation s'explique par le rythme plus ou moins élevé de perte d'exploitations sur ces territoires.

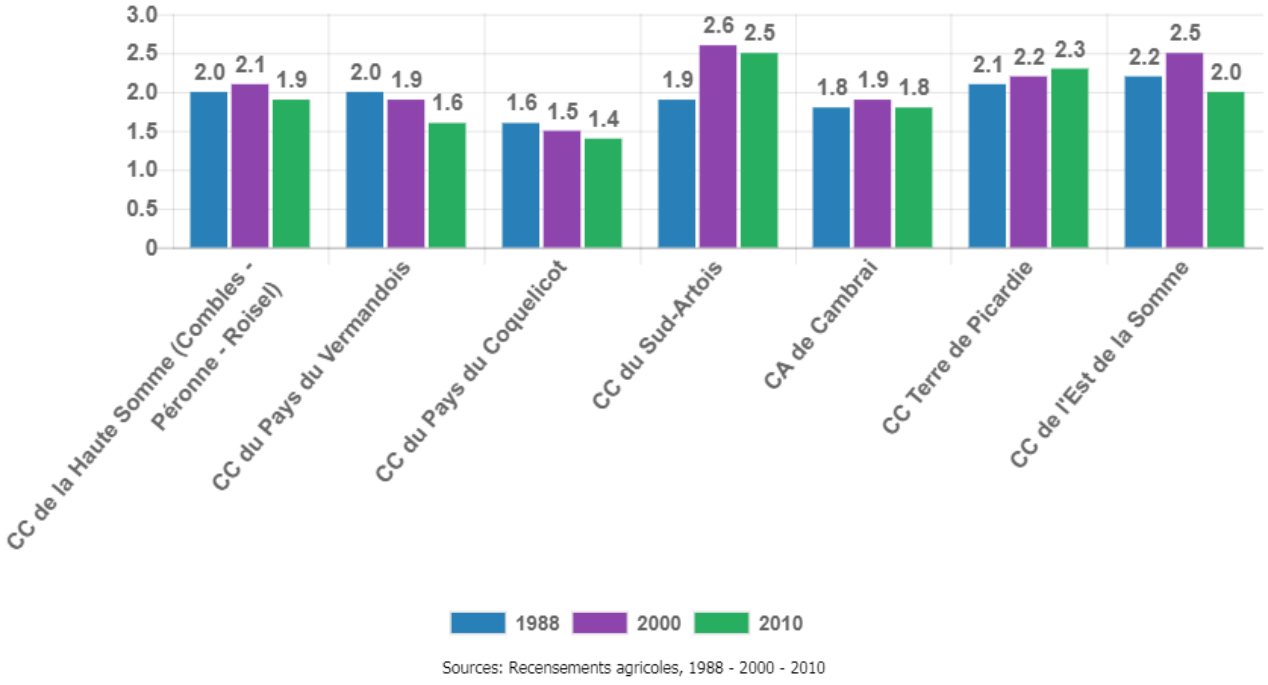


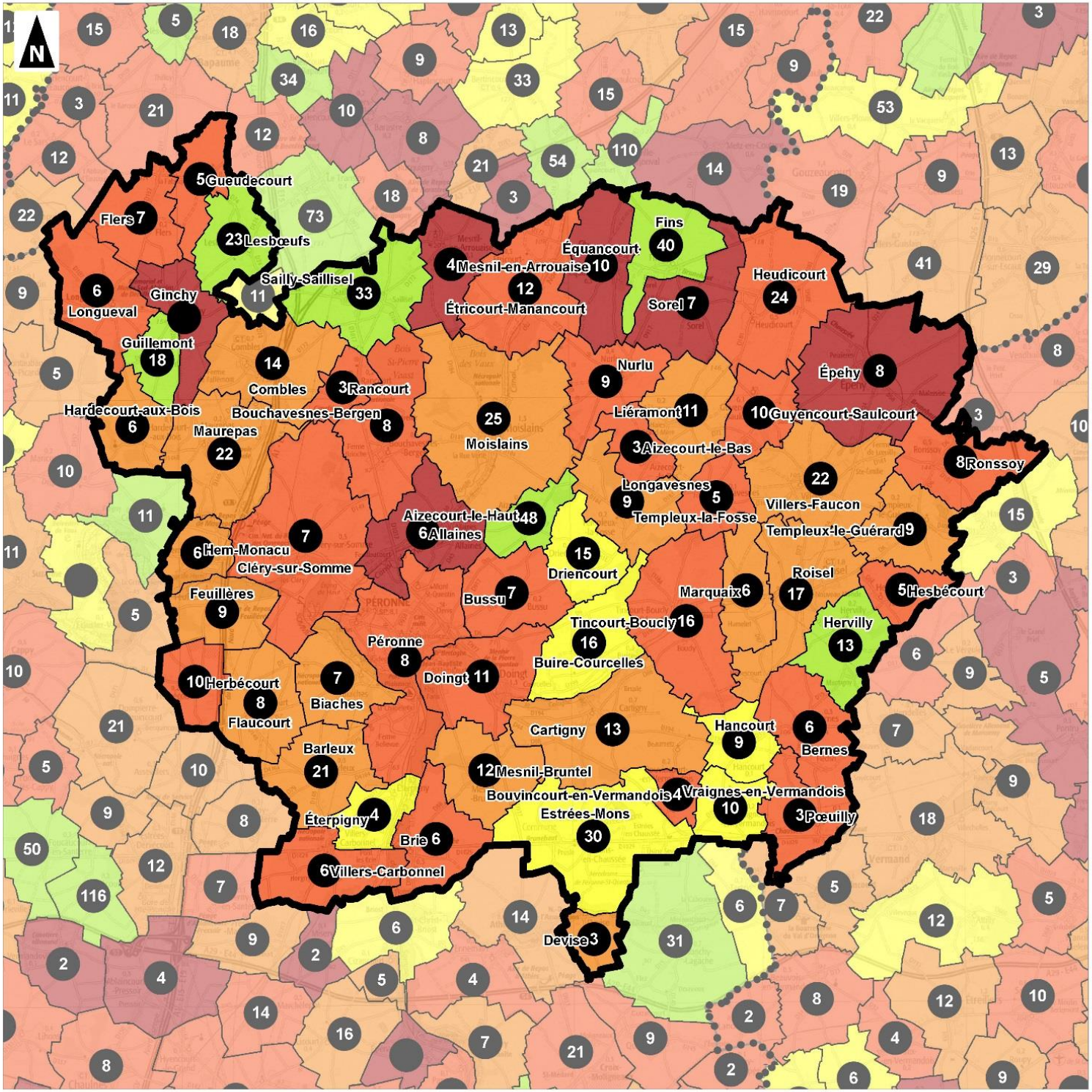
Figure 6. Nombre moyen d'UTA par exploitation

A l'échelle communale, la situation est relativement hétérogène. Quelques rares communes ont vu leur nombre d'emplois agricoles progresser : Lesbœufs, Fins, Guillemont, Sailly-Saillisel, Hervilly, Aizecourt-le-Haut. Toutes les autres communes ont perdu des UTA entre 1988 et 2010, dans des proportions variables, allant de -6% (Buire-Courcelles) à la perte de l'intégralité des emplois agricoles (Ginchy).

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Evolution du nombre d'unité de travail annuel des exploitations agricoles entre 1988 et 2010



Périmètre de la Communauté de Communes de la Haute-Somme

Limites communales

Limites départementales

Evolution du nombre d'unité de travail annuel des exploitations agricoles entre 1988 et 2010 :

- > - 75%
- - 75% à - 50%
- - 50% à - 25%
- - 25% à 0%
- > 0%

Nombre d'unité de travail annuel des exploitations agricoles en 2010

0 — 10

Kilomètres

1:120 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : RGA - IGN - auddicé urbanisme, 2018

3.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

Le nombre moyen d'UGB par exploitation a légèrement baissé entre 1988 et 2010 à l'échelle de la Communauté de Communes de la Haute Somme. Il est surtout important de constater que l'élevage est beaucoup moins présent sur les exploitations du territoire intercommunal qu'à l'échelle du Département de la Somme et des Hauts-de-France, où le nombre d'UGB par exploitation a progressé entre 1988 et 2010. La CCHS se démarque ainsi comme un territoire où l'élevage est peu présent comparativement à ces deux territoires supra-territoriaux.

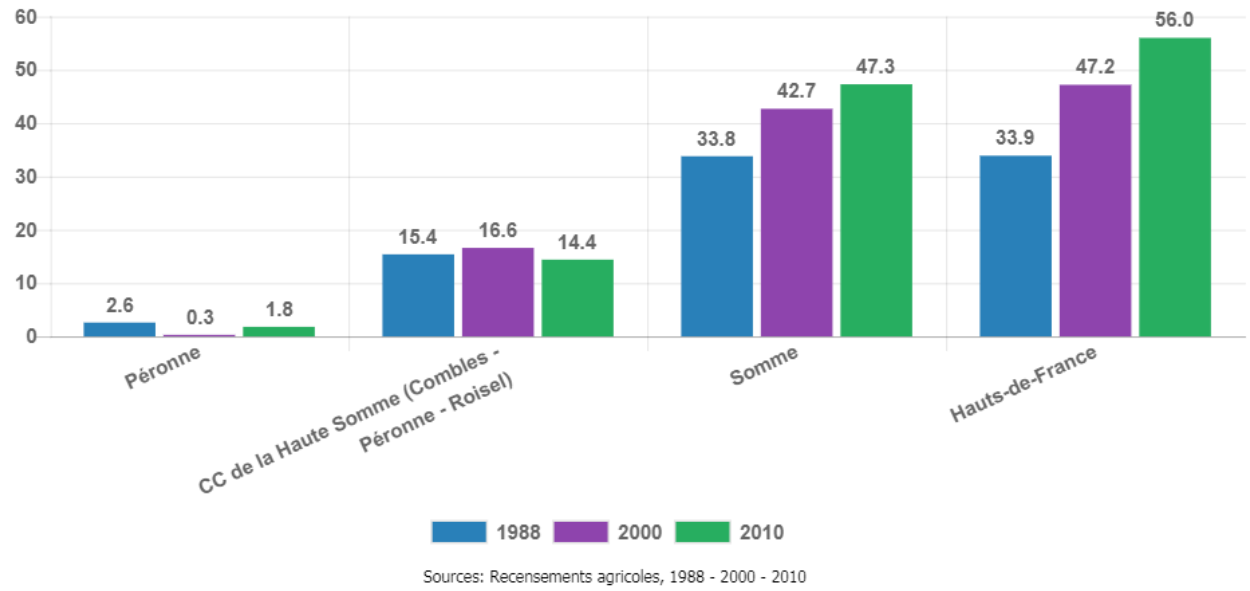


Figure 7. Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'élevage est ainsi passé à 5 353 UGB en 2010, soit un recul de 46% depuis 1988. Entre 2010 et 2020, un recul est également à constater mais dans une moindre mesure : 5353 UGB en 2010 et 5212 UGB en 2020. Il est intéressant de constater que l'élevage a également reculé entre 1988 et 2010 au niveau départemental et régional. L'élevage, en recul, s'est ainsi concentré dans un nombre moins grand d'exploitations, traduisant une intensification des pratiques.

	1988	2000	2010
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 5. Nombre d'UGB par territoire

	1988 - 2000		2000 - 2010		1988 - 2010	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
Péronne	-27	-93.1	7	350	-20	-68.97
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	-2731	-27.48	-1855	-25.74	-4586	-46.14
Somme	-45522	-13.65	-31219	-10.84	-76741	-23
Hauts-de-France	-223541	-11.94	-118276	-7.17	-341817	-18.26

Tableau 6. Évolution du nombre d'UGB par territoire

Comparativement aux autres territoires intercommunaux voisins, la Haute Somme est le territoire présentant le moins d'élevage par exploitation juste derrière l'Est de la Somme. La situation des autres territoires est relativement hétérogène, certains ayant vu leur nombre moyen d'UGB par exploitation progresser et d'autres régresser.

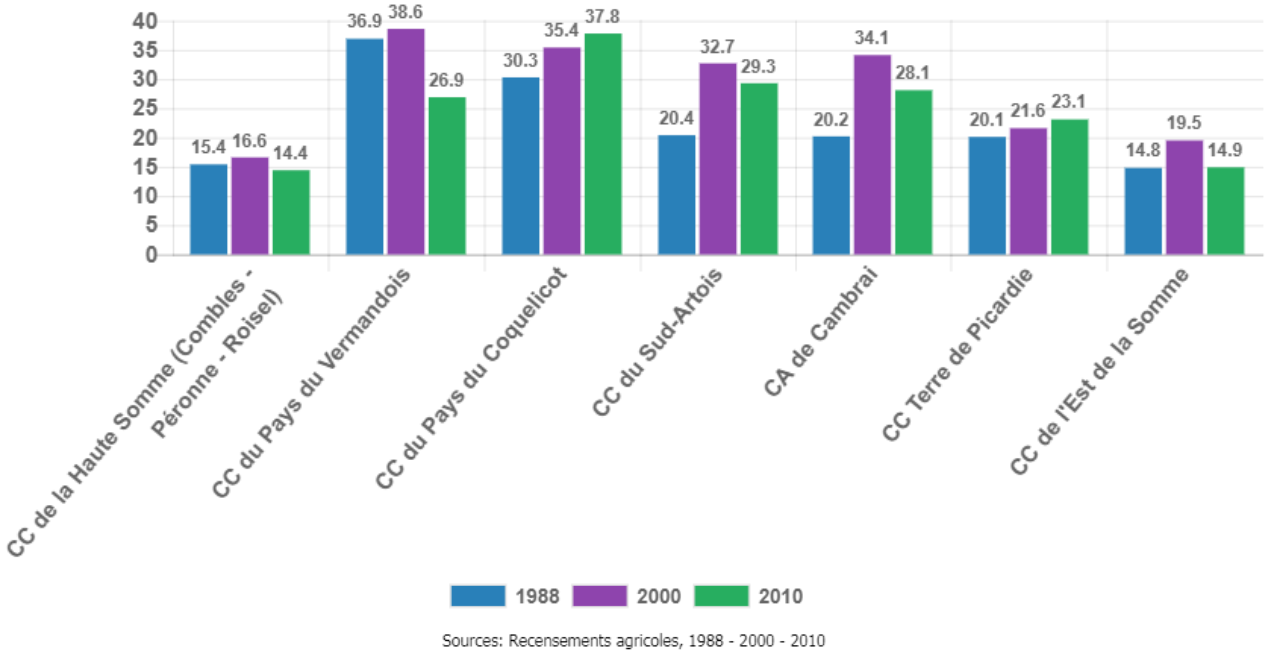


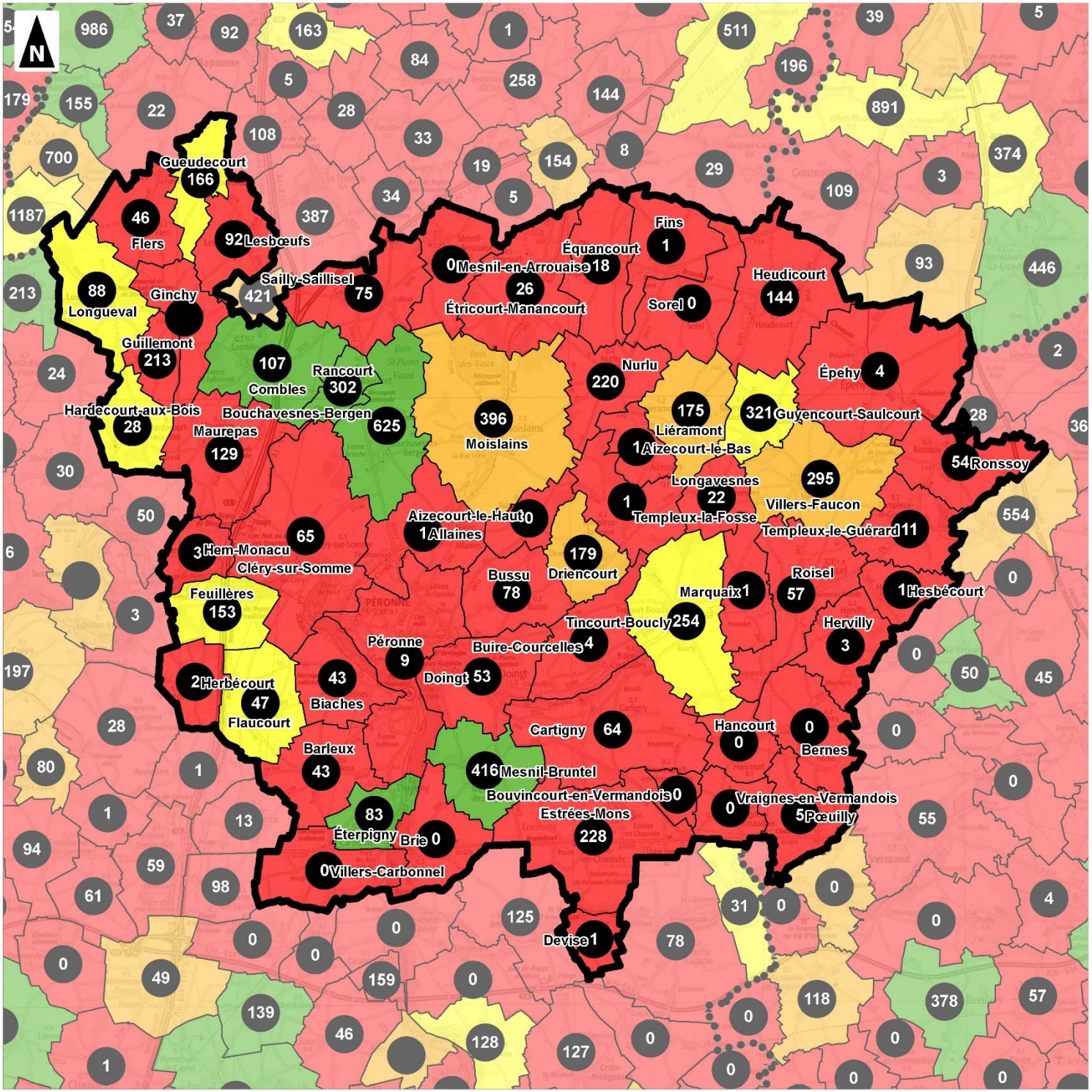
Figure 8. Nombre moyen d'UGB par exploitation

A l'échelle des Communes, douze ont vu le nombre d'UGB augmenter entre 1988 et 2010. Il s'agit de Guyencourt-Saulcourt, Flaucourt, Feuillères, Longueval, Hardecourt-aux-Bois, Tincourt-Boucly, Gueudecourt, Combles, Éterpigny, Rancourt, Bouchavesnes-Bergen, Mesnil-Bruntel. A l'inverse, les 48 autres Communes ont vu leur nombre d'UGB diminuer, traduisant le recul de l'élevage sur le territoire. 22 Communes ont ainsi perdu plus de 90% de leur cheptel : Aizecourt-le-Haut, Bernesn, Bouvincourt-en-Vermandois, Brie, Ginchy, Hancourt, Mesnil-en-Arrouaise, Sorel, Villers-Carbonnel, Vraignes-en-Vermandois, Allaines, Templeux-la-Fosse, Hesbécourt, Marquaix, Fins, Épehy, Buire-Courcelles, Hem-Monacu, Devise, Aizecourt-le-Bas, Herbécourt, Étricourt-Manancourt.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Evolution du cheptel des exploitations agricoles entre 1988 et 2010


N
Gueudecourt 166
Flers 46
92 Lesbœufs
Sailly-Saillisel 421
75
Ginchy
88 Longueval
Guillemont 213
107
Rancourt 302
Combles
Hardecourt-aux-Bois 28
Bouchavesnes-Bergen 625
Maurepas 129
65
3 Hem-Monacu
Cléry-sur-Somme
Feuillères 153
2 Herbécourt
47 Flaucourt
43 Biaches
Barleux 43
83 Éterpigny
0 Villers-Carbonnel
Brie 0
Péronne 9
Doingt 53
Buire-Courcelles 4
Cartigny 64
416 Mesnil-Bruntel
Bouvincourt-en-Vermandois 0
Estrées-Mons
228
Devise 1
125
159
139
46
128
127
0 Mesnil-en-Arrouaise 18
26 Étricourt-Manancourt
Équancourt 1
Fins 1
Sorel 0
Heudicourt 144
Nurlu 220
396 Moislains
Aizecourt-le-Haut 0
1 Allaines
179 Driencourt
Bussu 78
175 Liéramont
1 Aizecourt-le-Bas
321 Guyencourt-Saulcourt
Épehy 4
Longavesnes 22
1 Templeux-la-Fosse
295 Villers-Faucon
Templeux-le-Guérard 11
54 Ronssoy
Marquaix 1
Roisel 57
1 Hesbécourt
Tincourt-Boucly 254
Hervilly 3
Hancourt 0
0 Bernes
Vraignes-en-Vermandois 5
Pœuilly
31
78
118
378
57
4
55
45
50
554
891
374
109
446
511
196
39
5
1187
700
213
24
30
50
6
3
197
28
80
1
94
59
61
98
49
1
13
0
0
0

3.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de la CCHS a progressé de la même manière que les exploitations de l'ensemble du Département de la Somme ainsi que des Hauts de France. Il est important de noter toutefois que la SAU par exploitation est plus importante sur la Haute Somme en 2010 qu'au niveau des territoires supra-territoriaux.

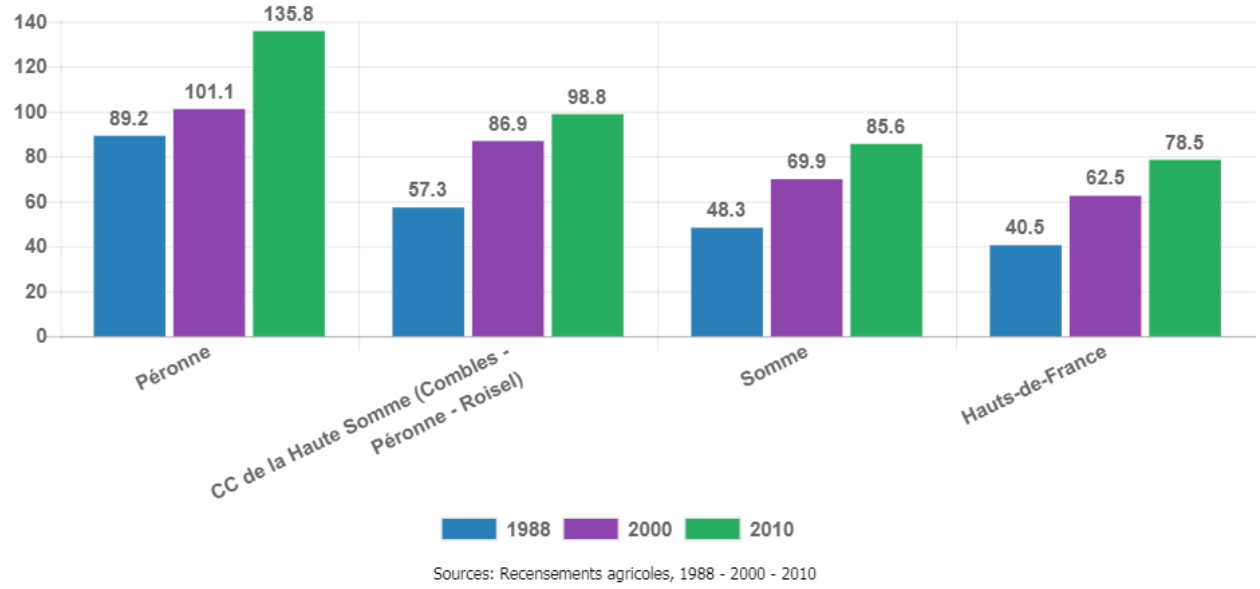


Figure 9. SAU moyenne par exploitation

Malgré une augmentation de la SAU moyenne des exploitations, à l'échelle de l'intercommunalité, la SAU totale a légèrement baissé de 1%. Cette baisse est moins importante qu'aux échelons départementaux (-2,4%) et régionaux (-4%). En revanche, une augmentation de la SAU moyenne des exploitations est à constater entre les deux dernières décennies passant de 98,8 en 2010 à 111 en 2020, soit une hausse de 13%.

	1988	2000	2010
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 7. SAU des exploitations des territoires

	1988 - 2000		2000 - 2010		1988 - 2010	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
Péronne	-273	-27.83	-29	-4.1	-302	-30.78
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	510	1.37	-860	-2.29	-350	-0.94
Somme	-5295	-1.11	-6020	-1.28	-11315	-2.37
Hauts-de-France	-53916	-2.41	-34834	-1.6	-88750	-3.97

Tableau 8. Évolution de la SAU des exploitations

Toutes les intercommunalités voisines ont vu la taille moyenne de leur exploitation augmenter. La SAU moyenne des exploitations de la CCHS est parmi les plus importantes du secteur, avec quasiment 100 ha en moyenne par exploitation. Le Pays Vermandois est le territoire qui a les exploitations à la taille la plus importante, tandis que le Cambrésis a les exploitations de la plus petite taille.

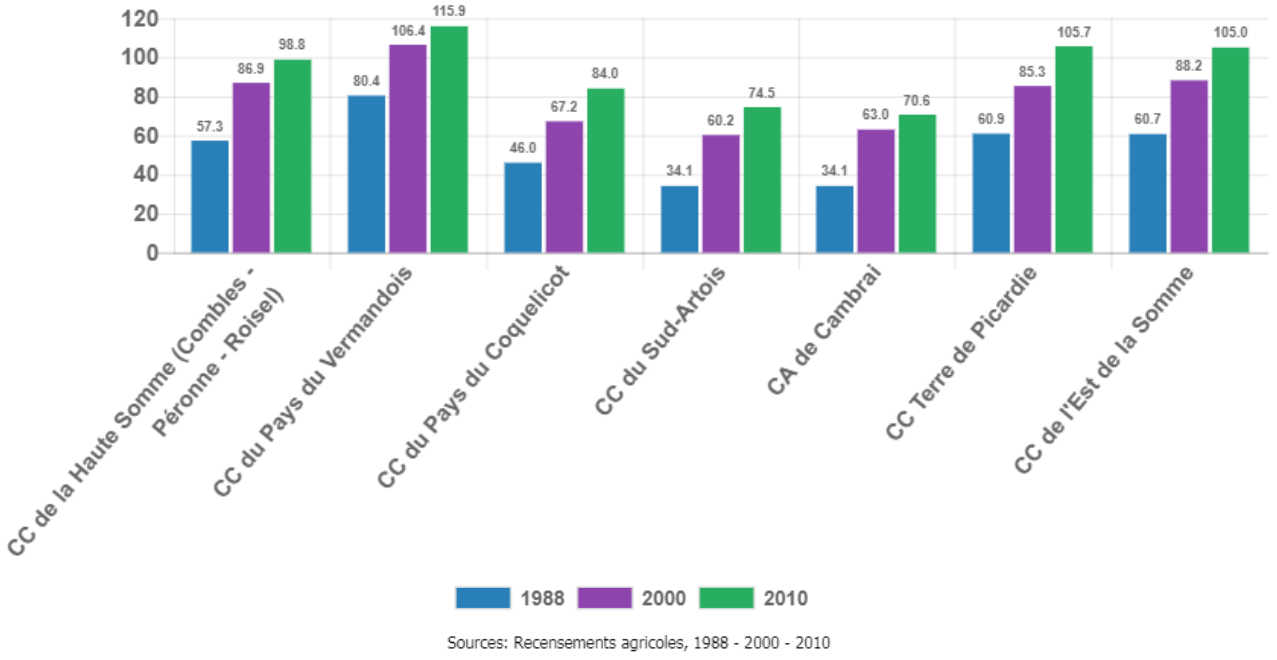


Figure 10. SAU moyenne des exploitations

Tous les territoires intercommunaux voisins n'ont pas connu la même perte de surfaces agricoles utiles. Certaines SAU intercommunales ont plutôt progressé comme dans l'Est de la Somme, tandis que certaines ont davantage diminué que sur la Haute Somme : Le Pays Vermandois ou encore Terre de Picardie.

	1988 - 2000		2000 - 2010		1988 - 2010	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	510	1.37	-860	-2.29	-350	-0.94
CC du Pays du Vermandois	-182	-0.46	-1148	-2.92	-1330	-3.36
CC du Pays du Coquelicot	188	0.49	-156	-0.4	32	0.08
CC du Sud-Artois	-295	-0.77	187	0.49	-108	-0.28
CA de Cambrai	-704	-2.15	629	1.96	-75	-0.23
CC Terre de Picardie	-1533	-5.72	416	1.65	-1117	-4.17
CC de l'Est de la Somme	1250	5.79	1932	8.46	3182	14.73

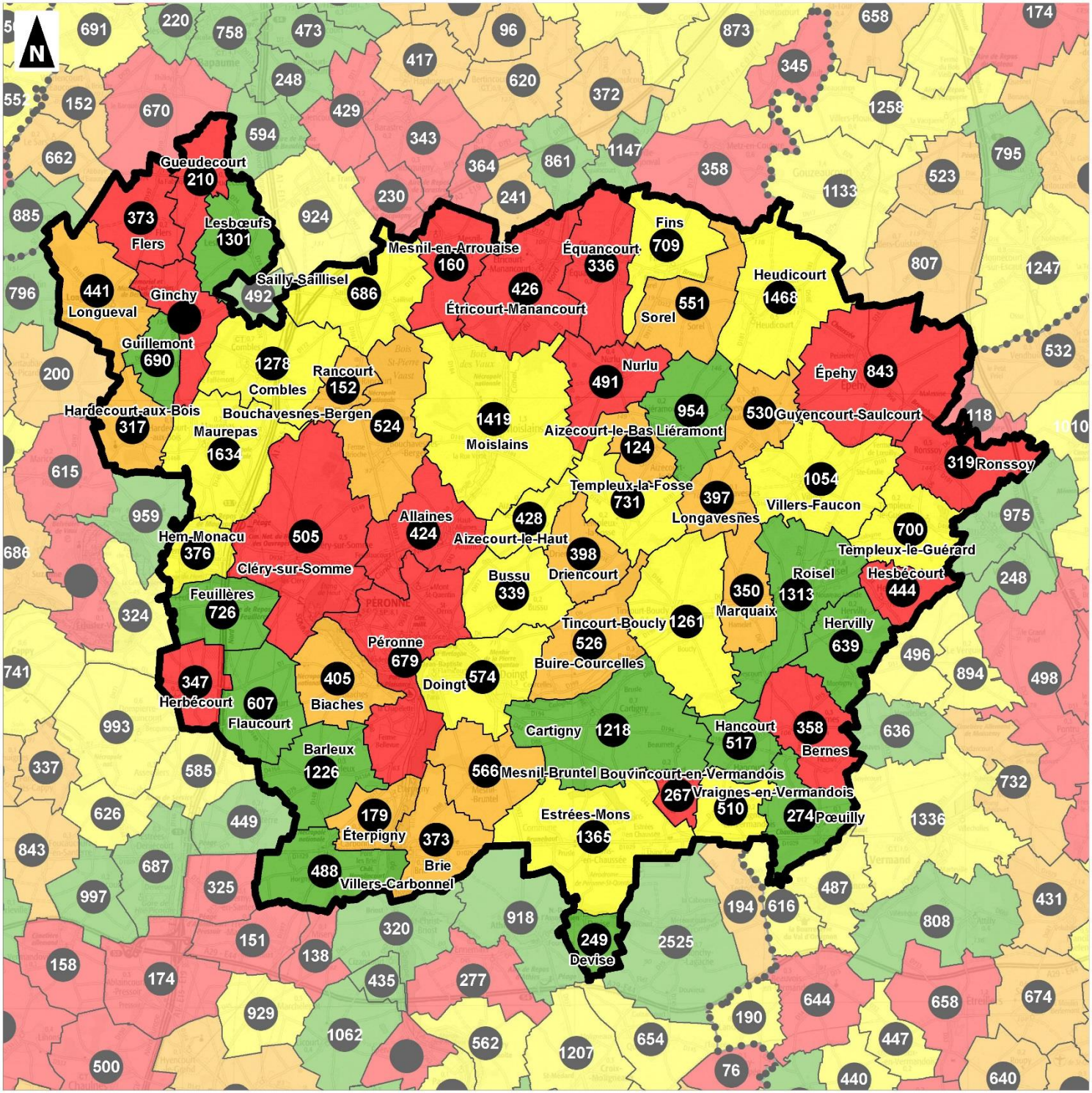
Figure 11. Évolution de la SAU moyenne des exploitations

À l'échelle communale, la situation est très contrastée. La CCHS présente autant de communes qui ont vu leur SAU des exploitations augmenter que diminuer. Cela s'explique par le jeu des reprises d'exploitations agricoles par leurs voisines qui ont leur siège d'exploitation sur une commune différente. Une forte diminution de la SAU moyenne des exploitations ne veut pas dire une perte des terres agricoles de même ampleur sur la commune. Ainsi, les fortes diminutions s'expliquent généralement par la disparition d'une exploitation agricole sur la commune au profit d'autres exploitations ayant leur siège à l'extérieur de la commune considérée.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Evolution de la superficie agricole utilisée des exploitations agricoles entre 1988 et 2010



Périmètre de la Communauté de Communes de la Haute-Somme

Limites communales

Limites départementales

Evolution de la superficie agricole utilisée des exploitations agricoles entre 1988 et 2010 :

- Forte baisse (> - 25%)
- Baisse (- 25% à 0%)
- Hausse (0% à 25%)
- Forte hausse (> 25%)

Nombre d'hectares de superficie agricole utilisée des exploitations agricoles en 2010

0 — 10

Kilomètres

1:120 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : RGA - IGN - auddicé urbanisme, 2018

3.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

De la même manière que la SAU totale moyenne augmente, les surfaces en terres labourables augmentent également et suivant le même rythme. Il est important de noter que l'augmentation de la SAU des exploitations se fait principalement à travers l'évolution positive des terres labourables.

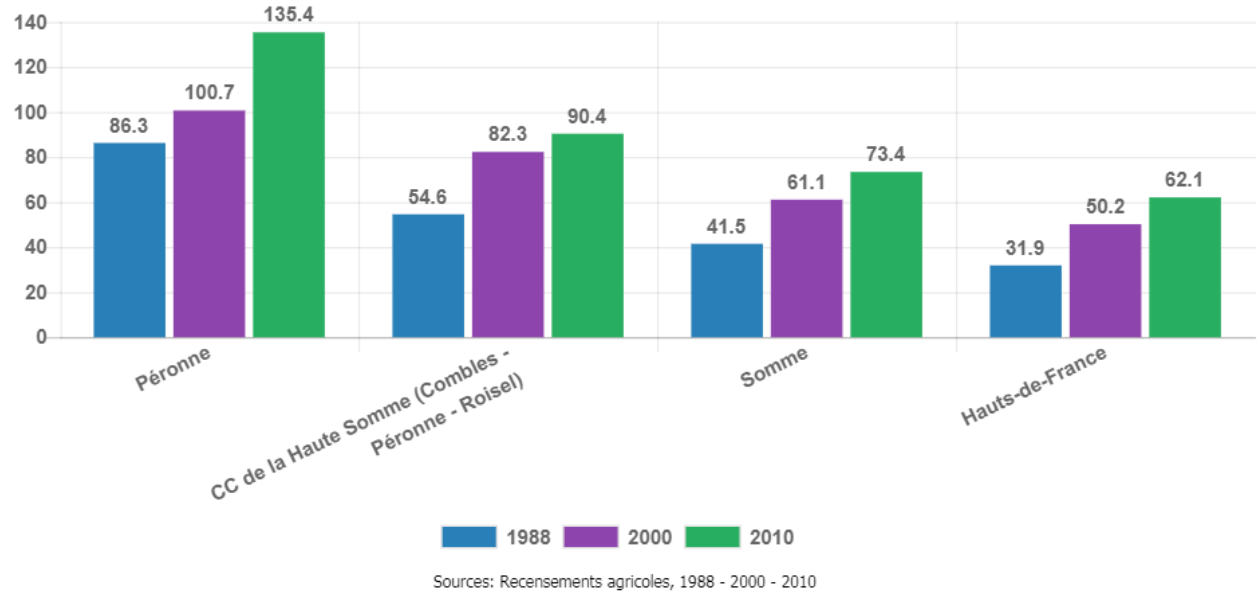


Figure 12. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

En valeur absolue, la CCHS a tout de même perdu des terres labourables entre 1988 et 2010 à hauteur de 1 679 ha, soit 4,75%. Après une période d'augmentation d'environ 1% entre 1988 et 2000, cette diminution s'est traduite entre 2000 et 2010 par une perte de 2009 ha.

	1988	2000	2010
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 9. Surfaces labourables par territoire

	1988 - 2000		2000 - 2010		1988 - 2010	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
Péronne	-244	-25.71	-28	-3.97	-272	-28.66
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	330	0.93	-2009	-5.64	-1679	-4.75
Somme	3271	0.8	-13641	-3.31	-10370	-2.53
Hauts-de-France	-7306	-0.42	-57491	-3.28	-64797	-3.68

Tableau 10. Évolution des terres labourables par territoire

L'augmentation des surfaces de terres labourables par exploitation est également constatée au niveau des territoires intercommunaux voisins.

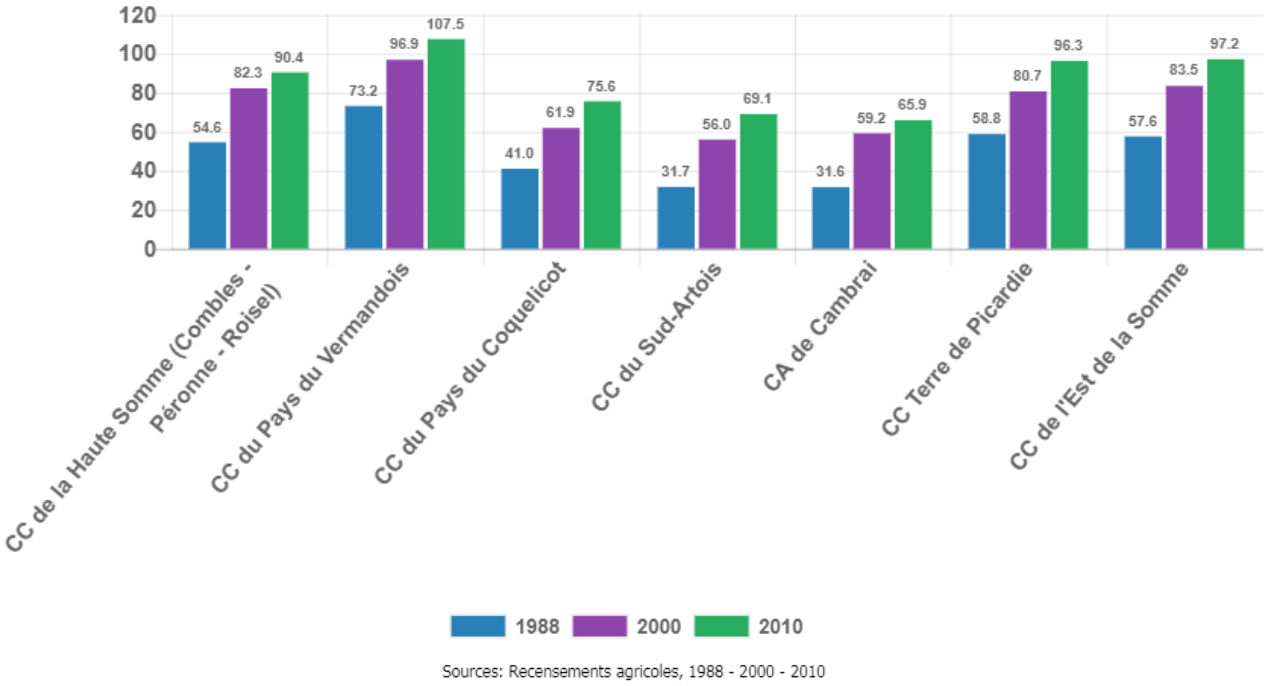


Figure 13. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

À l'échelle communale, la situation est également hétérogène avec environ 45% des communes ayant vu les surfaces en terres labourables liées aux exploitations progresser, et 52% des communes ayant vu les surfaces en terres labourables liées aux exploitations diminuer. Deux communes sont restées stables.

Cette fois-ci encore, ces évolutions à l'échelle communale s'expliquent par la disparition de certaines exploitations et le « transfert » des terres à une ou plusieurs exploitations ayant leurs sièges sur des communes différentes.

3.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

Les STH moyenne par exploitation ont diminué sur le territoire intercommunal entre 1988 et 2010. Il est important de noter que la Haute Somme a nettement moins de prairies permanentes par exploitation que les exploitations à l'échelle départementale ou régionale, qui ont de leur côté vu leur proportion par exploitation augmenter. Ce constat s'explique par le recul de l'élevage à l'échelle intercommunale.

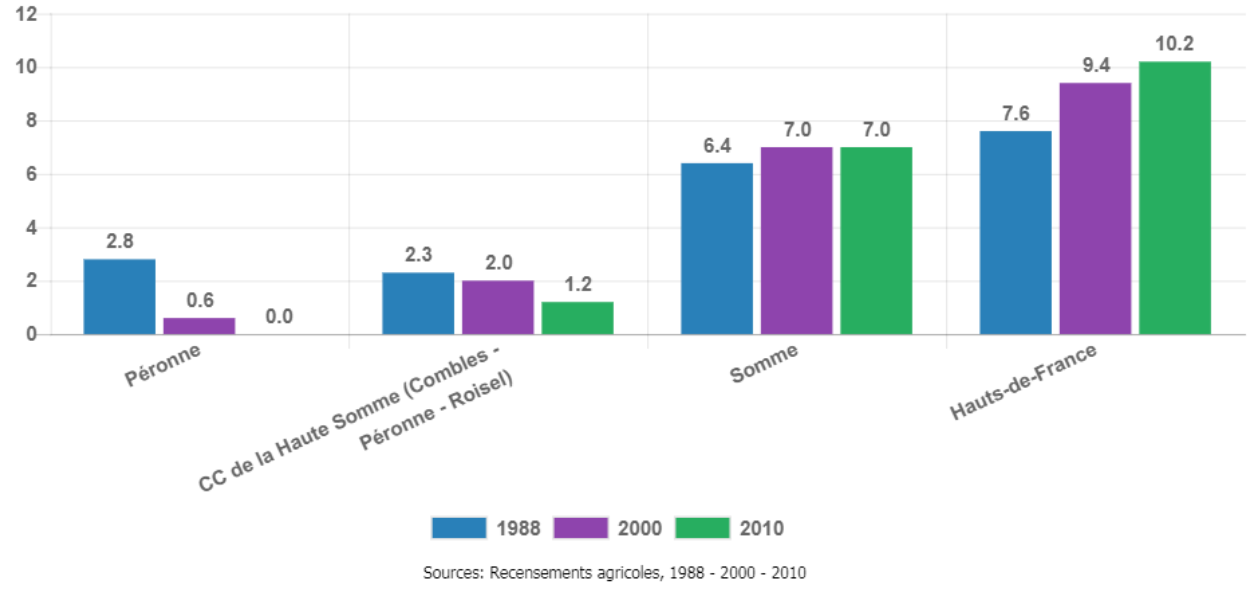


Figure 14. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

Les surfaces toujours en herbe sont ainsi passées de 1482 ha en 1988 à 433 ha en 2010, soit une perte de plus de 70%. Cette tendance s'est également observée à l'échelle départementale et régionale dans des proportions néanmoins plus faibles (-39% pour la Somme et -34% pour les Hauts-de-France).

Il est important de noter le rôle important des prairies permanentes dans la gestion des ruissellements et des épisodes d'inondation.

	1988	2000	2010
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 11. Surfaces Toujours en Herbe des exploitations

	1988 - 2000		2000 - 2010		1988 - 2010	
	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)	Absolue	Relative (%)
Péronne	-27	-87.1	-4	-100	-31	-100
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	-605	-40.82	-444	-50.63	-1049	-70.78
Somme	-16100	-25.49	-8761	-18.61	-24861	-39.36
Hauts-de-France	-89506	-21.4	-51628	-15.71	-141134	-33.75

Tableau 12. Évolution des surfaces toujours en herbe des exploitations

La diminution des surfaces toujours en herbe moyennes par exploitation est également observée sur plusieurs territoires intercommunaux voisins : Pays Vermandois, Terre de Picardie ou l'Est de la Somme.

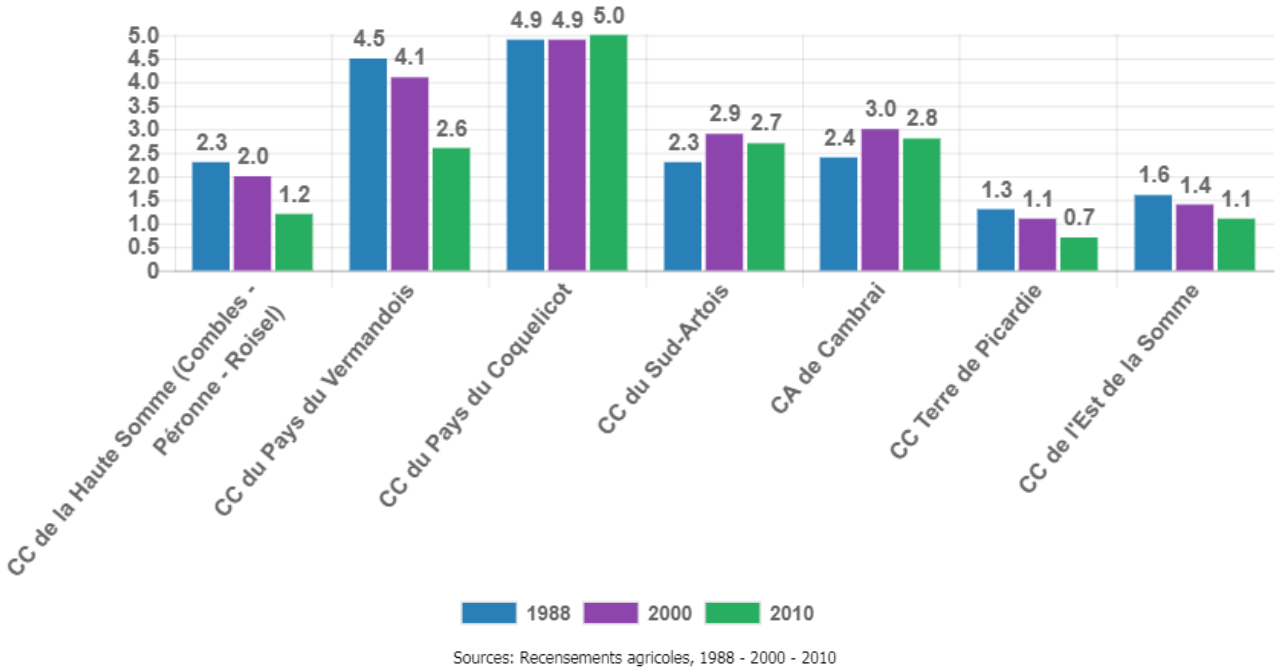


Figure 15. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

En revanche, tous les territoires intercommunaux voisins ont vu leurs STH baisser sur le territoire :

	1988	2000	2010
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
CC du Pays du Vermandois	2205	1509	846
CC du Pays du Coquelicot	4067	2822	2261
CC du Sud-Artois	2607	1858	1406
CA de Cambrai	2282	1550	1301
CC Terre de Picardie	572	340	162
CC de l'Est de la Somme	567	374	250

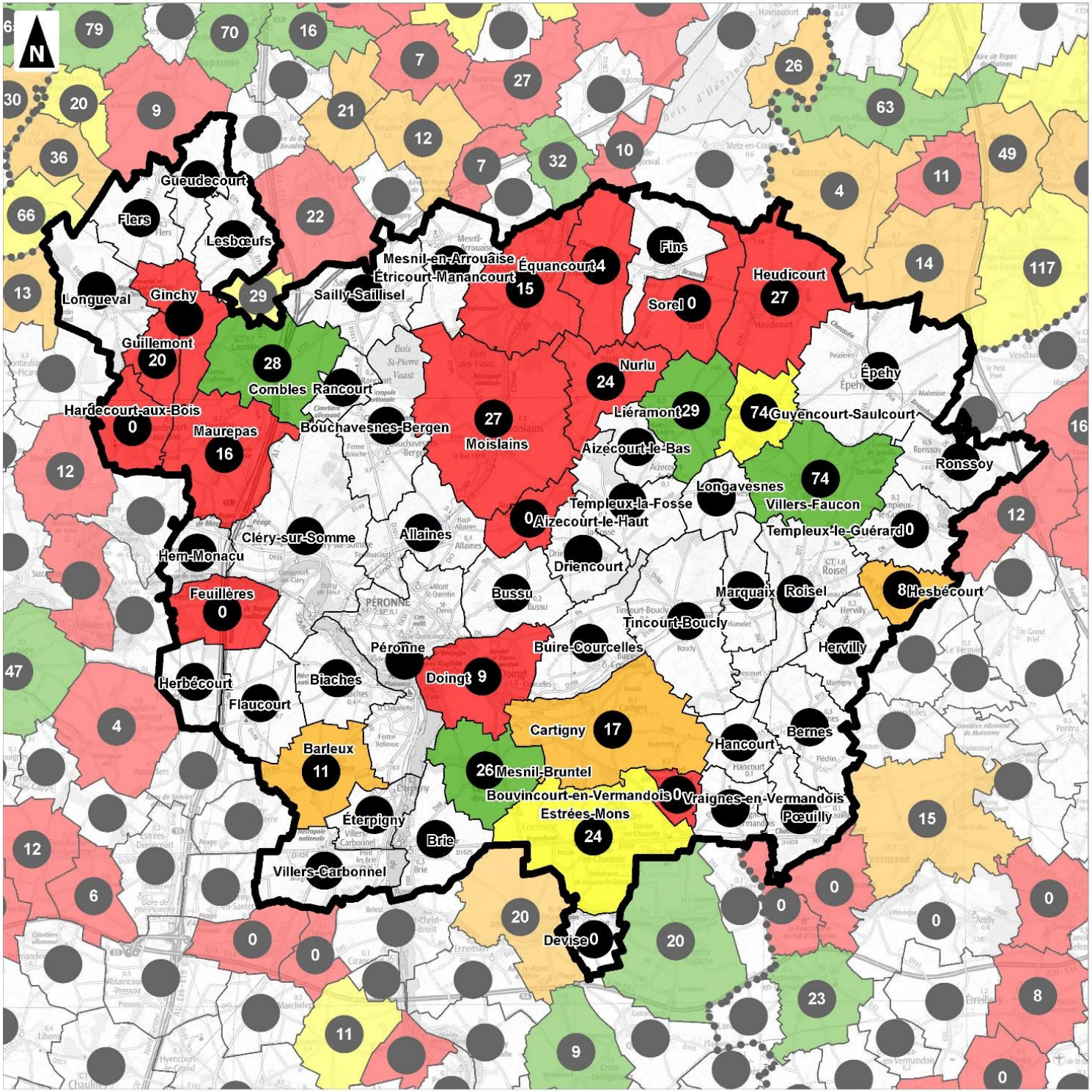
Figure 16. SAU toujours en herbe des exploitations

À l'échelle communale, de très nombreuses communes ont perdu leurs surfaces toujours en herbe : Ginchy, Bouvincourt-en-Vermandoisn Herbécourt, Aizecourt-le-Bas, Hardecourt-aux-Bois, Rancourt, Aizecourt-le-Haut, Mesnil-en-Arrouaise, Bernes, Allaines, Épehy, Cléry-sur-Somme, Flers, Péronne, Ronssoy, Brie, Driencourt, Sorel, Éterpigny, Longueval, Biaches, Buire-Courcelles, Bouchavesnes-Bergen, Marquaix, Fins, Longavesnes, Bussu, Hem-Monacu, Templeux-la-Fosse, Tincourt-Boucly, Vraignes-en-Vermandois, Sailly-Saillisel, Flaucourt, Feuillères, Villers-Carbonnel, Roisel, Hancourt, Lesbœufs. Au total, 76% des communes ont perdu plus de 50% de leurs prairies permanentes sur leurs exploitations.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Evolution de la superficie agricole utilisée toujours en herbe des exploitations agricoles entre 1988 et 2010



Périmètre de la Communauté de Communes de la Haute-Somme

Limites communales

Limites départementales

Evolution de la superficie agricole utilisée toujours en herbe entre 1988 et 2010 :

- > - 50%
- - 50% à - 25%
- - 25% à 0%
- > 0%

Nombre d'hectares de superficie agricole utilisée toujours en herbe des exploitations agricoles en 2010

Secret statistique appliqué ou donnée non fournie

0 10

Kilomètres

1:120 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : RGA - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 4. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

4.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

4.2 Sur le territoire de la Haute Somme

Sur le territoire intercommunal, l'analyse s'est portée sur les années 2012, 2013, 2014, 2016 et 2017. Une donnée plus précise a été rendue publique depuis 2015 avec des données à la parcelle. Les surfaces suivantes par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

	2012	2013	2014	2016	2017
Blé tendre	19219,5	20303,3	20495,9	17780,3	17990,9
Colza	3141,0	3054,8	2506,6	3003,3	2668,2
Estives et landes				5,0	5,0
Fourrage	134,7	78,4	90,1	169,7	224,5
Gel (surfaces gelées sans production)	203,7	206,9	216,6	334,0	302,6
Légumes ou fleurs	4542,5	4234,7	4622,7	4913,0	4953,6
Maïs grain et ensilage	1664,6	1860,8	1233,0	1112,0	839,1
Orge	1810,2	1249,6	1668,4	2133,0	1623,2
Plantes à fibres	250,3	189,9	263,4	590,5	628,8
Prairies permanentes	589,7	590,5	551,6	637,7	626,4
Prairies temporaires	80,7	60,1	68,8	76,1	74,7
Protéagineux	278,8	282,6	313,4	385,6	261,6
Vergers	0,1	4,9	0,1	6,2	8,2
Semences	8,7				
Autres cultures industrielles	5706,6	5606,6	5639,7	6411,6	7393,7
Autres céréales	88,2	33,2	41,9	85,9	138,2
Autres oléagineux				0,3	0,1
Divers	57,2	57,5	83,8	124,2	119,2

Tableau 13. Registre Parcellaire Graphique sur la Haute Somme

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

L'assolement en 2017 est représenté ci-après. La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 47%. Les autres cultures industrielles arrivent en second, et sont composées à 99,8 % de cultures de betteraves. Les cultures de légumes ou fleurs arrivent en troisième position. Parmi ces cultures de légumes ou fleurs, les productions à forte valeur ajoutée que sont les pommes de terre de consommation arrivent largement en tête avec 65 % de cette catégorie. En 2017, les cultures de petits pois (10%) et de Haricot / Flageolet (7%) arrivent ensuite. Enfin, la culture de colza est le quatrième type de production la plus représentée sur la Haute Somme.

L'assolement en 2016 était sensiblement le même, avec les même quatre productions dominantes, dans des proportions qui varient peu.

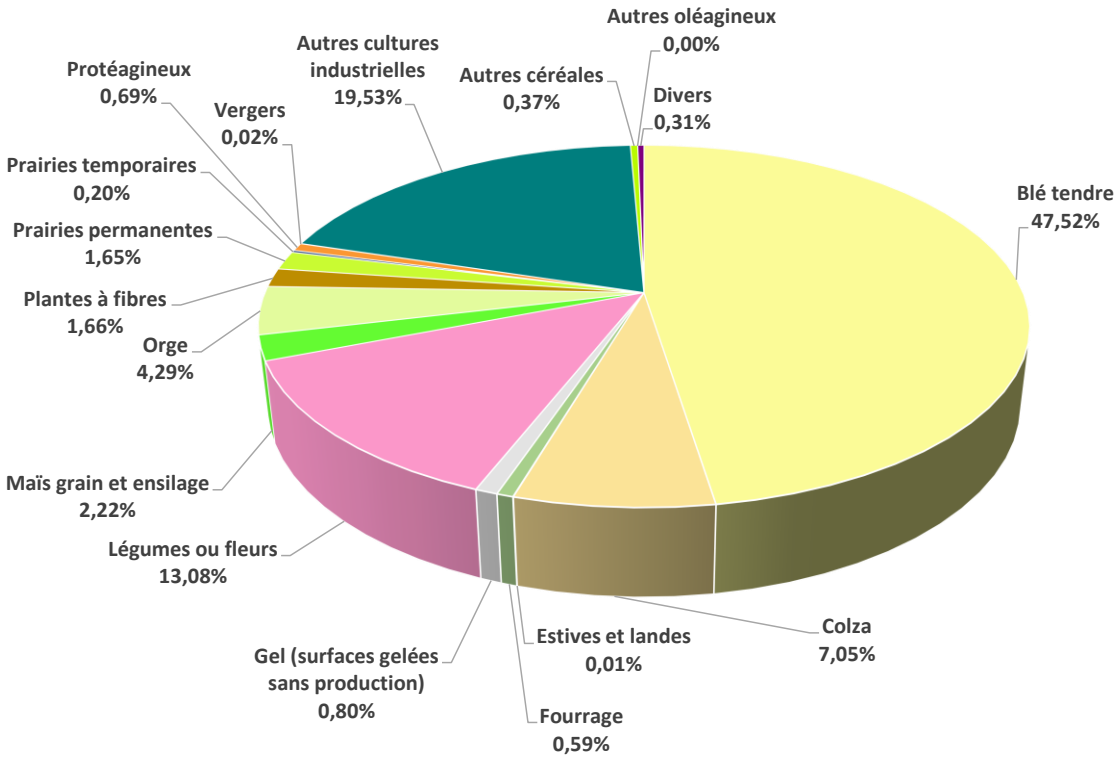


Figure 17. Assolement en 2017 sur le territoire intercommunal

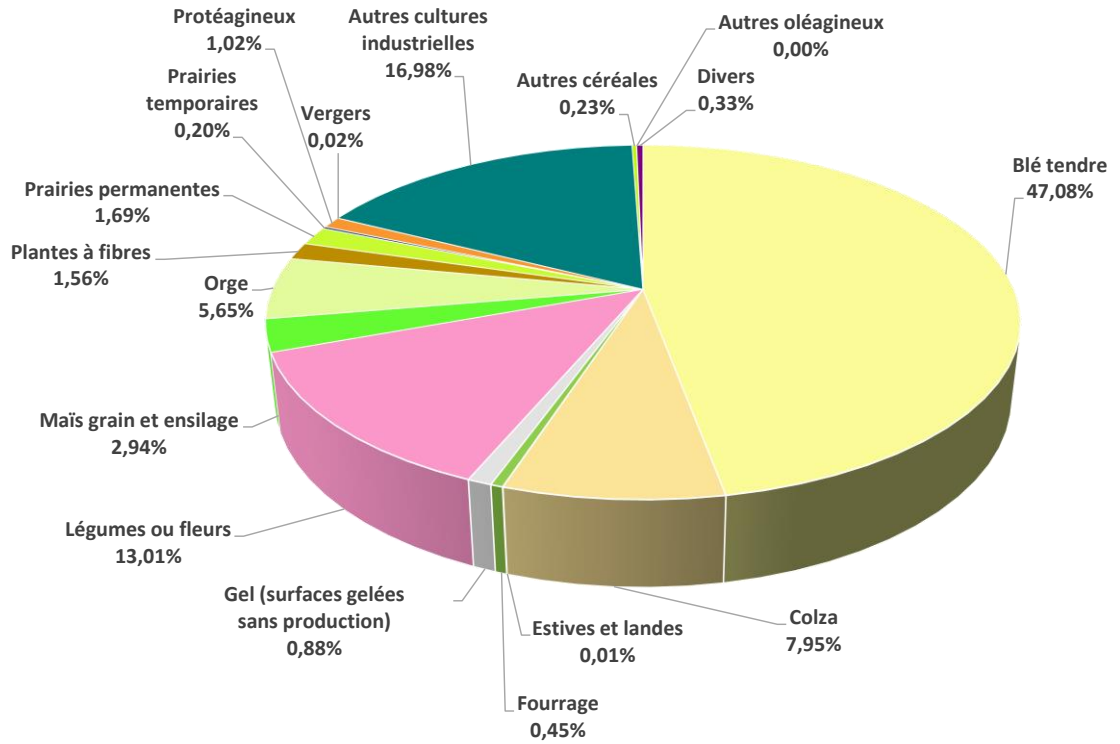
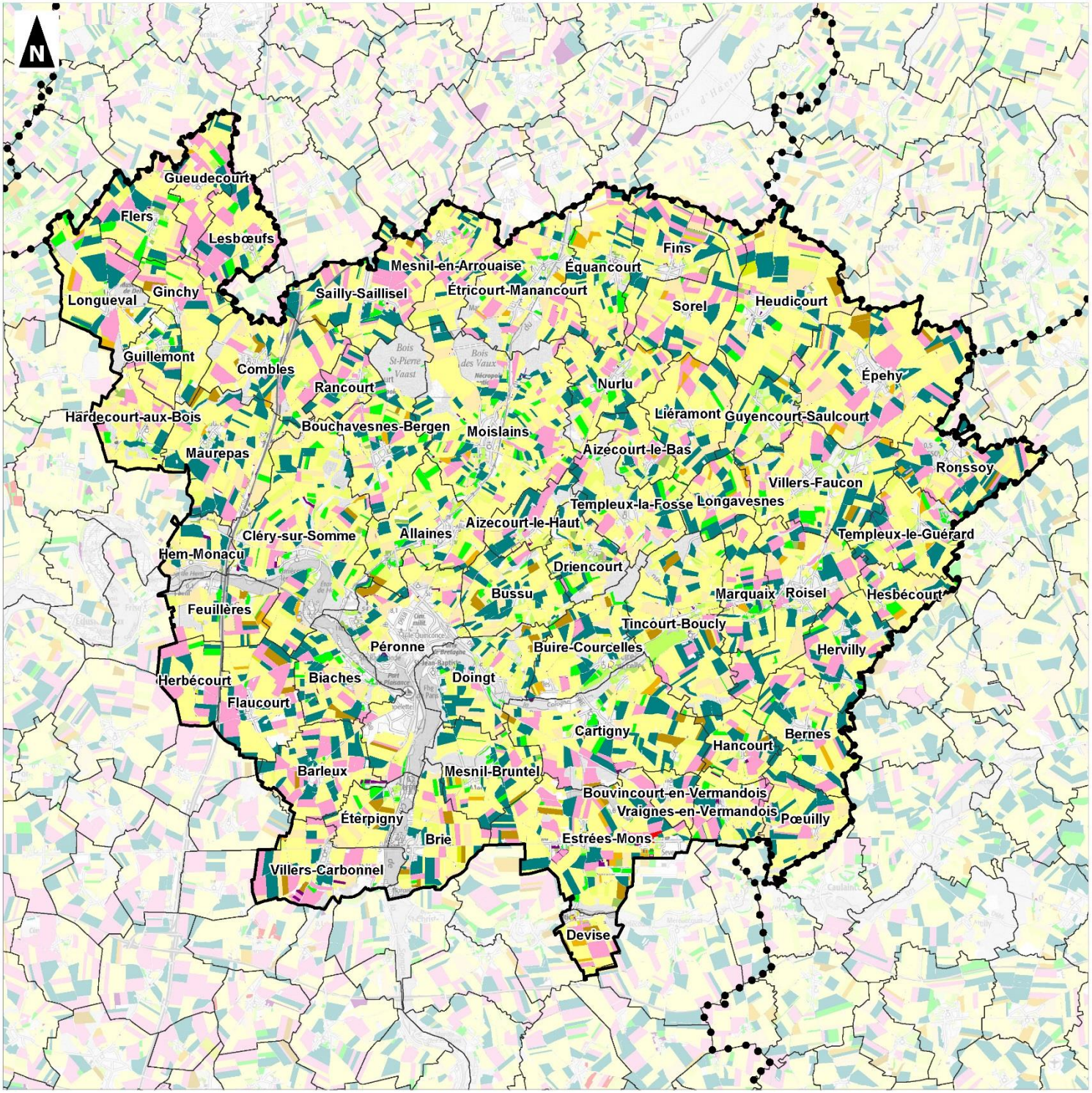


Figure 18. Assolement en 2016 sur le territoire intercommunal

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Occupation du sol agricole - 2016



Périmètre de la Communauté de Communes de la Haute-Somme

Limites communales

Limites départementales

Types d'occupation du sol agricole en 2016 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Vignes
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 5 10

Kilomètres

1:120 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : ASP - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 5. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

5.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

5.2 Analyse de la consommation foncière sur la CCHS

La superficie de la communauté de communes de la Haute Somme est de 46 589 hectares.

Dans le tableau page suivante, la consommation foncière totale représente l'ensemble de l'espace urbanisée en 2015. L'ensemble de la consommation foncière de la Haute Somme est ainsi de 2 115 ha artificialisés en 2015. Parmi ceux-ci, 1 505 ha ont été consommés avant 1970, soit 71 % de la surface totale artificialisée. Entre 1970 et 2005, 435 ha ont été consommés, soit 21% de la consommation foncière totale. Enfin, entre 2006 et 2015, 198 ha ont été consommés, soit 9% de la consommation foncière totale.

Le rythme de consommation foncière est ainsi passé de 12 ha / an entre 1970 et 2005, à 20 ha / an.

De 2006 à 2015, les communes suivantes ont consommé relativement peu de foncier : Aizecourt-le-Bas, Aizecourt-le-Haut, Bussu, Devise, Éterpigny, Ginchy, Hancourt, Hesbécourt, Longavesnes, Maurepas, Poeuilly, Soreln Templeux-le-Guérardn et Vraignes-en-Vermandois.

Toujours sur la même période, les communes suivantes ont consommé 5 ha ou moins : Barleux, Bernes, Biaches, Bouchavesnes-Bergen, Bouvincourt-en-Vermandois, Brie, Buire-Courcelles, Cartigny, Cléry-sur-Somme, Combles, Driencourt, Équancourt, Estrées-Mons, Étricourt-Manancourt, Feuillères, Fins, Flaucourt, Flers, Gueudecourt, Guillemont, Guyencourt-Saulcourt, Hardecourt-aux-Bois, Hem-Monacu, Herbécourt, Hervilly, Heudicourt, Lesboeufs, Liéramont, Longueval, Marquaix, Mesnil-Bruntel, Mesnil-en-Arrouaise, Moislains, Nurlu, Rancourt, Roisel, Ronssoy, Sailly-Saillisel, Templeux-la-Fosse, Tincourt-Boucly, Villers-Carbonnel, Villers-Faucon.

Enfin, entre 2006 et 2015, quatre communes ont consommé plus de 5 ha : Allaines, (7 ha), Épehy (7 ha), Doingt (11 ha) et Péronne (82 ha).

Une analyse plus fine de la consommation foncière sera réalisée dans le cadre du diagnostic territorial du PLUi.

INSEE	Commune	Surf com (ha)	Conso foncière totale (m²)	Conso foncière avant 70 (m²)	Propriétés baties avant 70	Surf moy avant 70 (m²)	Surf moy maisons av. 70 (m²)	Conso foncière 70-2005 (m²)	Propriétés baties avant 70	Surf moy 70 2005 (m²)	Surf moy maisons 70 2005 (m²)	Conso foncière 70 2005 (m²)	Propriétés baties 70 2005	Surf moy 70 2005 (m²)	Surf moy maisons 2006 2015 (m²)
80014	Aizecourt-le-Bas	357	59138	45906	25	1836	1697	9330	5	1866	1866	3902	3	1301	1301
80015	Aizecourt-le-Haut	365	83423	71122	23	3092	1613	11031	10	1103	1103	1271	2	636	636
80017	Allaines	836	387774	187502	100	1875	1243	131456	85	1547	1509	69854	21	3326	2159
80054	Barleux	746	235992	199748	93	2148	1176	31898	27	1181	1100	5686	5	1137	1137
80088	Bernes	761	274048	203273	104	1955	1431	43285	35	1237	1300	31405	24	1309	1309
80102	Biaches	652	293640	179810	101	1780	1310	89612	73	1228	1201	26945	15	1796	1687
80115	Bouchavesnes-Bergen	1009	243195	164772	81	2034	1395	63109	52	1214	1127	18457	11	1678	1154
80128	Bouvincourt-en-Vermandois	194	140871	114553	54	2121	1382	21158	16	1322	1322	7626	4	1907	1907
80141	Brie	689	290898	210098	109	1928	1104	57863	44	1315	1315	22931	8	2866	1184
80150	Buire-Courcelles	776	260235	217900	88	2476	1152	37081	26	1426	1427	5251	3	1750	1750
80154	Bussu	679	156911	117486	77	1526	1123	34815	27	1289	1289	4609	4	1152	1152
80177	Cartigny	1515	543088	447333	237	1887	1400	63405	76	834	844	33455	21	1593	1593
80199	Cléry-sur-Somme	1878	493559	272462	171	1593	1053	193552	87	2225	1684	37634	24	1568	1093
80204	Combles	987	515658	372336	267	1395	952	113979	94	1213	971	31366	21	1494	825
80239	Devise	275	86098	49522	32	1548	1498	19348	6	3225	3225	4362	2	2181	2181
80240	Doingt	861	960948	606596	460	1319	953	260609	138	1888	1371	111504	88	1267	1005
80258	Driencourt	500	102049	86183	46	1874	1148	10010	6	1668	1668	5854	2	2927	1190
80271	Épehy	1733	744488	587778	396	1484	1075	93205	73	1277	1032	67359	40	1684	1029
80275	Équancourt	779	222310	180633	137	1318	1142	35375	19	1862	1749	6304	6	1051	864
80294	Éterpigny	405	108862	65970	39	1692	1133	38399	25	1536	1477	4497	6	750	500
80298	Étricourt-Manancourt	1102	453567	360356	219	1645	1228	43664	29	1506	1417	51419	33	1558	1524
80307	Feuillères	589	179182	160435	66	2431	1246	10071	8	1259	1259	9651	7	1379	1379
80312	Fins	687	249393	212920	115	1851	1045	14583	11	1326	1215	21888	11	1990	2123
80313	Flaucourt	736	390453	337962	96	3520	1189	35364	40	884	890	17129	8	2141	946
80314	Flers	627	188454	159936	83	1927	1433	15607	10	1561	1201	13374	8	1672	1216

INSEE	Commune	Surf com (ha)	Conso foncière totale (m²)	Conso foncière avant 70 (m²)	Propriétés baties avant 70	Surf moy avant 70 (m²)	Surf moy maisons av. 70 (m²)	Conso foncière 70-2005 (m²)	Propriétés baties avant 70	Surf moy 70 2005 (m²)	Surf moy maisons 70 2005 (m²)	Conso foncière 70 2005 (m²)	Propriétés baties 70 2005	Surf moy 70 2005 (m²)	Surf moy maisons 2006 2015 (m²)
80378	Ginchy	592	85202	72800	31	2348	1722	10150	7	1450	1450	3683	3	1228	1350
80397	Gueudecourt	487	129699	97759	34	2875	2087	19279	8	2410	2410	12661	7	1809	1809
80401	Guillemont	327	168734	114397	53	2158	1120	30679	15	2045	1604	23659	14	1690	1564
80404	Guyencourt-Saulcourt	500	153349	126108	80	1576	1343	16309	9	1812	2016	10934	7	1562	1627
80413	Hancourt	406	84023	74626	36	2073	1445	7354	6	1226	1226	2043	2	1022	1022
80418	Hardecourt-aux-Bois	523	89133	67903	35	1940	1270	16333	12	1361	964	9753	5	1951	1247
80428	Hem-Monacu	366	162499	102935	41	2511	1124	41973	22	1908	1475	20166	13	1551	1364
80430	Herbécourt	450	145088	112356	54	2081	1231	28260	15	1884	1157	16660	6	2777	980
80434	Hervilly	618	189754	151876	56	2712	1776	23012	17	1354	1354	14864	9	1652	1652
80435	Hesbécourt	362	58554	55409	38	1458	1079	1437	1	1437	1437	1710	1	1710	1710
80438	Heudicourt	1271	390489	353472	228	1550	1073	18276	15	1218	1239	19697	14	1407	1381
80472	Lesb?ufs	597	182234	142568	67	2128	1779	27991	13	2153	1716	16832	7	2405	1463
80475	Liéramont	729	208905	181570	103	1763	1151	15086	13	1160	1160	12251	11	1114	1158
80487	Longavesnes	409	81985	74596	48	1554	1105	5376	5	1075	1075	2011	2	1006	1006
80490	Longueval	853	276627	192687	98	1966	1203	51524	28	1840	1614	36905	23	1605	1402
80516	Marquaix	529	142160	113340	81	1399	977	20632	17	1214	1223	9647	8	1206	1373
80521	Maurepas	1088	275353	208973	95	2200	1317	66052	30	2202	1737	1083	2	542	542
80536	Mesnil-Bruntel	731	246691	153449	100	1534	1152	80872	50	1617	1480	16927	13	1302	1073
80538	Mesnil-en-Arrouaise	650	185918	165151	65	2541	2134	15374	7	2196	2265	5392	4	1348	1348
80552	Moislains	2062	772592	605316	439	1379	938	144601	132	1095	902	26296	24	1096	848
80557	Estrées-Mons	1530	1000088	787450	195	4038	1277	172538	57	3027	1663	44983	29	1551	1327
80601	Nurlu	653	331620	253721	157	1616	1261	23122	16	1445	1522	54781	42	1304	1373
80620	Péronne	1416	3924224	1839260	1632	1127	284	1392759	906	1537	329	819810	142	5773	319
80629	P?uilly	622	97883	78325	38	2061	1664	15755	11	1432	1432	3803	4	951	951
80664	Rancourt	291	196909	115600	49	2359	1626	67023	27	2482	1497	32056	5	6411	1642
80677	Roisel	1016	963089	681322	563	1210	778	252662	180	1404	798	33012	27	1223	801
80679	Ronssoy	753	510616	410547	230	1785	1355	92666	50	1853	1666	7554	8	944	1058

INSEE	Commune	Surf com (ha)	Conso foncière totale (m²)	Conso foncière avant 70 (m²)	Propriétés baties avant 70	Surf moy avant 70 (m²)	Surf moy maisons av. 70 (m²)	Conso foncière 70-2005 (m²)	Propriétés baties avant 70	Surf moy 70 2005 (m²)	Surf moy maisons 70 2005 (m²)	Conso foncière 70 2005 (m²)	Propriétés baties 70 2005	Surf moy 70 2005 (m²)	Surf moy maisons 2006 2015 (m²)
80695	Sailly-Saillisel	939	389921	301728	144	2095	1192	47199	41	1151	1041	40994	25	1640	904
80737	Sorel	794	137955	130763	85	1538	1161	4101	4	1025	1025	3741	2	1871	1871
80747	Templeux-la-Fosse	723	147854	132145	66	2002	1354	8874	8	1109	1109	6836	4	1709	2182
80748	Templeux-le-Guérard	648	172621	146715	78	1881	1265	22704	14	1622	1622	3201	3	1067	1067
80762	Tincourt-Boucly	1280	286210	229520	140	1639	1103	39256	28	1402	1402	21026	15	1402	1442
80801	Villers-Carbonnel	766	267104	211505	107	1977	1112	44143	21	2102	1463	11459	10	1146	1146
80802	Villers-Faucon	1142	860390	820429	251	3269	1185	17431	19	917	966	22520	14	1609	870
80812	Vraignes-en-Vermandois	422	165781	134015	64	2094	1385	30681	11	2789	2479	1083	1	1083	1083
	TOTAL	**46283**	**21145485**	**15052928**	**17600**	**1945**	**1248**	**4349293**	**2837**	**1559**	**1378**	**1983766**	**883**	**1668**	**1259**

Tableau 14. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

PREFECTURE DE LA SOMME

Communauté de communes de
HAUTE SOMME

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PORTER A CONNAISSANCE

Analyse de la consommation foncière

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme
Service Aménagement et Prospective

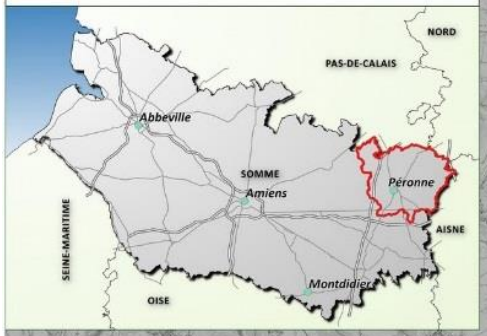
Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 2017/107401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2015

Propriétés bâties
- *Avant 1970*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

N

0 10 20 30 40 50 km



CHAPITRE 6. FILIERES AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES

6.1 Filière agroalimentaire en France

La filière agroalimentaire regroupe les entreprises de transformation des produits agricoles et alimentaires. Composée à 98% de PME, les industries de la viande et du lait emploient 40% des effectifs du secteur et les coopératives agroalimentaires produisent 40% du chiffre d'affaires du secteur.

En 2018, la filière représente 18 365 entreprises, 386 412 Équivalent Temps Plein, 170,6 Milliards d'Euros de chiffre d'affaires, dont 22% à l'exportation.

6.2 Filière agroalimentaire sur la Haute Somme

Sur le territoire intercommunal, plusieurs entreprises agroalimentaires sont implantées. L'étude a permis de référencer les suivantes :

Établissement	Commune	Type	Effectif
Cristal Union - Établissement de Sainte Émilie	Villers Faucon	Fabrication de sucre	107
Fraich'Pom	Moislains	Industrie des fruits et légumes	< 20
SAS Som'baker	Rancourt	Fabrication produits alimentaires divers	< 100
Bonduelle	Estrées-Mons	Industrie des fruits et légumes	> 750 salariés
Picvert	Estrées-Mons	Industrie des fruits et légumes	< 50
Les Rives de l'Omignon	Devise	Divers (Activités des sociétés holding)	< 20
Unéal	Fins	Coopérative agricole	/
Unéal	Péronne	Coopérative agricole	/
Société Coopérative Agricole du Vermandois	Roisel	Coopérative agricole	/

Tableau 15. Recensement des entreprises de la filière agro-alimentaire sur la CCHS

6.3 Filière agricole

À noter également la présence d'un centre de recherche de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) à Estrées-Mons. Le centre Inra Hauts-de-France est composé de sept unités appartenant à cinq départements scientifiques Inra :

- 2 unités de recherche dont 1 unité mixte avec l'université de Lille : UMR UMET, UR AgroImpact
- 2 unités sous contrat avec l'université de Lille : USC AFP, USC UGSF
- 1 unité de service à caractère national : US LAS
- 1 unité expérimentale : UE GCIE
- 1 service d'appui à la recherche : SDAR

Elles sont réparties sur 4 sites en région Hauts-de-France : Villeneuve d'Ascq (59), Arras (62), Estrées-Mons (80) et Laon (02).

Le Centre Hauts-de-France se positionne autour de deux thématiques majeures pour 2012-2020 :

- Production et transformation de la biomasse lignocellulosique
- Évaluation des impacts environnementaux des systèmes de grandes cultures

Située à Estrées-Mons, l'unité expérimentale est dédiée à l'innovation variétale des grandes cultures pour une production agricole alimentaire et non alimentaire plus respectueuse de l'environnement. Elle propose un dispositif d'expérimentation végétal d'exception pour la recherche et le développement.



Photo 1. UE GCIE d'Estrées-Mons – Source : INRA

CHAPITRE 7. PROJETS EN COURS TOUCHANT L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE

7.1 Canal Seine Nord Europe

La réalisation d'une grande infrastructure comme le canal Seine-Nord Europe nécessite d'acquérir les terrains et de réorganiser l'ensemble des parcelles autour du canal.

L'opération d'aménagement foncier liée au Canal Seine-Nord Europe (33 500 hectares) est consécutive à la réalisation du canal à grand gabarit. Le 4 avril 2017 s'est tenue la Commission intercommunale Interdépartementale d'Aménagement Foncier (CIIAF) validant le périmètre et le mode d'aménagement foncier avec inclusion de l'emprise. Concernant cette opération, le Département engage et règle les dépenses qui sont intégralement remboursées par la Société du Canal Seine-Nord Europe, maître de l'ouvrage. Elle a été ordonnée le 20 avril 2018. La phase de classement des terres était en cours en 2018 et devrait durer plus d'un an.

7.2 Dispositifs d'aide au milieu agricole

7.2.1 Mesures agro-environnementales

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune (PAC), les Conseils régionaux mettent en place un nouveau cadrage pour les mesures agro-environnementales climatiques (MAEC).

L'État et les Agences de l'Eau ont défini des zones prioritaires en faveur de la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des zones humides et de la lutte contre l'érosion. Sur ces zonages, des opérateurs sont en charge de construire et d'animer un projet agro-environnemental adapté à l'enjeu spécifique de leur territoire. Sur le département de la Somme, 19 structures se sont portées «opérateur» selon les zonages définis.

Les opérateurs proposent un certain nombre de mesures : «herbe», «grandes cultures», «entretien du paysage», «mesures système d'exploitation».

■ Public concerné

Tout exploitant agricole (sans limite d'âge) peut bénéficier de mesures agro-environnementales à condition d'avoir des parcelles situées dans les territoires agréés (voir carte). Pour les sociétés agricoles, il faut qu'il y ait au minimum un associé exploitant.

■ Durée de l'engagement

Il s'agit d'un contrat fixe à la parcelle pour 5 ans.

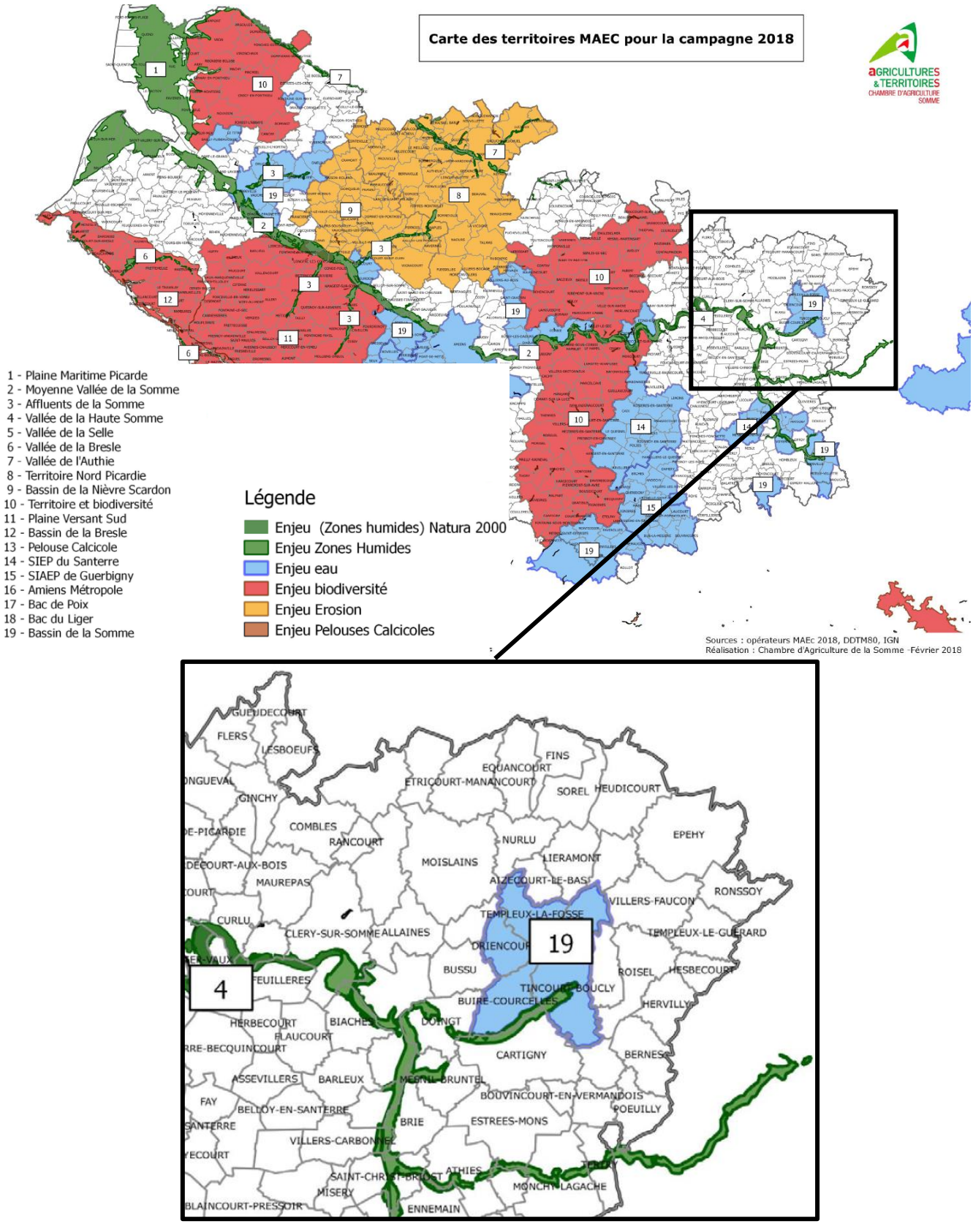


Figure 19. Carte des territoires MAEC pour la campagne 2018

7.2.2 Dispositifs du Département de la Somme

Source : somme.fr

Soutien à l'élevage avec la Charte Avenir Élevage 80

Signée en 2016 en partenariat avec l'État, la Région Hauts-de-France et la Chambre d'Agriculture de la Somme, la charte Avenir Élevage 80 prévoit un accompagnement technico-économique des éleveurs (réalisation d'audits et contrats de progrès).

Le Département soutient le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA) à hauteur de 280 000 € en 2018.

Nouvelles aides aux investissements

De nouveaux dispositifs d'aide ont été créés en 2016 pour soutenir la modernisation des exploitations d'élevage, la diversification dans les fermes, la production d'énergies renouvelables ainsi que les projets de développement et de création d'emplois dans les entreprises agro-alimentaires.

Démarche "Somme Produits Locaux"

Le Département a créé avec la Chambre d'Agriculture la plateforme en ligne Somme Produits Locaux, qui développe les circuits courts et s'adresse aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers. Le Département développe le recours aux produits locaux dans les collèges et dans les établissements médico-sociaux.

Soutien à l'innovation

L'innovation étant indispensable au maintien et au développement de la compétitivité des exploitations, le Département souhaite accompagner l'émergence de pratiques innovantes dans les secteurs agricole, forestier et halieutique, avec un appel à projet dédié à l'innovation agricole.

Ce dispositif permet d'accompagner les exploitants agricoles dans la réalisation d'investissements dans des matériels innovants pour améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement, favoriser le développement d'alternatives mécaniques et numériques à l'utilisation de phytosanitaires, de systèmes agricoles économes en intrants et de solutions technologiques de valorisation économique des agro-ressources.

Soutien aux programmes d'actions des organisations agricoles

L'appui du Département porte sur les programmes de renouvellement générationnel et sur le soutien aux agriculteurs fragilisés.

CHAPITRE 8. JUSTIFICATION DE REPRISES DES BATIMENTS D'EXPLOITATION

Le PLUi identifie, au sein des plans de zonage, les bâtiments agricoles. Ces informations permettent d'intégrer les enjeux agricoles sans avoir à localiser chaque exploitation et ses périmètres associés. Cela permettra d'informer le pétitionnaire et facilitera l'instruction par la Chambre d'Agriculture lors des autorisations d'urbanisme. En effet, pour limiter les impacts environnementaux et les nuisances pour le voisinage, les bâtiments d'élevage doivent respecter des distances minimales d'éloignement vis-à-vis des habitations et des établissements recevant du public. Le code rural interdit l'implantation de bâtiments d'élevage à proximité immédiate de ces constructions. En conséquence, tout nouveau projet à proximité d'un bâtiment d'élevage est également soumis à ces mêmes distances : c'est la règle de réciprocité.

CHAPITRE 9. PARTAGE DES ENJEUX AVEC LES ELUS ET LES AGRICULTEURS

9.1 Atelier agricole avec les élus



Les principales difficultés au maintien / développement de l'activité agricole sur le territoire intercommunal.

Des élus indiquent que de nombreux agriculteurs sont « mal vus » du fait des nuisances qu'ils génèreraient (bruits, odeur, salissement des routes..) par les néo-ruraux qui se plaignent parce qu'ils sont venus chercher le calme. Il est estimé que les freins liés à l'opinion du grand public sont portés par une minorité qui fait facilement entendre son mécontentement, toutefois ce point de vue est loin de refléter la perception de la majeure partie de la population.

Un principal problème du maintien de l'agriculture est la faiblesse des cours des productions agricoles, sujet pour lequel le PLUi n'a quasiment pas de levier d'action. La rentabilité de l'activité agricole est jugée trop faible, ce qui pose des problèmes pour monter des projets.

Des difficultés autres (réglementaires, administratives, d'opinion publique…) apparaissent quand on s'intéresse à des projets d'envergure de type élevage ou unité de méthanisation.

Certains participants notent les problèmes liés à l'érosion des sols et aux ruissellements, pour lesquels les agriculteurs ont une responsabilité vis-à-vis des couverts hivernaux et du sens du travail en fonction de la pente.

L'installation des jeunes ne semble a priori pas trop difficile dans le canton de Roisel, sauf en ce qui concerne l'élevage.

Enfin, les participants indiquent qu'il convient de ne pas empêcher la diversification. Une crainte est également exprimée sur les possibilités de développement qui pourraient être limitées par les protections environnementales.

Les participants s'accordent à dire qu'il n'y a pas suffisamment de terrains agricoles disponibles.

Le potentiel du bâti agricole

Certains participants indiquent que plusieurs réhabilitations ont déjà été effectuées sur le territoire, aussi bien à usage personnel que pour du locatif. Ces réhabilitations semblent a priori être d'initiative privée et non publique.

Des élus expriment une mauvaise prise en compte du stationnement dans un projet de réhabilitation, par exemple sur Cartigny, entrainant un stationnement anarchique sur l'espace public.

Les élus indiquent que globalement peu de bâtiments agricoles ont été reconvertis, à l'exception de certains corps de ferme. Dans ces cas-là, aucun problème de stationnement n'est survenu, celui-ci étant opéré dans la cour du corps de ferme.

Des élus mentionnent le problème de l'amiante dans les toitures des bâtiments agricoles comme un frein important à la reconversion.

Enfin, certaines communes indiquent que ce type d'opérations est complexe avec un portage public, les communes ayant peu de ressources financières.

Les principaux conflits d'usage recensés

Les participants rappellent les principaux types de désagréments rencontrés dans les communes (bruits, odeur, salissement des routes…).

Par ailleurs, l'augmentation de la circulation et du poids des engins agricoles pose un grave problème d'entretien des voiries, notamment à proximité des silos à betteraves. En effet, des engins de 44 tonnes circulent sur des voies qui n'ont pas été conçues pour supporter une telle charge. L'entreprise Cristal Union est notamment pointée du doigt.

Des élus font état de tensions entre agriculteurs et riverains lorsque des voitures sont accrochées avec les engins agricoles. En effet, le passage de gros engins pose des problèmes dans les voies étroites des villages. Des problèmes de circulation sont notamment mentionnés à Marquaix.

Le respect du bornage des chemins ruraux est également évoqué par les participants.

Enfin, le problème des coulées de boues en cas d'épisodes pluvieux intenses est rappelé.

Les principaux enjeux d'aménagement pour maintenir / développer l'activité agricole

Les participants indiquent qu'un des principaux enjeux est d'améliorer la voirie pour l'adapter aux exploitations actuelles (plus larges, plus résistantes).

Certains élus mentionnent la possibilité d'un aménagement foncier rural (remembrement) comme outil permettant d'améliorer la rentabilité économique des exploitations agricoles.

L'importance de la diversification est rappelée ici. Certains participants indiquent que dans le cadre du PLUi, un enjeu important concerne l'agrandissement des bâtiments agricoles qui ne doivent pas à la fois être contraints et ne pas poser problème aux riverains.

Des élus indiquent qu'il conviendra selon les cas de définir des espaces sur lesquels les sièges d'exploitations pourront s'implanter en dehors du tissu urbanisé pour éviter les conflits d'usages.

Certains participants jugent qu'au contraire les villages se sont construits autour des exploitations agricoles et que ce serait perdre l'identité des communes.

Des zones naturelles identifiées dans des PLU locaux (par exemple à Moislains) semblent pénaliser le développement de certains agriculteurs.

La préservation du foncier agricole semble pour certains participants un enjeu important pour la pérennité des exploitations agricoles. A l'inverse, certains élus indiquent ne pas être d'accord pour limiter l'espace constructible dans le PLUi.

9.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Comme indiqué dans la méthodologie, 29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été davantage renseignées que d'autres.

Moyenne d'âge

Pour les exploitants ayant complété cette question, la moyenne d'âge sur l'ensemble des exploitants est de 49,7 ans. La moyenne d'âge, sans être tout à fait proche de la retraite et de la transmission, est néanmoins relativement âgée. Cela peut notamment s'expliquer par une installation en tant que chef d'exploitation qui arrive relativement tard dans la profession.

Statut des exploitations

40% des exploitations sont des EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée), 37% sont des exploitations individuelles, 19% sont des SCEA (Société civile d'exploitation agricole) et 3% sont des GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun).

Sur les 134 exploitants ayant répondu à cette question, 10% indiquent qu'exploitant agricole n'est pas leur activité principale.

Emplois salariés

Sur les 134 exploitants ayant répondu à cette question, 45% déclarent embaucher au moins un salarié, contre 54% n'en ayant pas. Parmi les exploitants ayant précisé leur nombre d'Équivalent Temps Plein, la moyenne est à 1,48 salarié par exploitation, avec un minimum de 0,2 ETP et un maximum de 8 ETP.

Sur les 127 exploitants ayant répondu à cette question, 25% ont prévu d'embaucher dans les 5 prochaines années.

Orientation technico-économique de l'exploitation

Confirmant les données du RGA, 79% des exploitants indiquent faire de la polyculture. Seuls 18% des exploitants indiquent pratiquer la polyculture élevage (comprenant dans certains cas des volailles et des élevages hors-sol).

Pour les 25 exploitants ayant déclaré faire de l'élevage, celui-ci concerne aussi bien des vaches allaitantes et de l'engraissement de veaux, des vaches laitières, de l'engraissement de porcs, des lapins ou des volailles.

Environ 7% de 131 exploitations ayant répondu indiquent avoir un atelier atypique, par exemple de transformation, d'horticulture, de compostage ou encore de production photovoltaïque.

Sur les 130 exploitants ayant répondu à cette question, 7% indiquent faire de l'activité de service (travaux agricoles, systèmes frigorifiques ou autres).

Surface Agricole Utile

Sur les 126 exploitants ayant répondu à cette question, la moyenne de surface agricole utile par exploitation est de 141,43 ha, soit davantage que les 98,8 ha moyen indiqués dans le RGA de 2010.

Les exploitants agricoles travaillent en moyenne sur 4 à 5 communes (pour les 132 exploitants ayant répondu).

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Environ 19% des exploitants indiquent avoir un label de qualité sur une partie de leur production. 7 exploitants sont notamment certifiés Agriculture Biologique sur toute ou partie de leur exploitation. Global Gap est le label de qualité le plus représenté et concerne les pommes de terre. Parmi les autres labels mentionnés, notons particulièrement Bienvenue à la ferme, Agneaux de nos Régions, Paysan Picard, Blé Label Rouge, certification VVA, La route du Lait, Lapins du Chti, Saveurs en Or, Terroir de Picardie, Volailles certifiées ou encore White Label.

Sur les 132 exploitants ayant répondu à cette question, environ 12% indiquent faire de la vente directe. Celle-ci est relativement peu développée sur le territoire intercommunal. Seules 5% des 132 exploitations ayant répondu indiquent avoir un local dédié.

Sur 131 exploitations ayant répondu, seules 4% font de l'accueil à la ferme sous forme de gîtes, chambres d'hôtes ou ferme pédagogique.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Sur les 124 exploitants ayant répondu, environ 59% indiquent avoir déjà été remembrés. Environ 60% des 129 exploitations ayant répondu à la question indiquent avoir un parcellaire plutôt dispersé en îlots, contre 31% indiquant avoir un parcellaire plutôt regroupé et 9% un parcellaire très émietté. Environ 54% des exploitants ayant répondu à la question considèrent que la structure du parcellaire est une contrainte pour l'activité.

Sans surprise, environ 95% des exploitations indiquent avoir une partie de leurs terres en fermage. Tous les répondants n'ayant pas indiqué dans quelle proportion, il est compliqué d'avoir une moyenne. Sur les 82 exploitants l'ayant indiqué, environ 70% des terres sont en fermage.

Sur les 124 exploitants ayant répondu à la question, environ 26% indiquent avoir des terres avec un bail précaire.

Sur 125 répondants, 42% indiquent avoir une qualité agronomique potentiellement bonne, contre 55% potentiellement moyenne à bonne et 3% potentiellement mauvaise.

Contraintes à l'agriculture

Sur l'ensemble des questionnaires, les principales difficultés au quotidien liées aux conflits d'usages sont les suivantes :

- Gênes liées aux infrastructures en place : 10% des répondants
- Traversées de routes (faire passer les animaux d'une parcelle à l'autre) : 8% des répondants
- Traversées de villages (circulation des engins) : 32% des répondants
- Cohabitation avec des tiers (maisons d'habitation) : 17%
- Autres : Dégâts de gibiers, enclavement de parcelle (<1%), spéculation foncière (<1%), siège d'exploitation mitoyen (<1%), stationnement au bord des routes (<1%).

Seuls 18% des 116 exploitants ayant répondu à la question indiquent avoir des parcelles difficiles à exploiter du fait de problèmes naturels (érosion, engorgement d'eau, inondation, coulée de boue).

Également 18% des 125 répondants indiquent être concernés par un zonage environnemental (champs-captants, Natura 2000, ZNIEFF, zone vulnérable aux nitrates, zone humide ou PPRI).

Avenir et projets

Sur les 122 exploitants ayant répondu à cette question, 88% indiquent que leur exploitation est viable, contre 1% non viable et 11% en situation incertaine.

Environ 39 exploitants (soit 37% des répondants à la question) ont indiqué avoir des projets, le plus généralement de construction de bâtiment(s), mais également de démolition-reconstruction, de diversification ou encore d'accueil à la ferme.

Enfin, 36 exploitants ont indiqué que qu'un de leur bâtiment pouvait faire l'objet d'un changement de destination, soit 35% des répondants à cette question.

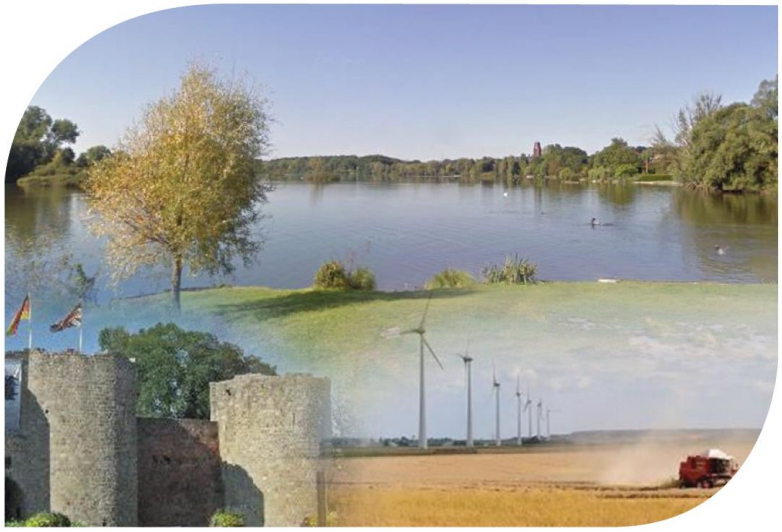
9.3 Les enjeux définis par les élus concernant cette thématique

- **La préservation du foncier agricole déjà cultivé**
- **La protection des espaces agricoles à fort potentiel agronomique et les fonctionnalités agricoles en dehors des tissus bâtis**
- **Permettre le développement des exploitations agricoles**
- **Soutenir l'activité agricole et les filières amont-aval (diversification, circuits-courts, agro-tourisme…)**
- **Porter une attention aux enjeux environnementaux dans le milieu agricole**

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Vraignes-en-Vermandois

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Vraignes-en-Vermandois

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Vraignes-en-Vermandois	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Vraignes-en-Vermandois 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Vraignes-en-Vermandois 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

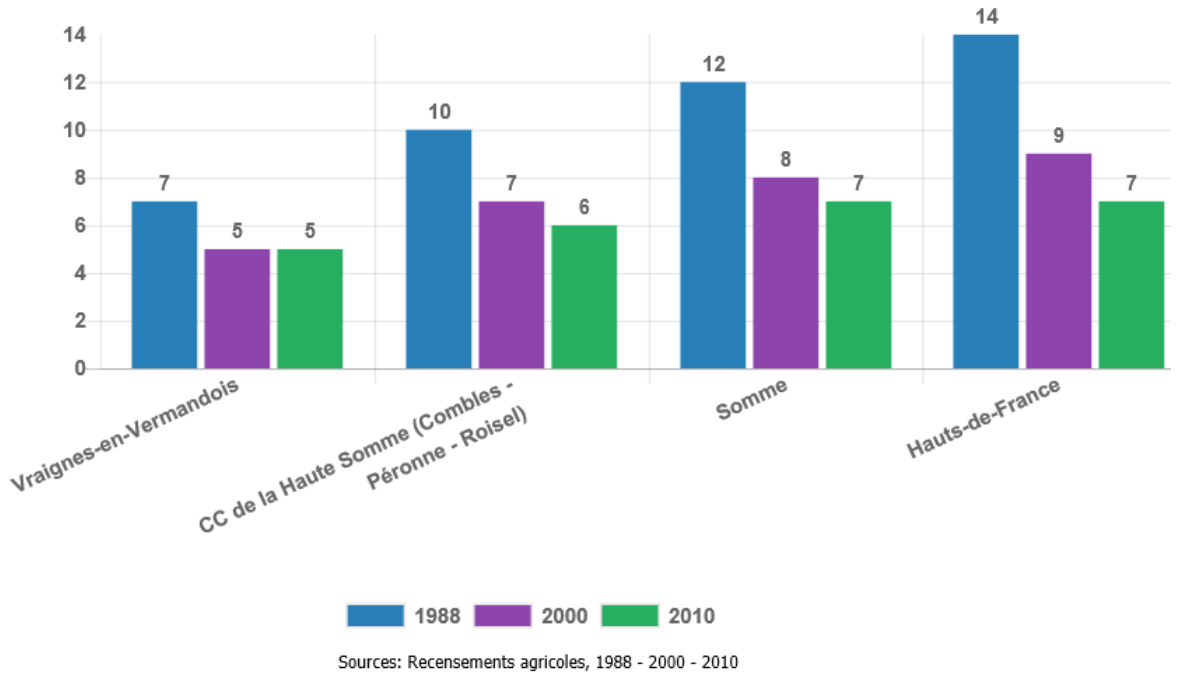


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune est resté relativement stable, avec néanmoins la perte de deux exploitations entre 1988 et 2000. Vraignes-en-Vermandois possède une exploitation de moins sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation augmenter entre 1988 et 2000 pour ensuite diminuer entre 2000 et 2010 à 2 UTA par exploitation. Ce chiffre est quasiment équivalent à la moyenne observée sur la CCHS.

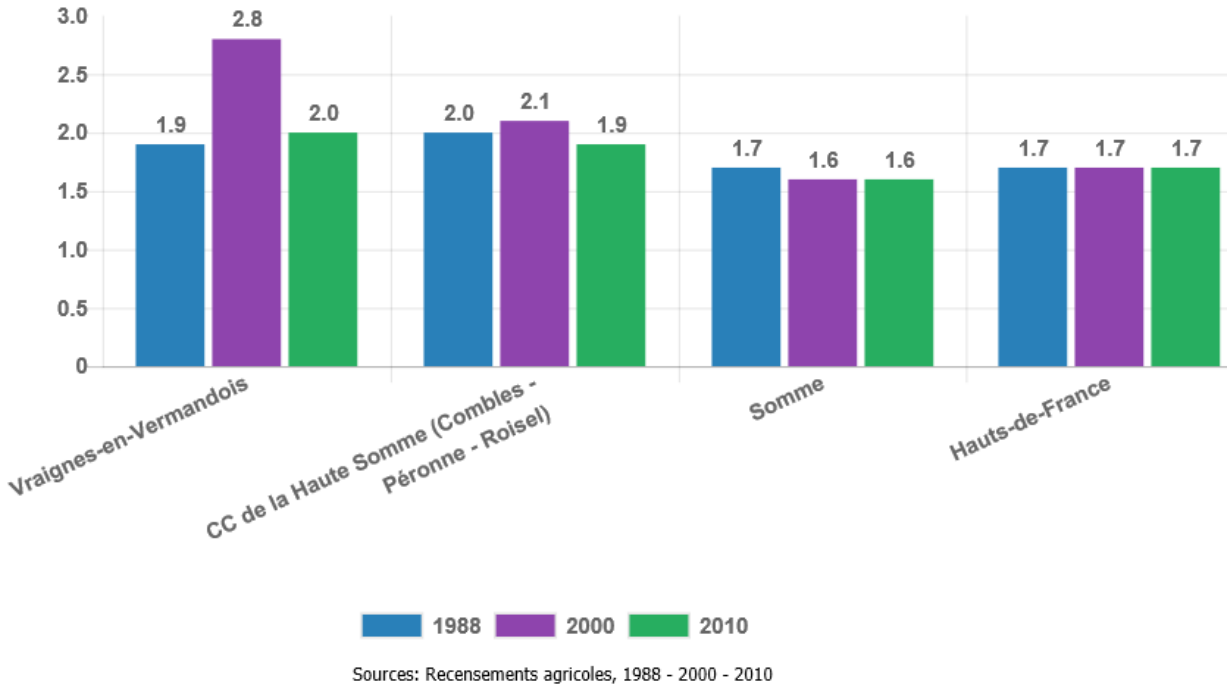


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement peu présent sur Vraignes-en-Vermandois. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est très faible en 2000, comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région, et devient nul en 2010.

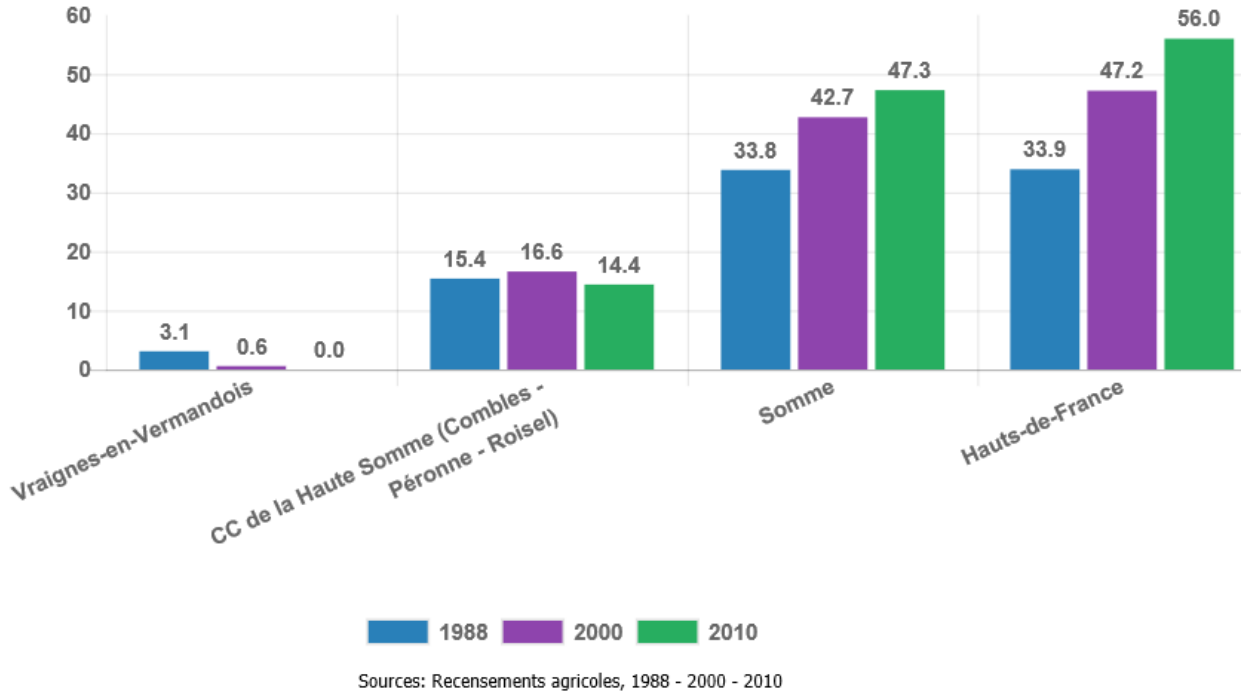


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Aucun UGB n'a été recensée en 2010 contre 22 en 1988.

	1988	2000	2010
Vraignes-en-Vermandois	22	3	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Vraignes-en-Vermandois a augmenté entre 1988 et 2000, puis a diminué entre 2000 et 2010. La taille des exploitations de la commune est supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

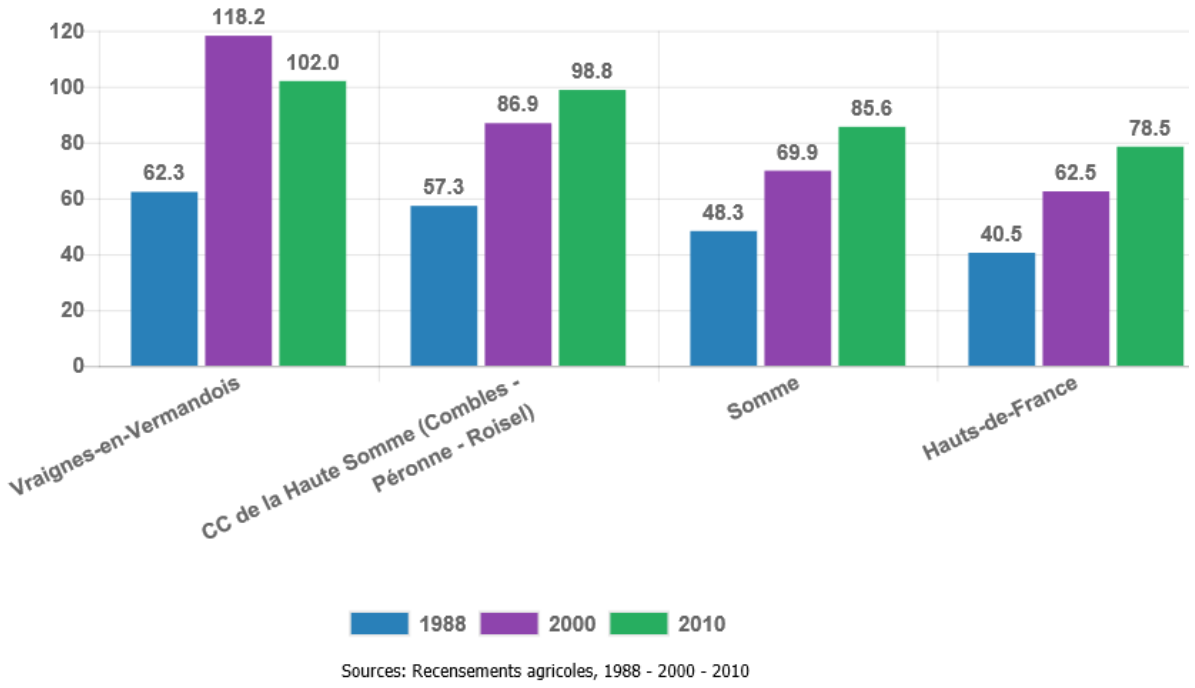


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Vraignes-en-Vermandois est passée de 436 ha en 1988 à 510 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Vraignes-en-Vermandois	436	591	510
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2000, puis a diminué entre 2000 et 2010. La SAU en terre labourable moyenne par exploitation de la commune est supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

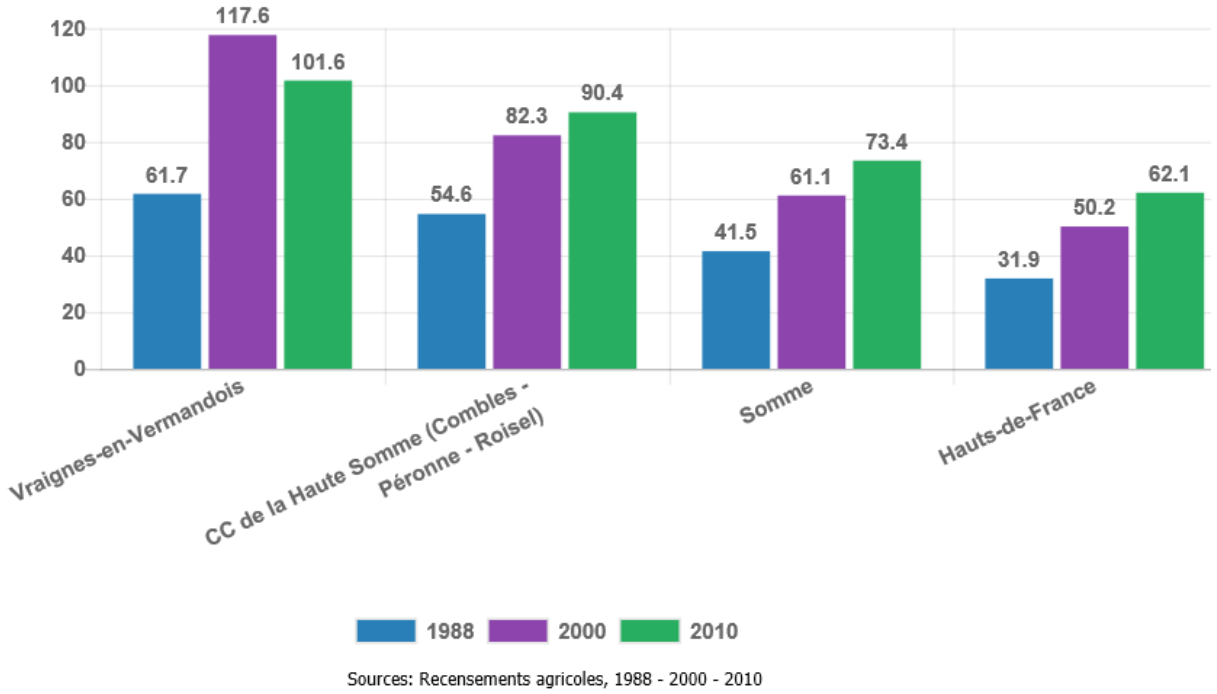


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Vraignes-en-Vermandois	432	588	508
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a également diminué entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

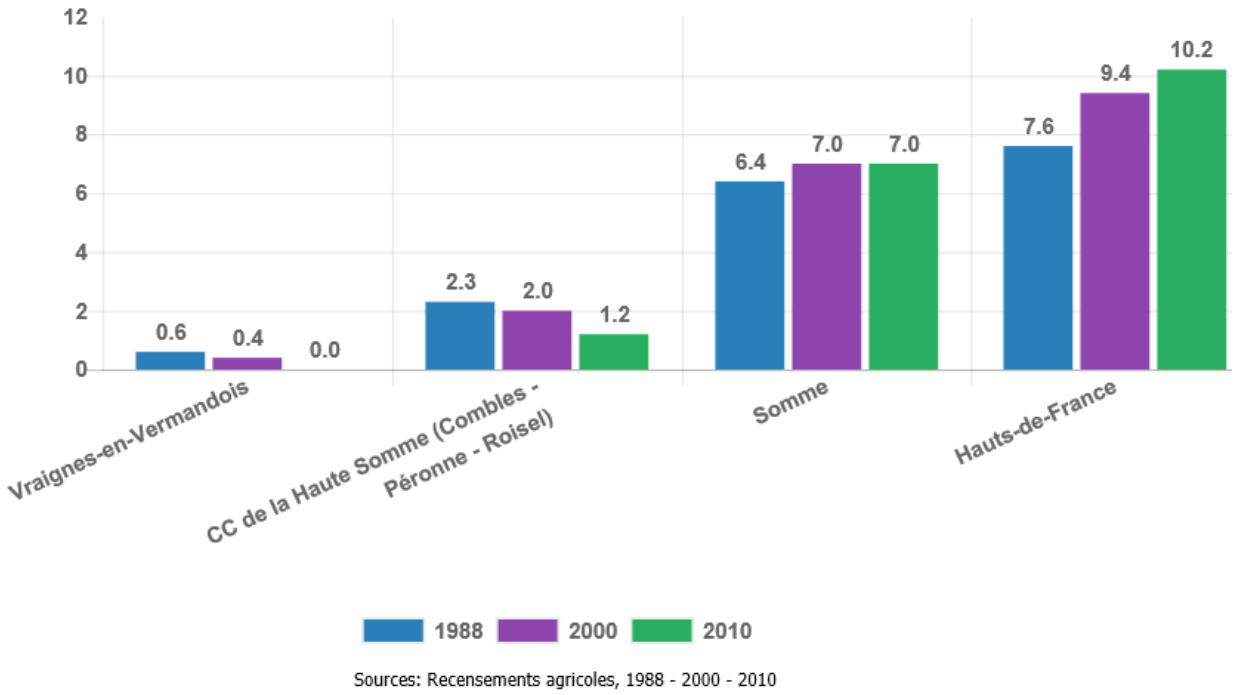


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Vraignes-en-Vermandois	4	2	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Vraignes-en-Vermandois

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 - Occupation du sol agricole en 2017 - p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	0,74	0,19%
Blé tendre d'hiver	150,53	39,40%
Betterave non fourragère / Bette	104,40	27,32%
Blé tendre de printemps	1,05	0,27%
Colza d'hiver	23,95	6,27%
Autre légume ou fruit annuel	18,45	4,83%
Haricot / Flageolet	3,94	1,03%
Jachère de 5 ans ou moins	11,82	3,09%
Maïs	12,15	3,18%
Orge d'hiver	23,68	6,20%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	1,64	0,43%
Pomme de terre de consommation	24,38	6,38%
Surface agricole temporairement non exploitée	6,34	1,66%

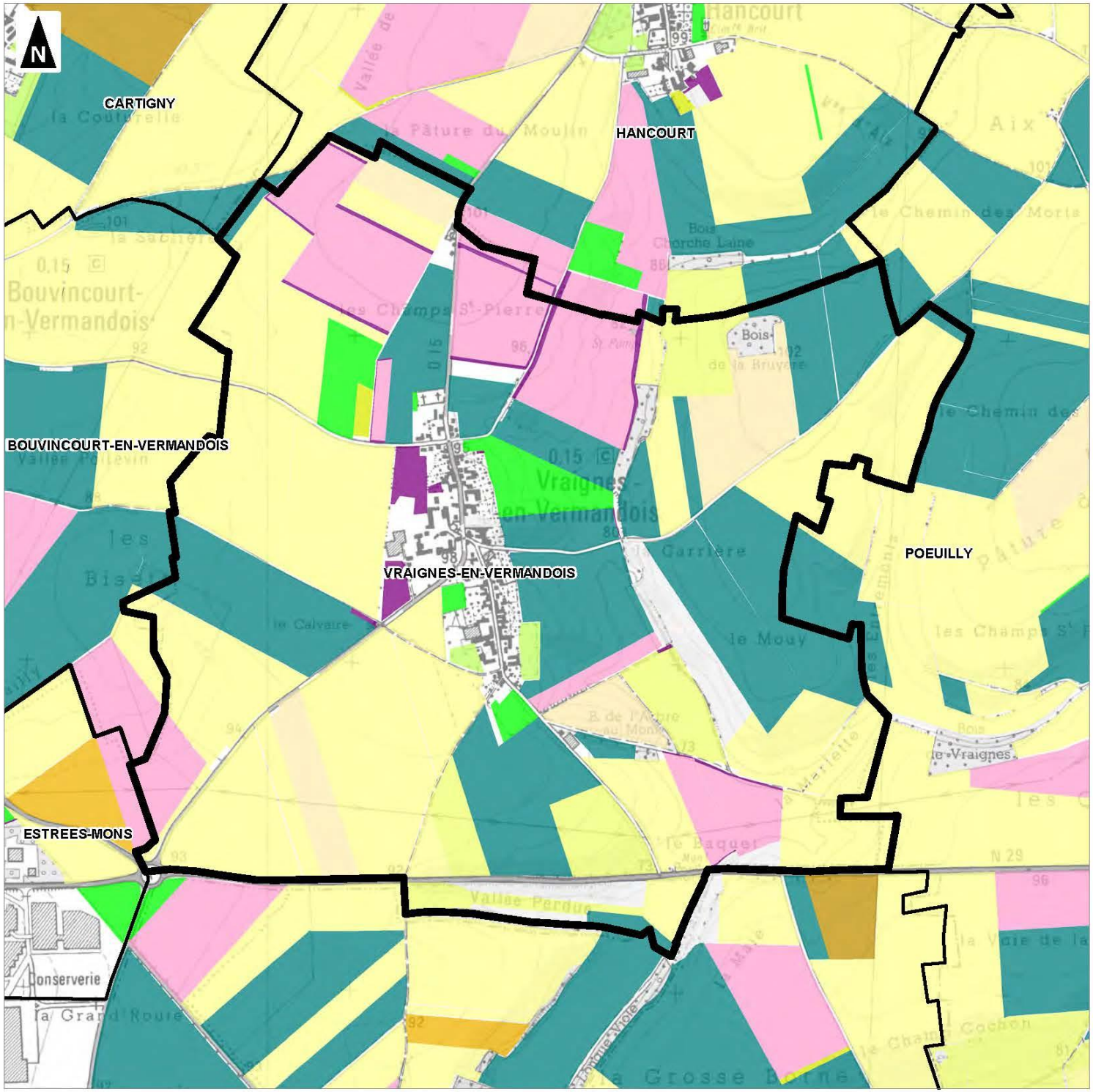
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 39%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 27% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 6%, le colza qui représente plus de 6% du territoire et 4% de divers fruits et légumes. L'orge n'est pas non plus négligeable et représente plus de 6% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : VRAIGNES-EN-VERMANDOIS



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Prairies permanentes
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 — 500 — 1 000
Mètres

1:12 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

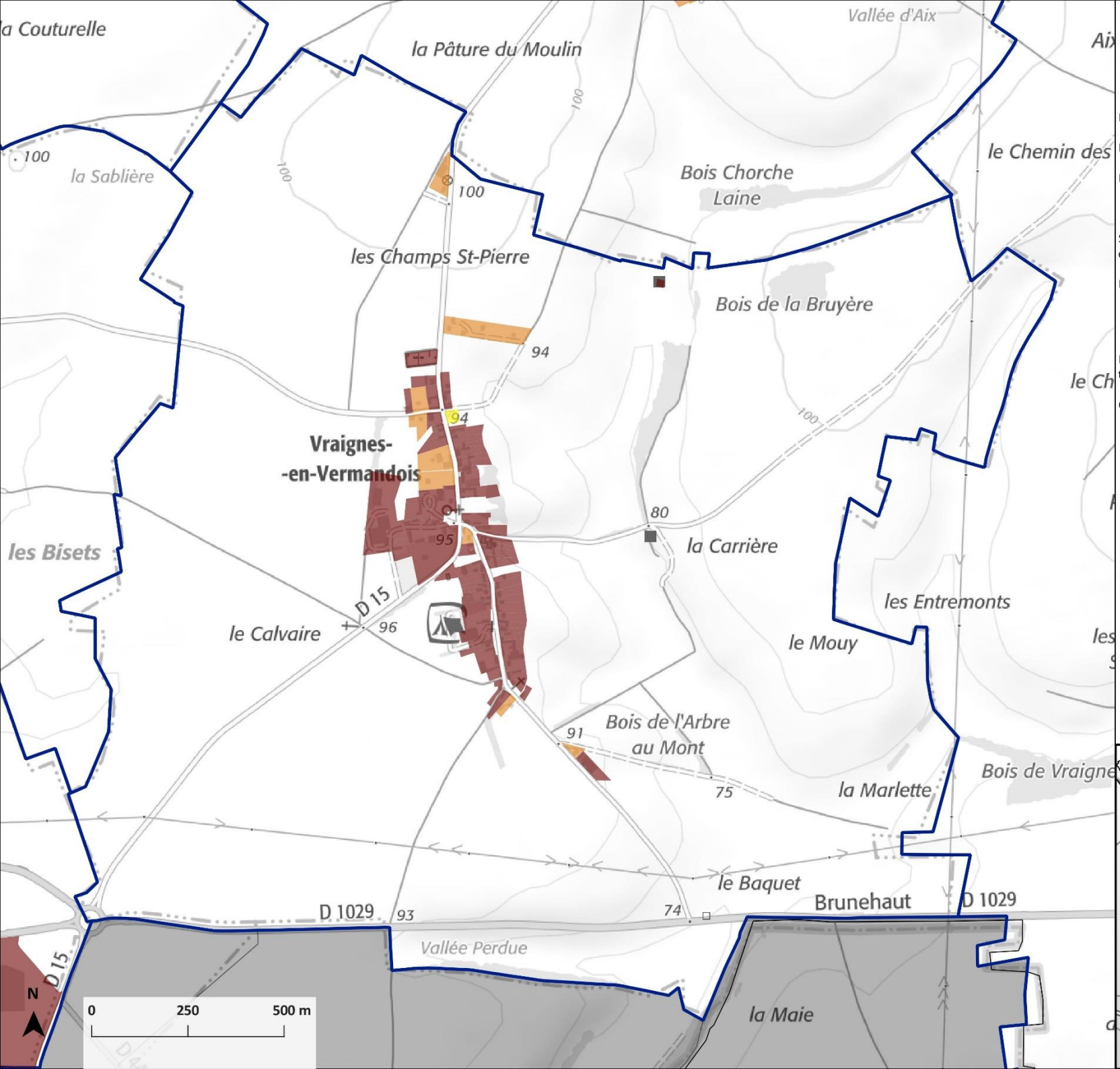
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Vraignes-en-Vermandois

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80812
Commune	Vraignes-en-Vermandois
Surf com (ha)	422
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	165781
Conso foncière totale (ha)	17
Conso foncière avant 70 (m²)	134015
Conso foncière avant 70 (ha)	13
Propriétés bâties avant 70	64
Surface moyenne avant 70 (m²)	2094
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1385
Conso foncière 70 2005 (m²)	30681
Conso foncière 70 2005 (ha)	3
Propriétés bâties avant 70	11
Surface moyenne 70 2005 (m²)	2789
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	2479
Conso foncière 2005-2015 (m²)	1083
Conso foncière 2005-2015 (ha)	0

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Vraignes-en-Vermandois
Consommation du foncier

La commune comptait 152 habitants en 2014.

La superficie totale est de 422 hectares.

La consommation foncières est de :
- 13.4 hectares jusqu'en 1969.
- 3.1 hectares de 1970 à 2005.
- 0.1 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 16.6 hectares, qui représente 3.9 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 2094 m² jusqu'en 1969
- 2789 m² de 1970 à 2005
- 1083 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Vraignes-en-Vermandois représente 0.8 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

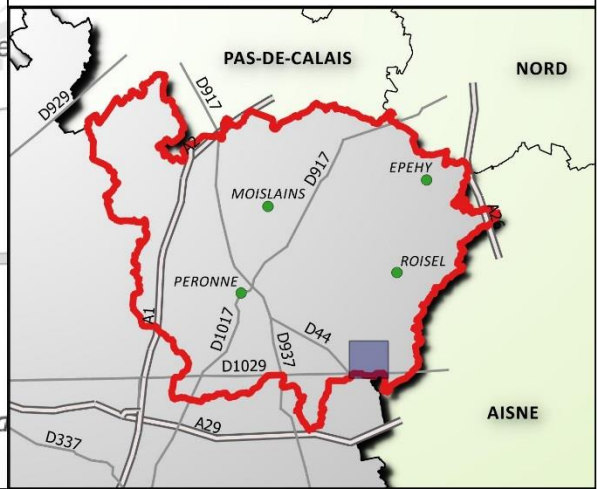
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1385 m² par maison jusqu'en 1969.
- 2479 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1083 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Un seul exploitant de Vraignes-en-Vermandois a participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

L'âge de l'exploitant n'est pas indiqué par discrétion.

Statut des exploitations

L'exploitation a le statut d'exploitation individuelle.

Emplois salariés

L'exploitant emploie deux salariés.

Surface Agricole Utile

La SAU de l'exploitation est de 180 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

L'exploitant n'a pas répondu à cette question.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

L'exploitant possède un parcellaire dispersé en îlots. La qualité de sa terre est jugée bonne.

Contraintes à l'agriculture

L'exploitant estime son parcellaire contraint.

Avenir et projets

L'exploitant estime viable l'avenir de son exploitation.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

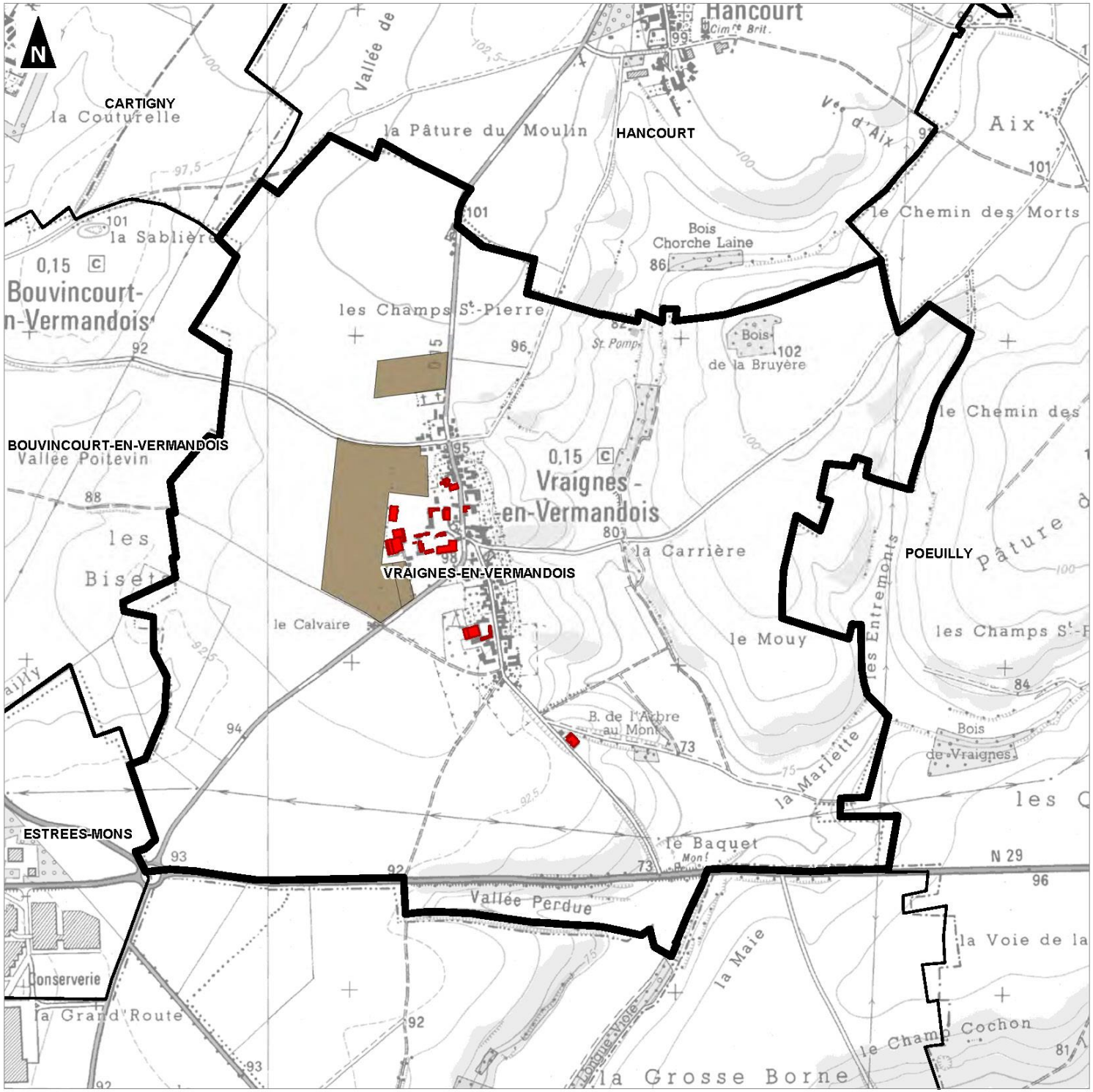
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 – Sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : VRAIGNES-EN-VERMANDOIS



- Communes concernée
- Limites communales des communes de la CCHS
- Projet
- Bâti agricole
- Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000
Mètres

1:12 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Villers-Faucon

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Villers-Faucon

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Villers-Faucon	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GÉNÉRAL AGRICOLE 6
1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12
CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13
2.1 Définition 14
2.2 Sur Villers-Faucon 15
CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17
3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Villers-Faucon 19
CHAPITRE 4. DONNÉES ISSUES DE L'ENQUÊTE 21
4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GÉNÉRAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

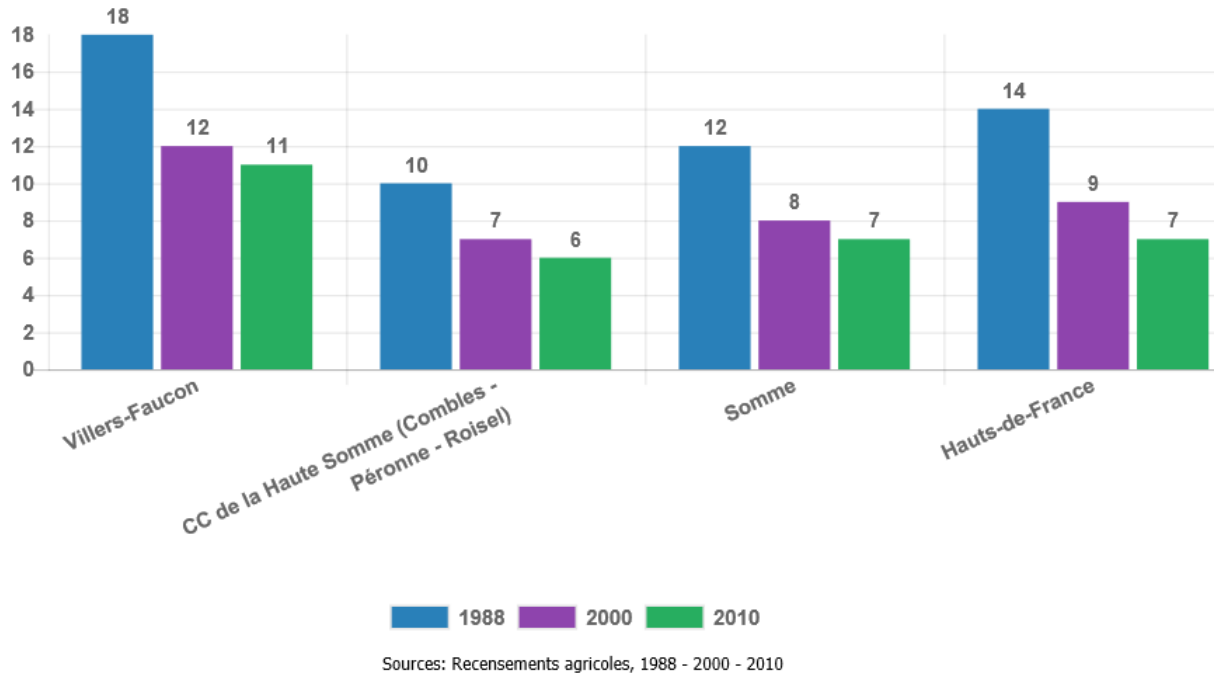


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué entre 1988 et 2010. Villers-Faucon possède presque deux fois plus d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation augmenter entre 1988 et 2000 pour ensuite diminuer entre 2000 et 2010 à 2 UTA par exploitation. Ce chiffre est légèrement supérieur à la moyenne observée sur la CCHS.

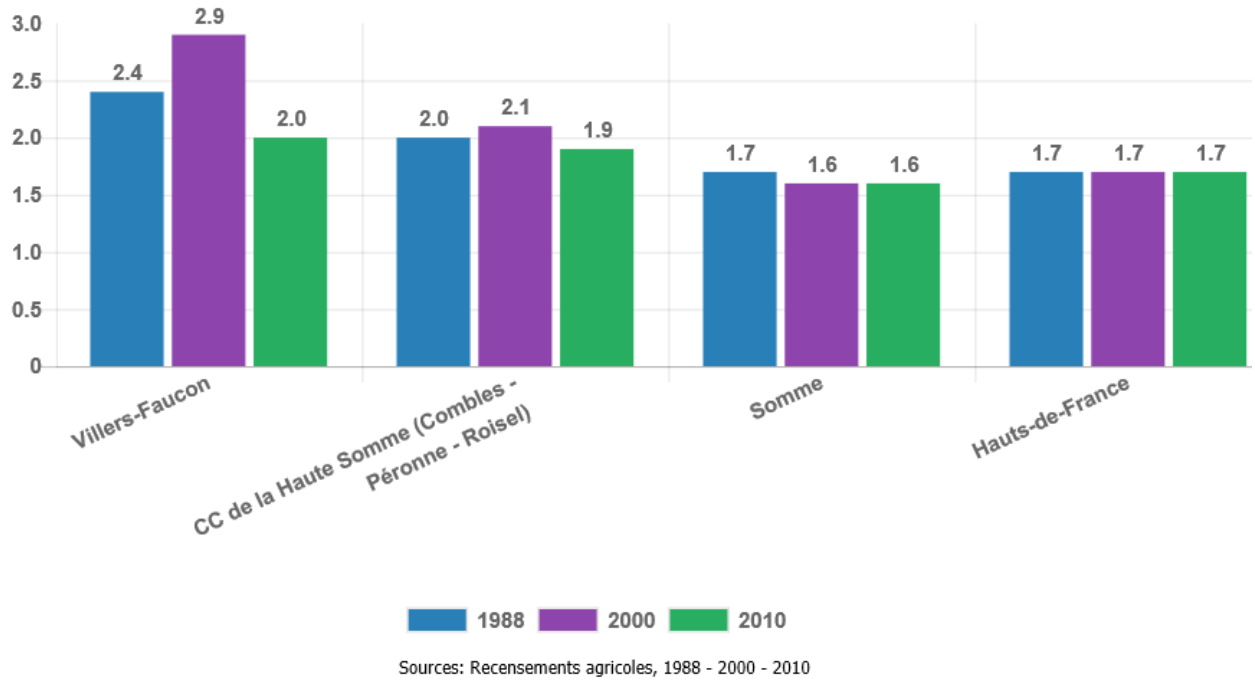


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Villers-Faucon. Le nombre moyen d'UGB par exploitation a augmenté entre 1988 et 2000, puis a ensuite diminué entre 2000 et 2010 mais reste supérieur à la moyenne observée sur la CCHS.

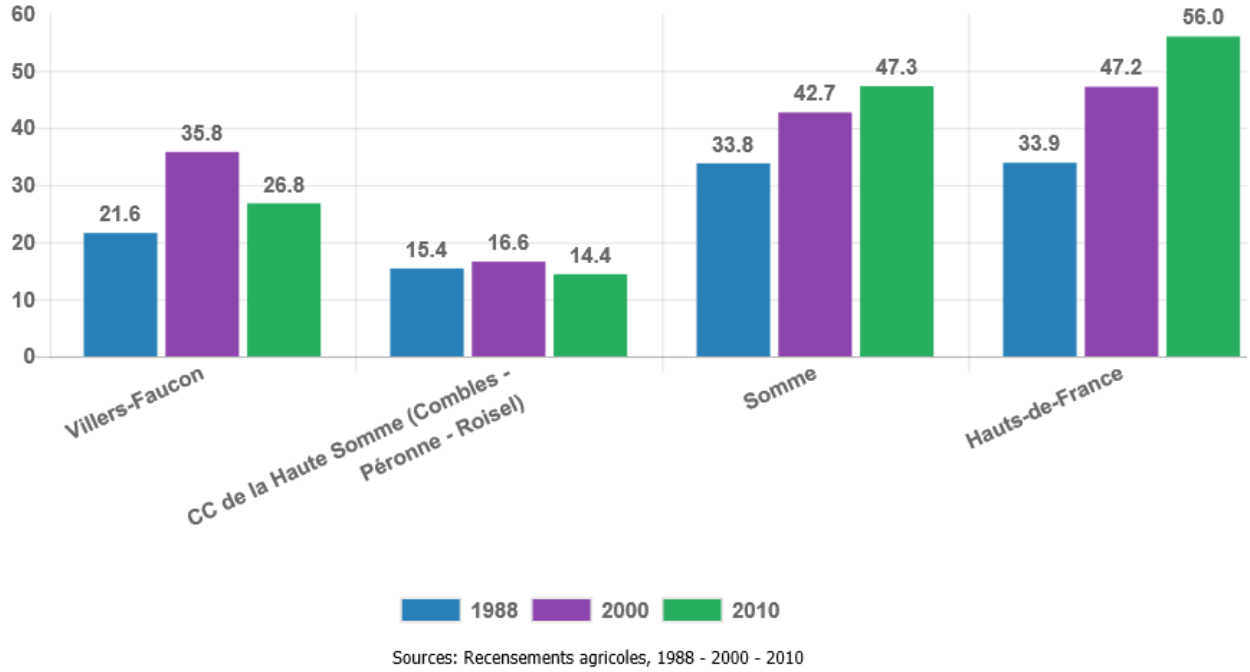


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

295 UGB étaient encore recensées en 2010 contre 430 en 2000.

	1988	2000	2010
Villers-Faucon	389	430	295
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Villers-Faucon a fortement augmenté entre 1988 et 2010. La taille des exploitations de la commune est légèrement inférieure à la moyenne de la SAU de la Haute Somme.

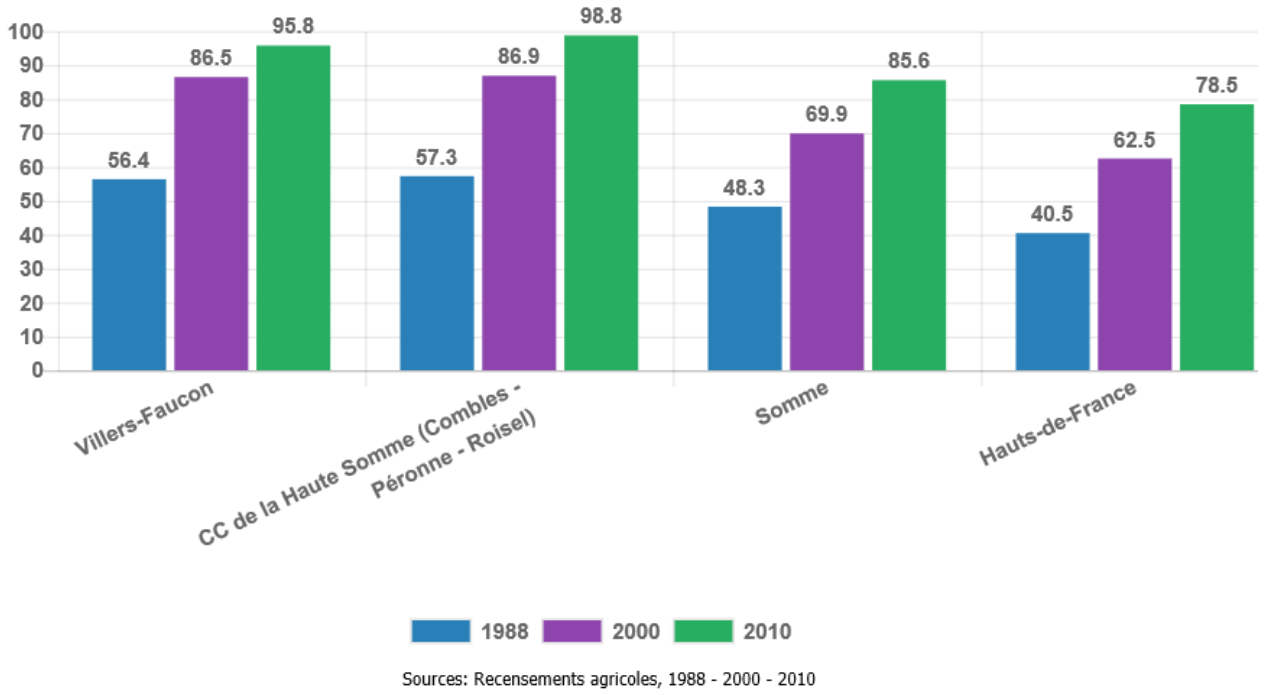


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Villers-Faucon est passée de 1015 ha en 1988 à 1054 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Villers-Faucon	1015	1038	1054
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a fortement augmenté entre 1988 et 2010. La SAU en terre labourable moyenne par exploitation de la commune est légèrement inférieure à la moyenne de la SAU de la Haute Somme.

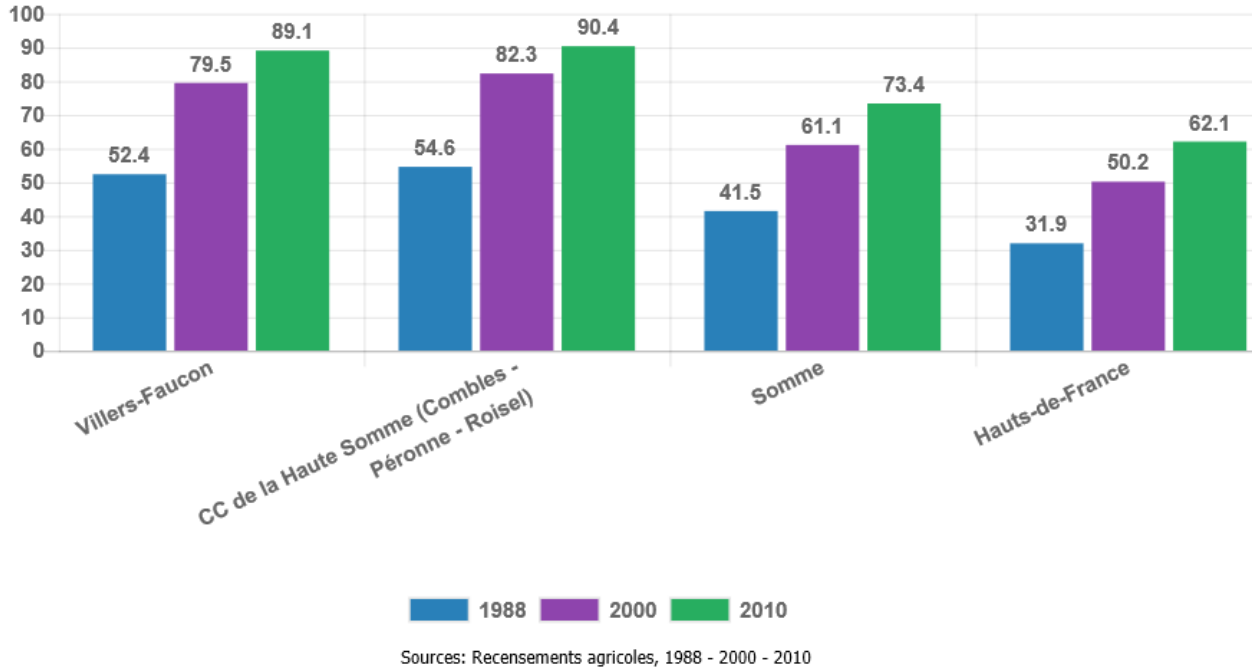


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Villers-Faucon	943	954	980
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a augmenté entre 1988 et 2000, puis a légèrement diminué entre 2000 et 2010.

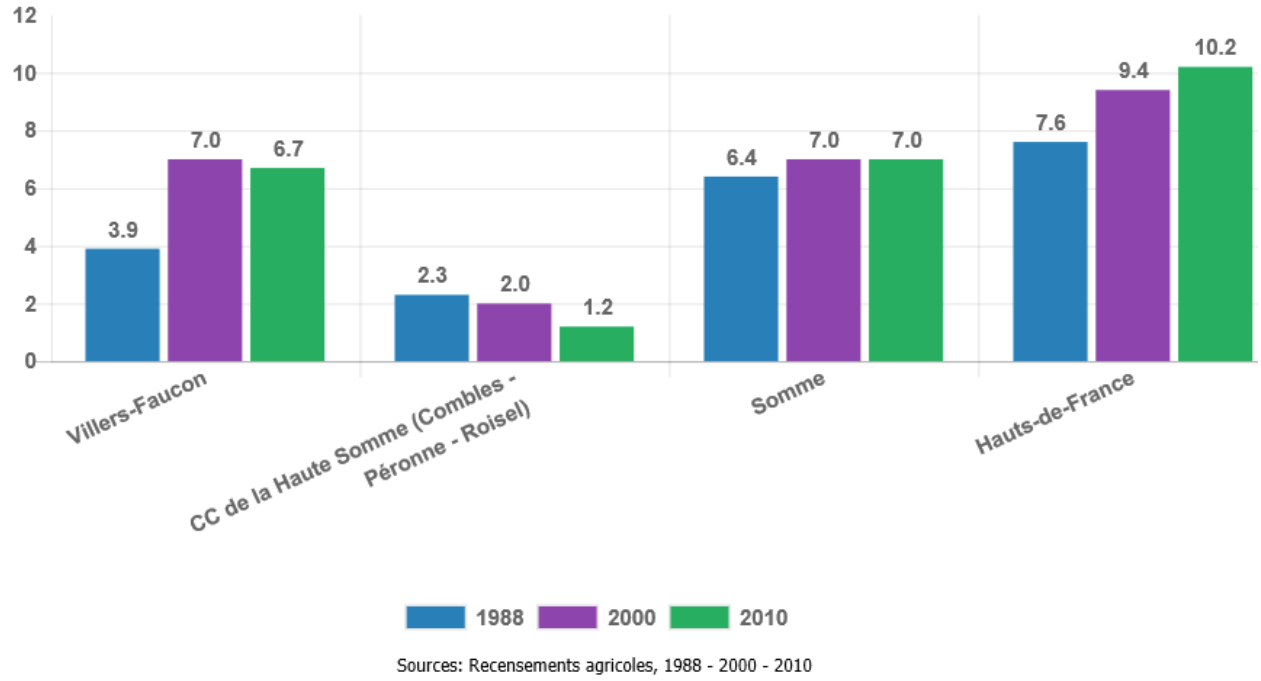


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Villers-Faucon	71	84	74
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Villers-Faucon

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	1,00	0,106%
Blé tendre d'hiver	397,86	42,332%
Betterave non fourragère / Bette	196,94	20,954%
Colza d'hiver	40,07	4,263%
Épinard	6,66	0,709%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	0,08	0,009%
Féverole semée avant le 31/05	16,35	1,740%
Jachère de 5 ans ou moins	2,37	0,252%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	1,91	0,203%
Maïs ensilage	9,06	0,964
Maïs	17,18	1,828%
Orge d'hiver	20,33	2,163%
Orge de printemps	17,19	1,829%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	59,08	6,286%
Petits pois	6,71	0,714%
Pomme de terre de consommation	131,11	13,950%
Pomme de terre féculière	5,96	0,634%
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	9,02	0,960%
Ray-grass de 5 ans ou moins	0,51	0,054%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,46	0,049%

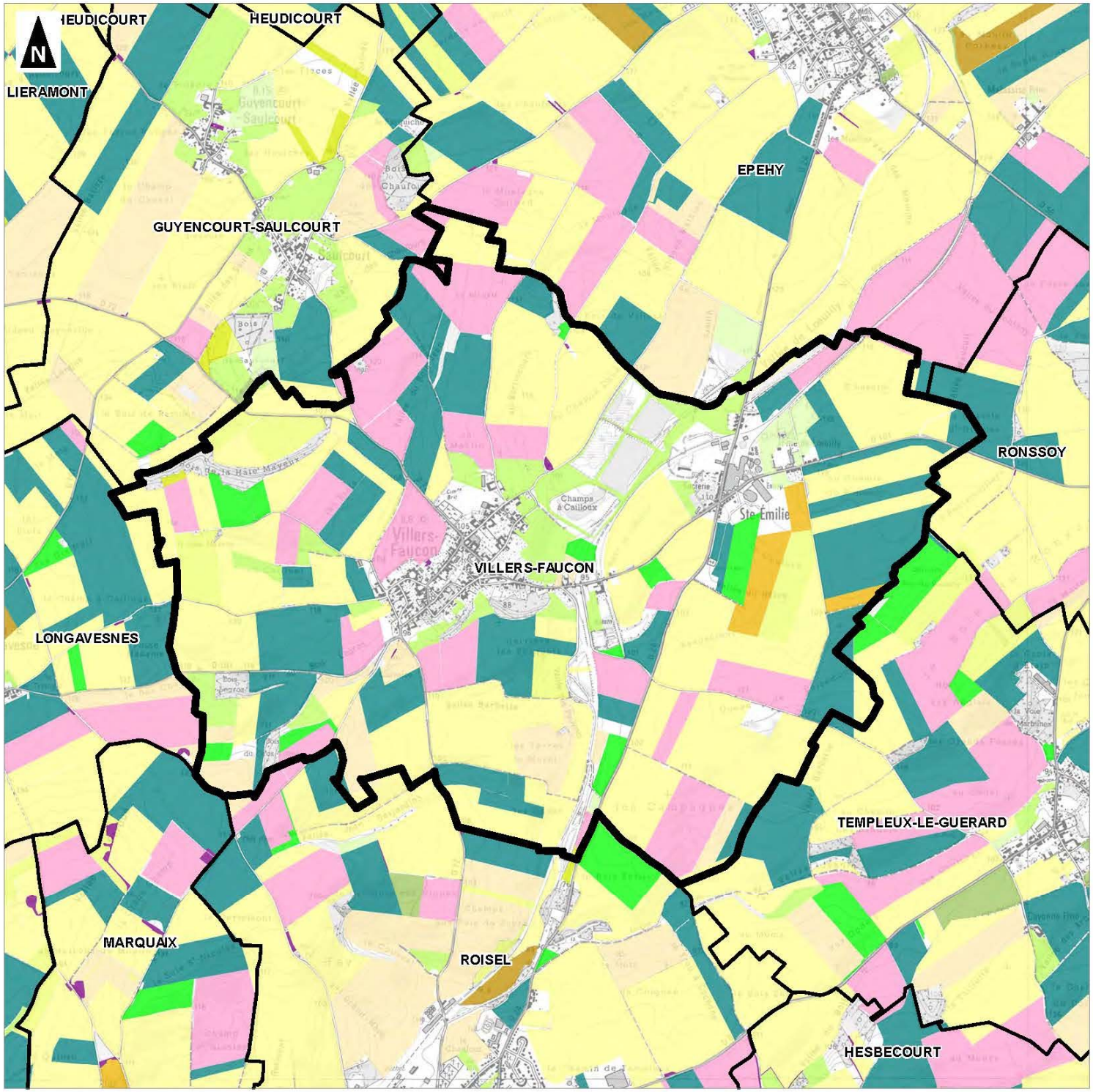
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 42%. Les cultures industrielles sont en troisième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 20% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en deuxième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 13% et le colza qui représente plus de 4% du territoire. Les prairies permanentes ne sont pas non plus négligeables et représentent plus de 6% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : VILLERS-FAUCON



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:23 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

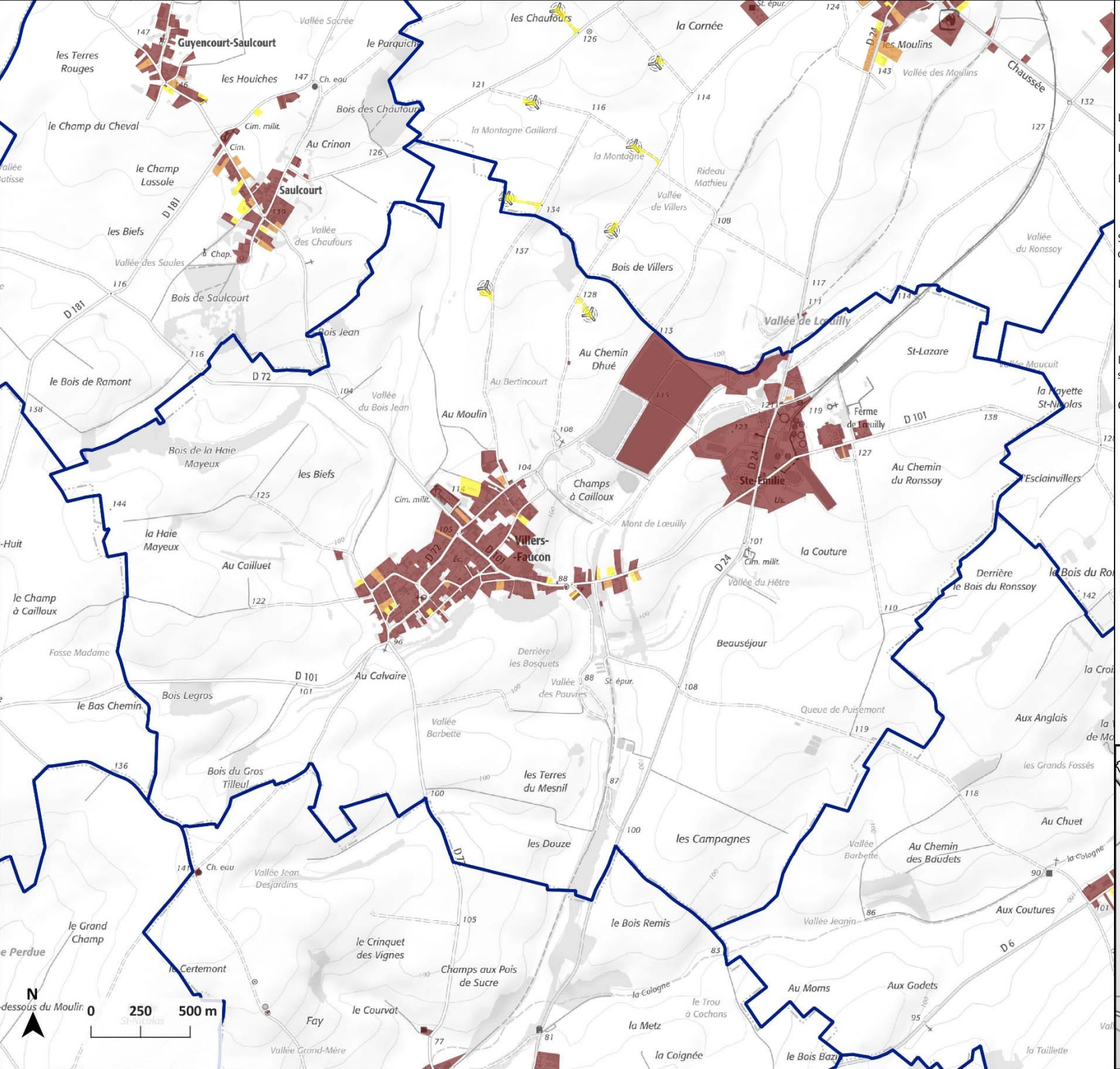
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Villers-Faucon

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80802
Commune	Villers-Faucon
Surf com (ha)	1142
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	860390
Conso foncière totale (ha)	86
Conso foncière avant 70 (m²)	820429
Conso foncière avant 70 (ha)	82
Propriétés bâties avant 70	251
Surface moyenne avant 70 (m²)	3269
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1185
Conso foncière 70 2005 (m²)	17431
Conso foncière 70 2005 (ha)	2
Propriétés bâties avant 70	19
Surface moyenne 70 2005 (m²)	917
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	966
Conso foncière 2005-2015 (m²)	22520
Conso foncière 2005-2015 (ha)	2

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Villers-Faucon
Consommation du foncier

La commune comptait 643 habitants en 2014.

La superficie totale est de 1142 hectares.

La consommation foncières est de :
- 82 hectares jusqu'en 1969.
- 1.7 hectares de 1970 à 2005.
- 2.3 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 86 hectares, qui représente 7.5 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 3269 m² jusqu'en 1969
- 917 m² de 1970 à 2005
- 1609 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Villers-Faucon représente 4.1 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

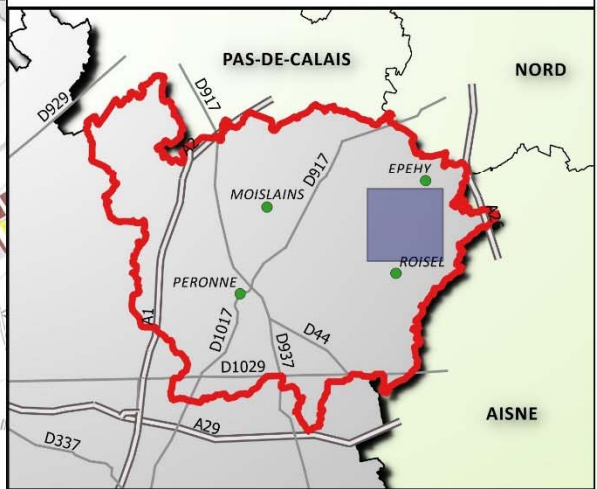
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1185 m² par maison jusqu'en 1969.
- 966 m² par maison de 1970 à 2005.
- 870 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNÉES ISSUES DE L'ENQUÊTE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Huit exploitants de Villers-Faucon ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 55 ans.

Statut des exploitations

Une exploitation a le statut de SCEA, une autre a le statut de GAEC, les autres exploitations ont le statut d'EI. Un exploitant n'a pas répondu à cette question.

Emplois salariés

Seule une exploitation emploie un salarié.

Surface Agricole Utile

La SAU moyenne des exploitations est d'environ 122 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Un exploitant détient deux labels (Lapins du Chti, Saveurs en or). Un exploitant vend directement ses produits à la ferme.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Un exploitant possède un parcellaire regroupé, un exploitant possède un parcellaire très émietté, le reste des exploitants possède un parcellaire dispersé en îlots. La qualité de la terre est jugée bonne par trois exploitants, de moyenne à bonne par quatre exploitants et mauvaise par un exploitant.

Contraintes à l'agriculture

Quatre exploitants considèrent leur parcellaire contraint.

Avenir et projets

Quatre exploitants estiment viable l'avenir de leur exploitation, un exploitant l'estime incertain et trois exploitants n'ont pas répondu à la question. Trois exploitants possèdent un projet de construction.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

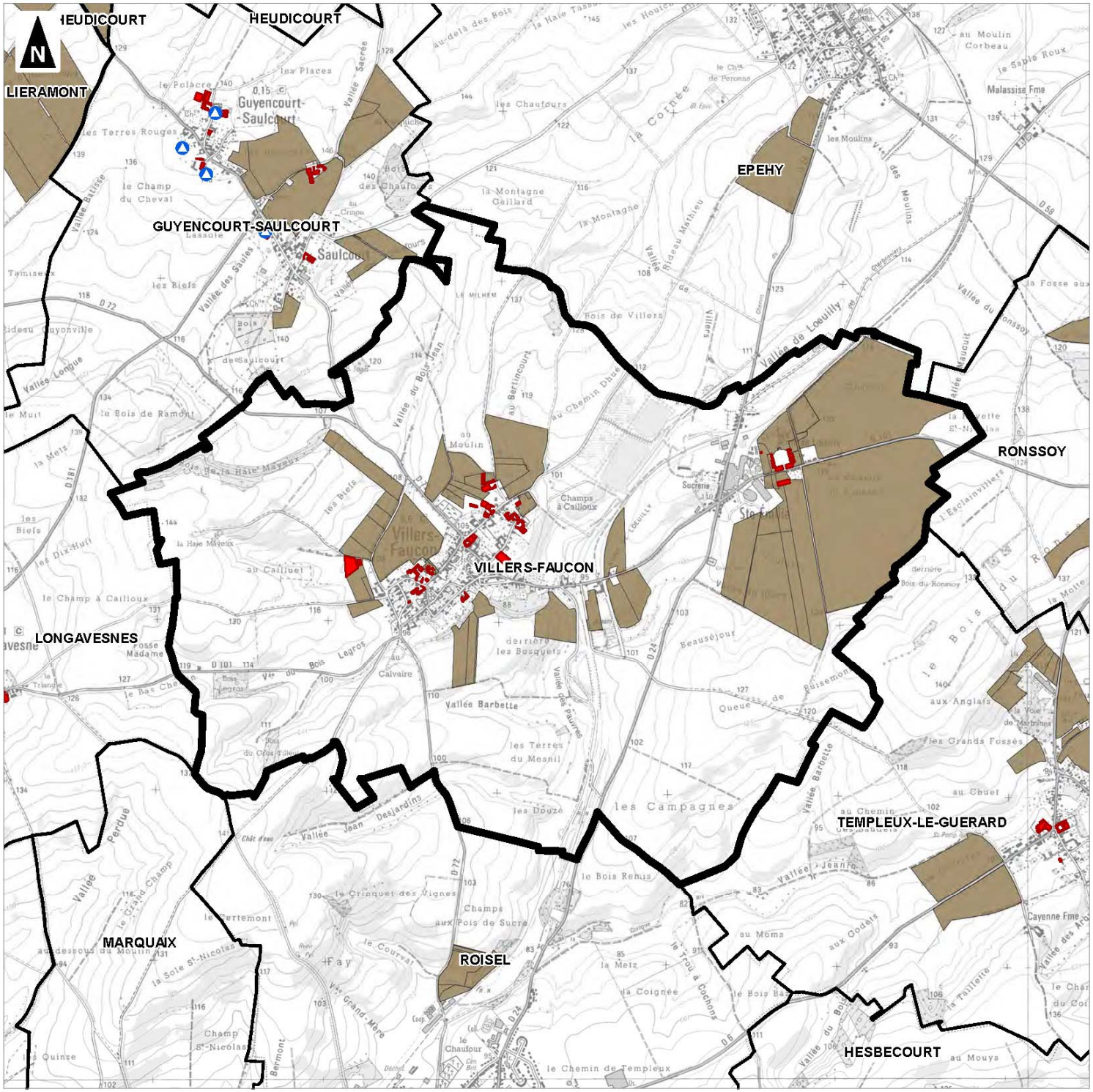
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 – Sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : VILLERS-FAUCON



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Projet

Bâti agricole

Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000

Mètres

1:23 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

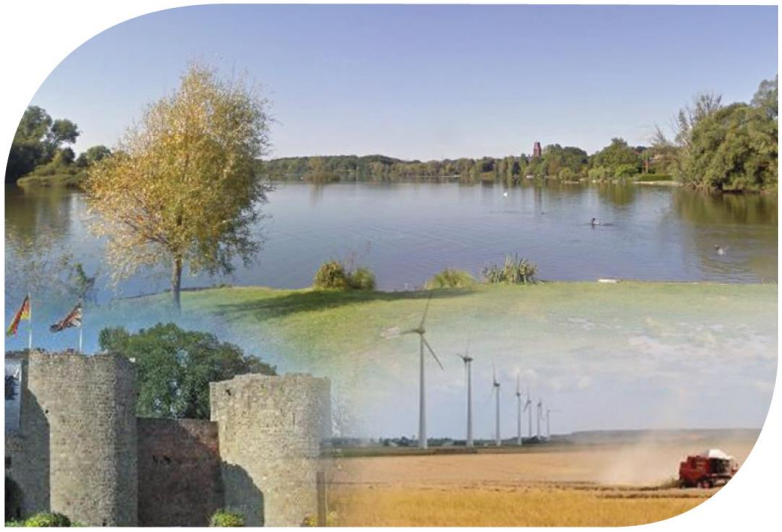
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Villers-Carbonnel

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Villers-Carbonnel

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Villers-Carbonnel	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Villers-Carbonnel 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Villers-Carbonnel 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

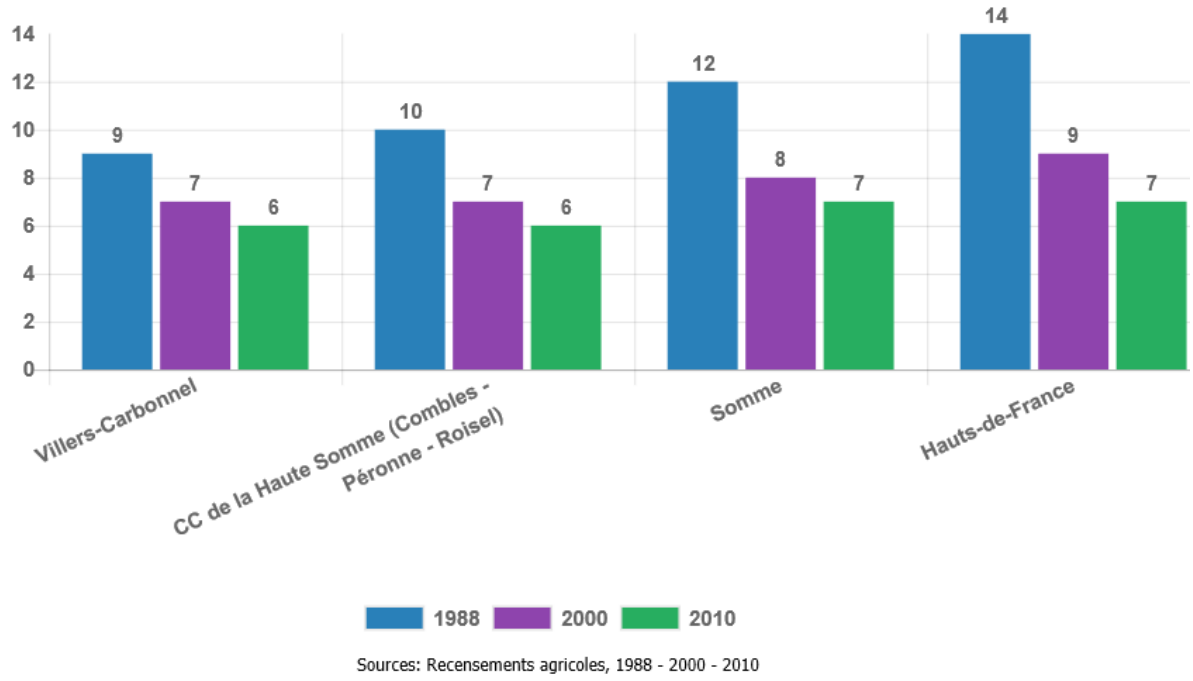


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué entre 1988 et 2010. Villers-Carbonnel possède autant d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation augmenter entre 1988 et 2000 pour ensuite diminuer à 1 UTA par exploitation entre 2000 et 2010. Les six exploitations restantes sur Villers-Carbonnel ont donc uniquement un chef d'exploitation, ce qui est inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

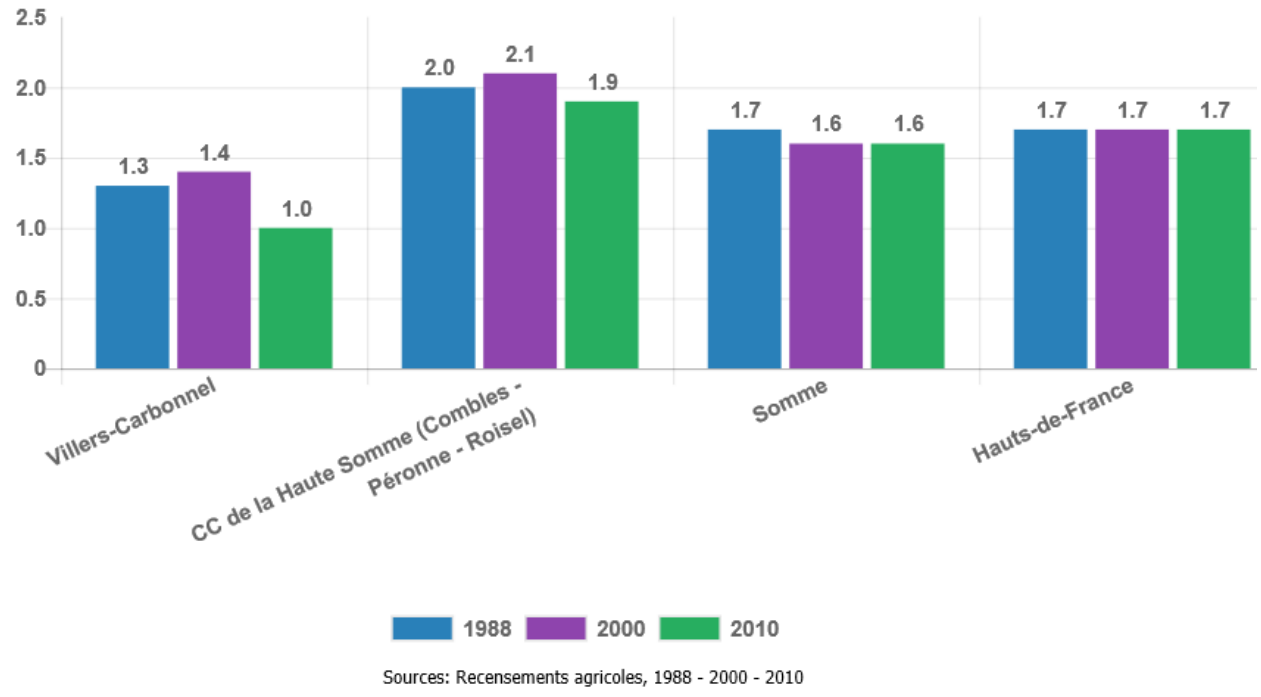


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement peu présent sur Villers-Carbonnel. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est très faible en 2000, comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région, et devient nul en 2010.

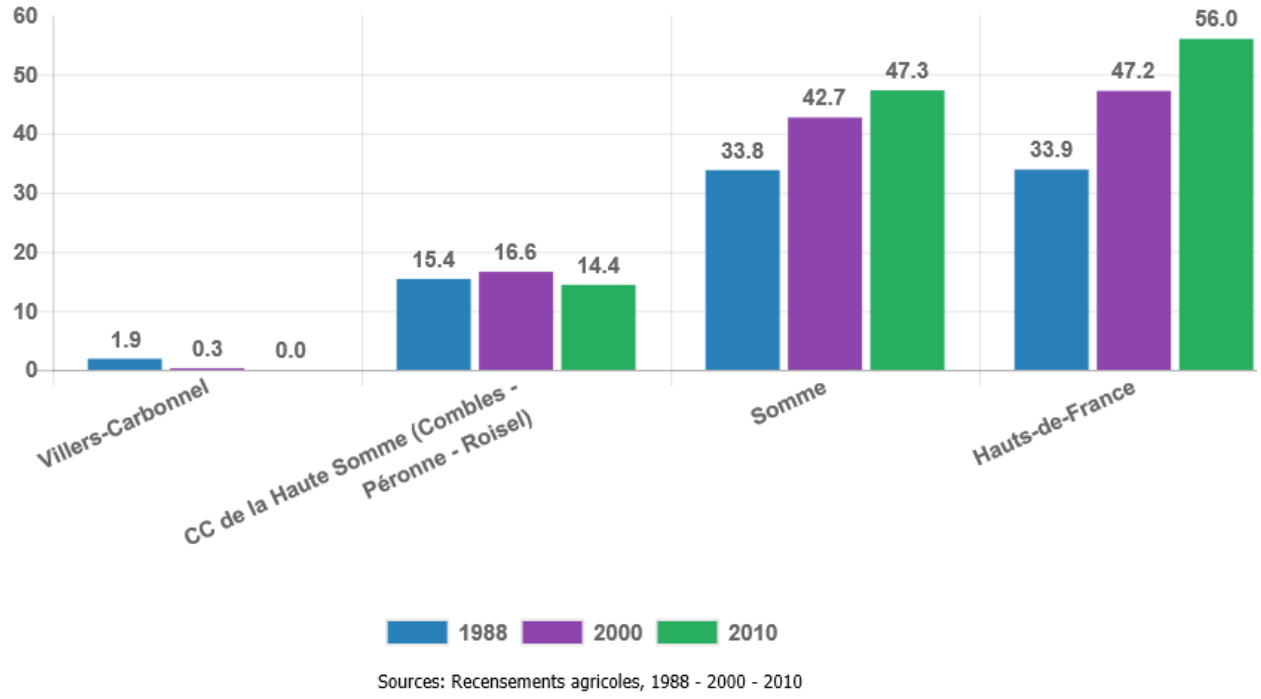


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Une seule unité gros bovin était encore recensée en 2010 contre 13 en 1988.

	1988	2000	2010
Villers-Carbonnel	17	2	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Villers-Carbonnel a augmenté entre 1988 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme et du Département mais supérieur à la moyenne des Hauts-de-France.

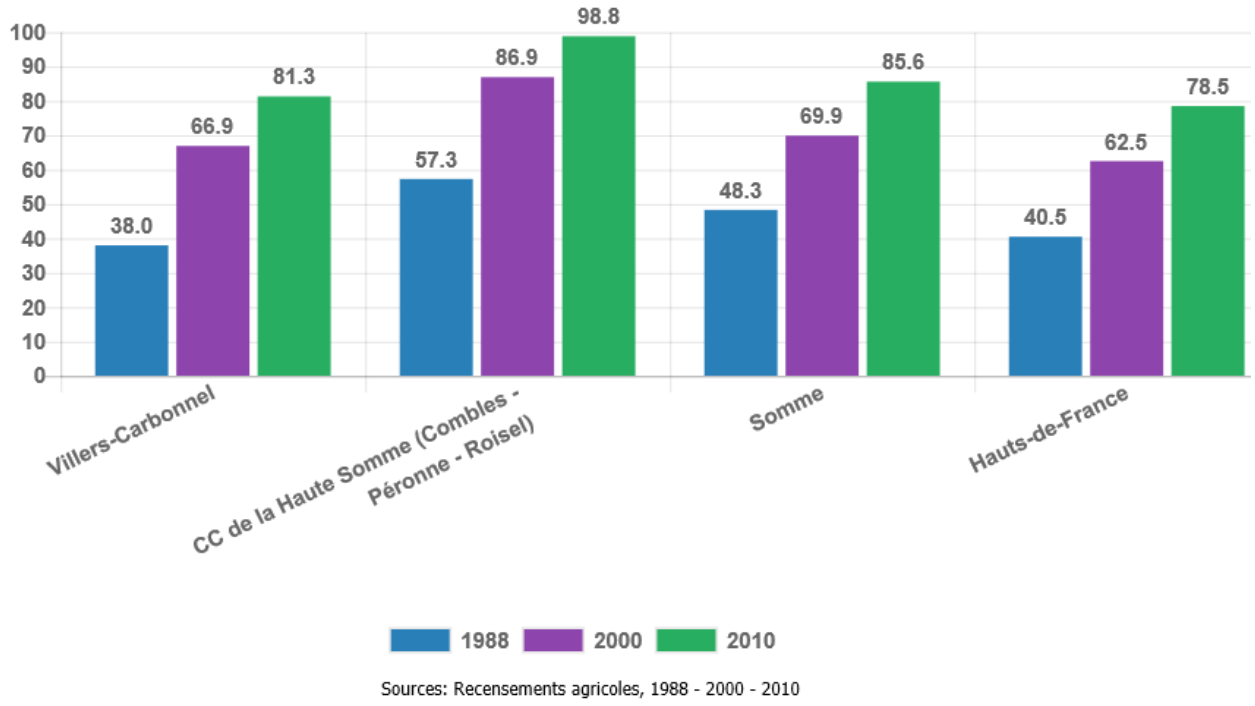


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Villers-Carbonnel est passée de 342 ha en 1988 à 488 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Villers-Carbonnel	342	468	488
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2010. La SAU en terre labourable moyenne par exploitation de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme.

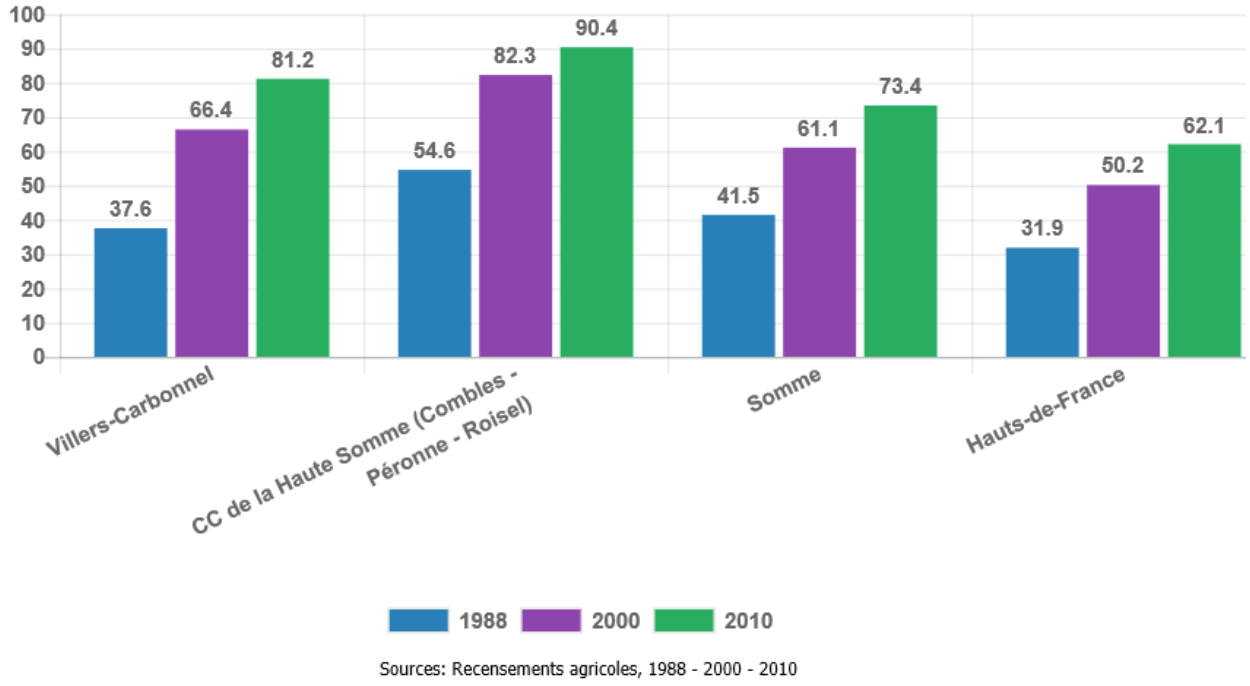


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Villers-Carbonnel	338	465	487
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation est resté stable entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

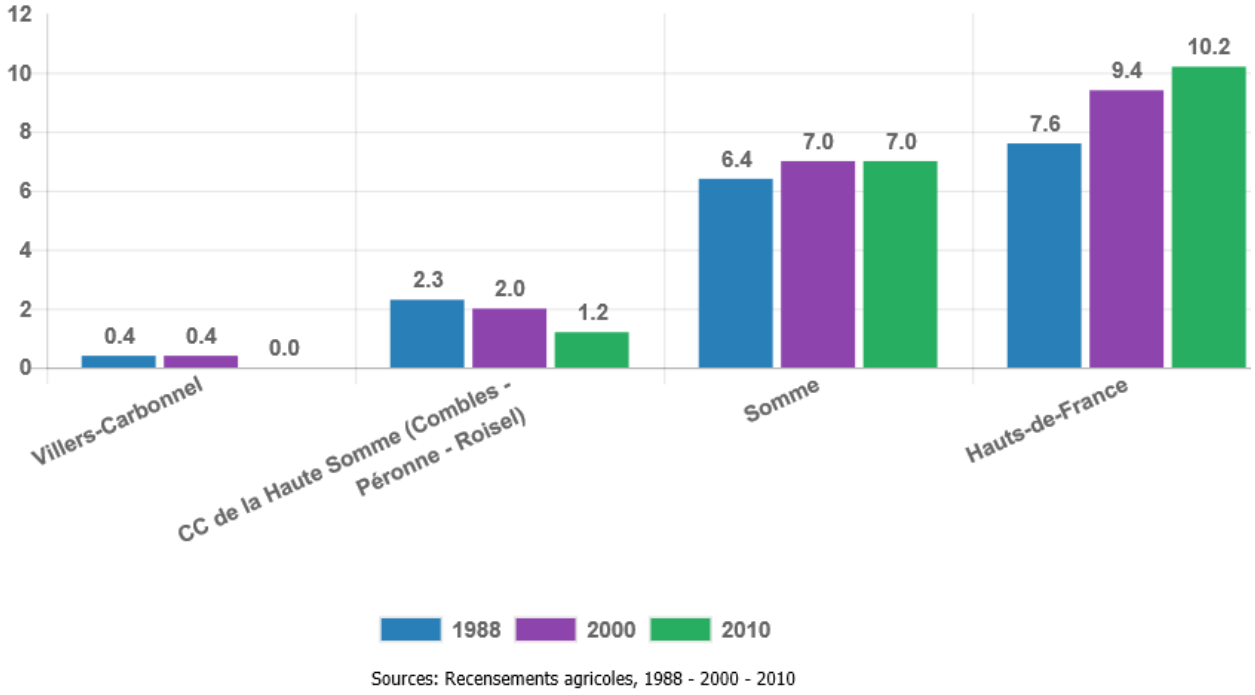


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Villers-Carbonnel	4	3	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Villers-Carbonnel

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Bande admissible le long d'une forêt sans production	0,0731	0,01%
Blé tendre d'hiver	353,7844	51,50%
Betterave non fourragère / Bette	71,3457	10,39%
Betterave fourragère	88,476	12,88%
Colza d'hiver	0,0001	0,00%
Haricot / Flageolet	20,4093	2,97%
Jachère de 5 ans ou moins	4,0666	0,59%
Jachère de 6 ans ou plus	1,1595	0,17%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	0,4496	0,07%
Lin fibres	8,2612	1,20%
Mâche	23,2271	3,38%
Miscanthus	7,3431	1,07%
Maïs	7,3035	1,06%
Orge d'hiver	10,6188	1,55%
Orge de printemps	4,6232	0,67%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	0,0801	0,01%
Petits pois	9,7206	1,42%
Pois de printemps semé avant le 31/05	10,6495	1,55%
Pomme de terre de consommation	55,7494	8,12%
Pomme de terre féculière	8,0366	1,17%
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	0,4951	0,07%
Surface agricole temporairement non exploitée	1,0584	0,15%

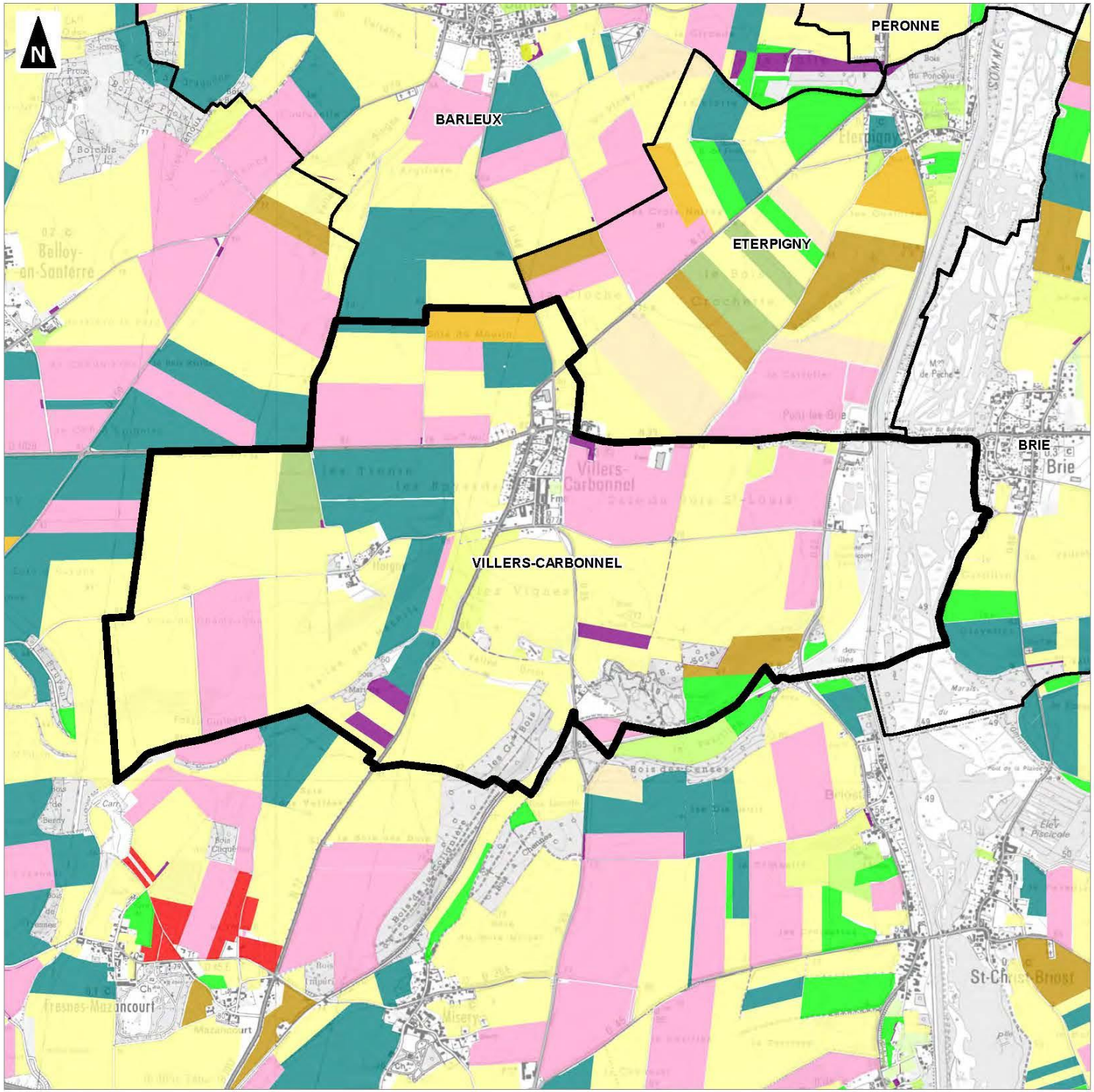
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 51%. Les cultures industrielles sont en troisième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 10% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en deuxième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 8% et la betterave fourragère qui représente plus de 12% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : VILLERS-CARBONNEL



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:21 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

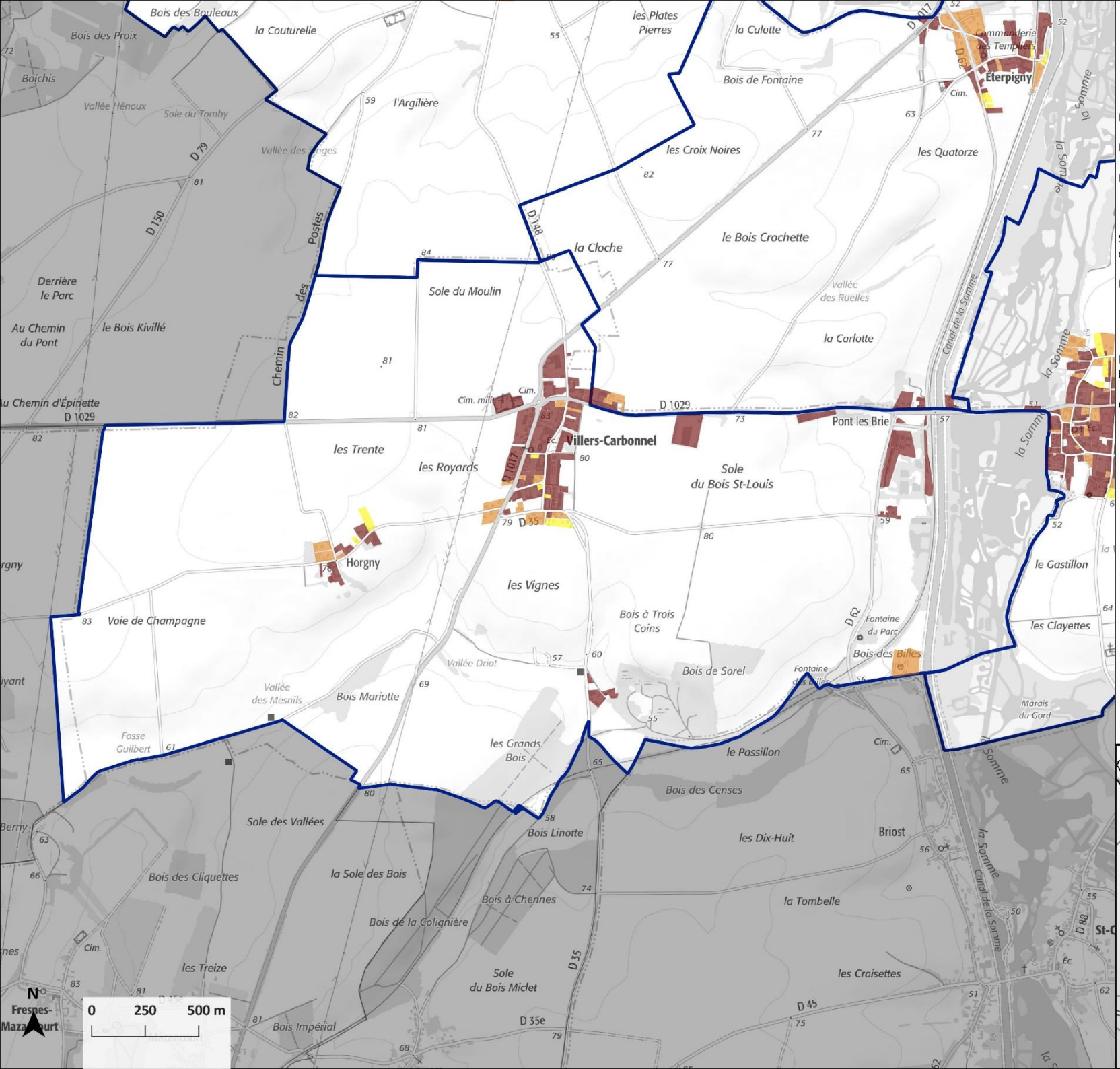
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Villers-Carbonnel

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80801
Commune	Villers-Carbonnel
Surf com (ha)	766
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	267104
Conso foncière totale (ha)	27
Conso foncière avant 70 (m²)	211505
Conso foncière avant 70 (ha)	21
Propriétés bâties avant 70	107
Surface moyenne avant 70 (m²)	1977
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1112
Conso foncière 70 2005 (m²)	44143
Conso foncière 70 2005 (ha)	4
Propriétés bâties avant 70	21
Surface moyenne 70 2005 (m²)	2102
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1463
Conso foncière 2005-2015 (m²)	11459
Conso foncière 2005-2015 (ha)	1

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Villers-Carbonnel
Consommation du foncier

La commune comptait 335 habitants en 2014.

La superficie totale est de 766 hectares.

La consommation foncières est de :
- 21.2 hectares jusqu'en 1969.
- 4.4 hectares de 1970 à 2005.
- 1.1 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 26.7 hectares, qui représente 3.5 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1977 m² jusqu'en 1969
- 2102 m² de 1970 à 2005
- 1146 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Villers-Carbonnel représente 1.3 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

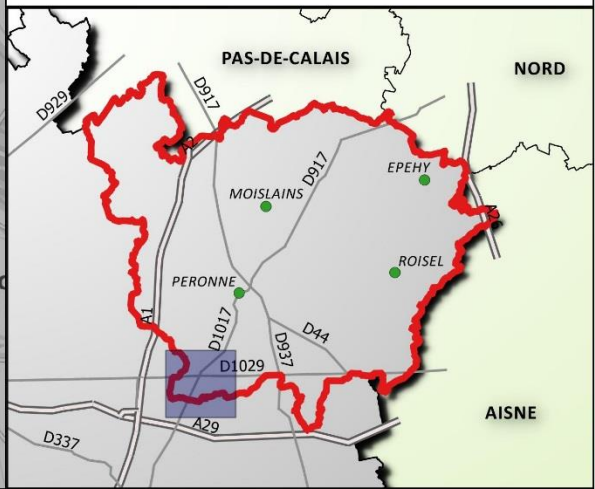
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1112 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1463 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1146 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Trois exploitants de Villers-Carbonnel ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est d'environ 54 ans.

Statut des exploitations

Deux exploitations ont le statut d'exploitation individuelle, une exploitation a le statut de SCEA.

Emplois salariés

L'un des exploitants emploie plus de trois salariés.

Surface Agricole Utile

La SAU moyenne des exploitations est d'environ 110 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Un exploitant possède un label (AB). Deux des exploitants font de la vente directe.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Deux exploitants possèdent un parcellaire dispersé en îlots, un exploitant possède un parcellaire regroupé. Les trois exploitants estiment la qualité de leur terre bonne.

Contraintes à l'agriculture

Un exploitant estime son parcellaire contraint. Un exploitant est situé en zone vulnérable.

Avenir et projets

Les trois exploitants estiment viable l'avenir de leur exploitation. Aucun n'a de projet de construciton.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

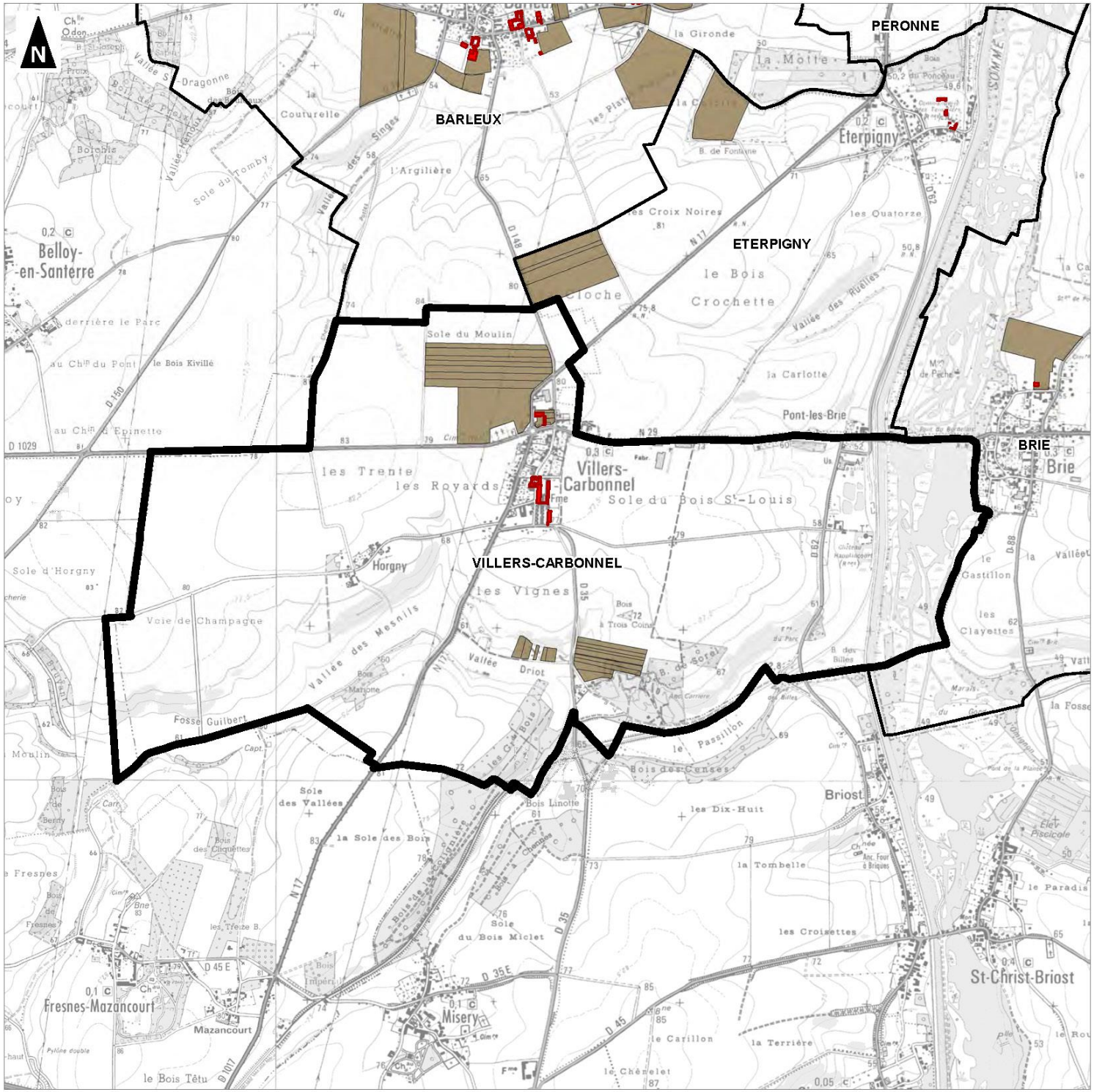
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 – Sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : VILLERS-CARBONNEL



- Communes concernée
- Limites communales des communes de la CCHS
- Projet
- Bâti agricole
- Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000
Mètres

1:21 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

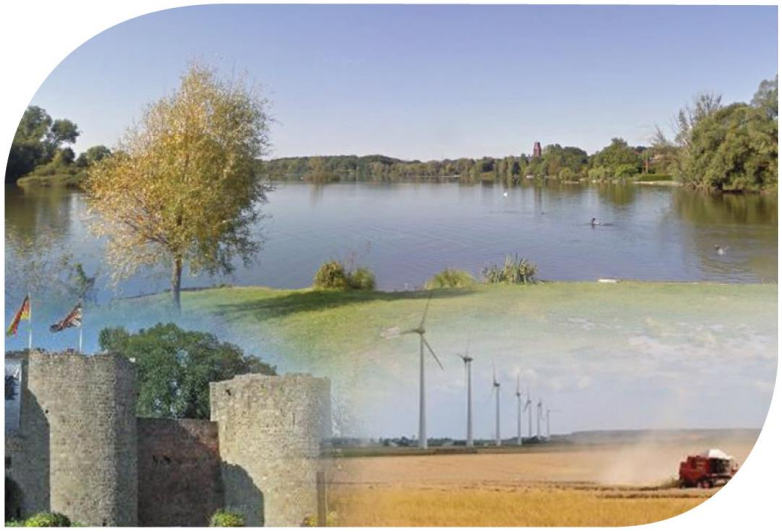
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Tincourt-Boucly

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Tincourt-Boucly

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Tincourt-Boucly	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Tincourt-Boucly 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 18

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 19
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Tincourt-Boucly 20

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 23

4.1 Méthodologie 24
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 24
4.3 Carte de sensibilité communale 26

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

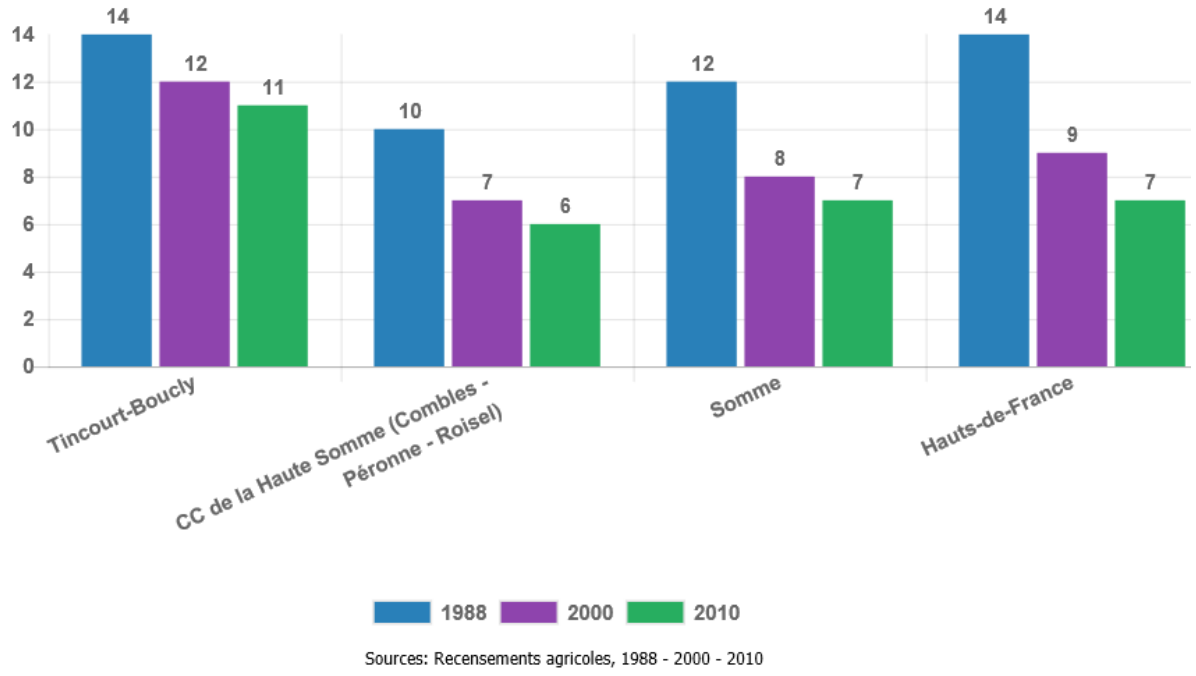


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué entre 1988 et 2010. Tincourt-Boucly a presque deux fois plus d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2010 pour se stabiliser à 1,4 UTA par exploitation. Ce chiffre est inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

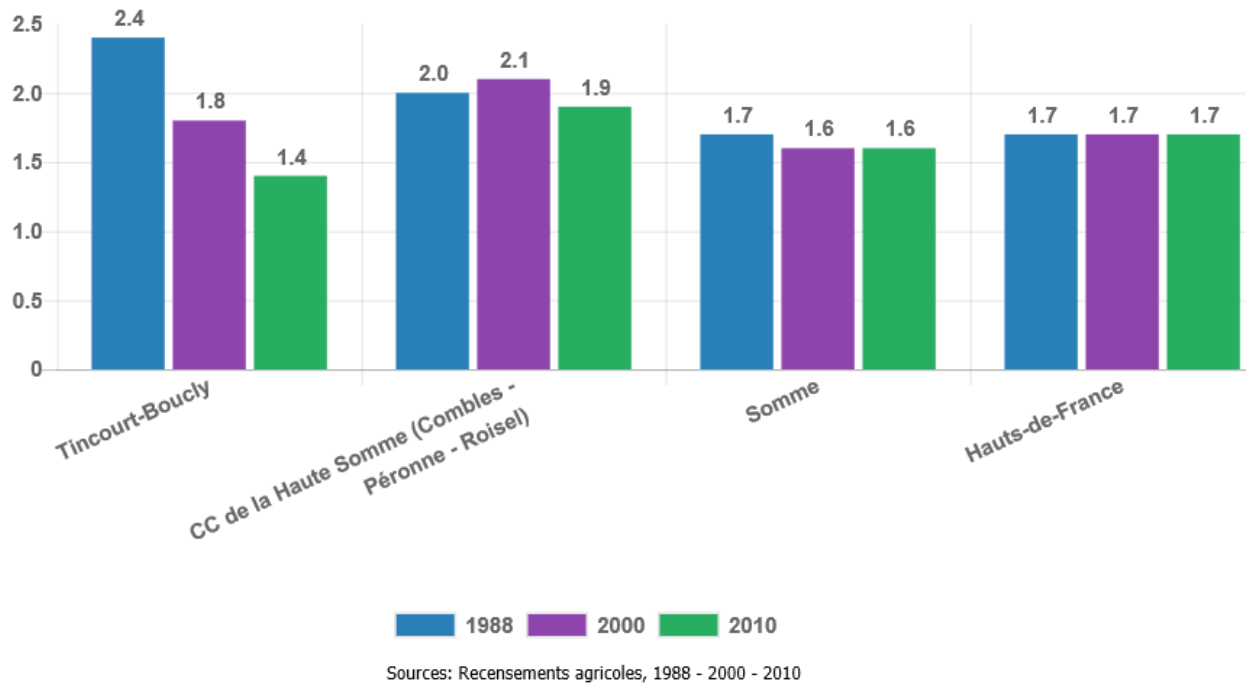


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement plutôt présent sur Tincourt-Boucly. En 2010, le nombre moyen d'UGB par exploitation est supérieur à la moyenne observée pour la CCHS.

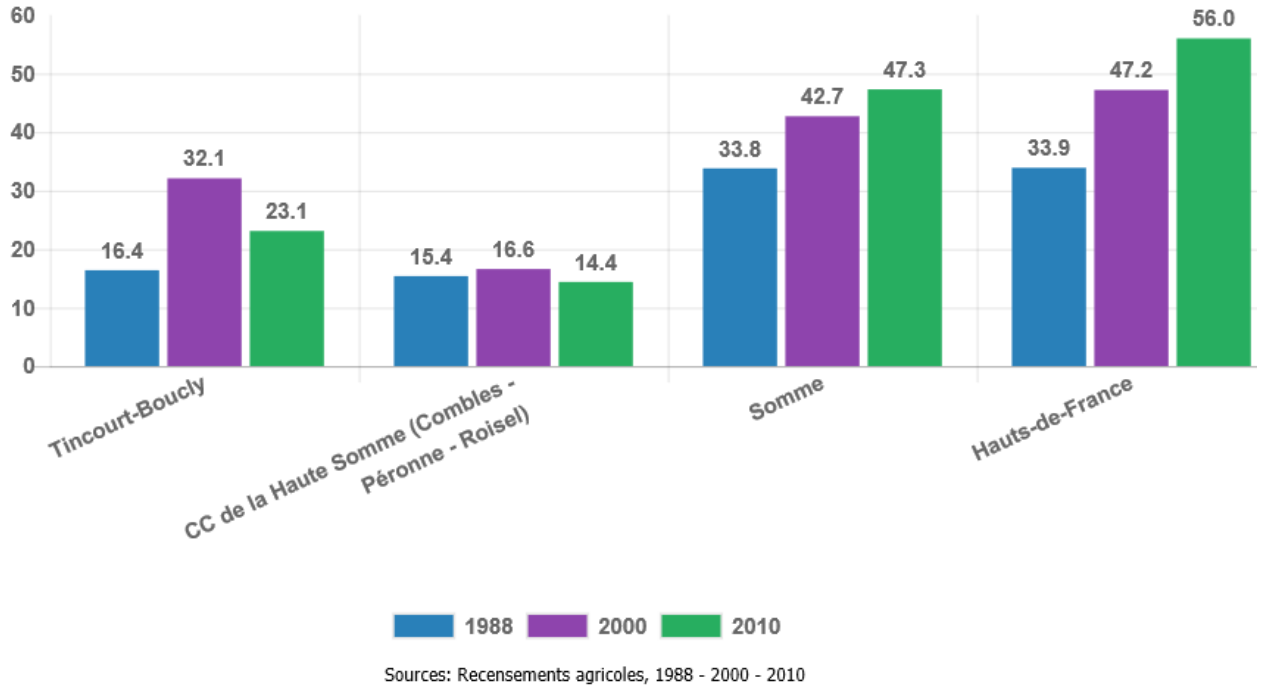


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

254 UGB étaient encore recensées en 2010 contre 385 en 2000.

	1988	2000	2010
Tincourt-Boucly	229	385	254
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Tincourt-Boucly a augmenté entre 1988 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

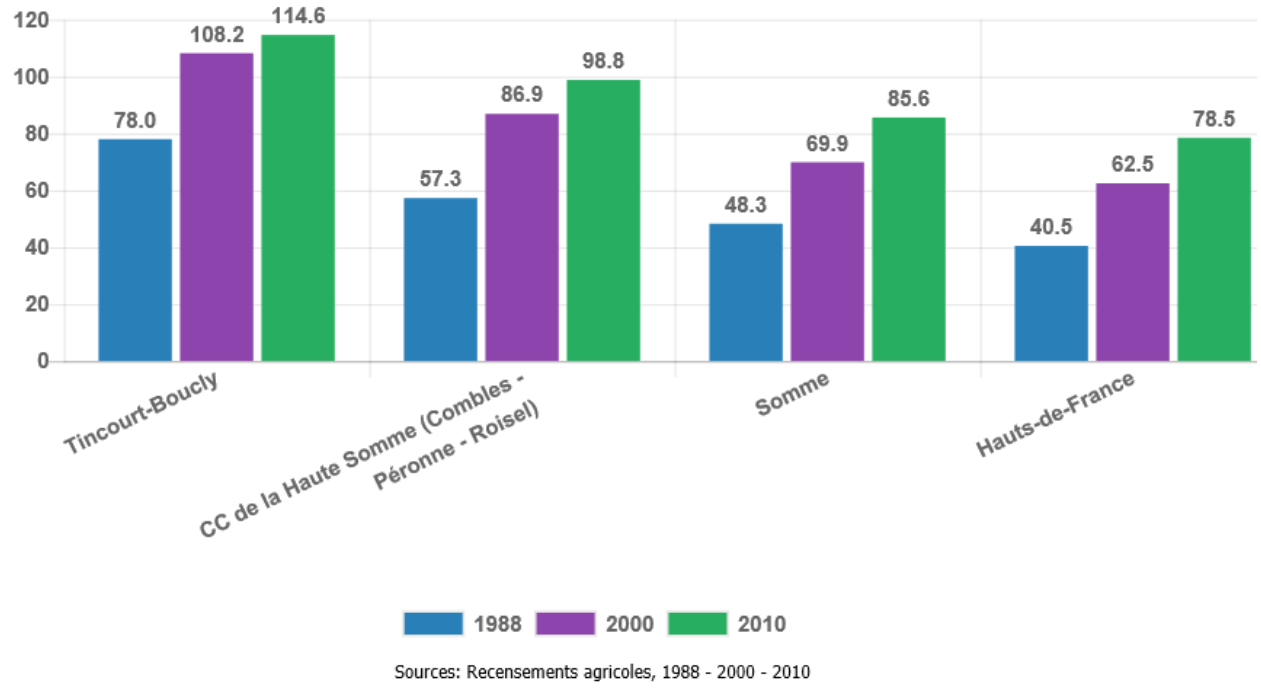


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Tincourt-Boucly est passée de 1092 ha en 1988 à 1261 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Tincourt-Boucly	1092	1298	1261
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2010. La SAU en terre labourable moyenne des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

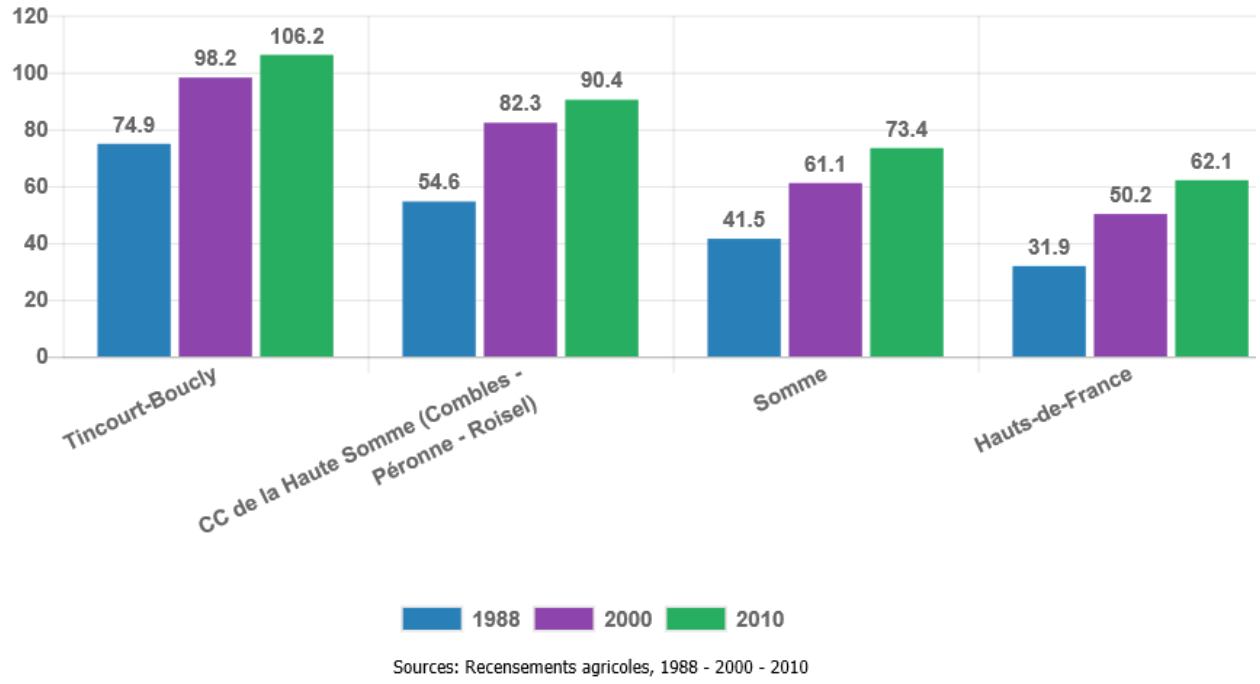


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Tincourt-Boucly	1049	1178	1168
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a fortement augmenté entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

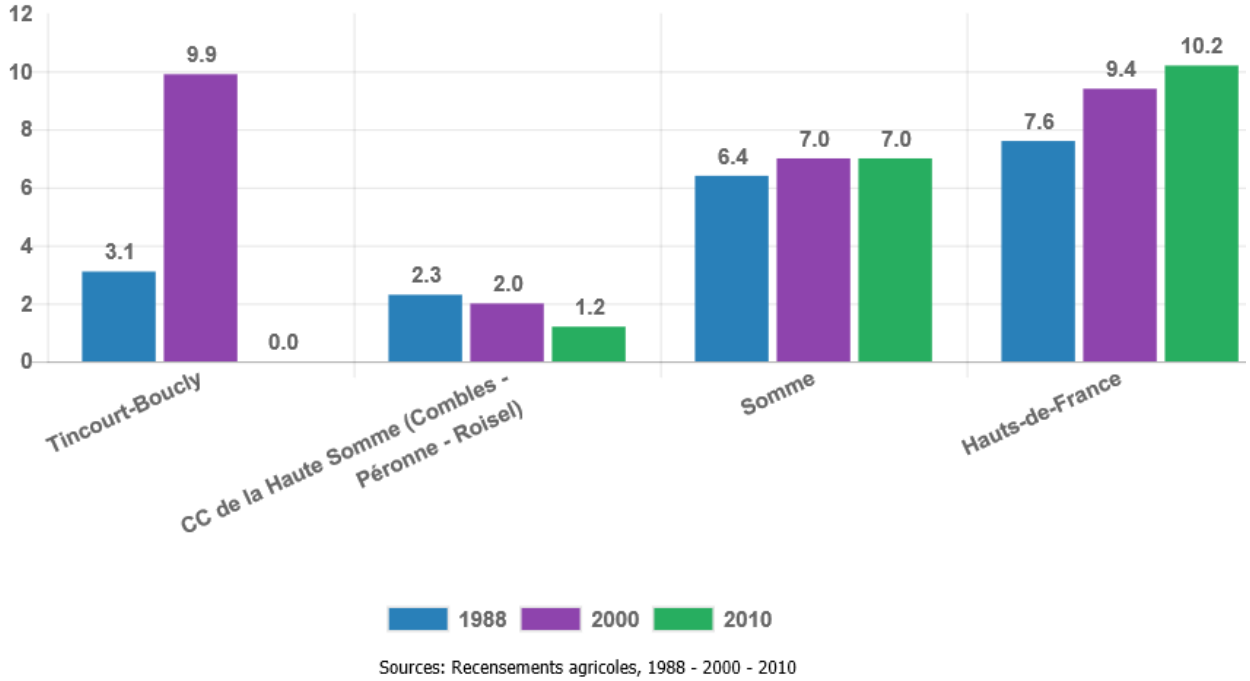


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Tincourt-Boucly	43	119	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Tincourt-Boucly

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Blé dur d'hiver	148,21	11,92%
Bordure de champ	0,15	0,01%
Bande tampon	0,38	0,03%
Blé tendre d'hiver	514,04	41,33%
Betterave non fourragère / Bette	243,72	19,59%
Colza d'hiver	72,37	5,82%
Autre légume ou fruit pérenne	0,39	0,03%
Jachère de 5 ans ou moins	1,52	0,12%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	8,87	0,71%
Lin fibres	36,29	2,92%
Luzerne implantée pour la récolte 2016	0,01	0,00%
Autre luzerne	0,21	0,02%
Maïs	4,72	0,38
Orge d'hiver	60,56	4,87%
Orge de printemps	9,39	0,75%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	75,99	6,11%
Pois de printemps semé avant le 31/05	6,59	0,53%
Pomme de terre de consommation	42,59	3,42%
Pomme de terre féculière	9,88	0,79%
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	3,55	0,29%
Ray-grass de 5 ans ou moins	0,28	0,02%
Surface agricole temporairement non exploitée	4,18	0,34%

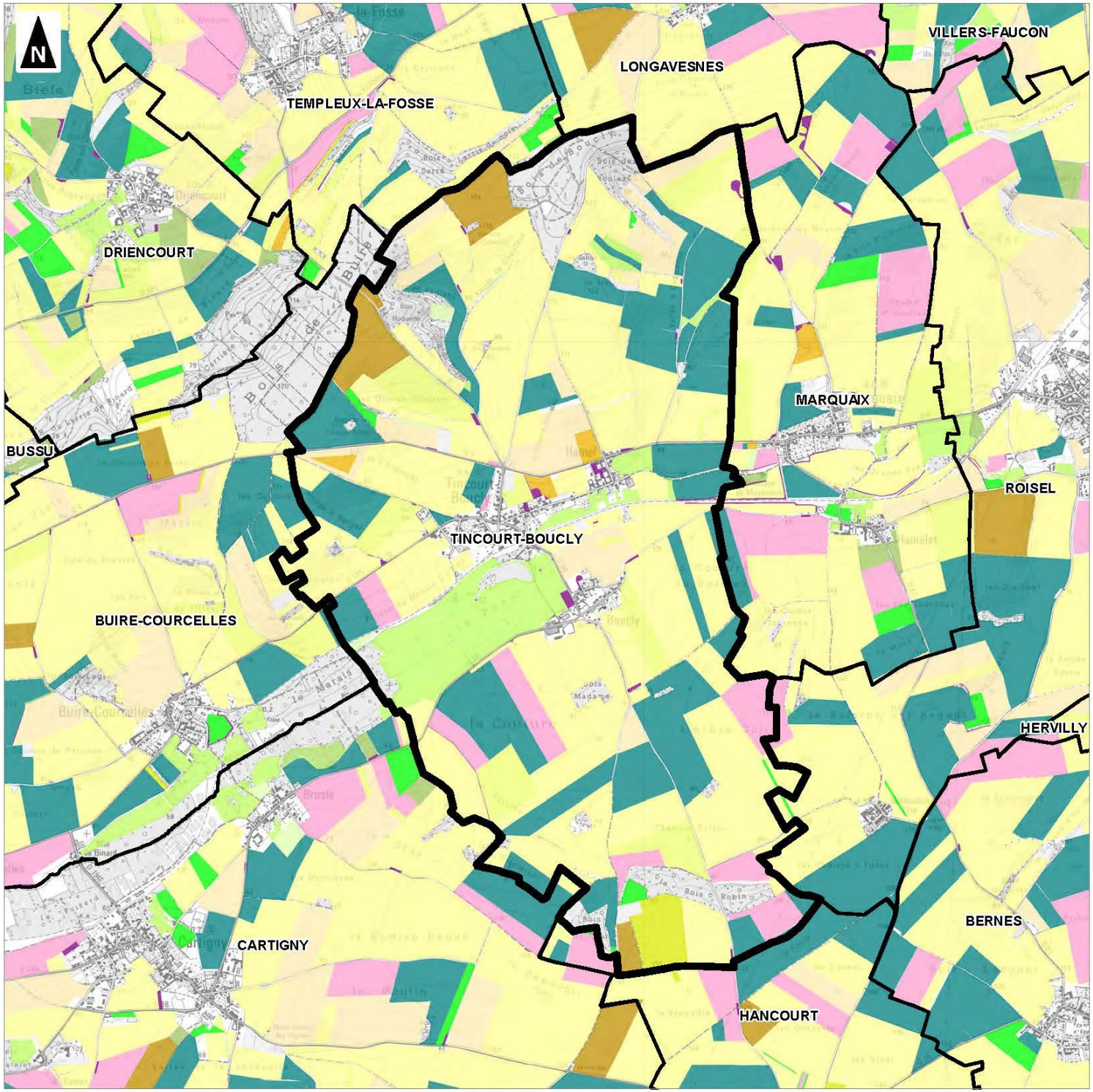
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 52%. Les cultures industrielles sont en troisième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 19% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en deuxième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 3% et le colza qui représente plus de 5% du territoire. L'orge est également présente en quantité non négligeable de l'ordre de 4% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : TINCOURT-BOUCLY



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:26 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

3.2 Analyse de la consommation foncière sur Tincourt-Boucly

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80762
Commune	Tincourt-Boucly
Surf com (ha)	1280
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	286210
Conso foncière totale (ha)	29
Conso foncière avant 70 (m²)	229520
Conso foncière avant 70 (ha)	23
Propriétés bâties avant 70	140
Surface moyenne avant 70 (m²)	1639
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1103
Conso foncière 70 2005 (m²)	39256
Conso foncière 70 2005 (ha)	4
Propriétés bâties avant 70	28
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1402
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1402
Conso foncière 2005-2015 (m²)	21026
Conso foncière 2005-2015 (ha)	2

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p21

Commune de Tincourt-Boucly
Consommation du foncier

La commune comptait 369 habitants en 2014.

La superficie totale est de 1280 hectares.

La consommation foncières est de :
- 23 hectares jusqu'en 1969.
- 3.9 hectares de 1970 à 2005.
- 2.1 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 28.6 hectares, qui représente 2.2 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1639 m² jusqu'en 1969
- 1402 m² de 1970 à 2005
- 1402 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Tincourt-Boucly représente 1.4 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

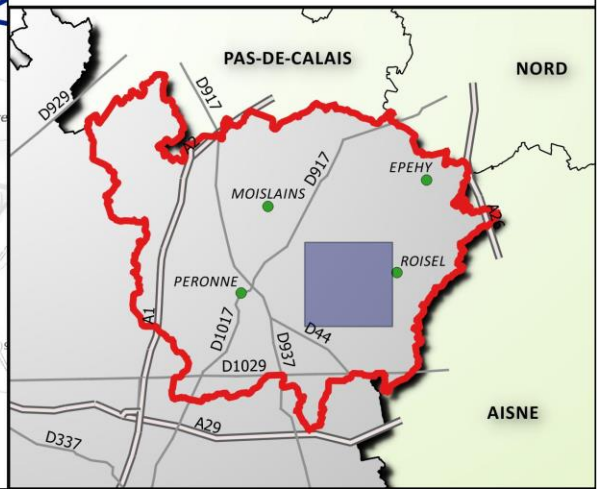
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1103 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1402 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1442 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Neuf exploitants de Tincourt-Boucly ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est d'environ 52 ans.

Statut des exploitations

Deux exploitations ont le statut d'EARL, les autres exploitations ont le statut d'exploitation individuelle.

Emplois salariés

Quatre exploitations emploient des salariés.

Surface Agricole Utile

La SAU moyenne des exploitations est d'environ 131 ha (deux exploitants n'ont toutefois pas indiqué la SAU de leur exploitation).

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Aucun exploitant ne possède de label. Seul un des exploitants vend directement ses produits.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Les exploitants possèdent un parcellaire regroupe pour deux d'entre eux, les autres possèdent un parcellaire dispersé en îlots. Seul un exploitant estime la qualité de sa terre bonne, les autres exploitants l'estiment de moyenne à bonne.

Contraintes à l'agriculture

Quatre exploitants estiment leur parcellaire contraint, trois exploitants précisent que leur parcellaire est concerné par des champs captants.

Avenir et projets

Cinq exploitants estiment l'avenir de leur exploitation viable, deux exploitants l'estiment incertain et un exploitant n'estime pas viable son exploitation. Un exploitant possède un projet de construction, un autre possède un projet d'agrandissement.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

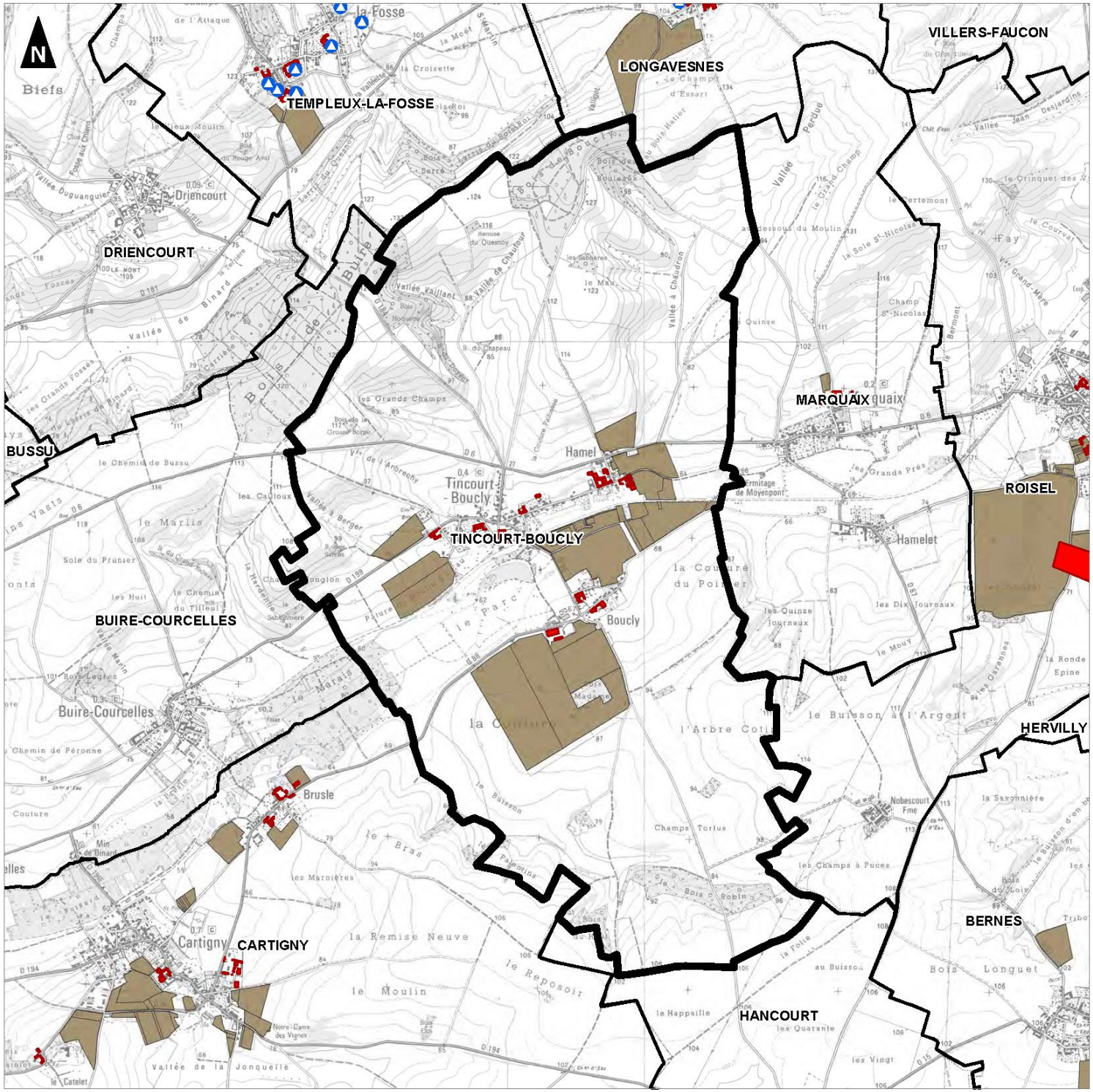
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 – Sensibilité communale – p27

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : TINCOURT-BOUCLY



- Communes concernée
- Limites communales des communes de la CCHS
- Projet
- Bâti agricole
- Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000
Mètres

1:26 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

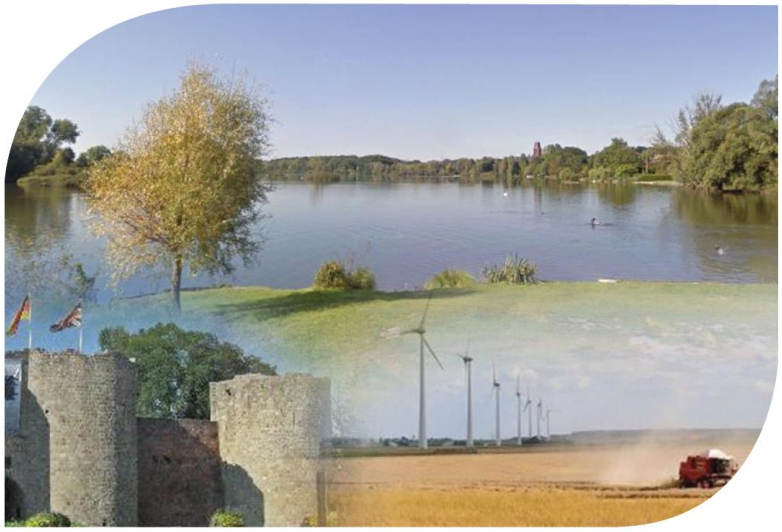
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Templeux-le-Guérard

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Templeux-le-Guérard

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Templeux-le-Guérard	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Templeux-le-Guérard 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Templeux-le-Guérard 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

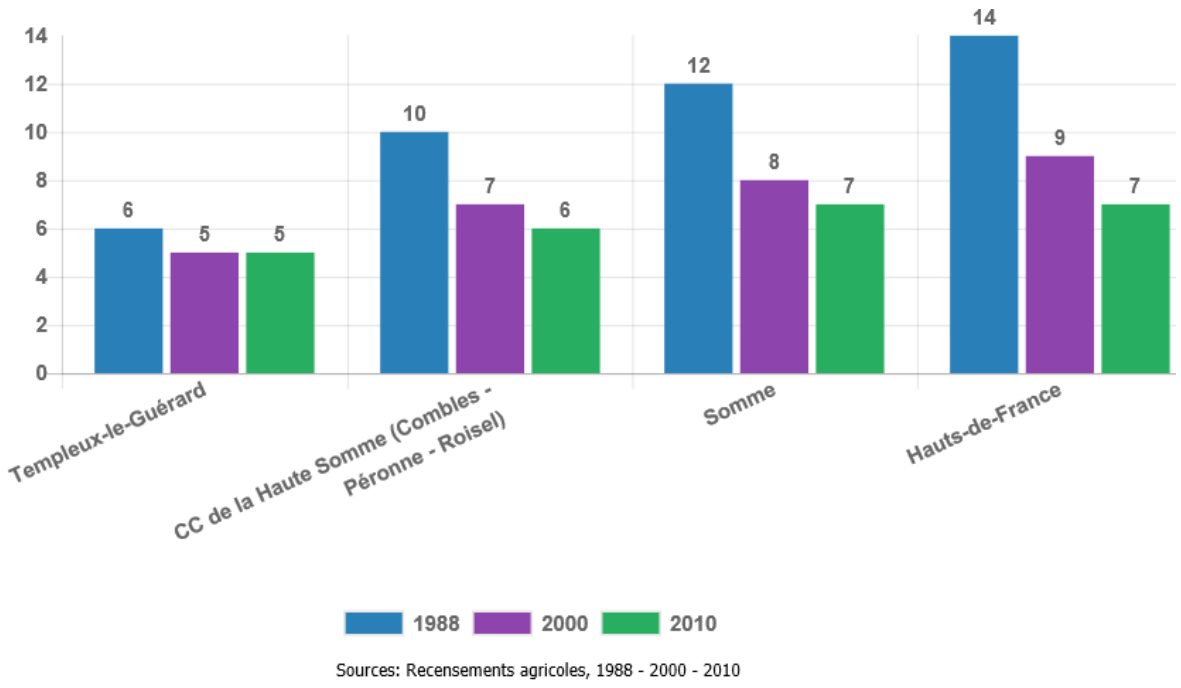


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune est resté relativement stable, avec néanmoins la perte d'une exploitation entre 1988 et 2000. Templeux-le-Guérard compte une exploitation de moins sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation augmenter entre 1988 et 2000 pour ensuite diminuer entre 2000 et 2010 et se stabiliser à 1,8 UTA par exploitation. Ce chiffre est légèrement supérieur à la moyenne observée sur la CCHS.

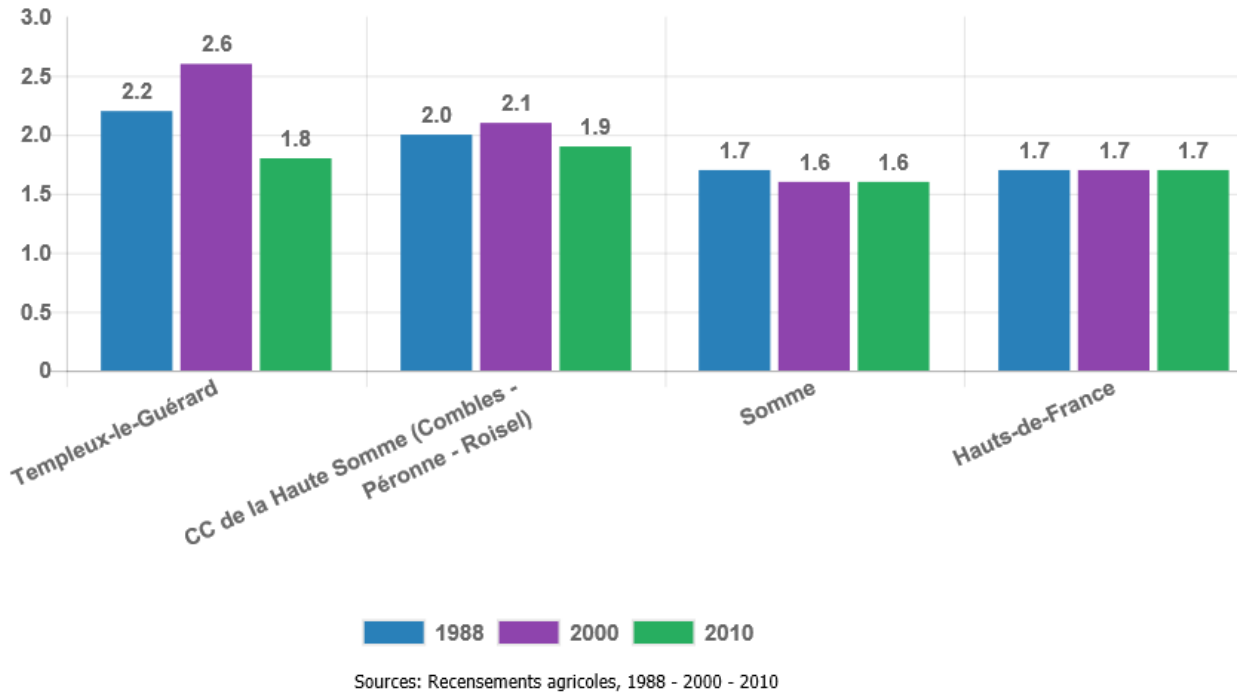


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement peu présent sur Templeux-le-Guérard. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est très faible en 2010, comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région.

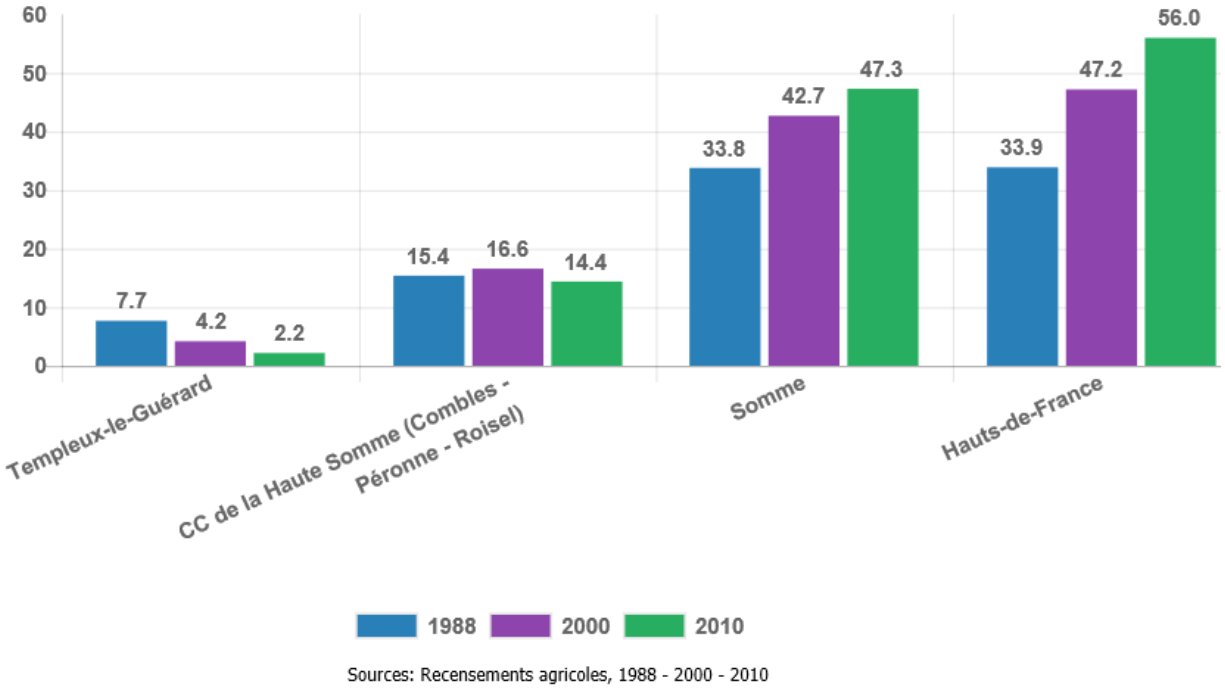


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

11 UGB étaient encore recensées en 2010 contre 46 en 1988.

	1988	2000	2010
Templeux-le-Guérard	46	21	11
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Templeux-le-Guérard a augmenté entre 1988 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

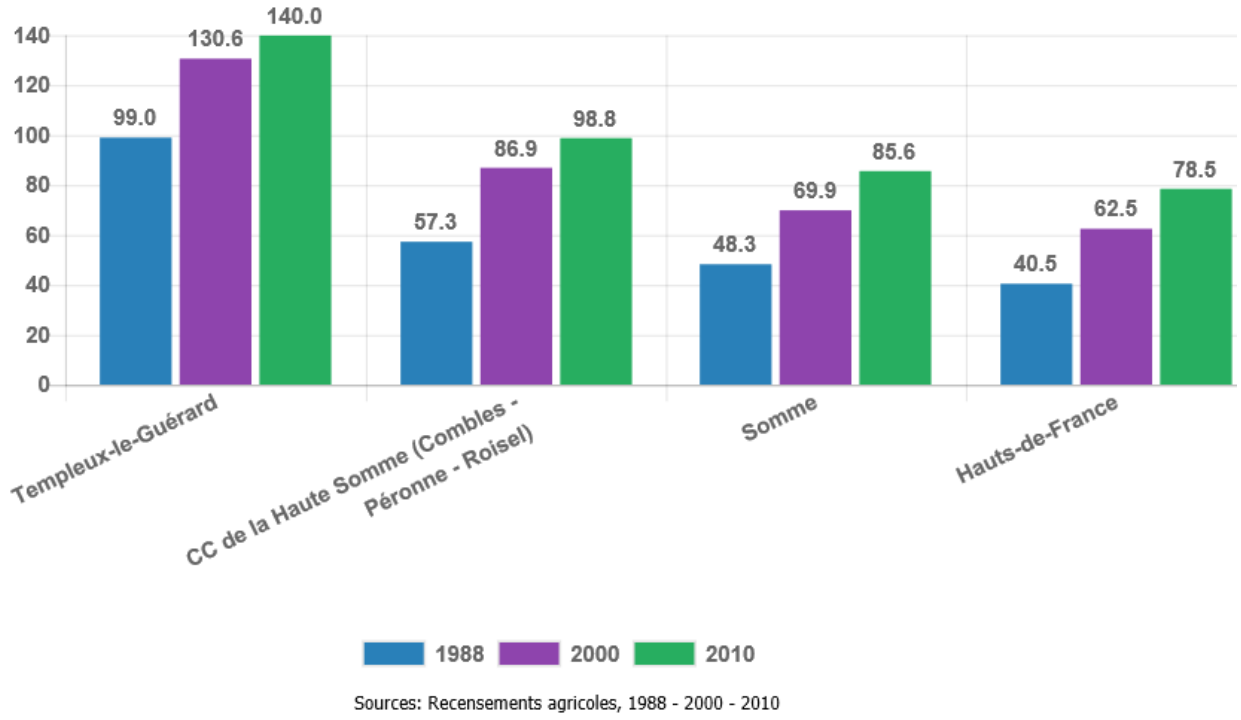


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Templeux-le-Guérard est passée de 594 ha en 1988 à 700 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Templeux-le-Guérard	594	653	700
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2010. La SAU en terre labourable moyenne des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

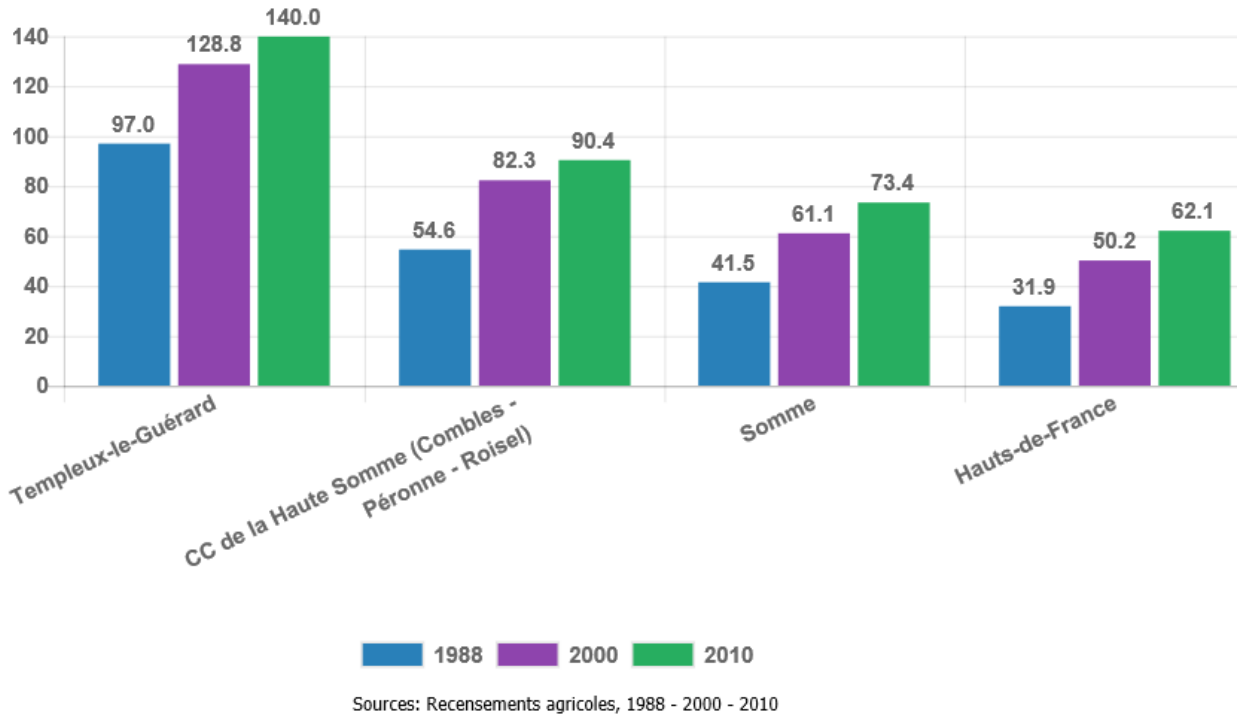


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Templeux-le-Guérard	582	644	700
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

Depuis 1988, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

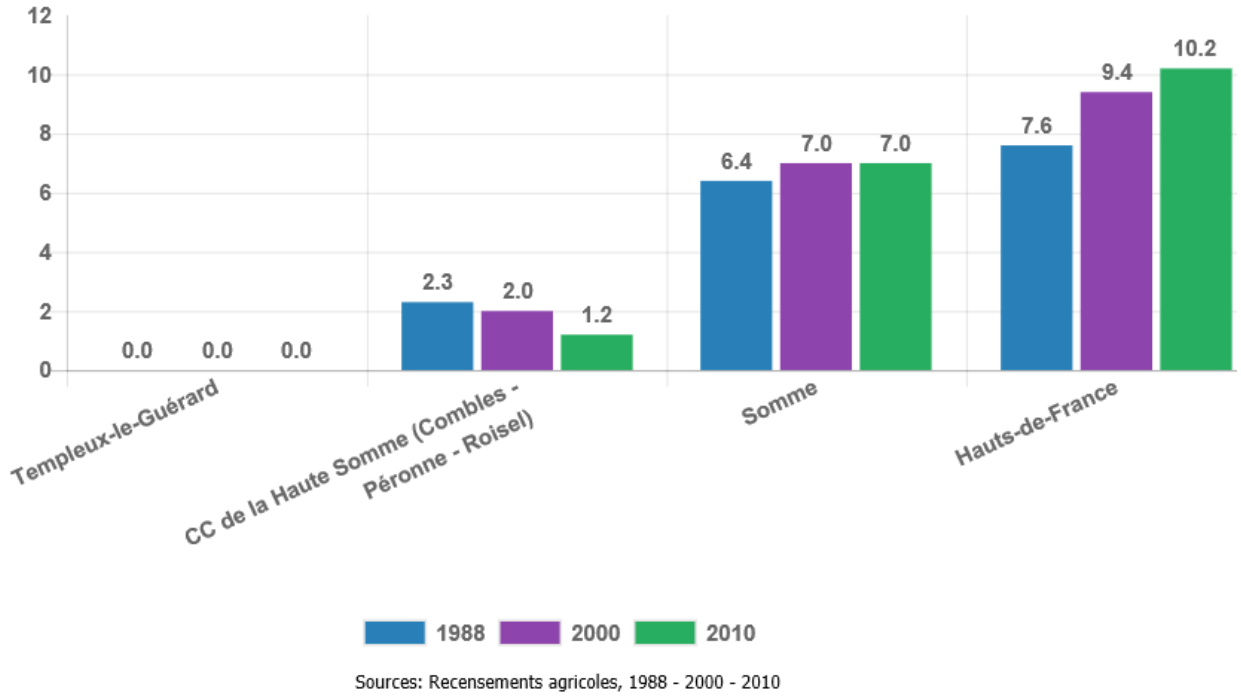


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Templeux-le-Guérard	0	0	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Templeux-le-Guérard

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Bande tampon	0,19	0,033%
Blé tendre d'hiver	214,58	37,591%
Betterave non fourragère / Bette	103,83	18,189%
Colza d'hiver	52,12	9,131%
Féverole fourragère implantée pour la récolte 2017	11,57	2,027%
Féverole semée avant le 31/05	0,38	0,067%
Haricot / Flageolet	16,66	2,919%
Jachère de 5 ans ou moins	1,15	0,201%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	1,95	0,342%
Lin fibres	2,45	0,429%
Maïs ensilage	2,03	0,356%
Maïs	32,65	5,720%
Orge d'hiver	23,42	4,103%
Orge de printemps	17,35	3,039%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	9,08	1,591%
Petits pois	4,73	0,829
Prairie en rotation longue (6 ans ou plus)	0,01	0,002%
Pomme de terre de consommation	61,30	10,739%
Pomme de terre féculière	4,59	0,804%
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	0,95	0,166%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,82	0,144%
Vesce implantée pour la récolte 2017	0,01	0,002%
Autre vesce	9,01	1,578%

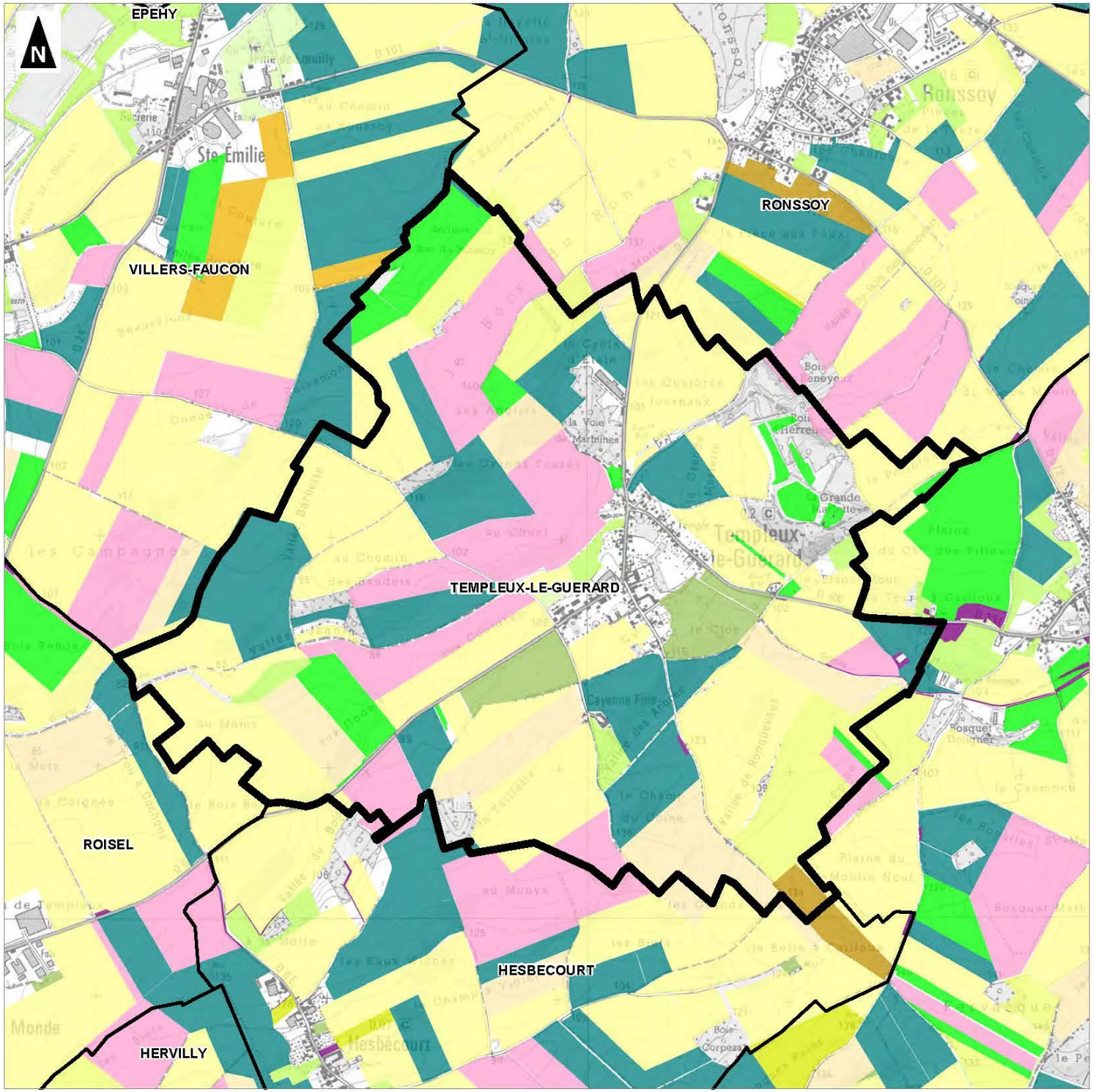
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 37%. Les cultures industrielles sont en troisième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 18% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en deuxième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 10% et le colza qui représente plus de 9% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : TEMPLEUX-LE-GUERARD



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:17 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

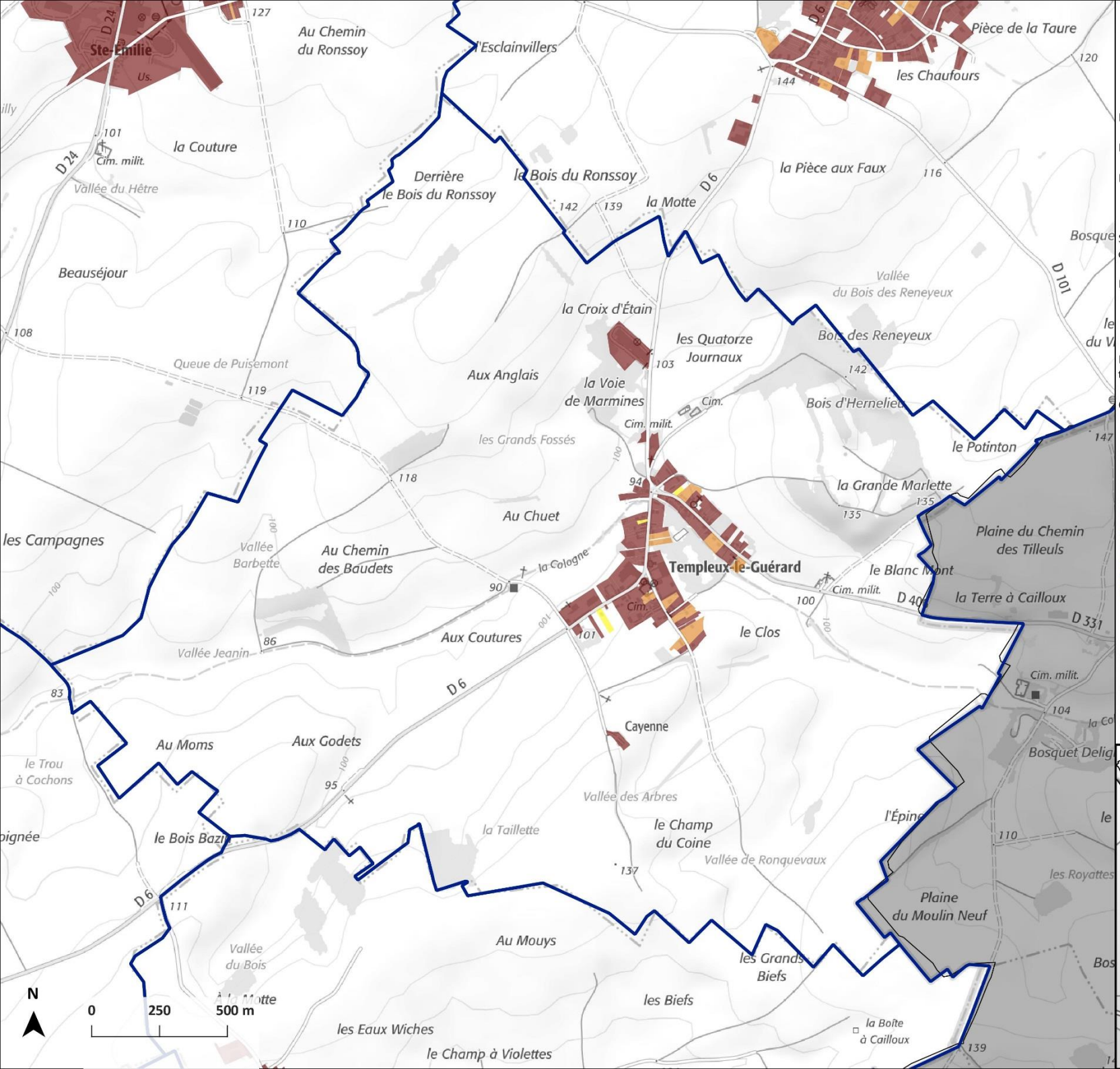
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Templeux-le-Guérard

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80748
Commune	Templeux-le-Guérard
Surf com (ha)	648
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	172621
Conso foncière totale (ha)	17
Conso foncière avant 70 (m²)	146715
Conso foncière avant 70 (ha)	15
Propriétés bâties avant 70	78
Surface moyenne avant 70 (m²)	1881
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1265
Conso foncière 70 2005 (m²)	22704
Conso foncière 70 2005 (ha)	2
Propriétés bâties avant 70	14
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1622
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1622
Conso foncière 2005-2015 (m²)	3201
Conso foncière 2005-2015 (ha)	0

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Templeux-le-Guérard
Consommation du foncier

La commune comptait 187 habitants en 2014.

La superficie totale est de 648 hectares.

La consommation foncières est de :
- 14.7 hectares jusqu'en 1969.
- 2.3 hectares de 1970 à 2005.
- 0.3 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 17.3 hectares, qui représente 2.7 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1881 m² jusqu'en 1969
- 1622 m² de 1970 à 2005
- 1067 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Templeux-le-Guérard représente 0.8 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

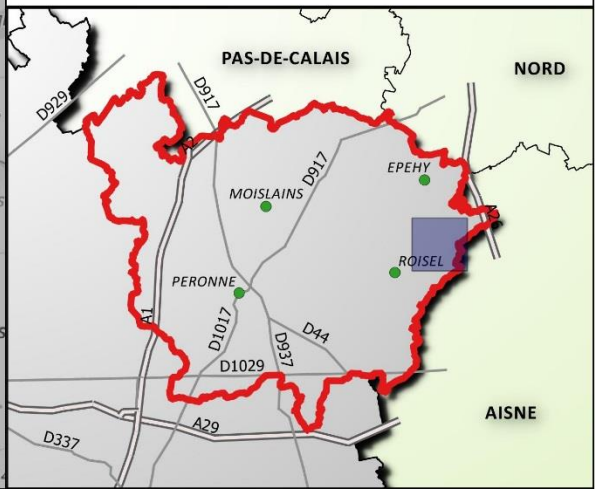
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1265 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1622 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1067 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Un seul exploitant de Templeux-le-Guérard a participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

L'âge de l'exploitant n'est pas indiqué par discrétion.

Statut des exploitations

L'exploitation a le statut d'exploitation individuelle.

Emplois salariés

L'exploitant emploie un salarié.

Surface Agricole Utile

La SAU de son exploitation est de 124 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

L'exploitant ne possède pas de label ni ne vend ses produits directement.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

L'exploitant possède un parcellaire regroupé. Il juge la qualité de sa terre de moyenne à bonne.

Contraintes à l'agriculture

L'exploitant n'estime pas son parcellaire contraint.

Avenir et projets

L'exploitant estime l'avenir de son exploitation incertain.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

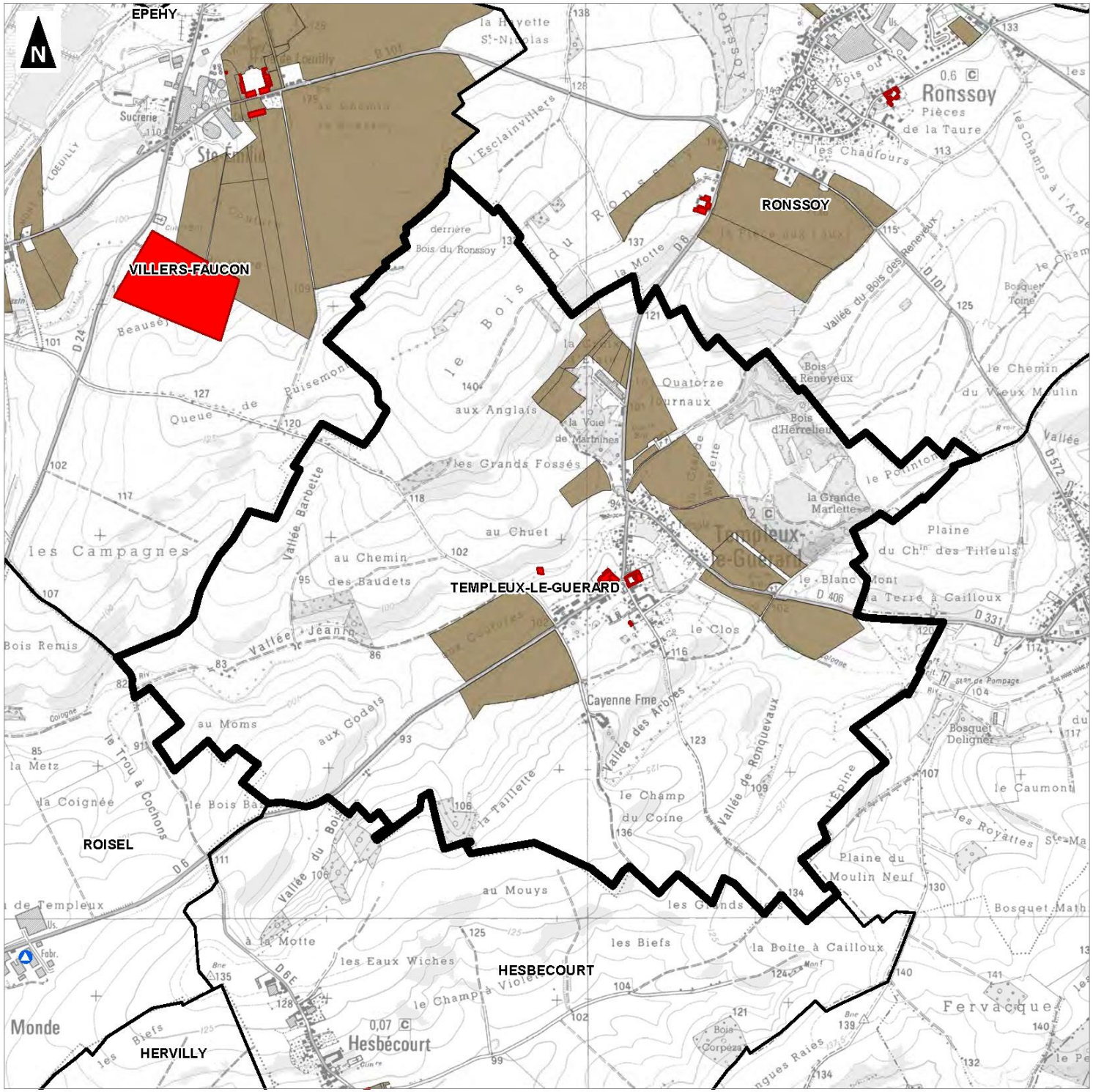
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 – Sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : TEMPLEUX-LE-GUERARD



1:17 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

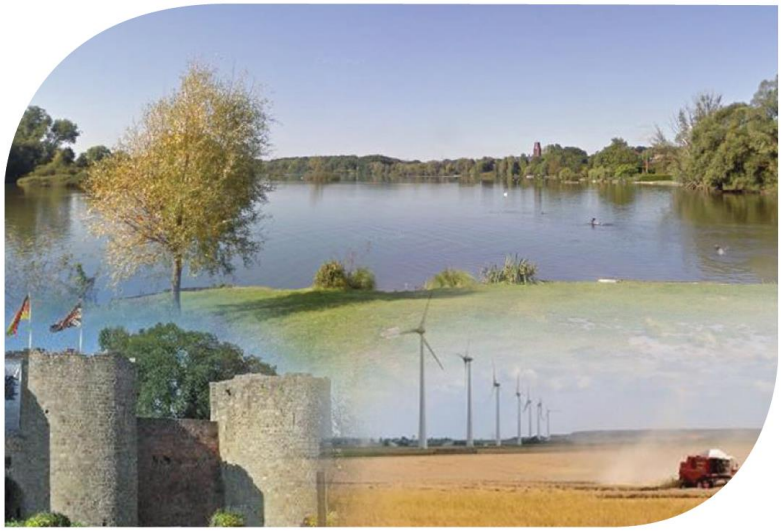
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Templeux-la-Fosse

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Templeux-la-Fosse

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Templeux-la-Fosse	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Templeux-la-Fosse 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Templeux-la-Fosse 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

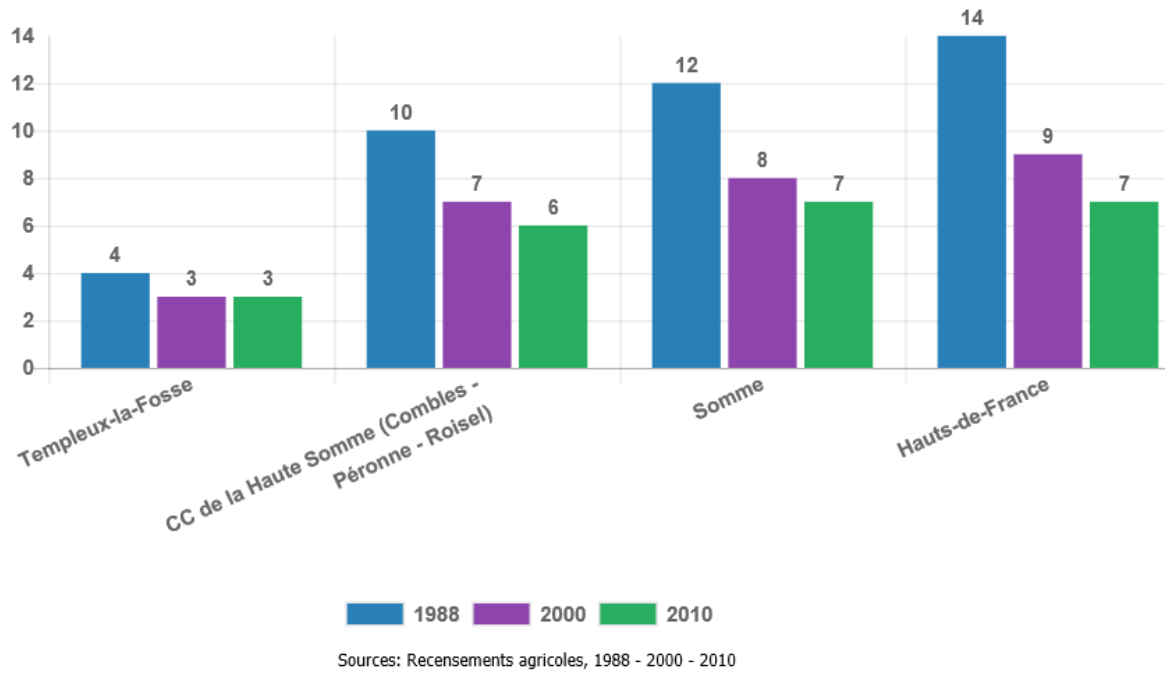


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune est resté relativement stable, avec néanmoins la perte d'une exploitation entre 1988 et 2000. Templeux-la-Fosse a deux fois moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer progressivement entre 1988 et 2010 pour se stabiliser à 3,0 UTA par exploitation. Ce chiffre est supérieur à la moyenne observée sur la CCHS.

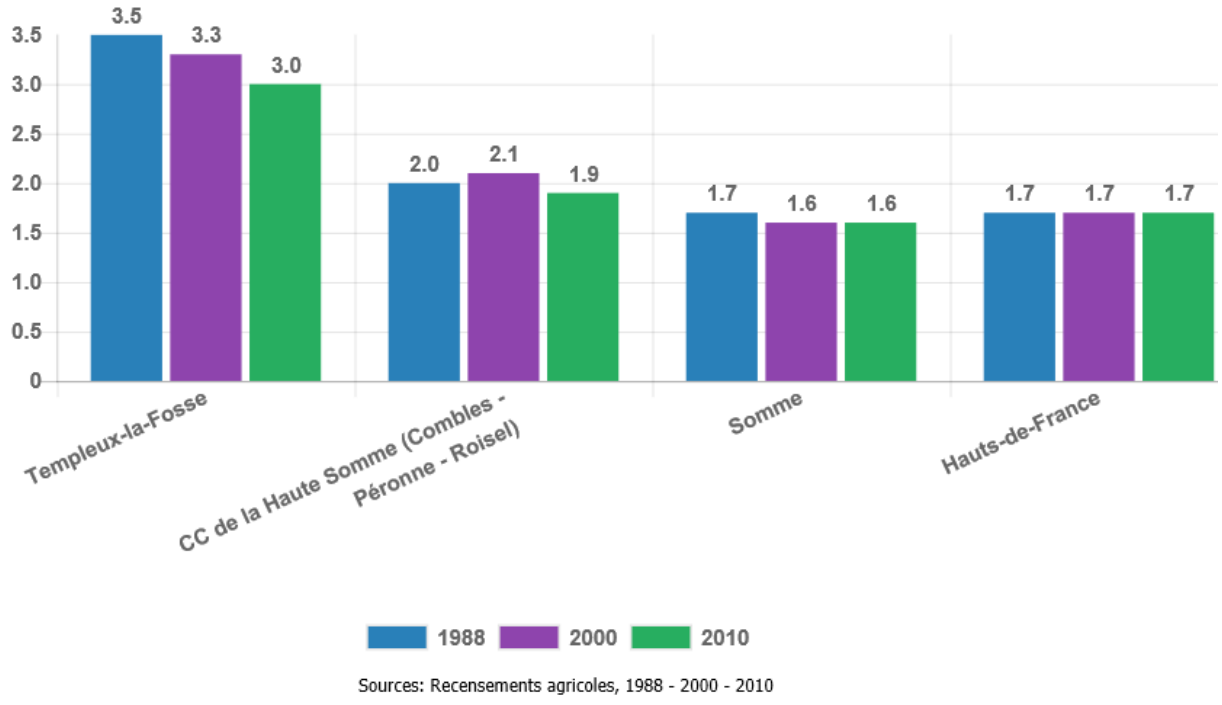


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Templeux-la-Fosse. Le nombre moyn d'UGB par exploitation a disparu entre 1988 et 2000 et n'est présent qu'à l'état résiduel en 2010, comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région.

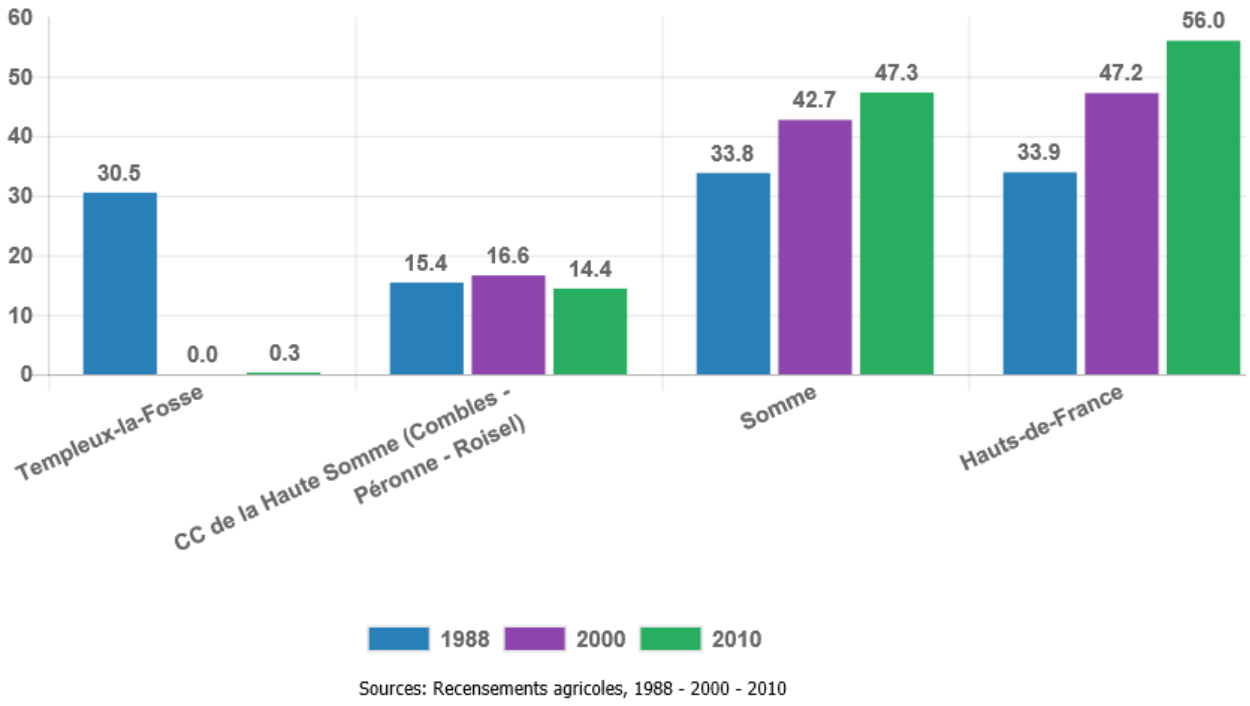


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Une seule UGB était recensée en 2010 contre 122 en 1988.

	1988	2000	2010
Templeux-la-Fosse	122	0	1
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Templeux-la-Fosse a fortement augmenté entre 1988 et 2000 puis est restée stable entre 2000 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

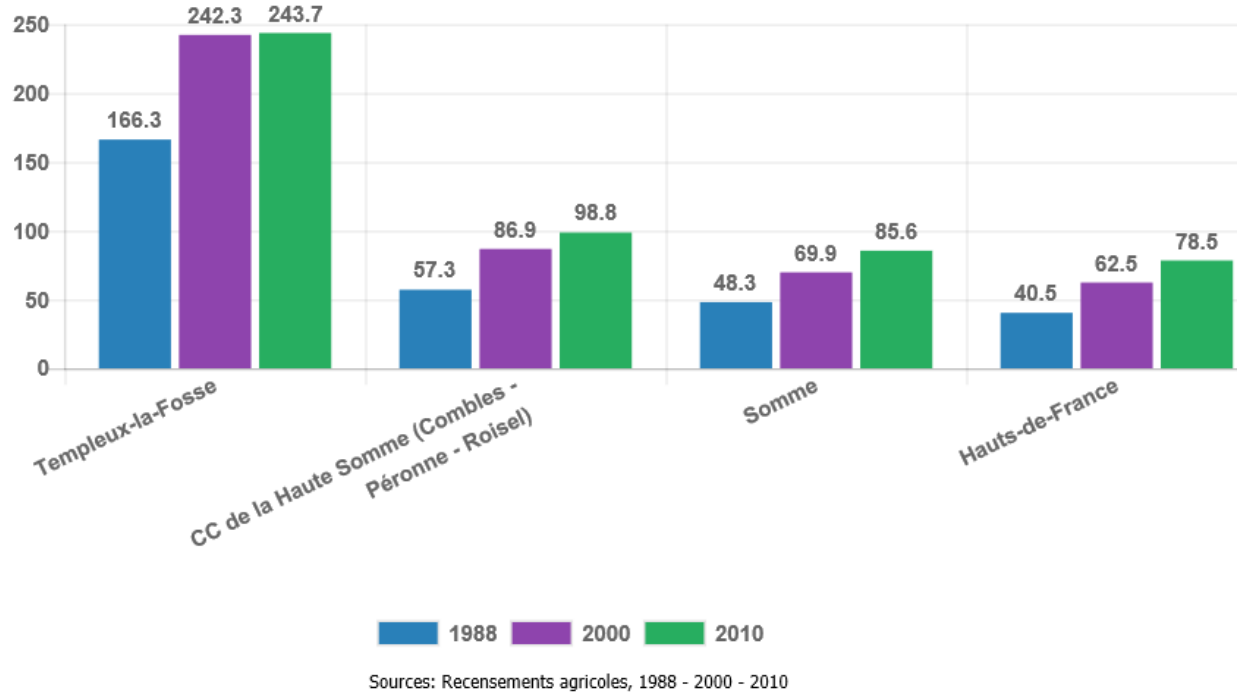


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Templeux-la-Fosse est passée de 665 ha en 1988 à 731 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Templeux-la-Fosse	665	727	731
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2000 puis est restée stable entre 2000 et 2010. La surface en terre labourable moyenne par exploitation de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

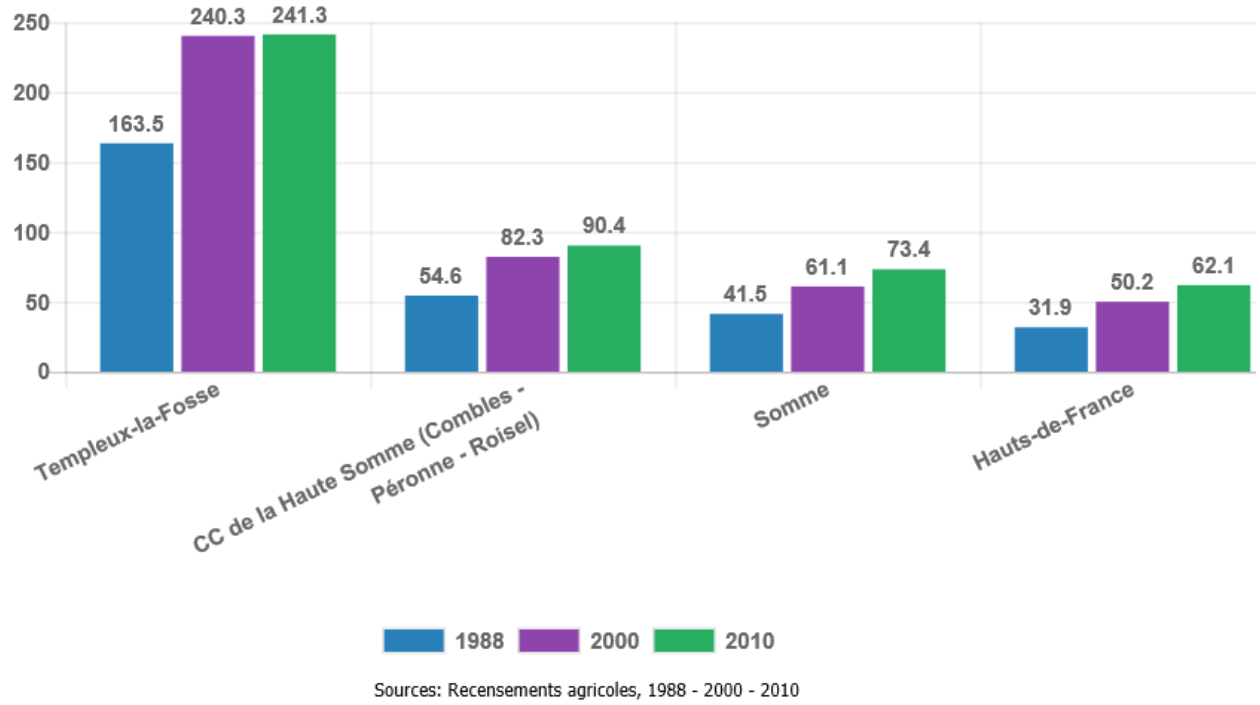


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Templeux-la-Fosse	654	721	724
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a également diminué entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

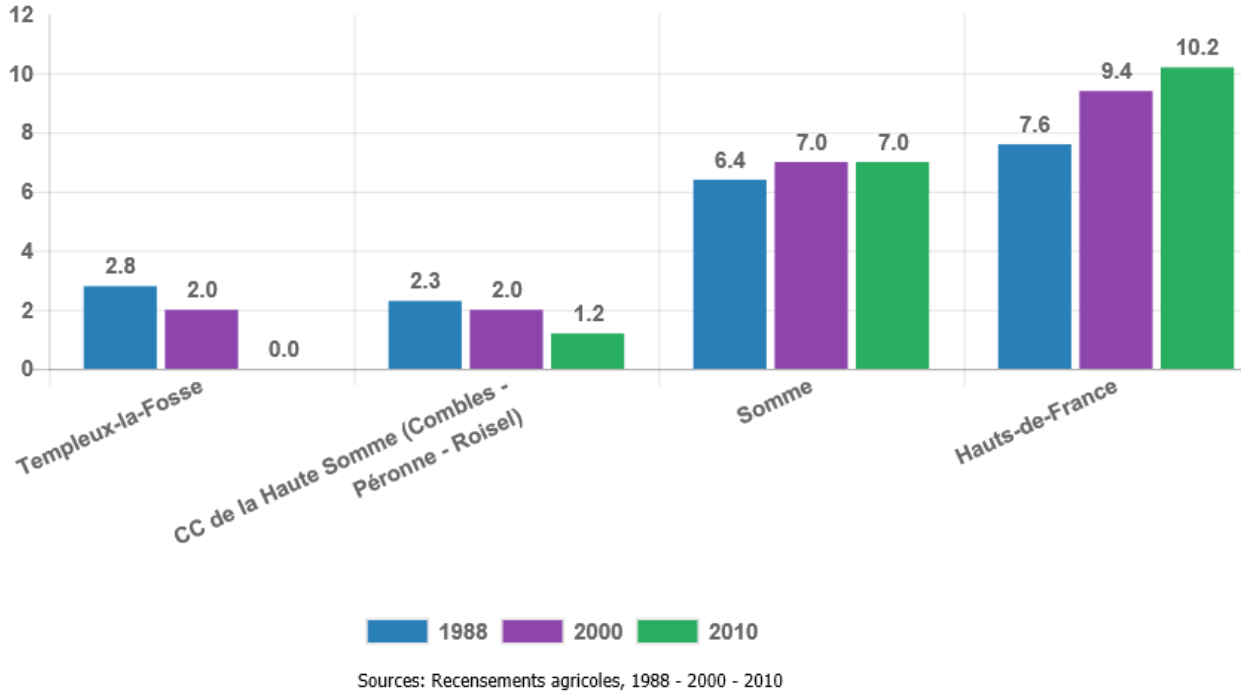


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Templeux-la-Fosse	11	6	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Templeux-la-Fosse

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	1,11	0,21%
Bande admissible le long d'une forêt sans production	0,06	0,01%
Blé tendre d'hiver	265,93	49,12%
Betterave non fourragère / Bette	115,01	21,24%
Blé tendre de printemps	6,11	1,13%
Colza d'hiver	37,26	6,88%
Autre légume ou fruit annuel	10,74	1,98%
Haricot / Flageolet	14,69	2,71%
Jachère de 5 ans ou moins	1,37	0,25%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	3,16	0,58%
Lin fibres	0,02	0,00%
Maïs ensilage	1,50	0,28%
Maïs	14,13	2,61%
Orge d'hiver	14,42	2,66%
Orge de printemps	0,42	0,08%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	4,09	0,76%
Pomme de terre de consommation	47,77	8,82%
Pomme de terre féculière	2,36	0,44%
Surface agricole temporairement non exploitée	1,22	0,23%

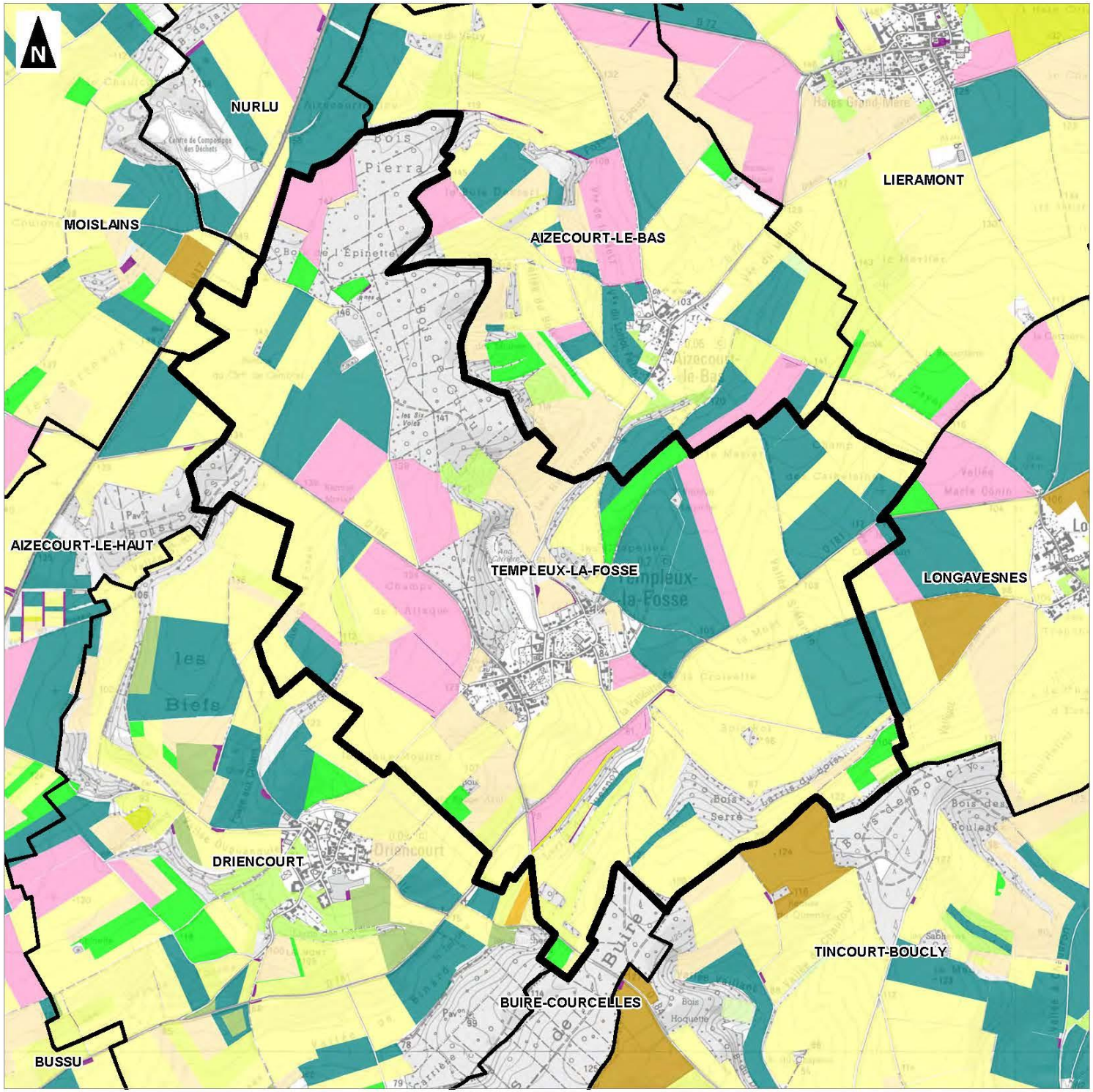
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 49%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 21% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 8% et le colza qui représente plus de 6% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : TEMPLEUX-LA-FOSSE



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:19 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

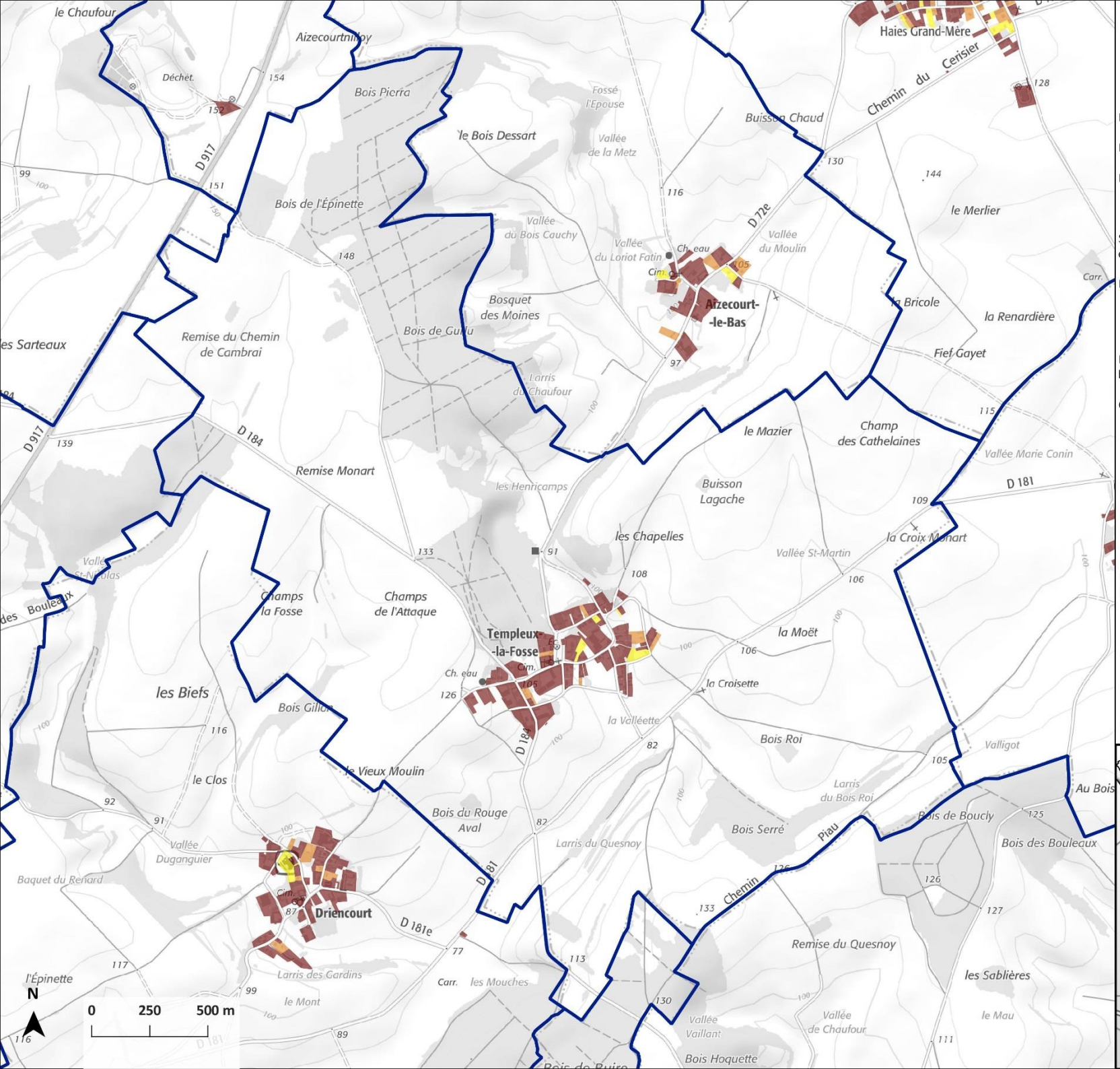
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Templeux-la-Fosse

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80747
Commune	Templeux-la-Fosse
Surf com (ha)	723
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	147854
Conso foncière totale (ha)	15
Conso foncière avant 70 (m²)	132145
Conso foncière avant 70 (ha)	13
Propriétés bâties avant 70	66
Surface moyenne avant 70 (m²)	2002
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1354
Conso foncière 70 2005 (m²)	8874
Conso foncière 70 2005 (ha)	1
Propriétés bâties avant 70	8
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1109
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1109
Conso foncière 2005-2015 (m²)	6836
Conso foncière 2005-2015 (ha)	1

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Templeux-la-Fosse
Consommation du foncier

La commune comptait 143 habitants en 2014.

La superficie totale est de 723 hectares.

La consommation foncières est de :
- 13.2 hectares jusqu'en 1969.
- 0.9 hectares de 1970 à 2005.
- 0.7 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 14.8 hectares, qui représente 2 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 2002 m² jusqu'en 1969
- 1109 m² de 1970 à 2005
- 1709 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Templeux-la-Fosse représente 0.7 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

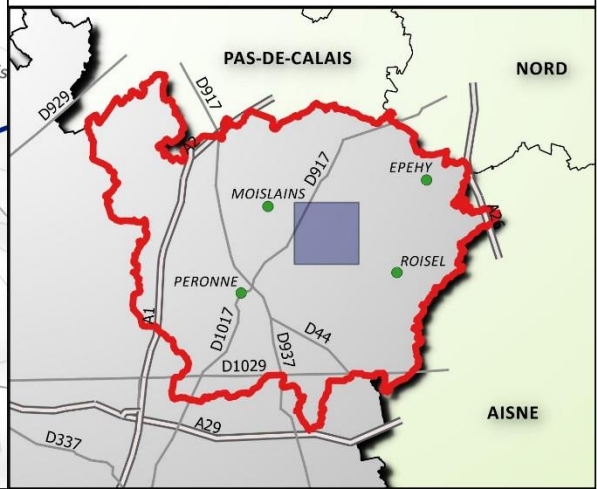
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1354 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1109 m² par maison de 1970 à 2005.
- 2182 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Deux exploitants de Templeux-la-Fosse ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est d'environ 40 ans.

Statut des exploitations

Une exploitation a la statut de SCEA, l'autre exploitation a le statut de EARL.

Emplois salariés

Un exploitant emploie trois salariés.

Surface Agricole Utile

La SAU moyenne des exploitations est de 295 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Un exploitant possède un label (Global Cap). Aucun des exploitants ne vend directement ses produits.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Les exploitants possèdent un parcellaire dispersé en îlots. Il estiment la qualité de leur terre de moyenne à bonne.

Contraintes à l'agriculture

Les deux exploitants estiment leur parcellaire contraint.

Avenir et projets

Les deux exploitants estiment l'avenir de leur exploitation viable. Un exploitant possède un projet de construction.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

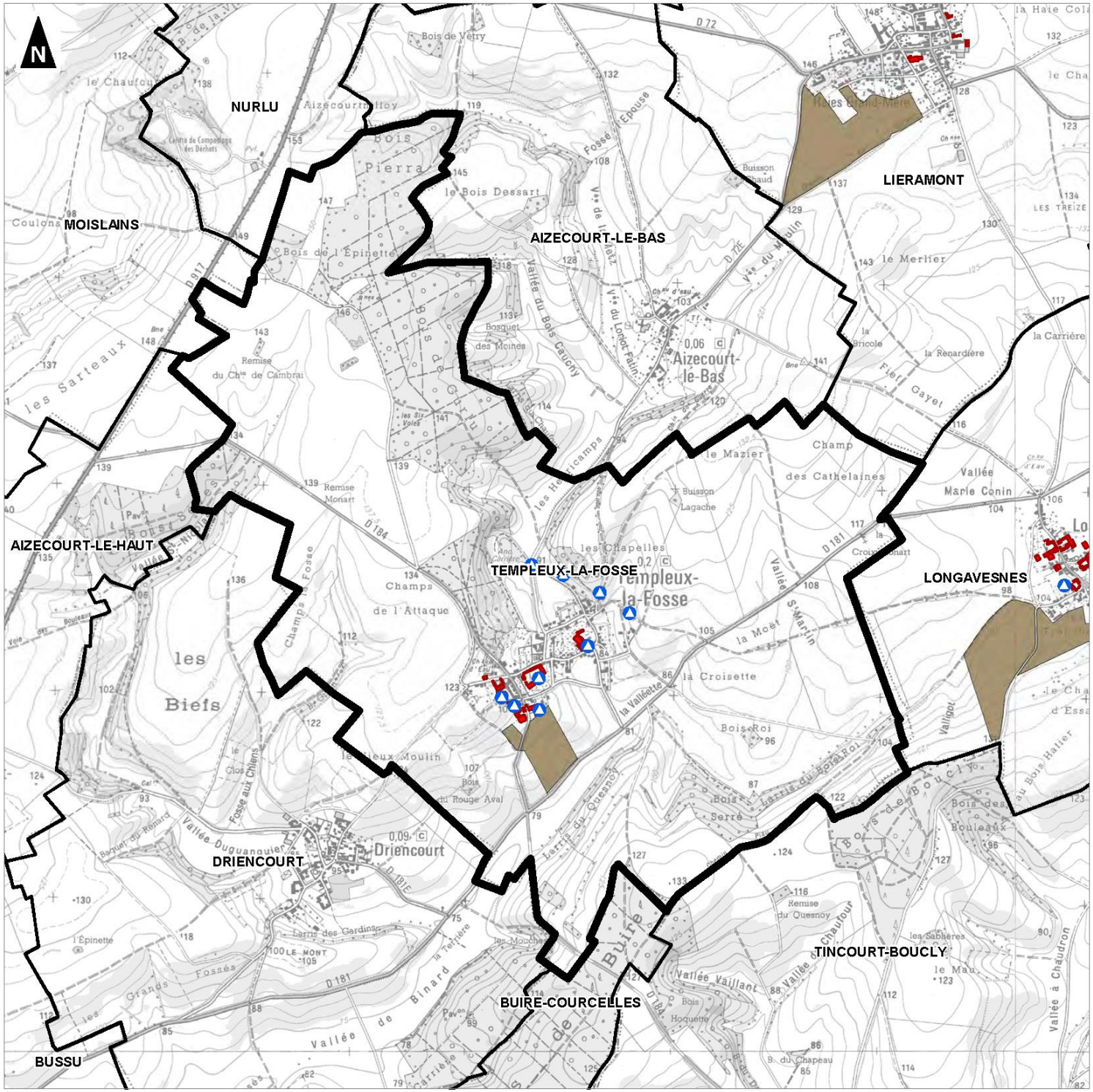
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 – Sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : TEMPLEUX-LA-FOSSE



- Communes concernée
- Limites communales des communes de la CCHS
- Projet
- Bâti agricole
- Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000
Mètres

1:19 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

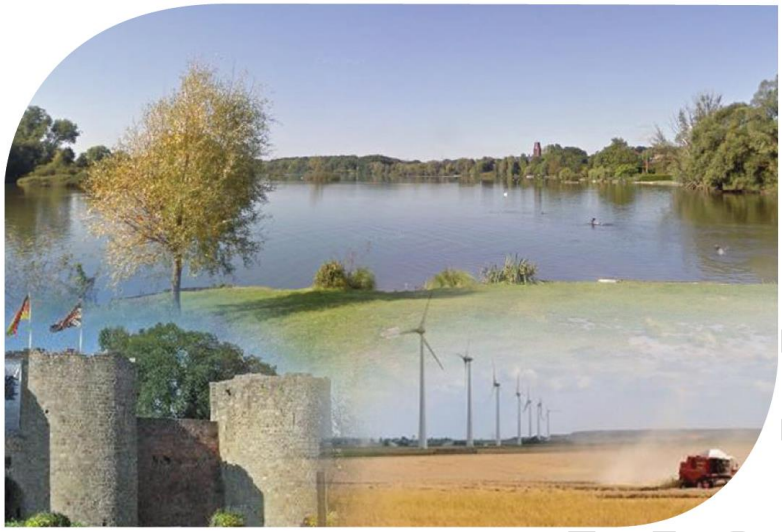
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Sorel

Document de travail

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Document de travail

Diagnostic agricole – Profil communal – Sorel

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Sorel	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6
1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12
CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13
2.1 Définition 14
2.2 Sur Sorel 15
CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17
3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Sorel 19
CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21
4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

Document de travail

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

Document de travail

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

Document de travail

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

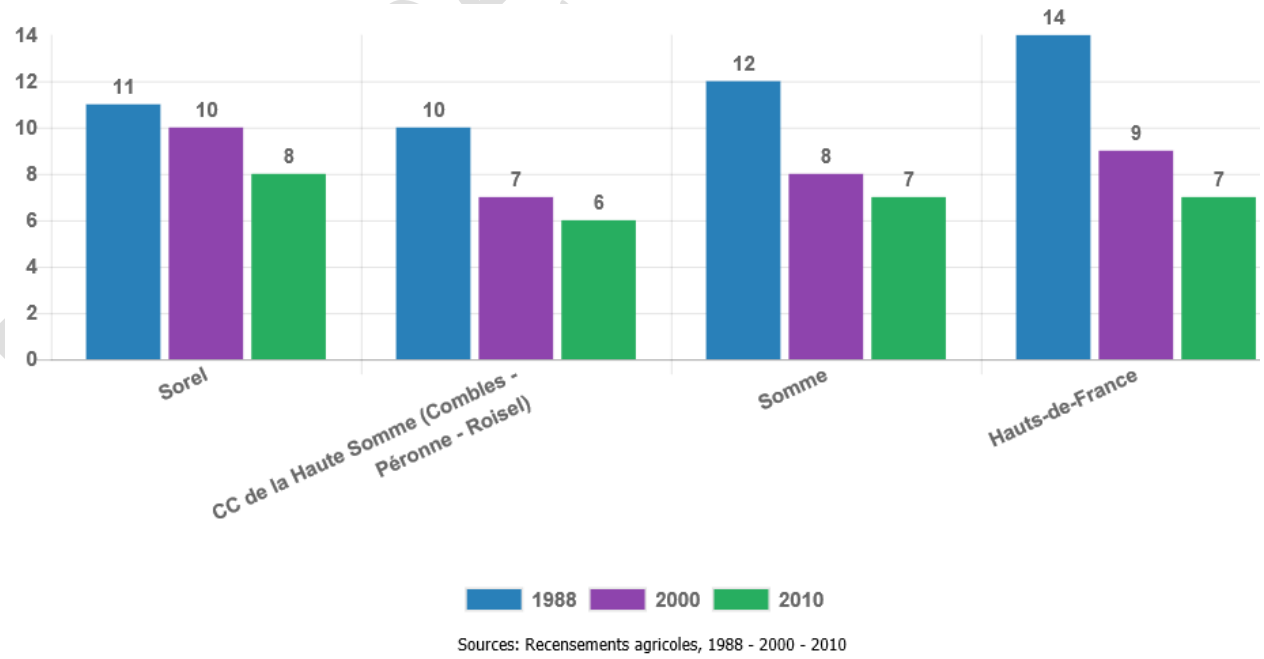


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Document de travail

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué entre 1988 et 2010. Sorel possède plus d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2000 pour ensuite se stabiliser à 0 ,9 UTA par exploitation. Ce chiffre est inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

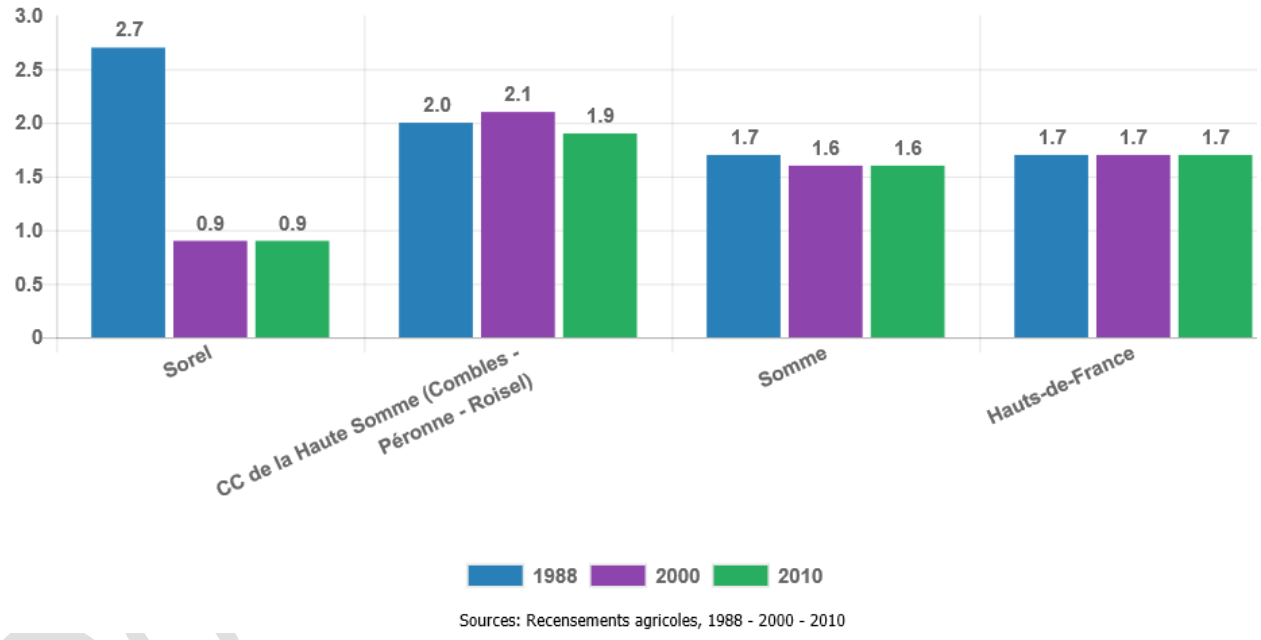


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Sorel. Le nombre moyen d'UGB par exploitation n'est présent qu'à l'état résiduel depuis 2000, comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région.

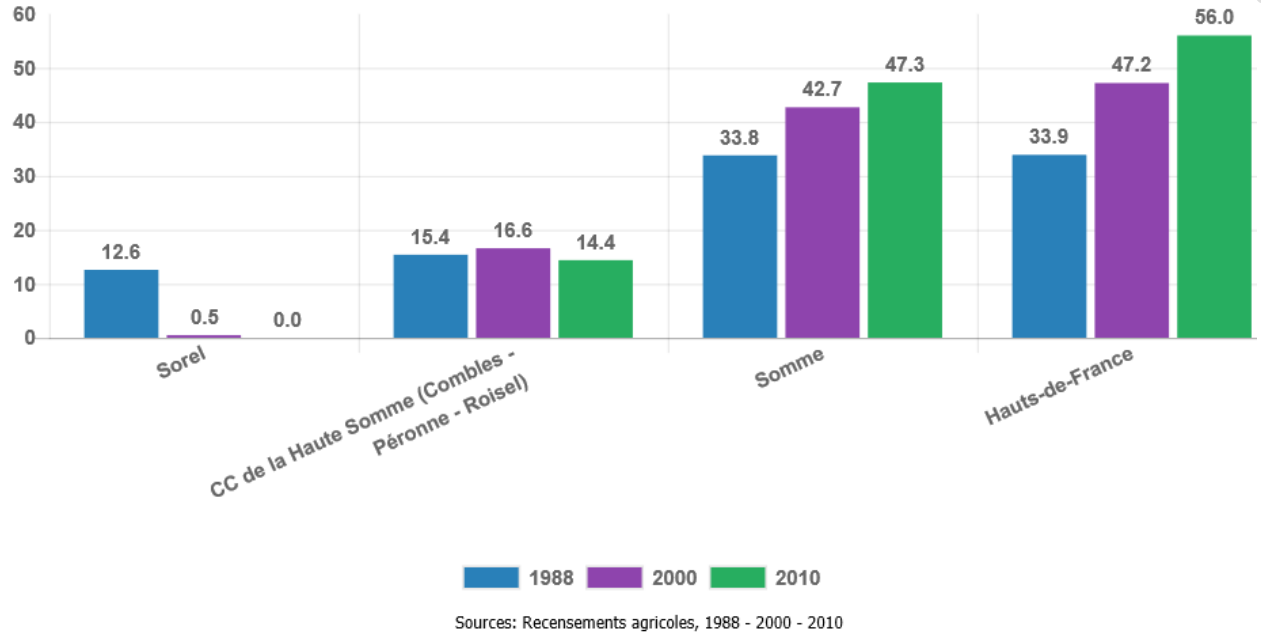


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Aucune UGB n'a été recensée en 2010 contre 139 en 1988.

	1988	2000	2010
Sorel	139	5	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Sorel a augmenté entre 1988 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

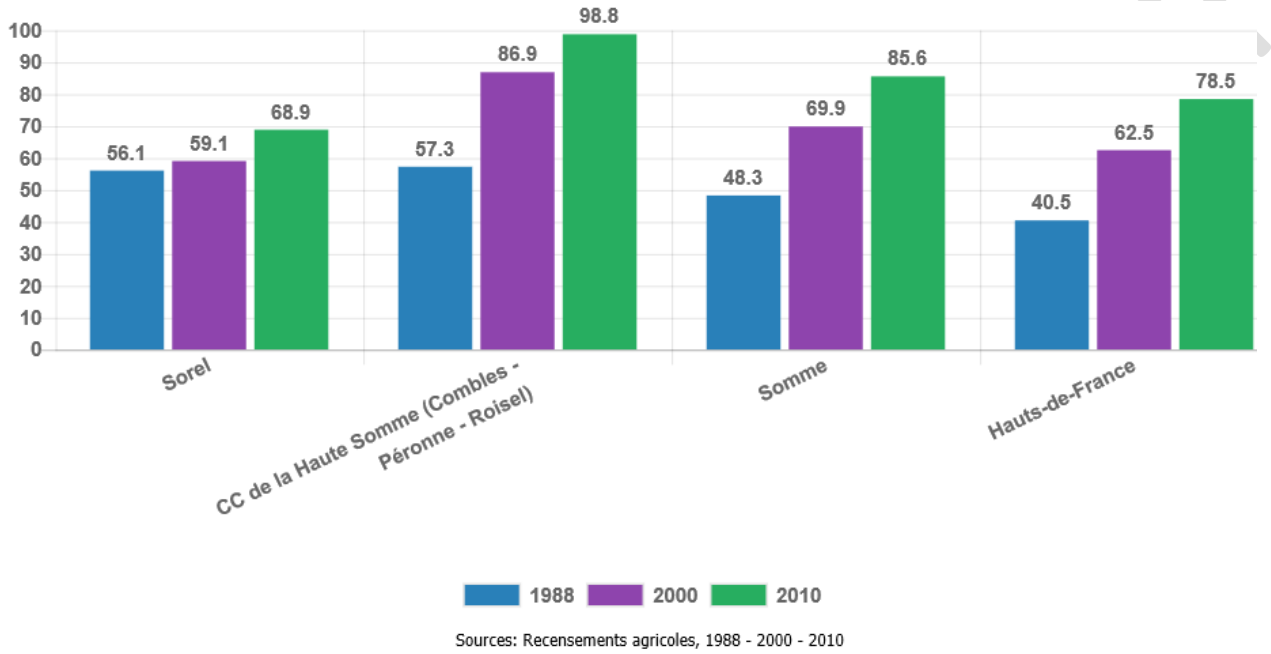


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Sorel est passée de 617 ha en 1988 à 551 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Sorel	617	591	551
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2000. Mais la SAU sur la commune en 2010 reste inférieure à la moyenne observée sur la CCHS.

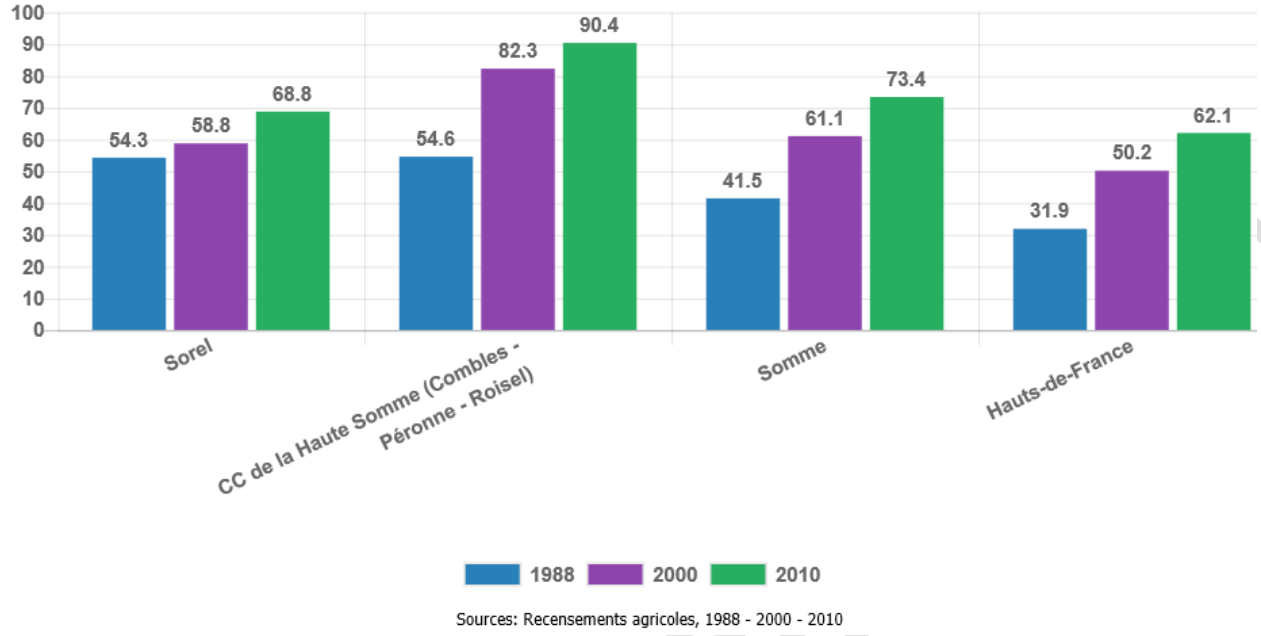


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Sorel	597	588	550
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

Document de travail

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

A partir de 2000, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

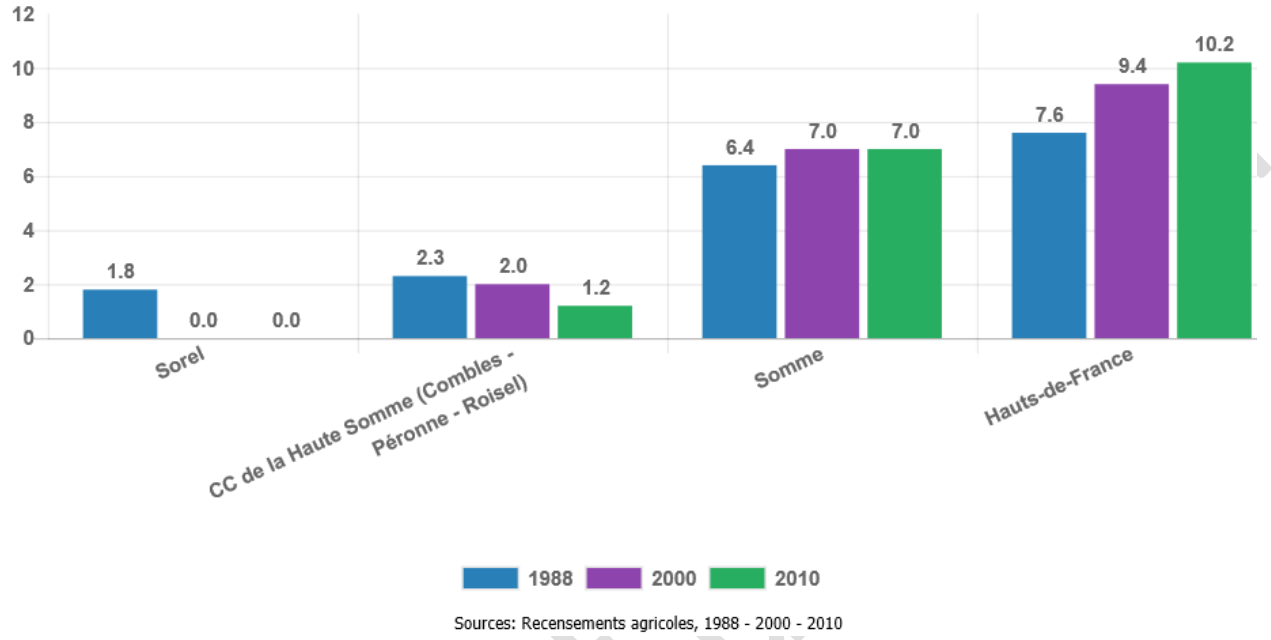


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Sorel	20	0	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

Document de travail

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

Document de travail

2.2 Sur Sorel

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 - Occupation du sol agricole en 2017 - p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	0,64	0,02%
Bande admissible le long d'une forêt avec production	0,16	47,16%
Blé tendre d'hiver	343,55	19,41%
Betterave non fourragère / Bette	141,43	0,26%
Courgette / Citrouille	1,87	7,63%
Chicorée / Endive / Scarole	55,60	0,14%
Chou	0,99	11,25%
Colza d'hiver	81,95	0,04%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	0,27	1,11%
Féverole semée avant le 31/05	8,07	0,09%
Autre graminée fourragère pure de 5 ans ou moins	0,65	1,16%
Haricot / Flageolet	8,45	0,08%
Jachère de 5 ans ou moins	0,57	0,29
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	2,13	2,34%
Lin fibres	17,03	0,17%
Oignon / Échalote	1,27	2,89%
Orge d'hiver	21,08	0,38%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	2,75	0,54%
Petits pois	3,91	1,90%
Pois de printemps semé avant le 31/05	13,82	3,05%
Pomme de terre de consommation	22,20	0,03%
Ray-grass de 5 ans ou moins	0,21	0,16%
Surface agricole temporairement non exploitée	1,13	1,36%
Triticale d'hiver	9,94	0,02%

Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

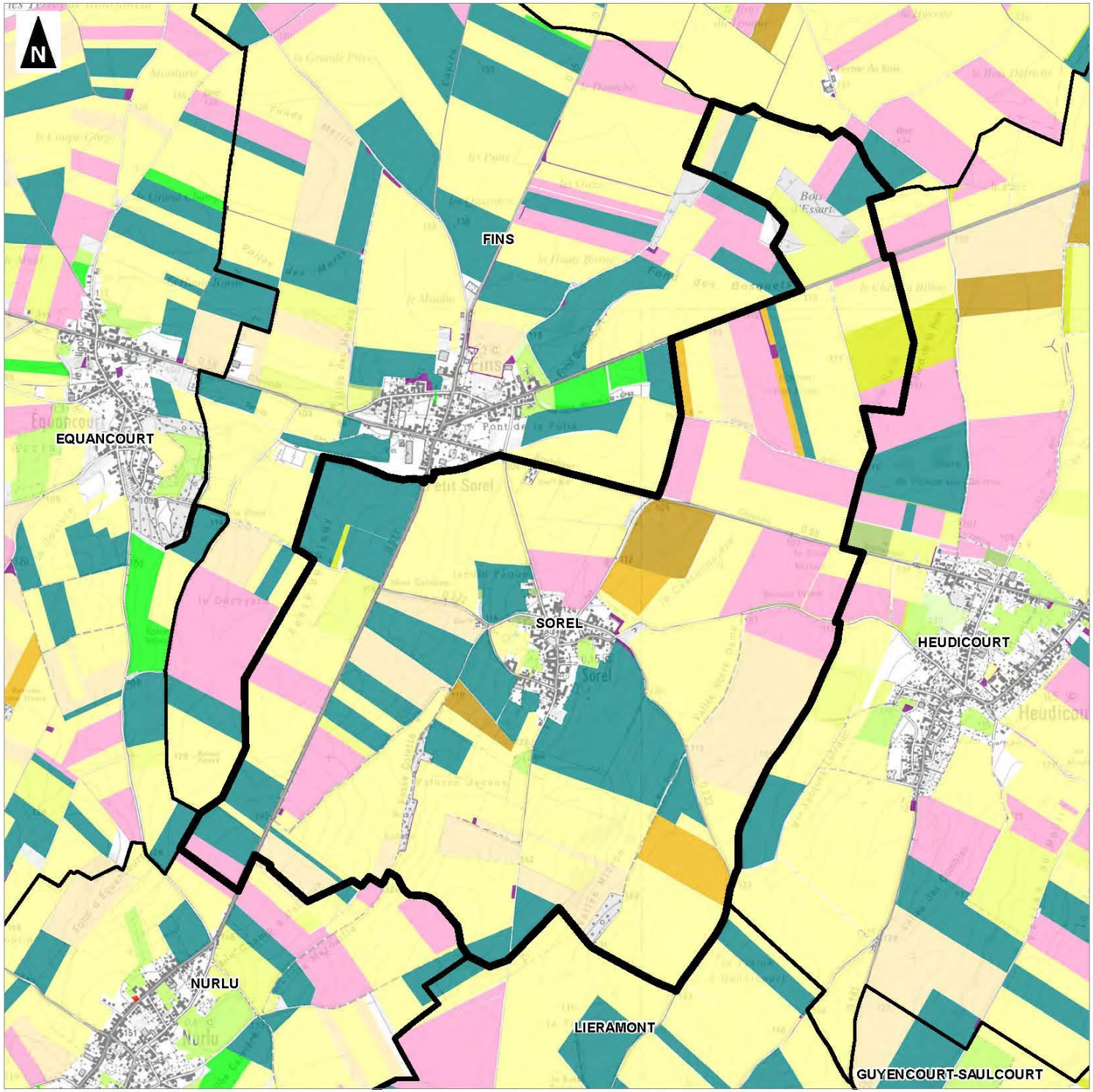
La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 57%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 19% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les citrouilles qui représentent plus de 7% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Document de travail

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : SOREL



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:20 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

Document de travail

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

Document de travail

3.2 Analyse de la consommation foncière sur Sorel

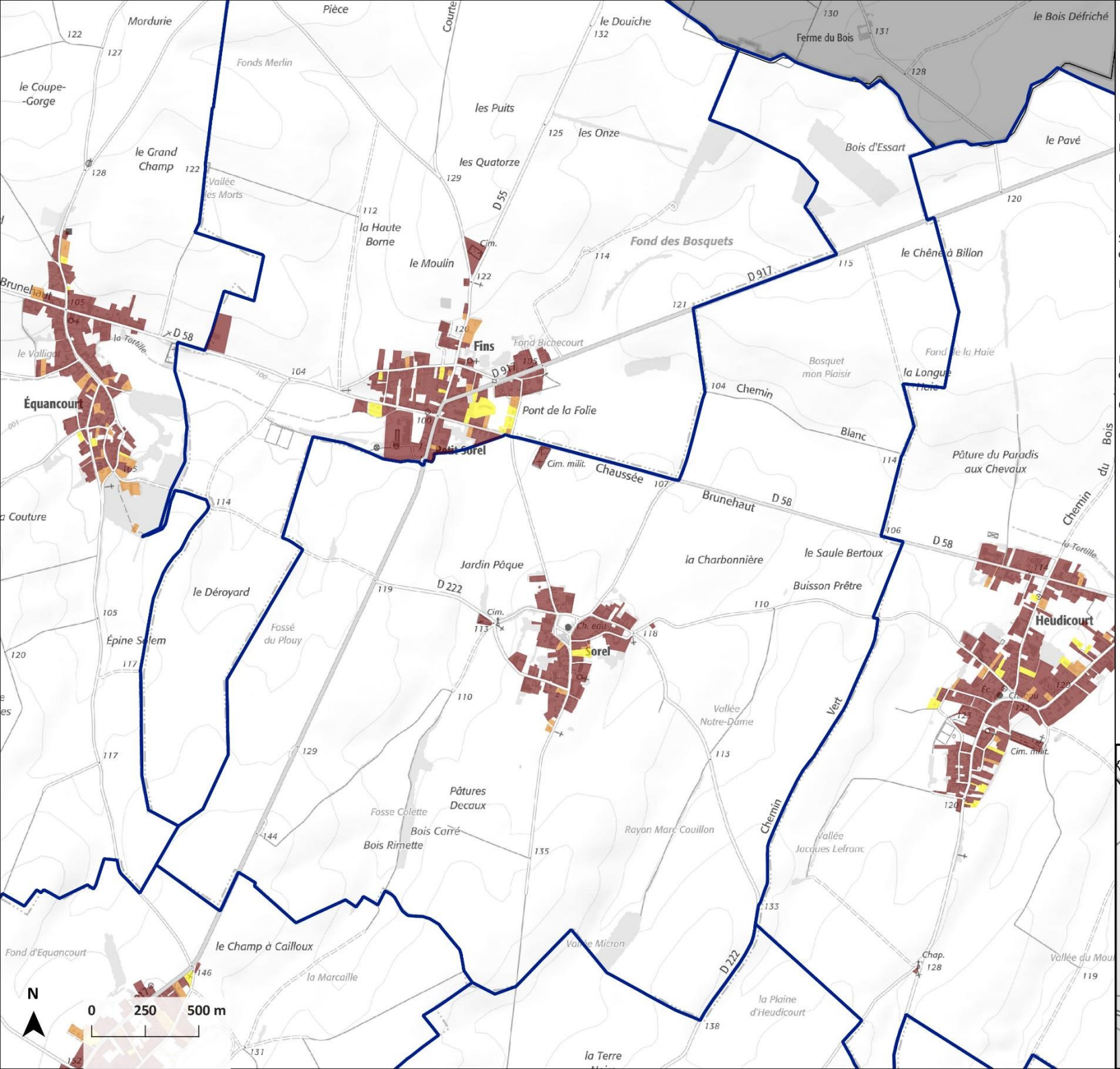
La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80737
Commune	Sorel
Surf com (ha)	794
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	137955
Conso foncière totale (ha)	14
Conso foncière avant 70 (m²)	130763
Conso foncière avant 70 (ha)	13
Propriétés bâties avant 70	85
Surface moyenne avant 70 (m²)	1538
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1161
Conso foncière 70 2005 (m²)	4101
Conso foncière 70 2005 (ha)	0
Propriétés bâties avant 70	4
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1025
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1025
Conso foncière 2005-2015 (m²)	3741
Conso foncière 2005-2015 (ha)	0

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20

Document de travail



Commune de Sorel
Consommation du foncier

La commune comptait 166 habitants en 2014.

La superficie totale est de 794 hectares.

La consommation foncières est de :
- 13.1 hectares jusqu'en 1969.
- 0.4 hectares de 1970 à 2005.
- 0.4 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 13.8 hectares, qui représente 1.7 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1538 m² jusqu'en 1969
- 1025 m² de 1970 à 2005
- 1871 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Sorel représente 0.7 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

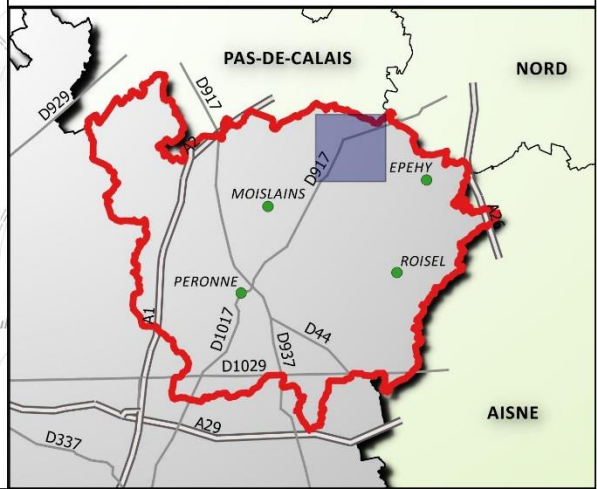
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1161 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1025 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1871 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

Document de travail

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Quatre exploitants de Sorel ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 53 ans.

Statut des exploitations

Deux exploitations ont le statut de SCEA et deux exploitations ont le statut d'exploitation individuelle.

Emplois salariés

Aucun exploitant ne possède de salarié.

Surface Agricole Utile

La SAU moyenne des exploitations est d'environ 108 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Aucun des exploitants ne possède de label. Un exploitant vend directement ses produits dans un local.

Document de travail

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Deux exploitants possèdent un parcellaire très émietté, deux exploitants possèdent un parcellaire dispersé en îlots. Trois exploitants estiment la qualité de leur terre bonne, un exploitant la juge de moyenne à bonne.

Contraintes à l'agriculture

Tous les exploitants estiment leur parcellaire contraint, l'un des exploitant précise en raison d'un enclavement.

Avenir et projets

Deux exploitants estiment l'avenir de leur exploitation viable, un exploitant l'estime incertain, un exploitant ne s'est pas prononcé. Aucun n'a de projet de construction.

Document de travail

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

Cette cartographie est présentée ci-après.

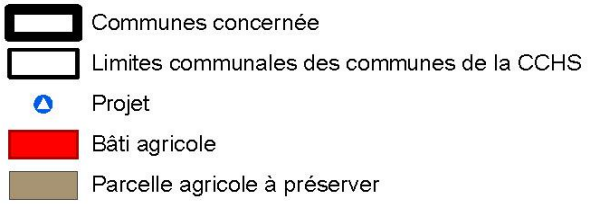
Carte 3 – Sensibilité communale – p25

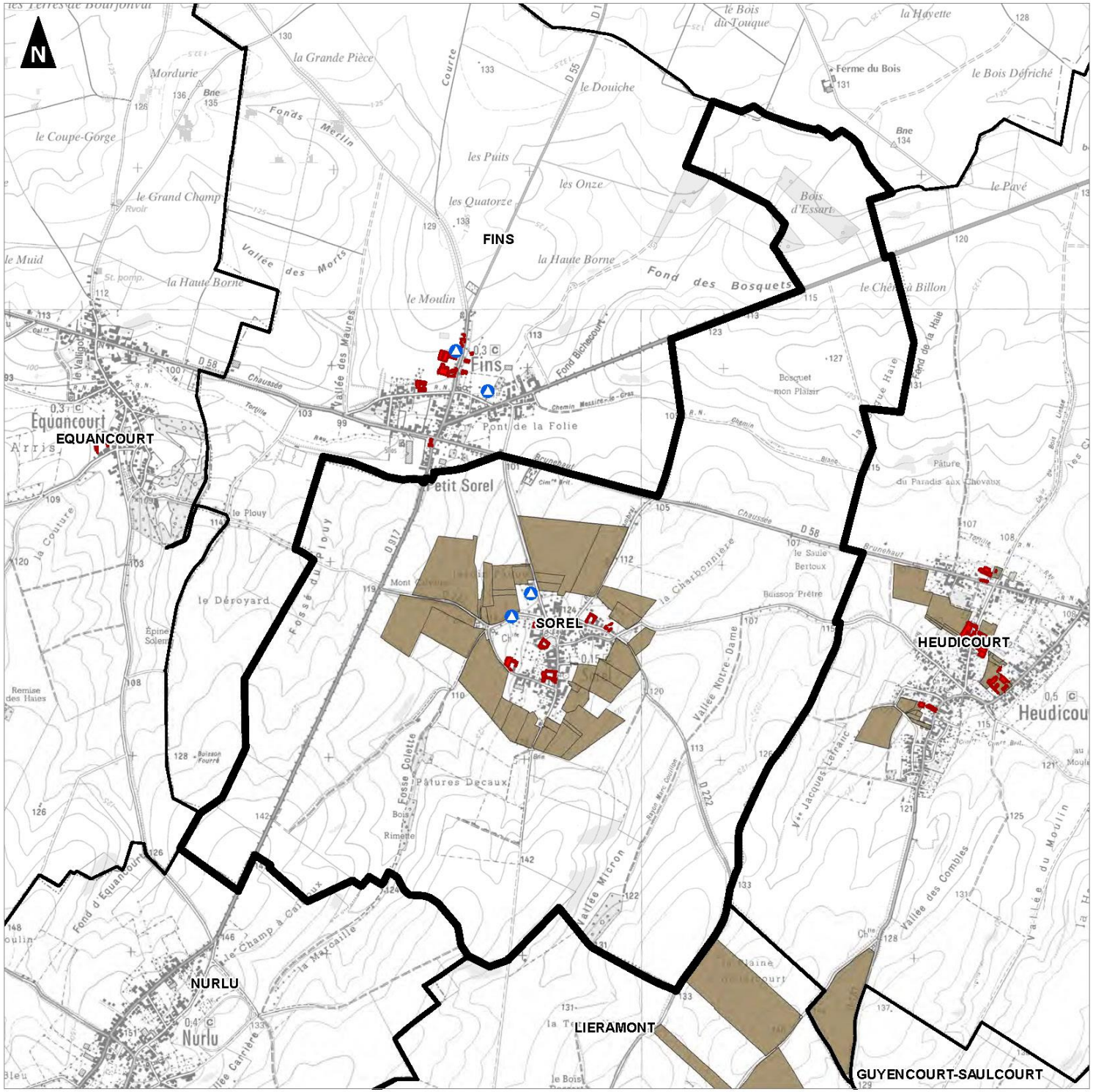
Document de travail

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : SOREL





0 500 1 000
Mètres

1:20 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

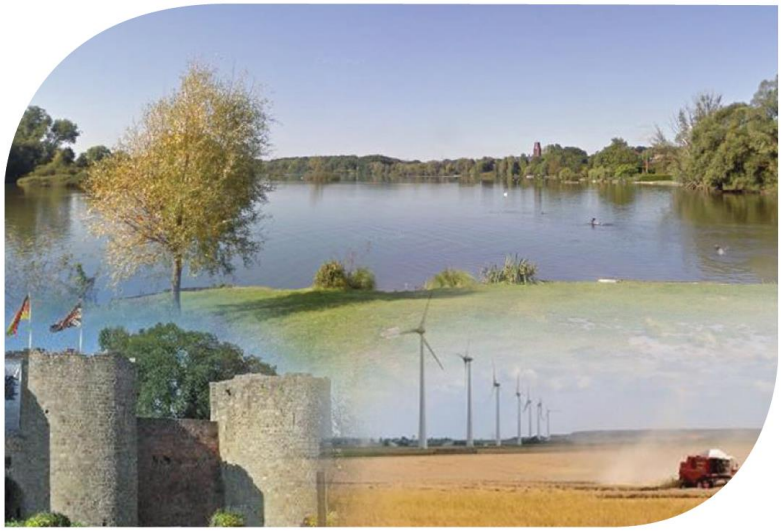
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Sailly-Saillisel

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Sailly-Saillisel

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Sailly-Saillisel	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Sailly-Saillisel 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Sailly-Saillisel 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

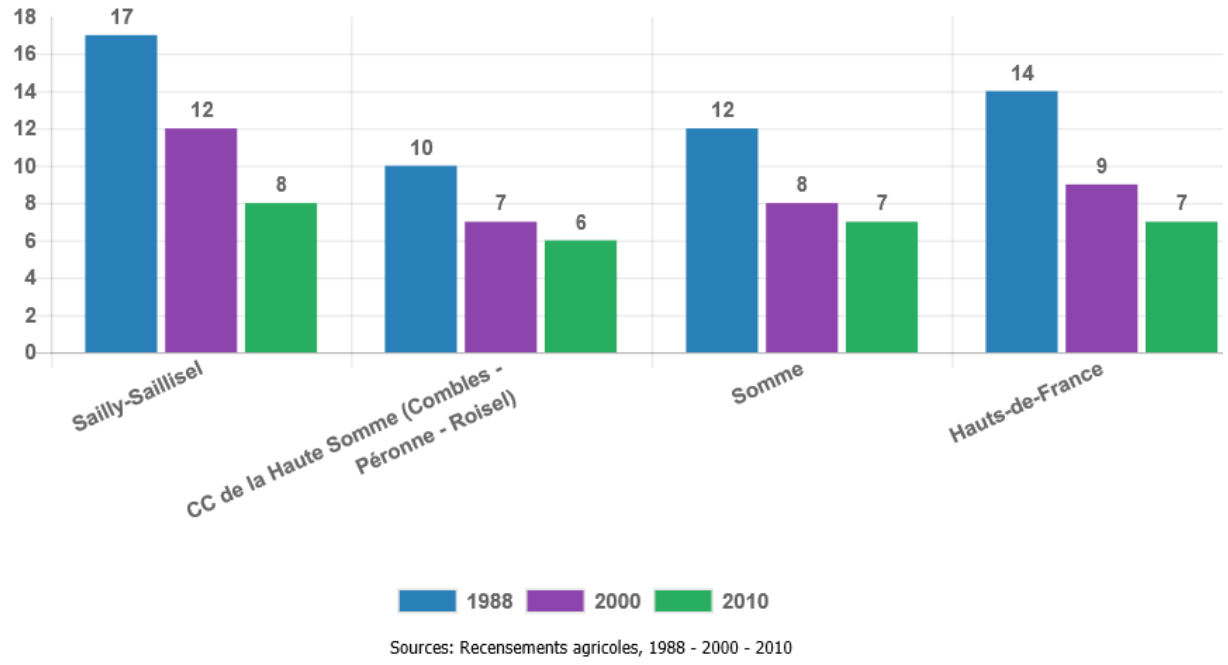


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué entre 1988 et 2010. Sailly-Saillisel a plus d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation plus que tripler entre 1988 et 2010 pour se stabiliser à 4,1 UTA par exploitation. Ce chiffre est bien supérieur à la moyenne observée sur la CCHS.

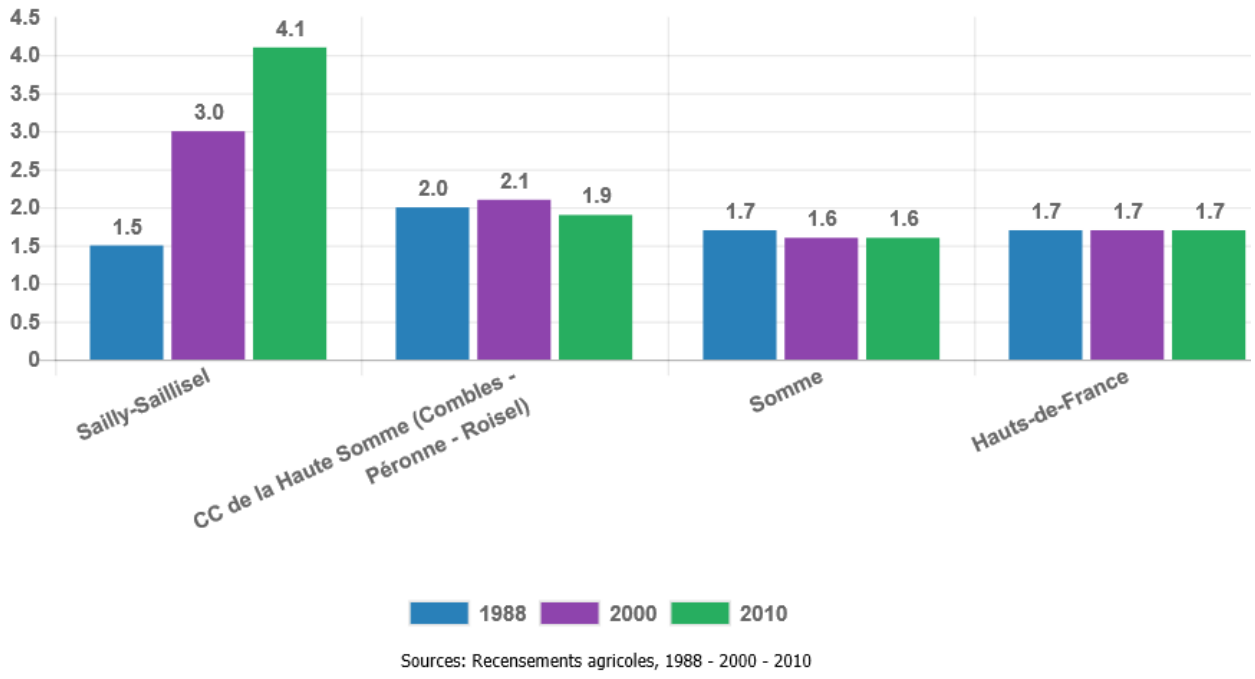


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Sailly-Saillisel. Le nombre moyen d'UGB par exploitation a diminué entre 1988 et 2010 et est inférieure à la moyenne de la CCHS.

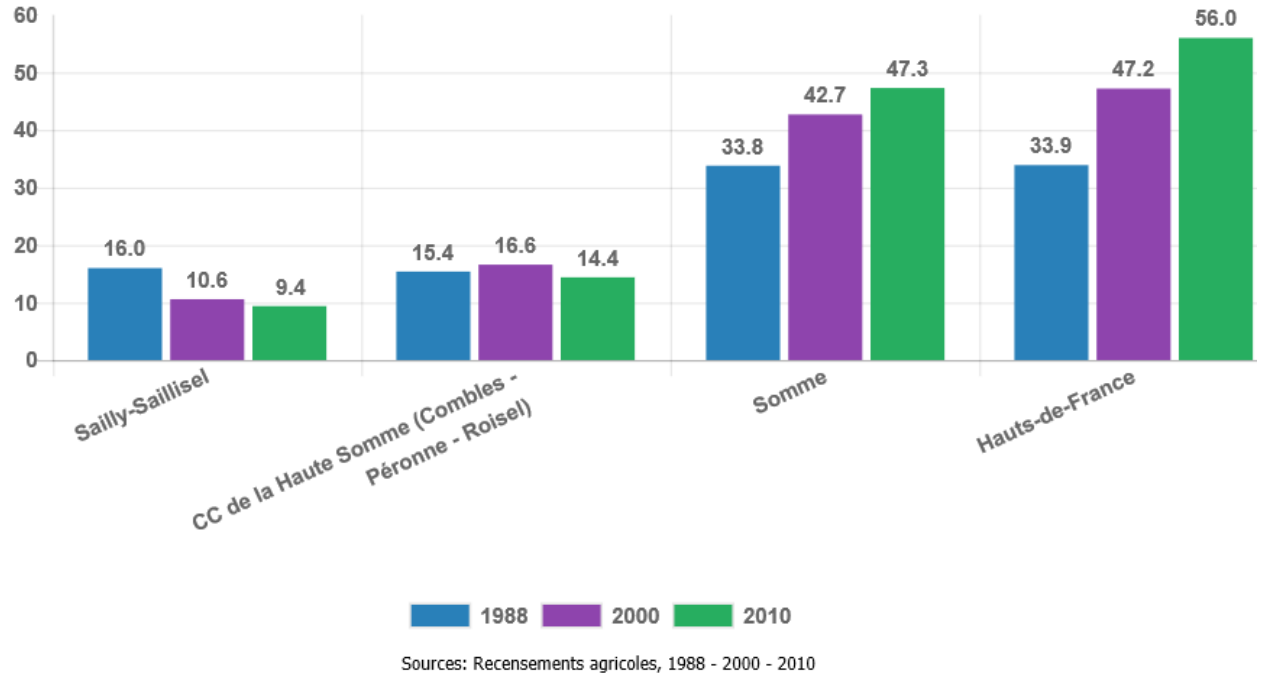


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

75 UGB ont été recensées en 2010 contre 127 en 2000.

	1988	2000	2010
Sailly-Saillisel	272	127	75
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Sailly-Saillisel a fortement augmenté entre 1988 et 2010. La taille des exploitations de la commune reste tout de même inférieure à la moyenne des SAU de la CCHS, mais est supérieure à la moyenne observée sur le département et sur la Région.

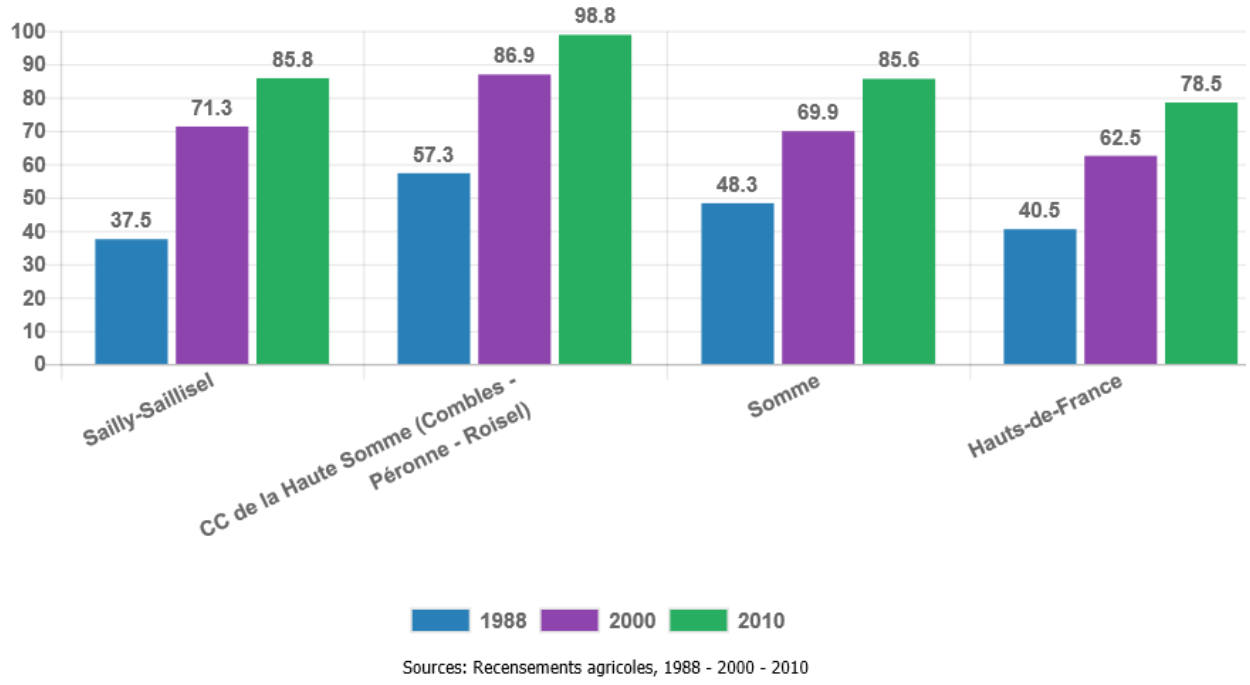


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Sailly-Saillisel est passée de 637 ha en 1988 à 686 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Sailly-Saillisel	637	856	686
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2010. La taille en terre labourable moyenne des exploitations de la commune reste tout de même inférieure à la moyenne des SAU de la CCHS, mais est supérieur à la moyenne observée sur le département et sur la Région.

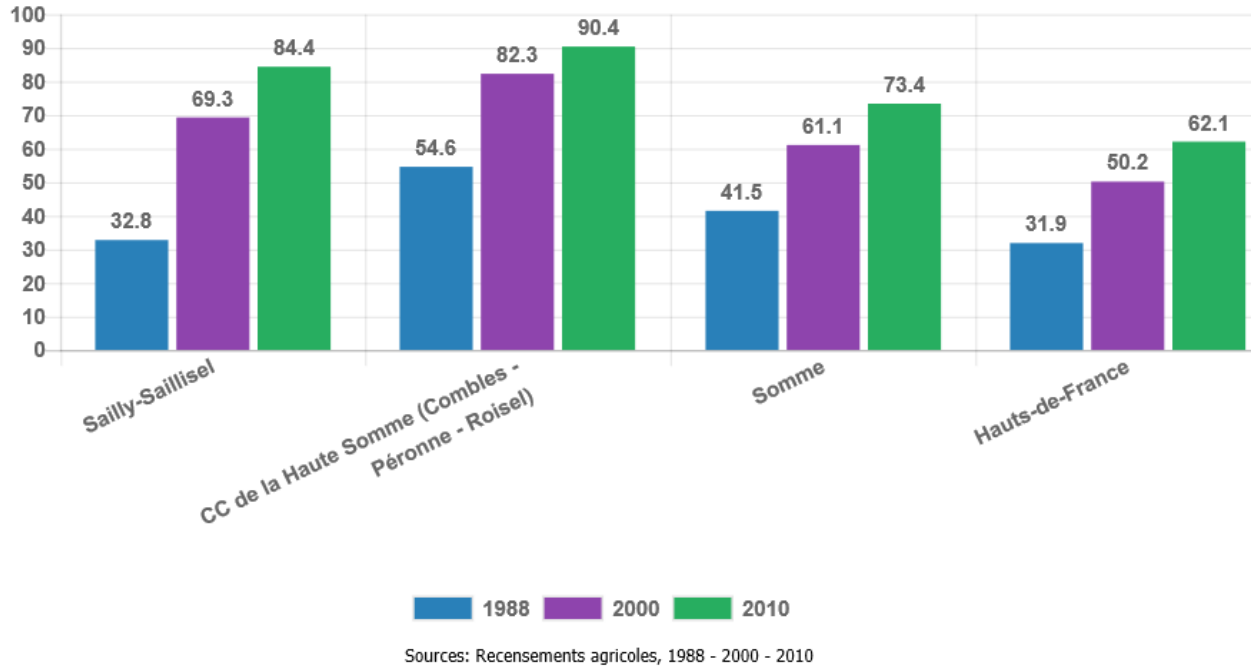


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Sailly-Saillisel	558	831	675
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a diminué entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

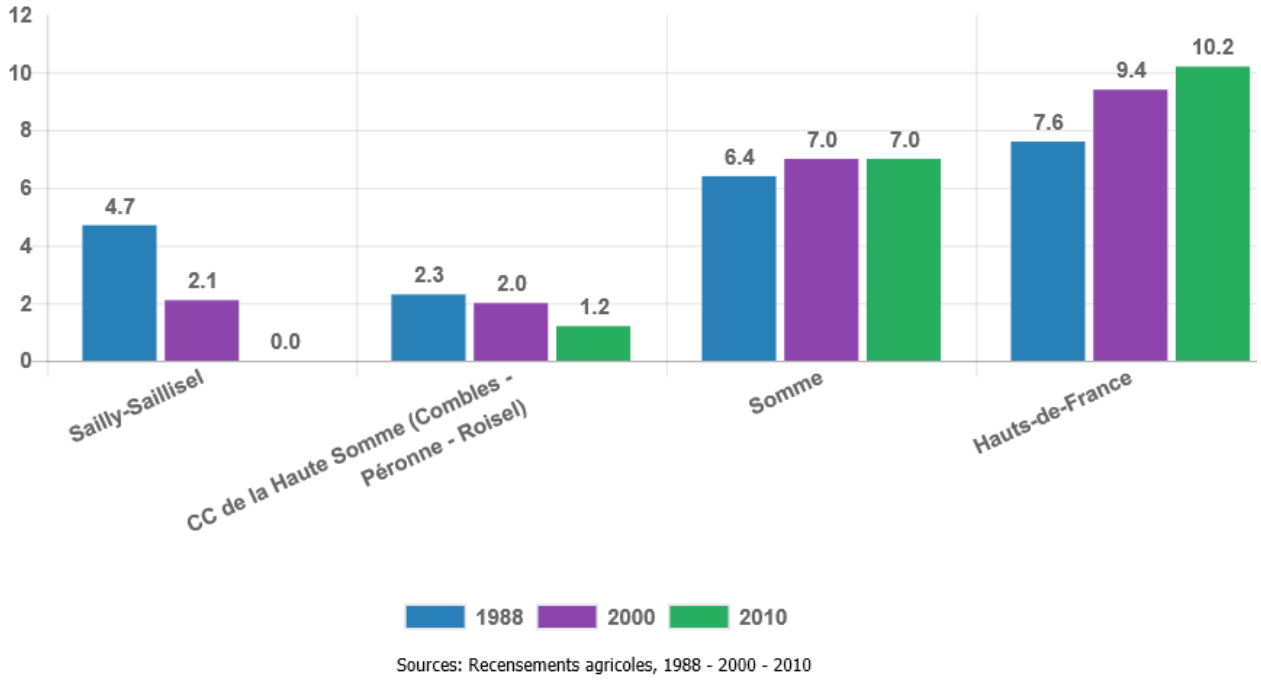


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Sailly-Saillisel	79	25	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Sailly-Saillisel

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Blé tendre d'hiver	438,65	52,681%
Betterave non fourragère / Bette	166,24	19,965%
Chicorée / Endive / Scarole	18,27	2,194%
Colza d'hiver	51,97	6,242%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	0	0,000%
Haricot / Flageolet	0,16	0,019%
Jachère de 5 ans ou moins	0,98	0,118%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	2,52	0,303%
Maïs	11,12	1,335%
Orge d'hiver	2,94	0,353%
Orge de printemps	7,62	0,915%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	5,74	0,689%
Petits pois	11,58	1,391%
Pois de printemps semé avant le 31/05	19,39	2,329%
Pomme de terre de consommation	91,49	10,988%
Ray-grass de 5 ans ou moins	1,46	0,175%
Surface agricole temporairement non exploitée	2,52	0,303%

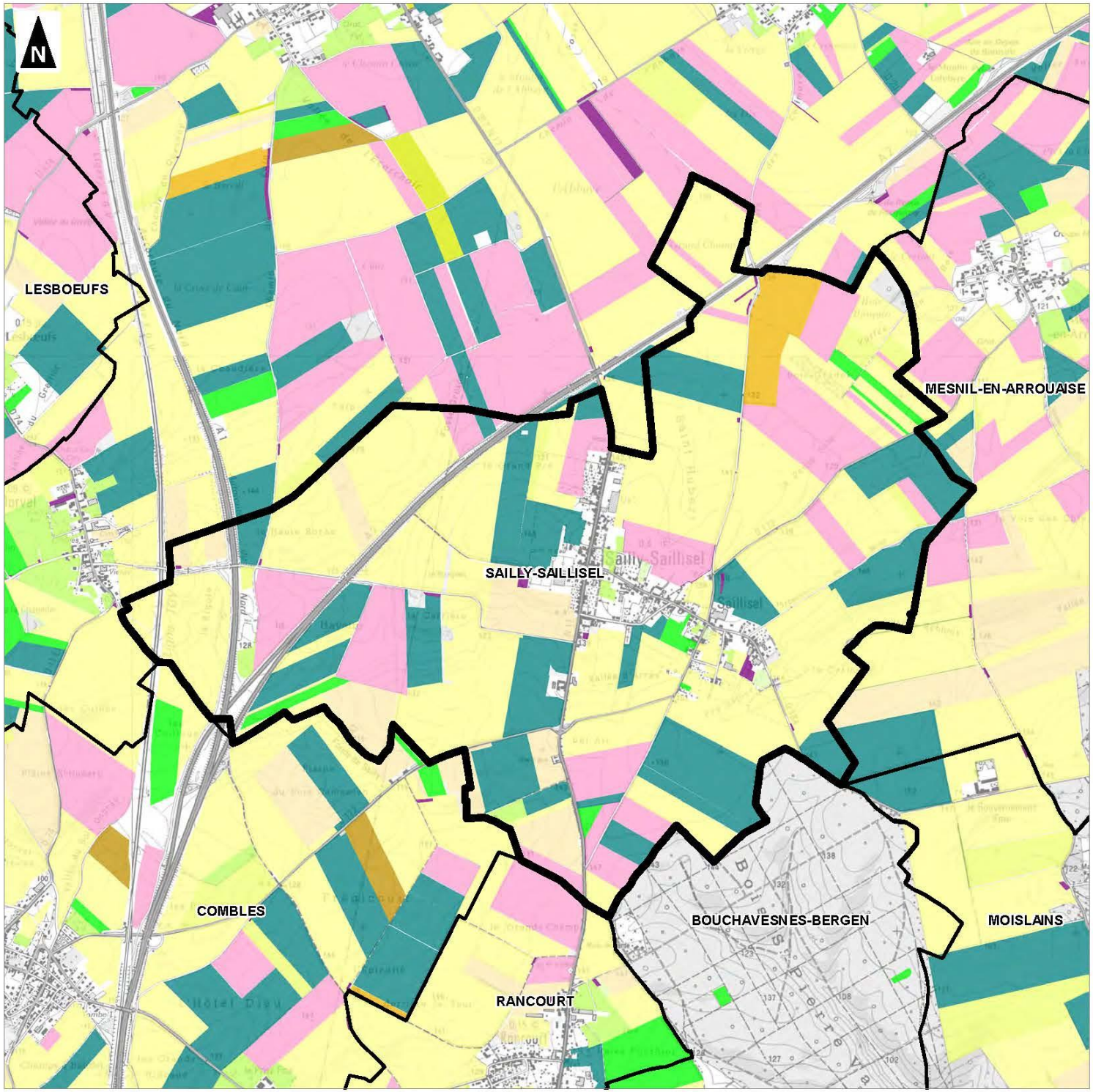
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 52%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 19% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 10% et le colza qui représente plus de 6% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : SAILLY-SAILLISEL



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:22 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

3.2 Analyse de la consommation foncière sur Sailly-Saillisel

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80695
Commune	Sailly-Saillisel
Surf com (ha)	939
Doc urba	PLU
Conso foncière totale (m²)	389921
Conso foncière totale (ha)	39
Conso foncière avant 70 (m²)	301728
Conso foncière avant 70 (ha)	30
Propriétés bâties avant 70	144
Surface moyenne avant 70 (m²)	2095
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1192
Conso foncière 70 2005 (m²)	47199
Conso foncière 70 2005 (ha)	5
Propriétés bâties avant 70	41
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1151
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1041
Conso foncière 2005-2015 (m²)	40994
Conso foncière 2005-2015 (ha)	4

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20

Commune de Sailly-Saillisel
Consommation du foncier

La commune comptait 477 habitants en 2014.

La superficie totale est de 939 hectares.

La consommation foncières est de :
30.2 hectares jusqu'en 1969.
4.7 hectares de 1970 à 2005.
4.1 hectares de 2006 à 2015.
Soit un total de 39 hectares, qui représente 4.2 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
2095 m² jusqu'en 1969
1151 m² de 1970 à 2005
1640 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Sailly-Saillisel représente 1.8 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

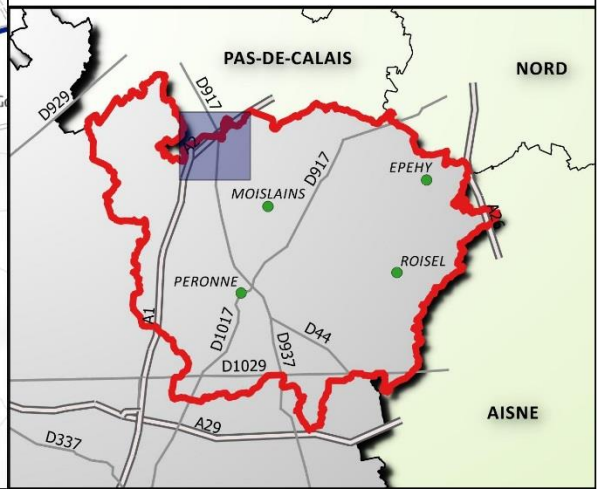
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
1192 m² par maison jusqu'en 1969.
1041 m² par maison de 2006 à 2015.
904 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Trois exploitants de Sailly-Saillisel ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 56 ans.

Statut des exploitations

Deux exploitations ont le statut d'exploitation individuelle, une exploitation a le statut d'EARL.

Emplois salariés

Deux exploitations possèdent des salariés.

Surface Agricole Utile

La SAU moyenne des exploitations est d'environ 188 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Un exploitant possède trois labels (Global Cap, Vega Plan, Agriculture raisonnée). Aucun des exploitants ne vend directement ses produits.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Deux exploitants possèdent un parcellaire dispersé en îlots, un exploitant possède un parcellaire regroupé. Les trois exploitants estiment la qualité de leur terre de moyenne à bonne.

Contraintes à l'agriculture

Un exploitant estime son parcellaire contraint. Le parcellaire d'un des exploitants est compris dans le périmètre d'un PPRI.

Avenir et projets

Les trois exploitants estiment l'avenir de leur exploitation viable. Un exploitant possède un projet de construction.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

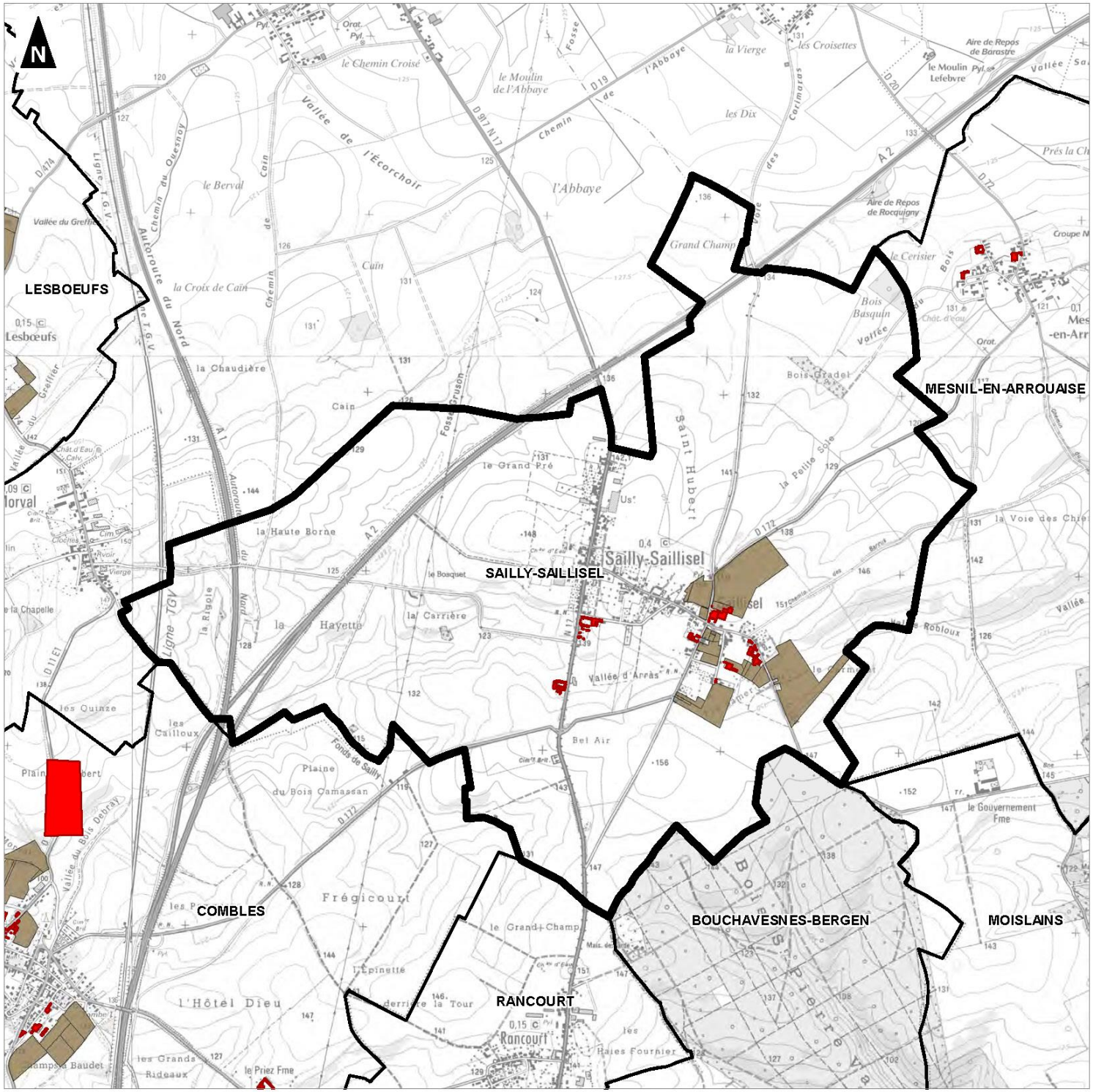
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 – Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : SAILLY-SAILLISEL



- Communes concernée
- Limites communales des communes de la CCHS
- Projet
- Bâti agricole
- Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000
Mètres

1:22 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

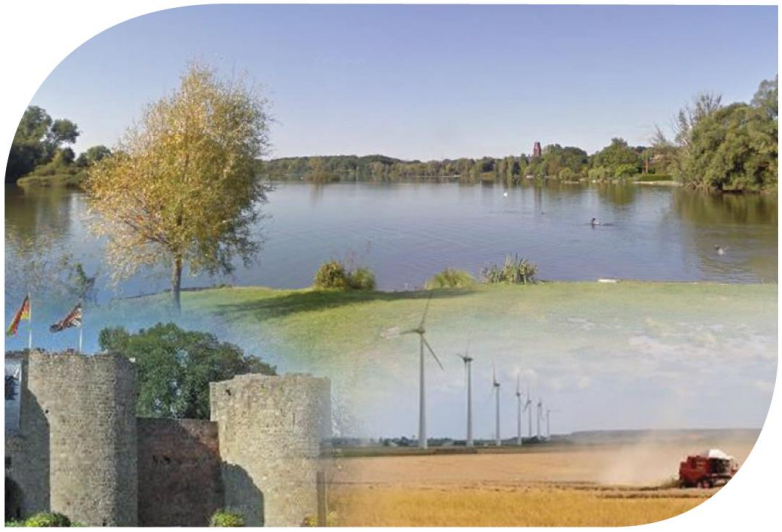
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Ronssoy

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Ronssoy

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Ronssoy	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Ronssoy 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Ronssoy 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 23

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

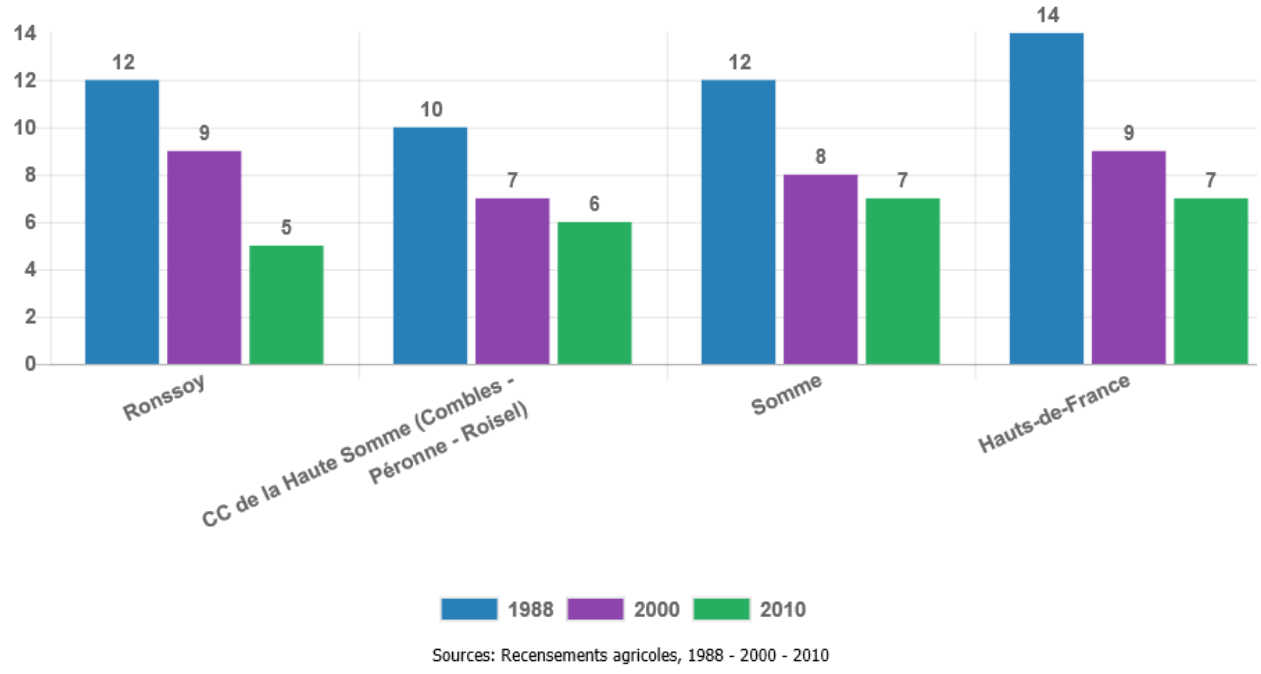


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué entre 1988 et 2010. Ronssoy possède une exploitation de moins sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2010 pour se stabiliser à 1,6 UTA par exploitation. Ce chiffre est inférieur à la moyenne observée sur la CCHS mais équivalent à la moyenne observée dans le département.

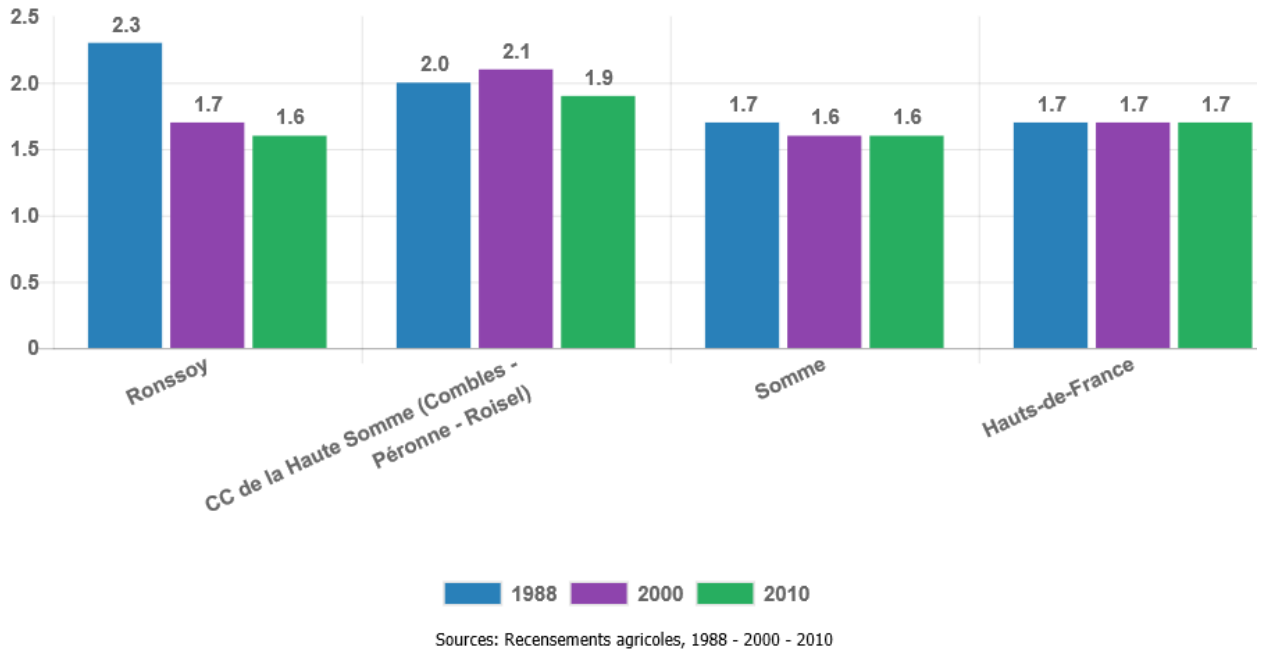


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement assez présent sur Ronssoy. Le nombre d'UGB moyen par exploitation a diminué entre 1988 et 2010 mais reste toujours présent sur la commune bien qu'inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

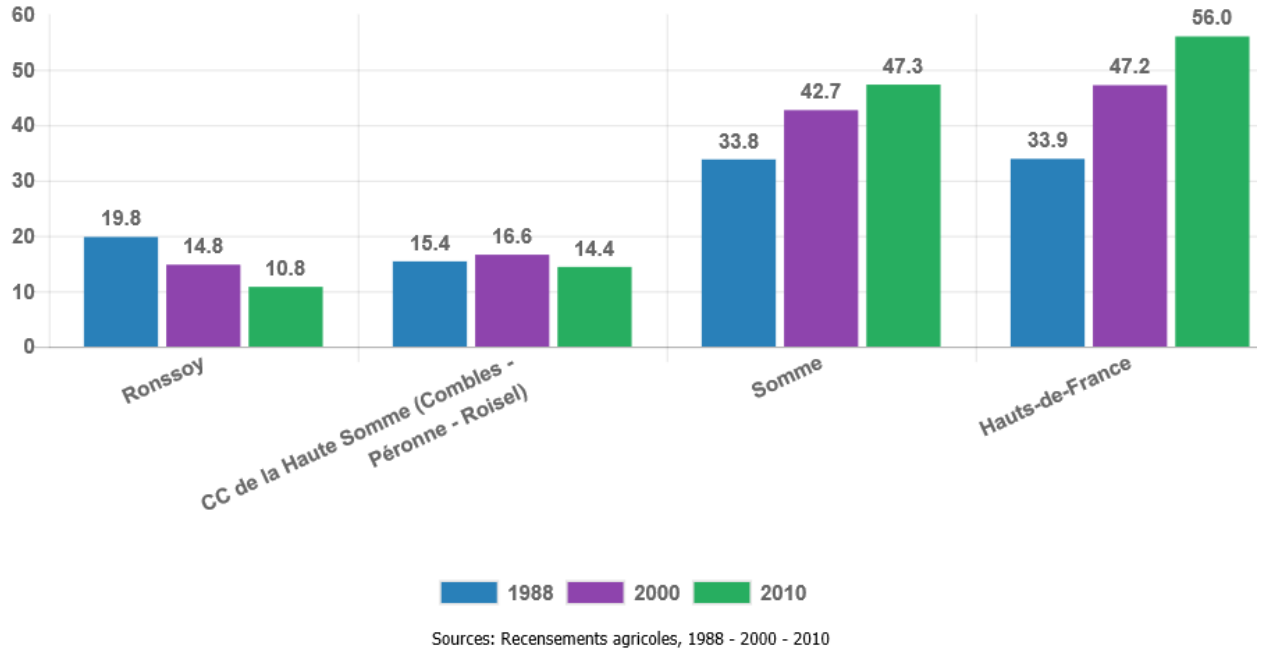


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

54 UGB était encore recensée en 2010 contre 238 en 1988.

	1988	2000	2010
Ronssoy	238	133	54
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Ronssoy a augmenté entre 1988 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

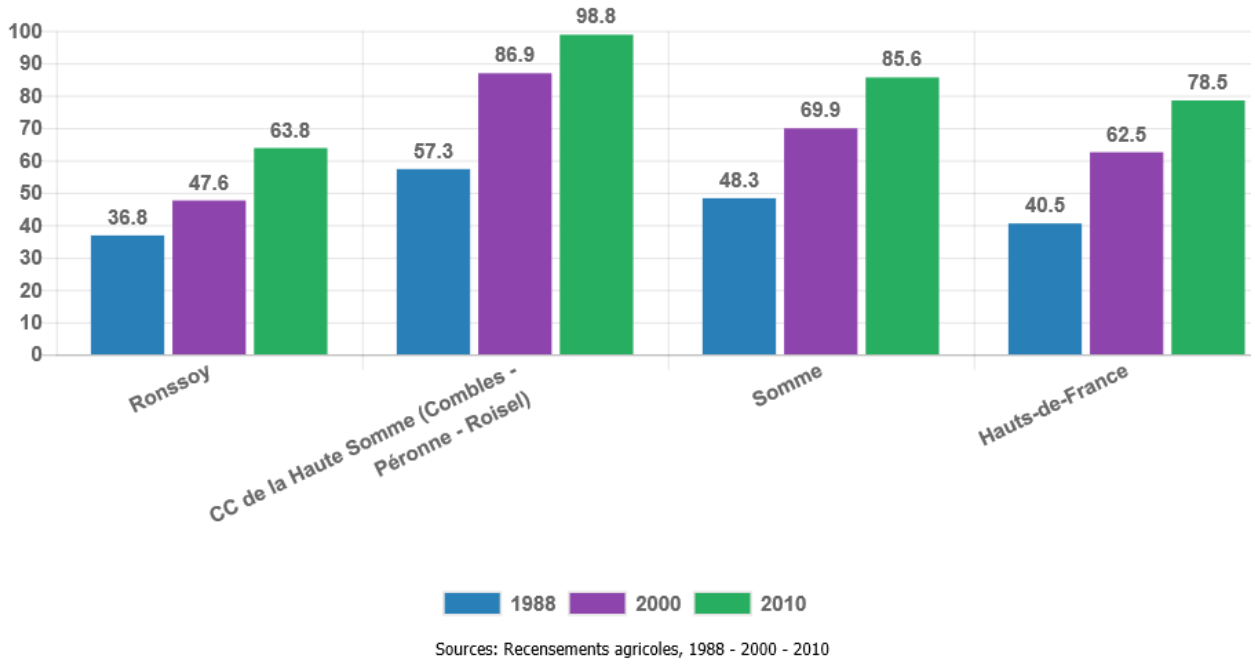


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Ronssoy est passée de 442 ha en 1988 à 319 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Ronssoy	442	428	319
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2010. La SAU en terre labourable moyenne par exploitation sur la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

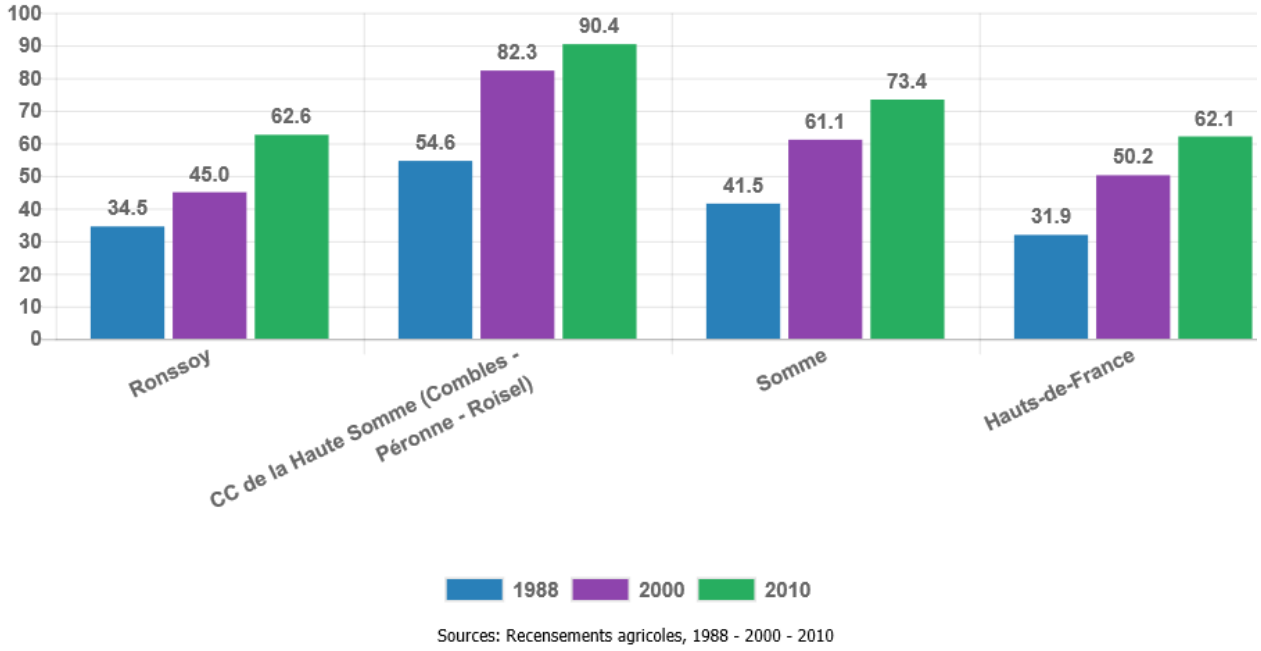


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Ronssoy	414	405	313
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a légèrement augmenté entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

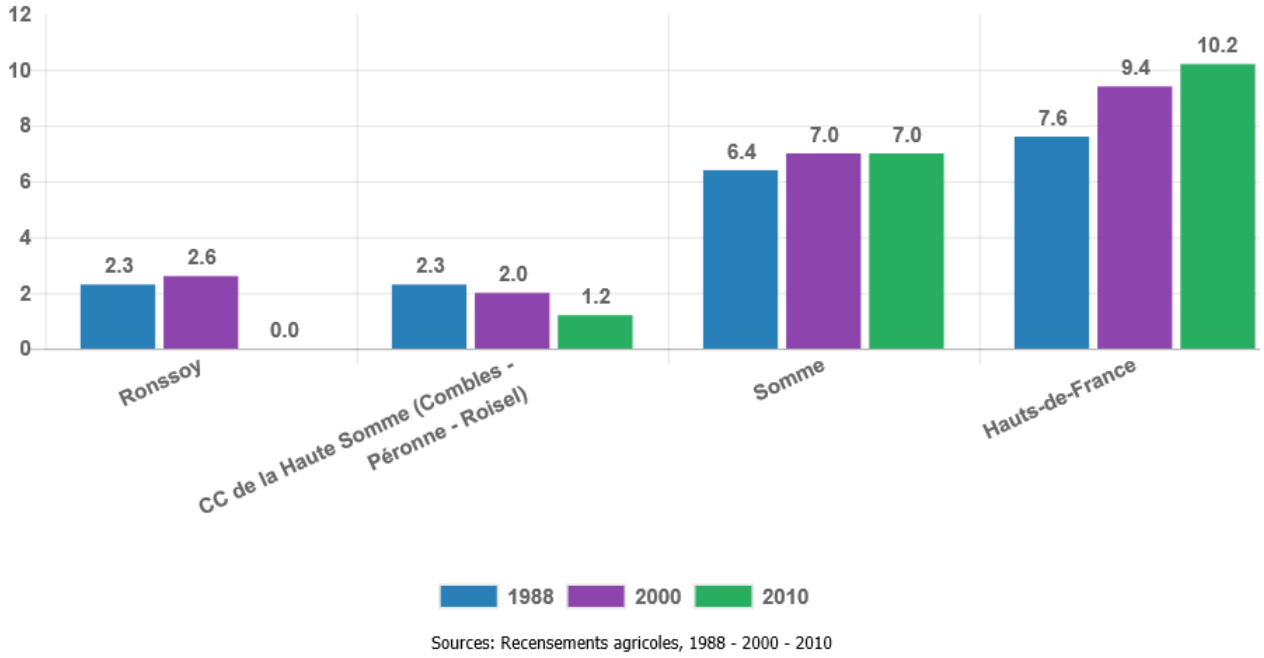


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Ronssoy	2.25	2.56	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	2.29	2.03	1.16
Somme	6.4	6.98	7.05
Hauts-de-France	7.58	9.42	10.15

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Ronssoy

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	0,83	0,135%
Blé tendre d'hiver	358,66	58,180%
Betterave non fourragère / Bette	124,20	20,147%
Colza d'hiver	22,83	3,703%
Haricot / Flageolet	8,82	1,431%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	3,98	0,646%
Lin fibres	6,78	1,100%
Maïs	8,21	1,332%
Orge d'hiver	12,14	1,969%
Orge de printemps	3,33	0,540%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	1,429	0,232%
Petits pois	9,42	1,528%
Pomme de terre de consommation	51,24	8,312%
Pomme de terre féculière	4,17	0,676%
Ray-grass de 5 ans ou moins	0,05	0,008%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,38	0,062%

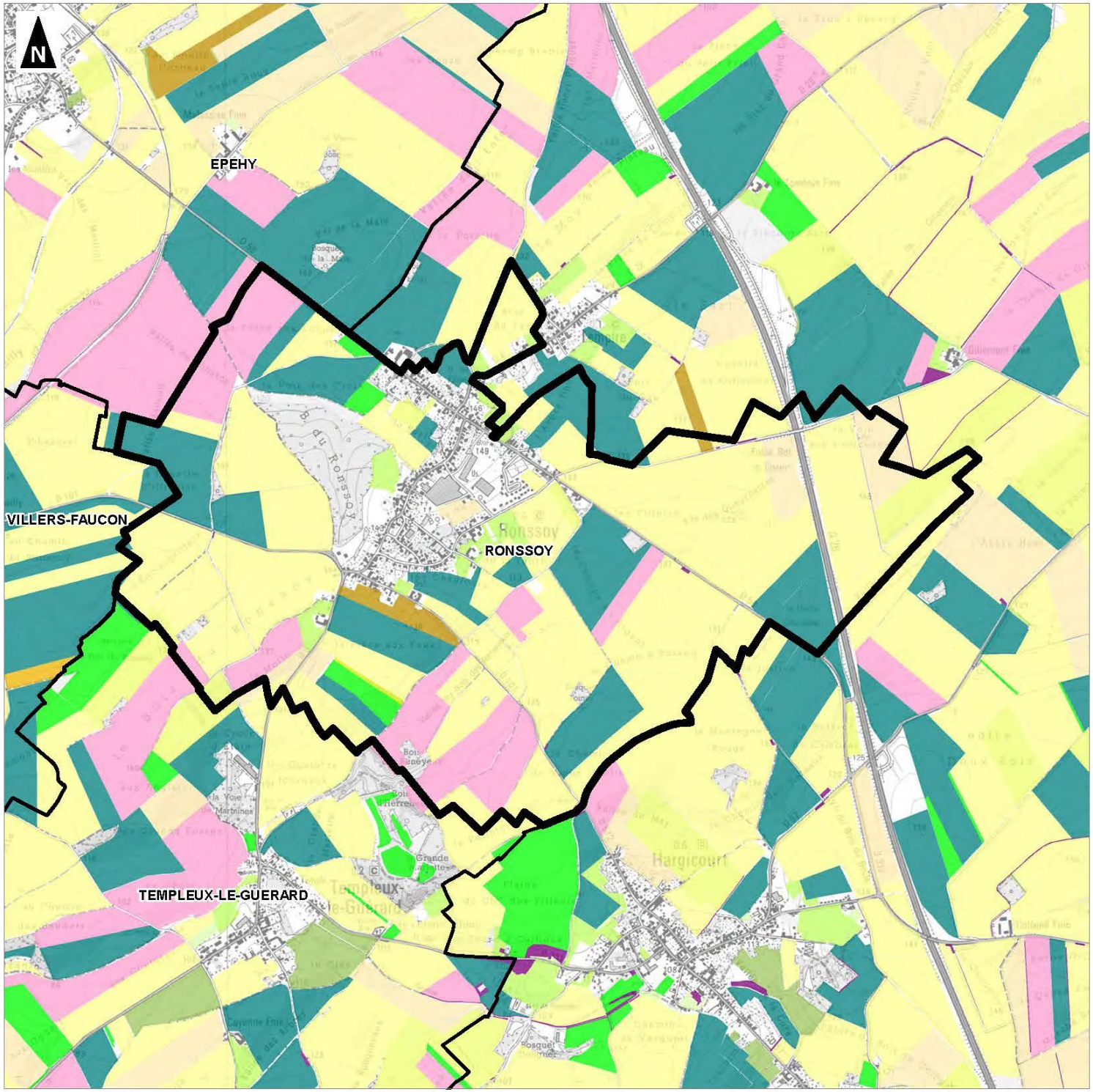
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 58%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 20% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 8% et le colza qui représente plus de 3% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : RONSSOY



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:21 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

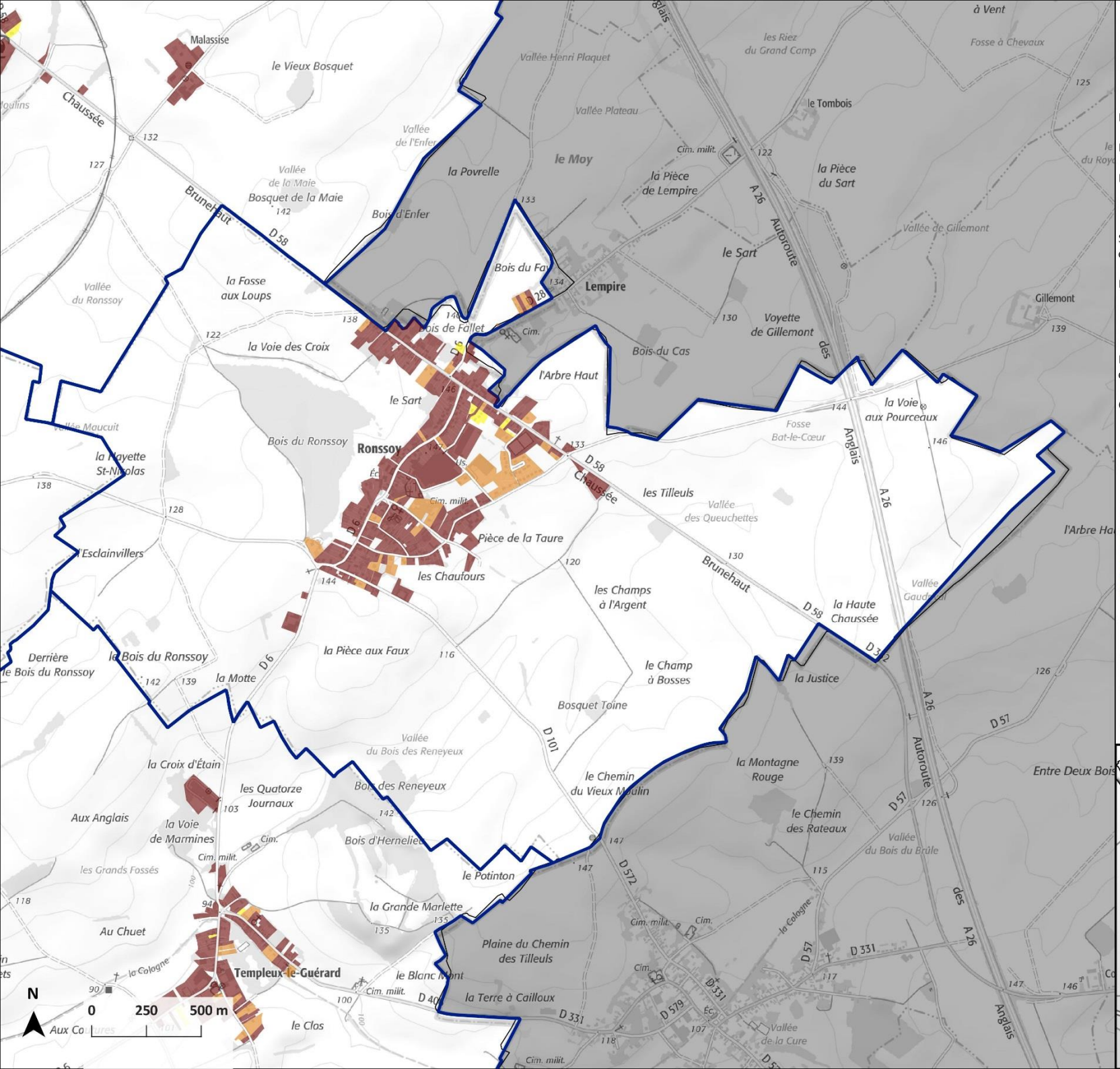
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Ronssoy

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80679
Commune	Ronssoy
Surf com (ha)	753
Doc urba	CC
Conso foncière totale (m²)	510616
Conso foncière totale (ha)	51
Conso foncière avant 70 (m²)	410547
Conso foncière avant 70 (ha)	41
Propriétés bâties avant 70	230
Surface moyenne avant 70 (m²)	1785
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1355
Conso foncière 70 2005 (m²)	92666
Conso foncière 70 2005 (ha)	9
Propriétés bâties avant 70	50
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1853
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1666
Conso foncière 2005-2015 (m²)	7554
Conso foncière 2005-2015 (ha)	1

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Ronssoy
Consommation du foncier

La commune comptait 585 habitants en 2014.

La superficie totale est de 753 hectares.

La consommation foncières est de :
- 41.1 hectares jusqu'en 1969.
- 9.3 hectares de 1970 à 2005.
- 0.8 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 51.1 hectares, qui représente 6.8 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1785 m² jusqu'en 1969
- 1853 m² de 1970 à 2005
- 944 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Ronssoy représente 2.4 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

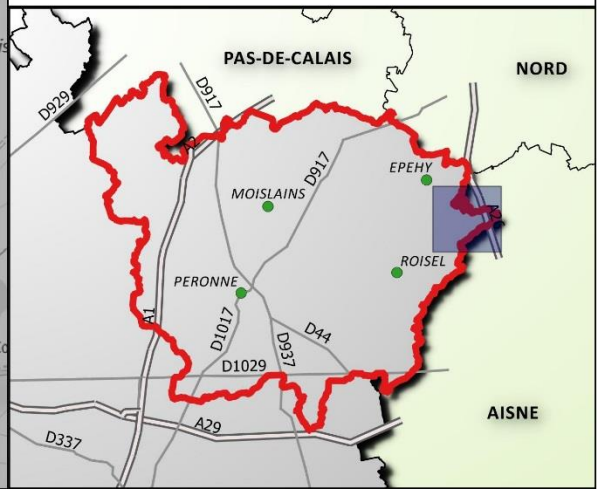
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1355 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1666 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1058 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Aucun exploitant de Ronssoy n'a participé à l'enquête.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

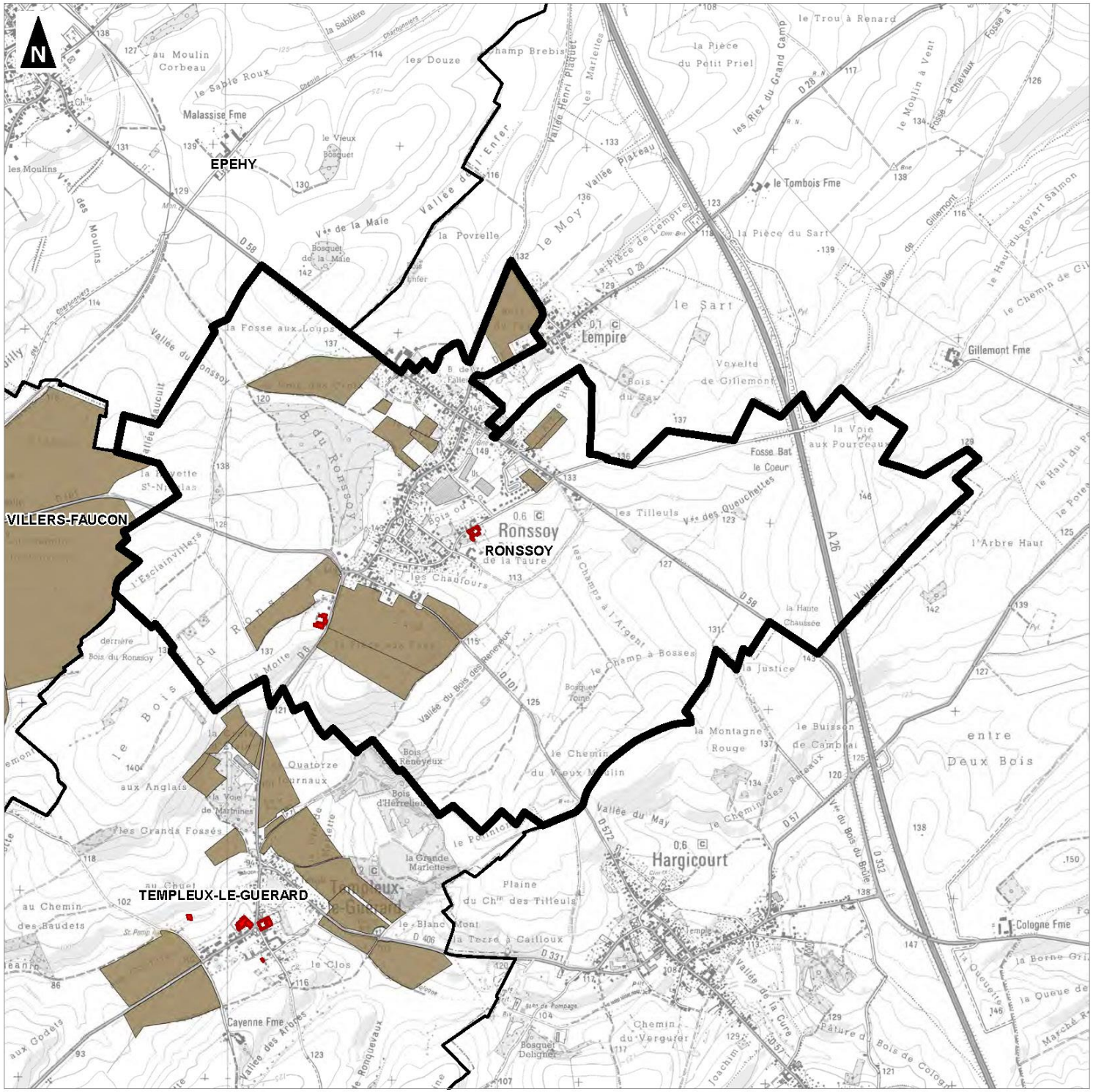
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 – Sensibilité communale – p24

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : RONSSOY



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Projet

Bâti agricole

Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000

Mètres

1:21 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Roisel

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Roisel

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Roisel	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GÉNÉRAL AGRICOLE 6
1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12
CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13
2.1 Définition 14
2.2 Sur Roisel 15
CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 18
3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 19
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Roisel 20
CHAPITRE 4. DONNÉES ISSUES DE L'ENQUÊTE 23
4.1 Méthodologie 24
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 24
4.3 Carte de sensibilité communale 26

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GÉNÉRAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

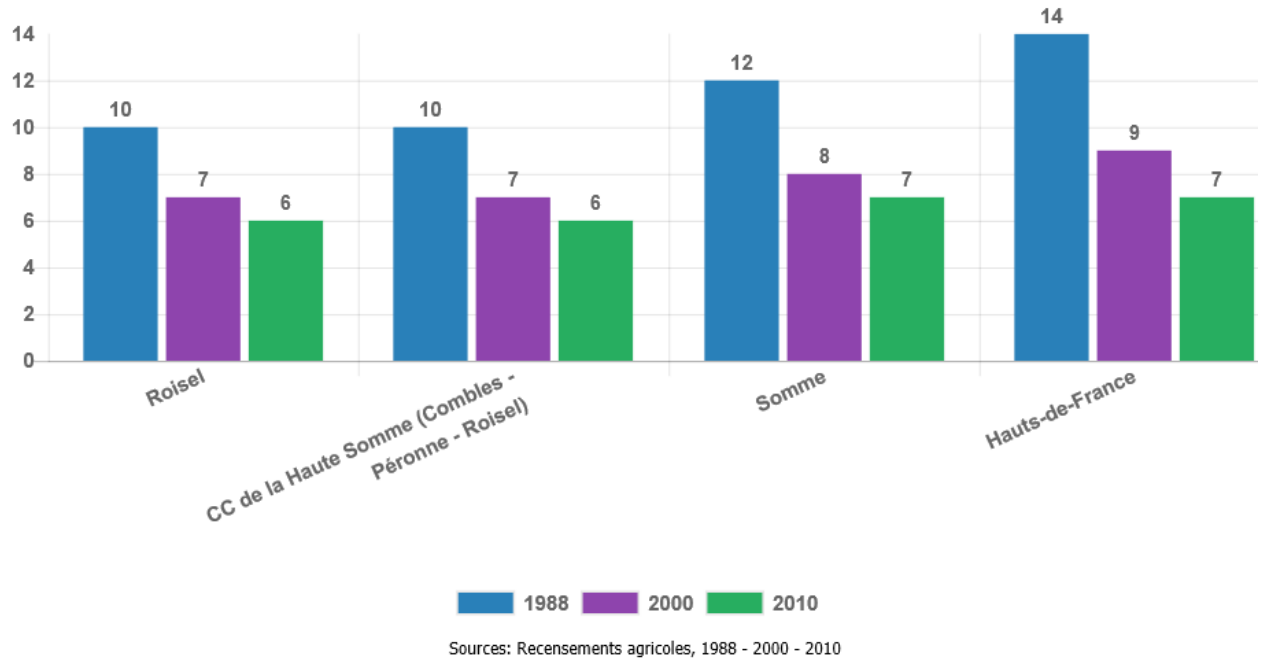


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué entre 1988 et 2010. Roisel possède autant d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation augmenter entre 1988 et 2000 pour ensuite diminuer se stabiliser à 2,8 UTA par exploitation en 2010. Ce chiffre est supérieur à la moyenne observée sur la CCHS.

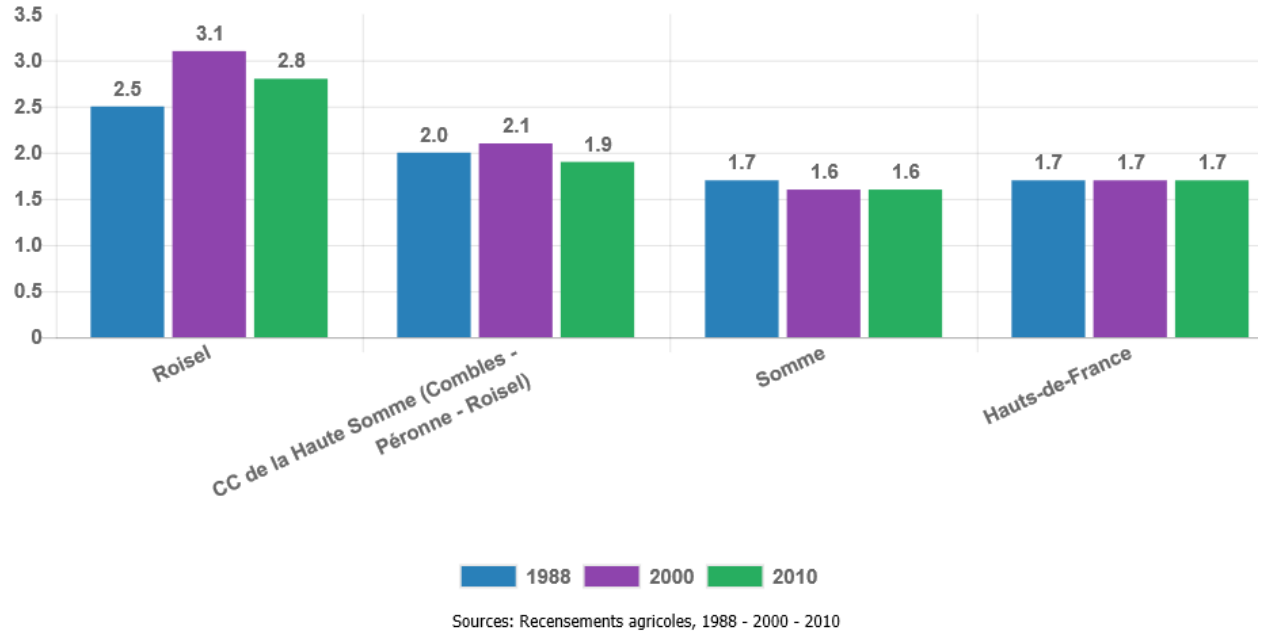


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Roisel. Le nombre moyen d'UGB par exploitation a cependant fortement diminué entre 1988 et 2000. En 2010, le nombre d'UGB moyen par exploitation sur la commune est inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

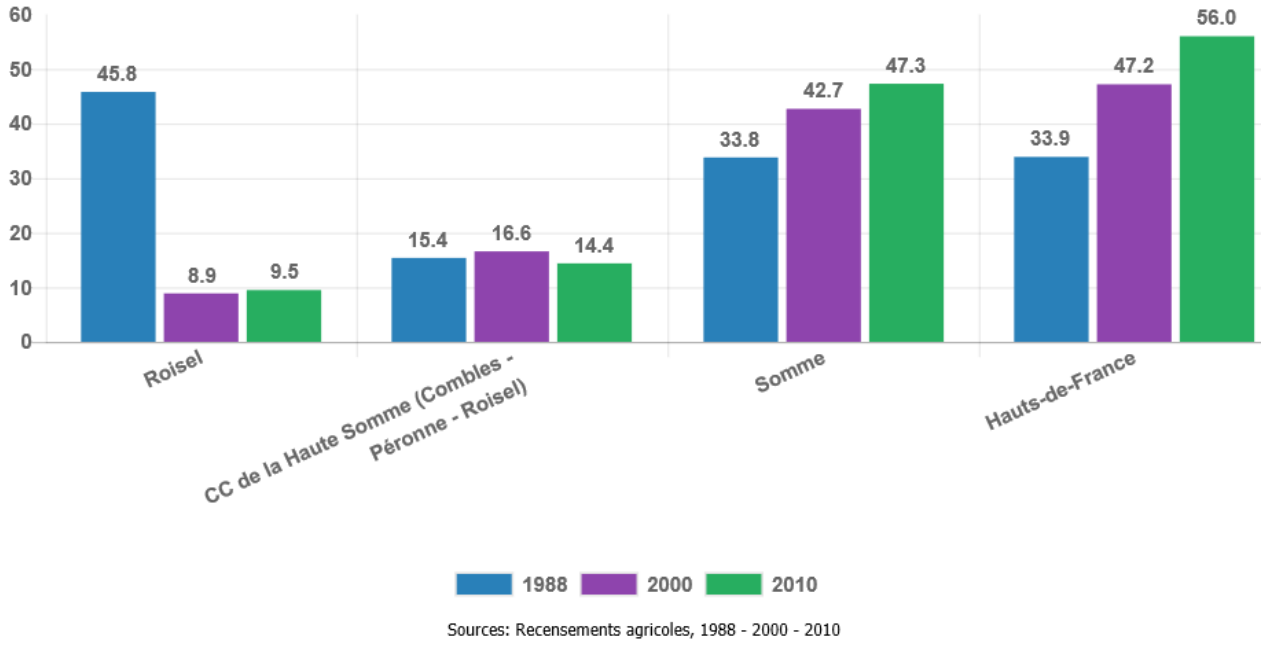


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

57 UGB ont été recensées en 2010 contre 458 en 1988.

	1988	2000	2010
Roisel	458	62	57
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Roisel a fortement progressée entre 1988 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

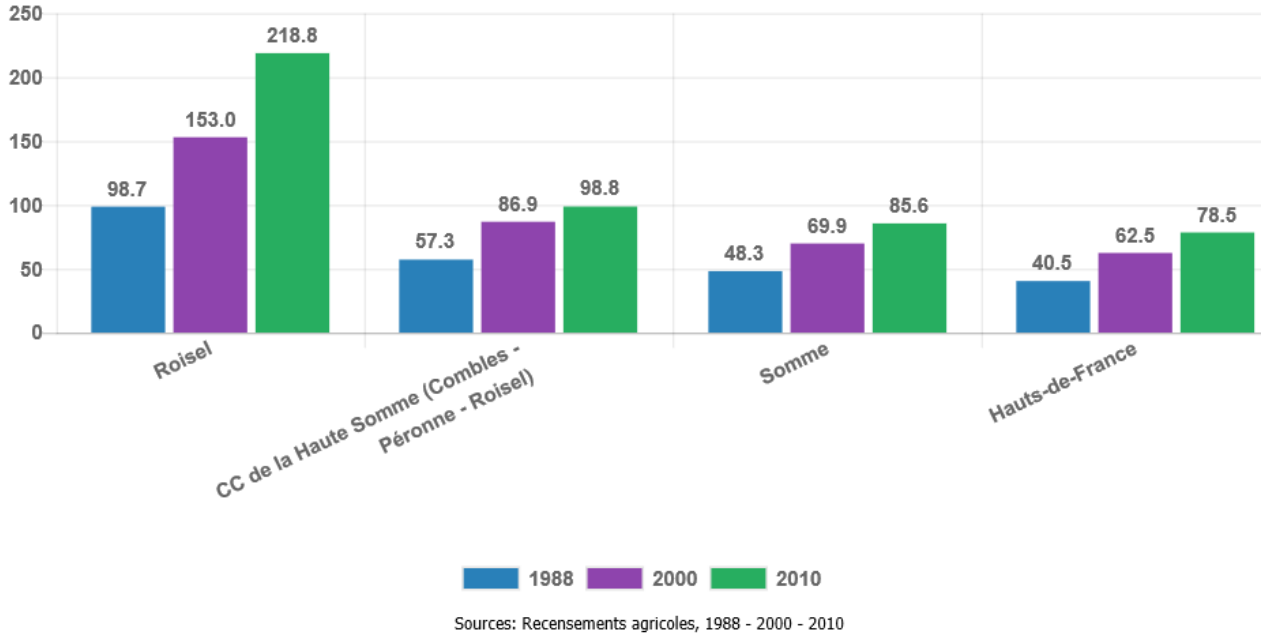


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Roisel est passée de 987 ha en 1988 à 1313 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Roisel	987	1071	1313
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a également augmenté entre 1988 et 2010. La SAU en terre labourable moyenne par exploitation de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

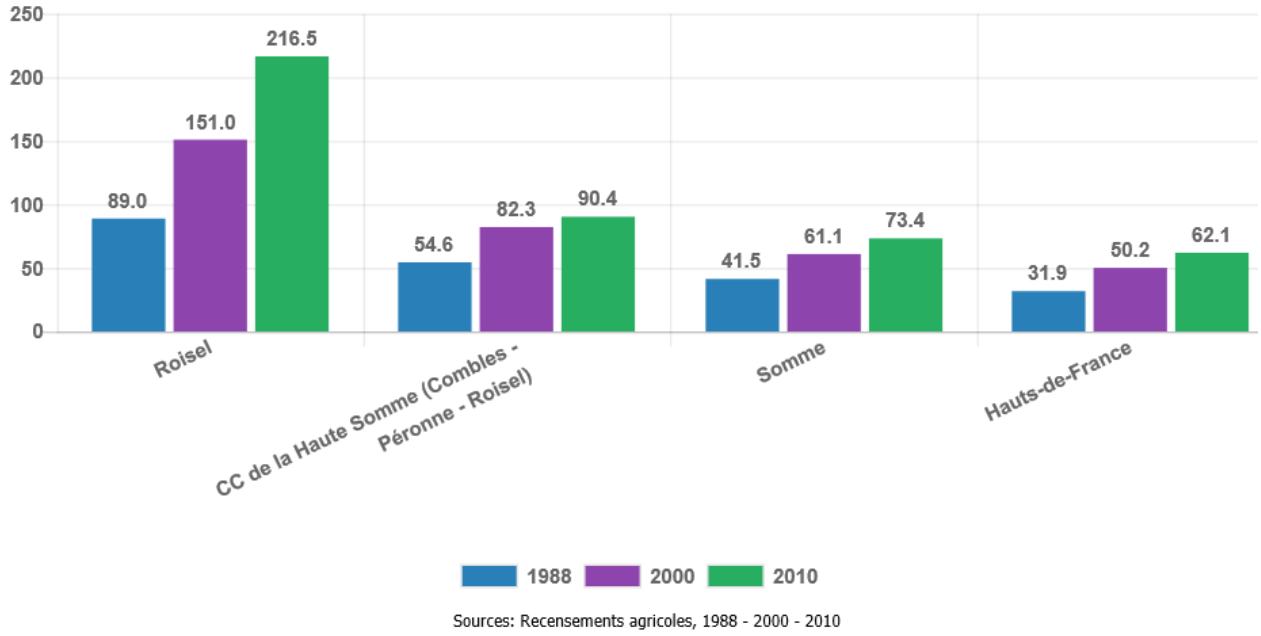


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Roisel	890	1057	1299
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a diminué entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

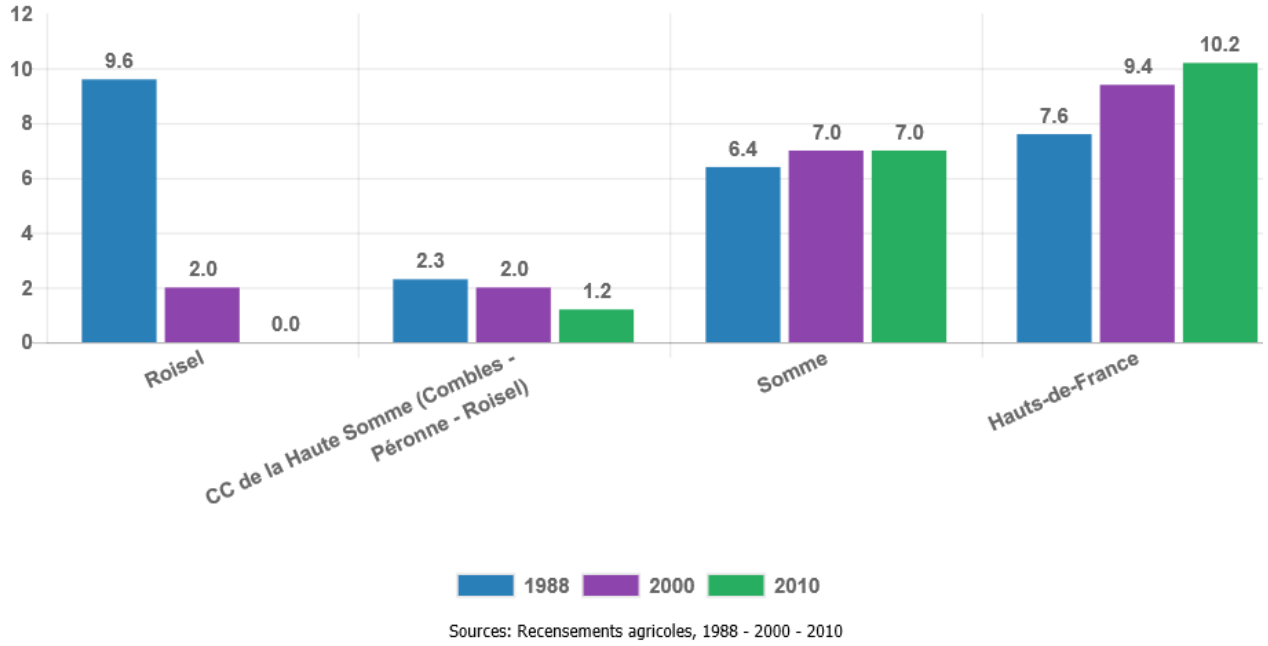


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Roisel	96	14	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Roisel

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p17

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	0,87	0,11%
Bande admissible le long d'une forêt sans production	0,11	0,01%
Bordure de champ	0,16	0,02%
Bande tampon	0,09	0,01%
Blé tendre d'hiver	393,24	48,05%
Betterave non fourragère / Bette	162,47	19,85%
Colza d'hiver	114,48	13,99%
Épinard	5,55	0,68%
Autre légume ou fruit annuel	1,28	0,16%
Haricot / Flageolet	7,70	0,94%
Jachère de 5 ans ou moins	1,47	0,18%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	2,22	0,27%
Lin fibres	21,67	2,65%
Luzerne implantée pour la récolte 2015	4,29	0,52%
Autre luzerne	1,16	0,14%
Maïs ensilage	1,02	0,12%
Maïs	17,03	2,08%
Moutarde	3,08	0,38%
Orge d'hiver	7,35	0,90%
Orge de printemps	2,12	0,26%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	15,91	1,94%
Pomme de terre de consommation	52,19	6,38%
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	0,90	0,11%
Ray-grass de 5 ans ou moins	1,26	0,15%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,69	0,08%
Verger	0,04	0,00%

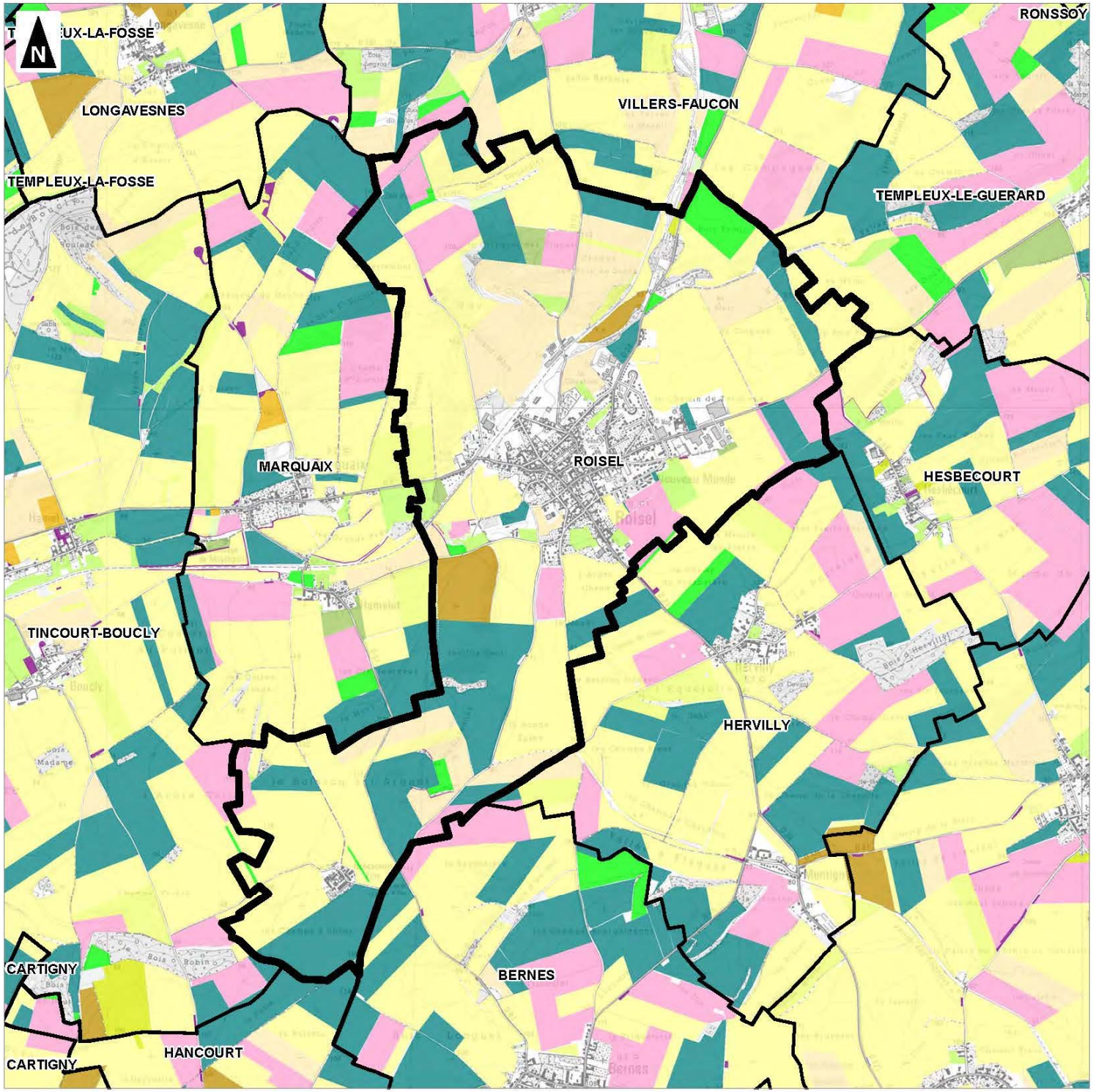
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 48%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 19% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 6% et le colza qui représente plus de 13% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : ROISEL



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:26 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

3.2 Analyse de la consommation foncière sur Roisel

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80677
Commune	Roisel
Surf com (ha)	1016
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	963089
Conso foncière totale (ha)	96
Conso foncière avant 70 (m²)	681322
Conso foncière avant 70 (ha)	68
Propriétés bâties avant 70	563
Surface moyenne avant 70 (m²)	1210
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	778
Conso foncière 70 2005 (m²)	252662
Conso foncière 70 2005 (ha)	25
Propriétés bâties avant 70	180
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1404
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	798
Conso foncière 2005-2015 (m²)	33012
Conso foncière 2005-2015 (ha)	3

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p21

Commune de Roisel
Consommation du foncier

La commune comptait 1743 habitants en 2014.

La superficie totale est de 1016 hectares.

La consommation foncières est de :
- 68.1 hectares jusqu'en 1969.
- 25.3 hectares de 1970 à 2005.
- 3.3 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 96.3 hectares, qui représente 9.5 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1210 m² jusqu'en 1969
- 1404 m² de 1970 à 2005
- 1223 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Roisel représente 4.6 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

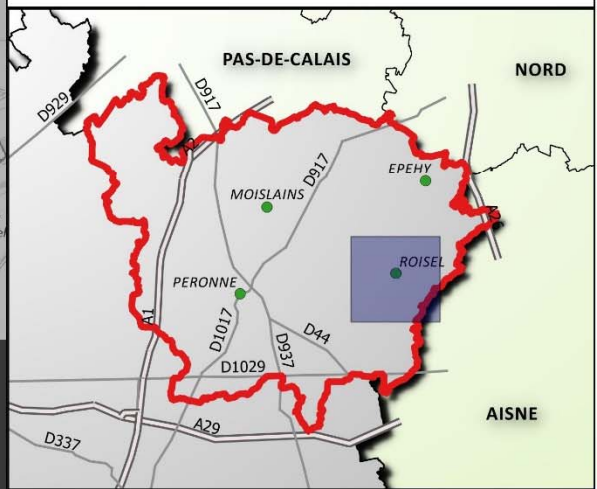
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 778 m² par maison jusqu'en 1969.
- 798 m² par maison de 1970 à 2005.
- 801 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNÉES ISSUES DE L'ENQUÊTE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Un seul exploitant de Roisel a participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

L'âge de l'exploitant n'est pas indiqué par discrétion.

Statut des exploitations

L'exploitation a le statut de SCEA.

Emplois salariés

L'exploitant emploie des salariés.

Surface Agricole Utile

L'exploitant n'a pas répondu à cette question.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

L'exploitant ne possède pas de label ni ne vend directement ses produits.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Son parcellaire est dispersé en îlots. L'exploitant juge bonne la qualité de sa terre.

Contraintes à l'agriculture

L'exploitant estime son parcellaire contraint.

Avenir et projets

L'exploitant estime l'avenir de son exploitation viable. Il n'a pas de projet de construction.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

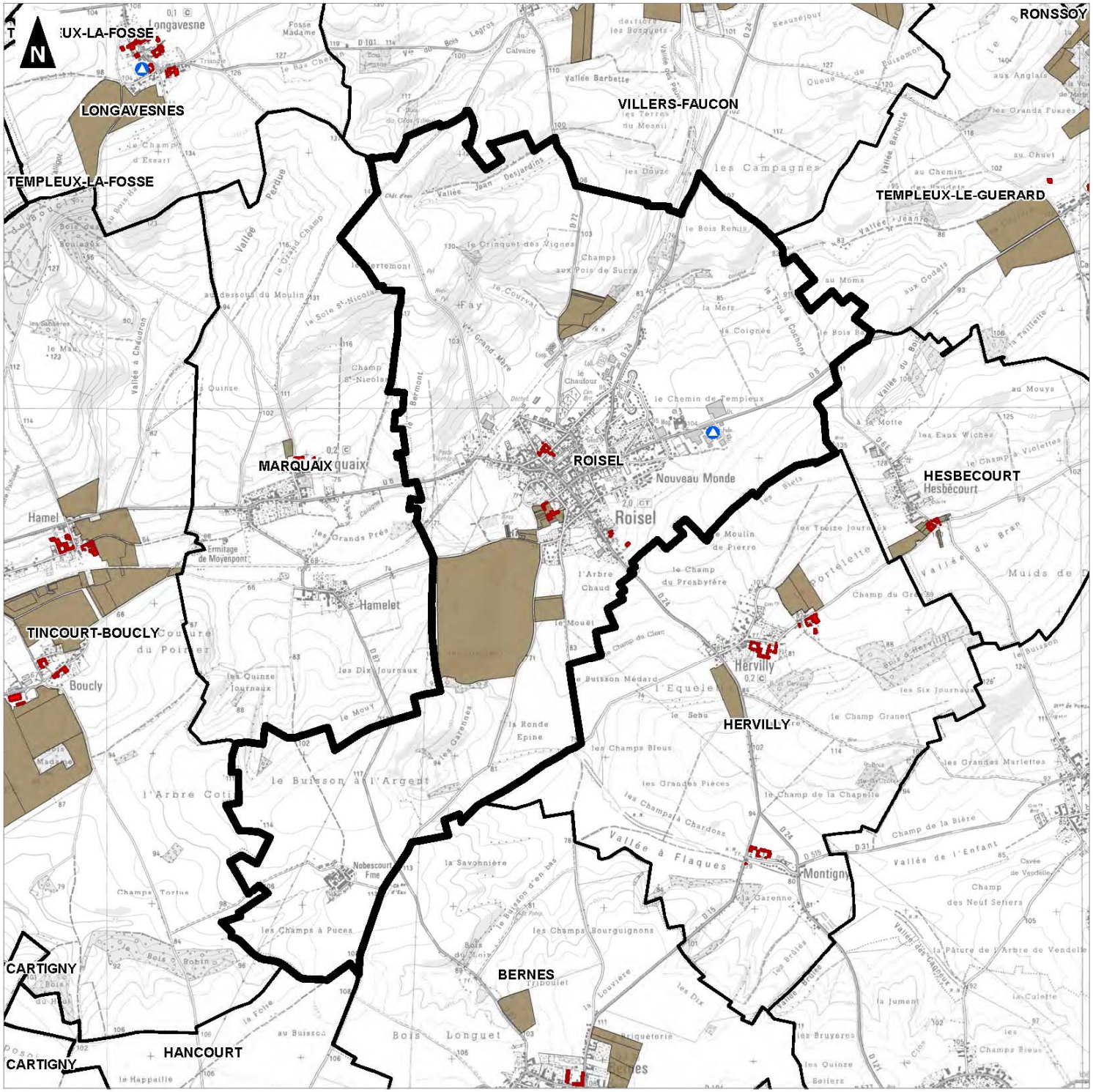
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 – Sensibilité communale – p27

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : ROISEL



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Projet

Bâti agricole

Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000

Mètres

1:26 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

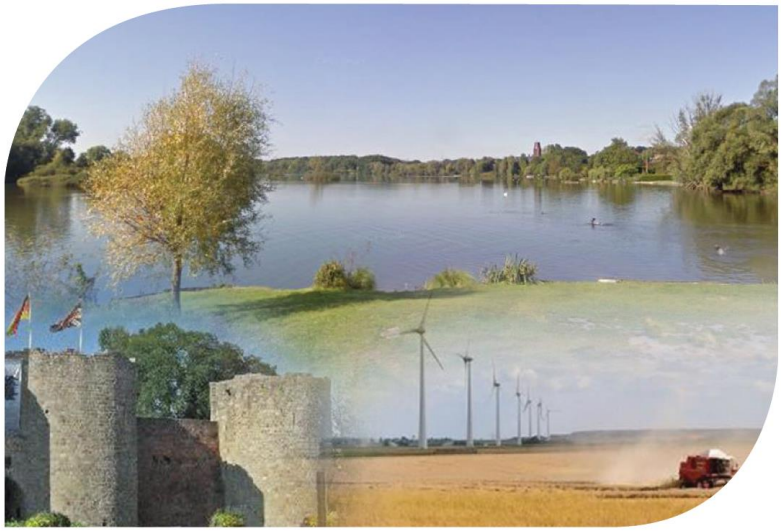
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Rancourt

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Rancourt

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Rancourt	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Rancourt 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Rancourt 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 23

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Granivores mixtes ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

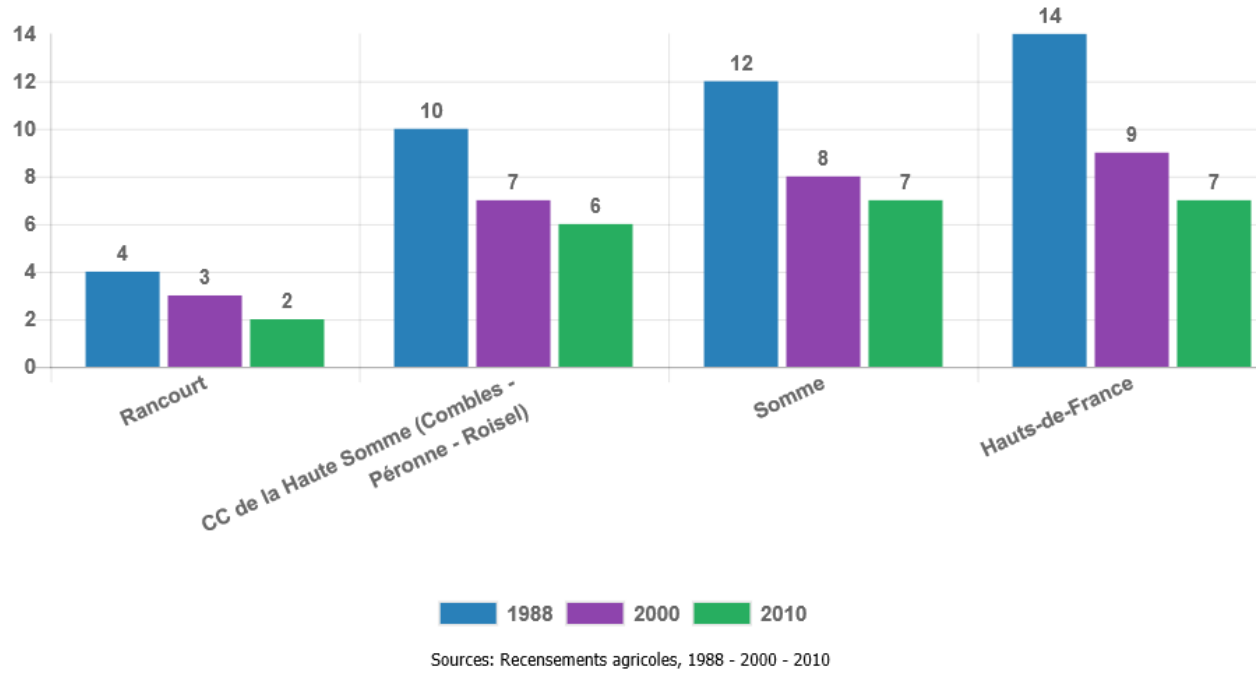


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué entre 1988 et 2010 avec la perte de deux exploitations. Rancourt a trois fois moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2010 pour se stabiliser à 1,5 UTA par exploitation. Ce chiffre est inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

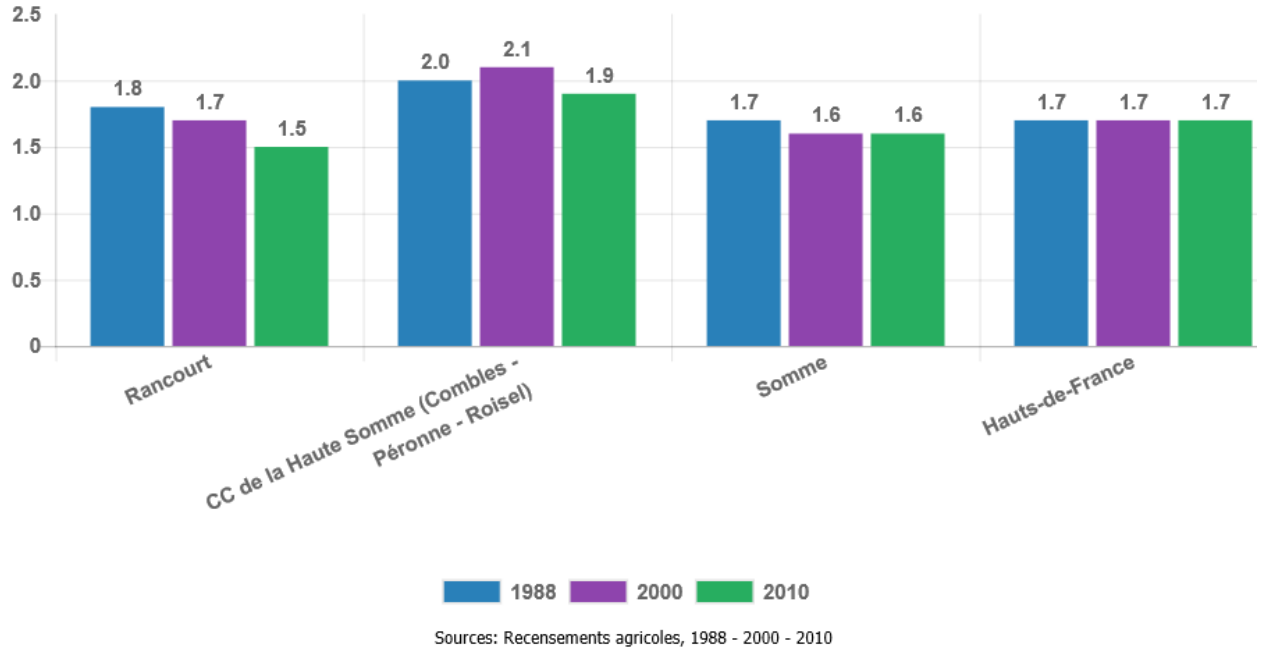


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Rancourt. Le nombre moyen d'UGB par exploitation a très fortement progressé entre 1988 et 2000. Cette progression s'explique probablement par le développement d'élevage de volaille sur la commune. En 2010 encore le nombre moyen d'UGB par exploitation est bien plus présent que sur la CCHS, le département ou encore la Région.

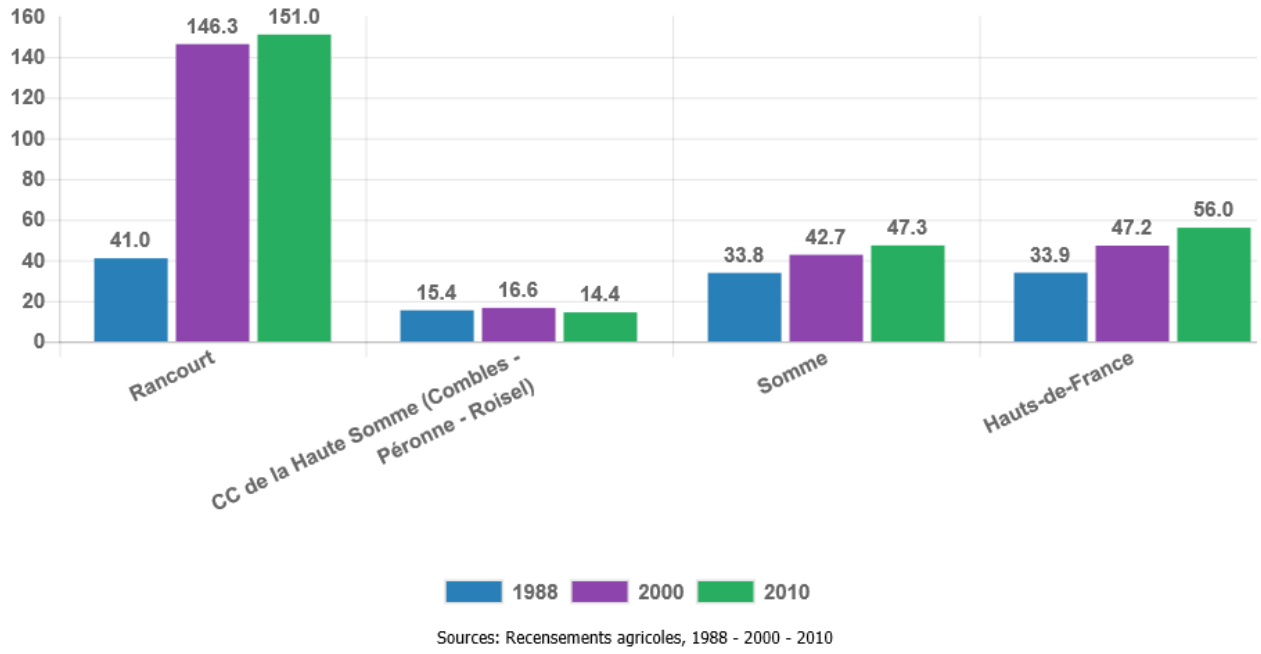


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

164 UGB était encore recensée en 1988 contre 302 en 2010.

	1988	2000	2010
Rancourt	164	439	302
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Rancourt a augmenté entre 1988 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

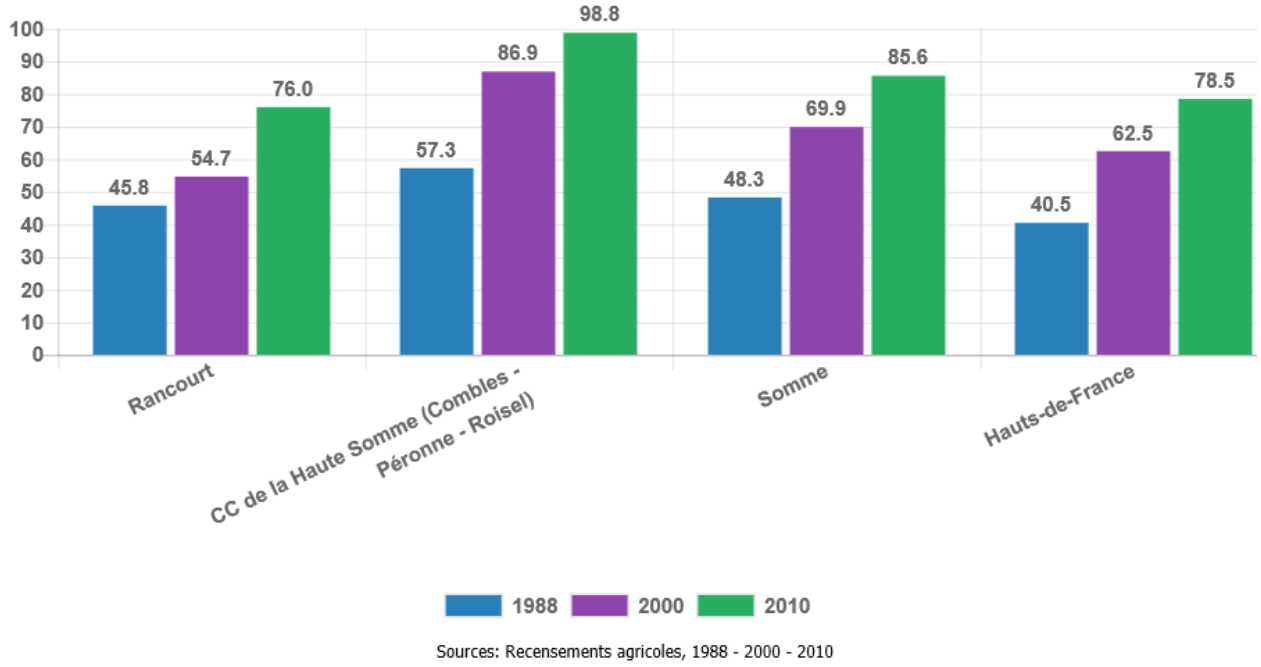


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Rancourt est passée de 183 ha en 1988 à 152 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Rancourt	183	164	152
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit probablement du secret statistique qui s'opère lorsque le nombre d'exploitation n'est pas suffisamment élevé pour garantir cet anonymat.

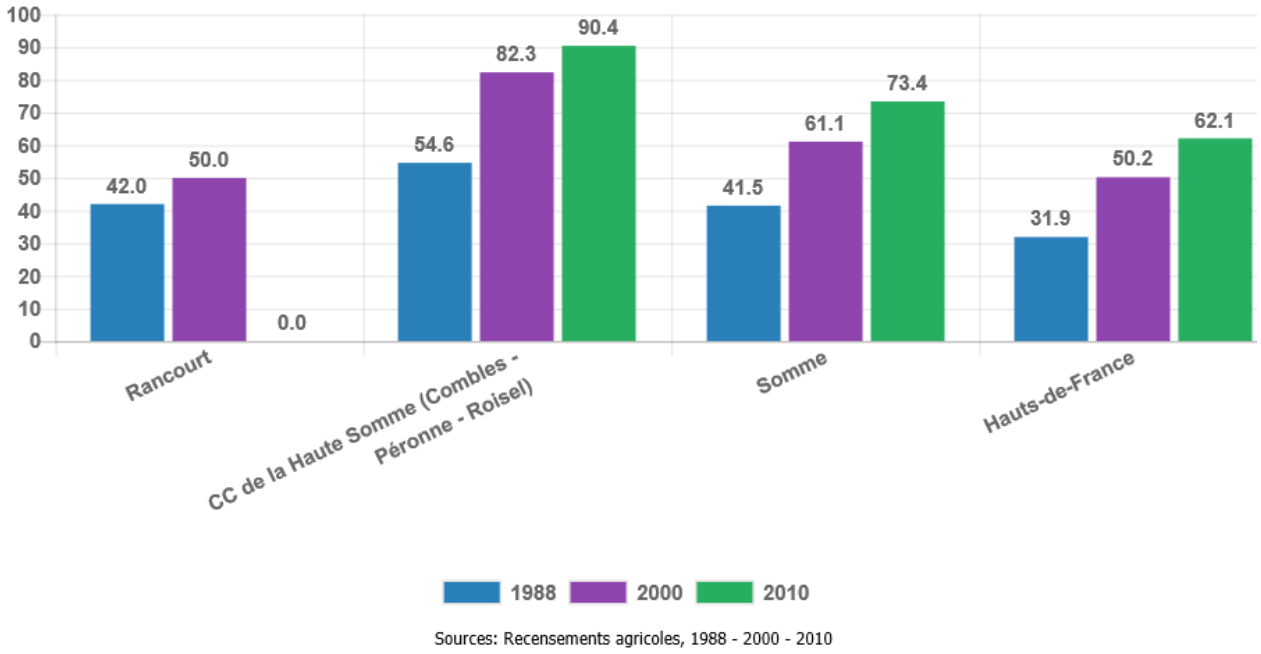


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Rancourt	168	150	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation sur la commune était plus importante que la moyenne observée sur la CCHS en 1988. En 2000 et 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

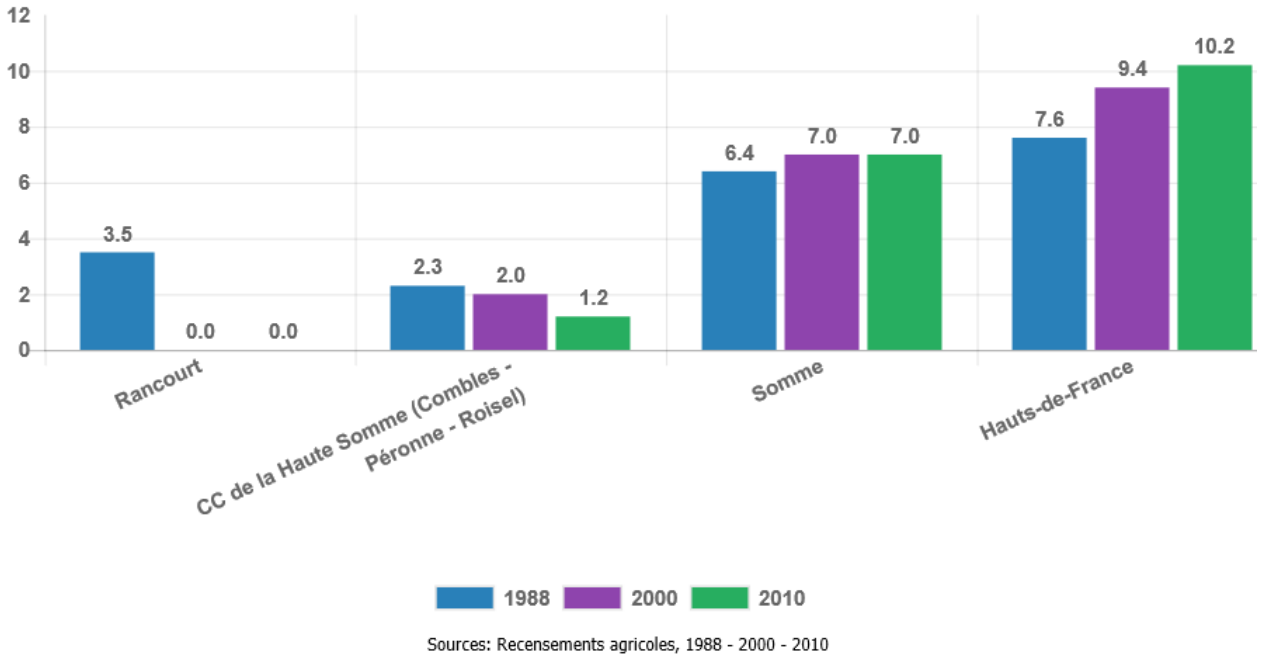


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Rancourt	14	0	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Rancourt

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Bande admissible le long d'une forêt avec production	0,002	0,001%
Blé tendre d'hiver	143,063	56,489%
Betterave non fourragère / Bette	28,976	11,441%
Colza d'hiver	19,702	7,779%
Féverole semée avant le 31/05	0,584	0,231%
Jachère de 5 ans ou moins	0,294	0,116%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	2,535	1,001%
Luzerne implantée pour la récolte 2016	0,644	0,254%
Maïs ensilage	10,849	4,284%
Orge d'hiver	12,238	4,832%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	10,861	4,289%
Pomme de terre de consommation	22,664	8,949%
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	0,407	0,161%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,437	0,173%

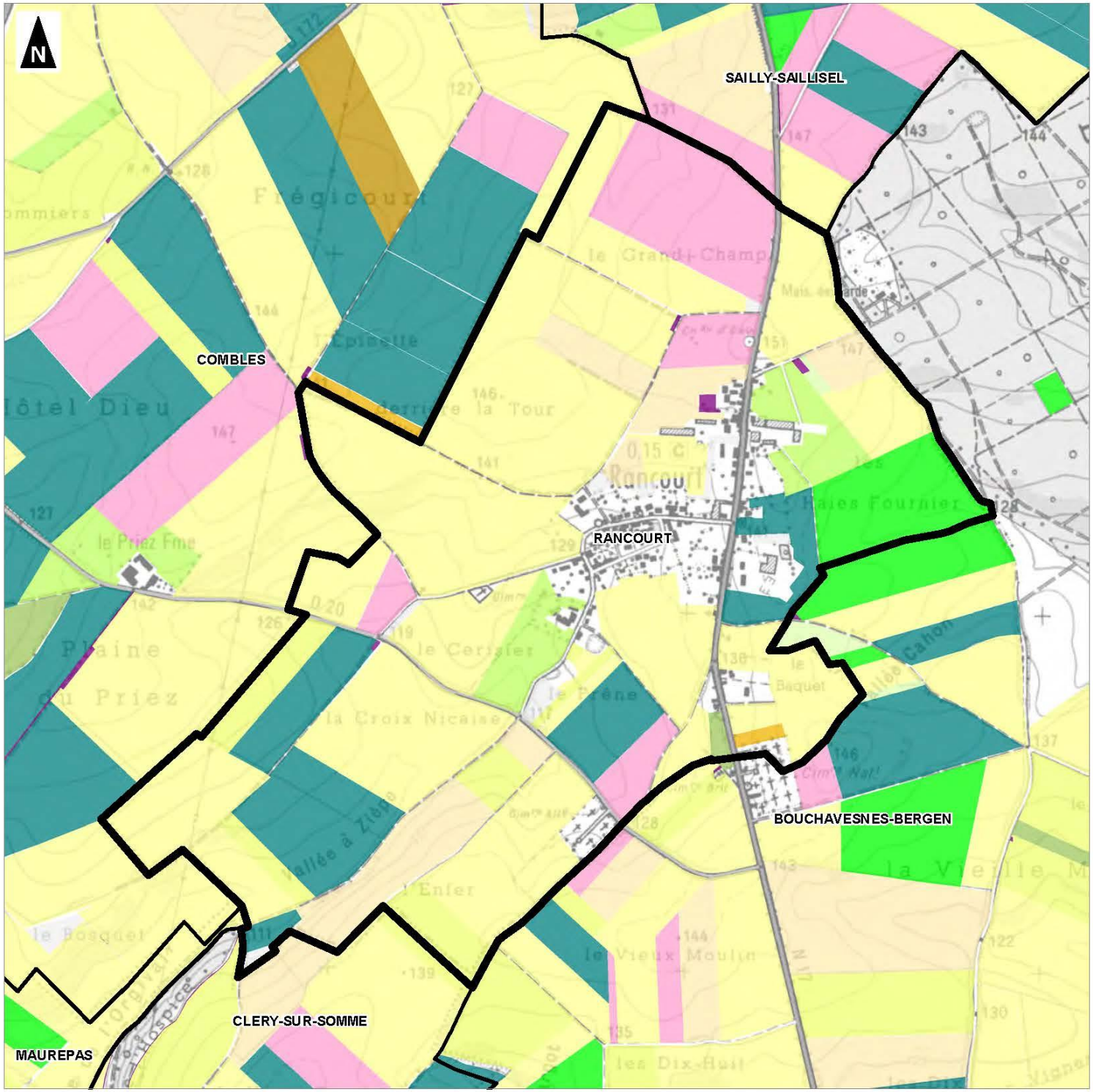
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 56%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 28% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 8%, le colza qui représente plus de 7% et le maïs qui représente plus de 4% du territoire. L'orge et les prairies permanentes ne sont pas négligeables non plus car elles occupent plus de 4% chacune du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : RANCOURT



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000

Mètres

1:11 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

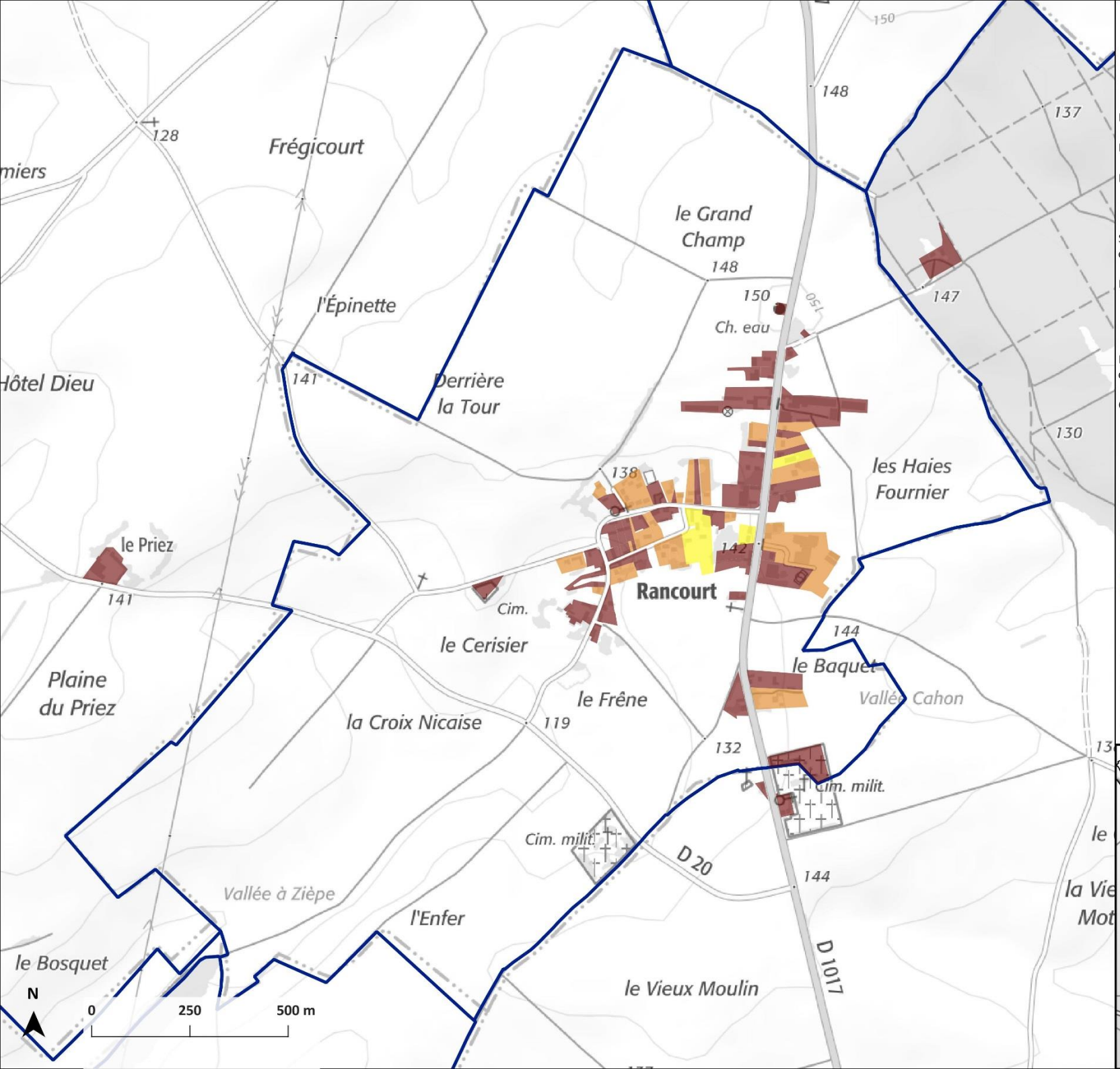
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Rancourt

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80664
Commune	Rancourt
Surf com (ha)	291
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	196909
Conso foncière totale (ha)	20
Conso foncière avant 70 (m²)	115600
Conso foncière avant 70 (ha)	12
Propriétés bâties avant 70	49
Surface moyenne avant 70 (m²)	2359
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1626
Conso foncière 70 2005 (m²)	67023
Conso foncière 70 2005 (ha)	7
Propriétés bâties avant 70	27
Surface moyenne 70 2005 (m²)	2482
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1497
Conso foncière 2005-2015 (m²)	32056
Conso foncière 2005-2015 (ha)	3

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Rancourt
Consommation du foncier

La commune comptait 207 habitants en 2014.

La superficie totale est de 291 hectares.

La consommation foncières est de :
- 11.6 hectares jusqu'en 1969.
- 6.7 hectares de 1970 à 2005.
- 3.2 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 19.7 hectares, qui représente 6.8 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 2359 m² jusqu'en 1969
- 2482 m² de 1970 à 2005
- 6411 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Rancourt représente 0.9 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

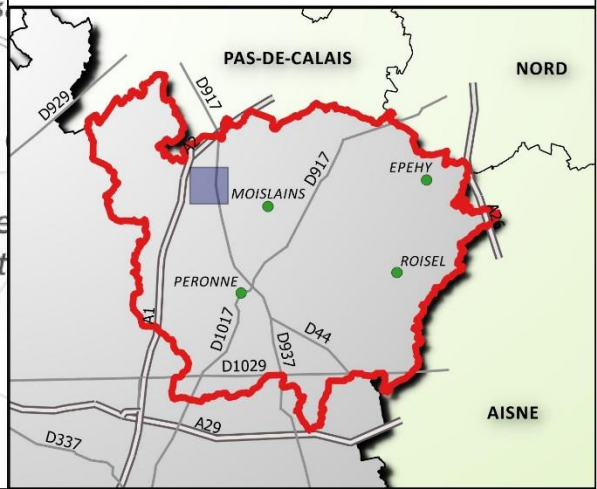
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1626 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1497 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1642 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Aucun exploitant de Rancourt n'a participé à l'enquête.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

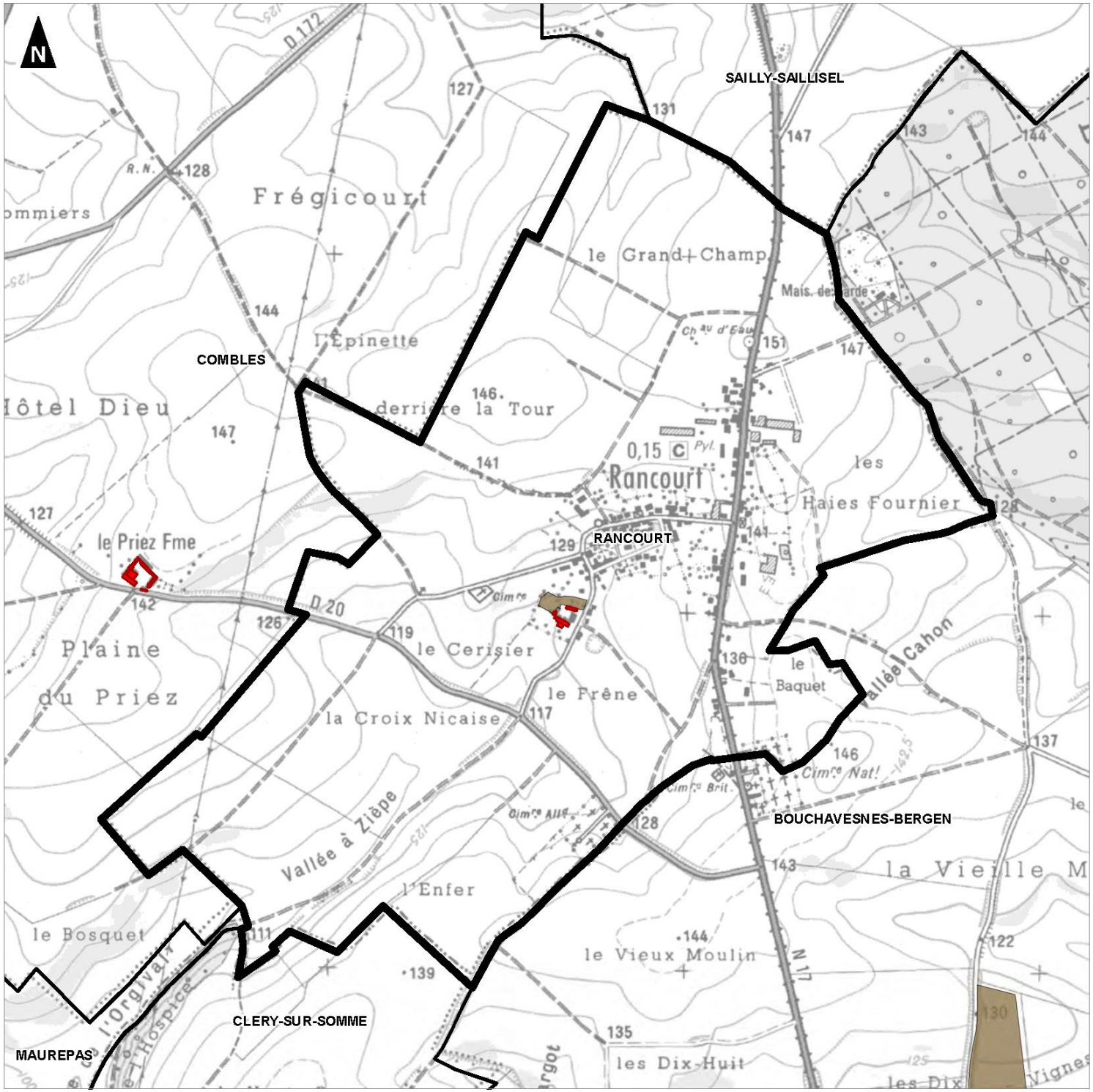
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 – Sensibilité communale – p24

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : RANCOURT



Communes concernée
Limites communales des communes de la CCHS
Projet
Bâti agricole
Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000
Mètres

1:11 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

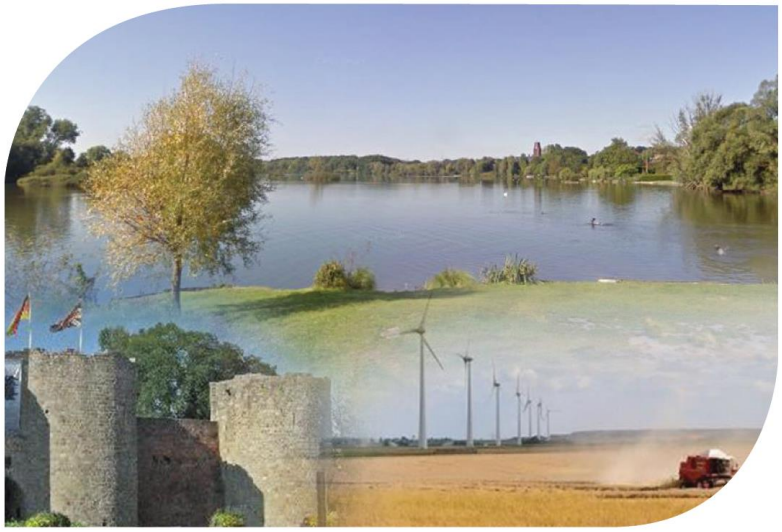
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Poeuilly

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Poeuilly

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Poeuilly	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Poeuilly 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Poeuilly 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 23

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

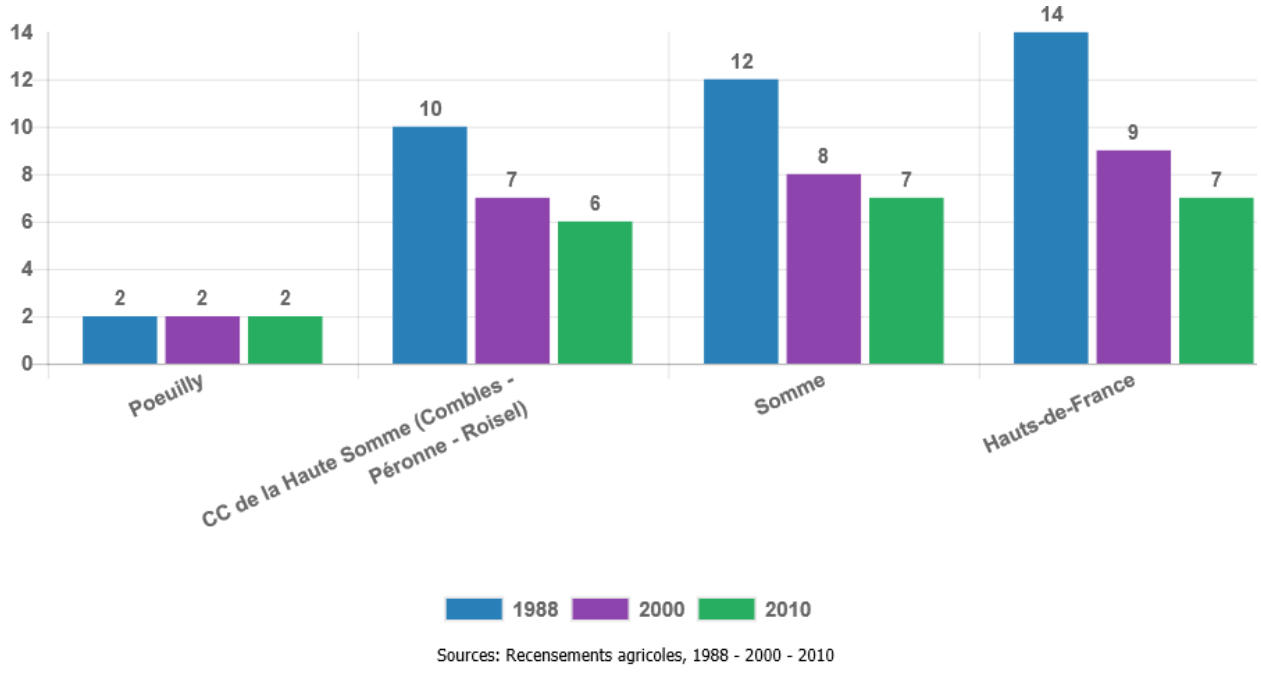


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune est resté stable entre 1988 et 2010. Poeuilly a trois fois moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2010 pour se stabiliser à 1,5 UTA par exploitation. Ce chiffre est inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

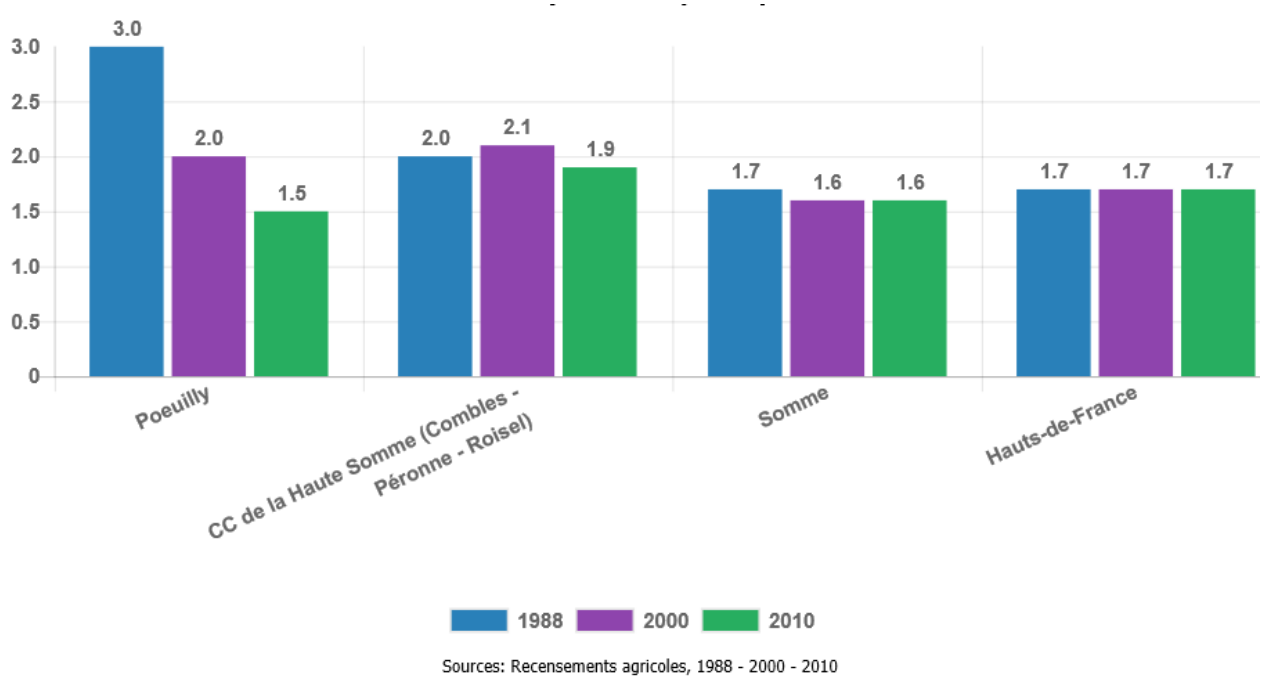


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Poeuilly. Le nombre d'UGB moyen par exploitation a cependant fortement diminué entre 2000 et 2010 et est bien inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

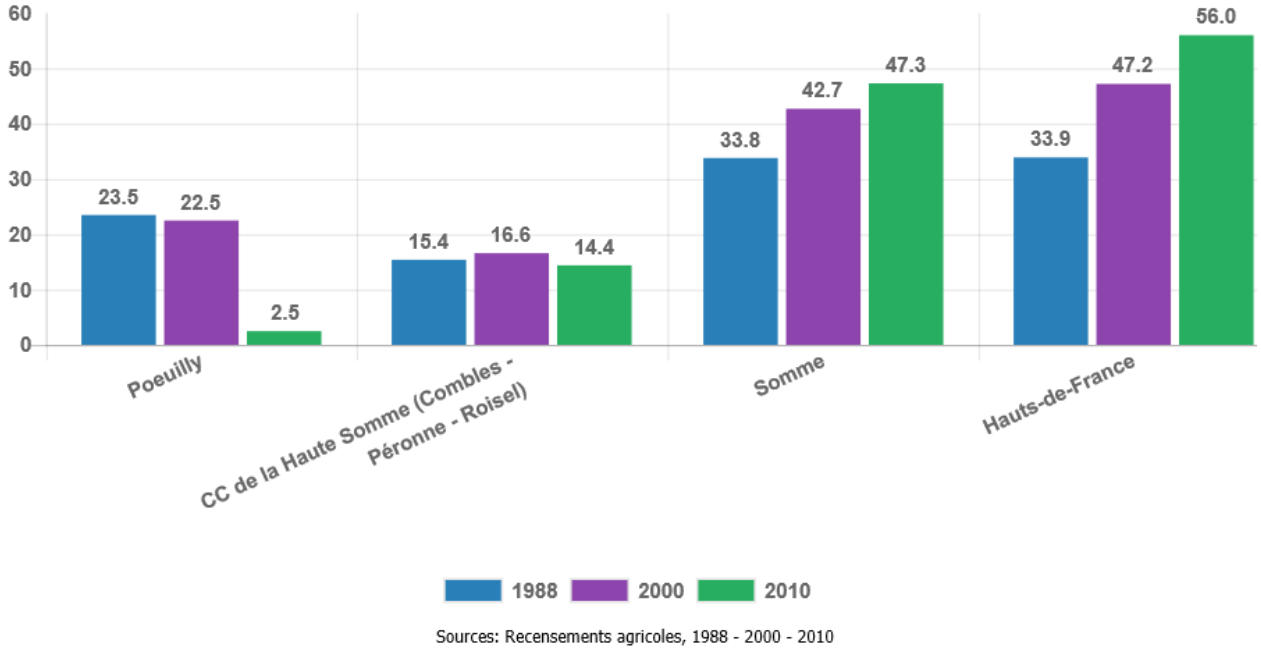


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

5 UGB ont été recensées en 2010 contre 45 en 2000.

	1988	2000	2010
Poeuilly	47	45	5
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Poeuilly a augmenté entre 1988 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

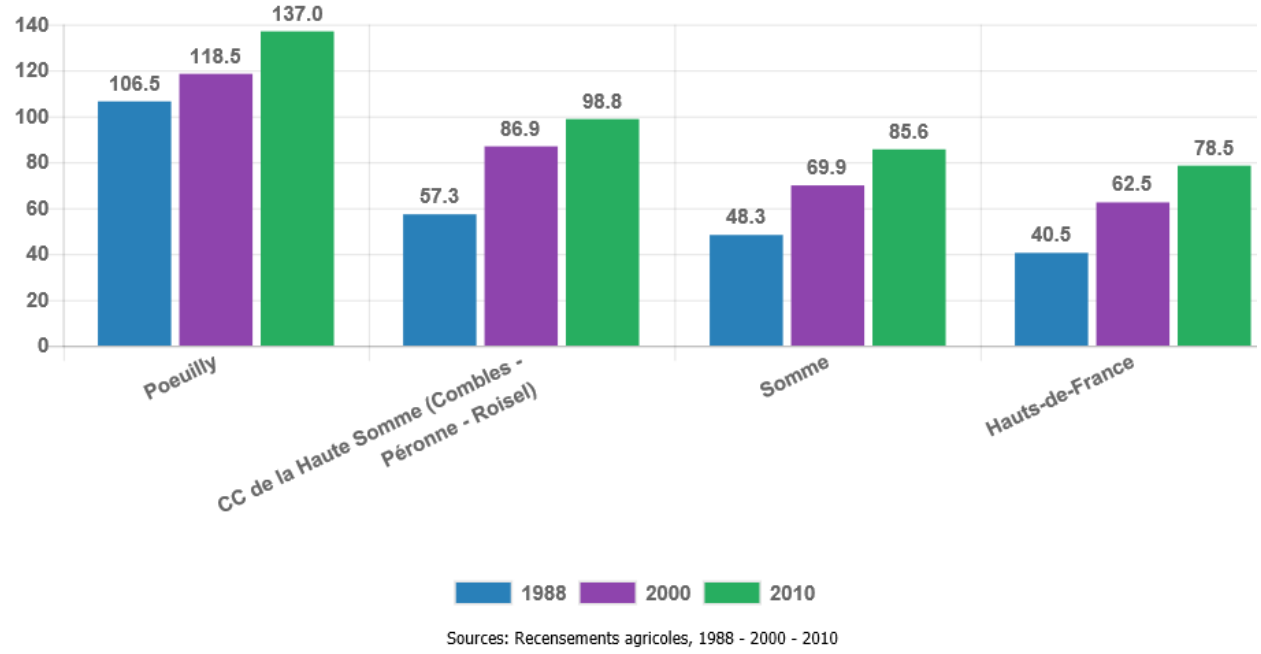


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Poeuilly est passée de 213 ha en 1988 à 274 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Poeuilly	213	237	274
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

Il s'agit ici soit du secret statistique qui s'opère lorsque le nombre d'exploitation n'est pas suffisamment élevé pour garantir cet anonymat soit d'une surface en terre labourable sur la commune égale à zéro.

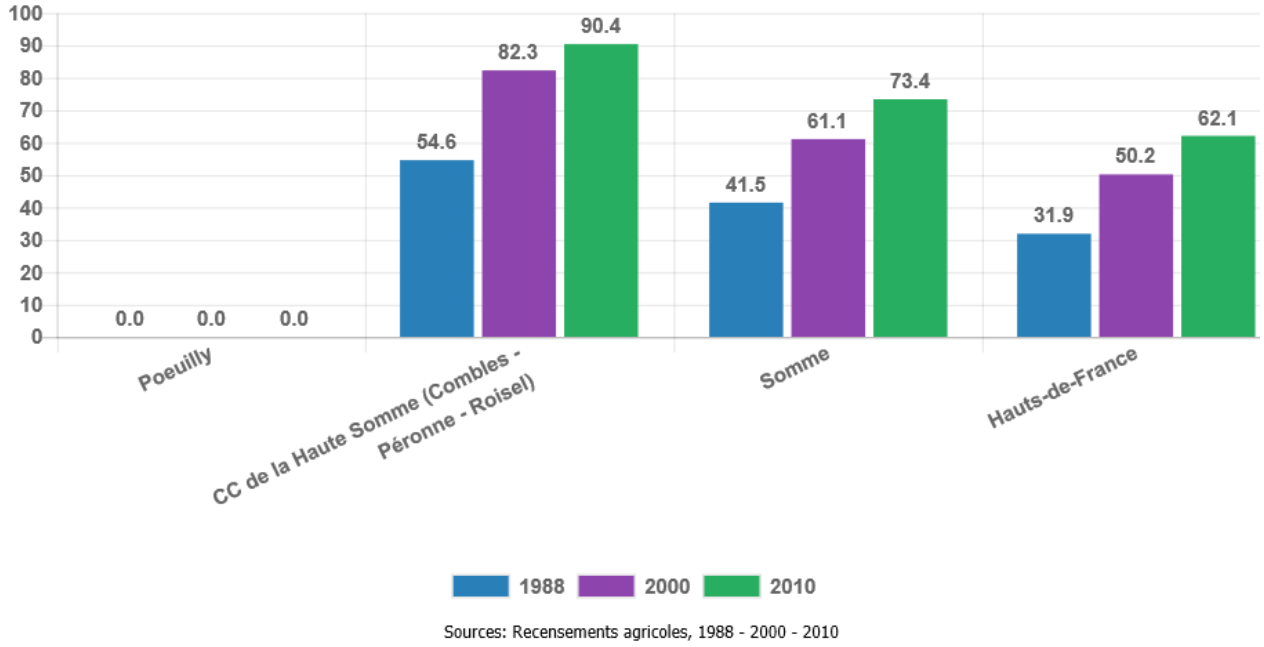


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Poeuilly	0	0	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

Il s'agit là aussi soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune depuis 1988.

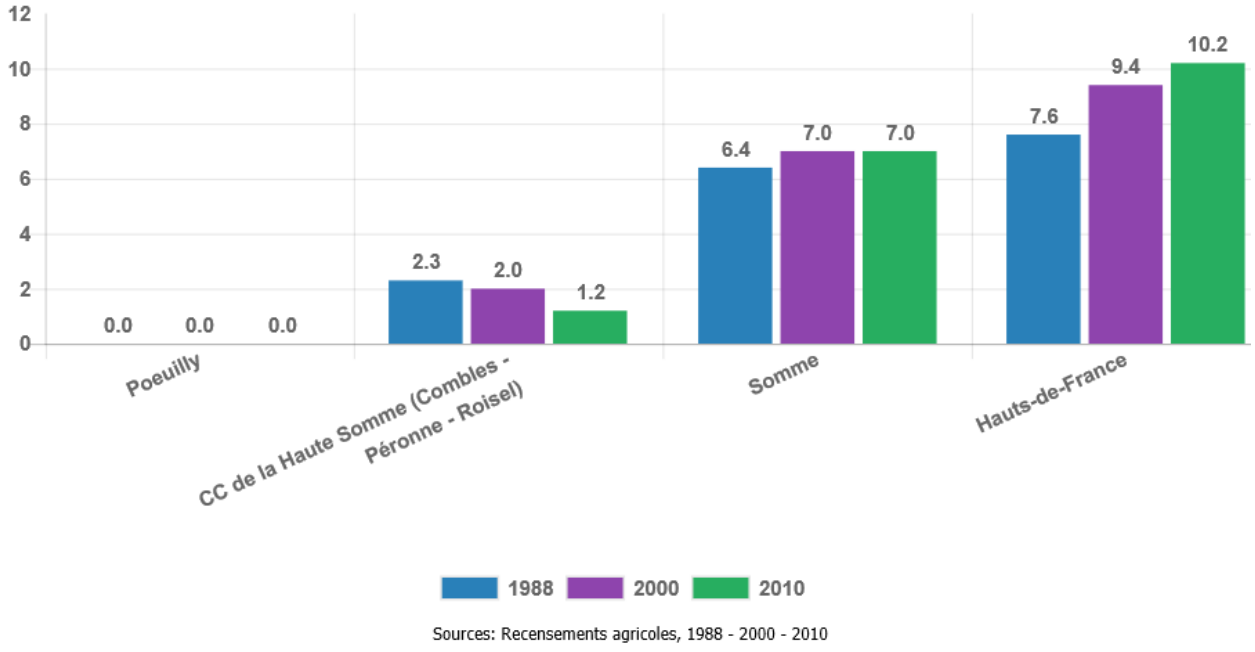


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Poeuilly	0	0	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	2.29	2.03	1.16
Somme	6.4	6.98	7.05
Hauts-de-France	7.58	9.42	10.15

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Poeuilly

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	0,29	0,05%
Blé tendre d'hiver	264,85	48,33%
Betterave non fourragère / Bette	141,34	25,79%
Colza d'hiver	53,38	9,74%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	0,29	0,05%
Autre légume ou fruit pérenne	2,48	0,45%
Haricot / Flageolet	9,44	1,72%
Jachère de 5 ans ou moins	0,09	0,02%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	1,57	0,29%
Maïs ensilage	3,57	0,65%
Moutarde	0,76	0,14%
Orge d'hiver	30,61	5,59%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	2,26	0,41%
Pomme de terre de consommation	36,92	6,74%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,11	0,02%

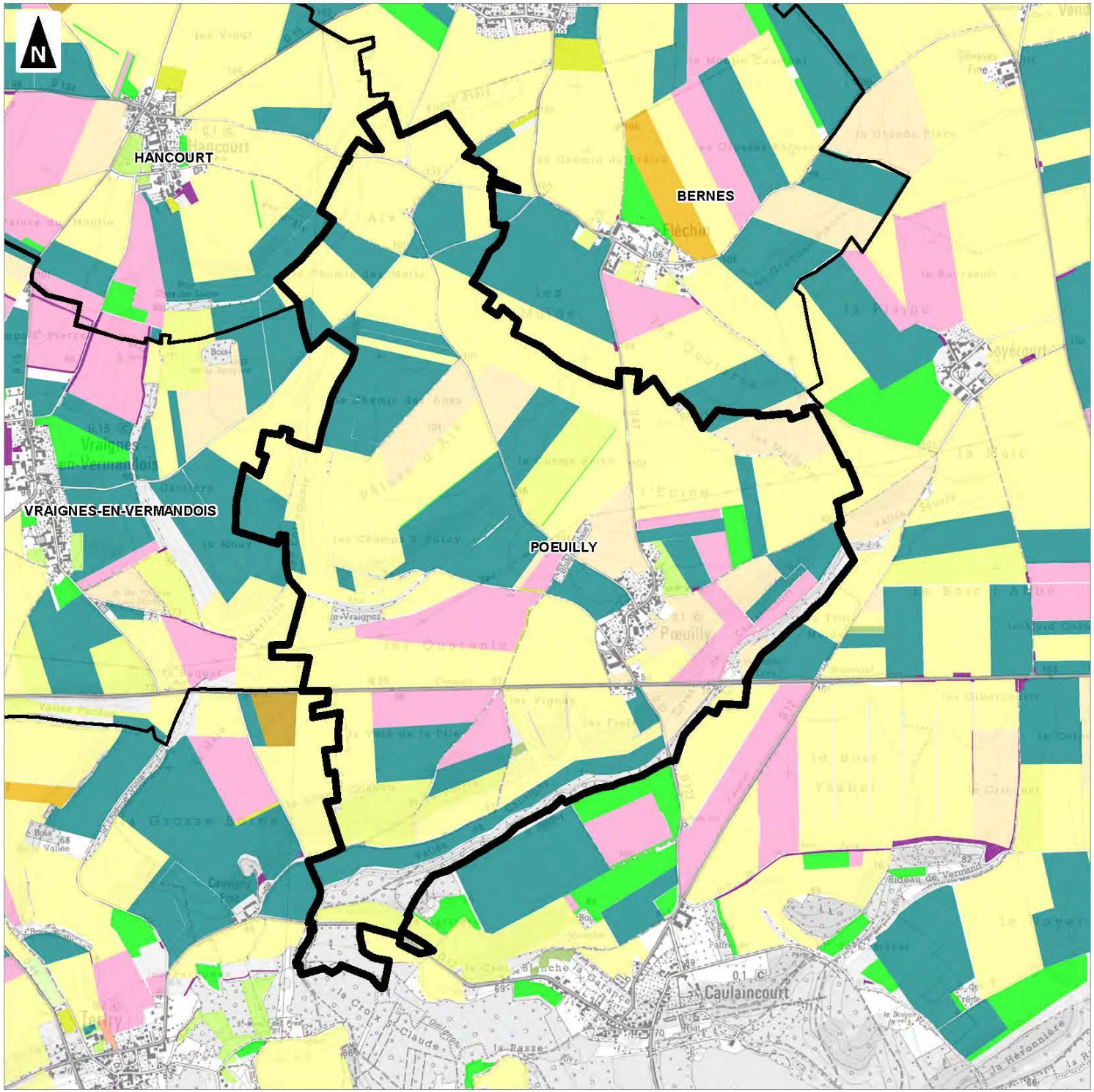
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 48%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 25% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 6%, le colza qui représente plus de 9% du territoire. L'orge n'est pas négligeable non plus car il occupe plus de 5% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : POEUILLY



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Légumineuses à grains
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:19 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

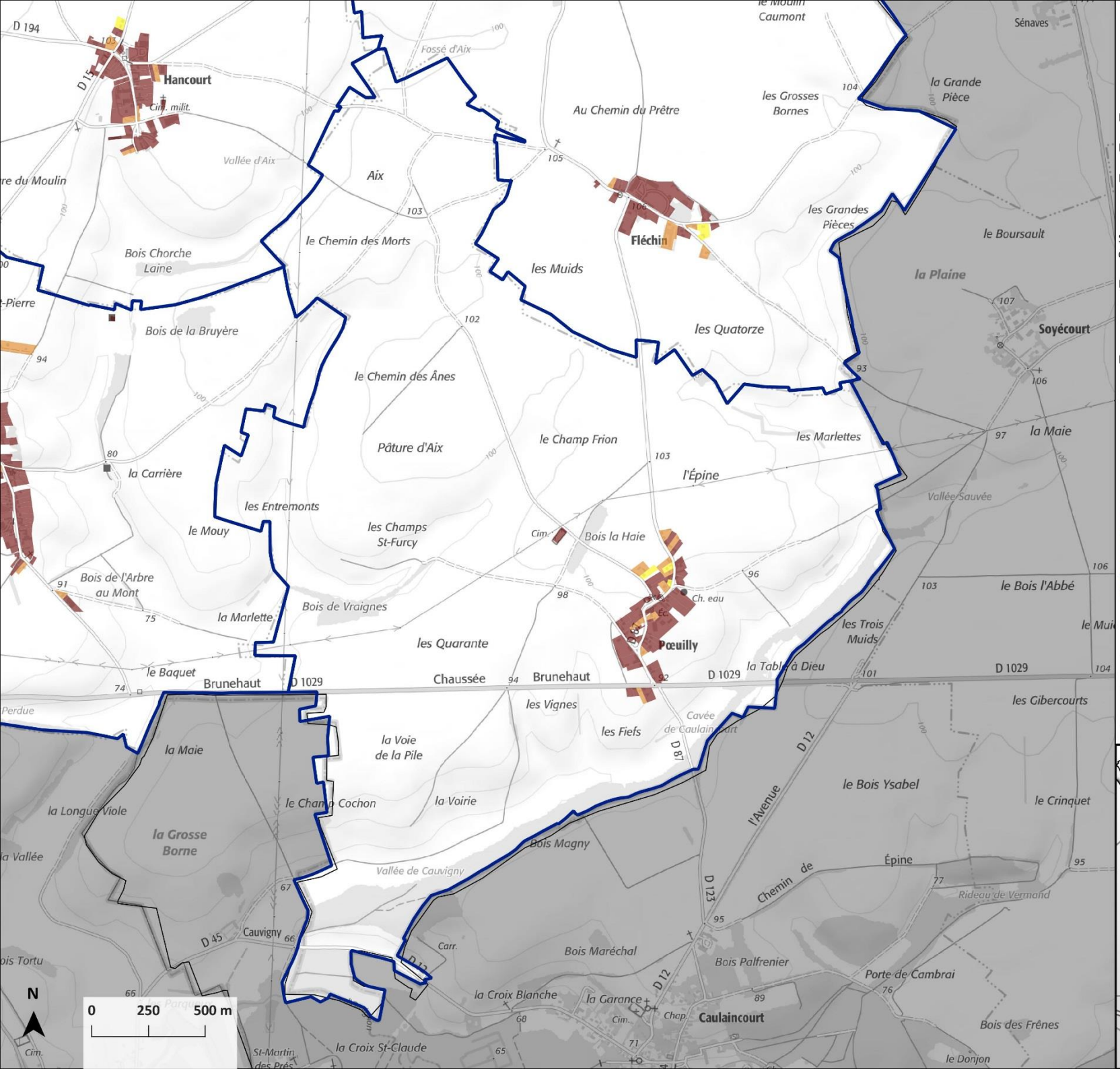
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Poeuilly

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80629
Commune	Poeuilly
Surf com (ha)	622
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	97883
Conso foncière totale (ha)	10
Conso foncière avant 70 (m²)	78325
Conso foncière avant 70 (ha)	8
Propriétés bâties avant 70	38
Surface moyenne avant 70 (m²)	2061
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1664
Conso foncière 70 2005 (m²)	15755
Conso foncière 70 2005 (ha)	2
Propriétés bâties avant 70	11
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1432
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1432
Conso foncière 2005-2015 (m²)	3803
Conso foncière 2005-2015 (ha)	0

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de P

La commune comptait 121 habitants en 2014.

La superficie totale est de 622 hectares.

La consommation foncières est de :
- 7.8 hectares jusqu'en 1969.
- 1.6 hectares de 1970 à 2005.
- 0.4 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 9.8 hectares, qui représente 1.6 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 2061 m² jusqu'en 1969
- 1432 m² de 1970 à 2005
- 951 m² de 2006 à 2015

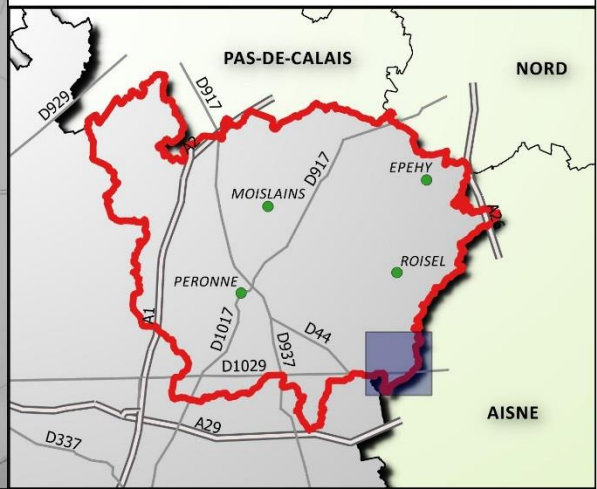
Le foncier bâti de P

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFiP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Aucun exploitant de Poeuilly n'a participé à l'enquête.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

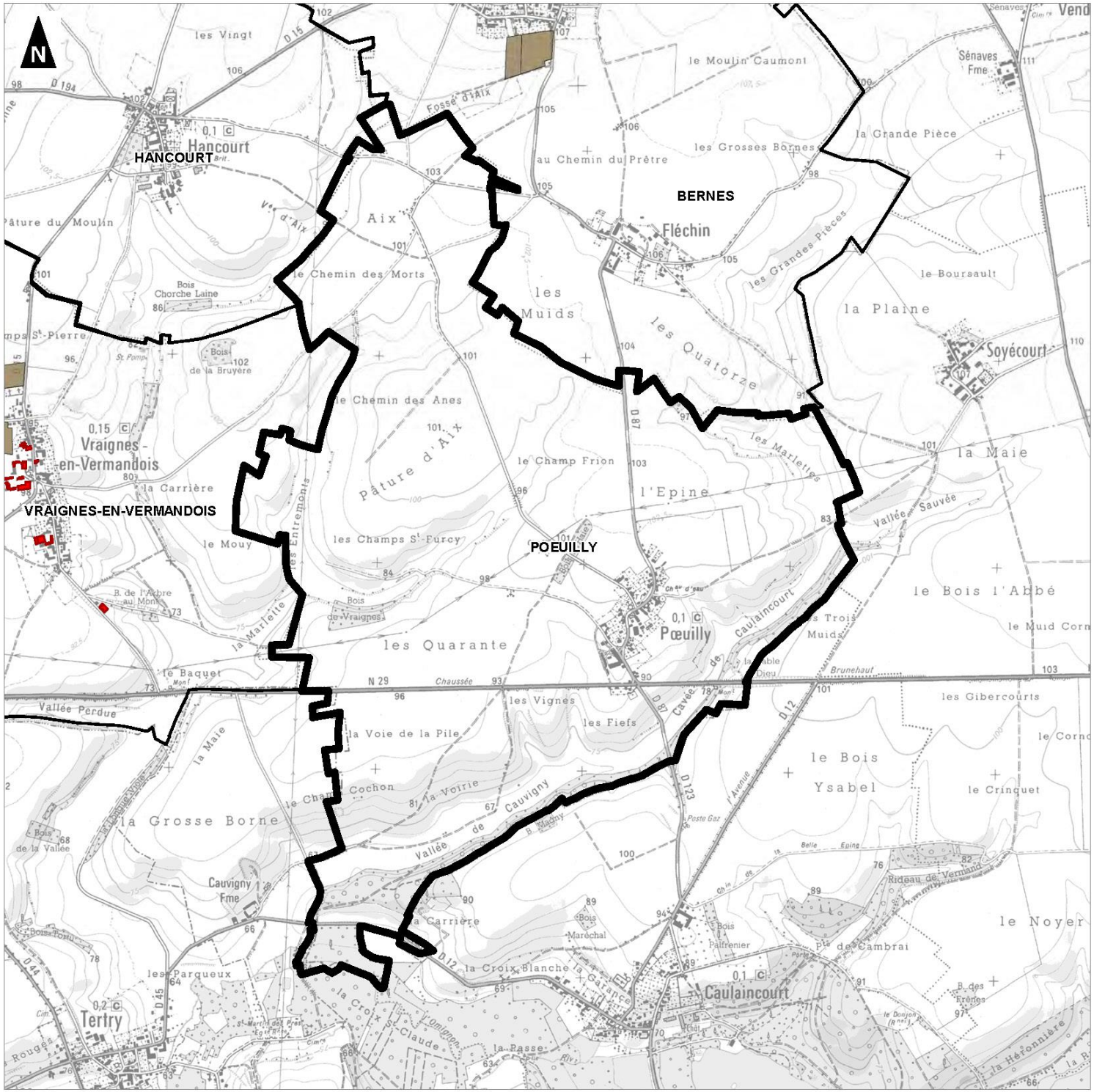
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 – Sensibilité communale – p24

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : POEUILLY



Communes concernée
Limites communales des communes de la CCHS
Projet
Bâti agricole
Parcelle agricole à préserver

1:19 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

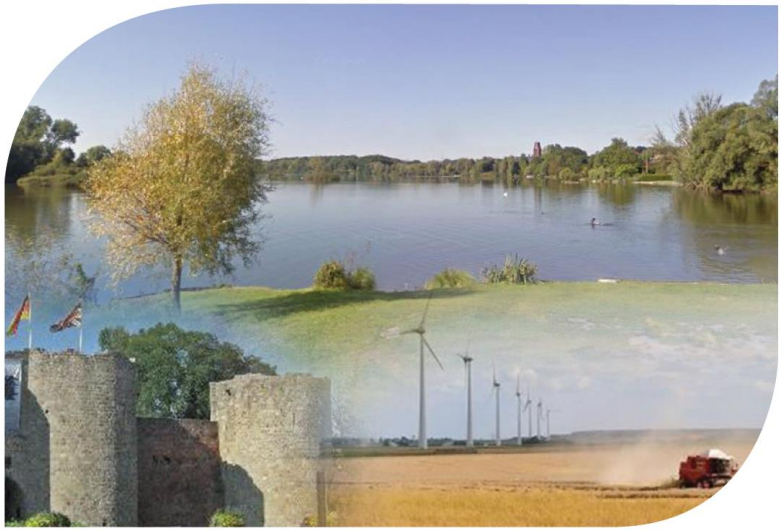
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Péronne

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Péronne

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Péronne	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6
1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12
CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13
2.1 Définition 14
2.2 Sur Péronne 15
CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17
3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Péronne 19
CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21
4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

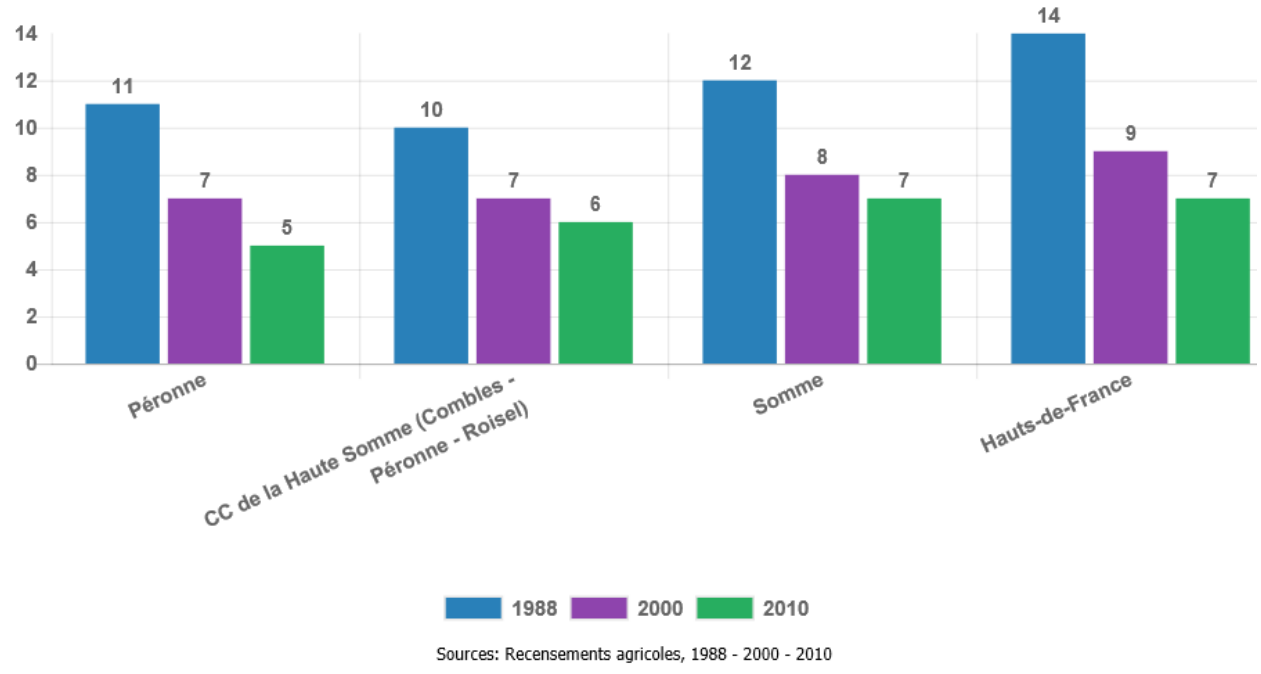


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué entre 1988 et 2010. Péronne possède moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2000 pour ensuite augmenter légèrement à 1,6 UTA par exploitation. Ce chiffre est inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

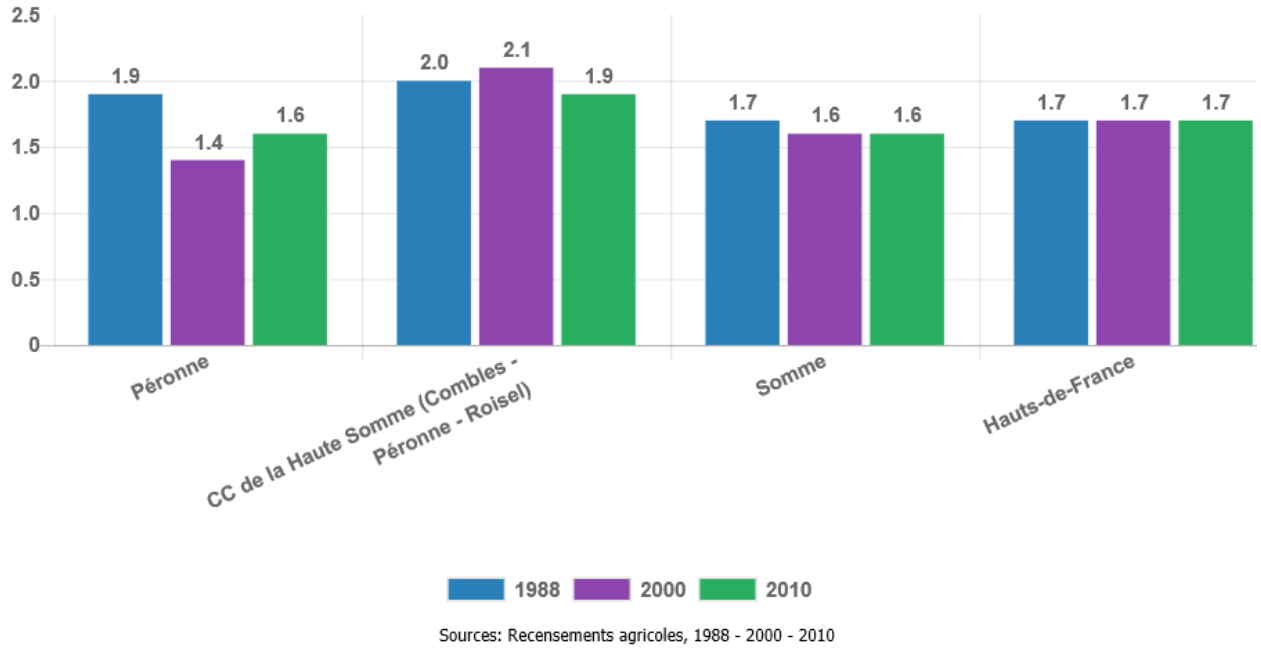


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement peu présent sur Péronne. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est très faible en 2000, comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région. Le nombre moyen d'UGB par exploitation a légèrement progressé entre 2000 et 2010.

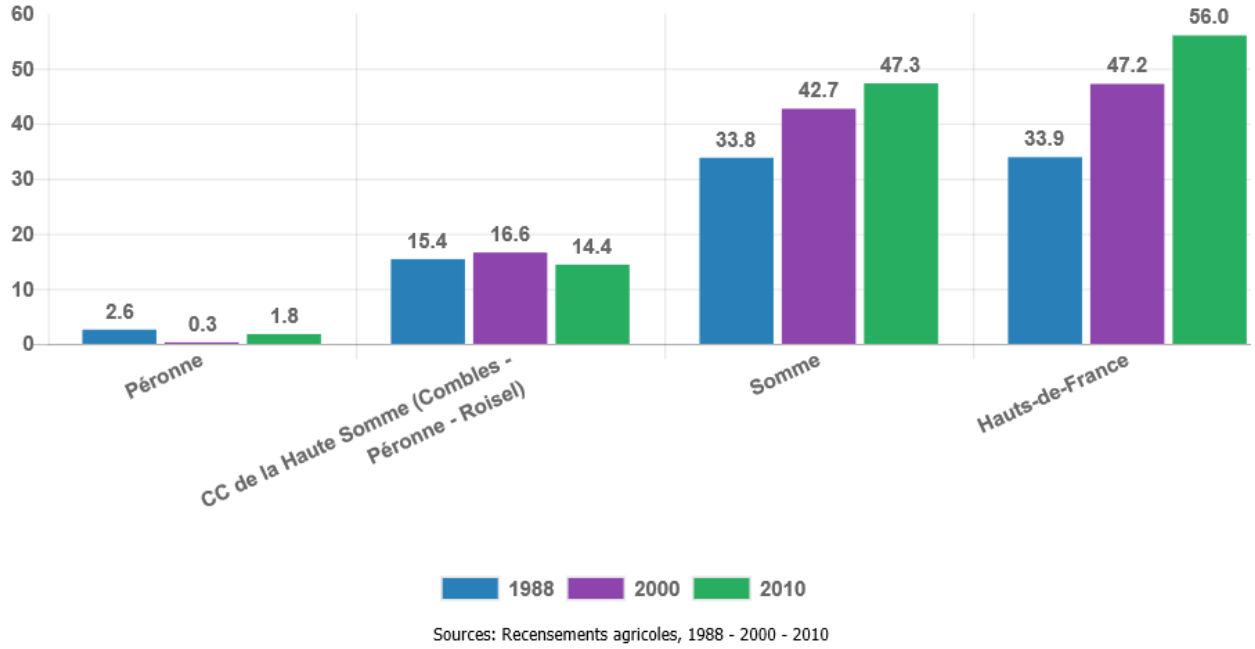


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

9 UGB ont été recensée en 2010 contre 29 en 1988.

	1988	2000	2010
Péronne	29	2	9
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Péronne a augmenté entre 1988 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

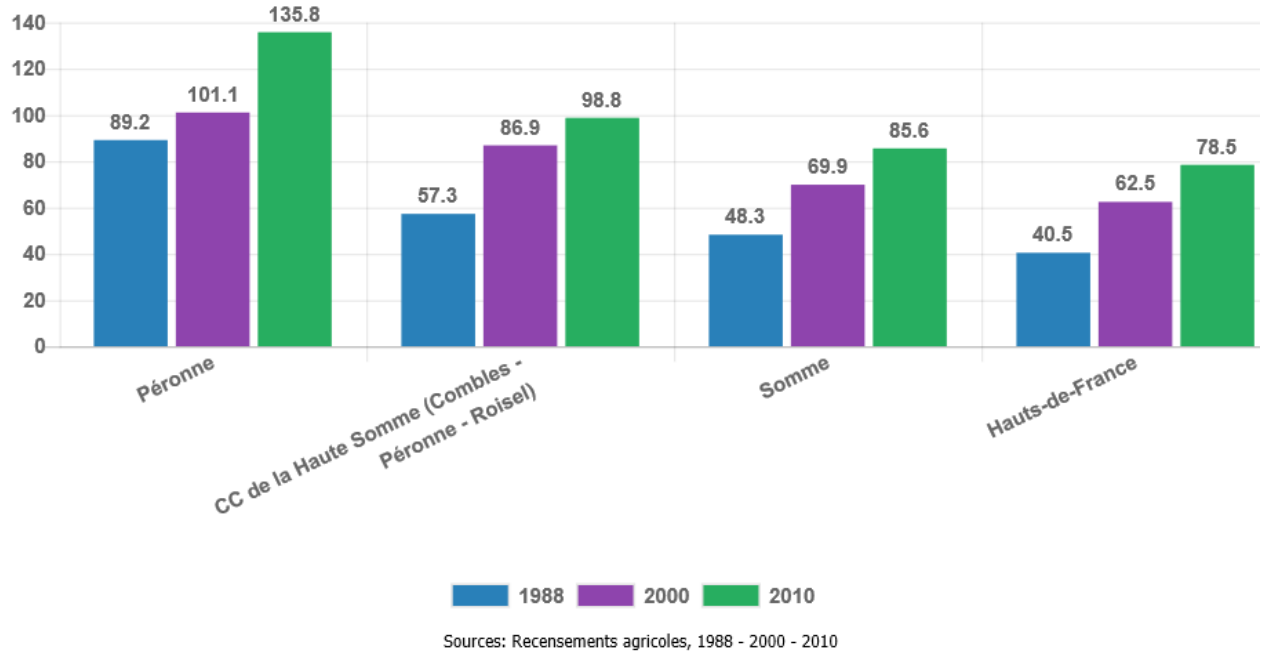


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Péronne est passée de 981 ha en 1988 à 679 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Péronne	981	708	679
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2010. Elle est sensiblement supérieure à la moyenne observée sur la CCHS, le département et la Région.

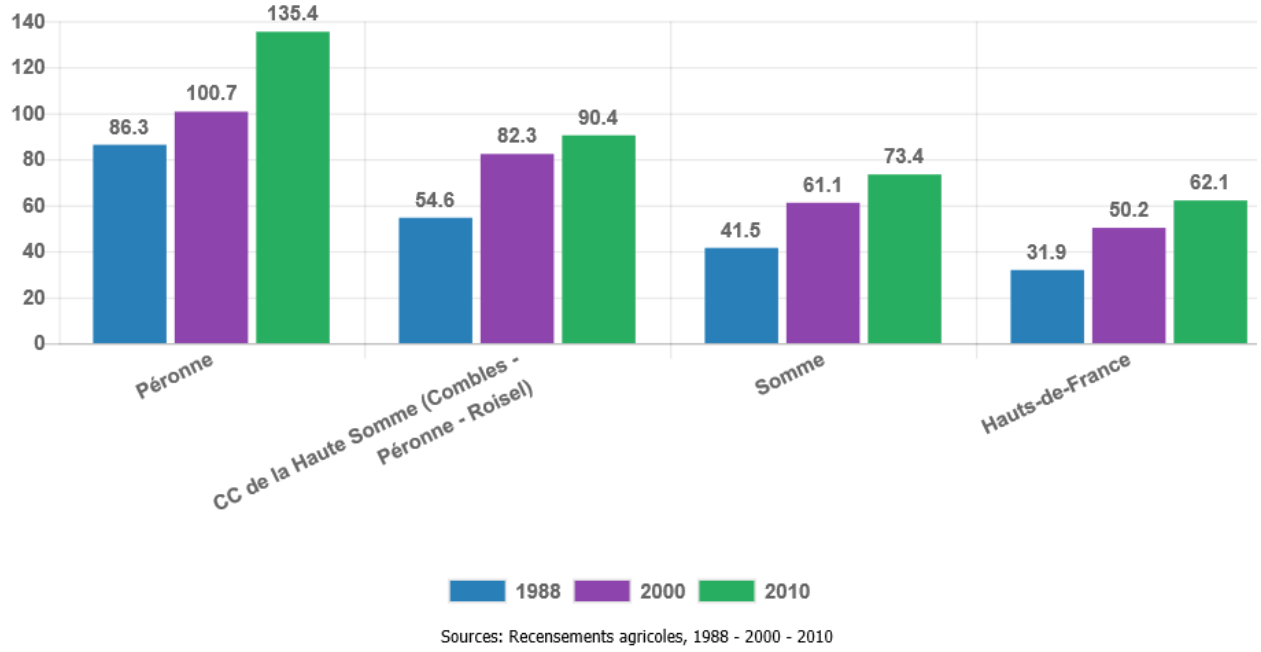


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Péronne	949	705	677
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a diminué entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

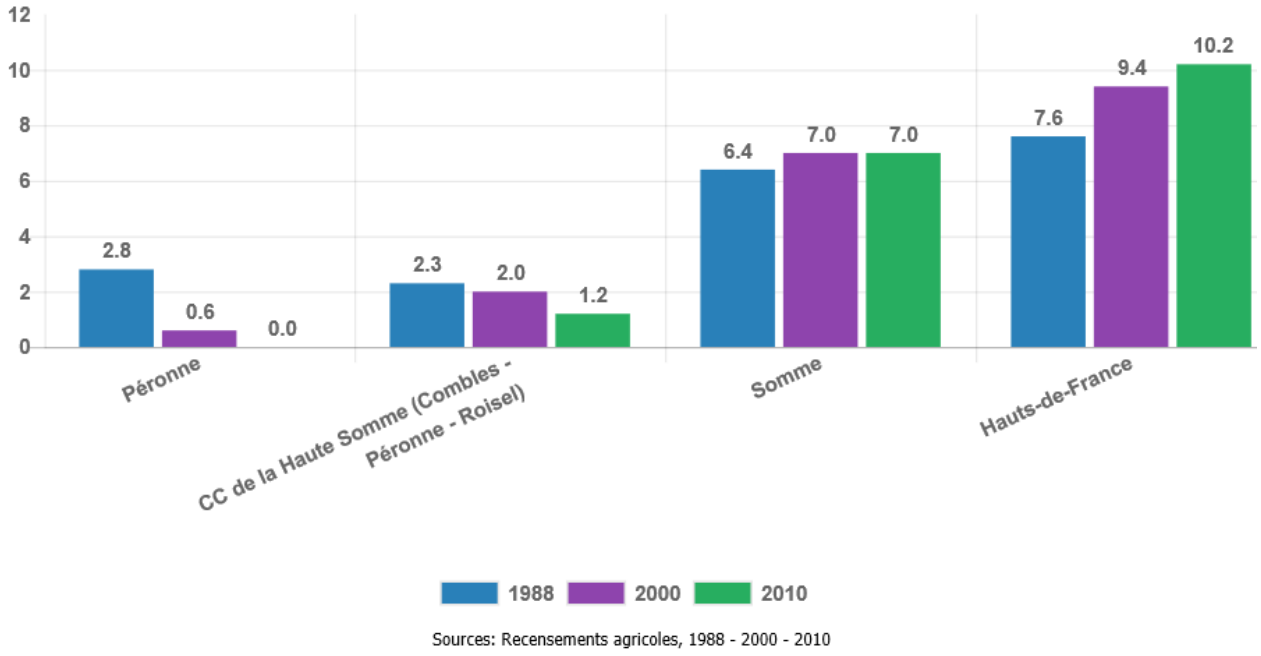


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Péronne	31	4	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Péronne

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Bande tampon	0,41	0,07%
Blé tendre d'hiver	271,60	45,83%
Betterave non fourragère / Bette	97,09	16,38%
Colza d'hiver	66,11	11,16%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	5,56	0,94%
Jachère de 5 ans ou moins	0,33	0,06%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	8,64	1,46%
Lin fibres	45,55	7,69%
Maïs ensilage	0,14	0,02%
Maïs	4,91	0,83%
Orge d'hiver	12,08	2,04%
Orge de printemps	48,34	8,16%
Pois fourrager de printemps implanté pour la récolte 2017	3,39	0,57%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	5,91	1,00%
Pomme de terre de consommation	18,44	3,11%
Ray-grass de 5 ans ou moins	0,94	0,16%
Surface agricole temporairement non exploitée	2,83	0,48%
Taillis à courte rotation	0,36	0,06%

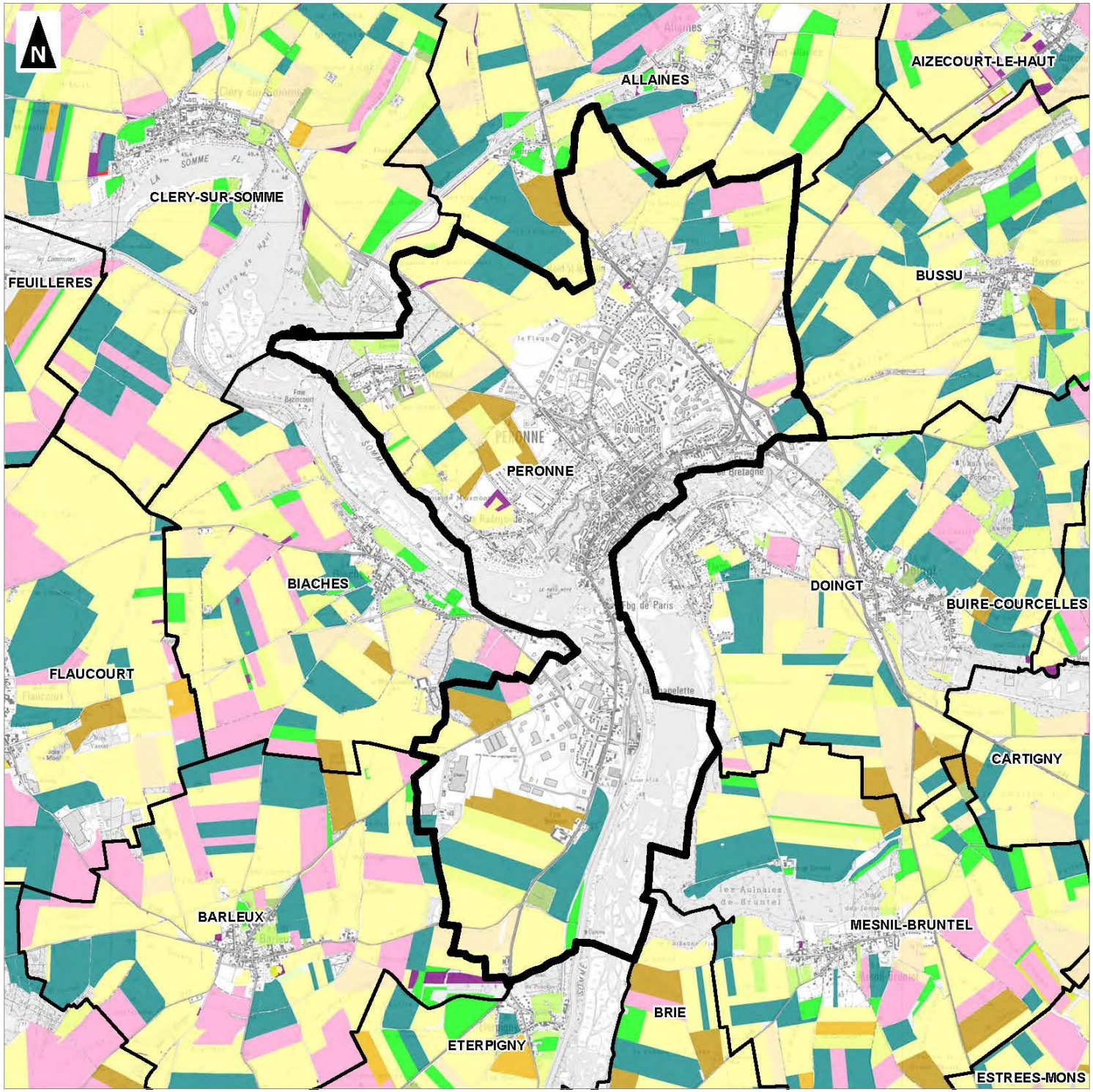
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 45%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 16% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 3%, le colza qui représente plus de 11% du territoire. Le lin n'est pas négligeables non plus car il occupe plus de 3% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est très varié mais présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : PERONNE



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:32 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

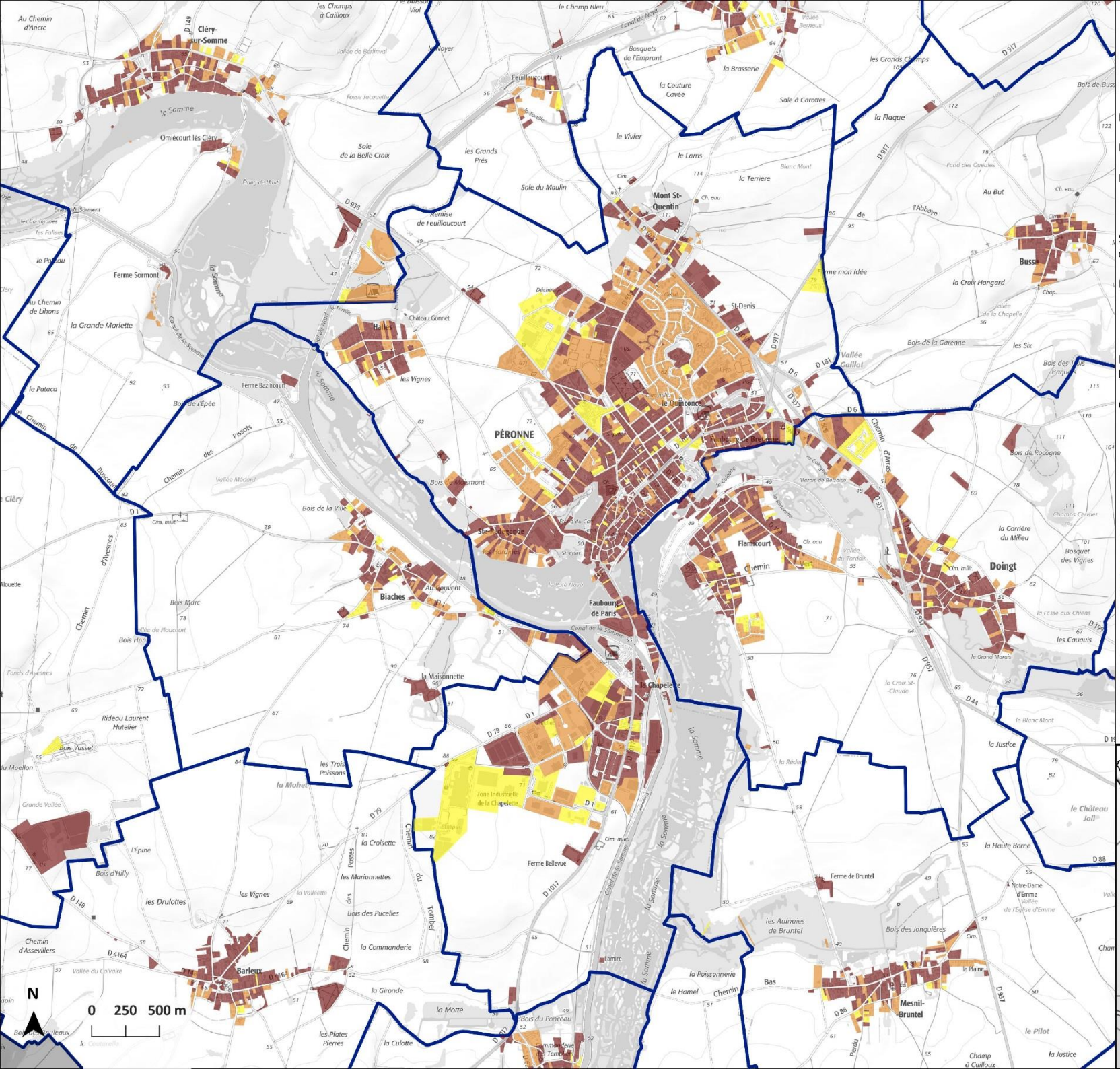
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Péronne

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80620
Commune	Péronne
Surf com (ha)	1416
Doc urba	PLU
Conso foncière totale (m²)	3924224
Conso foncière totale (ha)	392
Conso foncière avant 70 (m²)	1839260
Conso foncière avant 70 (ha)	184
Propriétés bâties avant 70	1632
Surface moyenne avant 70 (m²)	1127
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	284
Conso foncière 70 2005 (m²)	1392759
Conso foncière 70 2005 (ha)	139
Propriétés bâties avant 70	906
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1537
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	329
Conso foncière 2005-2015 (m²)	819810
Conso foncière 2005-2015 (ha)	82

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Péronne
Consommation du foncier

La commune comptait 7676 habitants en 2014.

La superficie totale est de 1416 hectares.

La consommation foncières est de :
- 183.9 hectares jusqu'en 1969.
- 139.3 hectares de 1970 à 2005.
- 82 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 392.4 hectares, qui représente 27.7 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1127 m² jusqu'en 1969
- 1537 m² de 1970 à 2005
- 5773 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Péronne représente 18.6 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

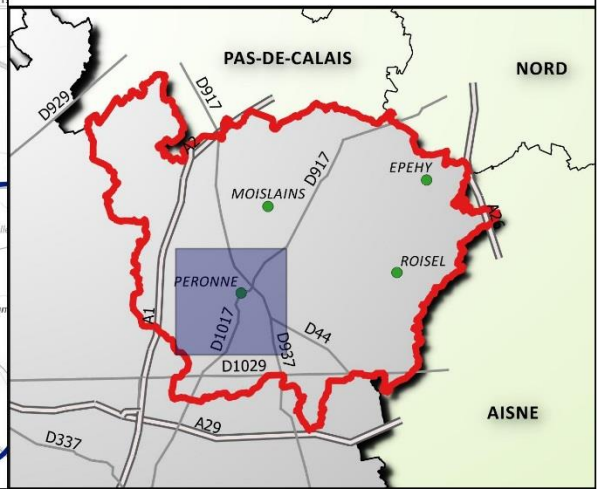
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 284 m² par maison jusqu'en 1969.
- 329 m² par maison de 1970 à 2005.
- 319 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Trois exploitants de Péronne ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 50 ans.

Statut des exploitations

Deux exploitations ont le statut de SCEA (l'une des exploitations revêt deux statuts : SCEA et GEA) et une exploitation possède le statut d'EARL.

Emplois salariés

L'une des exploitations emploie un salarié.

Surface Agricole Utile

La moyenne des SAU des exploitants est d'environ 140 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Aucun des exploitants ne possède de label ni ne vend directement ses produits.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Deux exploitants possèdent un parcellaire dispersé en îlots, un exploitant possède un parcellaire très émietté. La qualité de leur terre est jugée de moyenne à bonne par deux exploitants, et bonne par un exploitant.

Contraintes à l'agriculture

Les trois exploitants estiment leur parcellaire contraint, l'un précise par la spéculation foncière.

Avenir et projets

Deux exploitants estiment l'avenir de leur exploitation viable, un exploitant l'estime incertain. Un des exploitants a un projet de construction, de vente directe et de gîtes.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 – Sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : PERONNE



Communes concernée
Limites communales des communes de la CCHS
Projet
Bâti agricole
Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000
Mètres

1:32 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

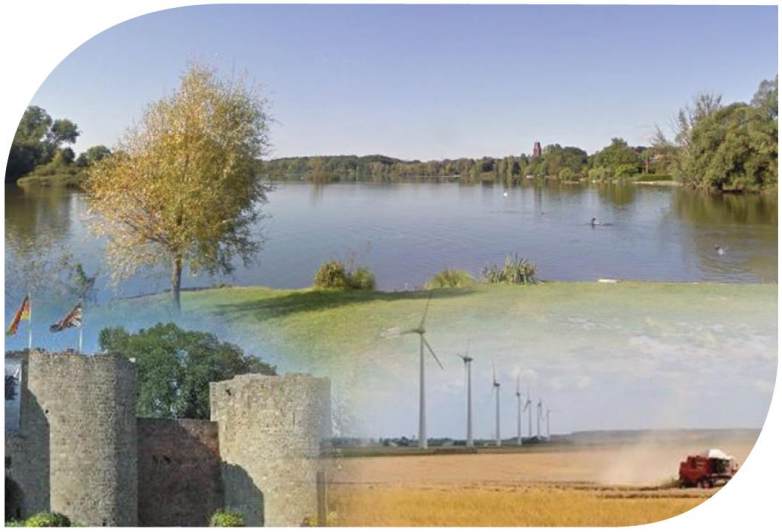
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Nurlu

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Nurlu

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Nurlu	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6
1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12
CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13
2.1 Définition 14
2.2 Sur Nurlu 15
CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17
3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Nurlu 19
CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21
4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

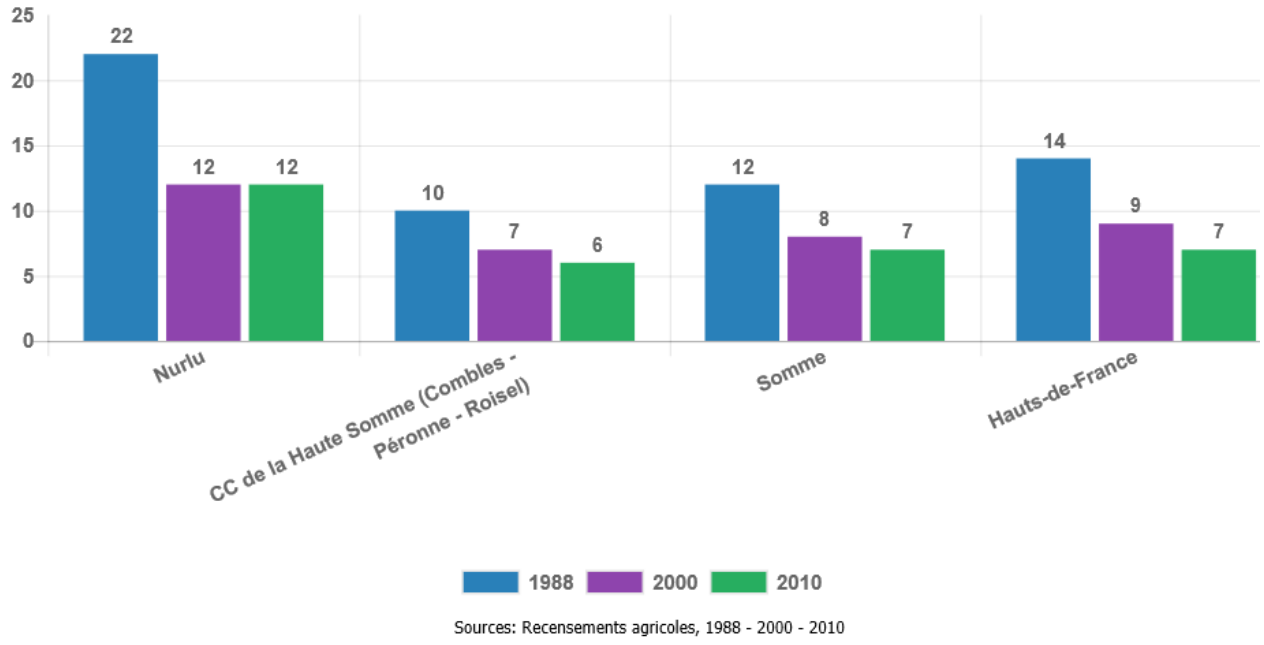


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a baissé de 10 entre 1988 et 2000, puis est resté stable entre 2000 et 2010. Nurlu a deux fois plus d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation augmenter entre 1988 et 2000 pour ensuite diminuer entre 2000 et 2010 et se stabiliser à 0,8 UTA par exploitation. Ce chiffre est inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

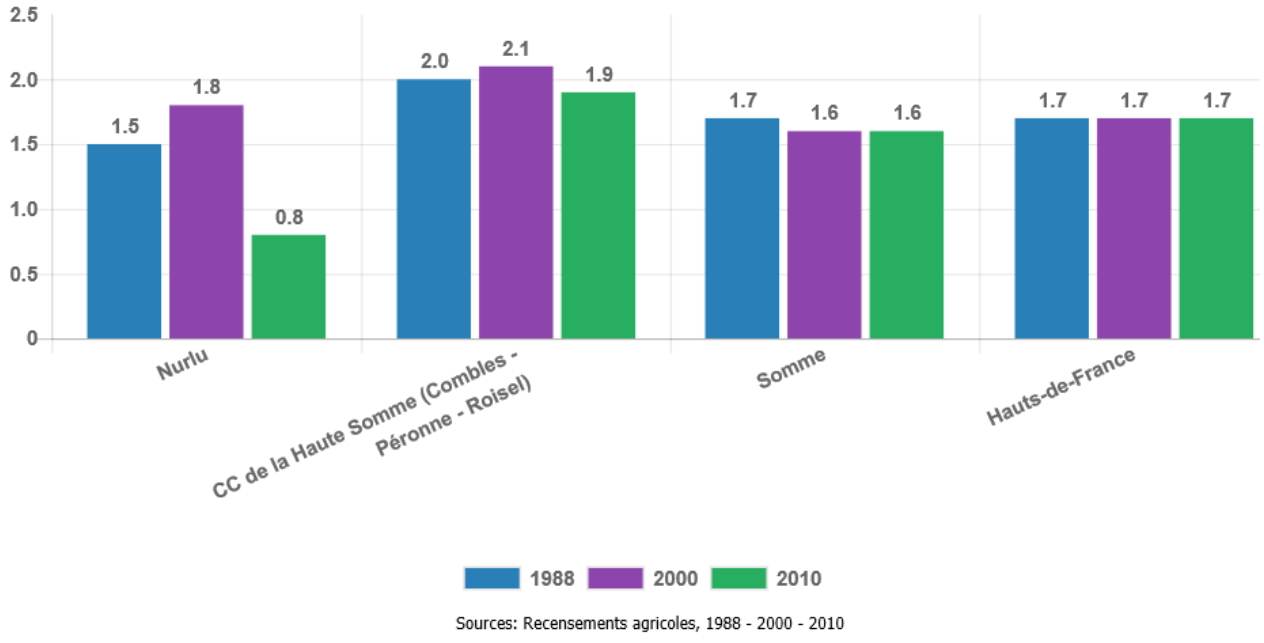


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

Le nombre moyen d'UGB par exploitation à Nurlu en 1988 était équivalent à la moyenne observée sur la CCHS. L'élevage a progressé entre 1988 et 2000, puis a diminué entre 2000 et 2010 mais reste supérieur à la moyenne observée sur la CCHS.

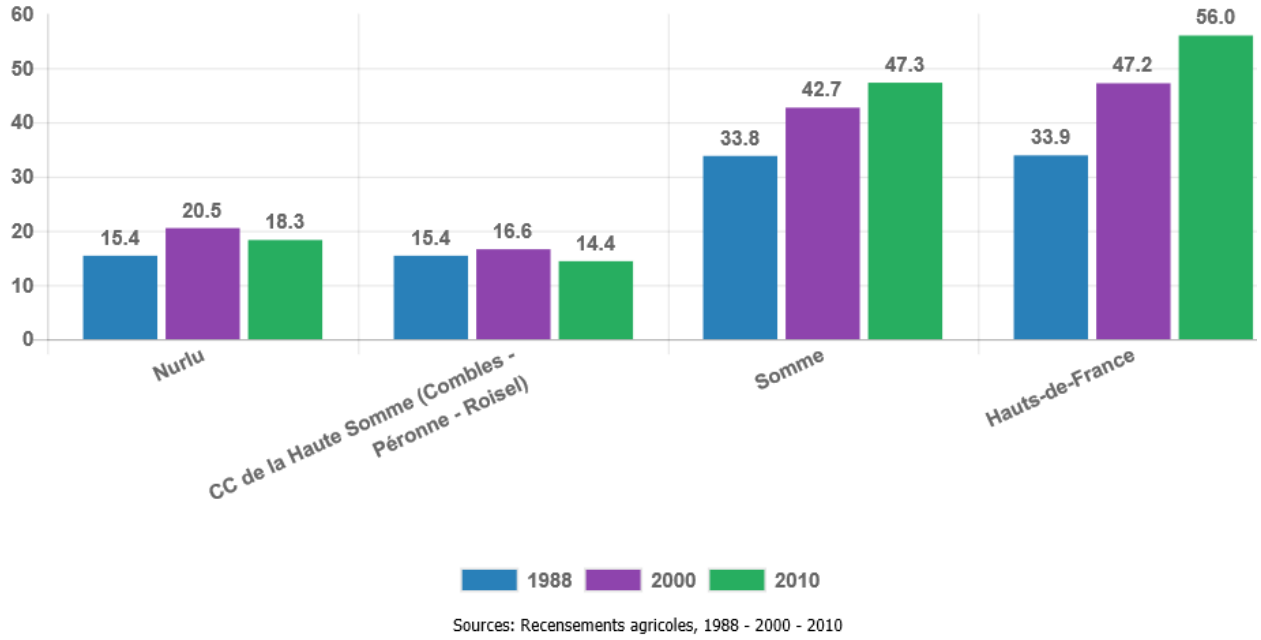


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

220 UGB ont été encore recensées en 2010 contre 340 en 1988.

	1988	2000	2010
Nurlu	340	246	220
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Nurlu a augmenté entre 1988 et 2000, puis a diminué entre 2000 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

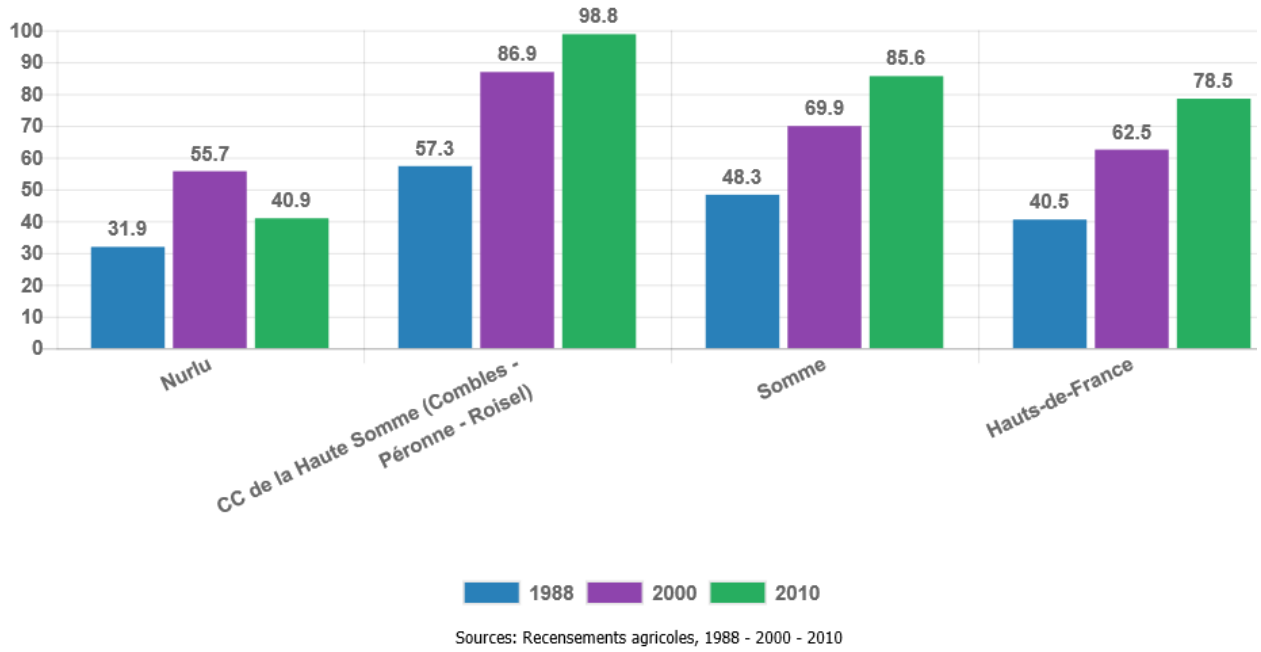


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Nurlu est passée de 703 ha en 1988 à 491 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Nurlu	703	668	491
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a diminué entre 1988 et 2000, puis a augmenté entre 2000 et 2010. La SAU des terres labourables de la commune reste bien inférieure à la moyenne observée sur la CCHS.

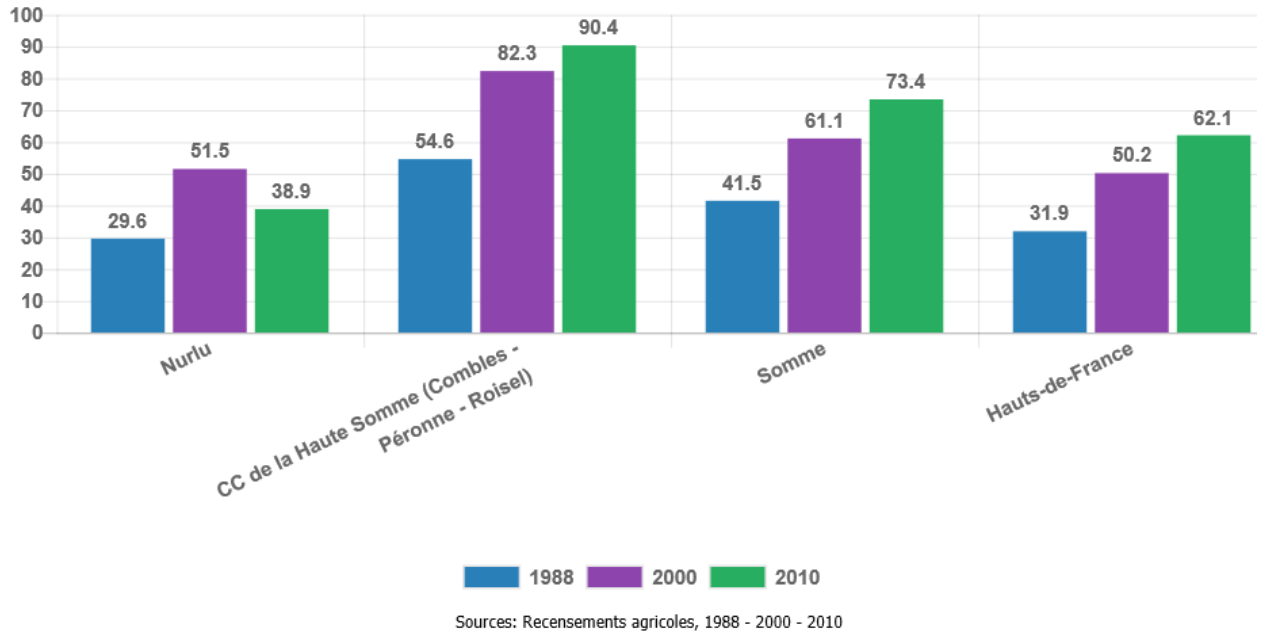


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Nurlu	652	618	467
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a également augmenté entre 1988 et 2000, puis a diminué entre 2000 et 2010.

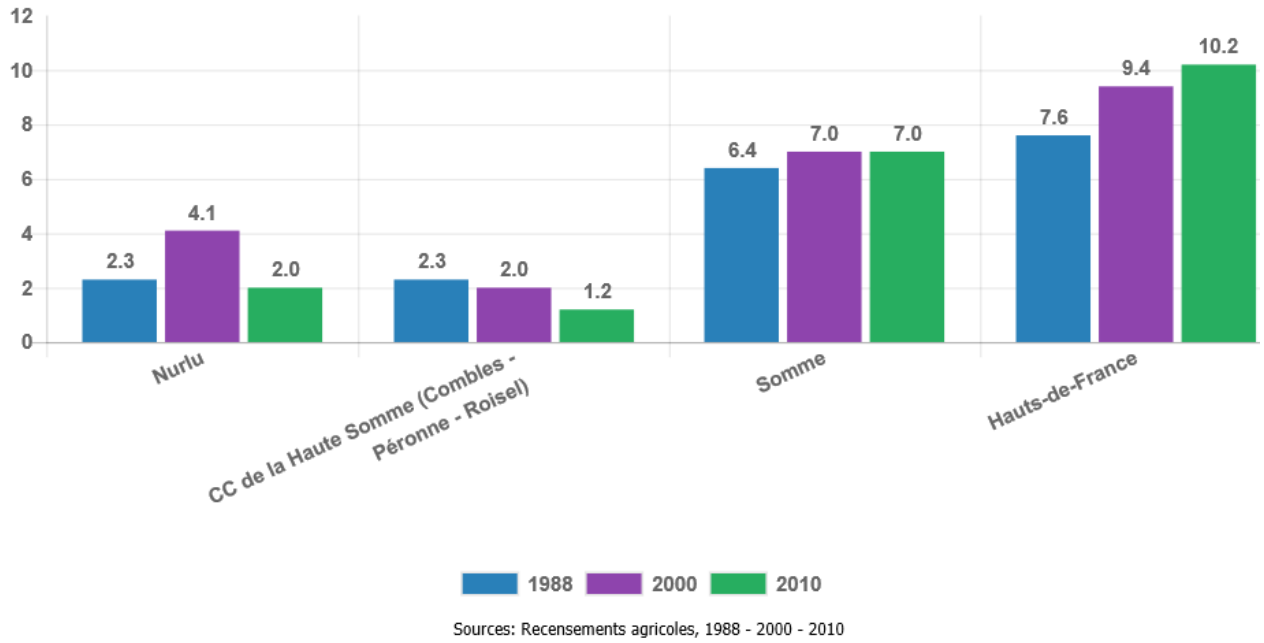


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Nurlu	51	49	24
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Nurlu

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Bande admissible le long d'une forêt avec production	0,22	0,04%
Blé tendre d'hiver	272,77	48,08%
Betterave non fourragère / Bette	127,06	22,40%
Blé tendre de printemps	4,74	0,84%
Chicorée / Endive / Scarole	18,76	3,31%
Colza d'hiver	24,18	4,26%
Jachère de 5 ans ou moins	0,24	0,04%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	3,84	0,68%
Maïs ensilage	15,24	2,69%
Maïs	1,25	0,22%
Orge d'hiver	15,26	2,69%
Orge de printemps	6,17	1,09%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	17,05	3,01%
Pomme de terre de consommation	58,28	10,27%
Surface agricole temporairement non exploitée	2,22	0,39%
Verger	0,07	0,01%

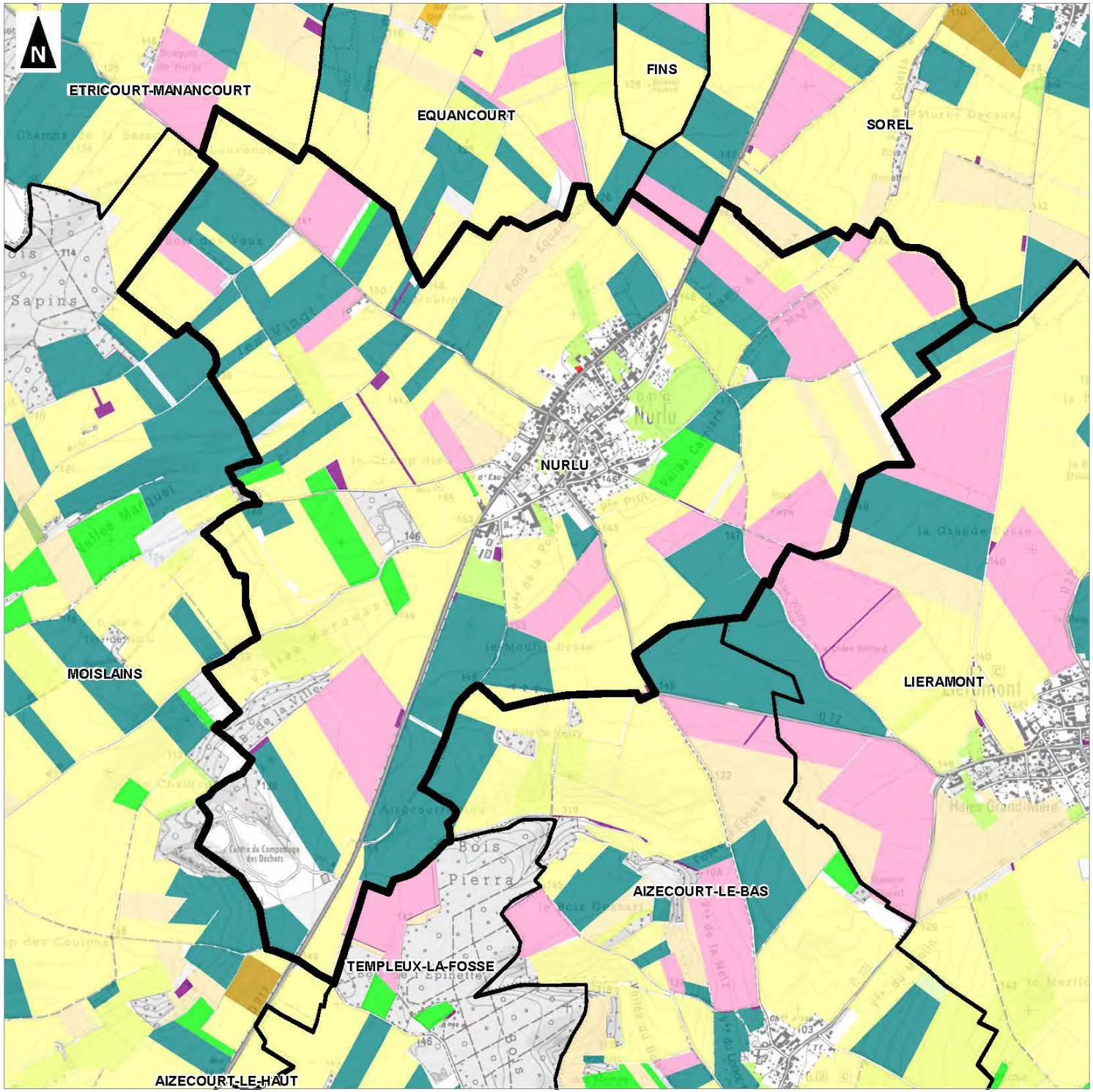
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 48%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 22% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 10%, le colza qui représente plus de 4% et les endives qui représentent plus de 3% du territoire. Les prairies permanentes ne sont pas négligeables non plus car elles occupent plus de 3% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est très varié mais présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : NURLU



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:17 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

3.2 Analyse de la consommation foncière sur Nurlu

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80601
Commune	Nurlu
Surf com (ha)	653
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	331620
Conso foncière totale (ha)	33
Conso foncière avant 70 (m²)	253721
Conso foncière avant 70 (ha)	25
Propriétés bâties avant 70	157
Surface moyenne avant 70 (m²)	1616
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1261
Conso foncière 70 2005 (m²)	23122
Conso foncière 70 2005 (ha)	2
Propriétés bâties avant 70	16
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1445
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1522
Conso foncière 2005-2015 (m²)	54781
Conso foncière 2005-2015 (ha)	5

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20

Commune de Nurlu
Consommation du foncier

La commune comptait 420 habitants en 2014.

La superficie totale est de 653 hectares.

La consommation foncières est de :
- 25.4 hectares jusqu'en 1969.
- 2.3 hectares de 1970 à 2005.
- 5.5 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 33.2 hectares, qui représente 5.1 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1616 m² jusqu'en 1969
- 1445 m² de 1970 à 2005
- 1304 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Nurlu représente 1.6 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

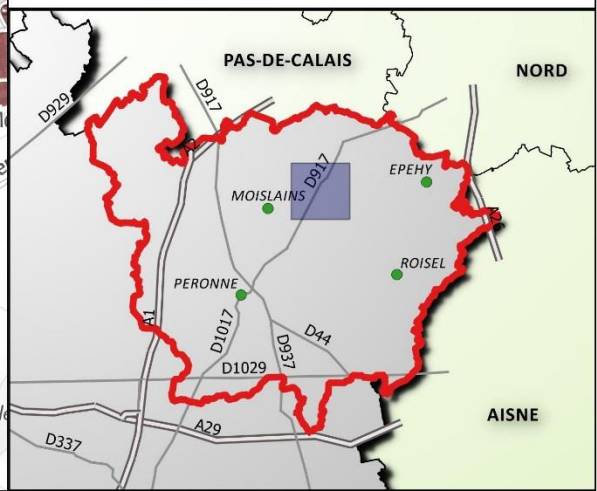
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1261 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1522 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1373 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



N
0 250 500 m

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Un seul exploitant de Nurlu a participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

L'âge de l'exploitant n'est pas indiqué par discrétion.

Statut des exploitations

L'exploitation a le statut d'exploitation individuelle.

Emplois salariés

L'exploitant n'emploi aucun salarié.

Surface Agricole Utile

La SAU de son exploitation est d'environ 39 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

L'exploitant ne possède pas de label et ne vend pas directement des produits.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

L'exploitant possède un parcellaire dispersé en îlots. La qualité de sa terre est jugée de moyenne à bonne.

Contraintes à l'agriculture

L'exploitant n'a pas fourni de réponse à cette question.

Avenir et projets

L'exploitant estime l'avenir de son exploitation incertain et n'a pas de projet de construction.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

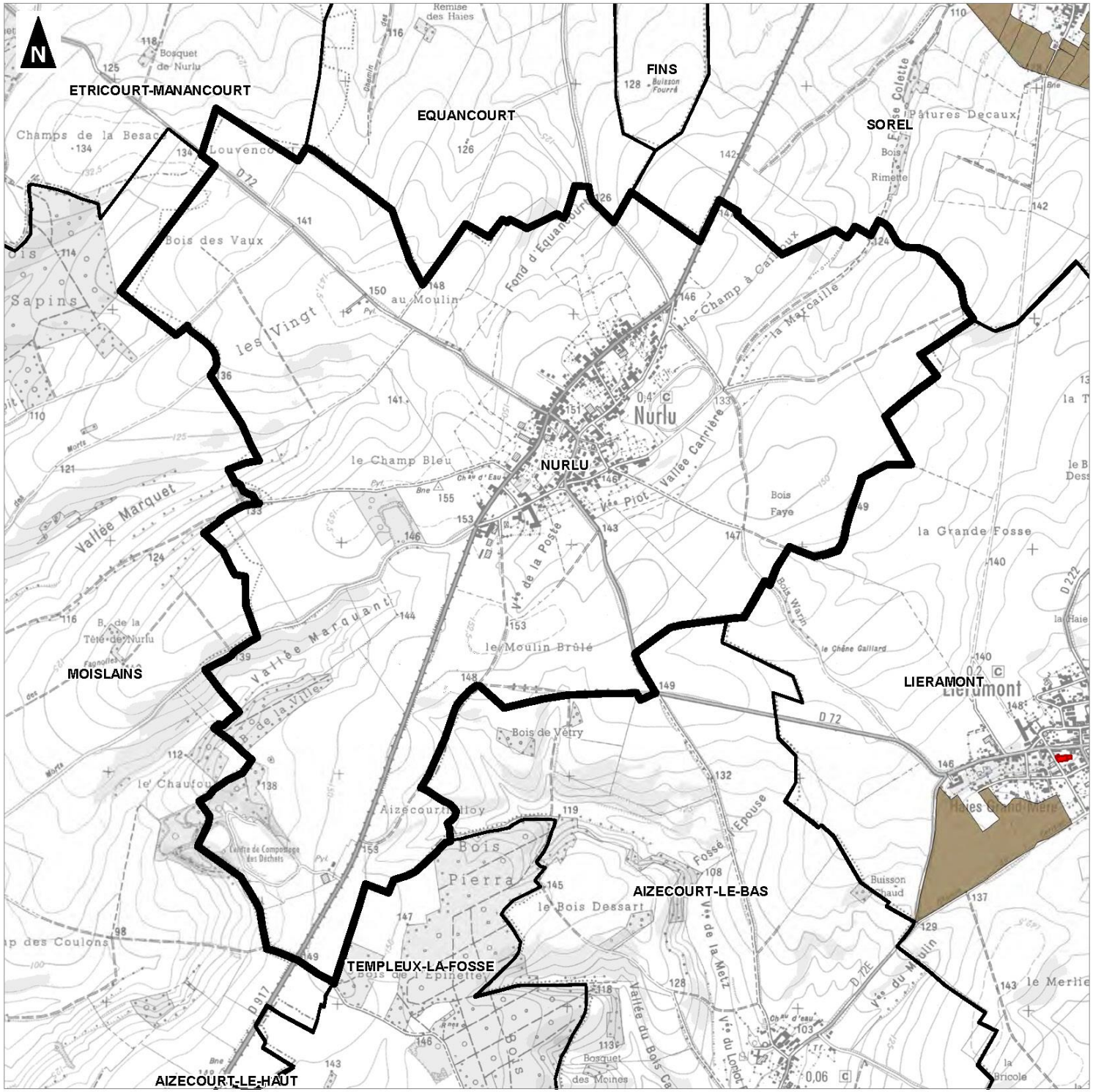
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 – Sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : NURLU

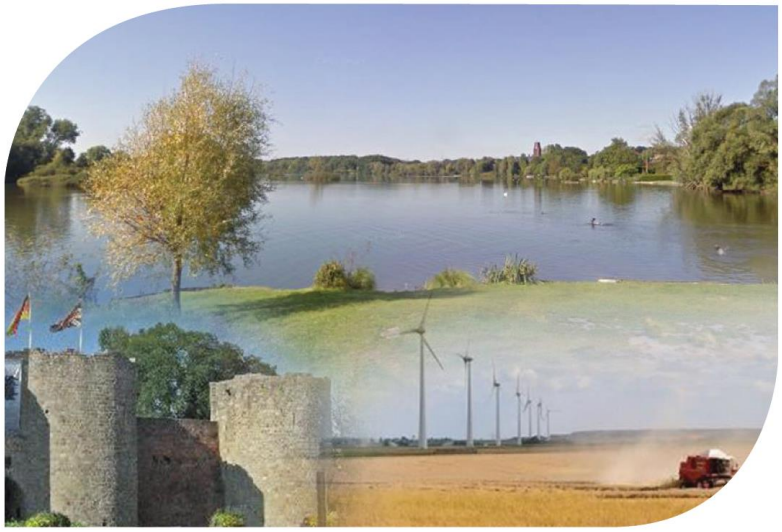


Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Moislains

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Moislains

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Moislains	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Moislains 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 18

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 19
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Moislains 20

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 23

4.1 Méthodologie 24
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 24
4.3 Carte de sensibilité communale 26

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

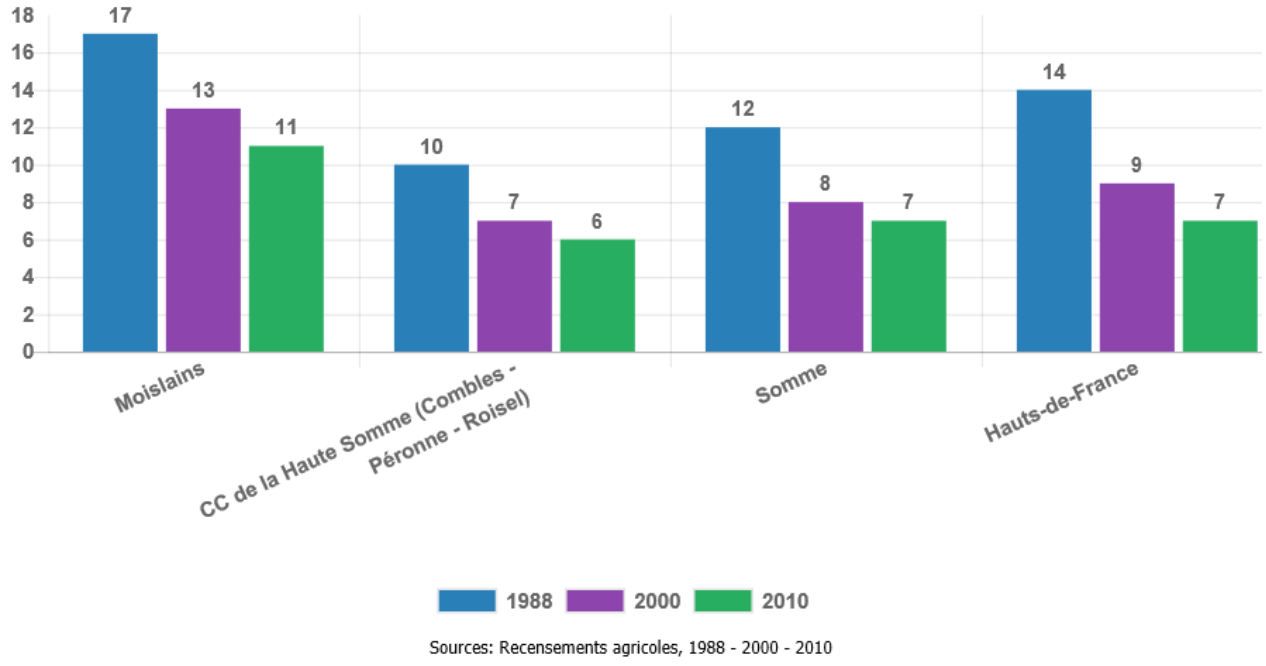


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué entre 1988 et 2010. Toutefois Moislains compte toujours plus d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2000 pour ensuite augmenter entre 2000 et 2010 et se stabiliser à 2,3 UTA par exploitation. Ce chiffre est supérieur à la moyenne observée sur la CCHS.

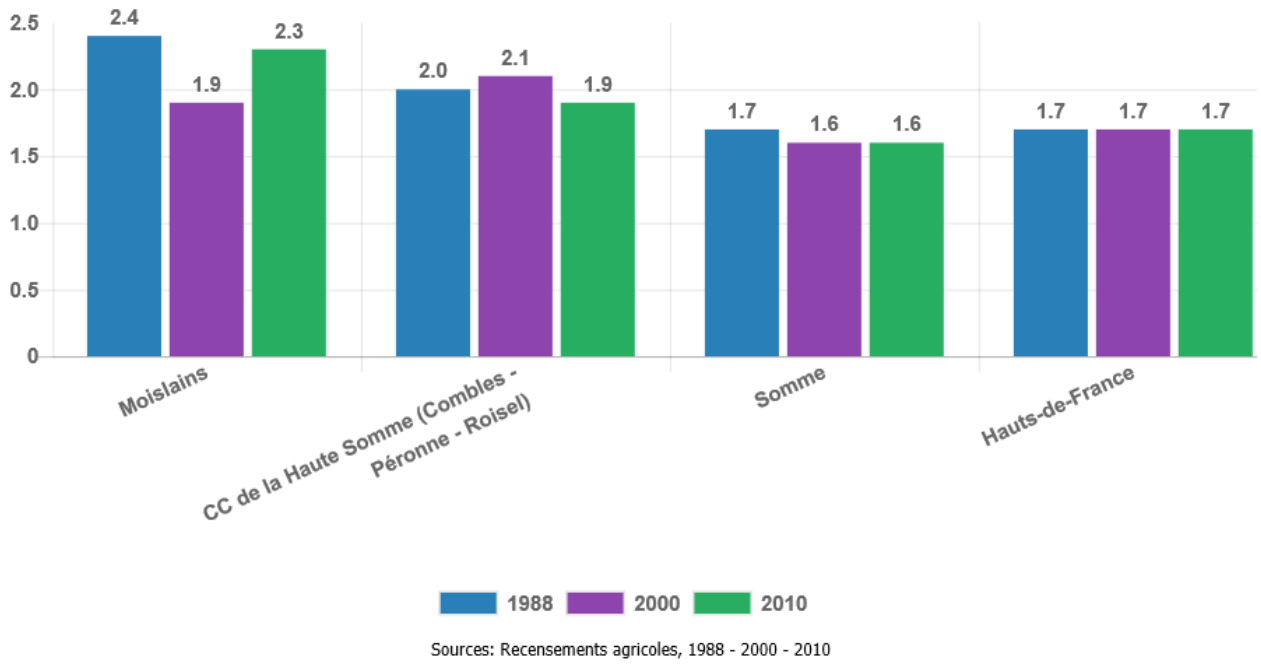


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Moislains. Le nombre d'UGB moyen par exploitation a augmenté entre 1988 et 2010 ce qui témoigne d'une concentration de l'élevage sur la commune.

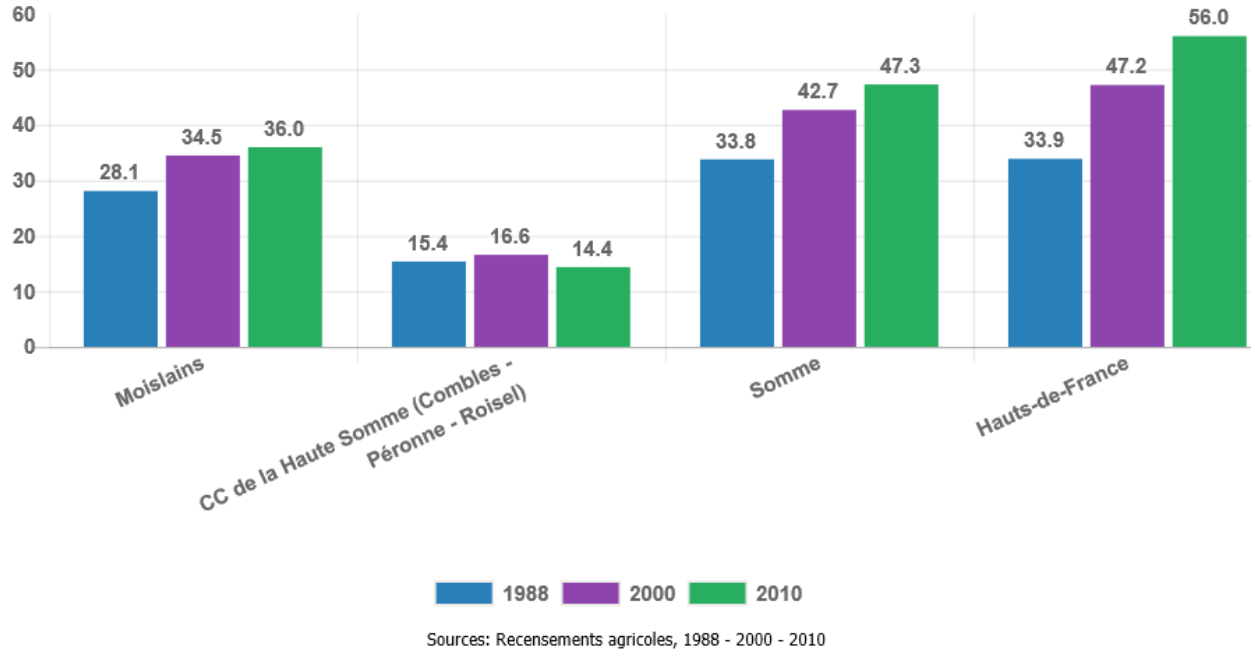


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

396 UGB ont été recensées en 2010 contre 477 en 1988.

	1988	2000	2010
Moislains	477	449	396
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Moislains a augmenté entre 1988 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

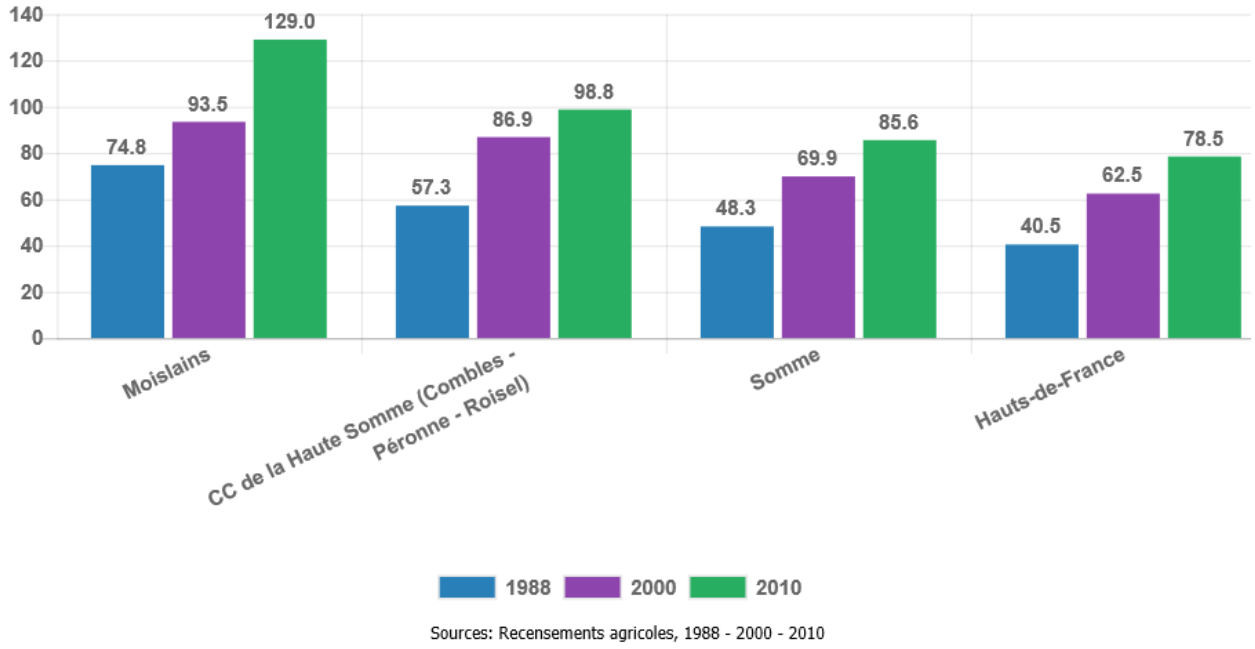


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Moislains est passée de 1 271 ha en 1988 à 1 419 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Moislains	1271	1215	1419
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a également augmenté entre 1988 et 2000. La SAU des terres labourables de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

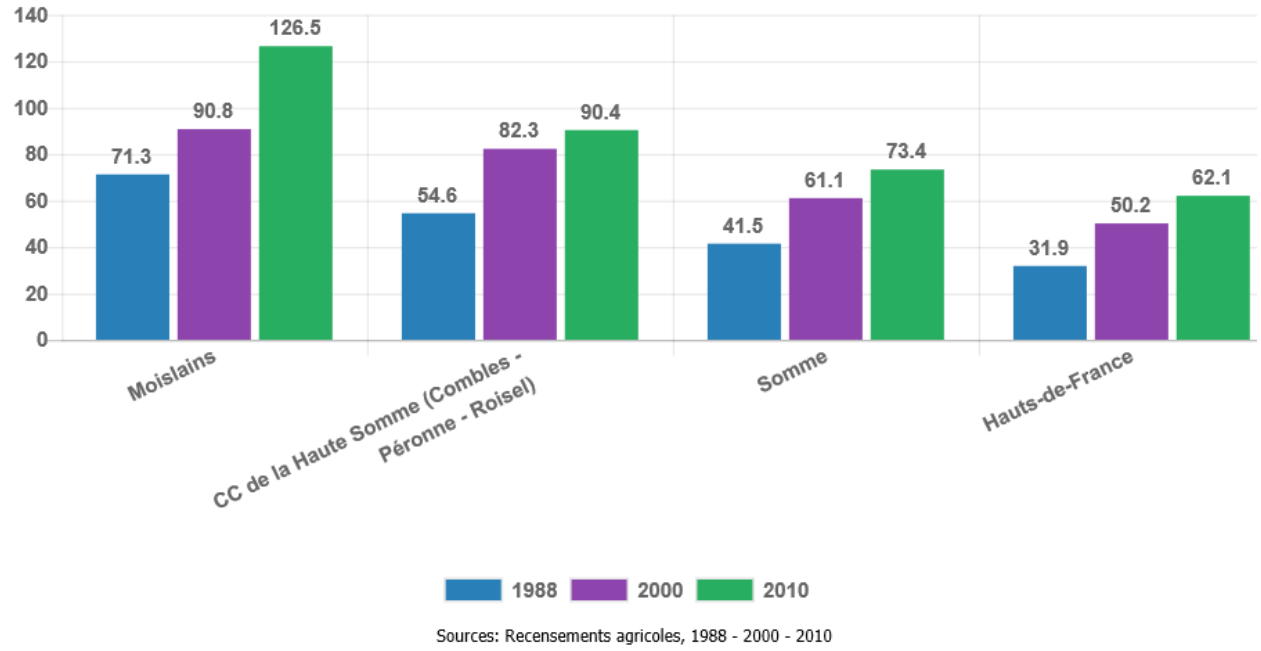


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Moislains	1213	1180	1392
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a légèrement diminué entre 1988 et 2000, et s'est ensuite stabilisée entre 2000 et 2010.

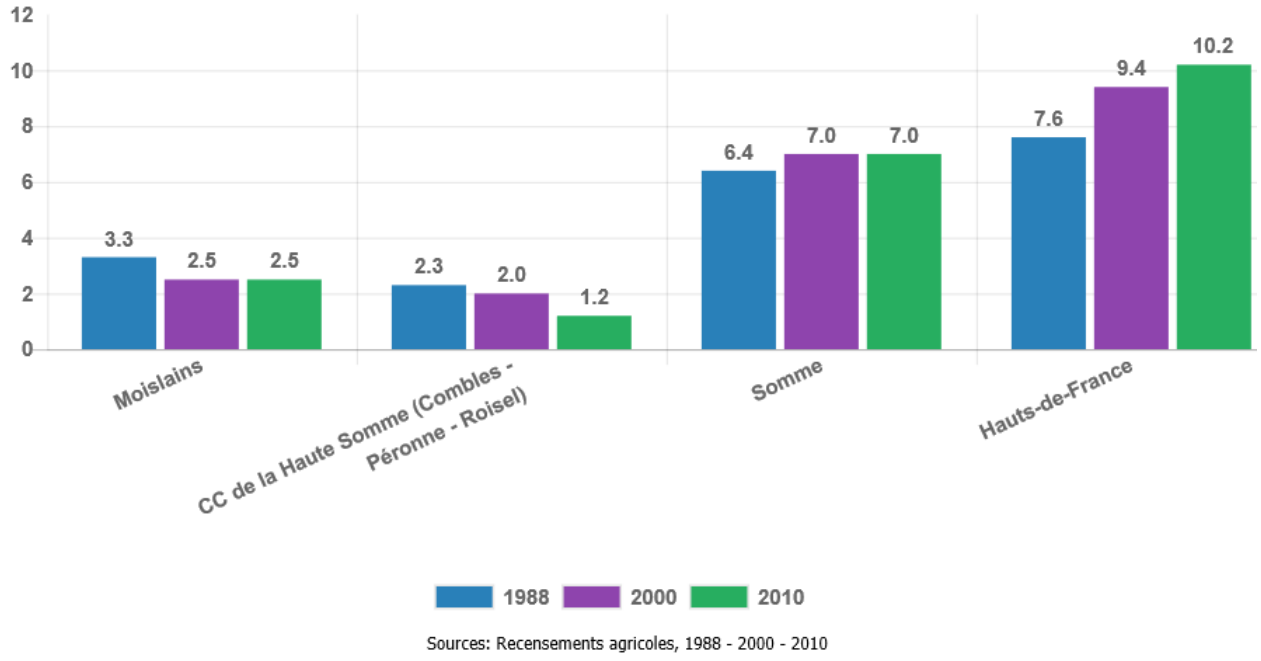


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Moislains	56	33	27
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Moislains

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p17

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	3,69	0,238%
Bande admissible le long d'une forêt sans production	0,07	0,005%
Bande tampon	0,089	0,006%
Blé tendre d'hiver	751,85	48,550%
Betterave non fourragère / Bette	301,62	19,477%
Blé tendre de printemps	0,62	0,040%
Colza d'hiver	120,06	7,753%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	2,06	0,133%
Féverole semée avant le 31/05	0,93	0,060%
Jachère de 5 ans ou moins	8,94	0,577%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	18,11	1,169%
Lin fibres	3,55	0,229%
Luzerne implantée pour la récolte 2016	0,08	0,005%
Luzerne implantée pour la récolte 2017	2,09	0,135%
Maïs ensilage	71,54	4,620%
Moutarde	0,73	0,047%
Orge d'hiver	86,85	5,608%
Orge de printemps	28,03	1,810%
Autre pois fourrager d'hiver	2,11	0,136%
Autre pois fourrager de printemps	2,28	0,147%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	16,76	1,082%
Petits poids	20,89	1,349%
Pois de printemps semé avant le 31/05	7,97	0,515%
Pomme de terre de consommation	82,24	5,311%
Pomme de terre féculière	9,04	0,584%
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	0,81	0,052%
Ray-grass de 5 ans ou moins	0,24	0,015%
Surface boisée sur une ancienne terre agricole	1,29	0,083%
Surface agricole temporairement non exploitée	3,35	0,216%
Autre trèfle	0,71	0,046%

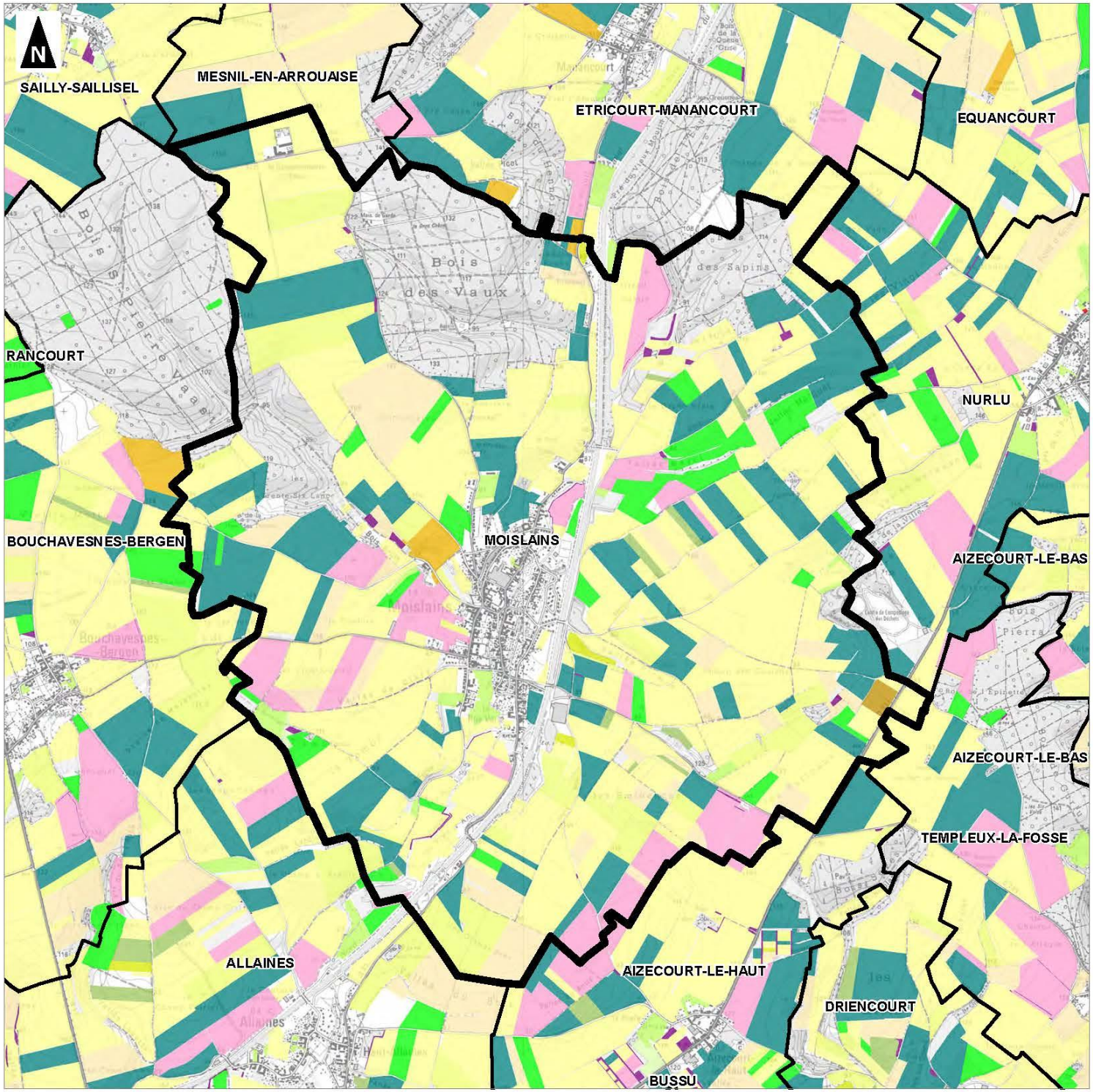
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 48%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 19% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 5%, le colza qui représente plus de 7% et le maïs qui représente plus de 4% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est très varié mais présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : MOISLAINS



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:27 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

3.2 Analyse de la consommation foncière sur Moislains

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80552
Commune	Moislains
Surf com (ha)	2062
Doc urba	PLU
Conso foncière totale (m²)	772592
Conso foncière totale (ha)	77
Conso foncière avant 70 (m²)	605316
Conso foncière avant 70 (ha)	61
Propriétés bâties avant 70	439
Surface moyenne avant 70 (m²)	1379
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	938
Conso foncière 70 2005 (m²)	144601
Conso foncière 70 2005 (ha)	14
Propriétés bâties avant 70	132
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1095
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	902
Conso foncière 2005-2015 (m²)	26296
Conso foncière 2005-2015 (ha)	3

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière - DDTM 80 – p21

Commune de Moislains
Consommation du foncier

La commune comptait 1218 habitants en 2014.

La superficie totale est de 2062 hectares.

La consommation foncières est de :
- 60.5 hectares jusqu'en 1969.
- 14.5 hectares de 1970 à 2005.
- 2.6 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 77.3 hectares, qui représente 3.7 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1379 m² jusqu'en 1969
- 1095 m² de 1970 à 2005
- 1096 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Moislains représente 3.7 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

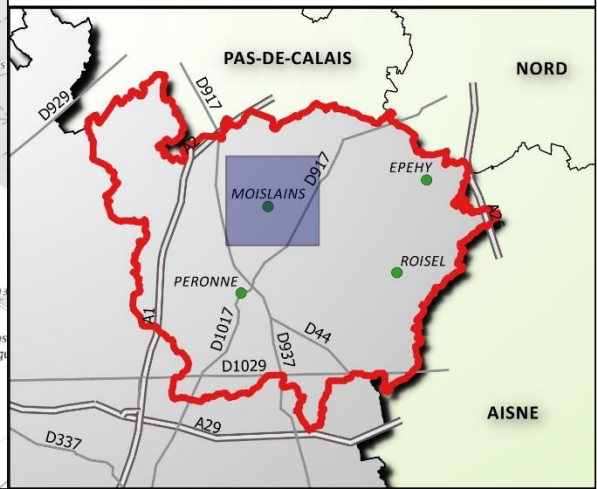
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 938 m² par maison jusqu'en 1969.
- 902 m² par maison de 1970 à 2005.
- 848 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Cinq exploitants de Moislains ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 49 ans.

Statut des exploitations

Trois exploitations ont le statut d'EARL, deux exploitations ont le statut d'exploitation individuelle.

Emplois salariés

Deux exploitants emploient des salariés.

Surface Agricole Utile

La moyenne de la SAU des exploitants est de 138 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Deux exploitants possèdent un label (Terroir de Picardie / Global Cap). L'un des exploitants possède un local d'où il vend ses produits directement.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Trois exploitants possèdent un parcellaire dispersé en îlots, deux exploitants possèdent un parcellaire très émietté. Deux exploitants estiment la qualité de leur terre bonne, les trois autres l'estiment de moyenne à bonne.

Contraintes à l'agriculture

Quatre exploitants estiment leur parcellaire contraint. L'un des exploitants rencontre des soucis de gibiers et des problèmes d'irrigation.

Avenir et projets

Tous les exploitants estiment l'avenir de leur exploitation viable. 2 exploitants ont un projet de construction, et un exploitant a un projet d'agrandissement.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

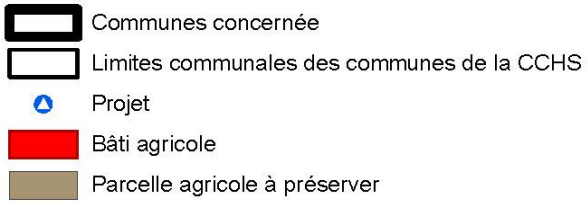
Cette cartographie est présentée ci-après.

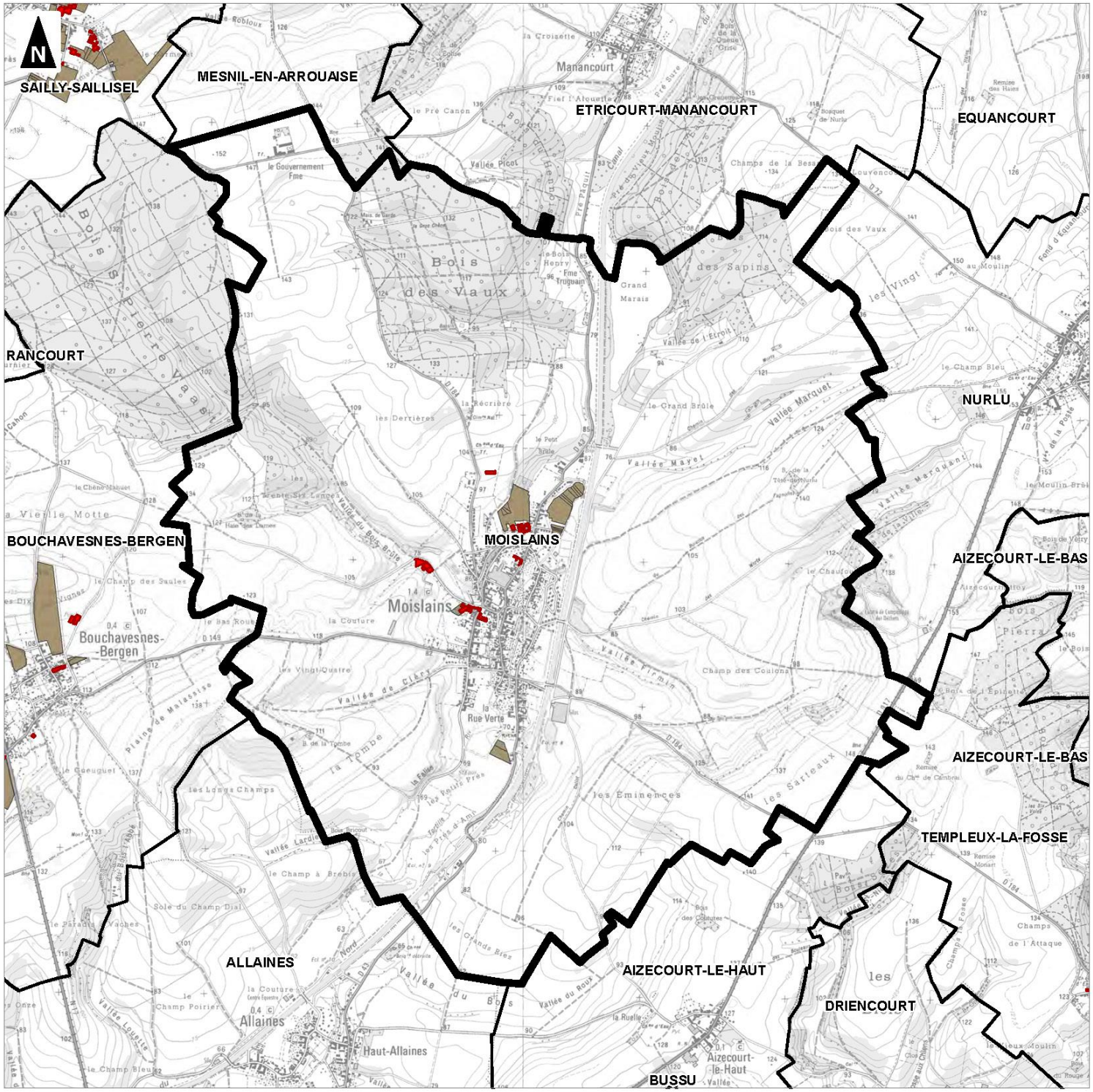
Carte 3 – Sensibilité communale – p27

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : MOISLAINS





0 500 1 000
Mètres

1:27 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

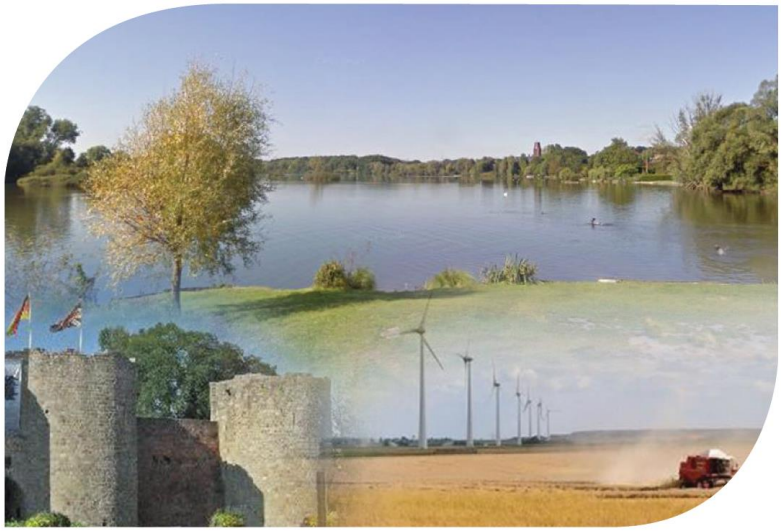
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Mesnil-en-Arrouaise

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Mesnil-en-Arrouaise

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Mesnil-en-Arrouaise	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Mesnil-en-Arrouaise 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Mesnil-en-Arrouaise 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 23

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Céréales et oléoprotéagineux (COP) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

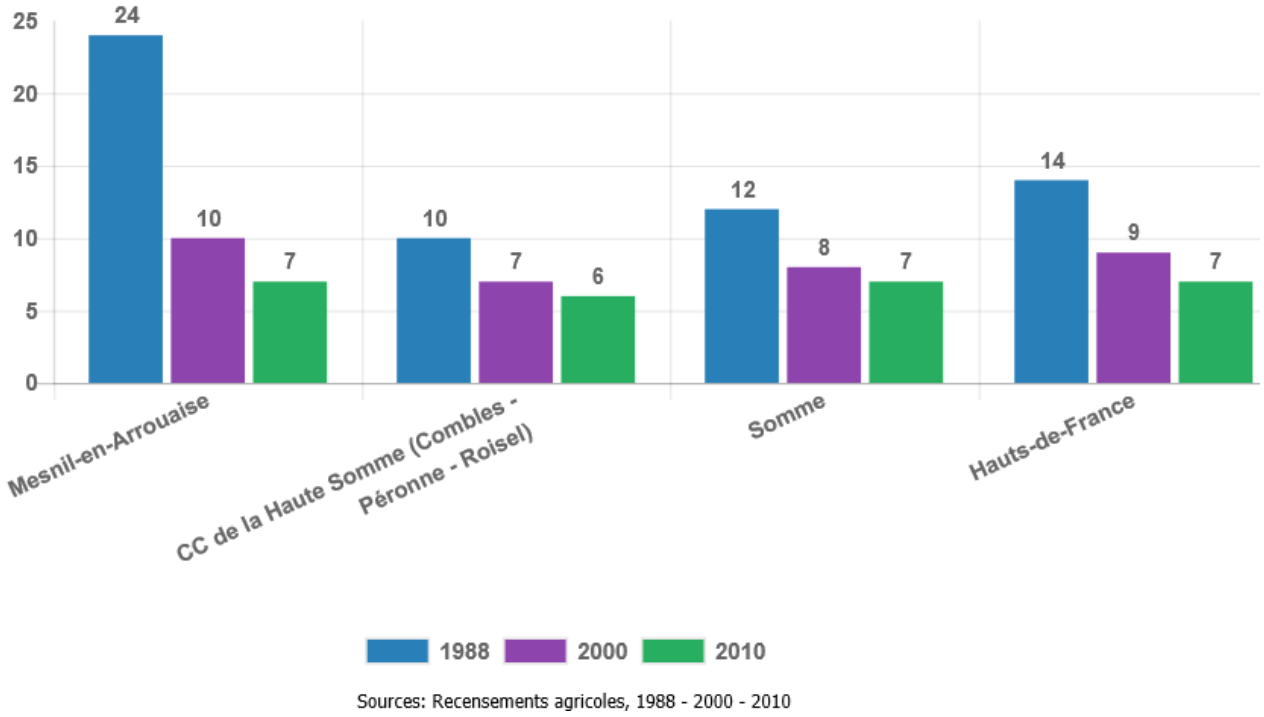


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a fortement diminué entre 1988 et 2010 avec la perte de plus de la moitié des exploitations. Mesnil-en-Arrouaise possède quasiment autant d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2010 pour se stabiliser à 0,6 UTA par exploitation. Ce chiffre est bien inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

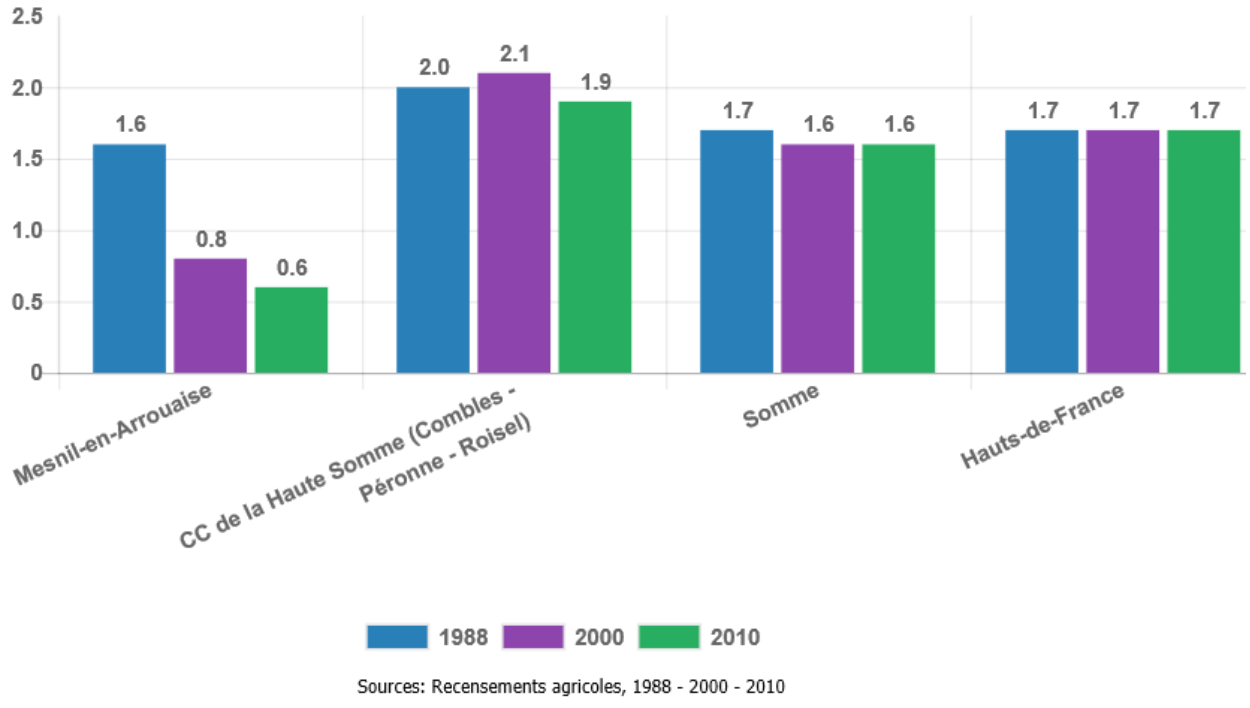


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement peu présent sur Mesnil-en-Arrouaise. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est très faible en 2000, comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région et est nul en 2010.

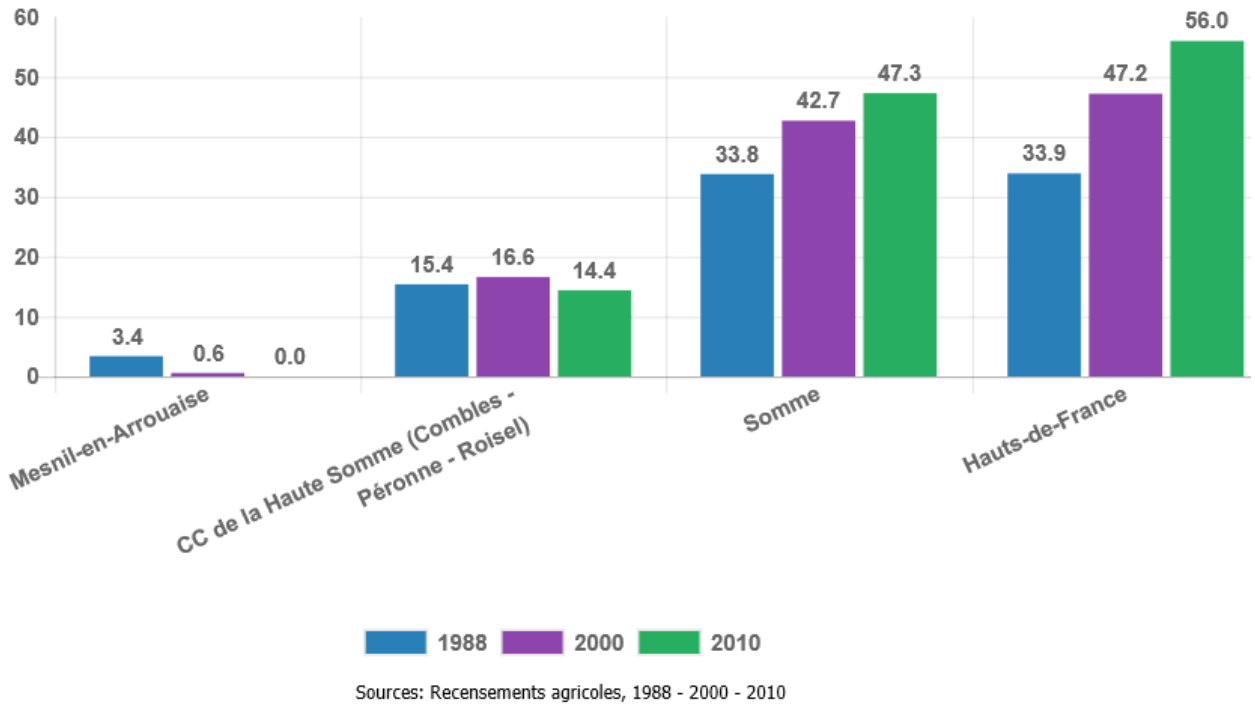


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Aucune UGB n'a été recensée en 2010 contre 81 en 1988.

	1988	2000	2010
Mesnil-en-Arrouaise	81	6	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Mesnil-en-Arrouaise est resté relativement stable entre 1988 et 2010. La disparition d'une exploitation entre 2000 et 2010 n'a ainsi pas spécialement profité aux exploitations de la commune. La taille des exploitations de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

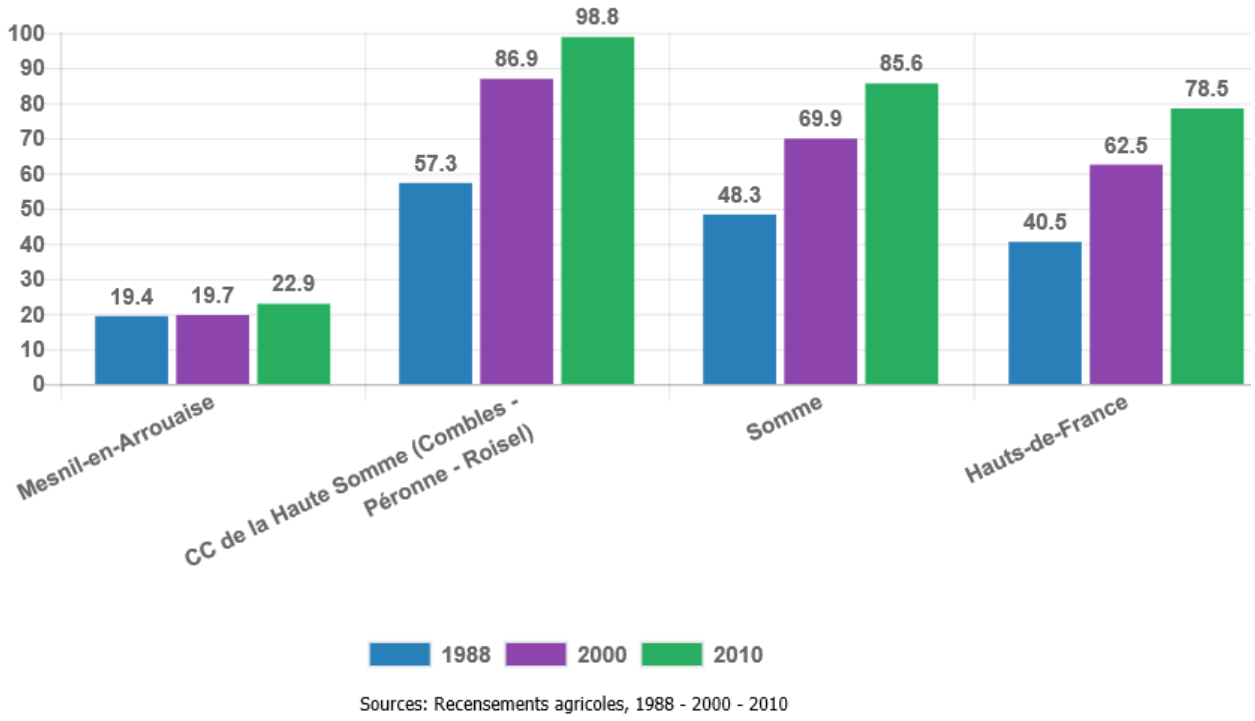


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Mesnil-en-Arrouaise est passée de 465 ha en 1988 à 160 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Mesnil-en-Arrouaise	465	197	160
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a légèrement augmenté entre 1988 et 2010 mais reste bien inférieure à la moyenne observée sur la CCHS.

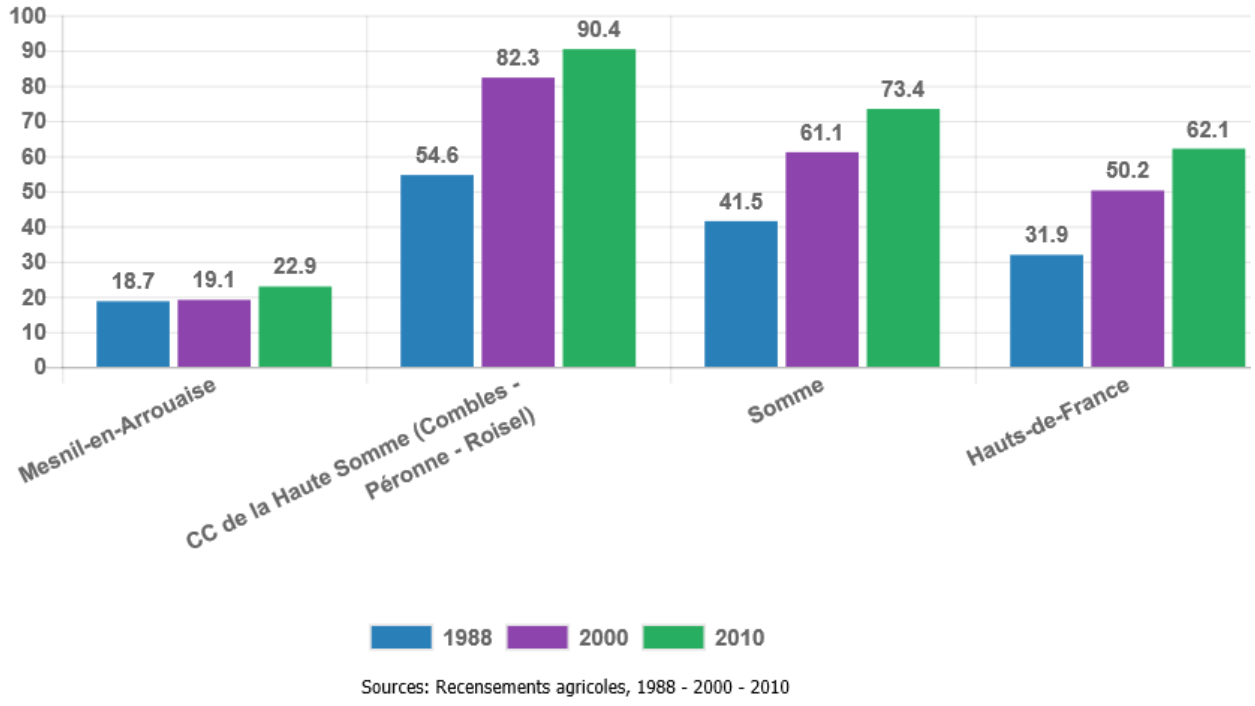


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Mesnil-en-Arrouaise	449	191	160
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation est restée stable entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

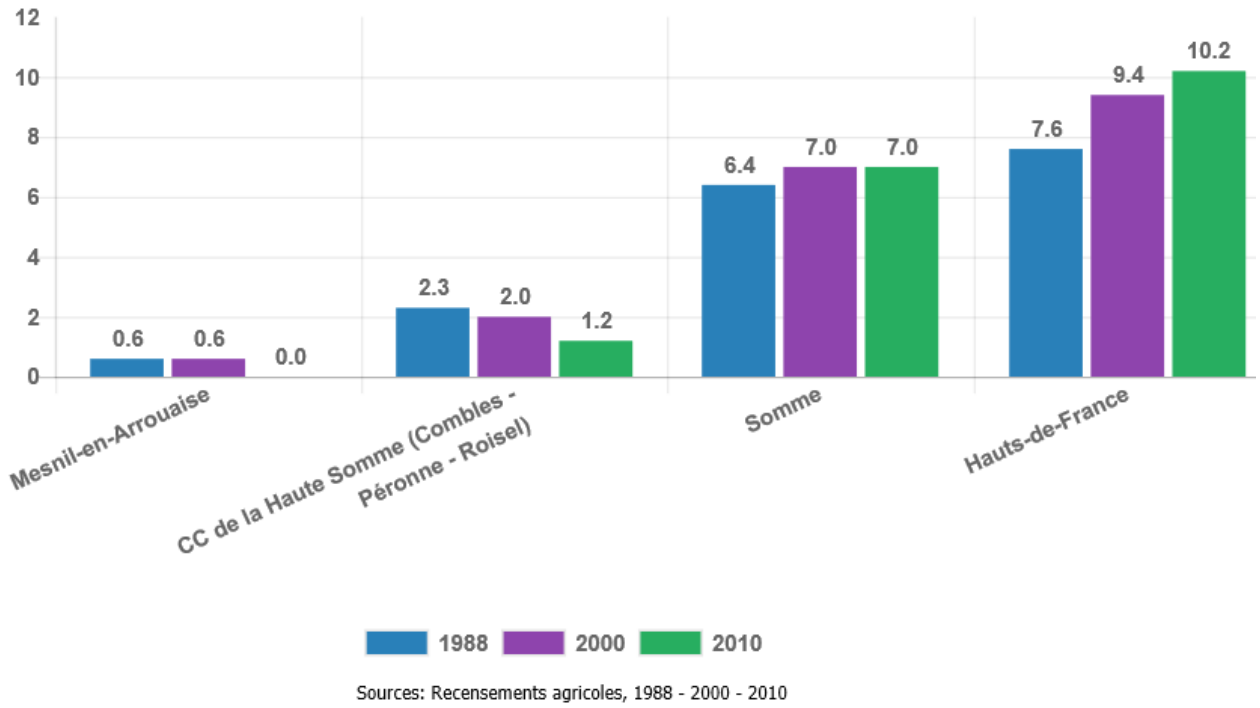


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Mesnil-en-Arrouaise	15	6	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Mesnil-en-Arrouaise

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Blé tendre d'hiver	280,24	47,52%
Betterave non fourragère / Bette	75,53	12,81%
Chicorée / Endive / Scarole	53,38	9,05%
Colza d'hiver	84,23	14,28%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	0,78	0,13%
Jachère de 5 ans ou moins	0,49	0,08%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	0,59	0,10%
Maïs	4,90	0,83%
Orge d'hiver	9,81	1,66%
Orge de printemps	0,13	0,02%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	5,98	1,01%
Petits poids	10,21	1,73%
Pomme de terre de consommation	61,86	10,49%
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	0,41	0,07%
Surface agricole temporairement non exploitée	1,15	0,20%

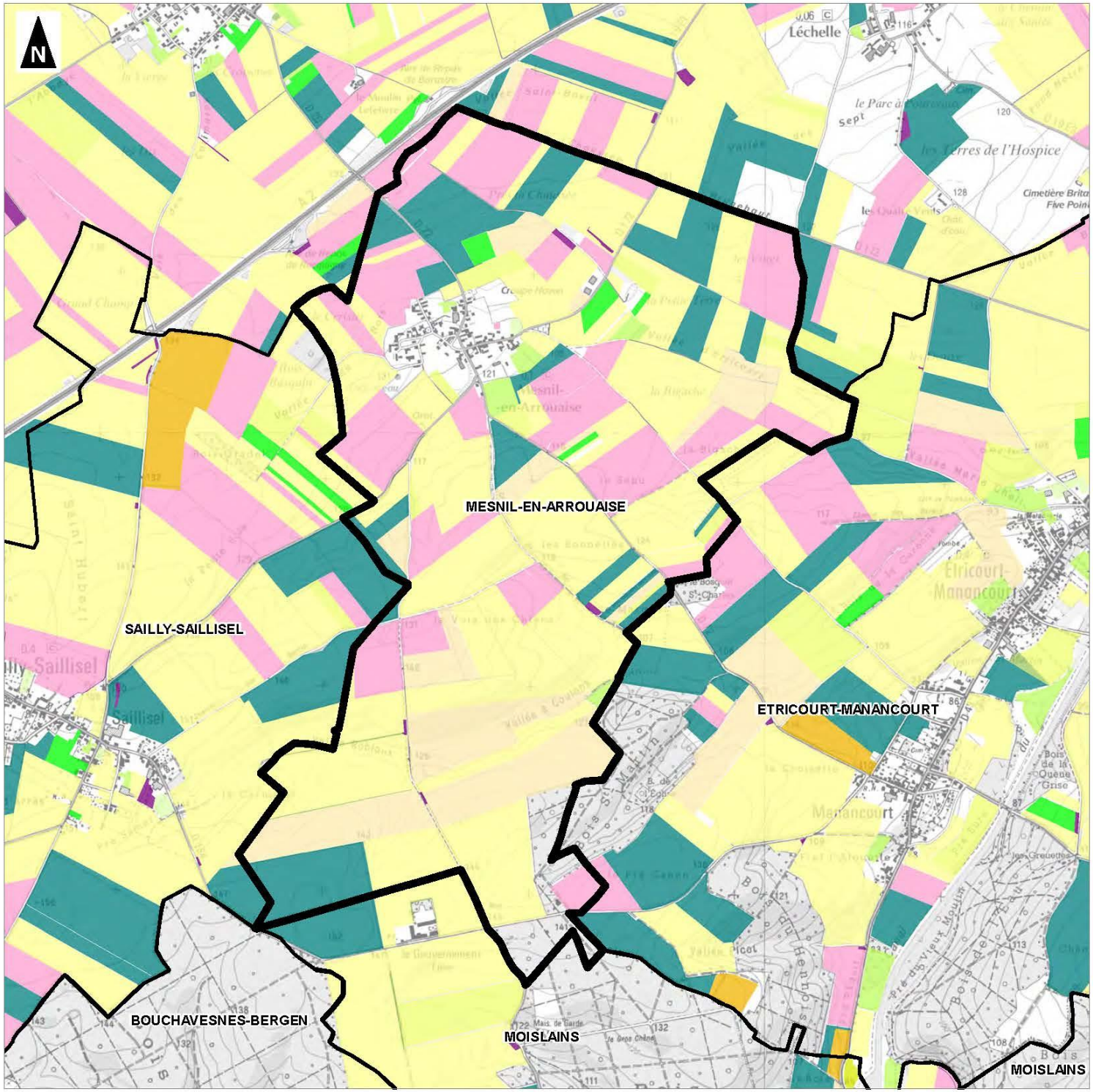
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 47%. Les cultures industrielles sont en troisième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 12% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en deuxième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 10%, le colza qui représente plus de 14% et les endives qui représentent plus de 9% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est très varié mais présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : MESNIL-EN-ARROUAISE



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:19 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

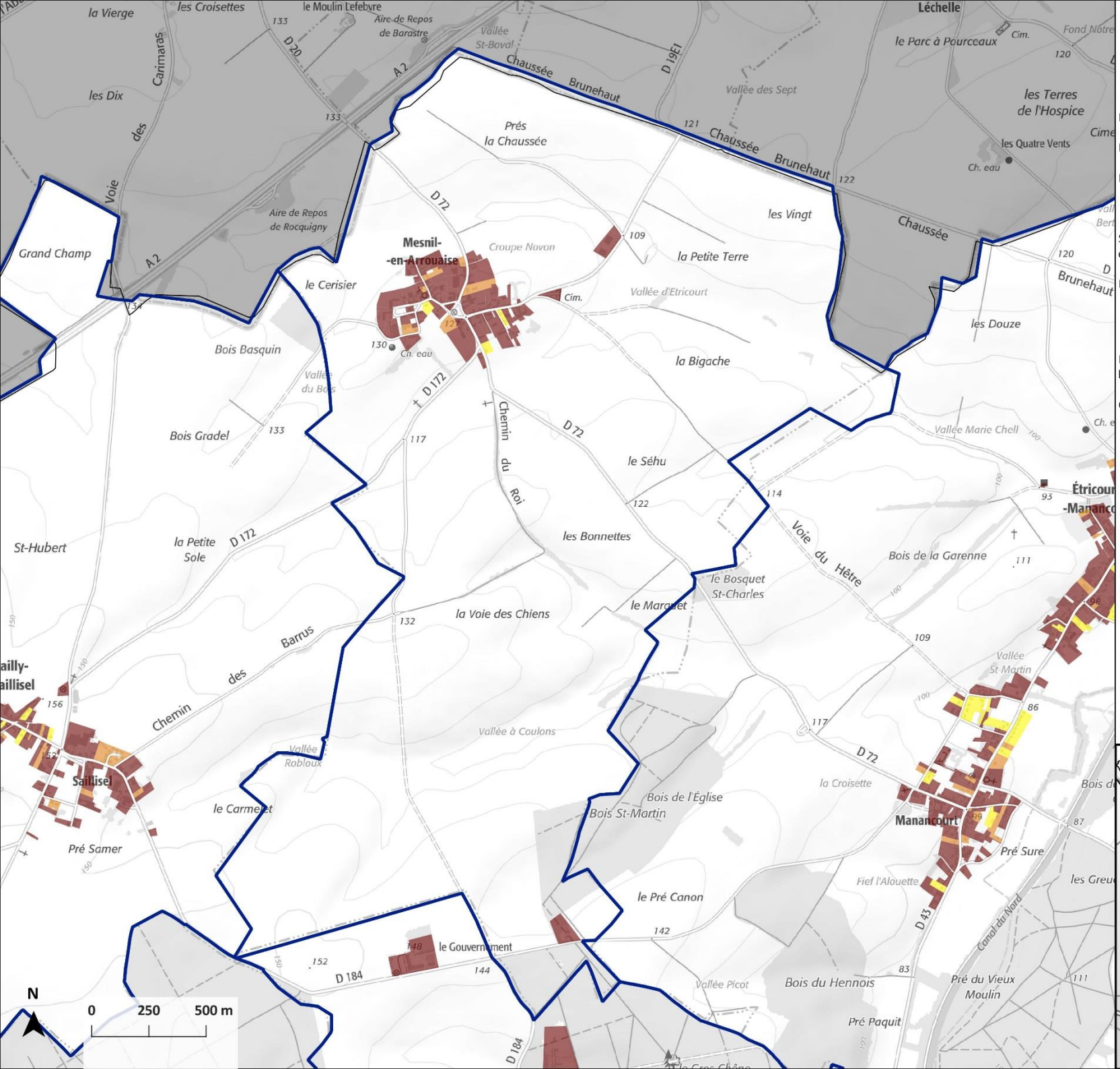
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Mesnil-en-Arrouaise

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80538
Commune	Mesnil-en-Arrouaise
Surf com (ha)	650
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	185918
Conso foncière totale (ha)	19
Conso foncière avant 70 (m²)	165151
Conso foncière avant 70 (ha)	17
Propriétés bâties avant 70	65
Surface moyenne avant 70 (m²)	2541
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	2134
Conso foncière 70 2005 (m²)	15374
Conso foncière 70 2005 (ha)	2
Propriétés bâties avant 70	7
Surface moyenne 70 2005 (m²)	2196
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	2265
Conso foncière 2005-2015 (m²)	5392
Conso foncière 2005-2015 (ha)	1

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Mesnil-en-Arrouaise
Consommation du foncier

La commune comptait 141 habitants en 2014.

La superficie totale est de 650 hectares.

La consommation foncières est de :
- 16.5 hectares jusqu'en 1969.
- 1.5 hectares de 1970 à 2005.
- 0.5 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 18.6 hectares, qui représente 2.9 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 2541 m² jusqu'en 1969
- 2196 m² de 1970 à 2005
- 1348 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Mesnil-en-Arrouaise représente 0.9 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

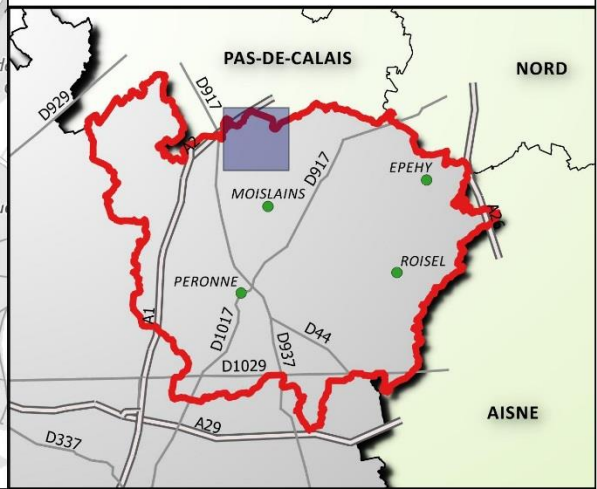
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 2134 m² par maison jusqu'en 1969.
- 2265 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1348 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Aucun exploitant de Mesnil-en-Arrouaise n'a participé à l'enquête.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

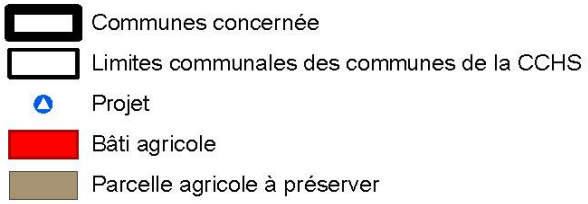
Cette cartographie est présentée ci-après.

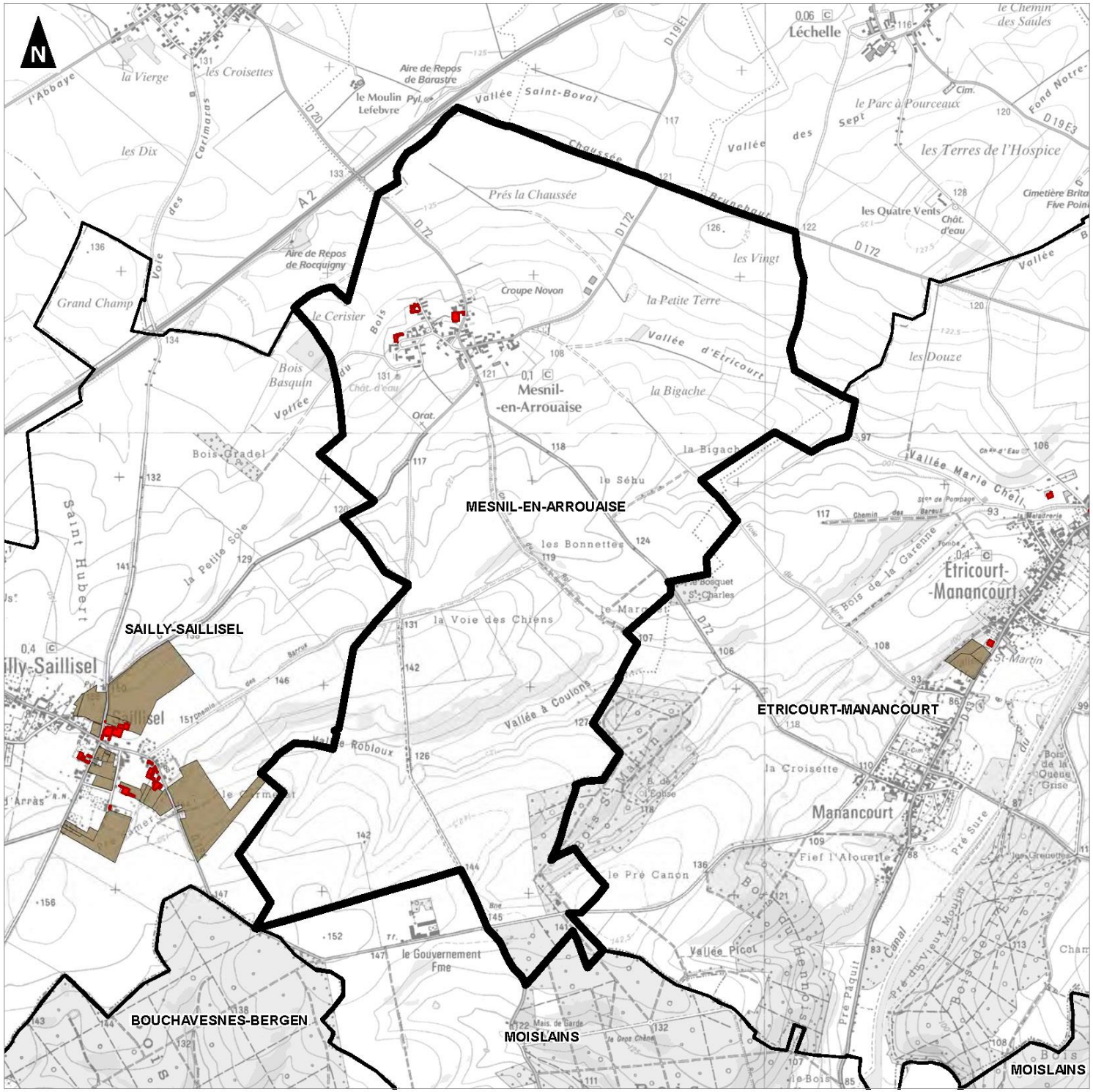
Carte 3 – Sensibilité communale – p24

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : MESNIL-EN-ARROUAISE





0 500 1 000
Mètres

1:19 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

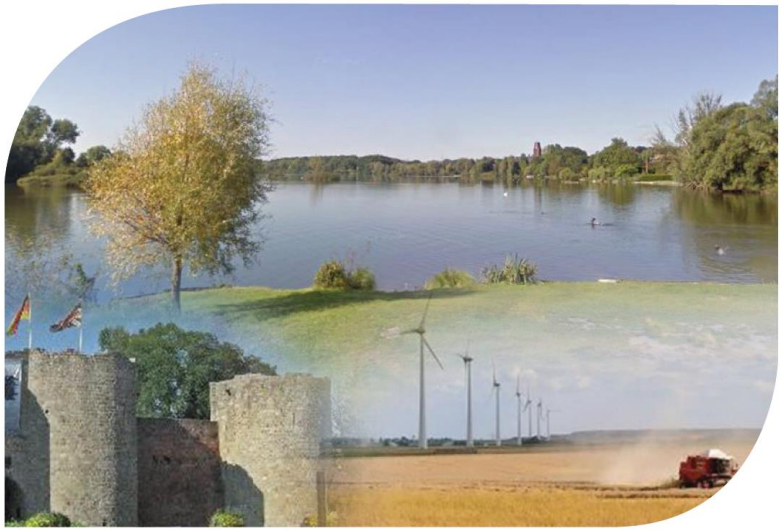
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Mesnil-Bruntel

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Mesnil-Bruntel

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Mesnil-Bruntel	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6
1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13
2.1 Définition 14
2.2 Sur Mesnil-Bruntel 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17
3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Mesnil-Bruntel 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21
4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Polyculture et polyélevage ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

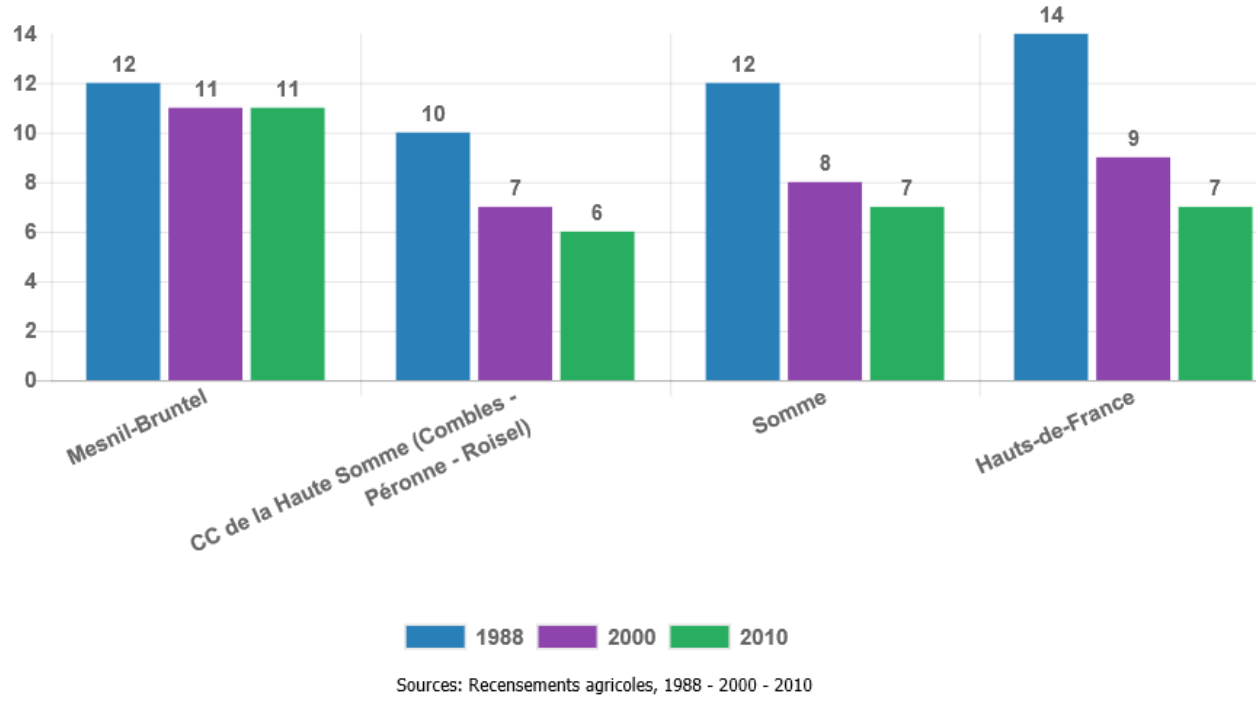


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune est resté relativement stable, avec néanmoins la perte d'une exploitation entre 1988 et 2000. Mesnil-Bruntel a presque deux fois plus d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2000 pour ensuite se stabiliser à 1,1 UTA par exploitation. Ce chiffre est inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

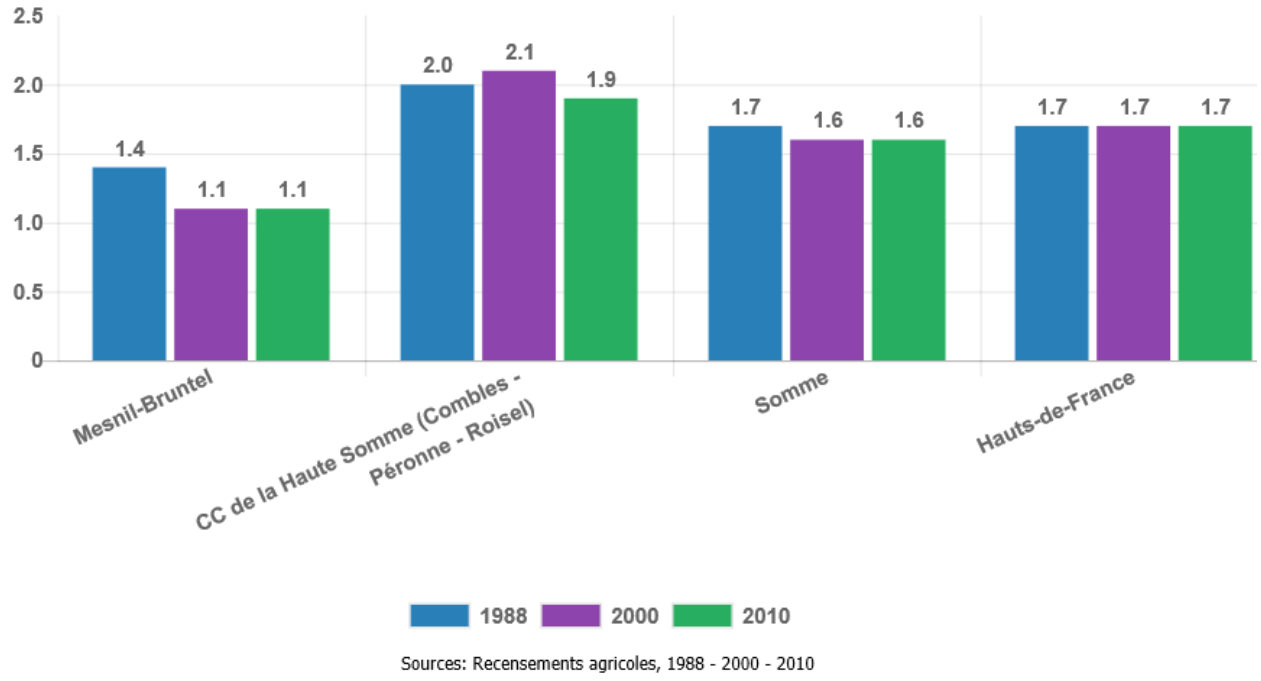


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Mesnil-Bruntel. Le nombre moyen d'UGB par exploitation a augmenté entre 1988 et 2010 et est bien supérieur à la moyenne observée par exploitation sur la CCHS en 2010.

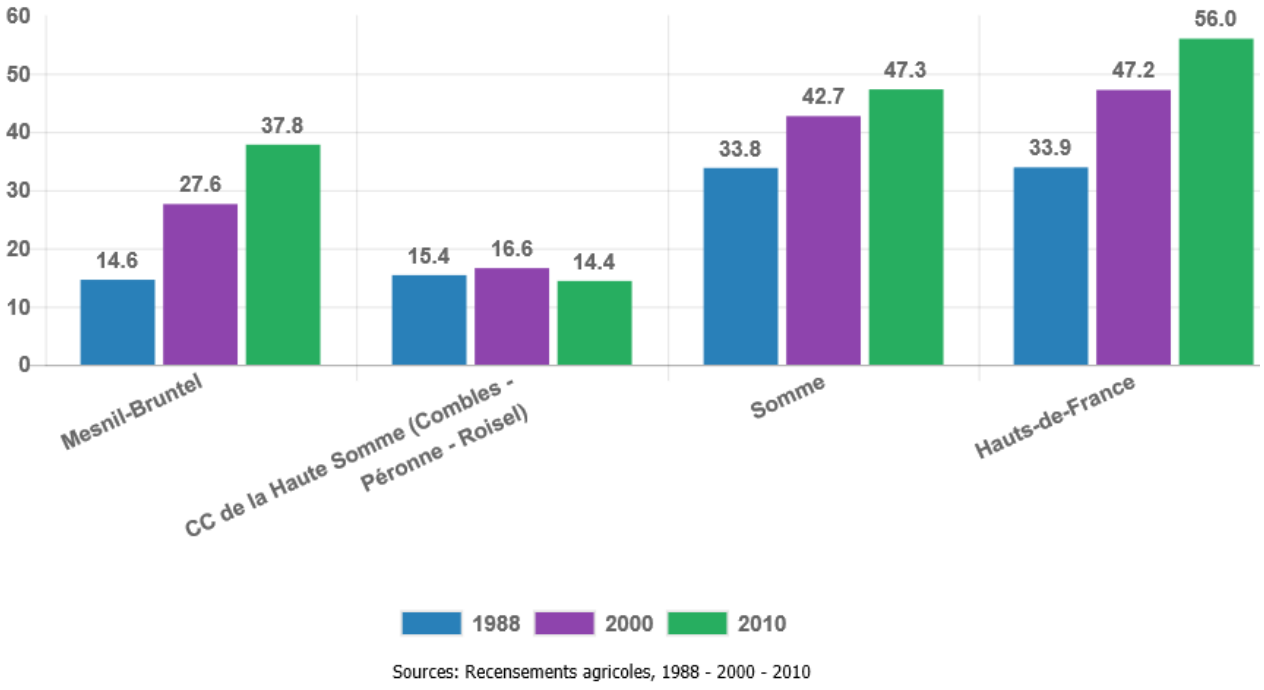


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

175 UGB était recensée en 1988 contre 416 en 2010.

	1988	2000	2010
Mesnil-Bruntel	175	304	416
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Mesnil-Bruntel est restée relativement stable entre 1988 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

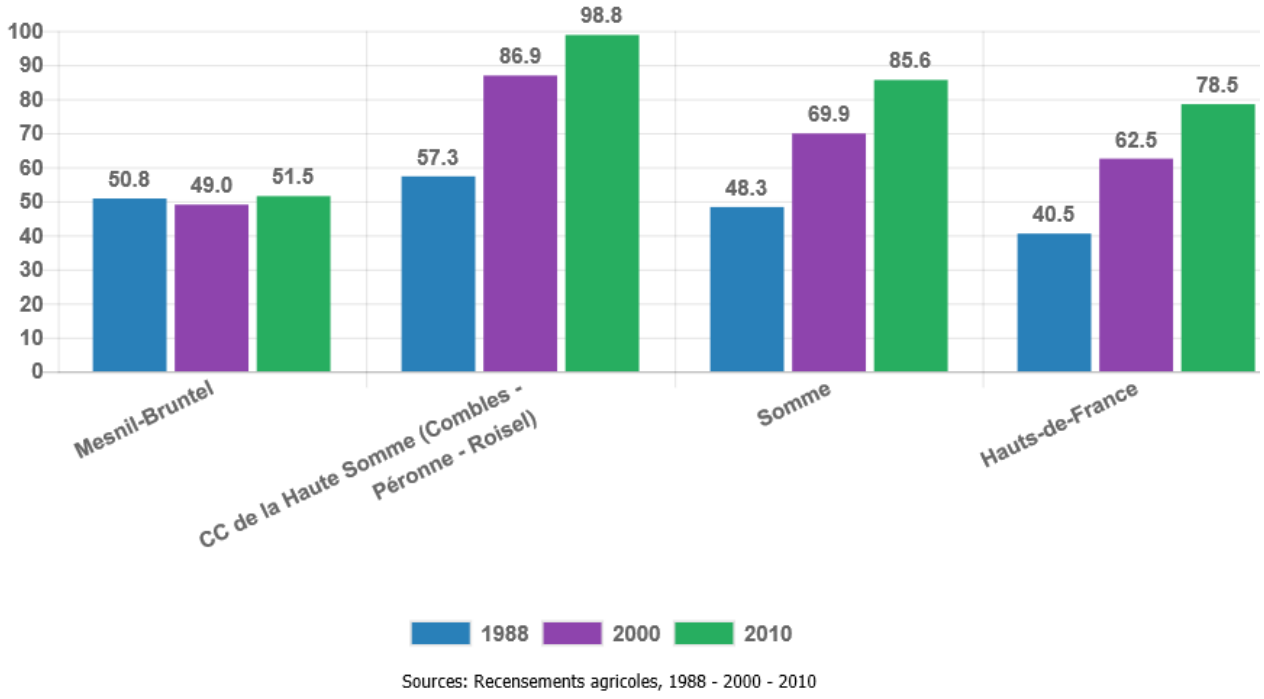


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Mesnil-Bruntel est passée de 610 ha en 1988 à 566 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Mesnil-Bruntel	610	539	566
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables est resté relativement stable entre 1988 et 2010. La surface des terres labourables de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

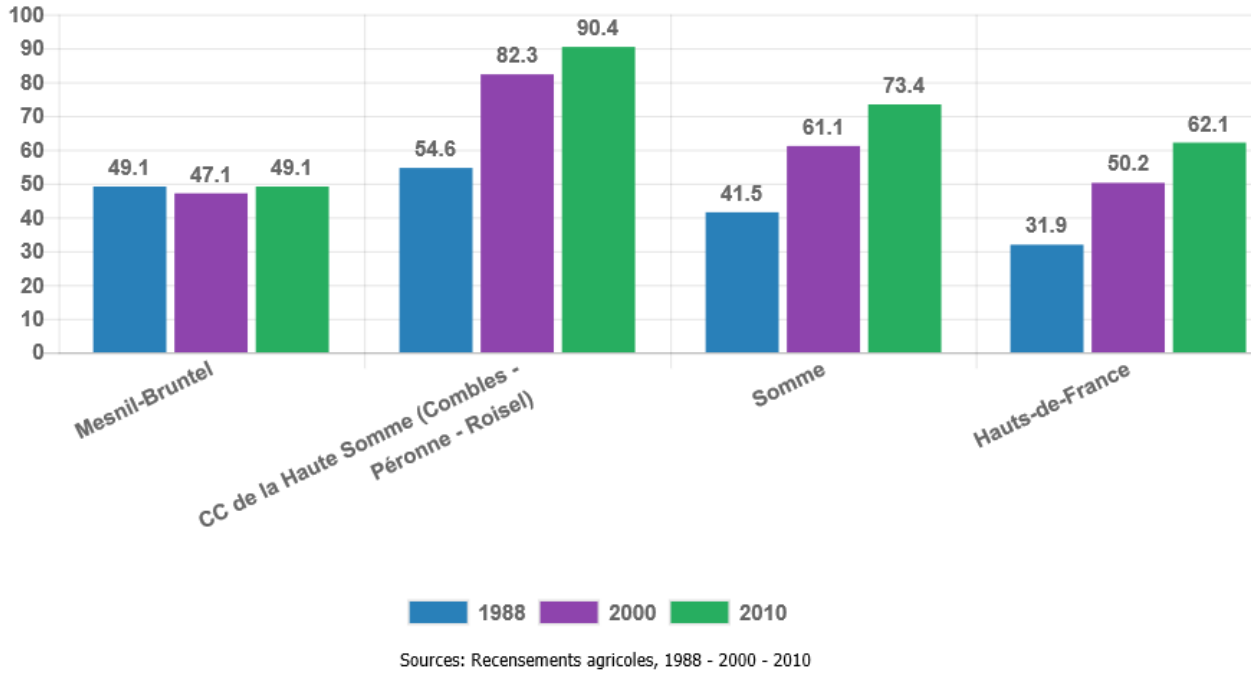


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Mesnil-Bruntel	589	518	540
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a légèrement augmenté entre 1988 et 2010. La SAU toujours en herbe sur la commune correspond au double de la moyenne observée sur la CCHS.

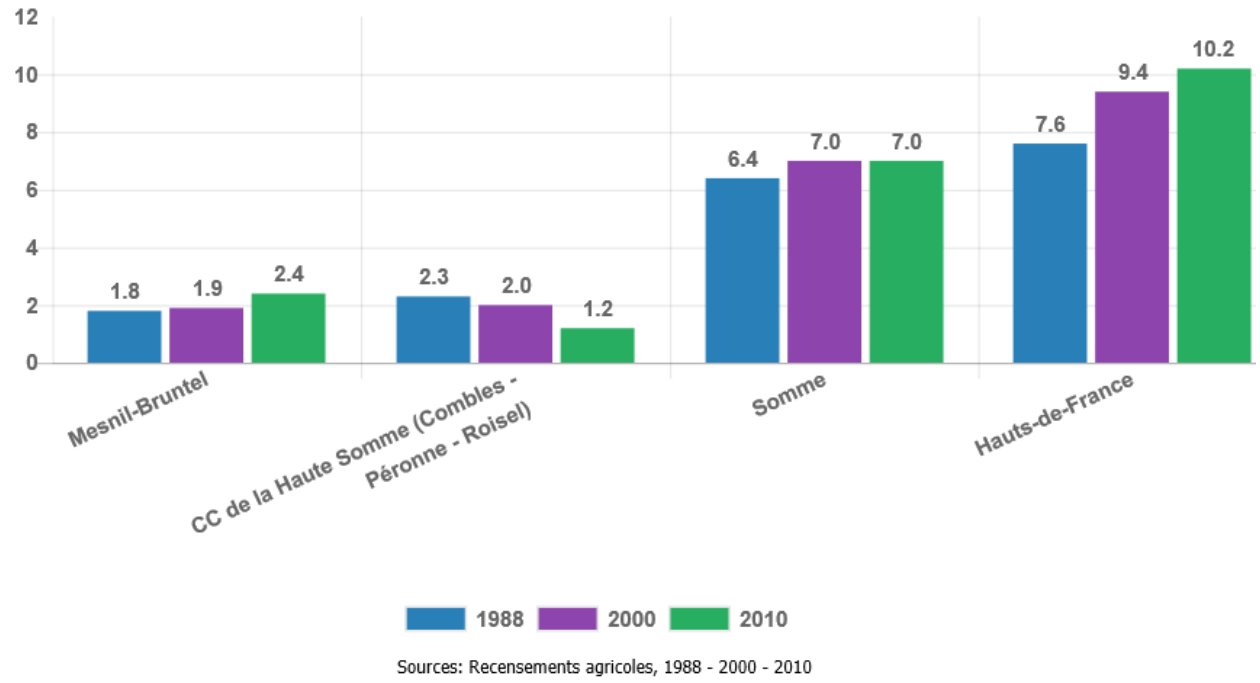


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Mesnil-Bruntel	21	21	26
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Mesnil-Bruntel

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	2,69	0,46%
Blé tendre d'hiver	243,92	41,54%
Betterave non fourragère / Bette	108,51	18,48%
Colza d'hiver	48,55	8,27%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	0,24	0,04%
Fève	8,55	1,46%
Haricot / Flageolet	6,99	1,19%
Jachère de 5 ans ou moins	1,72	0,29%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	3,93	0,67%
Lin fibres	31,51	5,37%
Luzerne implantée pour la récolte 2017	1,22	0,21%
Maïs ensilage	16,61	2,83%
Maïs	12,85	2,19%
Orge d'hiver	19,99	3,40%
Orge de printemps	11,18	1,90%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	11,39	1,94%
Petits pois	5,23	0,89%
Pomme de terre de consommation	51,18	8,72%
Ray-grass de 5 ans ou moins	0,52	0,09%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,40	0,07%

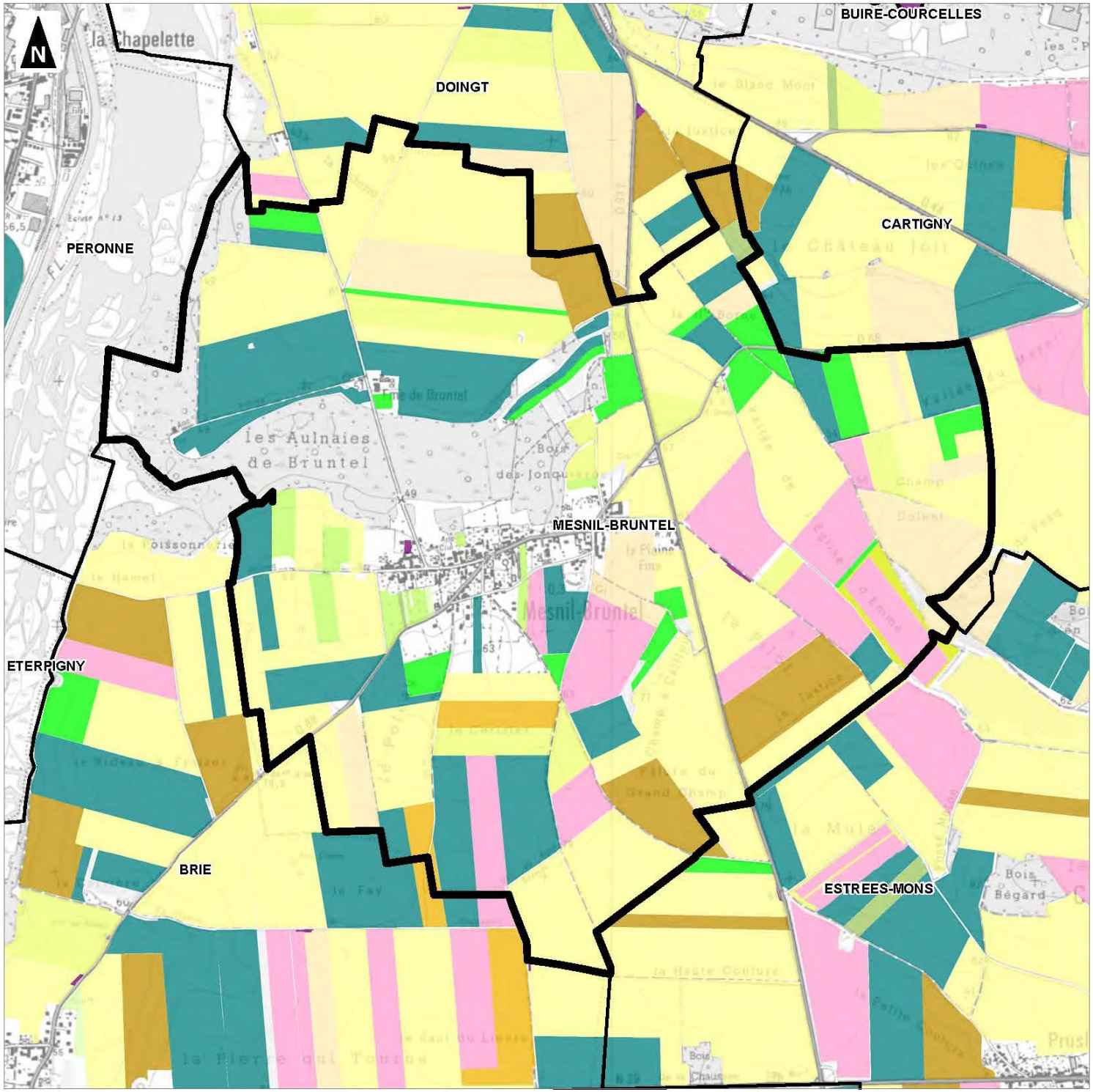
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 41%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 18% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 8%, le colza qui représente plus de 8% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est très varié mais présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : MESNIL-BRUNTEL



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:16 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

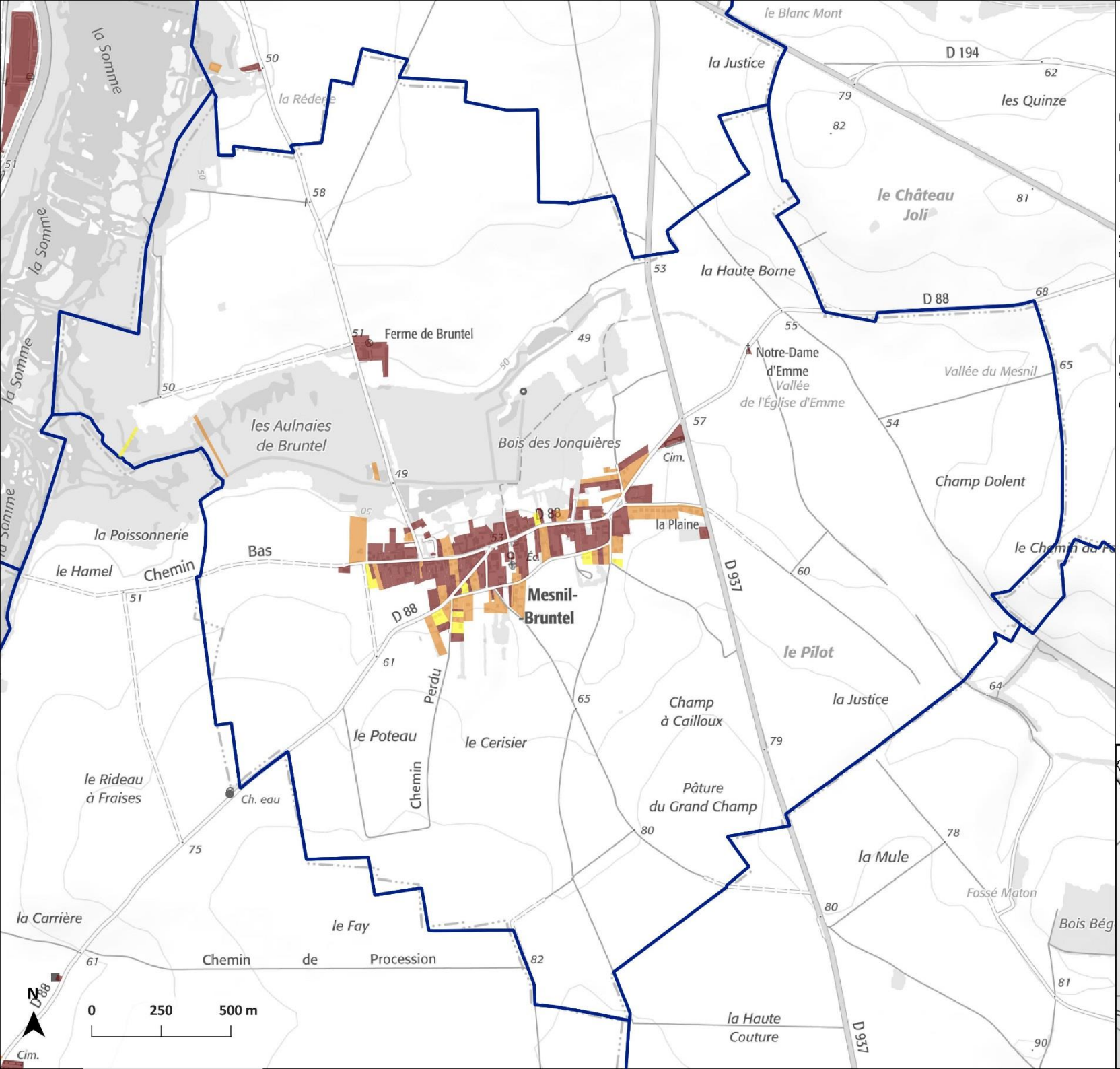
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Mesnil-Bruntel

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80536
Commune	Mesnil-Bruntel
Surf com (ha)	731
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	246691
Conso foncière totale (ha)	25
Conso foncière avant 70 (m²)	153449
Conso foncière avant 70 (ha)	15
Propriétés bâties avant 70	100
Surface moyenne avant 70 (m²)	1534
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1152
Conso foncière 70 2005 (m²)	80872
Conso foncière 70 2005 (ha)	8
Propriétés bâties avant 70	50
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1617
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1480
Conso foncière 2005-2015 (m²)	16927
Conso foncière 2005-2015 (ha)	2

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 - Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Mesnil-Bruntel
Consommation du foncier

La commune comptait 294 habitants en 2014.

La superficie totale est de 731 hectares.

La consommation foncières est de :
- 15.3 hectares jusqu'en 1969.
- 8.1 hectares de 1970 à 2005.
- 1.7 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 24.7 hectares, qui représente 3.4 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1534 m² jusqu'en 1969
- 1617 m² de 1970 à 2005
- 1302 m² de 2006 à 2015

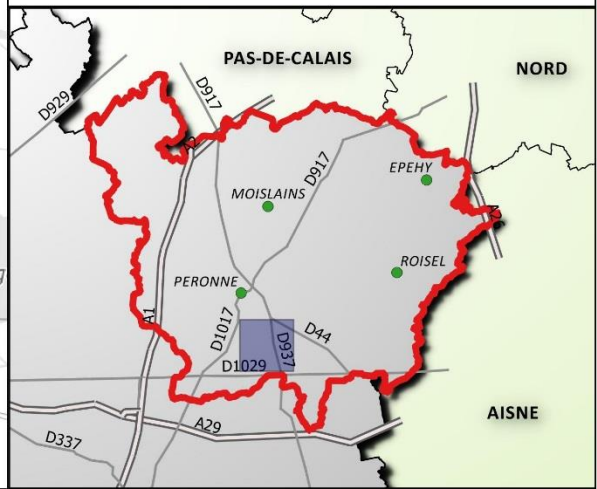
Le foncier bâti de Mesnil-Bruntel représente 1.2 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1152 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1480 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1073 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties
- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Quatre exploitants de Mesnil-Bruntel ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 53 ans.

Statut des exploitations

Deux exploitations ont le statut d'EARL et deux exploitations ont le statut d'exploitation individuelle.

Emplois salariés

Aucun des exploitants n'emploie de salarié.

Surface Agricole Utile

La SAU moyenne des exploitations est de 60 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

L'un des exploitants possède deux labels (La route du lait, Global Cap) et vend directement ses produits à la ferme.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Trois des exploitants possèdent un parcellaire dispersé en îlot et le dernier possède un parcellaire très émietté.

Contraintes à l'agriculture

Tous les exploitants estiment leur parcellaire contraint. L'un d'entre eux a son exploitation au sein d'une ZNIEFF.

Avenir et projets

L'un des exploitants estime l'avenir de son exploitation incertain, les trois autres estiment l'avenir de leur exploitation viable.

Deux exploitants ont un projet de construction et un exploitant a un projet de diversification et de vente directe à la ferme.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

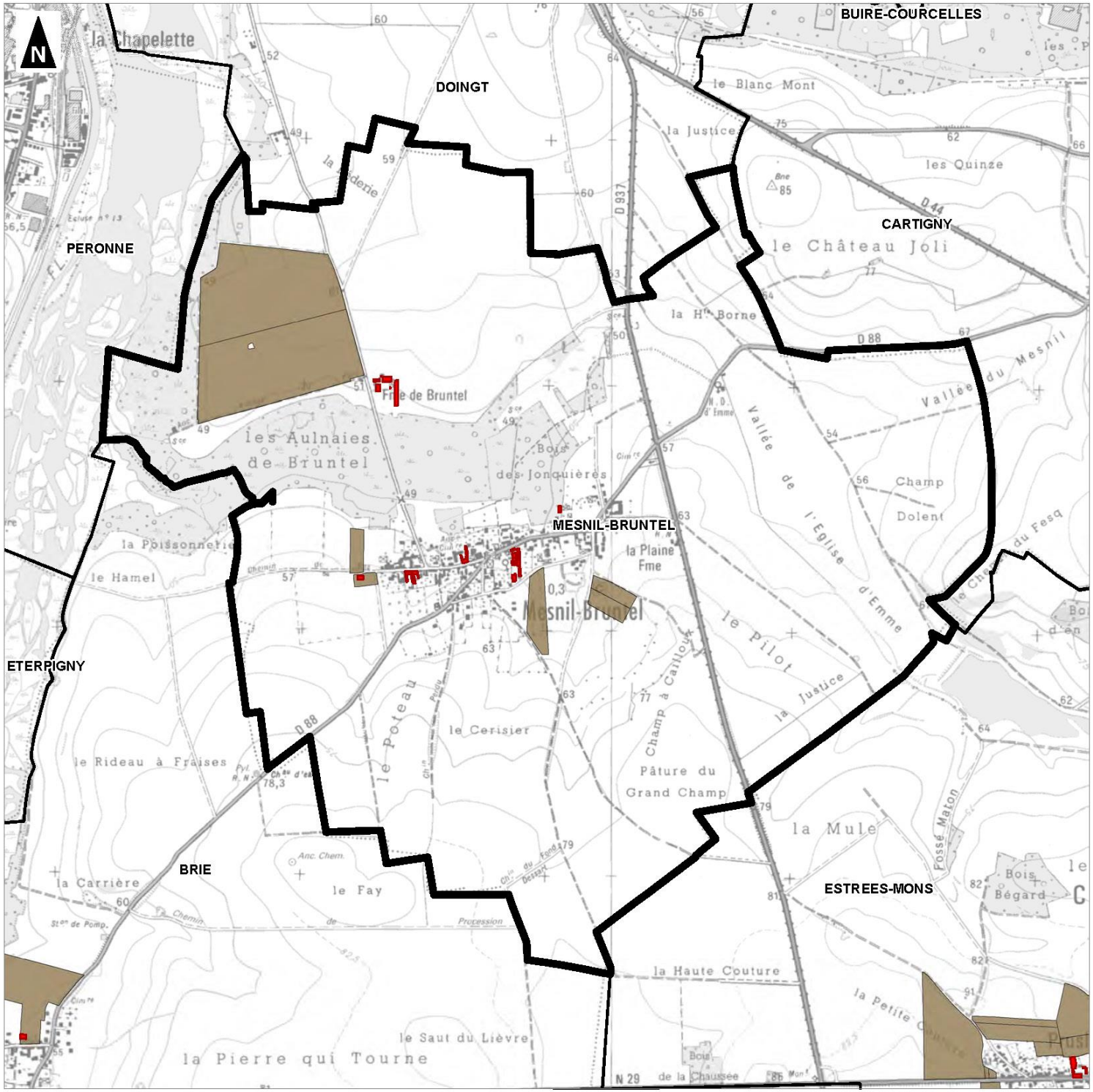
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 – Sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : MESNIL-BRUNTEL



Communes concernée
Limites communales des communes de la CCHS
Projet
Bâti agricole
Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000
Mètres

1:16 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

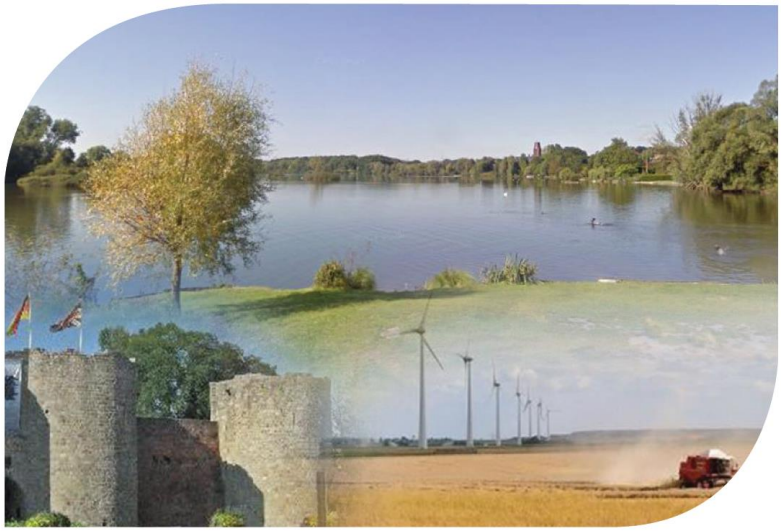
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Maurepas

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Maurepas

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Maurepas	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Maurepas 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Maurepas 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

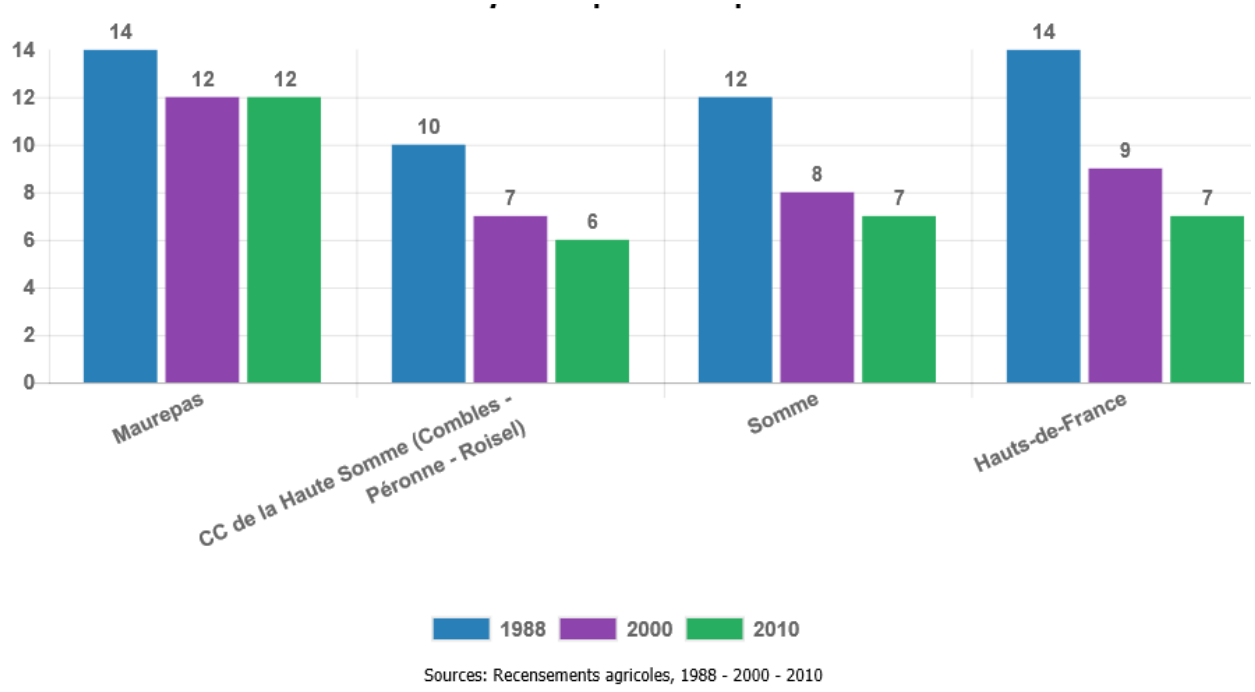


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a baissé de deux entre 1988 et 2000 mais est ensuite resté stable avec 12 exploitations. Maurepas a deux fois plus d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2010 pour se stabiliser à 1,8 UTA par exploitation. Ce chiffre est à peu près équivalent à la moyenne observée sur la CCHS.

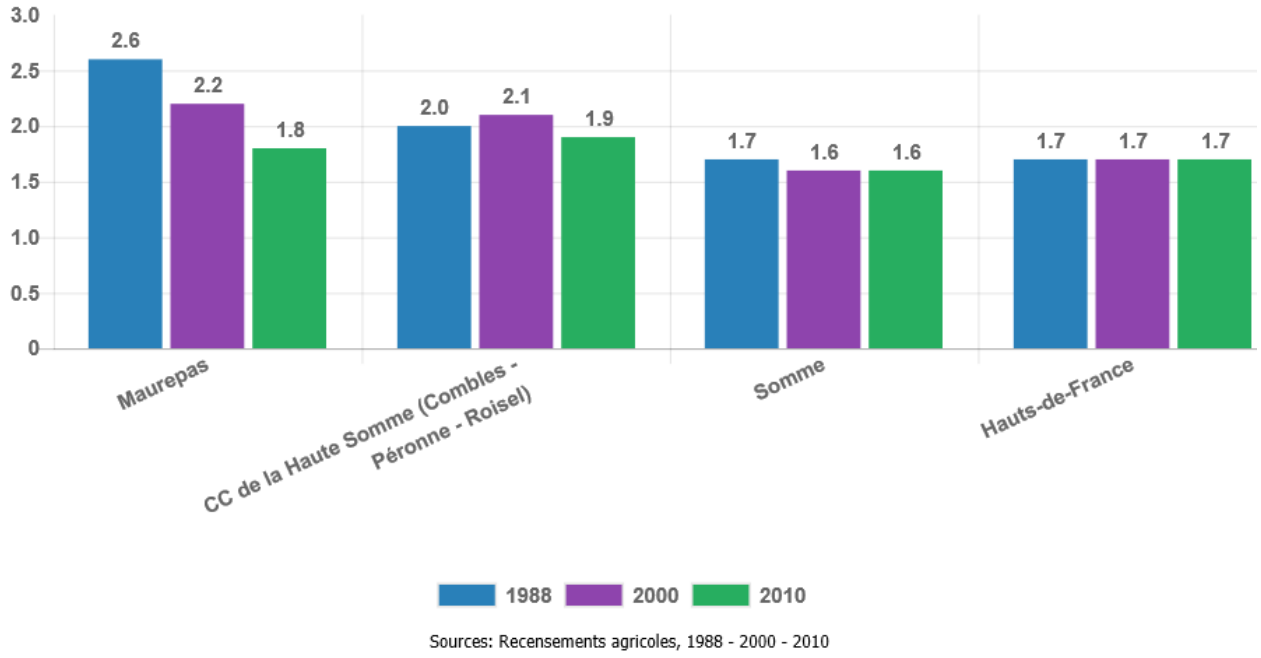


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Maurepas. Toutefois le nombre d'UGB moyen par exploitation a diminué ce qui le rend assez peu présent à compter de 2010, comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région.

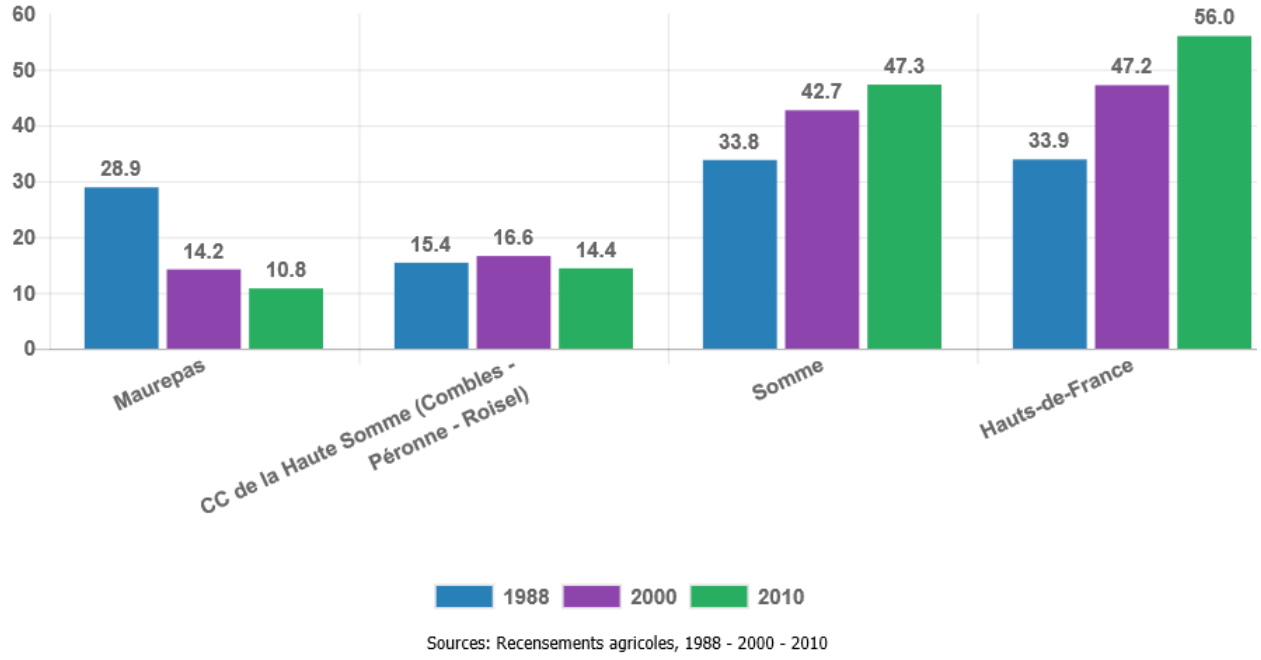


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

129 UGB ont été recensées en 2010 contre 405 en 1988.

	1988	2000	2010
Maurepas	405	170	129
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Maurepas a augmenté entre 1988 et 2000 puis est restée à peu près stable entre 2000 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

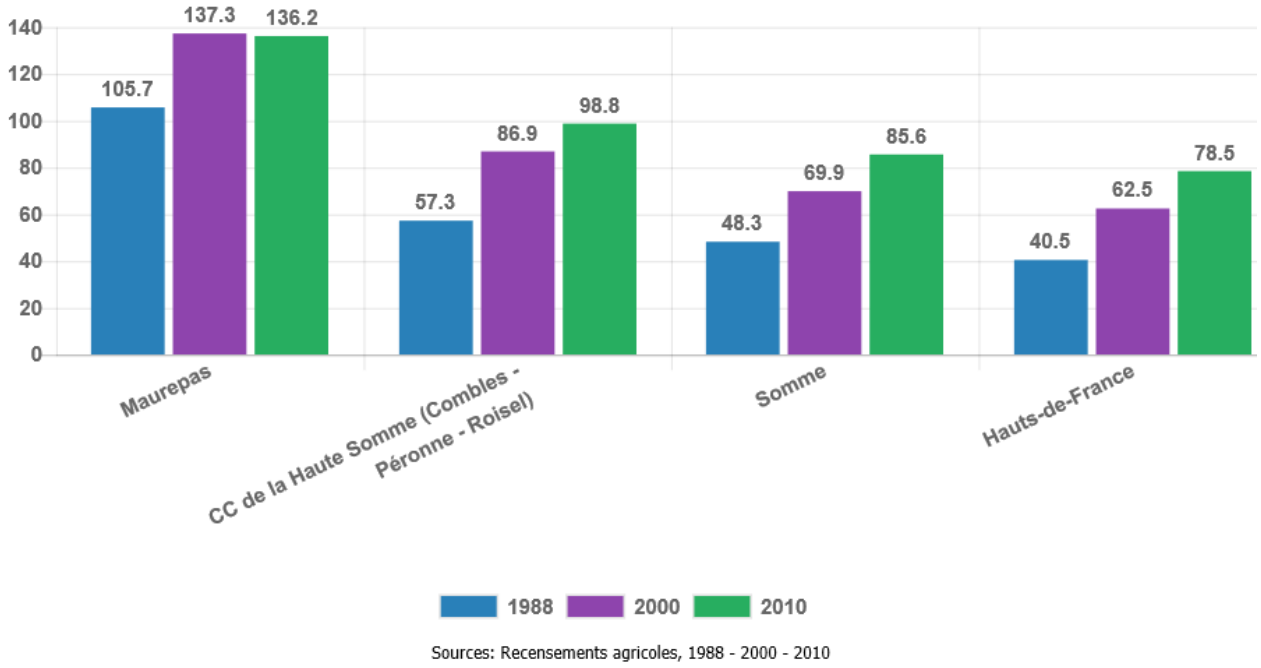


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Maurepas est passée de 1 480 ha en 1988 à 1 634 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Maurepas	1480	1648	1634
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a également augmenté entre 1988 et 2000 puis est restée à peu près stable entre 2000 et 2010.

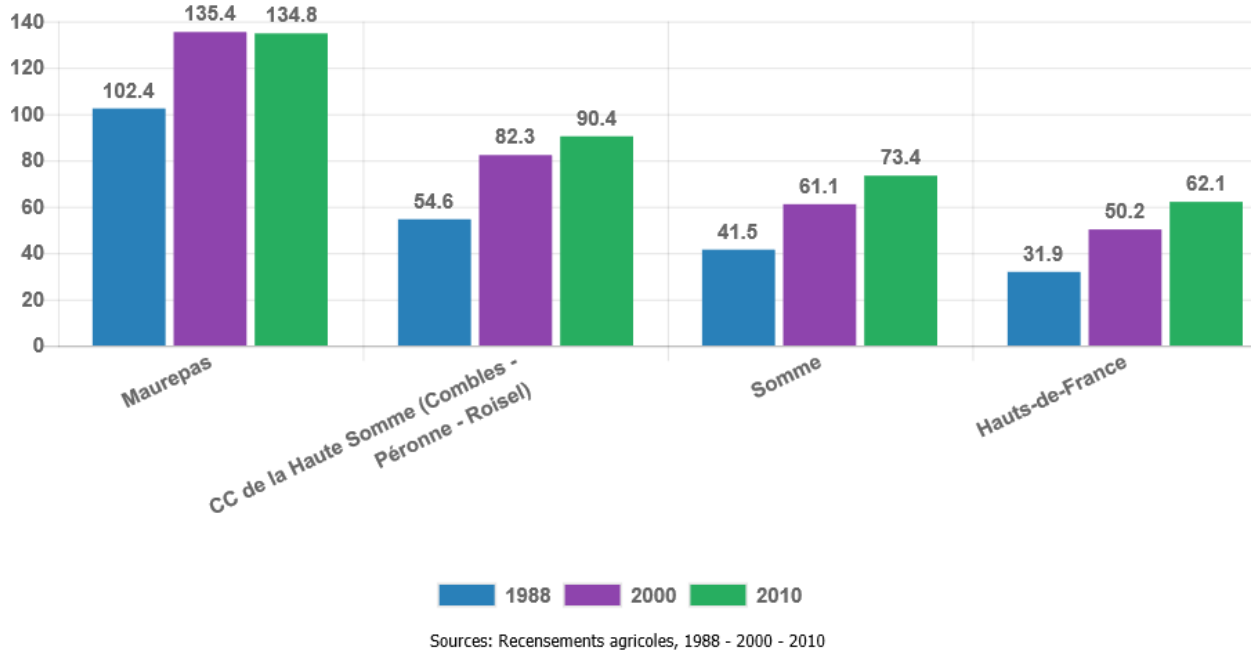


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Maurepas	1433	1625	1618
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a diminué de plus du double entre 1988 et 2010.

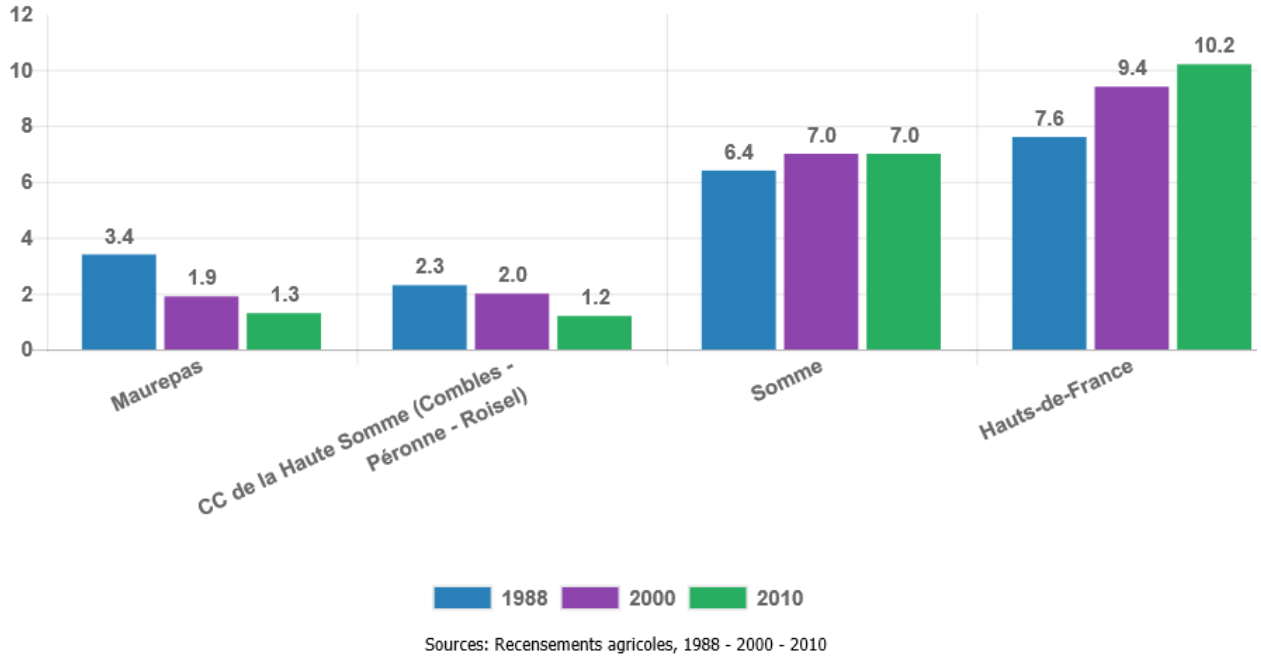


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Maurepas	47	23	16
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Maurepas

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Bande admissible le long d'une forêt avec production	0,1029	0,0110%
Bande admissible le long d'une forêt sans production	0,0026	0,0003%
Blé tendre d'hiver	438,7705	46,8461%
Betterave non fourragère / Bette	232,1911	24,7903%
Blé tendre de printemps	4,3911	0,4688%
Betterave fourragère	0,0253	0,0027%
Colza d'hiver	113,7431	12,1440%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	1,8652	0,1991%
Jachère de 5 ans ou moins	0,6974	0,0745%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	2,2360	0,2387%
Lin fibres	0,0001	0,0000%
Maïs ensilage	8,2285	0,8785%
Maïs	0,4899	0,0523%
Orge d'hiver	5,3695	0,5733%
Orge de printemps	23,7607	2,5369%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	10,8775	1,1614%
Petits pois	25,4458	2,7168%
Pois de printemps semé avant le 31/05	4,9461	0,5281%
Pomme de terre de consommation	61,2990	6,5447%
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	0,4195	0,0448%
Surface agricole temporairement non exploitée	1,7595	0,1879%

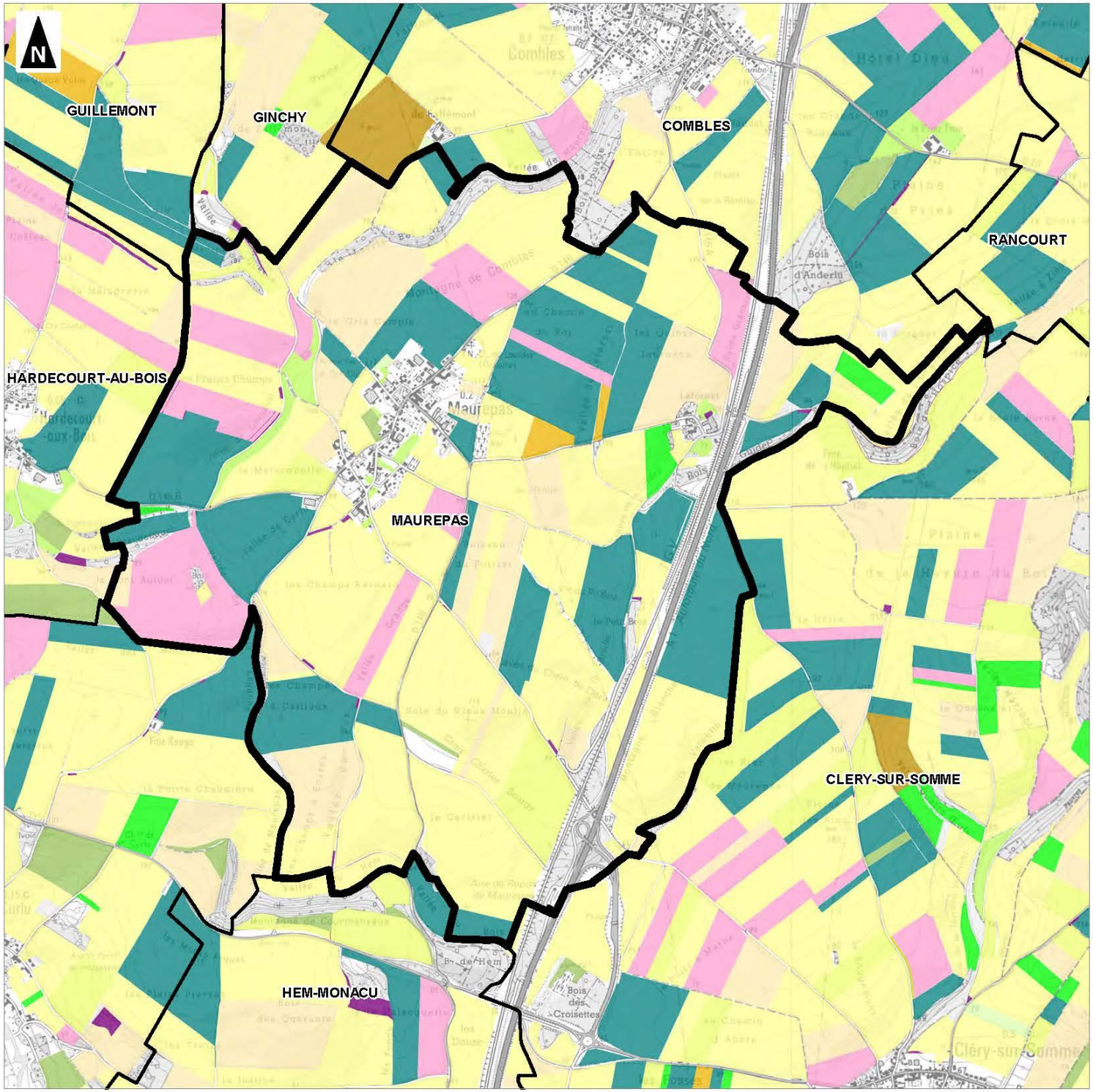
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 46%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 24% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 6%, le colza qui représente plus de 12% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est très varié mais présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : MAUREPAS



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:21 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

3.2 Analyse de la consommation foncière sur Maurepas

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80521
Commune	Maurepas
Surf com (ha)	1088
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	275353
Conso foncière totale (ha)	28
Conso foncière avant 70 (m²)	208973
Conso foncière avant 70 (ha)	21
Propriétés bâties avant 70	95
Surface moyenne avant 70 (m²)	2200
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1317
Conso foncière 70 2005 (m²)	66052
Conso foncière 70 2005 (ha)	7
Propriétés bâties avant 70	30
Surface moyenne 70 2005 (m²)	2202
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1737
Conso foncière 2005-2015 (m²)	1083
Conso foncière 2005-2015 (ha)	0

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20

Commune de Maurepas
Consommation du foncier

La commune comptait 196 habitants en 2014.

La superficie totale est de 1088 hectares.

La consommation foncières est de :
- 20.9 hectares jusqu'en 1969.
- 6.6 hectares de 1970 à 2005.
- 0.1 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 27.5 hectares, qui représente 2.5 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 2200 m² jusqu'en 1969
- 2202 m² de 1970 à 2005
- 542 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Maurepas représente 1.3 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

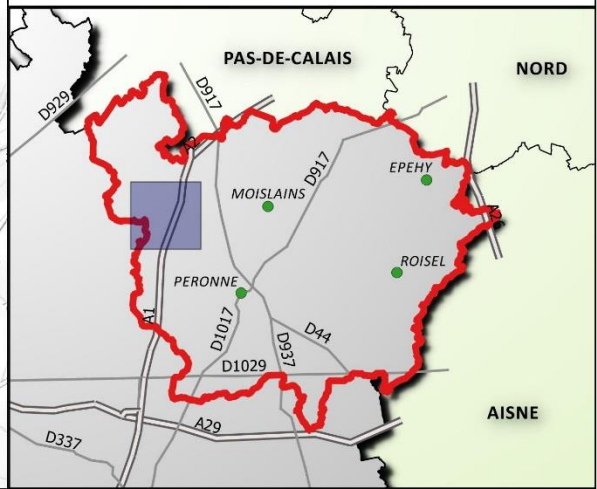
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1317 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1737 m² par maison de 1970 à 2005.
- 542 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Trois exploitants de Maurepas ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 54 ans.

Statut des exploitations

Deux exploitations ont le statut de SCEA, la dernière a le statut d'exploitation individuelle.

Emplois salariés

Deux des exploitants emploient 2 salariés chacun, mais l'un à mi-temps.

Surface Agricole Utile

Seul un exploitant a indiqué posséder une SAU de 372 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Aucun des exploitants n'a de label ni ne vend directement ses produits à la ferme.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Deux des exploitants possèdent un parcellaire dispersé en îlots, le troisième possède un parcellaire regroupé. Un exploitant estime la qualité de sa terre de moyenne à bonne, les autres n'ont pas apporté de réponse.

Contraintes à l'agriculture

Aucun des exploitants n'estime son parcellaire contraint.

Avenir et projets

Les trois exploitants estiment l'avenir de leur exploitation viable. L'un des exploitants possède un projet de construction.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

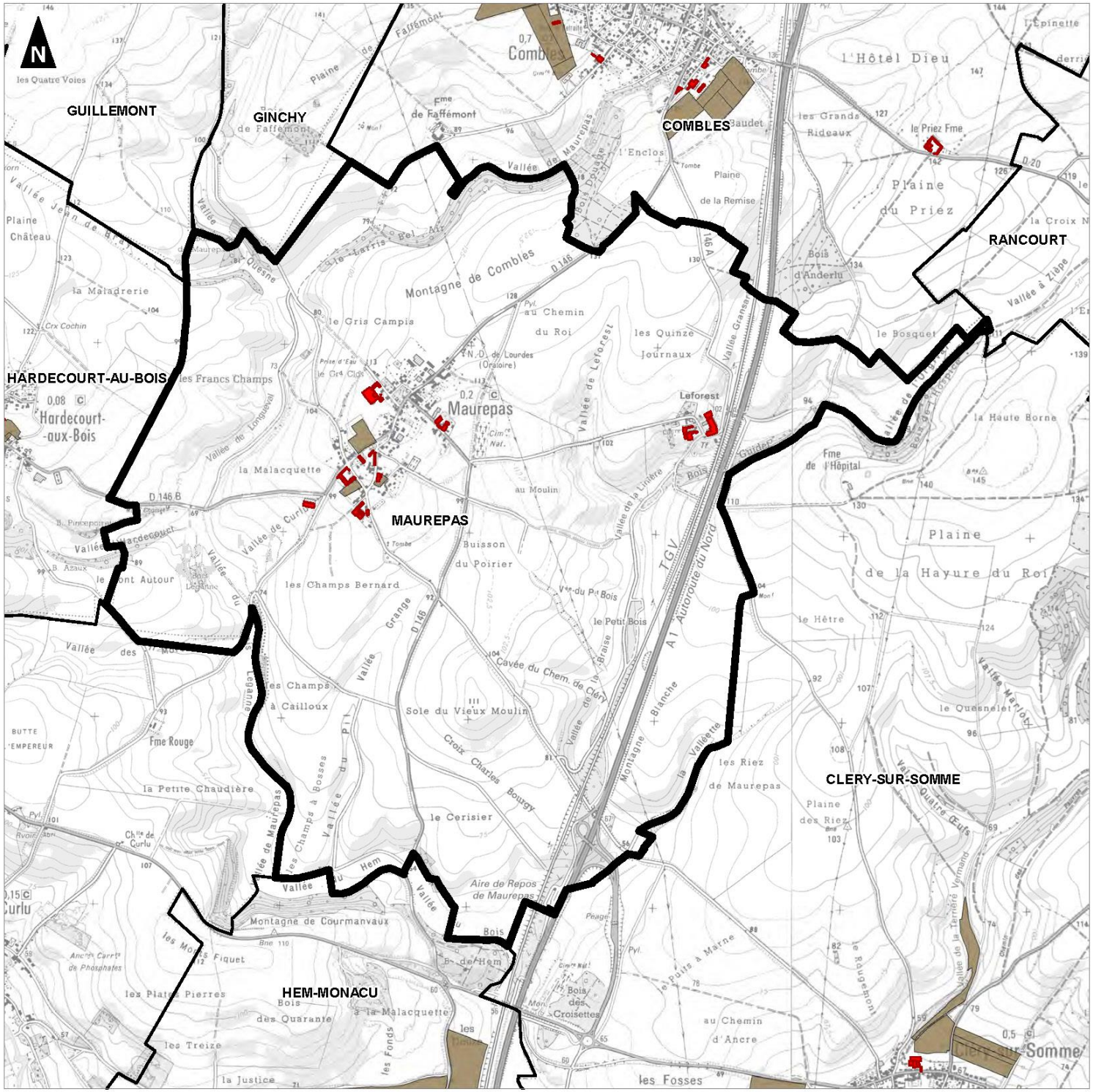
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 – Sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : MAUREPAS



1:21 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

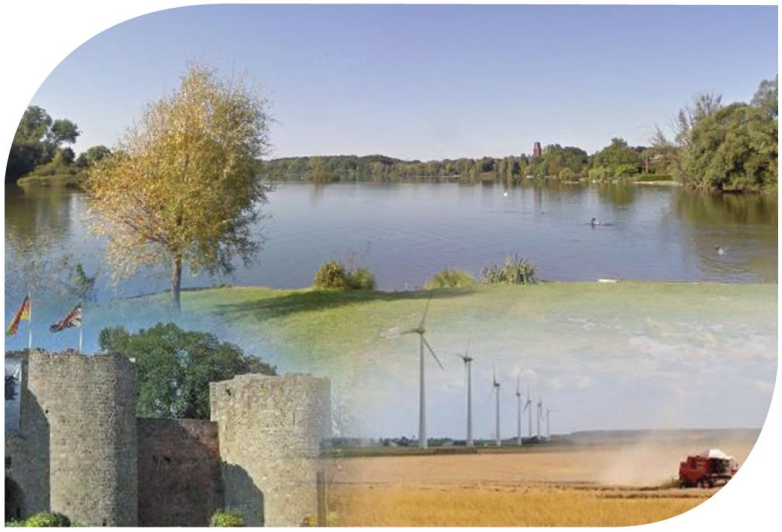
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Marquaix-Hamelet

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Marquaix-Hamelet

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Marquaix-Hamelet	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Marquaix-Hamelet 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Marquaix-Hamelet 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

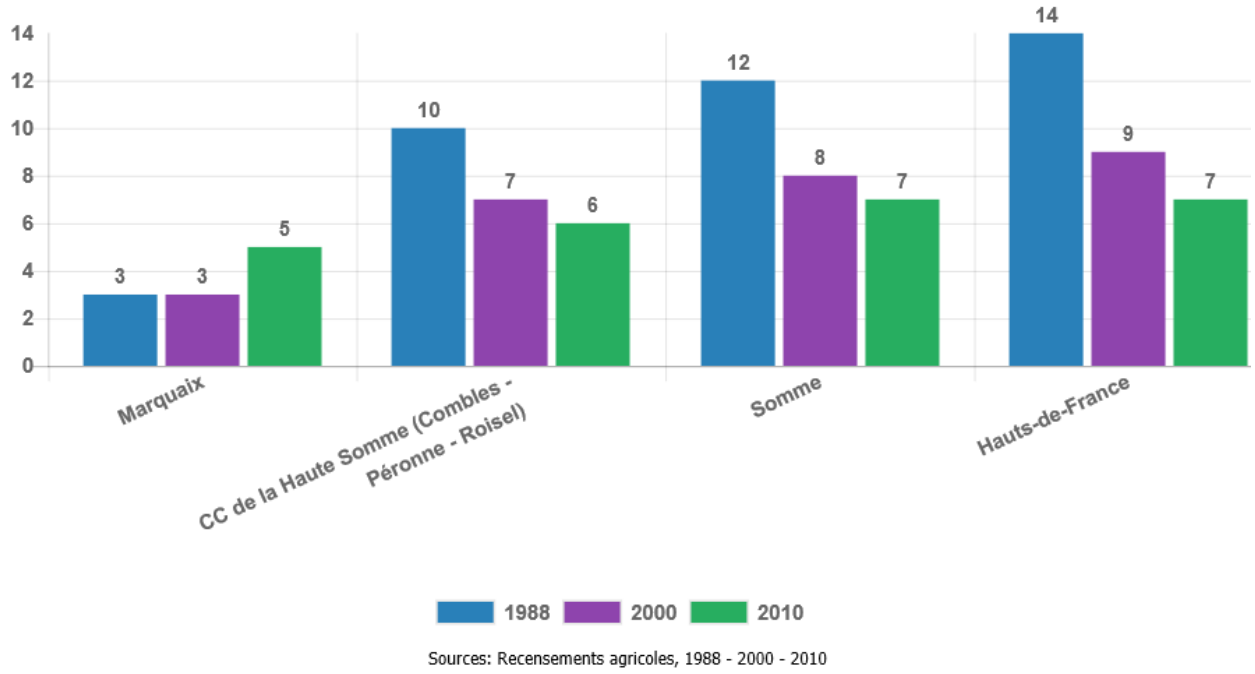


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune est resté stable entre 1988 et 2000. Entre 2000 et 2010, deux nouvelles exploitations sont apparues. Marquaix-Hamelet a légèrement moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2010 pour ensuite se stabiliser à 1,2 UTA par exploitation. Ce chiffre est inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

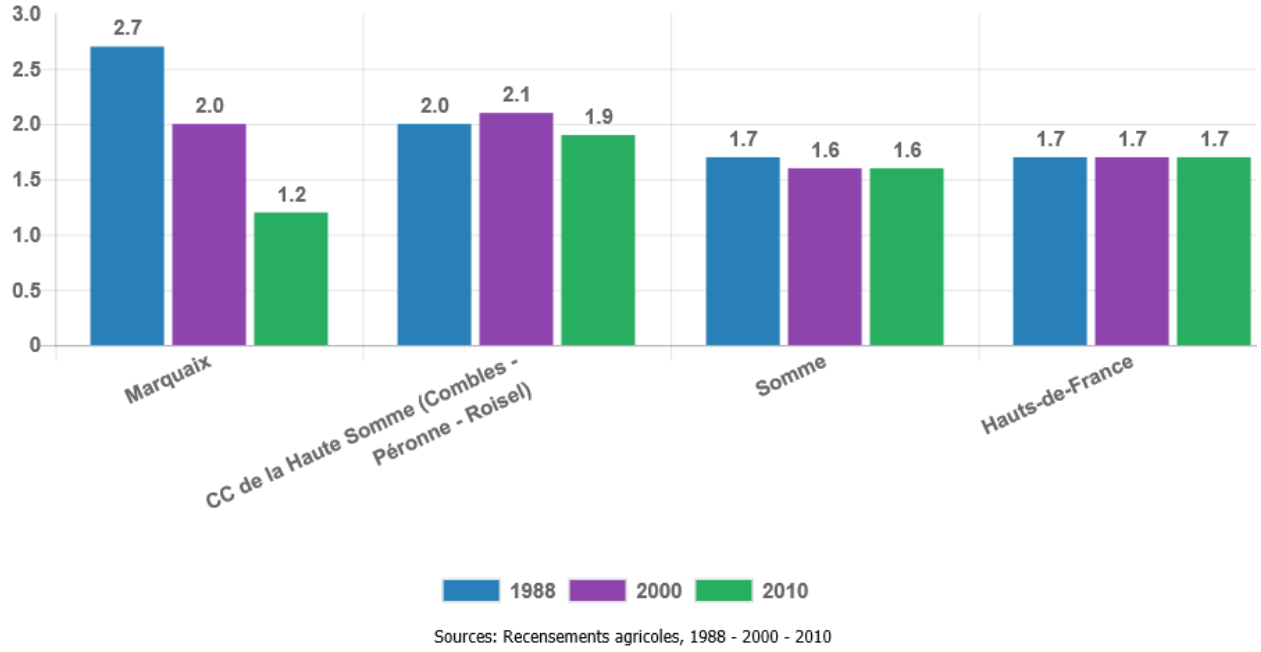


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Marquaix-Hamelet. Cependant, il n'est présent qu'à l'état résiduel en 2010, comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région.

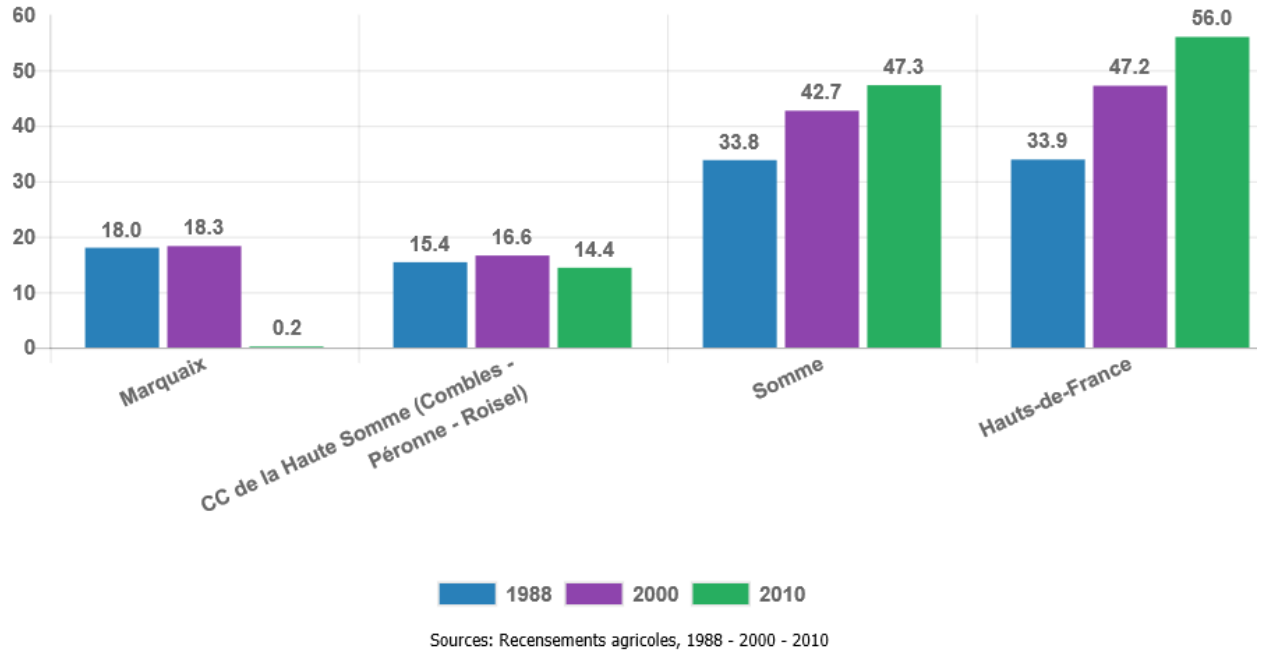


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Une seule UGB était encore recensée en 2010 contre 13 en 1988.

	1988	2000	2010
Aizecourt-le-Bas	13	3	1
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Marquaix-Hamelet est restée relativement stable entre 1988 et 2000 puis a ensuite fortement diminuée entre 2000 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

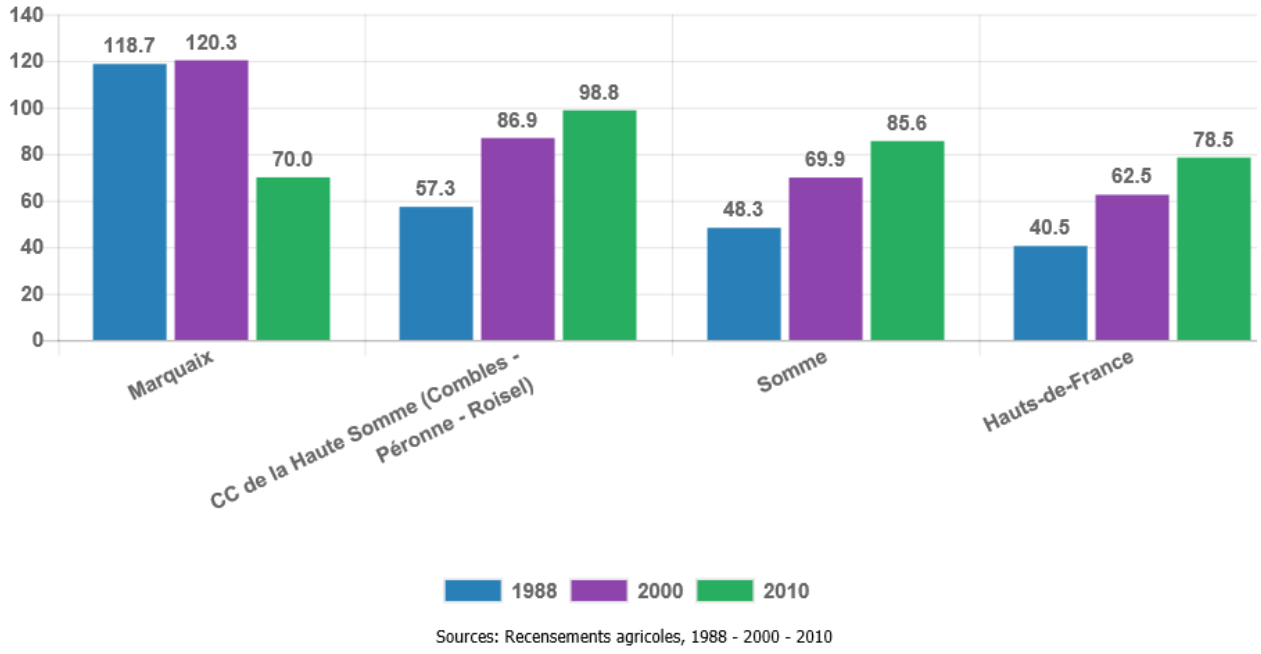


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Marquaix-Hamelet est passée de 361 ha en 2000 à 350 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Marquaix	356	361	350
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a légèrement augmenté entre 1988 et 2000, puis a fortement diminué entre 2000 et 2010. La surface des terres labourables de Marquaix-Hamelet en 2010 est inférieure à la moyenne observée sur la CCHS et le département, mais reste en revanche supérieure à la moyenne observée dans les Hauts-de-France.

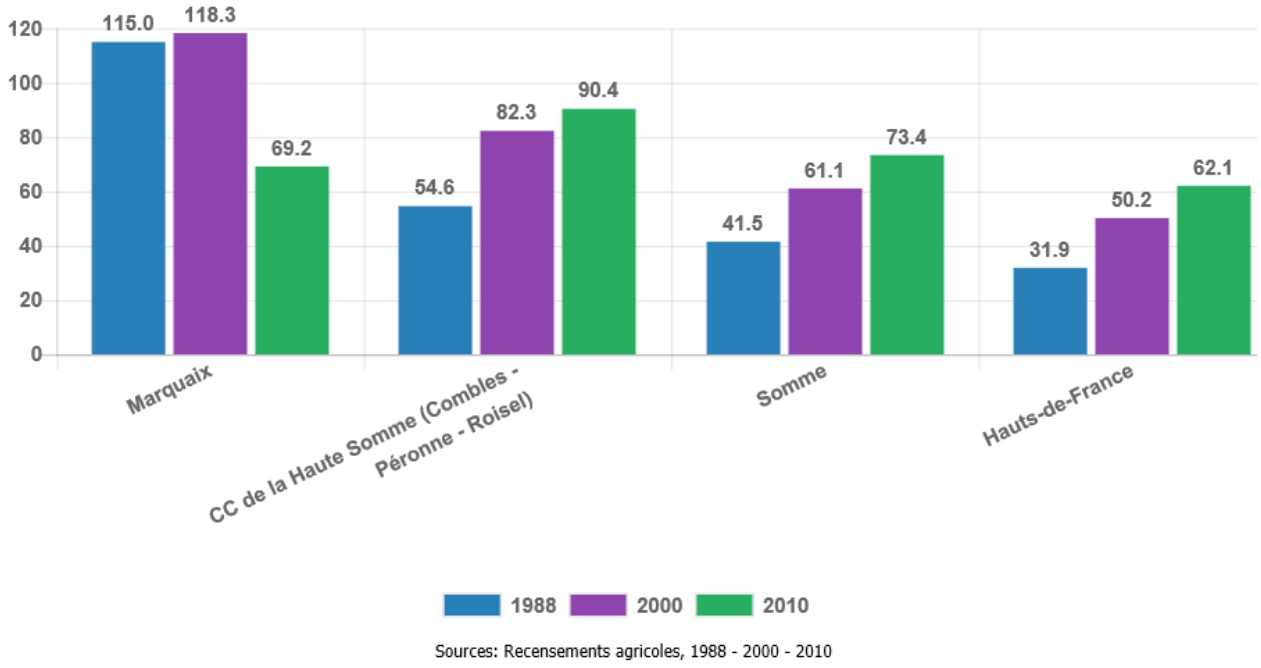


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Marquaix	115	118.33	69.2
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	54.58	82.32	90.41
Somme	41.46	61.15	73.36
Hauts-de-France	31.87	50.22	62.06

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a également diminué entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

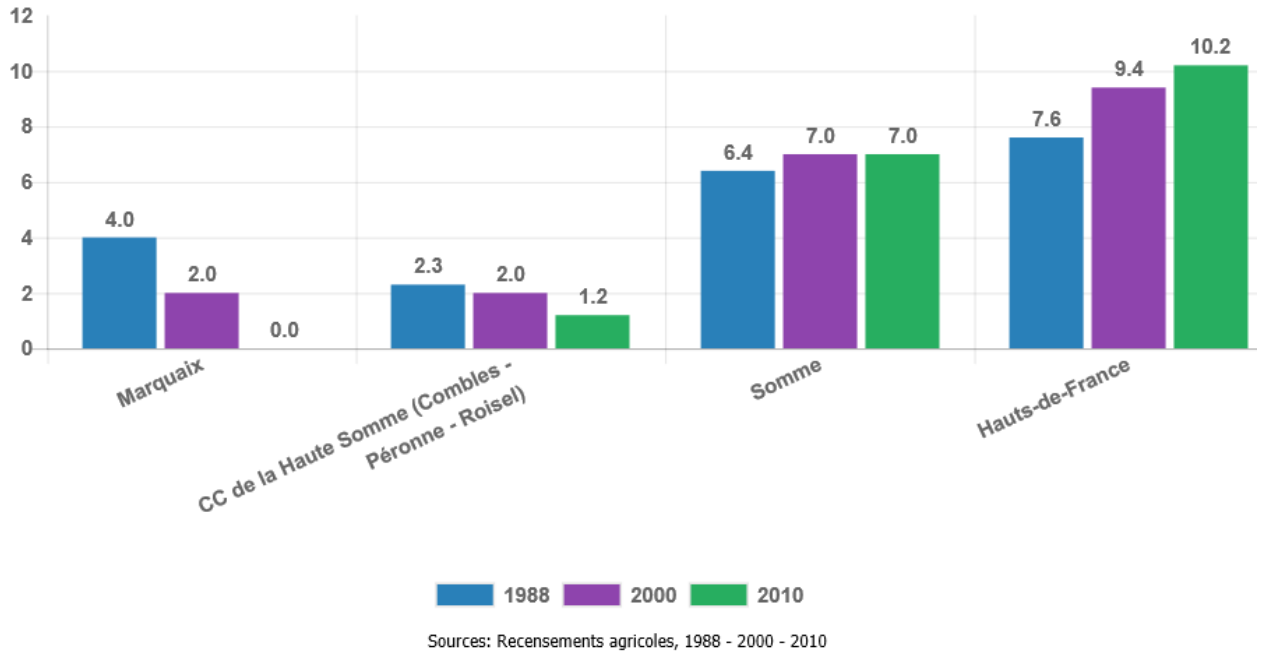


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Marquaix	12	6	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Marquaix-Hamelet

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Bordure de champ	0,18	0,04%
Bande tampon	1,16	0,23%
Blé tendre d'hiver	241,31	48,73%
Betterave non fourragère / Bette	97,57	19,70%
Colza d'hiver	15,39	3,11%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	2,82	0,57%
Autre légume ou fruit annuel	0,08	0,02%
Fraise	2,08	0,42%
Jachère de 5 ans ou moins	1,24	0,25%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	4,11	0,83%
Lin fibres	0,19	0,04%
Luzerne implantée pour la récolte 2017	1,34	0,27%
Autre luzerne	1,05	0,21%
Maïs	10,48	2,12%
Moutarde	0,13	0,03%
Orge d'hiver	27,59	5,57%
Orge de printemps	8,44	1,70%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	10,46	2,11%
Pois de printemps semé avant le 31/05	3,70	0,75%
Pomme de terre de consommation	61,57	12,43%
Ray-grass de 5 ans ou moins	0,72	0,15%
Surface agricole temporairement non exploitée	3,59	0,72%

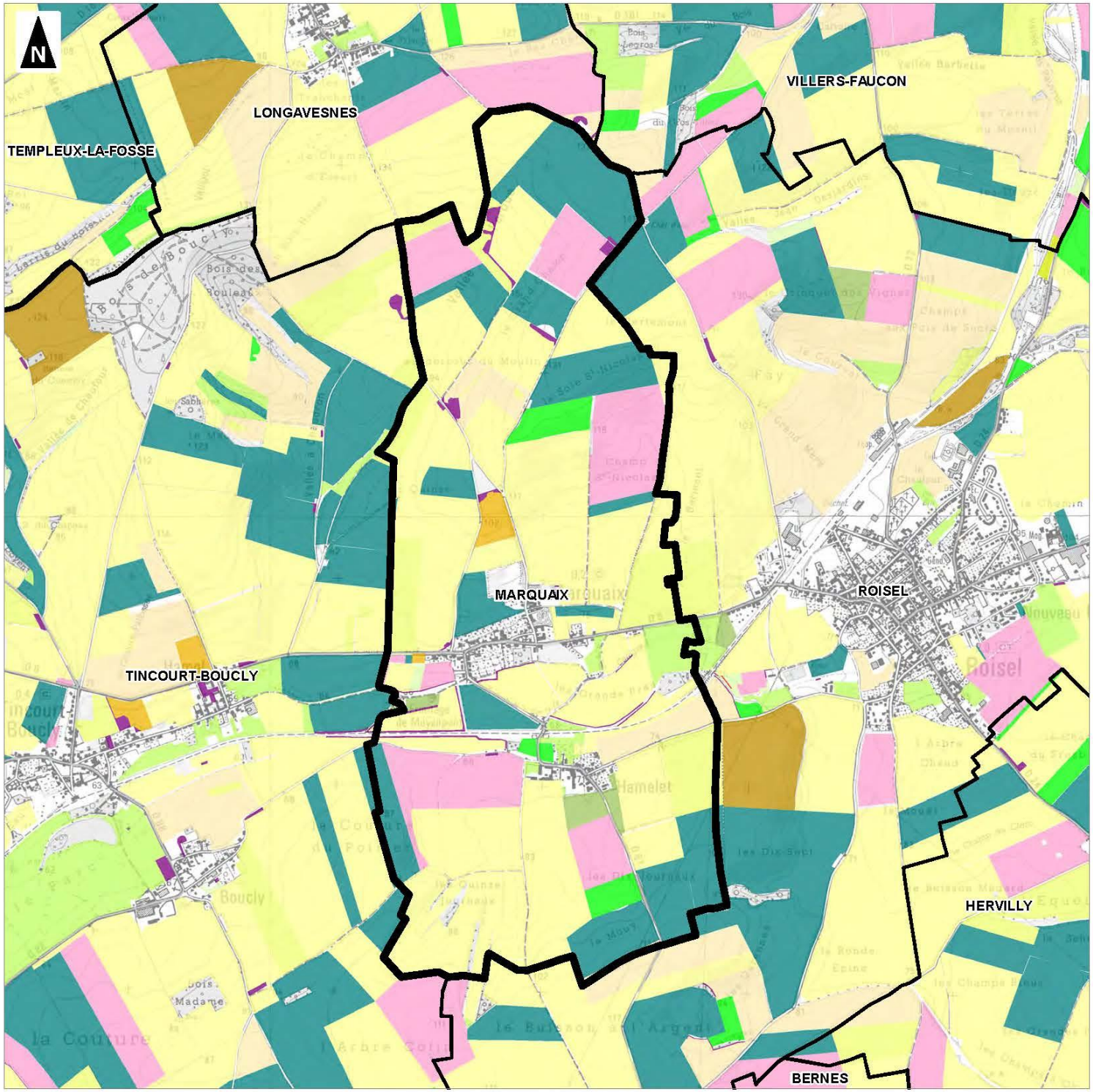
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 48%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 19% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 12%, le colza qui représente plus de 3% du territoire. L'orge est également présente en quantité non négligeable de l'ordre de 7% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est très varié mais présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : MARQUAIX



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:19 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

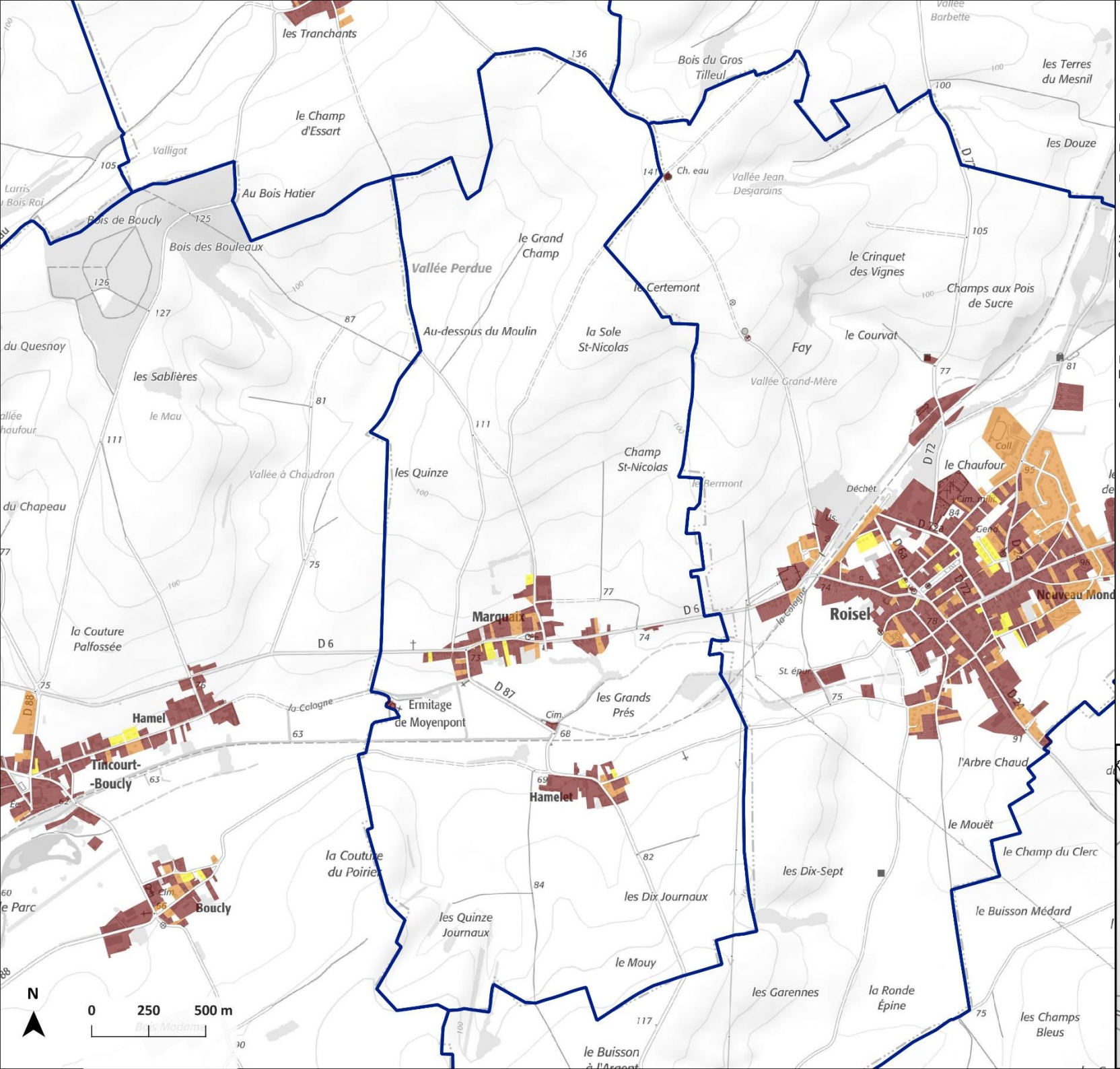
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Marquaix-Hamelet

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80516
Commune	Marquaix-Hamelet
Surf com (ha)	529
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	142160
Conso foncière totale (ha)	14
Conso foncière avant 70 (m²)	113340
Conso foncière avant 70 (ha)	11
Propriétés bâties avant 70	81
Surface moyenne avant 70 (m²)	1399
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	977
Conso foncière 70 2005 (m²)	20632
Conso foncière 70 2005 (ha)	2
Propriétés bâties avant 70	17
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1214
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1223
Conso foncière 2005-2015 (m²)	9647
Conso foncière 2005-2015 (ha)	1

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Marquaix
Consommation du foncier

La commune comptait 217 habitants en 2014.

La superficie totale est de 529 hectares.

La consommation foncières est de :
- 11.3 hectares jusqu'en 1969.
- 2.1 hectares de 1970 à 2005.
- 1 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 14.2 hectares, qui représente 2.7 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1399 m² jusqu'en 1969
- 1214 m² de 1970 à 2005
- 1206 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Marquaix représente 0.7 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

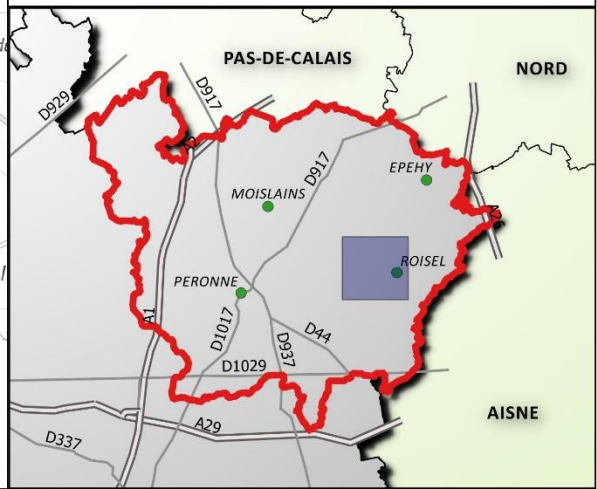
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 977 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1223 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1373 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Un seul exploitant de Marquaix a participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

L'âge de l'exploitant n'est pas indiqué par discrétion.

Statut des exploitations

Son exploitation est une EARL.

Emplois salariés

L'exploitant n'emploie pas de salarié.

Surface Agricole Utile

L'exploitant n'a pas renseigné sa SAU.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

L'exploitant dispose d'un label (CKC). Il ne vend pas ses produits directement.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

L'exploitant possède un parcellaire regroupé, la qualité de sa terre est jugée de moyenne à bonne.

Contraintes à l'agriculture

L'exploitant n'estime pas son parcellaire contraint. Il se trouve toutefois en zone humide.

Avenir et projets

L'exploitant estime viable l'avenir de son exploitation. Il n'a pas de projet de construction.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

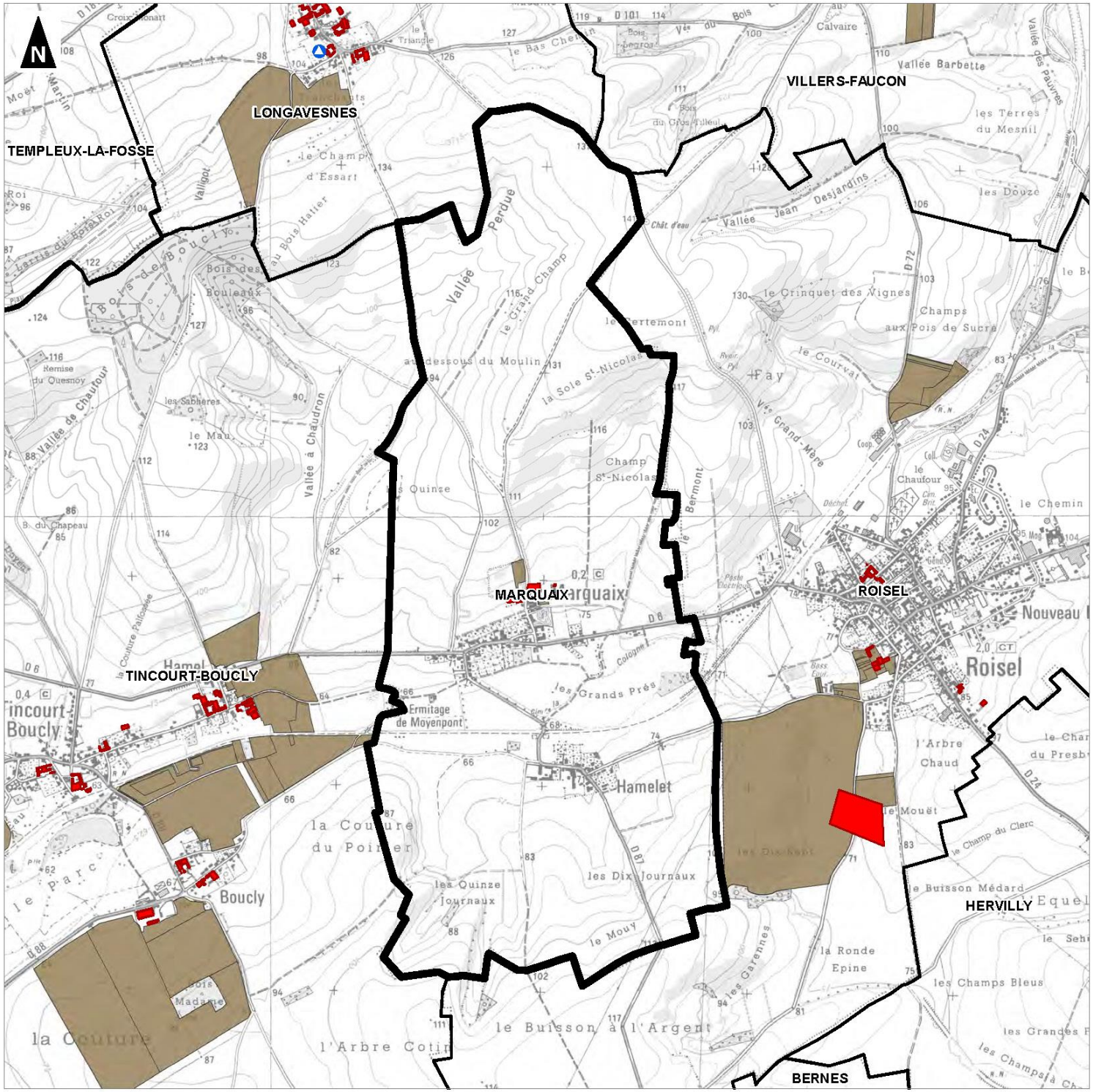
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 – Sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : MARQUAIX



- Communes concernée
- Limites communales des communes de la CCHS
- Projet
- Bâti agricole
- Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000
Mètres

1:19 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

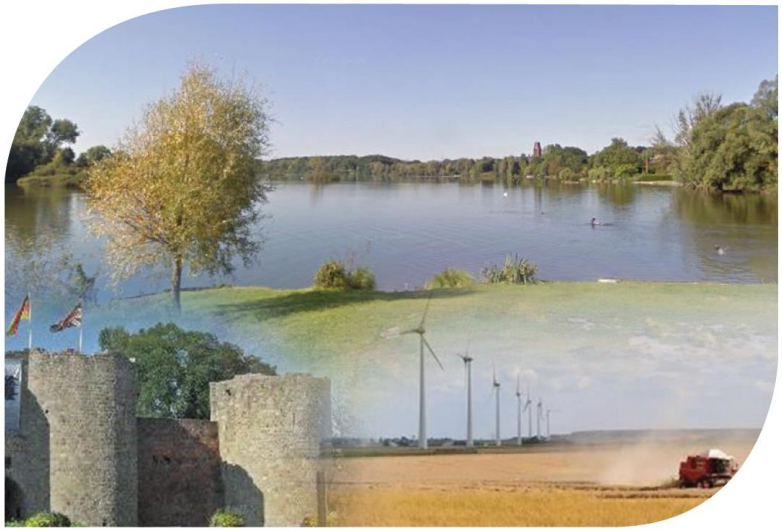
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Longueval

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Longueval

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Longueval	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6
1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12
CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13
2.1 Définition 14
2.2 Sur Longueval 15
CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17
3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Longueval 19
CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21
4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

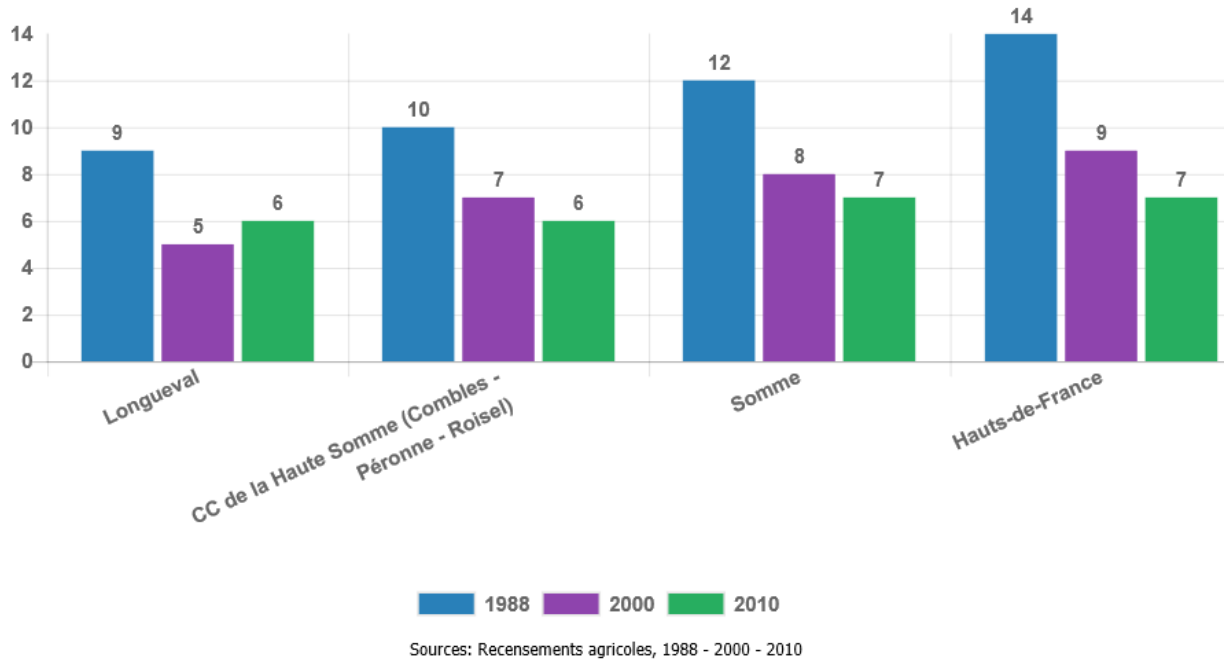


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué de quatre entre 1988 et 2000, mais a gagné une exploitation entre 2000 et 2010. Longueval possède autant d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2000 pour ensuite se stabiliser à 1 UTA par exploitation. Les six exploitations restantes sur Longueval ont donc uniquement un chef d'exploitation, ce qui est inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

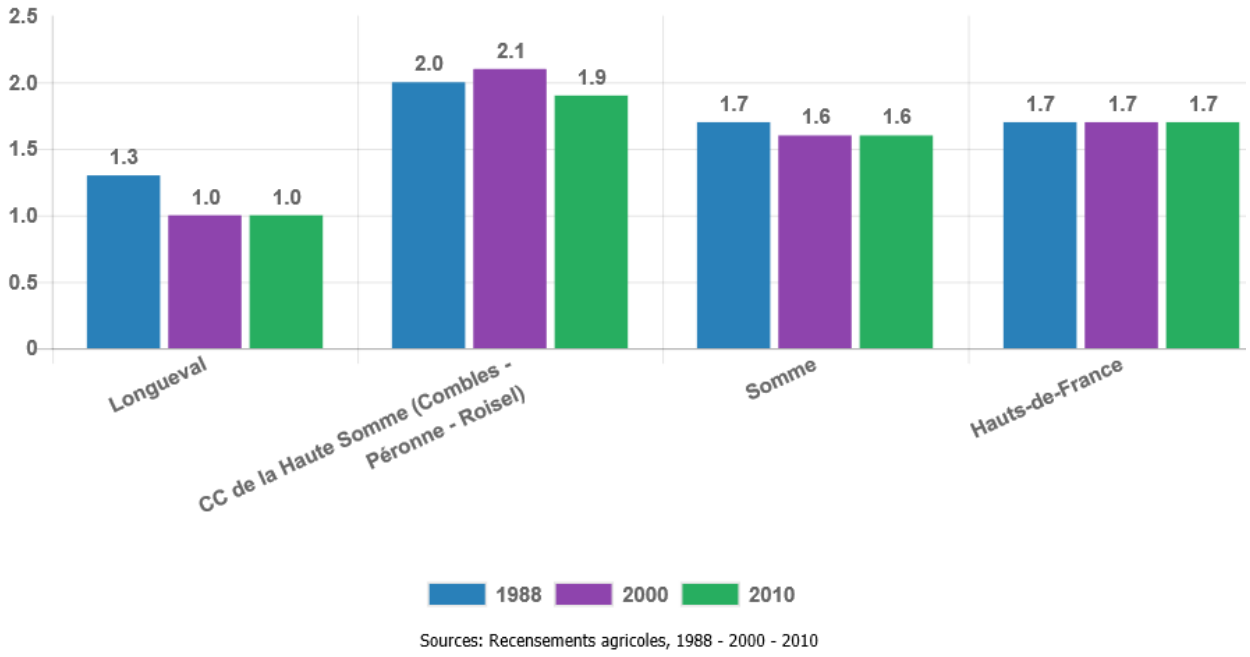


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement peu présent sur Longueval. Toutefois le nombre d'UGB moyen par exploitation est désormais légèrement comparable sur la commune que sur la CCHS.

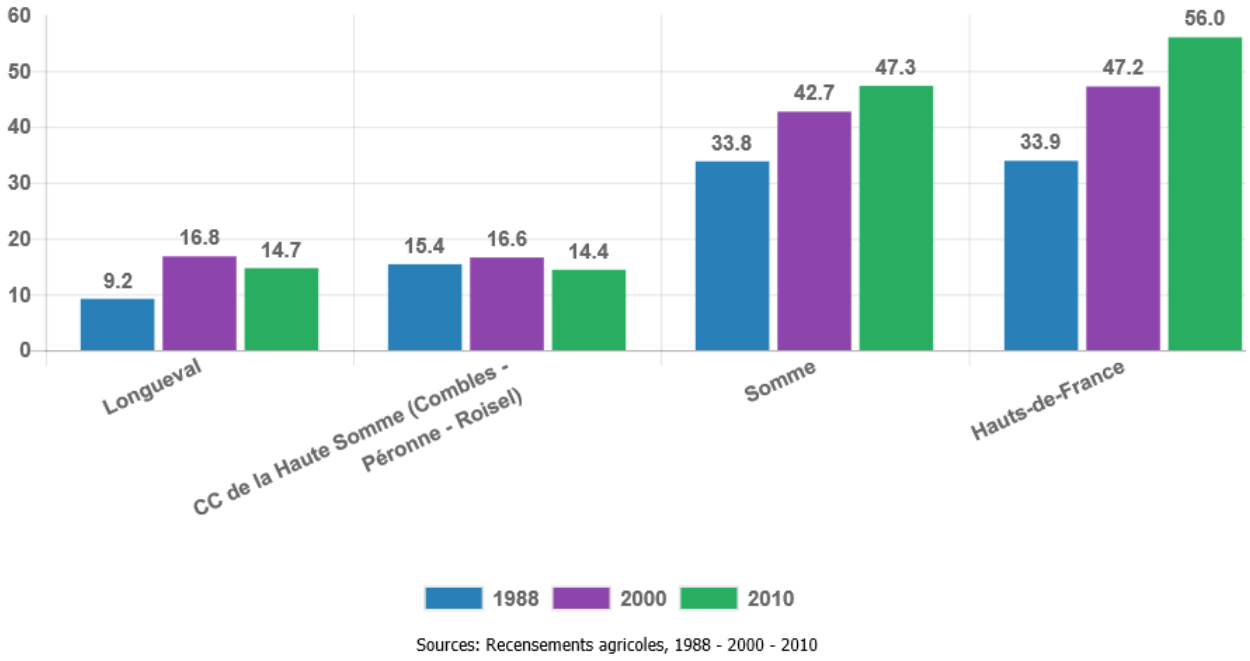


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

88 UGB ont été recensée en 2010 contre 83 en 1988.

	1988	2000	2010
Longueval	83	84	88
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Longueval a augmenté entre 1988 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

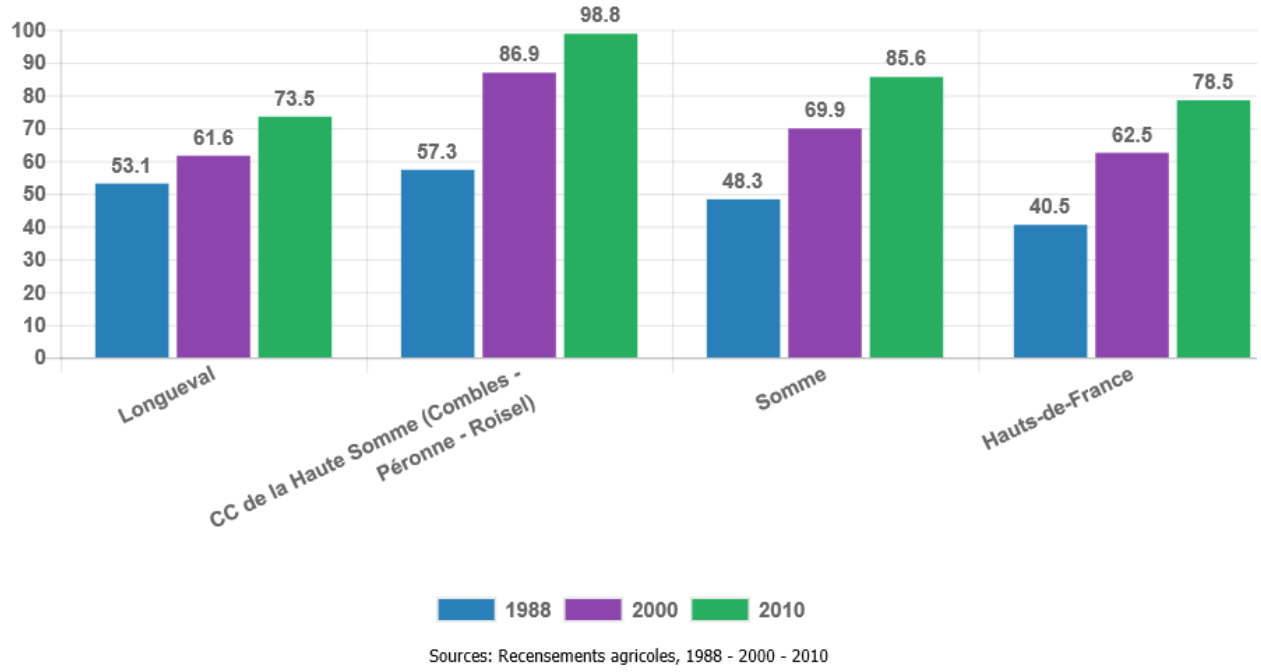


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Longueval est passée de 478 ha en 1988 à 441 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Longueval	478	308	441
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2010. Toutefois elle reste en deçà de la moyenne observée sur la CCHS et du département.

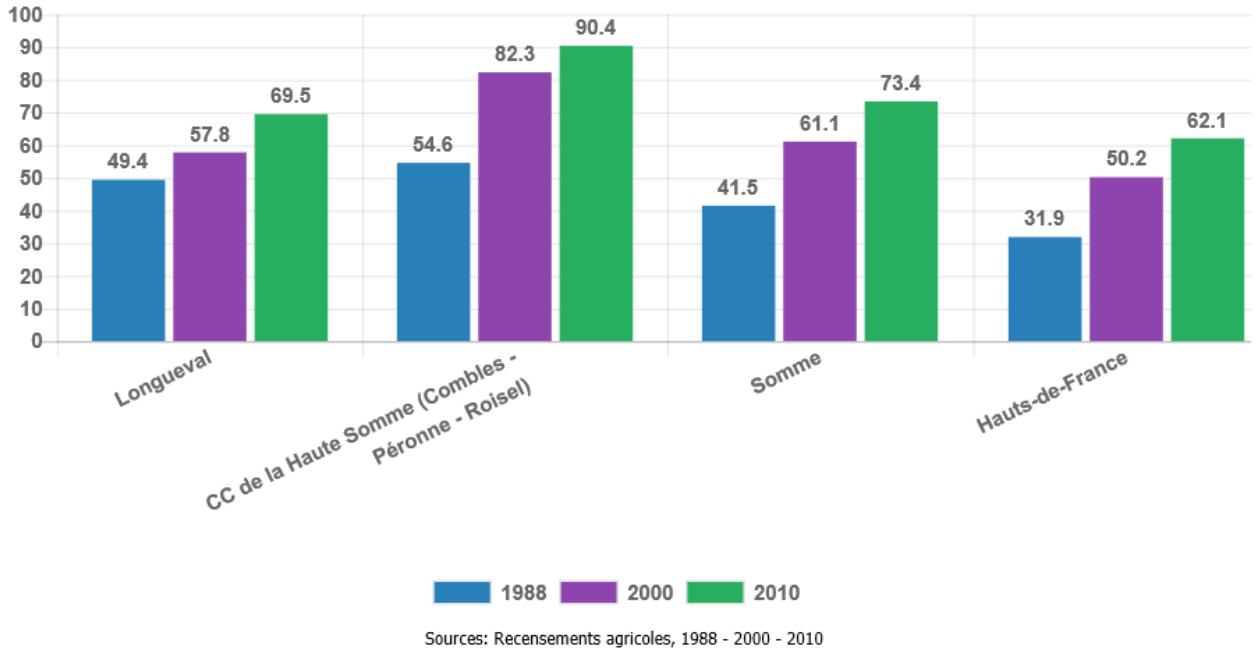


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Longueval	445	289	417
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation était plus important en 1988 que la moyenne observée sur la CCHS à la même date. En 2000 et 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

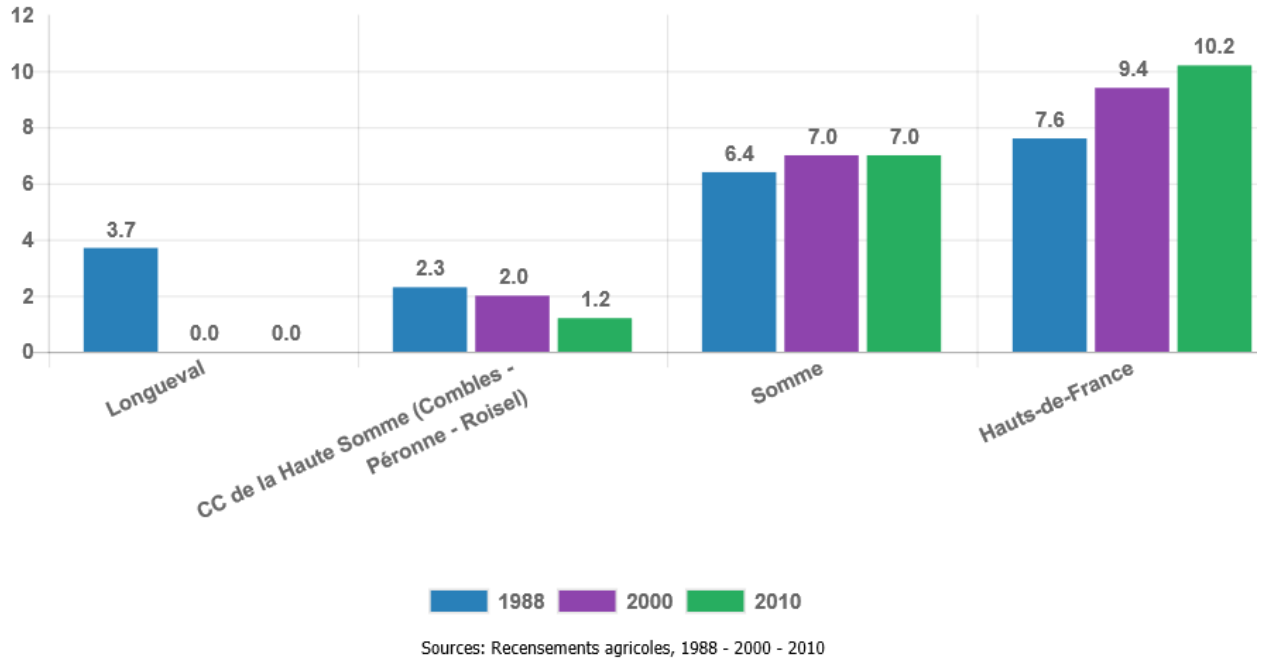


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Longueval	33	0	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Longueval

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	4,18	0,62%
Blé tendre d'hiver	329,82	48,90%
Betterave non fourragère / Bette	105,49	15,64%
Betterave fourragère	3,37	0,50%
Chicorée / Endive / Scarole	3,38	0,50%
Colza d'hiver	17,51	2,60%
Épeautre	0,82	0,12%
Féverole semée avant le 31/05	3,10	0,46%
Jachère de 5 ans ou moins	1,34	0,20%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	1,15	0,17%
Lin fibres	10,45	1,55%
Luzerne implantée pour la récolte 2016	2,21	0,33%
Maïs ensilage	11,83	1,75%
Maïs	0,14	0,02%
Orge d'hiver	5,16	0,77%
Orge de printemps	7,27	1,08%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	16,94	2,51%
Petits pois	9,44	1,40%
Pois de printemps semé avant le 31/05	11,78	1,75%
Pomme de terre de consommation	93,19	13,82%
Pomme de terre féculière	34,58	5,13%
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	0,53	0,08%
Ray-grass de 5 ans ou moins	0,17	0,03%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,64	0,09%

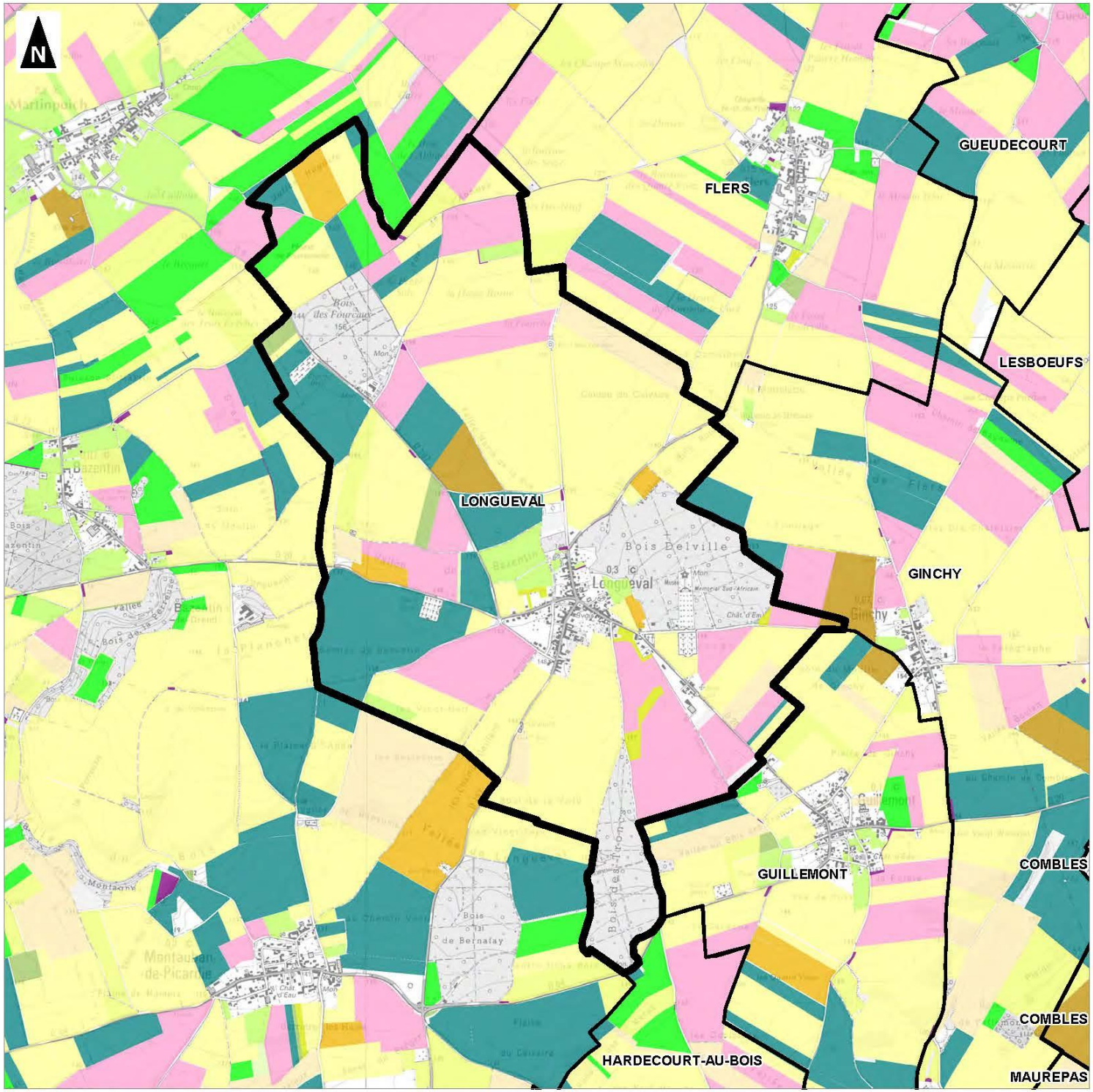
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 48%. Les cultures industrielles sont en troisième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 15% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en deuxième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 18% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est très varié mais présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : LONGUEVAL



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:23 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

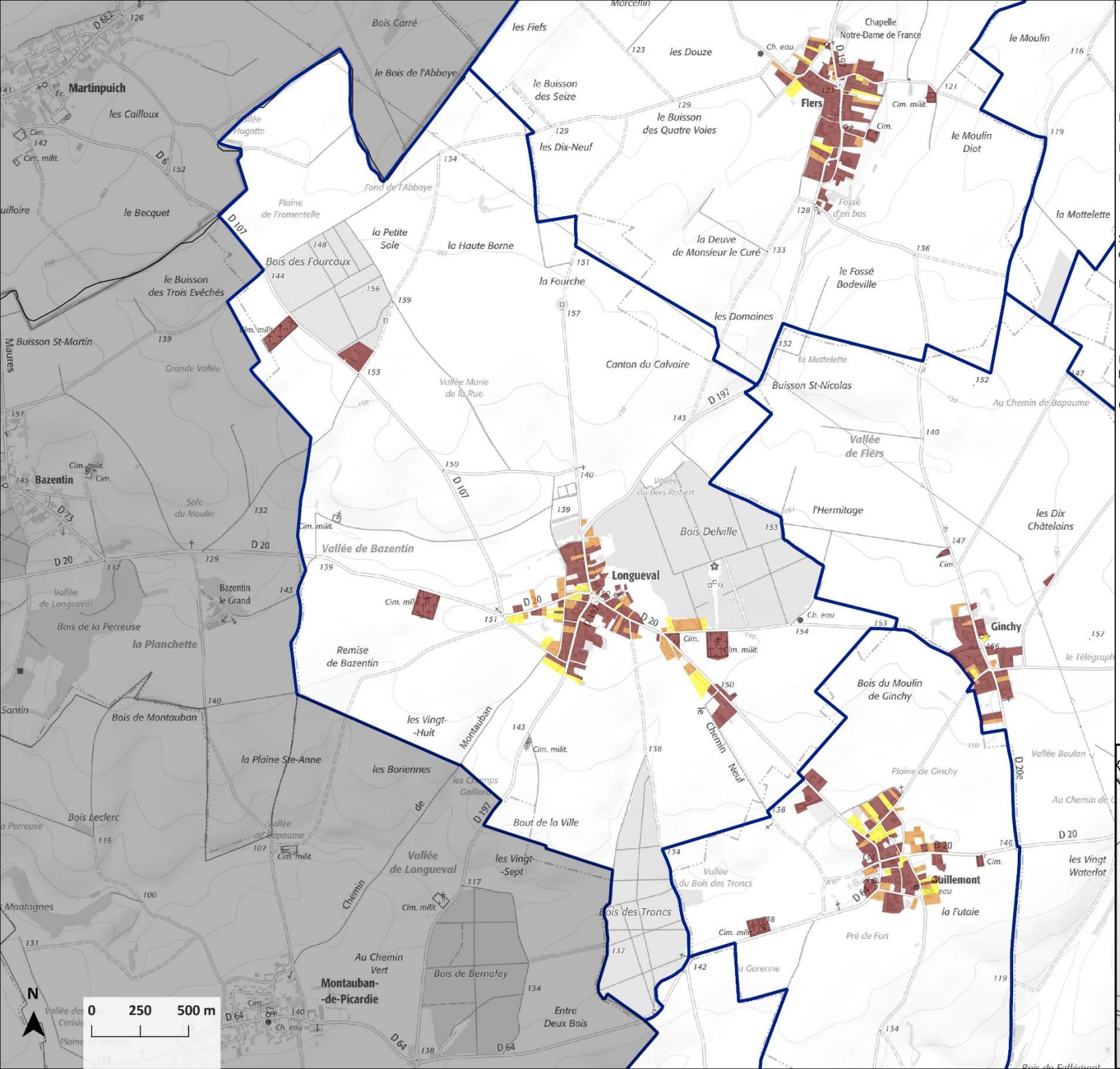
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Longueval

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80490
Commune	Longueval
Surf com (ha)	853
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	276627
Conso foncière totale (ha)	28
Conso foncière avant 70 (m²)	192687
Conso foncière avant 70 (ha)	19
Propriétés bâties avant 70	98
Surface moyenne avant 70 (m²)	1966
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1203
Conso foncière 70 2005 (m²)	51524
Conso foncière 70 2005 (ha)	5
Propriétés bâties avant 70	28
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1840
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1614
Conso foncière 2005-2015 (m²)	36905
Conso foncière 2005-2015 (ha)	4

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Longueval
Consommation du foncier

La commune comptait 287 habitants en 2014.

La superficie totale est de 853 hectares.

La consommation foncières est de :
- 19.3 hectares jusqu'en 1969.
- 5.2 hectares de 1970 à 2005.
- 3.7 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 27.7 hectares, qui représente 3.2 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1966 m² jusqu'en 1969
- 1840 m² de 1970 à 2005
- 1605 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Longueval représente 1.3 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

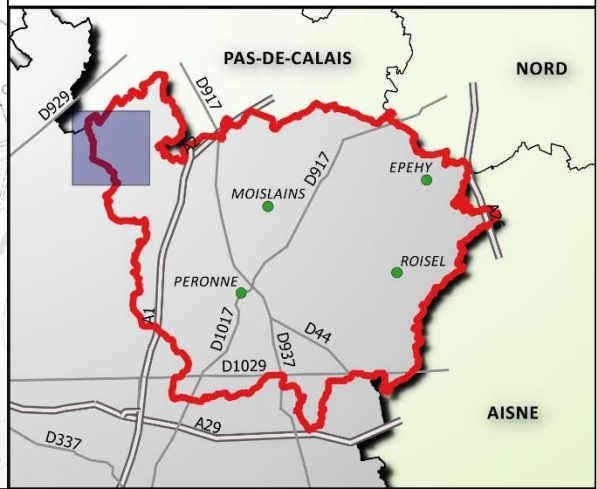
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1203 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1614 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1402 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Un seul exploitant de Longueval a participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

L'âge de l'exploitant n'est pas indiqué par discrétion.

Statut des exploitations

L'exploitation est une EARL.

Emplois salariés

L'exploitant n'emploie aucun salarié.

Surface Agricole Utile

La SAU est de 133 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

L'exploitant ne détient pas de label ni ne vend directement ses produits à la ferme.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

L'exploitant a un parcellaire regroupé et estime la qualité de sa terre comme étant de moyenne à bonne.

Contraintes à l'agriculture

L'exploitant estime son parcellaire non contraint.

Avenir et projets

L'exploitant estime l'avenir de son exploitation viable mais n'a aucun projet de construction.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

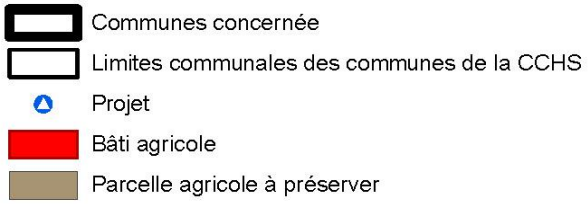
Cette cartographie est présentée ci-après.

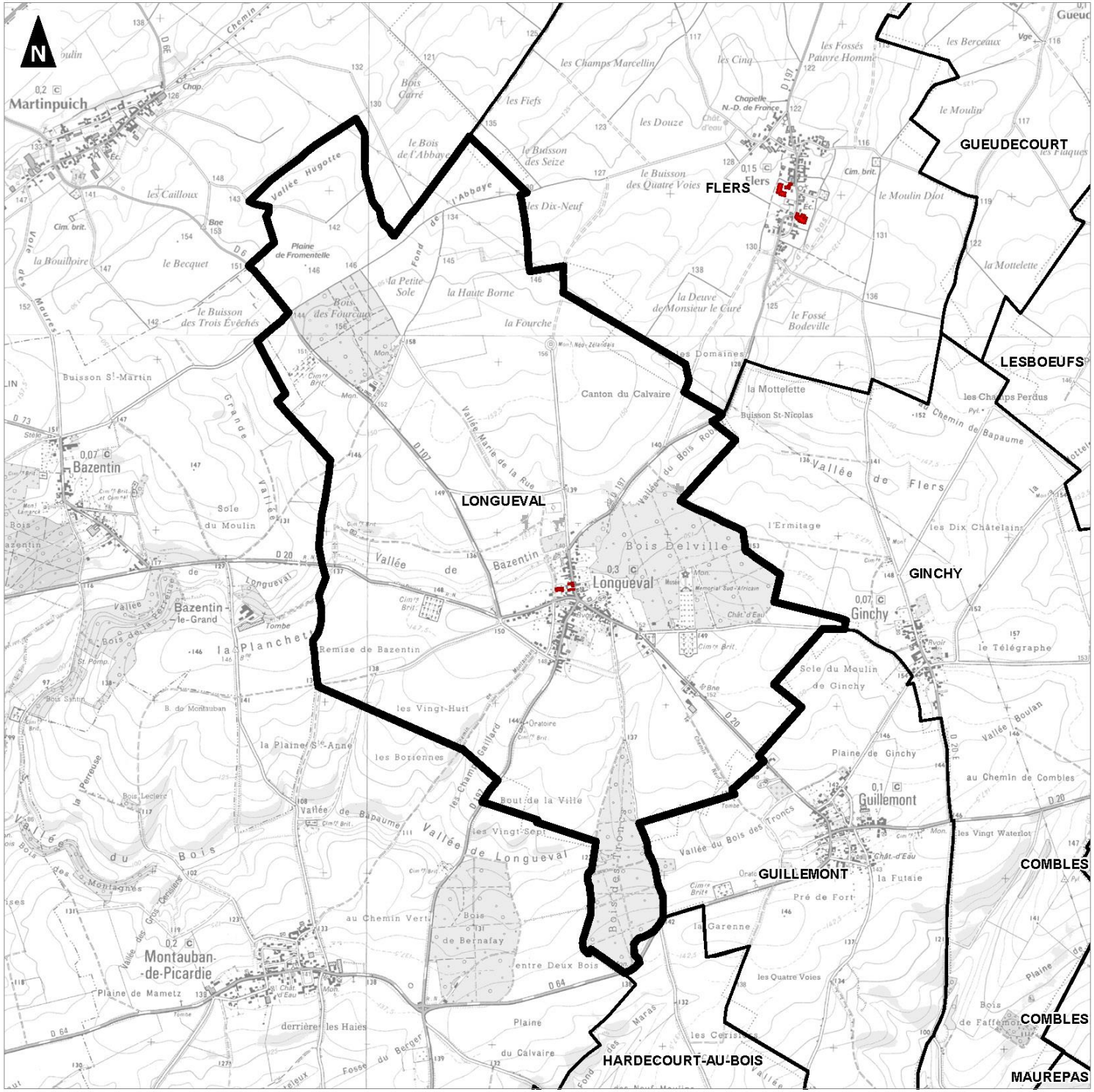
Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : LONGUEVAL





0 500 1 000
Mètres

1:23 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

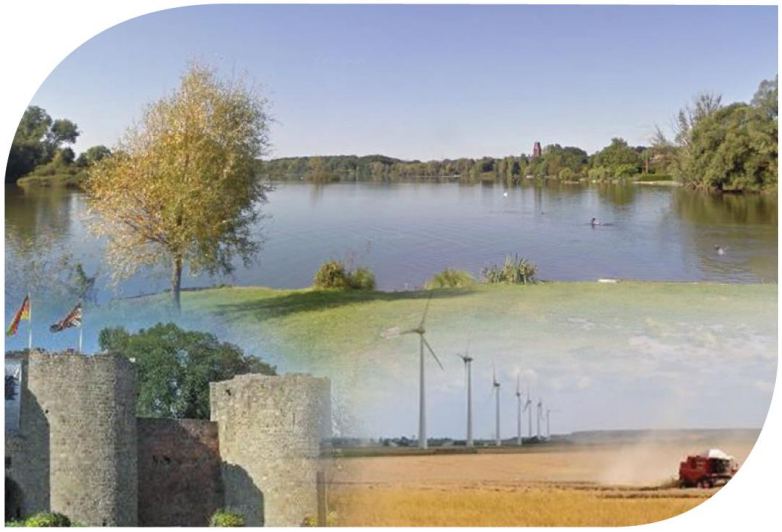
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Longavesnes

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Longavesnes

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Longavesnes	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Longavesnes 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Longavesnes 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

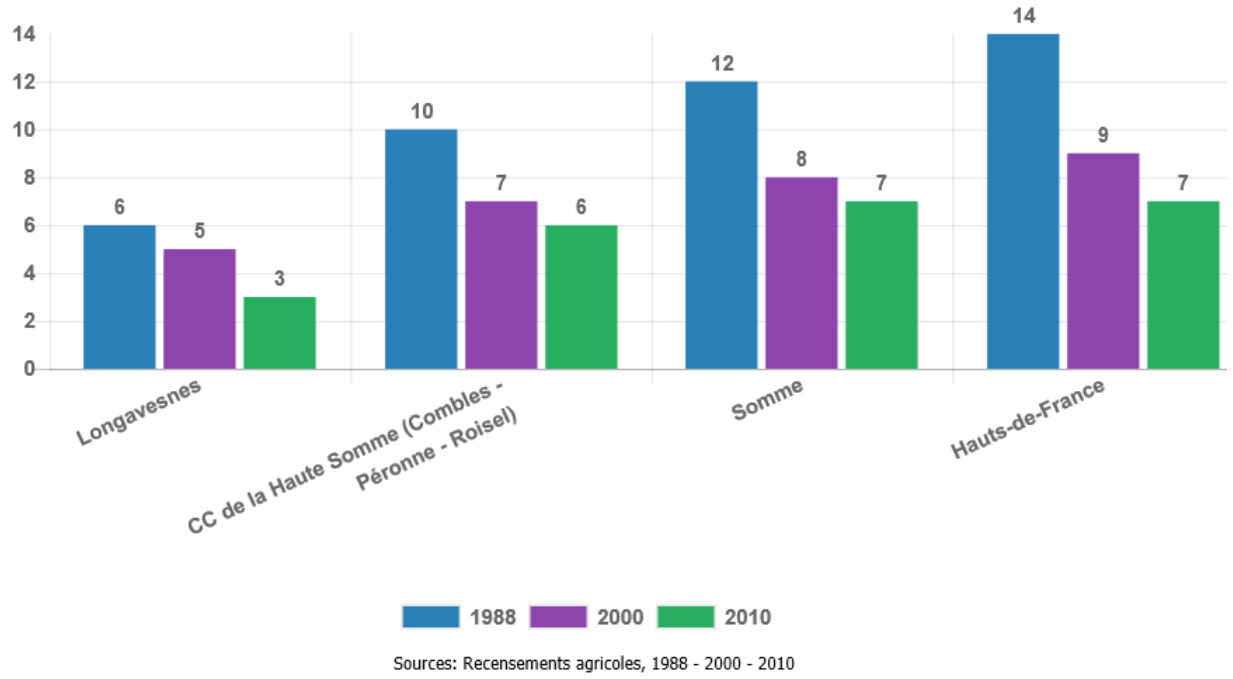


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué de moitié entre 1988 et 2010. Longavesnes a deux fois moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2000, mais qui a ensuite augmenté entre 2000 et 2010 à 1,7 UTA par exploitation. Ce chiffre est équivalent à la moyenne observée sur les Hauts-de-France mais est légèrement inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

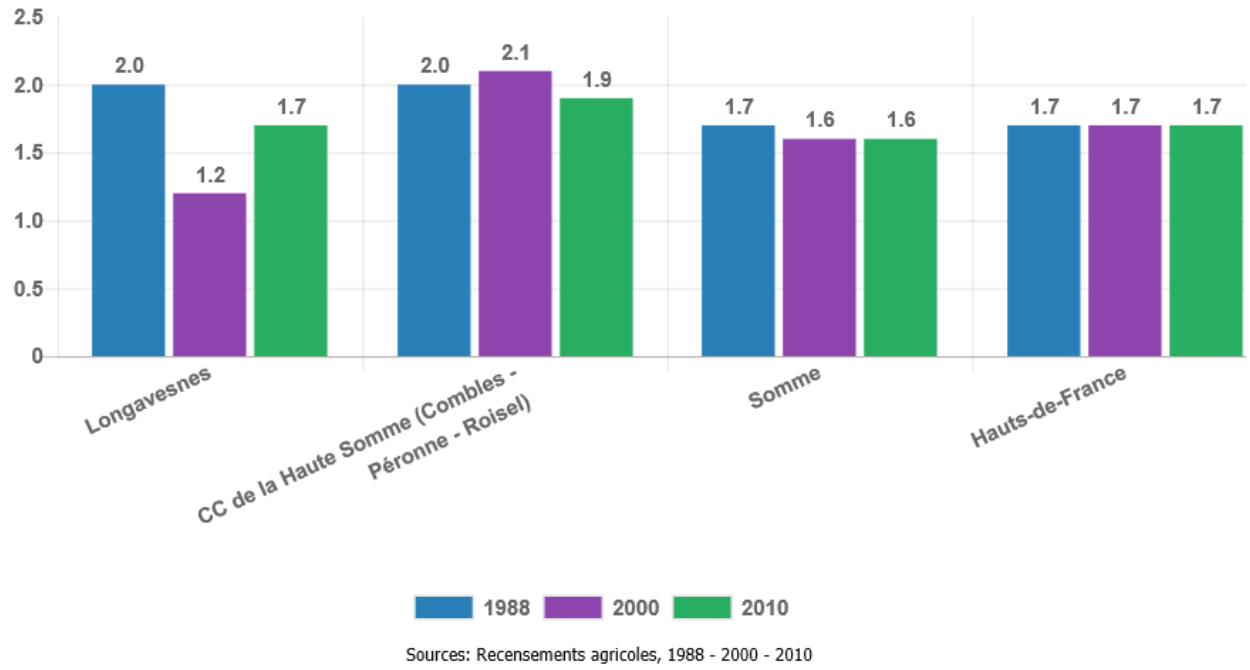


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur les exploitations de Longavesnes comparativement à la moyenne observée sur l'intercommunalité. Toutefois le nombre moyen d'UGB par exploitation a fortement diminué entre 1988 et 2000, et bien qu'ayant progressé entre 2000 et 2010, le nombre observé reste par deux fois inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

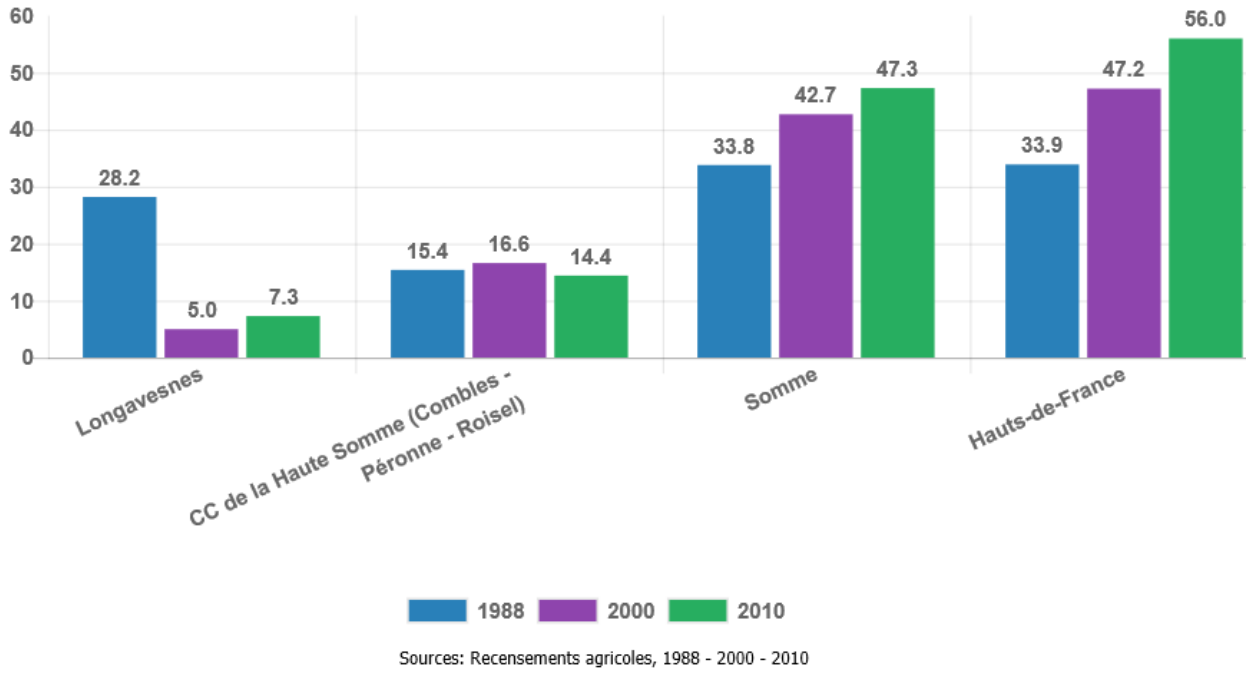


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

169 UGB étaient recensées en 1988 alors que seulement 22 le sont en 2010.

	1988	2000	2010
Longavesnes	169	25	22
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Longavesnes a fortement augmenté entre 1988 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

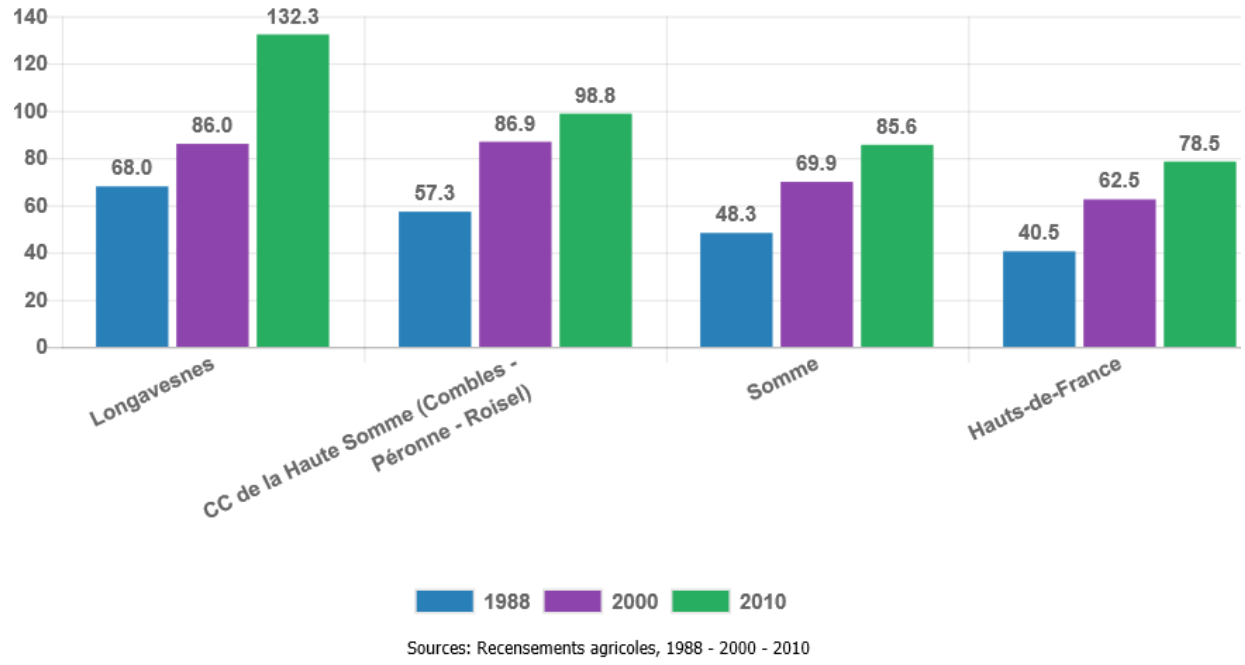


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Longavesnes a néanmoins diminué, elle était de 430 ha en 2000 et n'est plus que de 397 ha.

	1988	2000	2010
Longavesnes	408	430	397
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables moyennes par exploitation a plus que doublé entre 1988 et 2010.

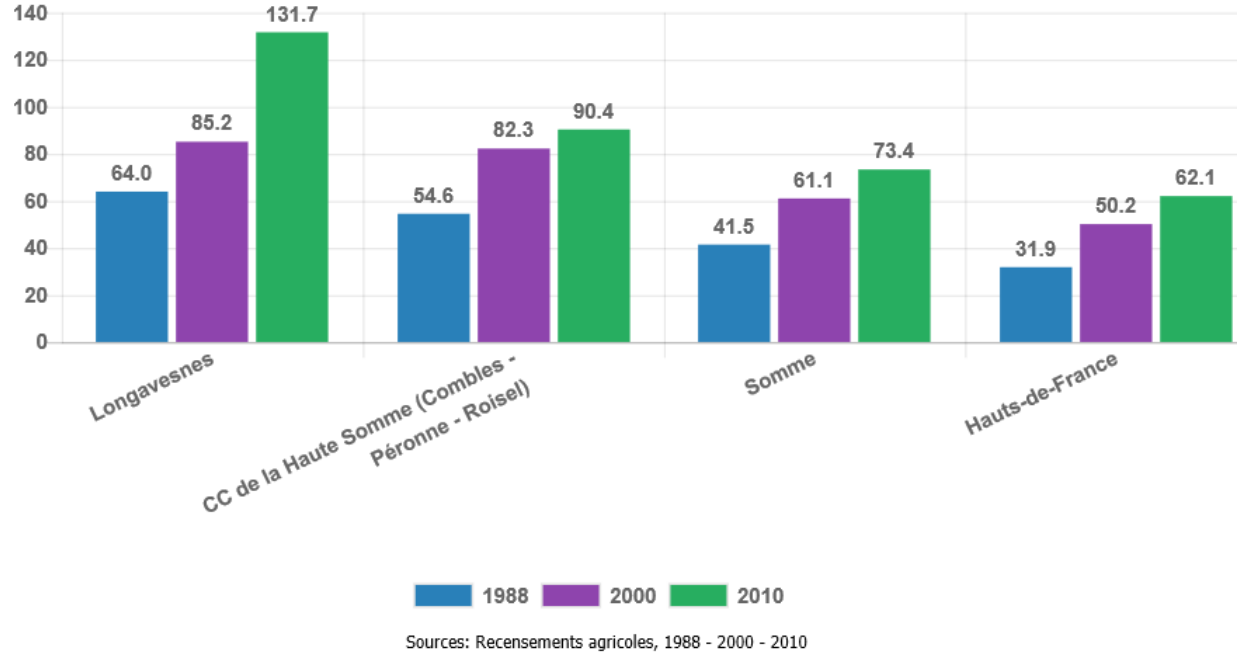


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

Toutefois la SAU totale de la commune a été fluctuante puisqu'elle a augmenté entre 1988 et 2000 et a ensuite diminué entre 2000 et 2010.

	1988	2000	2010
Longavesnes	384	426	395
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a diminué entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

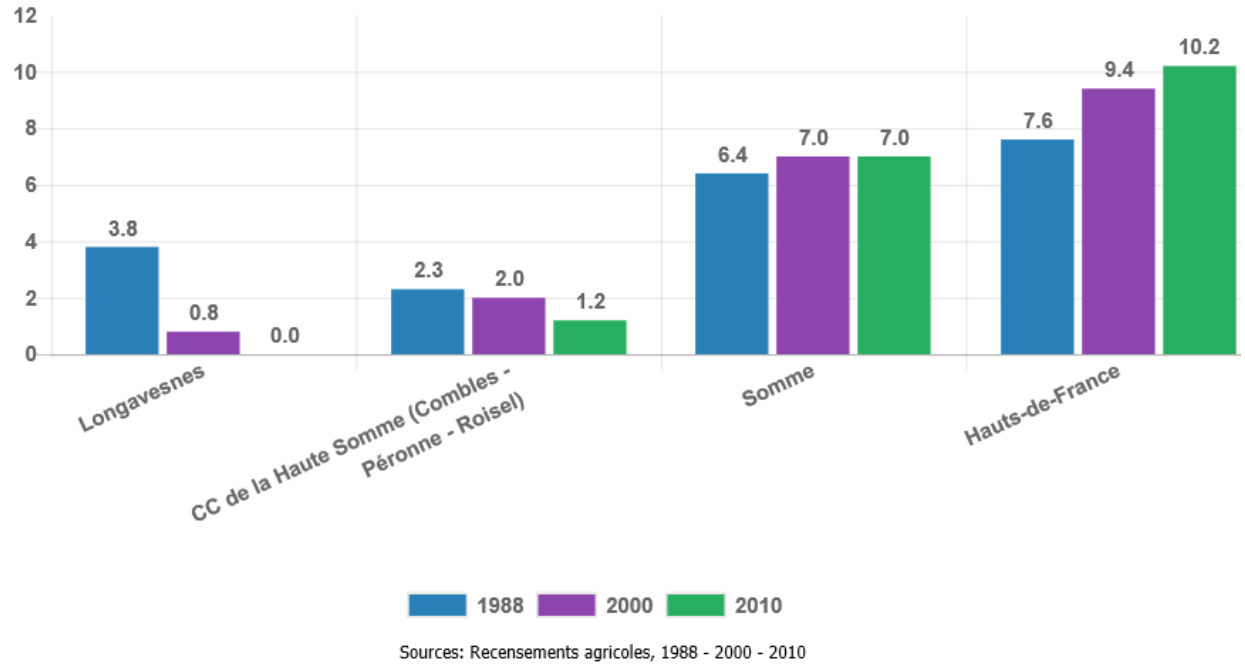


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Longavesnes	23	4	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Longavesnes

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Blé tendre d'hiver	184,79	48,407%
Betterave non fourragère / Bette	99,30	26,012%
Colza d'hiver	21,55	5,645%
Jachère de 5 ans ou moins	0,16	0,042%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	0,17	0,045%
Lin fibres	16,25	4,257%
Maïs	7,43	1,946%
Orge d'hiver	2,97	0,778%
Orge de printemps	0,03	0,008%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	2,25	0,589%
Pomme de terre de consommation	36,43	9,543%
Pomme de terre féculière	9,89	2,591%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,52	0,136%

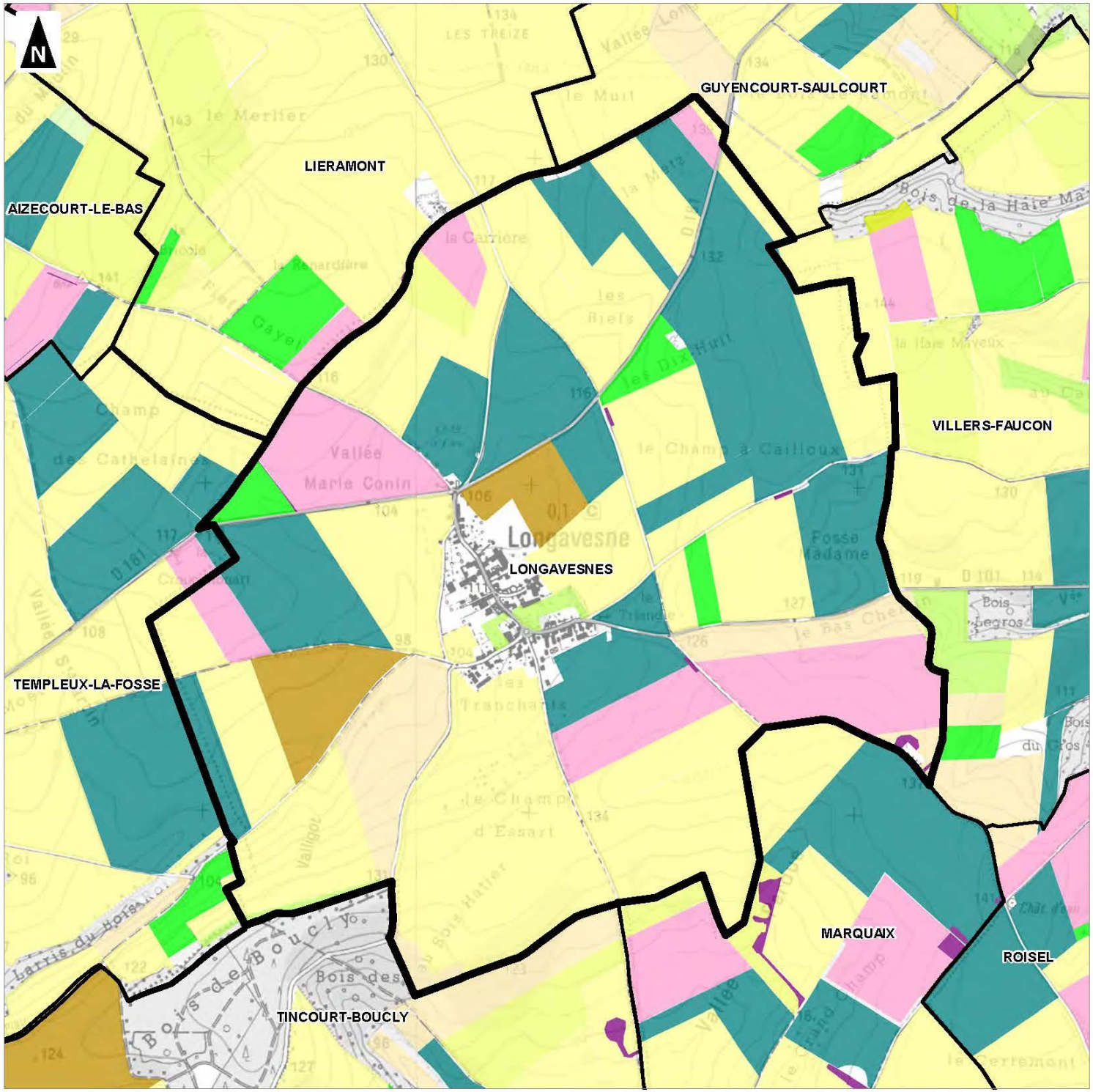
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 48%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 26% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 11% et le colza qui représente plus de 5%. Le lin est également présent en quantité non négligeable de l'ordre de 5% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est très varié mais présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : LONGAVESNES



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:12 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

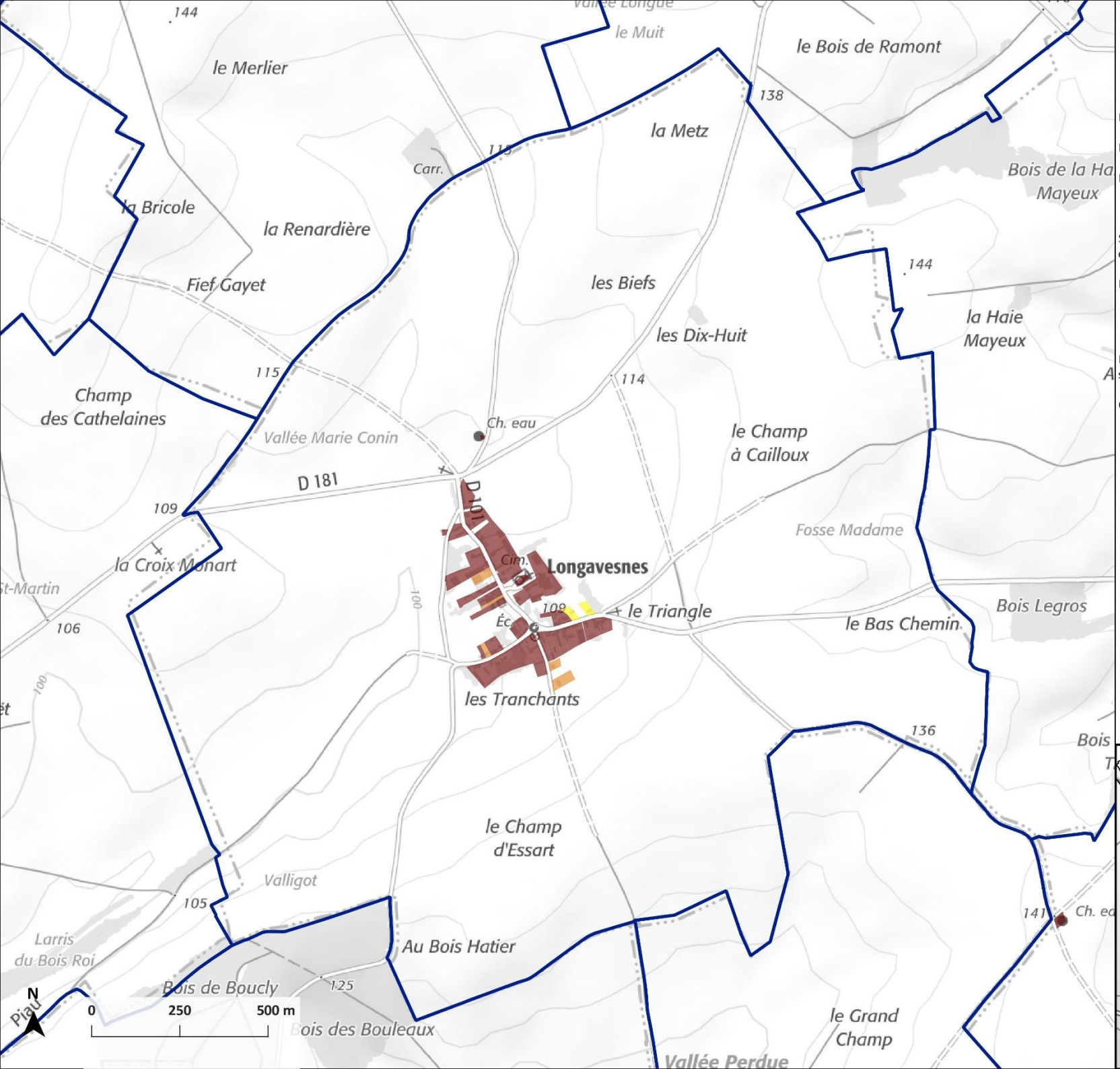
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Longavesnes

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80487
Commune	Longavesnes
Surf com (ha)	409
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	81985
Conso foncière totale (ha)	8
Conso foncière avant 70 (m²)	74596
Conso foncière avant 70 (ha)	7
Propriétés bâties avant 70	48
Surface moyenne avant 70 (m²)	1554
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1105
Conso foncière 70 2005 (m²)	5376
Conso foncière 70 2005 (ha)	1
Propriétés bâties avant 70	5
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1075
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1075
Conso foncière 2005-2015 (m²)	2011
Conso foncière 2005-2015 (ha)	0

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Longavesnes
Consommation du foncier

La commune comptait 88 habitants en 2014.

La superficie totale est de 409 hectares.

La consommation foncières est de :
- 7.5 hectares jusqu'en 1969.
- 0.5 hectares de 1970 à 2005.
- 0.2 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 8.2 hectares, qui représente 2 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1554 m² jusqu'en 1969
- 1075 m² de 1970 à 2005
- 1006 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Longavesnes représente 0.4 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

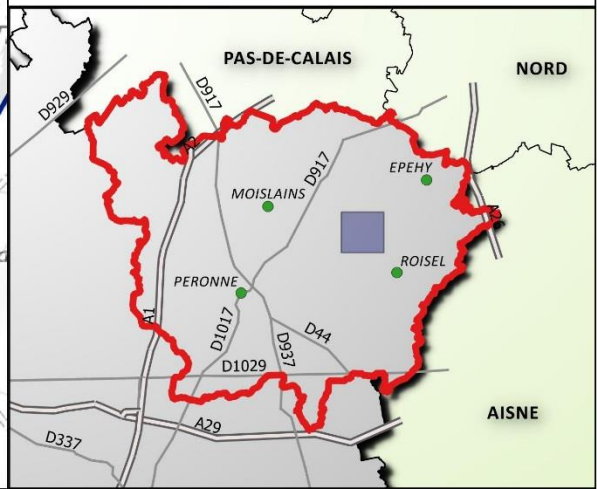
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1105 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1075 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1006 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Deux exploitants de Longavesnes ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 46 ans.

Statut des exploitations

L'une des exploitations est une EARL, l'autre est une exploitation individuelle.

Emplois salariés

L'un des exploitants emploie deux salariés.

Surface Agricole Utile

La SAU moyenne des exploitants est de 172 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Aucun des exploitants n'a de label, ni ne vend directement ses produits à la ferme.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Les exploitants ont un parcellaire dispersé en îlots. L'un des exploitants estime la qualité de sa terre comme étant de moyenne à bonne.

Contraintes à l'agriculture

L'un des exploitants estime son parcellaire non contraint.

Avenir et projets

L'un des exploitants estime son exploitation viable et a un projet de construction et de diversification de ses activités.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

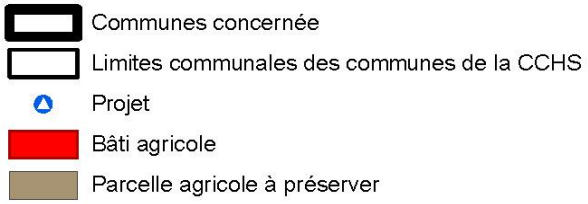
Cette cartographie est présentée ci-après.

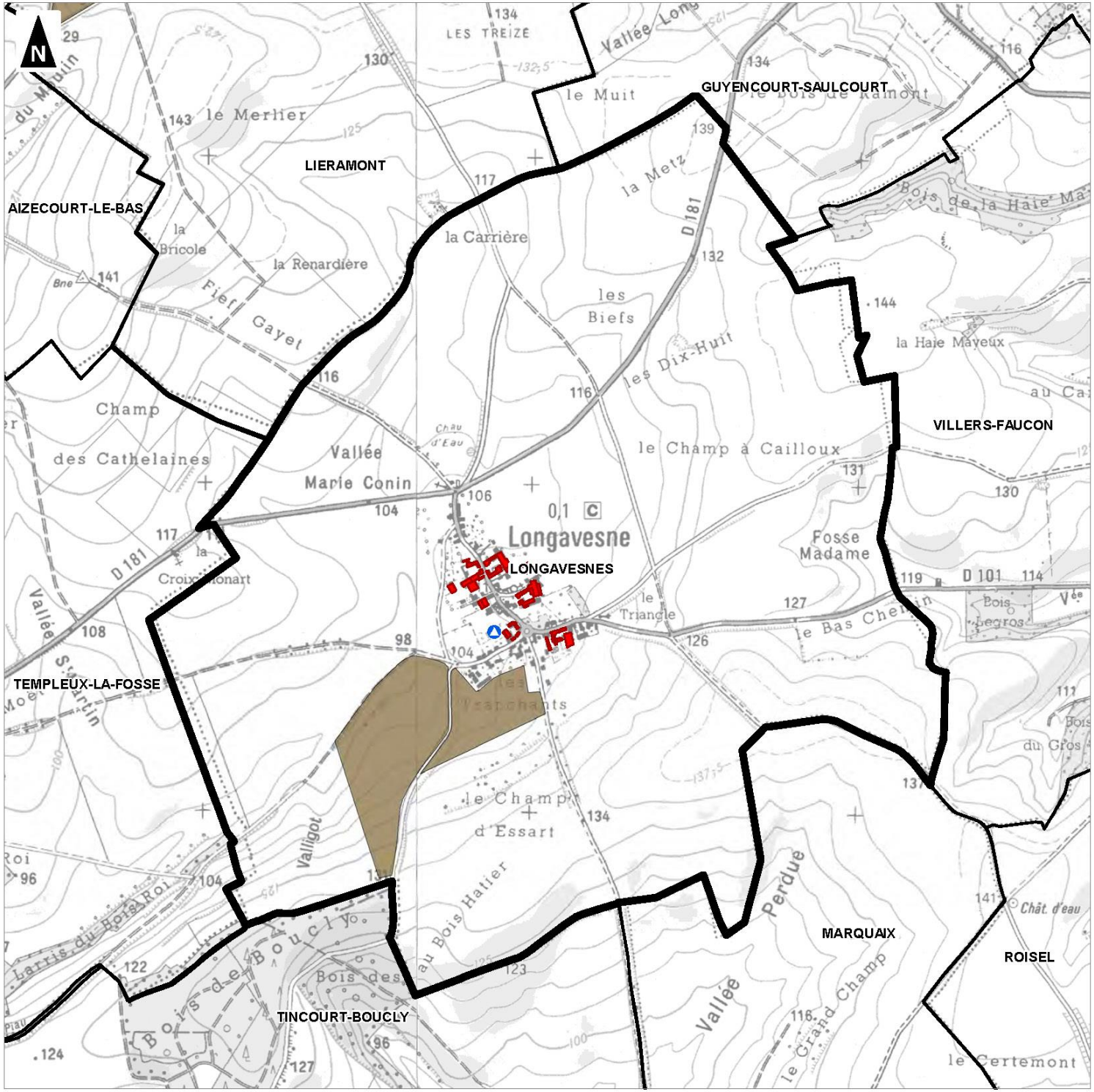
Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : LONGAVESNES





0 500 1 000
Mètres

1:12 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

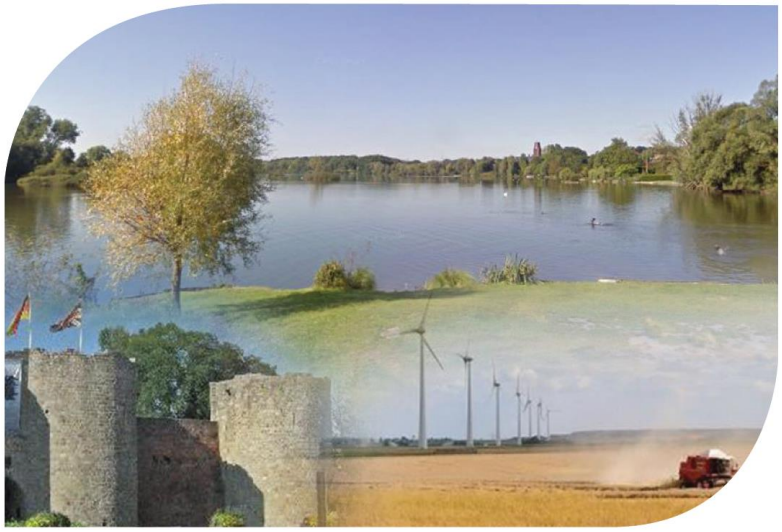
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Liéramont

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Liéramont

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Liéramont	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Liéramont 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Liéramont 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

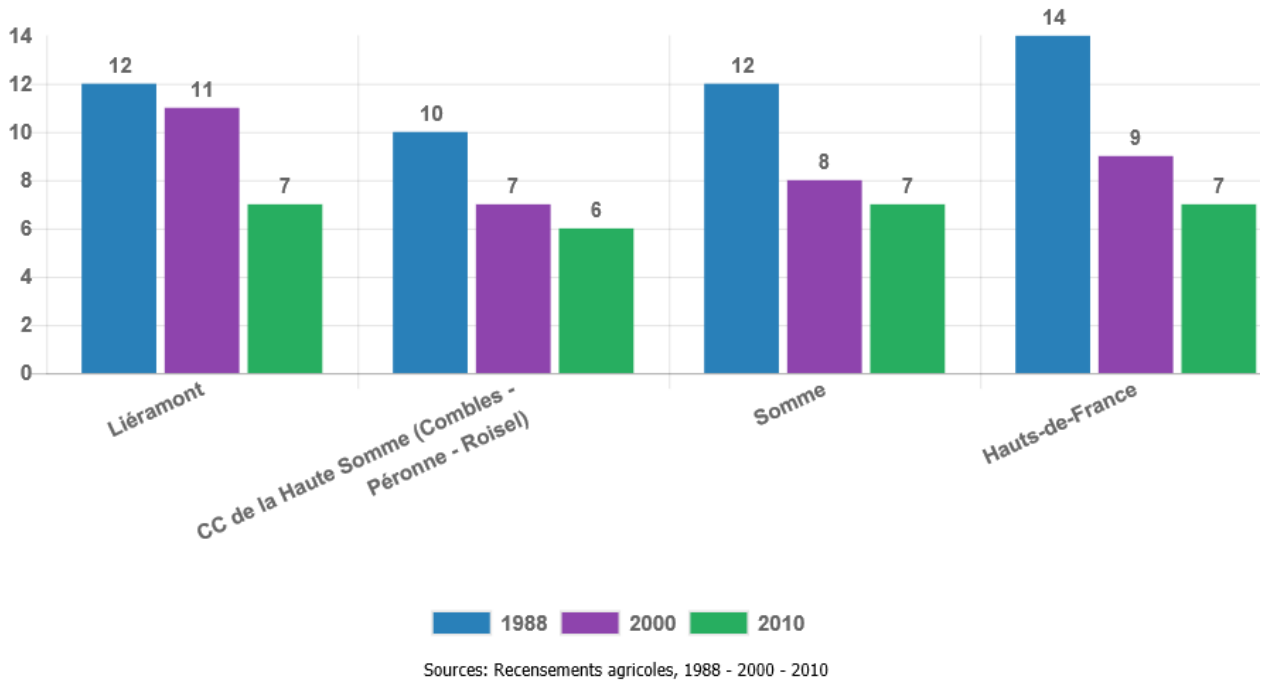


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a baissé de 5 entre 1988 et 2010. Liéramont possède un nombre d'exploitations comparable à la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme, du département et de la région.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation légèrement diminuer entre 1988 et 2000, mais est resté stable entre 2000 et 2010 à 1,6 UTA par exploitation. Ce chiffre est légèrement inférieur à la moyenne observée sur la CCHS, mais est comparable à celle observée sur le département et sur la région.

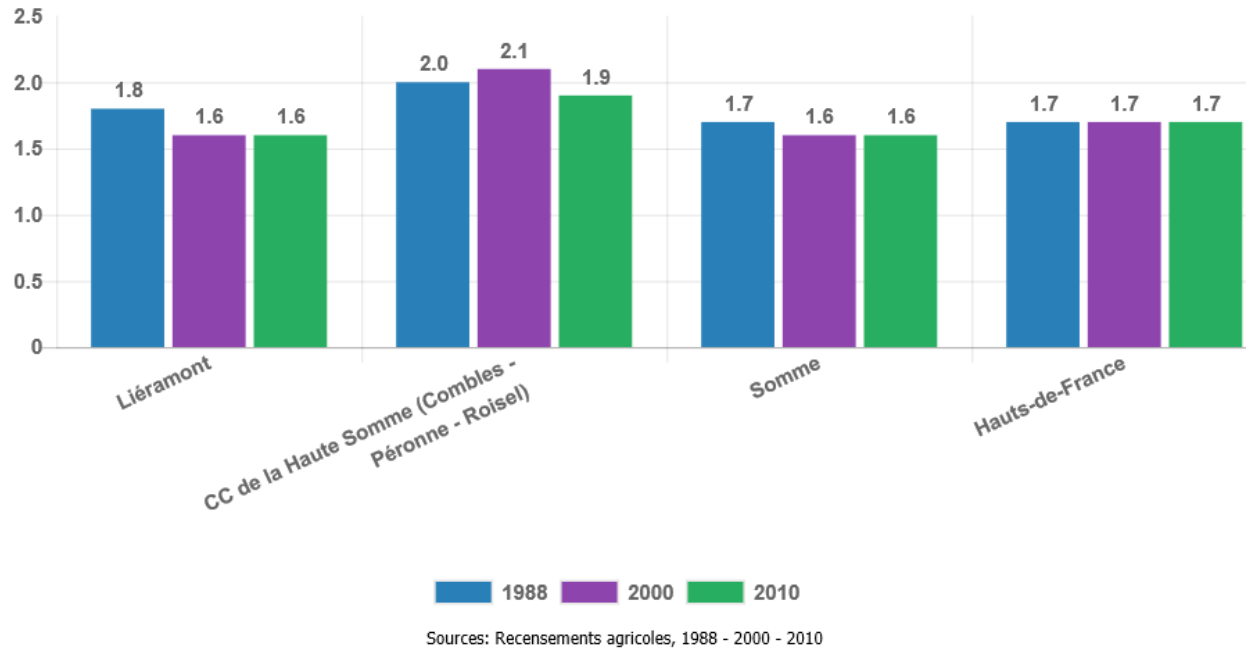


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Liéramont. En moyenne, le nombre moyen d'UGB par exploitation a plus que doublé entre 1988 et 2000. Malgré une baisse entre 2000 et 2010, les UGB restent bien plus présents que la moyenne par exploitation observée sur la CCHS.

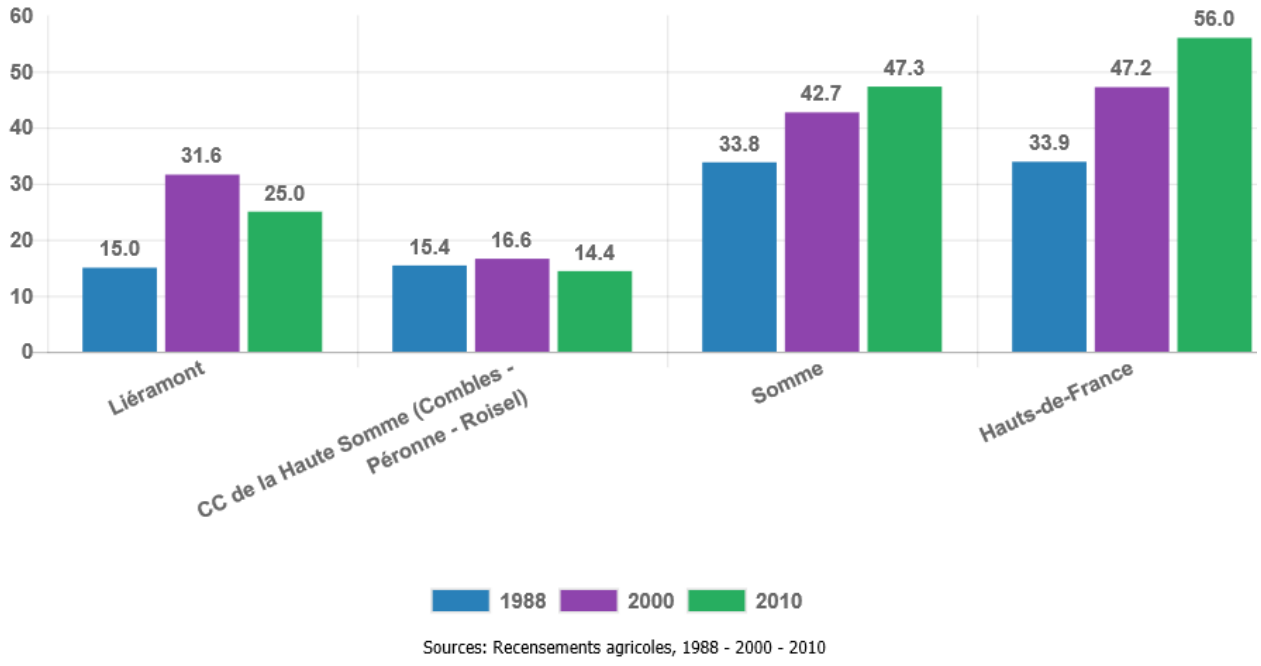


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

En 2000 le nombre d'UGB sur Liéramont atteignait 348, ce nombre est redescendu à 175 en 2010.

	1988	2000	2010
Liéramont	180	348	175
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Liéramont a fortement augmenté entre 1988 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

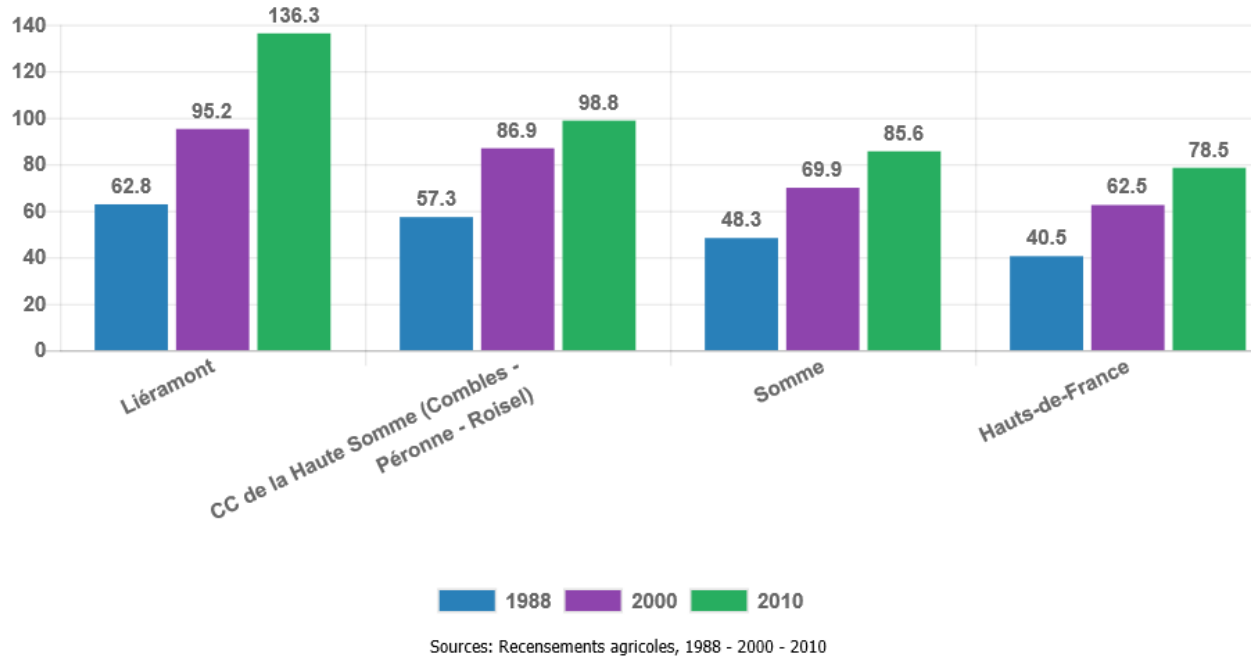


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Liéramont est passée de 754 ha en 1988 à 1 047 ha en 2000, toutefois elle est descendue à 954 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Liéramont	754	1047	954
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a également fortement augmenté entre 1988 et 2010.

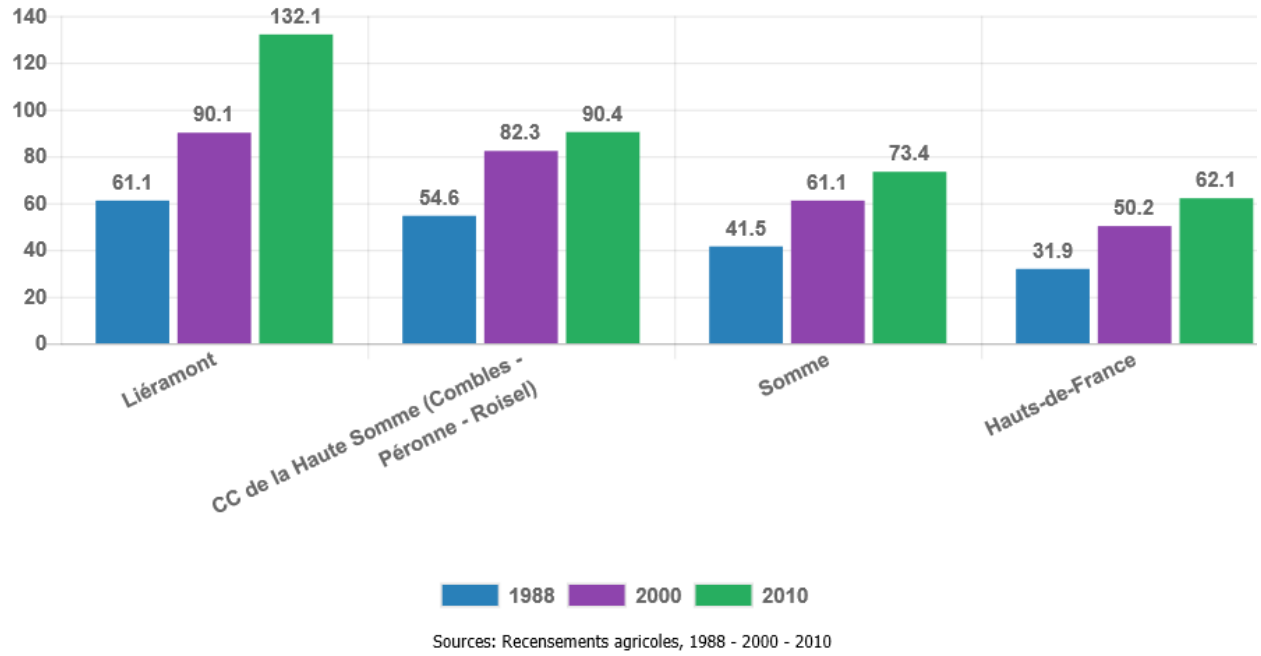


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Liéramont	733	991	925
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a augmenté entre 1988 et 2000, mais a ensuite diminué entre 2000 et 2010.

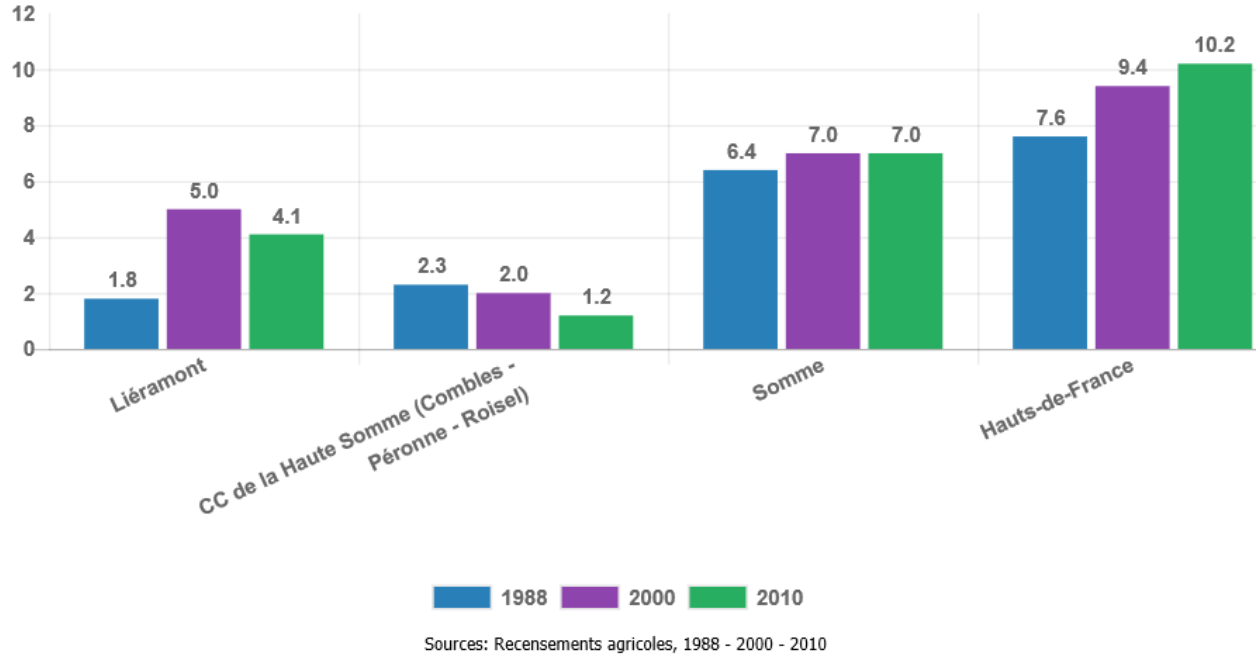


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Liéramont	21	55	29
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Liéramont

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	0,52	0,076%
Bordure de champ	0,53	0,078%
Blé tendre d'hiver	324,84	47,597%
Betterave non fourragère / Bette	125,97	18,458%
Chicorée / Endive / Scarole	24,23	3,550%
Colza d'hiver	68,26	10,002%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	0,70	0,103%
Maïs	7,58	1,111%
Orge d'hiver	20,94	3,068%
Orge de printemps	2,14	0,314%
Autre pois fourrager de printemps	0,11	0,016%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	3,54	0,519%
Petits pois	21,04	3,083%
Pois de printemps semé avant le 31/05	0,01	0,001%
Prairie en rotation longue (6 ans ou plus)	1,01	0,148%
Pomme de terre de consommation	49,81	7,298%
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	3,44	0,504%
Ray-grass de 5 ans ou moins	0,38	0,056%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,85	0,125%
Triticale d'hiver	26,58	3,895%

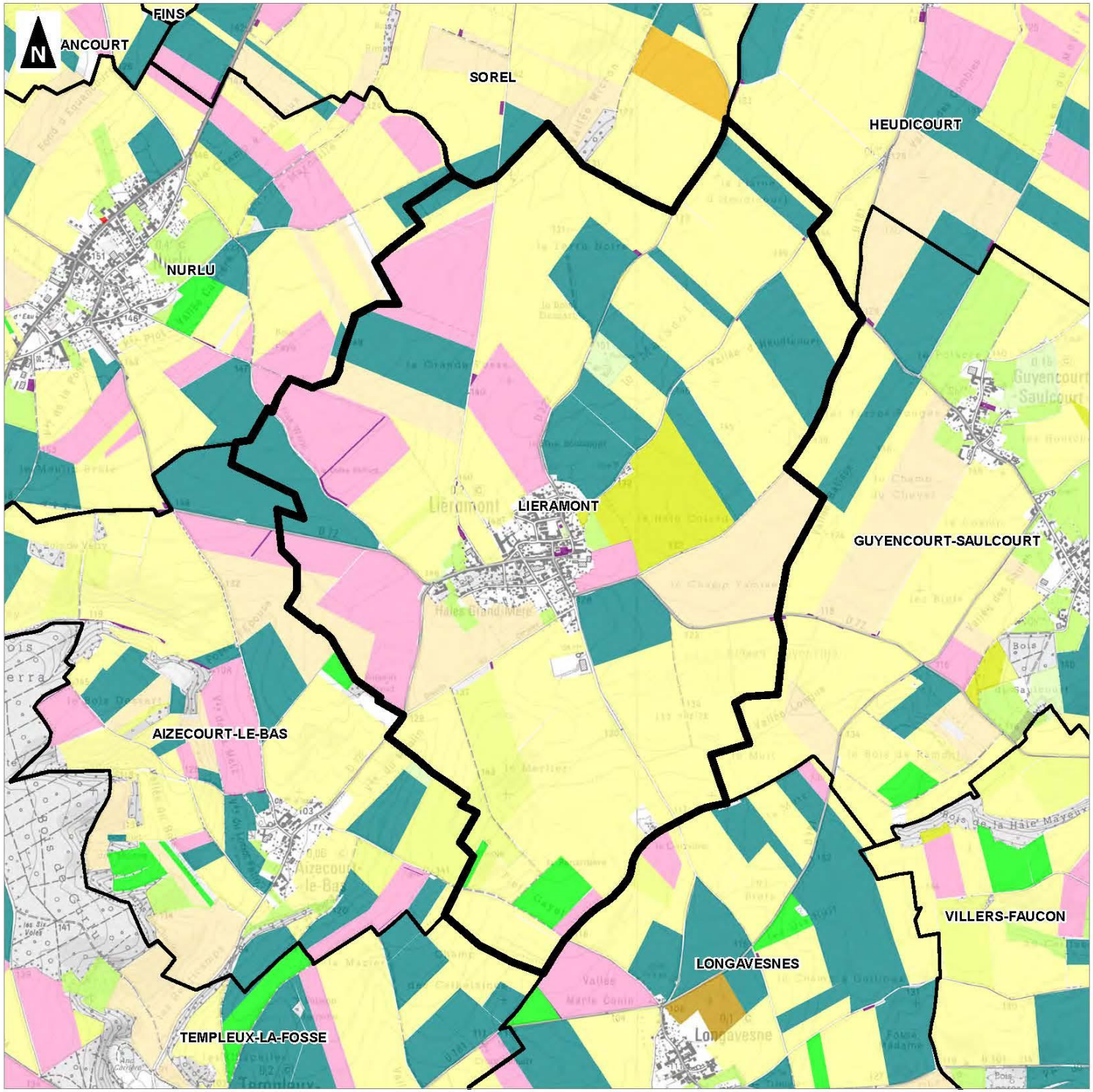
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 47%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 18% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 7% et le colza qui représente plus de 10%. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est très varié mais présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : LIERAMONT



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:19 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

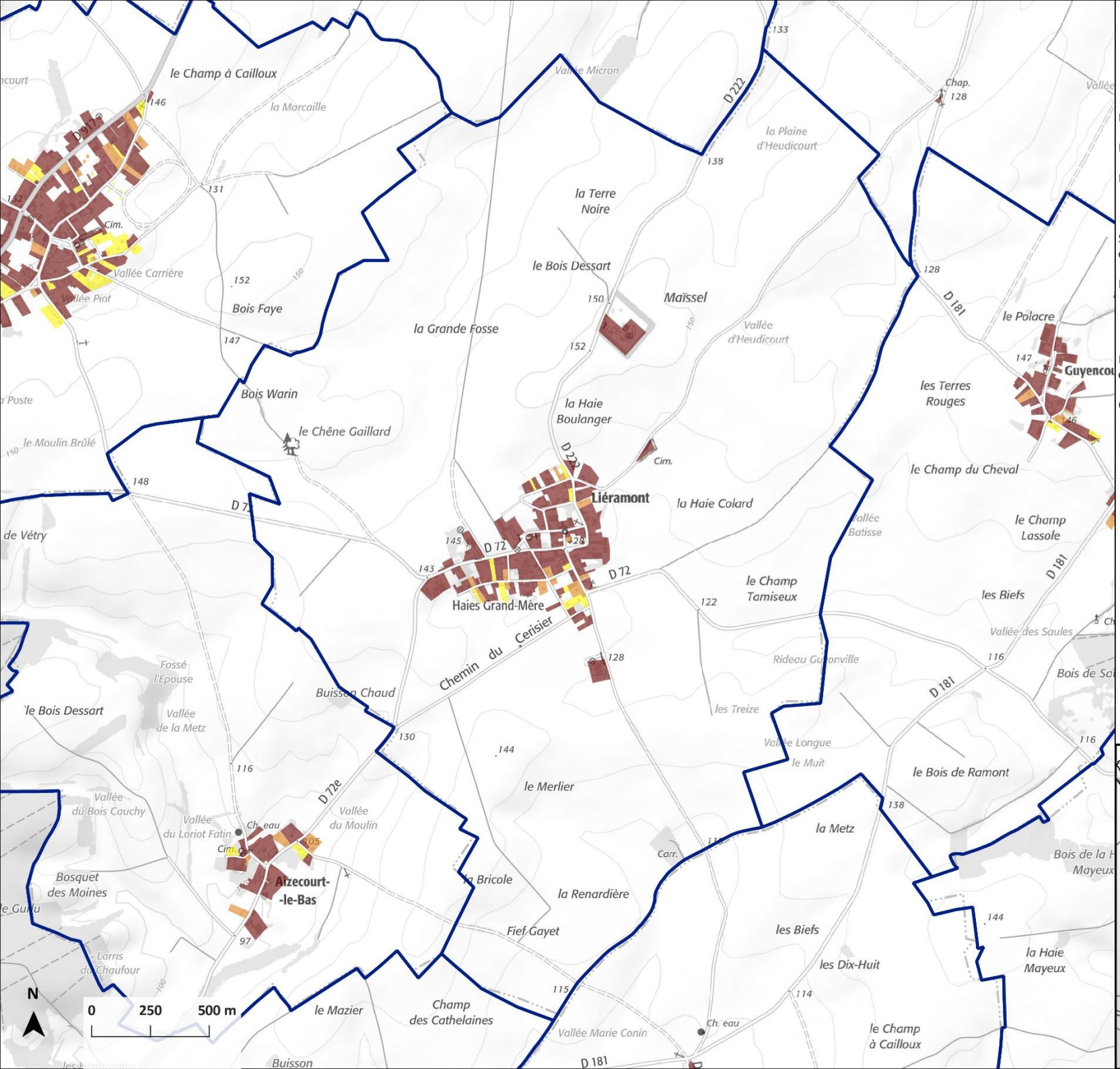
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Liéramont

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80475
Commune	Liéramont
Surf com (ha)	729
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	208905
Conso foncière totale (ha)	21
Conso foncière avant 70 (m²)	181570
Conso foncière avant 70 (ha)	18
Propriétés bâties avant 70	103
Surface moyenne avant 70 (m²)	1763
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1151
Conso foncière 70 2005 (m²)	15086
Conso foncière 70 2005 (ha)	2
Propriétés bâties avant 70	13
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1160
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1160
Conso foncière 2005-2015 (m²)	12251
Conso foncière 2005-2015 (ha)	1

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Liéramont
Consommation du foncier

La commune comptait 233 habitants en 2014.

La superficie totale est de 729 hectares.

La consommation foncières est de :
- 18.2 hectares jusqu'en 1969.
- 1.5 hectares de 1970 à 2005.
- 1.2 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 20.9 hectares, qui représente 2.9 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1763 m² jusqu'en 1969
- 1160 m² de 1970 à 2005
- 1114 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Liéramont représente 1 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

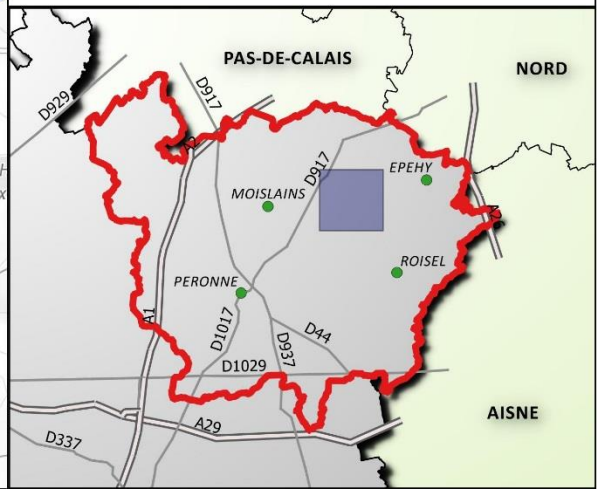
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1151 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1160 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1158 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Deux exploitants de Liéramont ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 42 ans.

Statut des exploitations

Les exploitations ont le statut d'EARL.

Emplois salariés

Aucune exploitation n'emploie de salarié.

Surface Agricole Utile

La SAU moyenne est de 89 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Aucun des exploitants ne vend directement ses produits à la ferme. L'un deux détient le label AB.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

L'un des exploitants possède un parcellaire regroupé avec une bonne qualité de terre.

Contraintes à l'agriculture

Aucun des exploitants ne possède de parcellaire contraint. L'un d'eux est relève tout de même du RSD.

Avenir et projets

Les exploitants estiment l'avenir de leur exploitation viable. Aucun n'a de projet de construction à venir.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

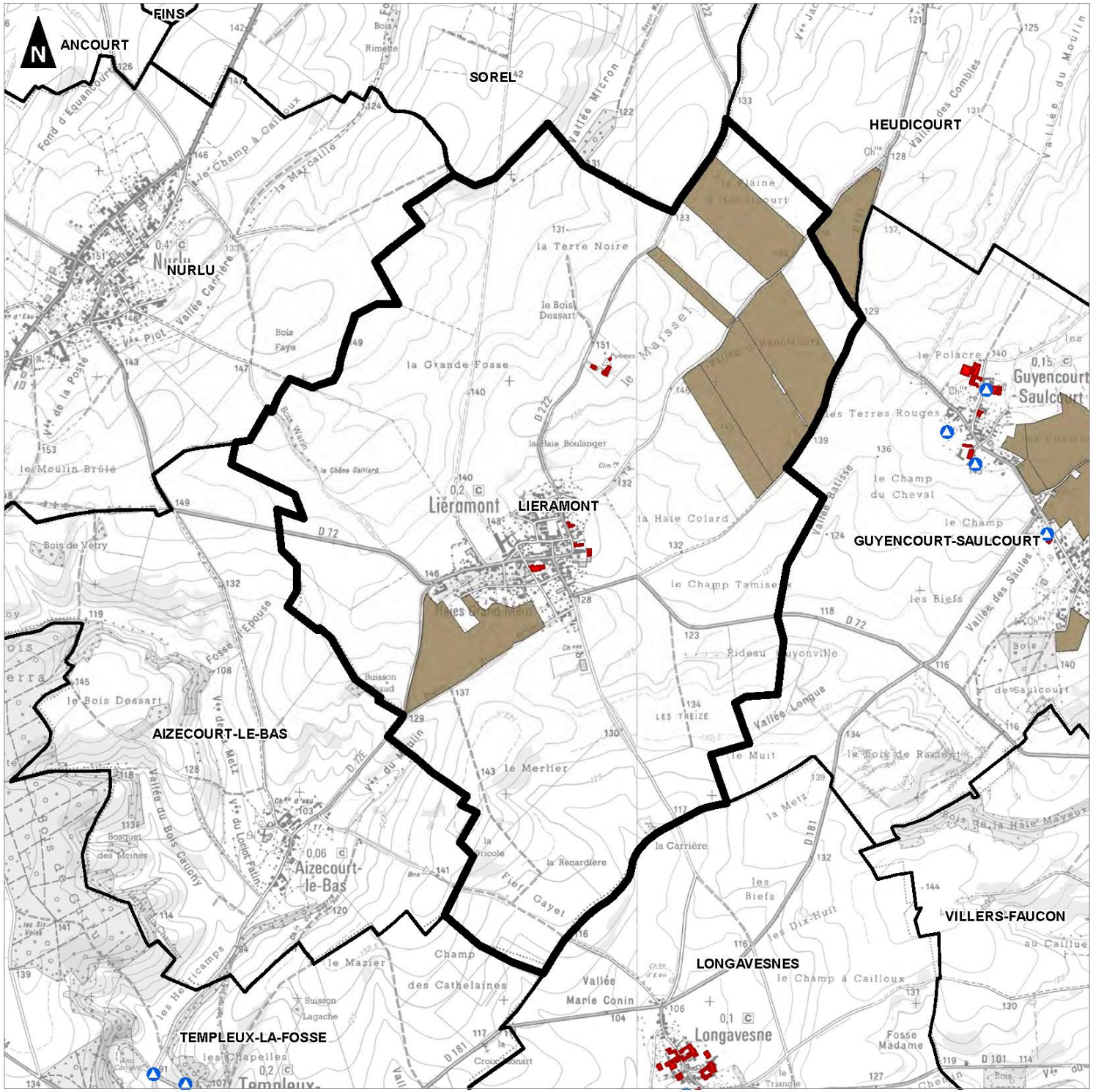
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : LIERAMONT



- Communes concernée
- Limites communales des communes de la CCHS
- Projet
- Bâti agricole
- Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000
Mètres

1:19 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

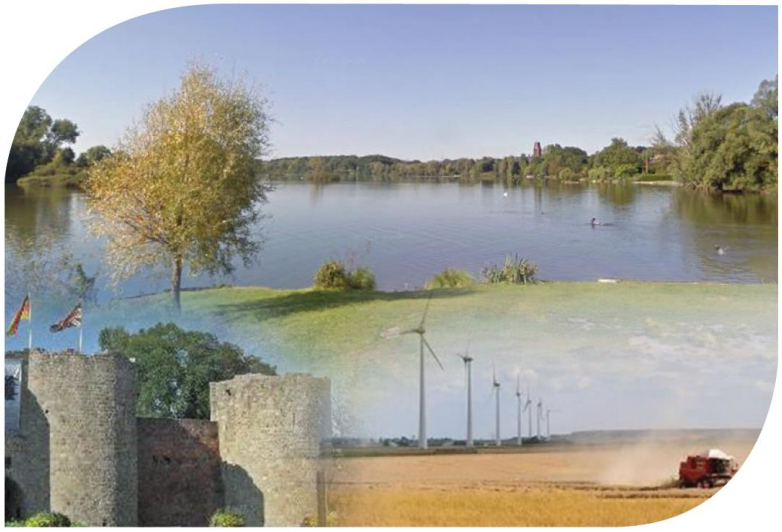
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Lesboeufs

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Lesboeufs

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Lesboeufs	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Lesboeufs 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Lesboeufs 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

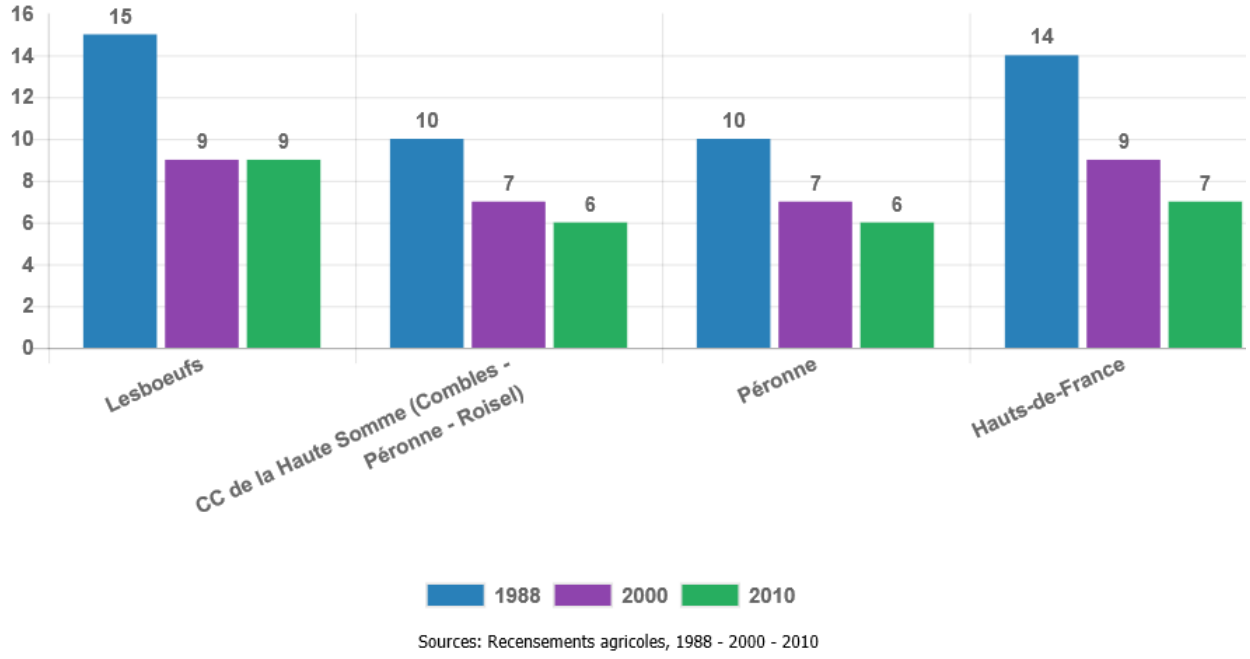


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

La commune a perdu 6 exploitations agricoles entre 1988 et 2000, mais leur nombre est resté stable entre 2000 et 2010. Lesboeufs possède plus d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation augmenter fortement entre 1988 et 2000 pour ensuite diminuer légèrement à 2,6 UTA par exploitation. Ce chiffre est supérieur à la moyenne observée sur la CCHS.

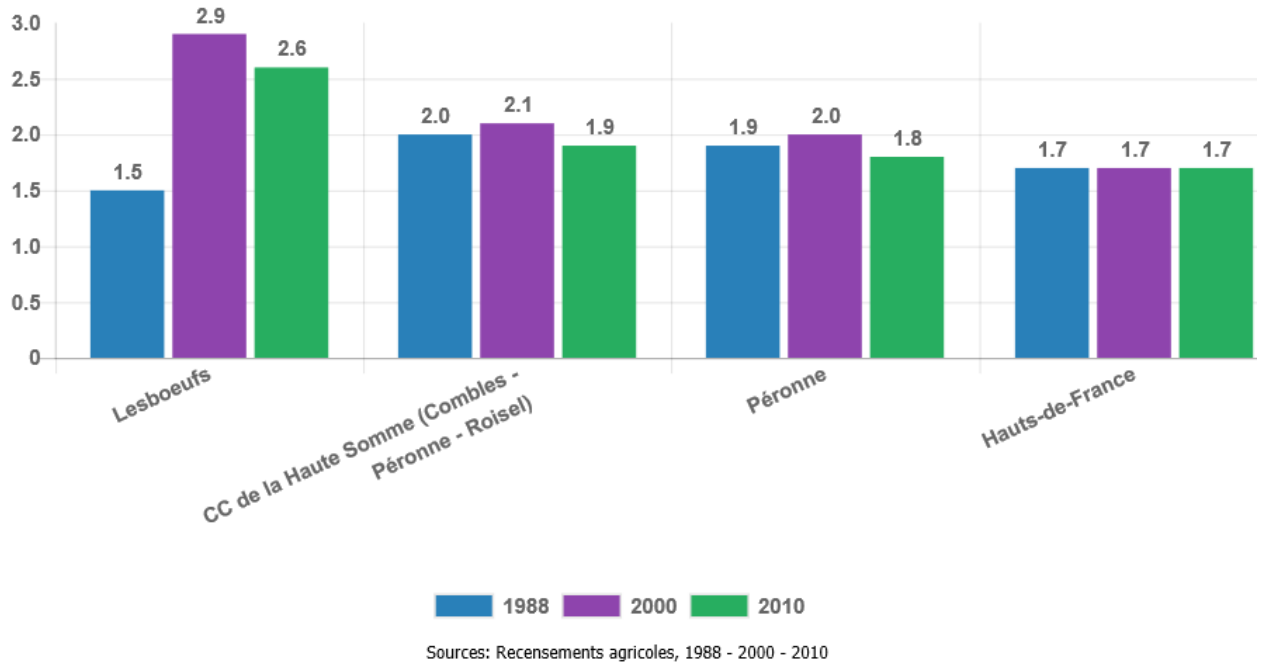


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Lesboeufs. Le nombre moyen d'UGB par exploitation a augmenté entre 1988 et 2000 mais a diminué de plus de la moitié entre 2000 et 2010. L'élevage semble moins présent sur la commune comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région.

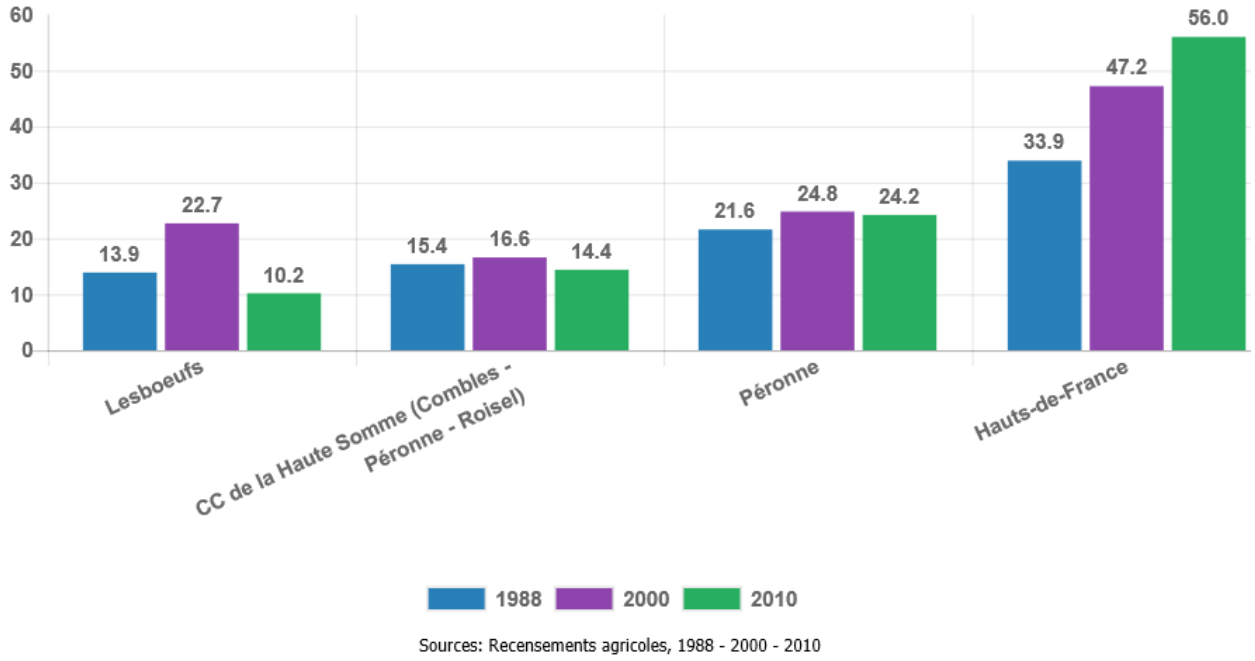


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Le nombre d'UGB était de 208 en 1988, il n'est plus que de 92 en 2010.

	1988	2000	2010
Lesboeufs	208	204	92
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Péronne	49385	38993	31781
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Lesboeufs a fortement augmenté entre 1988 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

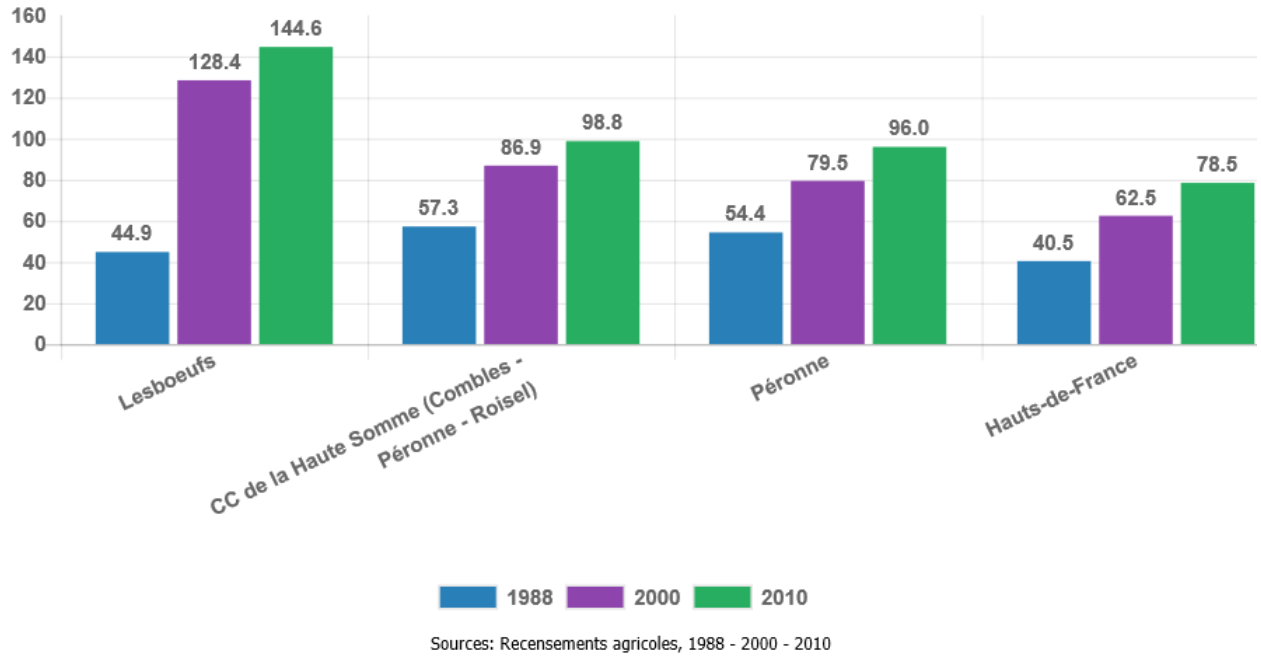


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Lesboeufs est passée de 673 ha en 1988 à 1 301 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Lesboeufs	673	1156	1301
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a fortement augmenté entre 1988 et 2010.

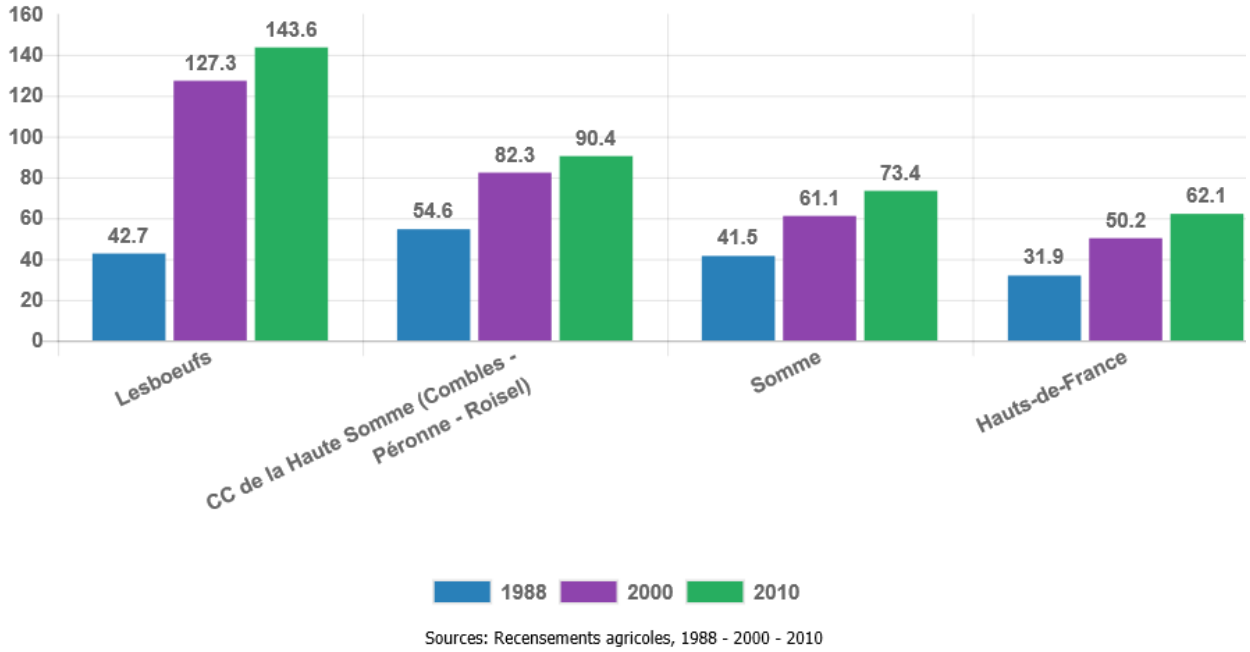


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Lesboeufs	641	1146	1292
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a diminué entre 1988 et 2000, puis a disparu en 2010. Il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

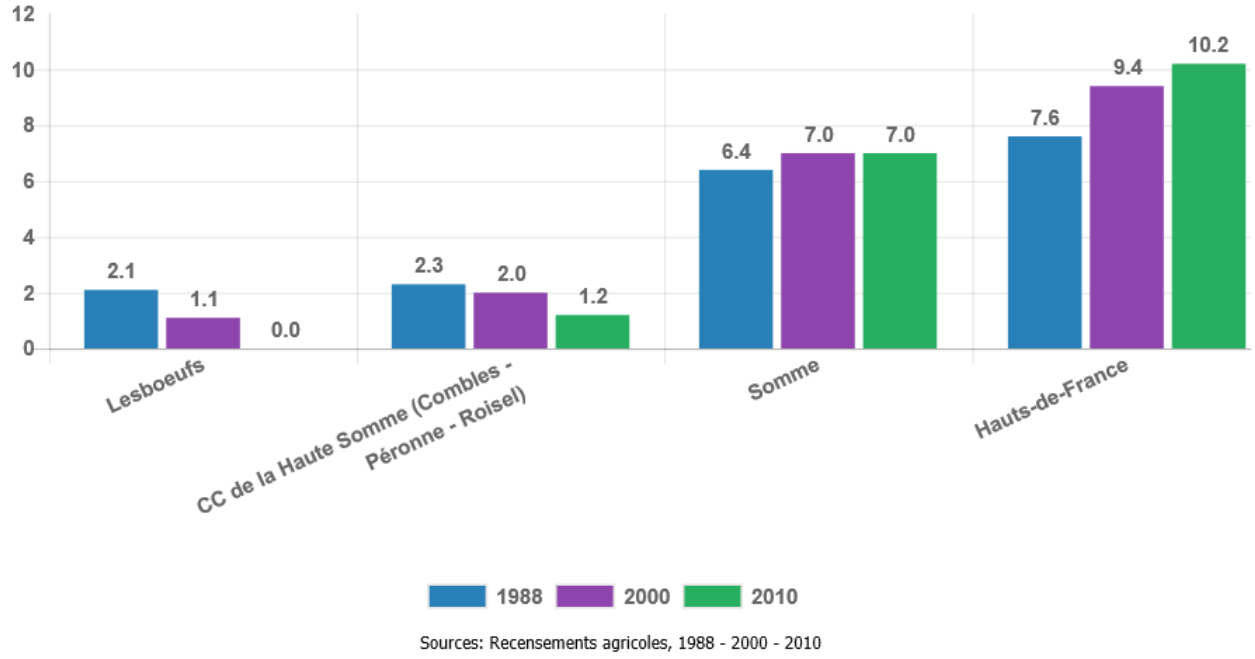


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Lesboeufs	32	10	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Lesboeufs

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Blé tendre d'hiver	270,13	49,633%
Betterave non fourragère / Bette	95,68	17,580%
Chicorée / Endive / Scarole	8,24	1,514%
Colza d'hiver	6,27	1,152%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	0,20	0,037%
Haricot / Flageolet	25,66	4,715%
Jachère de 5 ans ou moins	0,34	0,062%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	1,69	0,311%
Maïs ensilage	15,58	2,863%
Orge d'hiver	0,04	0,007%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	12,18	2,238%
Petits pois	16,60	3,050%
Pomme de terre de consommation	91,10	16,739%
Ray-grass de 5 ans ou moins	0,02	0,004%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,52	0,096%

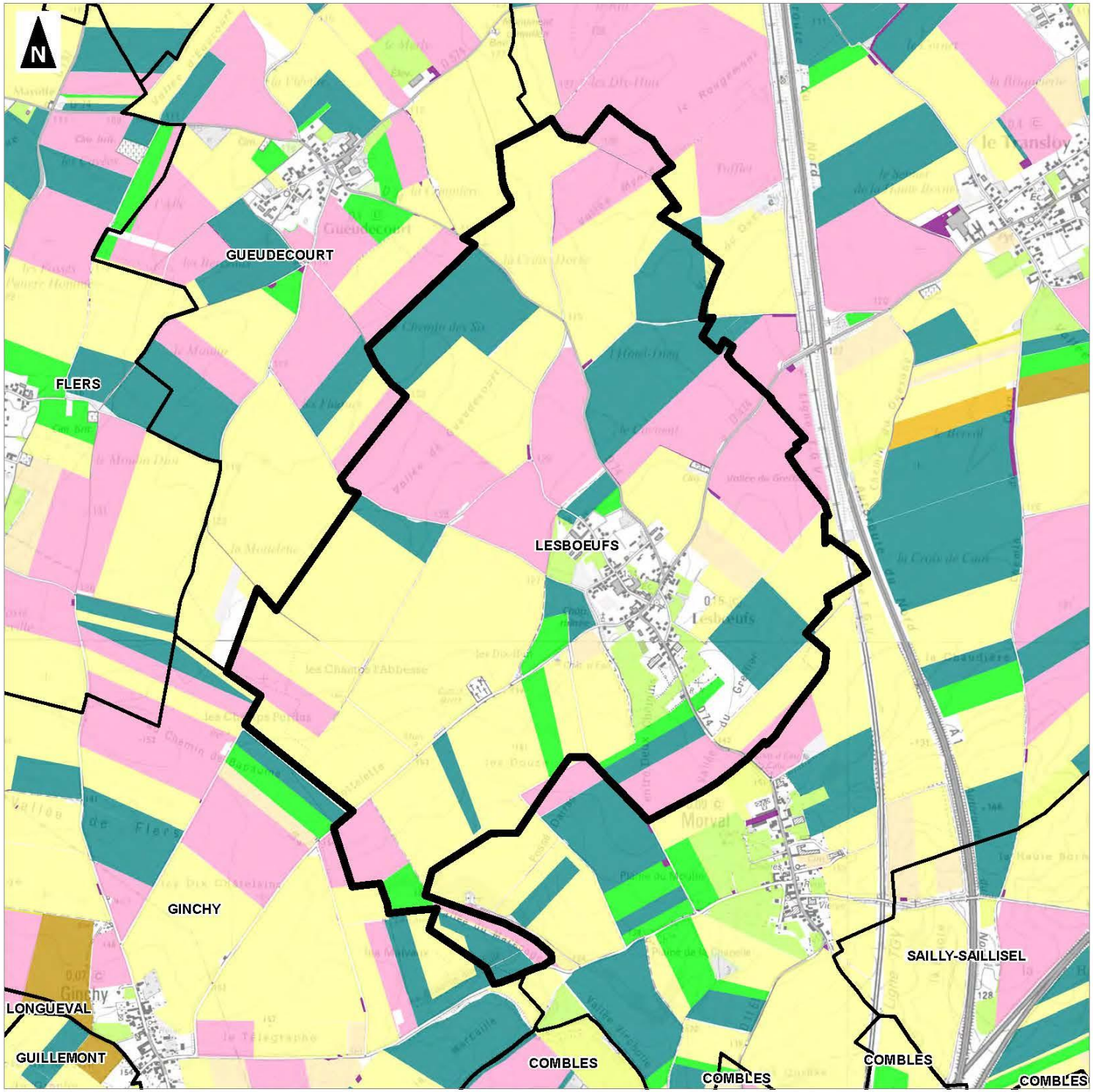
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 49%. Les cultures industrielles sont en troisième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 17% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en deuxième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 16%, les haricots qui représentent plus de 4% et les petits pois qui représentent plus de 3%. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est très varié mais présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : LESBOEUFS



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:18 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

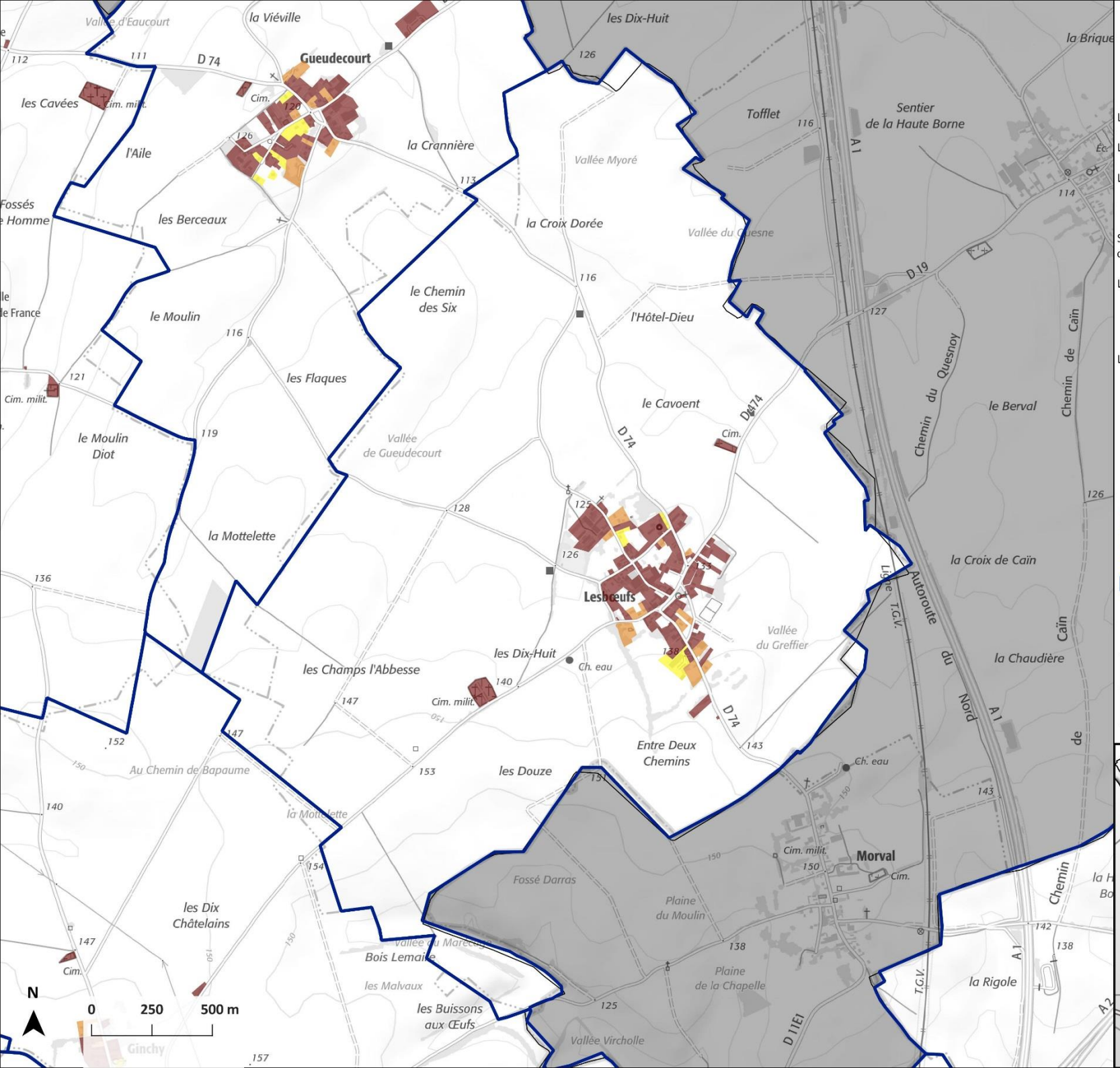
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Lesboeufs

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80472
Commune	Lesboeufs
Surf com (ha)	597
Doc urba	CC
Conso foncière totale (m²)	182234
Conso foncière totale (ha)	18
Conso foncière avant 70 (m²)	142568
Conso foncière avant 70 (ha)	14
Propriétés bâties avant 70	67
Surface moyenne avant 70 (m²)	2128
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1779
Conso foncière 70 2005 (m²)	27991
Conso foncière 70 2005 (ha)	3
Propriétés bâties avant 70	13
Surface moyenne 70 2005 (m²)	2153
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1716
Conso foncière 2005-2015 (m²)	16832
Conso foncière 2005-2015 (ha)	2

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Lesb

La commune comptait 164 habitants en 2014.

La superficie totale est de 597 hectares.

La consommation foncières est de :
- 14.3 hectares jusqu'en 1969.
- 2.8 hectares de 1970 à 2005.
- 1.7 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 18.2 hectares, qui représente 3.1 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 2128 m² jusqu'en 1969
- 2153 m² de 1970 à 2005
- 2405 m² de 2006 à 2015

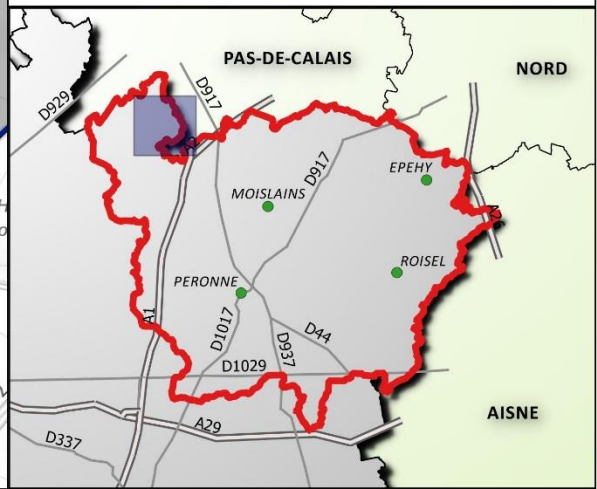
Le foncier bâti de Lesb

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Deux exploitants de Lesboeufs ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 55 ans.

Statut des exploitations

Une exploitation est une SCEA, l'autre est une EARL.

Emplois salariés

Aucune exploitation n'emploie de salarié.

Surface Agricole Utile

La moyenne des SAU est de 67,5 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Un des exploitants possède des labels (Global gap et Blé label rouge). Mais aucun ne vend directement sa production à la ferme.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

L'un des exploitants possède un parcellaire dispersé en îlots, les autres possèdent un parcellaire regroupé. La qualité de leurs terres est jugée bonne.

Contraintes à l'agriculture

L'un des exploitants estime son parcellaire contraint.

Avenir et projets

Tous les exploitants estiment viable l'avenir de leur exploitation. Aucun n'a de projet de construction.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

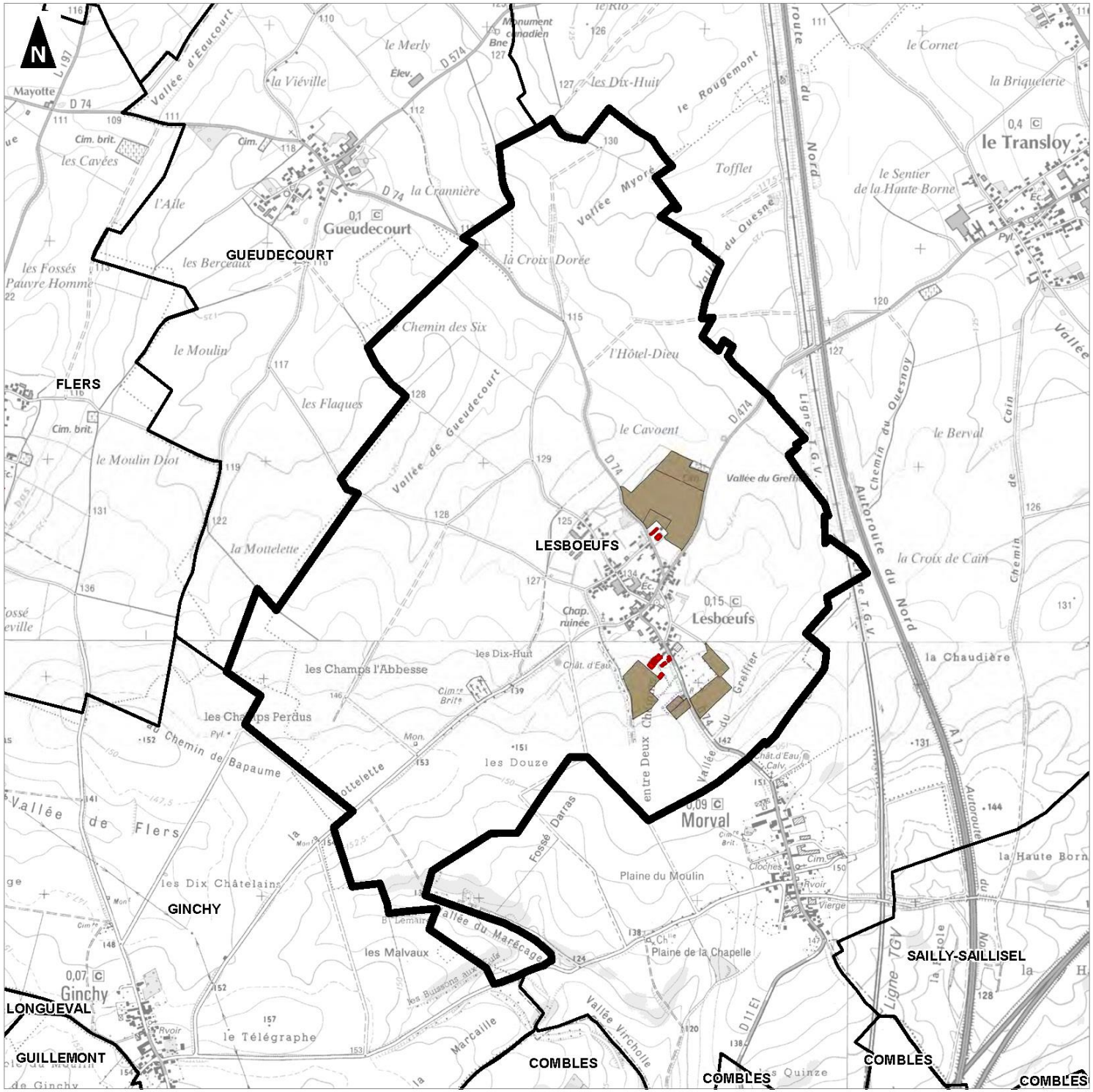
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : LESBOEUFS



- Communes concernée
- Limites communales des communes de la CCHS
- Projet
- Bâti agricole
- Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000
Mètres

1:18 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

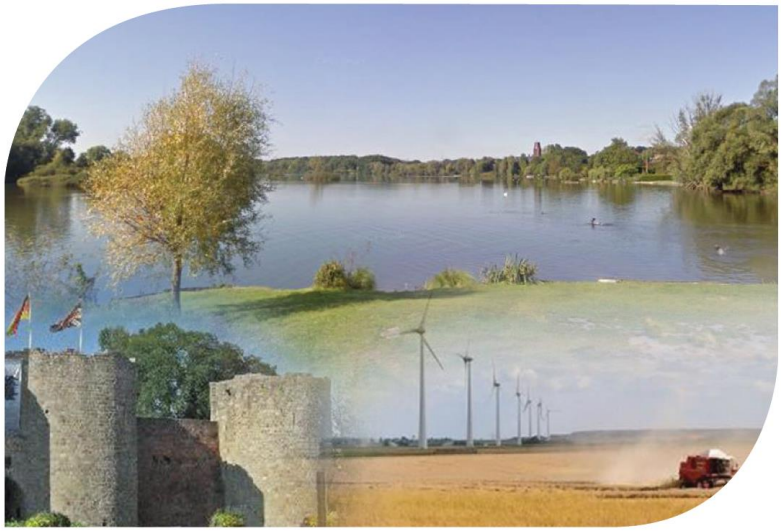
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Heudicourt

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Heudicourt

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Heudicourt	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Heudicourt 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 18

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 19
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Heudicourt 20

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 23

4.1 Méthodologie 24
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 24
4.3 Carte de sensibilité communale 26

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

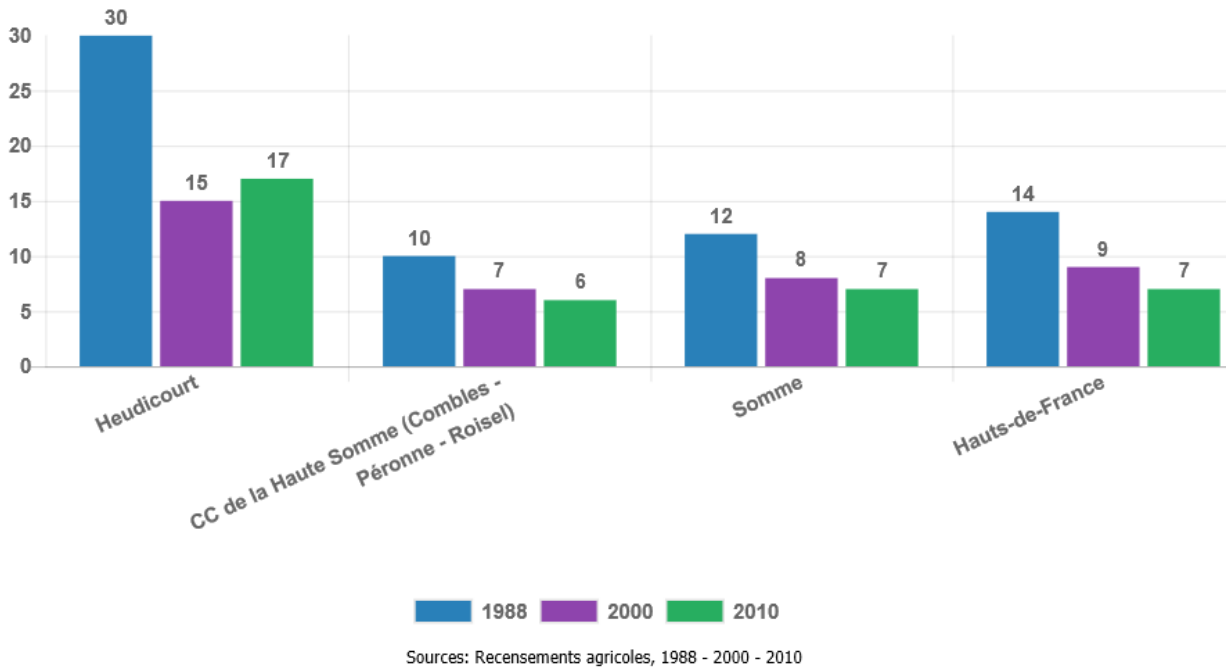


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a fortement baissé entre 2000 et 2010. Heudicourt conserve néanmoins trois fois plus d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation légèrement augmenter entre 1988 et 2000 pour ensuite fortement diminuer entre 2000 et 2010 et se stabiliser à 1,4 UTA par exploitation. Ce chiffre est inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

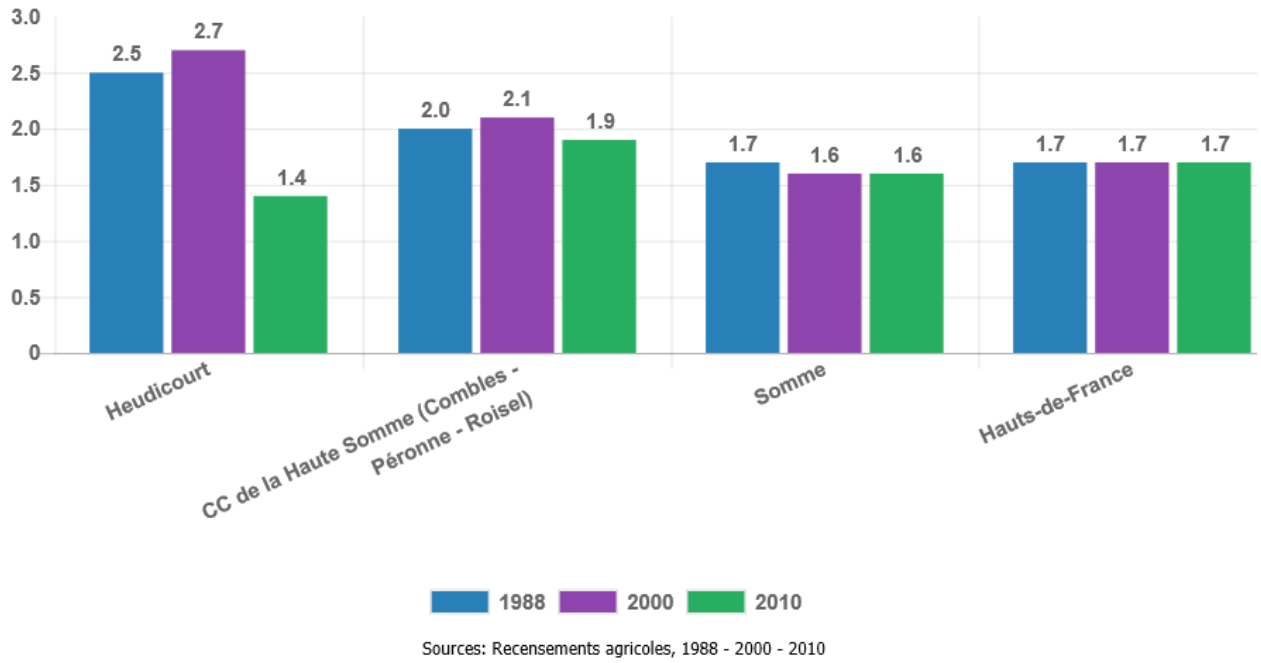


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Heudicourt. Le nombre moyen d'UGB par exploitation a cependant diminué entre 2000 et 2010 et est bien inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

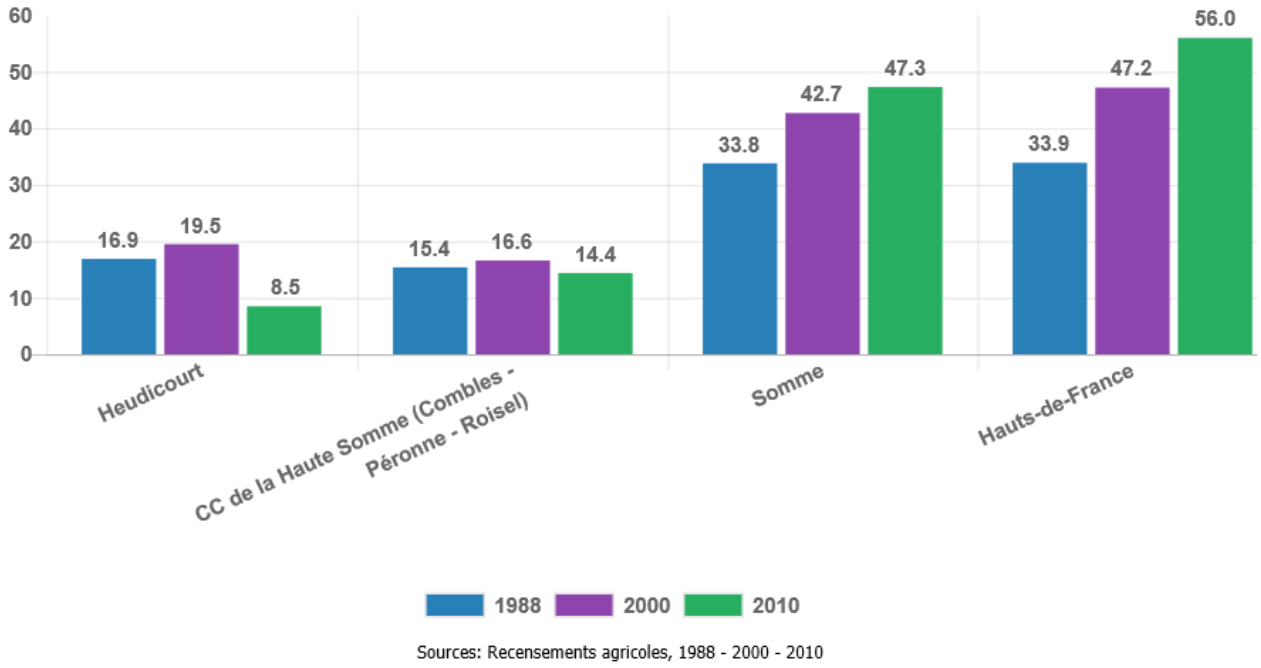


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

144 unités d'élevages étaient encore recensées en 2010 contre 293 en 2000.

	1988	2000	2010
Heudicourt	507	293	144
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations d'Heudicourt a plus que doublé entre 1988 et 2010. Néanmoins, la taille des exploitations de la commune reste inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme.

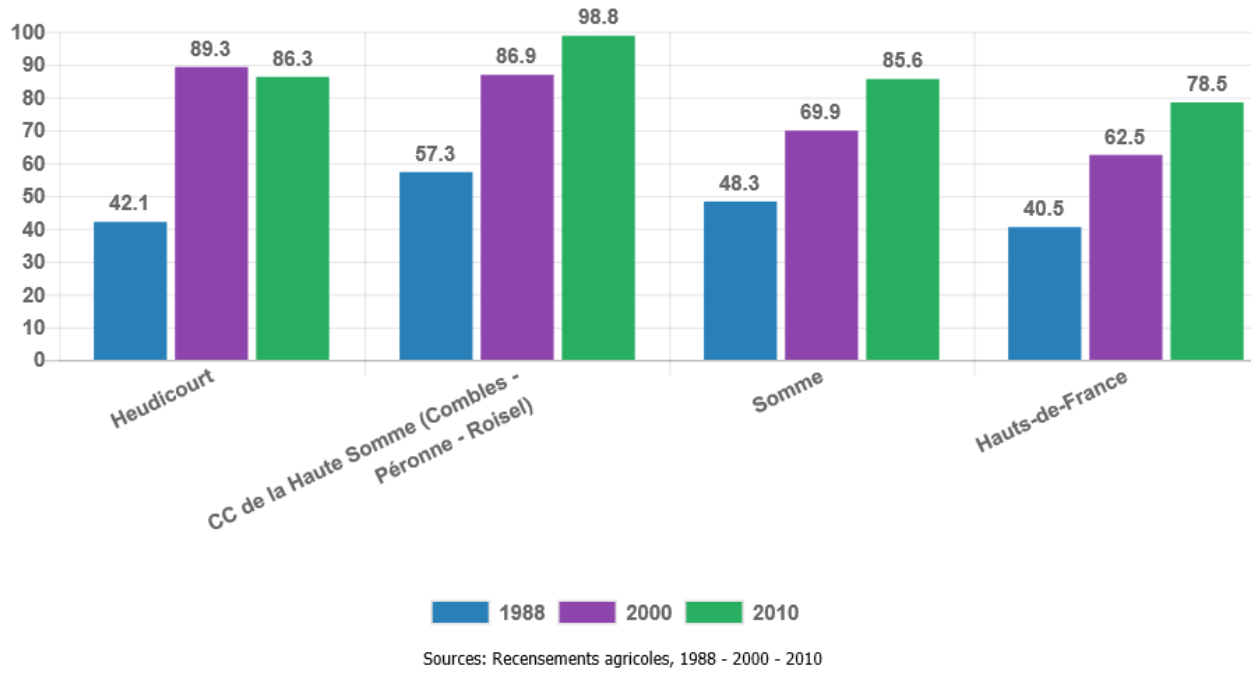


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations d'Heudicourt est passée de 1 262 ha en 1988 à 1 468 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Heudicourt	1262	1339	1468
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a plus que doublé entre 1988 et 2010. Elle reste néanmoins inférieure à la moyenne observée sur la CCHS.

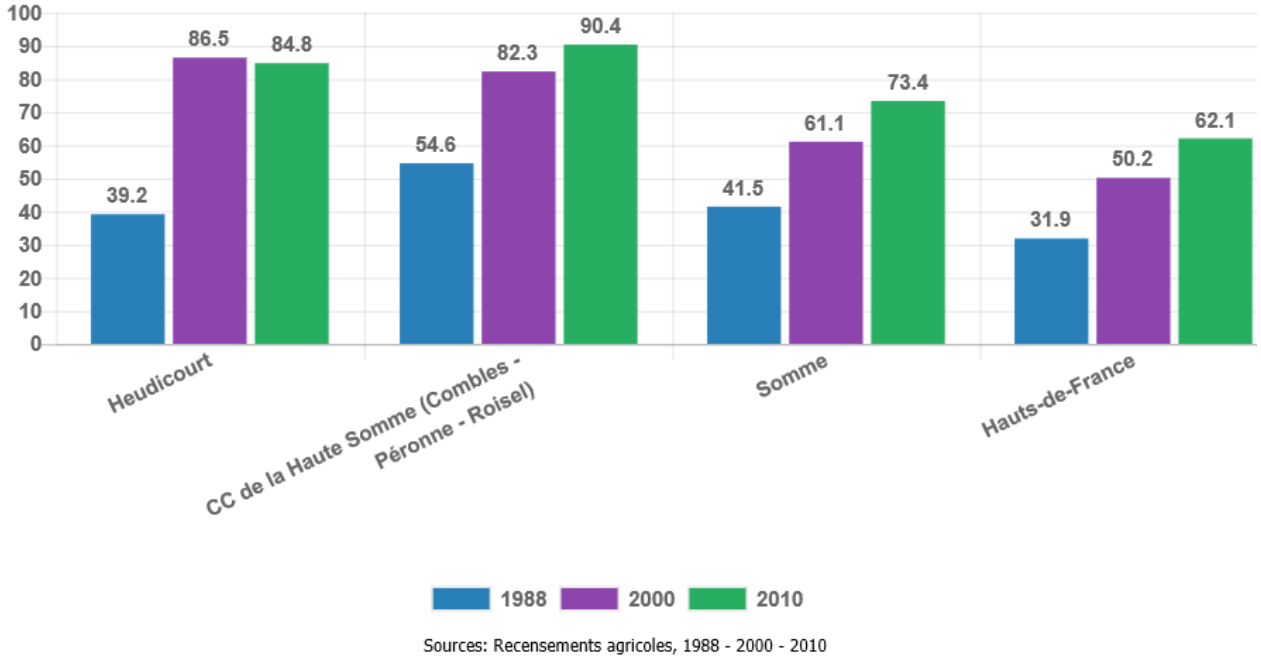


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Heudicourt	1176	1298	1441
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation est restée stable entre 1988 et 2000 puis a ensuite diminuée entre 2000 et 2010.

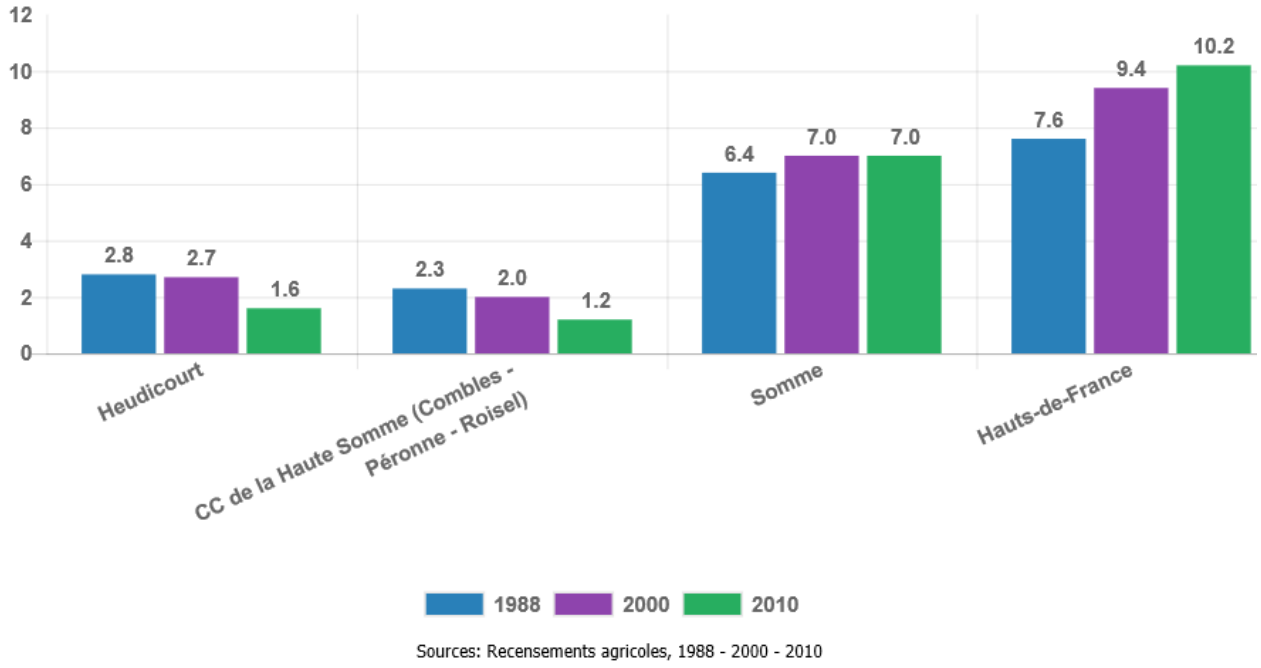


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Heudicourt	84	41	27
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Heudicourt

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p17

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	2,88	0,249%
Blé tendre d'hiver	507,21	43,826%
Betterave non fourragère / Bette	237,01	20,479%
Carotte	2,88	0,249%
Courgette / Citrouille	2,22	0,192%
Céleri	1,89	0,163%
Chicorée / Endive / Scarole	45,12	3,899%
Chou	4,52	0,391%
Colza d'hiver	71,39	6,169%
Épinard	0,42	0,036%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	2,66	0,230%
Autre légume ou fruit annuel	1,79	0,155%
Haricot / Flageolet	19,88	1,718%
Jachère de 5 ans ou moins	0,7813	0,068%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	1,49	0,129%
Lin fibres	44,92	3,881%
Luzerne implantée pour la récolte 2016	3,59	0,310%
Luzerne implantée pour la récolte 2017	2,88	0,249%
Maïs ensilage	5,10	0,441%
Navet	1,52	0,131%
Oignon / Échalote	1,13	0,098%
Orge d'hiver	65,42	5,653%
Orge de printemps	16,14	1,395%
Poireau	1,33	0,115%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	18,17	1,570%
Pois de printemps semé avant le 31/05	0,0001	0,000%
Persil	0,03	0,003%
Pomme de terre de consommation	71,59	6,186%
Pomme de terre féculière	8,29	0,716%
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	2,91	0,251%
Radis	2,60	0,225%
Surface agricole temporairement non exploitée	2,00	0,173%
Triticale d'hiver	7,56	0,653%

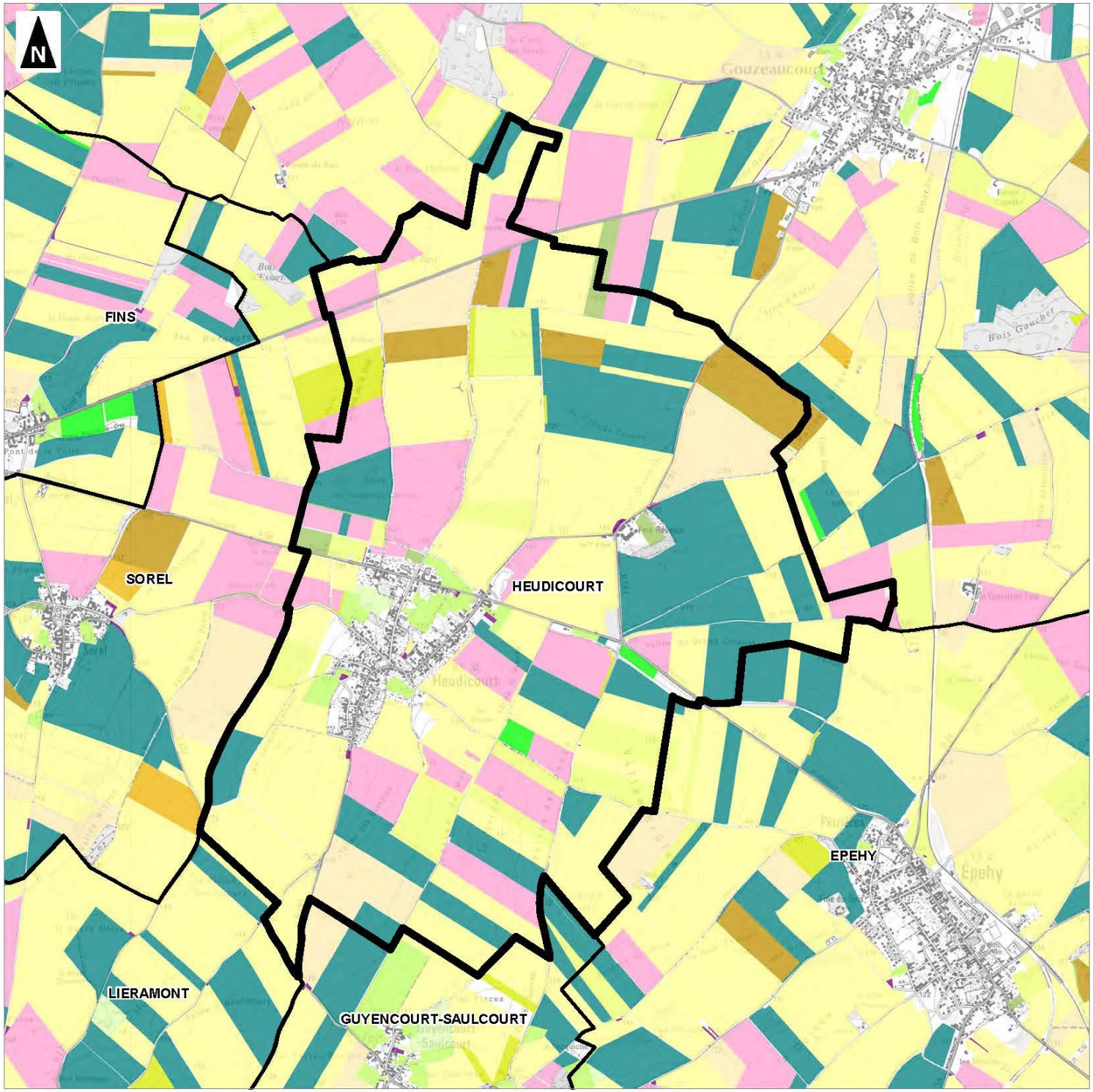
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 43%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 20% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est très varié mais présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : HEUDICOURT



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:25 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

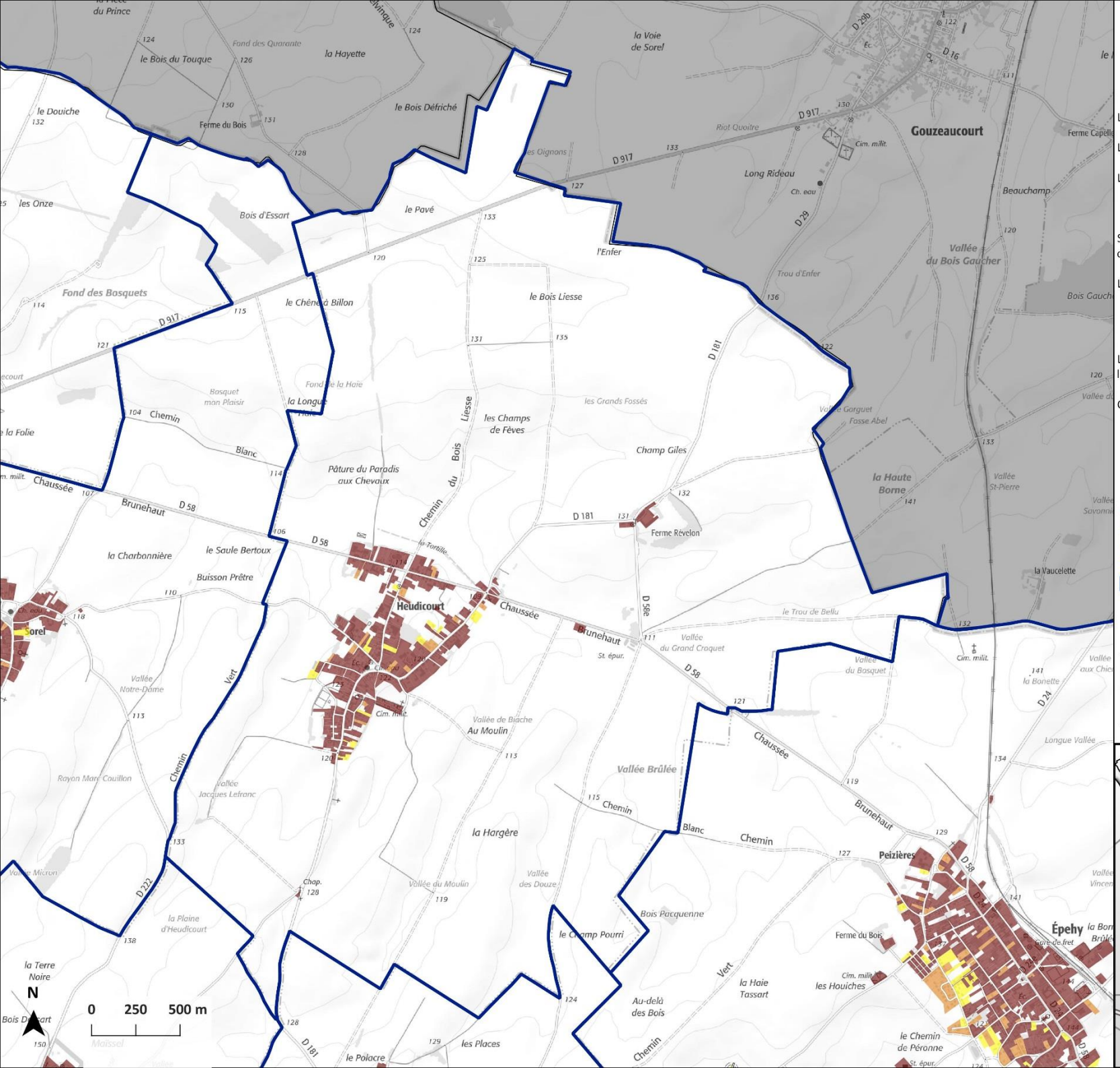
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Heudicourt

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80438
Commune	Heudicourt
Surf com (ha)	1271
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	390489
Conso foncière totale (ha)	39
Conso foncière avant 70 (m²)	353472
Conso foncière avant 70 (ha)	35
Propriétés bâties avant 70	228
Surface moyenne avant 70 (m²)	1550
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1073
Conso foncière 70 2005 (m²)	18276
Conso foncière 70 2005 (ha)	2
Propriétés bâties avant 70	15
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1218
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1239
Conso foncière 2005-2015 (m²)	19697
Conso foncière 2005-2015 (ha)	2

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p21



Commune de Heudicourt
Consommation du foncier

La commune comptait 551 habitants en 2014.

La superficie totale est de 1271 hectares.

La consommation foncières est de :
- 35.3 hectares jusqu'en 1969.
- 1.8 hectares de 1970 à 2005.
- 2 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 39 hectares, qui représente 3.1 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1550 m² jusqu'en 1969
- 1218 m² de 1970 à 2005
- 1407 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Heudicourt représente 1.8 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

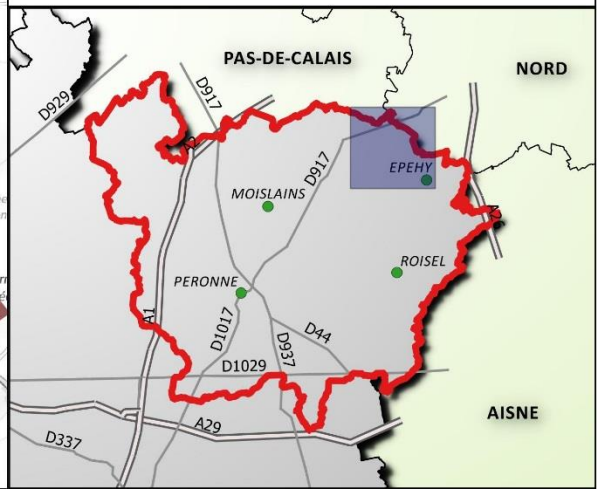
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1073 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1239 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1381 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Cinq exploitants d'Heudicourt ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 54 ans.

Statut des exploitations

Trois exploitations ont le statut d'EARL et deux exploitations ont le statut d'exploitation individuelle.

Emplois salariés

Seule une exploitation emploi un salarié à plein temps.

Surface Agricole Utile

La moyenne des SAU des exploitations est d'environ 134 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Aucune des exploitations n'a de label ni ne vend directement sa production à la ferme.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Les parcellaires des exploitants sont majoritairement dispersés en îlots et dotées d'une bonne qualité de terre.

Contraintes à l'agriculture

Deux exploitants possèdent un parcellaire contraint.

Avenir et projets

La majorité des exploitants estime l'avenir de leur exploitation viable. Deux des exploitants ont un projet de changement de destination pour un bâtiment.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

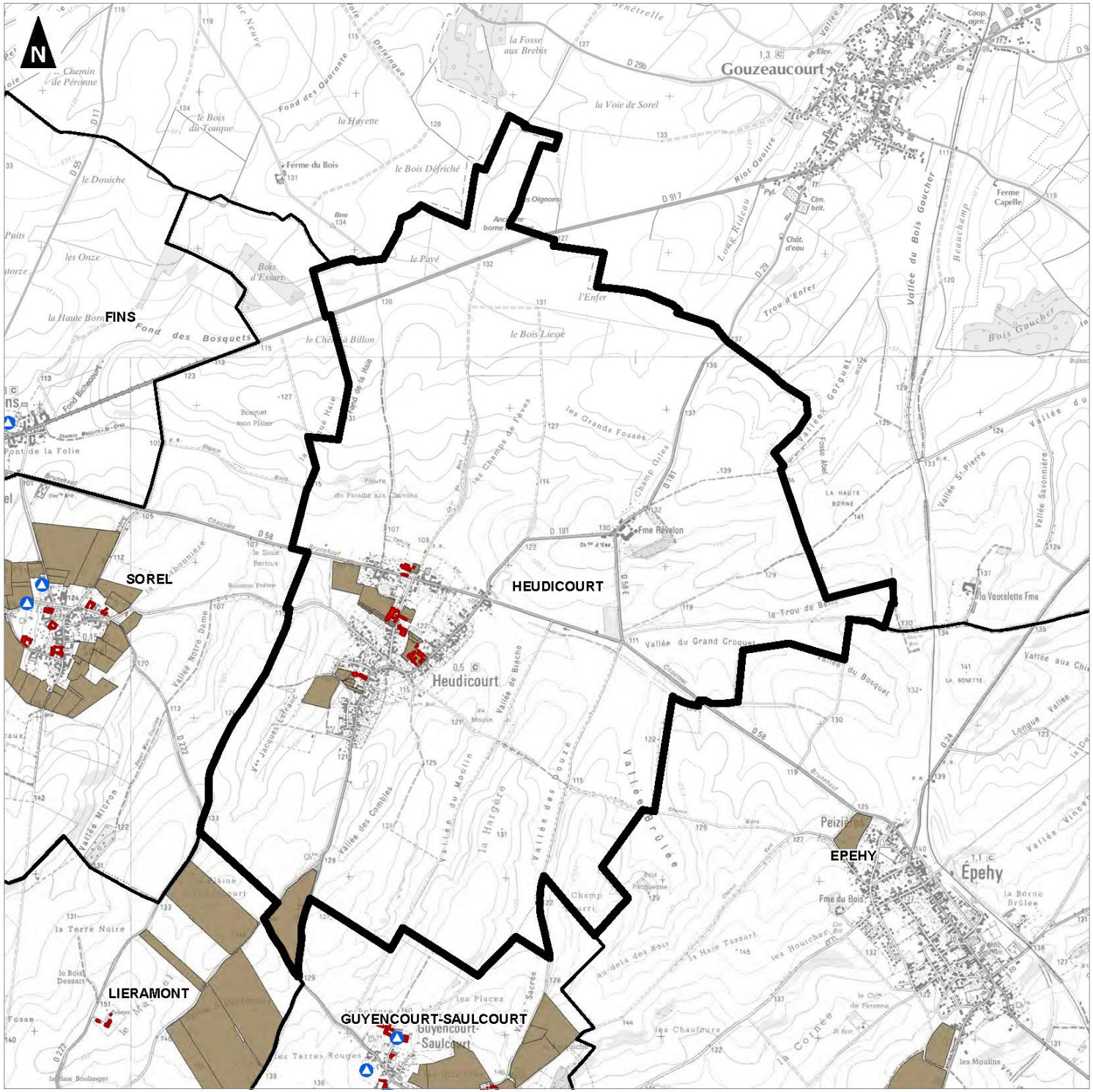
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale - p27

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : HEUDICOURT



1:25 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

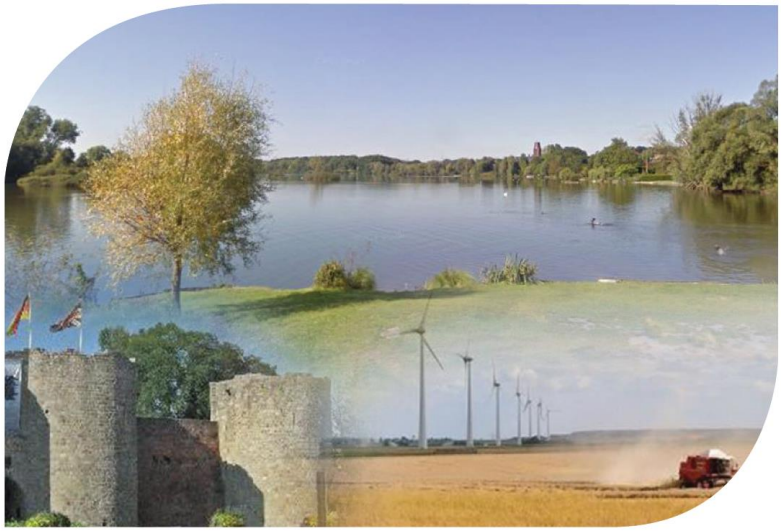
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Hesbécourt

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Hesbécourt

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Hesbécourt	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Hesbécourt 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Hesbécourt 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

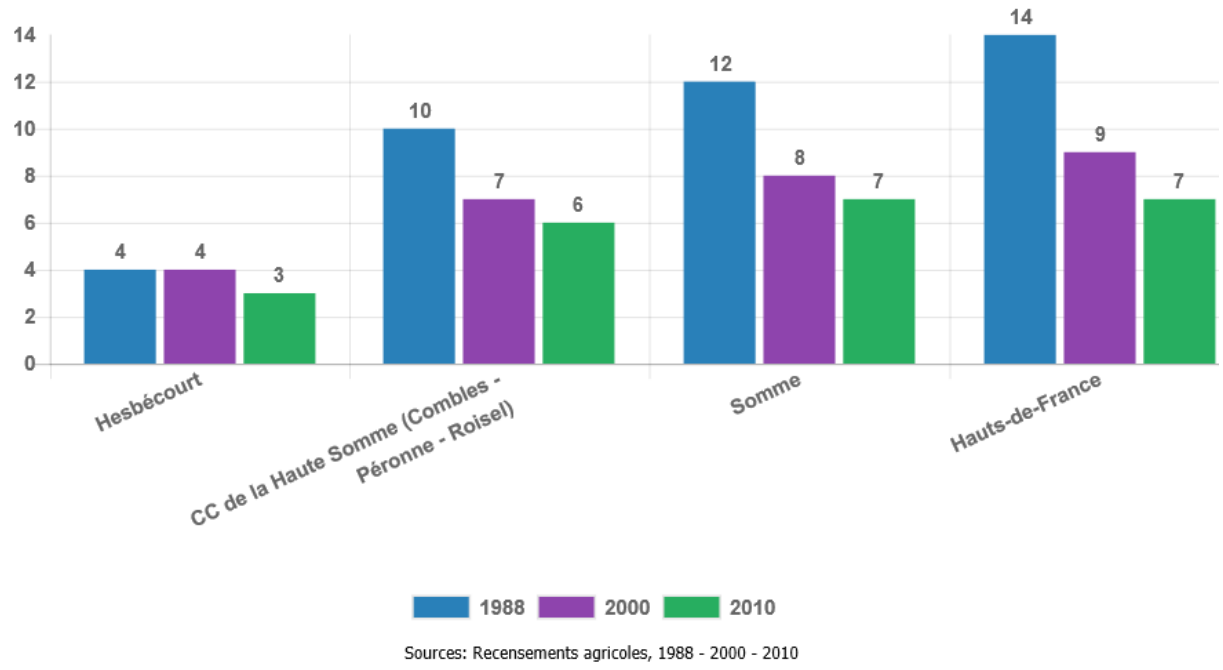


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune est resté stable, avec néanmoins la perte d'une exploitation entre 2000 et 2010. Hesbécourt a deux fois moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2010 de près de la moitié à 1,7 UTA par exploitation. Ce chiffre est légèrement inférieur à la moyenne observée sur la CCHS, mais est équivalent à la moyenne observée sur les Hauts-de-France.

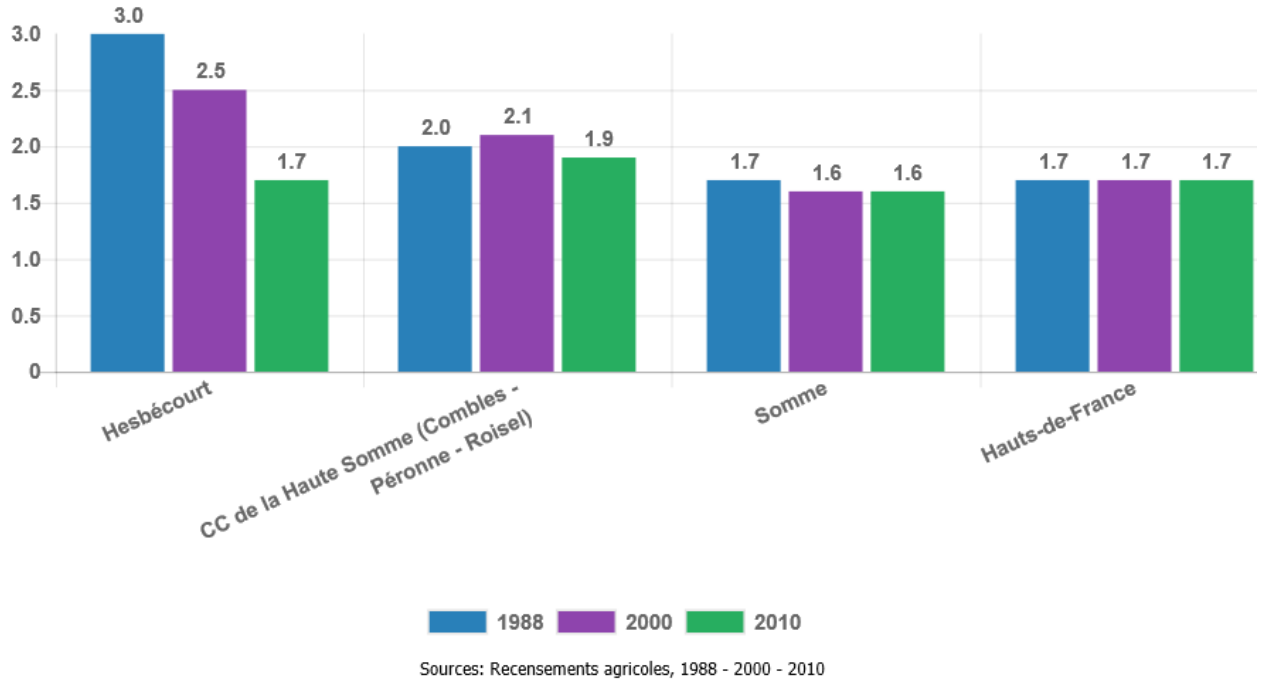


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Hesbécourt. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est très faible en 2010, comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région.

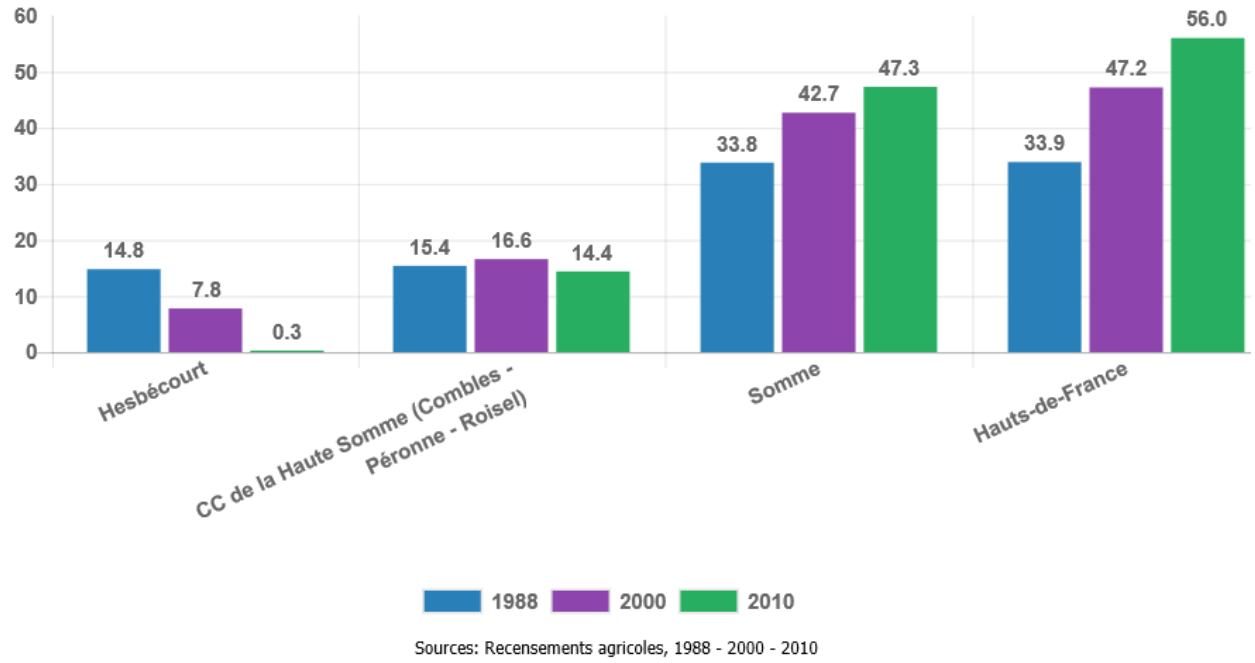


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Une UGB était encore recensée en 2010 contre 31 en 2000.

	1988	2000	2010
Hesbécourt	59	31	1
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations d'Hesbécourt est restée relativement stable entre 1988 et 2010. La disparition d'une exploitation entre 2000 et 2010 n'a ainsi pas spécialement profité aux exploitations de la commune. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

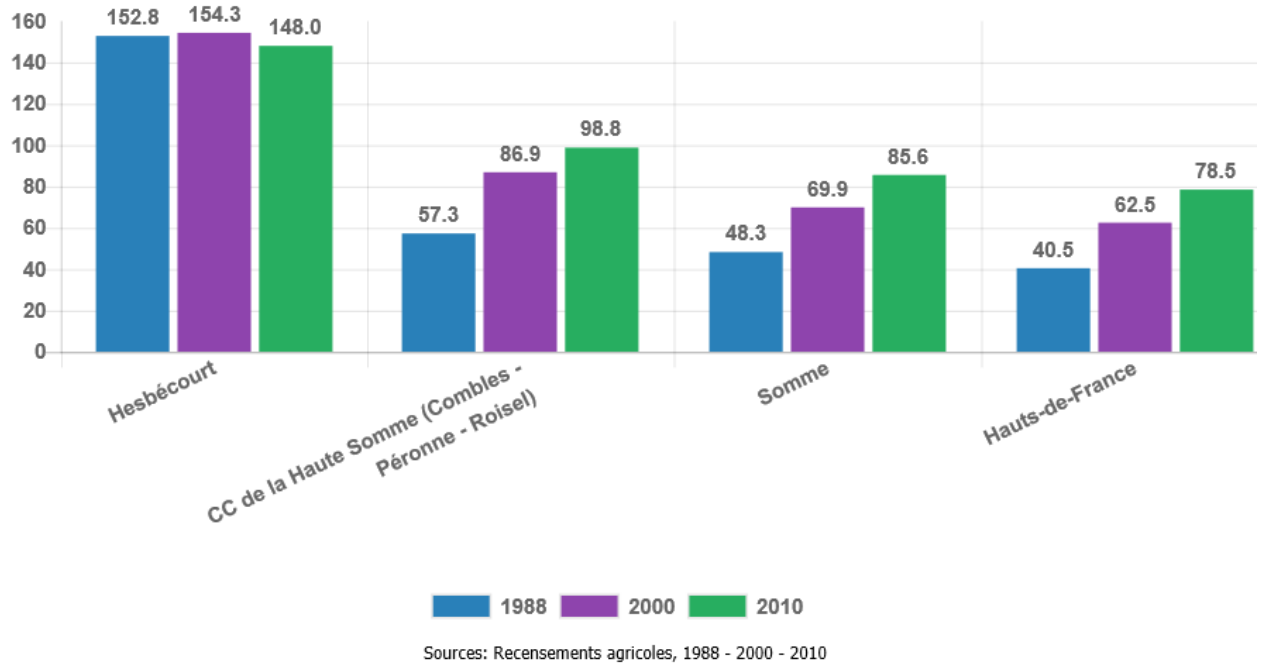


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations d'Hesbécourt est passée de 611 ha en 1988 à 444 ha en 2010, notamment par la perte d'une exploitation sur le territoire communal.

	1988	2000	2010
Hesbécourt	611	617	444
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables est resté relativement stable entre 1988 et 2010. La SAU des terres labourables de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

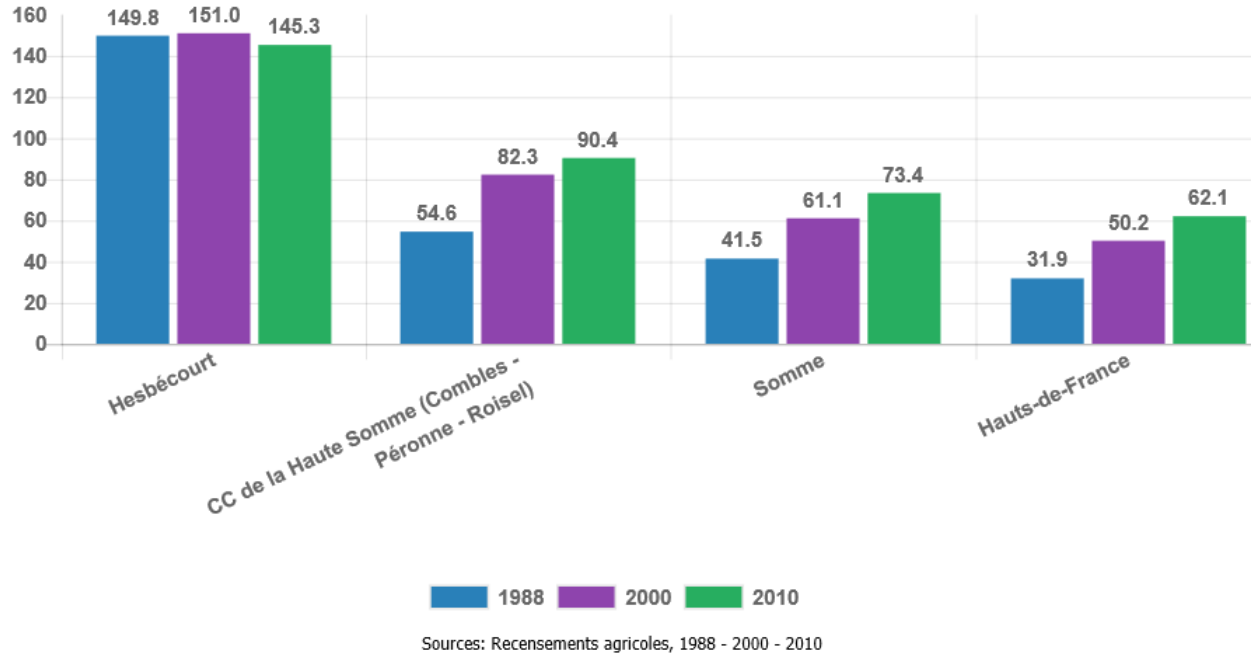


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Hesbécourt	599	604	436
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation est restée stable entre 1988 et 2000 puis a légèrement diminuée entre 2000 et 2010. La SAU toujours en herbe de la commune reste supérieure à la moyenne observée sur la CCHS.

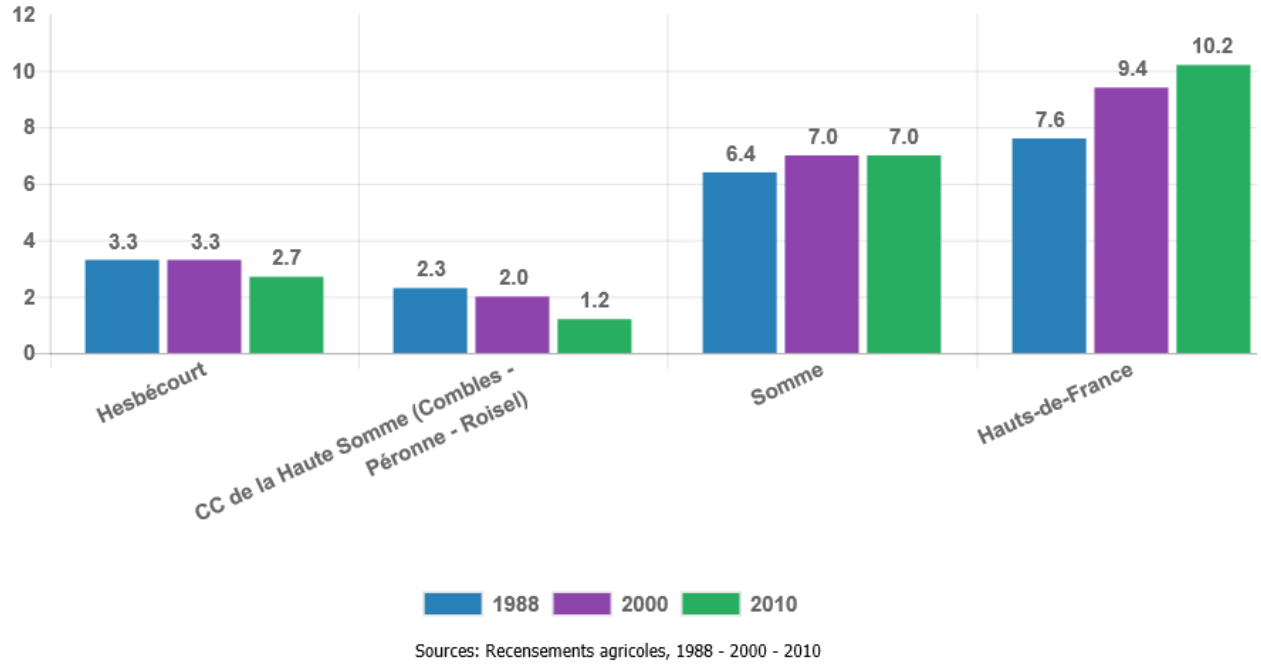


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Hesbécourt	13	13	8
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Hesbécourt

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	2,16	0,656%
Bordure de champ	0,45	0,137%
Blé tendre d'hiver	153,52	46,614%
Betterave non fourragère / Bette	72,94	22,147%
Colza d'hiver	13,93	4,230%
Épeautre	0,25	0,076%
Haricot / Flageolet	28,21	8,566%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	1,88	0,571%
Lin fibres	5,28	1,603%
Autre luzerne	0,61	0,185%
Maïs ensilage	0,02	0,006%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	5,12	1,555%
Petits pois	0,48	0,146%
Prairie en rotation longue (6 ans ou plus)	1,59	0,483%
Pomme de terre de consommation	42,37	12,865%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,53	0,161%

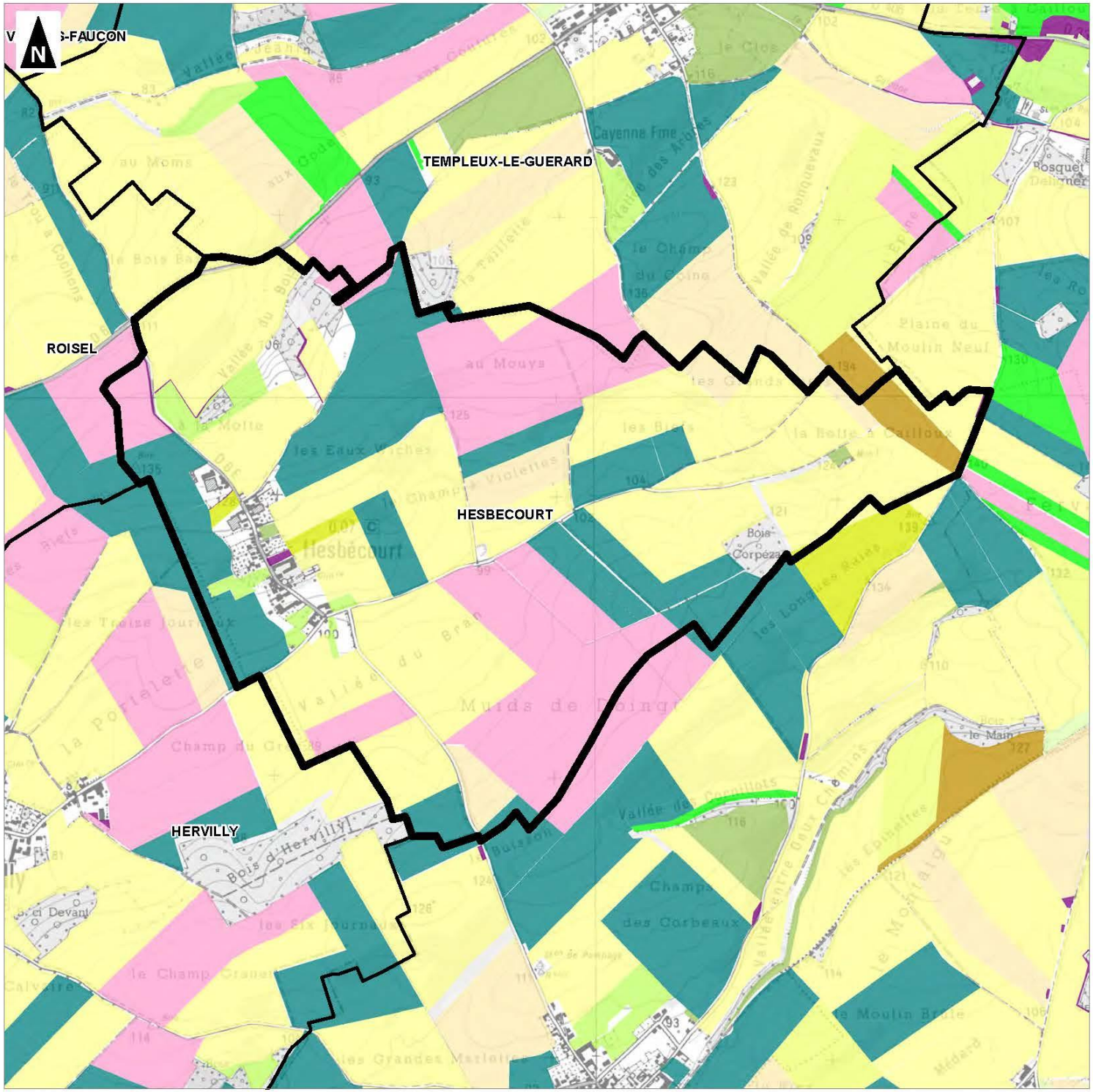
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 46%. Les cultures industrielles sont en troisième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 22% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en deuxième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 12%, les haricots qui représentent plus de 8% et le colza qui représente plus de 4% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : HESBECOURT



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:14 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

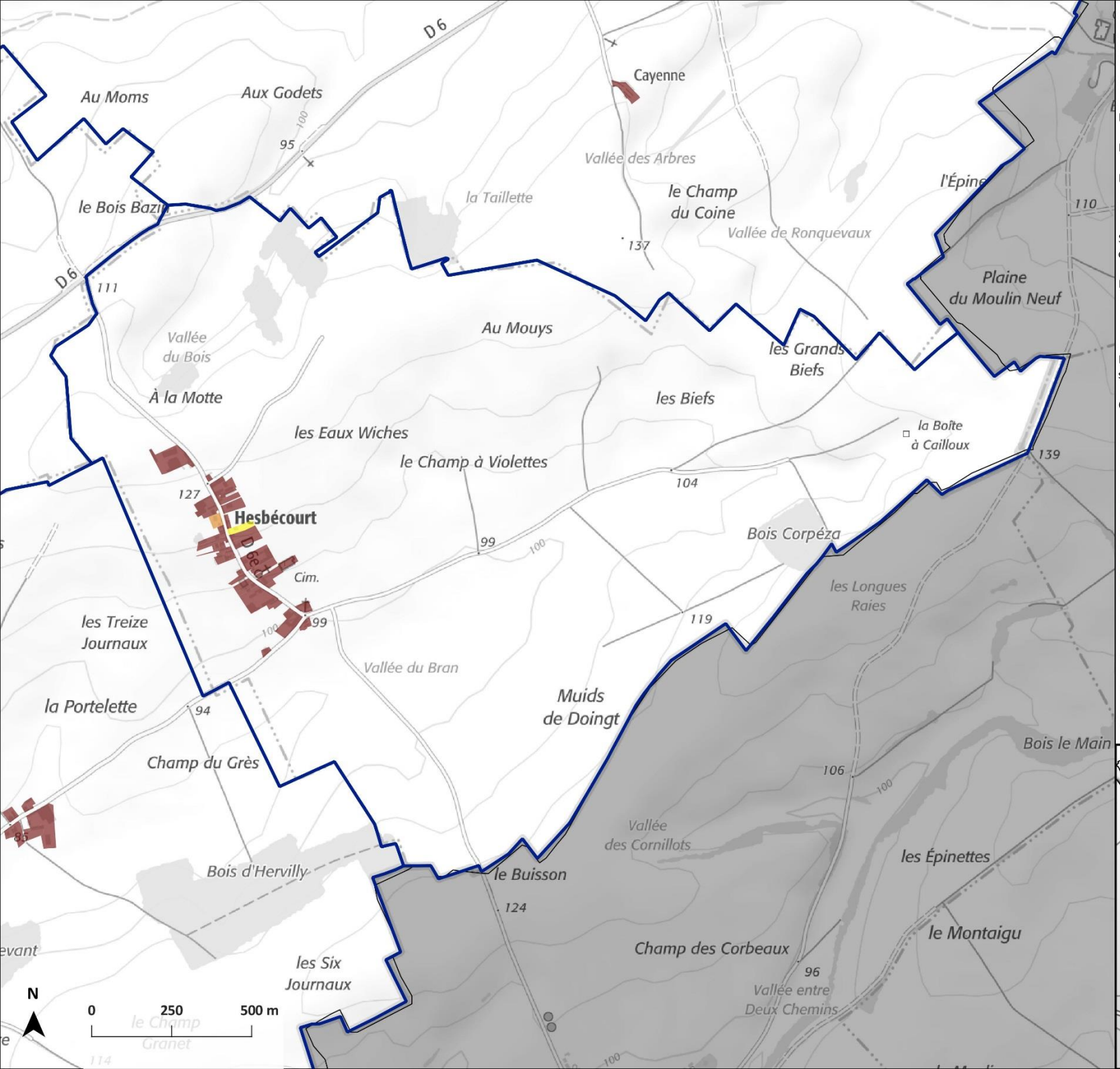
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Hesbécourt

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80435
Commune	Hesbécourt
Surf com (ha)	362
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	58554
Conso foncière totale (ha)	6
Conso foncière avant 70 (m²)	55409
Conso foncière avant 70 (ha)	6
Propriétés bâties avant 70	38
Surface moyenne avant 70 (m²)	1458
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1079
Conso foncière 70 2005 (m²)	1437
Conso foncière 70 2005 (ha)	0
Propriétés bâties avant 70	1
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1437
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1437
Conso foncière 2005-2015 (m²)	1710
Conso foncière 2005-2015 (ha)	0

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Hesbécourt
Consommation du foncier

La commune comptait 54 habitants en 2014.

La superficie totale est de 362 hectares.

La consommation foncières est de :
- 5.5 hectares jusqu'en 1969.
- 0.1 hectares de 1970 à 2005.
- 0.2 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 5.9 hectares, qui représente 1.6 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1458 m² jusqu'en 1969
- 1437 m² de 1970 à 2005
- 1710 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Hesbécourt représente 0.3 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

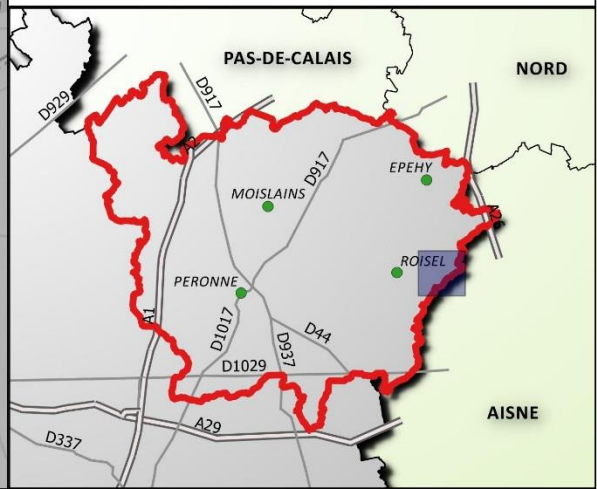
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1079 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1437 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1710 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Un seul exploitant d'Hesbécourt a participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

L'âge de l'exploitant n'est pas indiqué par discrétion.

Statut des exploitations

Son exploitation est une EARL.

Emplois salariés

Il n'emploi aucun salarié.

Surface Agricole Utile

Information non communiquée.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Il ne dispose d'aucun label et ne vend pas directement ses produits.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Son parcellaire est dispersé en îlots, la qualité de sa terre est jugée bonne.

Contraintes à l'agriculture

Son parcellaire n'est pas contraint.

Avenir et projets

Il estime l'avenir de son exploitation viable. Il n'a aucun projet de construction.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

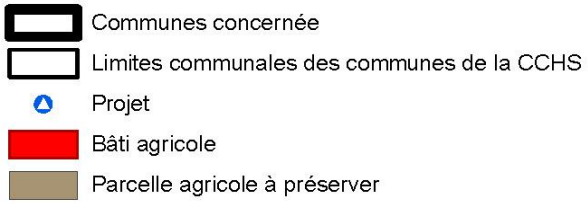
Cette cartographie est présentée ci-après.

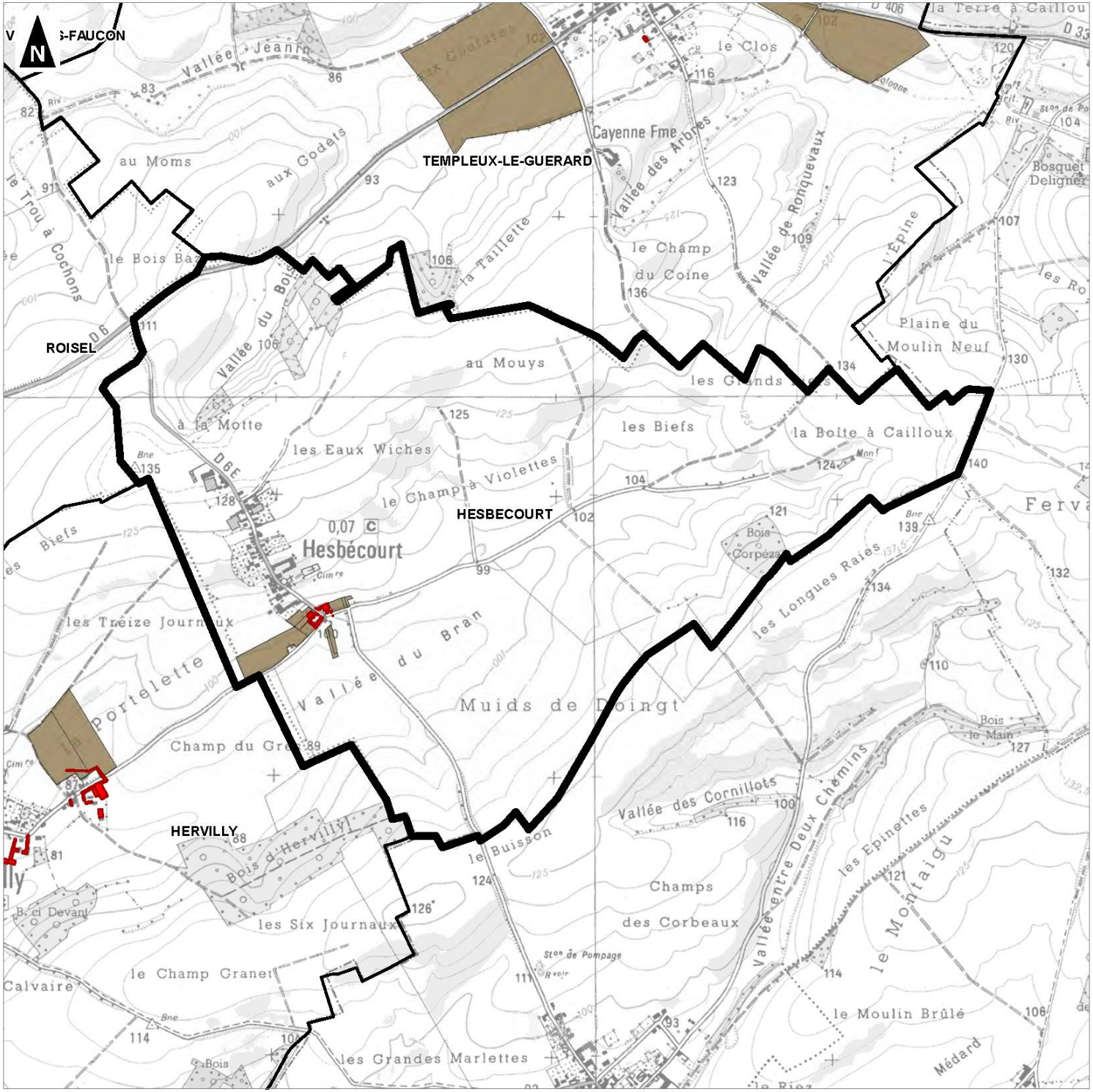
Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : HESBECOURT





0 500 1 000
Mètres

1:14 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Hervilly-Montigny

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Hervilly-Montigny

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Hervilly-Montigny	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GÉNÉRAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Hervilly-Montigny 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Hervilly-Montigny 19

CHAPITRE 4. DONNÉES ISSUES DE L'ENQUÊTE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GÉNÉRAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

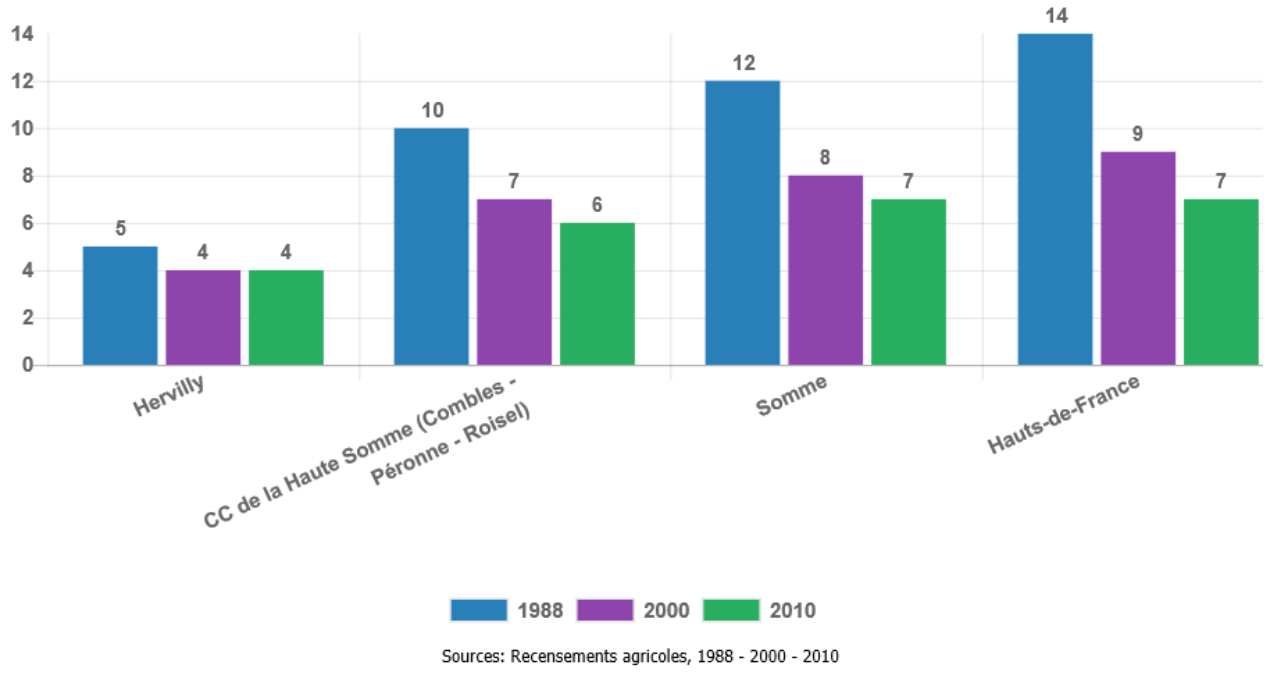


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune est resté relativement stable, avec néanmoins la perte d'une exploitation entre 1988 et 2000. Hervilly-Montigny possède moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation augmenter entre 1988 et 2010 à 3,3 UTA par exploitation. Ce chiffre est bien supérieur à la moyenne observée sur la CCHS.

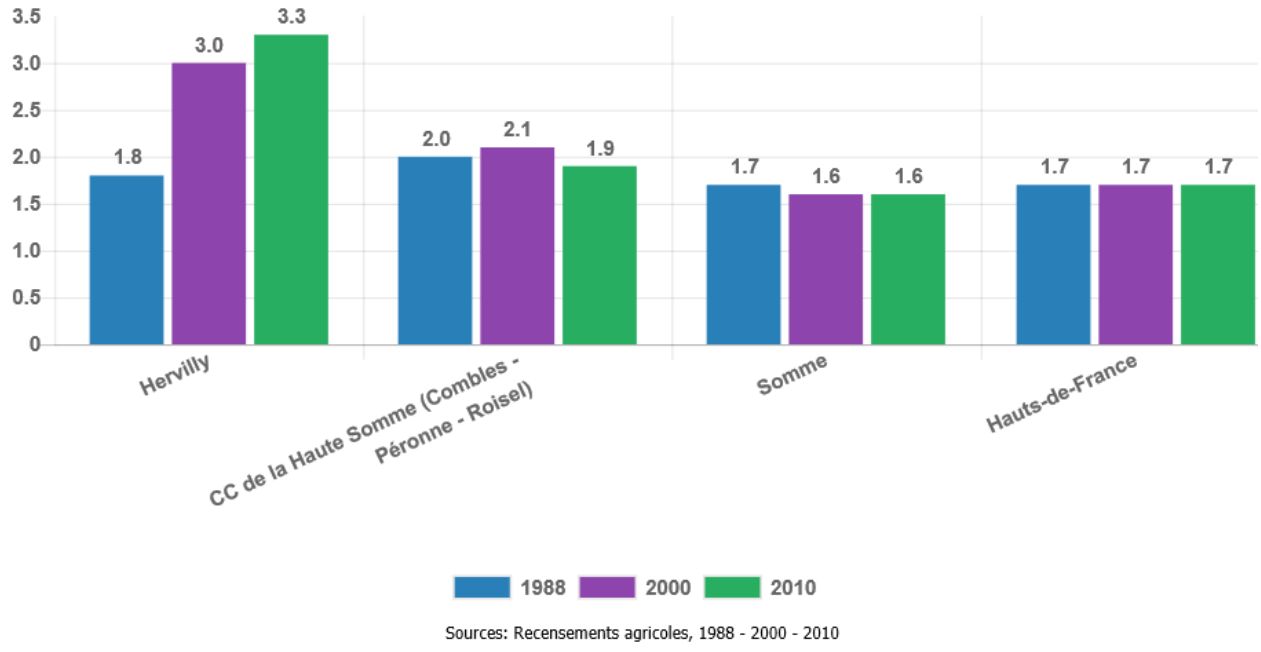


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement peu présent sur Hervilly-Montigny. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est très faible en 2010, comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région.

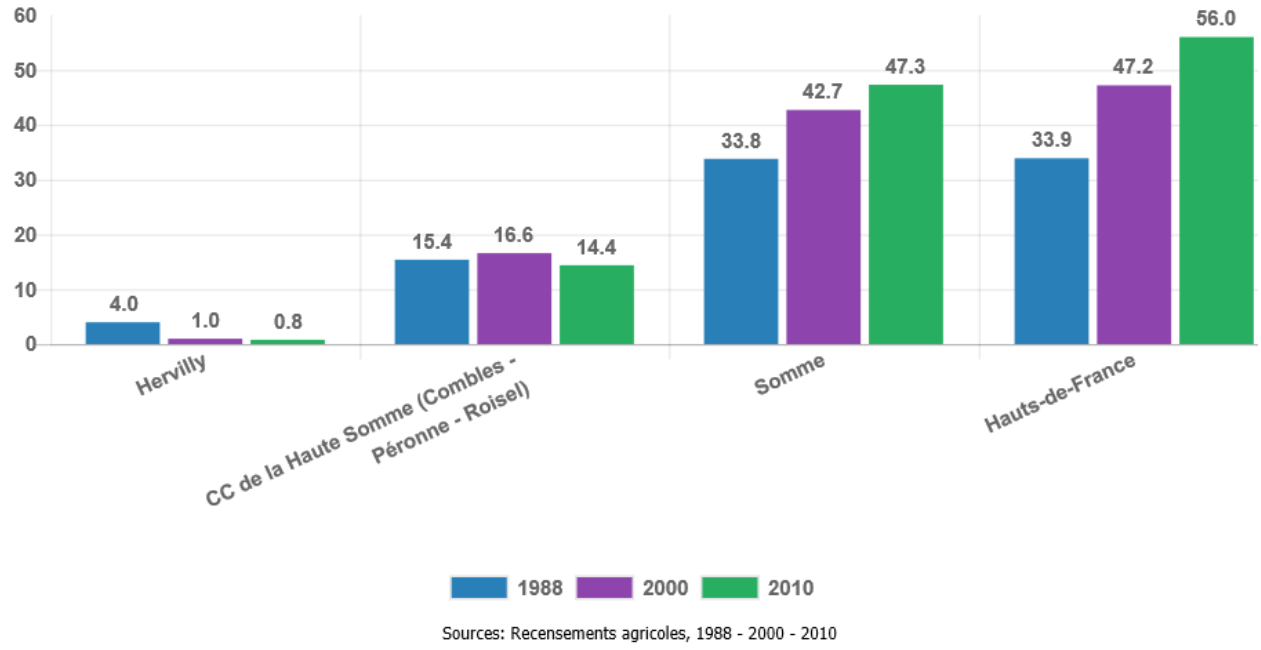


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Trois UGB étaient encore recensées en 2010 contre 20 en 1988.

	1988	2000	2010
Hervilly	20	4	3
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations d'Hervilly-Montigny a fortement augmenté entre 1988 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

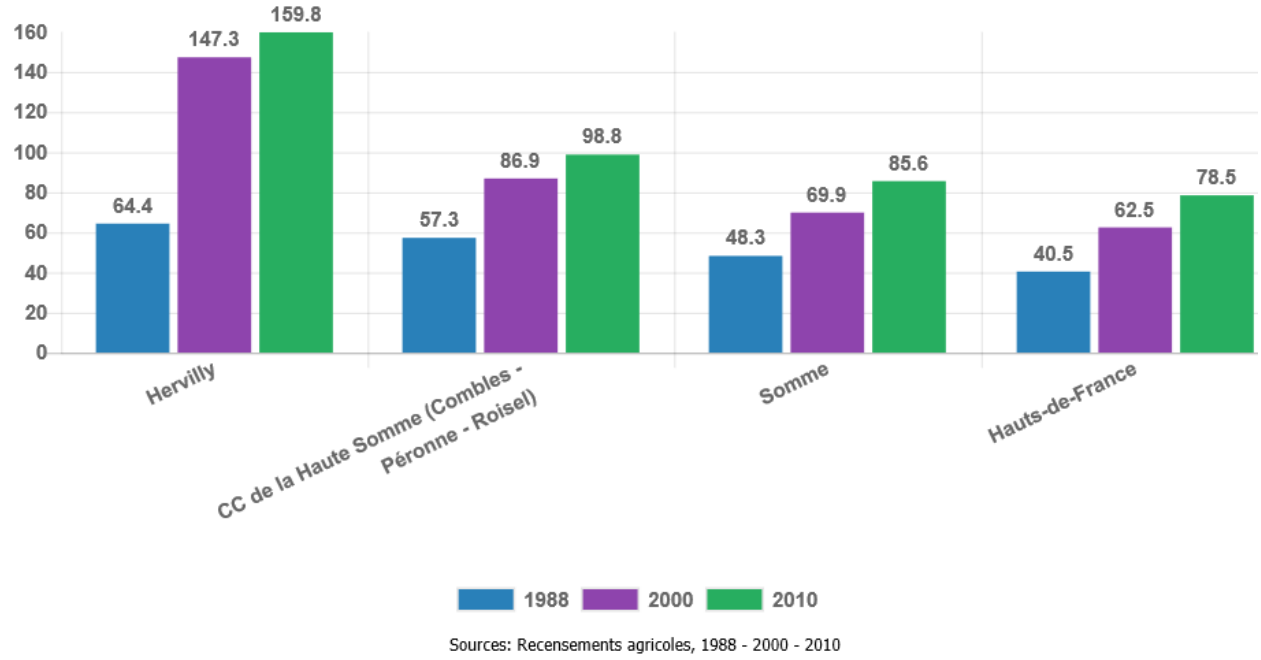


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations d'Hervilly-Montigny est passée de 322 ha en 1988 à 639 ha en 2010, probablement par le rachat de terres en dehors de la commune des exploitations de Hervilly.

	1988	2000	2010
Hervilly	322	589	639
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a également fortement augmenté entre 1988 et 2010.

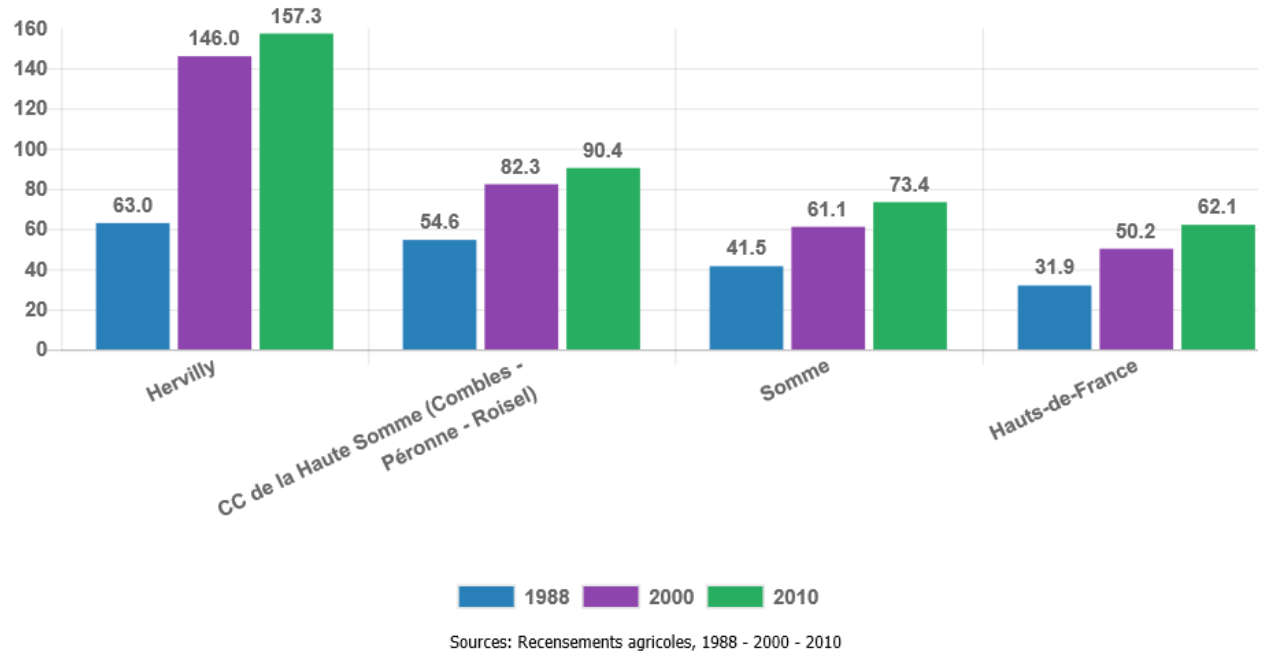


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Hervilly	315	584	629
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a légèrement augmenté entre 1988 et 2000, mais est redevenu nulle entre 2000 et 2010.

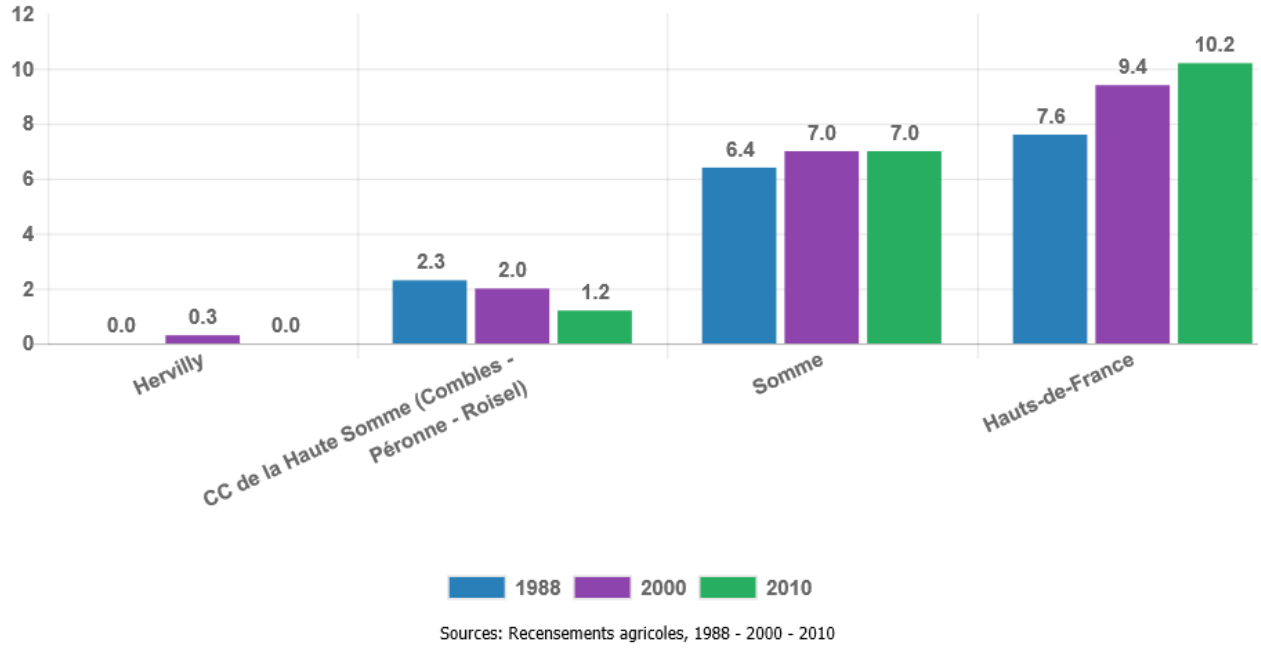


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Hervilly	0	1	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Hervilly-Montigny

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Blé tendre d'hiver	259,99	47,20%
Betterave non fourragère / Bette	140,96	25,59%
Blé tendre de printemps	1,26	0,23%
Carotte	0,21	0,04%
Colza d'hiver	9,34	1,70%
Haricot / Flageolet	9,99	1,81%
Jachère de 5 ans ou moins	0,54	0,10%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	5,37	0,97%
Lin fibres	2,92	0,53%
Maïs	5,83	1,06%
Orge de printemps	28,61	5,19%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	1,81	0,33%
Petits pois	6,19	1,12%
Pomme de terre de consommation	68,73	12,48%
Pomme de terre féculière	8,40	1,53%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,62	0,11%

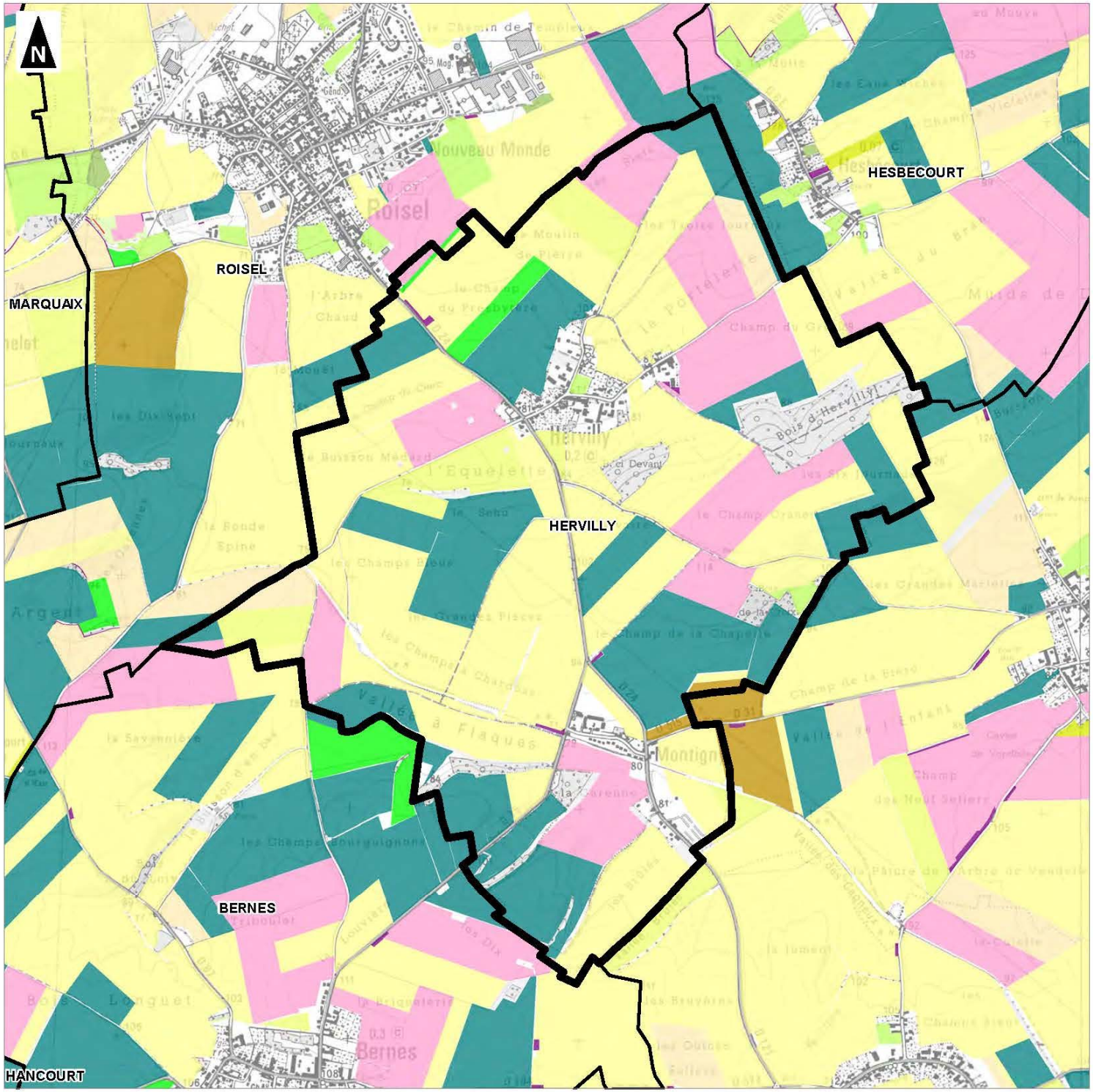
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 47%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 25% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 13% du territoire. L'orge est également présente en quantité non négligeable sur le territoire de l'ordre de 5%. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : HERVILLY



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:17 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

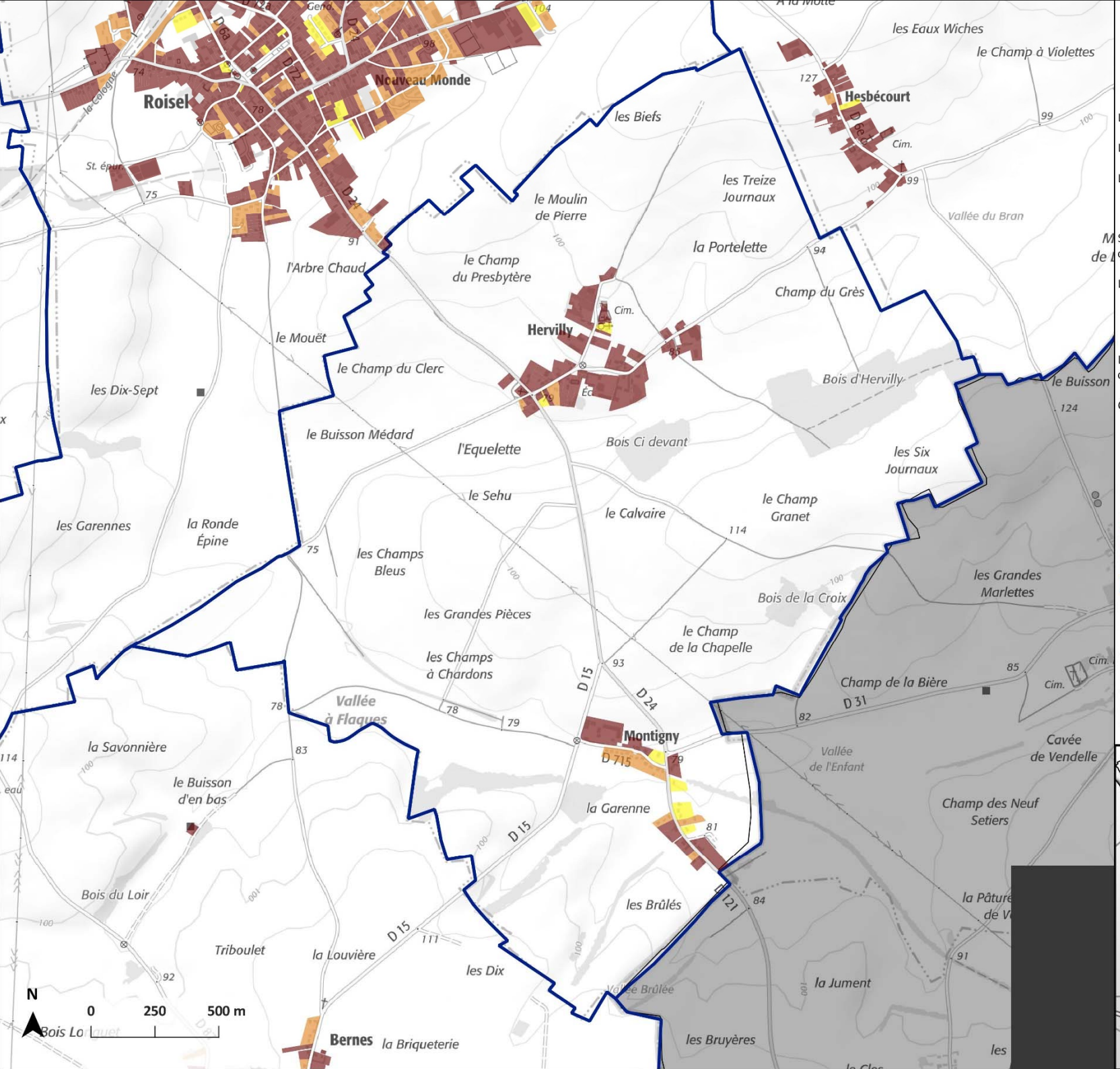
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Hervilly-Montigny

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80434
Commune	Hervilly-Montigny
Surf com (ha)	618
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	189754
Conso foncière totale (ha)	19
Conso foncière avant 70 (m²)	151876
Conso foncière avant 70 (ha)	15
Propriétés bâties avant 70	56
Surface moyenne avant 70 (m²)	2712
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1776
Conso foncière 70 2005 (m²)	23012
Conso foncière 70 2005 (ha)	2
Propriétés bâties avant 70	17
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1354
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1354
Conso foncière 2005-2015 (m²)	14864
Conso foncière 2005-2015 (ha)	1

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Hervilly
Consommation du foncier

La commune comptait 165 habitants en 2014.

La superficie totale est de 618 hectares.

La consommation foncières est de :
- 15.2 hectares jusqu'en 1969.
- 2.3 hectares de 1970 à 2005.
- 1.5 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 19 hectares, qui représente 3.1 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 2712 m² jusqu'en 1969
- 1354 m² de 1970 à 2005
- 1652 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Hervilly représente 0.9 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

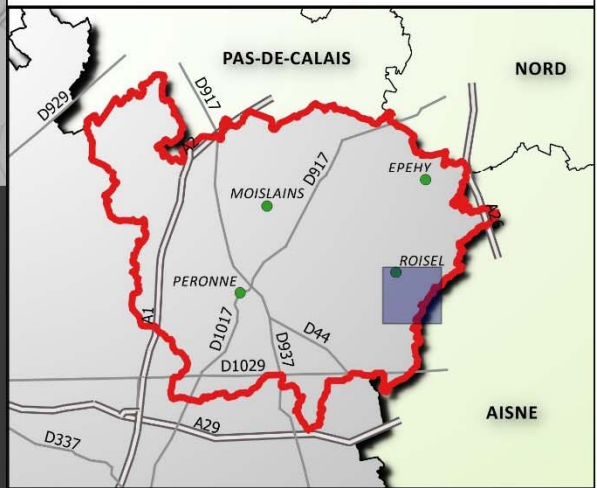
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1776 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1354 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1652 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNÉES ISSUES DE L'ENQUÊTE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Trois exploitants d'Hervilly-Montigny ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 53 ans.

Statut des exploitations

Les exploitations ont le statut d'EARL.

Emplois salariés

Un exploitant emploie un salarié mais pas à plein temps.

Surface Agricole Utile

La SAU moyenne des exploitations est d'environ 129 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Aucun des exploitants n'a de label ni ne vend directement ses produits.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Un exploitant n'a pas répondu à cette question. Concernant les deux autres exploitants, l'un a un parcellaire dispersé en îlots, l'autre a un parcellaire regroupé. Les deux exploitants considère la qualité de leurs terres de moyenne à bonne.

Contraintes à l'agriculture

Un des exploitants estime son parcellaire contraint.

Avenir et projets

Tous les exploitants estiment leur avenir viable, un seul a un projet de construction.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

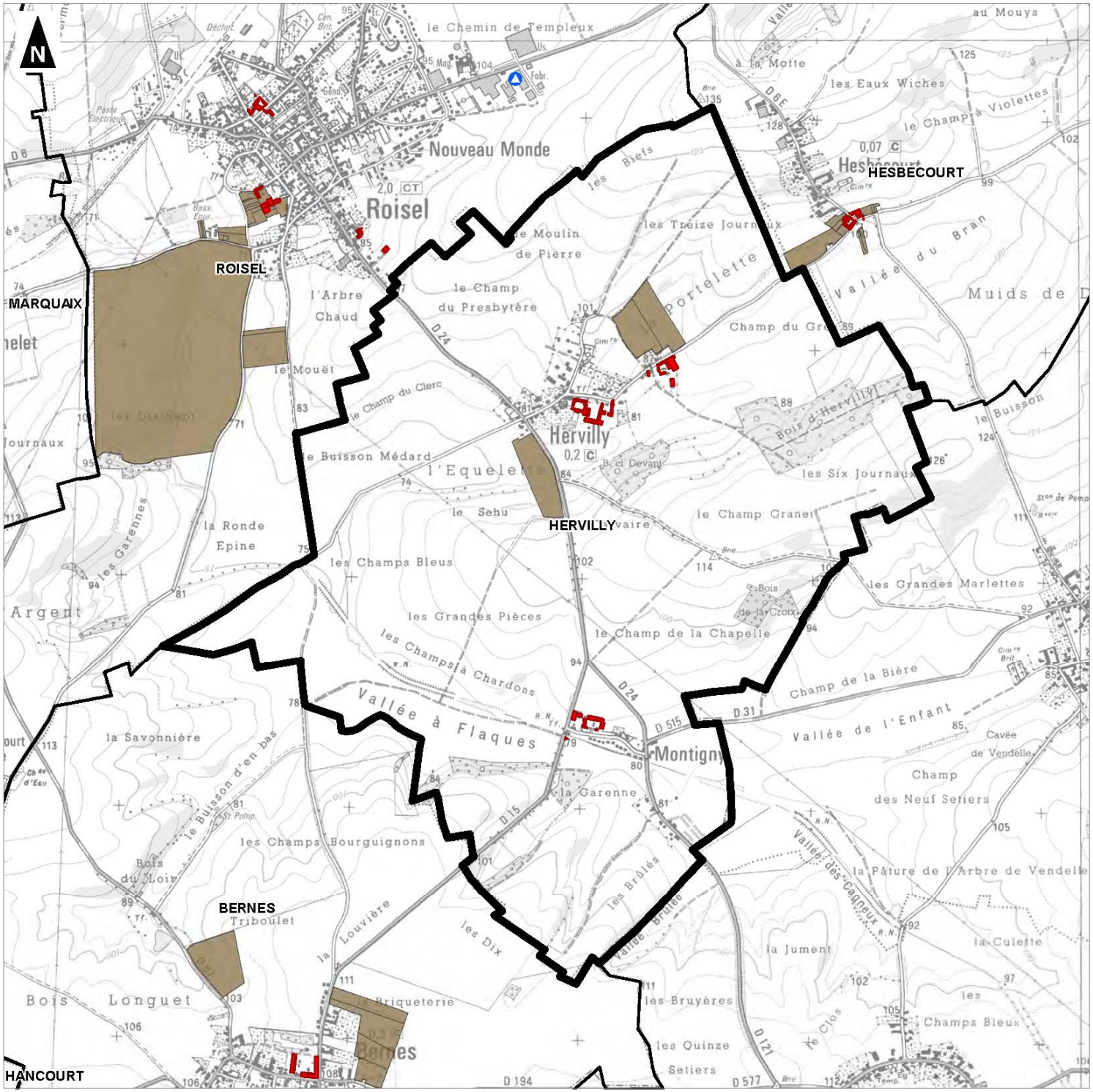
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : HERVILLY



Communes concernée
Limites communales des communes de la CCHS
Projet
Bâti agricole
Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000
Mètres

1:17 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

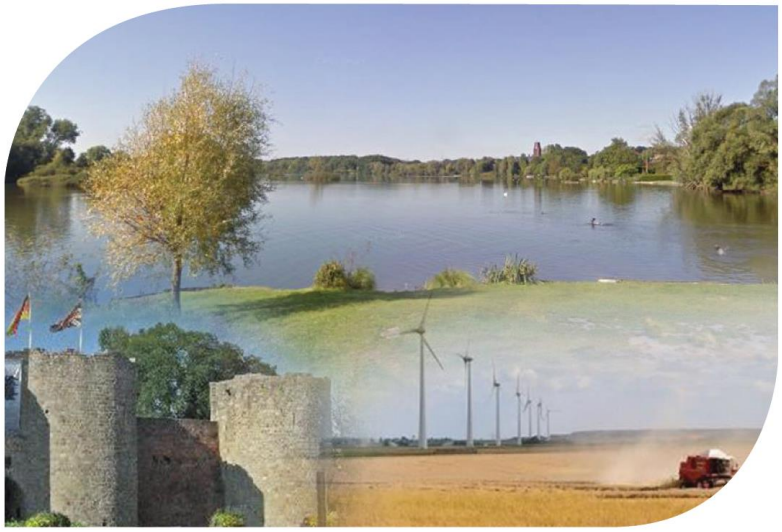
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Herbécourt

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Herbécourt

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Herbécourt	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Herbécourt 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Herbécourt 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

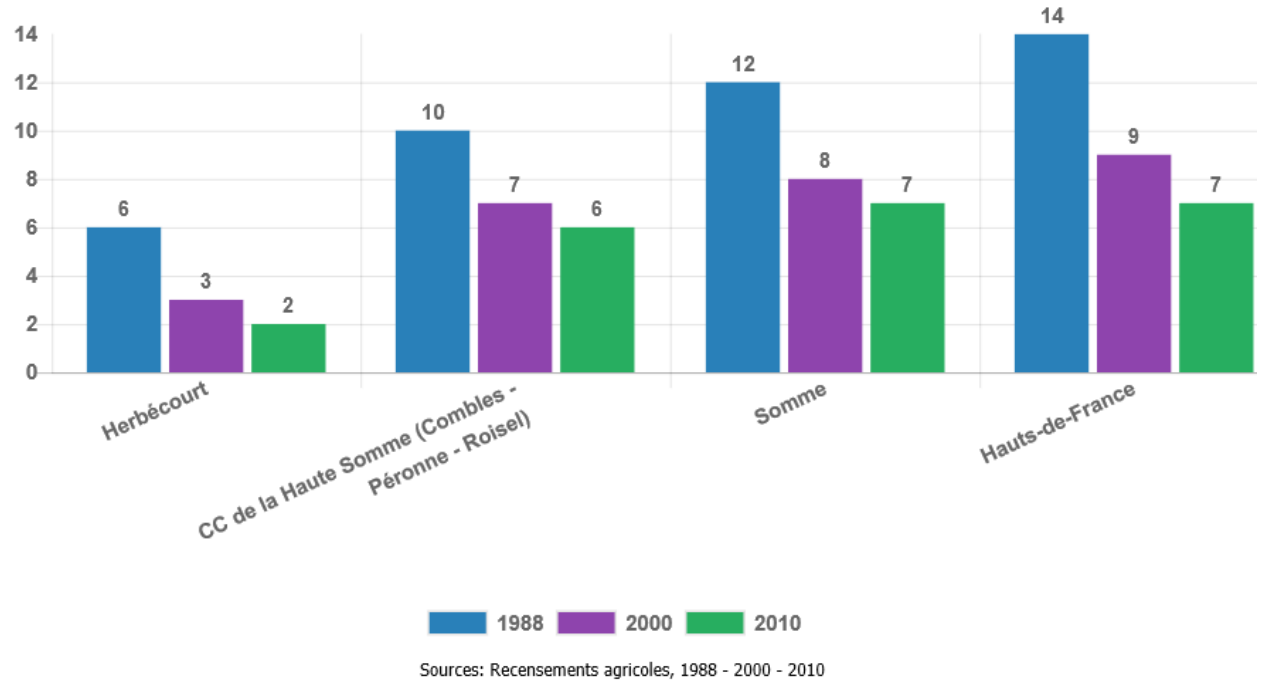


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué de moitié entre 1988 et 2000. La commune a encore perdu une exploitation entre 2000 et 2010. Herbécourt a trois fois moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation augmenter entre 1988 et 2000 pour ensuite diminuer entre 2000 et 2010 à 5 UTA par exploitation. Ce chiffre est largement supérieur à la moyenne observée sur la CCHS.

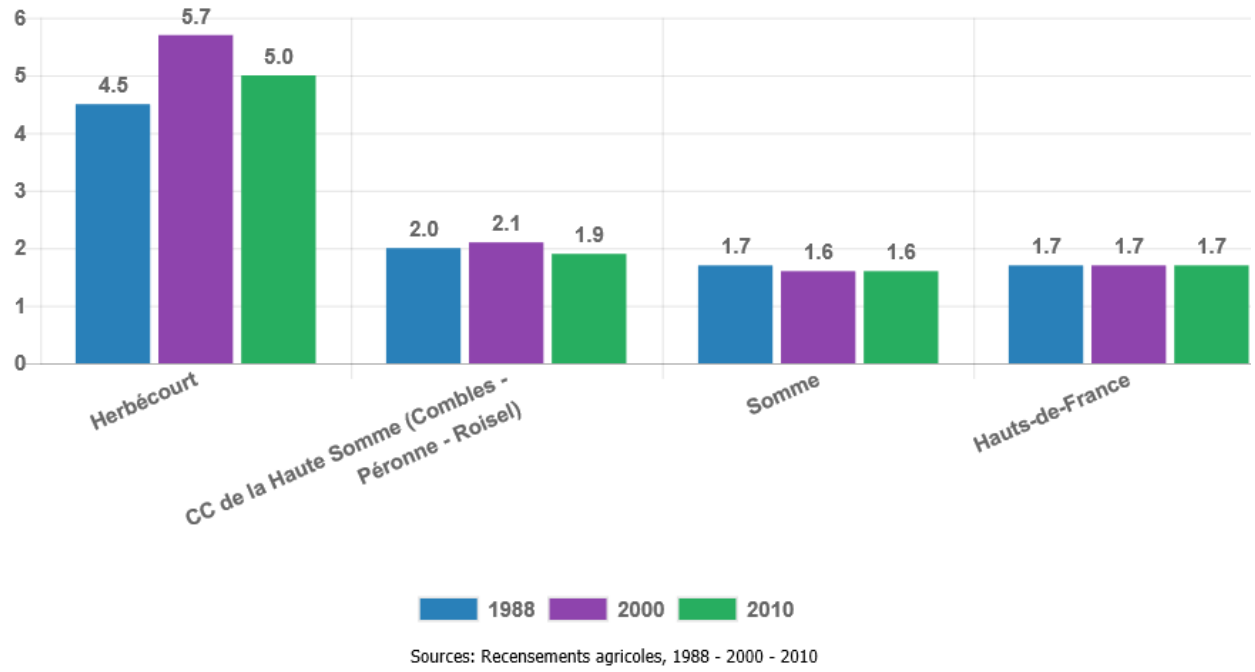


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement peu présent sur Herbécourt. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est très faible en 2010, comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région.

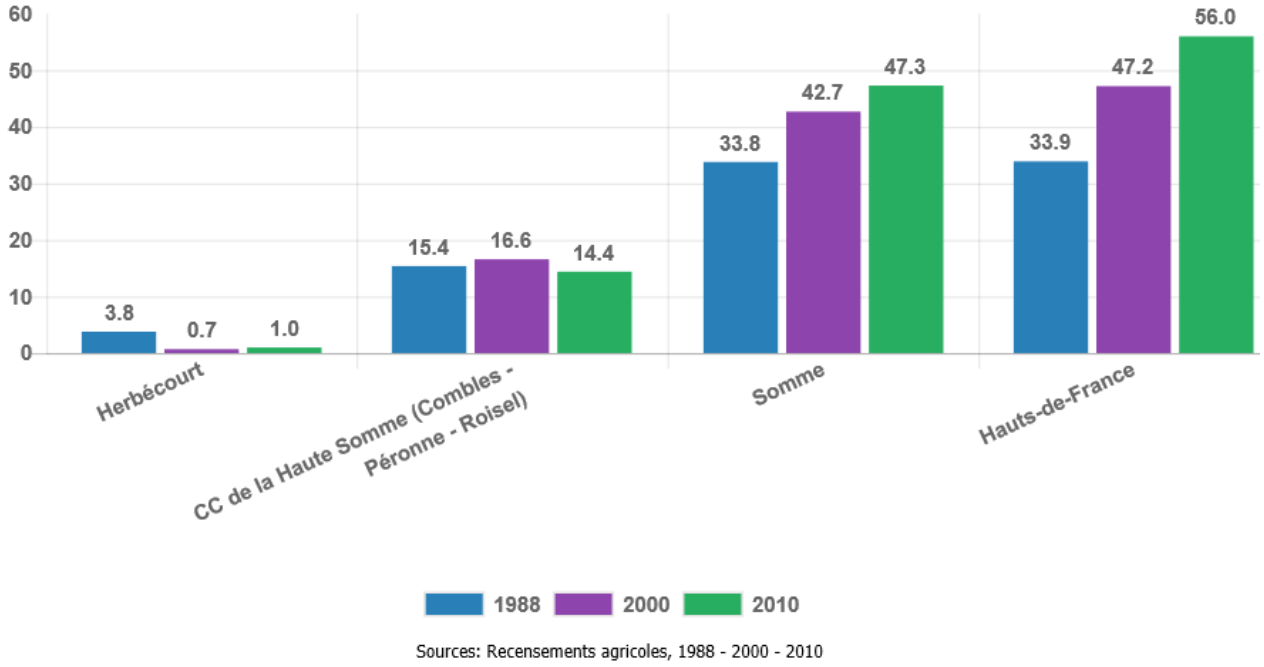


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Deux UGB étaient encore recensées en 2010 contre 23 en 1988.

	1988	2000	2010
Herbécourt	23	2	2
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations d'Herbécourt a fortement augmenté entre 1988 et 2010. La disparition d'exploitations a profité aux exploitations restantes de la commune. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

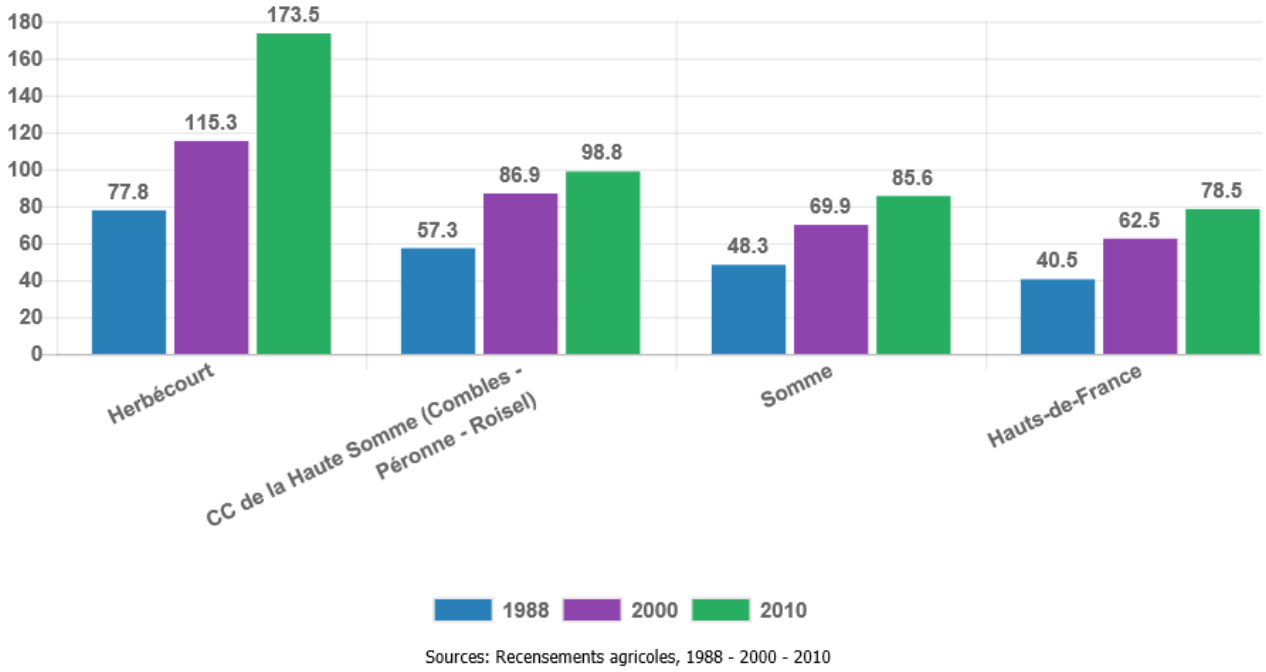


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations d'Herbécourt est passée de 467 ha en 1988 à 347 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Herbécourt	467	346	347
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2000 et était bien supérieure à la moyenne observée sur la CCHS. En 2010, il s'agit probablement du secret statistique qui s'opère lorsque le nombre d'exploitation n'est pas suffisamment élevé pour garantir cet anonymat.

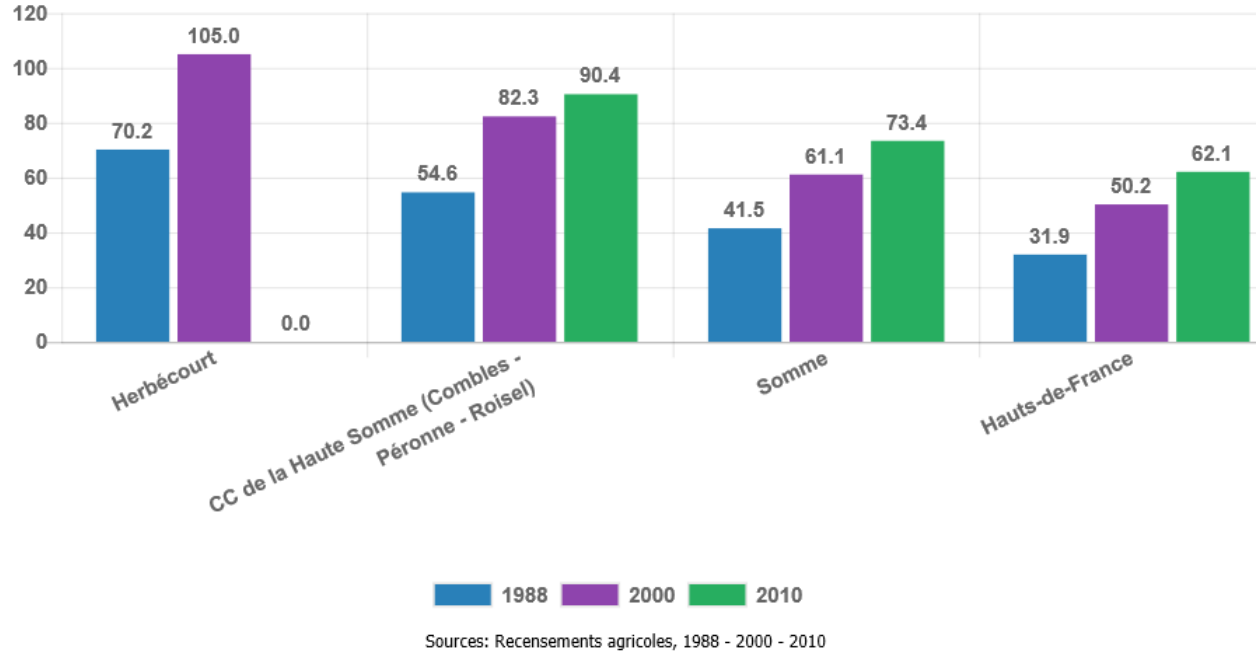


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Herbécourt	421	315	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation était résiduelle en 1988. En 2000 et 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

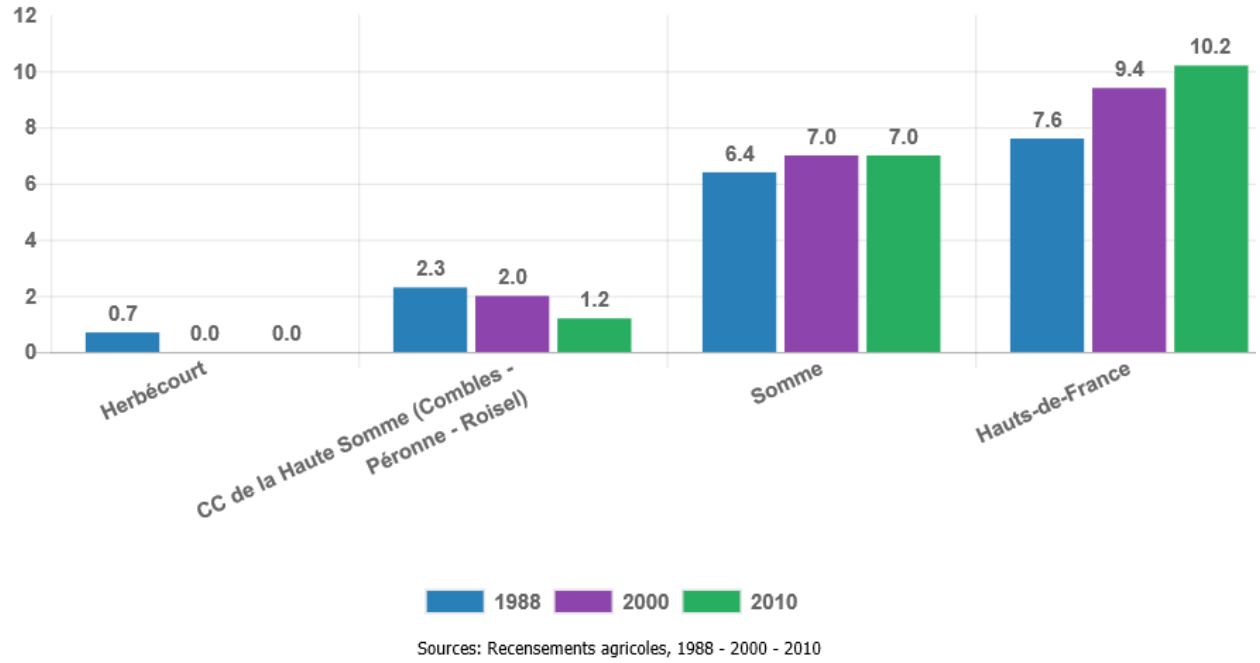


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Herbécourt	4	0	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Herbécourt

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	0,99	0,250%
Blé tendre d'hiver	179,57	45,401%
Betterave non fourragère / Bette	47,41	11,987%
Carotte	10,31	2,607%
Colza d'hiver	0,24	0,061%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	0,22	0,056%
Haricot / Flageolet	12,01	3,037%
Jachère de 5 ans ou moins	1,69	0,427%
Lin fibres	6,69	1,691%
Maïs ensilage	4,78	1,209%
Oignon / Échalote	25,30	6,397%
Orge de printemps	8,73	2,207%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	0,39	0,099%
Petits pois	0,01	0,003%
Pomme de terre de consommation	96,19	24,320%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,99	0,250%

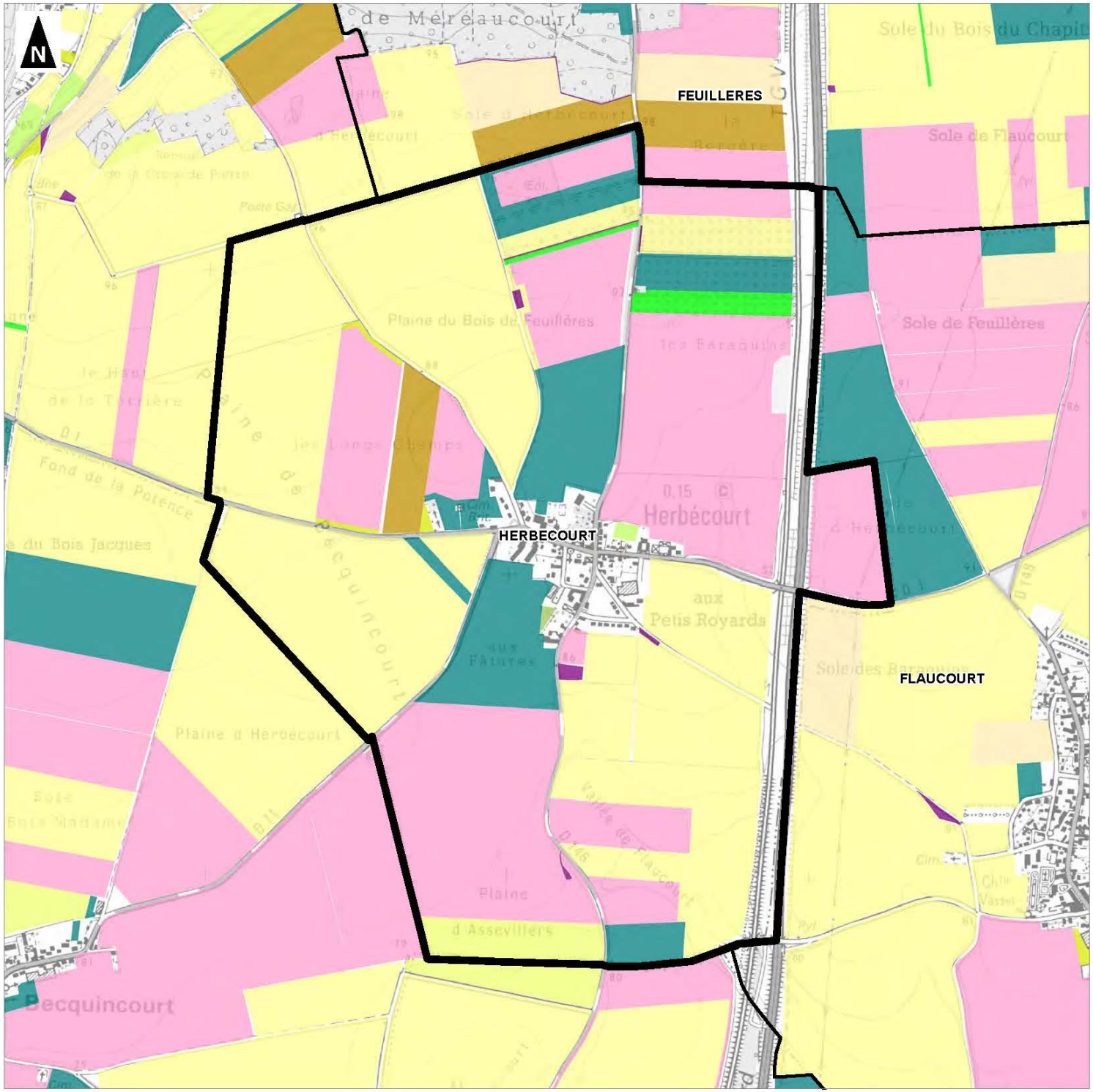
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 45%. Les cultures industrielles sont en troisième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 11% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en deuxième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 24% et les oignons qui représentent plus de 6% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : HERBECOURT



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 — 500 — 1 000

Mètres

1:13 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

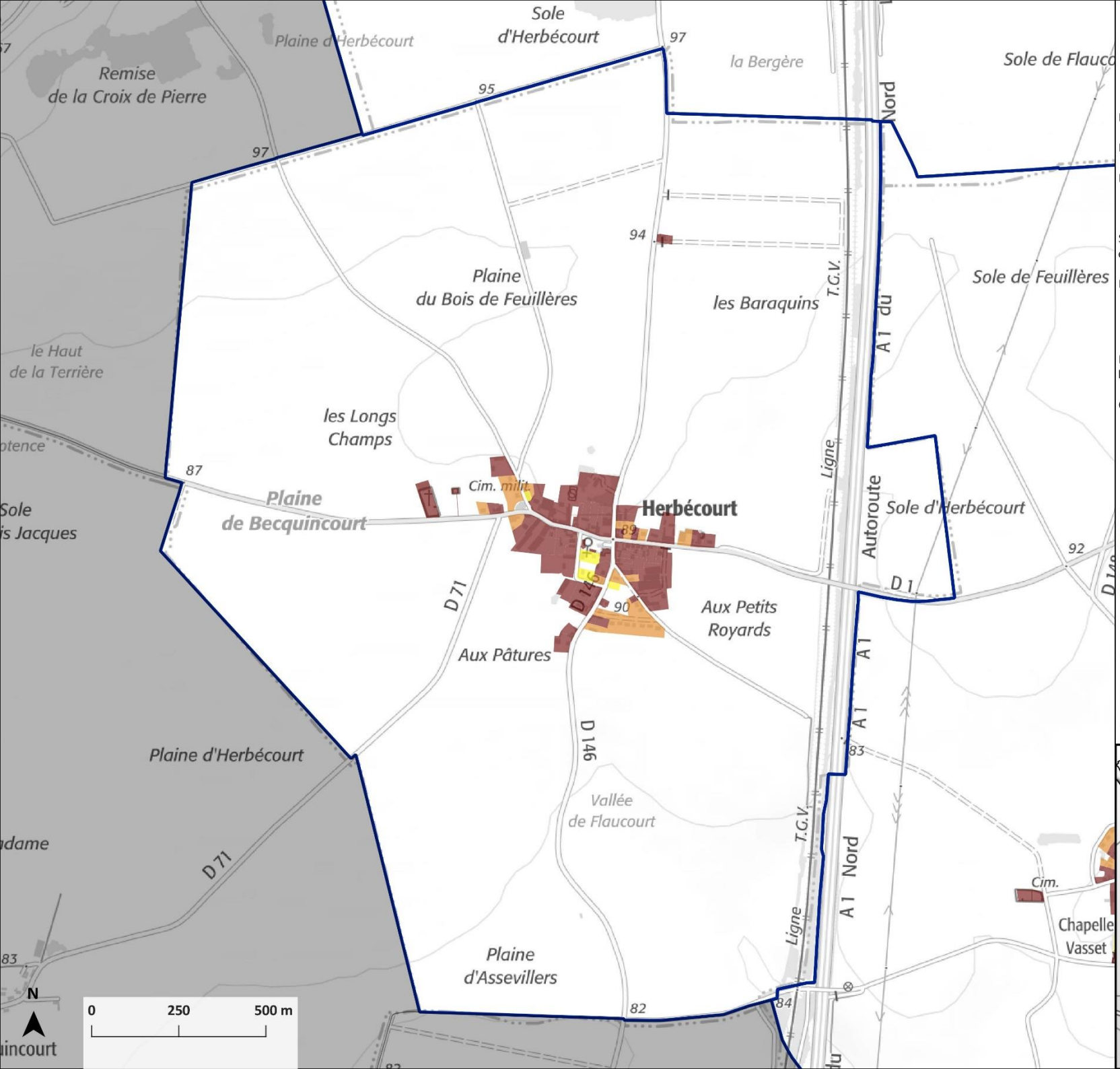
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Herbécourt

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80430
Commune	Herbécourt
Surf com (ha)	450
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	145088
Conso foncière totale (ha)	15
Conso foncière avant 70 (m²)	112356
Conso foncière avant 70 (ha)	11
Propriétés bâties avant 70	54
Surface moyenne avant 70 (m²)	2081
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1231
Conso foncière 70 2005 (m²)	28260
Conso foncière 70 2005 (ha)	3
Propriétés bâties avant 70	15
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1884
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1157
Conso foncière 2005-2015 (m²)	16660
Conso foncière 2005-2015 (ha)	2

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – P20



Commune de Herbécourt
Consommation du foncier

La commune comptait 209 habitants en 2014.

La superficie totale est de 450 hectares.

La consommation foncières est de :
- 11.2 hectares jusqu'en 1969.
- 2.8 hectares de 1970 à 2005.
- 1.7 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 14.5 hectares, qui représente 3.2 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 2081 m² jusqu'en 1969
- 1884 m² de 1970 à 2005
- 2777 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Herbécourt représente 0.7 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

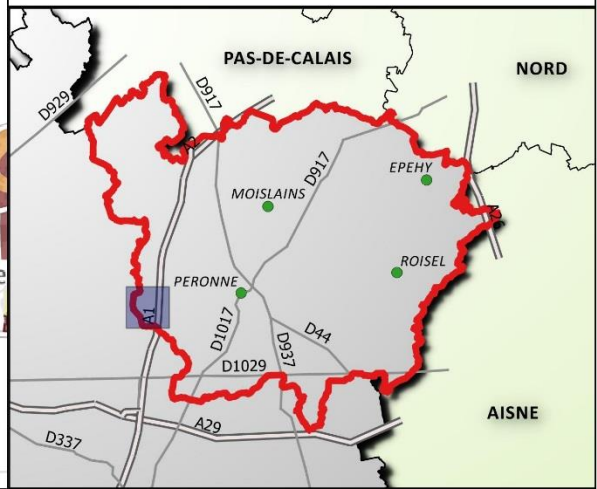
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1231 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1157 m² par maison de 1970 à 2005.
- 980 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Trois exploitants d'Herbécourt ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 44 ans.

Statut des exploitations

Deux des exploitations ont le statut de SCEA, la dernière a le statut d'EARL.

Emplois salariés

Chaque exploitant possède au moins 1 salarié, l'un d'entre eux en possède deux.

Surface Agricole Utile

La SAU moyenne des exploitations est de 221 ha environ.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Aucun exploitant n'a de label ni ne vend directement ses produits.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Deux exploitants ont un parcellaire regroupé, le troisième a un parcellaire dispersé en lots. Deux des exploitants juge bonne la qualité de leur terre, le troisième la juge de moyenne à bonne.

Contraintes à l'agriculture

Deux exploitants estiment leur parcellaire contraint.

Avenir et projets

Les trois exploitants estiment leur avenir viable. Un exploitant a un projet de construction, un autre a un projet de démolition.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

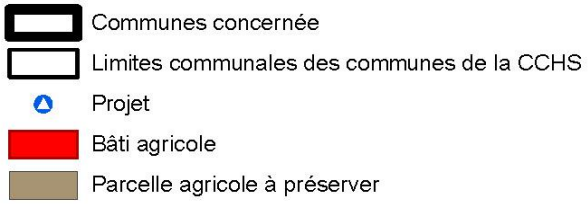
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : HERBECOURT





0 500 1 000
Mètres

1:13 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

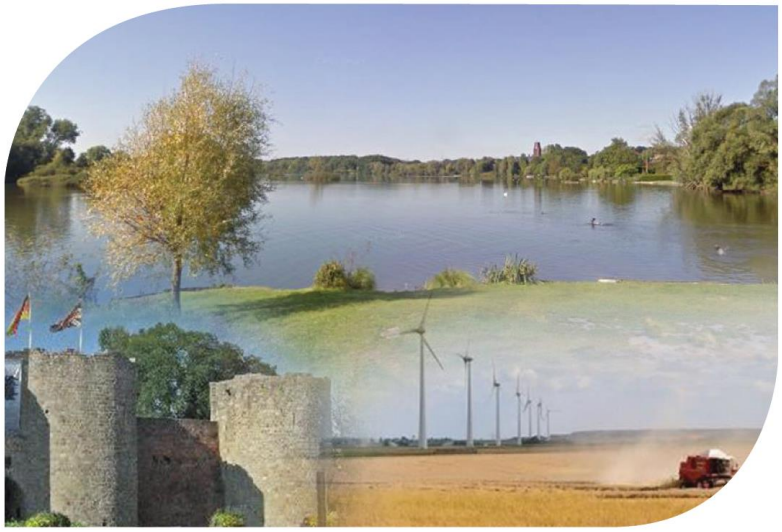
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Hem-Monacu

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Hem-Monacu

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Hem-Monacu	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Hem-Monacu 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Hem-Monacu 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

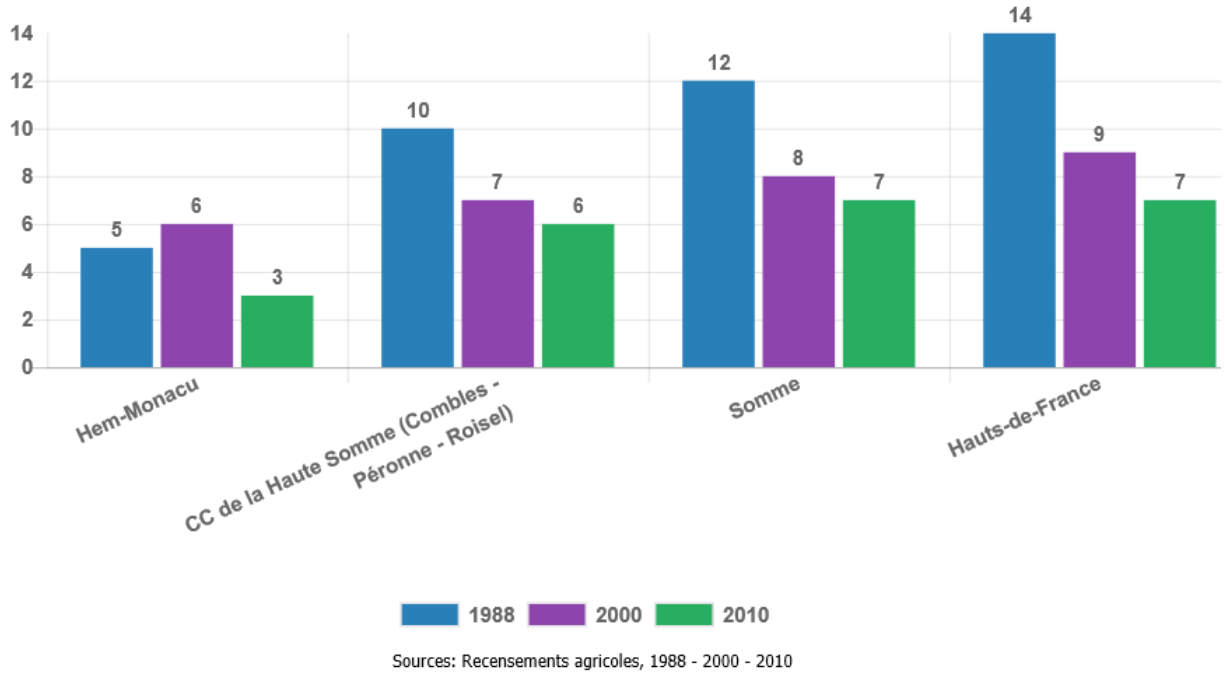


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a augmenté de 1 entre 1988 et 2000, mais a ensuite baissé de moitié entre 2000 et 2010. Hem-Monacu a deux fois moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2000 mais augmenter ensuite entre 2000 et 2010 à 2 UTA par exploitation. Ce chiffre est légèrement supérieur à la moyenne observée sur la CCHS.

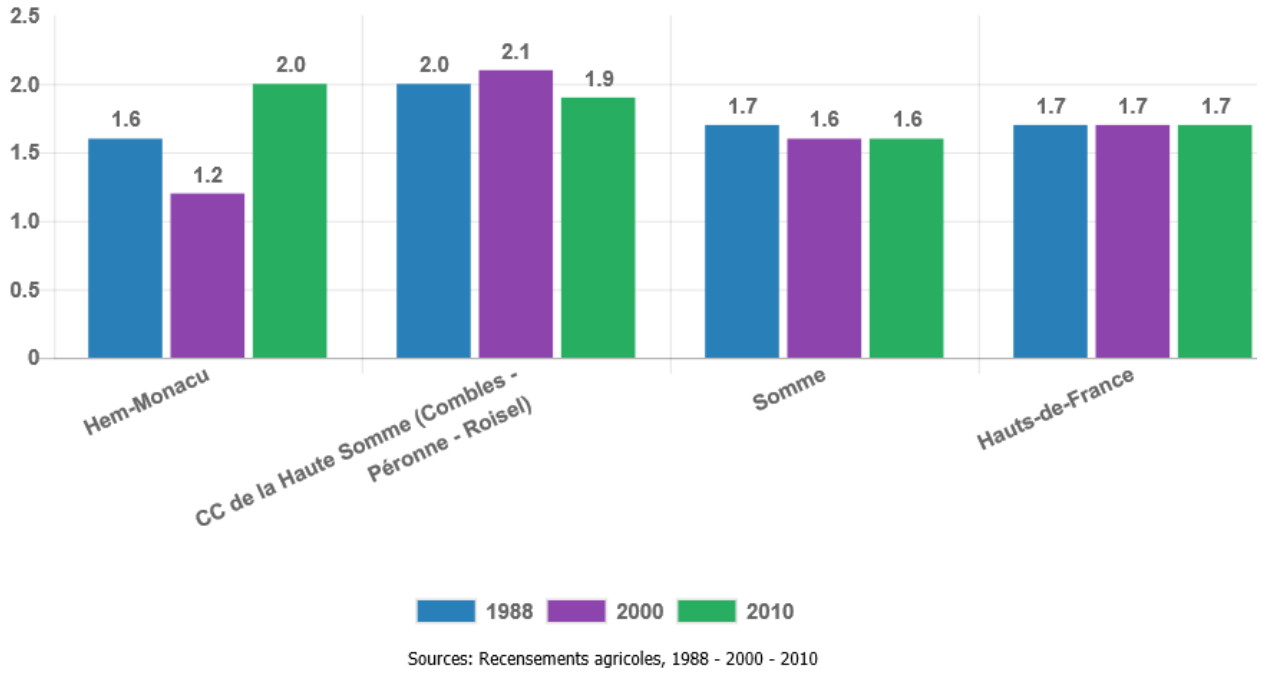


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Hem-Monacu. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est très faible en 2000 et 2010, comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région.

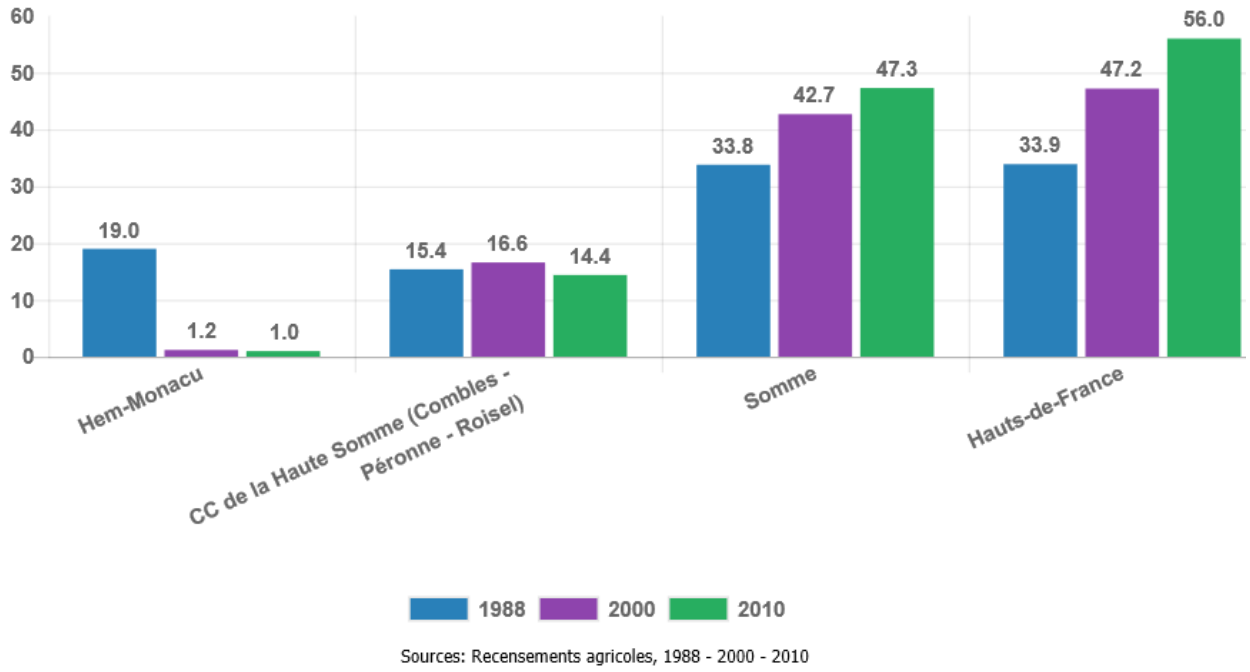


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Trois UGB étaient encore recensées en 2010 contre 95 en 1988.

	1988	2000	2010
Hem-Monacu	95	7	3
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations d'Hem-Monacu a un peu augmenté entre 1988 et 2000, puis a ensuite fortement augmenté entre 2000 et 2010. La disparition de 3 exploitations entre 2000 et 2010 a profité aux autres exploitations de la commune. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

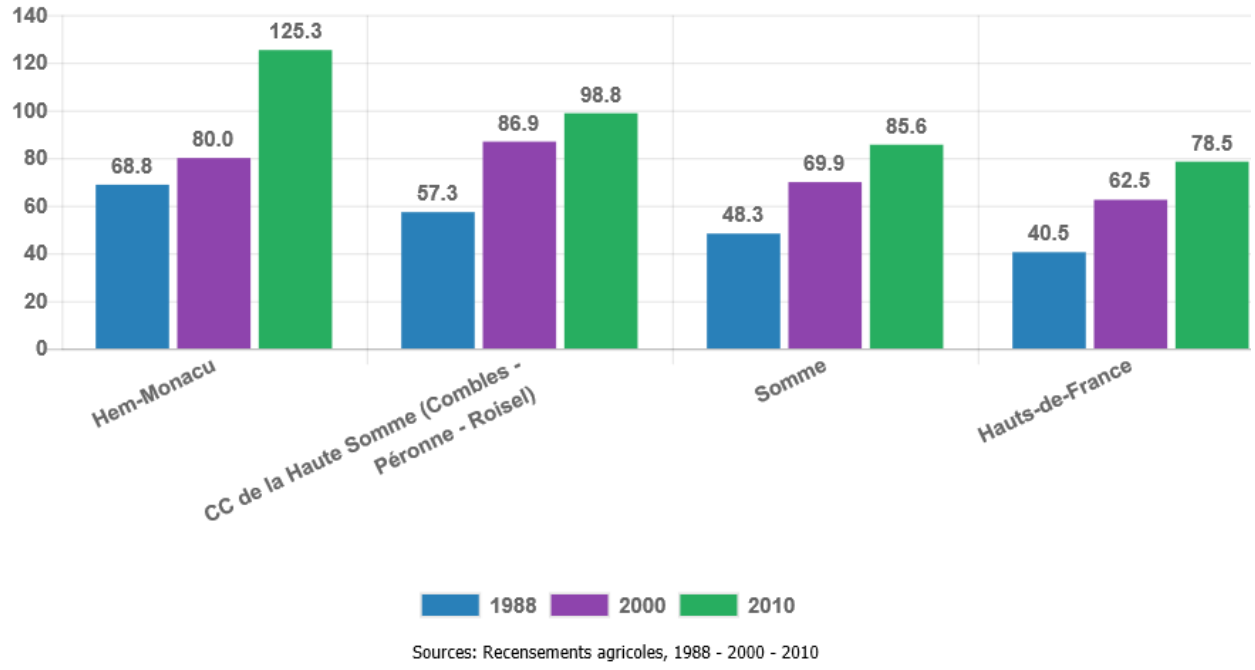


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations d'Hem-Monacu est passée de 344 ha en 1988 à 376 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Hem-Monacu	344	480	376
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2010. Elle est largement supérieure à celle observée sur la CCHS, le Département et les Hauts-de-France.

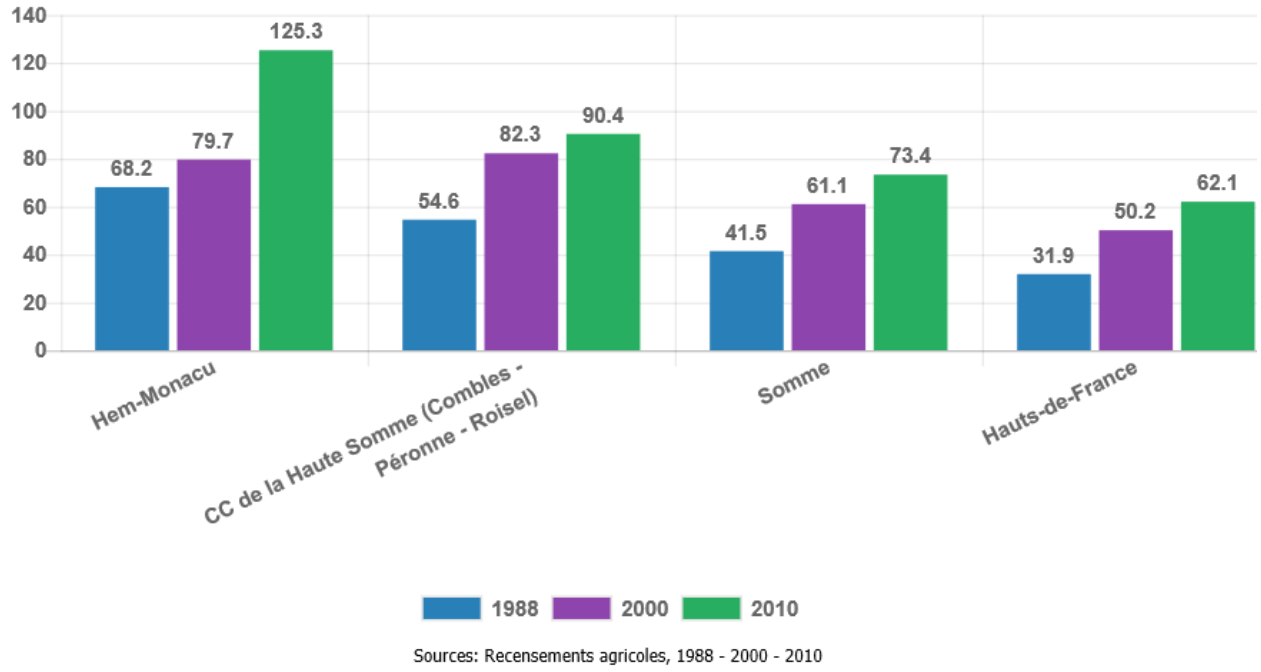


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Hem-Monacu	341	478	376
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation est restée relativement stable entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

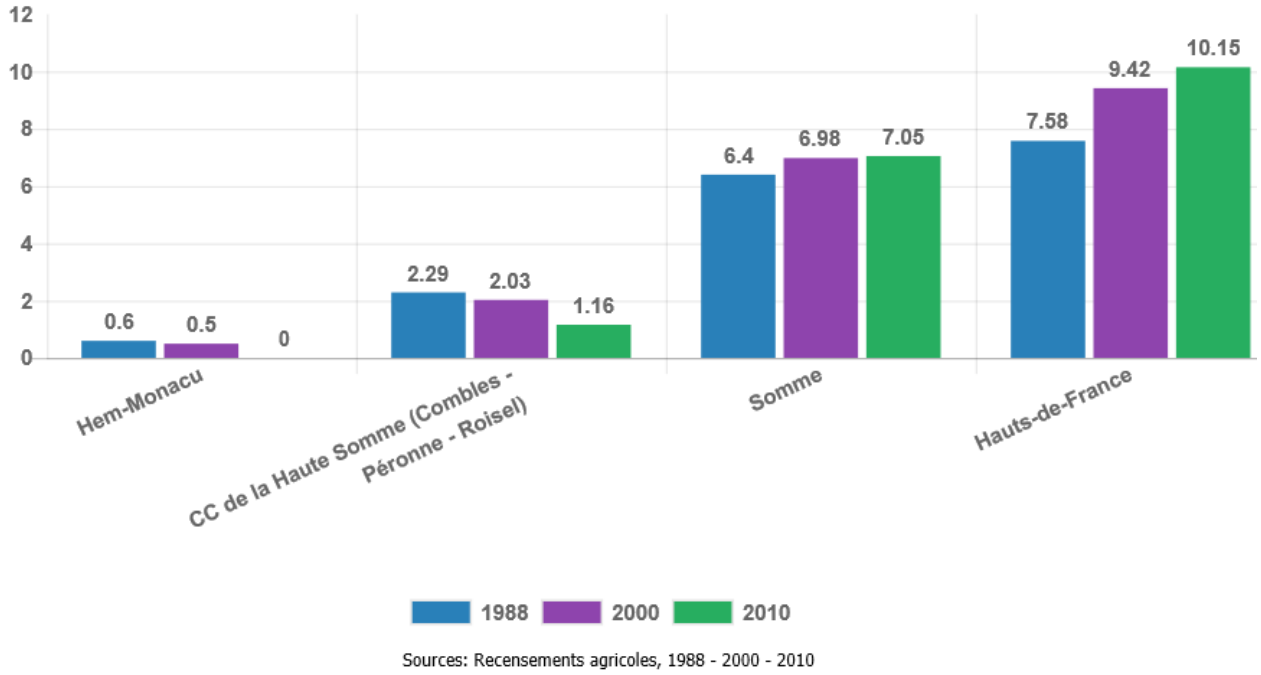


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Hem-Monacu	3	3	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Hem-Monacu

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Bande tampon	0,20	0,09%
Blé tendre d'hiver	125,10	53,78%
Betterave non fourragère / Bette	27,33	11,75%
Colza d'hiver	41,78	17,96%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	3,27	1,41%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	0,42	0,18%
Maïs	0,85	0,37%
Orge d'hiver	23,69	10,18%
Pomme de terre de consommation	7,73	3,32%
Surface agricole temporairement non exploitée	2,25	0,97%

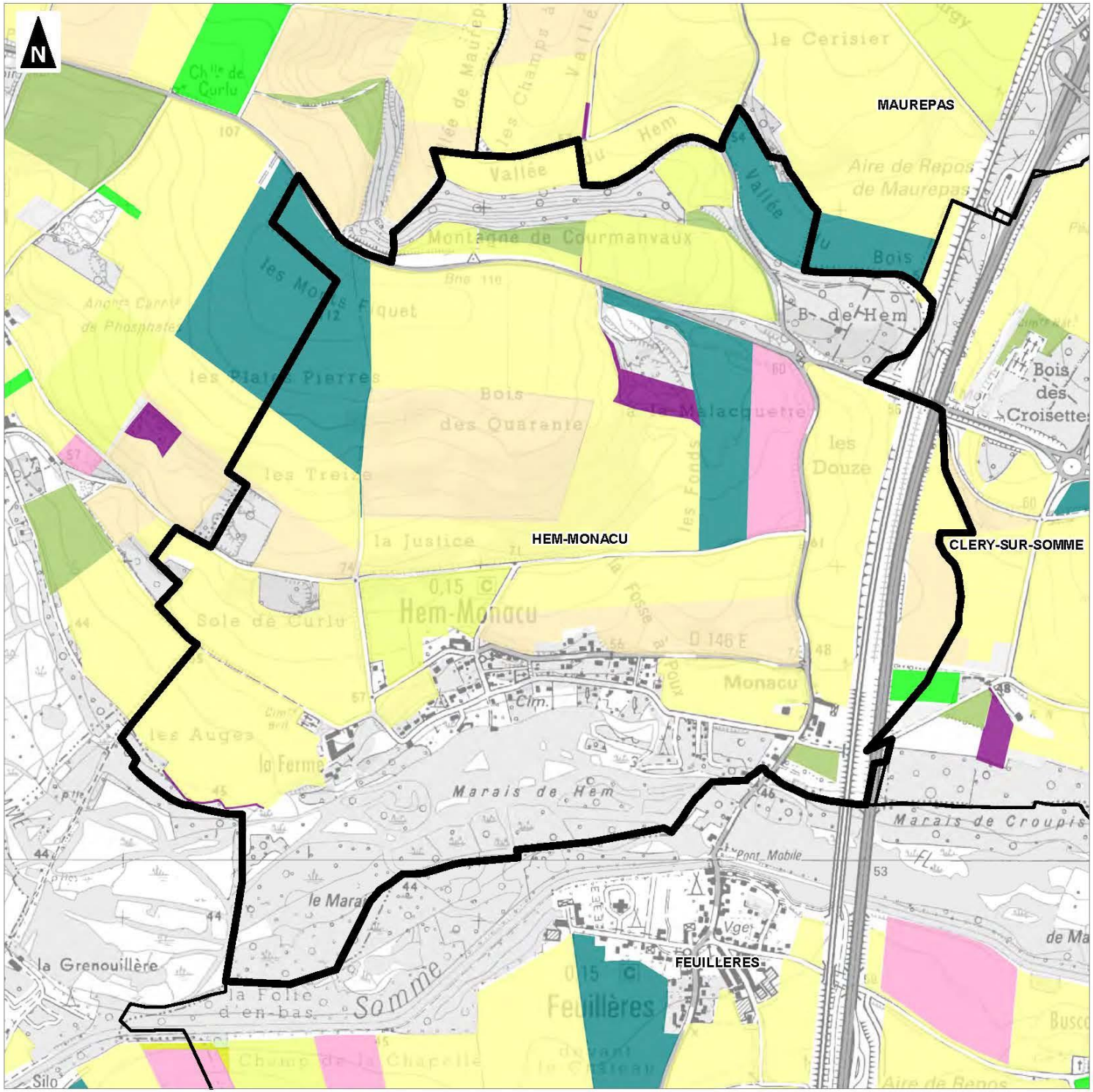
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 53%. Les cultures industrielles sont en troisième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 11% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en deuxième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 3% et le colza qui représente plus de 17% du territoire. L'orge est également présente en quantité non négligeable (plus de 10%). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : HEM-MONACU



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 — 500 — 1 000
Mètres

1:11 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

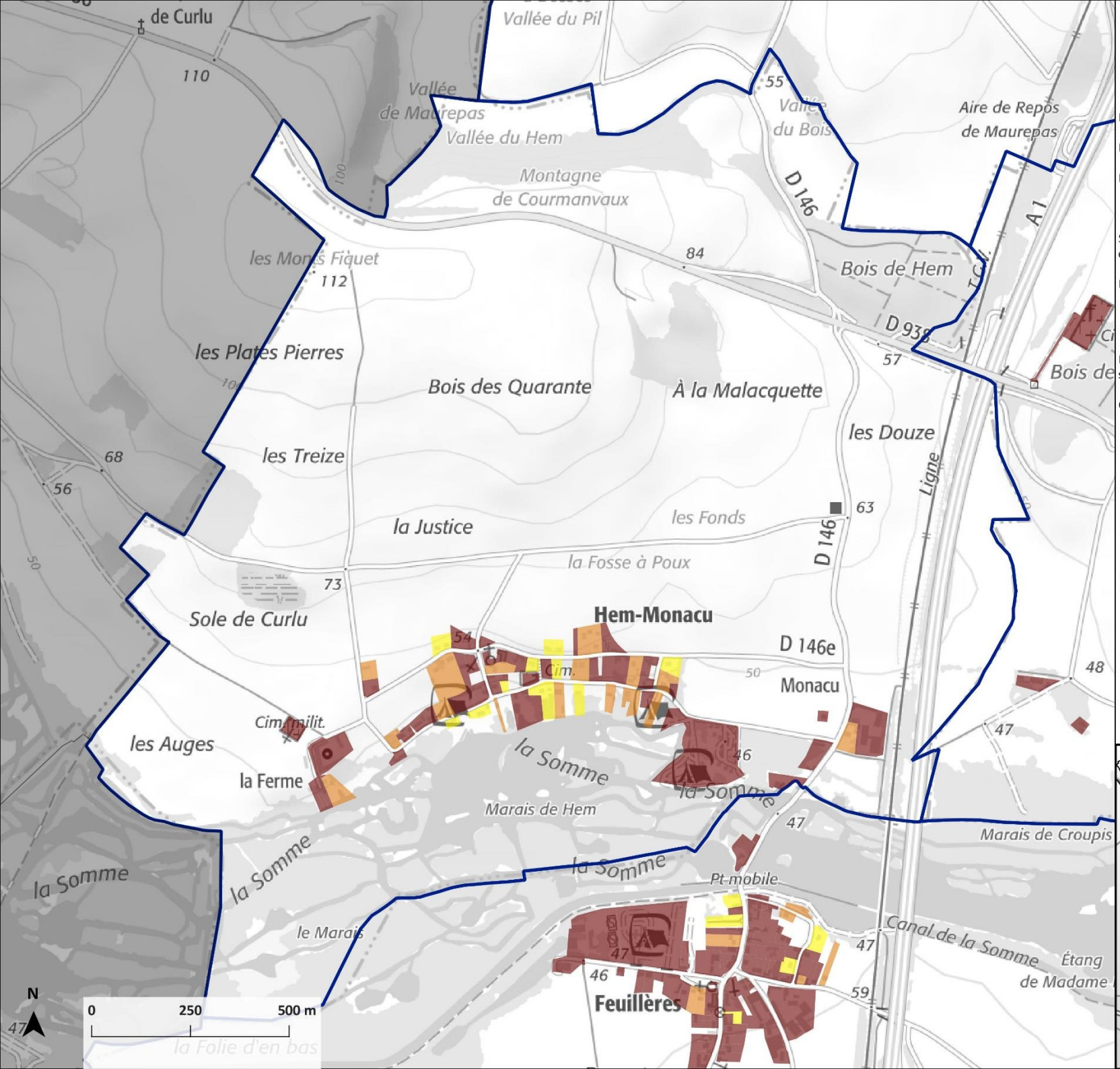
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Hem-Monacu

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80428
Commune	Hem-Monacu
Surf com (ha)	366
Doc urba	CC
Conso foncière totale (m²)	162499
Conso foncière totale (ha)	16
Conso foncière avant 70 (m²)	102935
Conso foncière avant 70 (ha)	10
Propriétés bâties avant 70	41
Surface moyenne avant 70 (m²)	2511
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1124
Conso foncière 70 2005 (m²)	41973
Conso foncière 70 2005 (ha)	4
Propriétés bâties avant 70	22
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1908
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1475
Conso foncière 2005-2015 (m²)	20166
Conso foncière 2005-2015 (ha)	2

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Hem-Monacu
Consommation du foncier

La commune comptait 131 habitants en 2014.

La superficie totale est de 366 hectares.

La consommation foncières est de :
- 10.3 hectares jusqu'en 1969.
- 4.2 hectares de 1970 à 2005.
- 2 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 16.2 hectares, qui représente 4.4 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 2511 m² jusqu'en 1969
- 1908 m² de 1970 à 2005
- 1551 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Hem-Monacu représente 0.8 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

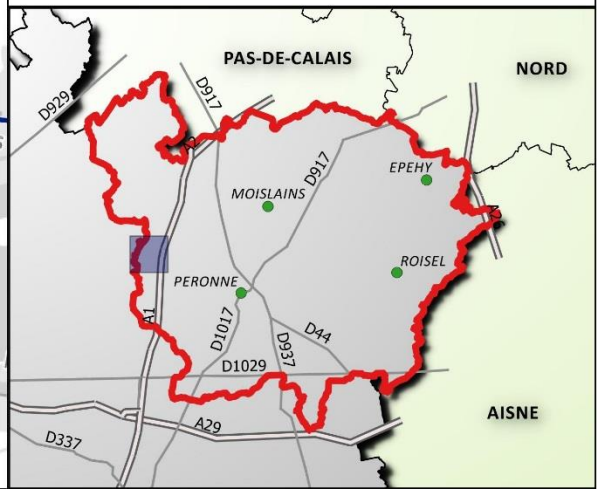
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1124 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1475 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1364 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Un seul exploitant d'Hem-Monacu a participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

L'âge de l'exploitant n'est pas indiqué par discrétion.

Statut des exploitations

Son exploitation a le statut d'EARL.

Emplois salariés

L'exploitant possède un salarié.

Surface Agricole Utile

La SAU de son exploitation est de 170 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

L'exploitant n'a aucun label et ne vend pas ses produits directement.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Son parcellaire est dispersé en îlots, la qualité de sa terre est jugée comme étant de moyenne à bonne.

Contraintes à l'agriculture

Il possède un parcellaire contraint, il se situe en zone Natura 2000.

Avenir et projets

L'exploitant estime son avenir viable et n'a aucun projet de construction.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

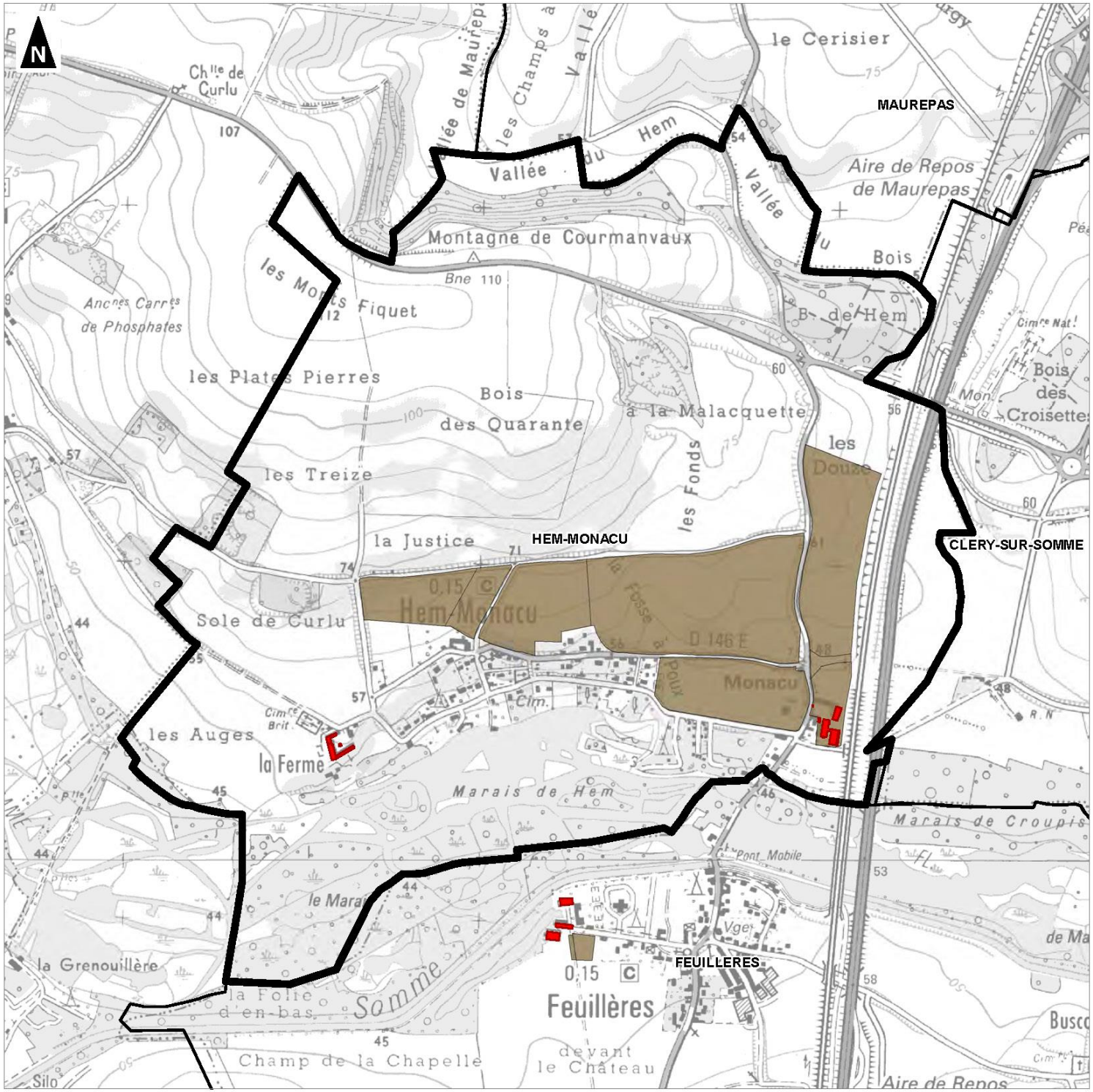
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : HEM-MONACU



- Communes concernée
- Limites communales des communes de la CCHS
- Projet
- Bâti agricole
- Parcelle agricole à préserver

0 — 500 — 1 000
Mètres

1:11 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

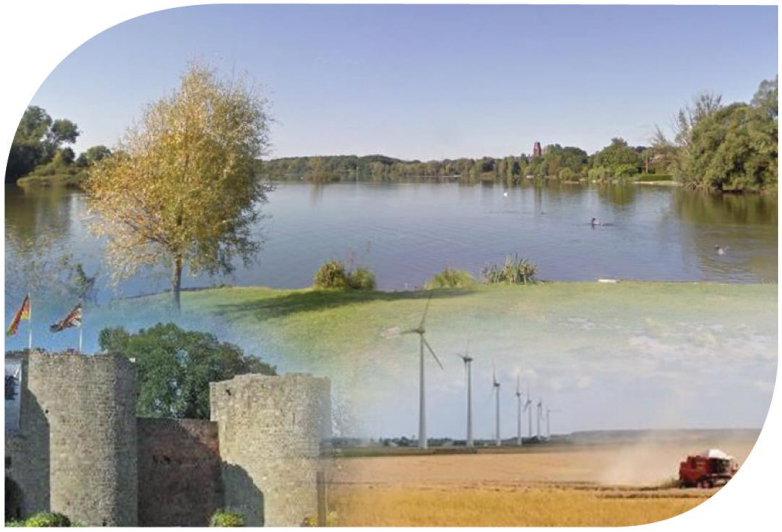
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Hardecourt-aux-Bois

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Hardecourt-aux-Bois

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Hardecourt-aux-Bois	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Hardecourt-aux-Bois 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Hardecourt-aux-Bois 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

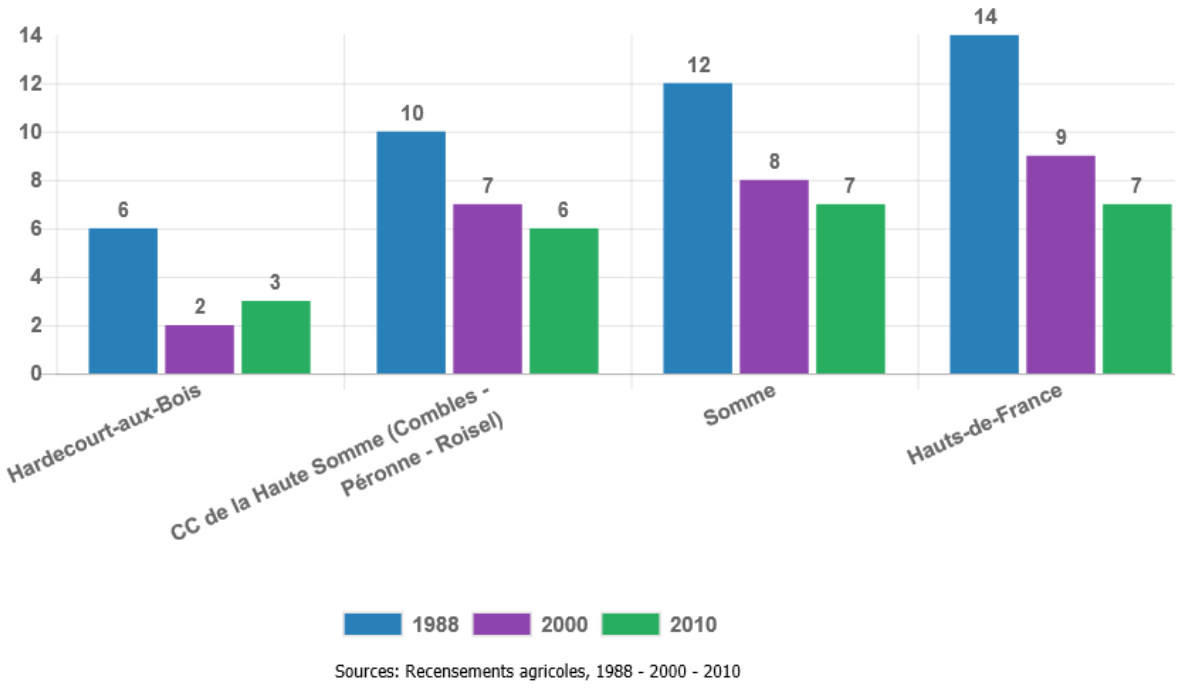


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a baissé de 4 entre 1988 et 2000, mais une nouvelle exploitation est apparue entre 2000 et 2010. Hardecourt-aux-Bois a deux fois moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation légèrement diminuer entre 1988 et 2000 avant d'augmenter entre 2000 et 2010 à 2 UTA par exploitation. Ce chiffre est légèrement supérieur à la moyenne observée sur la CCHS.

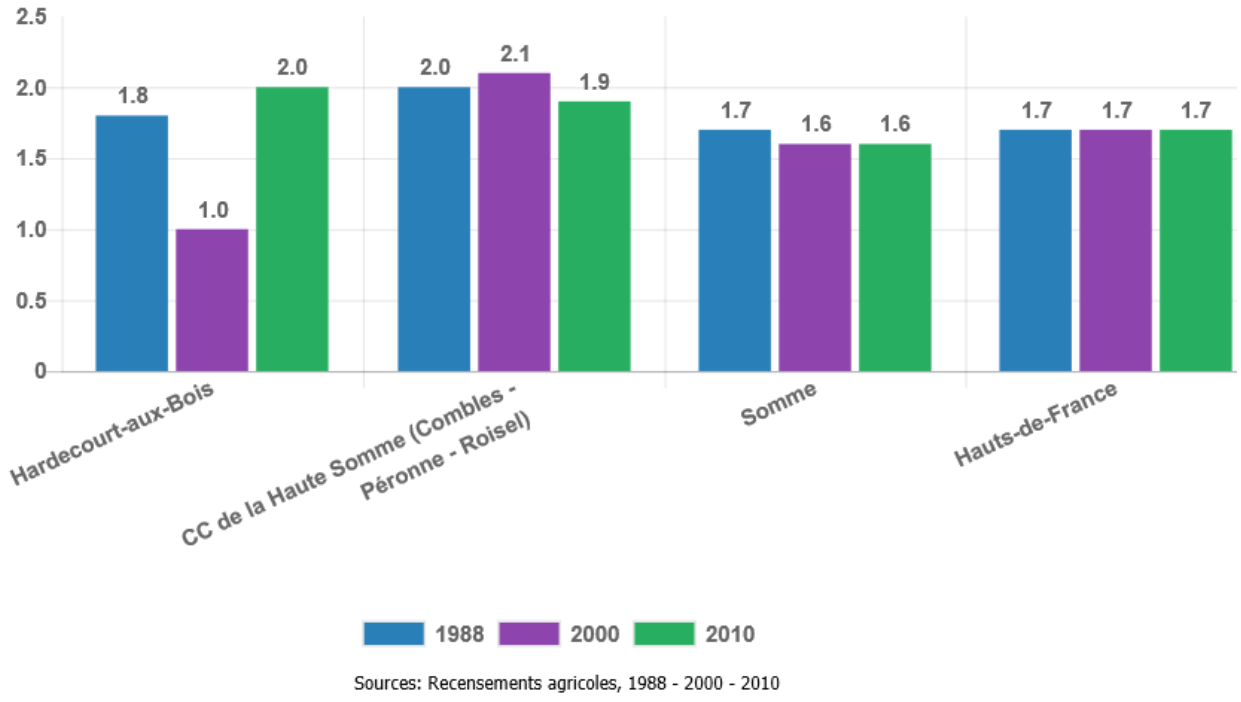


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement peu présent sur Hardecourt-aux-Bois. Le nombre moyen d'UGB par exploitation a progressé entre 2000 et 2010 mais reste inférieur comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région.

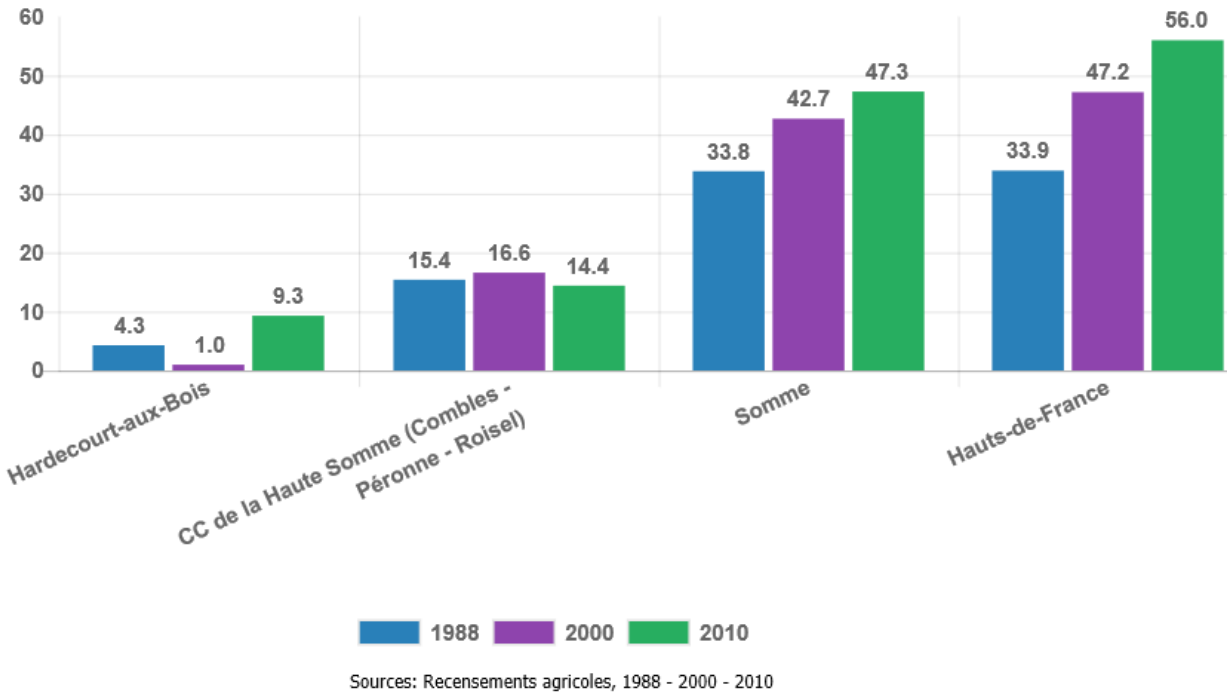


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

28 UGB ont été recensées en 2010 contre seulement 2 en 2000.

	1988	2000	2010
Hardecourt-aux-Bois	26	2	28
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations d'Hardecourt-aux-Bois a fortement augmenté entre 1988 et 2000, mais a baissé entre 2000 et 2010. Toutefois la taille des exploitations de la commune reste sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

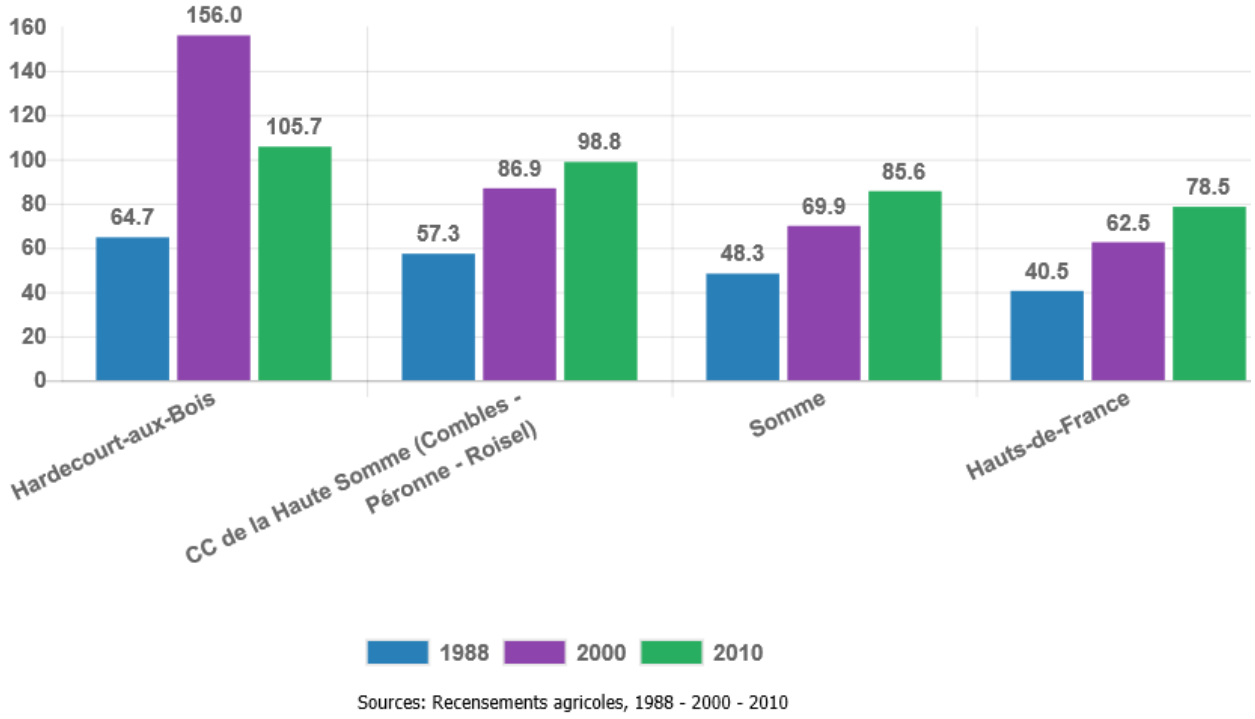


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations d'Hardecourt-aux-Bois est passée de 388 ha en 1988 à 317 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Hardecourt-aux-Bois	388	312	317
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables était très importante en 1988. En 2000 et 2010, il s'agit probablement du secret statistique qui s'opère lorsque le nombre d'exploitation n'est pas suffisamment élevé pour garantir cet anonymat.

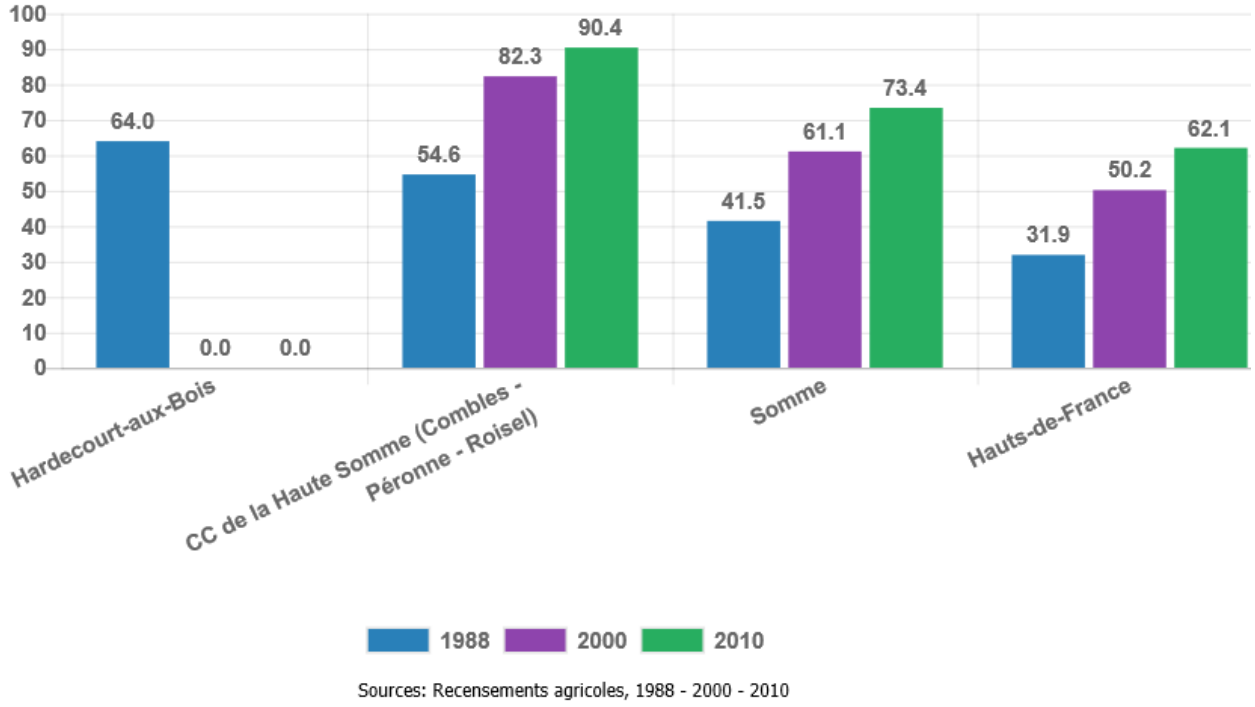


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Hardecourt-aux-Bois	384	0	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation était résiduelle en 1988. En 2000 et 2010, il s'agit soit d'une disparition totale des prairies de la commune, soit du secret statistique qui s'opère lorsque le nombre d'exploitation n'est pas suffisamment élevé pour garantir cet anonymat.

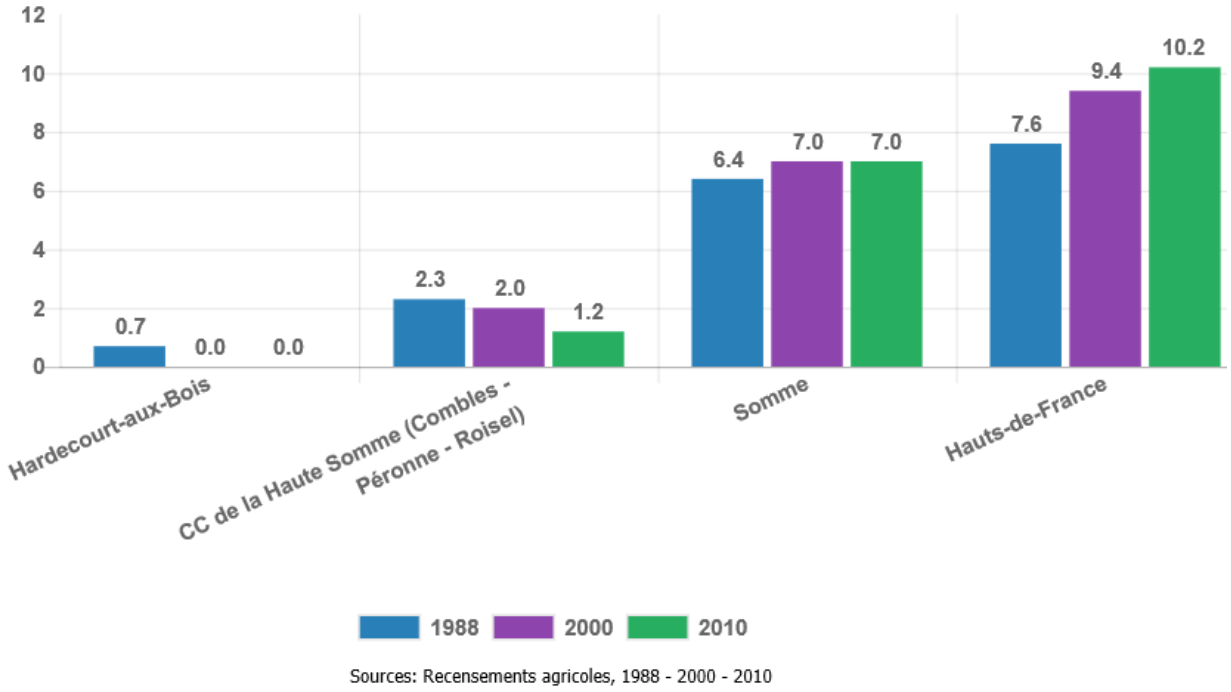


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Hardecourt-aux-Bois	4	0	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Hardecourt-aux-Bois

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Blé tendre d'hiver	190,79	42,16%
Betterave non fourragère / Bette	77,72	17,17%
Betterave fourragère	18,71	4,13%
Chicorée / Endive / Scarole	5,07	1,12%
Fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux (en proportion < 50%) et/ou de légumineuses fourragères (en proportion < 50%)	2,44	0,54%
Colza d'hiver	42,11	9,30%
Jachère de 5 ans ou moins	0,42	0,09%
Jachère de 6 ans ou plus	0,22	0,05%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	0,77	0,17%
Maïs	18,16	4,01%
Orge d'hiver	16,88	3,73%
Orge de printemps	20,04	4,43%
Petits pois	28,39	6,27%
Prairie en rotation longue (6 ans ou plus)	6,39	1,41%
Pomme de terre de consommation	12,79	2,83%
Pomme de terre féculière	10,03	2,22%
Surface boisée sur une ancienne terre agricole	0,72	0,16%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,92	0,20%

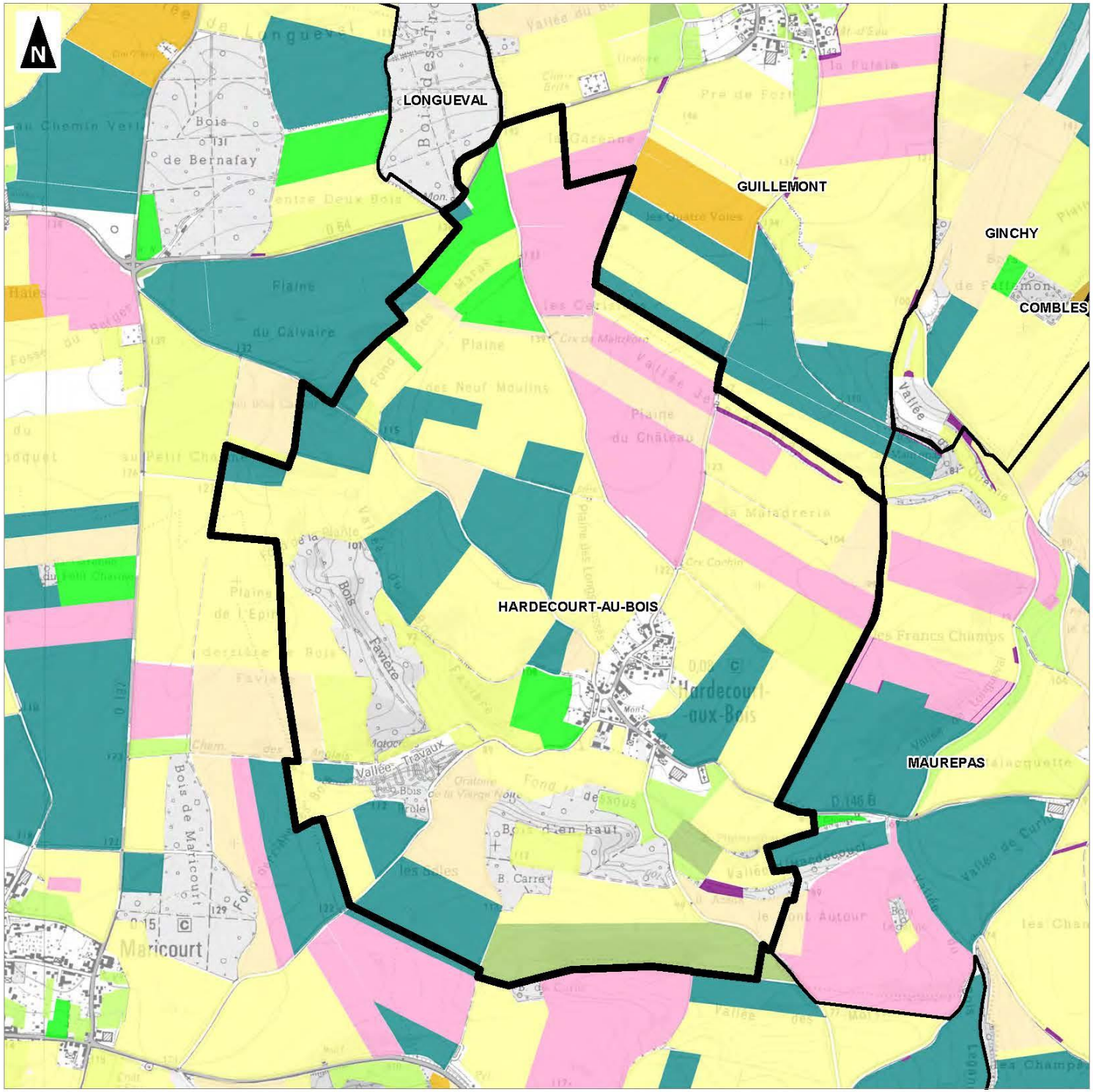
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 42%. Les cultures industrielles sont en troisième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 17% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en deuxième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 5%, les petits pois qui représentent plus de 6%, le colza qui représente plus de 9%, le maïs qui représente plus de 4% et la betterave fourragère qui représente plus de 4% du territoire. L'orge est également présente en quantité non négligeable (plus de 7%). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : HARDECOURT-AU-BOIS



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000

Mètres

1:15 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

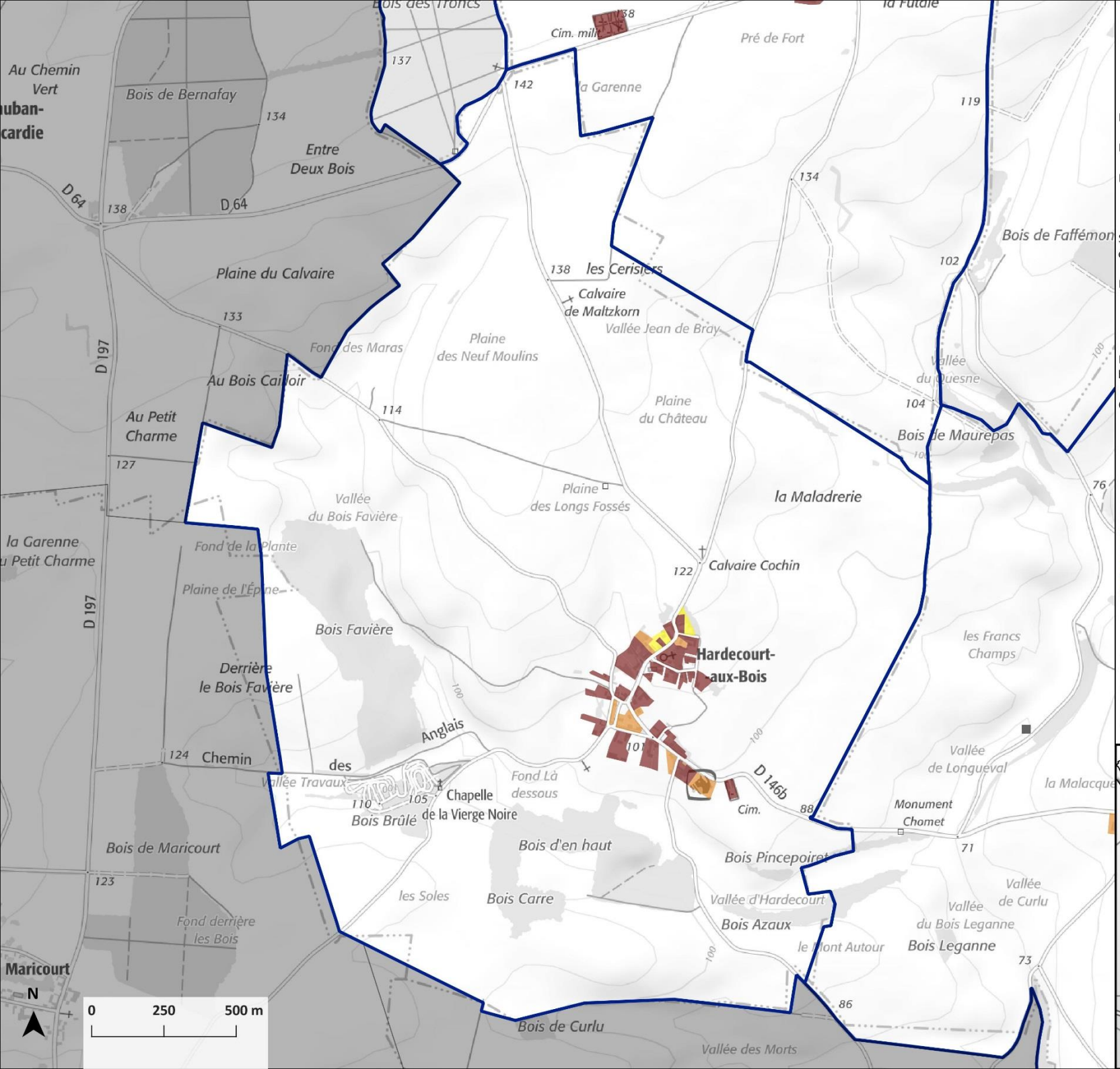
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Hardecourt-aux-Bois

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80418
Commune	Hardecourt-aux-Bois
Surf com (ha)	523
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	89133
Conso foncière totale (ha)	9
Conso foncière avant 70 (m²)	67903
Conso foncière avant 70 (ha)	7
Propriétés bâties avant 70	35
Surface moyenne avant 70 (m²)	1940
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1270
Conso foncière 70 2005 (m²)	16333
Conso foncière 70 2005 (ha)	2
Propriétés bâties avant 70	12
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1361
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	964
Conso foncière 2005-2015 (m²)	9753
Conso foncière 2005-2015 (ha)	1

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Hardecourt-aux-Bois
Consommation du foncier

La commune comptait 80 habitants en 2014.

La superficie totale est de 523 hectares.

La consommation foncières est de :
- 6.8 hectares jusqu'en 1969.
- 1.6 hectares de 1970 à 2005.
- 1 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 8.9 hectares, qui représente 1.7 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1940 m² jusqu'en 1969
- 1361 m² de 1970 à 2005
- 1951 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Hardecourt-aux-Bois représente 0.4 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

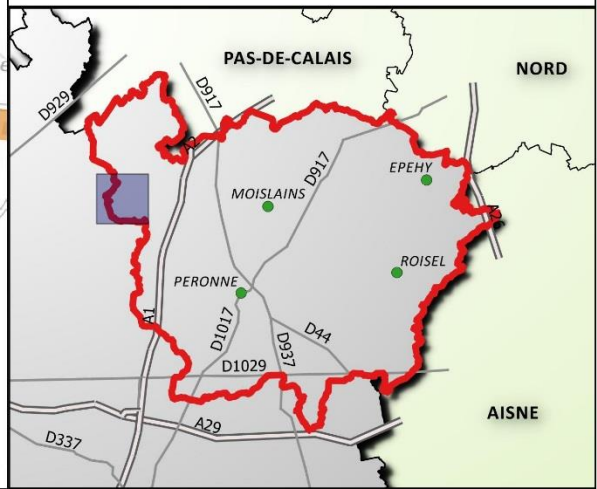
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1270 m² par maison jusqu'en 1969.
- 964 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1247 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Un seul exploitant d'Hardecourt-aux-Bois a participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

L'âge de l'exploitant n'est pas indiqué par discrétion.

Statut des exploitations

Son exploitation a le statut d'EARL.

Emplois salariés

Il n'emploie pas de salarié.

Surface Agricole Utile

La SAU de son exploitation est de 182 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Il ne possède aucun label et ne vend pas ses produits directement.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Son parcellaire est regroupé, la qualité de sa terre est jugée de moyenne à bonne.

Contraintes à l'agriculture

Son parcellaire n'est pas contraint.

Avenir et projets

L'exploitant estime son avenir viable, il n'a pas de projet de construction.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

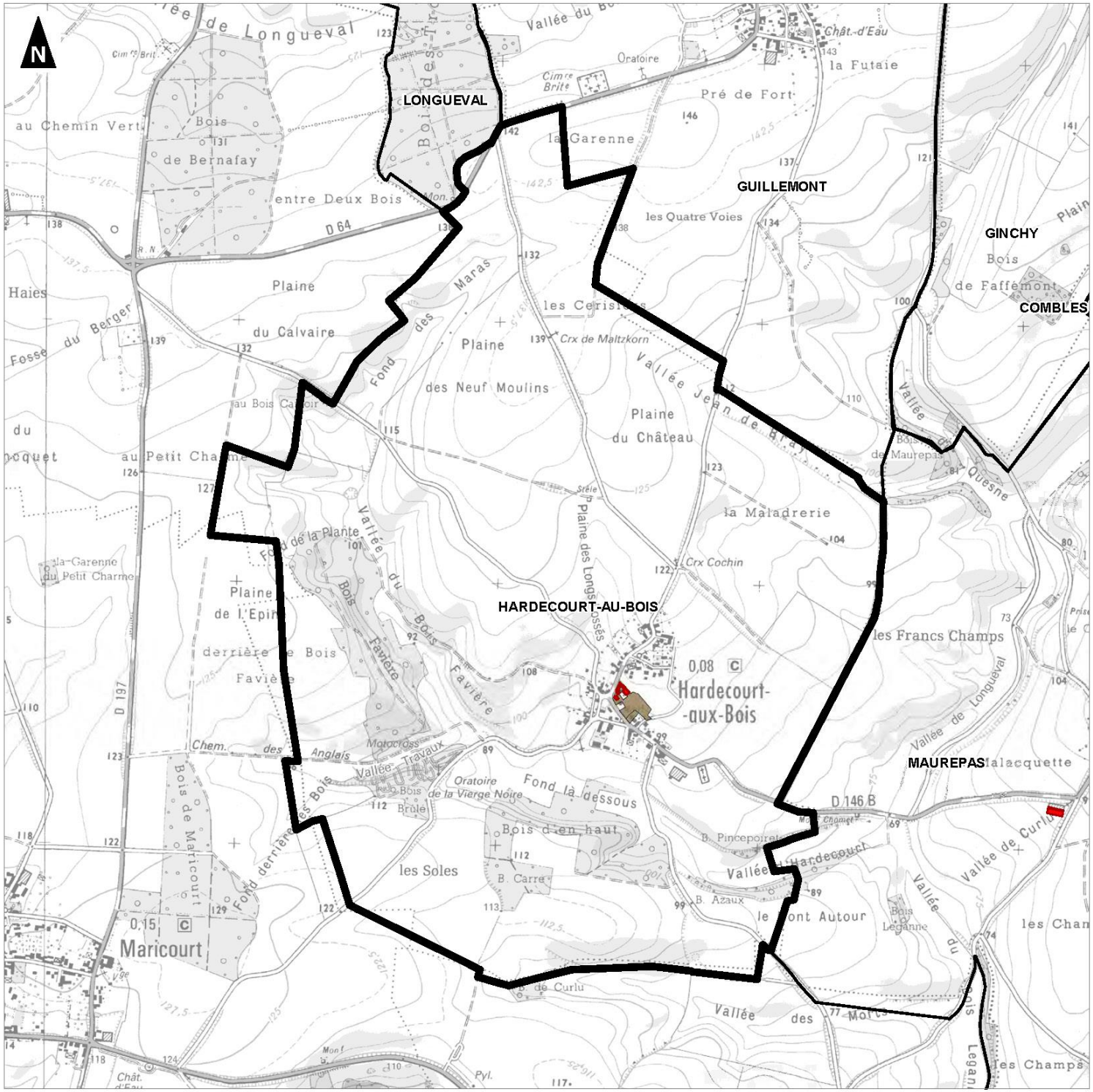
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : HARDECOURT-AU-BOIS



Communes concernée
Limites communales des communes de la CCHS
Projet
Bâti agricole
Parcelle agricole à préserver

1:15 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

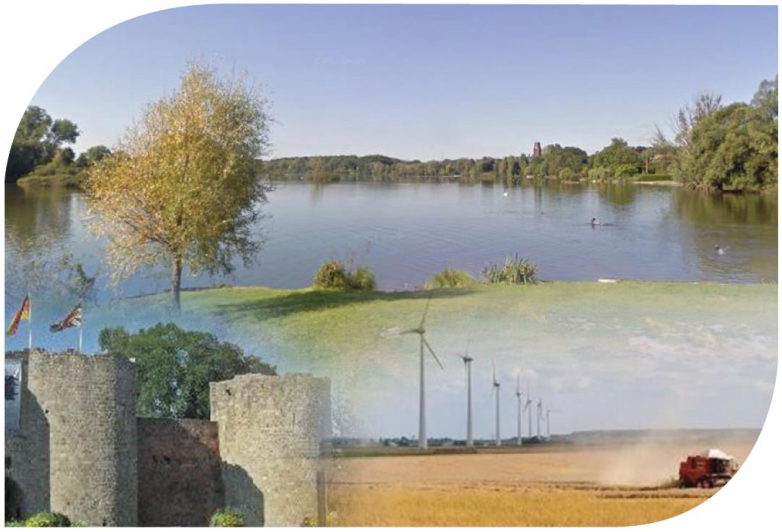
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Hancourt

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Hancourt

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Hancourt	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Hancourt 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Hancourt 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 23

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

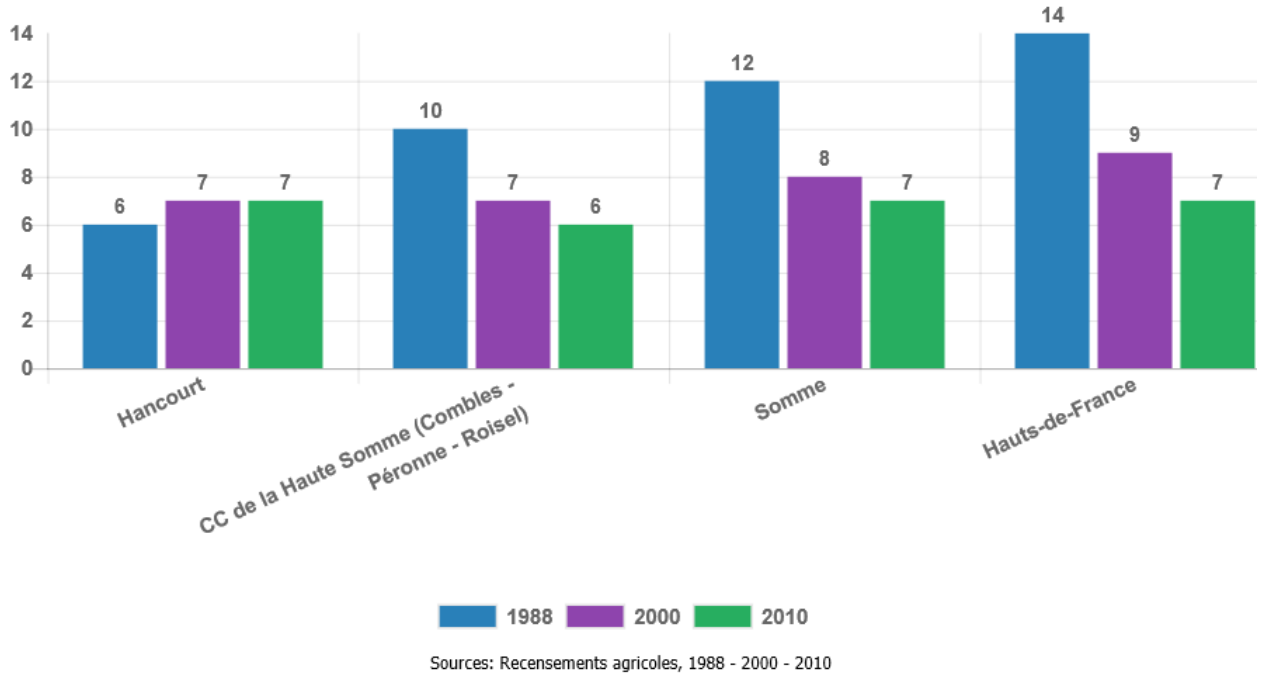


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a progressé de 1 entre 1988 et 2000, puis le nombre d'exploitations est resté stable. Hancourt a une exploitation de plus sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2000 pour ensuite se progresser légèrement entre 2000 et 2010 à 1,3 UTA par exploitation. Ce chiffre est inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

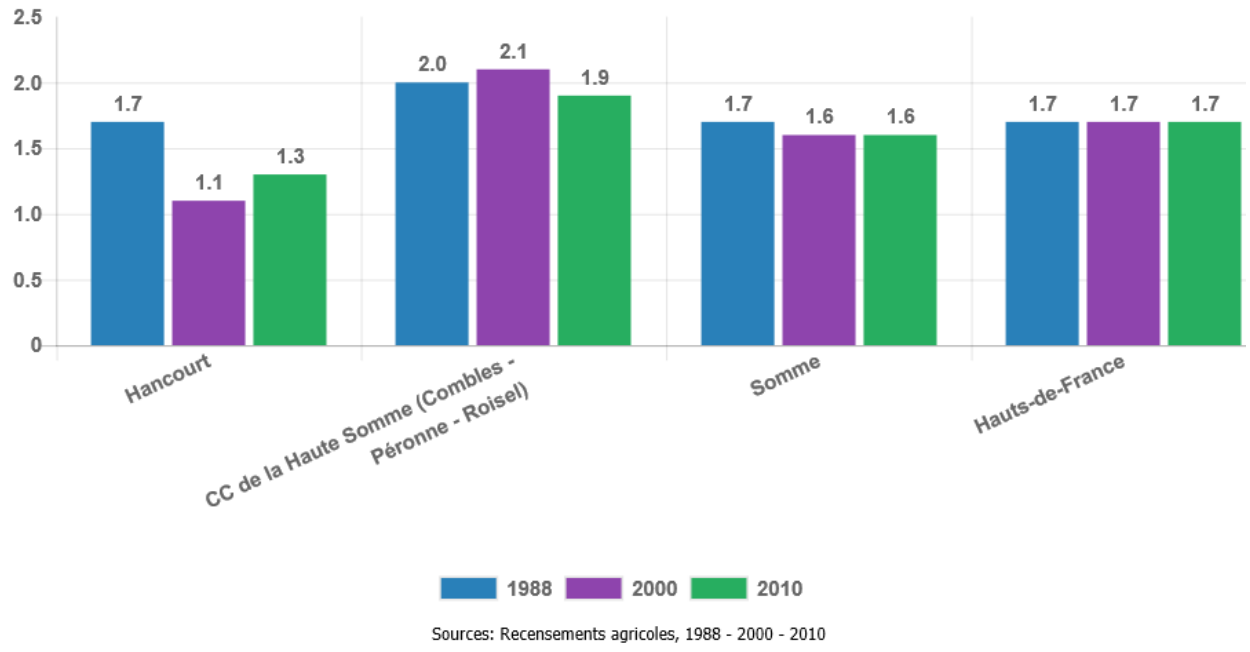


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement peu présent sur Hancourt. Le nombre moyen d'UGB par exploitation a augmenté entre 1988 et 2000, mais est devenu nul entre 2000 et 2010.

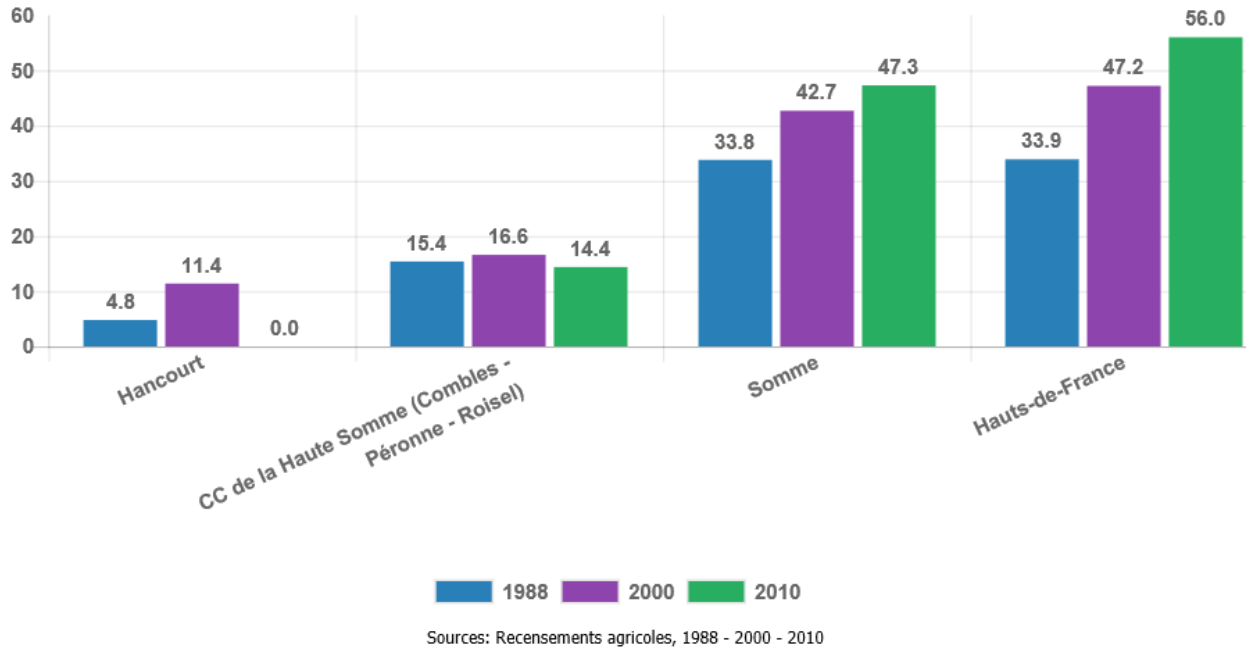


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Aucune UGB n'a été recensée en 2010 contre 80 en 2000.

	1988	2000	2010
Hancourt	29	80	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Hancourt est resté relativement stable entre 1988 et 2000, puis a augmenté entre 2000 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

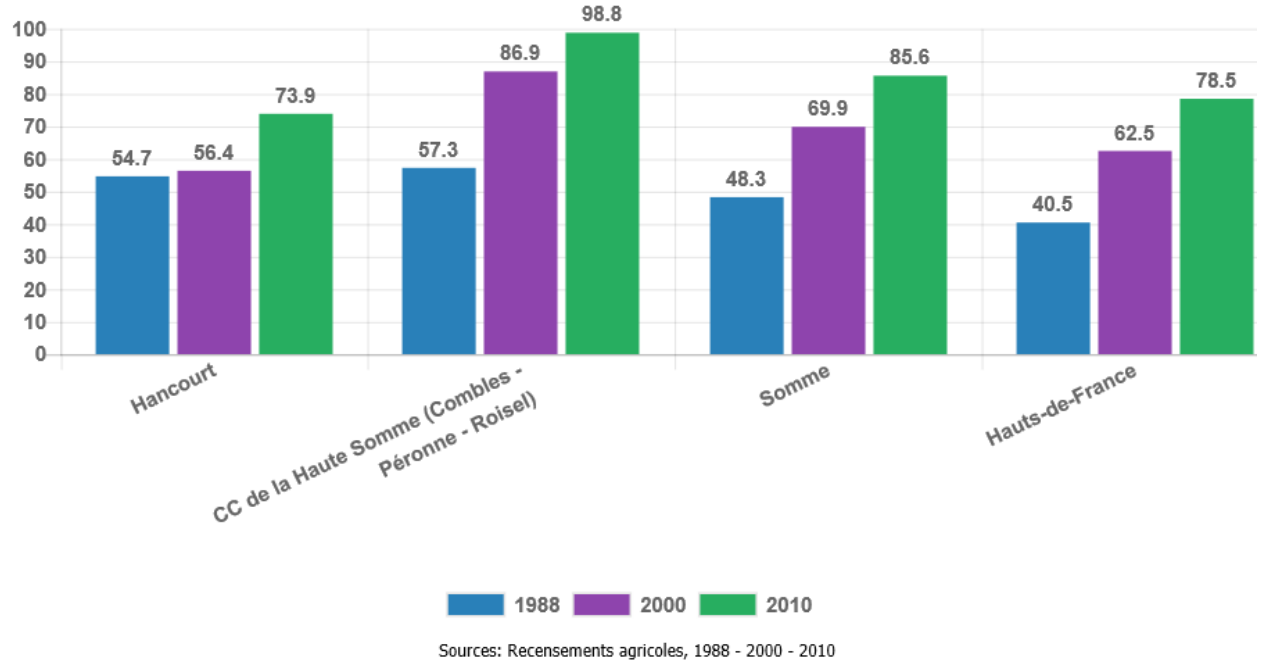


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Hancourt est passée de 328 ha en 1988 à 517 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Hancourt	328	395	517
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a légèrement entre 1988 et 2000, puis a encore augmenté entre 2000 et 2010.

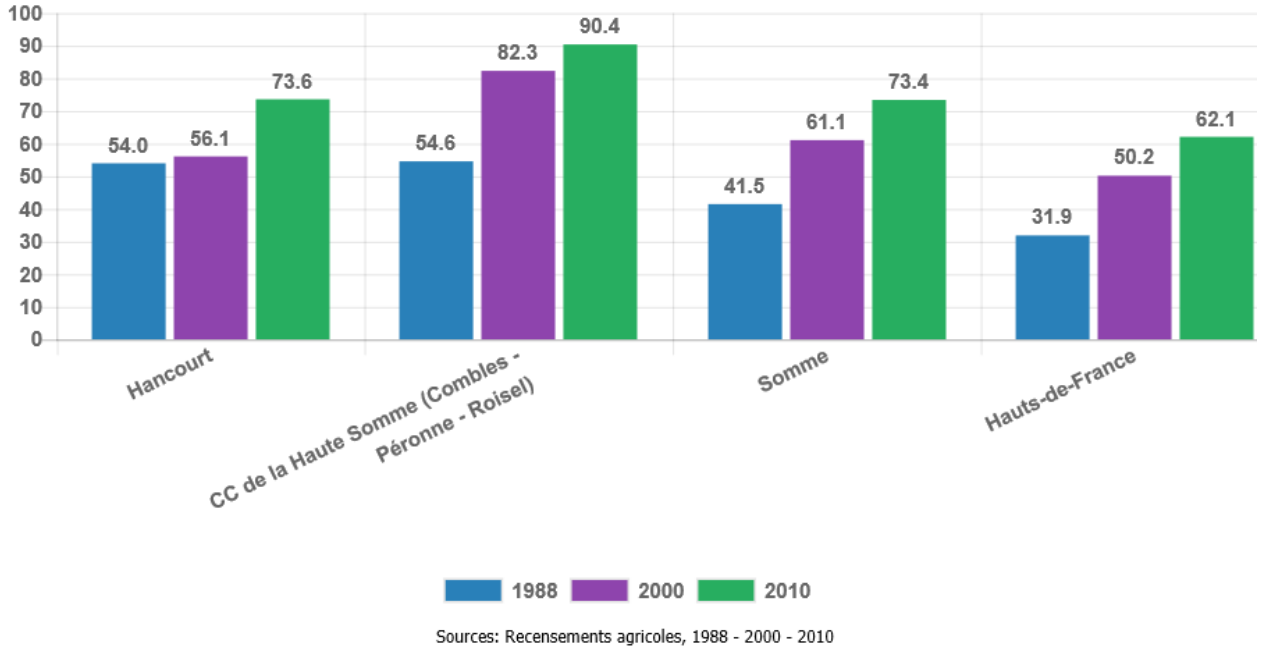


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Hancourt	324	393	515
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation était relativement faible en 1988. En 2000 et 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

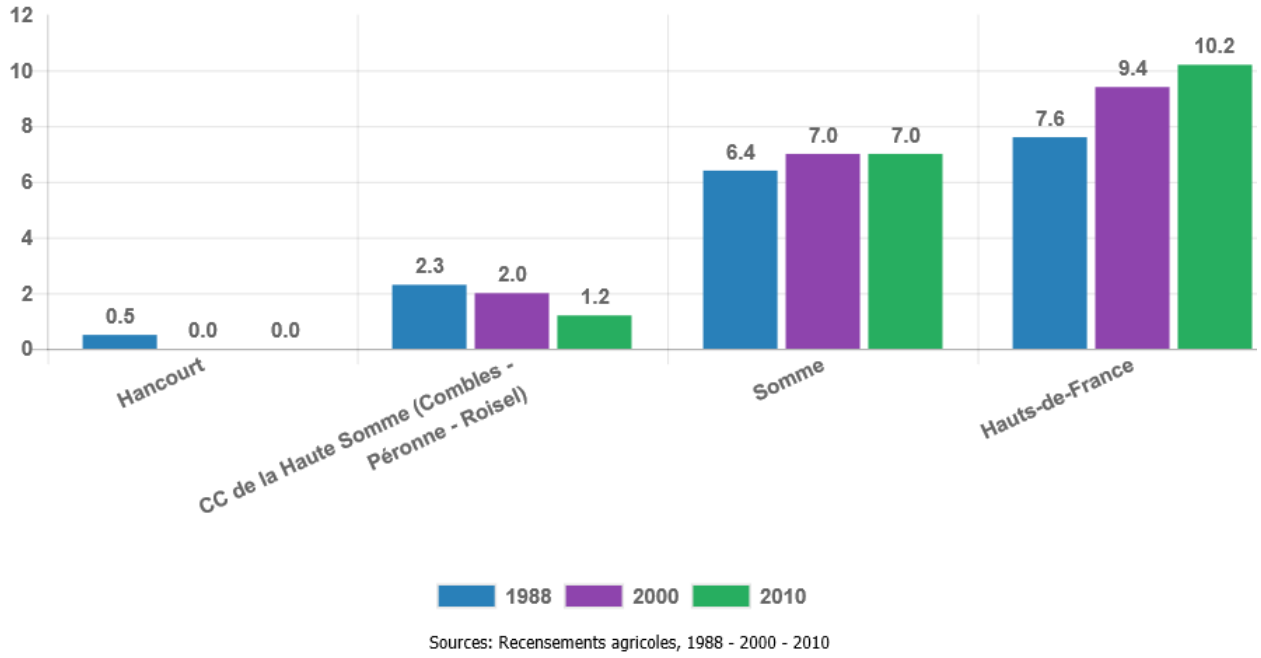


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Hancourt	3	0	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Hancourt

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	0,65	0,168%
Blé dur d'hiver	1,89	0,488%
Blé tendre d'hiver	199,12	51,452%
Betterave non fourragère / Bette	89,07	23,016%
Blé tendre de printemps	0,66	0,171%
Colza d'hiver	14,01	3,620%
Autre légume ou fruit annuel	2,72	0,703%
Haricot / Flageolet	0,01	0,003%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	0,31	0,080%
Lin fibres	5,13	1,326%
Maïs	4,79	1,238%
Orge d'hiver	3,75	0,969%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	2,45	0,633%
Petits pois	13,99	3,615%
Pomme de terre de consommation	42,78	11,054%
Pomme de terre féculière	4,34	1,121%
Surface agricole temporairement non exploitée	1,33	0,344%

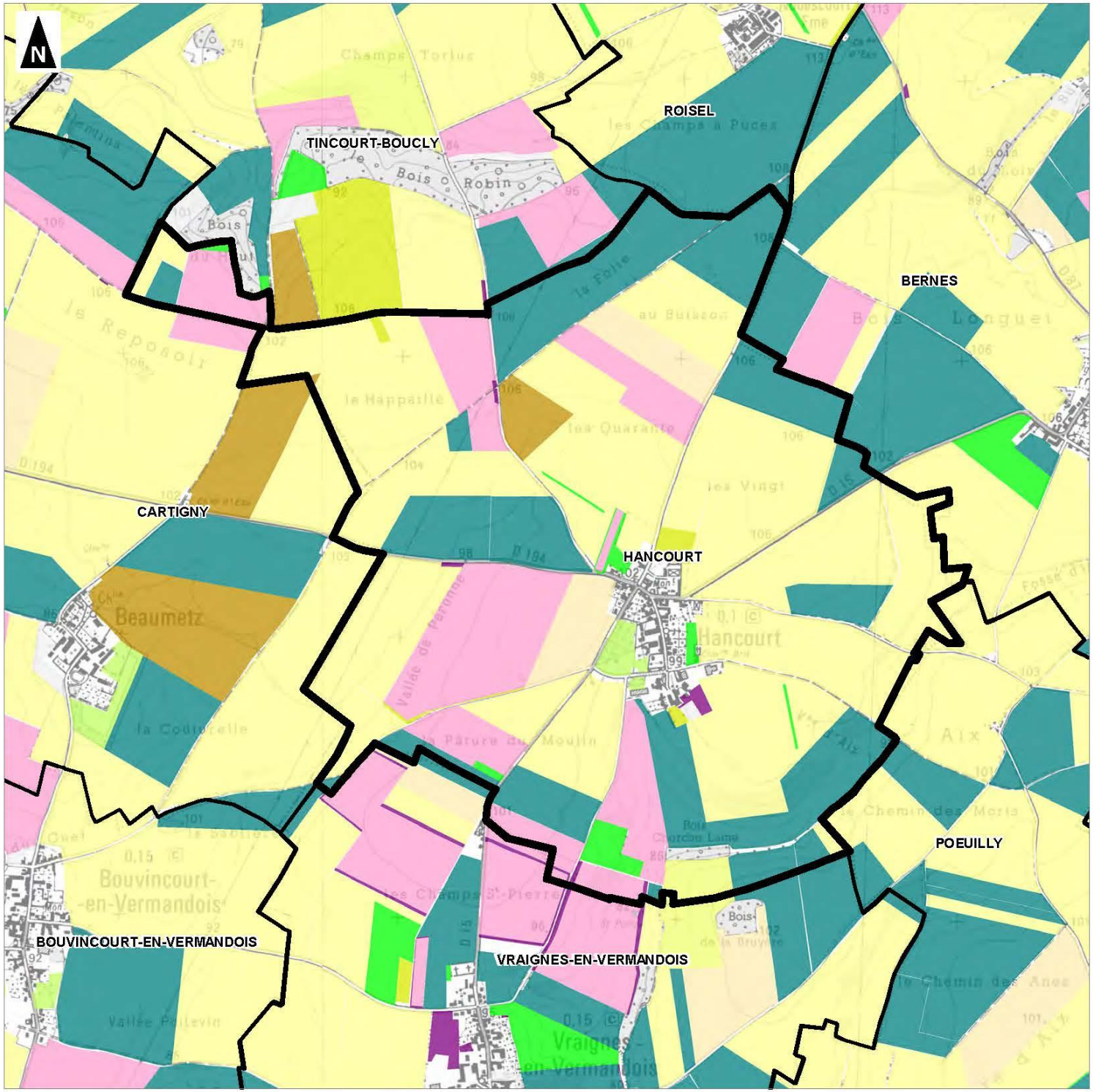
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 51%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 23% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 11%, le colza qui représente plus de 3% et les petits pois qui représentent plus de 3% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : HANCOURT



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:14 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

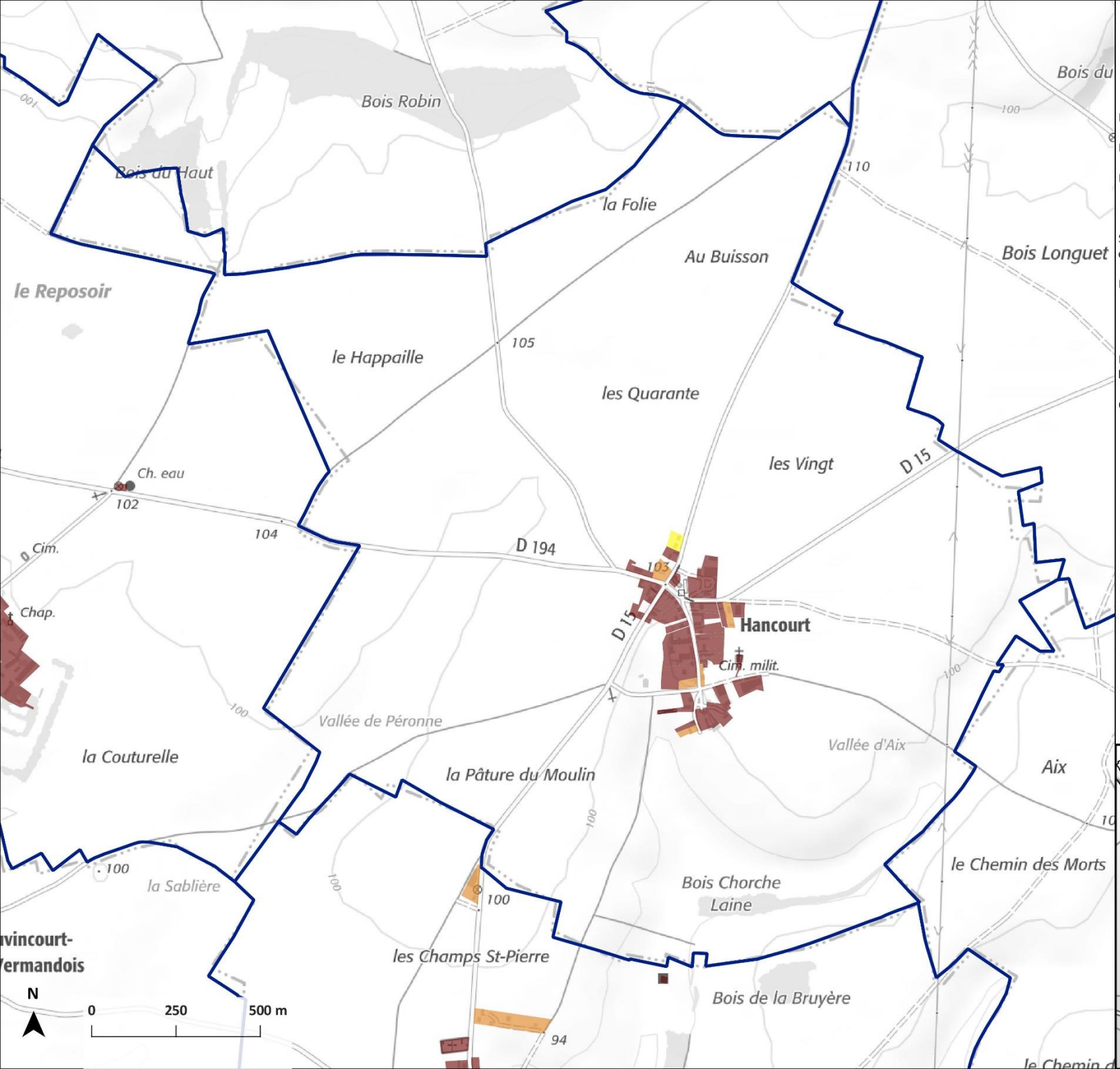
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Hancourt

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80413
Commune	Hancourt
Surf com (ha)	406
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	84023
Conso foncière totale (ha)	8
Conso foncière avant 70 (m²)	74626
Conso foncière avant 70 (ha)	7
Propriétés bâties avant 70	36
Surface moyenne avant 70 (m²)	2073
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1445
Conso foncière 70 2005 (m²)	7354
Conso foncière 70 2005 (ha)	1
Propriétés bâties avant 70	6
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1226
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1226
Conso foncière 2005-2015 (m²)	2043
Conso foncière 2005-2015 (ha)	0

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Hancourt
Consommation du foncier

La commune comptait 99 habitants en 2014.

La superficie totale est de 406 hectares.

La consommation foncières est de :
- 7.5 hectares jusqu'en 1969.
- 0.7 hectares de 1970 à 2005.
- 0.2 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 8.4 hectares, qui représente 2.1 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 2073 m² jusqu'en 1969
- 1226 m² de 1970 à 2005
- 1022 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Hancourt représente 0.4 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

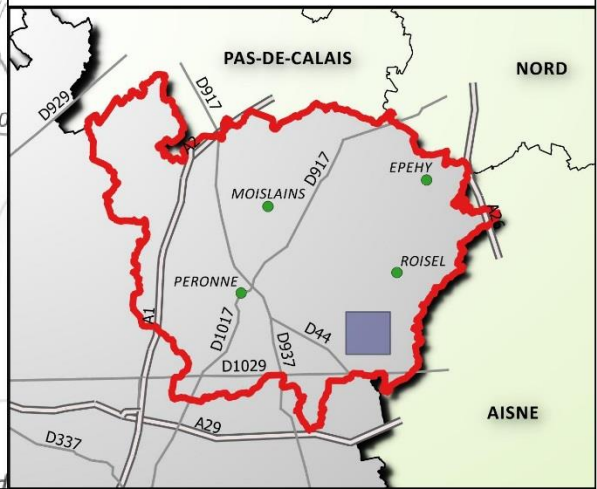
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1445 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1226 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1022 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Aucun exploitant de Hancourt n'a participé à l'enquête.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

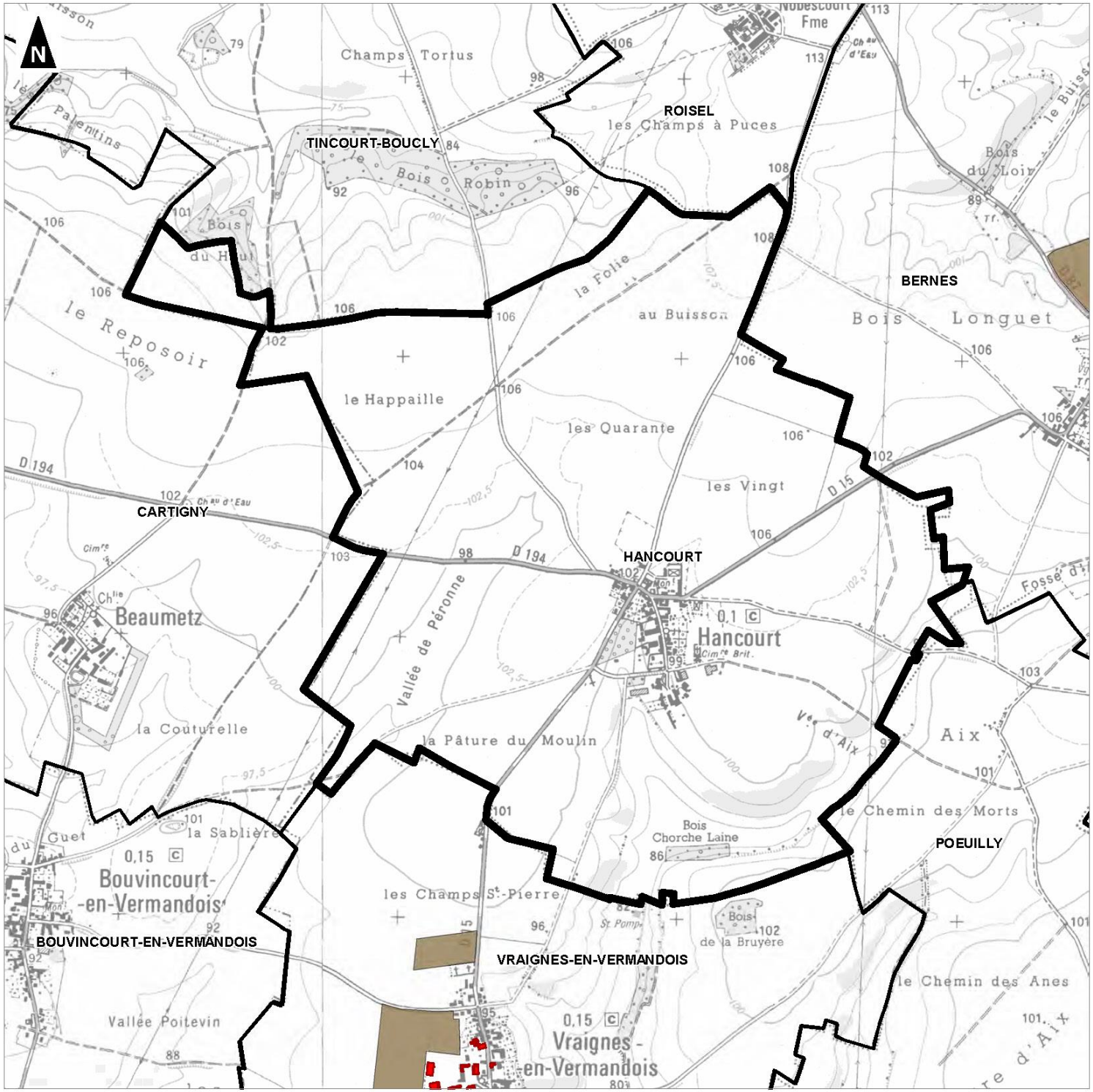
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale – p24

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : HANCOURT



- Communes concernée
- Limites communales des communes de la CCHS
- Projet
- Bâti agricole
- Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000
Mètres

1:14 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

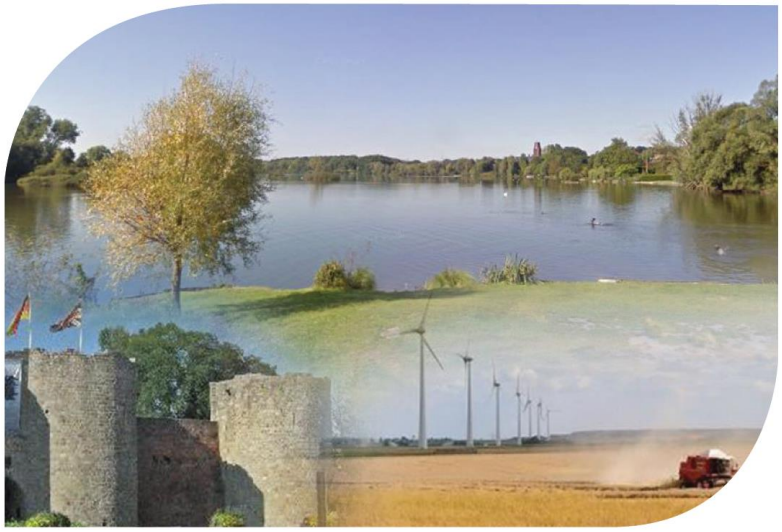
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Guyencourt-Saulcourt

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Guyencourt-Saulcourt

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Guyencourt-Saulcourt	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Guyencourt-Saulcourt 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Guyencourt-Saulcourt 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

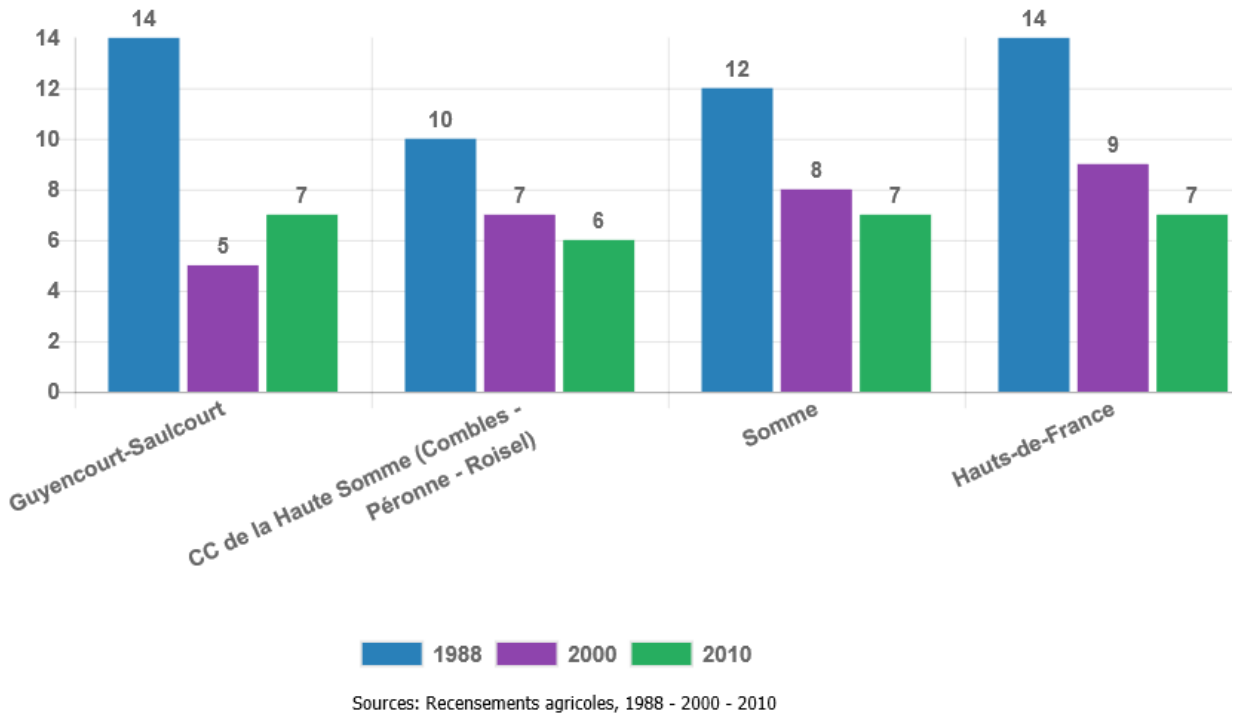


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué de moitié entre 1988 et 2010. Guyencourt-Saulcourt possède légèrement plus d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation augmenter entre 1988 et 2000 pour ensuite diminuer entre 2000 et 2010 à 1,4 UTA par exploitation. Ce chiffre est inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

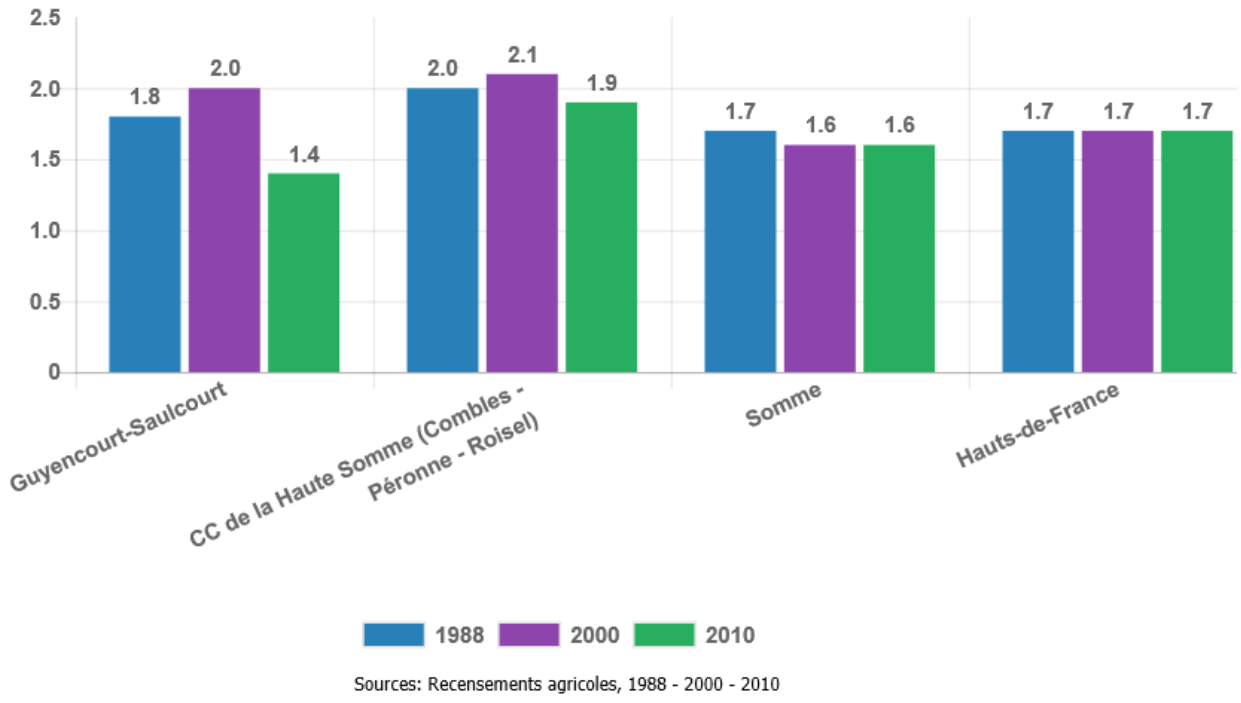


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Guyencourt-Saulcourt. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est élevé en 2010, comparativement à la CCHS.

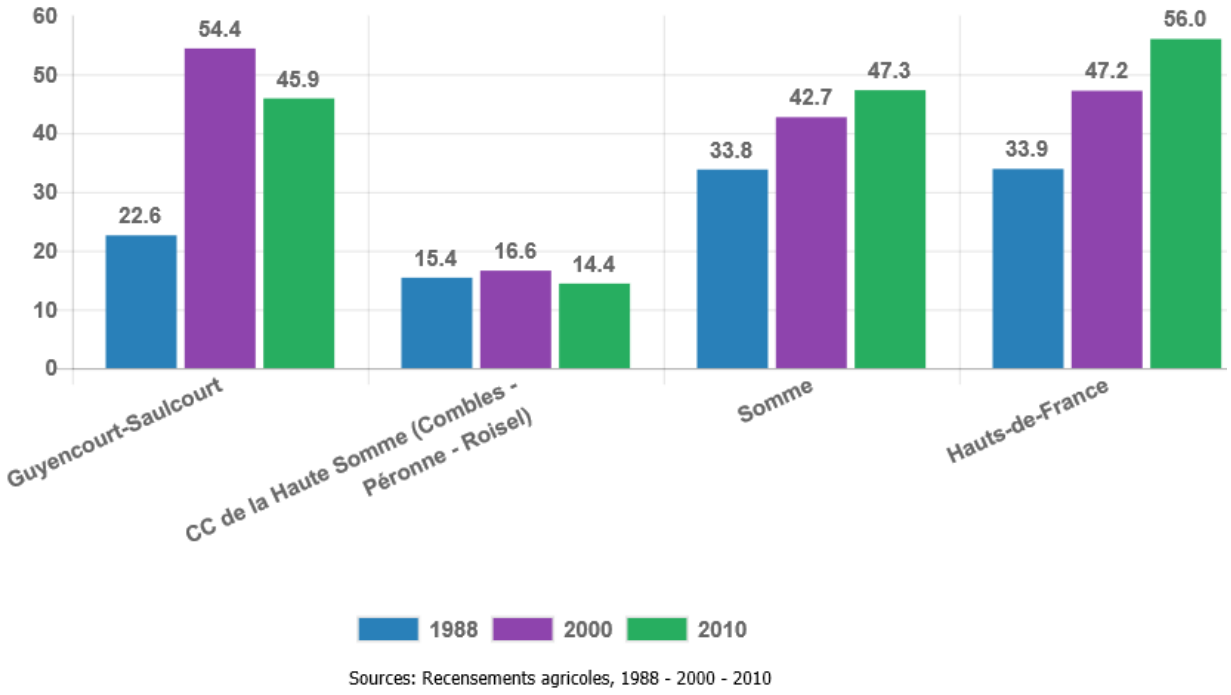


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

321 unités gros bovins étaient recensées en 2010 contre 316 en 1988.

	1988	2000	2010
Guyencourt-Saulcourt	316	272	321
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Guyencourt-Saulcourt a plus que doublé entre 1988 et 2000, mais a diminué entre 2000 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

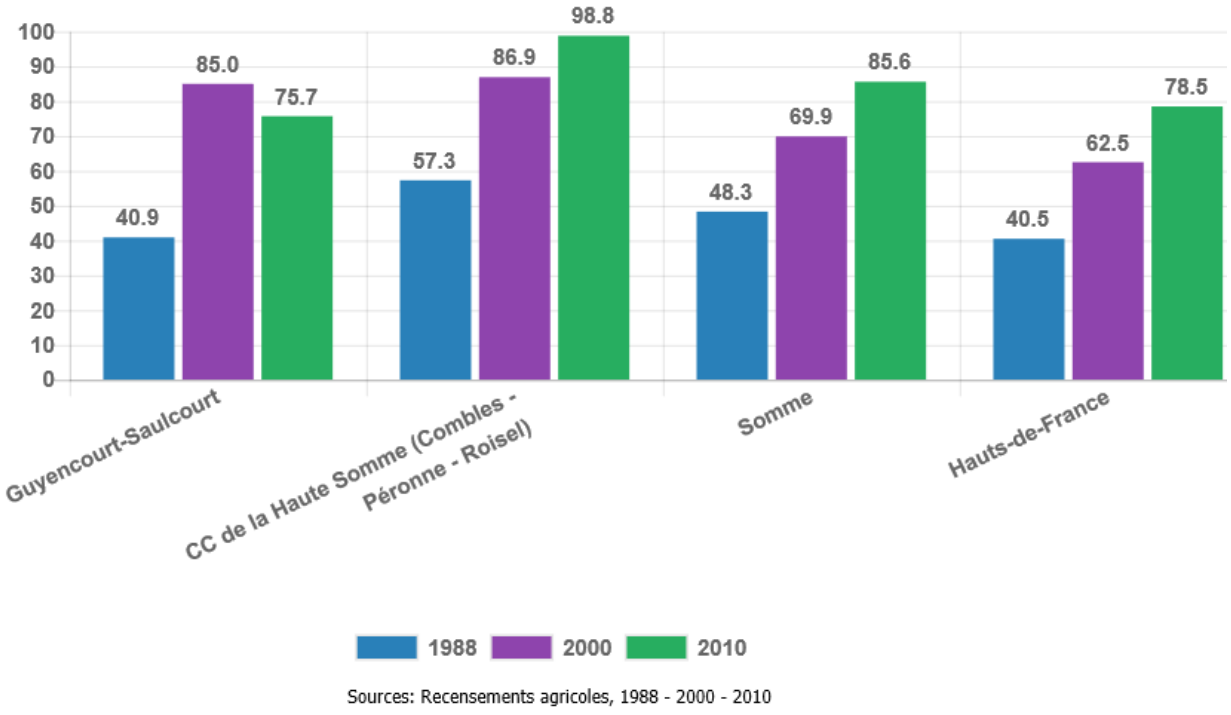


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Guyencourt-Saulcourt est passée de 162 ha en 1988 à 124 ha en 2010, notamment par la perte d'une exploitation sur le territoire communal.

	1988	2000	2010
Guyencourt-Saulcourt	573	425	530
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables augmenté entre 1988 et 2000, puis a ensuite diminué entre 2000 et 2010. La SAU des terres labourables de la commune est inférieure à la moyenne observée pour la CCHS.

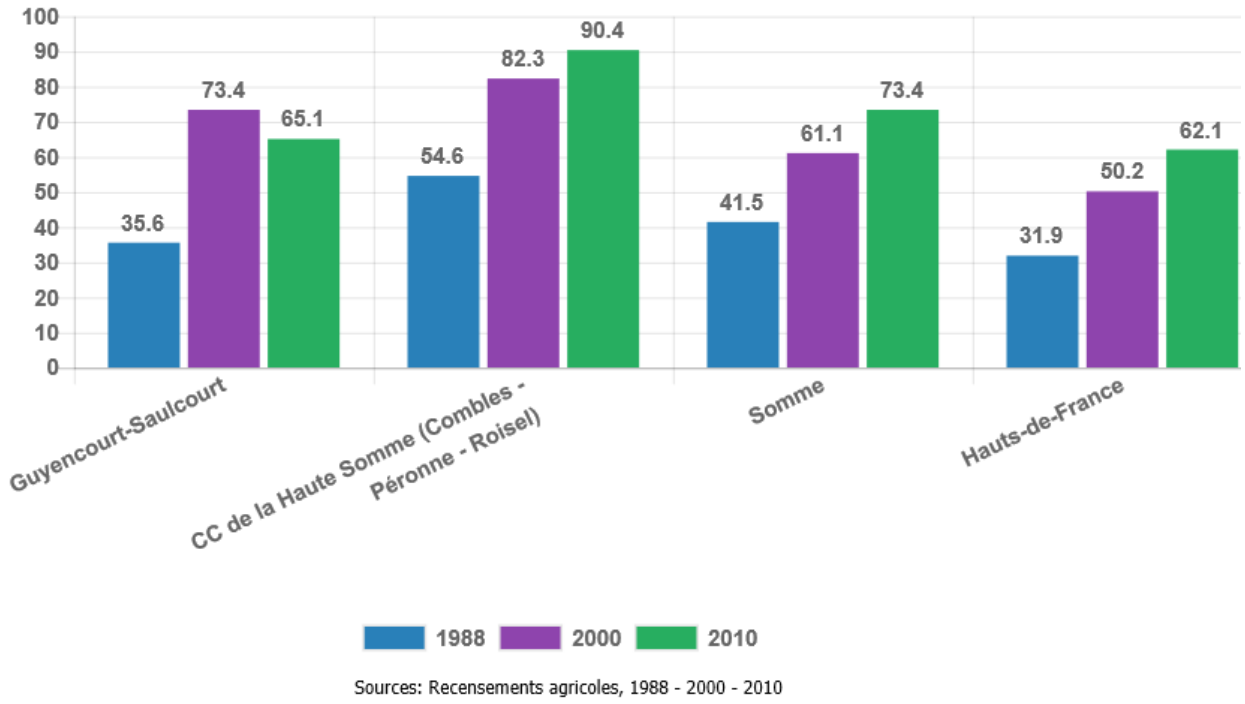


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Guyencourt-Saulcourt	498	367	456
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a plus que doublé entre 1988 et 2000, elle a ensuite légèrement diminué entre 2000 et 2010. La SAU toujours en herbe de la commune est largement supérieure à la moyenne relevée pour la CCHS, le Département et les Hauts-de-France.

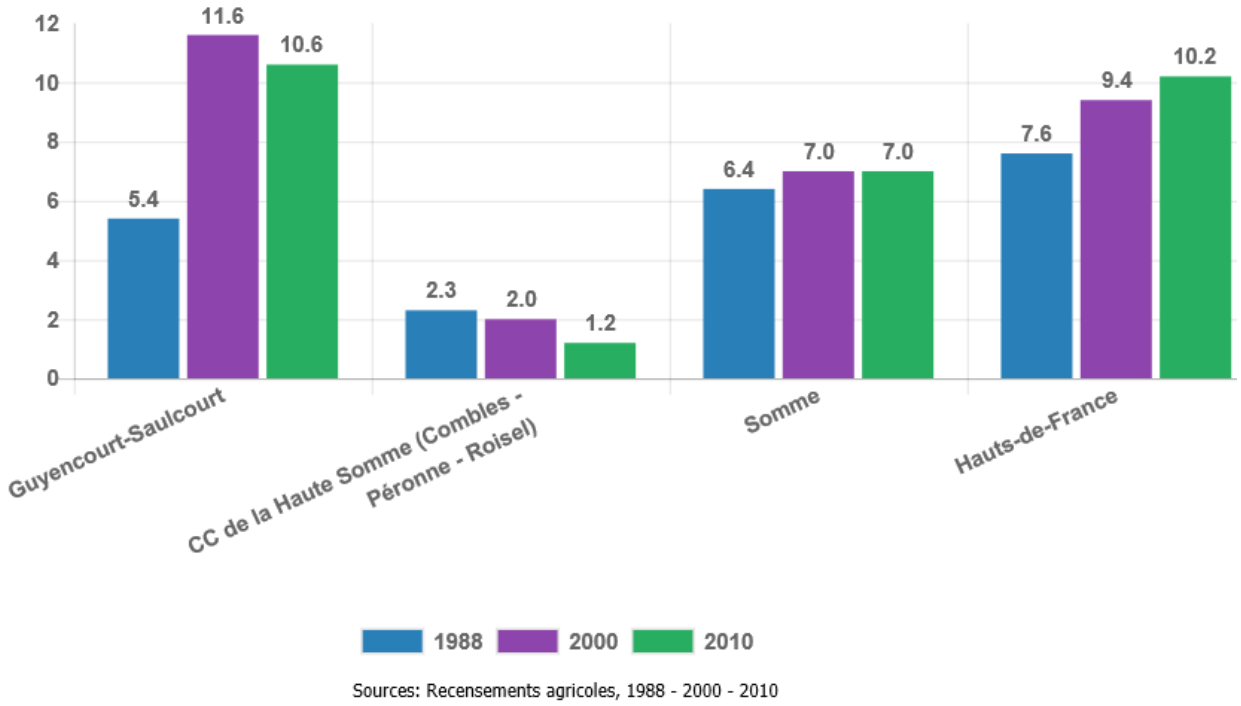


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Guyencourt-Saulcourt	75	58	74
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Guyencourt-Saulcourt

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Blé tendre d'hiver	213,81	48,017%
Betterave non fourragère / Bette	68,65	15,417%
Chicorée / Endive / Scarole	0,02	0,004%
Colza d'hiver	67,42	15,141%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	0,73	0,164%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	0,59	0,133%
Mélange de céréales	3,45	0,775%
Maïs ensilage	3,34	0,750%
Orge d'hiver	3,74	0,840%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	53,45	12,004%
Petits pois	0,75	0,168%
Pomme de terre de consommation	14,81	3,326%
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	8,86	1,990%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,45	0,101%
Triticale d'hiver	5,21	1,170%

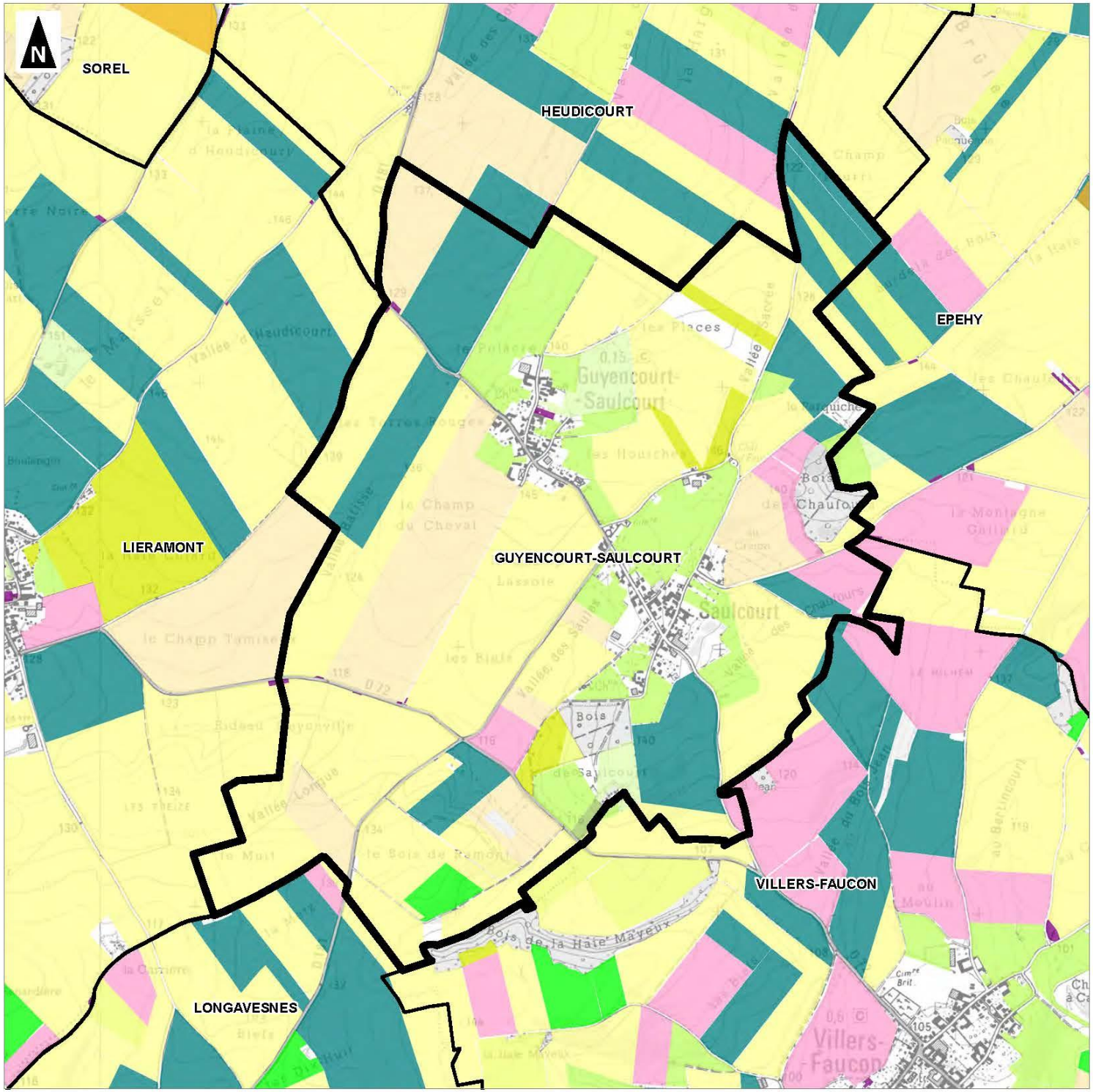
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 48%. Les cultures industrielles sont en troisième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 15% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en deuxième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 3% et le colza qui représente plus de 15% du territoire. Les prairies permanentes sont également présentes en quantité non négligeable (plus de 12%). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : GUYENCOURT-SAULCOURT



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:15 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

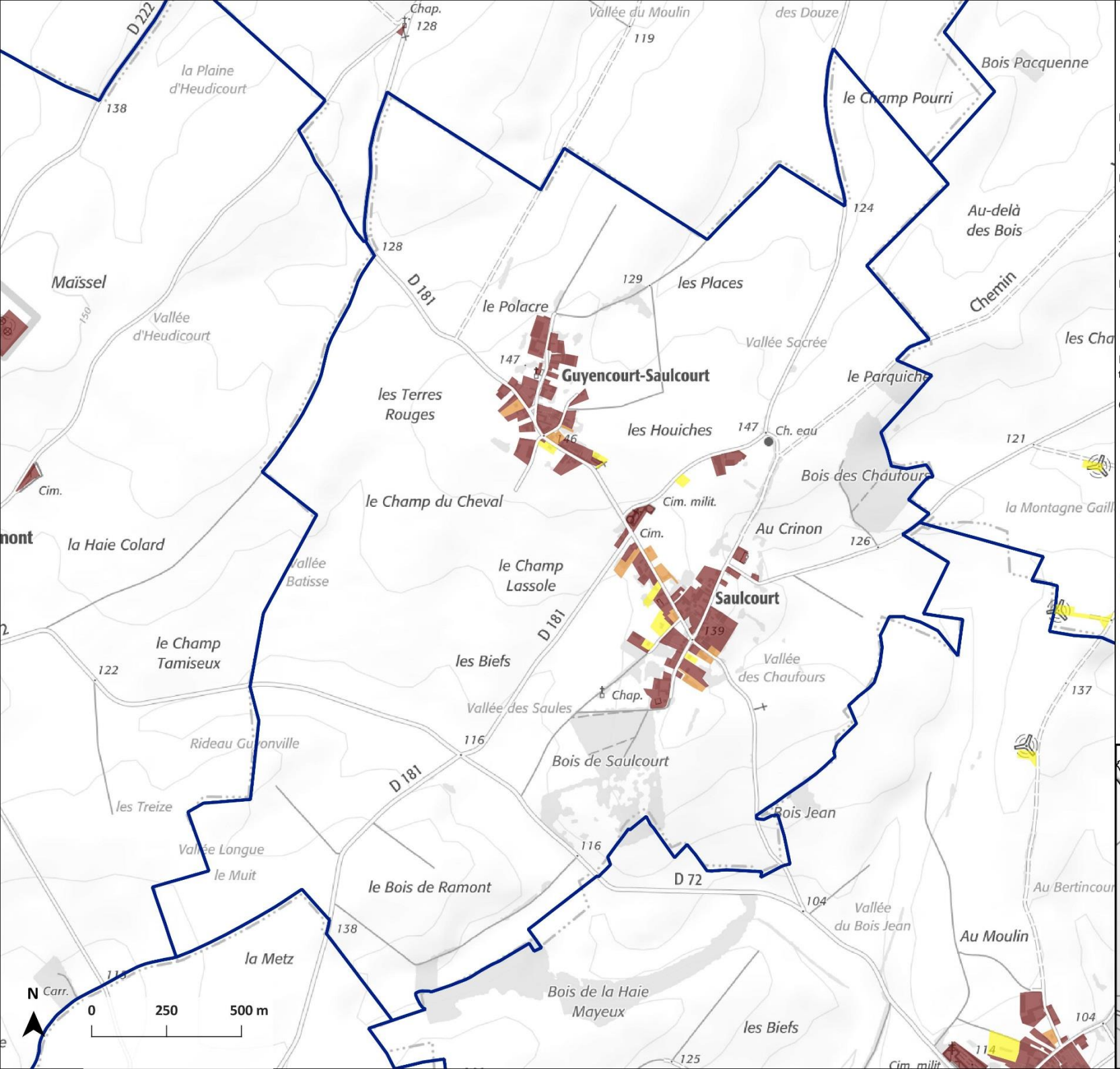
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Guyencourt-Saulcourt

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80404
Commune	Guyencourt-Saulcourt
Surf com (ha)	500
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	153349
Conso foncière totale (ha)	15
Conso foncière avant 70 (m²)	126108
Conso foncière avant 70 (ha)	13
Propriétés bâties avant 70	80
Surface moyenne avant 70 (m²)	1576
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1343
Conso foncière 70 2005 (m²)	16309
Conso foncière 70 2005 (ha)	2
Propriétés bâties avant 70	9
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1812
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	2016
Conso foncière 2005-2015 (m²)	10934
Conso foncière 2005-2015 (ha)	1

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Guyencourt-Saulcourt
Consommation du foncier

La commune comptait 148 habitants en 2014.

La superficie totale est de 500 hectares.

La consommation foncières est de :
- 12.6 hectares jusqu'en 1969.
- 1.6 hectares de 1970 à 2005.
- 1.1 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 15.3 hectares, qui représente 3.1 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1576 m² jusqu'en 1969
- 1812 m² de 1970 à 2005
- 1562 m² de 2006 à 2015

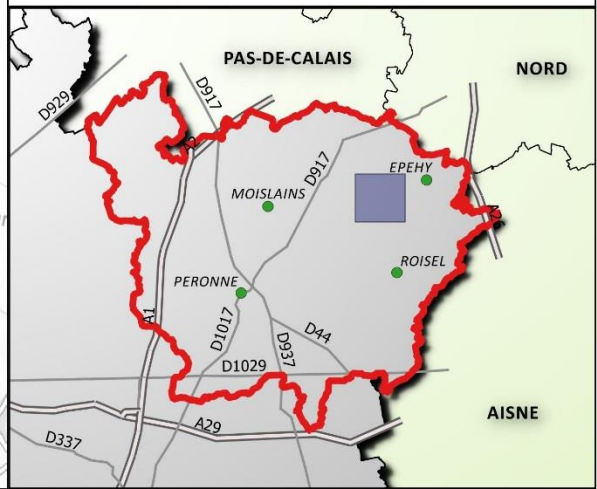
Le foncier bâti de Guyencourt-Saulcourt représente 0.7 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1343 m² par maison jusqu'en 1969.
- 2016 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1627 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties
- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Six exploitants de Guyencourt-Saulcourt ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 48 ans.

Statut des exploitations

Trois exploitations ont le statut d'EARL, les trois autres ont le statut d'exploitation individuelle.

Emplois salariés

Seul un exploitant emploi des salariés, leur nombre n'est pas précisé.

Surface Agricole Utile

La SAU moyenne des exploitations est d'environ 82 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Aucun des exploitants n'a de label ni ne vend directement ses produits.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Seuls quatre exploitants ont répondu concernant leur parcellaire, deux d'entre eux possèdent un parcellaire regroupé, les deux autres possèdent un parcellaire dispersé en îlots. Deux exploitants estiment la qualité de la terre de moyenne à bonne, et deux l'estiment bonne.

Contraintes à l'agriculture

Seul un exploitant estime son parcellaire contraint.

Avenir et projets

Les quatre exploitants ayant répondu estiment leur avenir viable, deux exploitants ont un projet de construction et l'un a en plus un projet de diversification.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

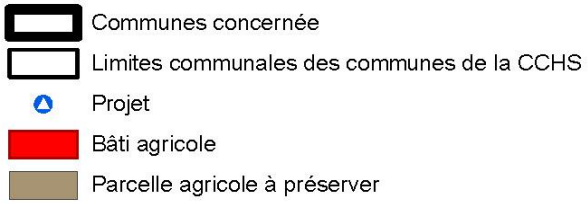
Cette cartographie est présentée ci-après.

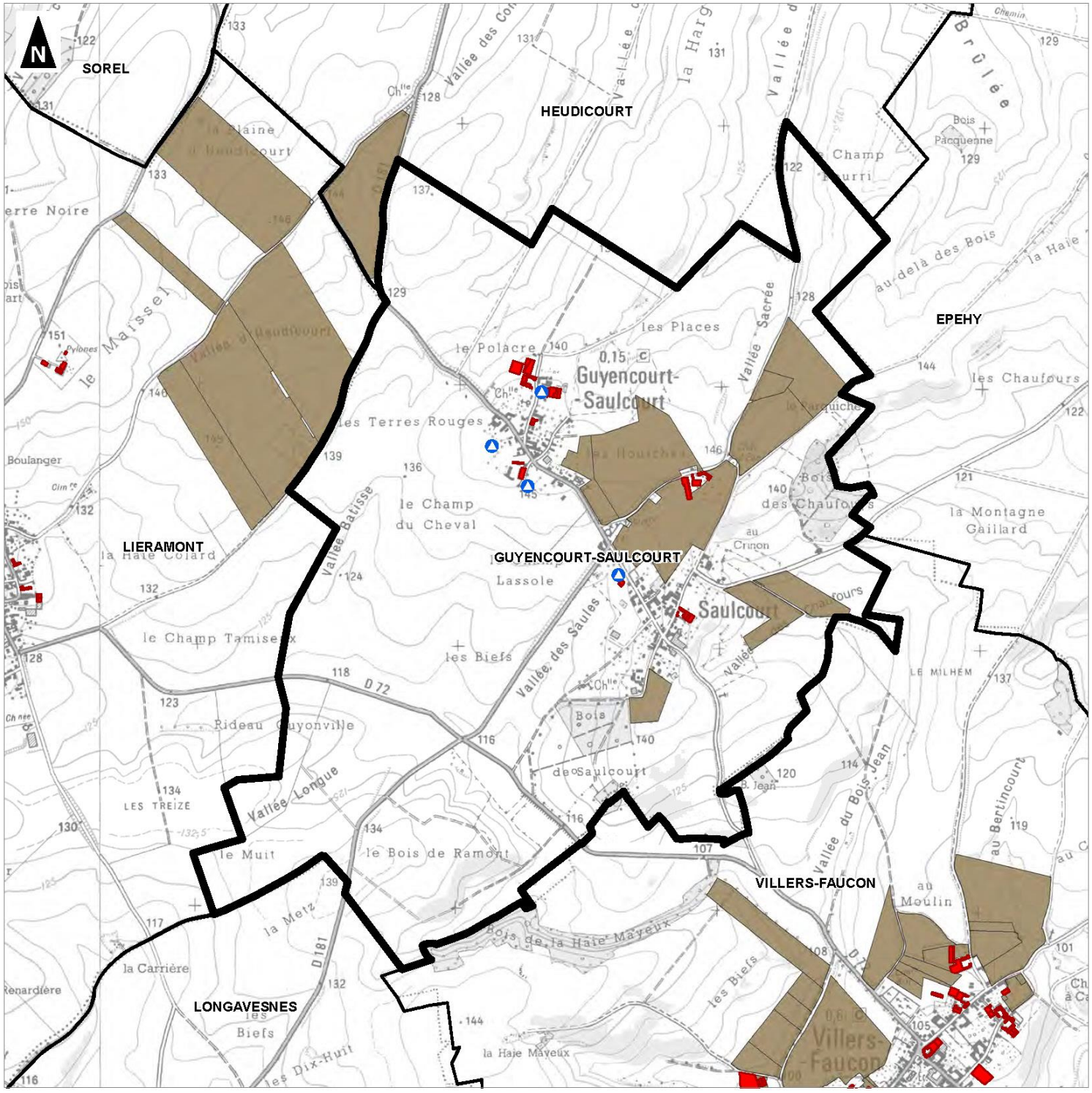
Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : GUYENCOURT-SAULCOURT





0 500 1 000
Mètres

1:15 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

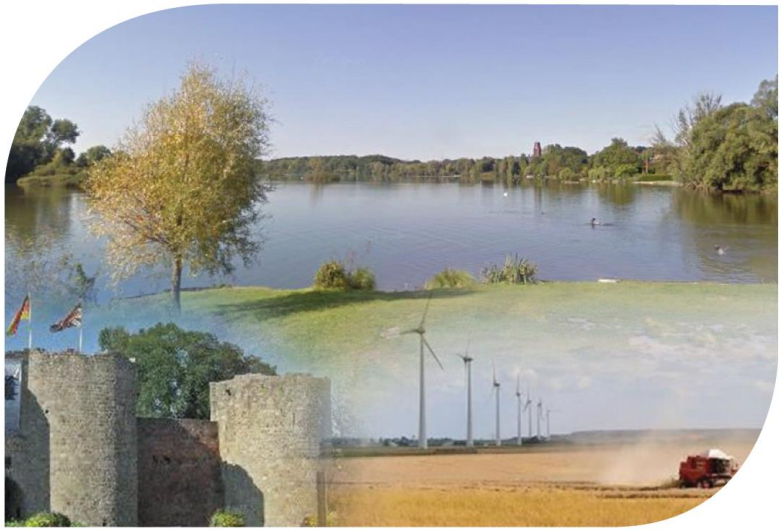
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Guillemont

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Guillemont

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Guillemont	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Guillemont 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Guillemont 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

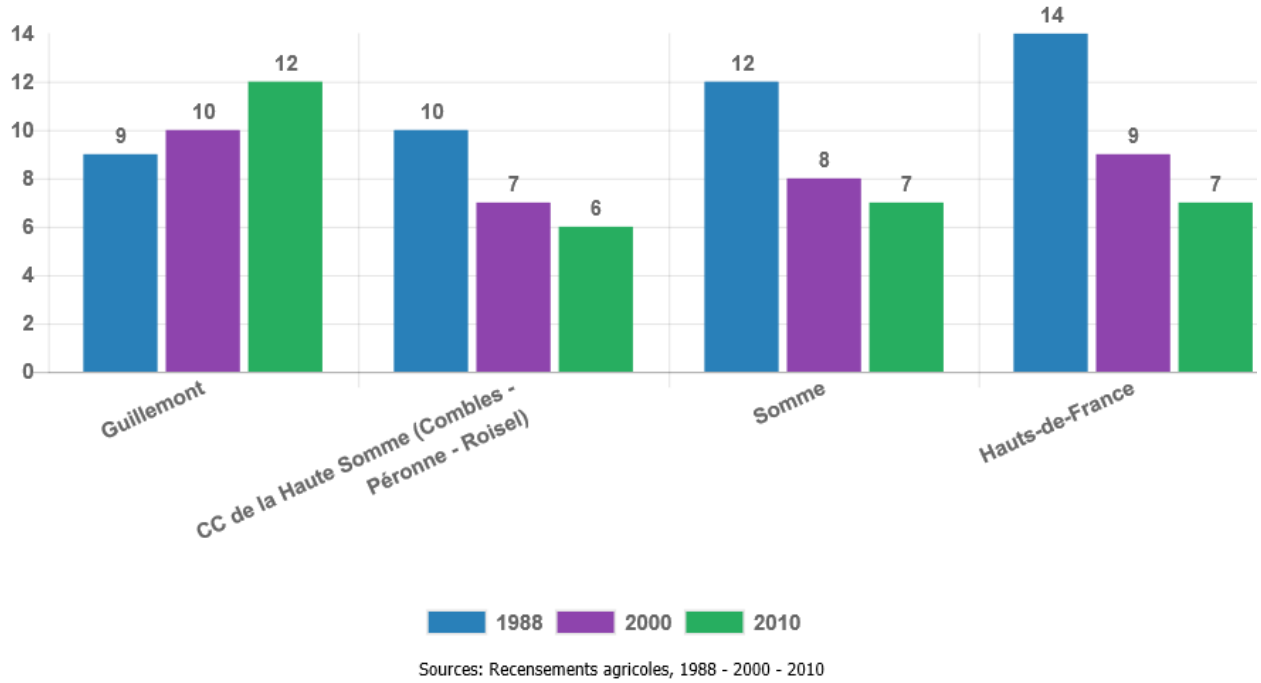


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a augmenté progressivement entre 1988 et 2010. Guillemont a deux fois plus d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation rester stable entre 1988 et 2000 pour légèrement diminuer à 1,5 UTA par exploitation. Ce chiffre est légèrement inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

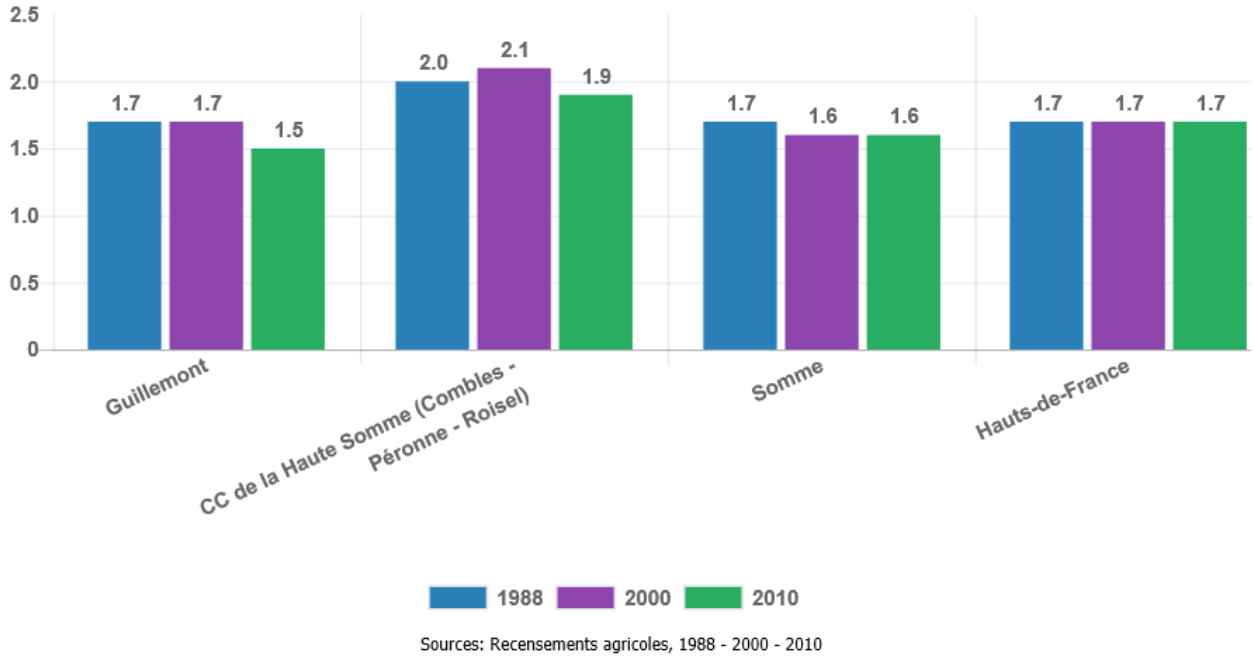


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Guillemont. Le nombre moyen d'UGB par exploitation a diminué entre 1988 et 2010 mais reste supérieur à la moyenne observée sur la CCHS.

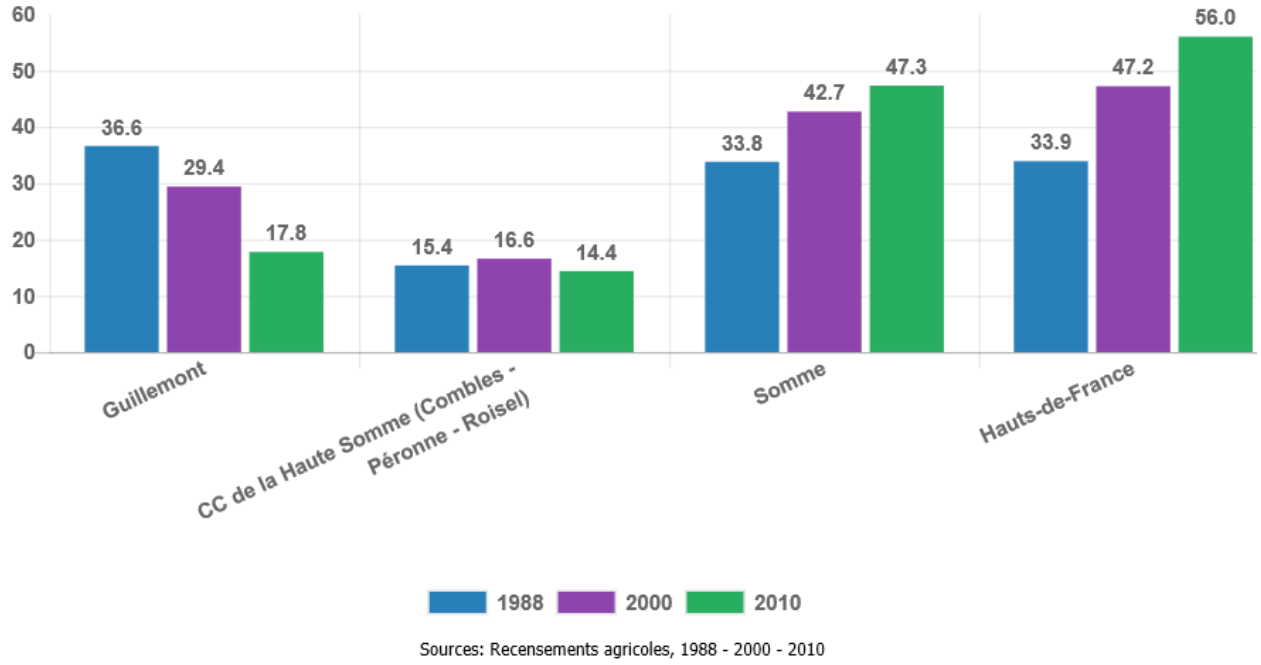


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

213 unités gros bovins étaient encore recensée en 2010 contre 329 en 1988.

	1988	2000	2010
Guillemont	329	294	213
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Guillemont a augmenté entre 1988 et 2000, puis a ensuite diminué entre 2000 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

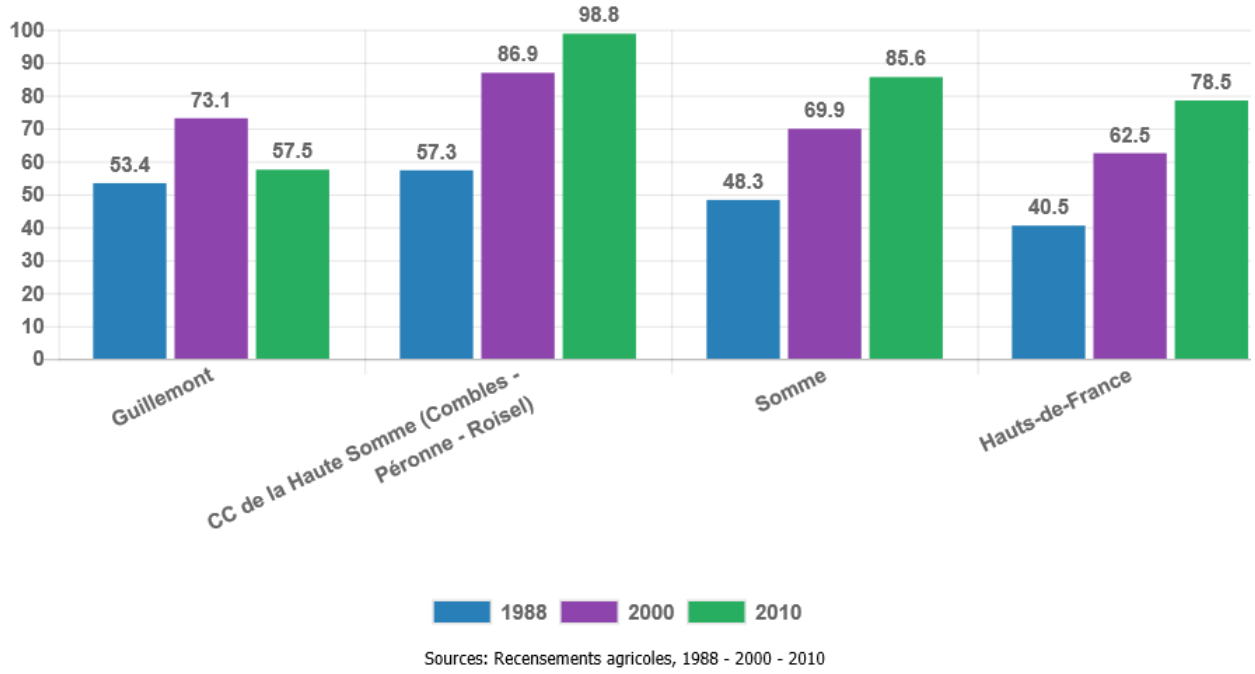


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Guillemont est passée de 480 ha en 1988 à 690 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Guillemont	481	731	690
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2000, puis a ensuite diminué entre 2000 et 2010.

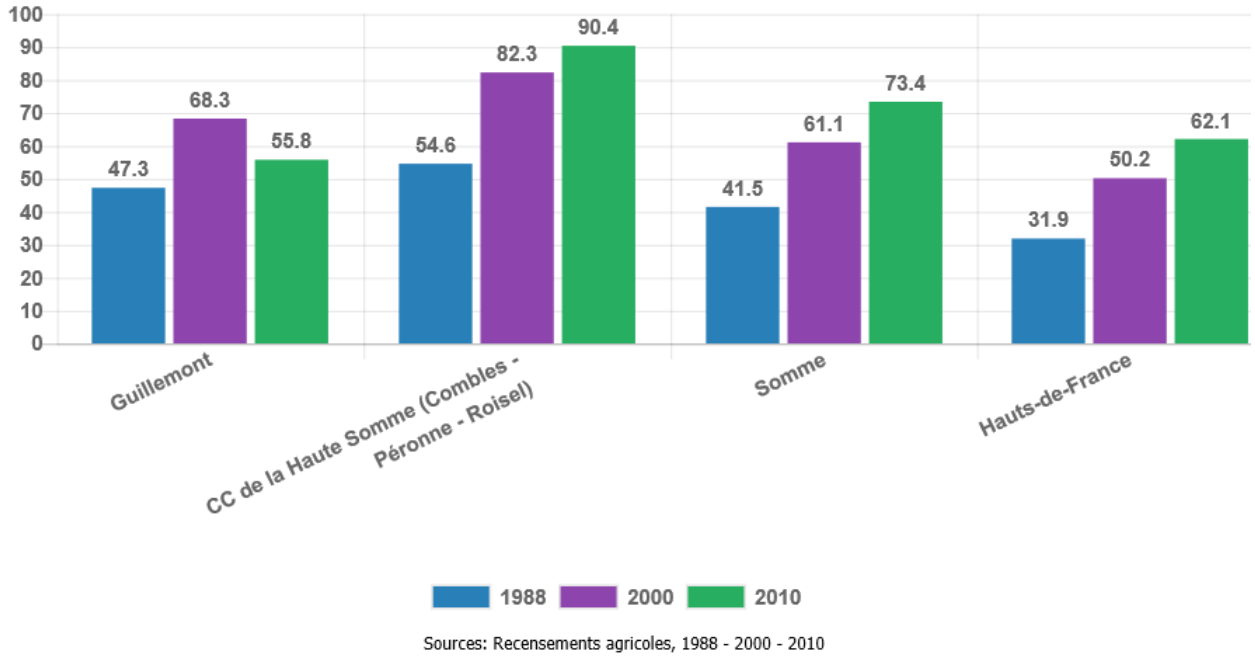


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Guillemont	426	683	669
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a fortement diminué entre 1988 et 2010 mais reste supérieure à la moyenne observée sur la CCHS.

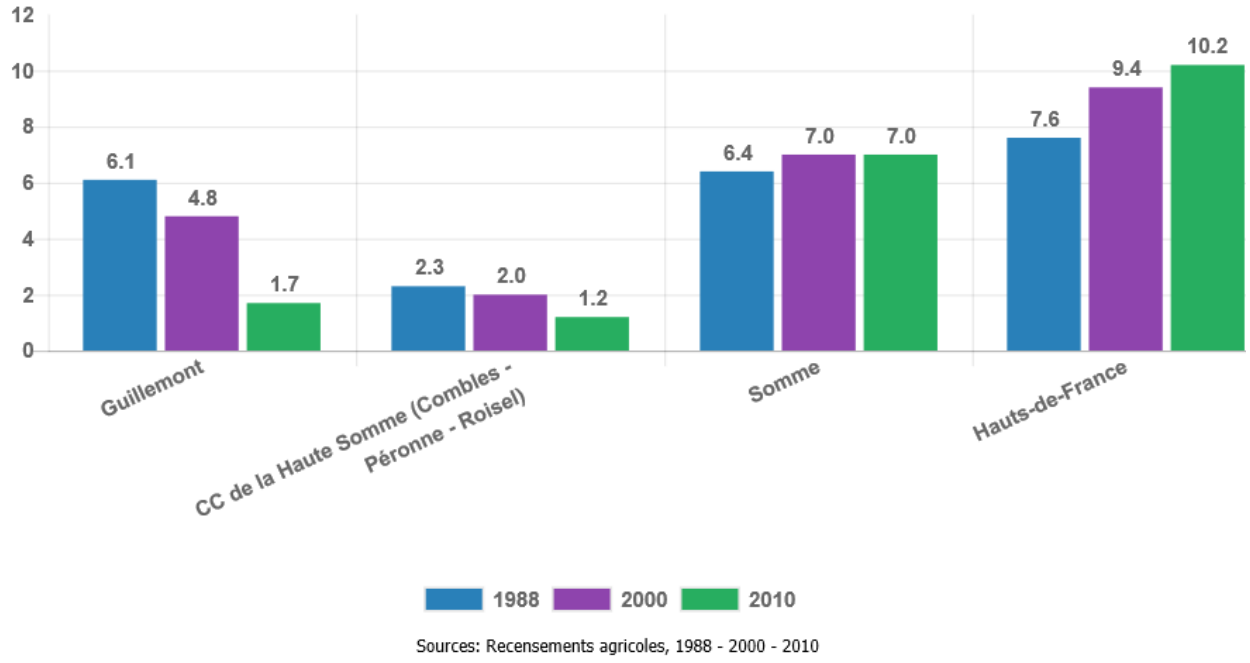


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Guillemont	55	48	20
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Guillemont

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Bordure de champ	0,27	0,09%
Blé tendre d'hiver	158,56	55,00%
Betterave non fourragère / Bette	39,29	13,63%
Chicorée / Endive / Scarole	0,27	0,09%
Colza d'hiver	12,14	4,21%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	1,05	0,36%
Jachère de 5 ans ou moins	0,37	0,13%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	2,39	0,83%
Lin fibres	3,20	1,11%
Maïs	5,19	1,80%
Orge d'hiver	13,63	4,73%
Orge de printemps	0,04	0,01%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	8,15	2,83%
Petits pois	0,09	0,03
Pois de printemps semé avant le 31/05	11,07	3,84%
Pomme de terre de consommation	27,39	9,50%
Pomme de terre féculière	4,59	1,59%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,58	0,20%

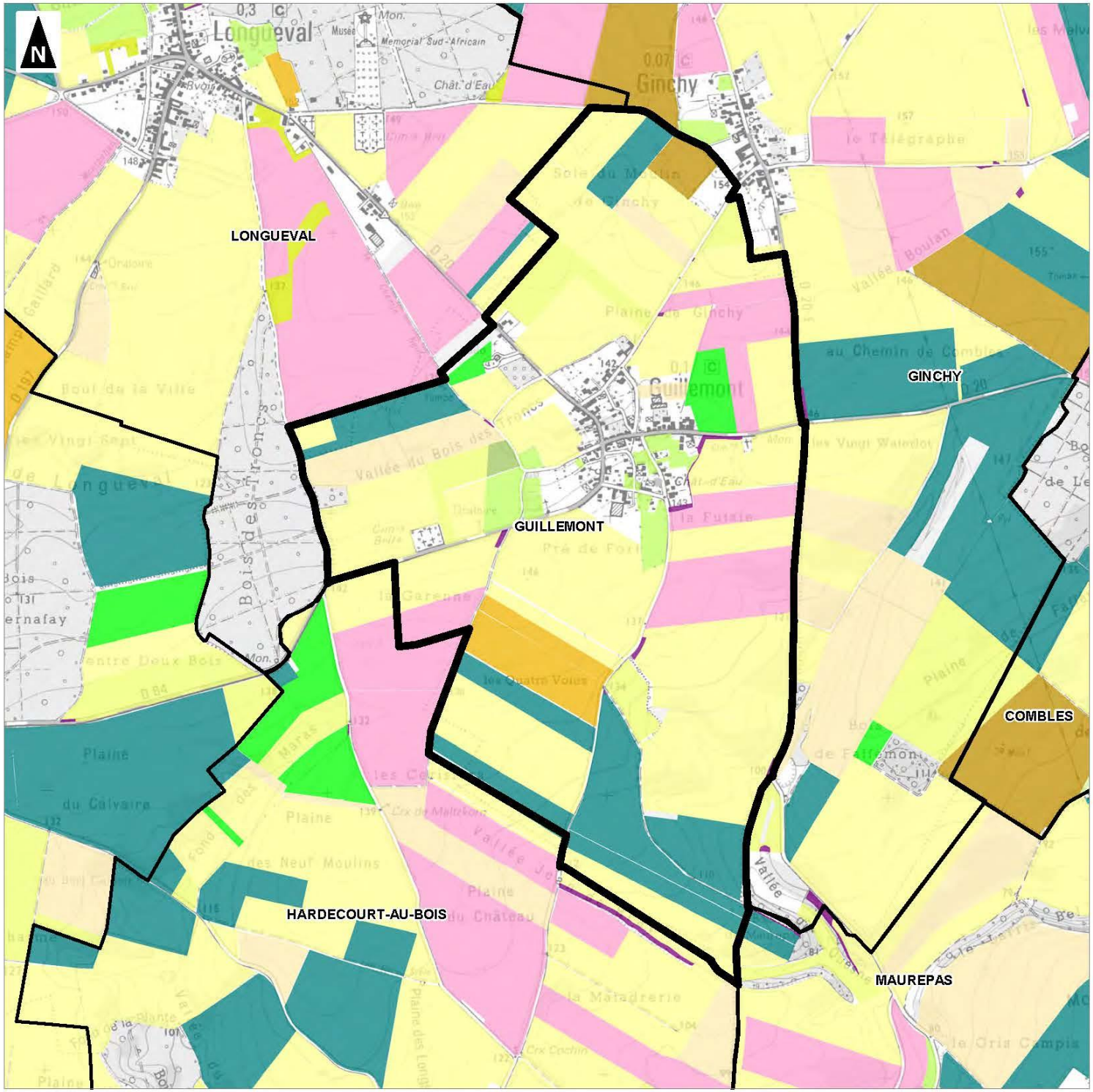
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 55%. Les cultures industrielles sont en troisième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 13% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en deuxième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 11% et le colza qui représente plus de 4% du territoire. L'orge est également présente en quantité non négligeable (plus de 4%). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : GUILLEMONT



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:14 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

3.2 Analyse de la consommation foncière sur Guillemont

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80401
Commune	Guillemont
Surf com (ha)	327
Doc urba	CC
Conso foncière totale (m²)	168734
Conso foncière totale (ha)	17
Conso foncière avant 70 (m²)	114397
Conso foncière avant 70 (ha)	11
Propriétés bâties avant 70	53
Surface moyenne avant 70 (m²)	2158
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1120
Conso foncière 70 2005 (m²)	30679
Conso foncière 70 2005 (ha)	3
Propriétés bâties avant 70	15
Surface moyenne 70 2005 (m²)	2045
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1604
Conso foncière 2005-2015 (m²)	23659
Conso foncière 2005-2015 (ha)	2

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20

Commune de Guillemont
Consommation du foncier

La commune comptait 140 habitants en 2014.

La superficie totale est de 327 hectares.

La consommation foncières est de :
- 11.4 hectares jusqu'en 1969.
- 3.1 hectares de 1970 à 2005.
- 2.4 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 16.9 hectares, qui représente 5.2 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 2158 m² jusqu'en 1969
- 2045 m² de 1970 à 2005
- 1690 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Guillemont représente 0.8 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

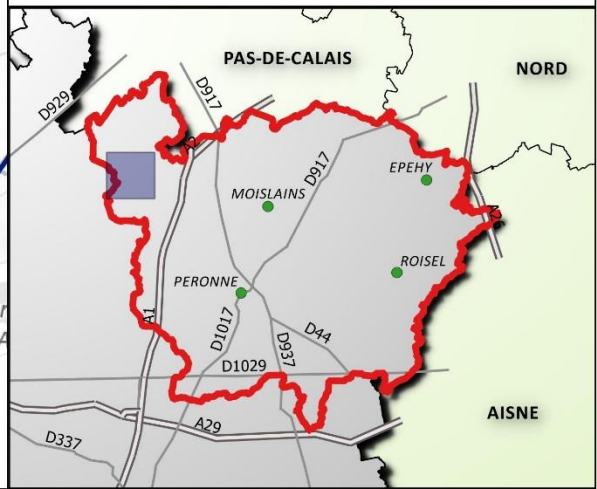
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1120 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1604 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1564 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



N
0 250 500 m

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Trois exploitants de Guillemont ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 44 ans.

Statut des exploitations

Deux des exploitations ont le statut d'exploitation individuelle, la dernière a le statut d'EARL.

Emplois salariés

Un seul exploitant emploie un salarié à temps non complet.

Surface Agricole Utile

La SAU moyenne des exploitations est de 96 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Un exploitant possède un label (volailles certifiées) et fait de la vente directe.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Deux exploitants possèdent un parcellaire dispersé en îlots, le dernier possède un parcellaire regroupé. La qualité de la terre est jugée de moyenne à bonne par deux exploitants et bonne pour le dernier.

Contraintes à l'agriculture

Deux exploitants estiment leur parcellaire contraint.

Avenir et projets

Deux exploitants estiment leur avenir viable, le dernier l'estime incertain. Un exploitant a un projet de construction d'un nouveau bâtiment d'élevage.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

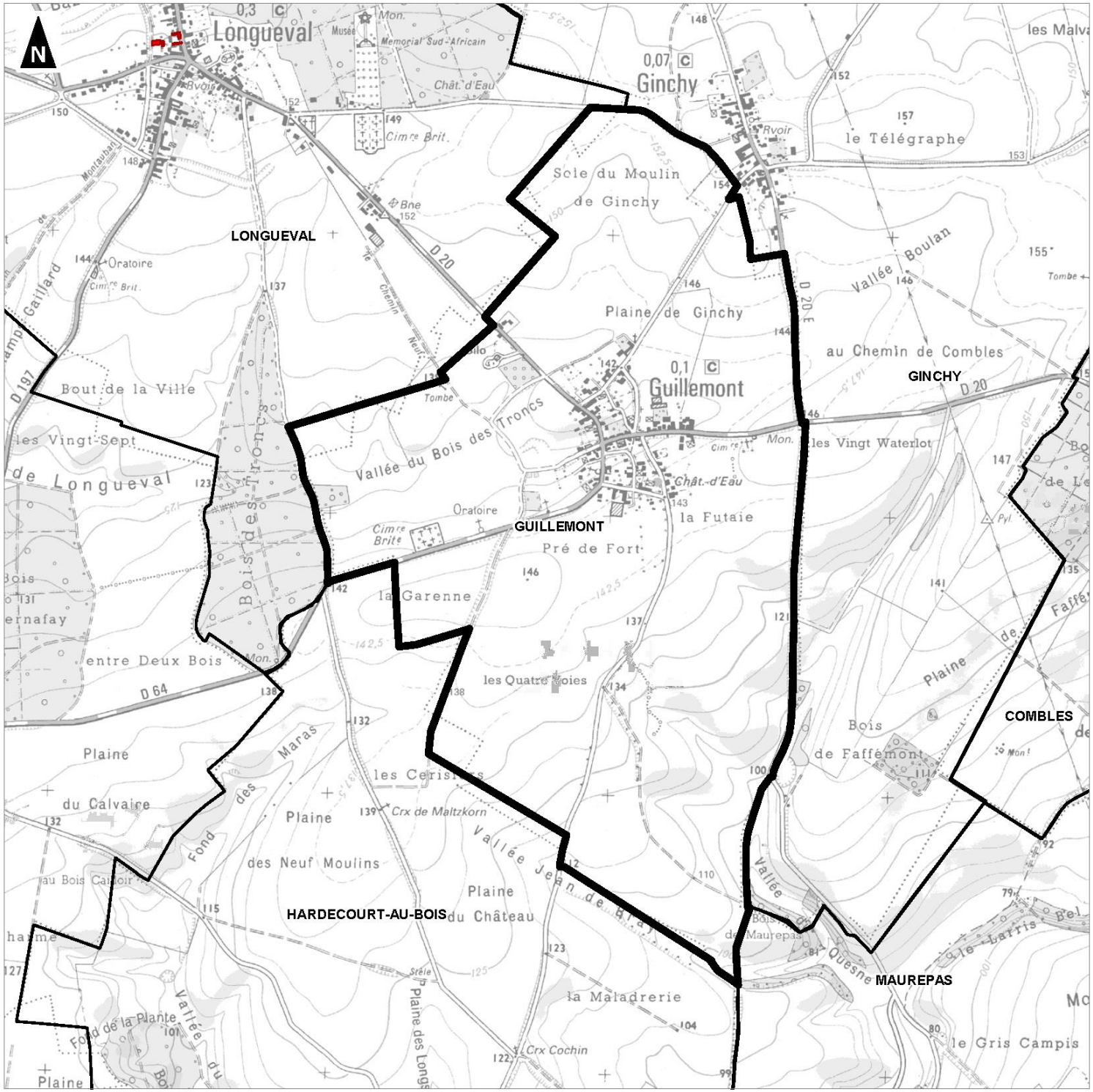
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : GUILLEMONT



Communes concernée
Limites communales des communes de la CCHS
Projet
Bâti agricole
Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000
Mètres

1:14 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

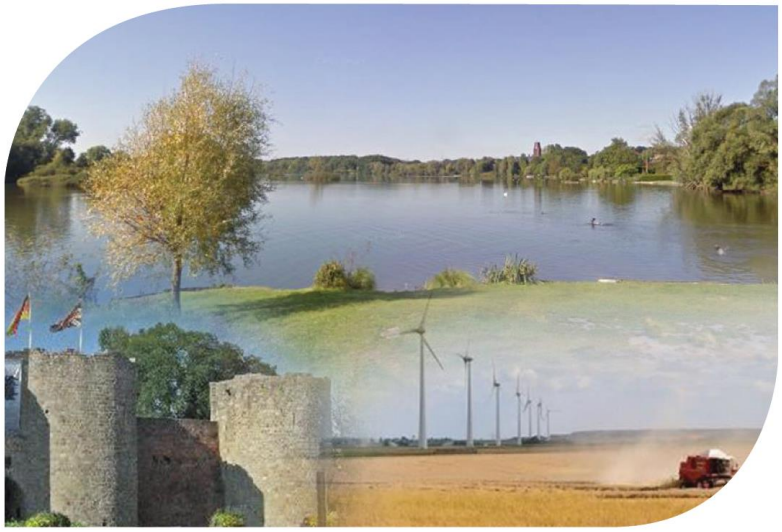
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Gueudecourt

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Gueudecourt

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Gueudecourt	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Gueudecourt 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Gueudecourt 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

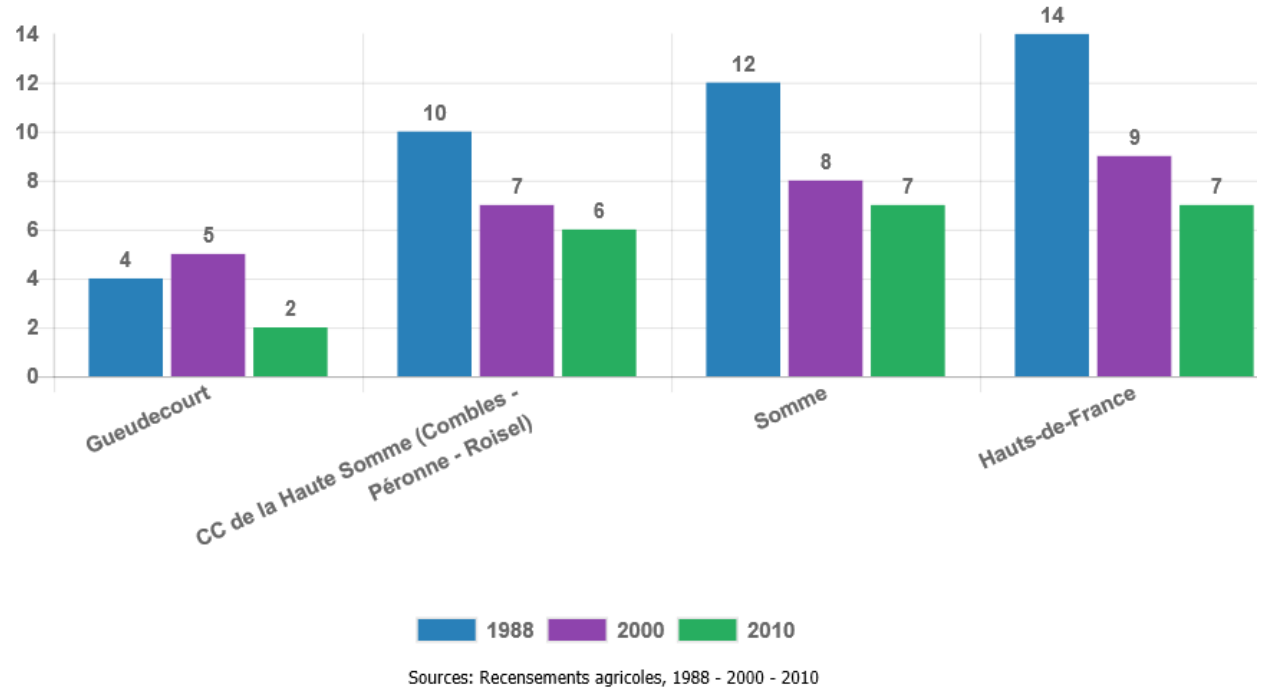


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune avait progressé de un entre 1988 et 2000, mais la commune a perdu trois exploitations entre 2000 et 2010. Gueudecourt a trois fois moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2000 pour ensuite augmenter entre 2000 et 2010 à 2,5 UTA par exploitation. Ce chiffre est supérieur à la moyenne observée sur la CCHS.

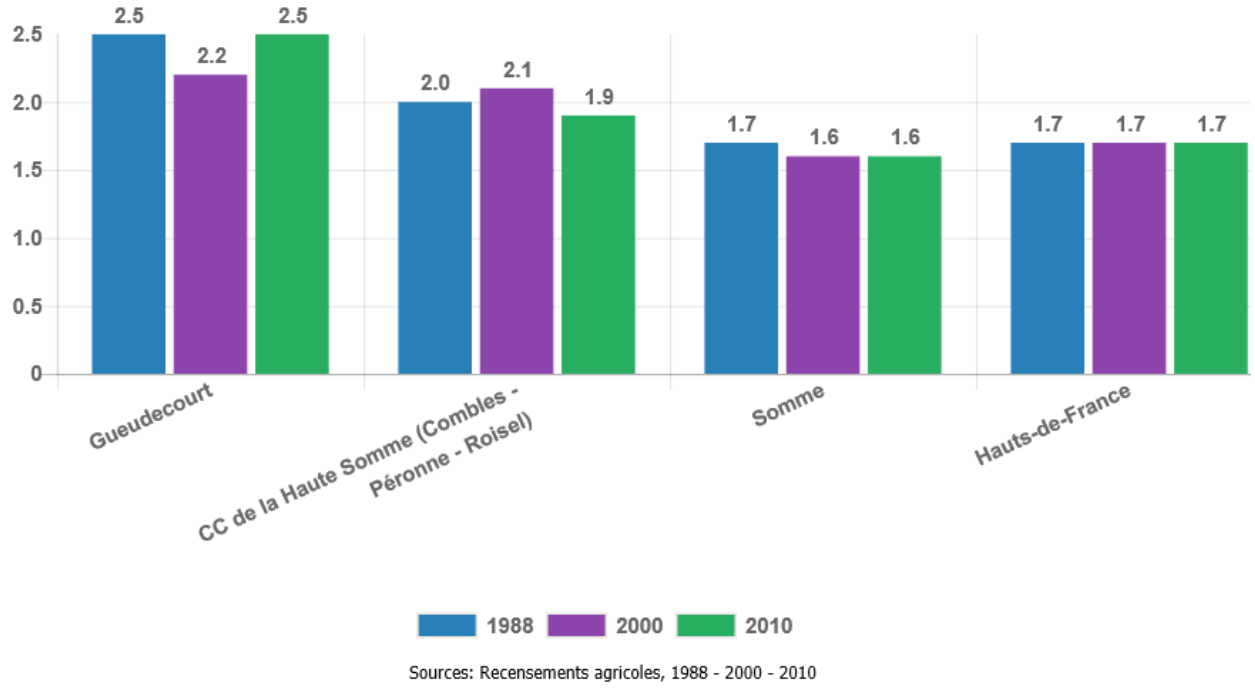


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Gueudecourt. Le nombre moyen d'UGB par exploitation a plus que doublé entre 2000 et 2010, il est largement supérieur à la moyenne observée sur la CCHS.

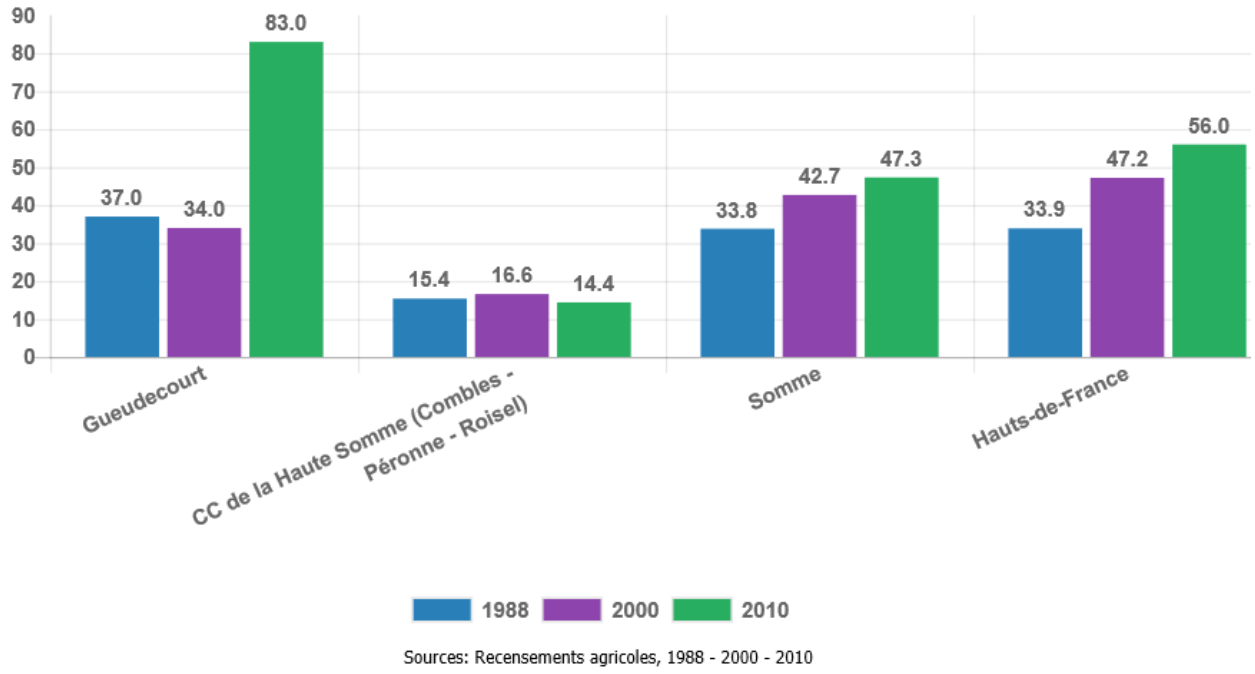


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

166 unités gros bovins étaient recensées en 2010 contre 148 en 1988.

	1988	2000	2010
Gueudecourt	148	170	166
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Gueudecourt est restée relativement stable entre 1988 et 2000, puis a augmenté entre 2000 et 2010. La taille des exploitations de la commune est supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

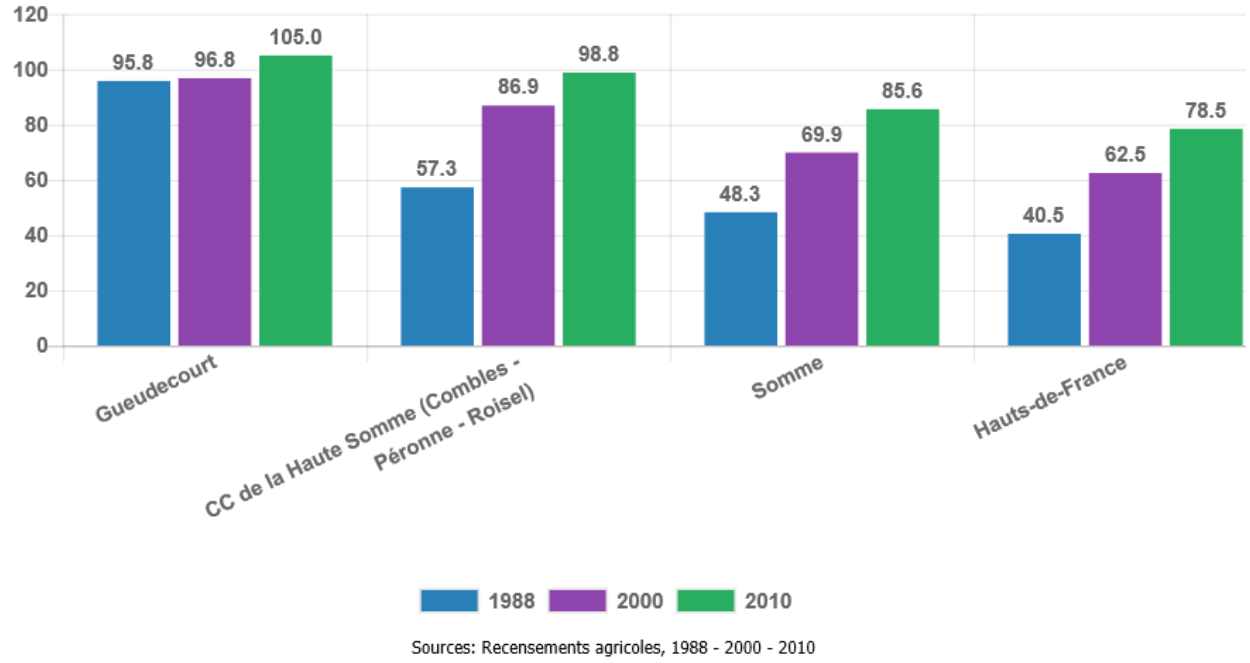


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Gueudecourt est passée de 383 ha en 1988 à 210 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Gueudecourt	383	484	210
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a légèrement augmenté entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit probablement du secret statistique qui s'opère lorsque le nombre d'exploitation n'est pas suffisamment élevé pour garantir cet anonymat.

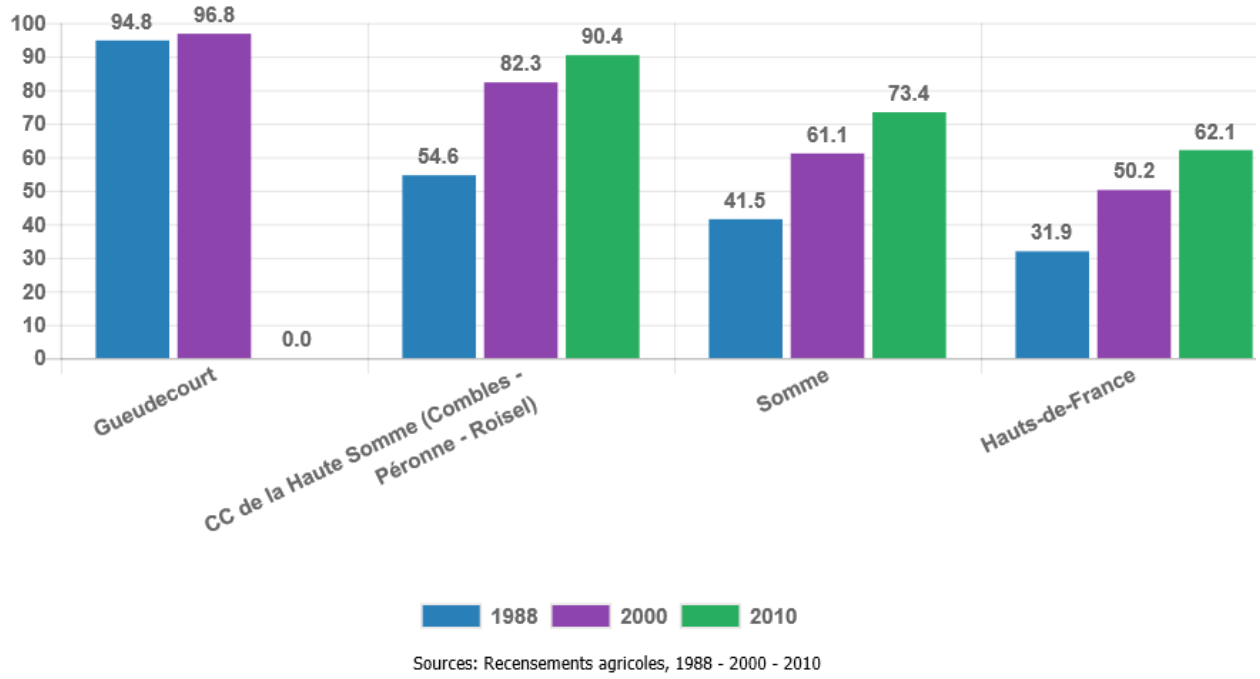


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Gueudecourt	379	484	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation est nulle. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune depuis 1988.

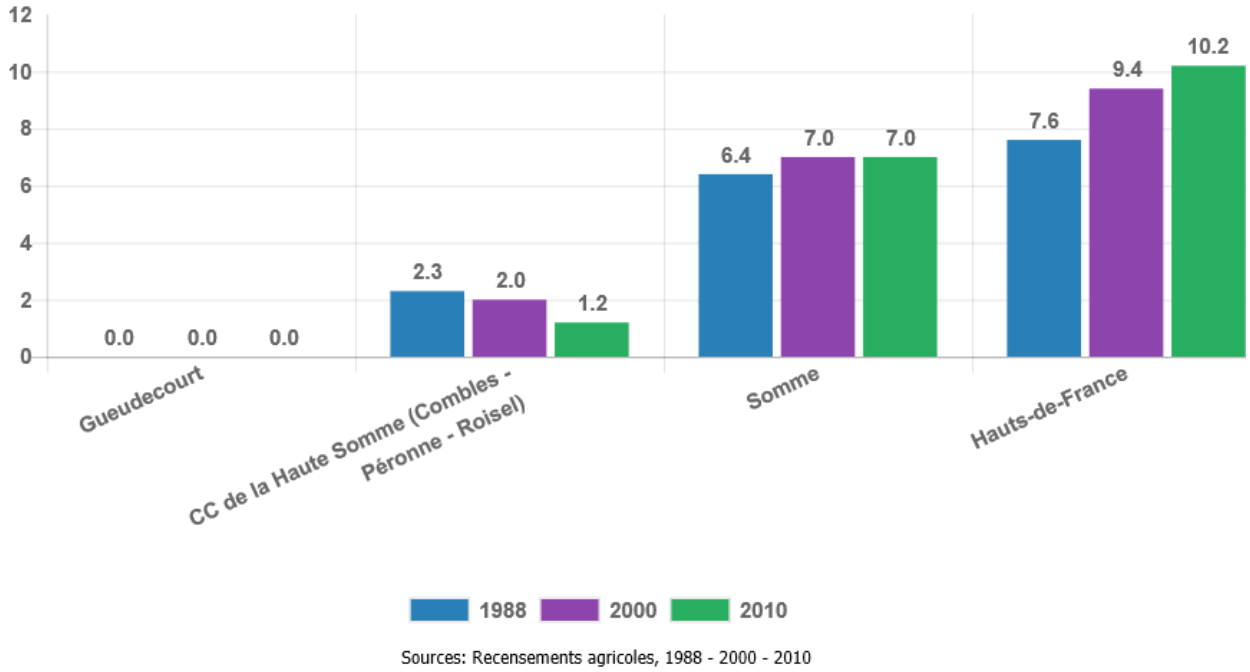


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Gueudecourt	0	0	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Gueudecourt

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Bordure de champ	0,23	0,05%
Blé tendre d'hiver	231,83	50,93%
Betterave non fourragère / Bette	68,07	14,96%
Chicorée / Endive / Scarole	14,31	3,14%
Haricot / Flageolet	8,23	1,81%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	1,32	0,29%
Maïs ensilage	10,75	2,36%
Maïs	1,59	0,35%
Oignon / Échalote	3,99	0,88%
Orge d'hiver	1,03	0,23%
Orge de printemps	0,17	0,04%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	5,41	1,19%
Petits pois	18,61	4,09%
Pomme de terre de consommation	88,14	19,37%
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	0,44	0,10%
Ray-grass de 5 ans ou moins	0,36	0,08%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,67	0,15%

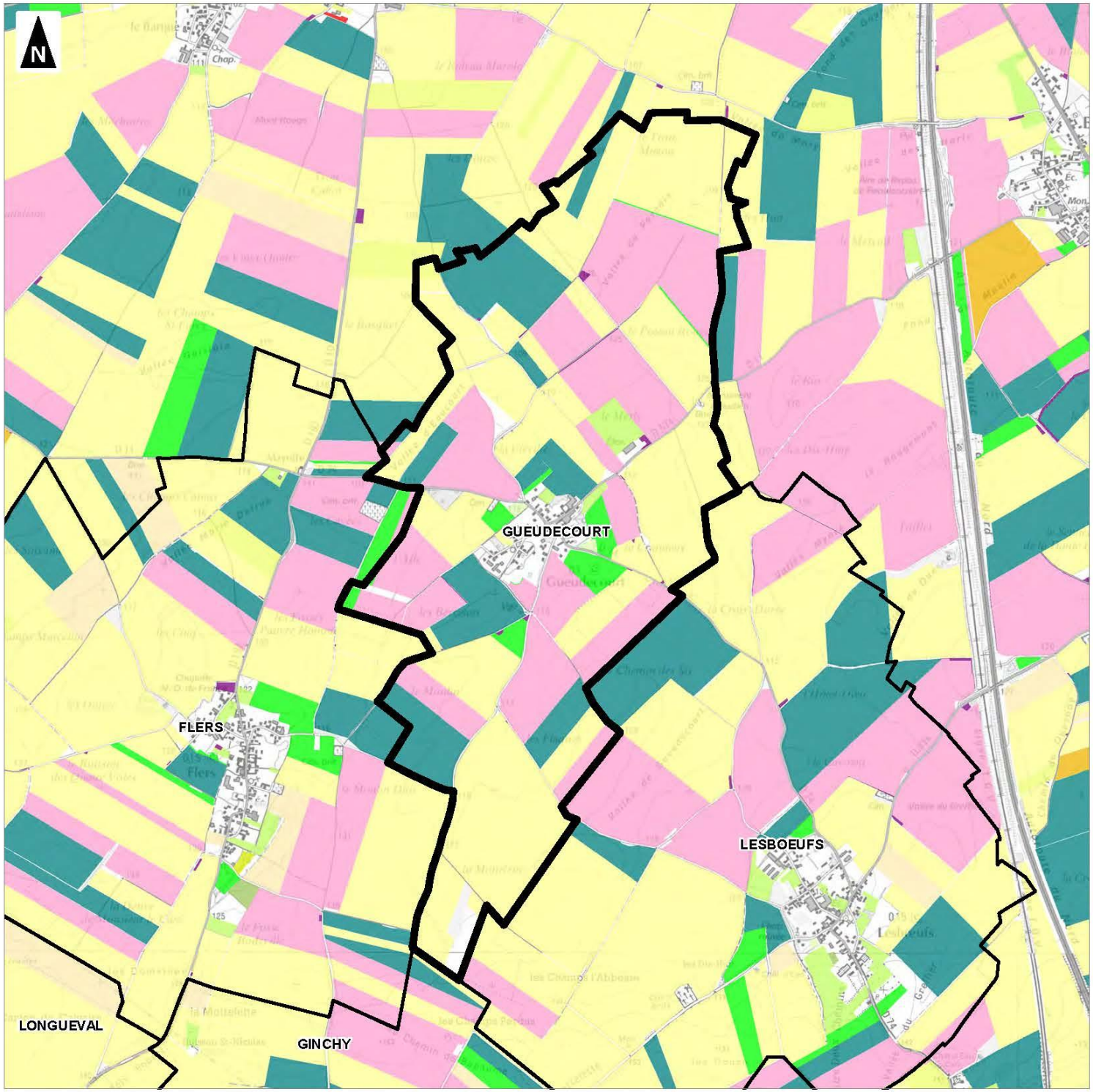
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 50%. Les cultures industrielles sont en troisième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 14% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en deuxième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 19%, les petits pois qui représentent plus de 4% et les endives qui représentent plus de 3% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : GUEUDECOURT



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:20 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

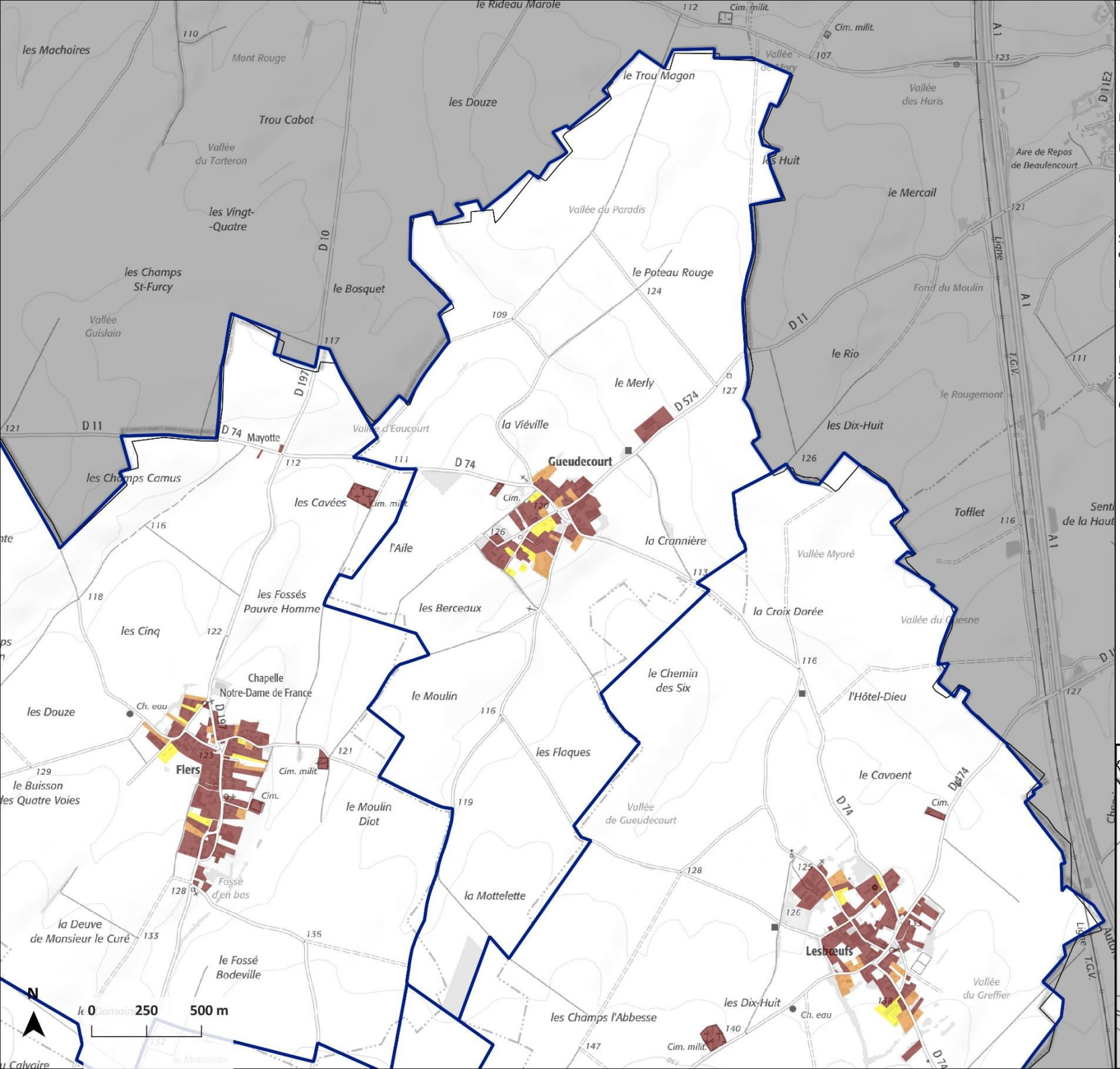
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Gueudecourt

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80397
Commune	Gueudecourt
Surf com (ha)	487
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	129699
Conso foncière totale (ha)	13
Conso foncière avant 70 (m²)	97759
Conso foncière avant 70 (ha)	10
Propriétés bâties avant 70	34
Surface moyenne avant 70 (m²)	2875
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	2087
Conso foncière 70 2005 (m²)	19279
Conso foncière 70 2005 (ha)	2
Propriétés bâties avant 70	8
Surface moyenne 70 2005 (m²)	2410
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	2410
Conso foncière 2005-2015 (m²)	12661
Conso foncière 2005-2015 (ha)	1

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Gueudecourt
Consommation du foncier

La commune comptait 96 habitants en 2014.

La superficie totale est de 487 hectares.

La consommation foncières est de :
- 9.8 hectares jusqu'en 1969.
- 1.9 hectares de 1970 à 2005.
- 1.3 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 13 hectares, qui représente 2.7 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 2875 m² jusqu'en 1969
- 2410 m² de 1970 à 2005
- 1809 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Gueudecourt représente 0.6 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

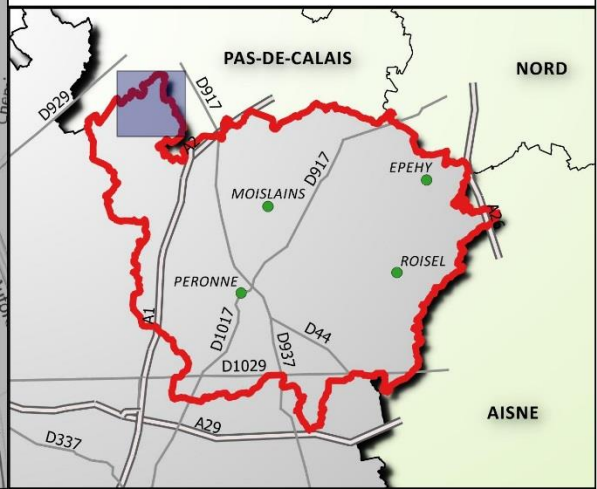
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 2087 m² par maison jusqu'en 1969.
- 2410 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1809 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Un exploitant de Gueudecourt a participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

L'âge de l'exploitant n'est pas indiqué par discrétion.

Statut des exploitations

L'exploitation a le statut d'EARL.

Emplois salariés

L'exploitant emploie 1 salarié.

Surface Agricole Utile

La SAU de l'exploitation est de 152 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

L'exploitant possède le label certification VVA, il ne vend pas directement ses produits.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Le parcellaire de l'exploitant est regroupé, la qualité de la terre est jugée bonne.

Contraintes à l'agriculture

Son parcellaire est jugé non contraint.

Avenir et projets

L'exploitant estime l'avenir de son exploitation viable, il a un projet de construction d'un bâtiment et de changement de destination.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

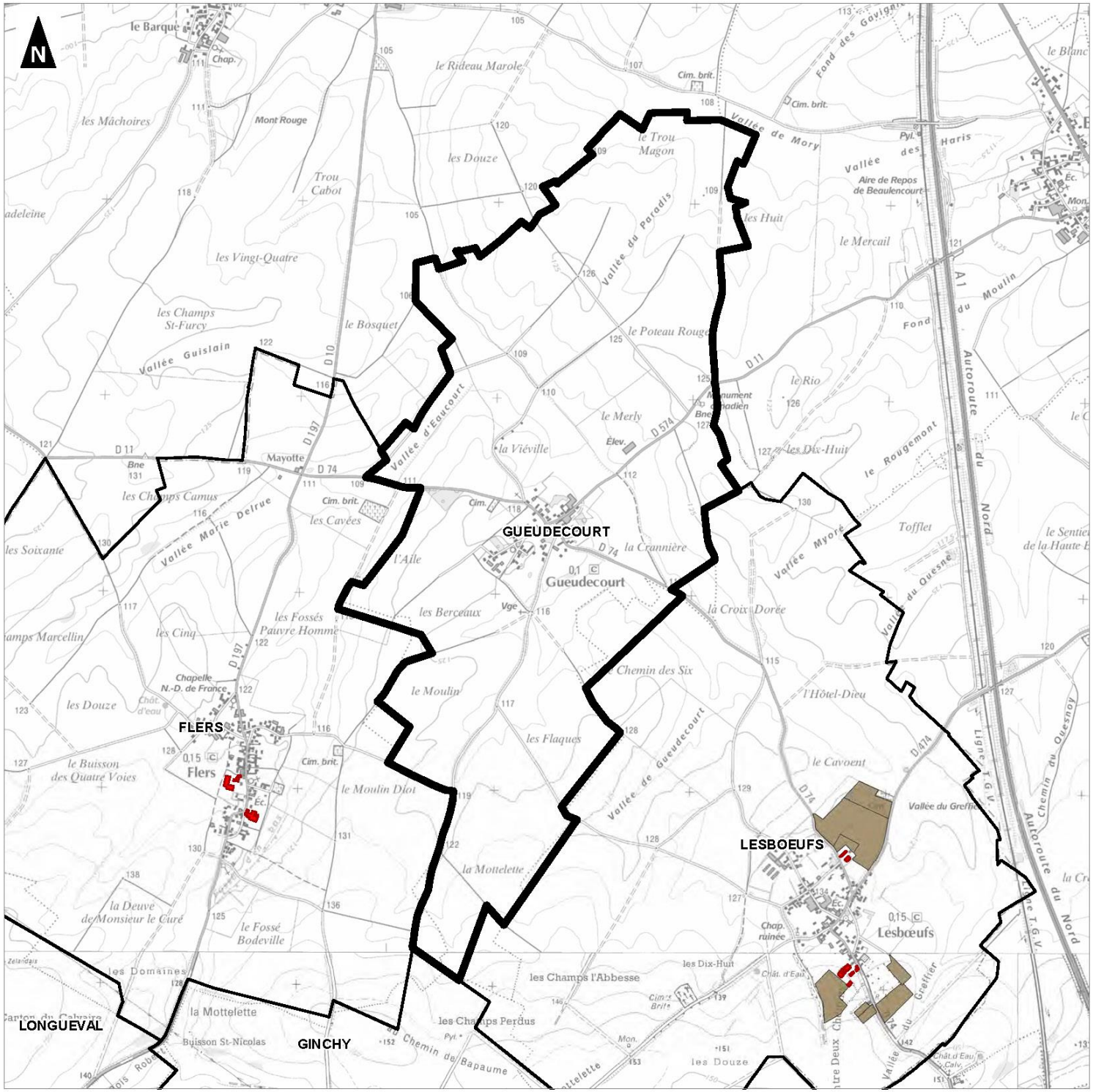
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : GUEUDECOURT



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Projet

Bâti agricole

Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000

Mètres

1:20 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

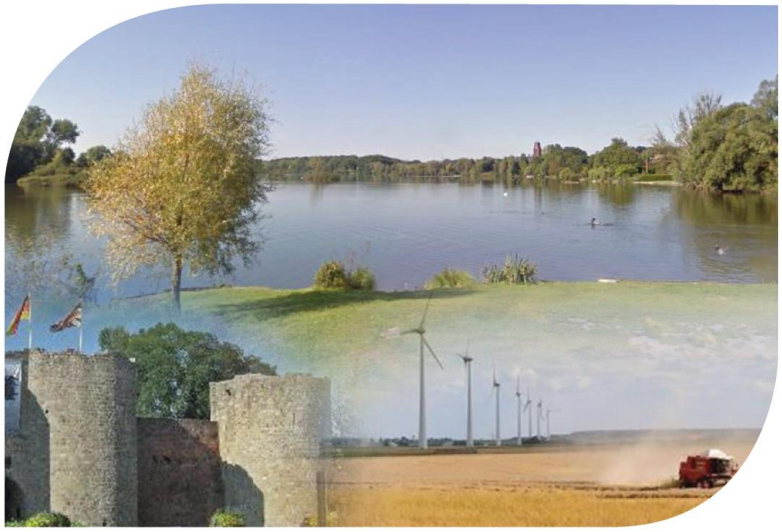
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Ginchy

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Ginchy

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Ginchy	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Ginchy 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Ginchy 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 23

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

En 2010, la commune ne possède plus d'exploitations agricoles sur son territoire.

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

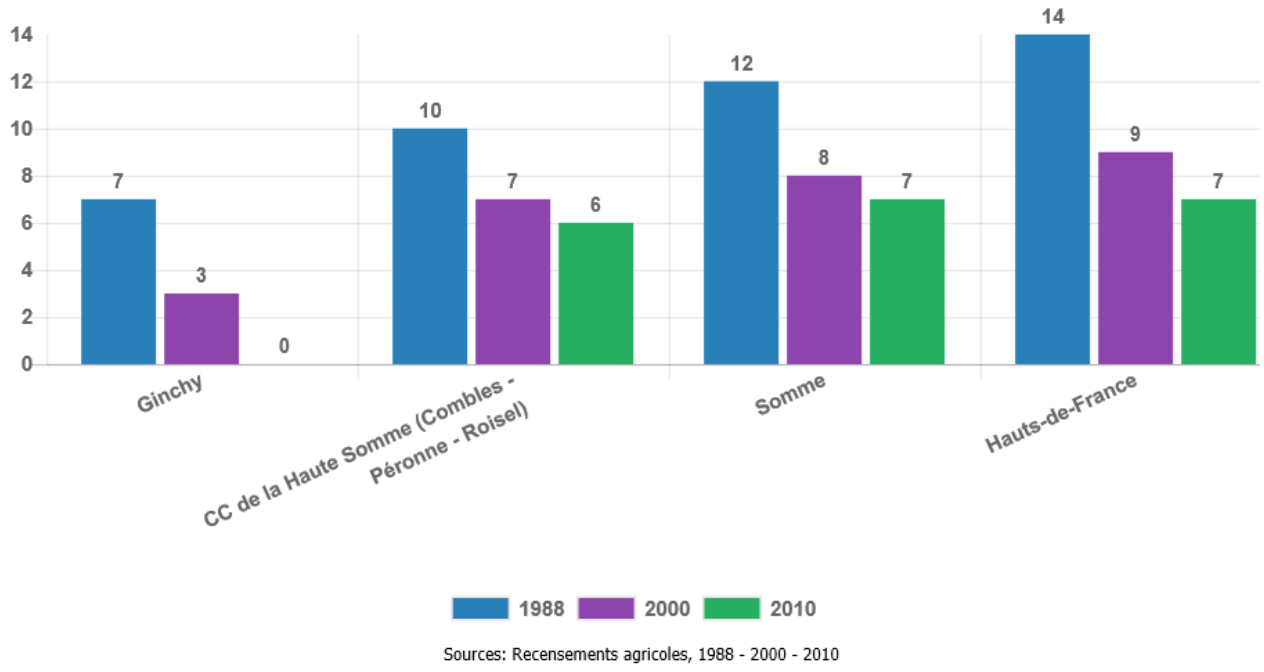


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué de plus de la moitié entre 1988 et 2000. En 2010, la commune ne possède plus d'exploitation sur son territoire.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2000 pour ensuite devenir nul suite à la disparition de toutes les exploitations de la commune.

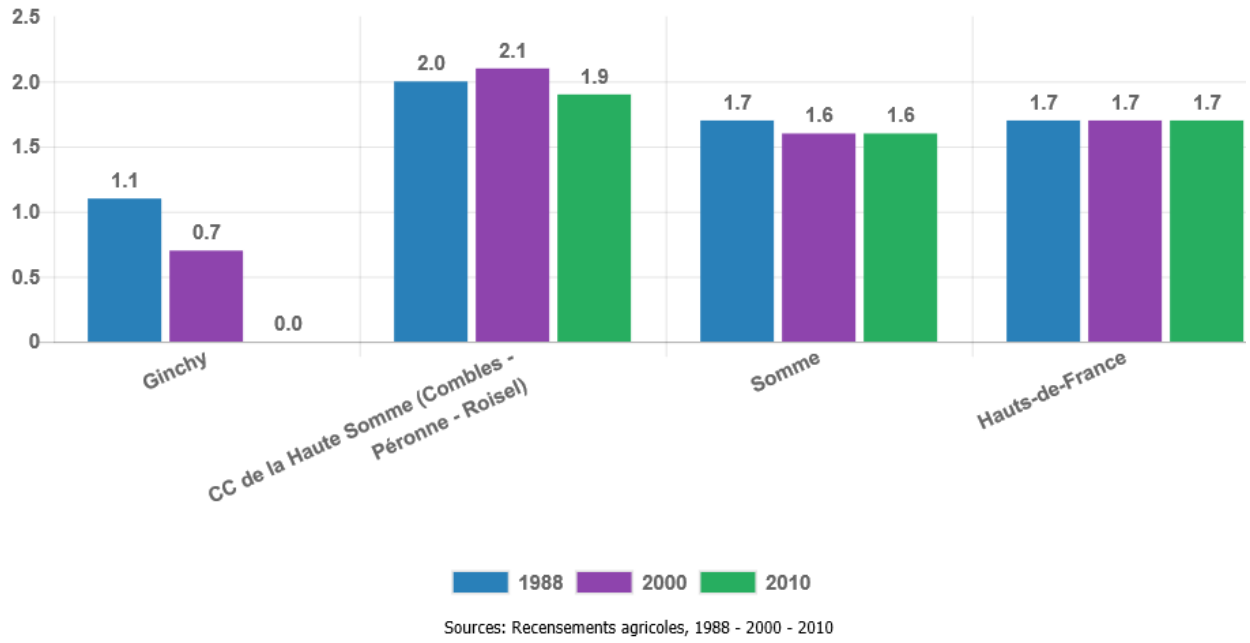


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Ginchy. En 2010, il est désormais absent de la commune.

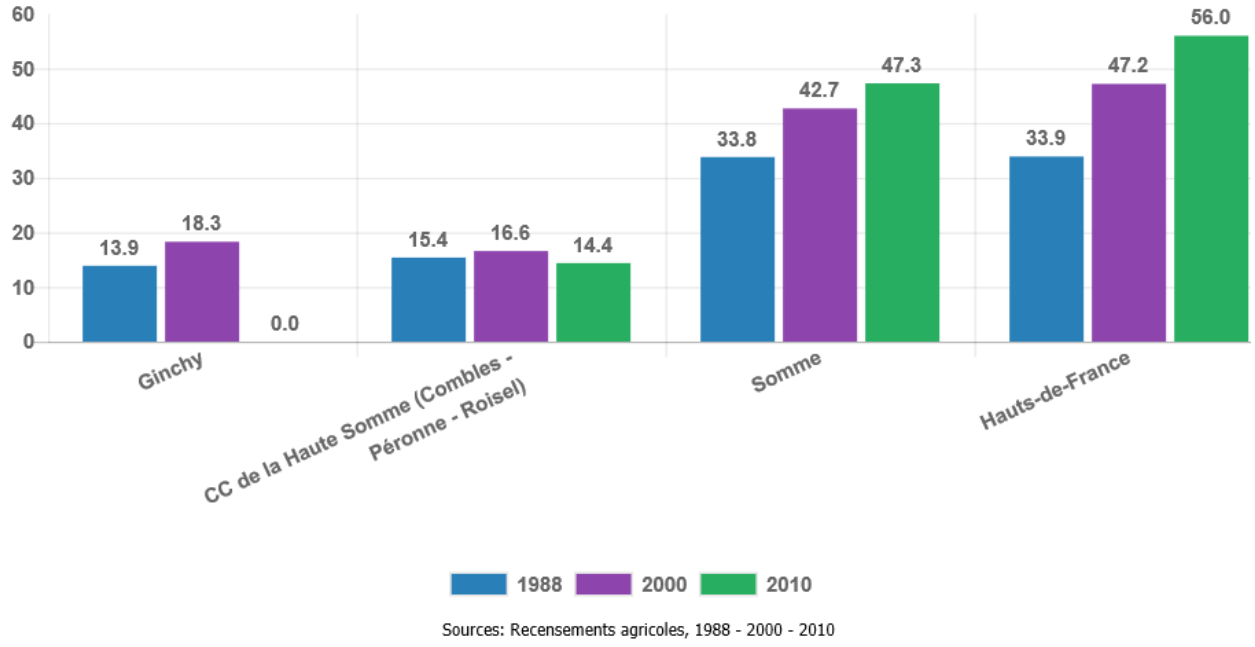


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Aucune unité gros bovin n'a été recensée en 2010 contre 55 en 2000.

	1988	2000	2010
Ginchy	97	55	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Ginchy a diminué entre 1988 et 2000. En 2010, l'arrêt de toutes les exploitations entraîne une SAU nulle pour la commune.

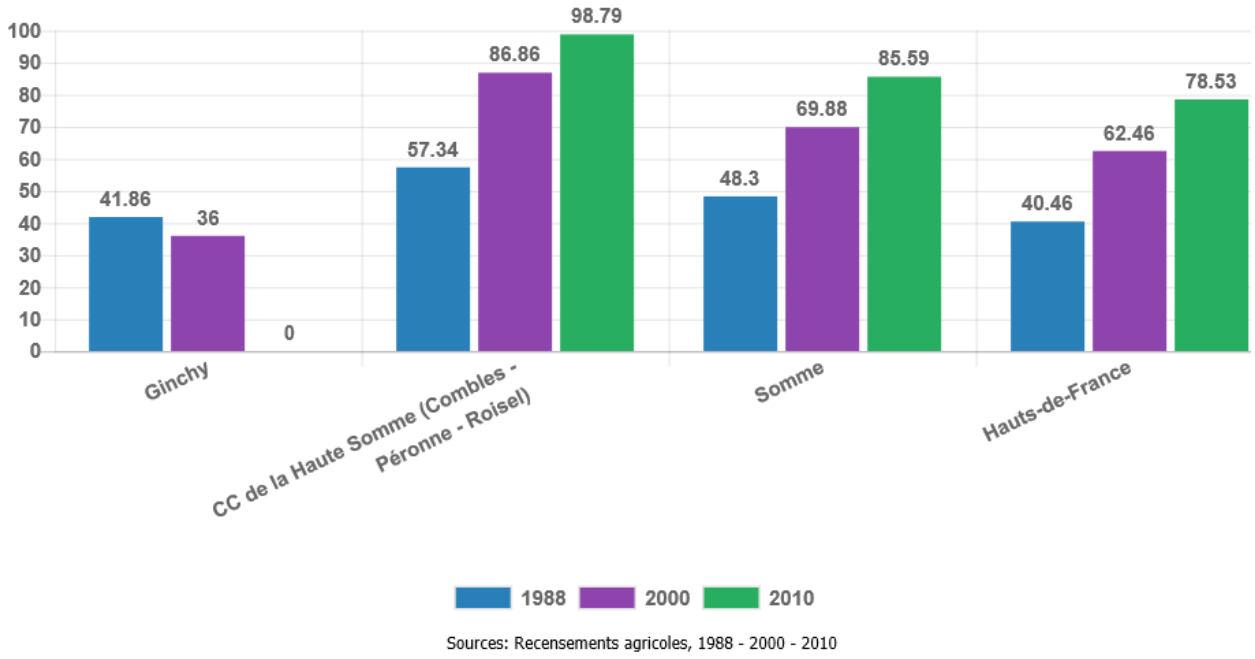


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Ginchy est passée de 108 ha en 2000 à 0 ha en 2010, notamment par la disparition de toutes les exploitations sur le territoire communal.

	1988	2000	2010
Ginchy	293	108	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a diminué entre 1988 et 2000. En 2010, l'absence d'exploitations entraîne une SAU en terre labourable nulle pour la commune.

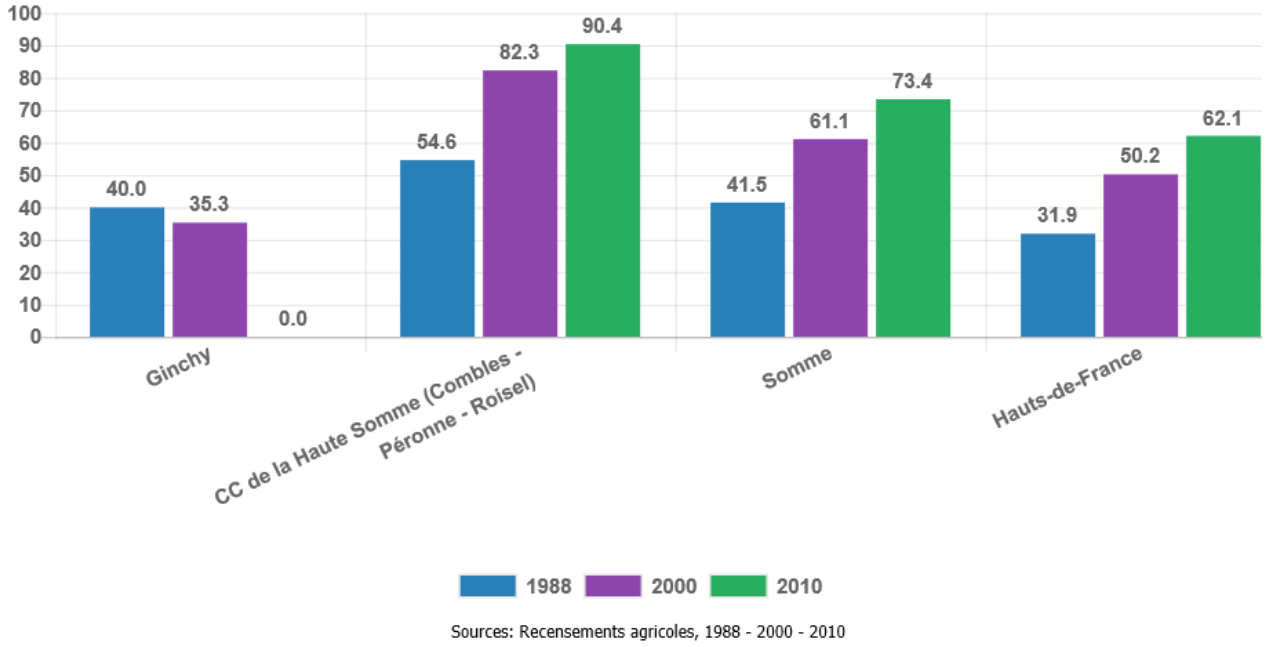


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Ginchy	280	106	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation était relativement faible en 1988. En 2000, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune. En 2010, la disparition de toutes les exploitations entraîne une SAU toujours en herbe nulle pour la commune.

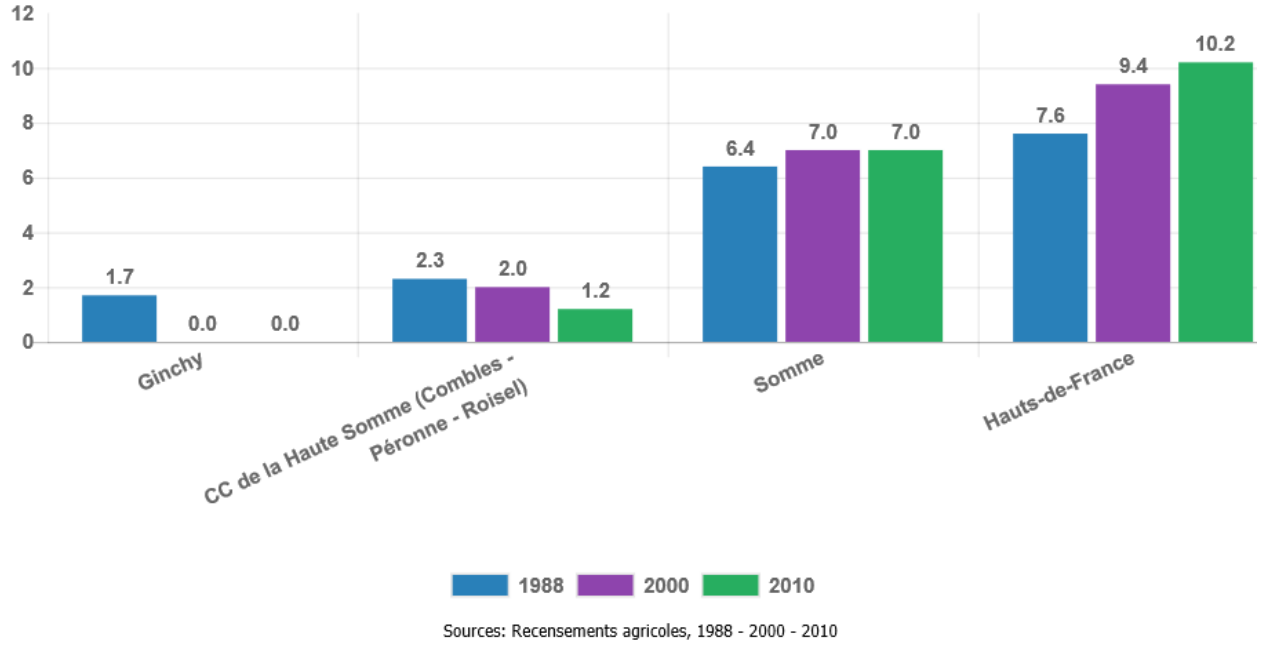


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Ginchy	12	0	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Ginchy

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	0,24	0,04%
Blé tendre d'hiver	247,03	45,55%
Betterave non fourragère / Bette	114,79	21,17%
Chicorée / Endive / Scarole	18,33	3,38%
Colza d'hiver	46,38	8,55%
Jachère de 5 ans ou moins	0,62	0,11%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	3,05	0,56%
Lin fibres	25,67	4,73%
Maïs ensilage	6,66	1,23%
Orge d'hiver	10,28	1,90%
Orge de printemps	7,21	1,33%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	2,11	0,39%
Pomme de terre de consommation	50,74	9,36%
Pomme de terre féculière	10,28	1,90%
Surface agricole temporairement non exploitée	1,03	0,19%

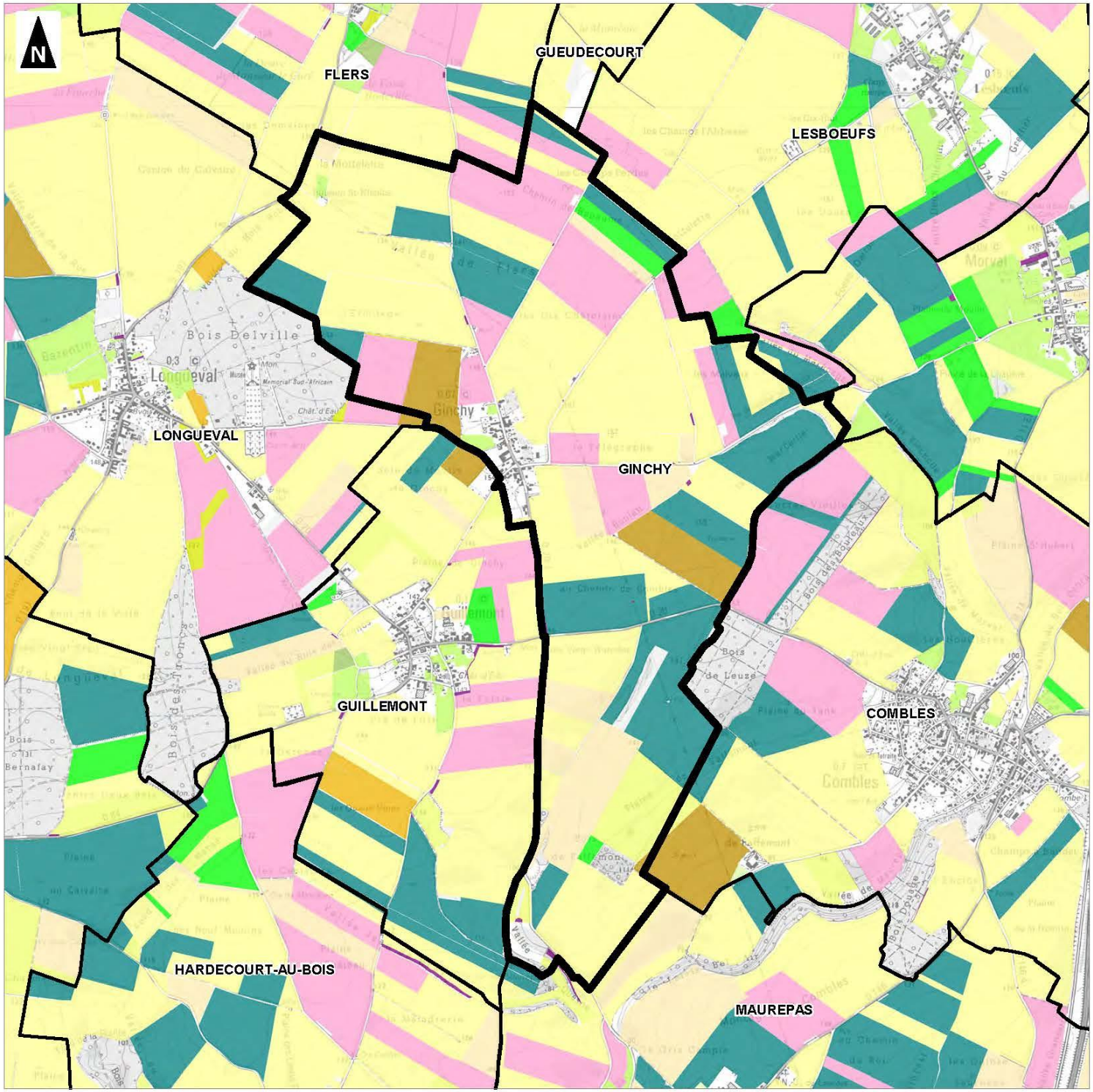
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 45%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 21% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 9%, le colza qui représente plus de 8% et les endives qui représentent plus de 3% du territoire. Le lin est également présent dans une proportion non négligeable (de l'ordre de plus de 4% du territoire). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : GINCHY



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:21 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

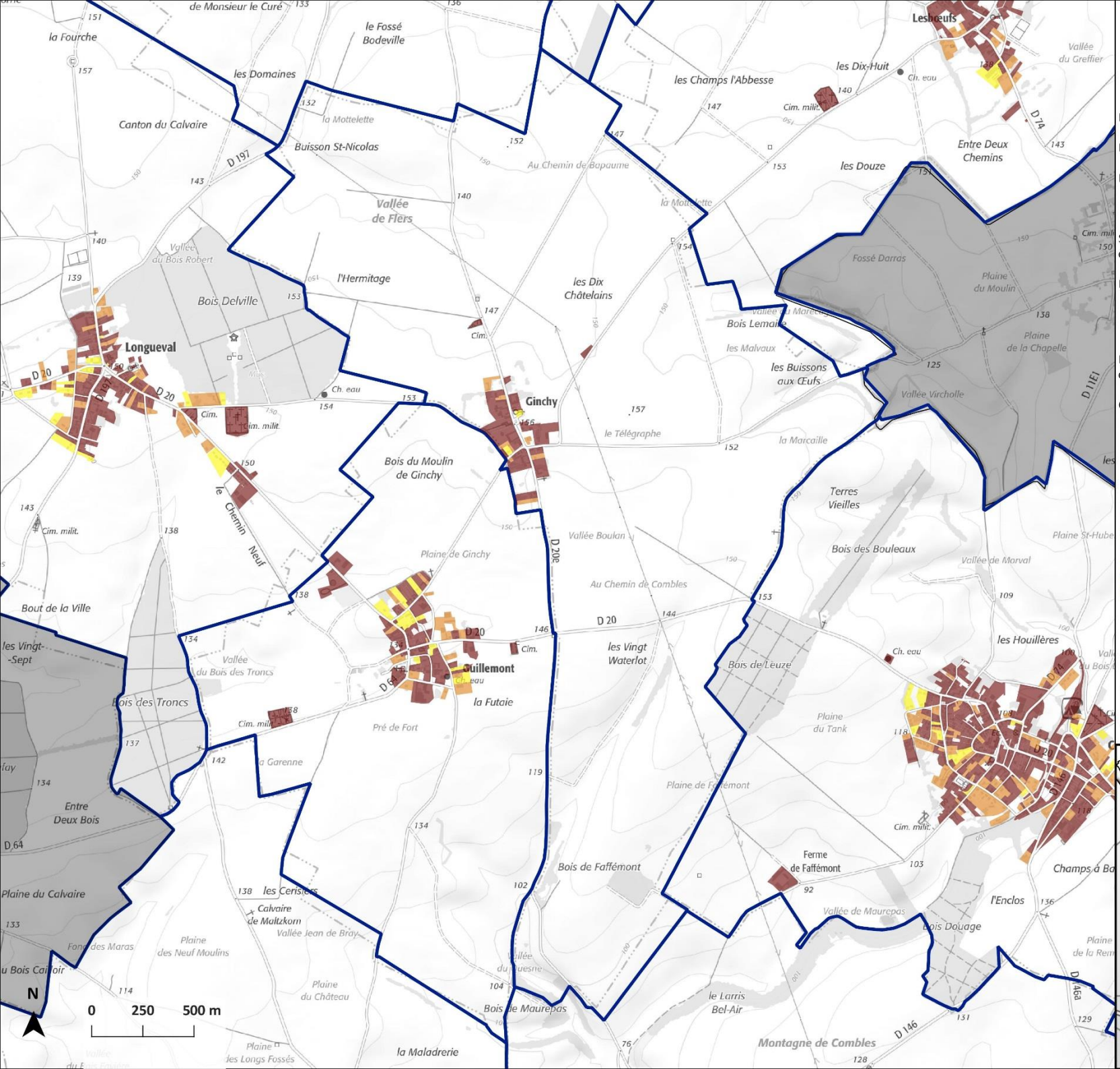
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Ginchy

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80378
Commune	Ginchy
Surf com (ha)	592
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	85202
Conso foncière totale (ha)	9
Conso foncière avant 70 (m²)	72800
Conso foncière avant 70 (ha)	7
Propriétés bâties avant 70	31
Surface moyenne avant 70 (m²)	2348
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1722
Conso foncière 70 2005 (m²)	10150
Conso foncière 70 2005 (ha)	1
Propriétés bâties avant 70	7
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1450
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1450
Conso foncière 2005-2015 (m²)	3683
Conso foncière 2005-2015 (ha)	0

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Ginchy
Consommation du foncier

La commune comptait 65 habitants en 2014.

La superficie totale est de 592 hectares.

La consommation foncières est de :
- 7.3 hectares jusqu'en 1969.
- 1 hectares de 1970 à 2005.
- 0.4 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 8.5 hectares, qui représente 1.4 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 2348 m² jusqu'en 1969
- 1450 m² de 1970 à 2005
- 1228 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Ginchy représente 0.4 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

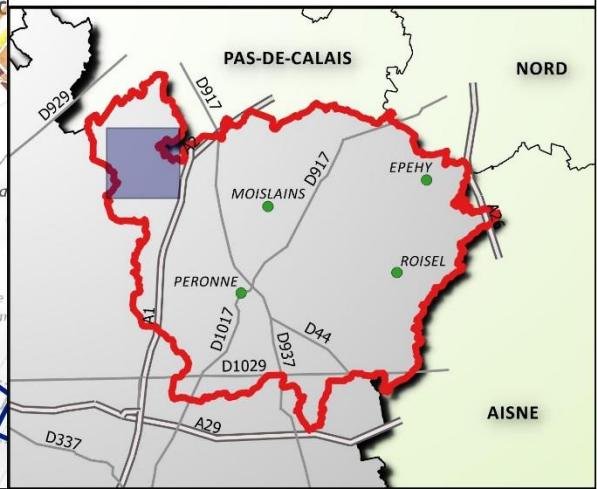
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1722 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1450 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1350 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Aucun exploitant n'est présent à Ginchy.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

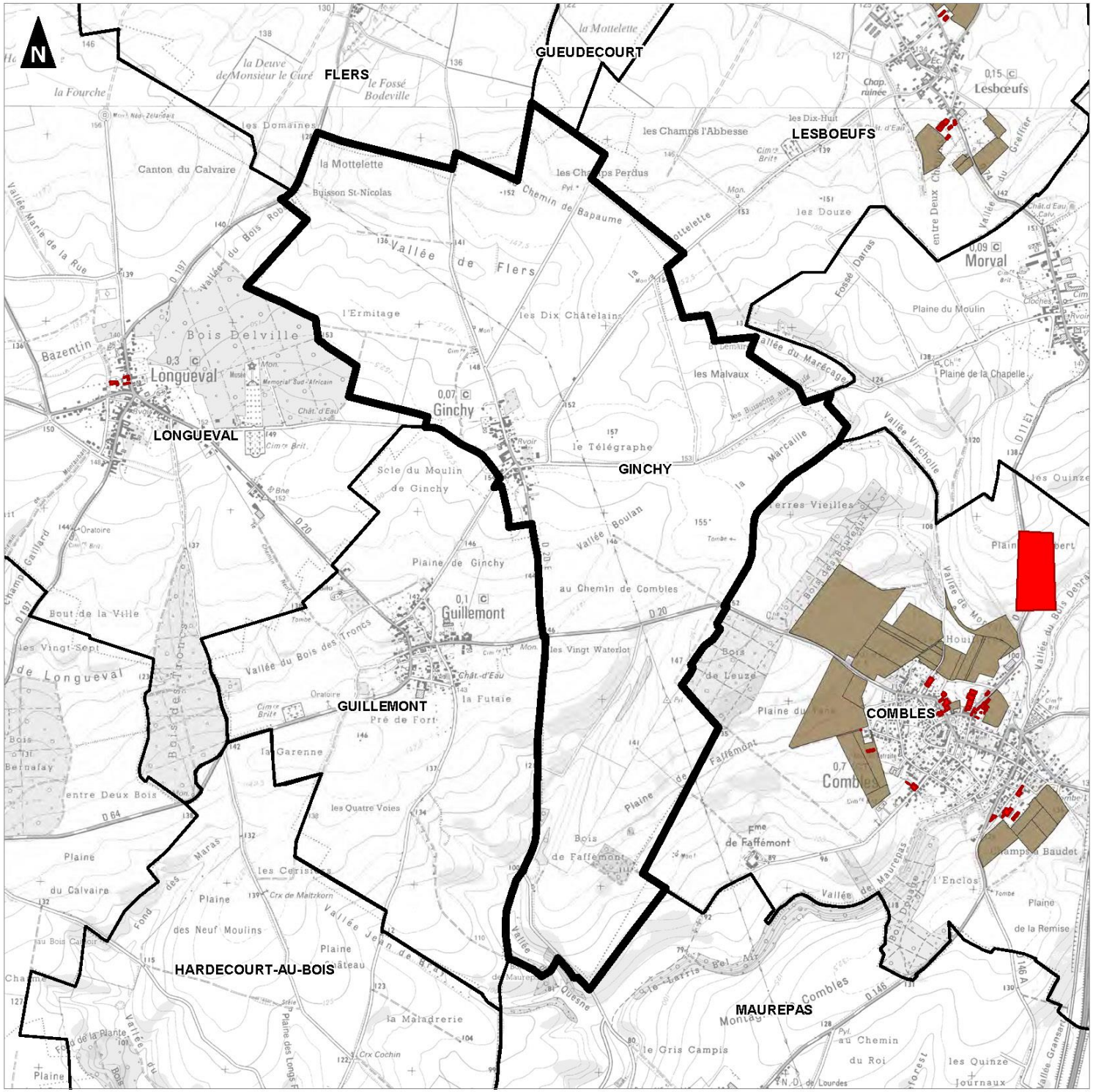
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale – p24

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : GINCHY



1:21 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

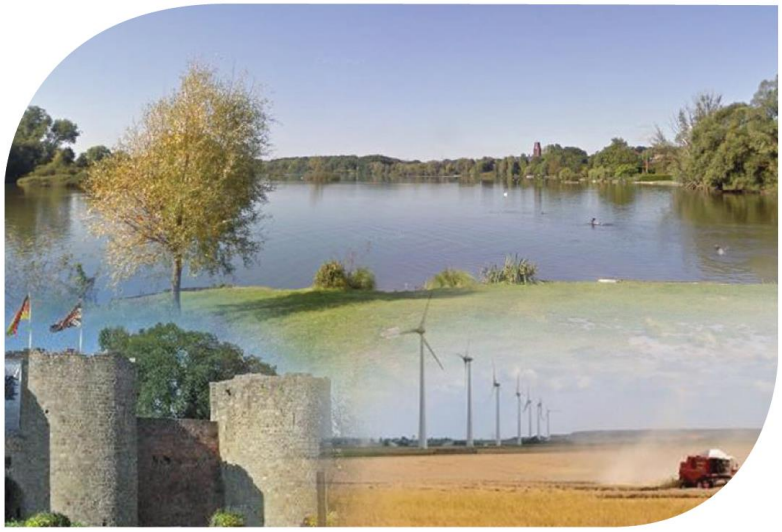
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Flers

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Flers

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Flers	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6
1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12
CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13
2.1 Définition 14
2.2 Sur Flers 15
CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17
3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Flers 19
CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21
4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

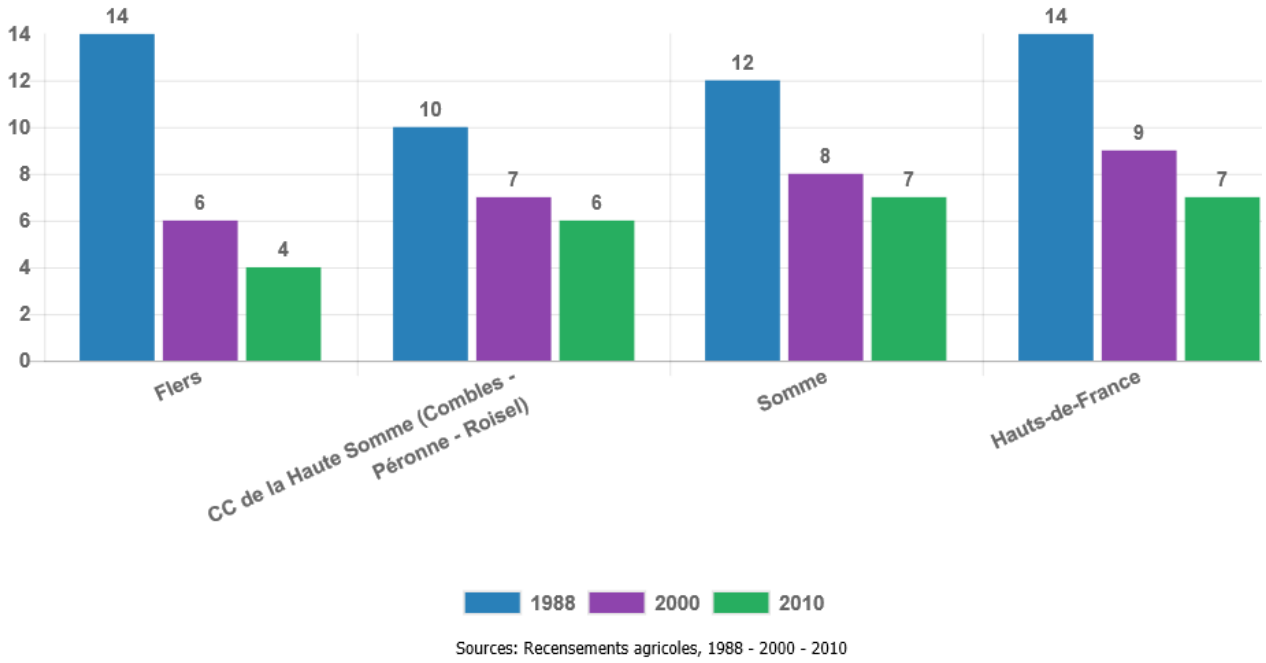


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué de plus de la moitié entre 1988 et 2000. Entre 2000 et 2010, deux exploitations ont encore disparu. Flers possède moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel par exploitation augmenter entre 1988 et 2000 pour ensuite diminuer entre 2000 et 2010 à 1,8 UTA par exploitation. Ce chiffre est à peu près équivalent à la moyenne observée sur la CCHS.

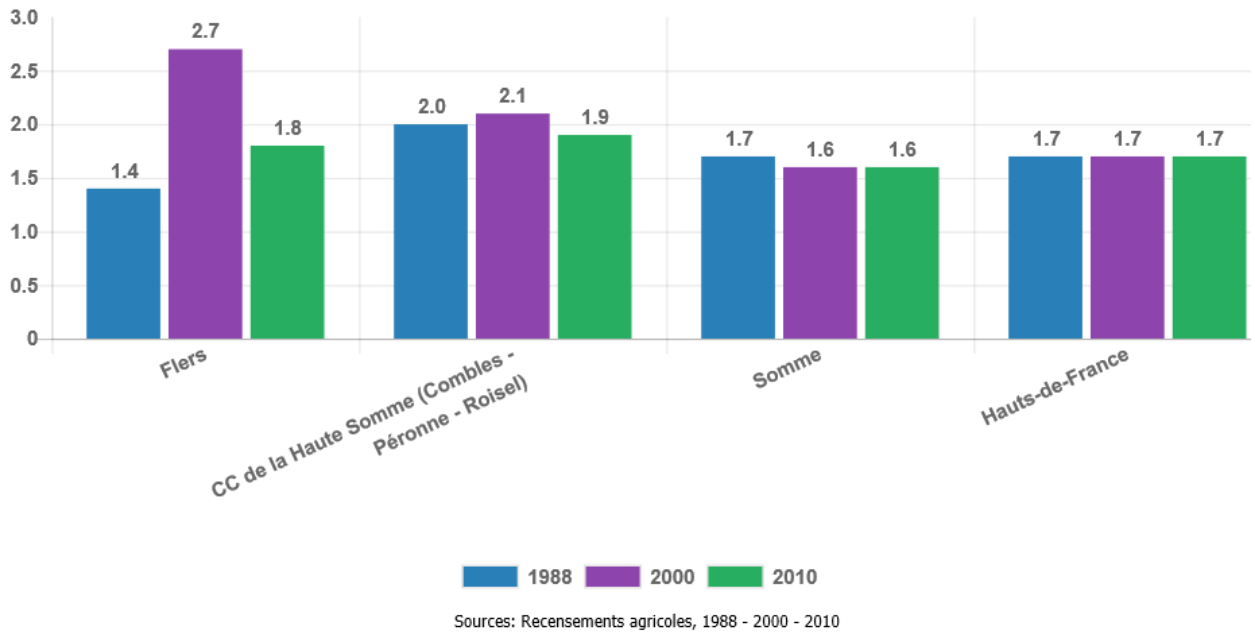


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Flers. En 2010 le nombre moyen d'UGB par exploitation sur la commune est inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

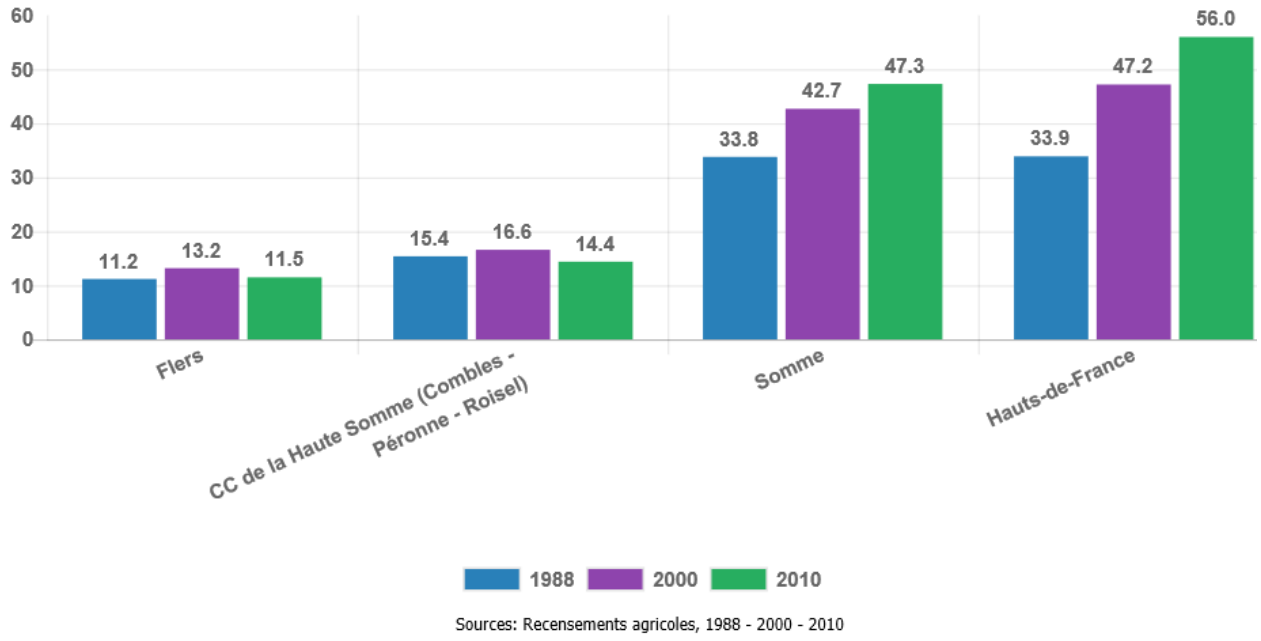


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

46 unités gros bovins étaient encore recensées en 2010 contre 157 en 1988.

	1988	2000	2010
Flers	157	79	46
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Flers a fortement augmenté entre 1988 et 2000, elle est ensuite restée à peu près stable entre 2000 et 2010. La taille des exploitations de la commune est légèrement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme mais est supérieur à celle du Département et des Hauts-de-France.

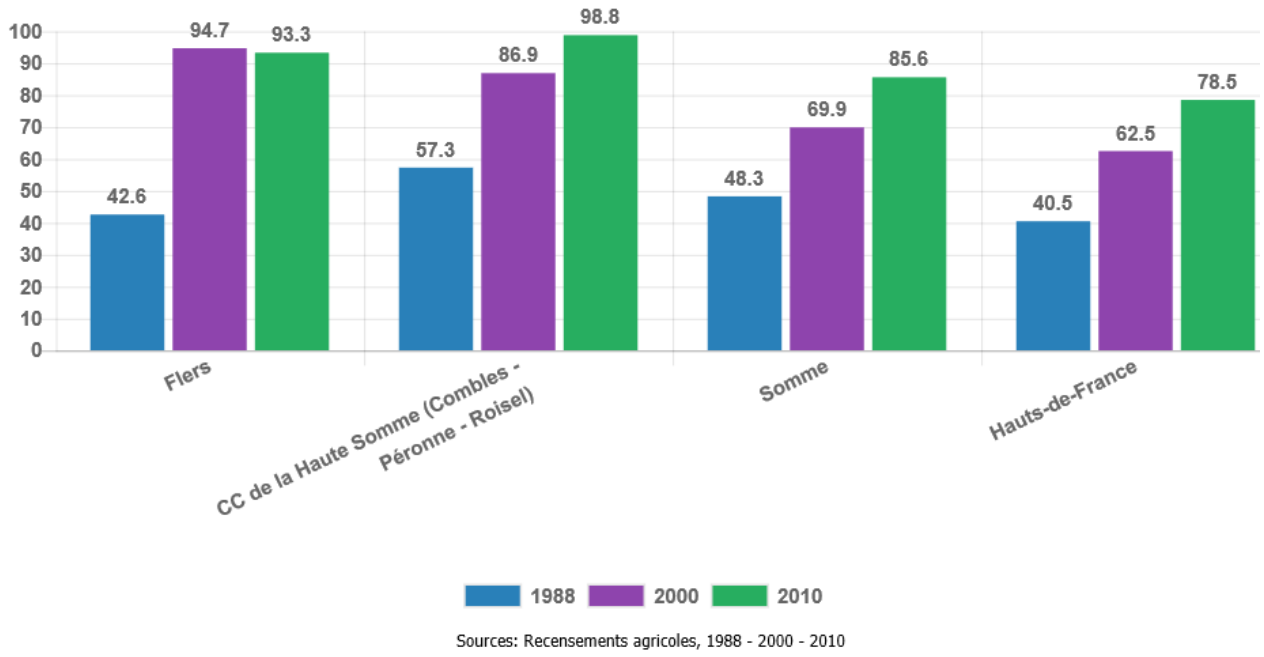


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Flers est passée de 597 ha en 1988 à 373 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Flers	597	568	373
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a fortement augmenté entre 1988 et 2000, elle est ensuite restée à peu près stable entre 2000 et 2010.

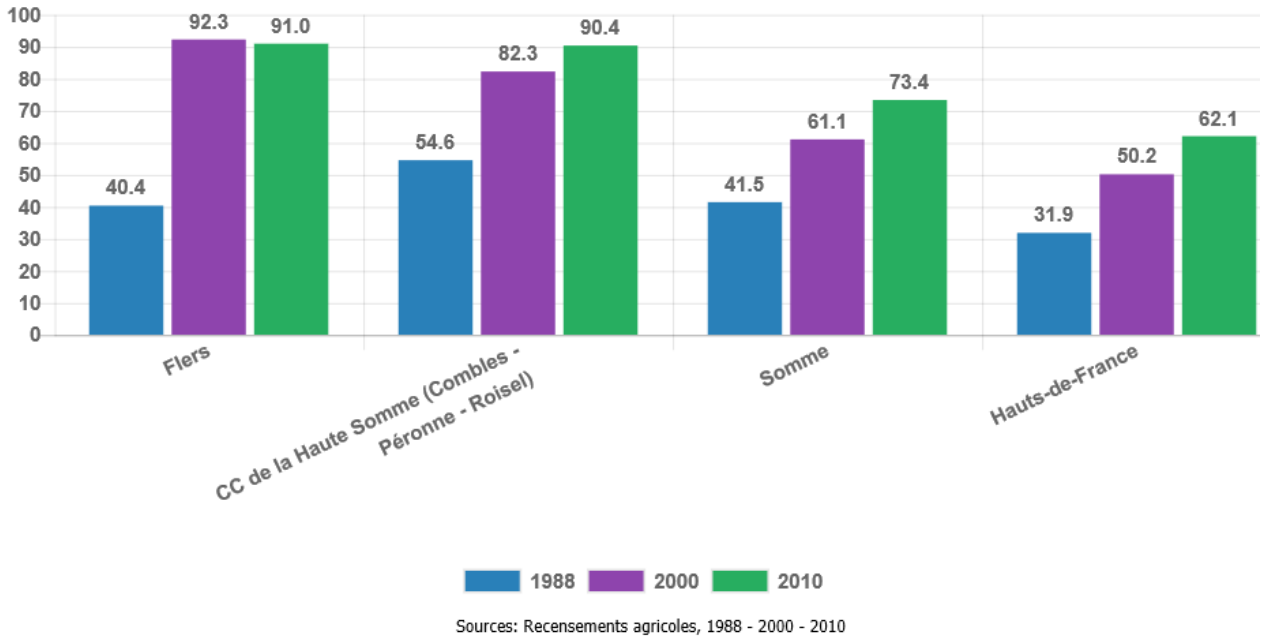


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Flers	566	554	364
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation est restée à peu près stable entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

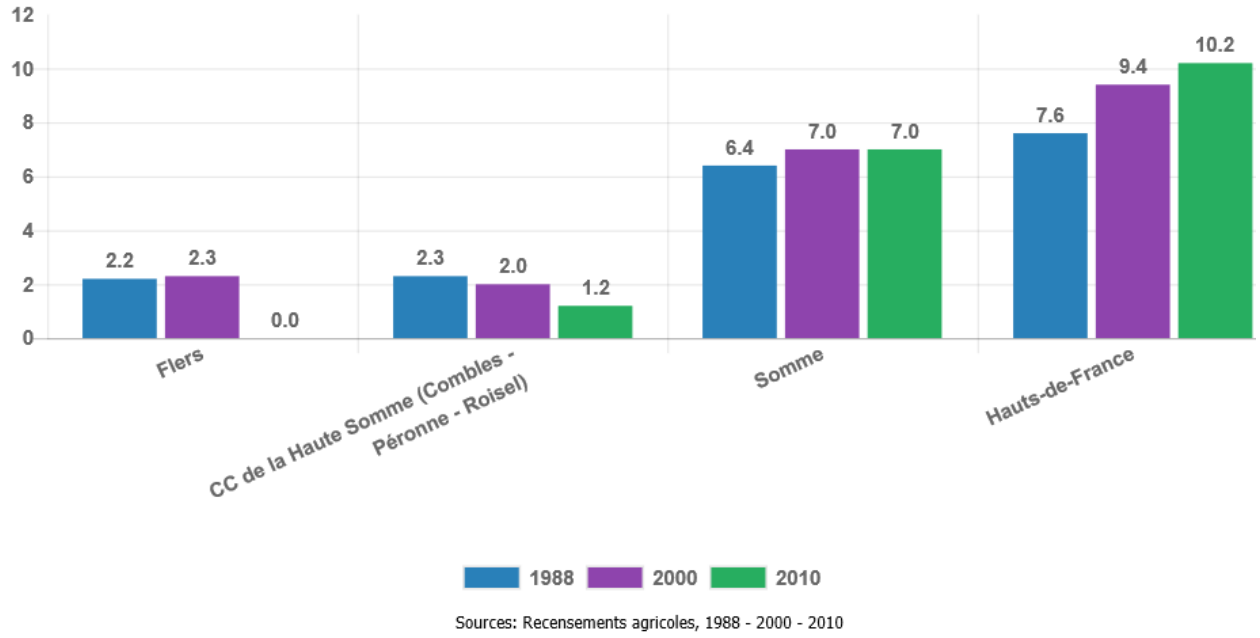


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Flers	31	14	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Flers

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Blé tendre d'hiver	324,05	55,29%
Betterave non fourragère / Bette	75,27	12,84%
Chicorée / Endive / Scarole	19,36	3,30%
Colza d'hiver	29,24	4,99%
Épeautre	0,61	0,10%
Autre graminée fourragère pure de 5 ans ou moins	1,29	0,22%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	2,30	0,39%
Maïs ensilage	6,62	1,13%
Maïs	9,94	1,70%
Oignon / Échalote	3,75	0,64%
Orge d'hiver	12,91	2,20%
Orge de printemps	5,29	0,90%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	5,38	0,92%
Petits pois	36,99	6,31%
Pomme de terre de consommation	52,31	8,93%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,79	0,13%

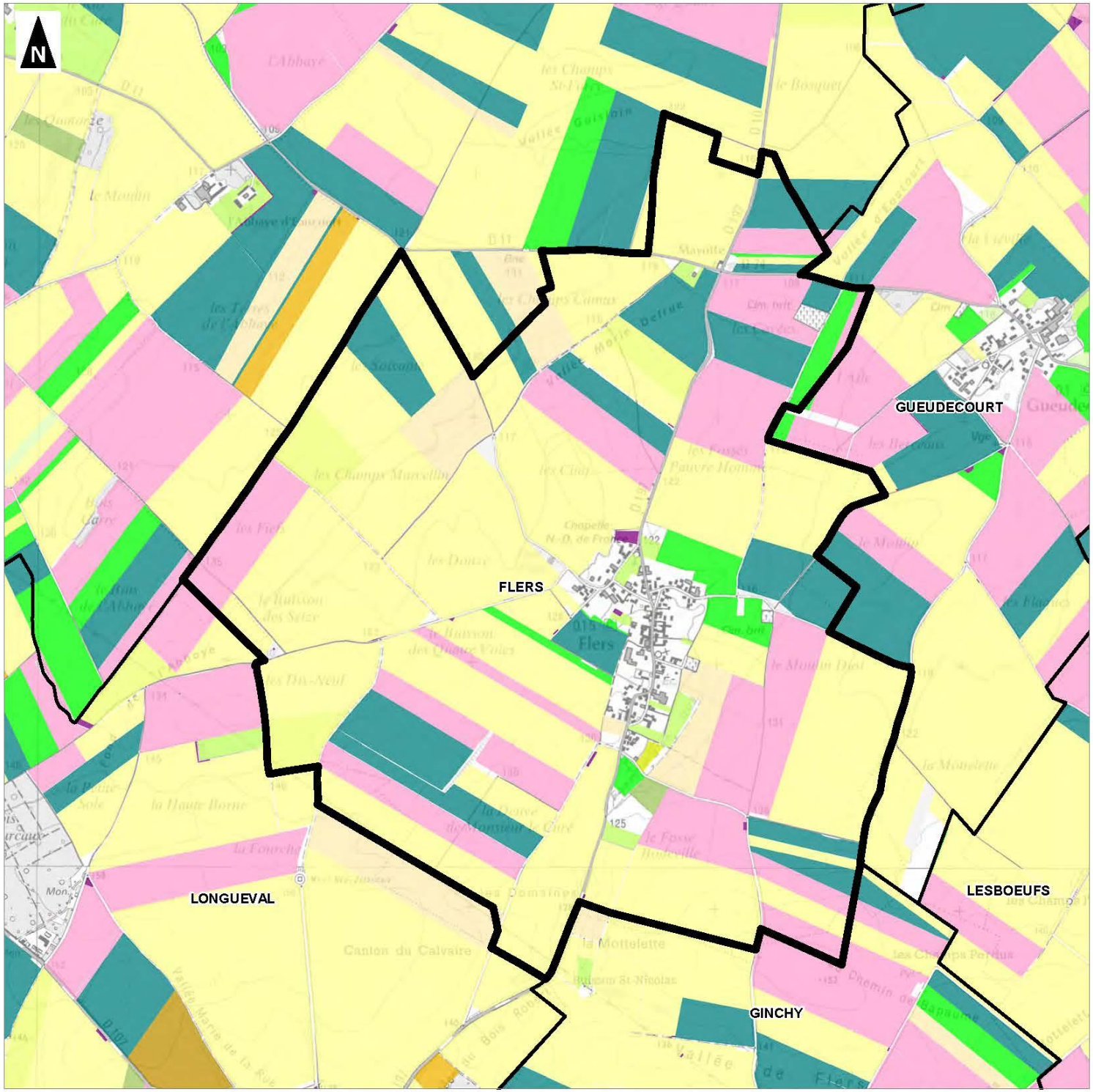
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 55%. Les cultures industrielles sont en troisième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 12% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en deuxième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 8%, le colza qui représente plus de 4% et les petits pois qui représentent plus de 6% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : FLERS



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:16 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

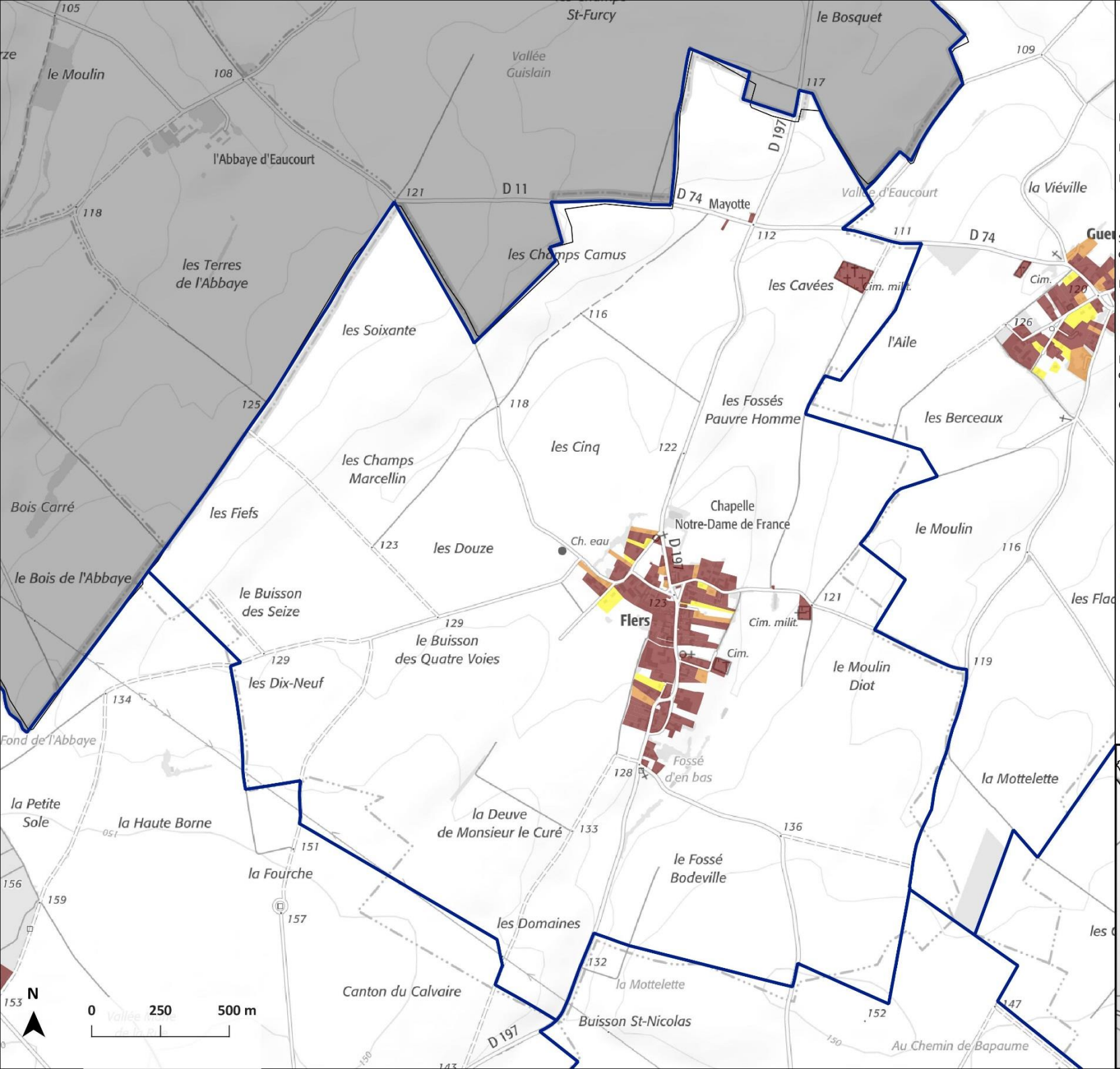
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Flers

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80314
Commune	Flers
Surf com (ha)	627
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	188454
Conso foncière totale (ha)	19
Conso foncière avant 70 (m²)	159936
Conso foncière avant 70 (ha)	16
Propriétés bâties avant 70	83
Surface moyenne avant 70 (m²)	1927
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1433
Conso foncière 70 2005 (m²)	15607
Conso foncière 70 2005 (ha)	2
Propriétés bâties avant 70	10
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1561
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1201
Conso foncière 2005-2015 (m²)	13374
Conso foncière 2005-2015 (ha)	1

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Flers
Consommation du foncier

La commune comptait 176 habitants en 2014.

La superficie totale est de 627 hectares.

La consommation foncières est de :
- 16 hectares jusqu'en 1969.
- 1.6 hectares de 1970 à 2005.
- 1.3 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 18.8 hectares, qui représente 3 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1927 m² jusqu'en 1969
- 1561 m² de 1970 à 2005
- 1672 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Flers représente 0.9 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

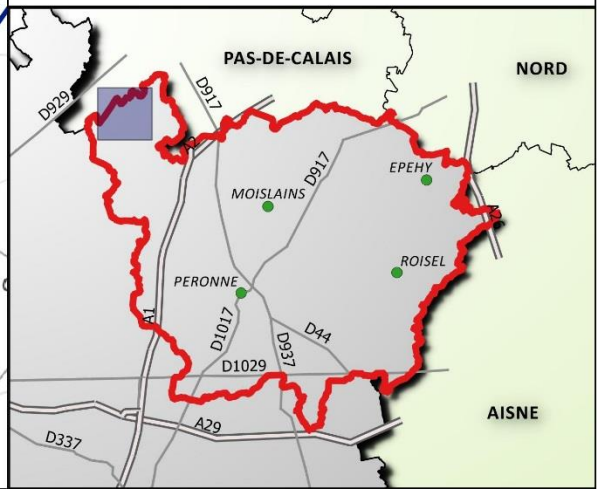
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1433 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1201 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1216 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Deux exploitants de Flers ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 50 ans.

Statut des exploitations

L'une des exploitations a le statut de SCEA, l'autre a le statut d'exploitation individuelle.

Emplois salariés

Une exploitation emploie 1 salarié, l'autre emploie plusieurs salariés mais le nombre n'est pas indiqué.

Surface Agricole Utile

La SAU moyenne des exploitations est de 117 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Un exploitant possède deux labels (AB et bienvenue à la ferme), aucun ne vend directement ses produits.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Les deux exploitants possèdent un parcellaire regroupé et jugent la qualité de la terre de moyenne à bonne.

Contraintes à l'agriculture

Aucun des exploitant n'a un parcellaire contraint.

Avenir et projets

Les deux exploitants estiment l'avenir de leur exploitation viable. Un des exploitants a un projet de construction, d'installation de panneaux photovoltaïques et de changement de destination.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

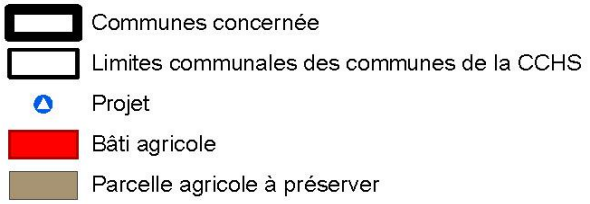
Cette cartographie est présentée ci-après.

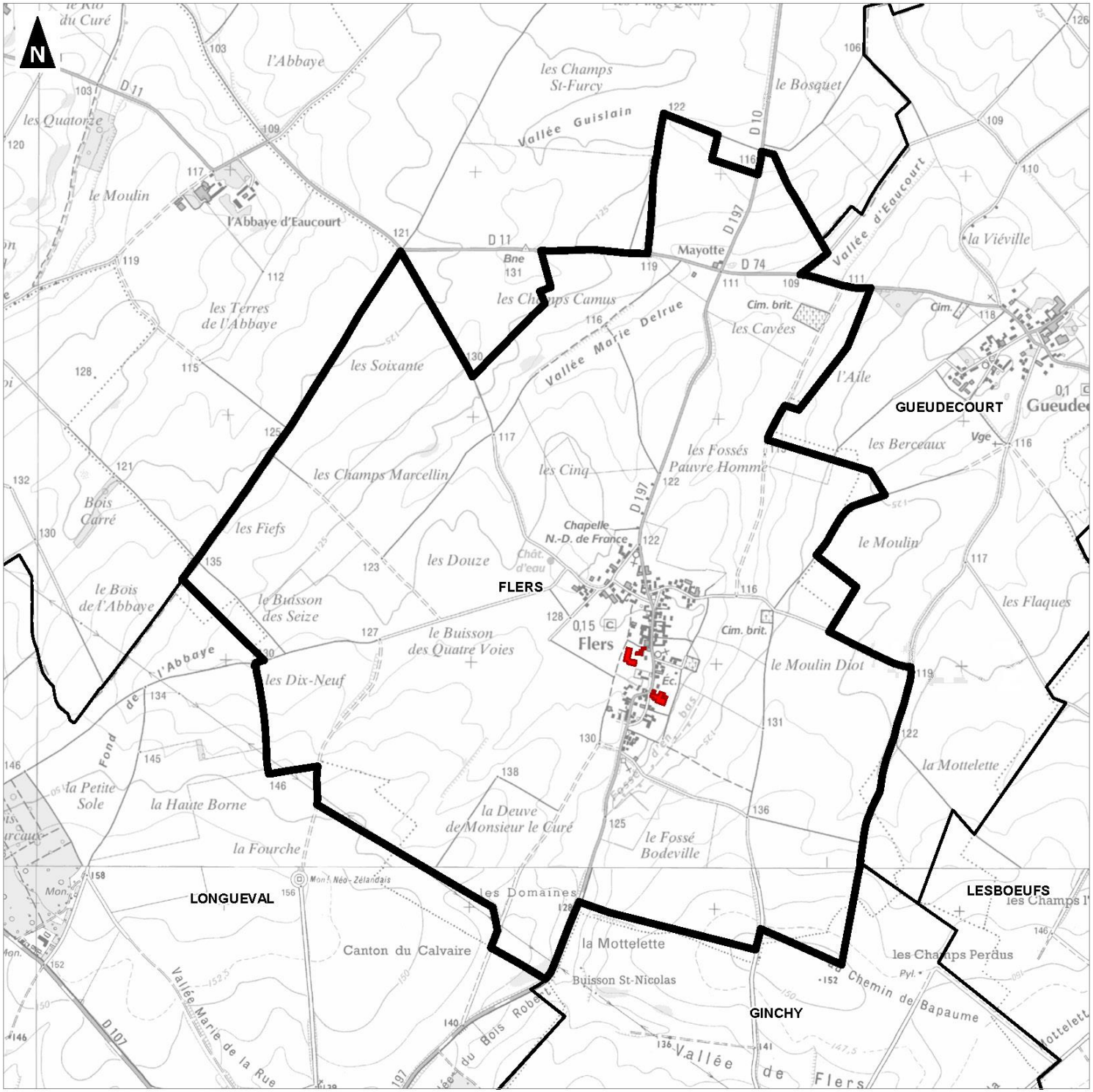
Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : FLERS





0 500 1 000
Mètres

1:16 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

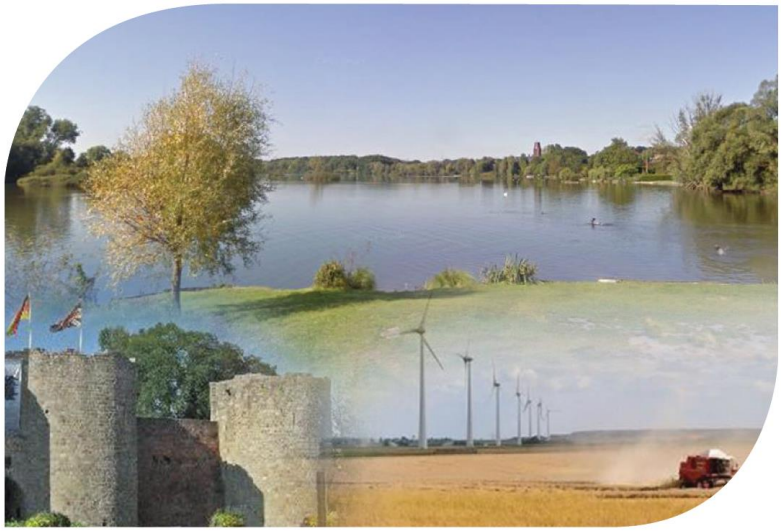
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Flaucourt

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Flaucourt

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Flaucourt	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6
1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12
CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13
2.1 Définition 14
2.2 Sur Flaucourt 15
CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17
3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Flaucourt 19
CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21
4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

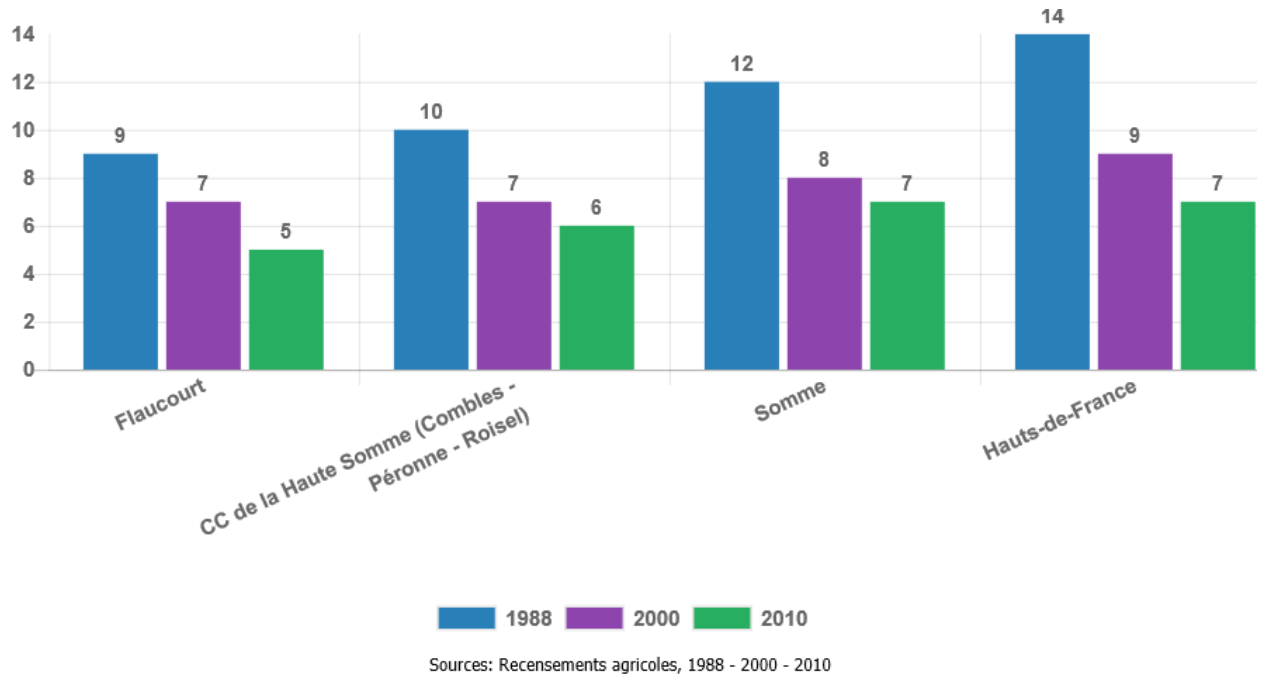


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a baissé avec notamment la perte de quatre exploitations entre 2000 et 2010. Flaucourt a légèrement moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation augmenter entre 1988 et 2010 jusqu'à 1,6 UTA par exploitation. Ce chiffre est inférieur à la moyenne observée sur la CCHS mais est équivalent à la moyenne observée sur le département.

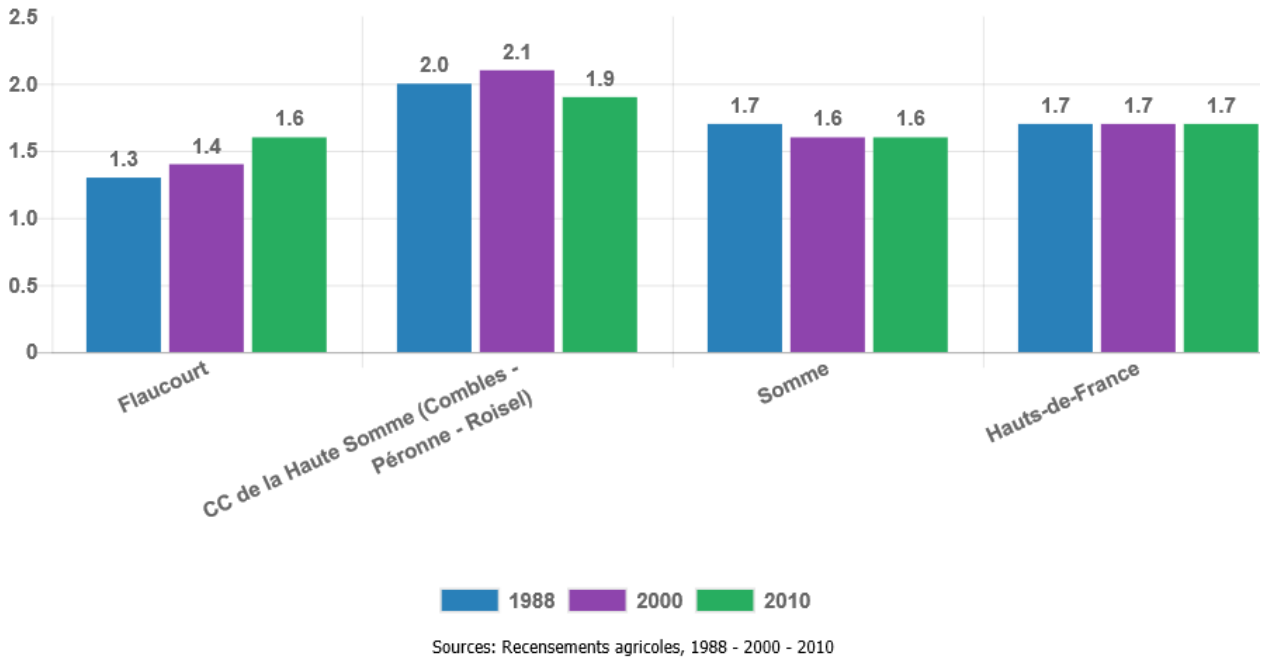


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement peu présent sur Flaucourt. Le nombre moyen d'UGB par exploitation a augmenté entre 1988 et 2010, mais reste peu développé comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région.

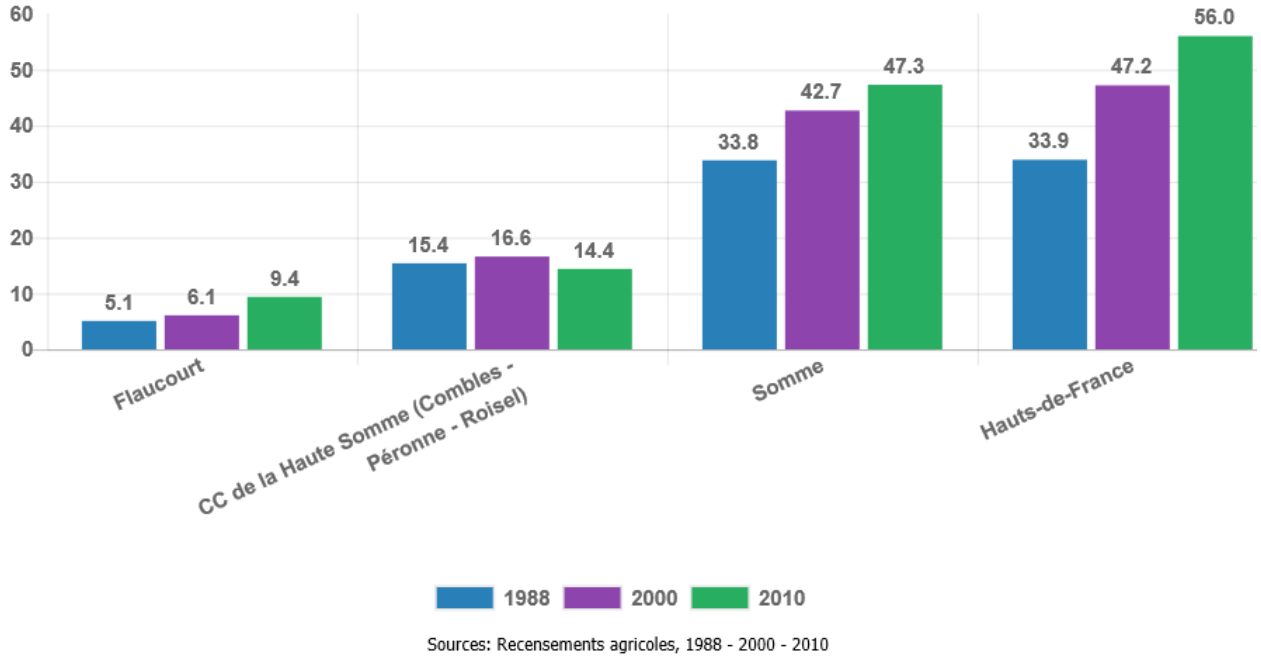


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

47 UGB étaient recensée en 2010 contre 43 en 2000.

	1988	2000	2010
Flaucourt	46	43	47
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Flaucourt a fortement augmenté entre 1988 et 2010. La disparition d'exploitations entre 1988 et 2010 a profité aux autres exploitations de la commune. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

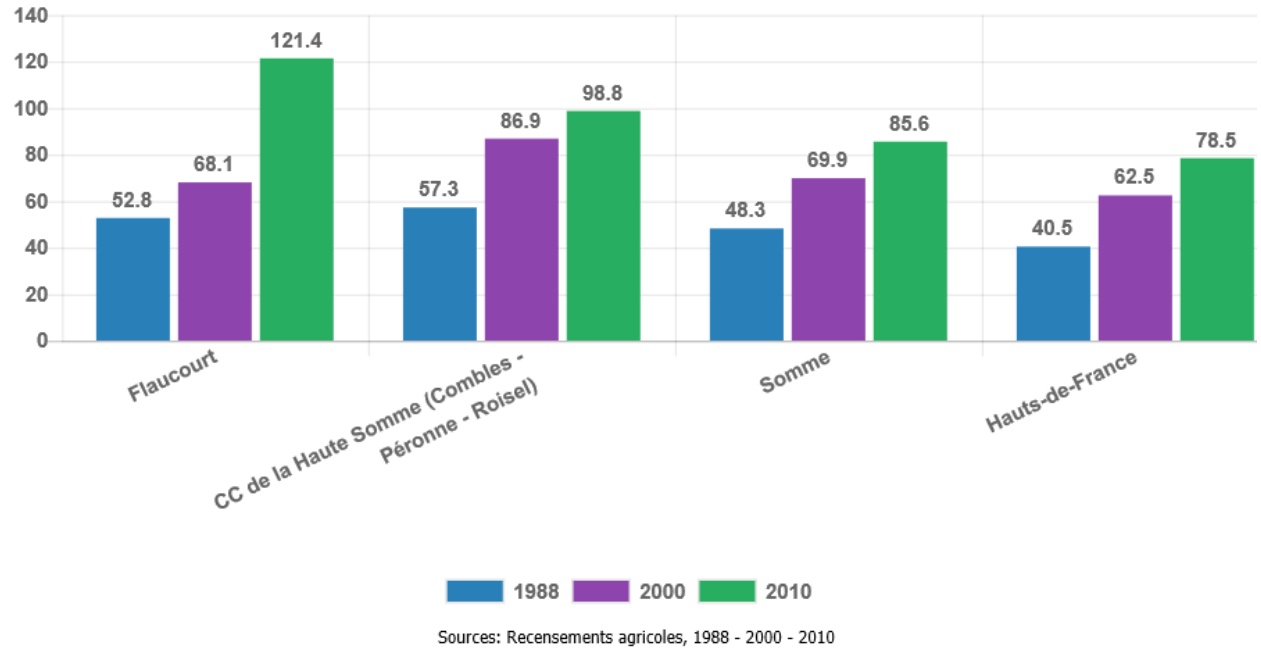


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Flaucourt est passée de 475 ha en 1988 à 607 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Flaucourt	475	477	607
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2010. La SAU des terres labourables de la commune est sensiblement supérieur à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

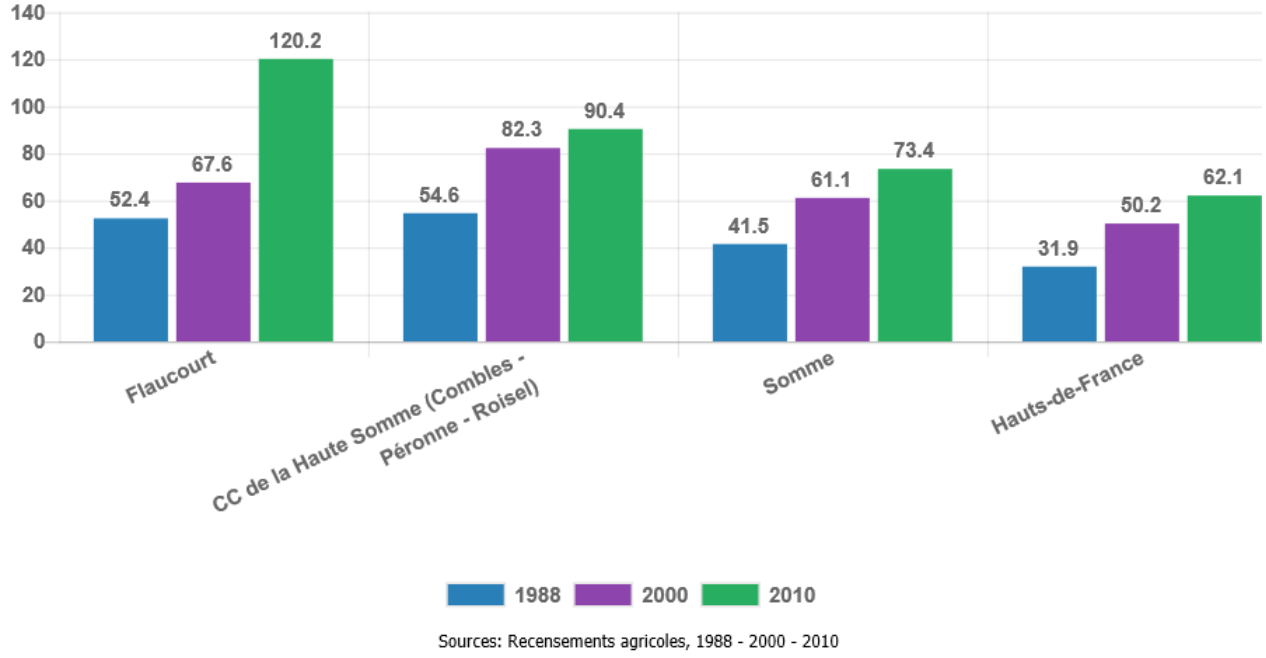


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Flaucourt	472	473	601
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation était résiduelle en 1988. En 2000 et 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

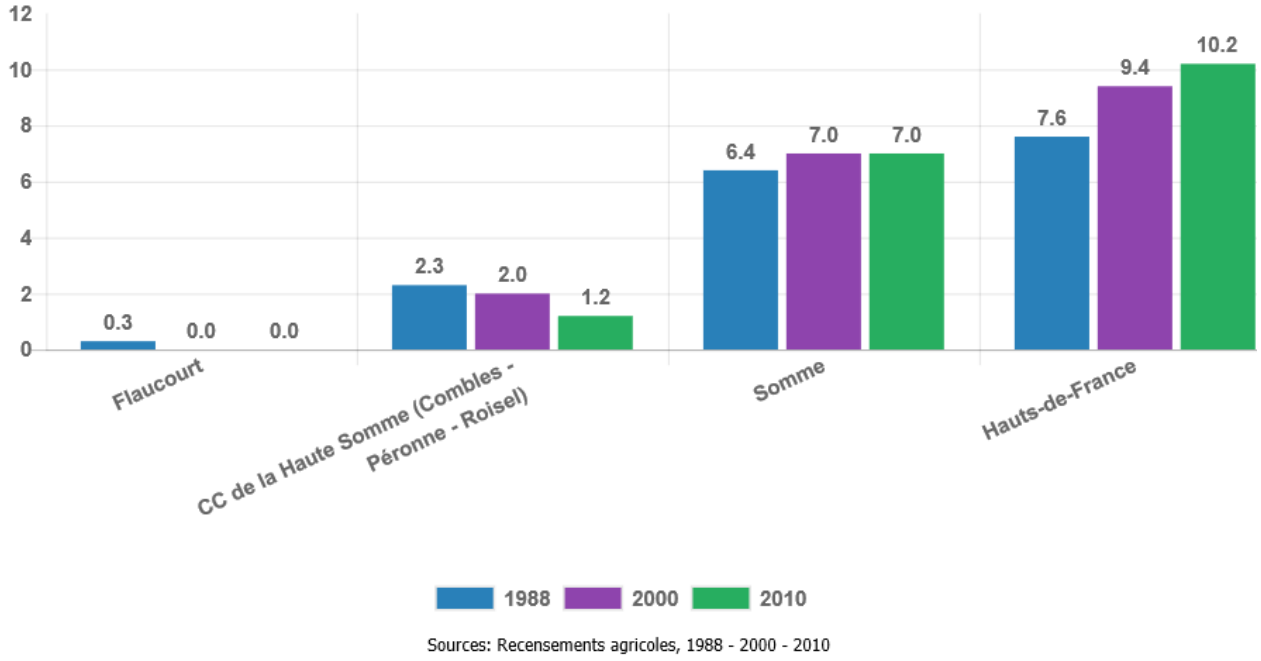


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Flaucourt	3	0	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Flaucourt

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 –Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	0,42	0,066%
Bande admissible le long d'une forêt sans production	0,01	0,002%
Blé tendre d'hiver	343,47	53,943%
Betterave non fourragère / Bette	129,19	20,290%
Colza d'hiver	27,82	4,369%
Haricot / Flageolet	13,04	2,048%
Jachère de 5 ans ou moins	1,45	0,228%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	1,94	0,305%
Lin fibres	9,35	1,468%
Maïs	1,81	0,284%
Moutarde	0,15	0,024%
Petits pois	1,539	0,242%
Pois de printemps semé avant le 31/05	5,57	0,875%
Pomme de terre de consommation	95,72	15,033%
Pomme de terre féculière	4,52	0,710%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,73	0,115%

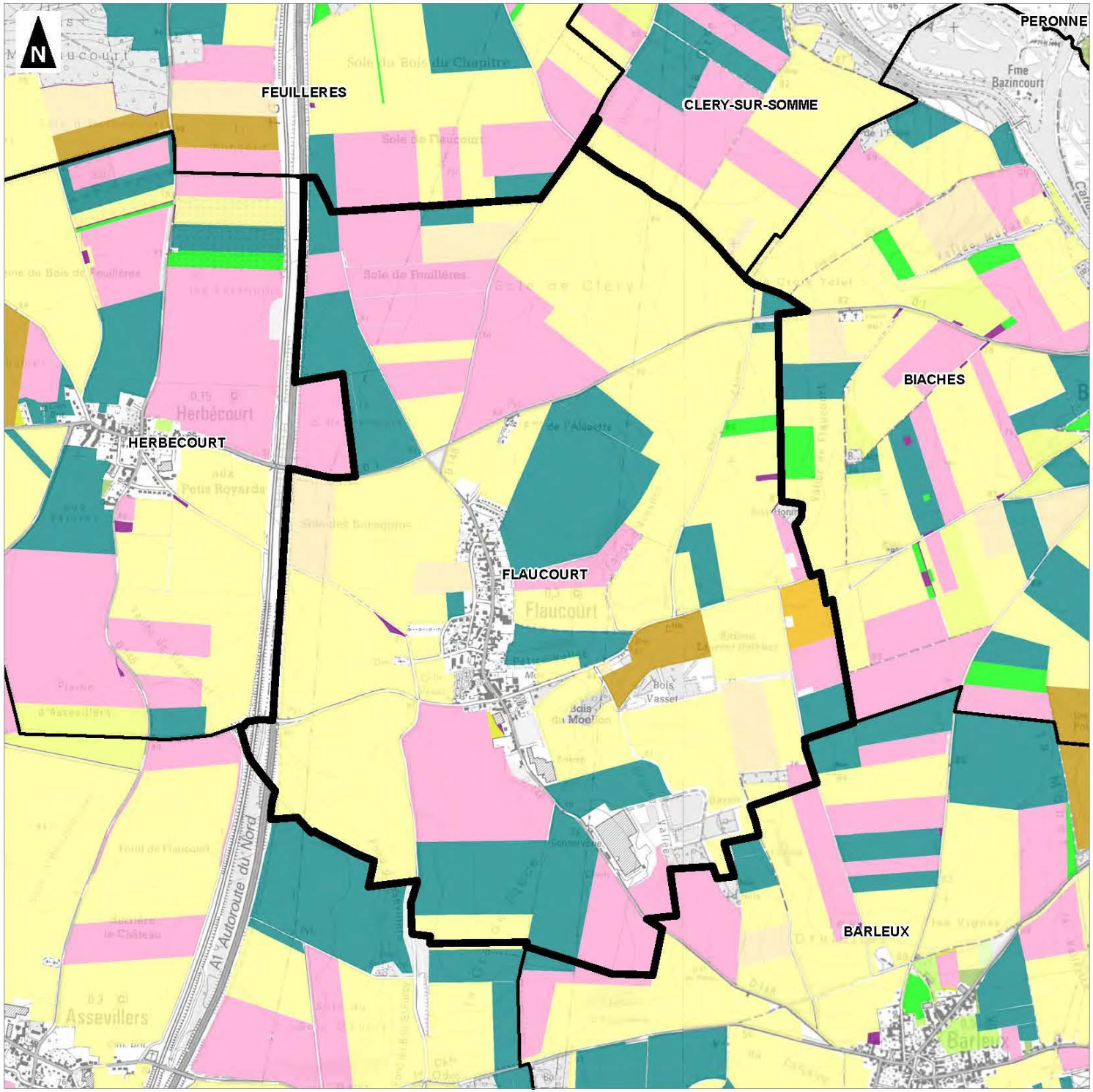
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 53%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 20% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 15% et le colza qui représente plus de 4% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : FLAUCOURT



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:18 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

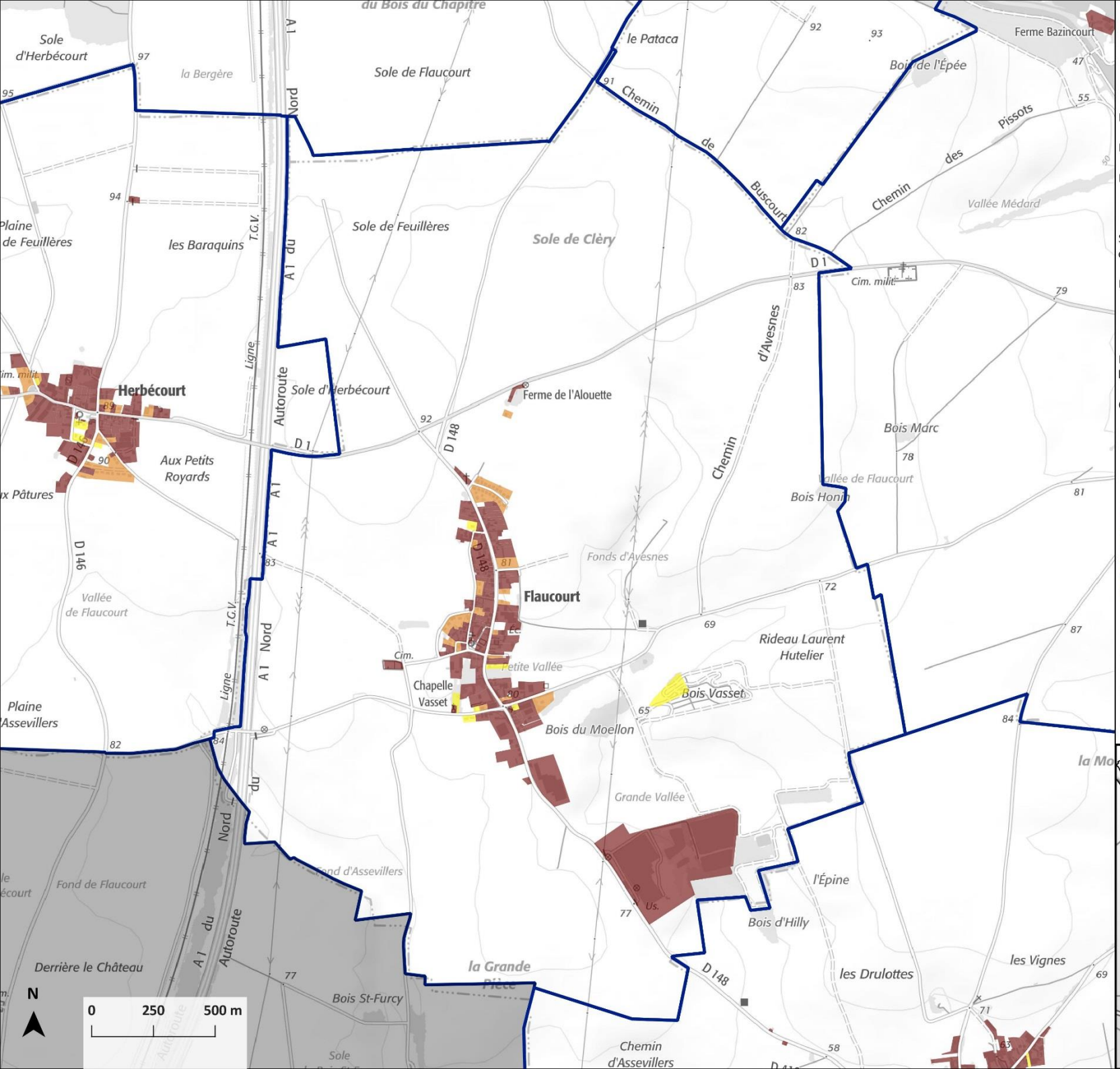
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Flaucourt

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80313
Commune	Flaucourt
Surf com (ha)	736
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	390453
Conso foncière totale (ha)	39
Conso foncière avant 70 (m²)	337962
Conso foncière avant 70 (ha)	34
Propriétés bâties avant 70	96
Surface moyenne avant 70 (m²)	3520
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1189
Conso foncière 70 2005 (m²)	35364
Conso foncière 70 2005 (ha)	4
Propriétés bâties avant 70	40
Surface moyenne 70 2005 (m²)	884
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	890
Conso foncière 2005-2015 (m²)	17129
Conso foncière 2005-2015 (ha)	2

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Flaucourt
Consommation du foncier

La commune comptait 290 habitants en 2014.

La superficie totale est de 736 hectares.

La consommation foncières est de :
- 33.8 hectares jusqu'en 1969.
- 3.5 hectares de 1970 à 2005.
- 1.7 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 39 hectares, qui représente 5.3 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 3520 m² jusqu'en 1969
- 884 m² de 1970 à 2005
- 2141 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Flaucourt représente 1.8 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

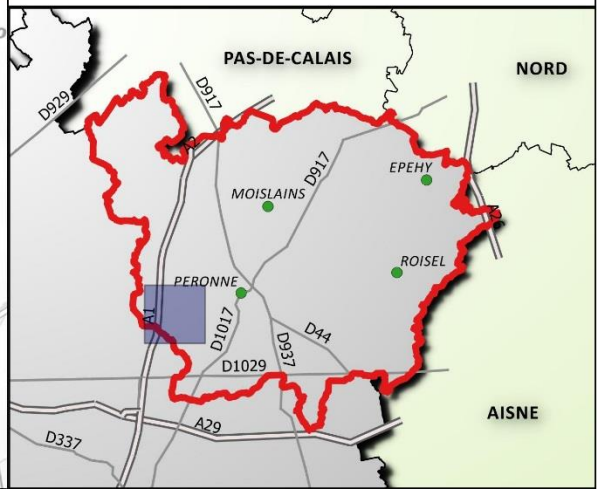
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1189 m² par maison jusqu'en 1969.
- 890 m² par maison de 1970 à 2005.
- 946 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Un seul exploitant de Flaucourt a participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

L'âge de l'exploitant n'est pas indiqué par discrétion.

Statut des exploitations

Son exploitation a le statut d'EARL.

Emplois salariés

L'exploitant emploie des salariés mais n'a pas indiqué leur nombre.

Surface Agricole Utile

La SAU de l'exploitation est de 163 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

L'exploitant possède un label mais n'a pas indiqué lequel. Il ne vend pas directement ses produits.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Son parcellaire est dispersé en îlots. L'exploitant juge la qualité de sa terre bonne.

Contraintes à l'agriculture

L'exploitant estime son parcellaire contraint.

Avenir et projets

L'exploitant estime son avenir viable, il n'a pas de projet de construction.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

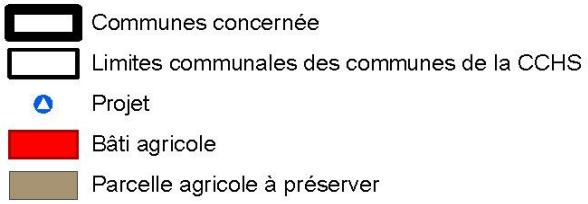
Cette cartographie est présentée ci-après.

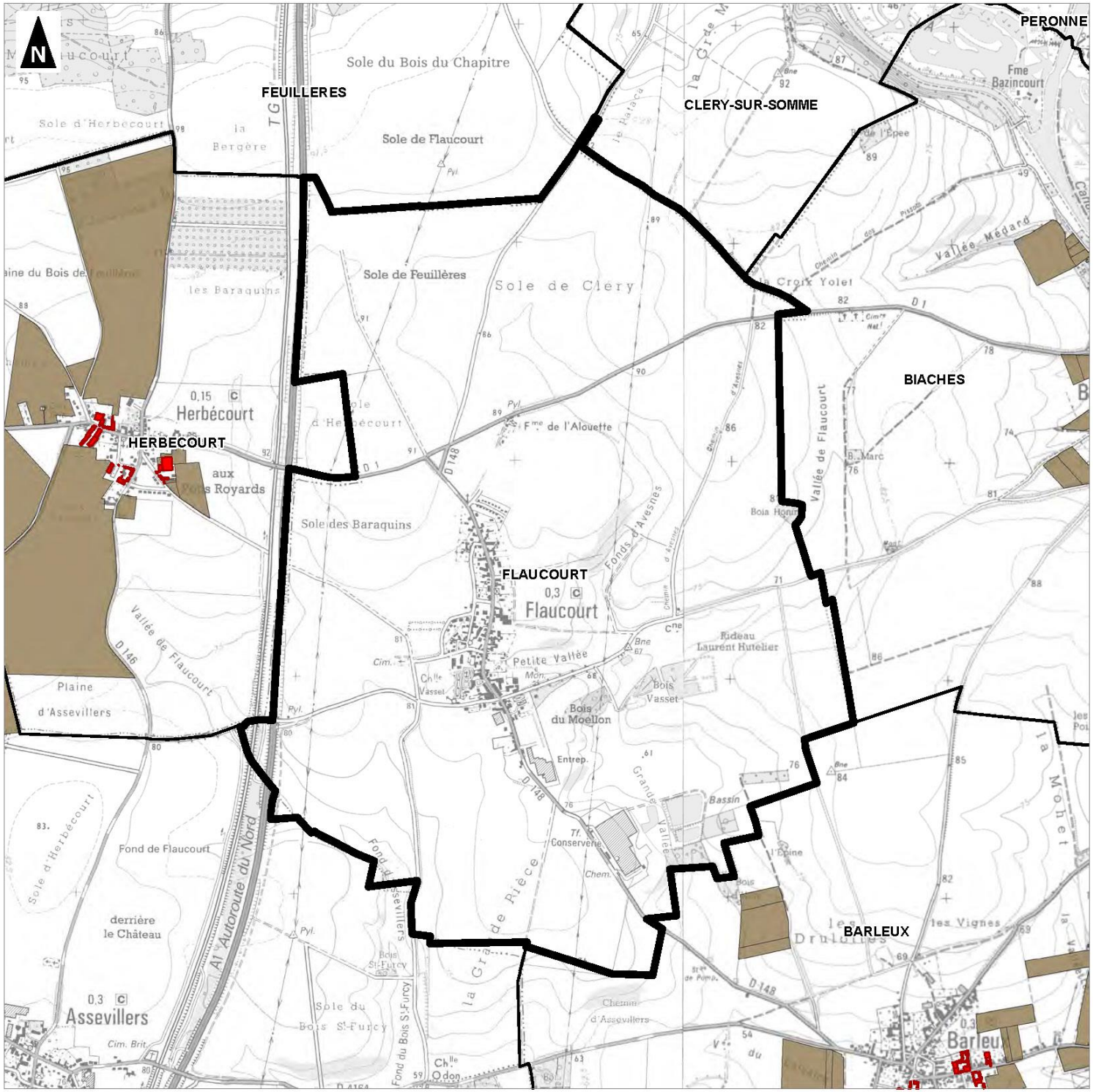
Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : FLAUCOURT





1:18 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

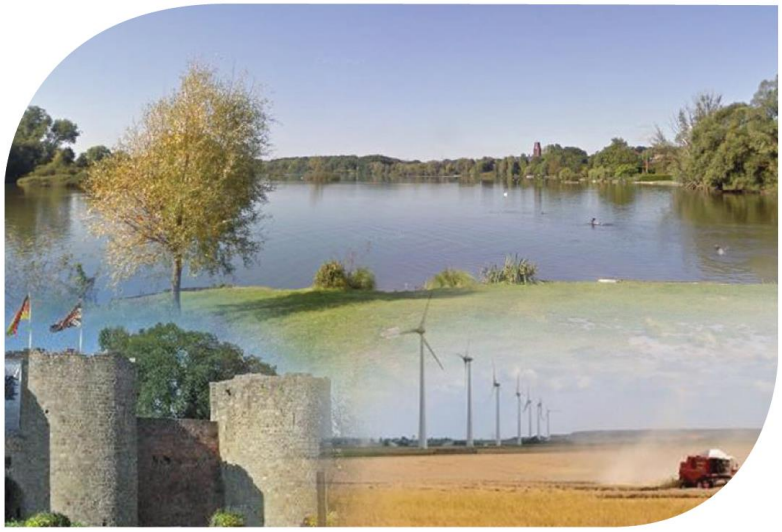
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Fins

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Fins

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Fins	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6
1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12
CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13
2.1 Définition 14
2.2 Sur Fins 15
CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17
3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Fins 19
CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21
4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

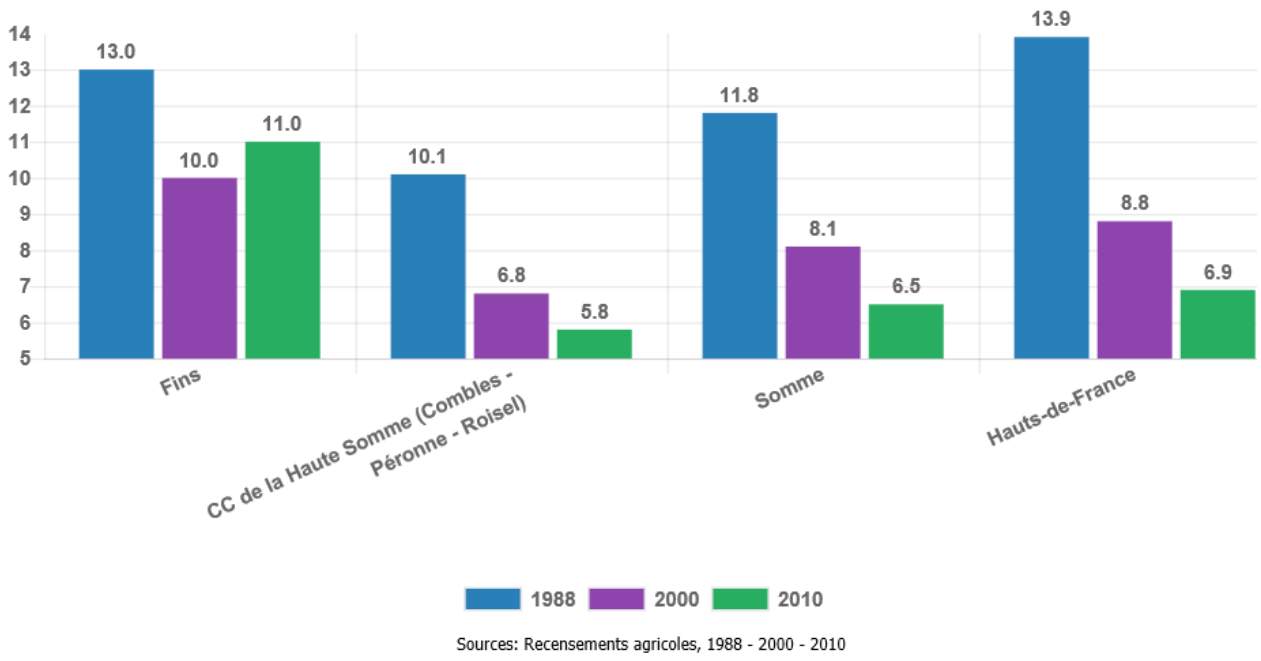


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a baissé de deux entre 1998 et 2010. Fins a deux fois plus d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation augmenter entre 1988 et 2000, puis ensuite légèrement diminuer entre 2000 et 2010 à 3,6 UTA par exploitation. Ce chiffre est donc bien supérieur à la moyenne observée sur la CCHS.

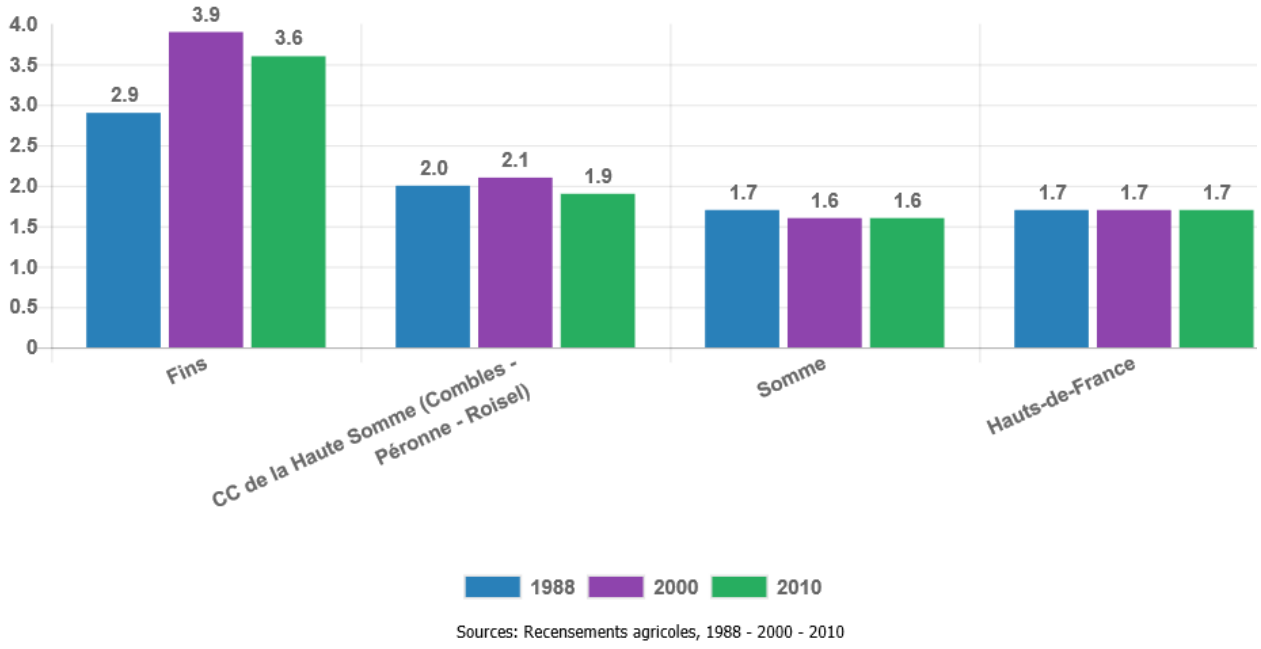


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement peu présent sur Fins. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est à l'état résiduel en 2010, comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région.

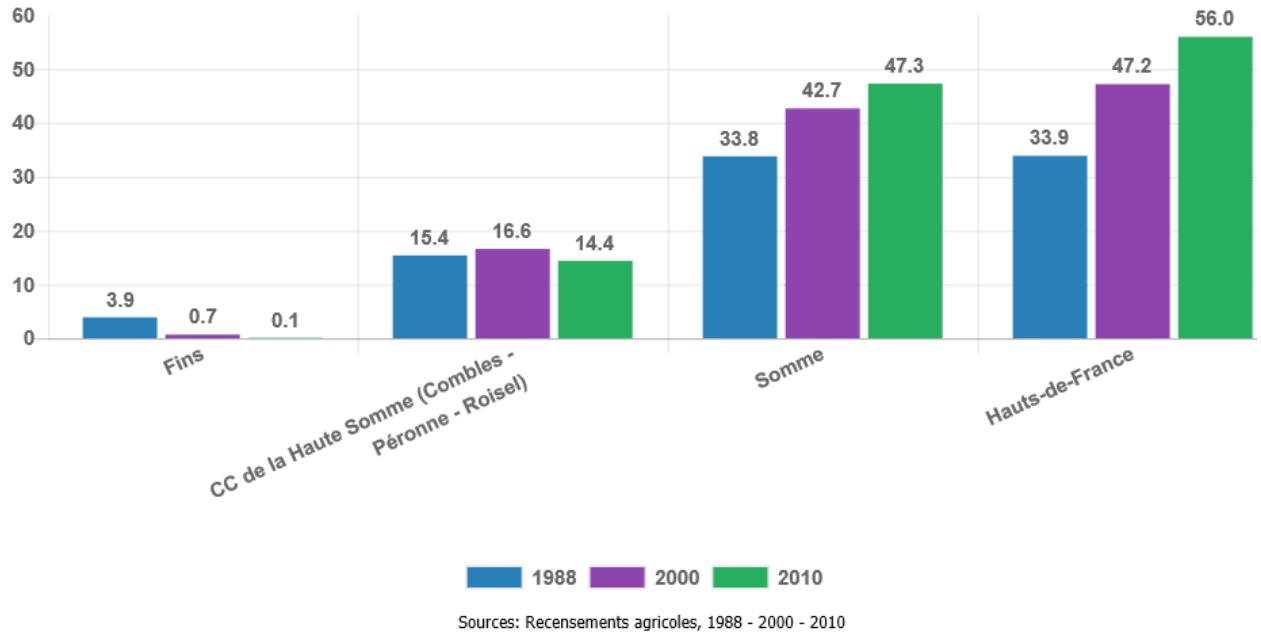


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Une UGB était encore recensée en 2010 contre 50 en 1988.

	1988	2000	2010
Fins	50	7	1
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Fins a augmenté entre 1988 et 2000, puis a ensuite diminué entre 2000 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

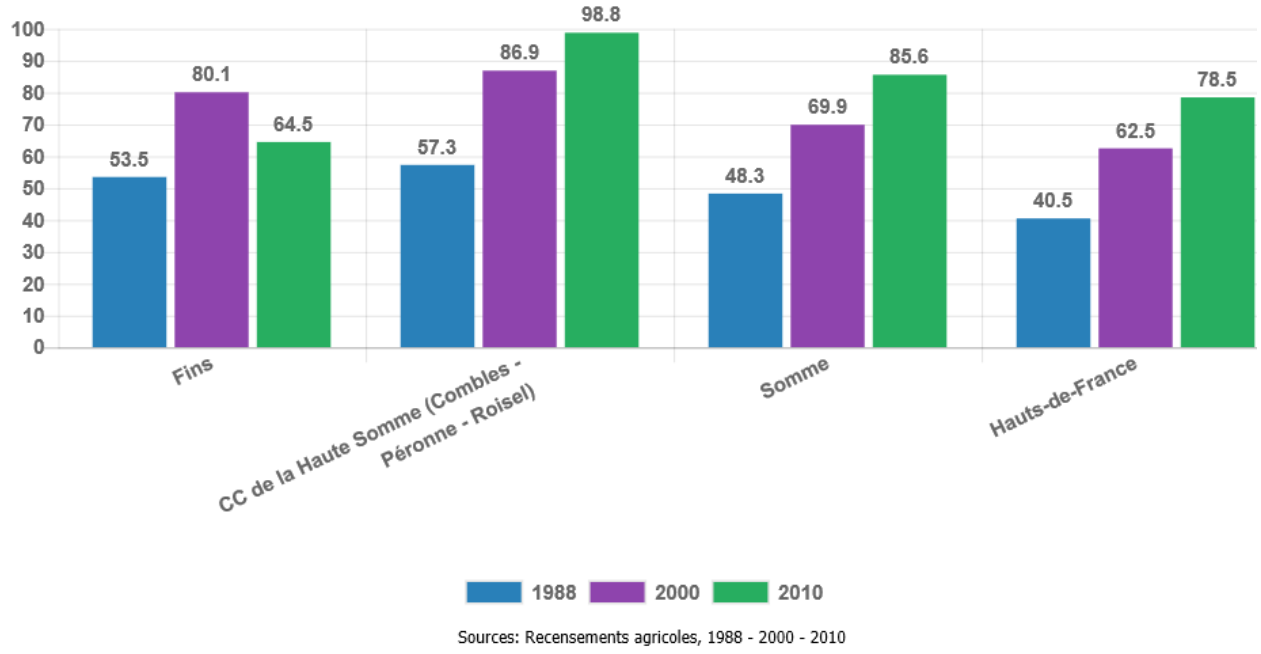


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Fins est passée de 696 ha en 1988 à 709 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Fins	696	801	709
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2000, puis a ensuite diminué entre 2000 et 2010.

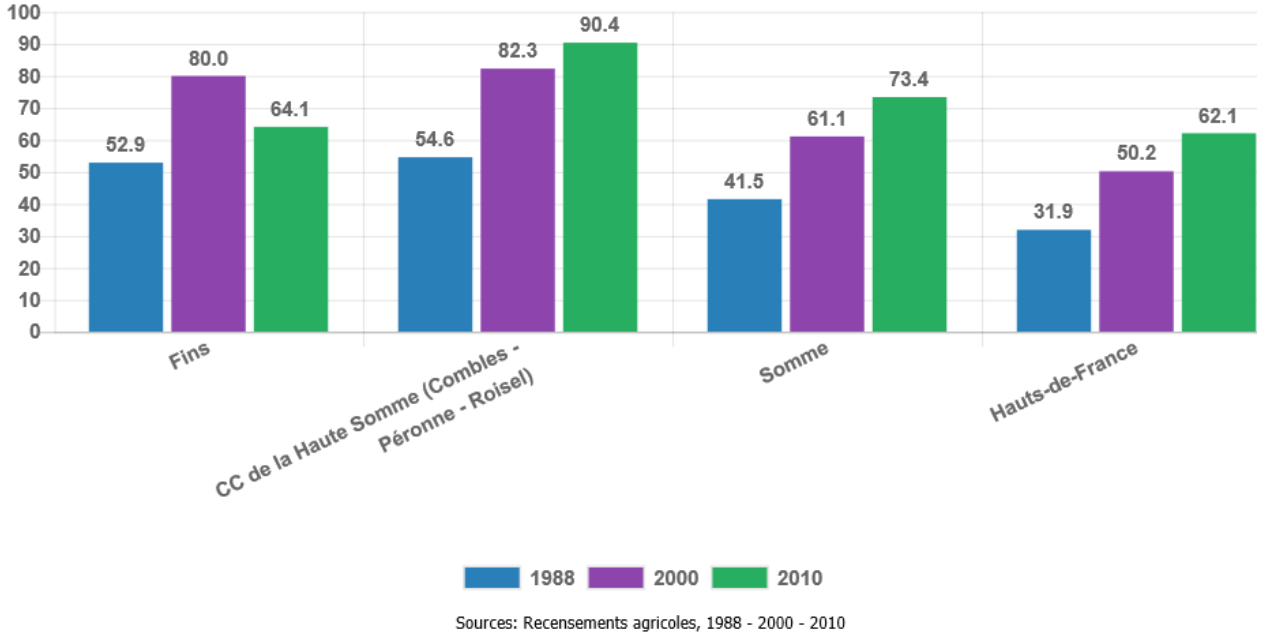


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Fins	688	800	705
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a également diminué entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

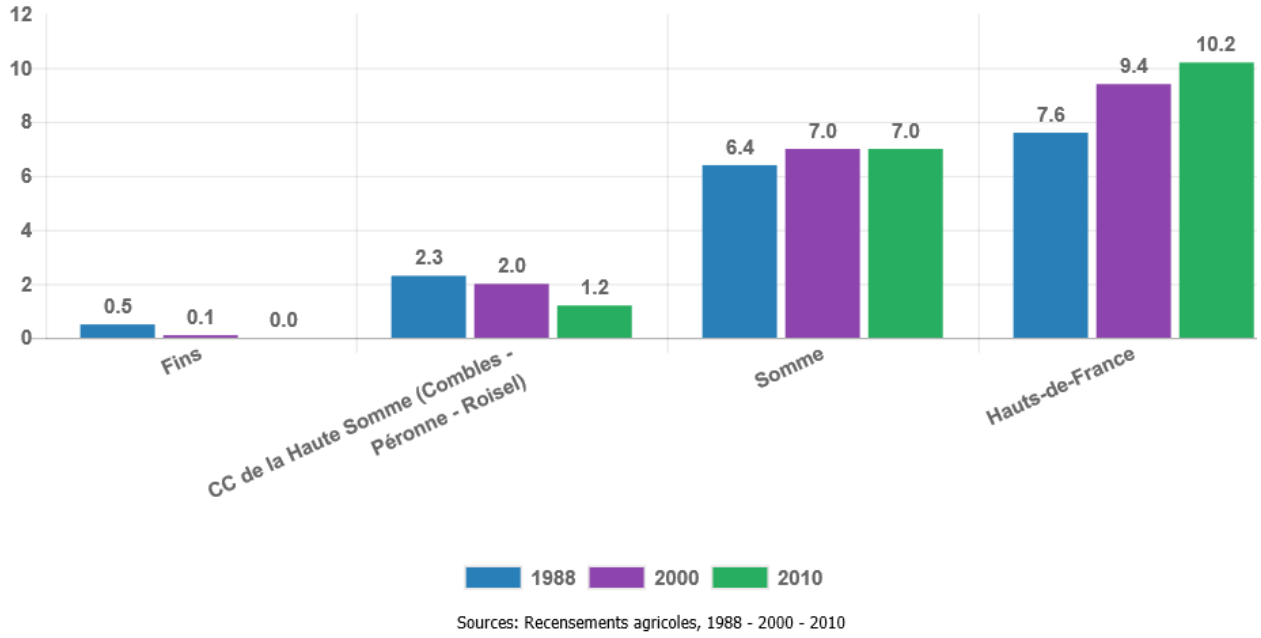


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Fins	7	1	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Fins

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Bordure de champ	1,09	0,18%
Blé tendre d'hiver	302,95	49,38%
Betterave non fourragère / Bette	166,43	27,13%
Blé tendre de printemps	5,42	0,88%
Carotte	4,87	0,79%
Chicorée / Endive / Scarole	37,91	6,18%
Colza d'hiver	35,22	5,74%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	0,49	0,08%
Autre graminée fourragère pure de 5 ans ou moins	0,59	0,10%
Jachère de 5 ans ou moins	1,29	0,21%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	1,62	0,26%
Maïs ensilage	0,68	0,11%
Maïs	7,12	1,16%
Oignon / Échalote	9,15	1,49%
Orge d'hiver	7,16	1,17
Orge de printemps	5,01	0,82%
Potiron / Potimarron	0,94	0,15%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	2,95	0,48%
Petits pois	5,10	0,83%
Pomme de terre de consommation	11,15	1,82%
Pomme de terre féculière	4,73	0,77%
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	0,39	0,06%
Surface agricole temporairement non exploitée	1,21	0,20%

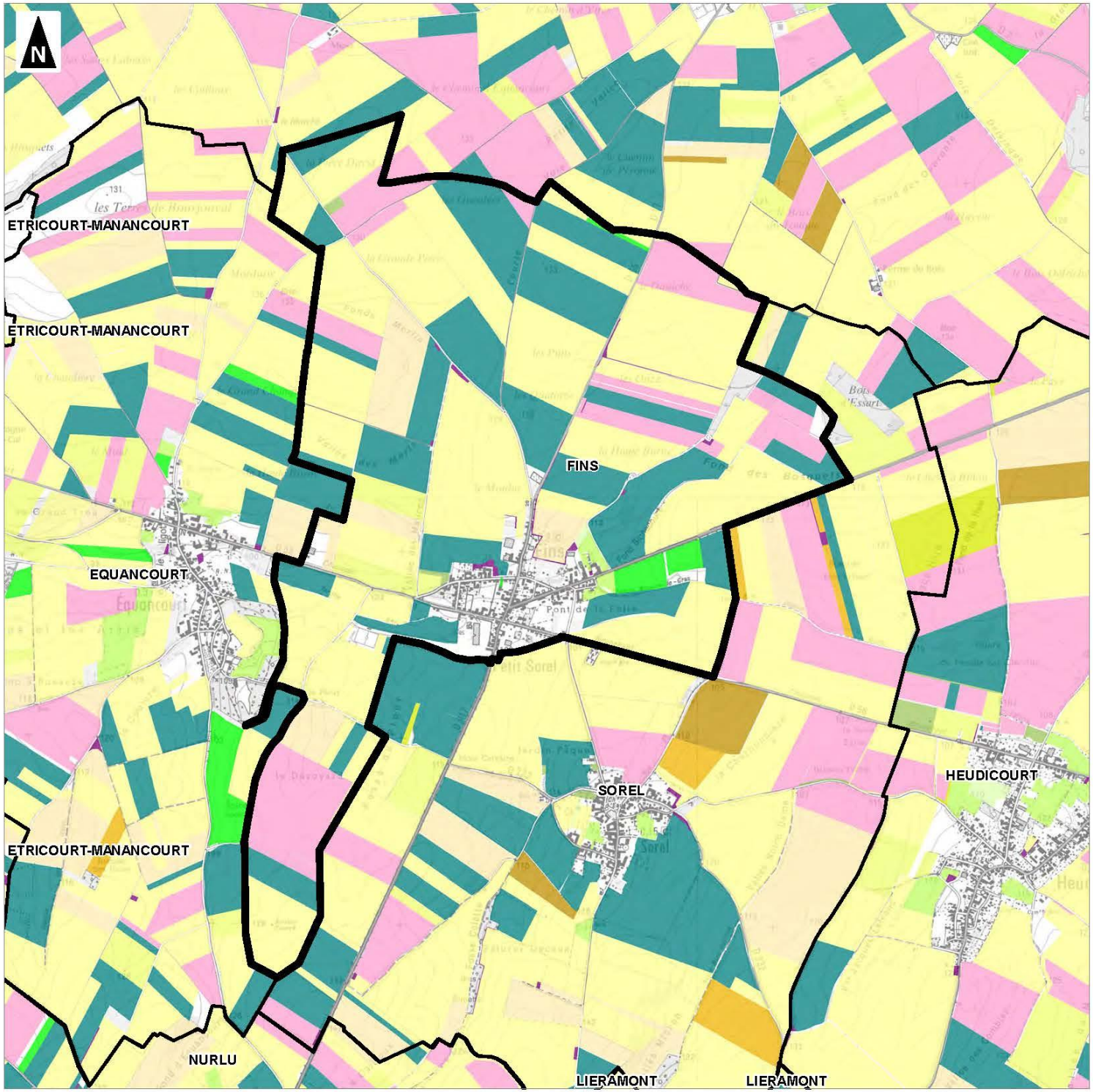
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 49%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 27% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les endives qui représentent plus de 6% et le colza qui représente plus de 5% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : FINS



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:21 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

3.2 Analyse de la consommation foncière sur Fins

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80312
Commune	Fins
Surf com (ha)	687
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	249393
Conso foncière totale (ha)	25
Conso foncière avant 70 (m²)	212920
Conso foncière avant 70 (ha)	21
Propriétés bâties avant 70	115
Surface moyenne avant 70 (m²)	1851
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1045
Conso foncière 70 2005 (m²)	14583
Conso foncière 70 2005 (ha)	1
Propriétés bâties avant 70	11
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1326
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1215
Conso foncière 2005-2015 (m²)	21888
Conso foncière 2005-2015 (ha)	2

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20

Commune de Fins
Consommation du foncier

La commune comptait 284 habitants en 2014.

La superficie totale est de 687 hectares.

La consommation foncières est de :
- 21.3 hectares jusqu'en 1969.
- 1.5 hectares de 1970 à 2005.
- 2.2 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 24.9 hectares, qui représente 3.6 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1851 m² jusqu'en 1969
- 1326 m² de 1970 à 2005
- 1990 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Fins représente 1.2 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

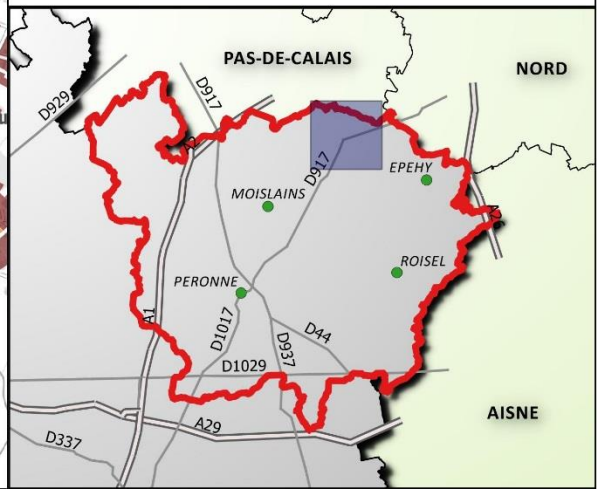
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1045 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1215 m² par maison de 1970 à 2005.
- 2123 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Trois exploitants de Fins ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 42 ans.

Statut des exploitations

Deux exploitations ont le statut d'exploitations individuelles, la troisième est une EARL.

Emplois salariés

Aucun salarié n'est employé.

Surface Agricole Utile

La moyenne des SAU des exploitations est de 96 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Aucun exploitant n'a de label ni ne vend directement ses produits.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Un exploitant a un parcellaire dispersé en îlots, un autre a son parcellaire regroupé et le troisième n'a pas répondu. Un exploitant juge la qualité de sa terre bonne, un autre la juge de moyenne à bonne.

Contraintes à l'agriculture

Un exploitant estime son parcellaire contraint.

Avenir et projets

Deux des trois exploitants estiment leur avenir viable et l'un des deux a un projet de diversification et de changement de destination.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

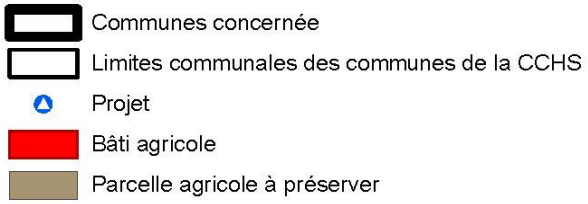
Cette cartographie est présentée ci-après.

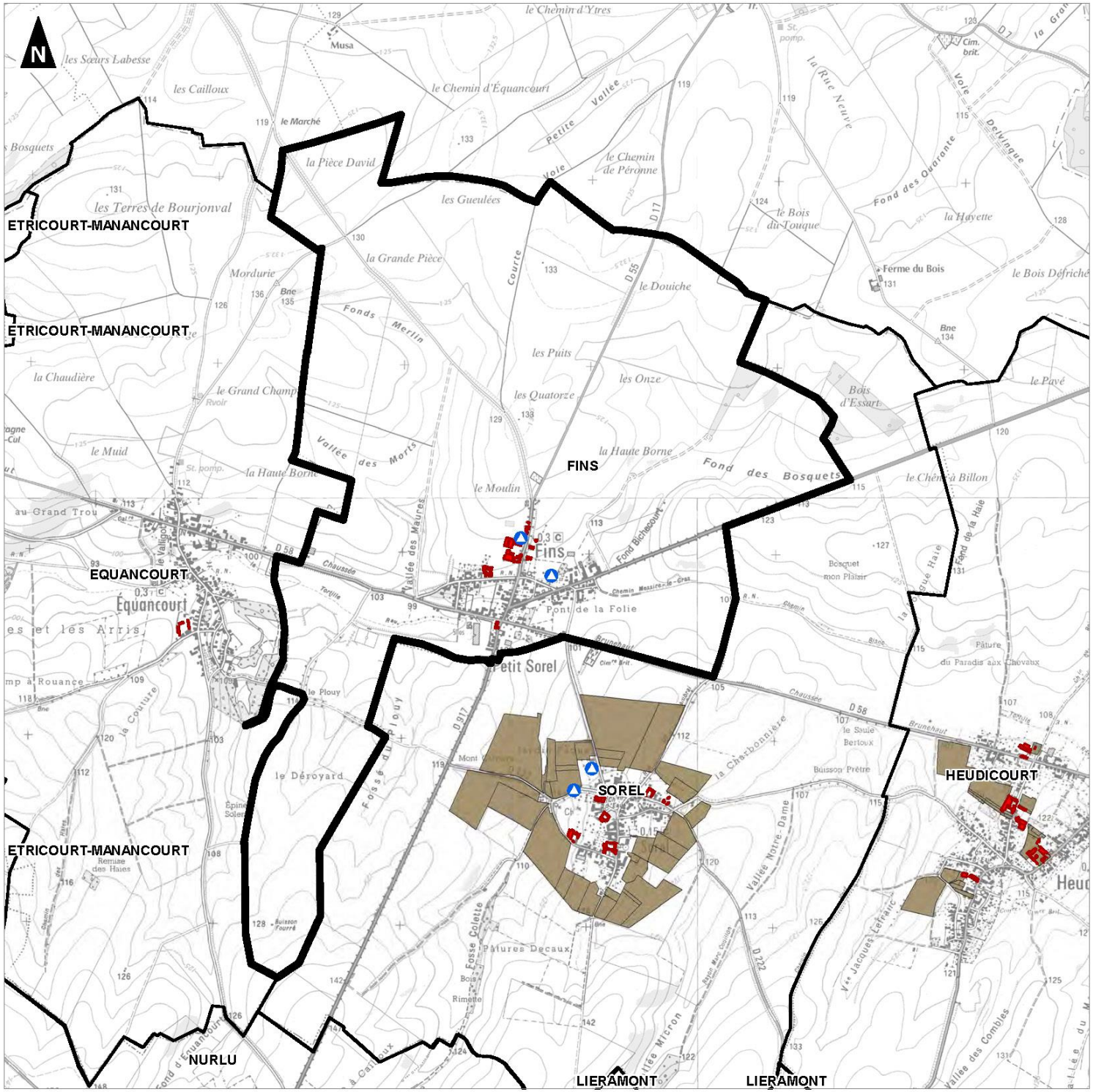
Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : FINS





1:21 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

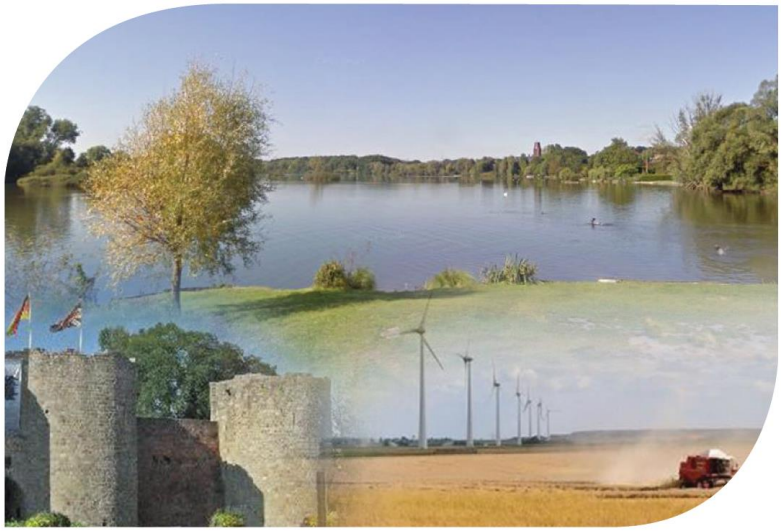
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Feuillères

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Feuillères

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Feuillères	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6
1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13
2.1 Définition 14
2.2 Sur Feuillères 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17
3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Feuillères 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21
4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

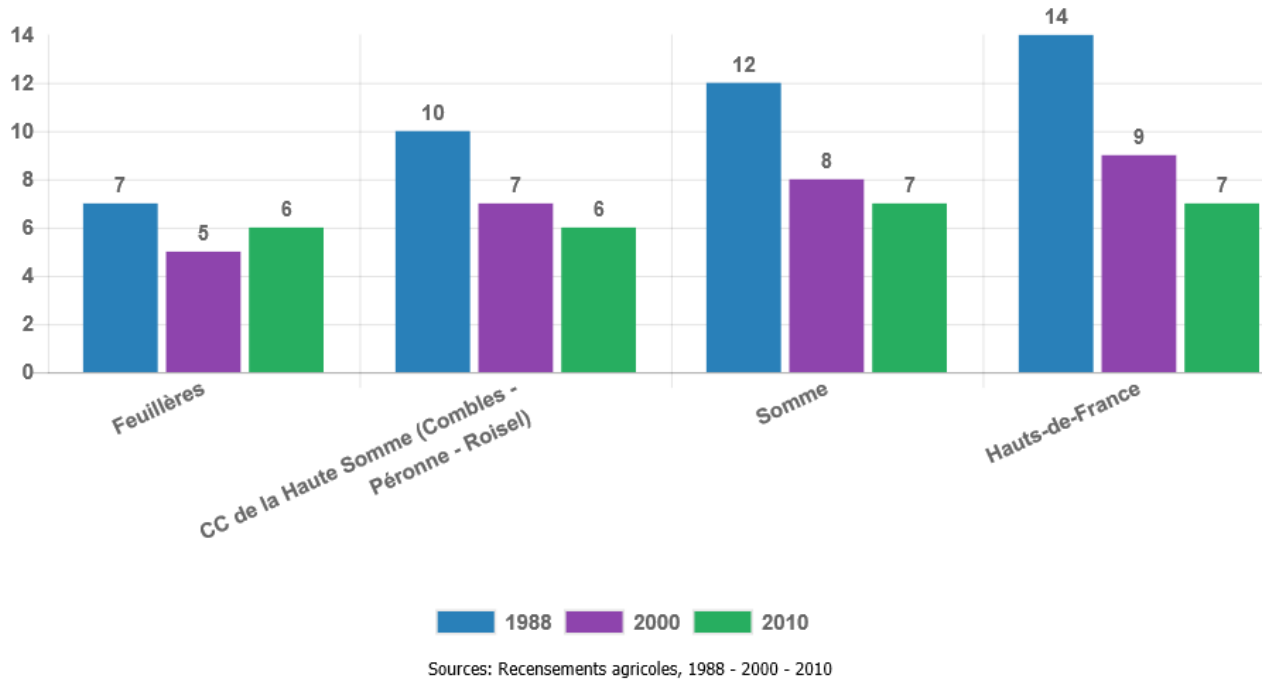


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune est resté relativement stable, avec néanmoins la perte d'une exploitation entre 1988 et 2010. Feuillères a un nombre d'exploitations sur son territoire équivalent à la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation augmenter entre 1988 et 2000, puis diminuer entre 2000 et 2010 à 1,5 UTA par exploitation. Ce chiffre est légèrement inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

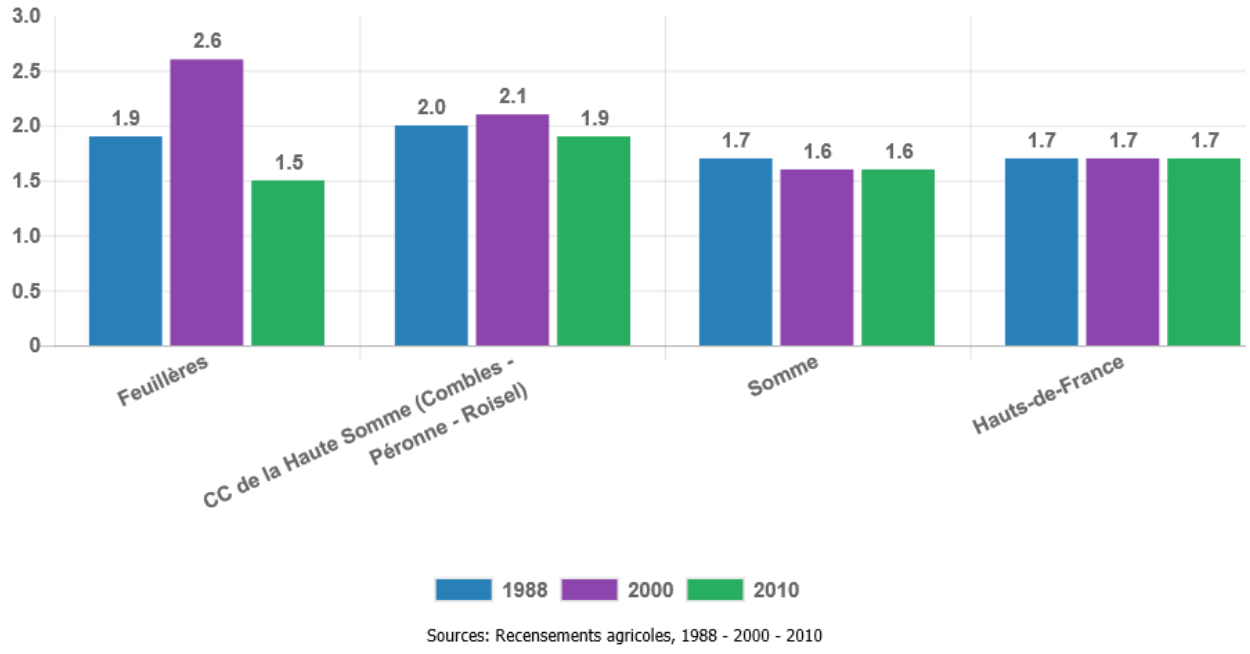


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Feuillères. Le nombre d'UGB moyen par exploitation sur Feuillères en 2010 est supérieur à la moyenne d'UGB par exploitation sur l'ensemble de la CCHS.

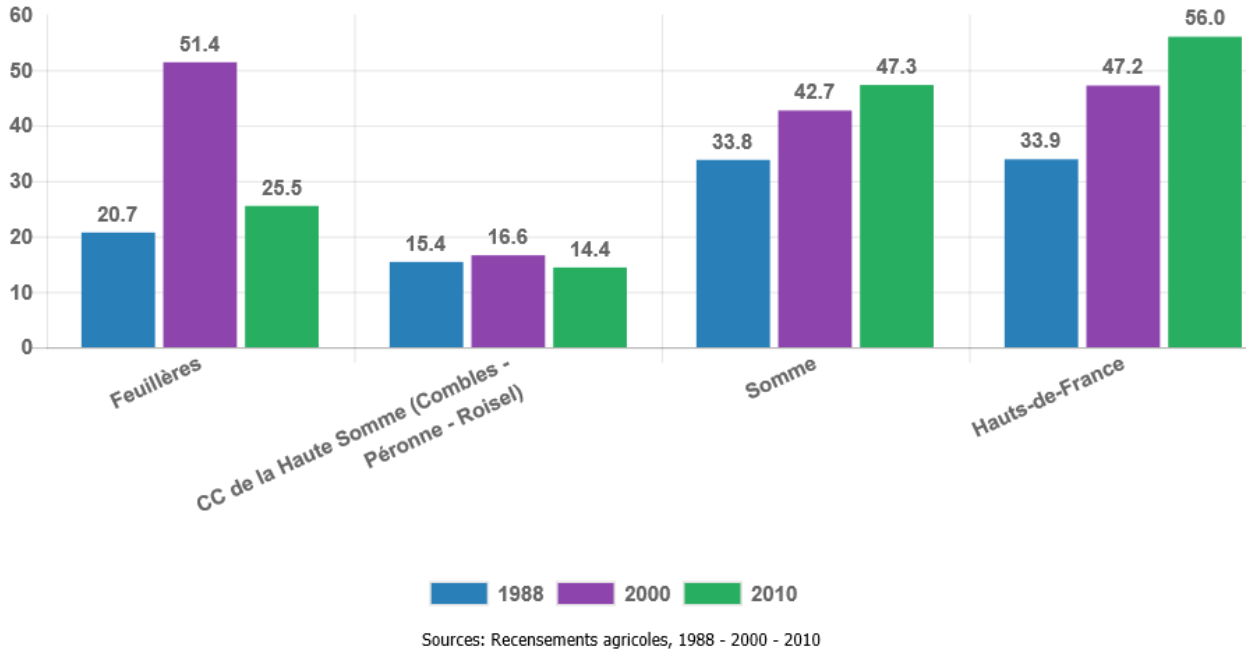


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

153 unités gros bovins étaient recensées en 2010 contre 257 en 2000.

	1988	2000	2010
Feuillères	145	257	153
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Feuillères a fortement progressé entre 1988 et 2000, puis a ensuite diminué entre 2000 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

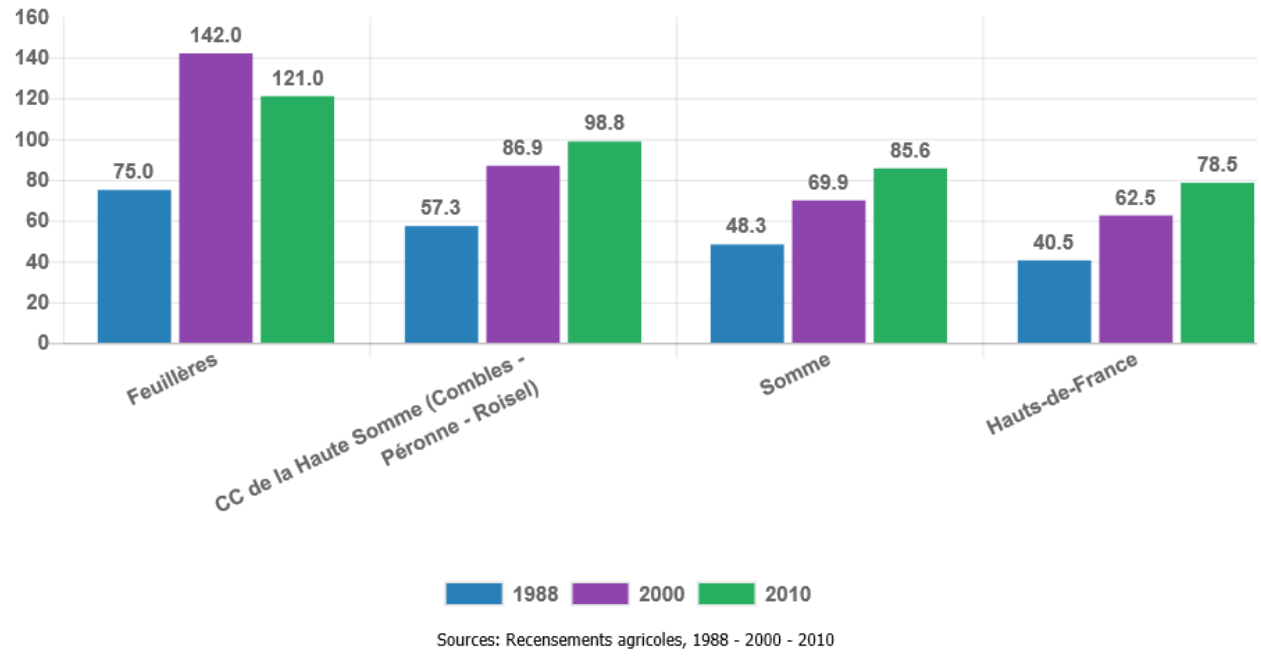


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Feuillères est passée de 525 ha en 1988 à 726 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Feuillères	525	710	726
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a fortement progressé entre 1988 et 2000, puis a ensuite diminué entre 2000 et 2010.

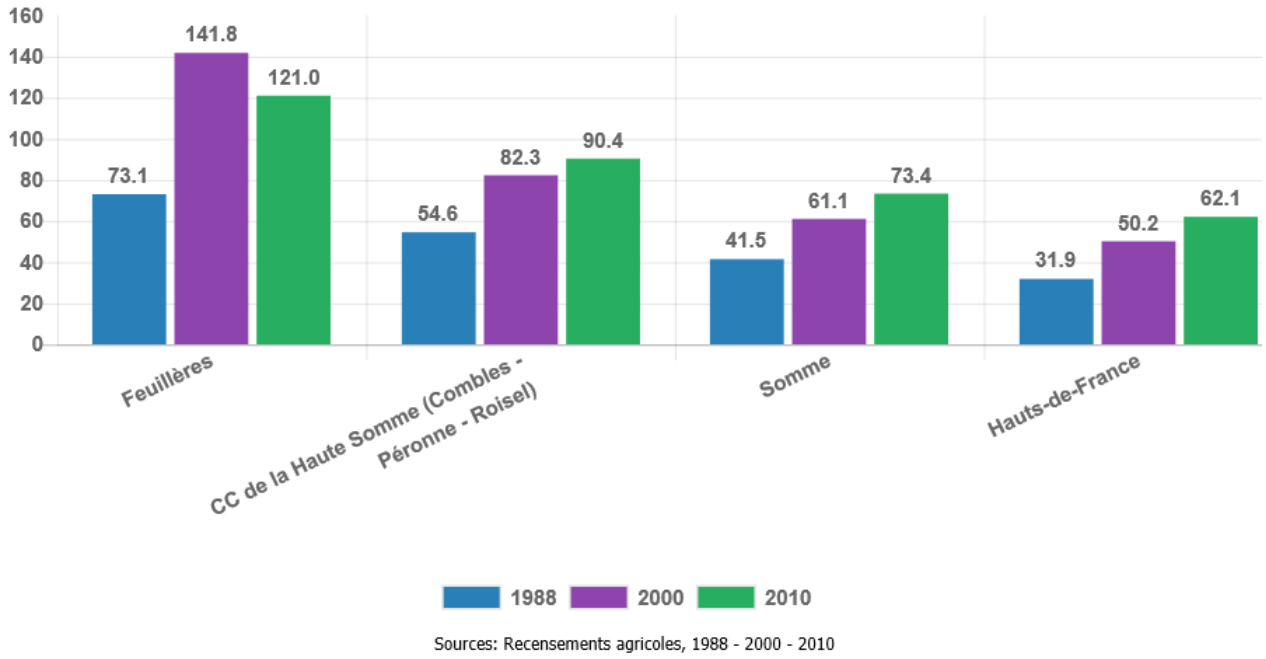


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Feuillères	512	709	726
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation était assez peu importante en 1988. En 2000 et 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

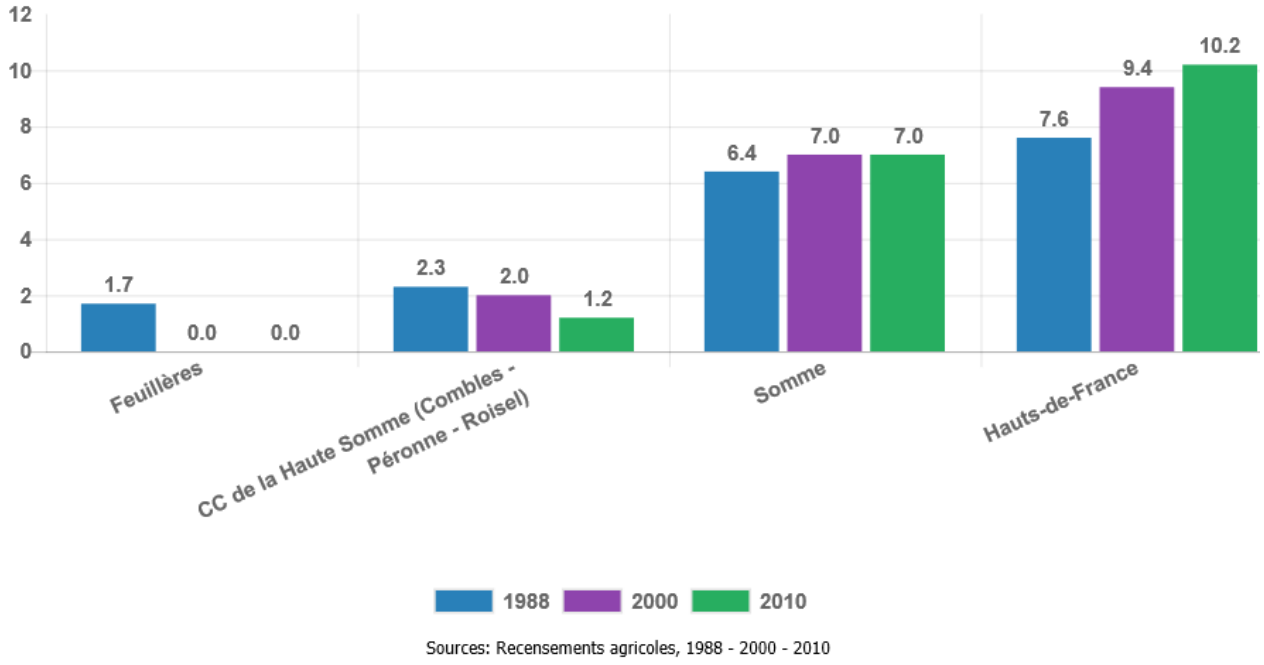


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Feuillères	12	0	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Feuillères

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	0,19	0,05%
Bande admissible le long d'une forêt sans production	0,55	0,14%
Blé tendre d'hiver	142,93	37,53%
Betterave non fourragère / Bette	64,14	16,84%
Blé tendre de printemps	13,57	3,56%
Colza hiver	13,91	3,65%
Haricot / Flageolet	19,69	5,17%
Jachère de 5 ans ou moins	1,03	0,27%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	4,57	1,20%
Lin fibres	23,57	6,19%
Maïs	6,92	1,82%
Orge d'hiver	14,18	3,72%
Orge de printemps	4,21	1,11%
Petits pois	40,17	10,55%
Pomme de terre de consommation	30,95	8,13%
Ray-grass de 5 ans ou moins	0,09	0,02%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,13	0,03%

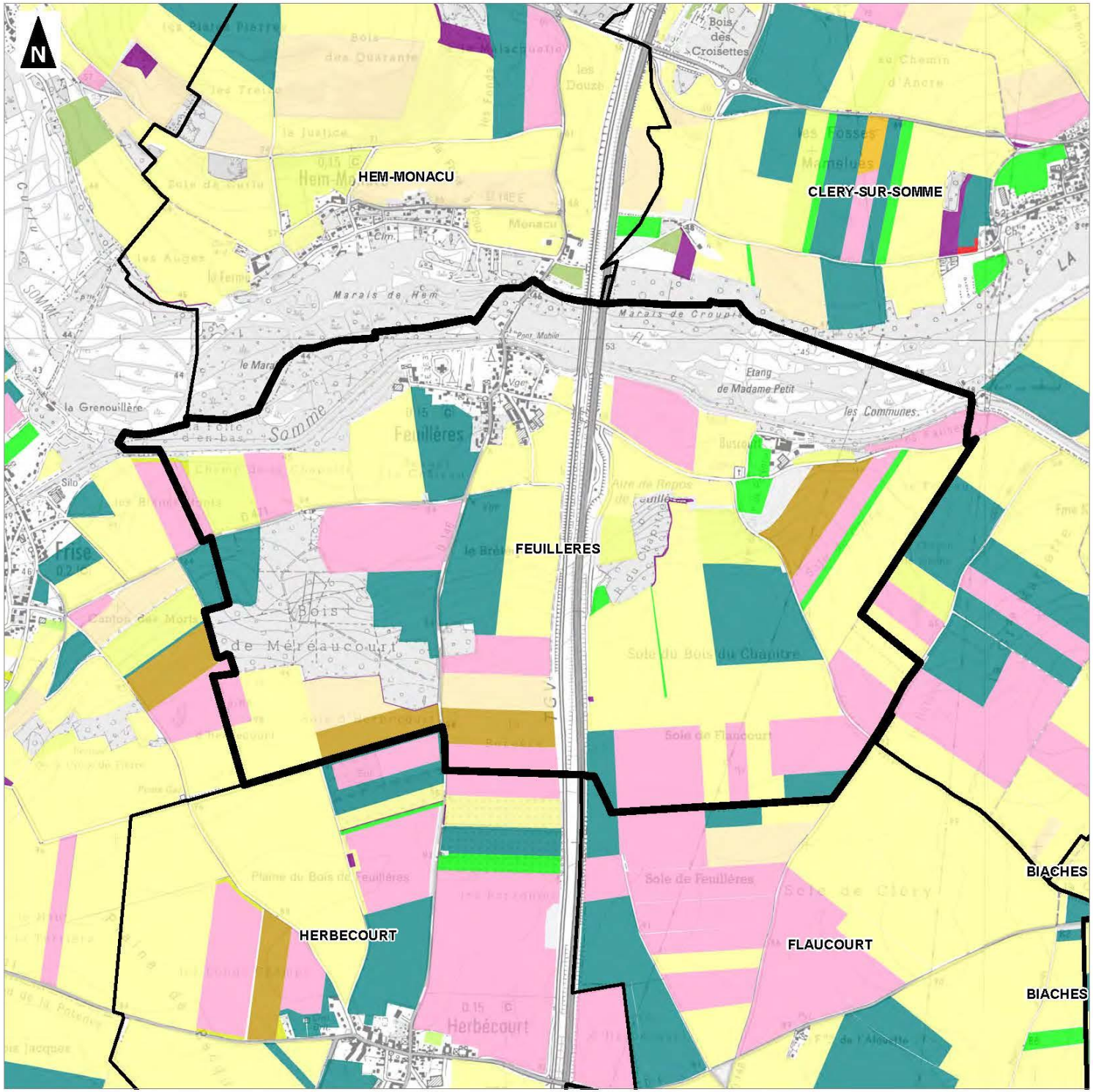
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 40%. Les cultures industrielles sont en troisième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 22% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en deuxième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 8%, les petits pois qui représentent plus de 10%, les haricots qui représentent plus de 5% et le colza qui représente plus de 3% du territoire. L'orge et le lin sont également présents dans des proportions non négligeables (plus de 4% pour l'orge et plus de 6% pour le lin). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : FEUILLERES



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:17 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

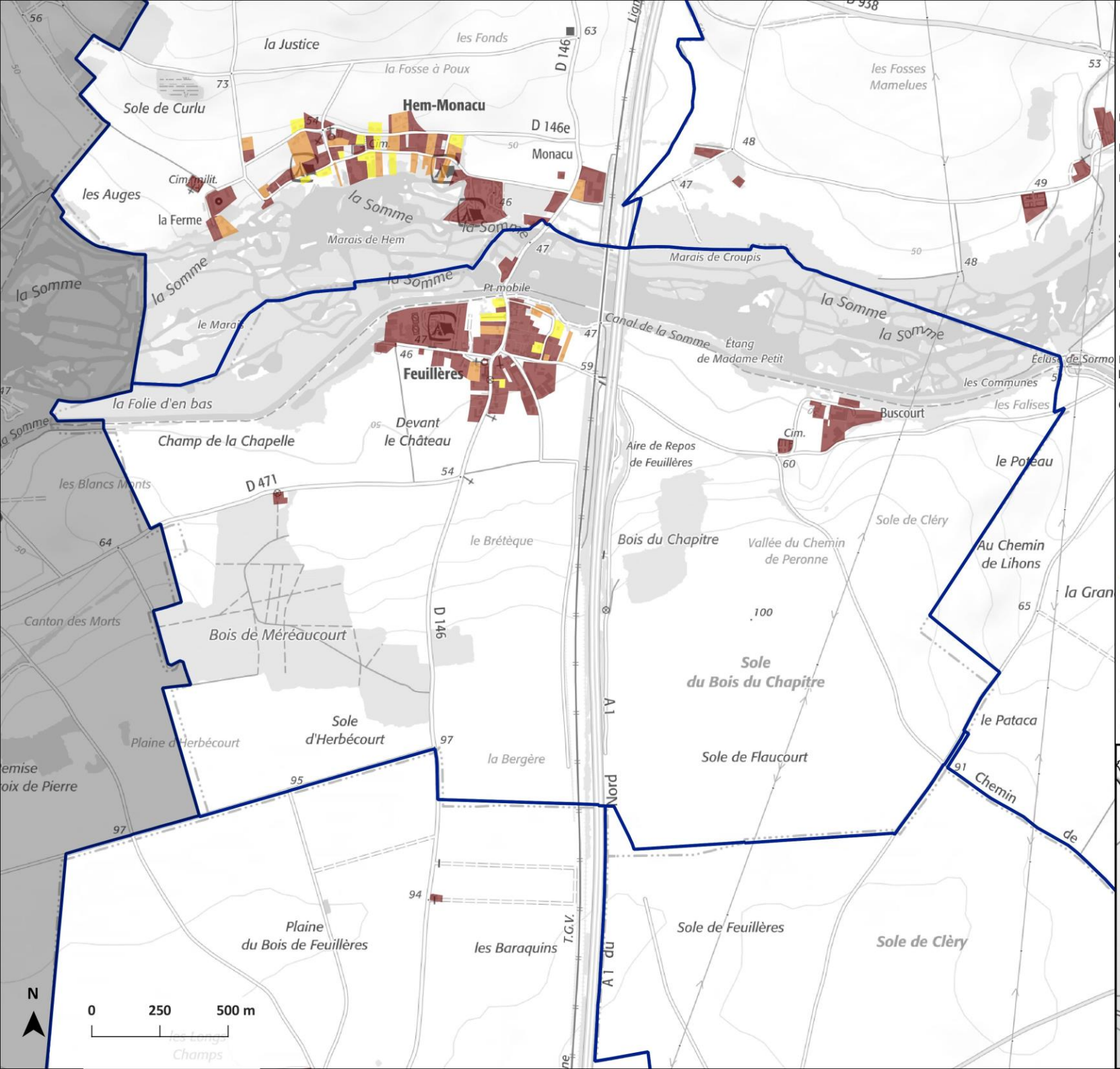
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Feuillères

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80307
Commune	Feuillères
Surf com (ha)	589
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	179182
Conso foncière totale (ha)	18
Conso foncière avant 70 (m²)	160435
Conso foncière avant 70 (ha)	16
Propriétés bâties avant 70	66
Surface moyenne avant 70 (m²)	2431
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1246
Conso foncière 70 2005 (m²)	10071
Conso foncière 70 2005 (ha)	1
Propriétés bâties avant 70	8
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1259
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1259
Conso foncière 2005-2015 (m²)	9651
Conso foncière 2005-2015 (ha)	1

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 - Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Feuillères
Consommation du foncier

La commune comptait 146 habitants en 2014.

La superficie totale est de 589 hectares.

La consommation foncières est de :
- 16 hectares jusqu'en 1969.
- 1 hectares de 1970 à 2005.
- 1 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 17.9 hectares, qui représente 3 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 2431 m² jusqu'en 1969
- 1259 m² de 1970 à 2005
- 1379 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Feuillères représente 0.8 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

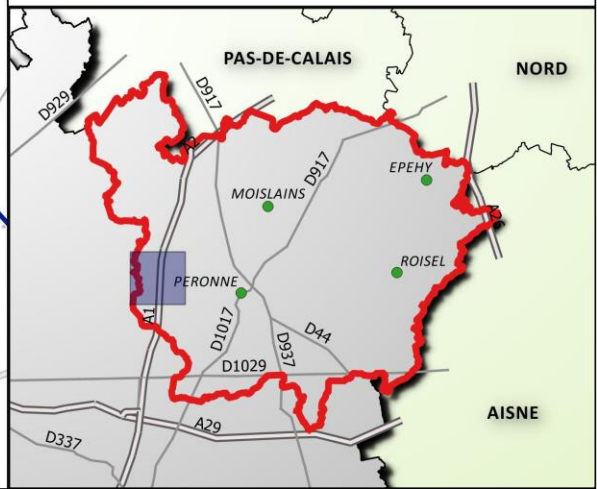
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1246 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1259 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1379 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Trois exploitants de Feuillères ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 47 ans.

Statut des exploitations

Deux exploitations revêtent le statut d'exploitation individuelle, la troisième revêt le statut de GAEC.

Emplois salariés

Une des exploitations emploie un salarié.

Surface Agricole Utile

La SAU moyenne des exploitations est de 165 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Aucun exploitant n'a de label ni ne vend directement ses produits. L'un des exploitants propose un gîte pour les touristes.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

La première exploitation a un parcellaire regroupé, la deuxième a un parcellaire très émietté et la troisième a un parcellaire dispersé en lots. La qualité des terres est jugée de moyenne à bonne.

Contraintes à l'agriculture

Deux exploitants estiment leur parcellaire contraint.

Avenir et projets

Chaque exploitant considère son activité viable. Seul un exploitant a un projet de construction. Deux exploitants ont un projet de changement de destination.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

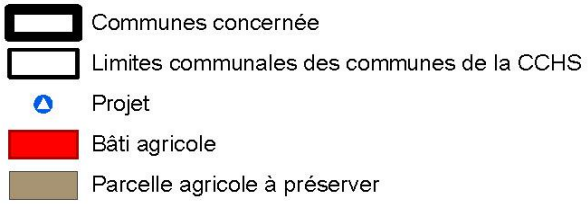
Cette cartographie est présentée ci-après.

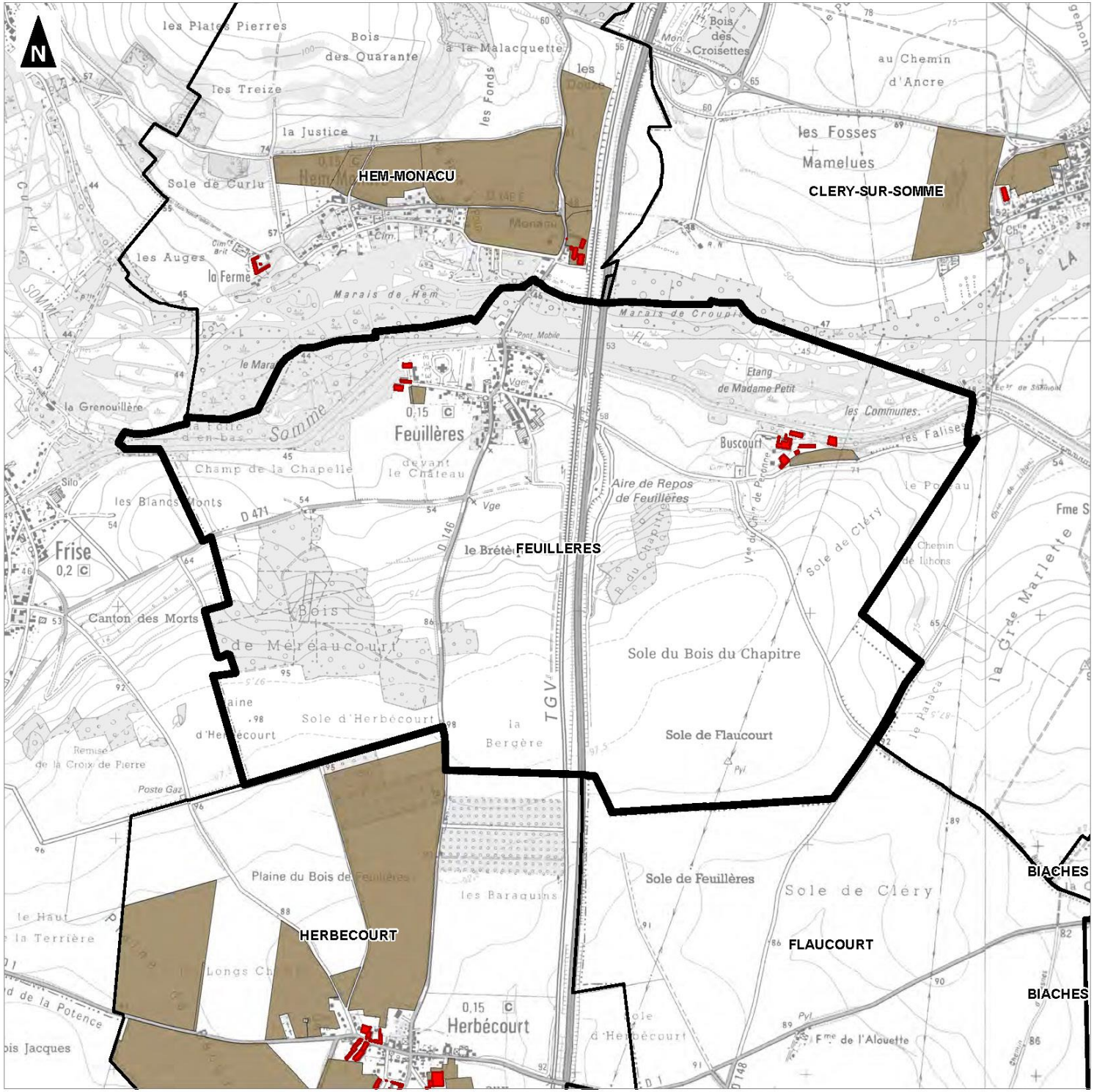
Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : FEUILLERES





0 500 1 000
Mètres

1:17 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

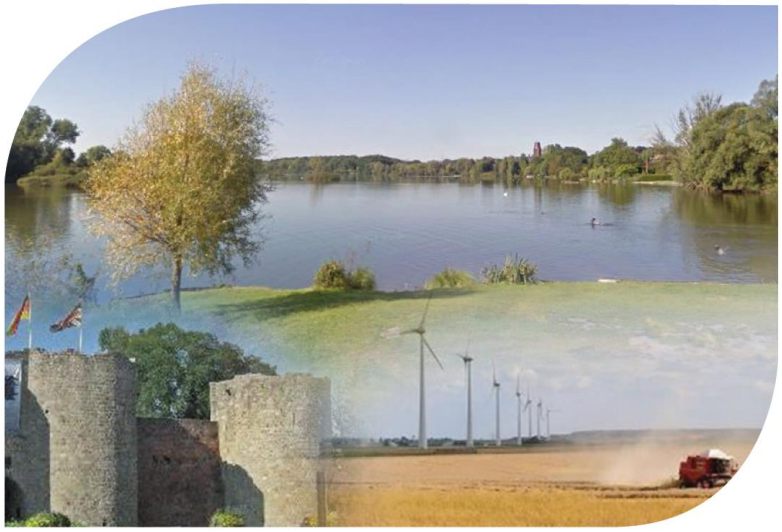
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Etricourt-Manancourt

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Etricourt-Manancourt

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Etricourt-Manancourt	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Etricourt-Manancourt 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Etricourt-Manancourt 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 23

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Céréales et oléoprotéagineux ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

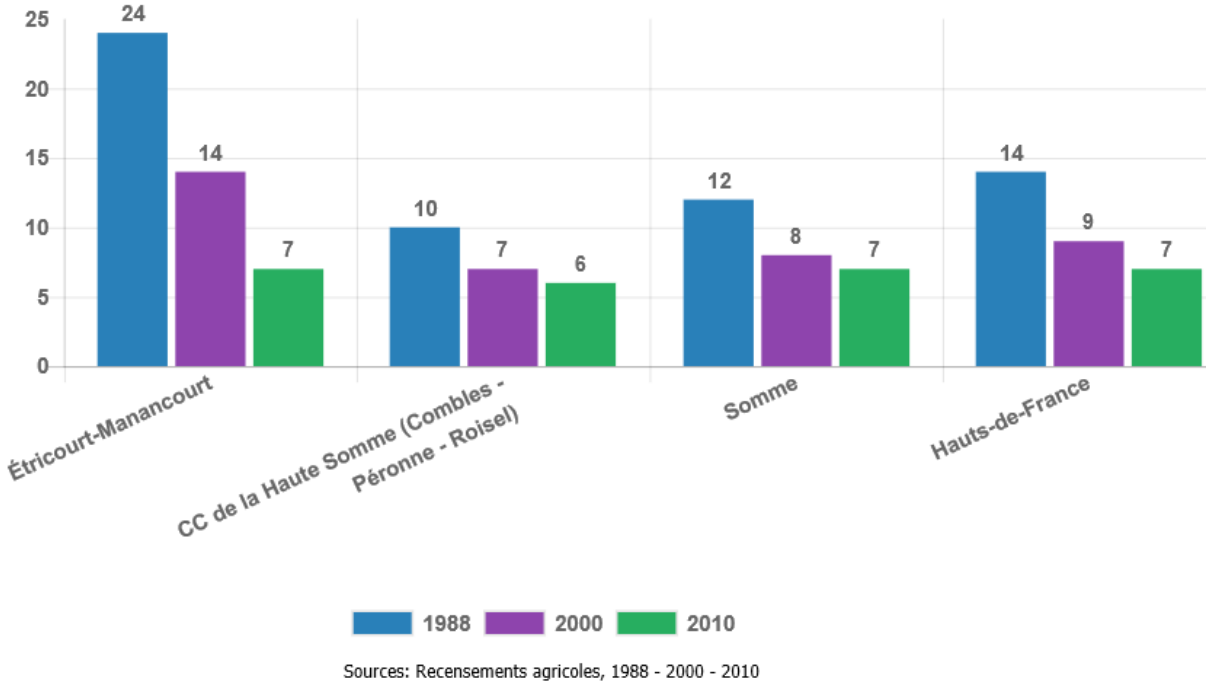


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a fortement diminué avec 10 exploitations en moins entre 1988 et 2000, et sept exploitations encore en moins entre 2000 et 2010. Etricourt-Manancourt possède un nombre d'exploitation sur son territoire à peu près équivalent à la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2010 à 1,7 UTA par exploitation. Ce chiffre est légèrement inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

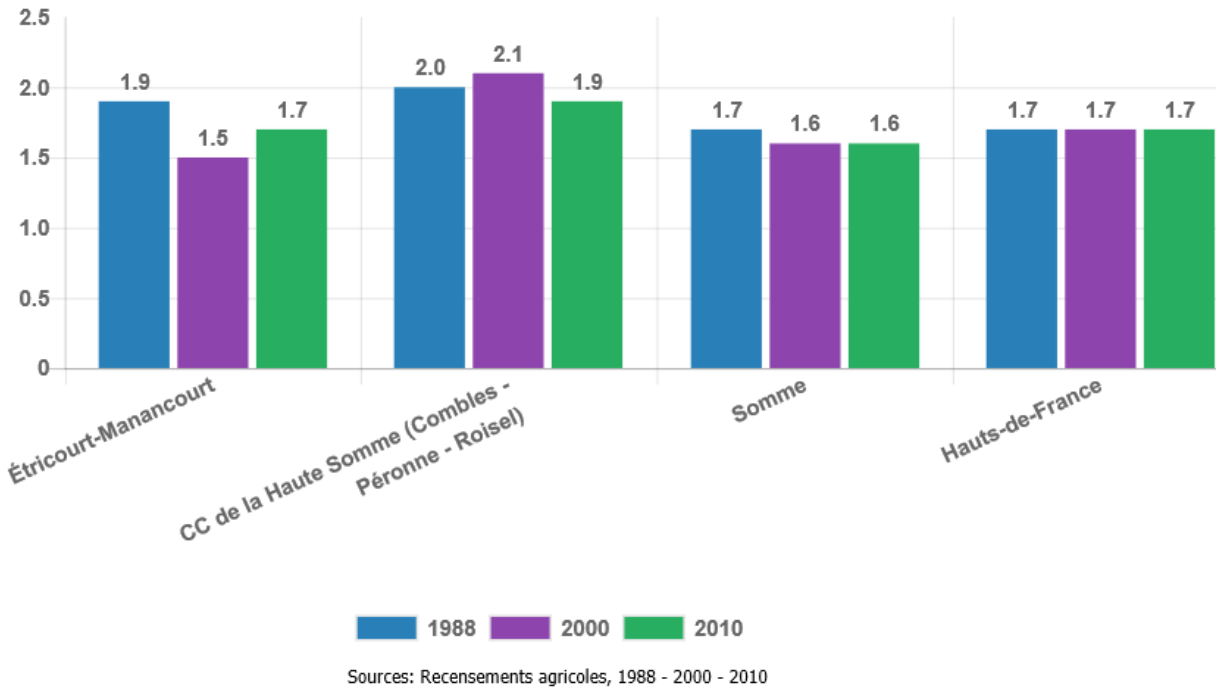


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Etricourt-Manancourt. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est très faible en 2010, comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région.

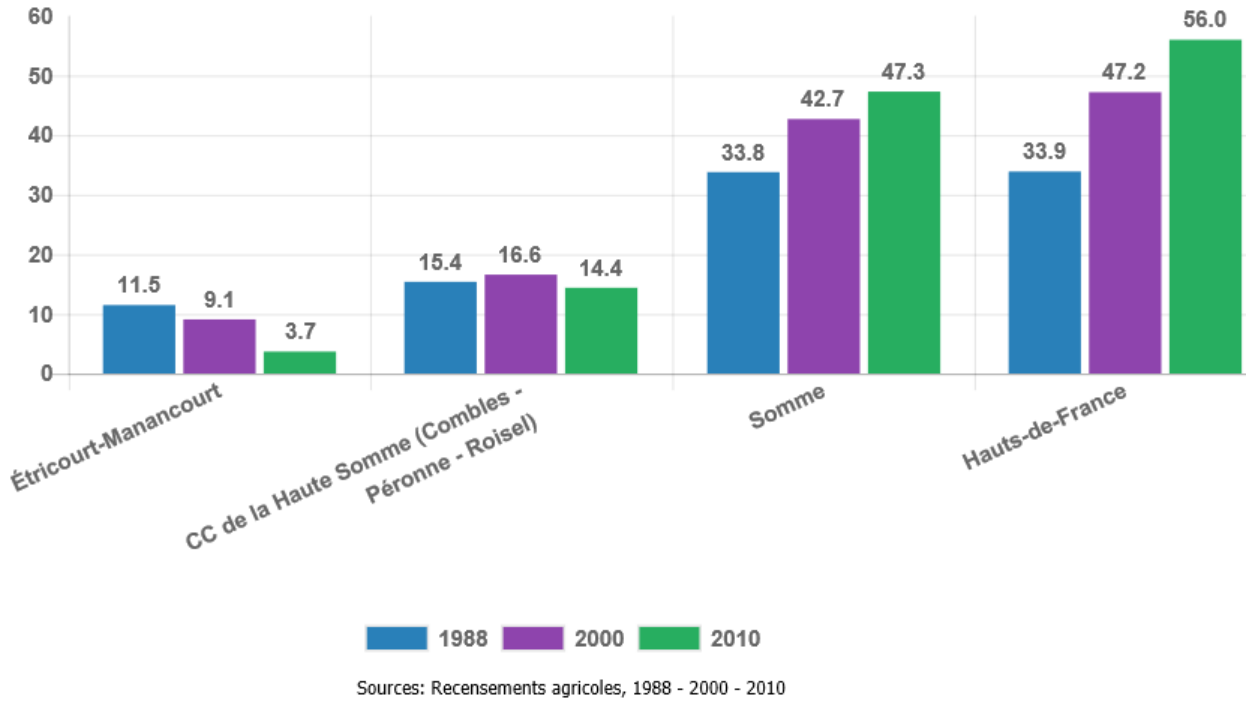


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

26 unités gros bovins étaient encore recensées en 2010 contre 127 en 2000.

	1988	2000	2010
Étricourt-Manancourt	276	127	26
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations d'Etricourt-Manancourt a augmenté entre 1988 et 2010. La disparition d'exploitations entre 1988 et 2010 a profité aux exploitations subsistantes de la commune. La taille des exploitations de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

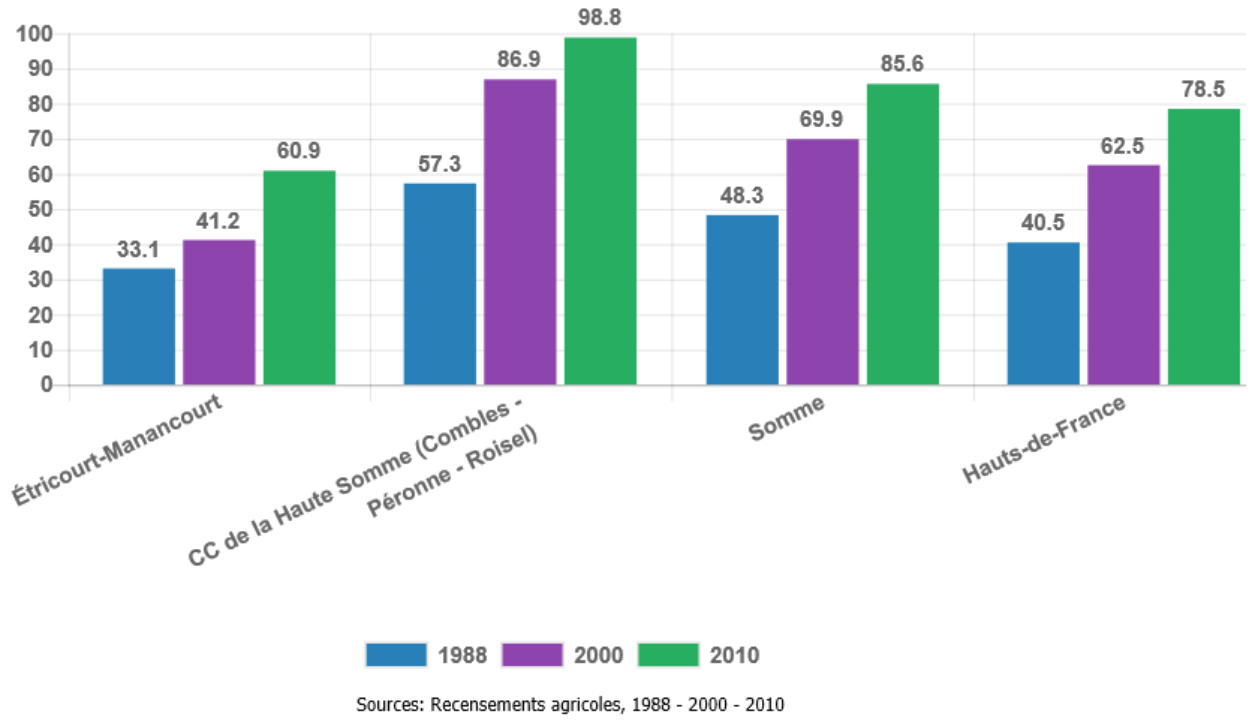


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations d'Etricourt-Manancourt est passée de 795 ha en 1988 à 426 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Étricourt-Manancourt	795	577	426
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a progressé entre 1988 et 2010. Mais elle reste inférieure à la moyenne observée sur la CCHS.

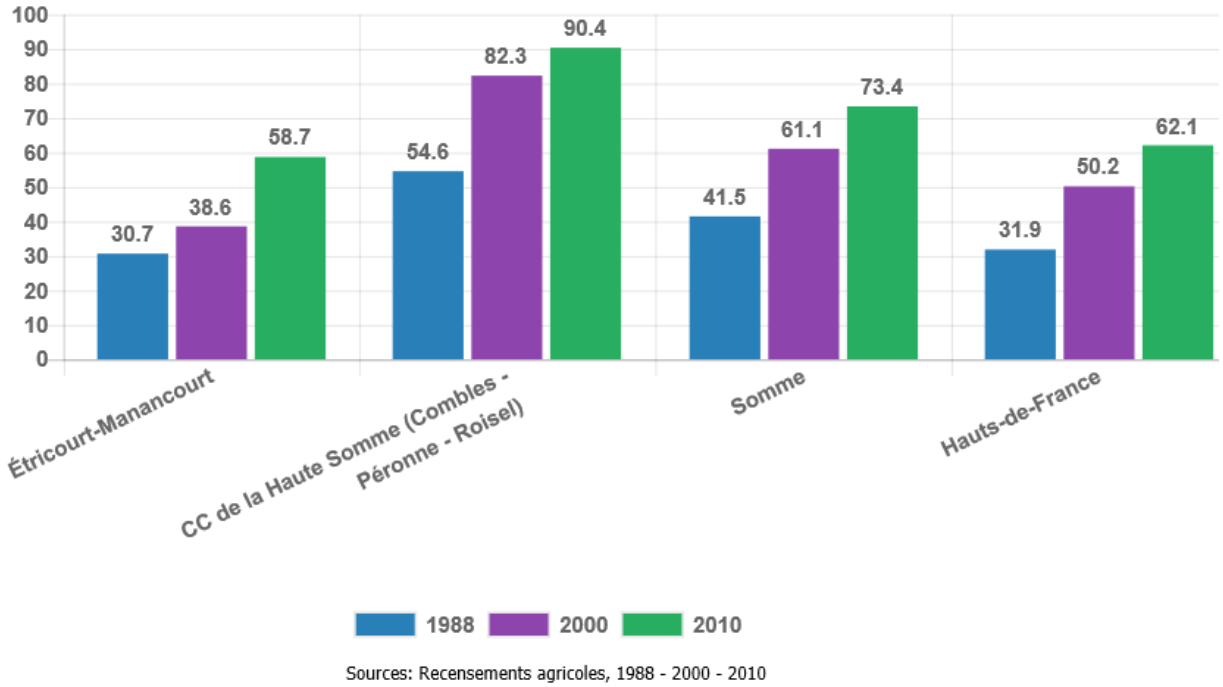


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Étricourt-Manancourt	736	540	411
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a augmenté entre 1988 et 2000, puis a diminué au même niveau qu'en 1988.

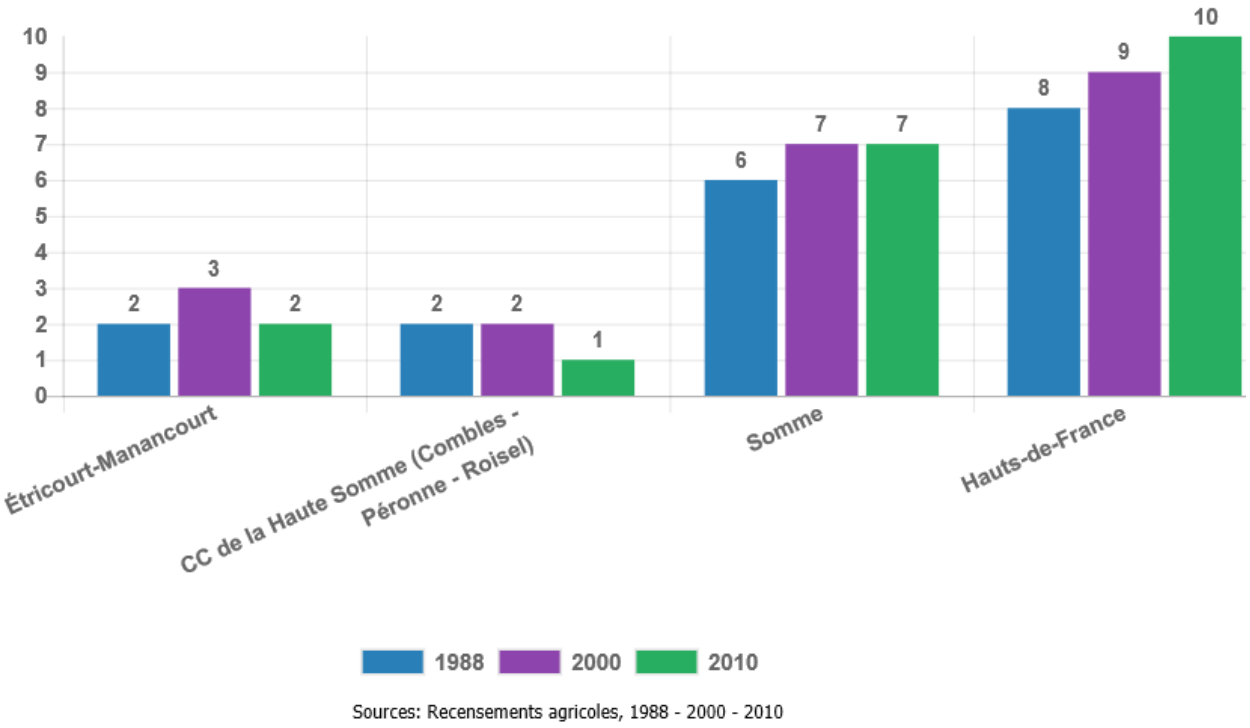


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Étricourt-Manancourt	58	36	15
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Etricourt-Manancourt

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	0,09	0,01%
Blé tendre d'hiver	323,96	43,99%
Betterave non fourragère / Bette	164,62	22,35%
Chicorée / Endive / Scarole	16,13	2,19%
Colza d'hiver	58,27	7,91%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	0,79	0,11%
Féverole semée avant le 31/05	9,78	1,33%
Jachère de 5 ans ou moins	1,80	0,24%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	5,33	0,72%
Maïs ensilage	1,83	0,25%
Maïs	8,05	1,09%
Orge d'hiver	22,98	3,12%
Orge de printemps	27,65	3,75%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	20,23	2,75%
Petits pois	14,36	1,95%
Pomme de terre de consommation	56,76	7,71%
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	1,11	0,15%
Ray-grass de 5 ans ou moins	1,02	0,14%
Surface agricole temporairement non exploitée	1,65	0,22%

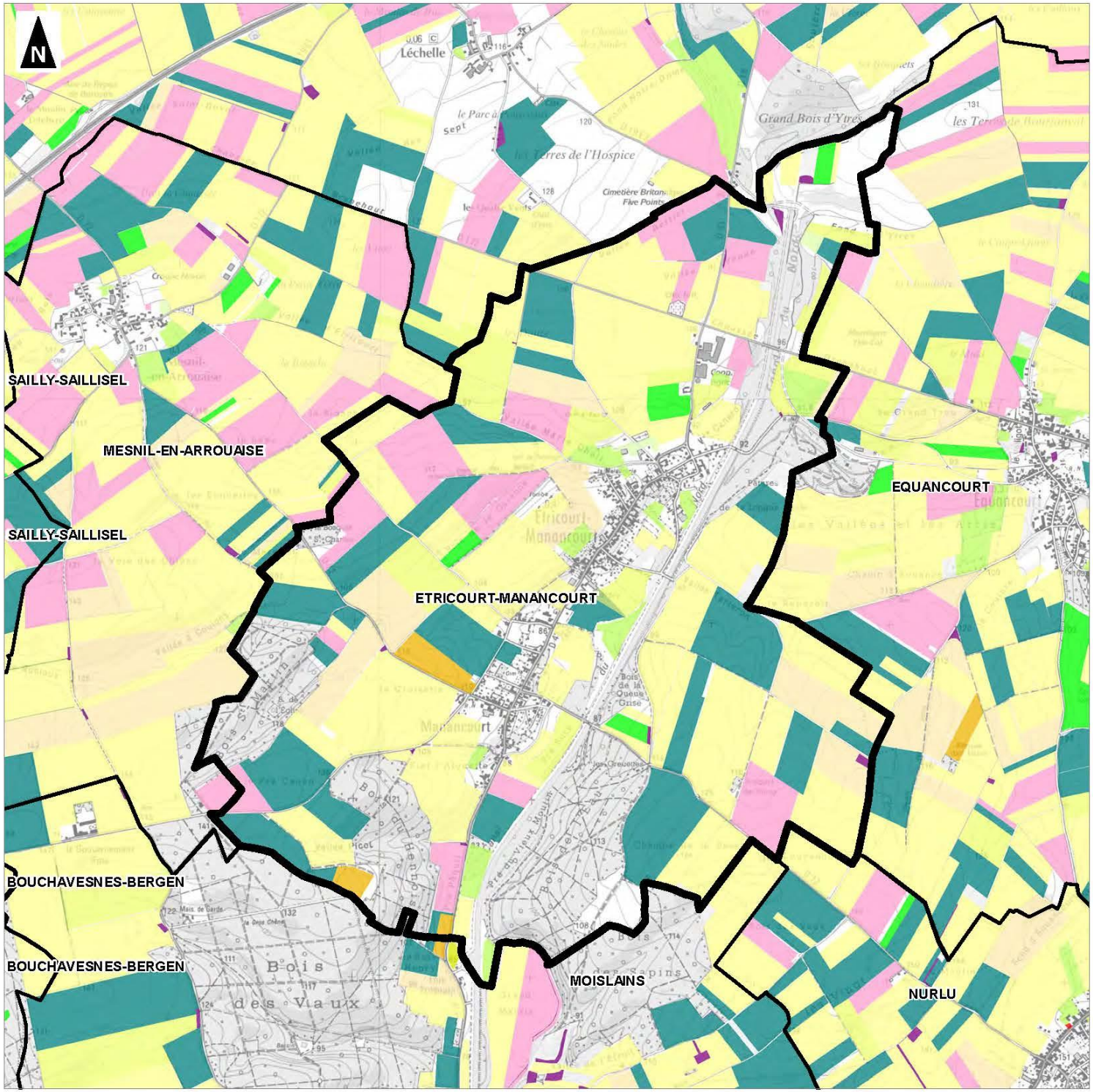
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 44%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les betteraves non fourragères qui représentent plus de 22% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 7% et le colza qui représente plus de 7% du territoire. L'orge est également présente dans des proportions non négligeables (plus de 6%). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : ETRICOURT-MANANCOURT



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:22 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

3.2 Analyse de la consommation foncière sur Etricourt-Manancourt

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80298
Commune	Etricourt-Manancourt
Surf com (ha)	1102
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	453567
Conso foncière totale (ha)	45
Conso foncière avant 70 (m²)	360356
Conso foncière avant 70 (ha)	36
Propriétés bâties avant 70	219
Surface moyenne avant 70 (m²)	1645
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1228
Conso foncière 70 2005 (m²)	43664
Conso foncière 70 2005 (ha)	4
Propriétés bâties avant 70	29
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1506
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1417
Conso foncière 2005-2015 (m²)	51419
Conso foncière 2005-2015 (ha)	5

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20

Commune de Étricourt-Manancourt
Consommation du foncier

La commune comptait 528 habitants en 2014.

La superficie totale est de 1102 hectares.

La consommation foncières est de :
- 36 hectares jusqu'en 1969.
- 4.4 hectares de 1970 à 2005.
- 5.1 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 45.4 hectares, qui représente 4.1 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1645 m² jusqu'en 1969
- 1506 m² de 1970 à 2005
- 1558 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Étricourt-Manancourt représente 2.1 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

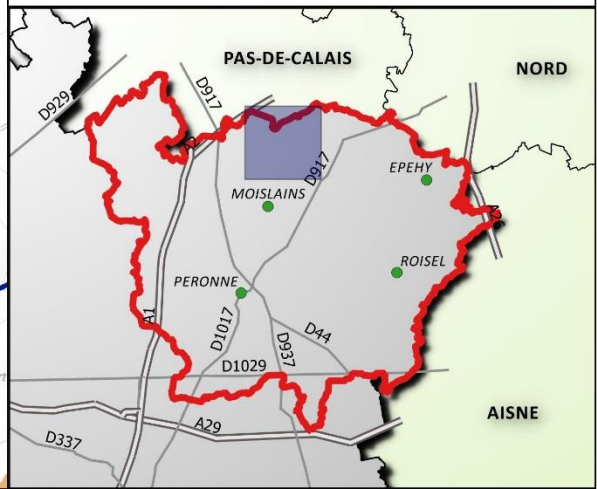
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1228 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1417 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1524 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Aucun exploitant d'Etricourt-Manancourt n'a participé à l'enquête.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

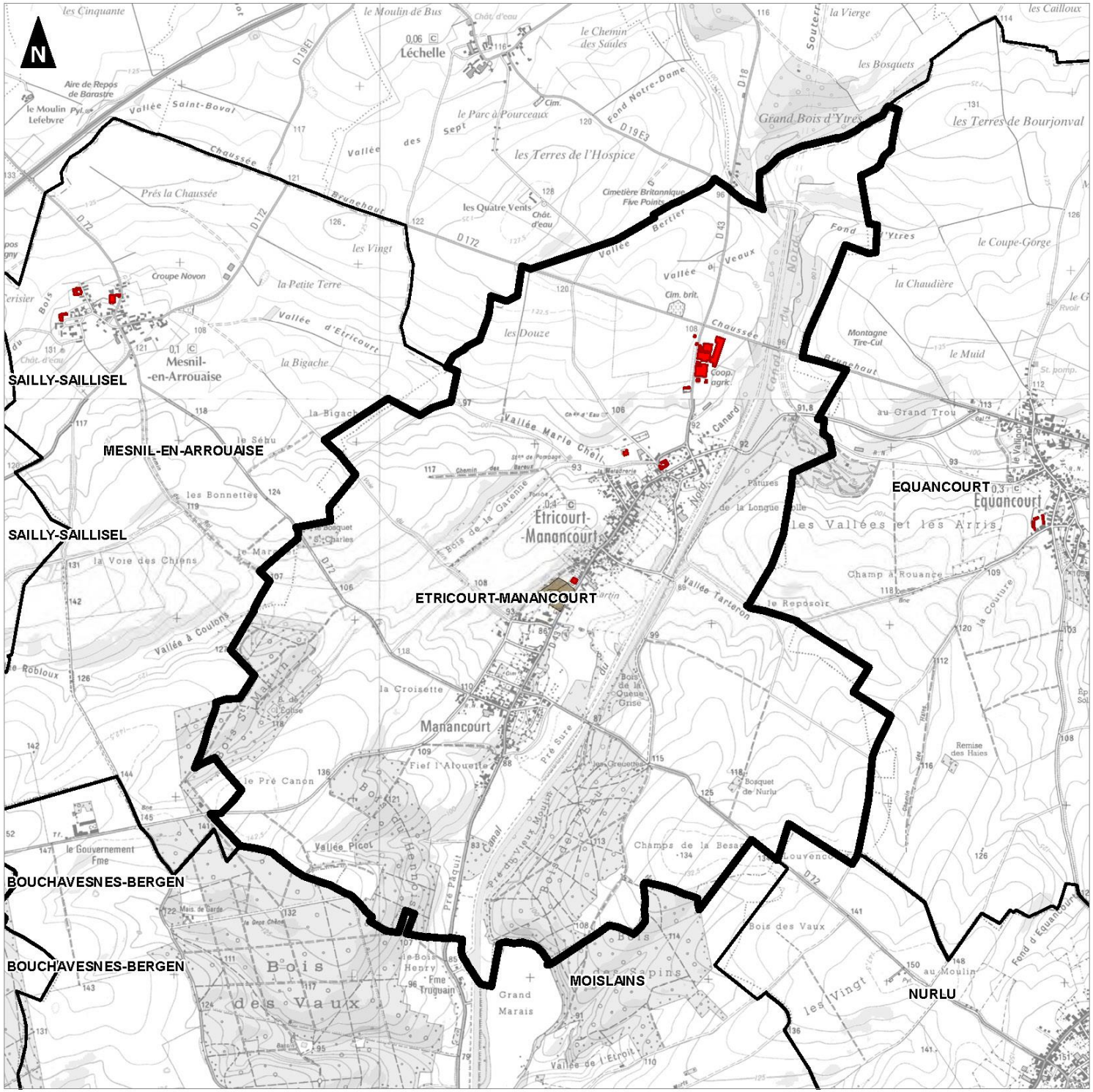
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale – p24

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : ETRICOURT-MANANCOURT



1:22 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

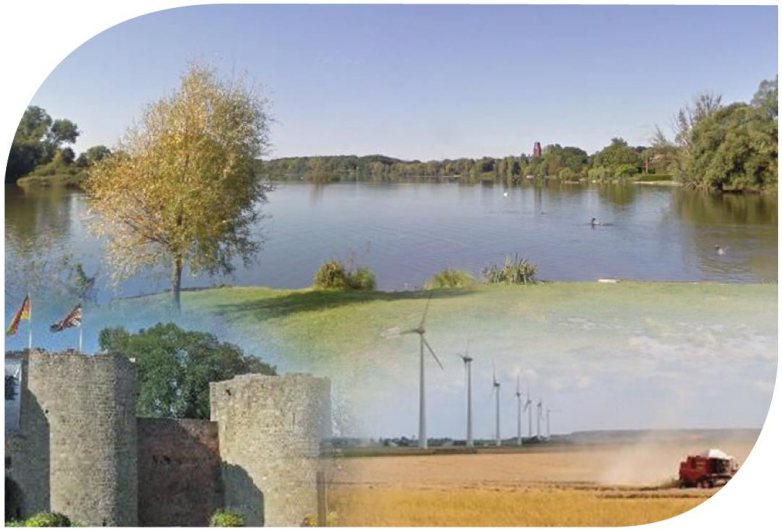
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Eterpigny

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Eterpigny

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Eterpigny	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Eterpigny 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Eterpigny 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 23

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

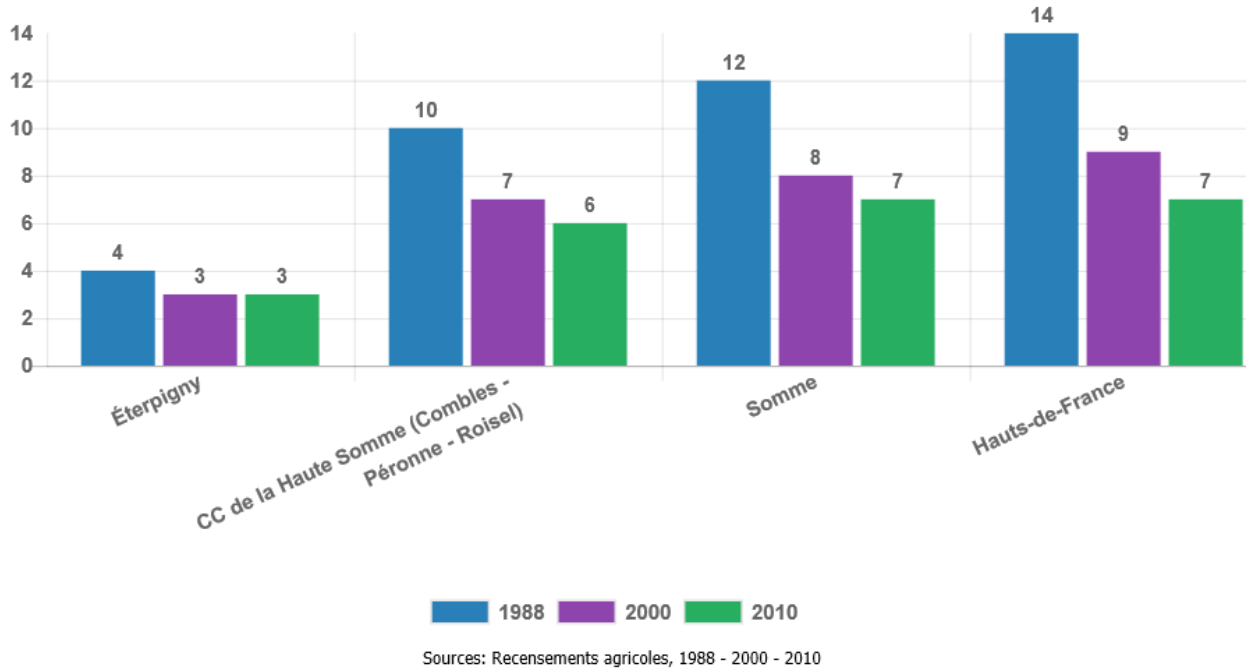


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune est resté relativement stable, avec néanmoins la perte d'une exploitation entre 1988 et 2000. Eterpigny a deux fois moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation rester stable à 1,3 UTA par exploitation. Ce chiffre est inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

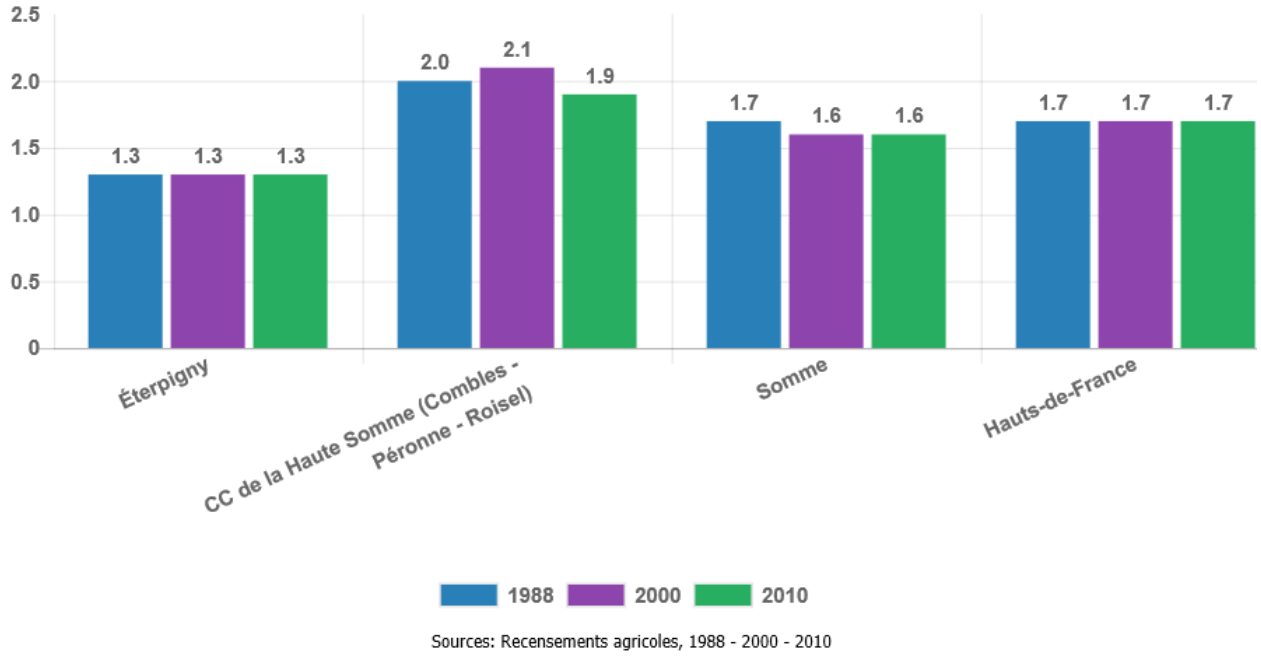


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Eterpigny. Le nombre moyen d'UGB par exploitation a nettement progressé entre 2000 et 2010, il est supérieur à la moyenne de l'ensemble de la CCHS.

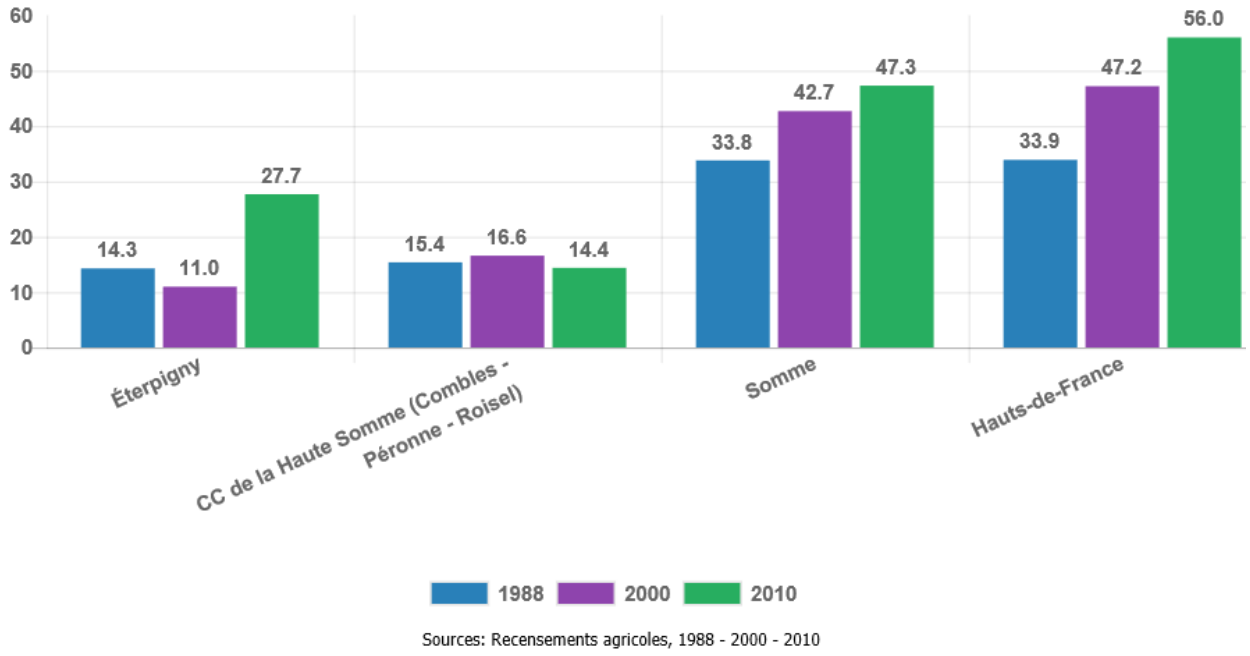


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

83 UGBétaient recensées en 2010 contre 33 en 2000.

	1988	2000	2010
Éterpigny	57	33	83
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations d'Eterpigny a diminué entre 1988 et 2000, puis a augmenté entre 2000 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

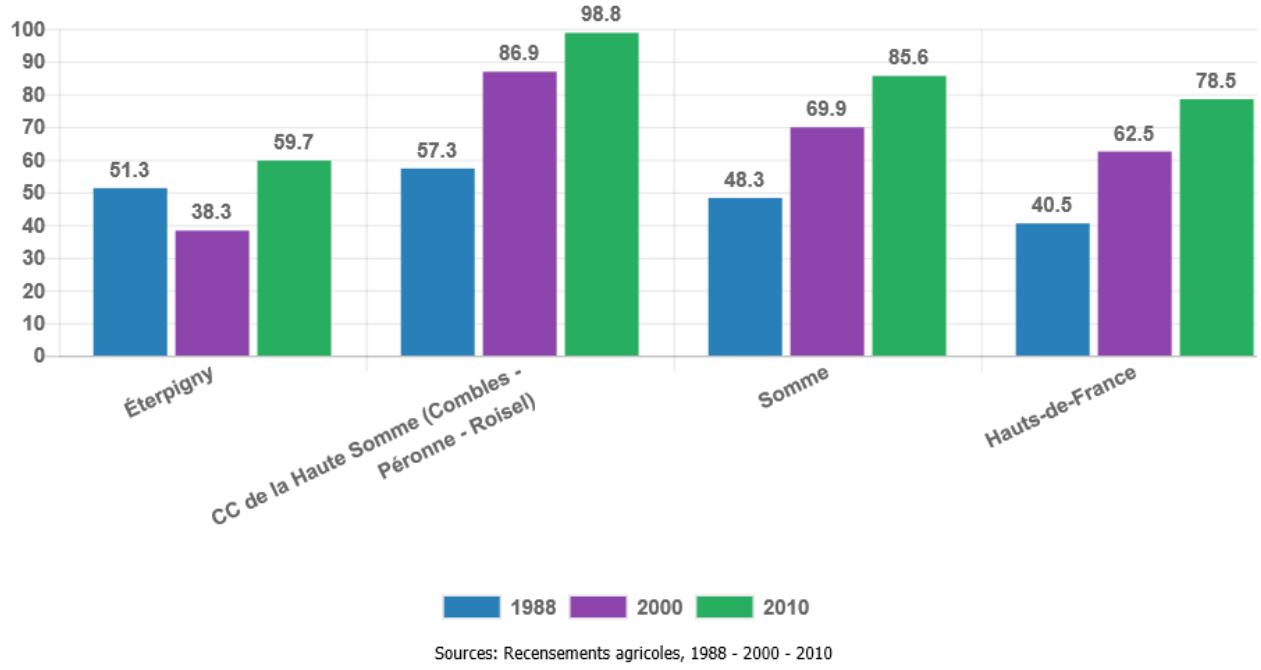


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations d'Eterpigny est passée de 205 ha en 1988 à 179 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Éterpigny	205	115	179
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a diminué entre 1988 et 2000, puis a augmenté entre 2000 et 2010. Mais la SAU de la commune reste inférieure à la moyenne de l'ensemble de la CCHS.

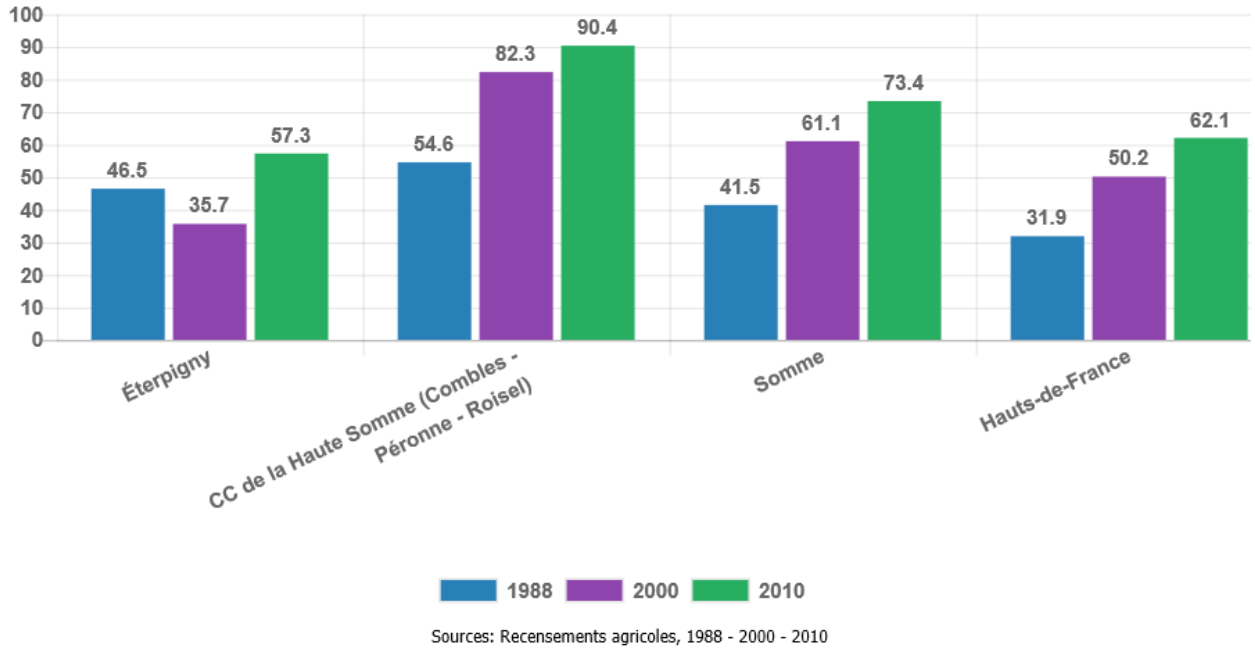


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Éterpigny	186	107	172
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a également diminué entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

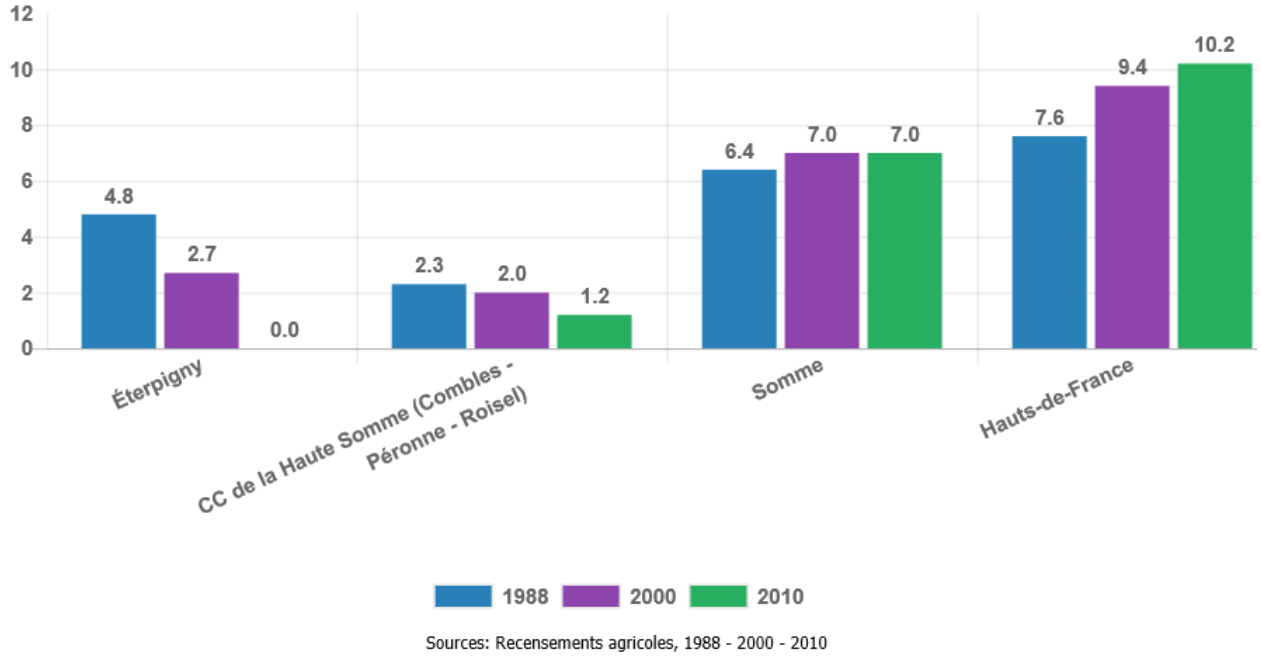


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Éterpigny	19	8	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Eterpigny

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Bois pâturé	0,34	0,116%
Blé tendre d'hiver	103,02	35,015%
Betterave non fourragère / Bette	13,86	4,711%
Betterave fourragère	15,50	5,268%
Colza d'hiver	34,51	11,729%
Fève	5,78	1,965%
Jachère de 5 ans ou moins	1,67	0,568%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	1,24	0,421%
Lin fibres	27,53	9,357%
Mâche	27,61	9,384%
Maïs	20,21	6,869%
Orge printemps	2,14	0,727%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	7,06	2,400%
Petits pois	4,80	1,631%
Pois de printemps semé avant le 31/05	8,16	2,773%
Pomme de terre de consommation	20,77	7,059%
Taillis à courte rotation	0,02	0,007%

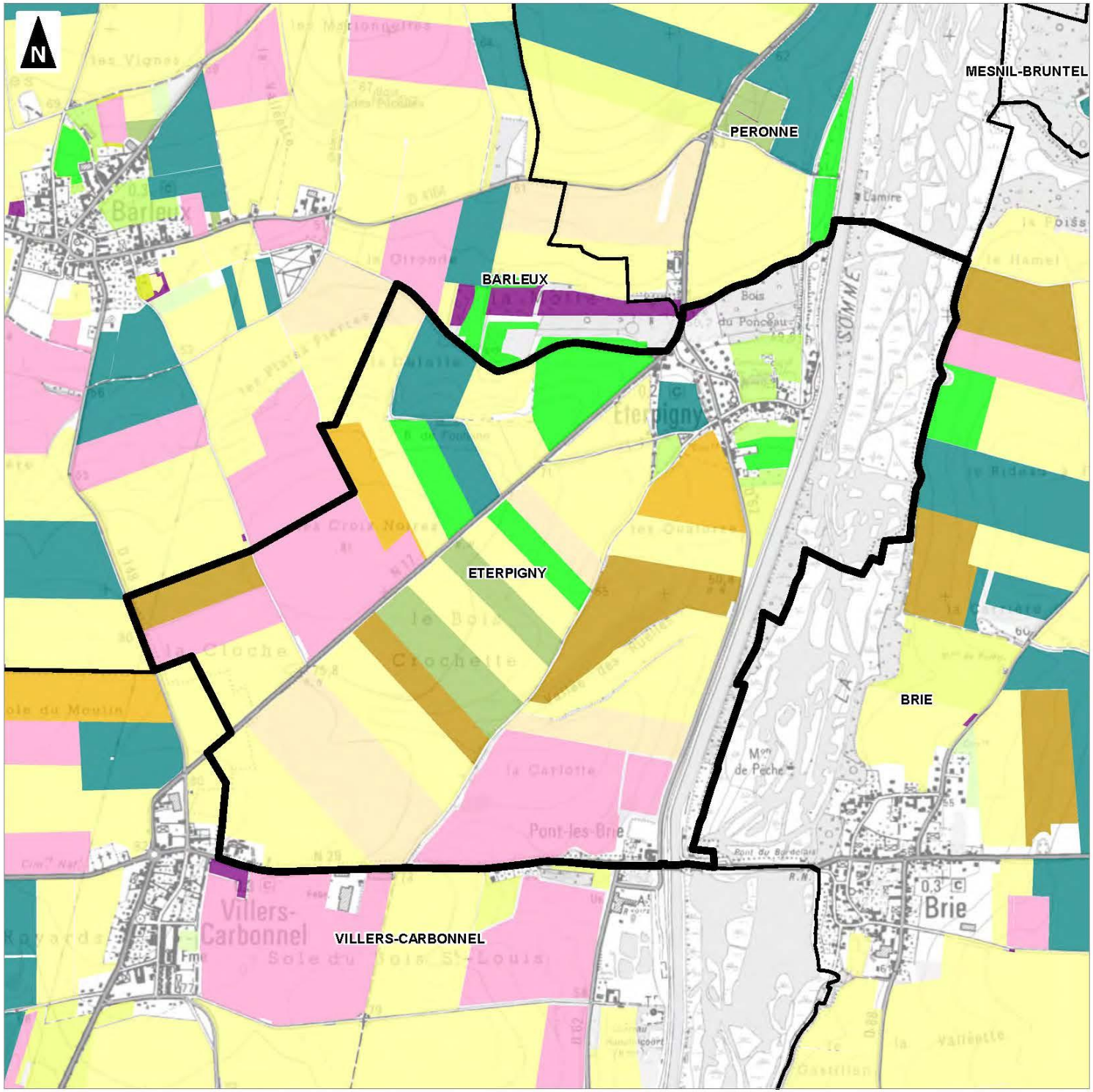
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 35%. Les légumes ou fleurs sont en deuxième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 7%, le colza qui représente plus de 11% et la mâche qui représente plus de 9% du territoire. Le lin, le maïs et la betterave fourragère sont également présents dans des proportions non négligeables (plus de 9% pour le lin, plus de 6% pour le maïs et plus de 5% pour la betterave). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : ETERPIGNY



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 — 500 — 1 000
Mètres

1:14 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

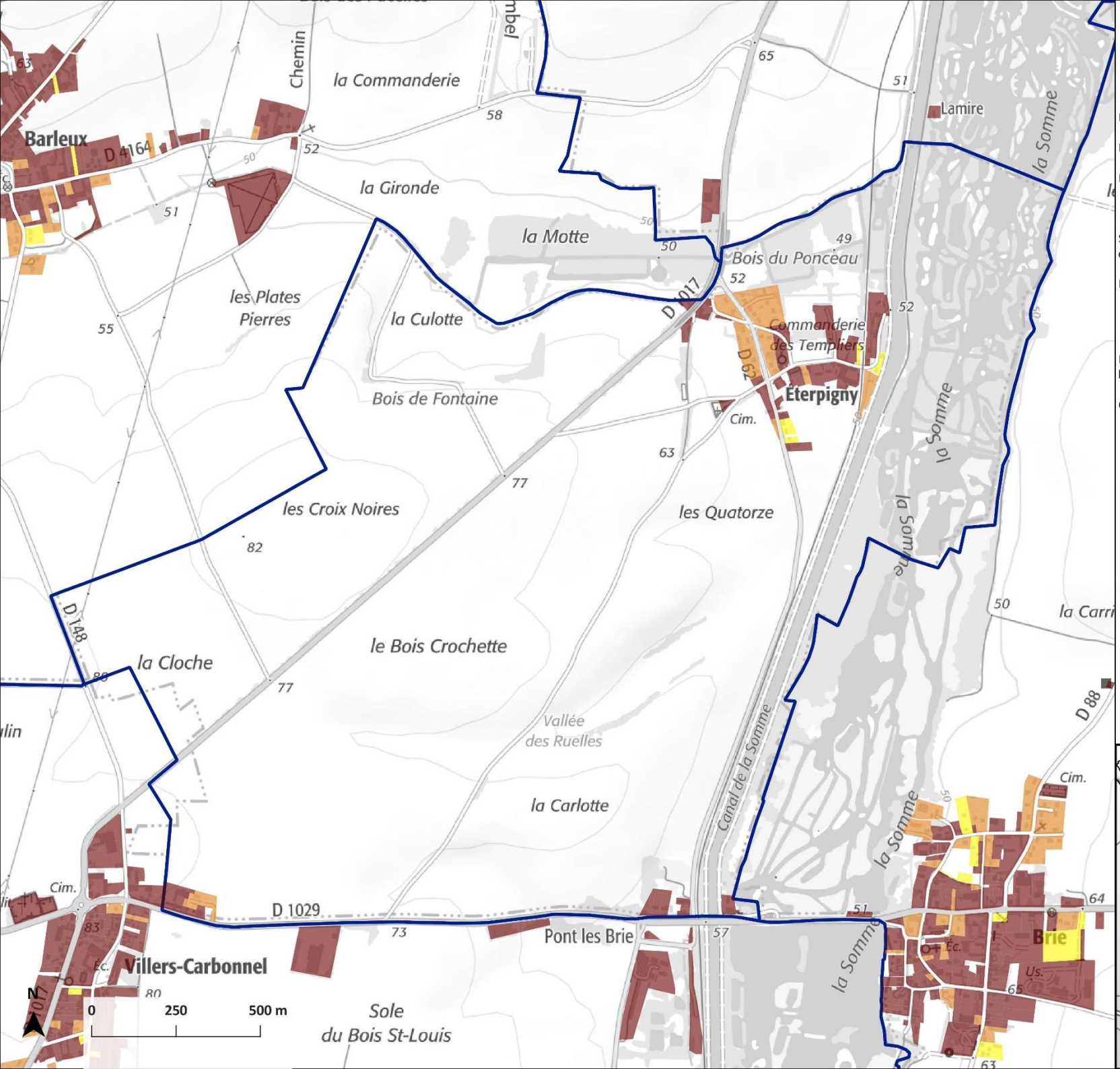
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Eterpigny

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80294
Commune	Eterpigny
Surf com (ha)	405
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	108862
Conso foncière totale (ha)	11
Conso foncière avant 70 (m²)	65970
Conso foncière avant 70 (ha)	7
Propriétés bâties avant 70	39
Surface moyenne avant 70 (m²)	1692
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1133
Conso foncière 70 2005 (m²)	38399
Conso foncière 70 2005 (ha)	4
Propriétés bâties avant 70	25
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1536
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1477
Conso foncière 2005-2015 (m²)	4497
Conso foncière 2005-2015 (ha)	0

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Éterpigny
Consommation du foncier

La commune comptait 180 habitants en 2014.

La superficie totale est de 405 hectares.

La consommation foncières est de :
- 6.6 hectares jusqu'en 1969.
- 3.8 hectares de 1970 à 2005.
- 0.4 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 10.9 hectares, qui représente 2.7 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1692 m² jusqu'en 1969
- 1536 m² de 1970 à 2005
- 750 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Éterpigny représente 0.5 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

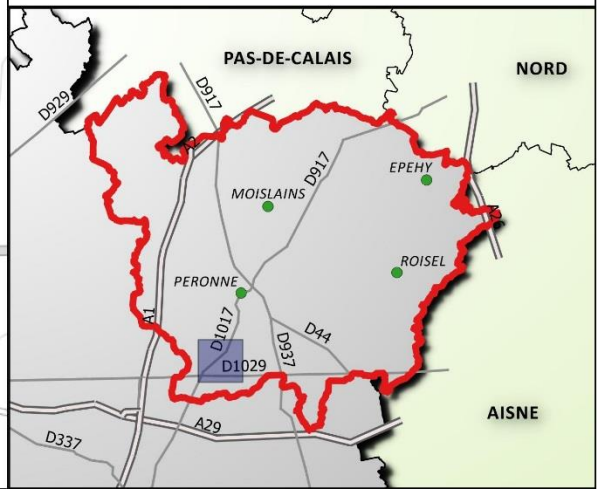
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1133 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1477 m² par maison de 1970 à 2005.
- 500 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Aucun exploitant d'Eterpigny n'a participé à l'enquête.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

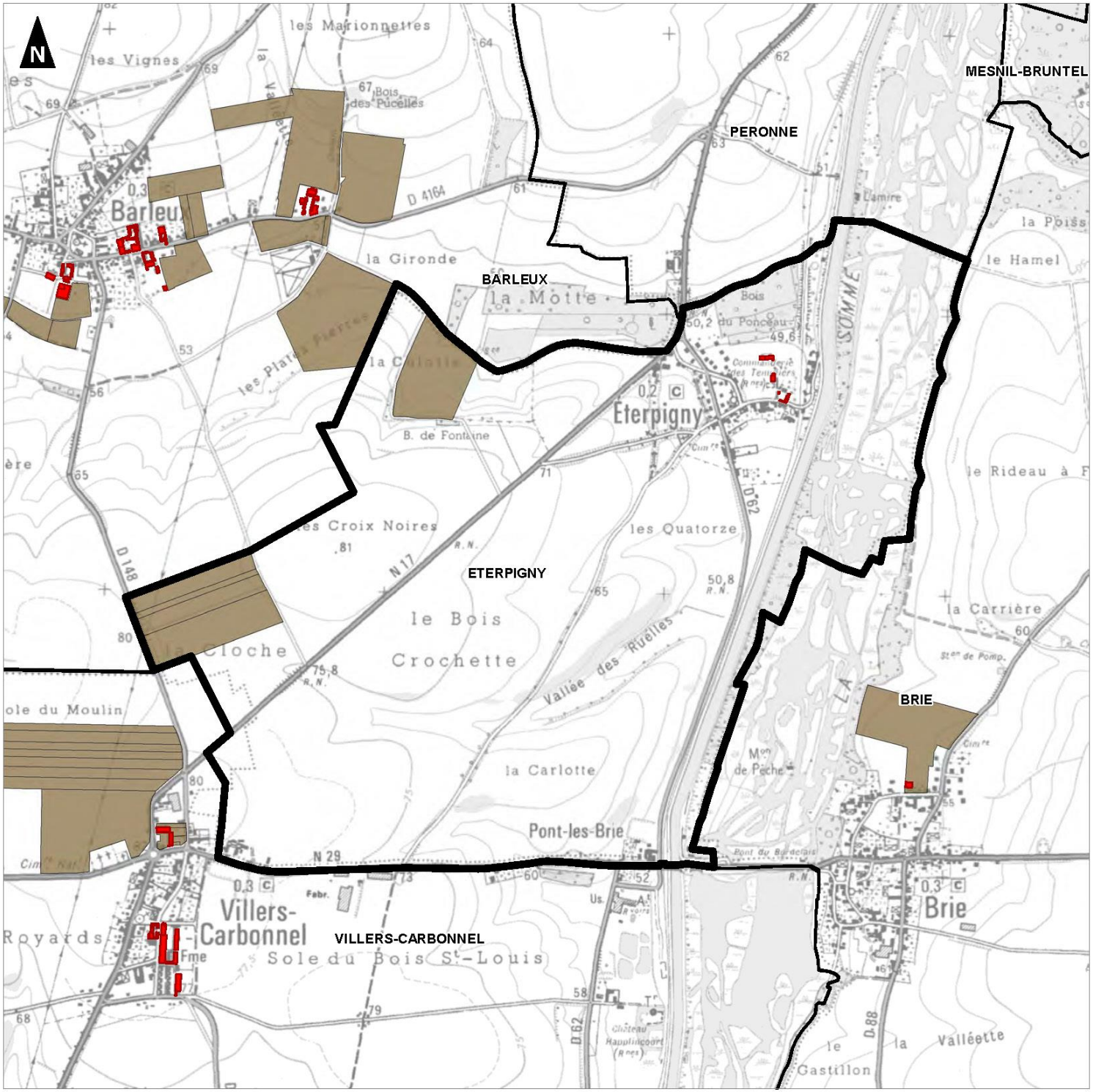
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale – p24

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : ETERPIGNY



- Communes concernée
- Limites communales des communes de la CCHS
- Projet
- Bâti agricole
- Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000
Mètres

1:14 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

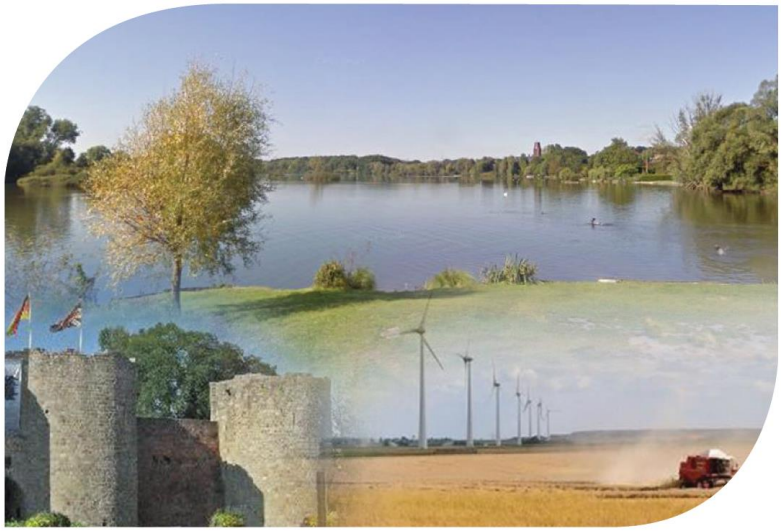
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Estrées-Mons

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Estrées-Mons

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Estrées-Mons	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Estrées-Mons 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 18

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 19
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Estrées-Mons 20

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 23

4.1 Méthodologie 24
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 24
4.3 Carte de sensibilité communale 26

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

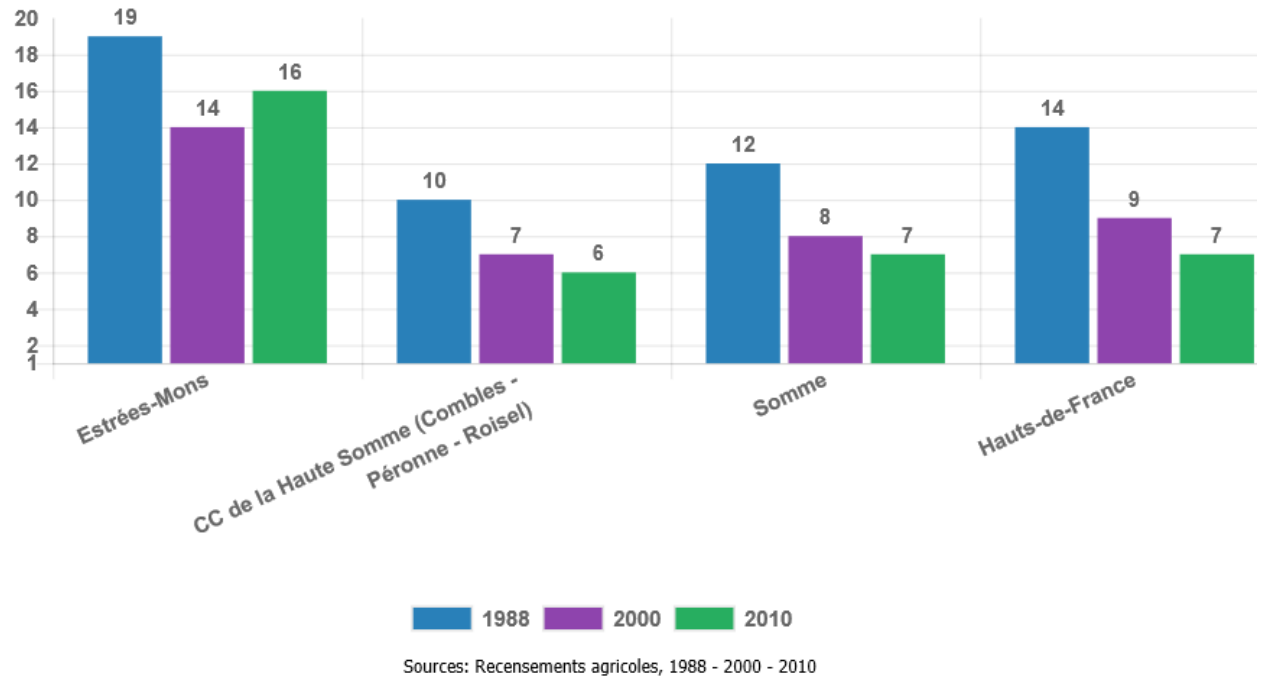


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué entre 2000 et 2010. Estrées-Mons a presque trois fois plus d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation plus que doubler entre 1988 et 2000 mais qui a ensuite diminué de moitié à 1,9 UTA par exploitation. Ce chiffre est équivalent à la moyenne observée sur la CCHS.

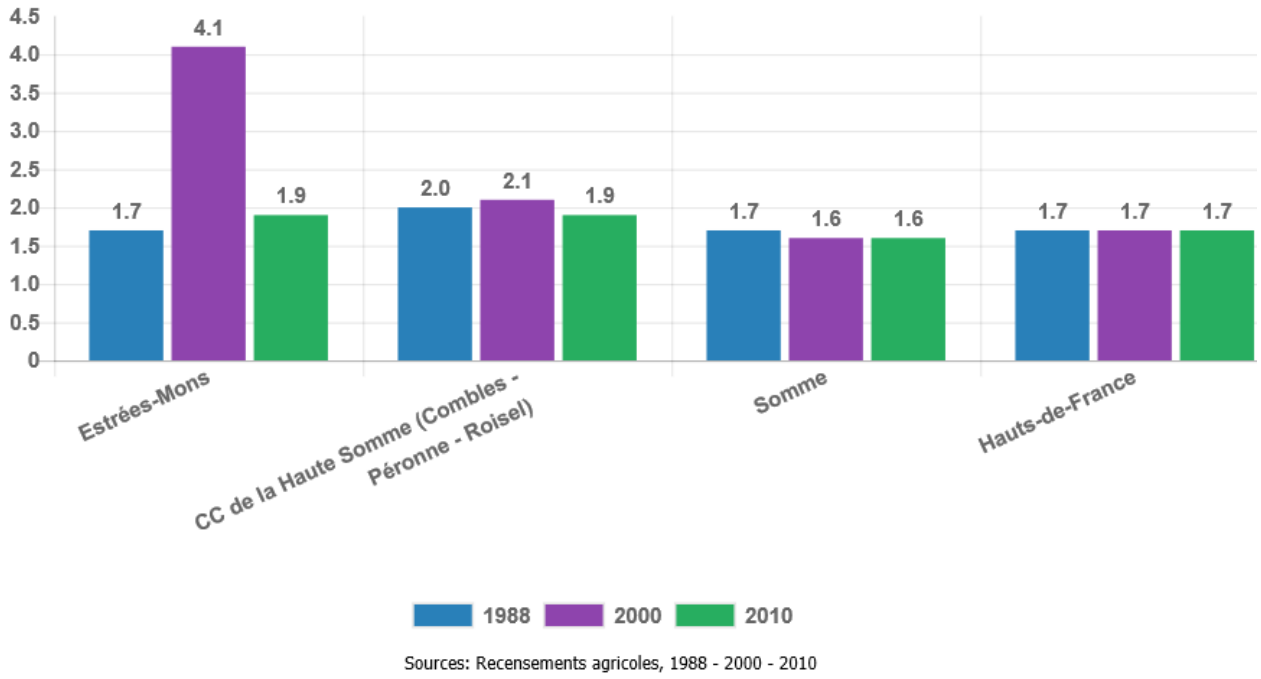


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Estrées-Mons. En 2010, Le nombre moyen d'UGB par exploitation est dans les mêmes proportions que la moyenne de l'ensemble de la CCHS.

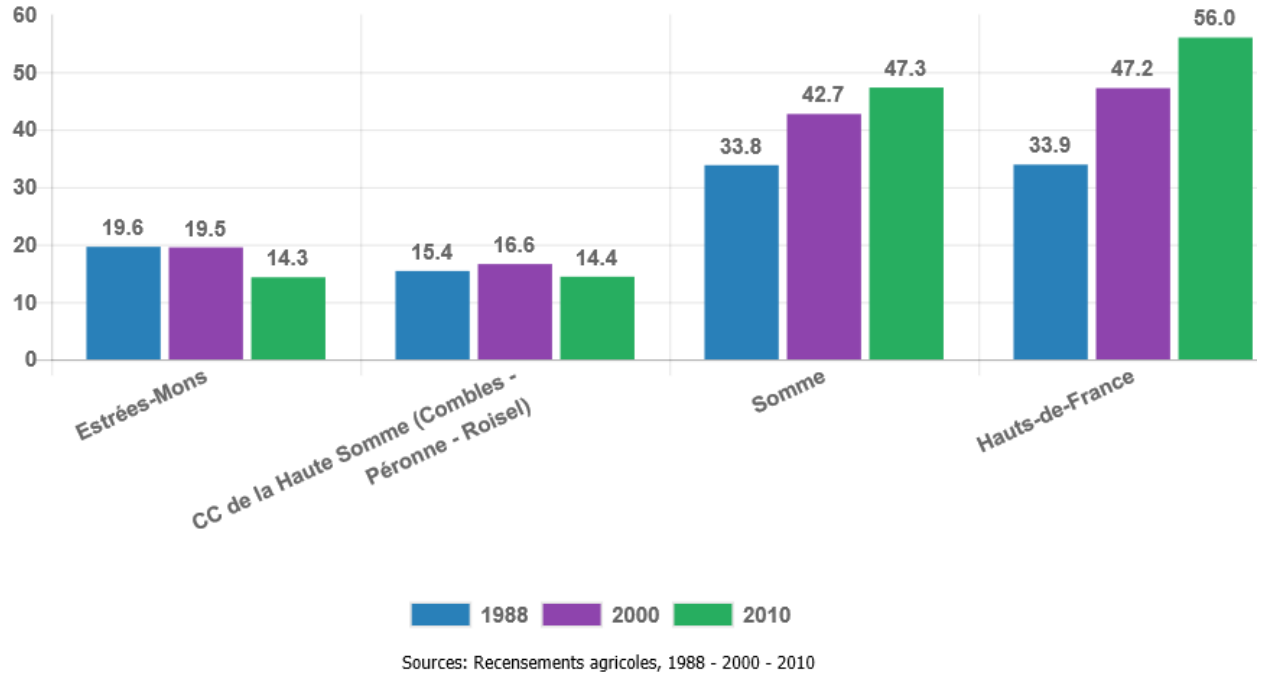


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

228 unités gros bovins étaient encore recensées en 2010 contre 372 en 1988.

	1988	2000	2010
Estrées-Mons	372	273	228
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations d'Estrées-Mons a augmenté entre 1988 et 2000, puis a ensuite diminué entre 2000 et 2010. La taille des exploitations est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, elle est à peu près pareille à la moyenne du Département.

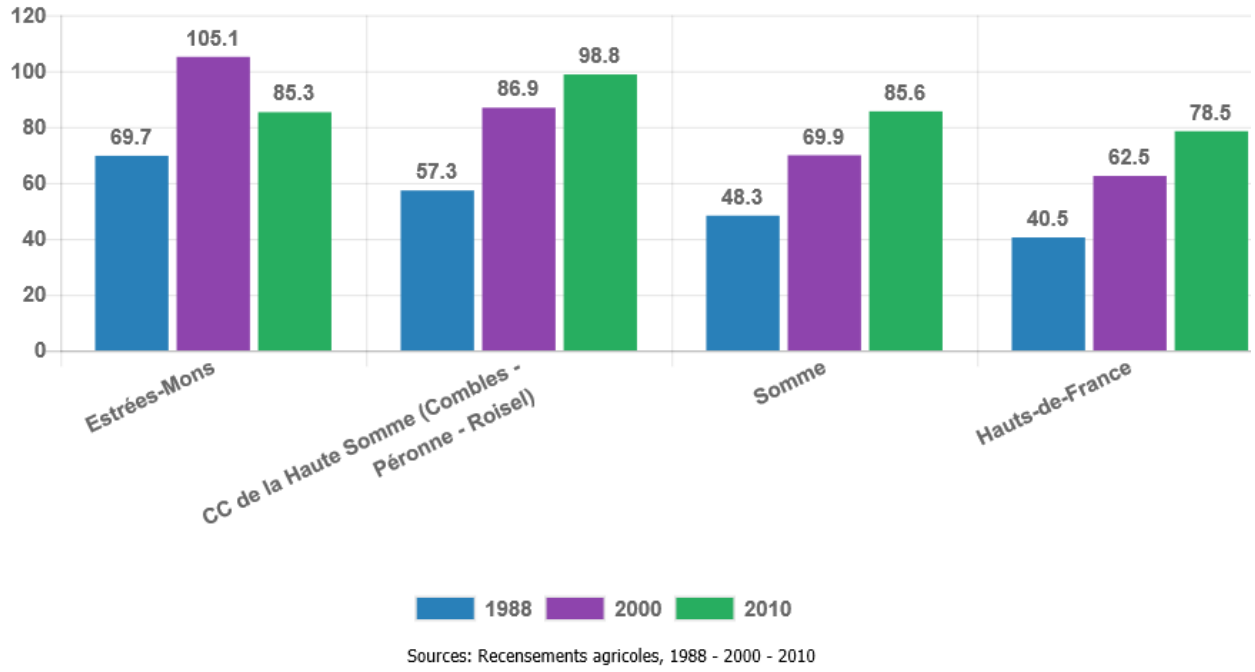


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations d'Estrées-Mons est passée de 1471 ha en 2000 à 1365 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Estrées-Mons	1325	1471	1365
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2000, puis a ensuite diminué entre 2000 et 2010

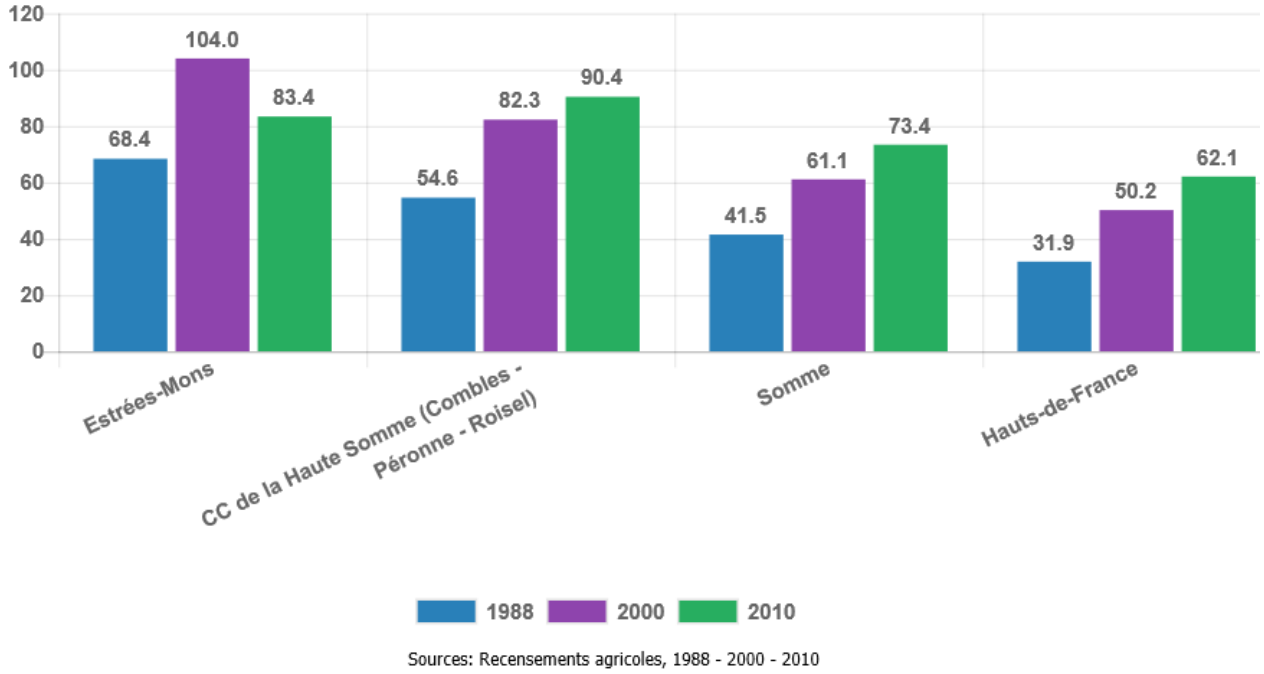


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Estrées-Mons	1300	1456	1334
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a légèrement diminué entre 1988 et 2000, puis a légèrement augmenté entre 2000 et 2010.

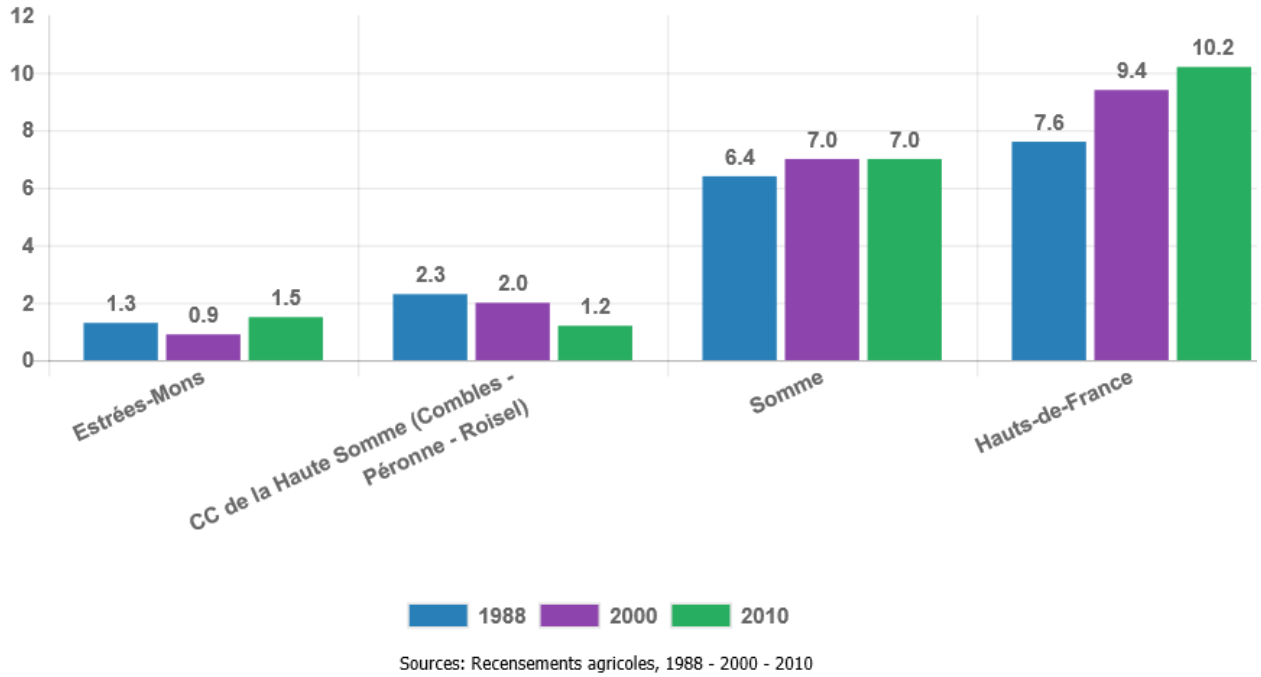


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Estrées-Mons	25	13	24
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Estrées-Mons

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	0,79	0,064
Bordure de champ	0,28	0,023
Blé tendre d'hiver	571,69	46,210
Betterave non fourragère / Bette	206,19	16,666
Céleri	5,41	0,437
Chicorée / Endive / Scarole	12,92	1,044
Colza d'hiver	64,70	5,230
Épinard	5,86	0,474
Autre fourrage annuel d'un autre genre	1,36	0,110
Fève	14,91	1,205
Féverole semée avant le 31/05	1,89	0,153
Haricot / Flageolet	22,61	1,828
Jachère de 5 ans ou moins	4,11	0,332
Jachère de 6 ans ou plus	0,32	0,026
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	5,58	0,451
Lin fibres	35,89	2,901
Lin non textile de printemps	0,12	0,010
Luzerne implantée pour la récolte 2017	1,49	0,120
Autre luzerne	5,99	0,484
Mâche	24,13	1,950
Miscanthus	3,68	0,297
Maïs ensilage	8,66	0,700
Maïs	29,57	2,390
Oignon / Échalote	9,63	0,778
Orge d'hiver	0,97	0,078
Orge de printemps	6,80	0,550
Petit fruit rouge	1,78	0,144
Pois d'hiver	6,40	0,517
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	16,39	1,325
Petits pois	22,44	1,814
Pois de printemps semé avant le 31/05	14,35	1,160
Pomme de terre de consommation	109,19	8,826
Pomme de terre féculière	5,61	0,453
Surface agricole temporairement non exploitée	6,52	0,527

Taillis à courte rotation	0,21	0,017
Autre trèfle	2,86	0,231
Verger	5,86	0,474

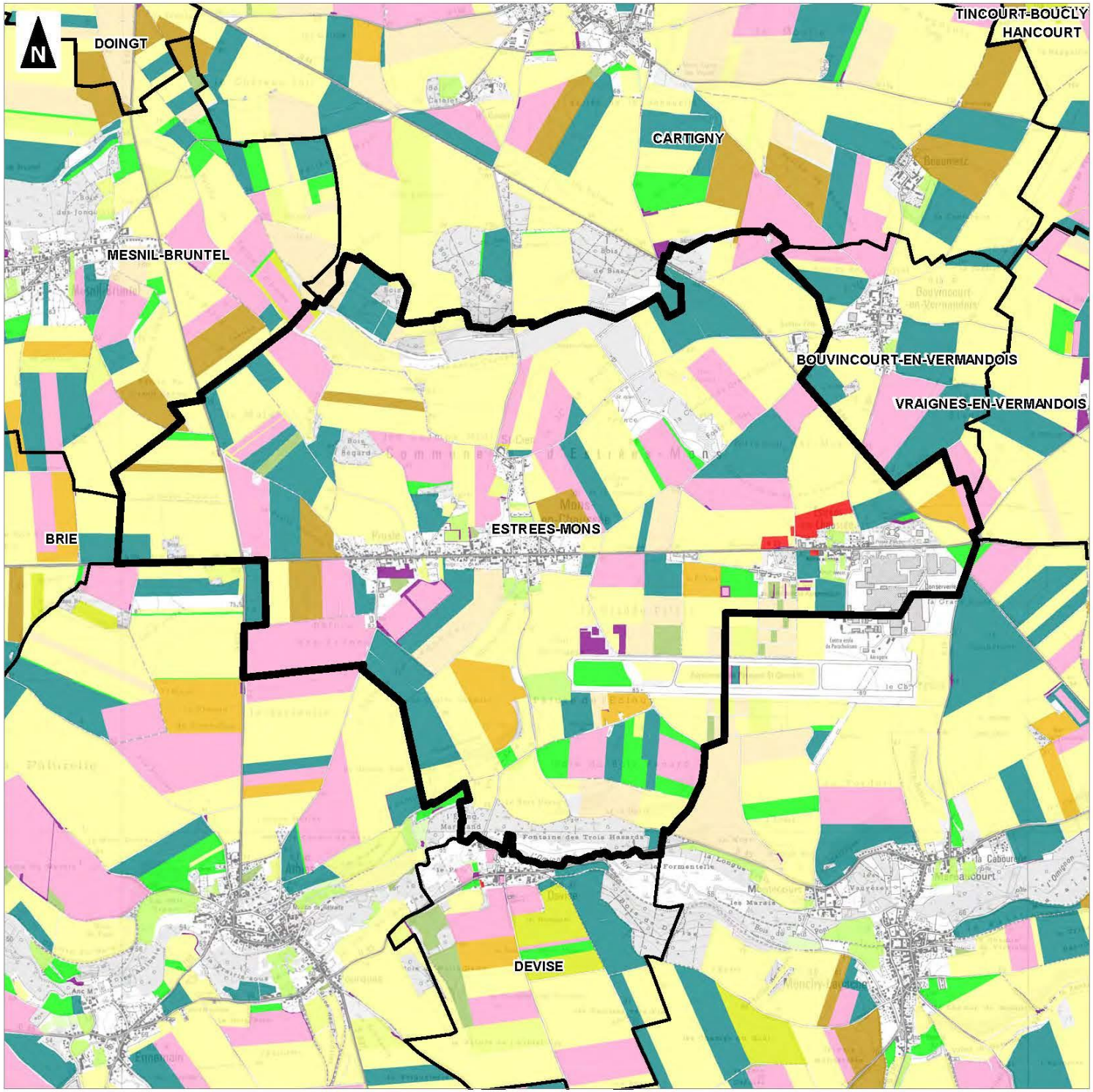
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 46%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les cultures de betteraves qui représentent plus de 16% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 8% et le colza qui représente plus de 5% du territoire. Le lin et le maïs sont également présents dans des proportions non négligeables (plus de 2% pour le lin et plus de 2% pour le maïs). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : ESTREES-MONS



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:28 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

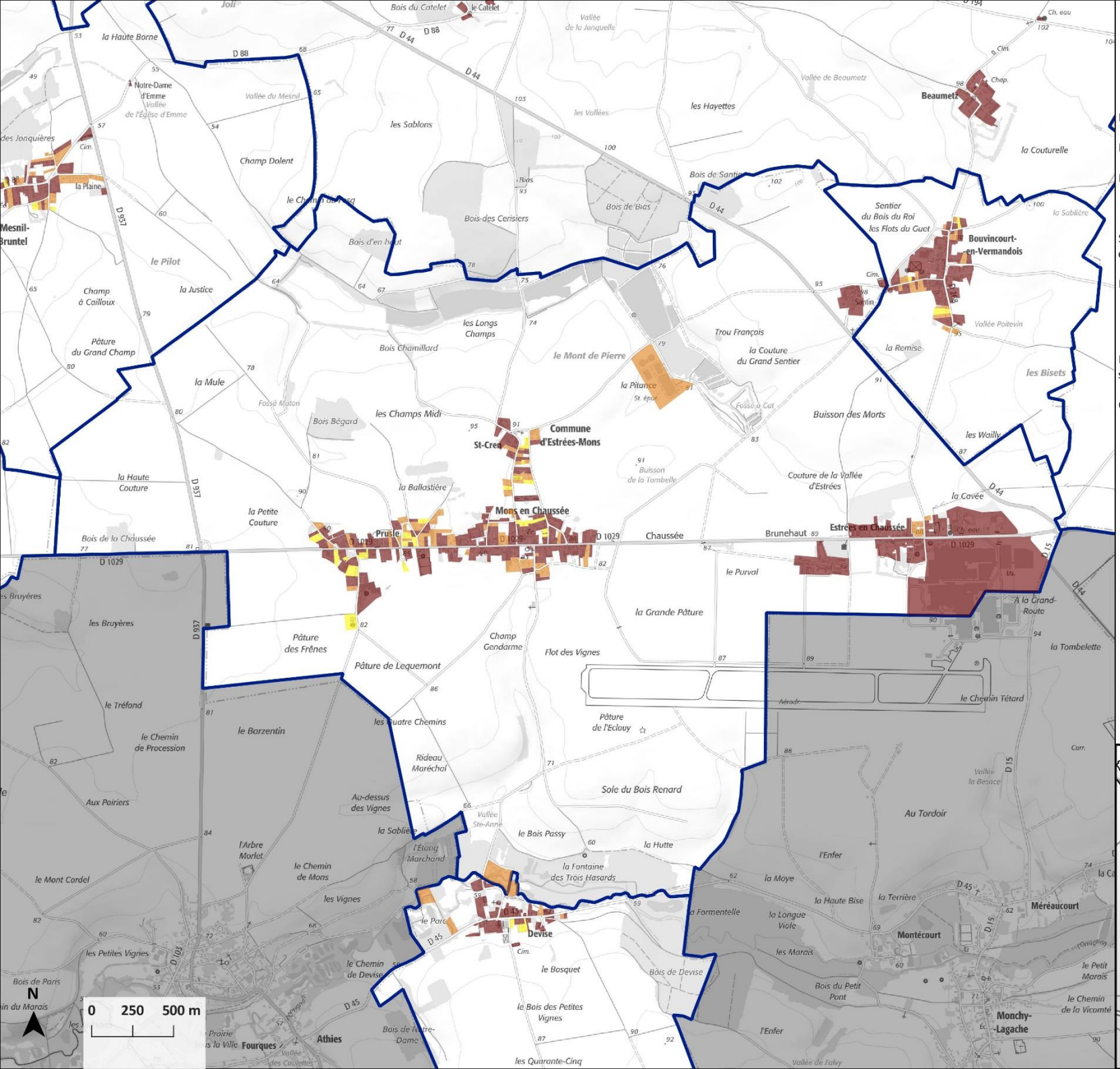
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Estrées-Mons

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80557
Commune	Estrées-Mons
Surf com (ha)	1530
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	1000088
Conso foncière totale (ha)	100
Conso foncière avant 70 (m²)	787450
Conso foncière avant 70 (ha)	79
Propriétés bâties avant 70	195
Surface moyenne avant 70 (m²)	4038
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1277
Conso foncière 70 2005 (m²)	172538
Conso foncière 70 2005 (ha)	17
Propriétés bâties avant 70	57
Surface moyenne 70 2005 (m²)	3027
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1663
Conso foncière 2005-2015 (m²)	44983
Conso foncière 2005-2015 (ha)	4

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p21



Commune de Estrées-Mons
Consommation du foncier

La commune comptait 585 habitants en 2014.

La superficie totale est de 1530 hectares.

La consommation foncières est de :
- 78.7 hectares jusqu'en 1969.
- 17.3 hectares de 1970 à 2005.
- 4.5 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 100 hectares, qui représente 6.5 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 4038 m² jusqu'en 1969
- 3027 m² de 1970 à 2005
- 1551 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Estrées-Mons représente 4.7 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

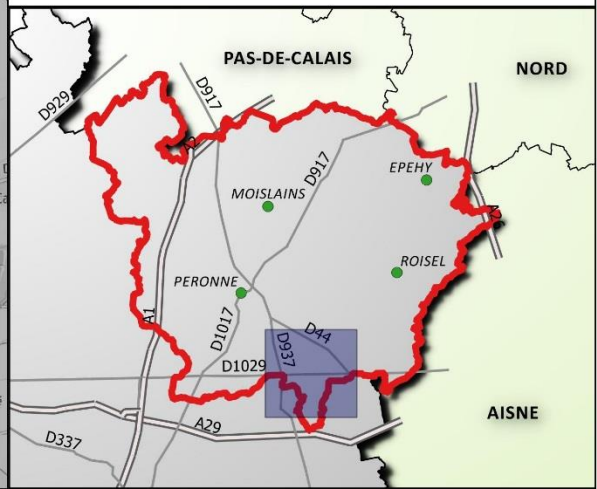
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1277 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1663 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1327 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Cinq exploitants d'Estrées-Mons ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 59 ans.

Statut des exploitations

Deux exploitations ont le statut d'EARL, une exploitation a le statut de SCEA, une autre a le statut d'exploitation individuelle et la dernière a le statut complément retraite.

Emplois salariés

Seule une exploitation dispose d'un salarié.

Surface Agricole Utile

La SAU moyenne des exploitations est d'environ 88 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Aucun exploitant n'a de label ni ne vend directement ses produits.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Deux exploitants ont un parcellaire regroupé, deux autres exploitants ont un parcellaire dispersé en îlots, le dernier exploitant a un parcellaire très émietté. La qualité de la terre est jugée bonne par l'ensemble des exploitants.

Contraintes à l'agriculture

Deux exploitants estiment leur parcellaire contraint.

Avenir et projets

Deux exploitants jugent leur avenir viable, l'un l'estime incertain. Un seul exploitant a un projet de construction.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

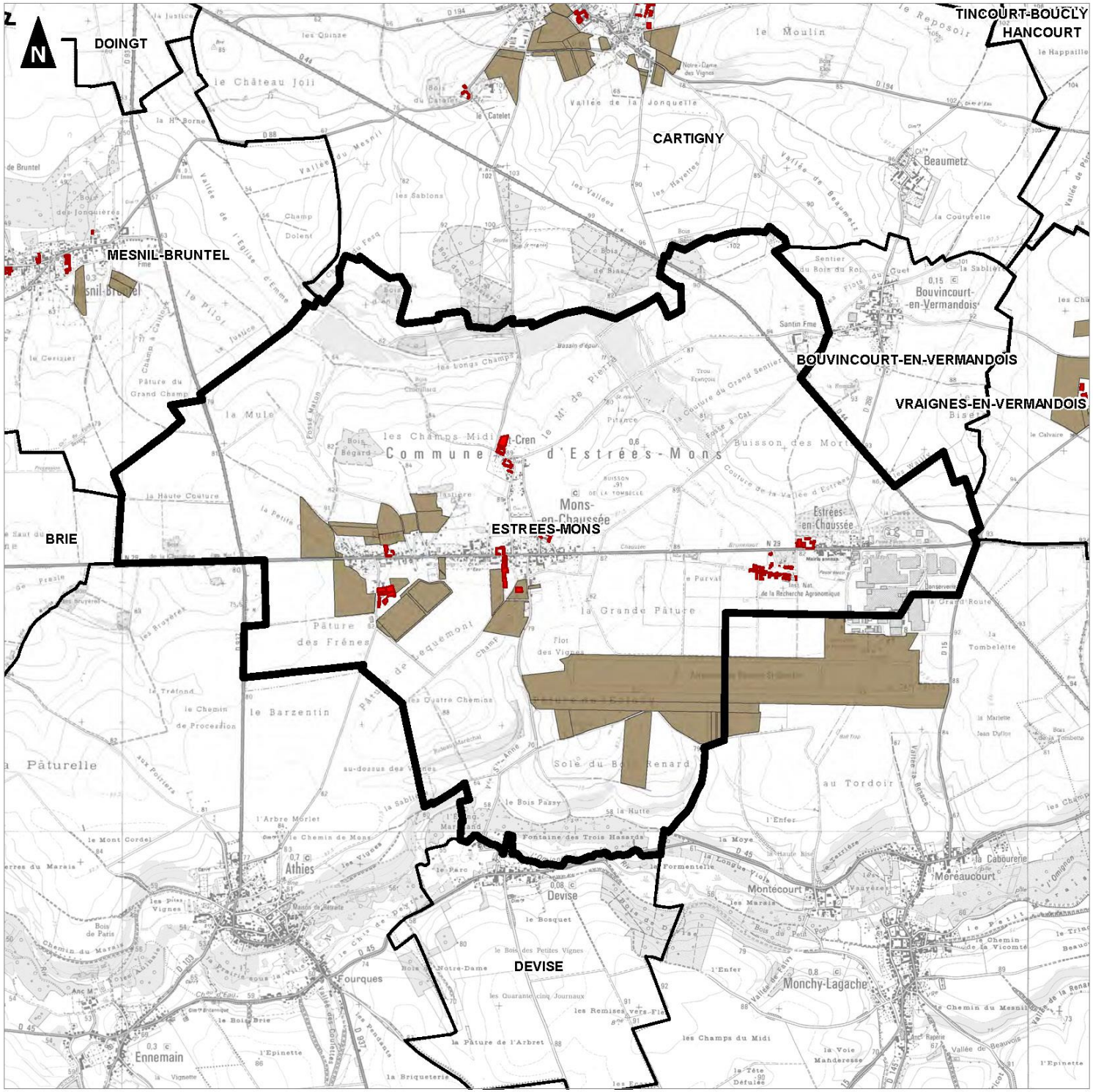
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale - p27

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : ESTREES-MONS



- Communes concernée
- Limites communales des communes de la CCHS
- Projet
- Bâti agricole
- Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000
Mètres

1:28 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

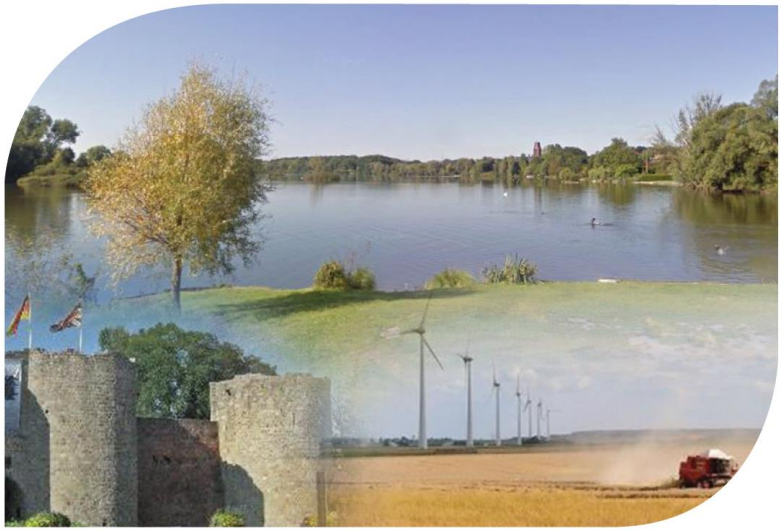
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Equancourt

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Equancourt

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Equancourt	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Equancourt 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Equancourt 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 23

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

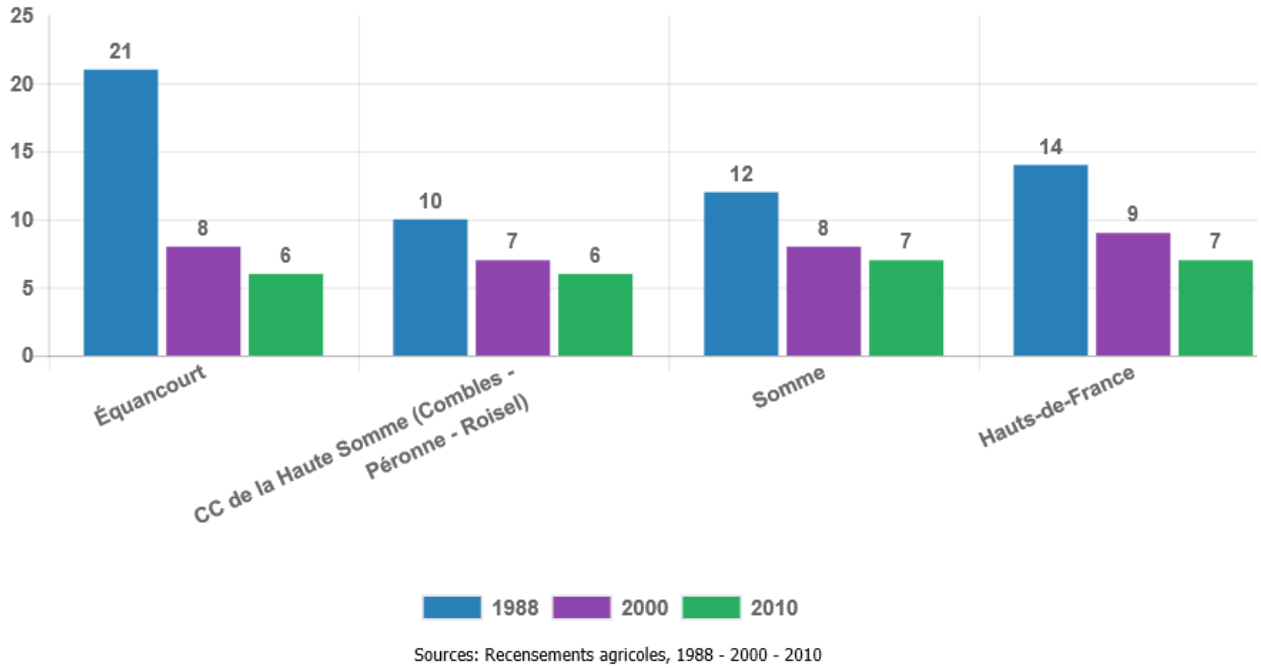


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune était relativement élevé, mais plus de la moitié des exploitations ont disparu entre 1988 et 2000. Deux exploitations ont encore disparu entre 2000 et 2010. Equancourt possède un nombre équivalent d'exploitations sur son territoire à la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation légèrement augmenter entre 1988 et 2000 puis diminuer entre 2000 et 2010 à 1,7 UTA par exploitation. Ce chiffre est légèrement inférieur à la moyenne observée sur la CCHS mais équivalent à la moyenne observée pour le département et les Hauts-de-France.

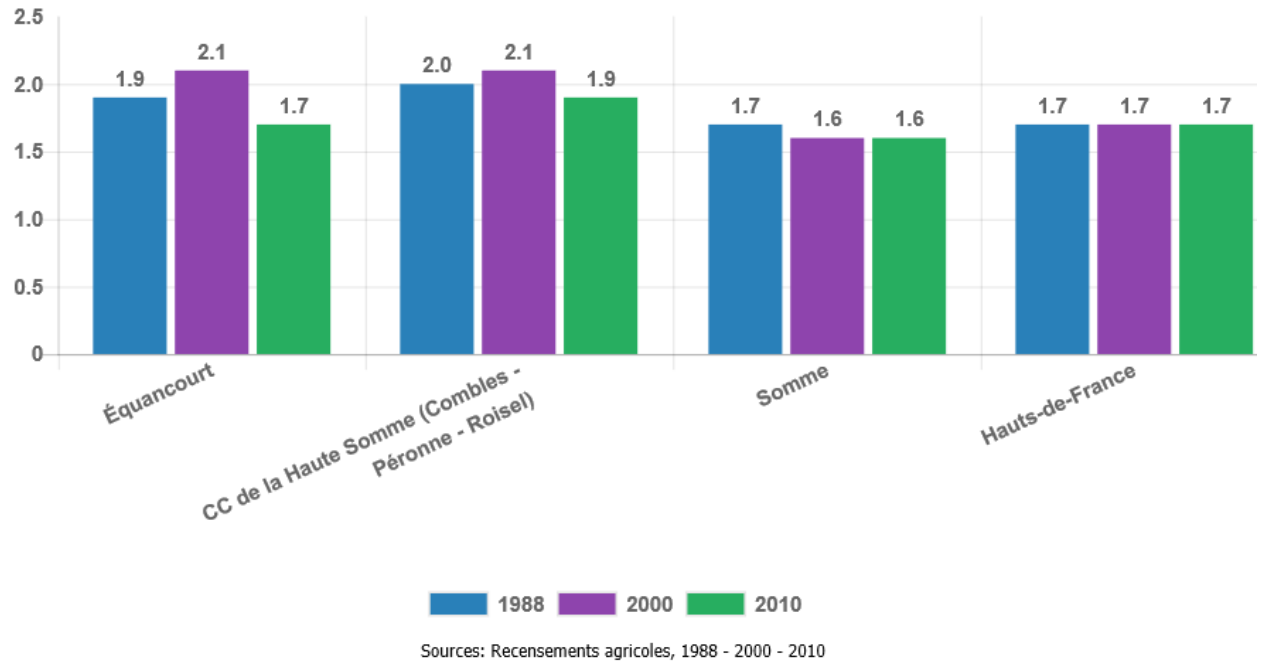


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Equancourt. Le nombre moyen d'IGB par exploitation est très faible en 2010, comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région.

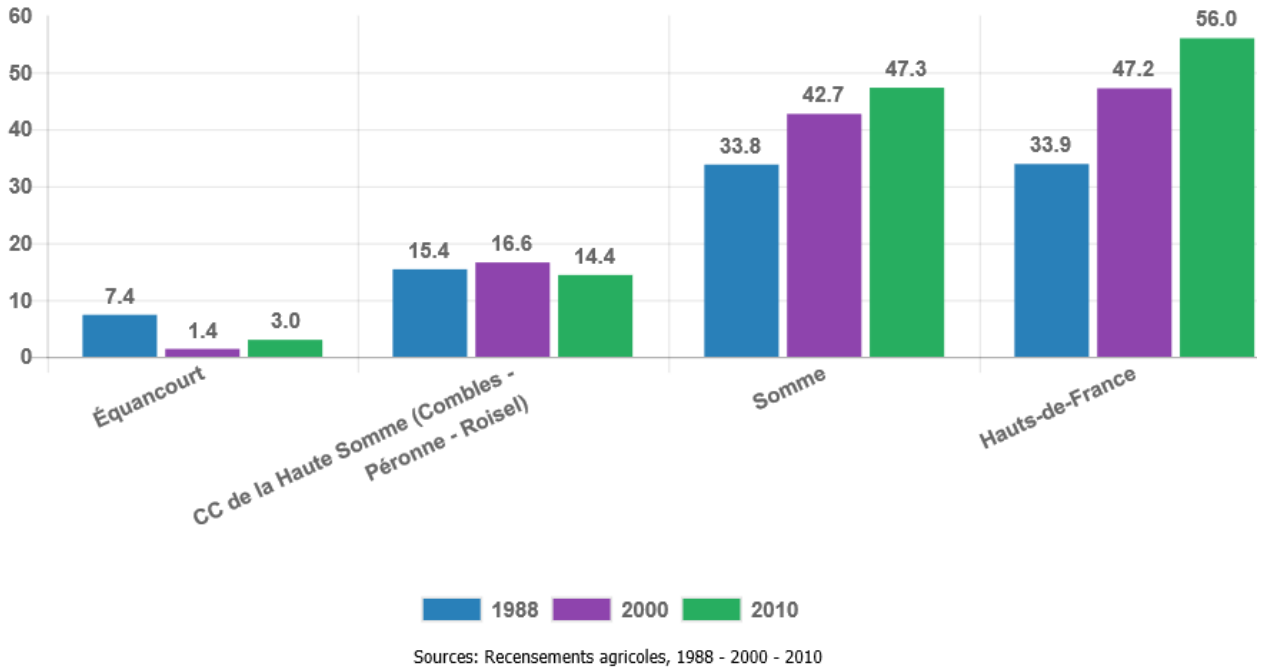


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

18 UGC étaient encore recensées en 2010 contre 155 en 1988.

	1988	2000	2010
Équancourt	155	11	18
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations d'Equancourt a fortement augmenté entre 1988 et 2010 puis s'est à peu près stabilisée entre 2000 et 2010. La disparition d'un grand nombre d'exploitations entre 1988 et 2000 a profité aux autres exploitations de la commune. La taille des exploitations de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

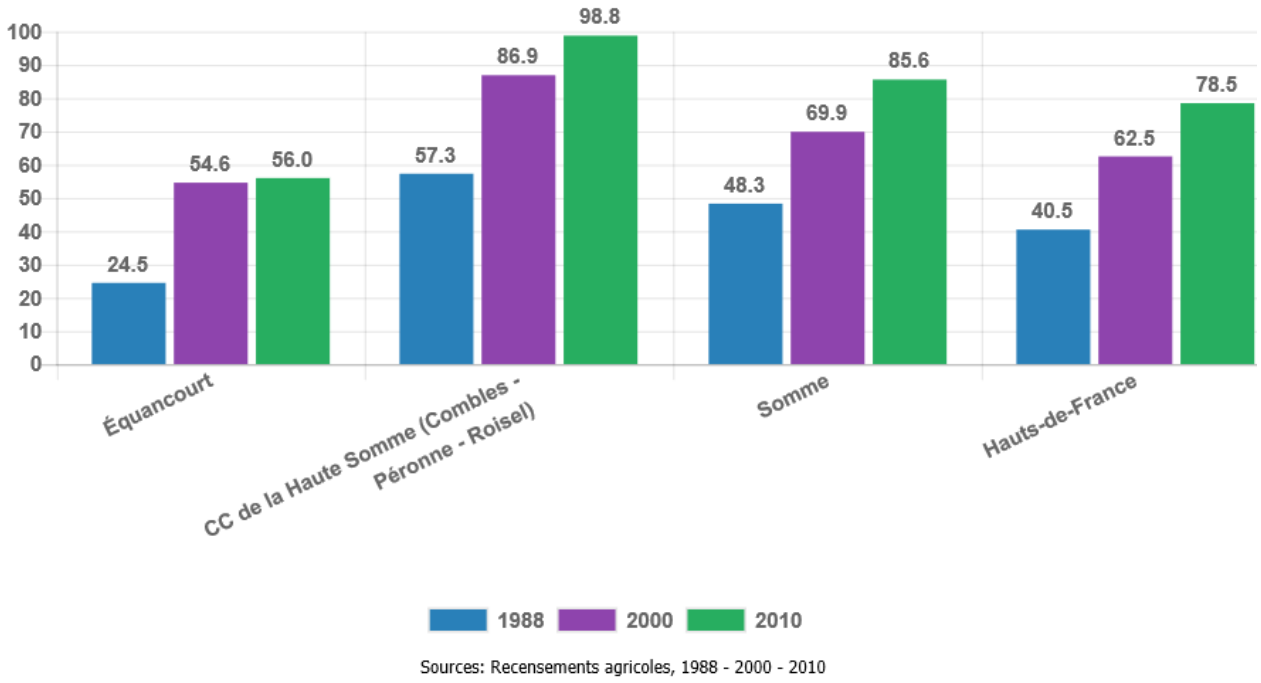


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations d'Equancourt est passée de 515 ha en 1988 à 336 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Équancourt	515	437	336
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2000 puis est restée à peu près stable entre 2000 et 2010.

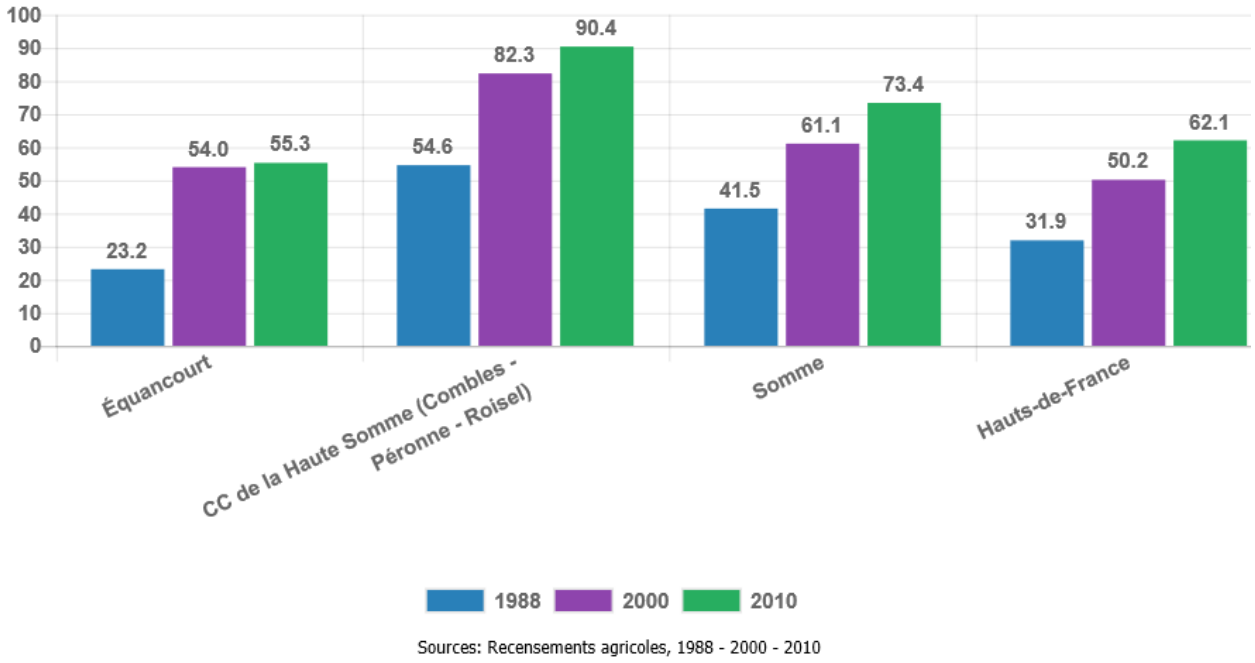


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Équancourt	487	432	332
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a également diminué entre 1988 et 2000. Elle est restée à peu près stable entre 2000 et 2010 mais à un niveau plus faible que la moyenne observée sur la CCHS.

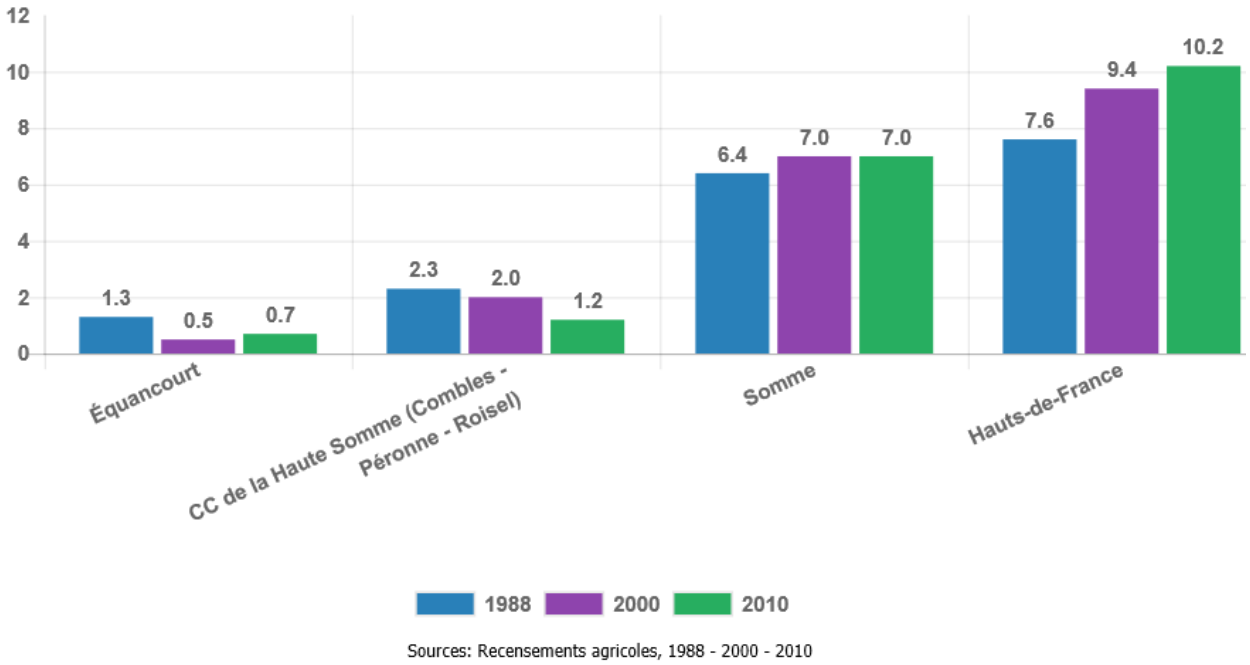


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Équancourt	28	4	4
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Equancourt

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Bande admissible le long d'une forêt sans production	0,052	0,008%
Blé tendre d'hiver	330,04	48,491%
Betterave non fourragère / Bette	117,68	17,290%
Chicorée / Endive / Scarole	38,19	5,611%
Colza d'hiver	73,04	10,731%
Féverole semée avant le 31/05	3,05	0,448%
Jachère de 5 ans ou moins	0,23	0,034%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	11,47	1,685%
Maïs ensilage	0,01	0,001%
Maïs	18,15	2,667%
Orge d'hiver	19,75	2,902%
Orge de printemps	12,93	1,900%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	15,53	2,282%
Petits pois	3,29	0,483%
Pomme de terre de consommation	36,12	5,307%
Ray-grass de 5 ans ou moins	0,01	0,001%
Surface agricole temporairement non exploitée	1,08	0,159%

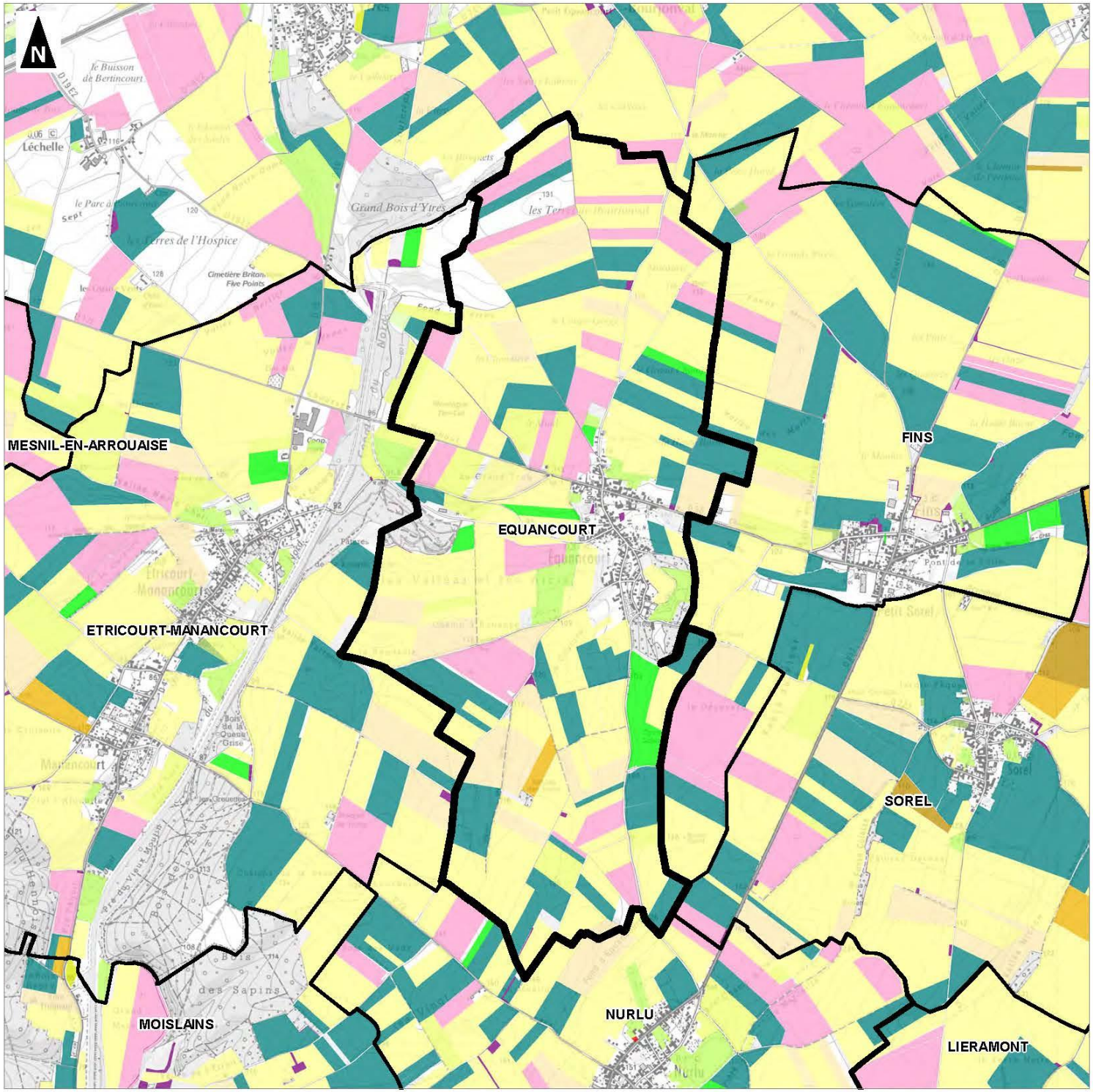
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 48%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les cultures de betteraves qui représentent plus de 17% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 5% et le colza qui représente plus de 10% du territoire. L'orge et le maïs sont également présents dans des proportions non négligeables (plus de 3% pour l'orge et plus de 2% pour le maïs). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : EQUANCOURT



1:24 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

3.2 Analyse de la consommation foncière sur Equancourt

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80275
Commune	Equancourt
Surf com (ha)	779
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	222310
Conso foncière totale (ha)	22
Conso foncière avant 70 (m²)	180633
Conso foncière avant 70 (ha)	18
Propriétés bâties avant 70	137
Surface moyenne avant 70 (m²)	1318
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1142
Conso foncière 70 2005 (m²)	35375
Conso foncière 70 2005 (ha)	4
Propriétés bâties avant 70	19
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1862
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1749
Conso foncière 2005-2015 (m²)	6304
Conso foncière 2005-2015 (ha)	1

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 - Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20

Commune de Équancourt
Consommation du foncier

La commune comptait 298 habitants en 2014.

La superficie totale est de 779 hectares.

La consommation foncières est de :
18.1 hectares jusqu'en 1969.
3.5 hectares de 1970 à 2005.
0.6 hectares de 2006 à 2015.
Soit un total de 22.2 hectares, qui représente 2.9 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
1318 m² jusqu'en 1969
1862 m² de 1970 à 2005
1051 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Équancourt représente 1.1 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

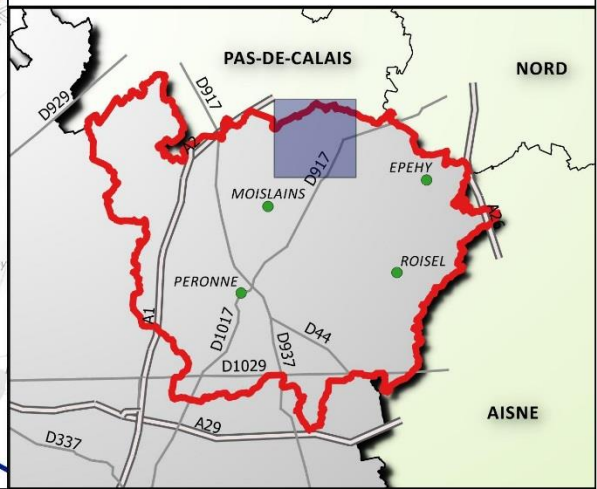
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
1142 m² par maison jusqu'en 1969.
1749 m² par maison de 1970 à 2005.
864 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



N
0 250 500 m

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Aucun exploitant d'Equancourt n'a participé à l'enquête.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

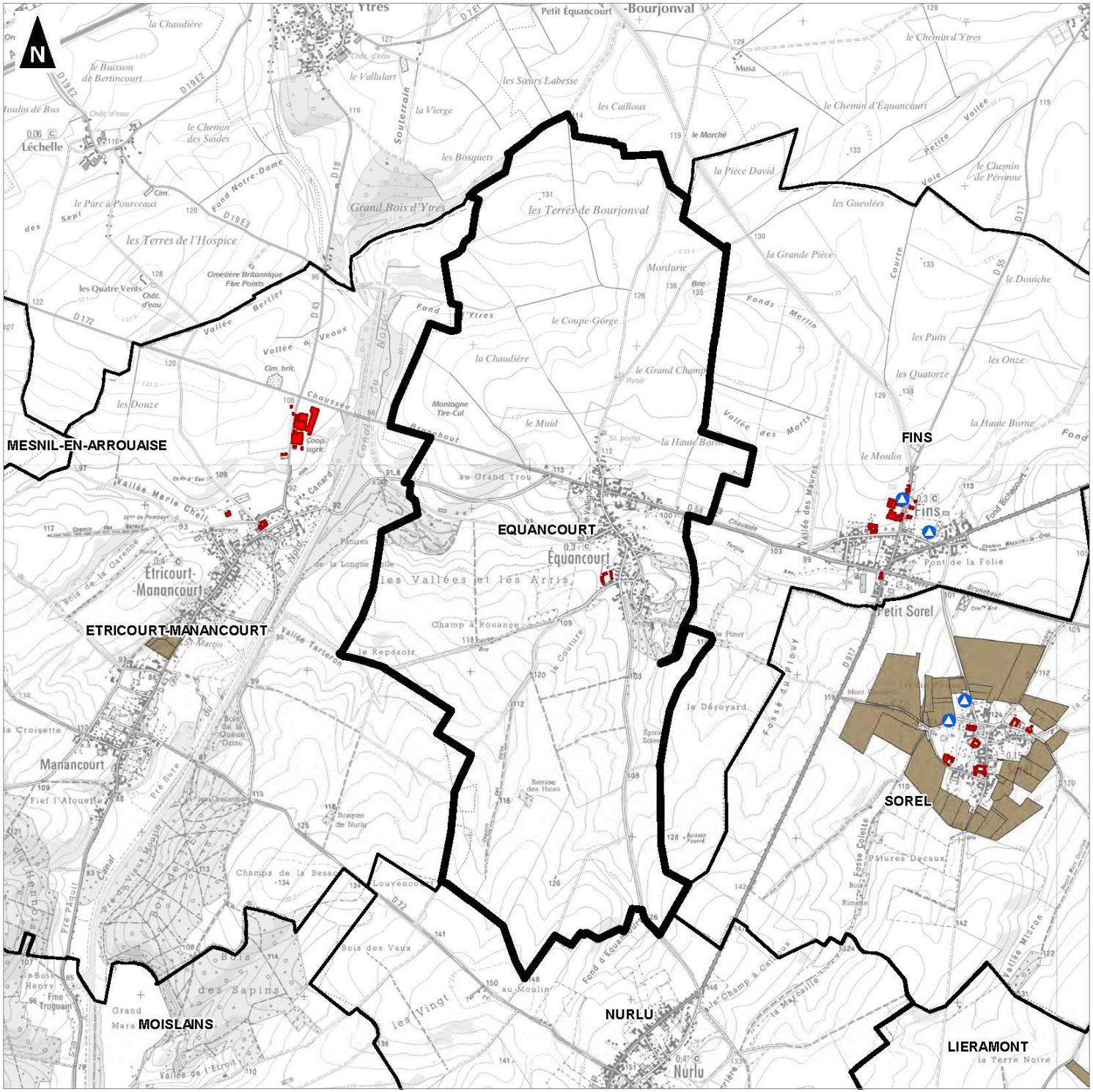
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale – p24

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : EQUANCOURT



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Projet

Bâti agricole

Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000

Mètres

1:24 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

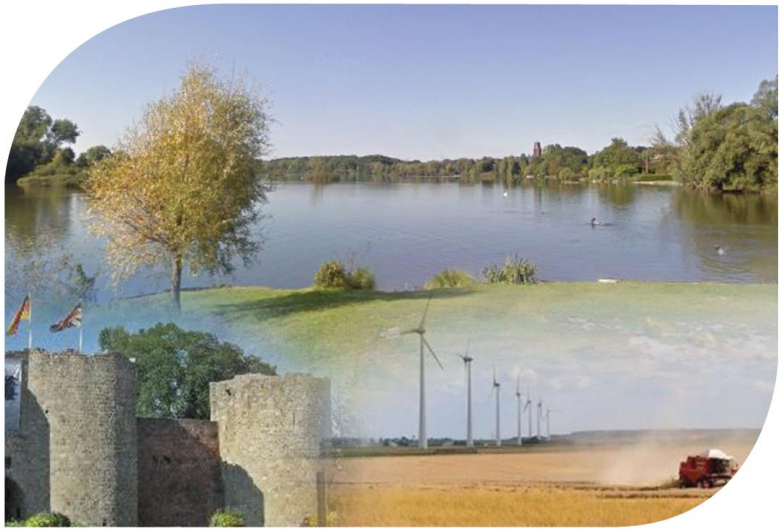
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Epehy

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Epehy

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Epehy	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6
1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12
CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13
2.1 Définition 14
2.2 Sur Epehy 15
CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17
3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Epehy 19
CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21
4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 23

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

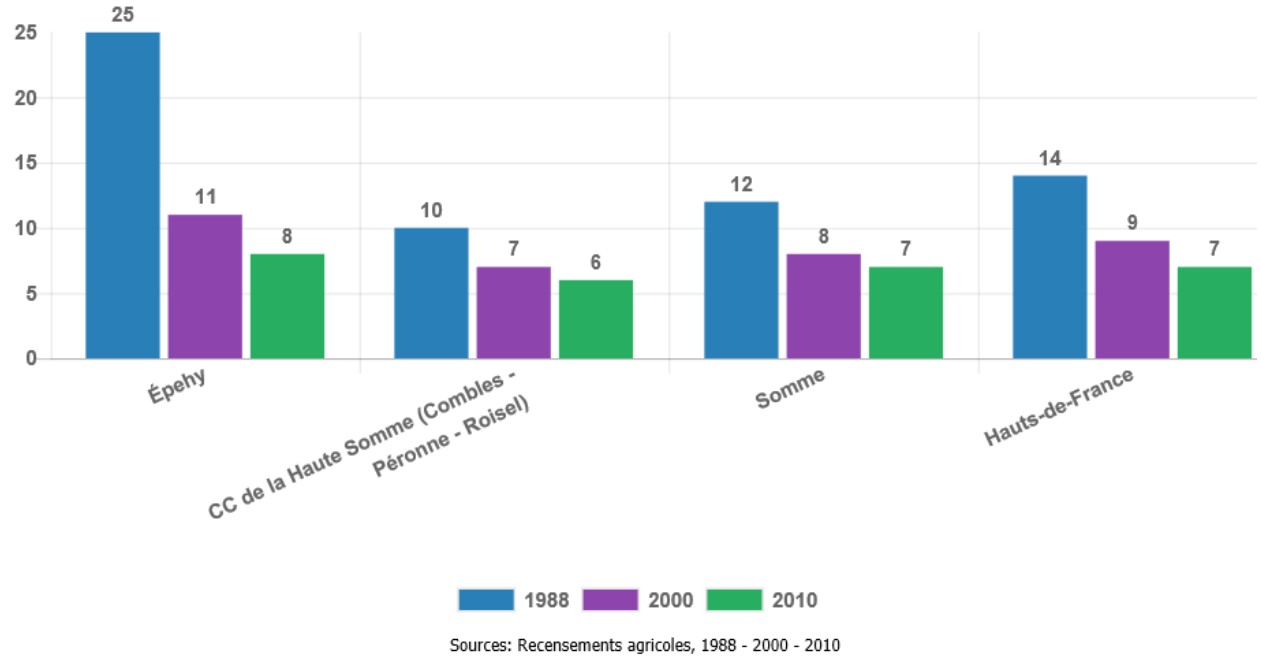


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué de plus de la moitié entre 1988 et 2000, il a encore diminué de trois exploitations entre 2000 et 2010. Epehy possède toutefois plus d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2010 à 1 UTA par exploitation. Les huit exploitations restantes sur Epehy ont donc uniquement un chef d'exploitation, ce qui est inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

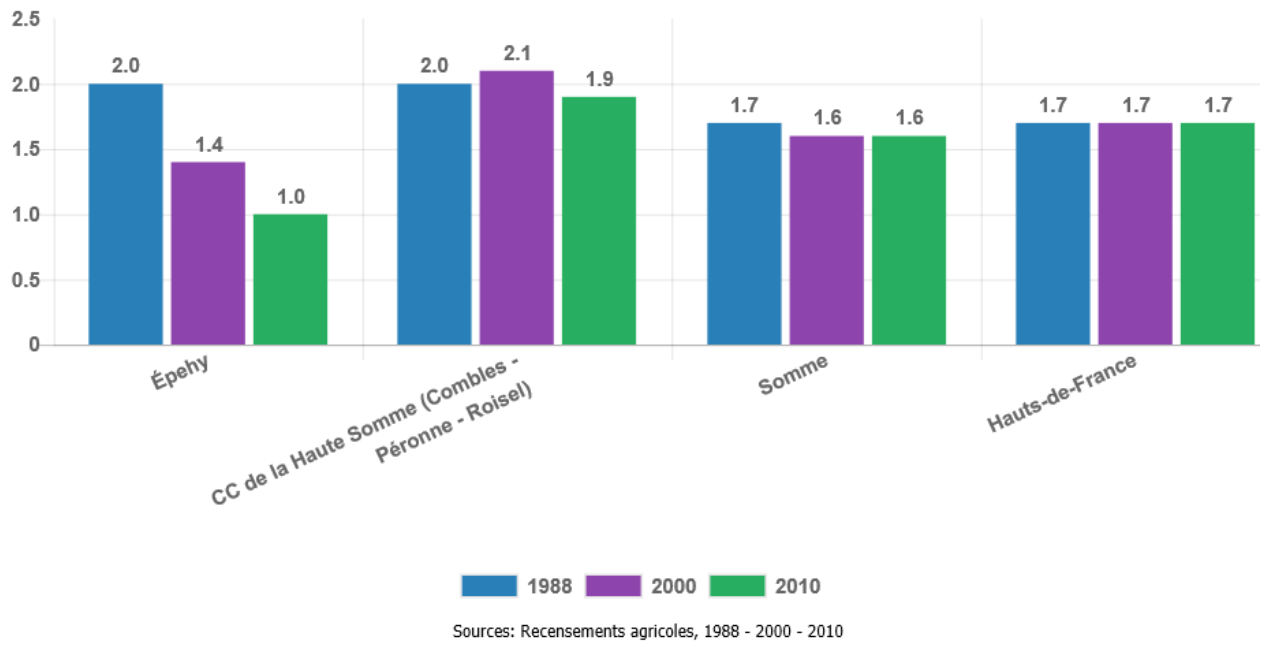


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Epehy. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est présent très faible en 2010, comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région.

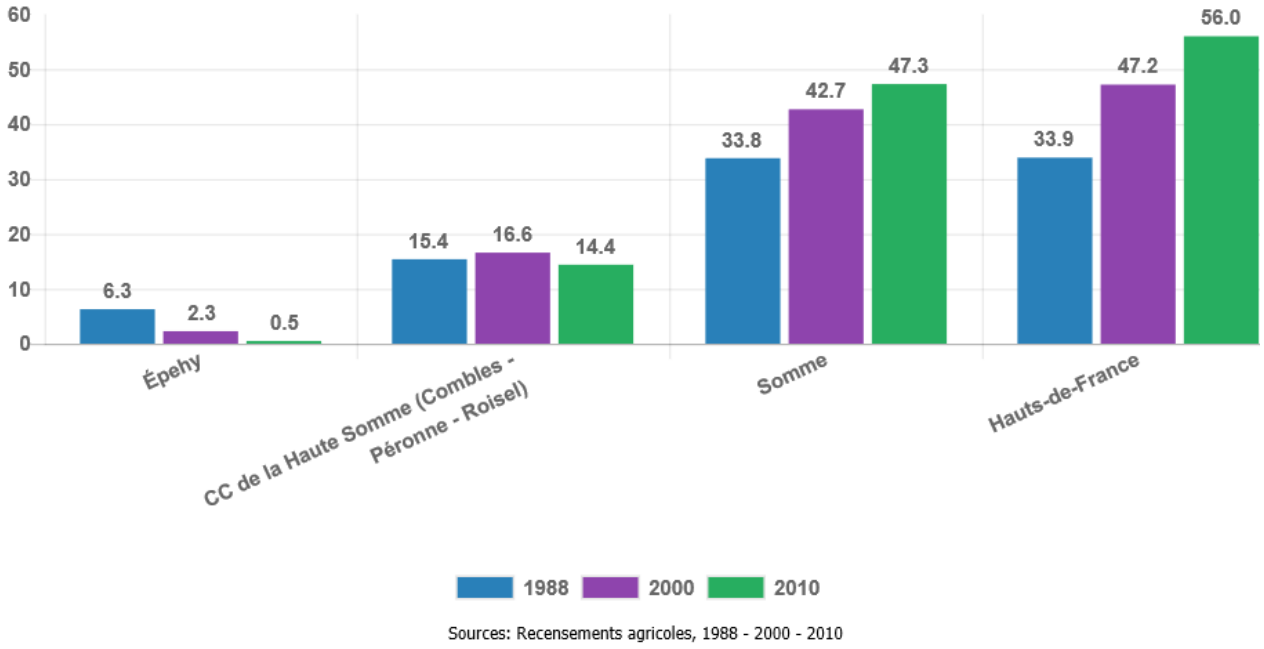


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Quatre unités gros bovins étaient encore recensées en 2010 contre 25 en 2000 et 157 en 1988.

	1988	2000	2010
Épehy	157	25	4
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations d'Epehy a augmenté progressivement entre 1988 et 2010. La disparition d'exploitations entre 1988 et 2010 a profité aux autres exploitations de la commune. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

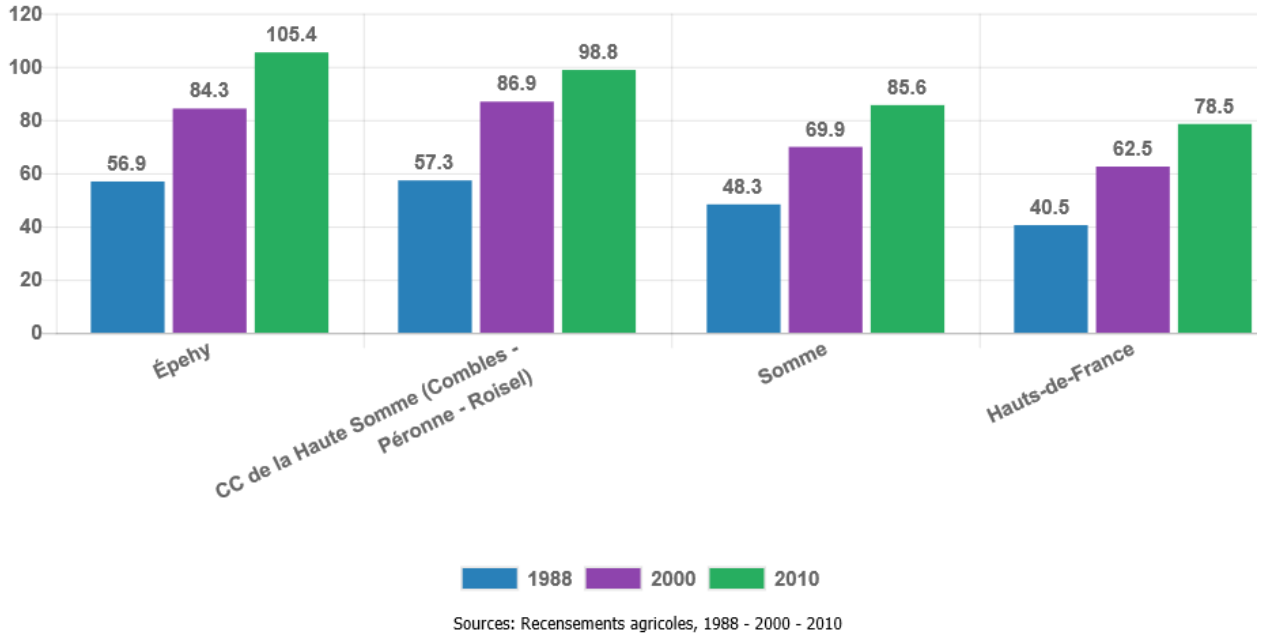


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations d'Epehy est passée de 1423 ha en 1988 à 843 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Épehy	1423	927	843
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a progressé entre 1988 et 2010 et est sensiblement supérieur à la moyenne relevée pour la CCHS.

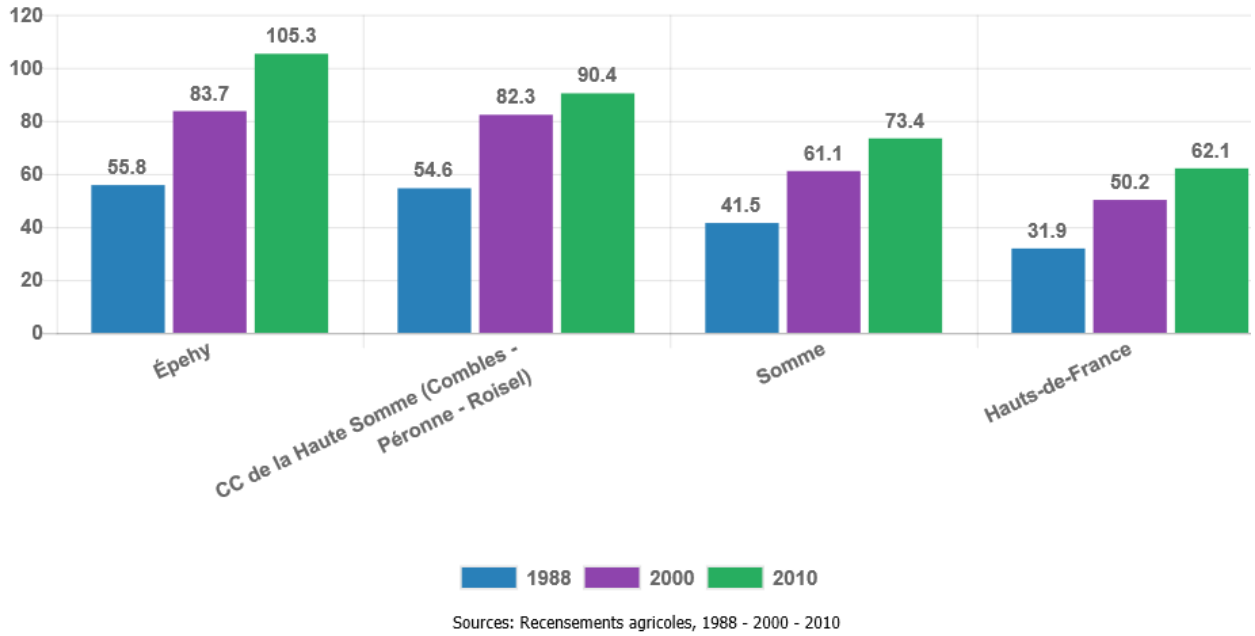


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Épehy	1395	921	842
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a également diminué entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

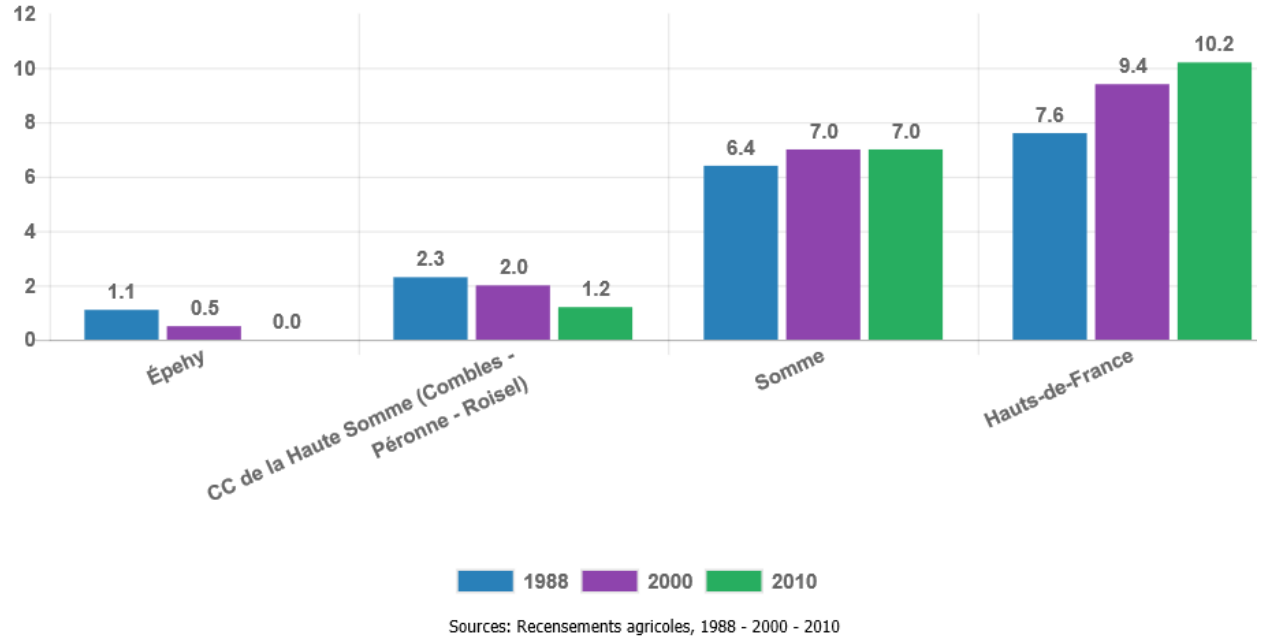


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Épehy	28	5	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Epehy

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	0,25	0,016%
Blé tendre d'hiver	755,55	48,378%
Betterave non fourragère / Bette	325,55	20,845%
Chicorée / Endive / Scarole	0,79	0,051%
Colza d'hiver	144,84	9,274%
Haricot / Flageolet	14,65	0,938%
Jachère de 5 ans ou moins	3,19	0,204%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	1,86	0,119%
Lin fibres	19,21	1,230%
Lotier implanté pour la récolte 2017	0,03	0,002%
Luzerne implantée pour la récolte 2015	0,54	0,035%
Maïs	0,12	0,008%
Moutarde	0,34	0,022%
Orge d'hiver	70,97	4,544%
Orge de printemps	3,18	0,204%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	4,25	0,272%
Petits pois	18,92	1,211%
Pomme de terre de consommation	170,51	10,918%
Pomme de terre féculière	12,99	0,832%
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	0,43	0,028%
Ray-grass de 5 ans ou moins	6,46	0,414%
Surface agricole temporairement non exploitée	1,20	0,077%
Autre trèfle	0,54	0,035%
Triticale d'hiver	5,39	0,345%

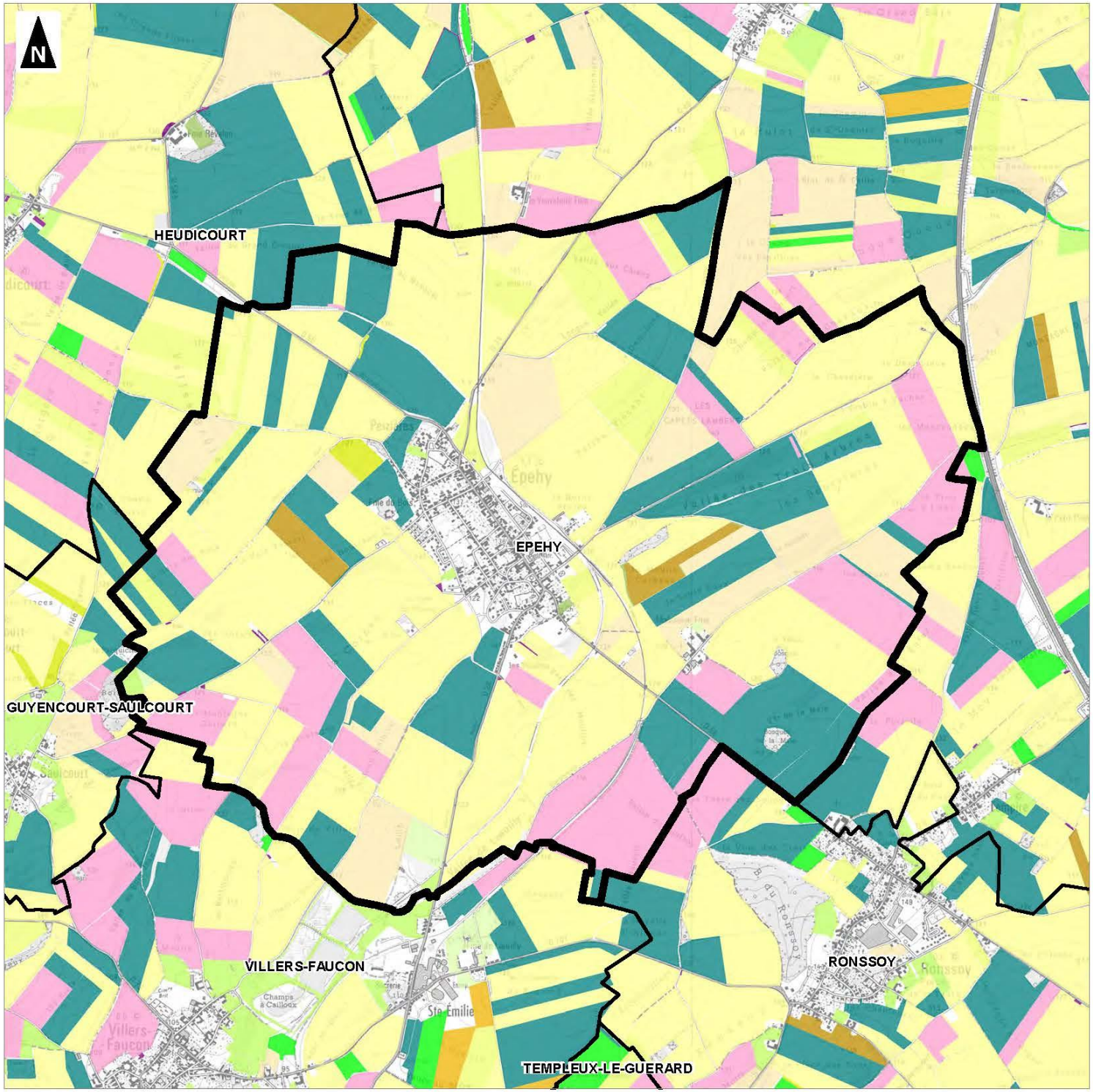
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 48%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les cultures de betteraves qui représentent plus de 20% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment les pommes de terre qui représentent plus de 10% et le colza qui représente plus de 9% du territoire. L'orge est également présente dans des proportions non négligeables (plus de 4%). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : EPEHY



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:25 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

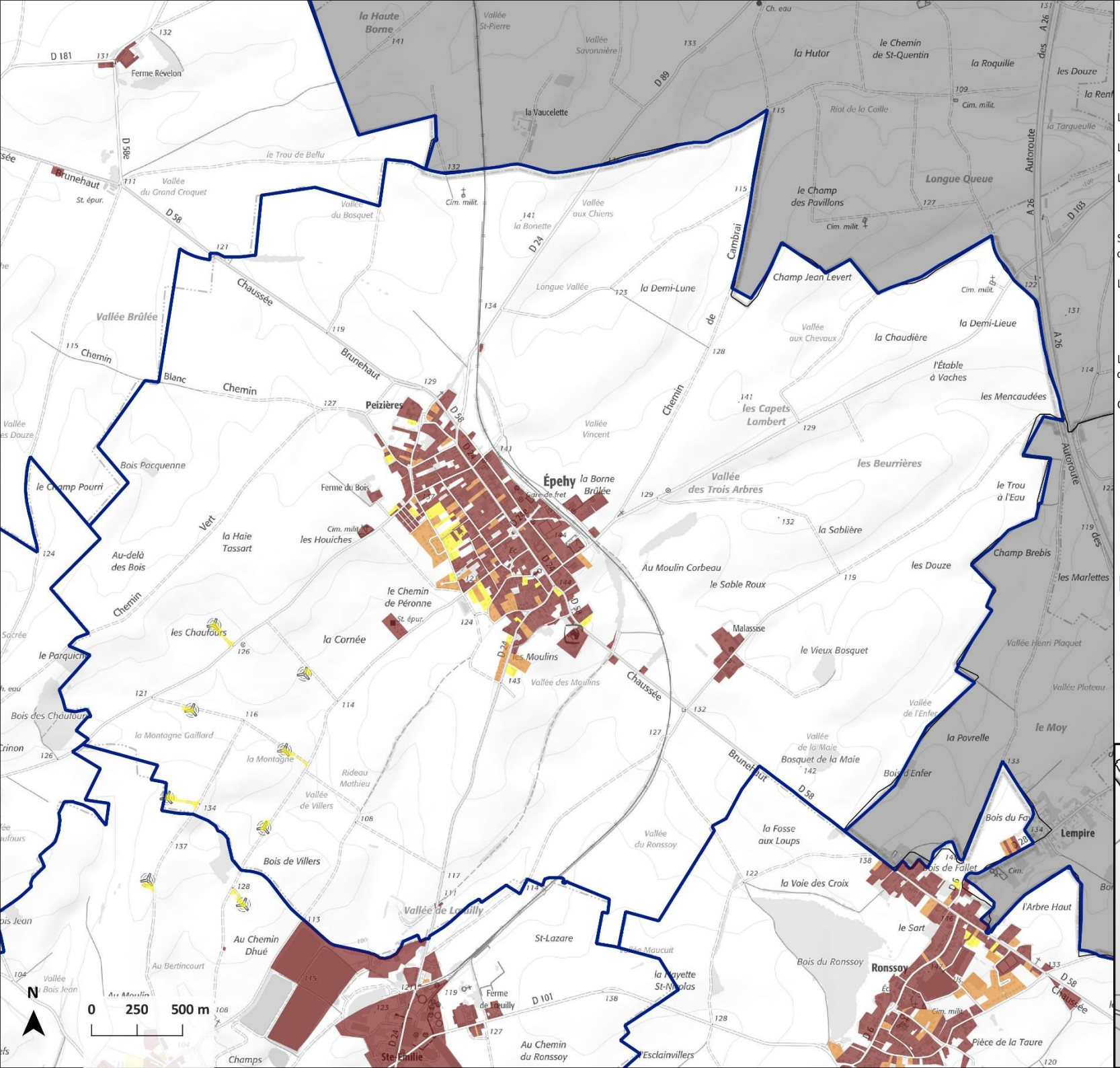
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Epehy

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80271
Commune	Epehy
Surf com (ha)	1733
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	744488
Conso foncière totale (ha)	74
Conso foncière avant 70 (m²)	587778
Conso foncière avant 70 (ha)	59
Propriétés bâties avant 70	396
Surface moyenne avant 70 (m²)	1484
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1075
Conso foncière 70 2005 (m²)	93205
Conso foncière 70 2005 (ha)	9
Propriétés bâties avant 70	73
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1277
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1032
Conso foncière 2005-2015 (m²)	67359
Conso foncière 2005-2015 (ha)	7

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM80 – p20



Commune de Épehy
Consommation du foncier

La commune comptait 1241 habitants en 2014.

La superficie totale est de 1733 hectares.

La consommation foncières est de :
- 58.8 hectares jusqu'en 1969.
- 9.3 hectares de 1970 à 2005.
- 6.7 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 74.4 hectares, qui représente 4.3 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1484 m² jusqu'en 1969
- 1277 m² de 1970 à 2005
- 1684 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Épehy représente 3.5 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

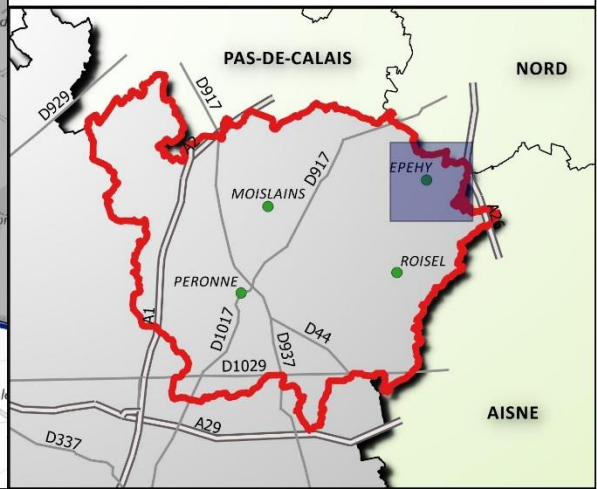
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1075 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1032 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1029 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Aucun exploitant d'Epehy n'a participé à l'enquête.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

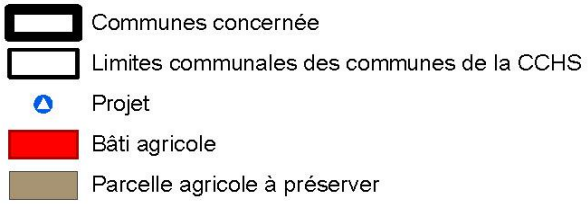
Cette cartographie est présentée ci-après.

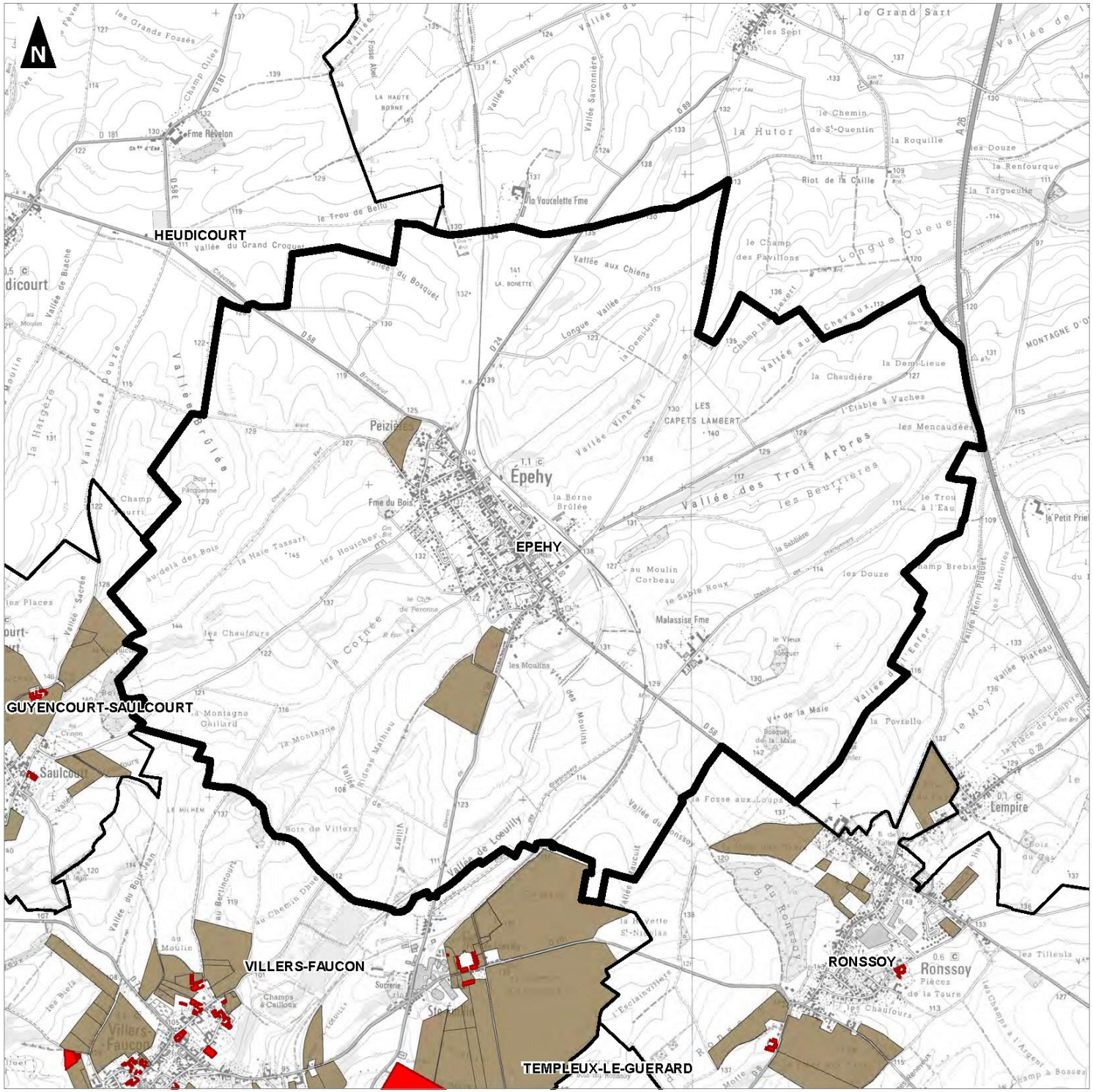
Carte 3 - Carte sensibilité communale – p24

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : EPEHY





1:25 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

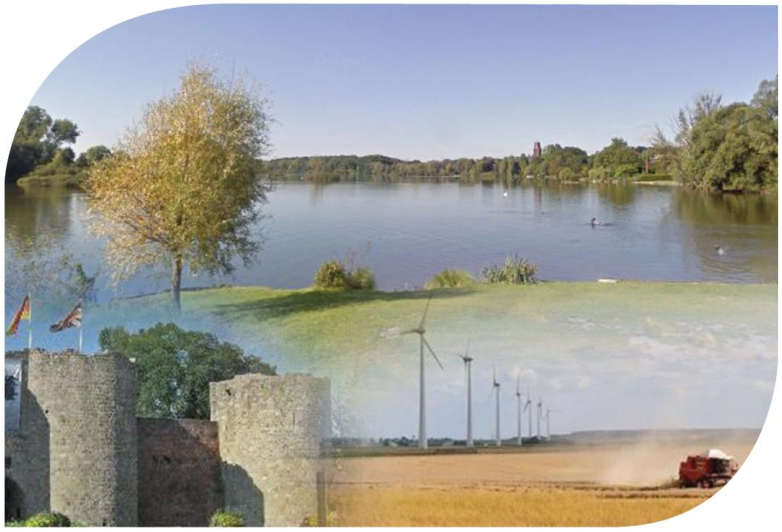
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Driencourt

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Driencourt

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Driencourt	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Driencourt 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Driencourt 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 23

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Polyculture et polyélevage ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

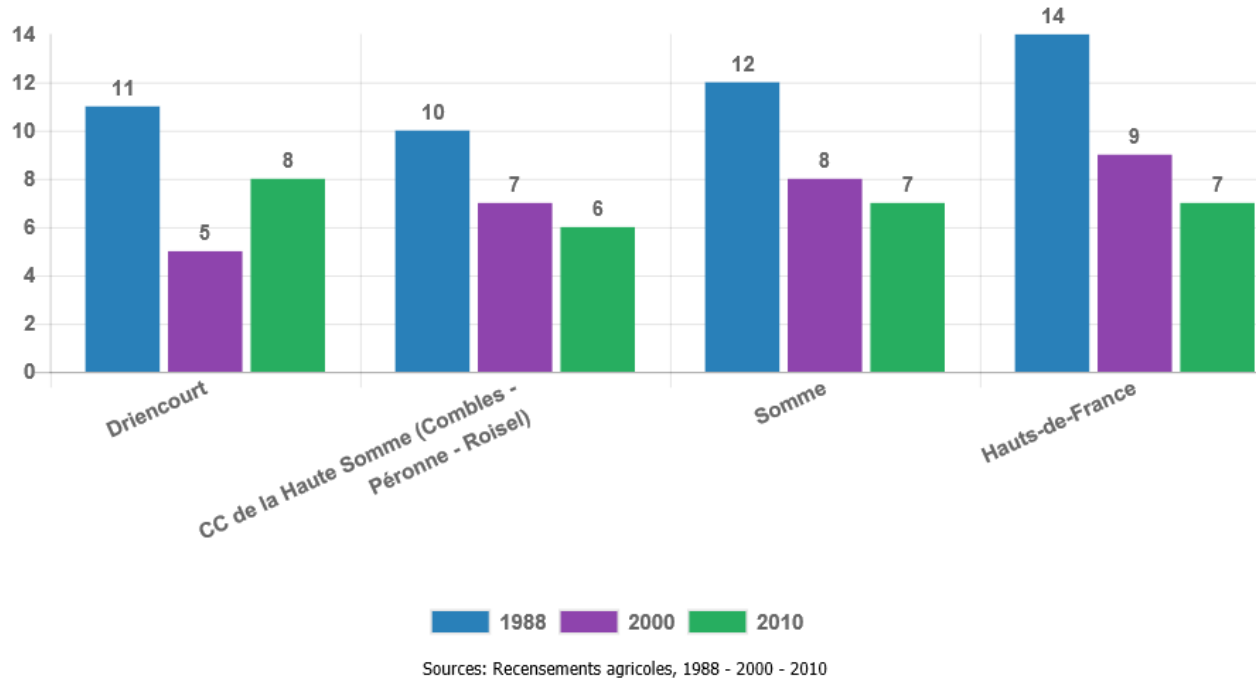


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué de plus de la moitié entre 1988 et 2000, mais trois nouvelles exploitations sont apparues entre 2000 et 2010. Driencourt a plus d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation augmenter entre 1988 et 2000 pour ensuite diminuer à 1,9 UTA par exploitation. Ce chiffre est équivalent à la moyenne observée sur la CCHS.

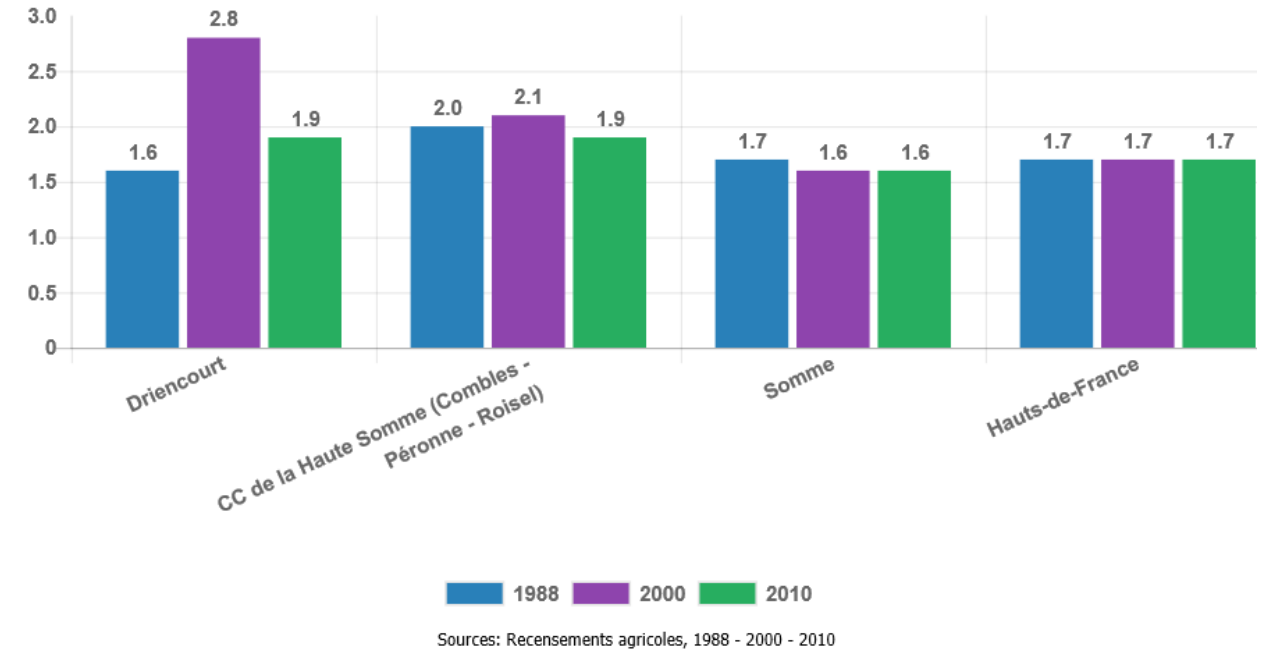


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Driencourt. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est toujours supérieur en 2010, comparativement à la CCHS.

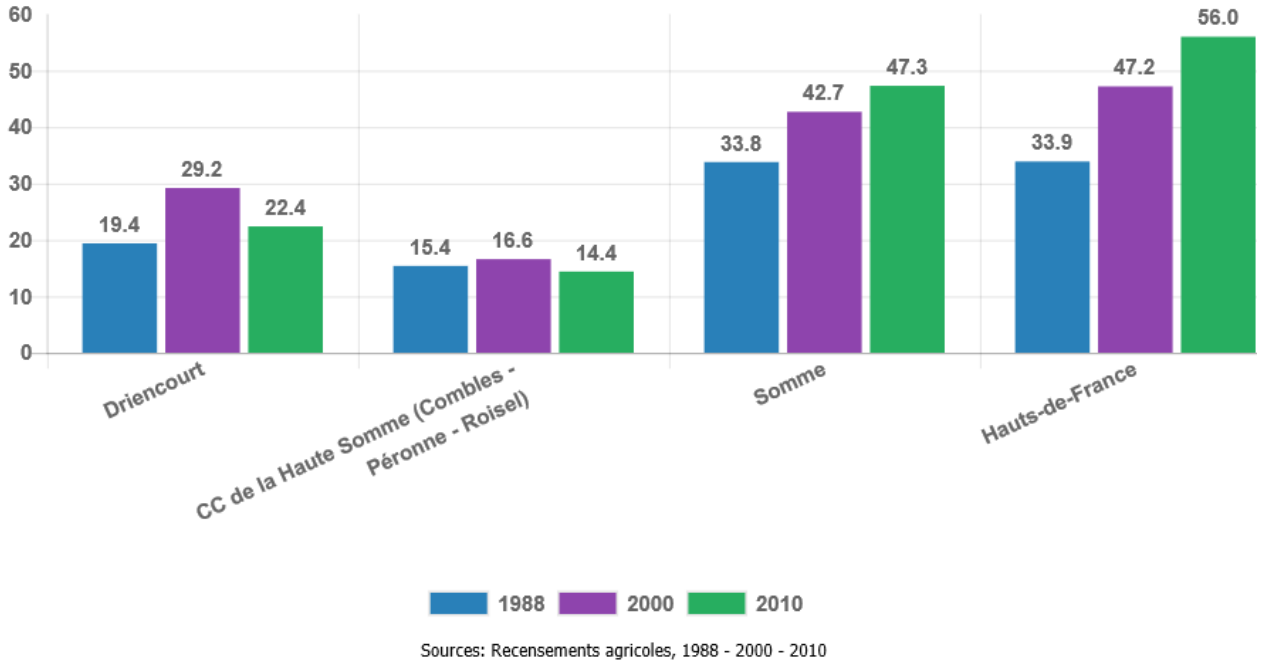


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

179 unités gros bovins étaient encore recensées en 2010 contre 213 en 1988.

	1988	2000	2010
Driencourt	213	146	179
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Driencourt a fortement augmenté entre 1988 et 2000, puis a fortement baissé entre 2000 et 2010. Cette évolution est calquée sur celle du nombre d'exploitation agricole dans la commune. La taille des exploitations de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

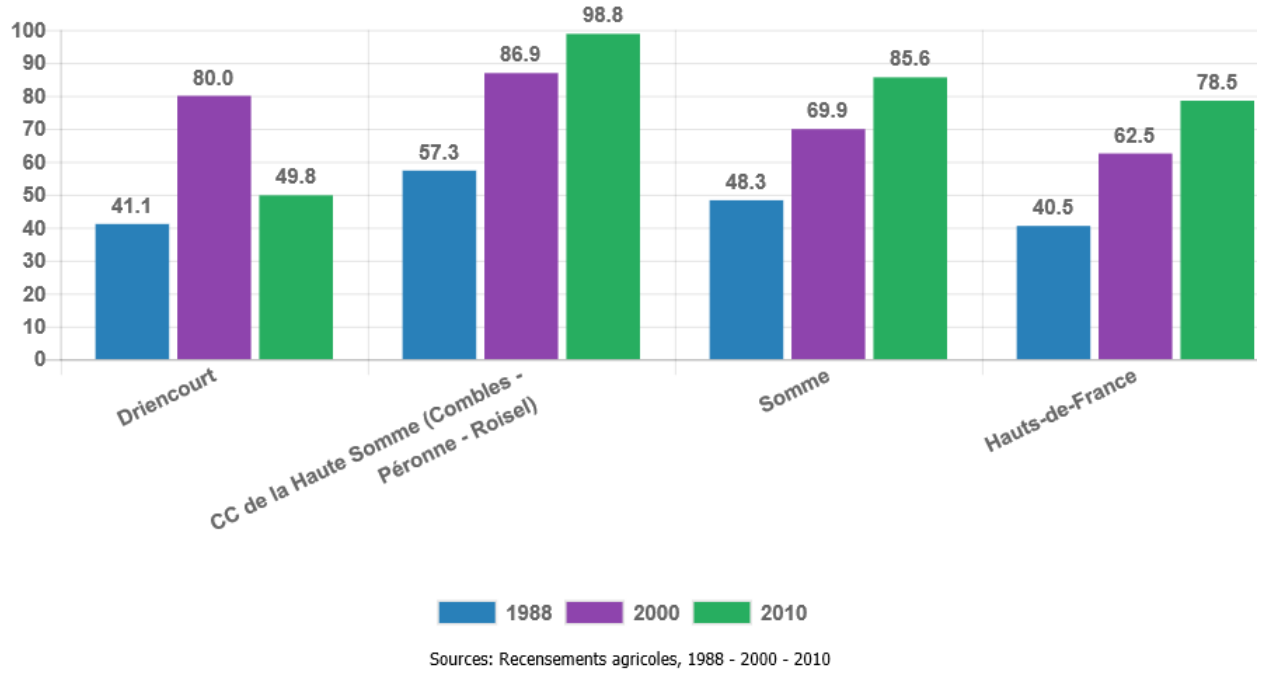


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Driencourt est passée de 452 ha en 1988 à 398 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Driencourt	452	400	398
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2000, puis a diminué entre 2000 et 2010.

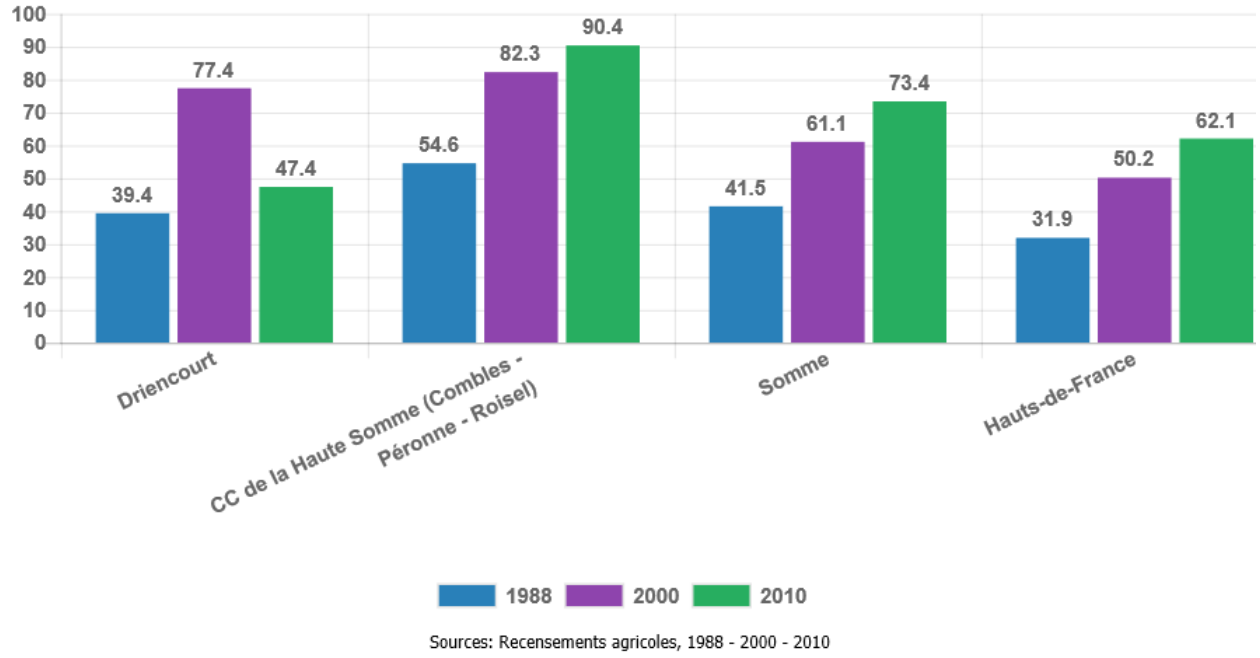


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Driencourt	433	387	379
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation était relativement faible en 1988. En 2000 et 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

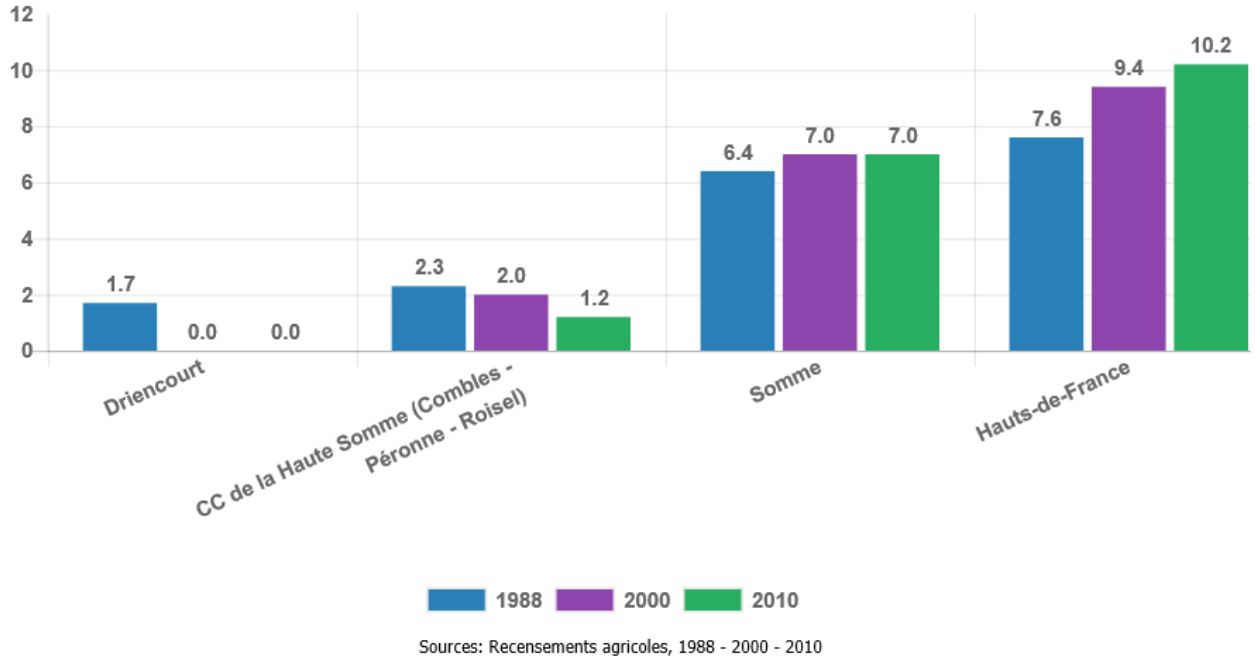


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Driencourt	19	0	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Driencourt

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	1,02	0,260%
Bande admissible le long d'une forêt sans production	0,03	0,008%
Blé tendre d'hiver	171,86	43,888%
Betterave non fourragère / Bette	75,49	19,278%
Betterave fourragère	1,00	0,255%
Chicorée / Endive / Scarole	6,01	1,535%
Colza d'hiver	32,55	8,312%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	7,92	2,023%
Jachère de 5 ans ou moins	0,31	0,079%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	7,03	1,795%
Luzerne implantée pour la récolte 2016	4,14	1,057%
Mélange de légumineuses fourragères * prépondérantes au semis implantées pour la récolte 2017 et de céréales	0,56	0,143%
Mélange de légumineuses fourragères * prépondérantes au semis implantées pour la récolte 2017 et d'herbacées ou de graminées fourragères	6,82	1,742%
Maïs ensilage	20,16	5,148%
Maïs	1,53	0,391%
Mélange de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) prépondérants semés avant le 31/05 et de céréales	1,39	0,355%
Orge d'hiver	25,84	6,599%
Orge de printemps	7,53	1,923%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	12,71	3,246%
Pomme de terre de consommation	6,73	1,719%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,96	0,245%

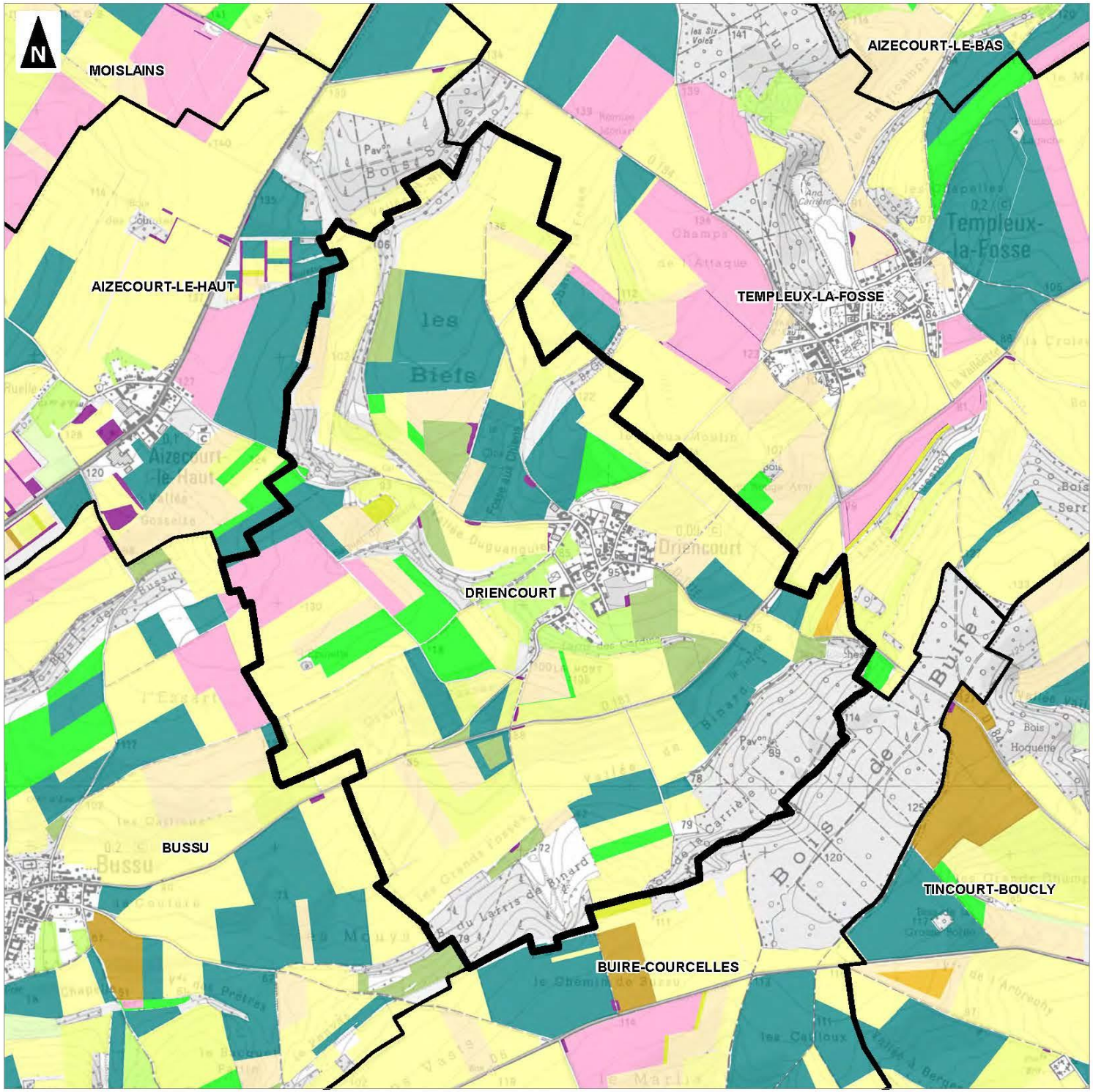
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 43%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les cultures de betteraves qui représentent plus de 19% du territoire. Le colza, l'orge et le maïs sont également présents dans des proportions non négligeables (plus de 8% pour le colza, plus de 8% pour l'orge et plus de 5% pour le maïs). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : DRIENCOURT



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:16 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

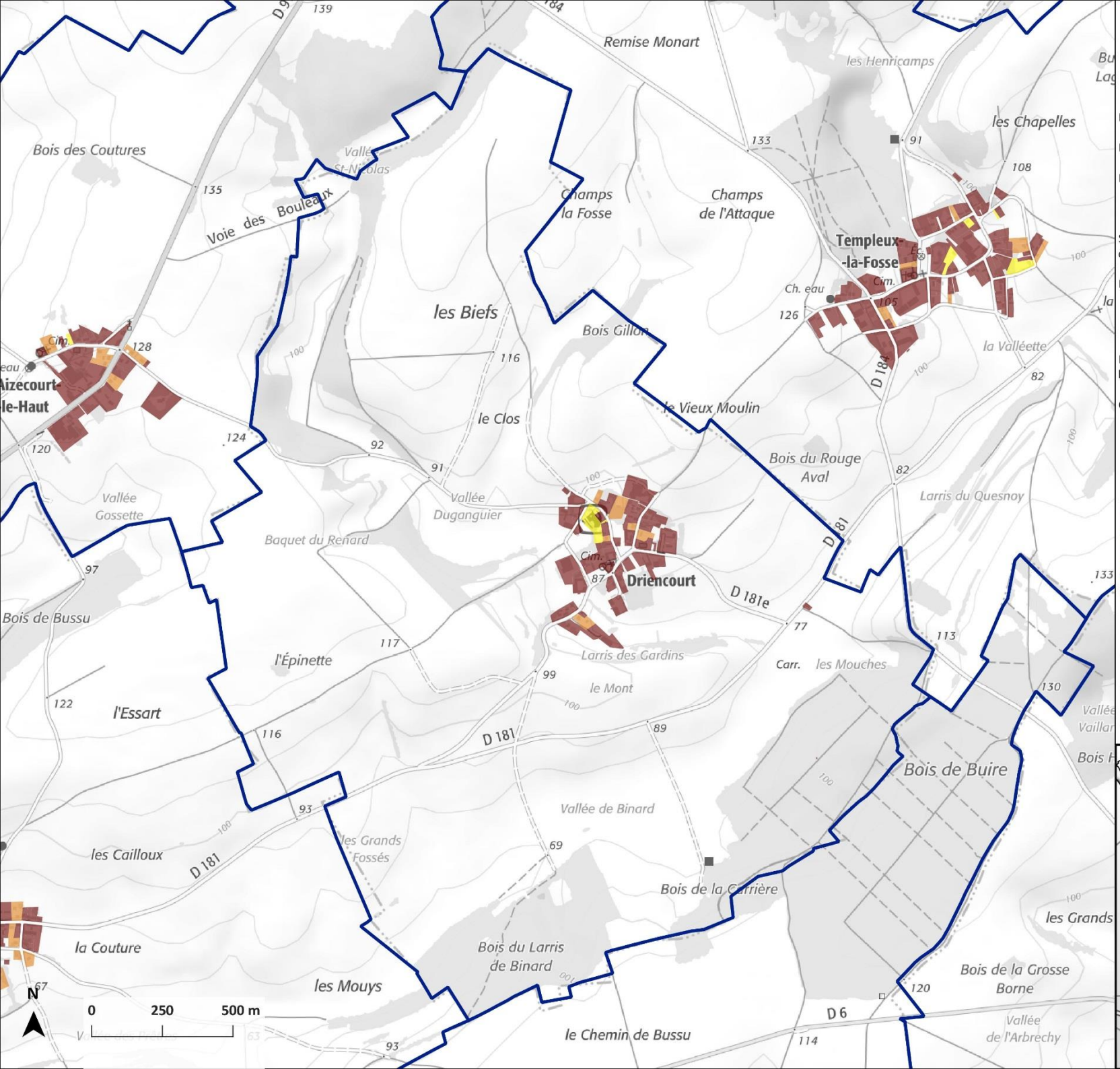
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Driencourt

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80258
Commune	Driencourt
Surf com (ha)	500
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	102049
Conso foncière totale (ha)	10
Conso foncière avant 70 (m²)	86183
Conso foncière avant 70 (ha)	9
Propriétés bâties avant 70	46
Surface moyenne avant 70 (m²)	1874
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1148
Conso foncière 70 2005 (m²)	10010
Conso foncière 70 2005 (ha)	1
Propriétés bâties avant 70	6
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1668
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1668
Conso foncière 2005-2015 (m²)	5854
Conso foncière 2005-2015 (ha)	1

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Driencourt
Consommation du foncier

La commune comptait 102 habitants en 2014.

La superficie totale est de 500 hectares.

La consommation foncières est de :
- 8.6 hectares jusqu'en 1969.
- 1 hectares de 1970 à 2005.
- 0.6 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 10.2 hectares, qui représente 2 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1874 m² jusqu'en 1969
- 1668 m² de 1970 à 2005
- 2927 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Driencourt représente 0.5 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

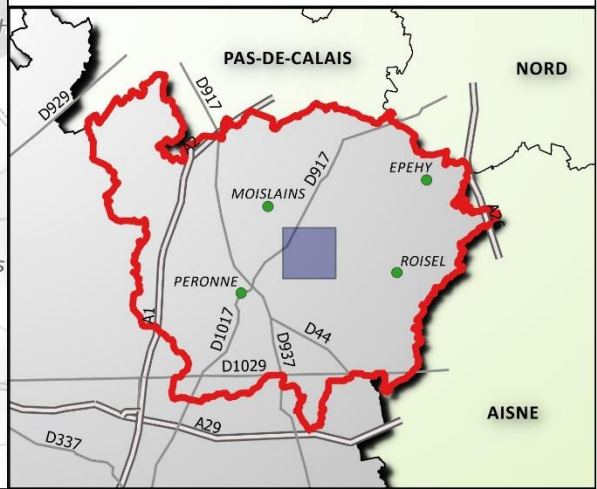
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1148 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1668 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1190 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Aucun exploitant de Driencourt n'a participé à l'enquête.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

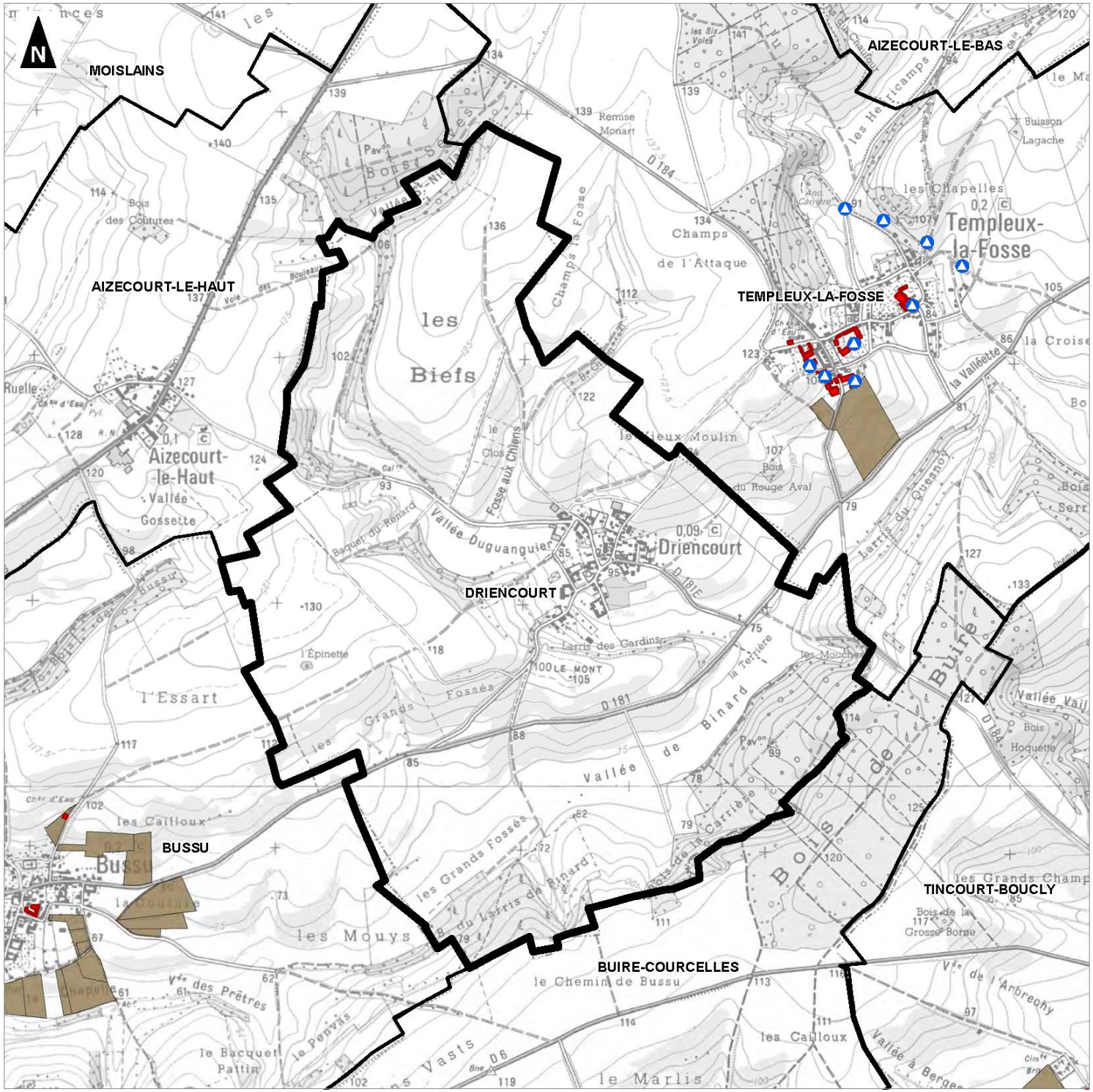
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale – p24

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : DRIENCOURT



Communes concernée
Limites communales des communes de la CCHS
Projet
Bâti agricole
Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000
Mètres

1:16 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

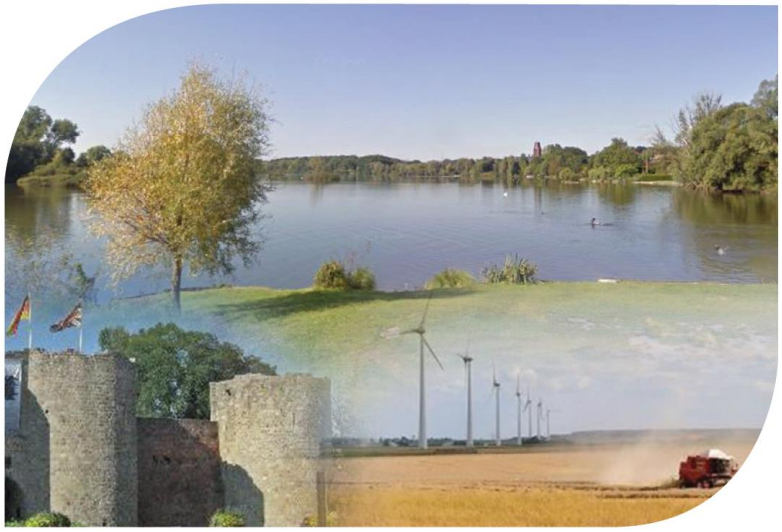
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Doingt

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Doingt

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Doingt	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Doingt 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Doingt 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

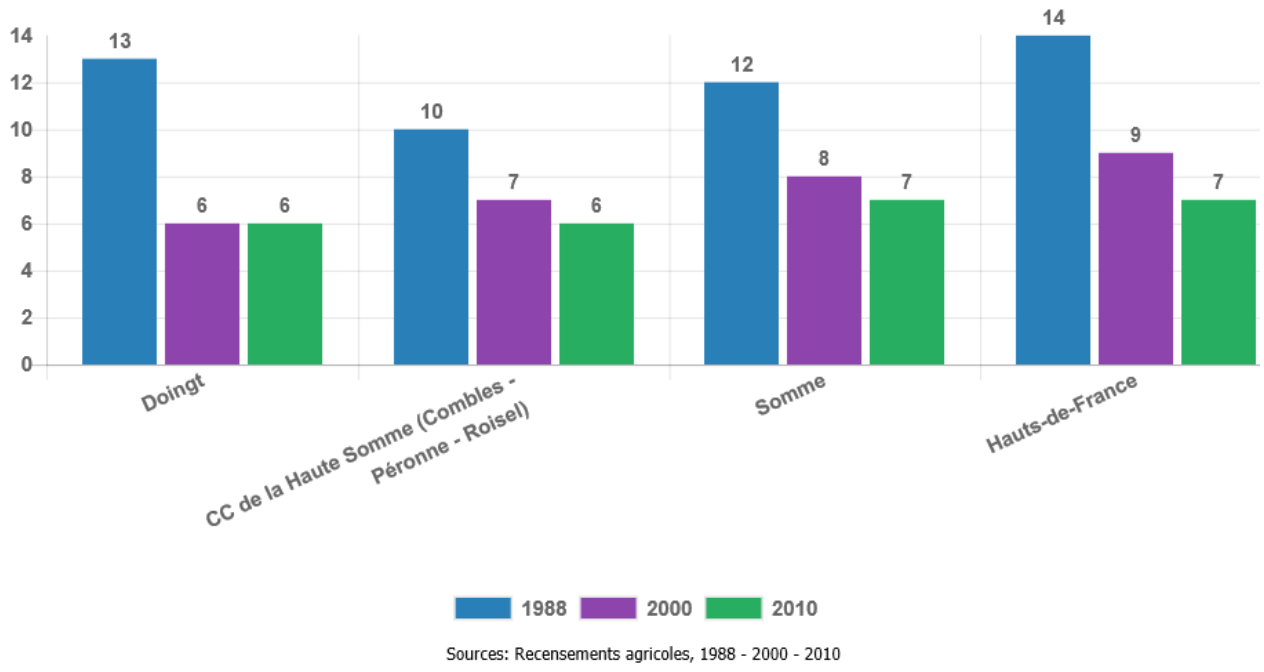


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué de moitié entre 1988 et 2000 mais est resté stable entre 2000 et 2010. Doingt a un nombre équivalent d'exploitations sur son territoire à la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation augmenter entre 1988 et 2000 puis revenir en 2010 à 1,8 UTA par exploitation. Les six exploitations de la commune ont donc un nombre d'UTA à peu près équivalent à la moyenne observée sur la CCHS.

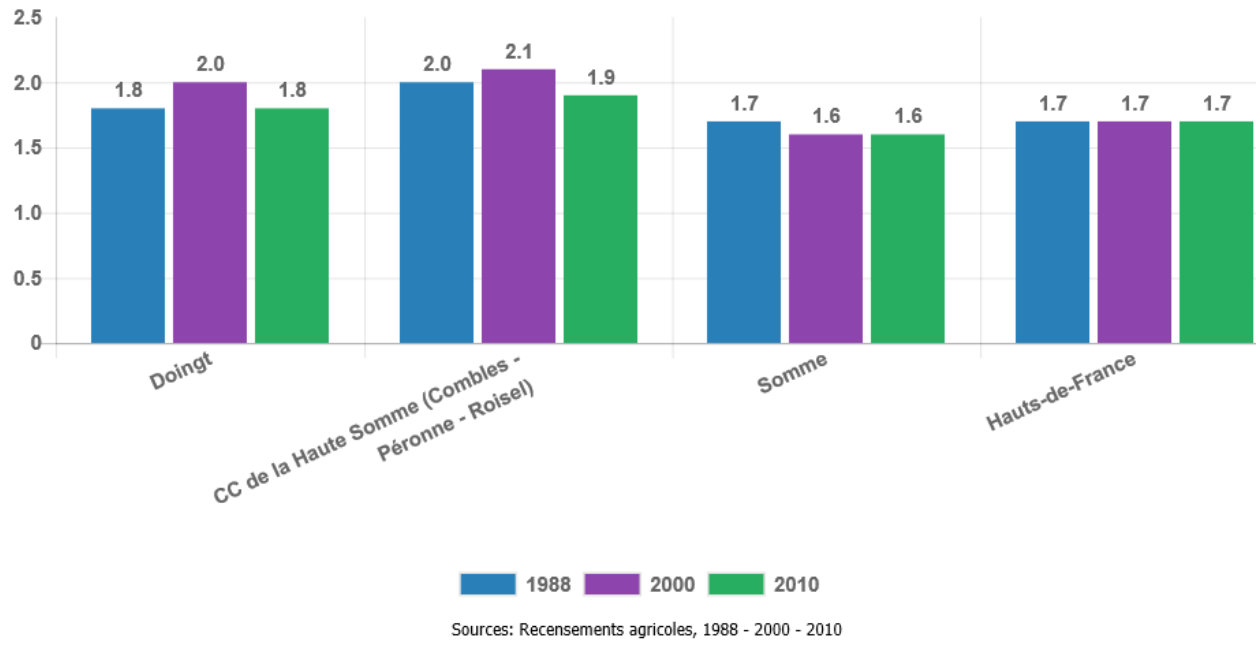


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Doingt. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est à un niveau bien inférieur à l'intercommunalité, au département et à la Région.

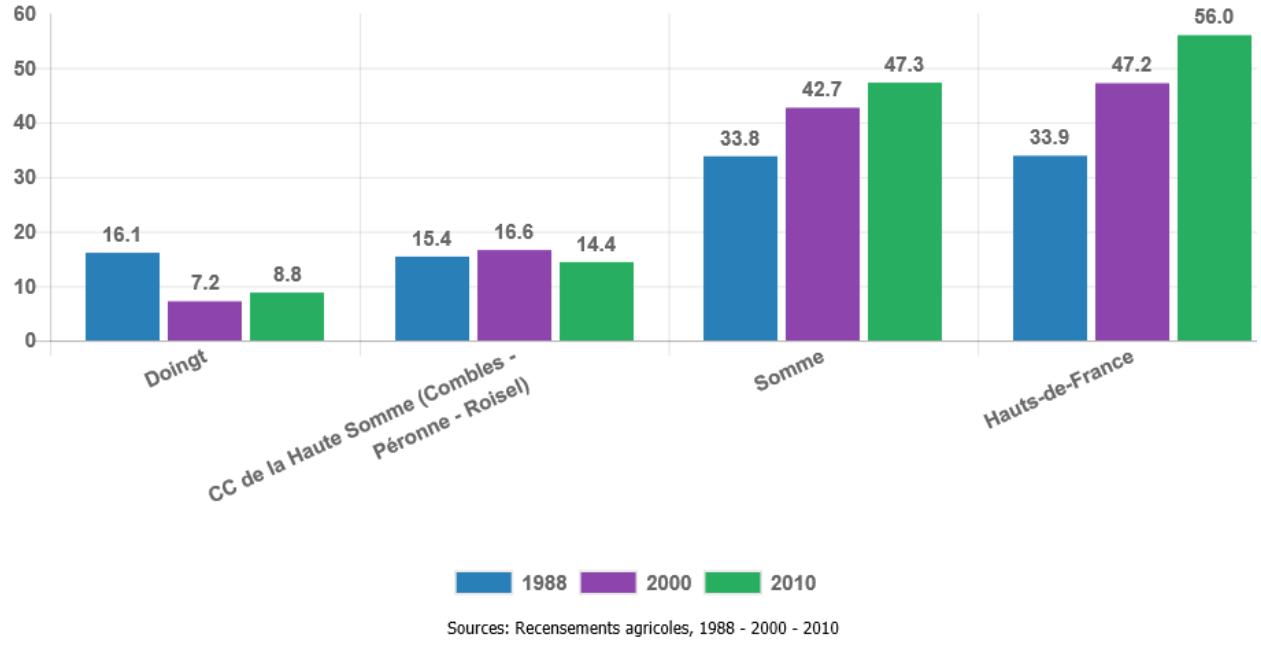


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

53 unités gros bovins étaient encore recensées en 2010 contre 209 en 1988 et 43 en 2000.

	1988	2000	2010
Doingt	209	43	53
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Doingt a fortement augmenté entre 1988 et 2000, elle a encore légèrement augmenté entre 2000 et 2010. La disparition de plus de la moitié des exploitations entre 1988 et 2000 a nécessairement eu un impact sur ce résultat. La taille des exploitations de la commune est légèrement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme mais est supérieure à celles du Département et des Hauts-de-France.

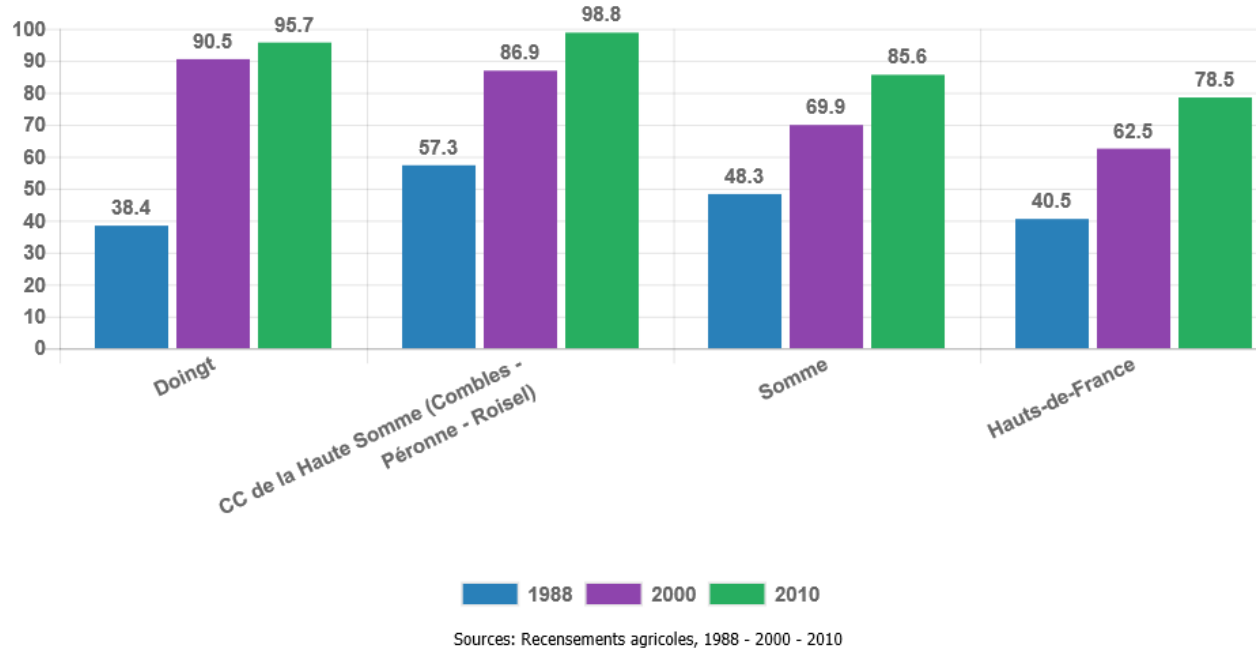


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Doingt est passée de 499 ha en 1988 à 574 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Doingt	499	543	574
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a fortement augmenté entre 1988 et 2000, et a encore légèrement augmenté entre 2000 et 2010. La disparition de plus de la moitié des exploitations entre 1988 et 2000 a nécessairement eu un impact sur ce résultat.

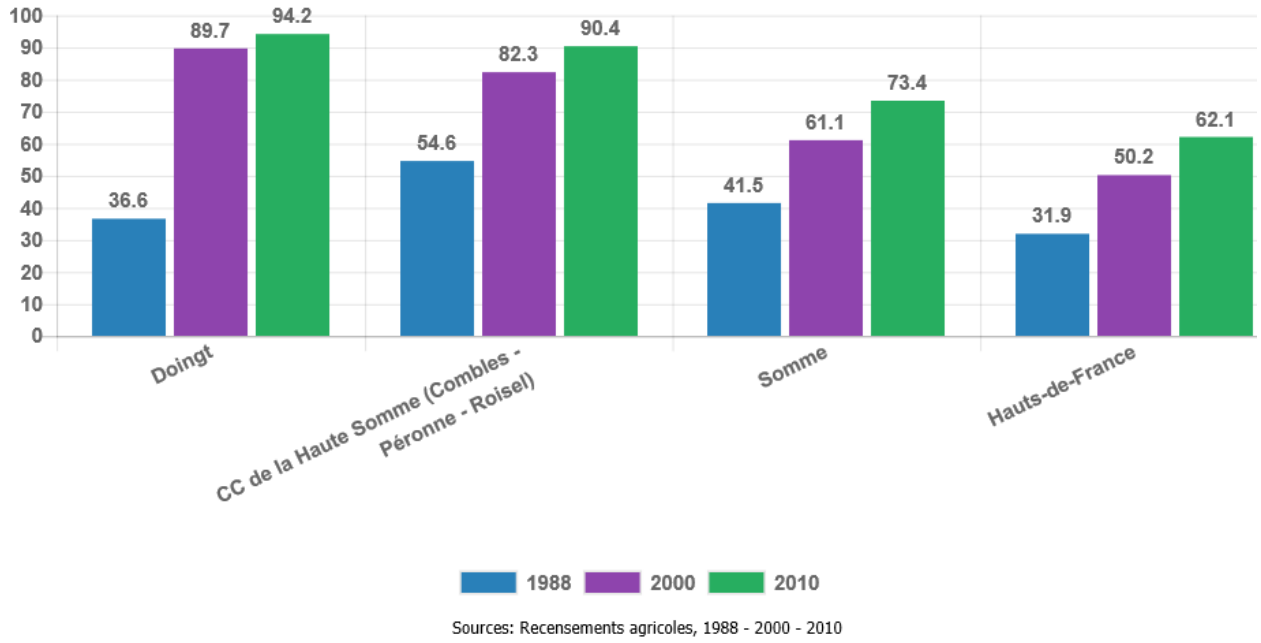


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Doingt	476	538	565
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a diminué entre 1988 et 2000 avant de repartir à la hausse entre 2000 et 2010.

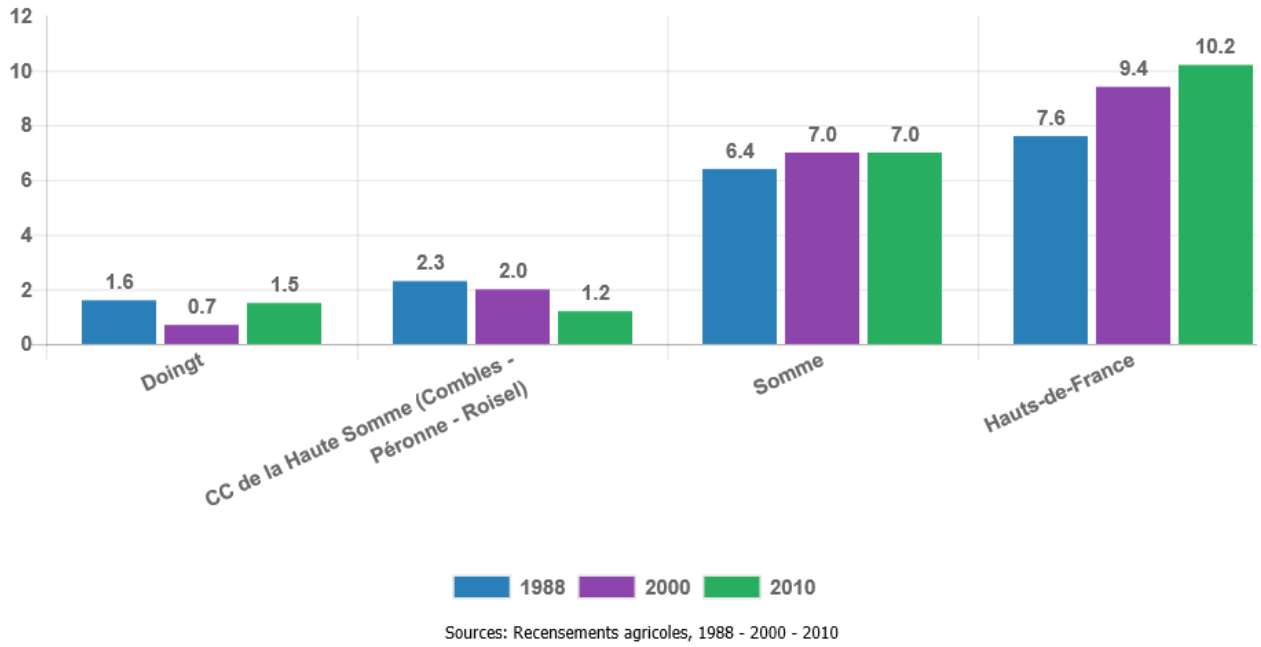


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Doingt	21	4	9
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Doingt

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Bande tampon	0,35	0,066%
Blé tendre d'hiver	227,99	42,930%
Betterave non fourragère / Bette	148,06	27,880%
Colza d'hiver	57,84	10,891%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	1,89	0,356%
Jachère de 5 ans ou moins	0,63	0,119%
Jachère de 6 ans ou plus	0,01	0,002%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	4,49	0,845%
Lin fibres	16,15	3,041%
Maïs ensilage	0,17	0,032%
Maïs	2,24	0,422%
Orge d'hiver	7,63	1,437%
Orge de printemps	24,73	4,657%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	11,63	2,190%
Pomme de terre de consommation	21,74	4,094%
Ray-grass de 5 ans ou moins	4,63	0,872%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,89	0,168%

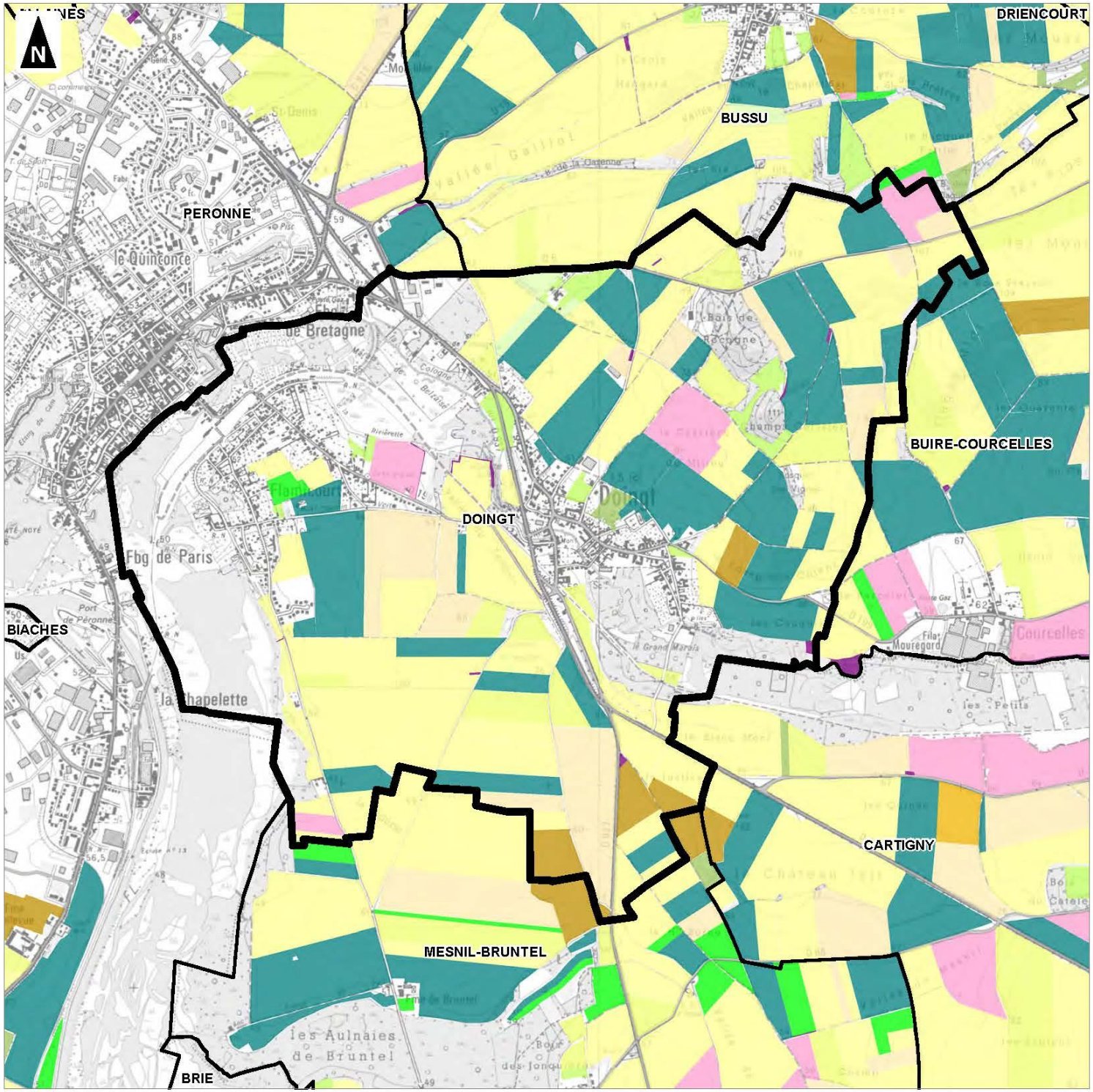
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 42%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les cultures de betteraves qui représentent plus de 27% du territoire. Les légumes ou fleurs sont en troisième position avec notamment le colza (plus de 10%) et les pommes de terre (plus de 4%). L'orge et le lin sont également présents dans des proportions non négligeables (plus de 5% pour l'orge et plus de 3% pour le lin). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : DOINGT



- Communes concernée
- Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:19 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

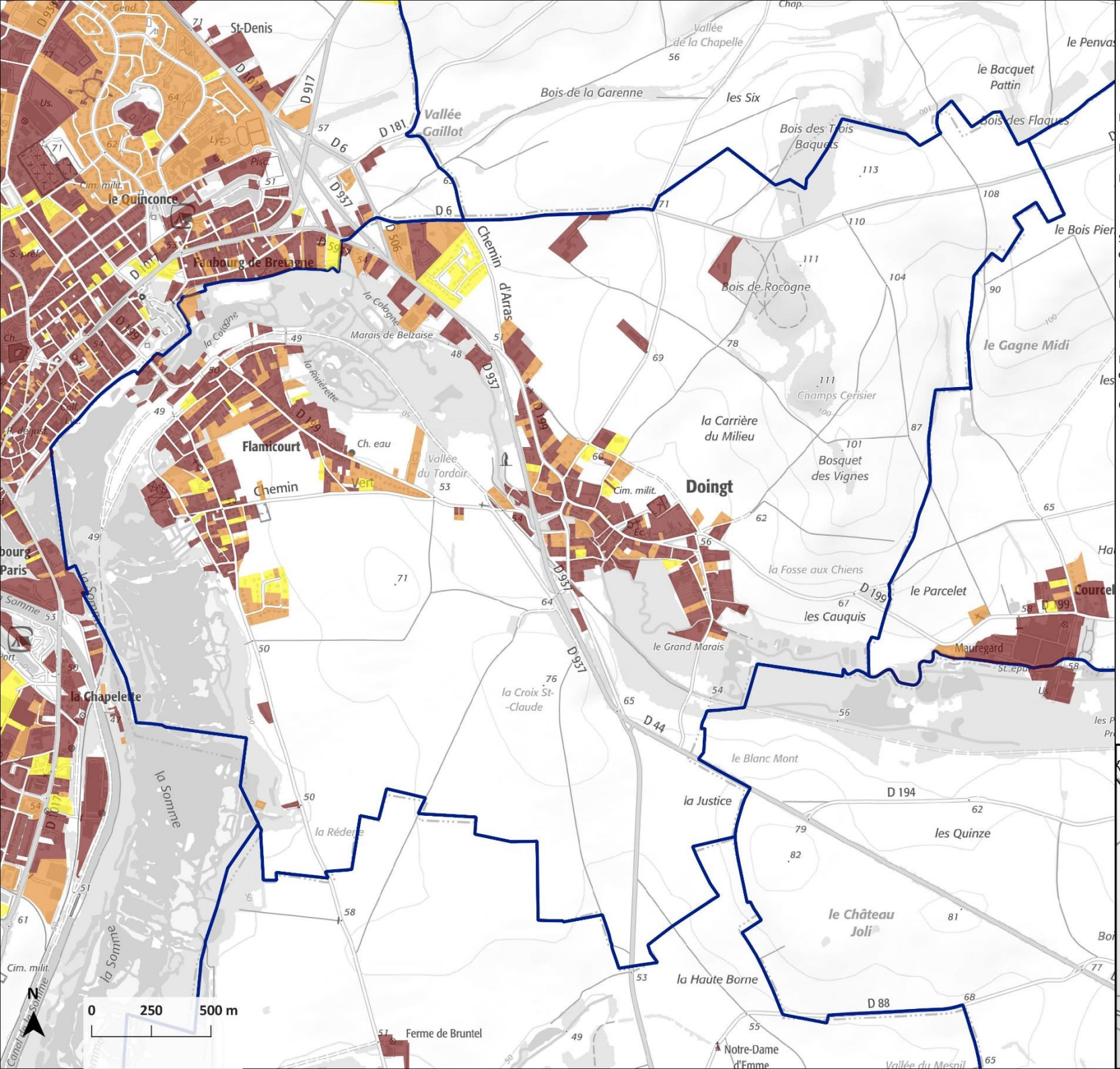
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Doingt

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80240
Commune	Doingt
Surf com (ha)	861
Doc urba	PLU
Conso foncière totale (m²)	960948
Conso foncière totale (ha)	96
Conso foncière avant 70 (m²)	606596
Conso foncière avant 70 (ha)	61
Propriétés bâties avant 70	460
Surface moyenne avant 70 (m²)	1319
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	953
Conso foncière 70 2005 (m²)	260609
Conso foncière 70 2005 (ha)	26
Propriétés bâties avant 70	138
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1888
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1371
Conso foncière 2005-2015 (m²)	111504
Conso foncière 2005-2015 (ha)	11

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Doingt
Consommation du foncier

La commune comptait 1399 habitants en 2014.

La superficie totale est de 861 hectares.

La consommation foncières est de :
- 60.7 hectares jusqu'en 1969.
- 26.1 hectares de 1970 à 2005.
- 11.2 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 96.1 hectares, qui représente 11.2 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1319 m² jusqu'en 1969
- 1888 m² de 1970 à 2005
- 1267 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Doingt représente 4.5 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

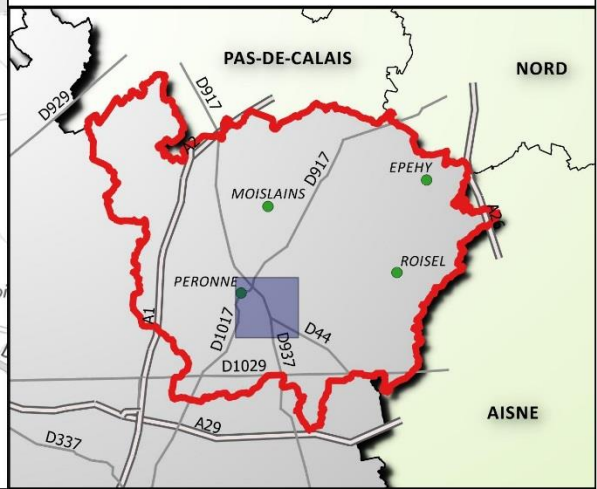
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 953 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1371 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1005 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Cinq exploitants de Doingt ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 50 ans.

Statut des exploitations

Trois exploitation ont le statut de SCEA, une exploitation est une EARL, l'autre est une exploitation individuelle.

Emplois salariés

Une exploitation emploie trois salariés dont un à mi-temps et une autre exploitation emploie un salarié à mi-temps.

Surface Agricole Utile

La SAU moyenne des exploitations est d'environ 152 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Aucun exploitant n'a de label ni ne vend directement ses produits.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Quatre exploitations ont un parcellaire dispersé en îlots, la dernière exploitation a un parcellaire très émietté. La qualité de la terre est jugée de moyenne à bonne par quatre exploitants et bonne pour le dernier.

Contraintes à l'agriculture

Les cinq exploitant estiment leur parcellaire contraint. Le parcellaire d'un des exploitants est concerné par un champ captant.

Avenir et projets

Quatre exploitants estiment leur avenir viable, l'un l'estime incertain. Concernant les projets seuls deux exploitants ont répondu, l'un a un projet de construction d'un bâtiment, de changement dans ses cultures (passer au bio) et d'ouverture d'un gîte d'accueil. Un seul exploitant a également un projet de changement de destination.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

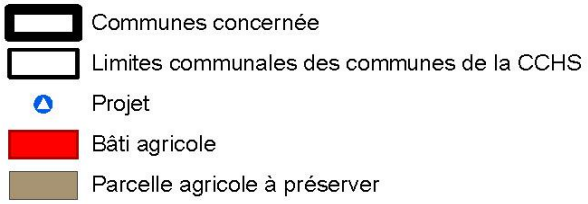
Cette cartographie est présentée ci-après.

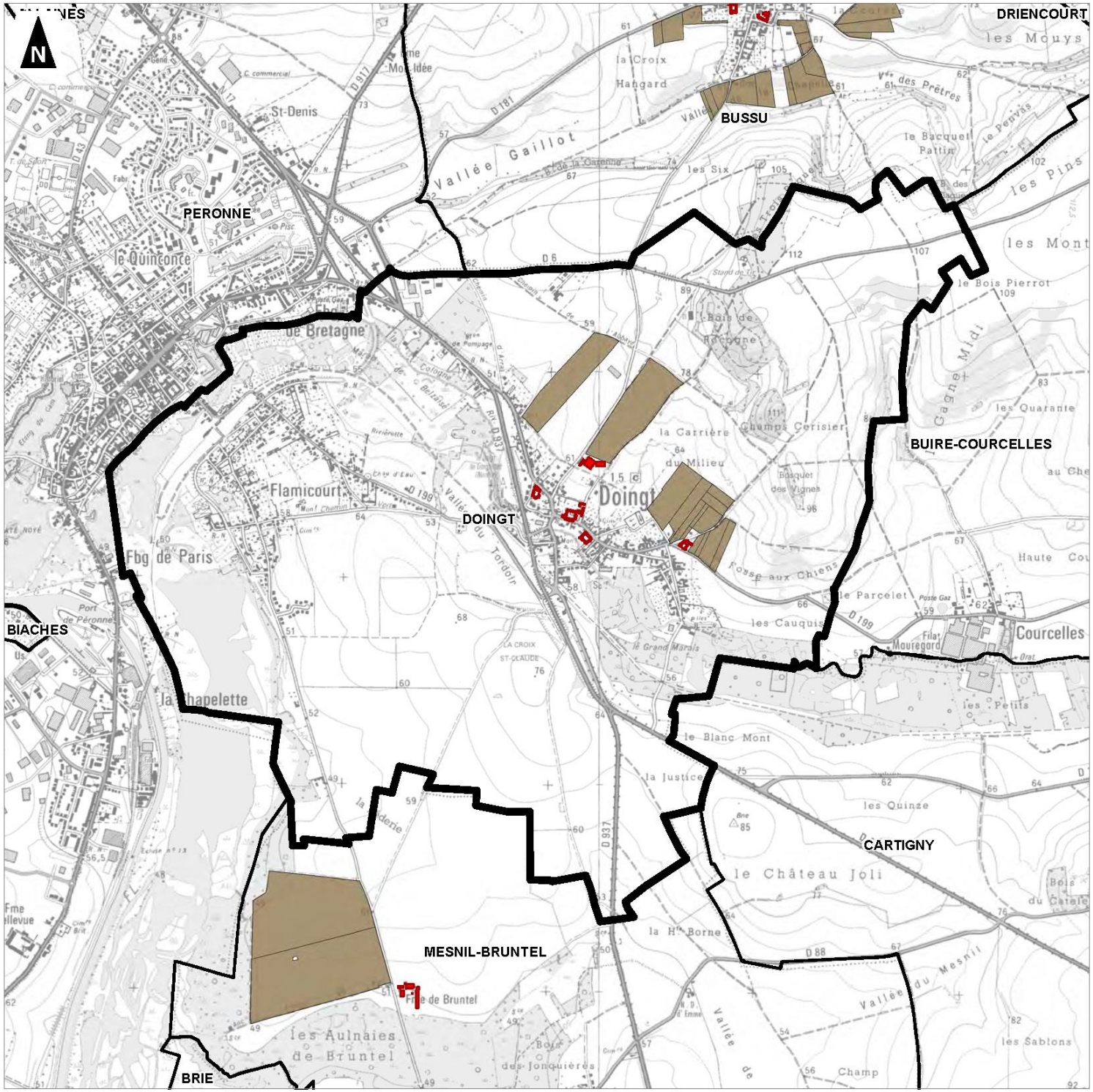
Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : DOINGT





0 500 1 000
Mètres

1:19 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

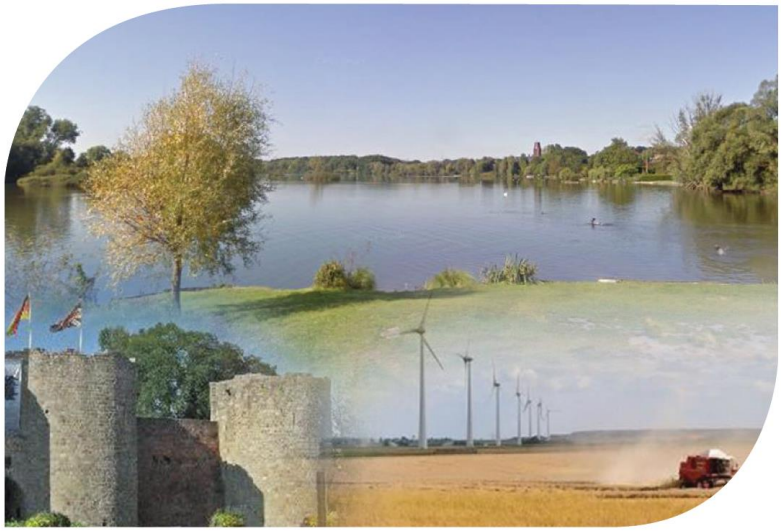
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Devise

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Devise

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Devise	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6
1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12
CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13
2.1 Définition 14
2.2 Sur Devise 15
CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17
3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Devise 19
CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21
4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

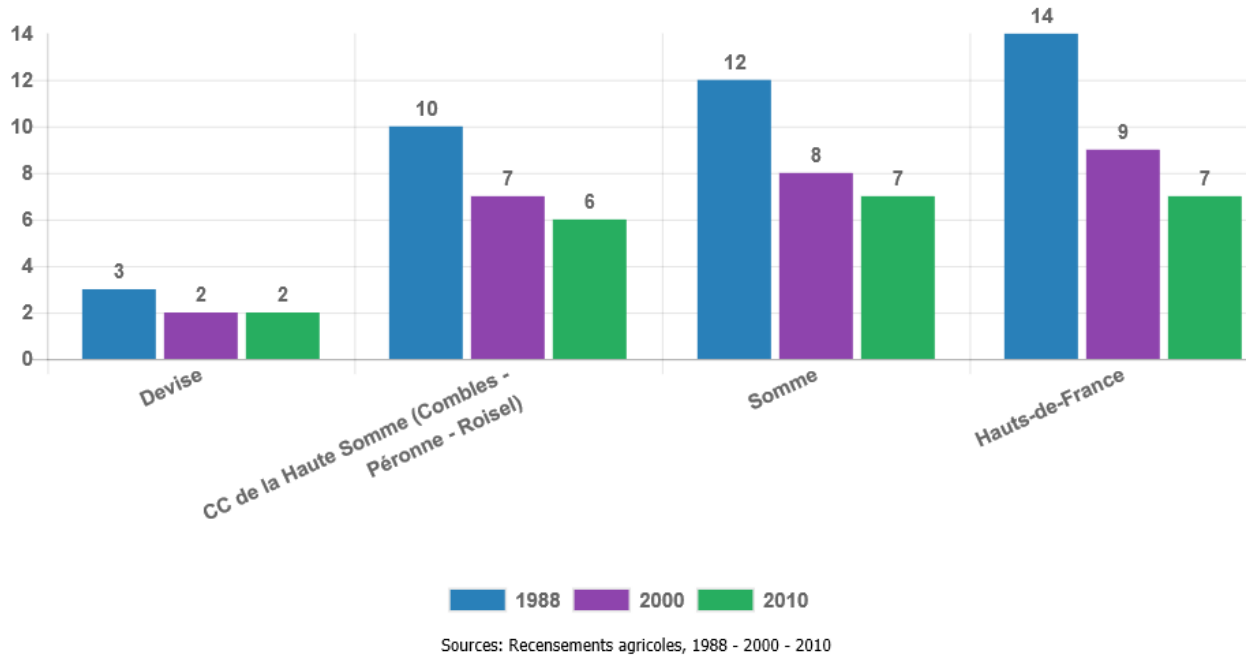


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a baissé de 1 entre 1988 et 2000 puis est resté stable entre 2000 et 2010. Devise a trois fois moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel diminuer entre 1988 et 2000 pour ensuite se stabiliser à 1,5 UTA par exploitation. Les deux exploitations restantes sur Devise ont donc un nombre d'UTA inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

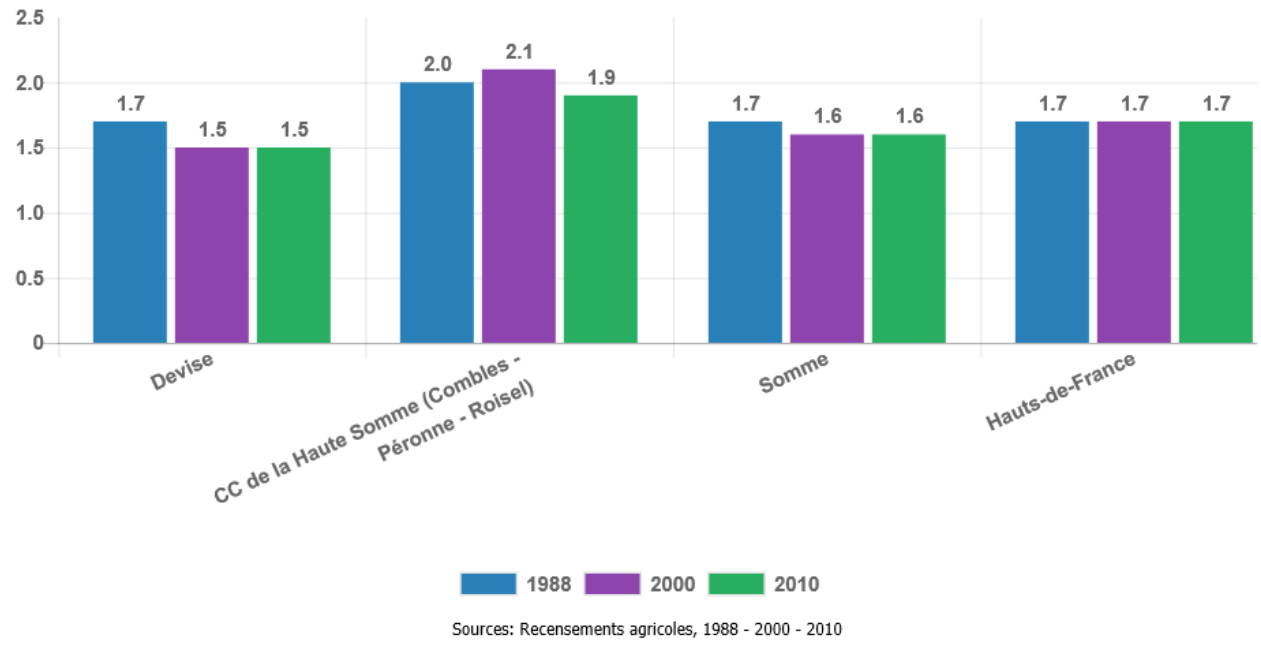


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Devise. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est très faible en 2010, comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région.

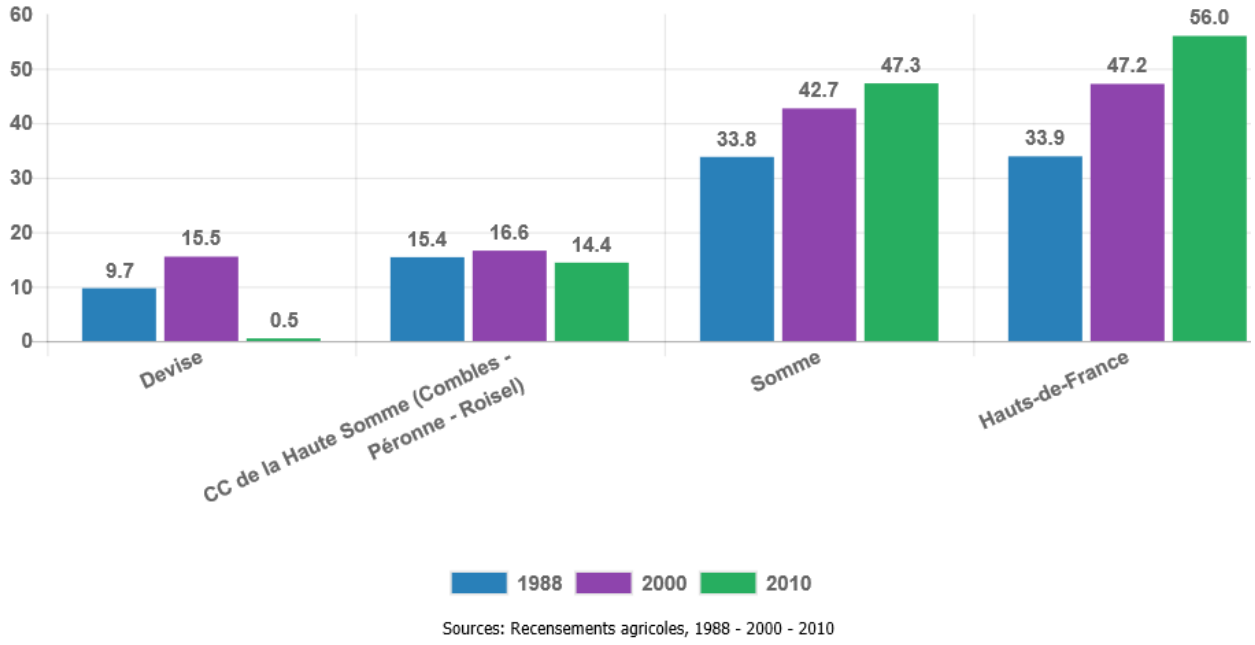


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Une seule unité gros bovins était encore recensée en 2010 contre 31 en 2000.

	1988	2000	2010
Devise	29	31	1
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Devise a fortement augmenté entre 1988 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

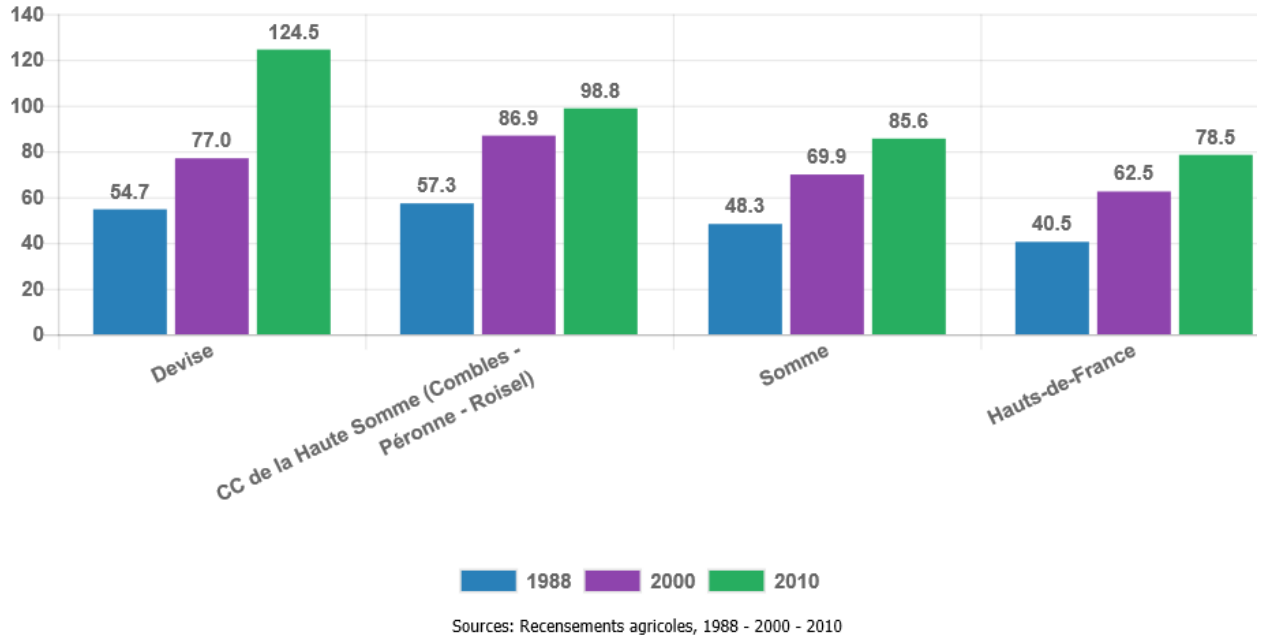


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Devise est passée de 164 ha en 1988 à 249 ha en 2010, probablement par le rachat de terres en dehors de la commune par les exploitations de Devise.

	1988	2000	2010
Devise	164	154	249
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables était à peu près équivalent à la moyenne de la CCHS en 1988. En 2000 et 2010, il s'agit probablement du secret statistique qui s'opère lorsque le nombre d'exploitation n'est pas suffisamment élevé pour garantir cet anonymat.

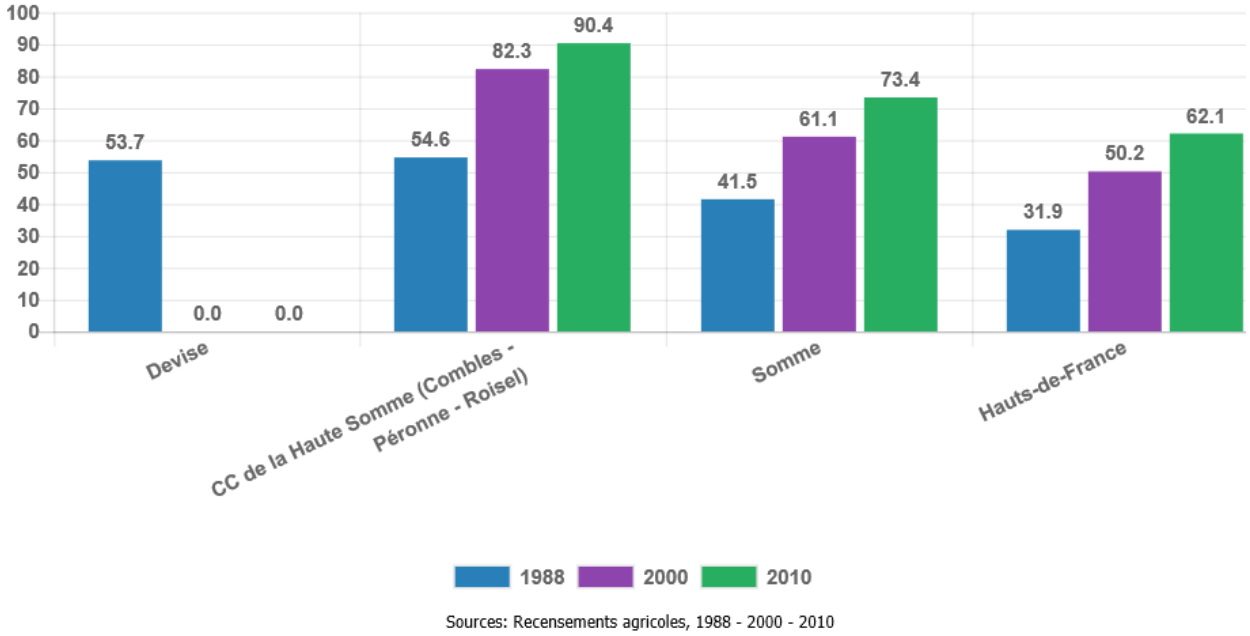


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Devise	161	0	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation est nulle. Il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune depuis 1988.

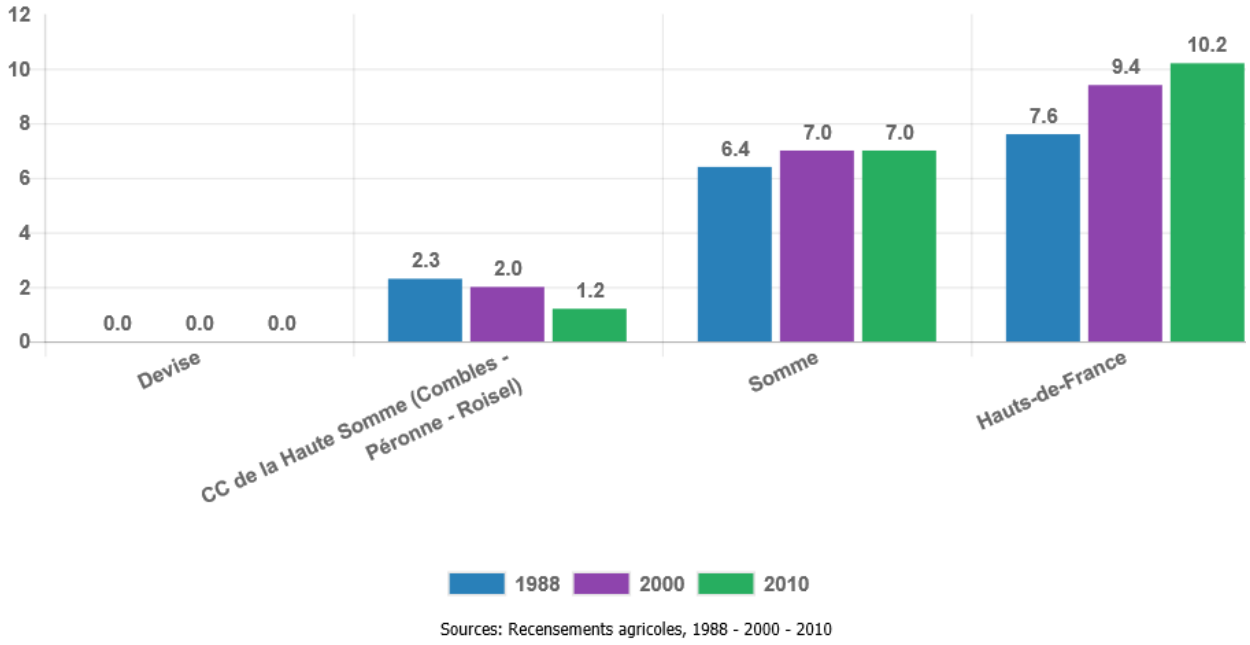


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Devise	0	0	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Devise

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Blé tendre d'hiver	71,07	32,78%
Betterave non fourragère / Bette	34,44	15,88%
Céleri	1,54	0,71%
Chicorée / Endive / Scarole	7,38	3,40%
Chou	1,38	0,64%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	0,16	0,07%
Fétuque de 5 ans ou moins	0,46	0,21%
Fève	9,19	4,24%
Autre légume ou fruit annuel	8,34	3,85
Autre légume ou fruit pérenne	0,20	0,09%
Haricot / Flageolet	1,38	0,64%
Maïs doux	0,69	0,32%
Maïs	4,12	1,90%
Oignon / Échalote	1,10	0,51%
Orge d'hiver	11,20	5,17%
Orge de printemps	1,63	0,75%
Pois fourrager de printemps implanté pour la récolte 2017	4,58	2,11%
Pomme de terre de consommation	27,90	12,87%
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	0,28	0,13
Surface agricole temporairement non exploitée	0,44	0,20%
Trèfle implanté pour la récolte 2017	7,53	3,47%
Triticale d'hiver	21,71	10,01%
Verger	0,11	0,05%

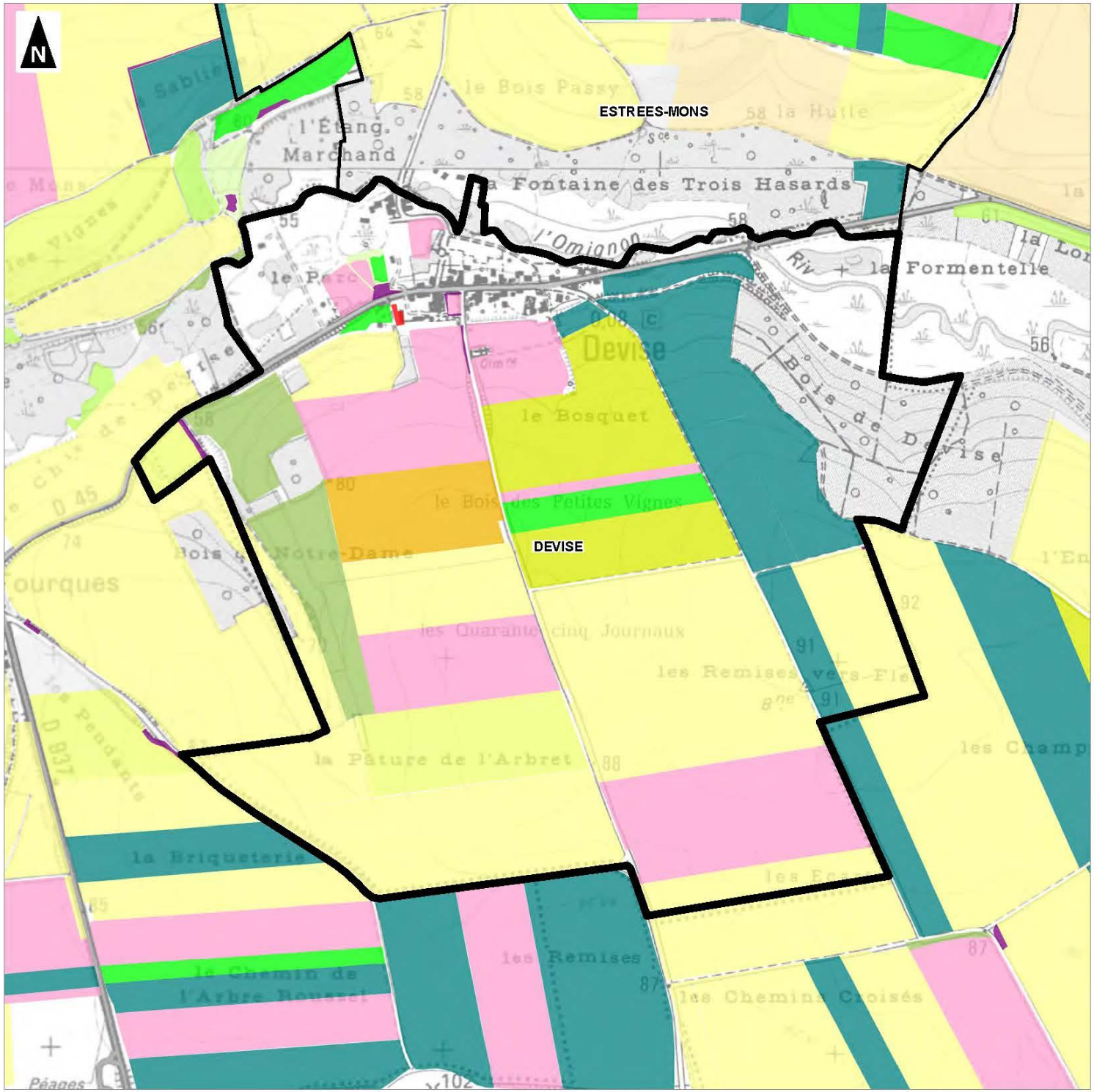
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 32%. Les cultures industrielles sont également fort présentes avec notamment les cultures de betteraves qui représentent plus de 15% du territoire. Les légumes ou fleurs ainsi que les céréales sont également relativement fort présent avec plus de 12% de pomme de terre et plus de 10% de céréales (triticale). La culture de fève (plus de 4%) et d'orge (plus de 5%) sont également non négligeables. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : DEVISE



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 — 500 — 1 000

Mètres

1:10 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

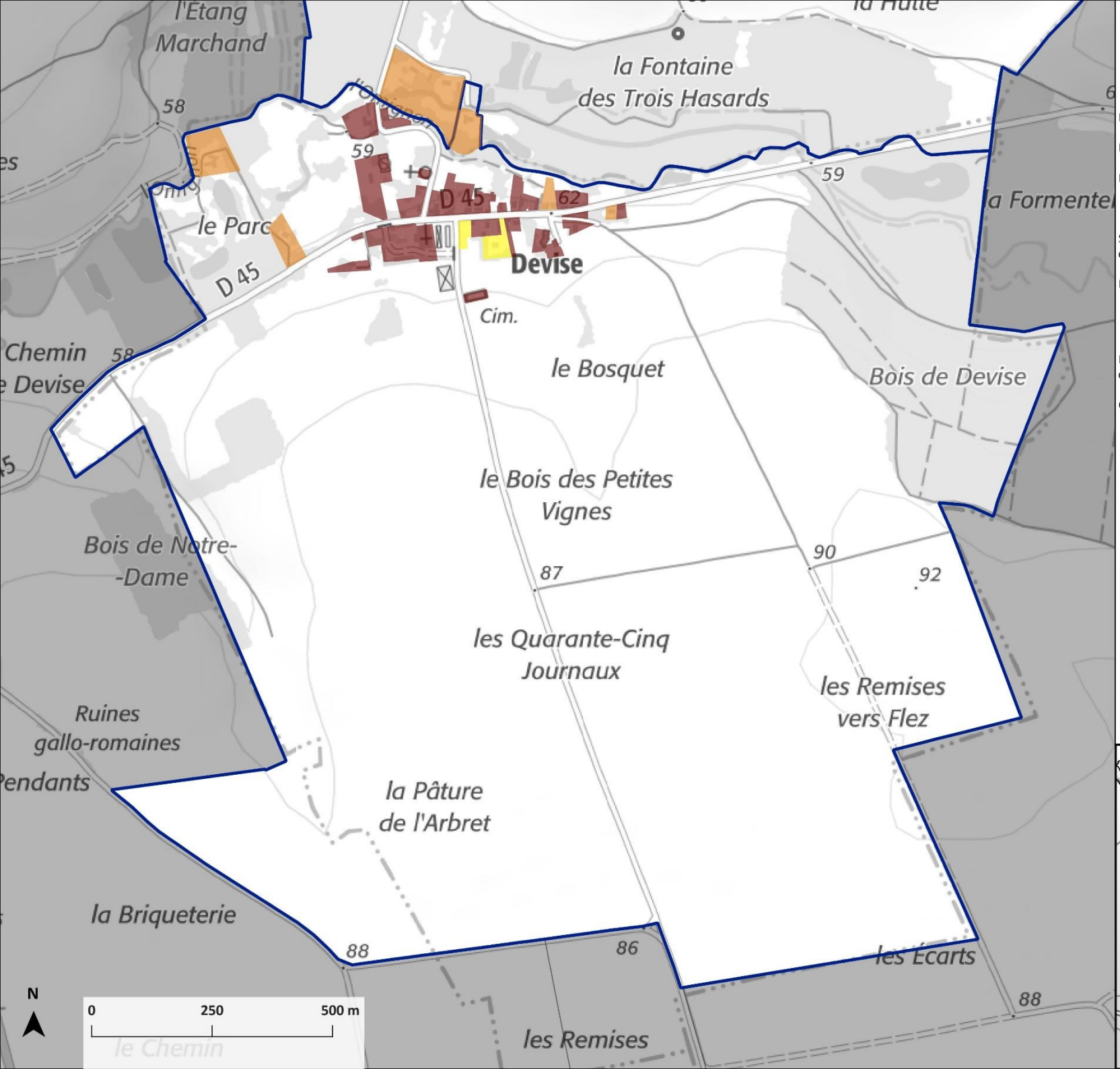
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Devise

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80239
Commune	Devise
Surf com (ha)	275
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	86098
Conso foncière totale (ha)	9
Conso foncière avant 70 (m²)	49522
Conso foncière avant 70 (ha)	5
Propriétés bâties avant 70	32
Surface moyenne avant 70 (m²)	1548
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1498
Conso foncière 70 2005 (m²)	19348
Conso foncière 70 2005 (ha)	2
Propriétés bâties avant 70	6
Surface moyenne 70 2005 (m²)	3225
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	3225
Conso foncière 2005-2015 (m²)	4362
Conso foncière 2005-2015 (ha)	0

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Devise
Consommation du foncier

La commune comptait 49 habitants en 2014.

La superficie totale est de 275 hectares.

La consommation foncières est de :
- 5 hectares jusqu'en 1969.
- 1.9 hectares de 1970 à 2005.
- 0.4 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 8.6 hectares, qui représente 3.1 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1548 m² jusqu'en 1969
- 3225 m² de 1970 à 2005
- 2181 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Devise représente 0.4 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

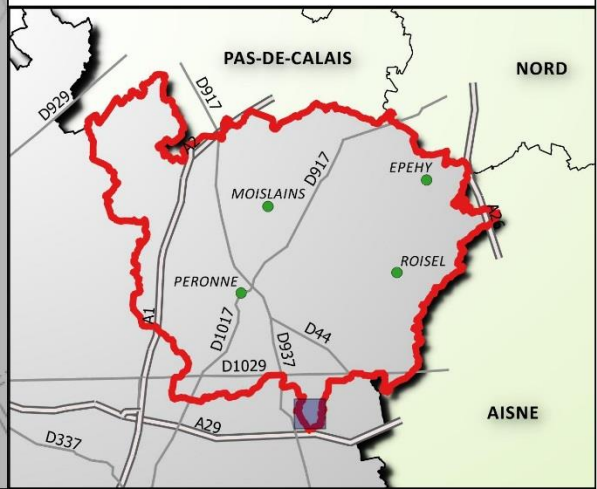
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1498 m² par maison jusqu'en 1969.
- 3225 m² par maison de 1970 à 2005.
- 2181 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Un seul exploitant de Devise a participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

L'âge de l'exploitant n'est pas indiqué par discrétion.

Statut des exploitations

L'exploitation est une exploitation individuelle.

Emplois salariés

L'exploitant emploie huit salariés.

Surface Agricole Utile

La SAU est de 123 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

L'exploitant possède deux labels (AB et bienvenue à la ferme) et vend directement des produits.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Le parcellaire de l'exploitant est regroupé. La qualité de la terre est jugée bonne.

Contraintes à l'agriculture

L'exploitant n'a pas un parcellaire contraint.

Avenir et projets

L'exploitant estime son avenir viable et a un projet de construction et de changement de destination.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

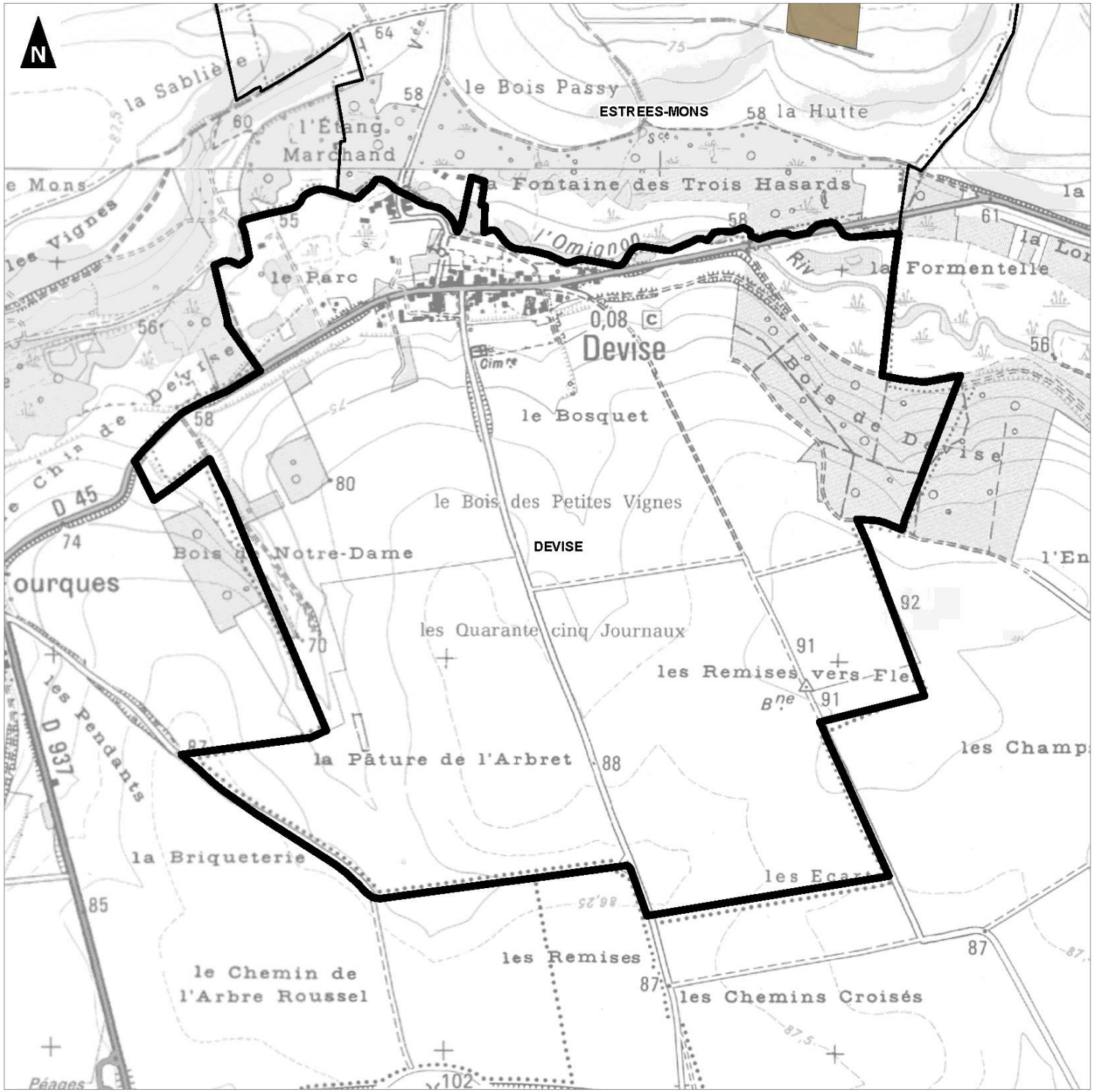
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : DEVISE



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Projet

Bâti agricole

Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000

Mètres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Combles

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Combles

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Combles	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GÉNÉRAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Combles 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Combles 19

CHAPITRE 4. DONNÉES ISSUES DE L'ENQUÊTE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GÉNÉRAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

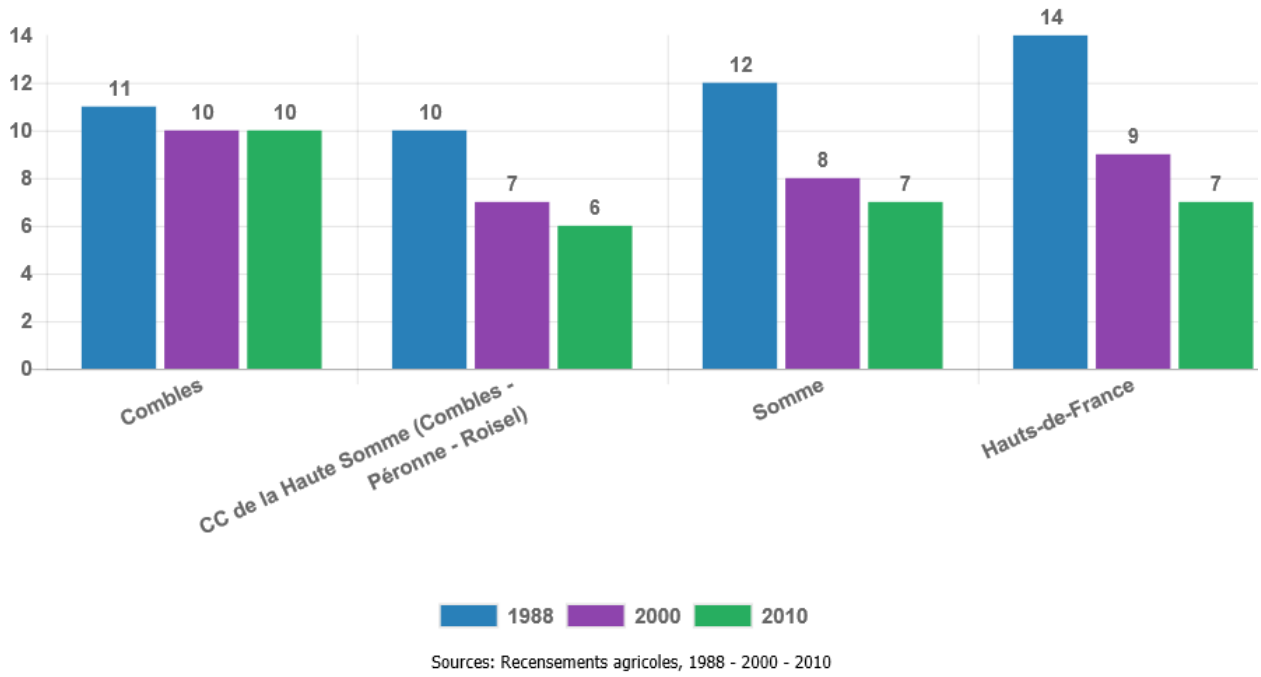


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a baissé de 1 entre 1988 et 2000 puis est resté stable entre 2000 et 2010. Combles a plus d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2010 à 1,4 UTA par exploitation. Ce chiffre est inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

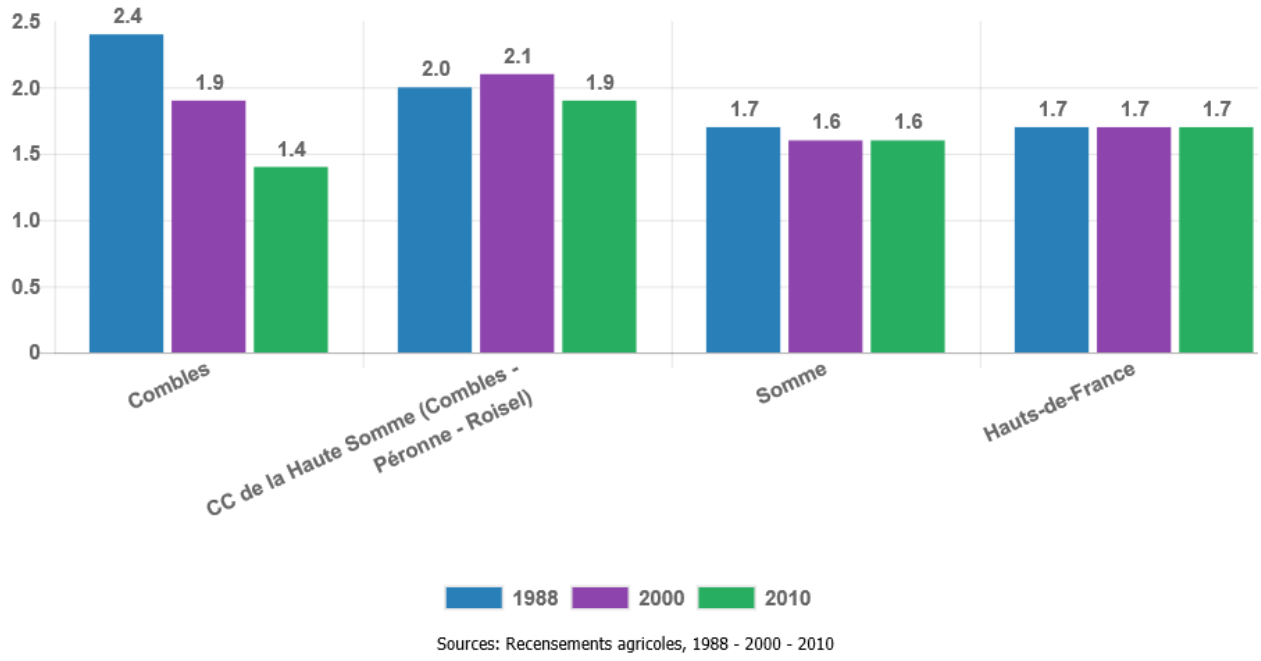


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Combles. Le nombre moyen d'UGB par exploitation a diminué entre 1988 et 2000 avant d'augmenter fortement entre 2000 et 2010. Malgré cela, la part d'élevage dans les exploitations est légèrement moins présente sur Combles comparativement à l'ensemble de la CCHS.

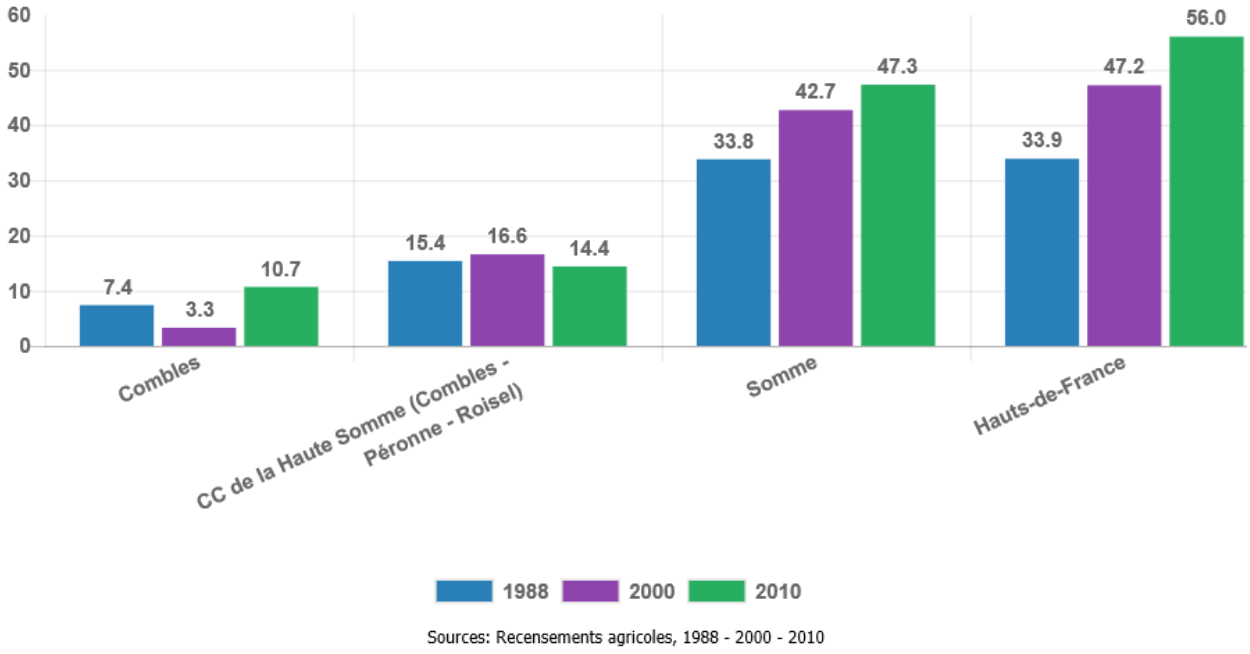


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

107 UGB ont été recensées en 2010 contre seulement 33 en 1988.

	1988	2000	2010
Combles	81	33	107
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Combles a augmenté progressivement entre 1988 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

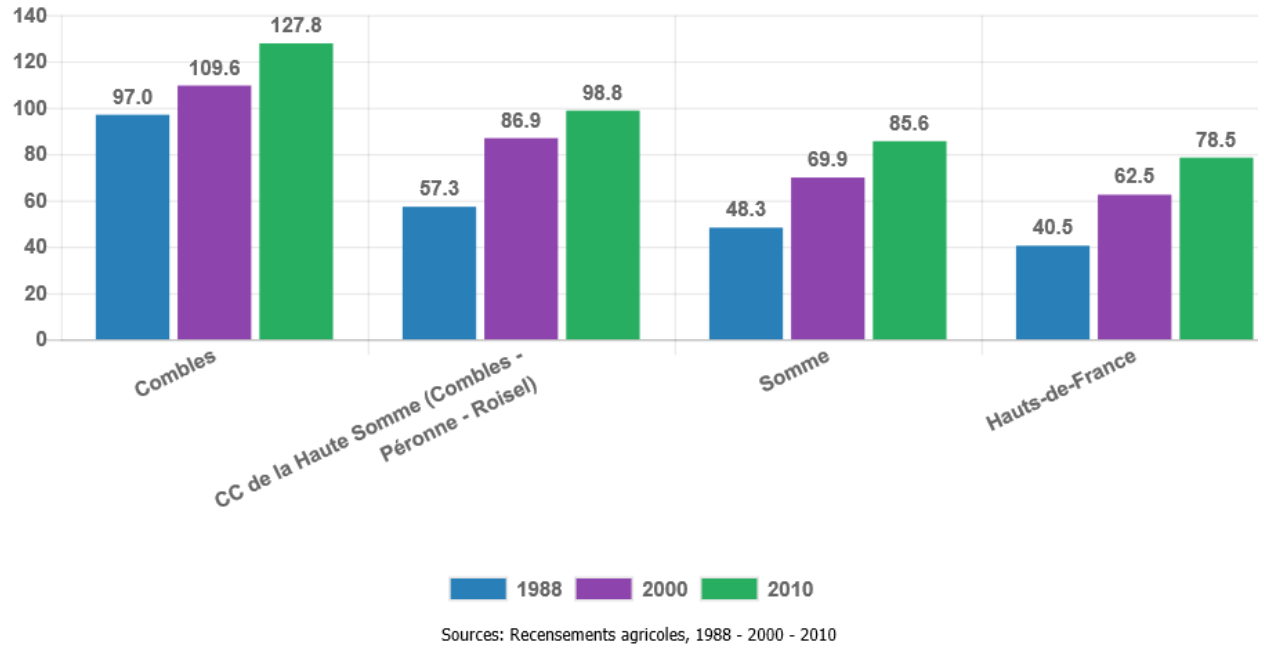


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Combles est passée de 1067 ha en 1988 à 1278 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Combles	1067	1096	1278
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté progressivement entre 1988 et 2010. La SAU des terres labourables de la commune est supérieure à la SAU moyenne de la CCHS.

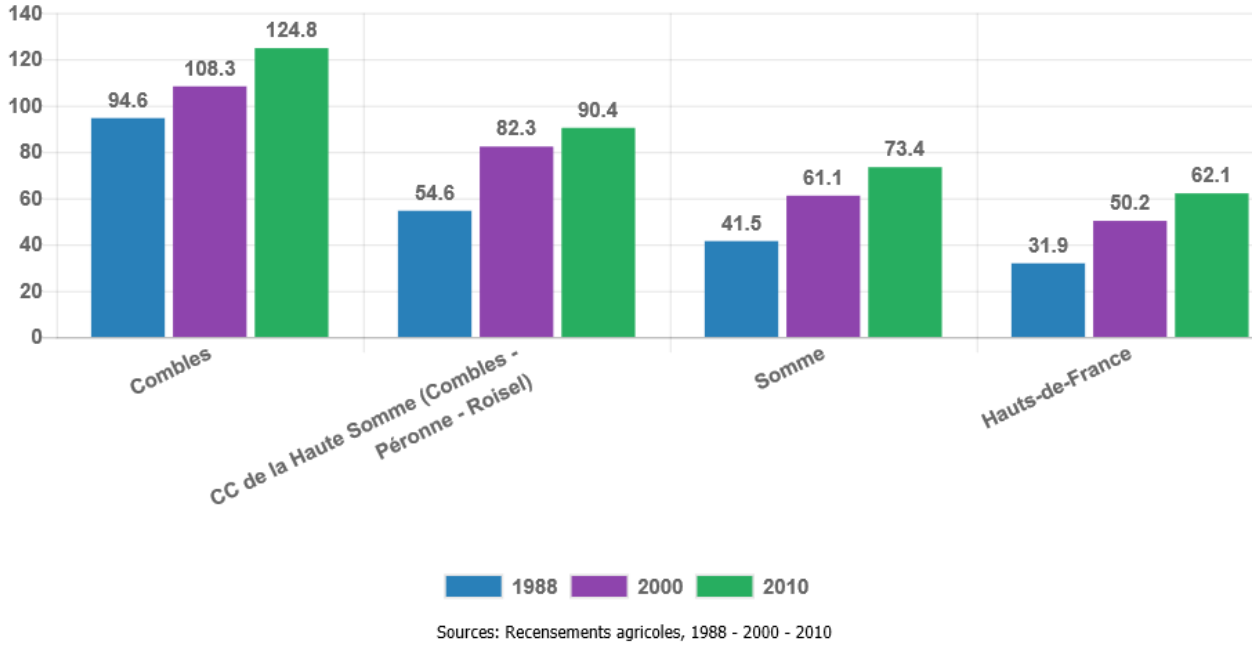


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Combles	1041	1083	1248
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a diminué entre 1988 et 2000 mais a augmenté entre 2000 et 2010. La SAU toujours en herbe de la commune en 2010 représente plus de double de la SAU moyenne sur la CCHS.

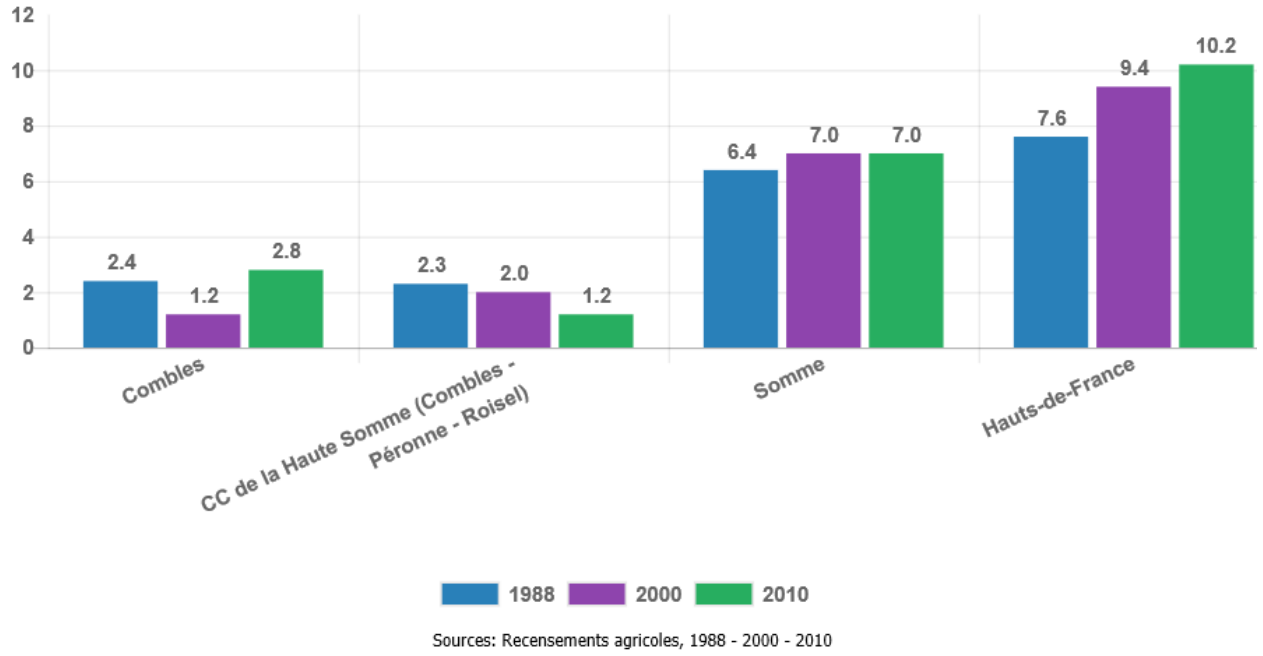


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Combles	26	12	28
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Combles

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Bande admissible le long d'une forêt avec production	0,13	0,02%
Blé tendre d'hiver	363,21	46,99%
Betterave non fourragère / Bette	156,79	20,29%
Colza d'hiver	41,53	5,37%
Féverole fourragère implantée pour la récolte 2017	4,49	0,58%
Féverole semée avant le 31/05	1,32	0,17%
Jachère de 5 ans ou moins	0,75	0,10%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	2,53	0,33%
Lin fibres	31,68	4,10%
Maïs ensilage	1,65	0,21%
Maïs	10,78	1,39%
Orge d'hiver	23,15	3,00%
Orge de printemps	17,28	2,24%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	12,53	1,62%
Petits pois	43,83	5,67%
Pensée	0,81	0,10%
Pomme de terre de consommation	59,04	7,64%
Ray-grass de 5 ans ou moins	0,49	0,06%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,89	0,12%

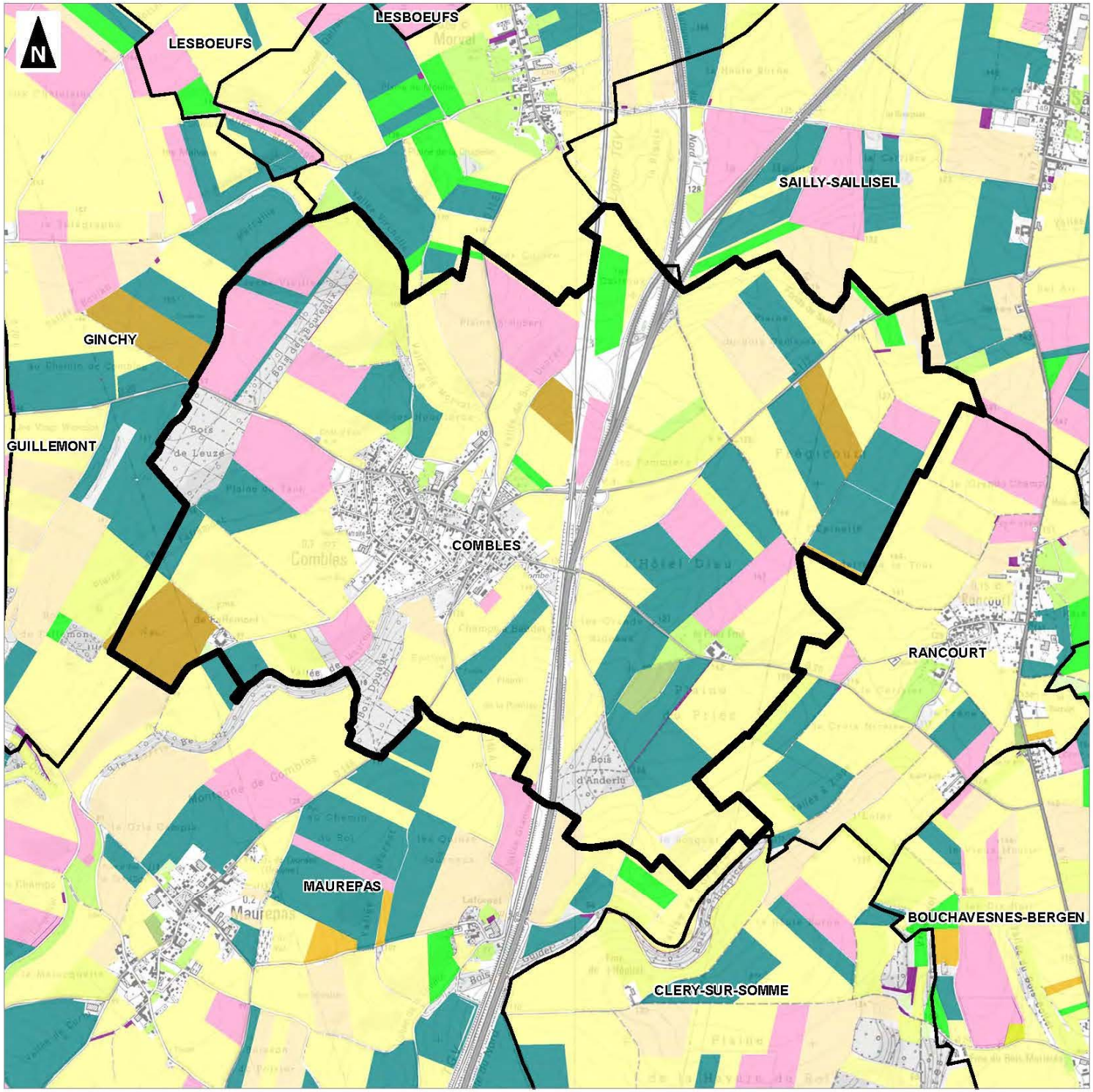
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 46%. Les cultures industrielles sont en deuxième position avec notamment les cultures de betteraves qui représentent plus de 20% du territoire. Les légumes ou fleurs se trouvent en troisième position avec notamment du colza (plus de 5%), des petits pois (plus de 5%) et des pommes de terre (plus de 7%). L'orge et le lin sont aussi présents dans des proportions non négligeables (plus de 5% pour l'orge et plus de 4% pour le lin). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : COMBLES



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:21 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

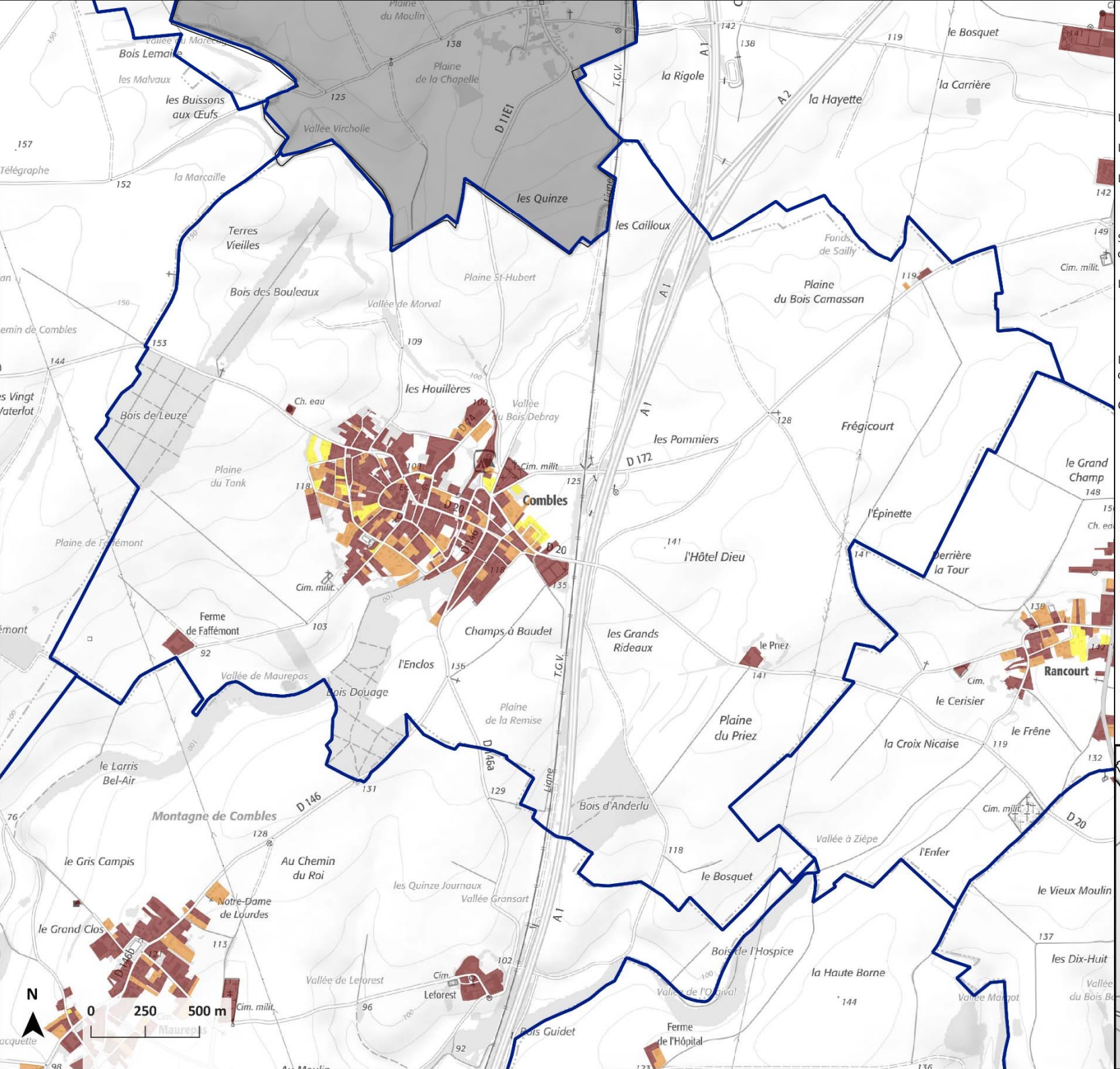
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Combles

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80204
Commune	Combles
Surf com (ha)	987
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	515658
Conso foncière totale (ha)	52
Conso foncière avant 70 (m²)	372336
Conso foncière avant 70 (ha)	37
Propriétés bâties avant 70	267
Surface moyenne avant 70 (m²)	1395
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	952
Conso foncière 70 2005 (m²)	113979
Conso foncière 70 2005 (ha)	11
Propriétés bâties avant 70	94
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1213
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	971
Conso foncière 2005-2015 (m²)	31366
Conso foncière 2005-2015 (ha)	3

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Erreur ! Source du renvoi introuvable. *-* ***Erreur ! Source du renvoi introuvable.*** *– p20*



Commune de Combles
Consommation du foncier

La commune comptait 815 habitants en 2014.

La superficie totale est de 987 hectares.

La consommation foncières est de :
- 37.2 hectares jusqu'en 1969.
- 11.4 hectares de 1970 à 2005.
- 3.1 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 51.6 hectares, qui représente 5.2 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1395 m² jusqu'en 1969
- 1213 m² de 1970 à 2005
- 1494 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Combles représente 2.4 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

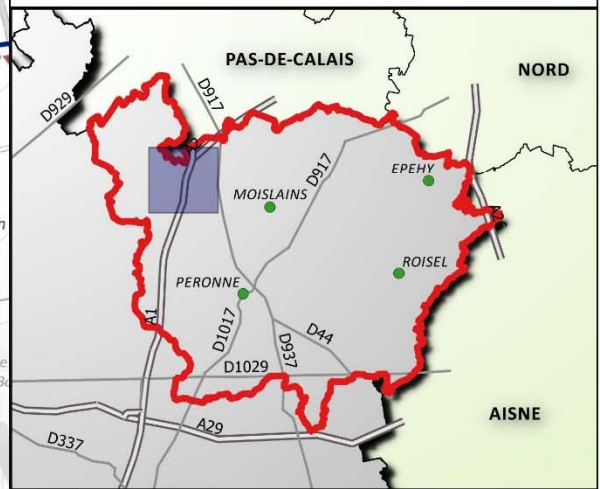
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 952 m² par maison jusqu'en 1969.
- 971 m² par maison de 1970 à 2005.
- 825 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNÉES ISSUES DE L'ENQUÊTE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Quatre exploitants de Combles ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 58 ans.

Statut des exploitations

Deux exploitations ont le statut d'EARL, une a le statut de SCEA et l'autre a le statut d'exploitation individuelle.

Emplois salariés

Un exploitant n'emploie aucun salarié, deux exploitants emploient un salarié et le dernier exploitant emploie deux salariés.

Surface Agricole Utile

La SAU moyenne des exploitations est de 242,5 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Aucun exploitant ne vend ses produits directement. Un exploitant possède deux labels (global gap et label rouge).

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Tous les exploitants possèdent un parcellaire regroupé, trois d'entre eux estiment la qualité de la terre bonne, le dernier n'a pas répondu.

Contraintes à l'agriculture

Aucun exploitant n'estime son parcellaire contraint.

Avenir et projets

Tous les exploitants estiment leur avenir viable. Un exploitant a un projet de construction d'un bâtiment.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

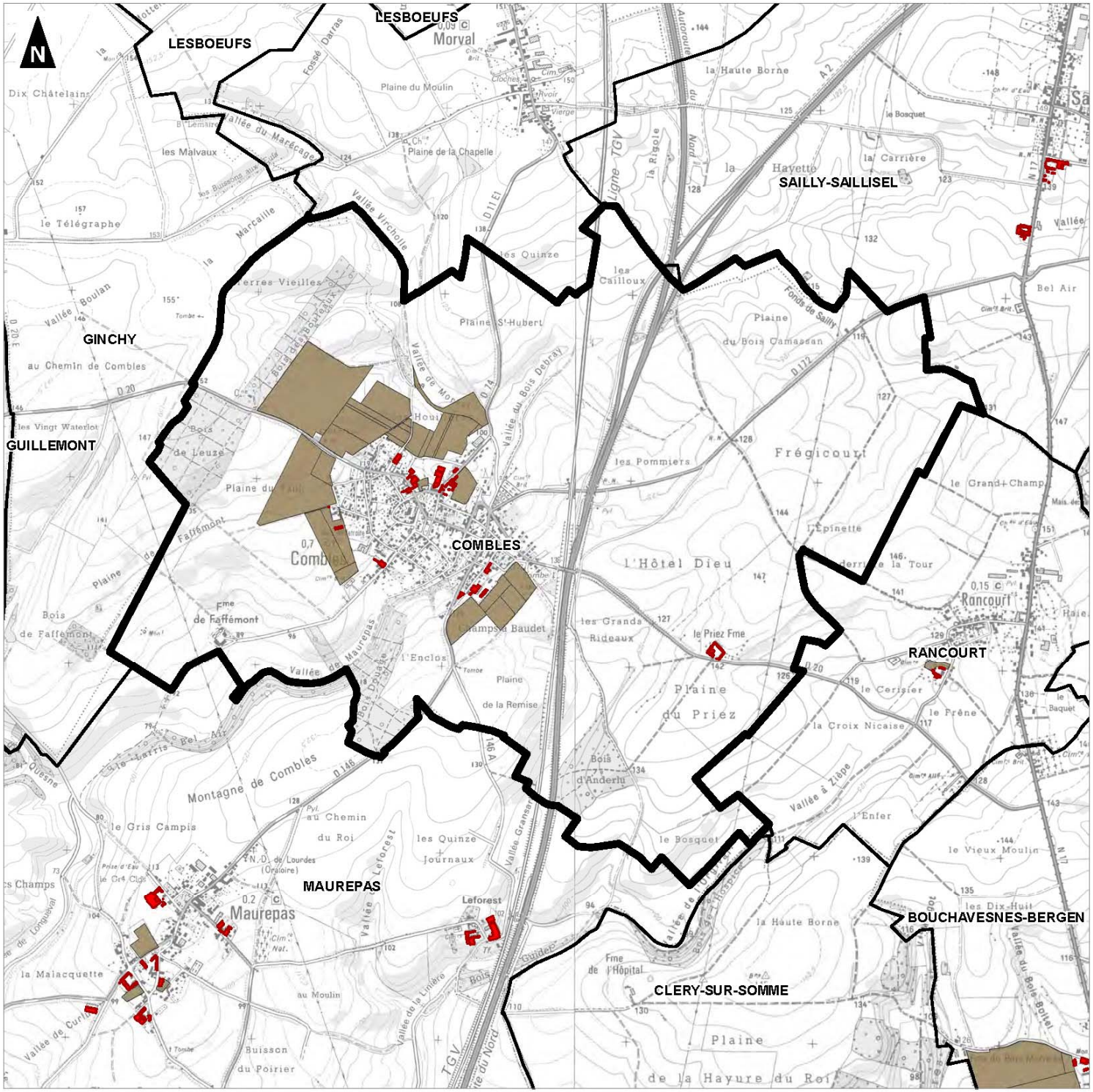
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : COMBLES



- Communes concernée
- Limites communales des communes de la CCHS
- Projet
- Bâti agricole
- Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000
Mètres

1:21 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

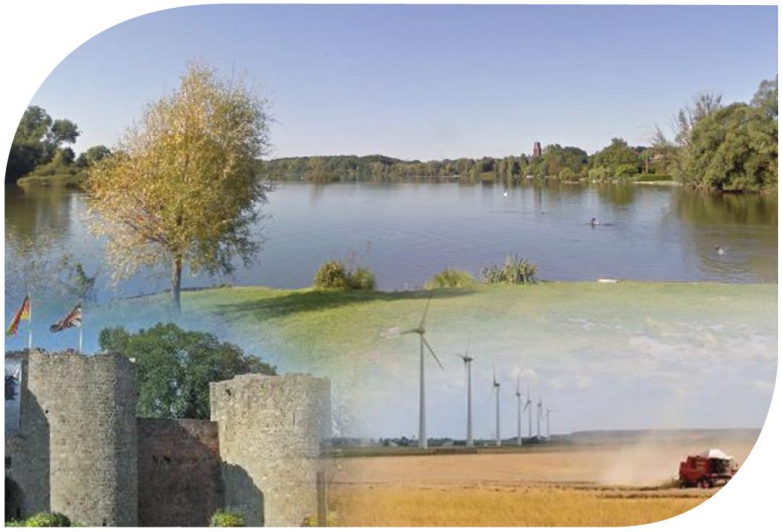
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Cléry-sur-Somme

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Cléry-sur-Somme

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Cléry-sur-Somme	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Cléry-sur-Somme 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 18

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 19
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Cléry-sur-Somme 20

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 23

4.1 Méthodologie 24
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 24
4.3 Carte de sensibilité communale 26

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

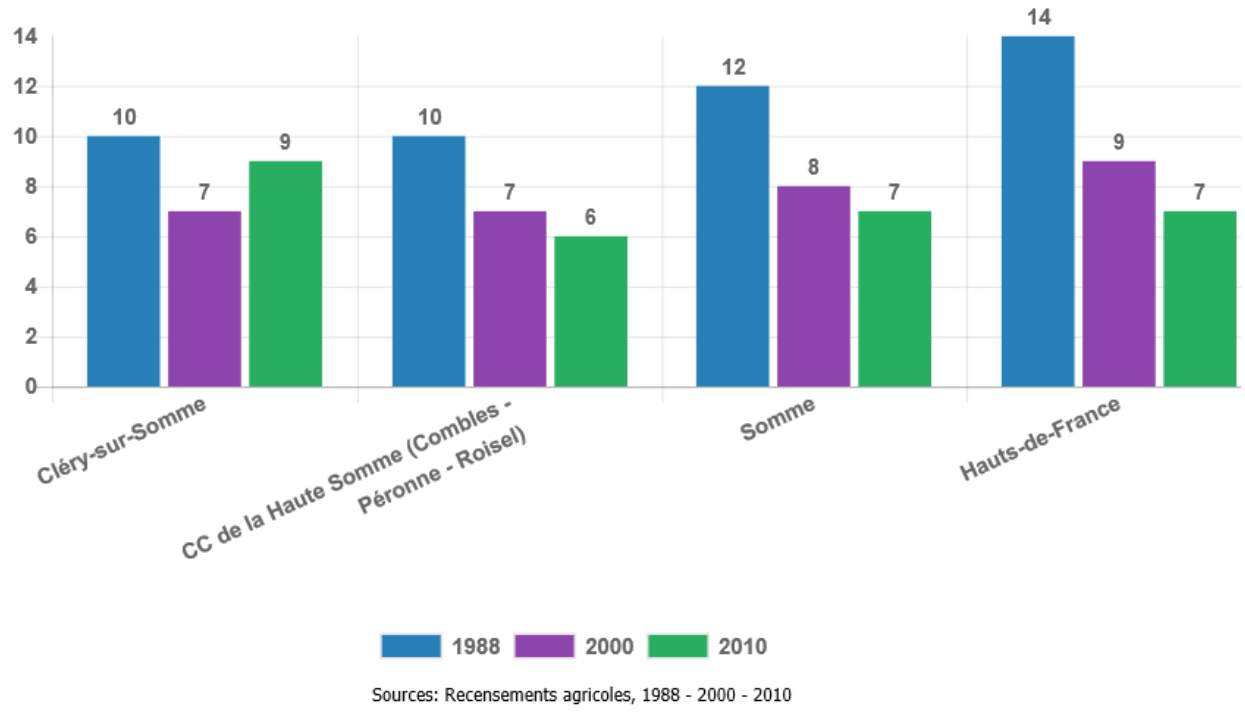


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué entre 1988 et 2000 mais a augmenté ensuite entre 2000 et 2010, avec néanmoins la perte d'une exploitation en 2010 comparativement à 1988. Cléry-sur-Somme a plus d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2010 à moins d'1 UTA par exploitation. Ce chiffre est inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

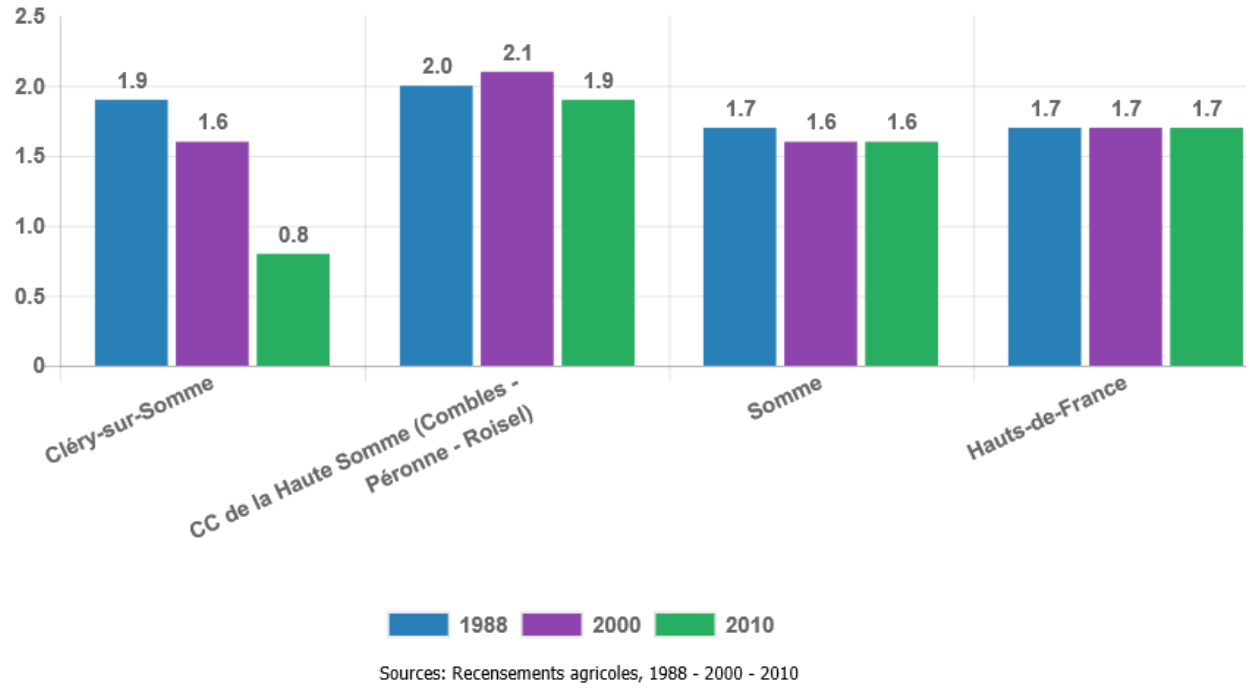


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Cléry-sur-Somme. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est désormais moitié moins élevé que sur l'ensemble de la CCHS.

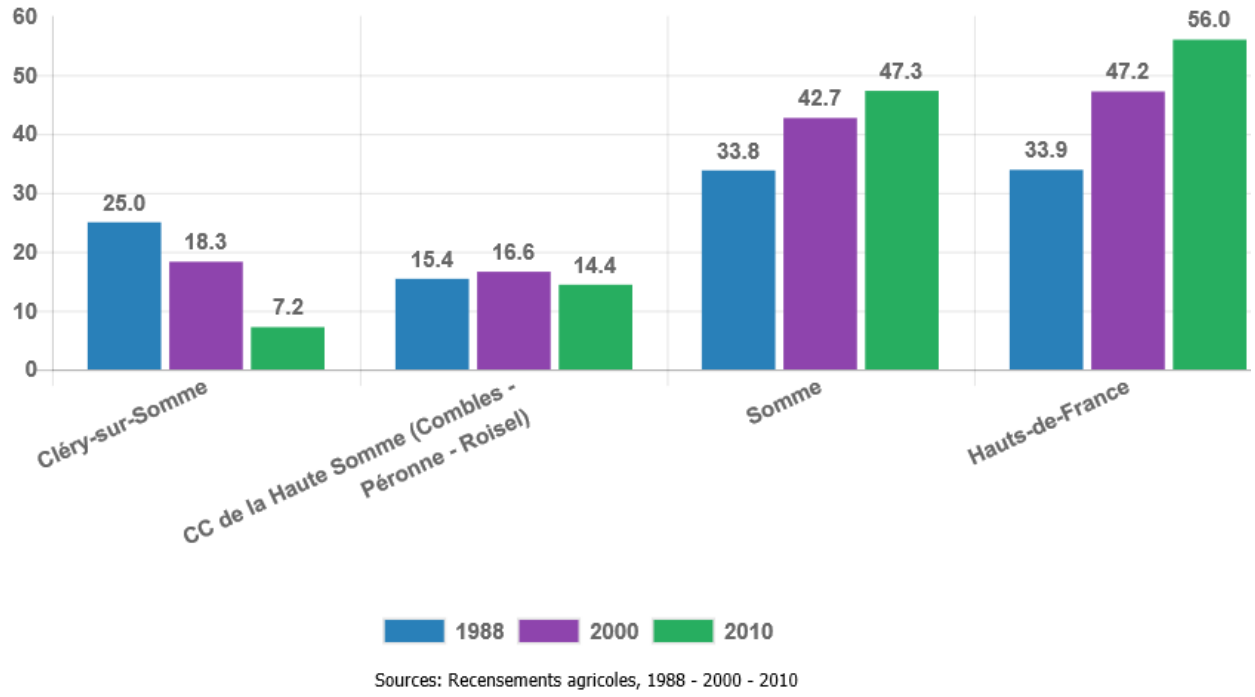


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

65 unités gros bovins étaient encore recensées en 2010 contre 128 en 2000.

	1988	2000	2010
Cléry-sur-Somme	250	128	65
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Cléry-sur-Somme a légèrement augmenté entre 1988 et 2000 avant de fortement diminuer entre 2000 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

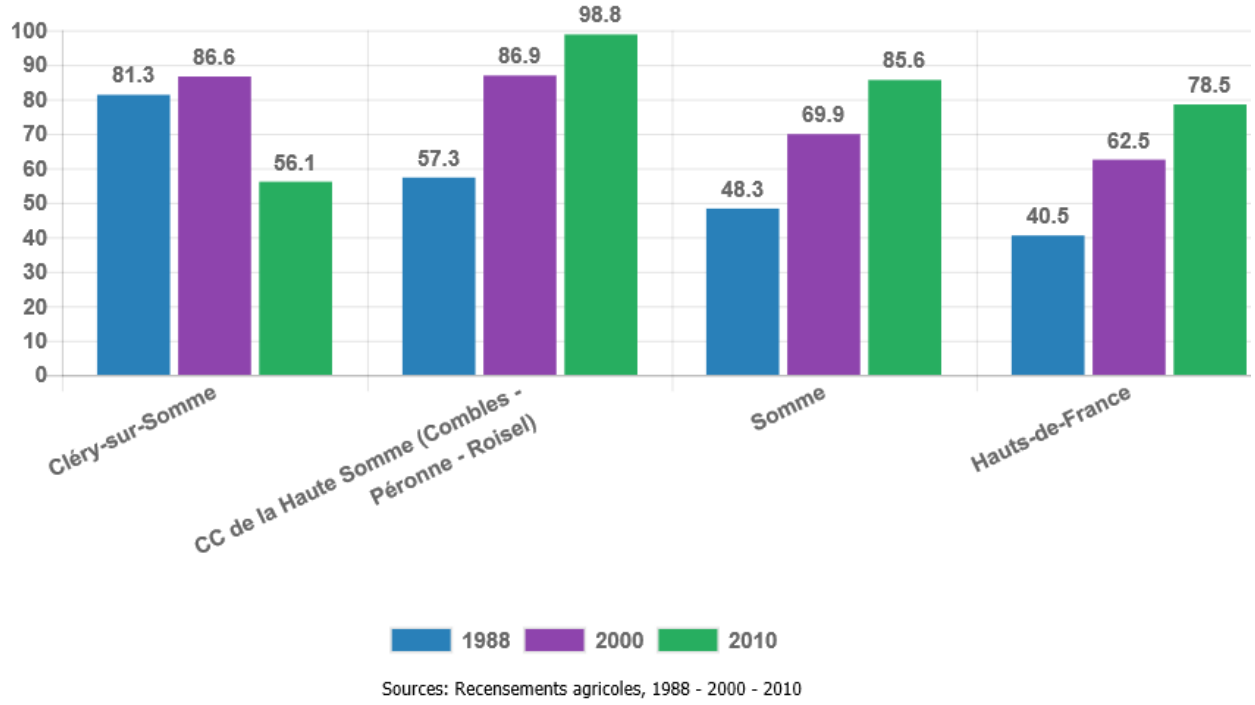


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Cléry-sur-Somme est passée de 813 ha en 1988 à 505 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Cléry-sur-Somme	813	606	505
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a un peu augmenté entre 1988 et 2000, puis a fortement diminué entre 2000 et 2010.

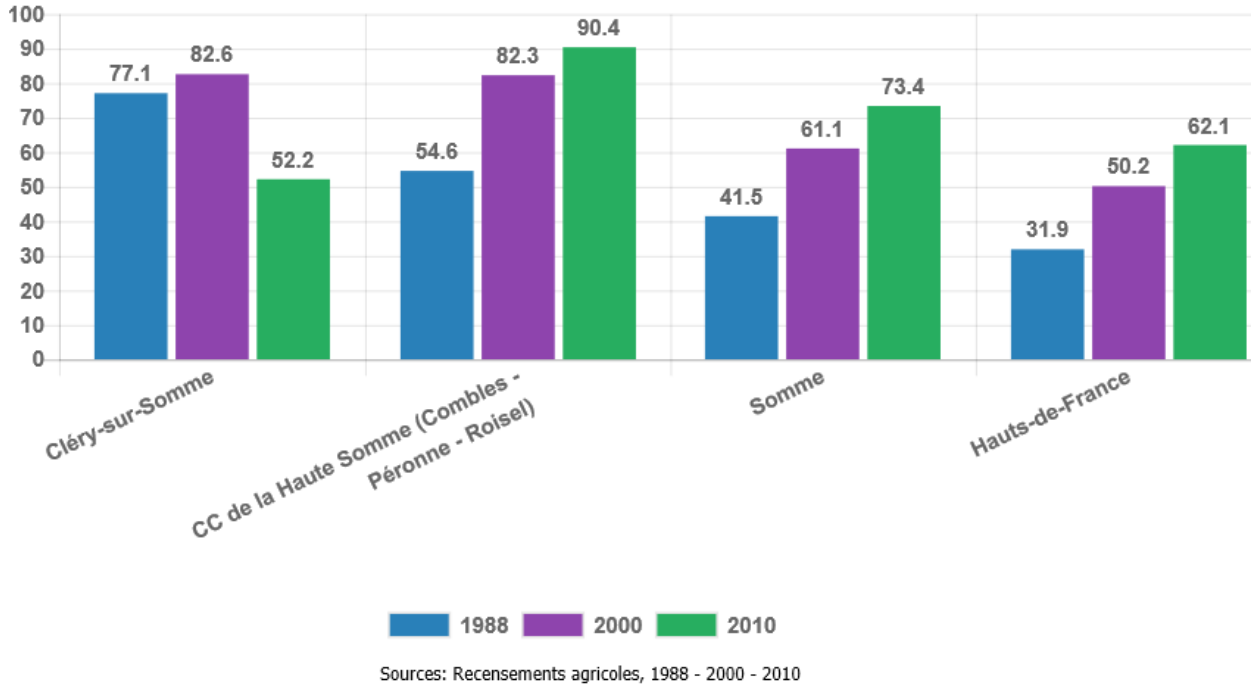


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Cléry-sur-Somme	771	578	470
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation est restée relativement stable entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

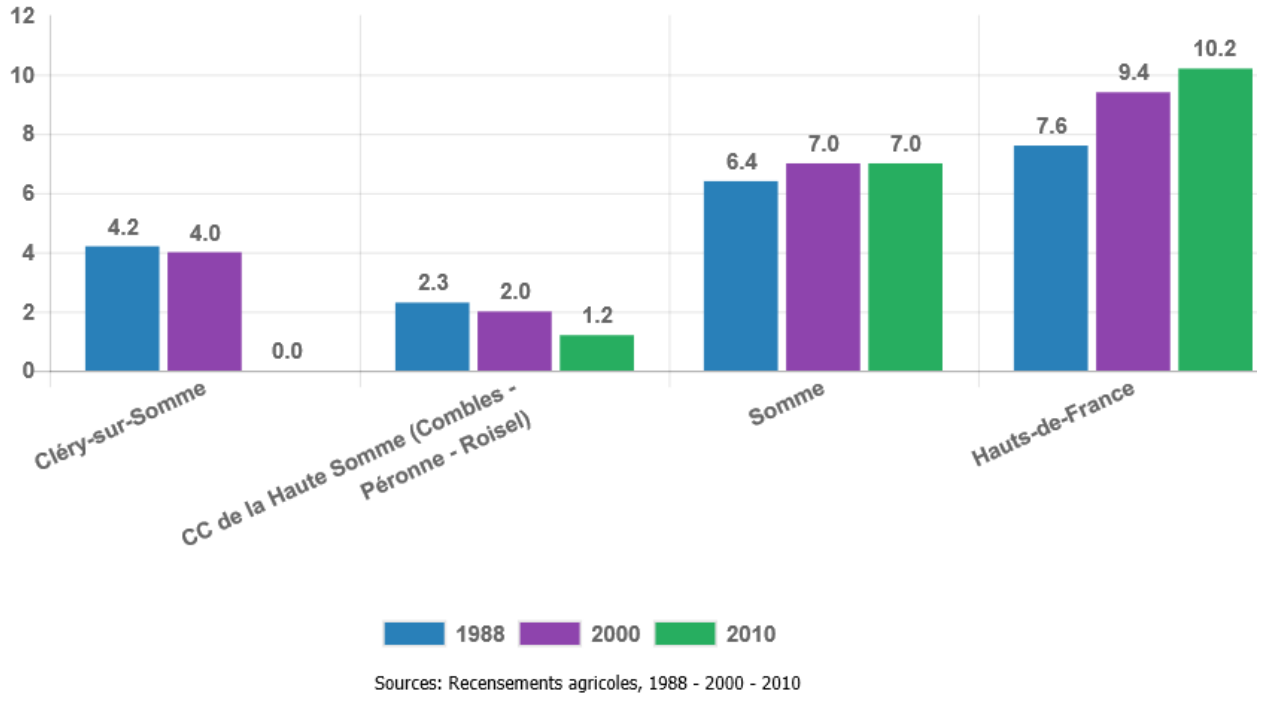


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Cléry-sur-Somme	42	28	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Cléry-sur-Somme

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	0,44	0,03%
Bande admissible le long d'une forêt avec production	0,56	0,04%
Bande admissible le long d'une forêt sans production	0,18	0,01%
Bande tampon	0,43	0,03%
Blé tendre d'hiver	688,82	48,40%
Betterave non fourragère / Bette	223,28	15,69%
Betterave fourragère	2,89	0,20%
Colza d'hiver	108,51	7,62%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	1,99	0,14%
Féverole semée avant le 31/05	2,54	0,18%
Haricot / Flageolet	7,90	0,56%
Jachère de 5 ans ou moins	5,26	0,37%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	12,71	0,89%
Lin fibres	7,34	0,52%
Luzerne implantée pour la récolte 2017	6,62	0,47%
Maïs ensilage	23,64	1,66%
Maïs	43,58	3,06%
Orge d'hiver	69,79	4,90%
Orge de printemps	57,47	4,04%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	16,91	1,19%
Petits pois	10,52	0,74%
Pois de printemps semé avant le 31/05	2,13	0,15%
Pomme de terre de consommation	119,53	8,40%
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	3,26	0,23%
Surface boisée sur une ancienne terre agricole	2,84	0,20%
Surface agricole temporairement non exploitée	3,73	0,26%
Verger	0,30	0,02%

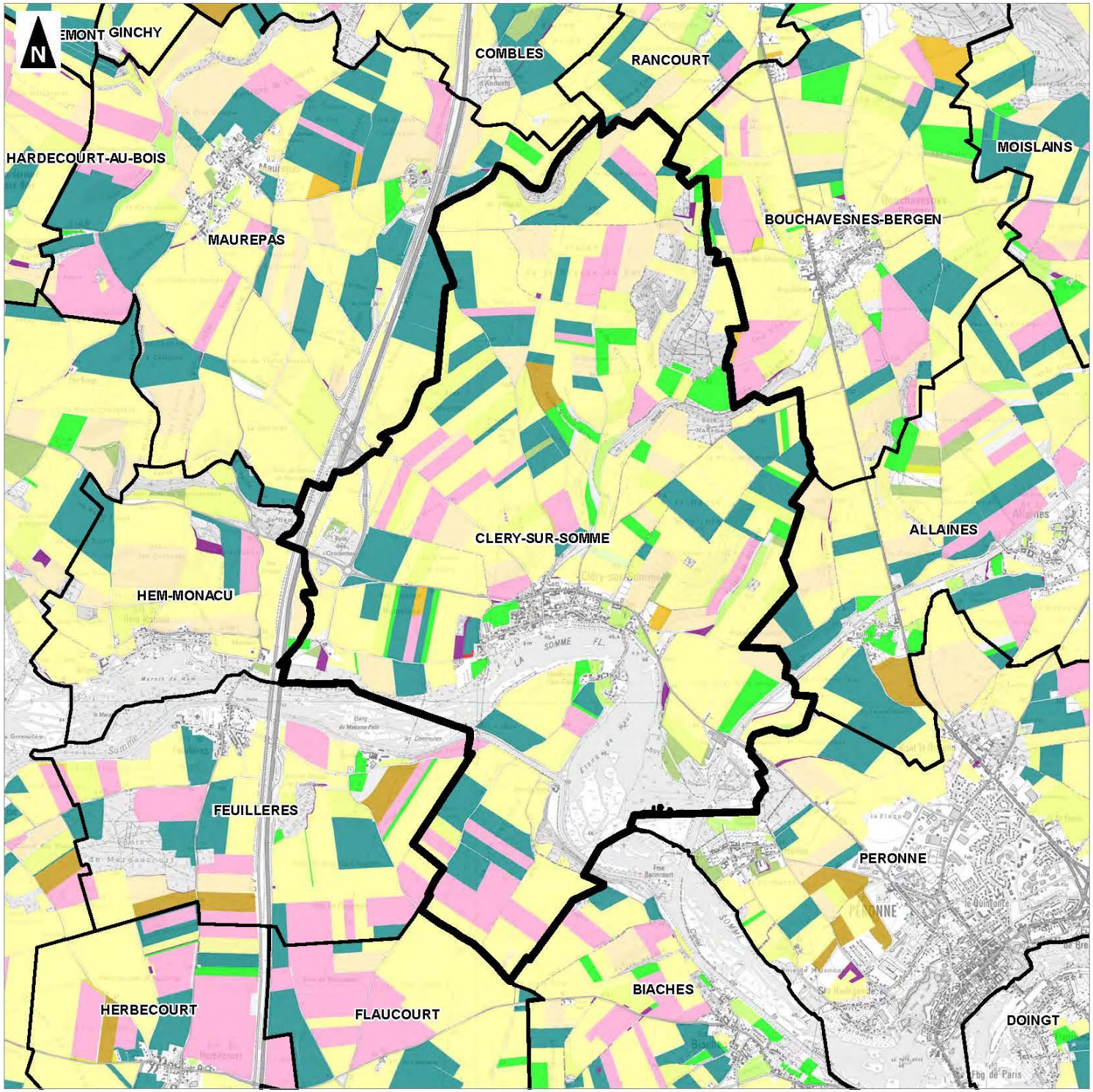
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 48%. Les cultures industrielles, notamment les cultures de betteraves représentent plus de 15% du territoire. Elles se trouvent à peu près dans les mêmes proportions que les légumes et fleurs (plus de 8% pour les pommes de terre, plus de 7% pour le colza et plus de 4% pour le maïs. L'orge est aussi présente dans des proportions non négligeables (plus de 8%). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : CLERY-SUR-SOMME



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:33 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

3.2 Analyse de la consommation foncière sur Cléry-sur-Somme

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80199
Commune	Cléry-sur-Somme
Surf com (ha)	1878
Doc urba	PLU
Conso foncière totale (m²)	493559
Conso foncière totale (ha)	49
Conso foncière avant 70 (m²)	272462
Conso foncière avant 70 (ha)	27
Propriétés bâties avant 70	171
Surface moyenne avant 70 (m²)	1593
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1053
Conso foncière 70 2005 (m²)	193552
Conso foncière 70 2005 (ha)	19
Propriétés bâties avant 70	87
Surface moyenne 70 2005 (m²)	2225
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1684
Conso foncière 2005-2015 (m²)	37634
Conso foncière 2005-2015 (ha)	4

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 – Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20

Commune de Cléry-sur-Somme
Consommation du foncier

La commune comptait 546 habitants en 2014.

La superficie totale est de 1878 hectares.

La consommation foncières est de :
27.2 hectares jusqu'en 1969.
19.4 hectares de 1970 à 2005.
3.8 hectares de 2006 à 2015.
Soit un total de 49.4 hectares, qui représente 2.6 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
1593 m² jusqu'en 1969
2225 m² de 1970 à 2005
1568 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Cléry-sur-Somme représente 2.3 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

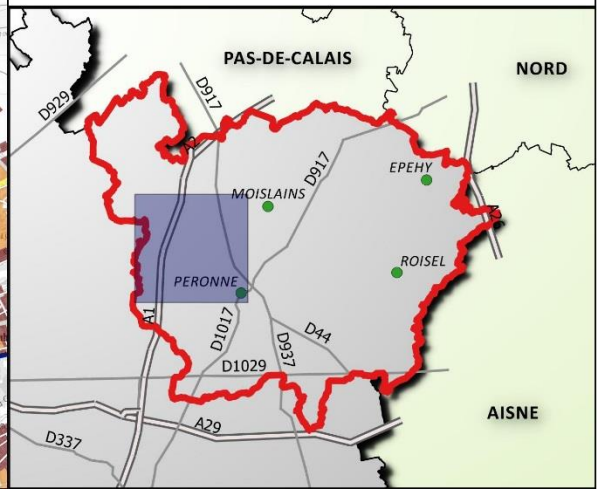
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
1053 m² par maison jusqu'en 1969.
1684 m² par maison de 1970 à 2005.
1093 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



N
0 250 500 m

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Quatre exploitants de Cléry-sur-Somme ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

Seuls deux gérants d'une même exploitation ont donné leur âge, ce qui ne permet pas de dresser une moyenne.

Statut des exploitations

Une exploitation a le statut d'EARL, deux exploitations ont le statut de SCEA et une exploitation a le statut d'EI.

Emplois salariés

Les exploitants emploient en moyenne 2 salariés.

Surface Agricole Utile

La SAU moyenne des exploitations est de 114 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Aucun des exploitants n'a de label ni ne vend directement des produits.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Un exploitant possède un parcellaire groupé, les autres ont un parcellaire en îlots. La qualité des terres est jugée bonne pour deux exploitants et de moyenne à bonne pour les deux autres.

Contraintes à l'agriculture

Trois exploitants estiment leur parcellaire contraint.

Avenir et projets

Un exploitant n'a pas répondu à ces questions. Les trois autres estiment leur avenir viable, l'un des exploitants a un projet de construction d'un bâtiment d'élevage, de diversification et d'installation de panneaux photovoltaïques.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

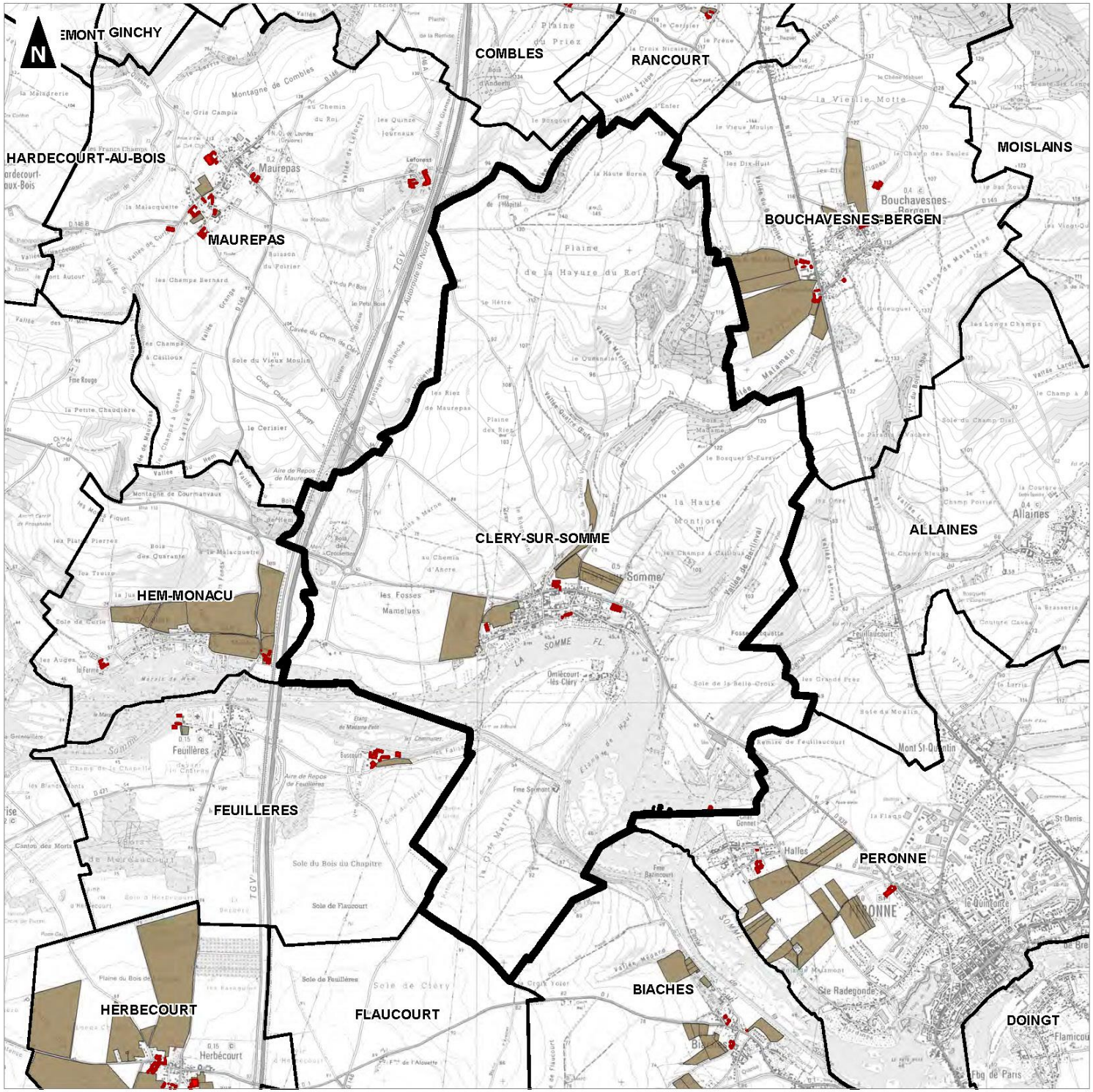
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale - p27

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : CLERY-SUR-SOMME



Communes concernée
Limites communales des communes de la CCHS
Projet
Bâti agricole
Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000
Mètres

1:33 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

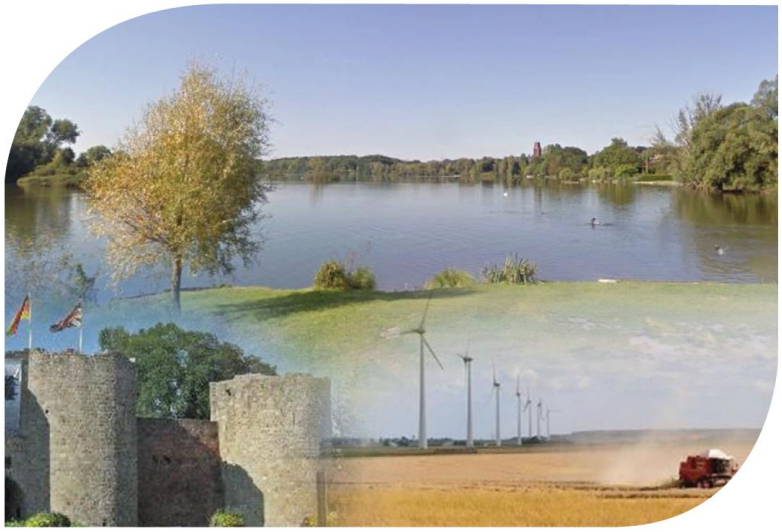
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Cartigny

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Cartigny

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Cartigny	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Cartigny 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Cartigny 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

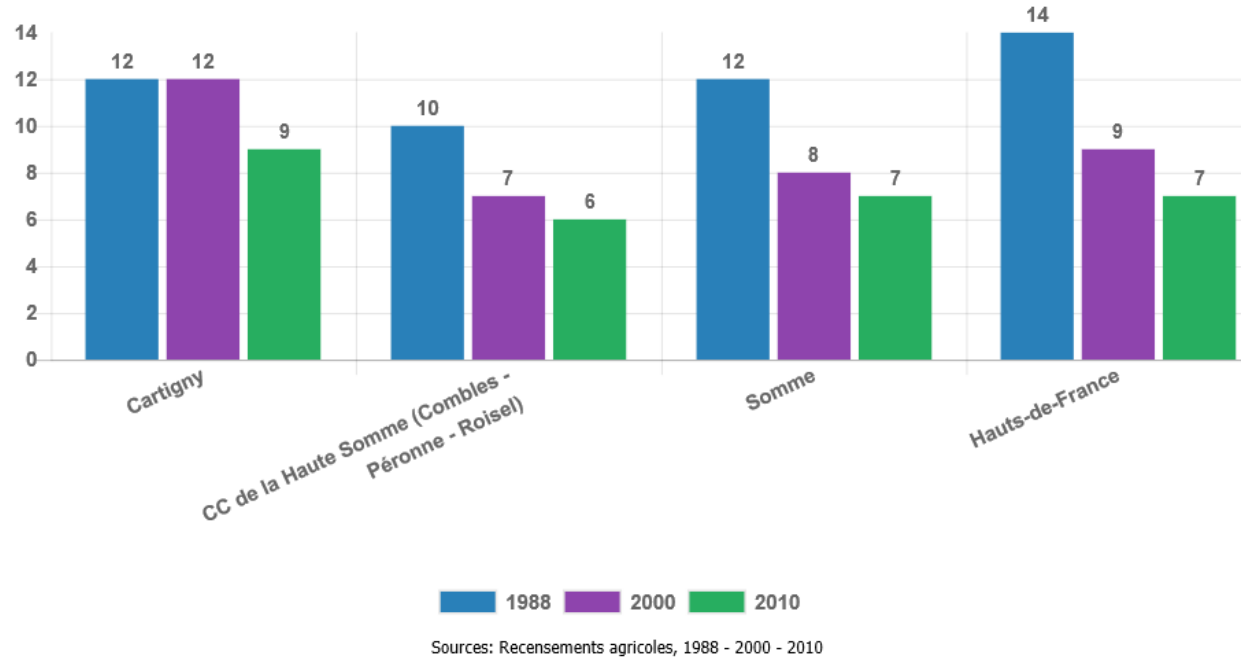


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune est resté stable entre 1988 et 2000, trois exploitations ont disparu entre 2000 et 2010. Cartigny possède plus d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2000 pour ensuite augmenter légèrement entre 2000 et 2010 à 1,4 UTA par exploitation. Ce chiffre est inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

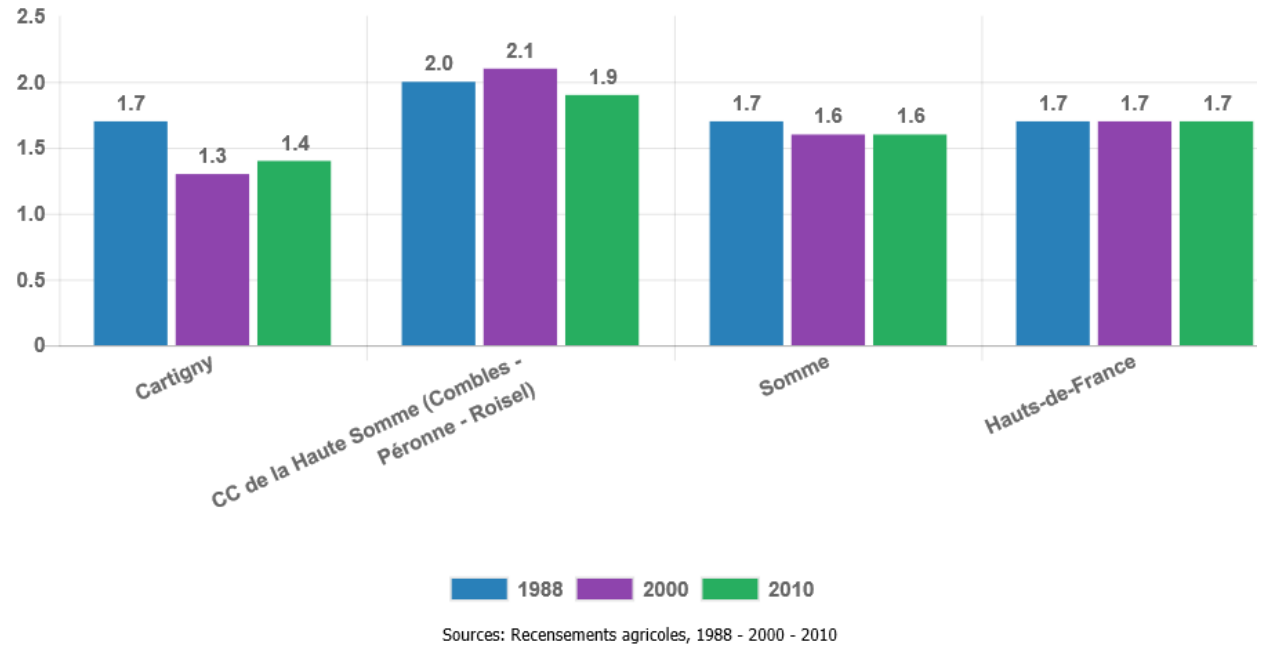


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Cartigny. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est désormais deux fois moins élevé que sur l'ensemble de la CCHS.

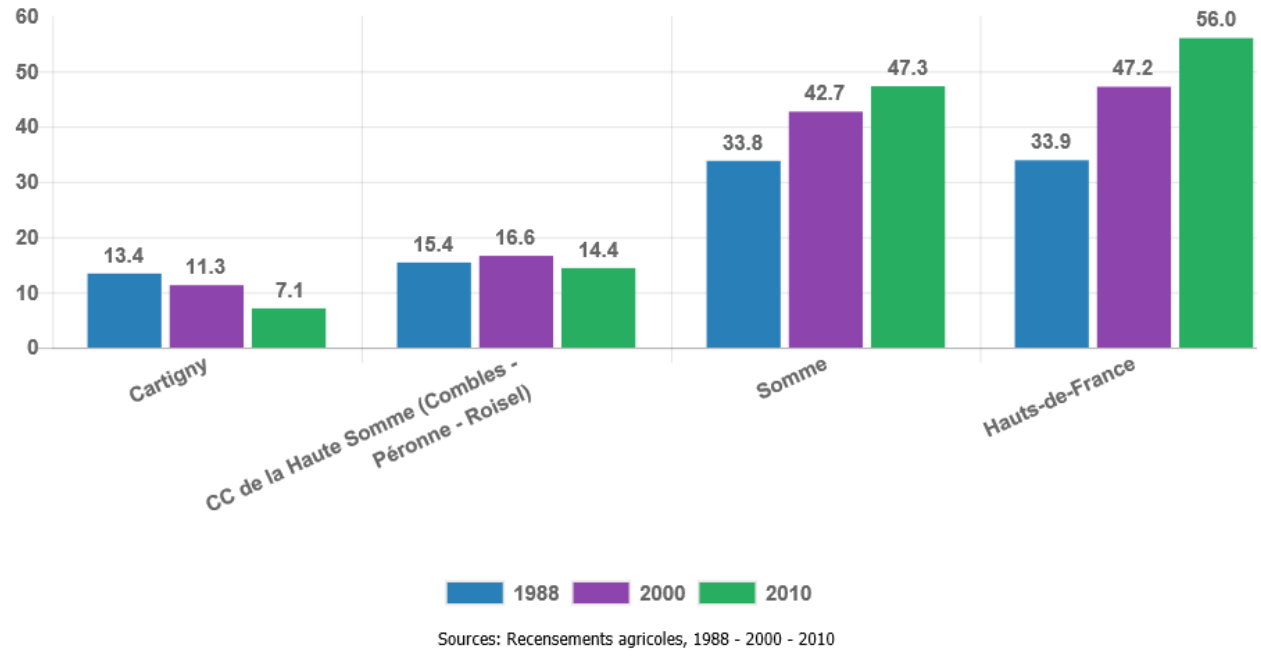


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

64 unités gros bovins étaient encore recensées en 2010 contre 161 en 1988.

	1988	2000	2010
Cartigny	161	136	64
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Cartigny est resté relativement stable entre 1988 et 2010. La disparition de trois exploitations entre 2000 et 2010 a profité aux exploitations restantes de la commune. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

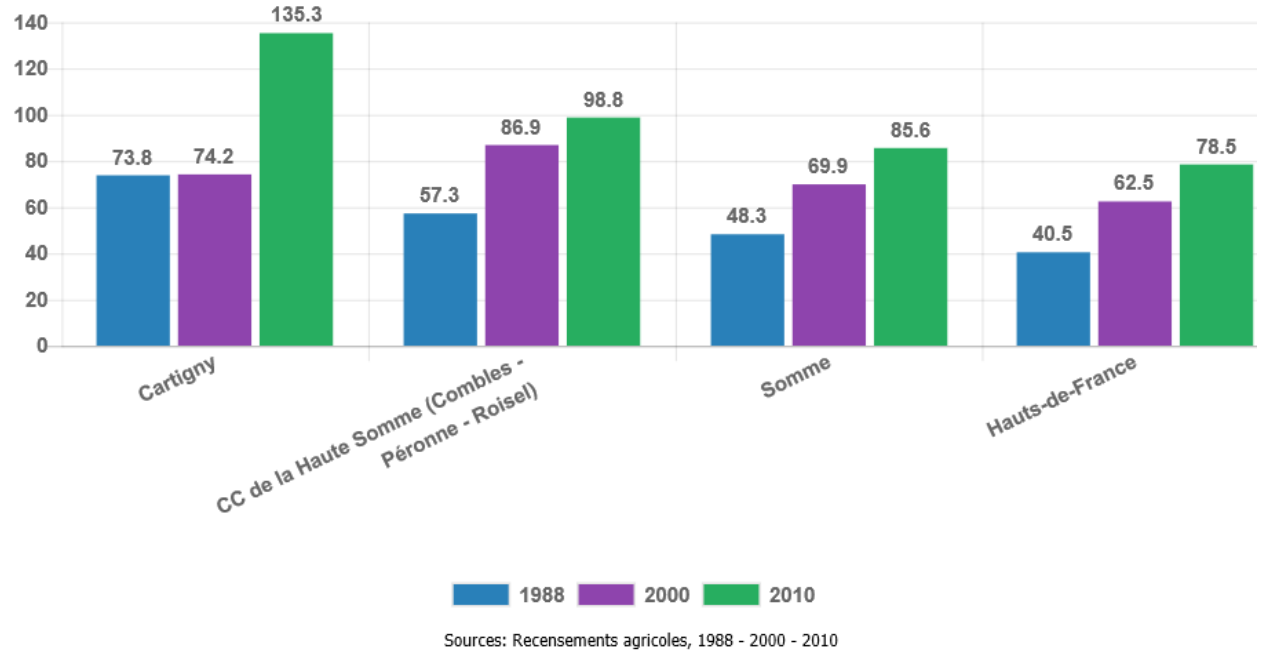


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Cartigny est passée de 886 ha en 1988 à 1218 ha en 2010, probablement par le rachat des exploitants de Cartigny de terres en dehors de la commune.

	1988	2000	2010
Cartigny	886	890	1218
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables est restée relativement stable entre 1988 et 2000. Elle a nettement augmenté entre 2000 et 2010 et est bien supérieure à la moyenne de la CCHS.

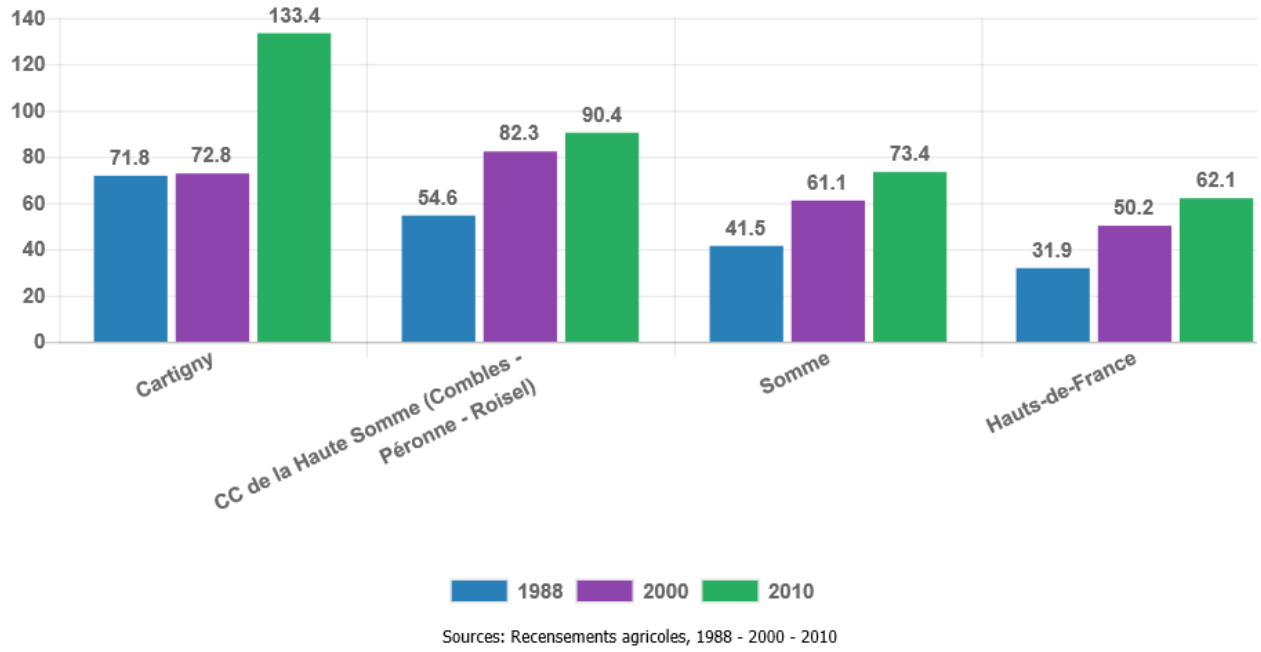


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Cartigny	862	874	1201
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a diminué entre 1988 et 2000 pour ensuite remonter en 2010. Elle est supérieure en 2010 à la moyenne de la CCHS mais bien inférieure au Département et à la Région.

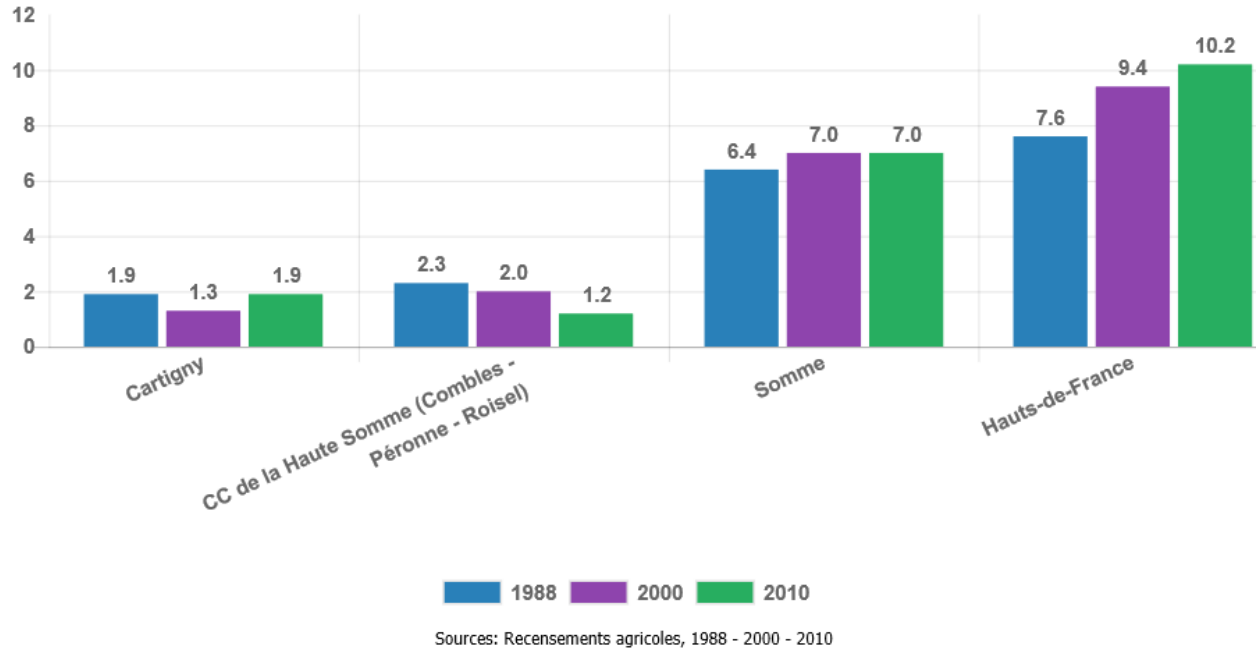


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Cartigny	23	16	17
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Cartigny

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	0,04	0,003
Bois pâturé	4,66	0,383
Blé tendre d'hiver	596,77	49,037
Betterave non fourragère / Bette	189,32	15,557
Betterave fourragère	0,86	0,071
Chicorée / Endive / Scarole	9,76	0,802
Colza d'hiver	132,53	10,890
Fève	5,58	0,459
Haricot / Flageolet	17,00	1,397
Jachère de 5 ans ou moins	4,98	0,409
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	6,02	0,495
Lin fibres	73,22	6,017
Luzerne implantée pour la récolte 2015	1,35	0,111
Luzerne implantée pour la récolte 2016	2,51	0,206
Luzerne implantée pour la récolte 2017	0,32	0,026
Autre luzerne	1,00	0,082
Miscanthus	0,97	0,080
Maïs ensilage	9,88	0,812
Maïs	17,91	1,472
Orge d'hiver	22,33	1,835
Orge de printemps	2,57	0,211
Potiron / Potimarron	6,67	0,548
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	17,56	1,443
Petits pois	7,56	0,621
Pomme de terre de consommation	75,01	6,164
Pomme de terre féculière	4,74	0,389
Ray-grass de 5 ans ou moins	4,18	0,343
Surface agricole temporairement non exploitée	1,68	0,138

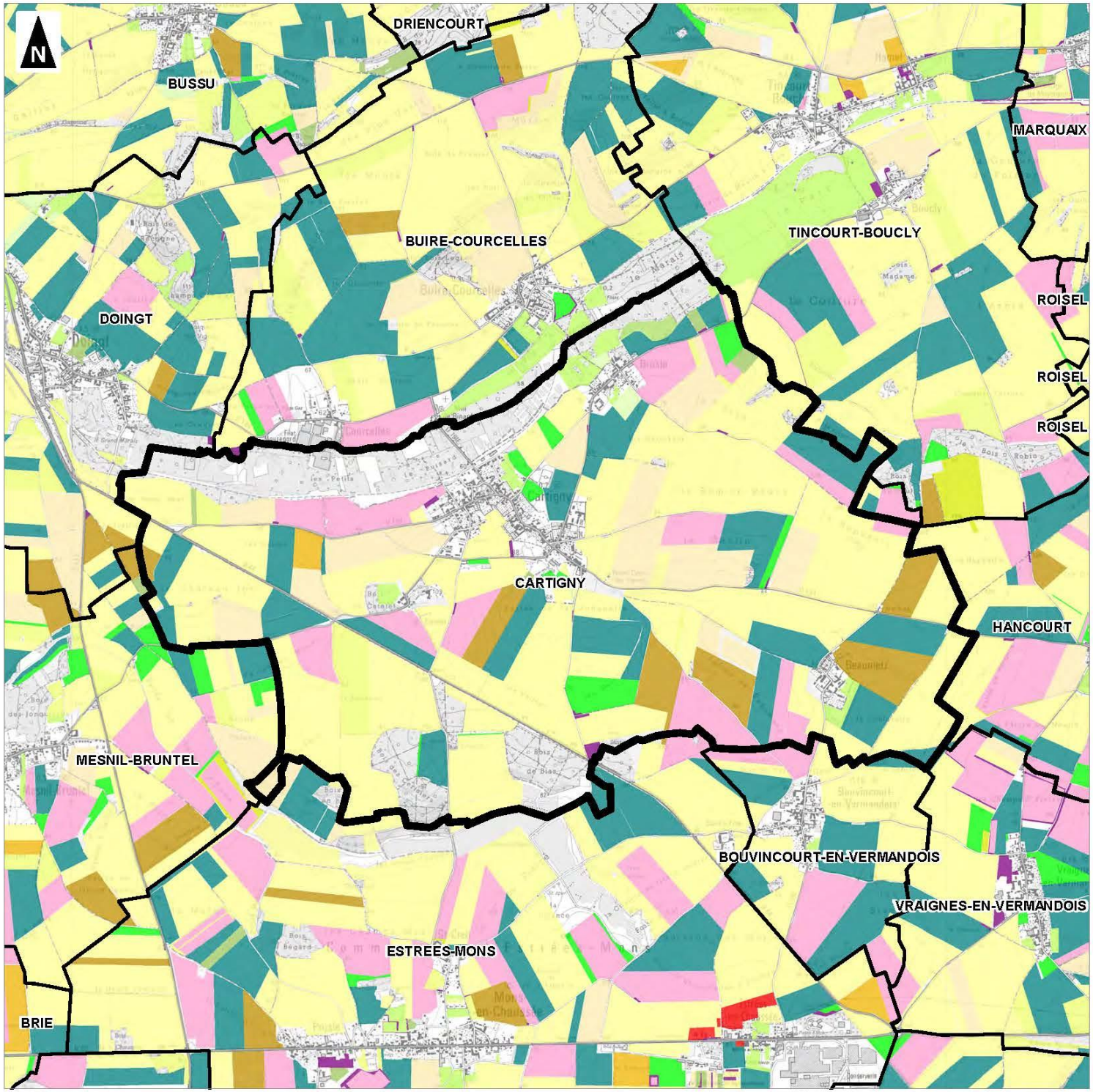
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 49%. Les cultures de légumes ou fleurs arrivent en deuxième position avec les pommes de terre (plus de 6%) et le colza (plus de 10%). Les cultures industrielles arrivent en troisième position avec notamment les cultures de betteraves (plus de 15%).

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : CARTIGNY



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:29 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

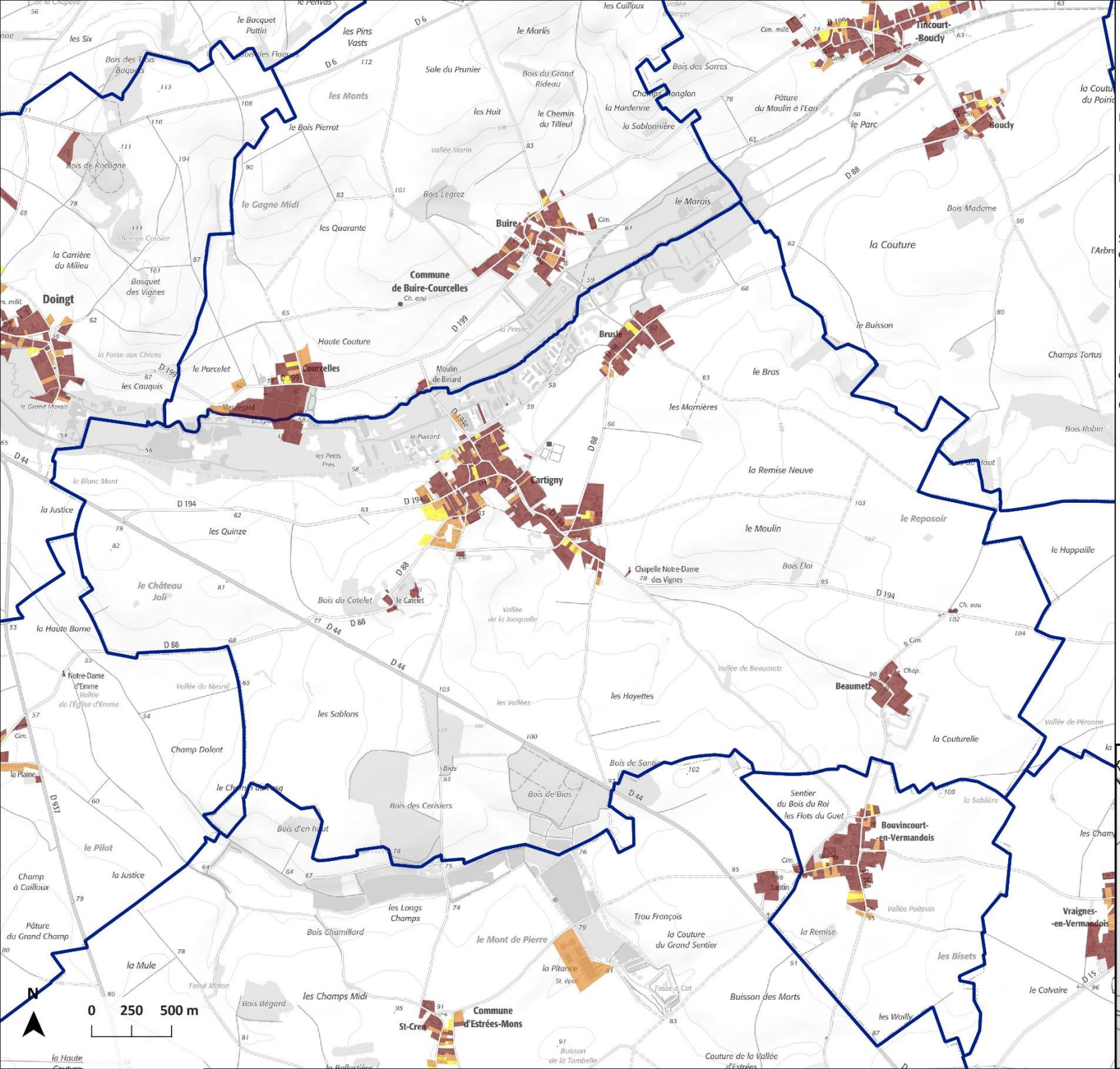
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Cartigny

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80177
Commune	Cartigny
Surf com (ha)	1515
Doc urba	PLU
Conso foncière totale (m²)	543088
Conso foncière totale (ha)	54
Conso foncière avant 70 (m²)	447333
Conso foncière avant 70 (ha)	45
Propriétés bâties avant 70	237
Surface moyenne avant 70 (m²)	1887
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1400
Conso foncière 70 2005 (m²)	63405
Conso foncière 70 2005 (ha)	6
Propriétés bâties avant 70	76
Surface moyenne 70 2005 (m²)	834
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	844
Conso foncière 2005-2015 (m²)	33455
Conso foncière 2005-2015 (ha)	3

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 - Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Cartigny
Consommation du foncier

La commune comptait 752 habitants en 2014.

La superficie totale est de 1515 hectares.

La consommation foncières est de :
- 44.7 hectares jusqu'en 1969.
- 6.3 hectares de 1970 à 2005.
- 3.3 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 54.3 hectares, qui représente 3.6 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1887 m² jusqu'en 1969
- 834 m² de 1970 à 2005
- 1593 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Cartigny représente 2.6 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

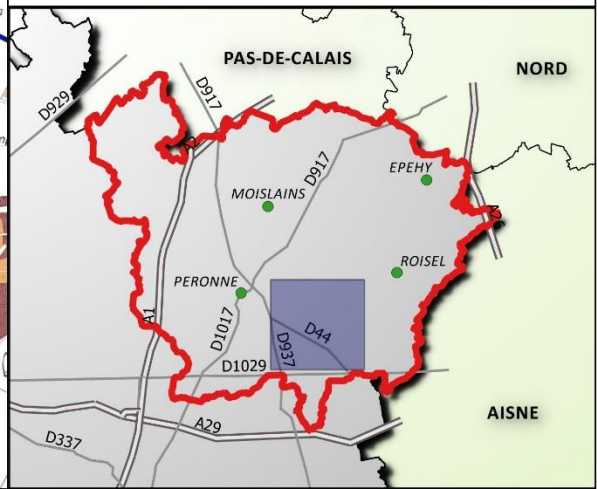
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1400 m² par maison jusqu'en 1969.
- 844 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1593 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Quatre exploitants de Cartigny ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 44 ans.

Statut des exploitations

Trois exploitations ont le statut d'EARL, la dernière a le statut d'exploitation individuelle.

Emplois salariés

Seul un exploitant n'emploie pas de salarié. Les autres exploitants emploient en moyenne 1 salarié.

Surface Agricole Utile

La SAU moyenne des exploitations est d'environ 148 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Deux exploitants possèdent un label (AB et White Label), aucun ne vend directement ses produits.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Deux exploitants ont un parcellaire regroupé, les deux autres ont un parcellaire dispersé. La terre est qualifiée par tous comme étant de moyenne à bonne.

Contraintes à l'agriculture

Aucun n'a un parcellaire contraint, l'un des exploitant a son parcellaire concerné par un champ captant.

Avenir et projets

Les quatre exploitants estiment leur avenir viable. Deux d'entre eux ont un projet de construction et diversification des pratiques culturales. Deux exploitants ont également un projet de changement de destination.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

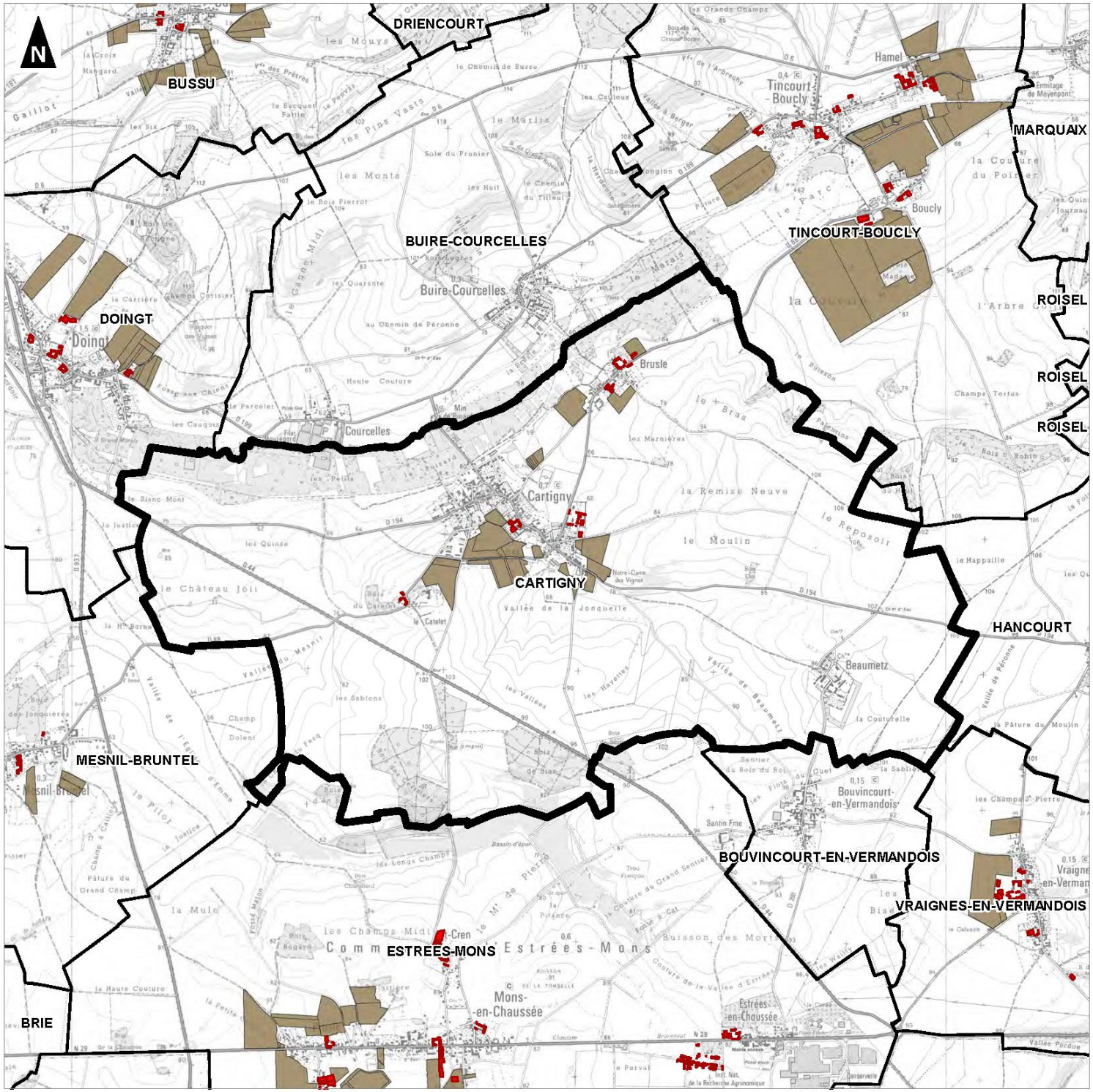
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : CARTIGNY



Communes concernée
Limites communales des communes de la CCHS
Projet
Bâti agricole
Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000
Mètres

1:29 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

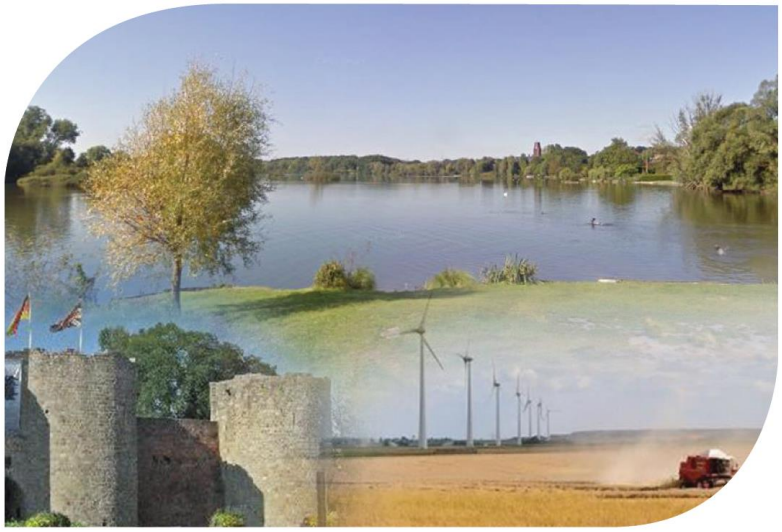
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Bussu

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Bussu

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Bussu	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Bussu 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Bussu 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

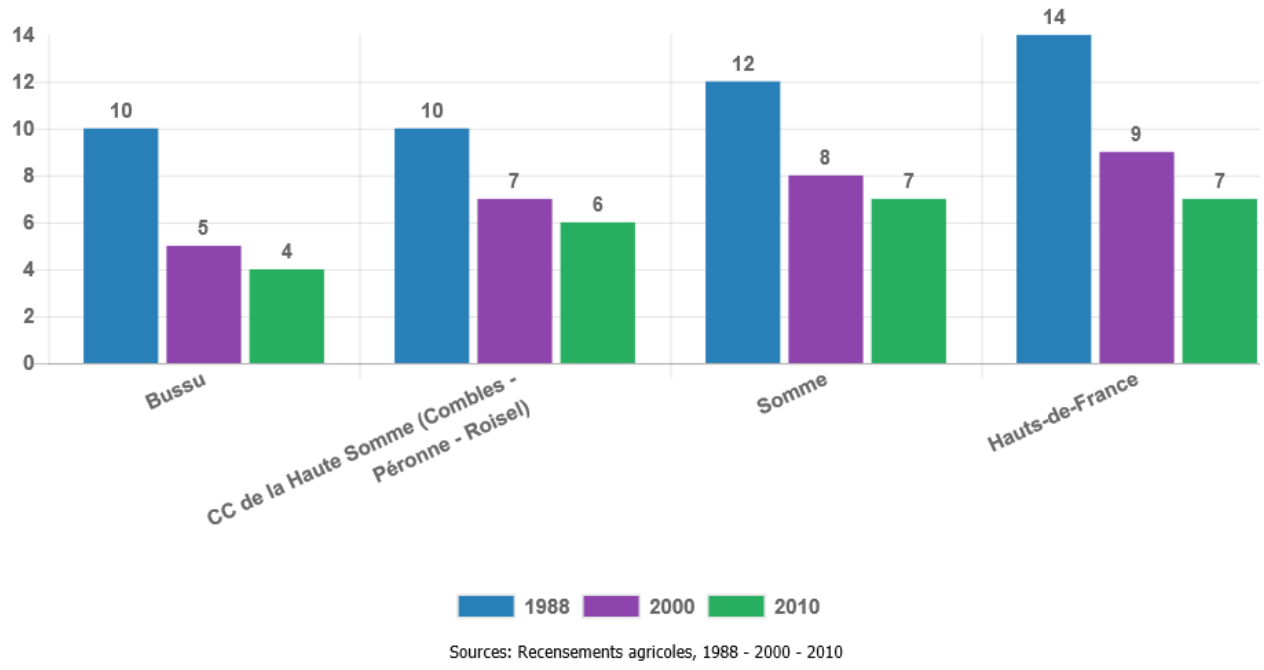


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué de moitié entre 2000 et 2010. Bussu possède moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation augmenter entre 1988 et 2000 et légèrement diminuer entre 2000 et 2010 à 1,8 UTA par exploitation. Ce qui est à peu près équivalent à la moyenne observée sur la CCHS.

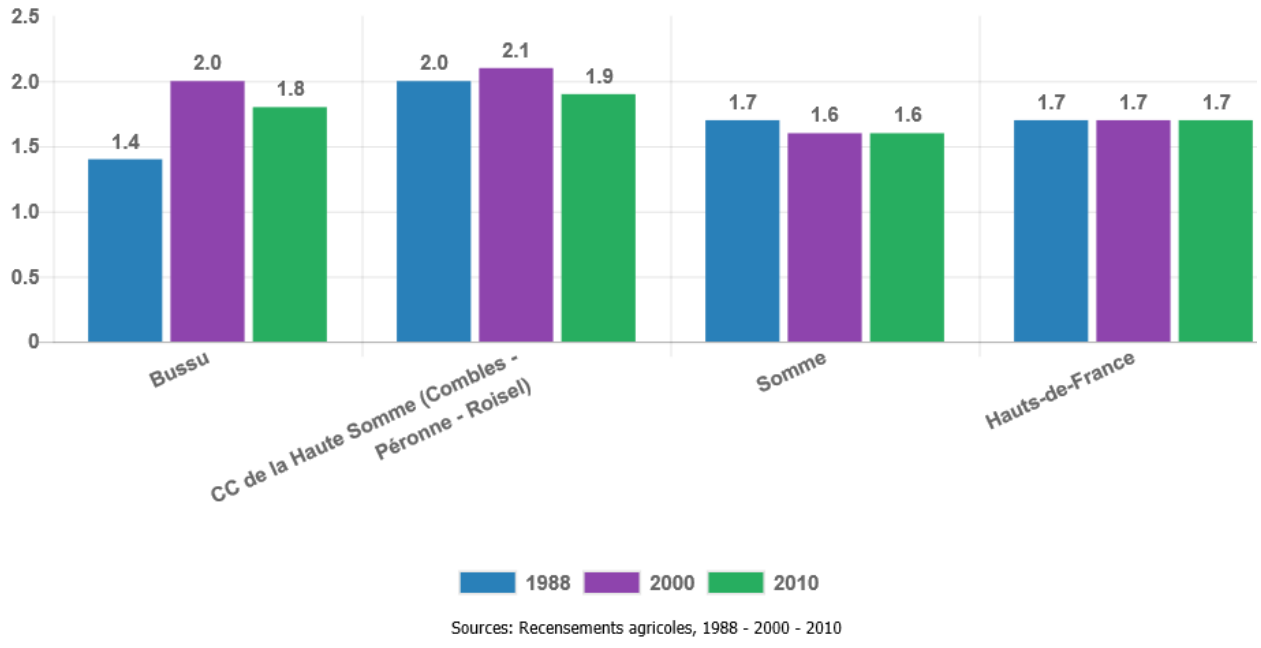


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Bussu. Le nombre moyen d'UGB par exploitation sur Bussu est assez important comparativement à l'ensemble de la CCHS, mais reste très inférieur à la moyenne du département et des Hauts-de-France.

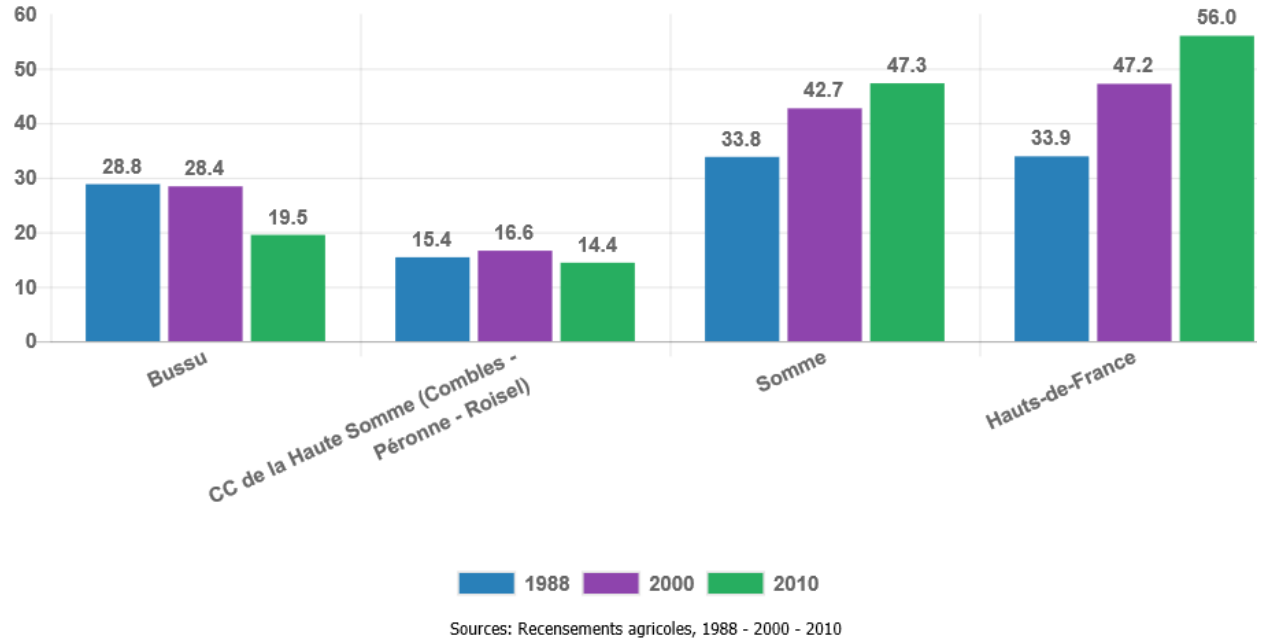


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

78 unités UGB étaient encore recensées en 2010 contre 142 en 2000.

	1988	2000	2010
Bussu	288	142	78
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Bussu a beaucoup augmenté entre 1988 et 2000, puis encore légèrement entre 2000 et 2010. La disparition de cinq exploitations entre 1988 et 2000 a notamment profité aux autres exploitations de la commune. La taille des exploitations de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme et du Département, mais est supérieure à celle des Hauts-de-France.

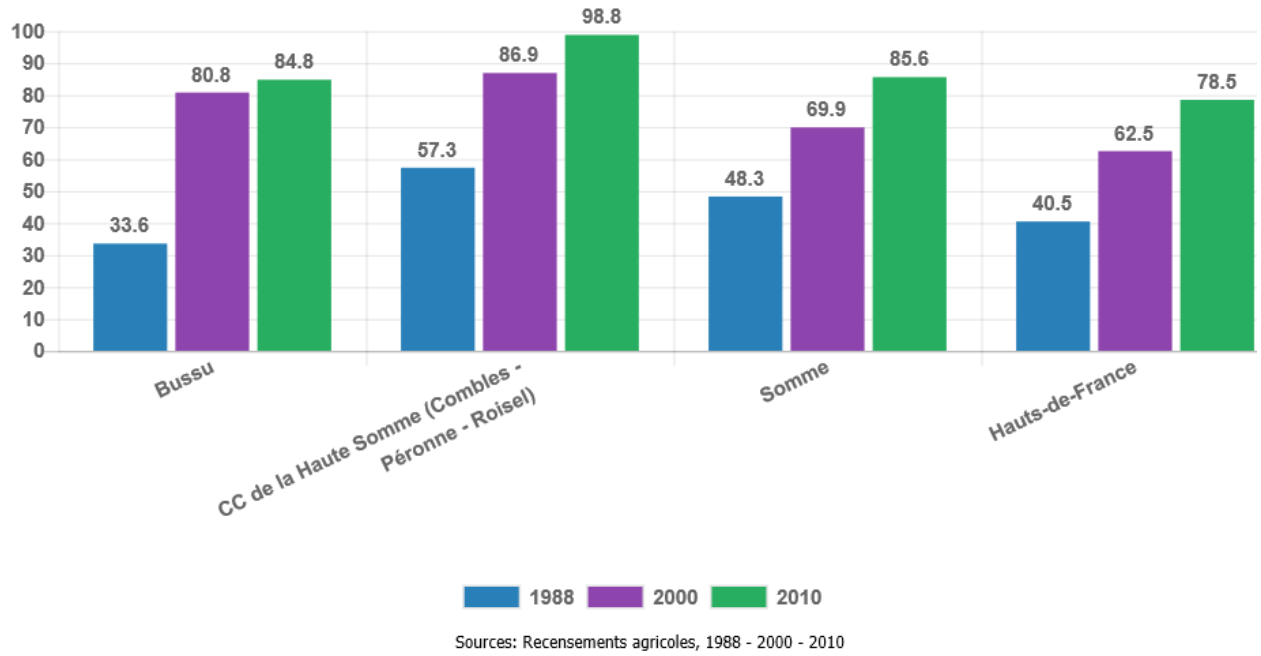


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Bussu est passée de 336 ha en 1988 à 404 ha en 2000, notamment par la perte de six exploitations sur le territoire communal. En 2010 la SAU est de 339 ha.

	1988	2000	2010
Bussu	336	404	339
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a fortement augmenté entre 1988 et 2000, et encore légèrement entre 2000 et 2010. Il s'agit probablement du bénéfice qu'ont tiré les exploitations subsistantes de celles disparues.

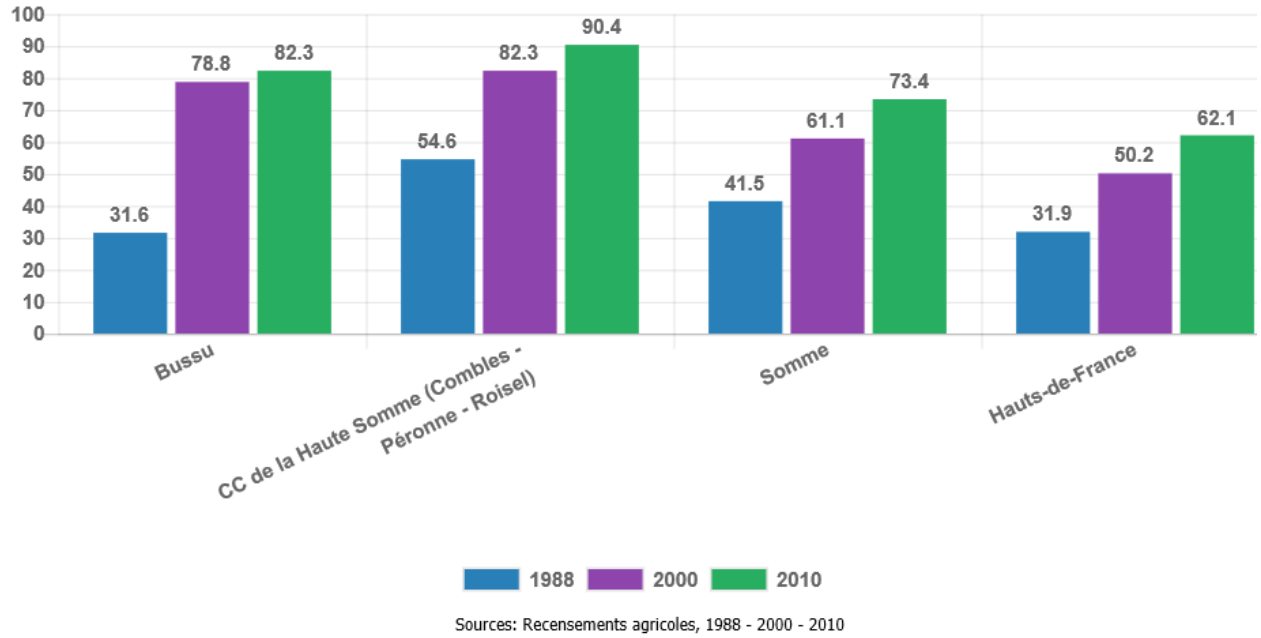


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Bussu	316	394	329
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation est restée relativement stable entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

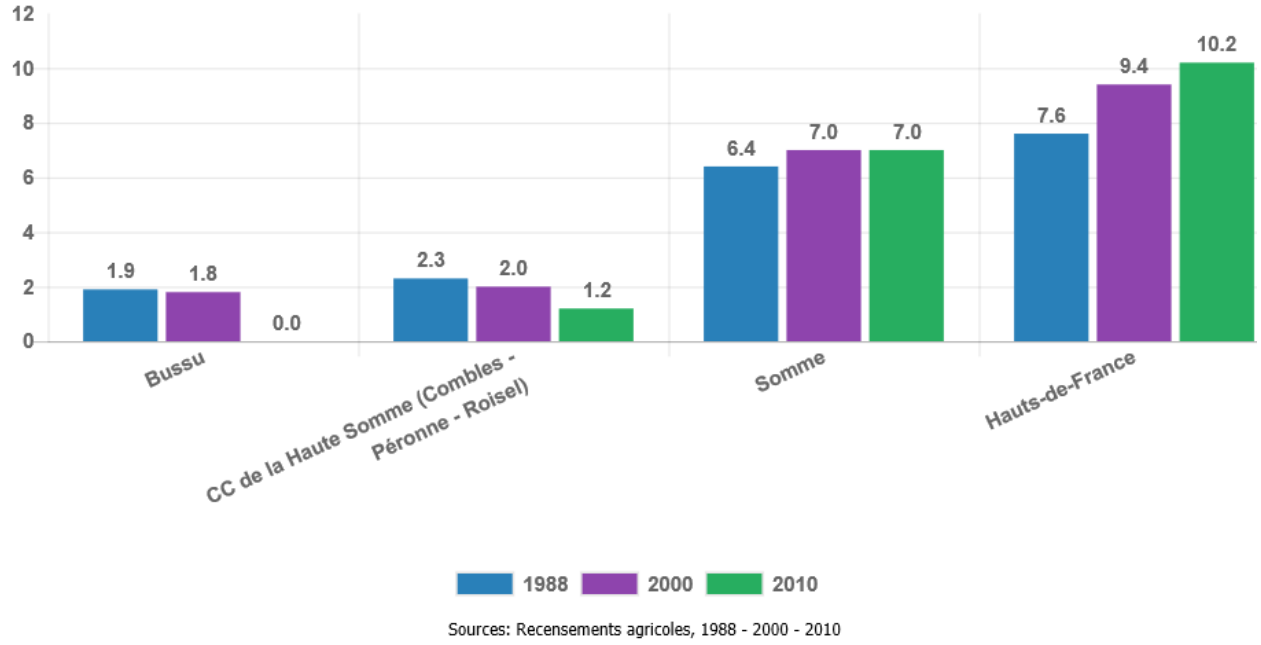


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Bussu	19	9	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Bussu

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Blé tendre d'hiver	332,01	54,46
Betterave non fourragère / Bette	142,14	23,31
Chicorée / Endive / Scarole	4,63	0,76
Épeautre	43,09	7,07
Jachère de 5 ans ou moins	2,46	0,40
Jachère de 6 ans ou plus	0,56	0,09
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	6,24	1,02
Lin fibres	9,78	1,60
Luzerne implantée pour la récolte 2015	0,74	0,12
Luzerne implantée pour la récolte 2017	3,38	0,55
Autre luzerne	1,29	0,21
Mélange de légumineuses fourragères * prépondérantes au semis implantées pour la récolte 2017 et de céréales	3,38	0,55
Maïs ensilage	0,69	0,11
Maïs	13,71	2,25
Orge d'hiver	20,18	3,31
Orge de printemps	1,10	0,18
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	6,88	1,13
Prairie en rotation longue (6 ans ou plus)	0,65	0,11
Pomme de terre de consommation	13,43	2,20
Ray-grass de 5 ans ou moins	2,81	0,46
Surface agricole temporairement non exploitée	0,54	0,09

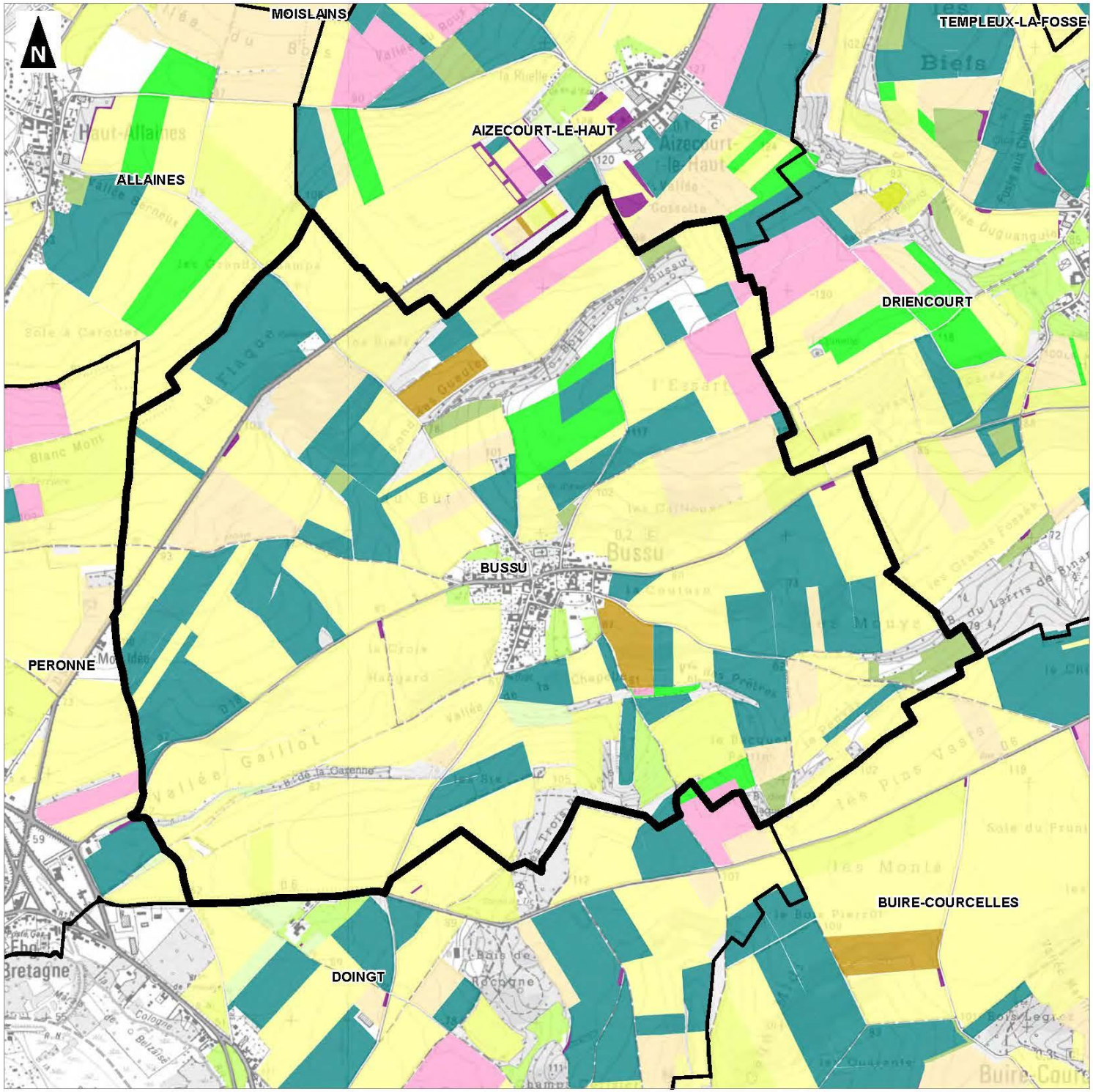
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 54%. Les cultures industrielles arrivent en deuxième position avec notamment les cultures de betteraves (plus de 23%). Les céréales arrivent en troisième position avec l'épeautre (plus de 7%). L'orge, le maïs et les pommes de terre sont aussi présents dans des proportions non négligeables (plus de 3% pour l'orge, plus de 2% pour le maïs et plus de 2% pour les pommes de terre). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : BUSSU



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:16 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

3.2 Analyse de la consommation foncière sur Bussu

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80154
Commune	Bussu
Surf com (ha)	679
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	156911
Conso foncière totale (ha)	16
Conso foncière avant 70 (m²)	117486
Conso foncière avant 70 (ha)	12
Propriétés bâties avant 70	77
Surface moyenne avant 70 (m²)	1526
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1123
Conso foncière 70 2005 (m²)	34815
Conso foncière 70 2005 (ha)	3
Propriétés bâties avant 70	27
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1289
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1289
Conso foncière 2005-2015 (m²)	4609
Conso foncière 2005-2015 (ha)	0

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 - Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20

Commune de Bussu
Consommation du foncier

La commune comptait 216 habitants en 2014.

La superficie totale est de 679 hectares.

La consommation foncières est de :
- 11.7 hectares jusqu'en 1969.
- 3.5 hectares de 1970 à 2005.
- 0.5 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 15.7 hectares, qui représente 2.3 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1526 m² jusqu'en 1969
- 1289 m² de 1970 à 2005
- 1152 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Bussu représente 0.7 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

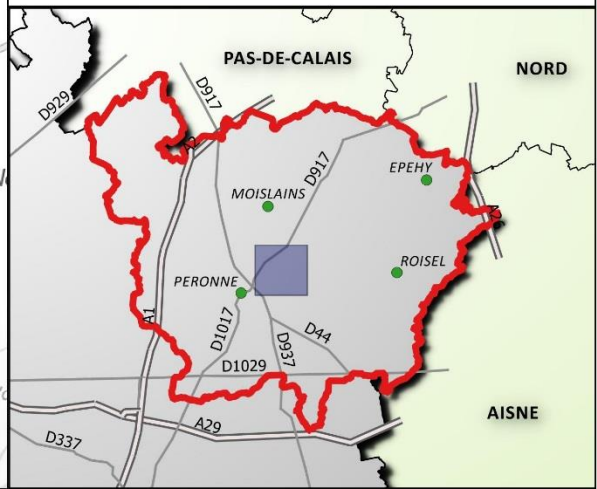
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1123 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1289 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1152 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Deux exploitants de Bussu ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 49 ans.

Statut des exploitations

Une exploitation a le statut d'EI, l'autre exploitation a le statut d'EARL.

Emplois salariés

Un exploitant n'emploi aucun salarié, l'autre en emploie trois dont un salarié à temps partiel.

Surface Agricole Utile

La SAU moyenne des exploitations est d'environ 130 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Un des exploitants n'a pas de label et ne vend pas directement ses produits, l'autre possède un label (AB) et fait de la vente directe dans un local dédié.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Un exploitant possède un parcellaire très émietté, l'autre n'a pas donné d'information concernant la configuration de son parcellaire. Un exploitant possède une terre qualifiée de mauvaise, l'autre exploitant possède une terre qualifiée de moyenne à bonne.

Contraintes à l'agriculture

Un exploitant estime son parcellaire contraint, le parcellaire d'un des exploitants est concerné par un champ captant.

Avenir et projets

Un exploitant qualifie l'avenir de son exploitation d'incertain, l'autre le qualifie de viable. Ils n'ont pas de projet de construction mais un exploitant a un projet de changement de destination.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

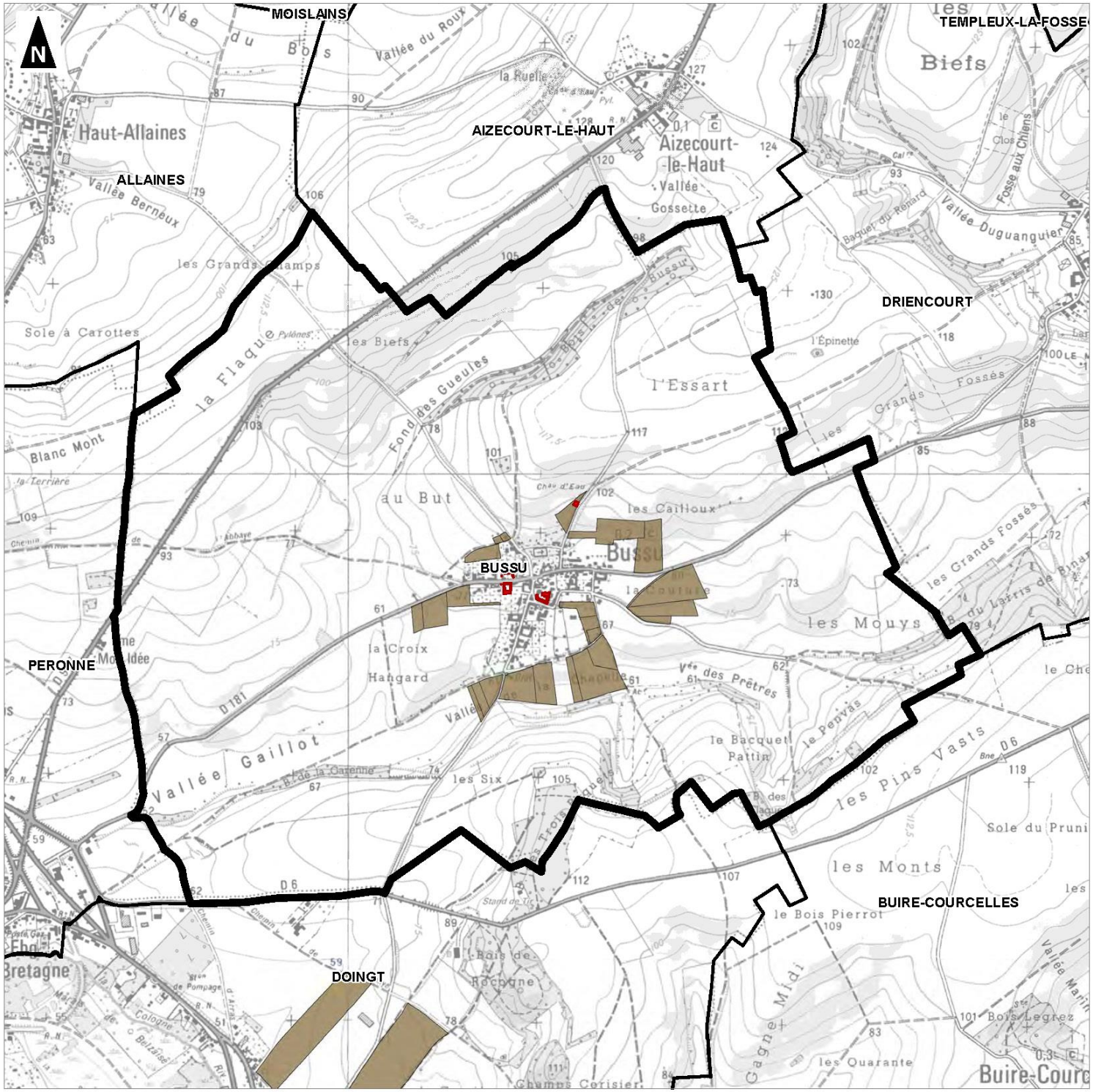
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : BUSSU



- Communes concernée
- Limites communales des communes de la CCHS
- Projet
- Bâti agricole
- Parcelle agricole à préserver

0 — 500 — 1 000
Mètres

1:16 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

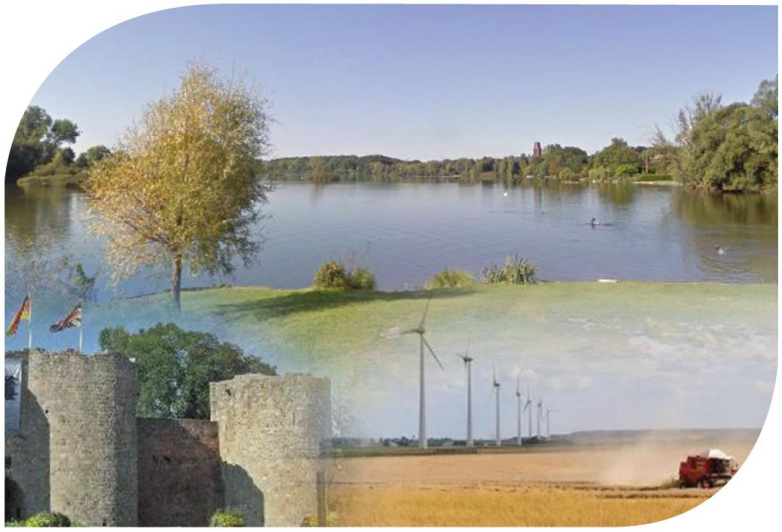
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Buire-Courcelles

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Buire-Courcelles

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Buire-Courcelles	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Buire-Courcelles 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Buire-Courcelles 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

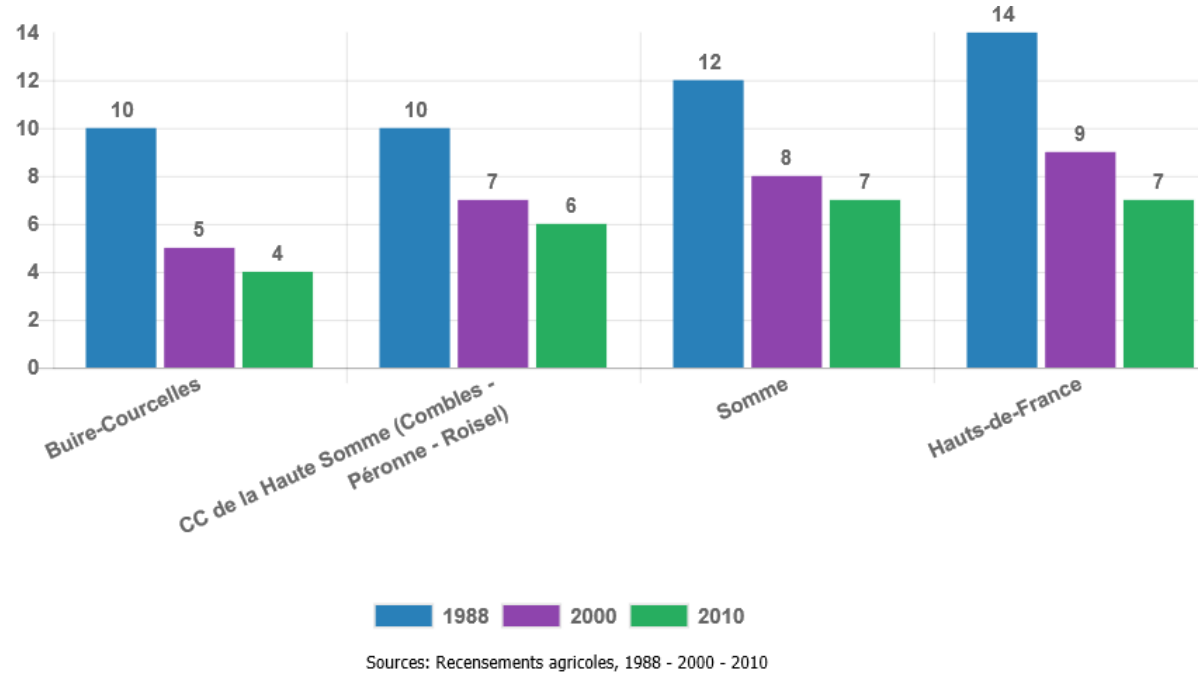


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué de moitié entre 1988 et 2000, entre 2000 et 2010 une exploitation a cessé. Buire-Courcelles possède moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation augmenter entre 1988 et 2010 à 4 UTA par exploitation. Les quatre exploitations restantes sur Buire-Courcelles ont donc 4 UTA, ce qui est le double de la moyenne observée sur la CCHS.

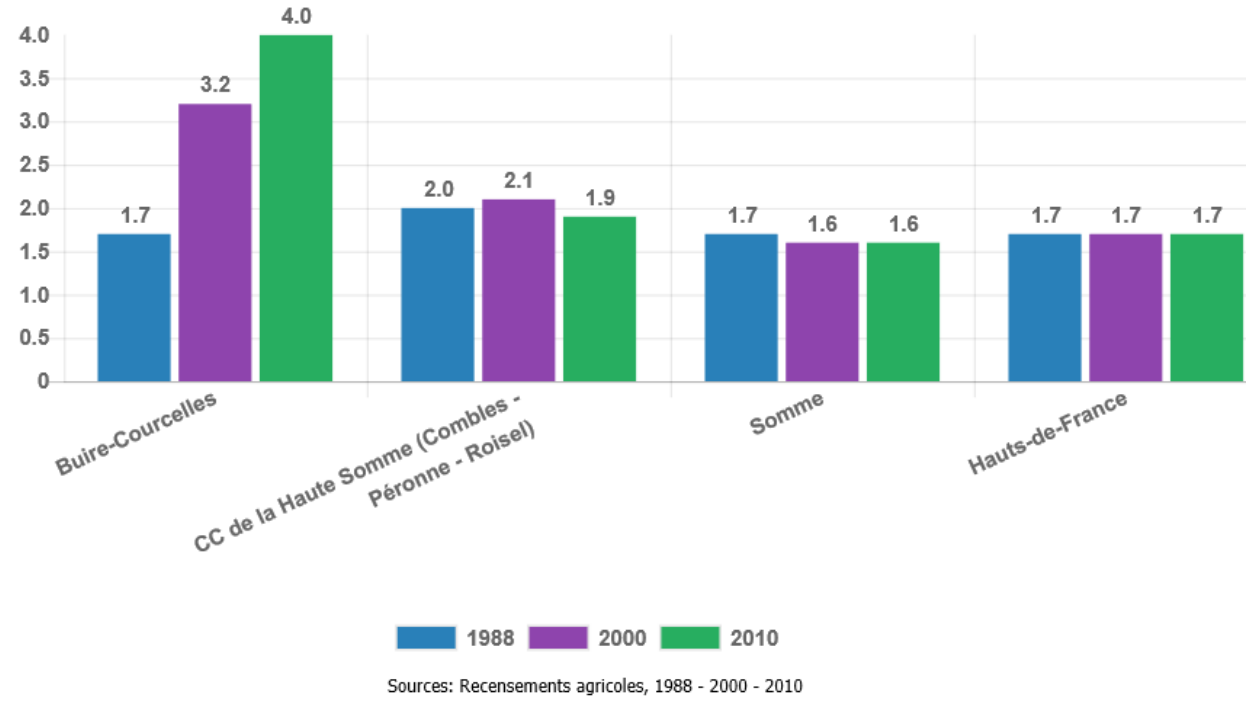


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Buire-Courcelles. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est très faible en 2010, comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région.

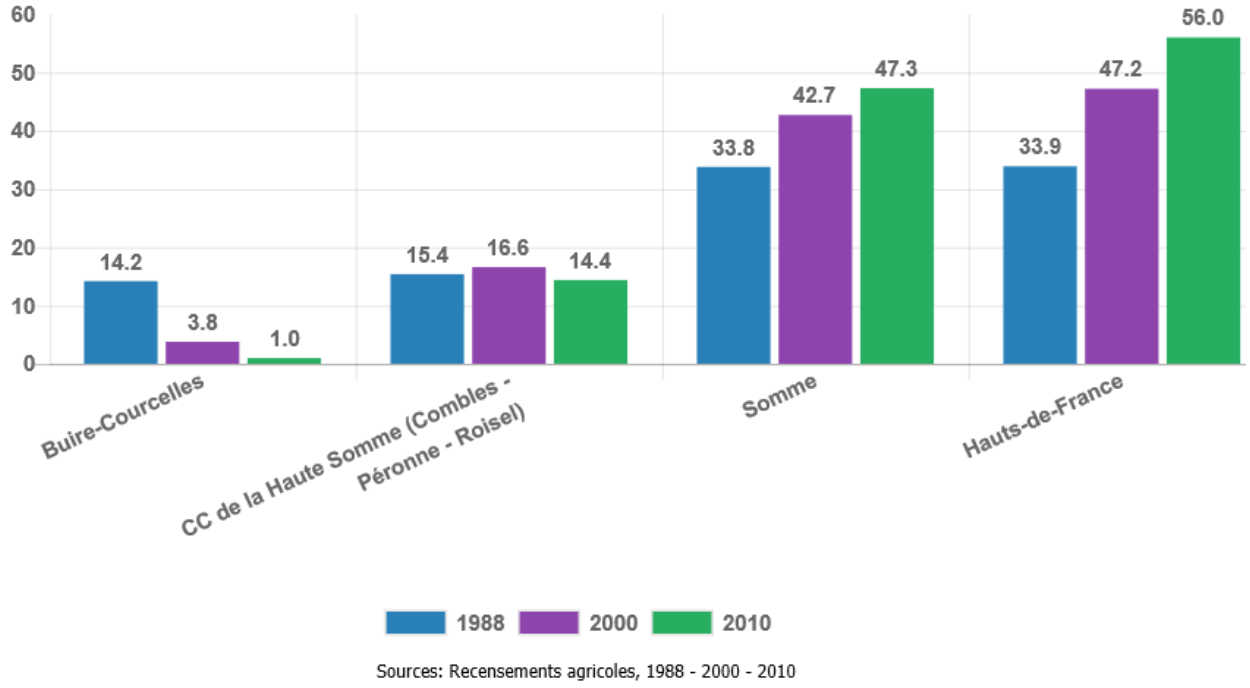


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Quatre unités UGB sont encore recensée en 2010 contre 142 en 1988.

	1988	2000	2010
Buire-Courcelles	142	19	4
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Buire-Courcelles a augmenté entre 1988 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

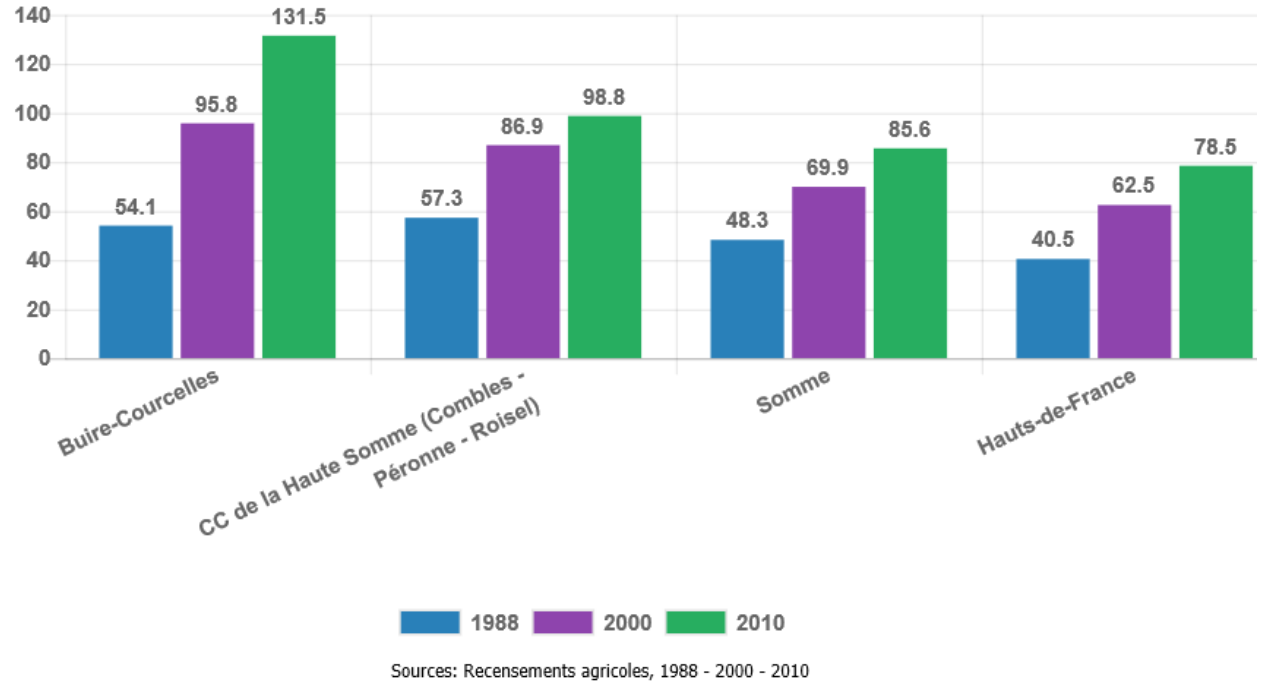


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Buire-Courcelles est passée de 1541 ha en 1988 à 479 ha en 2000 avant de remonter à 526 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Buire-Courcelles	541	479	526
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit probablement de la conséquence de la baisse du nombre d'exploitation.

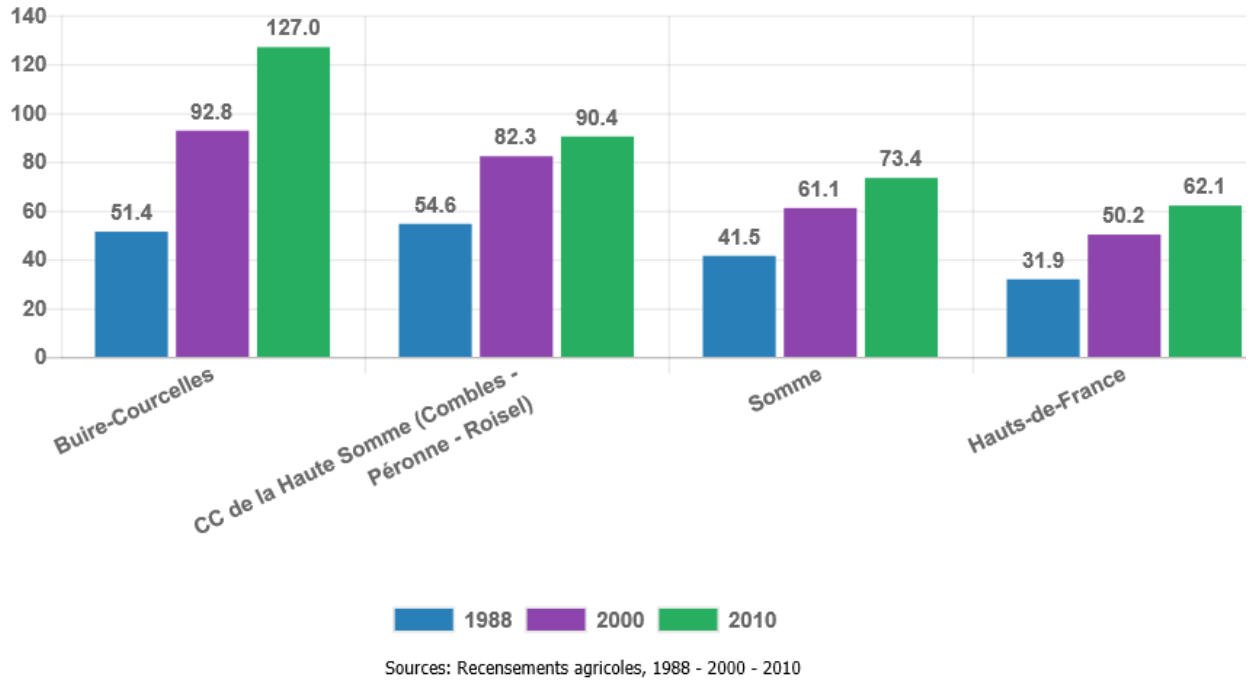


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Buire-Courcelles	514	464	508
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation est devenue nulle à compter de 2000. Il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

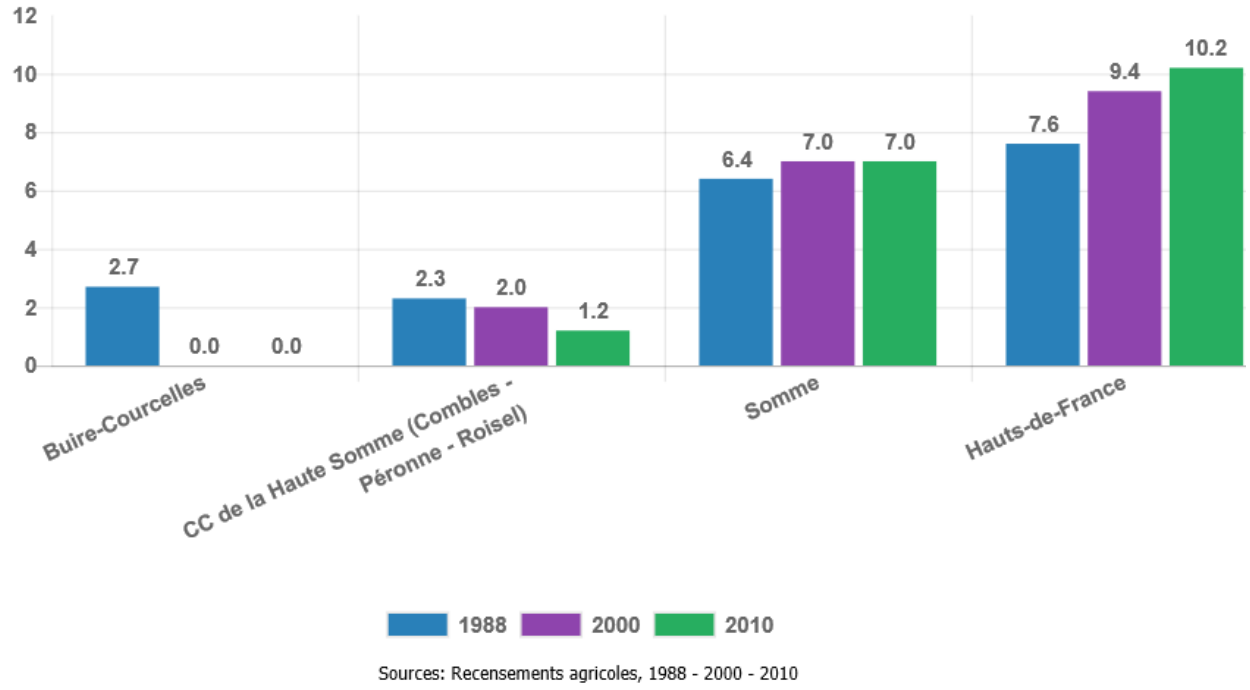


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Buire-Courcelles	27	0	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Buire-Courcelles

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 –Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	2,28	0,3842%
Bande tampon	0,49	0,0826%
Blé tendre d'hiver	271,31	45,7219%
Betterave non fourragère / Bette	144,25	24,3094%
Colza d'hiver	51,29	8,6435%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	0,41	0,0691%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	6,64	1,1190%
Lin fibres	12,52	2,1099%
Mélange de légumineuses fourragères * prépondérantes au semis implantées pour la récolte 2017 et de céréales	0,002	0,0003%
Maïs	4,67	0,7870%
Orge d'hiver	31,33	5,2798%
Orge de printemps	15,08	2,5413%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	18,73	3,1564%
Pomme de terre de consommation	32,35	5,4517%
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	0,09	0,0152%
Surface agricole temporairement non exploitée	1,95	0,3286%

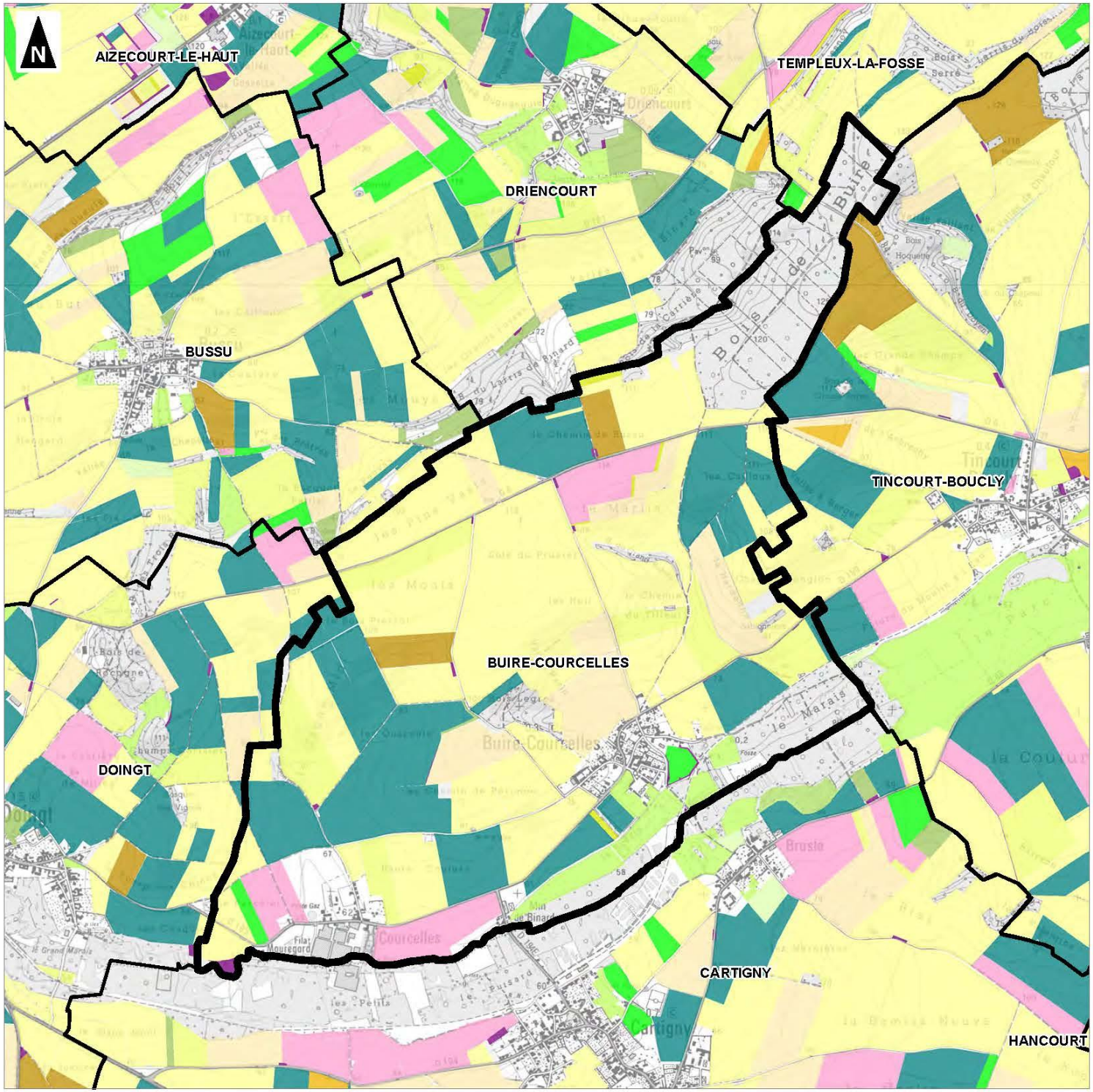
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 45%. Les cultures industrielles arrivent en deuxième position avec notamment les cultures de betteraves (plus de 24%). Les cultures de légumes ou fleurs arrivent en troisième position avec les pommes de terre (plus de 5%) et le colza (plus de 8%). L'orge, les prairies permanentes et le lin sont aussi présents dans des proportions non négligeables (plus de 7% pour l'orge, plus de 3% pour les prairies et plus de 2% pour le lin). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : BUIRE-COURCELLES



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:21 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

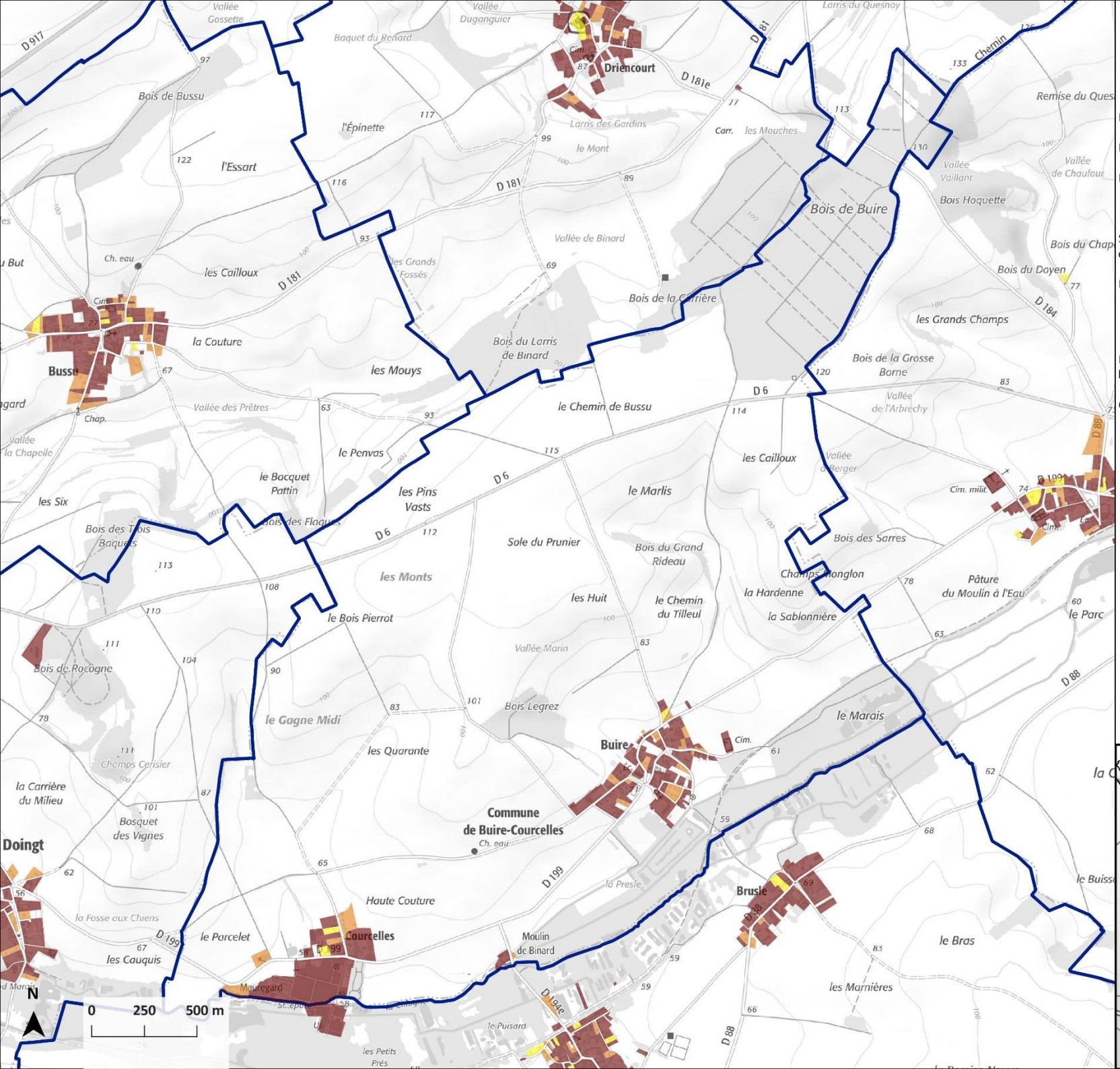
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Buire-Courcelles

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80150
Commune	Buire-Courcelles
Surf com (ha)	776
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	260235
Conso foncière totale (ha)	26
Conso foncière avant 70 (m²)	217900
Conso foncière avant 70 (ha)	22
Propriétés bâties avant 70	88
Surface moyenne avant 70 (m²)	2476
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1152
Conso foncière 70 2005 (m²)	37081
Conso foncière 70 2005 (ha)	4
Propriétés bâties avant 70	26
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1426
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1427
Conso foncière 2005-2015 (m²)	5251
Conso foncière 2005-2015 (ha)	1

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 - Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Buire-Courcelles
Consommation du foncier

La commune comptait 246 habitants en 2014.

La superficie totale est de 776 hectares.

La consommation foncières est de :
- 21.8 hectares jusqu'en 1969.
- 3.7 hectares de 1970 à 2005.
- 0.5 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 26 hectares, qui représente 3.4 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 2476 m² jusqu'en 1969
- 1426 m² de 1970 à 2005
- 1750 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Buire-Courcelles représente 1.2 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

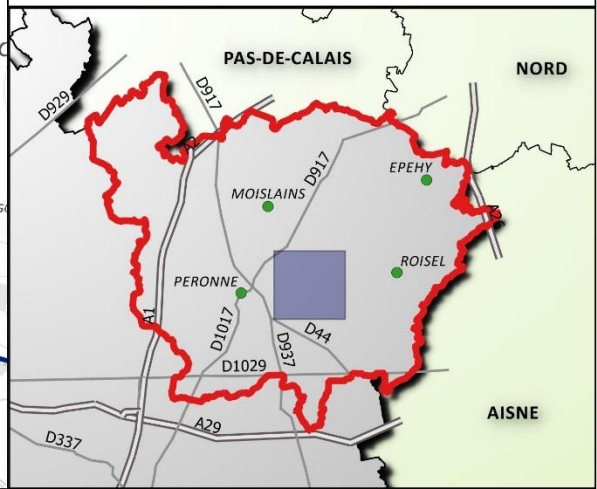
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1152 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1427 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1750 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Un seul exploitant de Buire-Courcelles a participé à l'enquête.

Âge

L'âge de l'exploitant n'est pas renseigné par discrétion.

Statut des exploitations

L'exploitation a le statut d'EARL.

Emplois salariés

Il n'emploie aucun salarié.

Surface Agricole Utile

Il possède une SAU de 218 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Il ne possède pas de label et ne vend pas ses produits directement.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Son parcellaire est regroupé, la qualité des terres est jugée de moyenne à bonne.

Contraintes à l'agriculture

Son parcellaire est concerné par un champ captant.

Avenir et projets

Il estime son exploitation viable et n'a pas de projet de construction, mais il a un projet de changement de situation.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

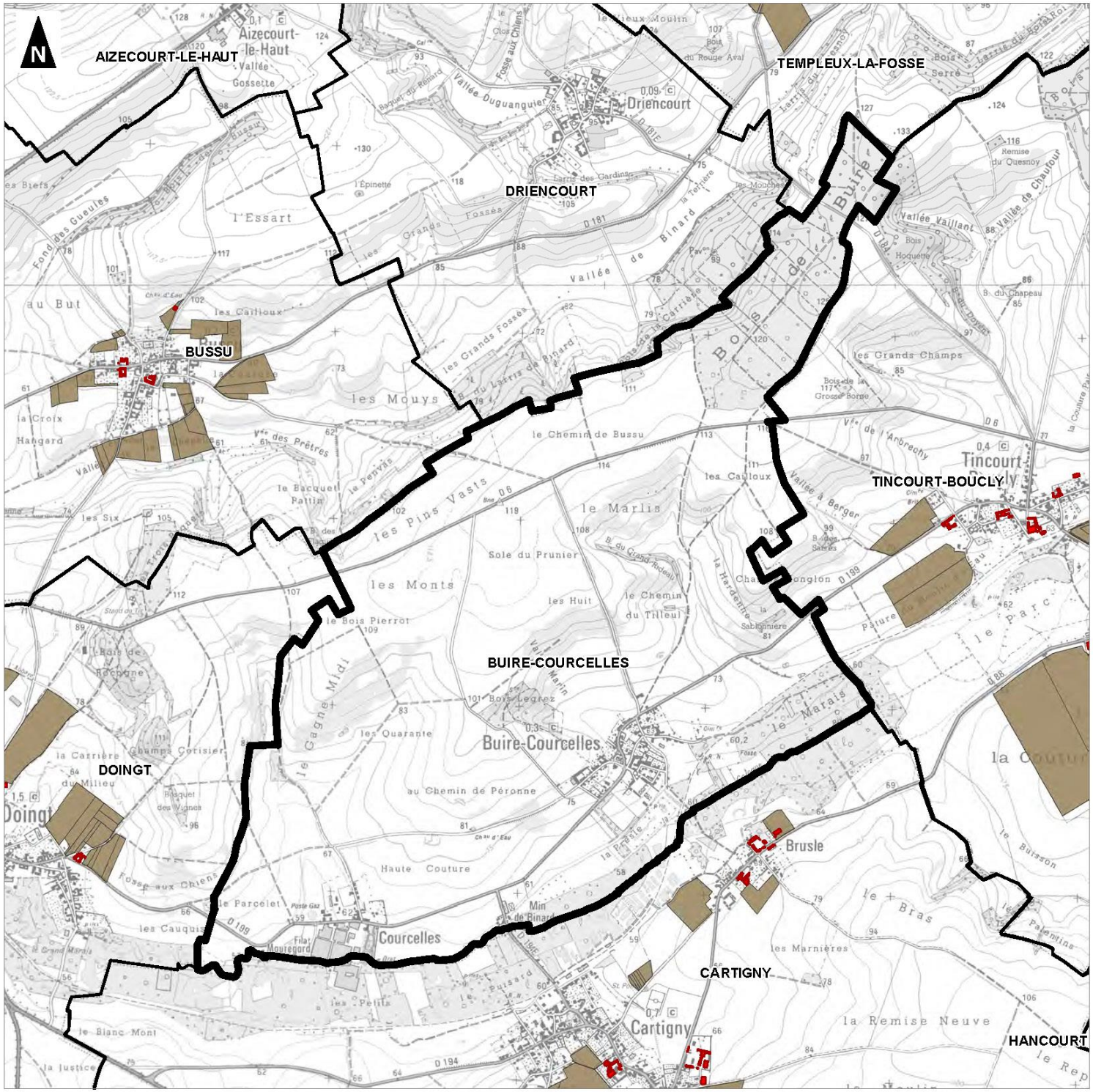
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : BUIRE-COURCELLES



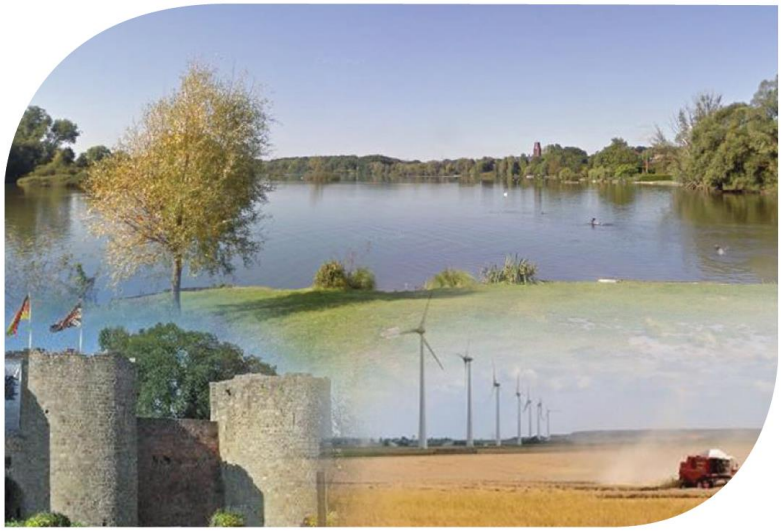
1:21 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Brie

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Brie

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Brie	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Brie 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Brie 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 23

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

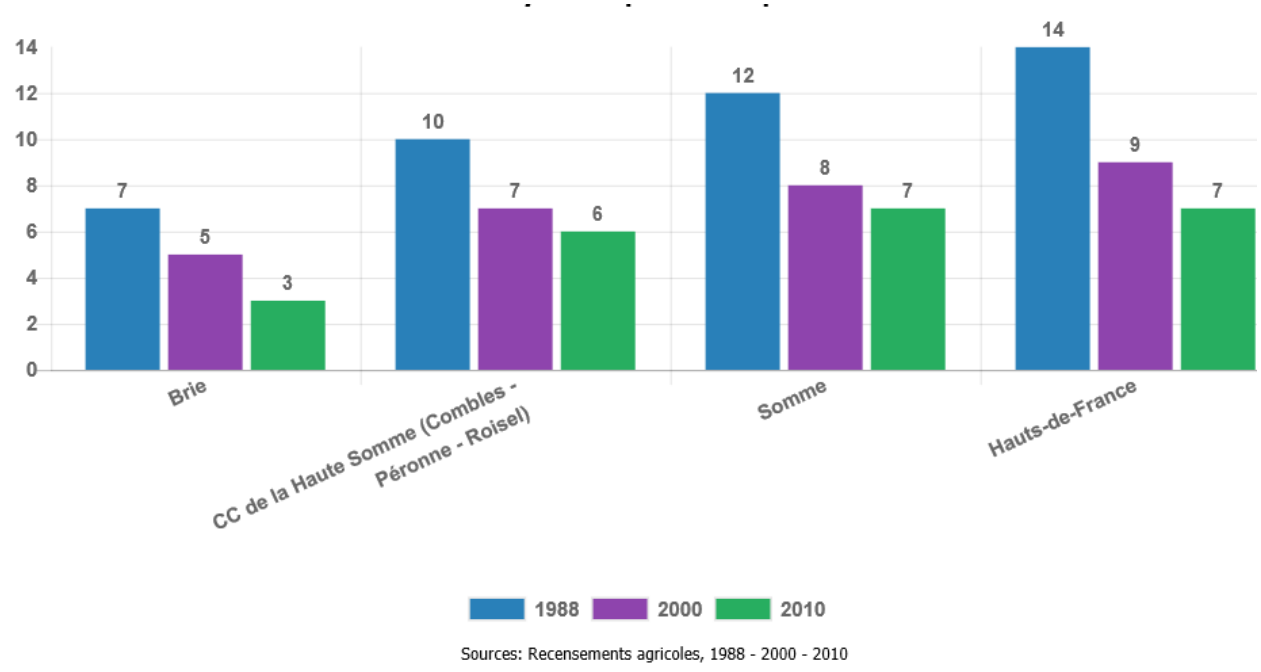


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a baissé entre 1988 et 2000, puis entre 2000 et 2010. Brie a deux fois moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation à peu près stable entre 1988 et 2000 pour ensuite légèrement augmenter entre 2000 et 2010. Les trois exploitations restantes sur Brie ont donc une UTA de 2, ce qui est supérieur à la moyenne observée sur la CCHS.

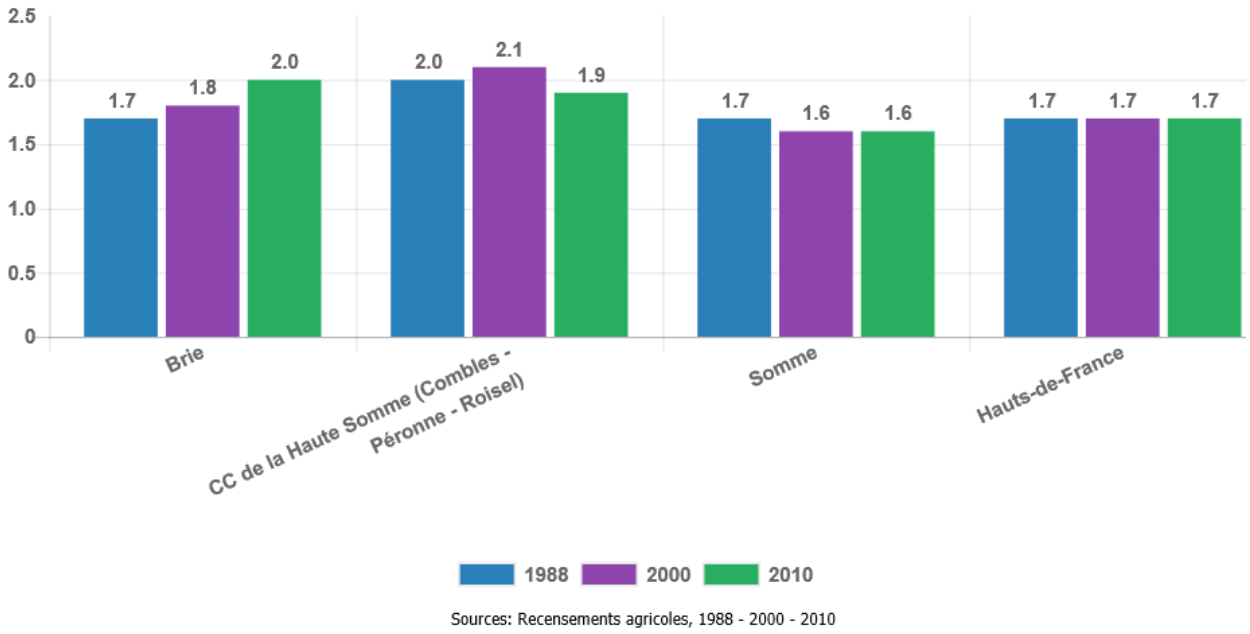


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement peu présent sur Brie. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est très faible en 2000 comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région, et est devenu nul en 2010.

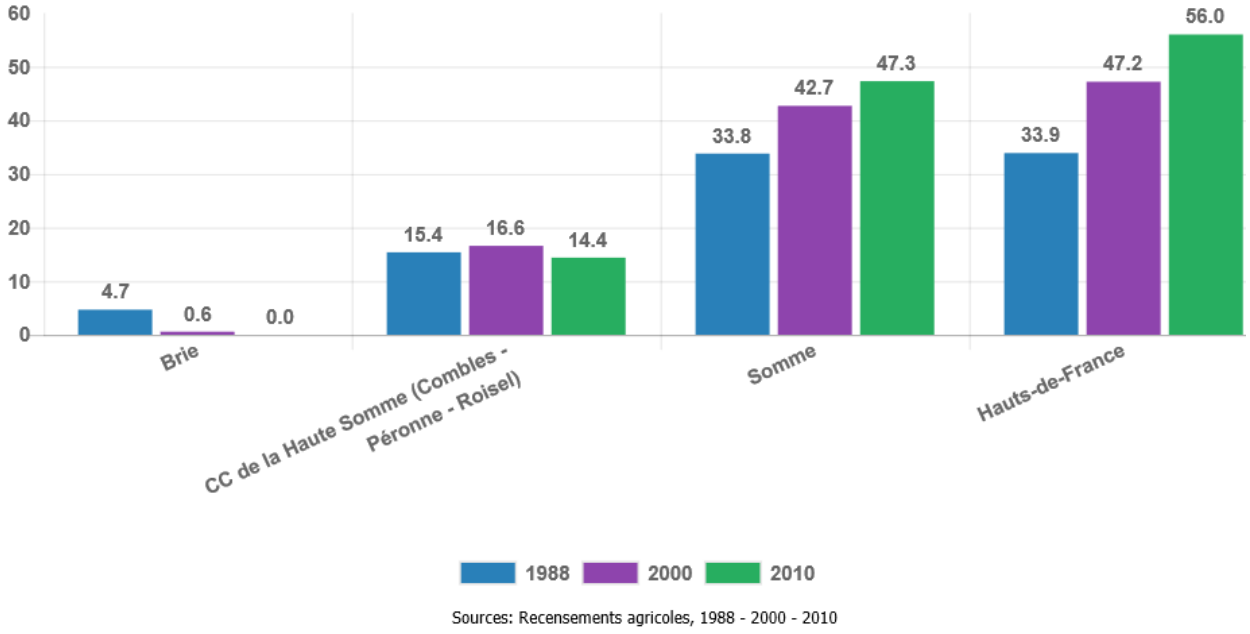


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Aucune UGB n'est recensée en 2010 contre 33 en 1988.

	1988	2000	2010
Brie	33	3	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Brie a fortement augmenté entre 1988 et 2010, puis a encore progressé entre 2000 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

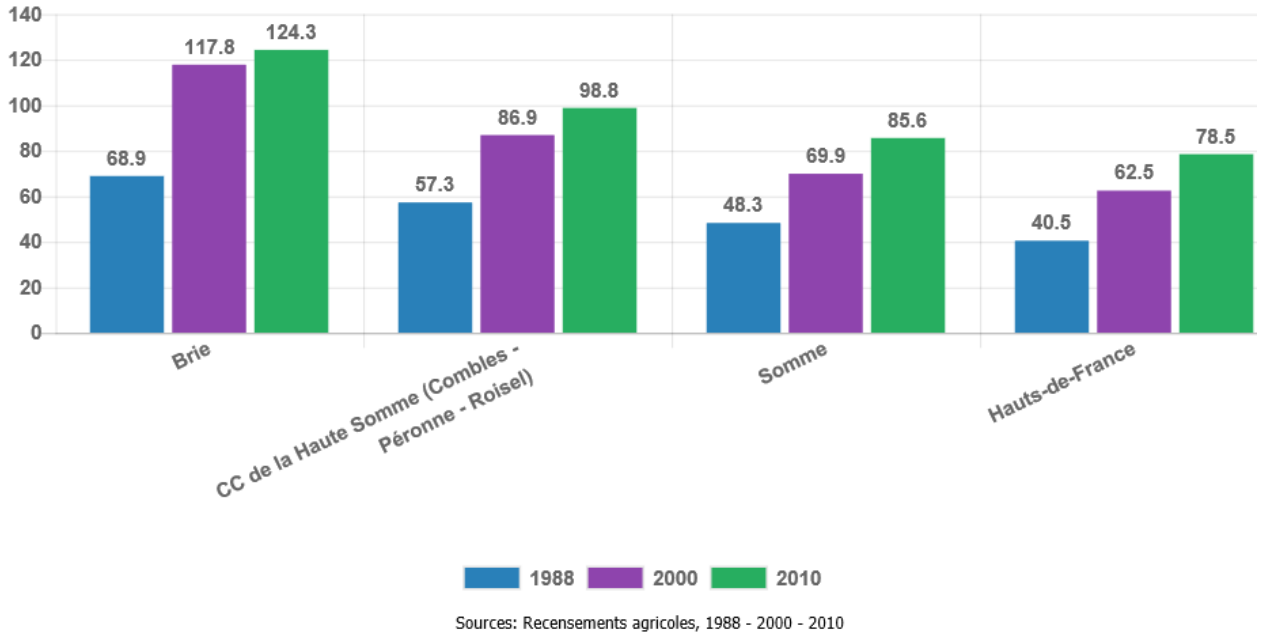


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Brie est passée de 482 ha en 1988 à 373 ha en 2010, notamment par la perte d'exploitations sur le territoire communal.

	1988	2000	2010
Brie	482	589	373
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables moyenne par exploitation sur la commune a augmenté entre 1988 et 2000, et a encore progressé entre 2000 et 2010. Elle est nettement supérieure à la moyenne observée sur l'intercommunalité, le département et la Région.

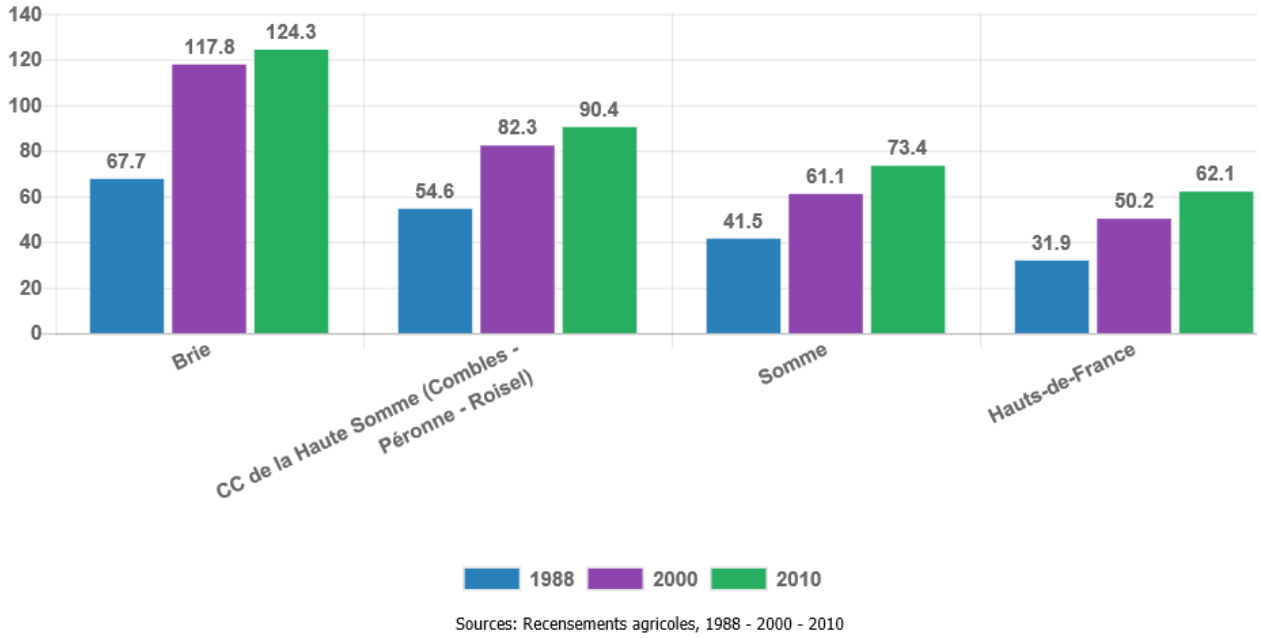


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Brie	474	589	373
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a également diminué entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

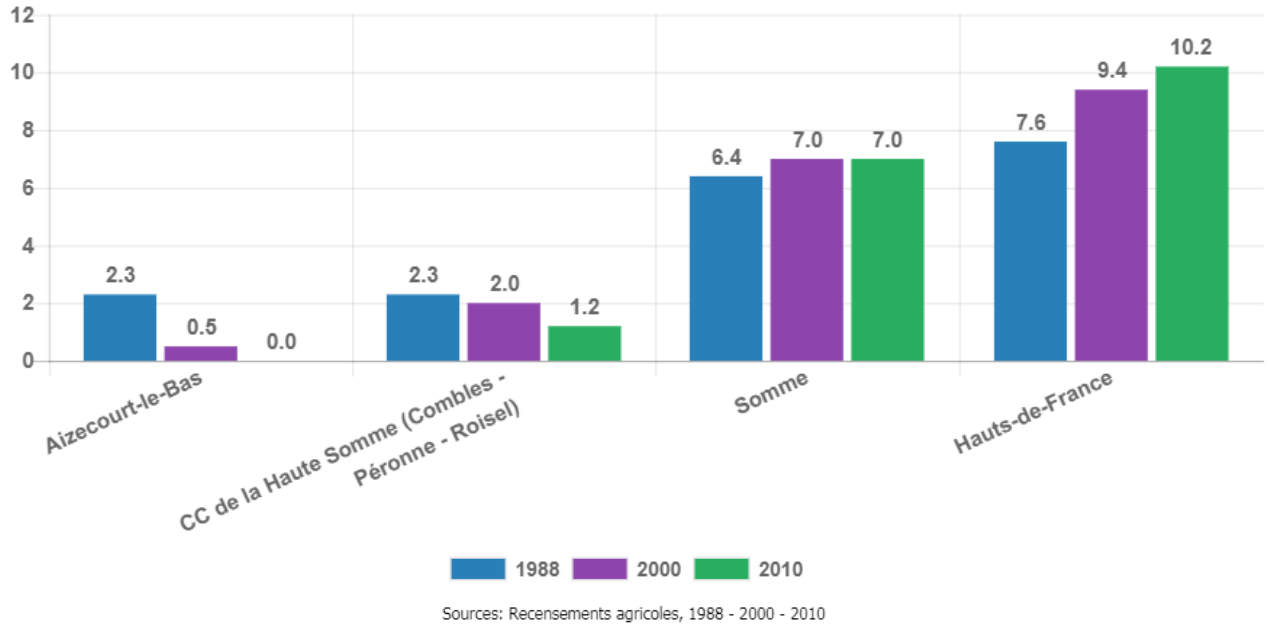


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Brie	7	0	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Brie

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Bande admissible le long d'une forêt sans production	0,20	0,04%
Blé tendre d'hiver	242,96	45,87%
Betterave non fourragère / Bette	130,25	24,59%
Colza d'hiver	6,45	1,22%
Épeautre	2,96	0,56%
Fève	12,50	2,36%
Haricot / Flageolet	1,98	0,37%
Jachère de 5 ans ou moins	2,65	0,50%
Jachère de 6 ans ou plus	0,23	0,04%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	3,08	0,58%
Lin fibres	40,15	7,58%
Maïs	11,30	2,13%
Moutarde	0,88	0,17%
Orge de printemps	20,03	3,78%
Pomme de terre de consommation	52,51	9,91%
Ray-grass de 5 ans ou moins	1,23	0,23%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,32	0,06%

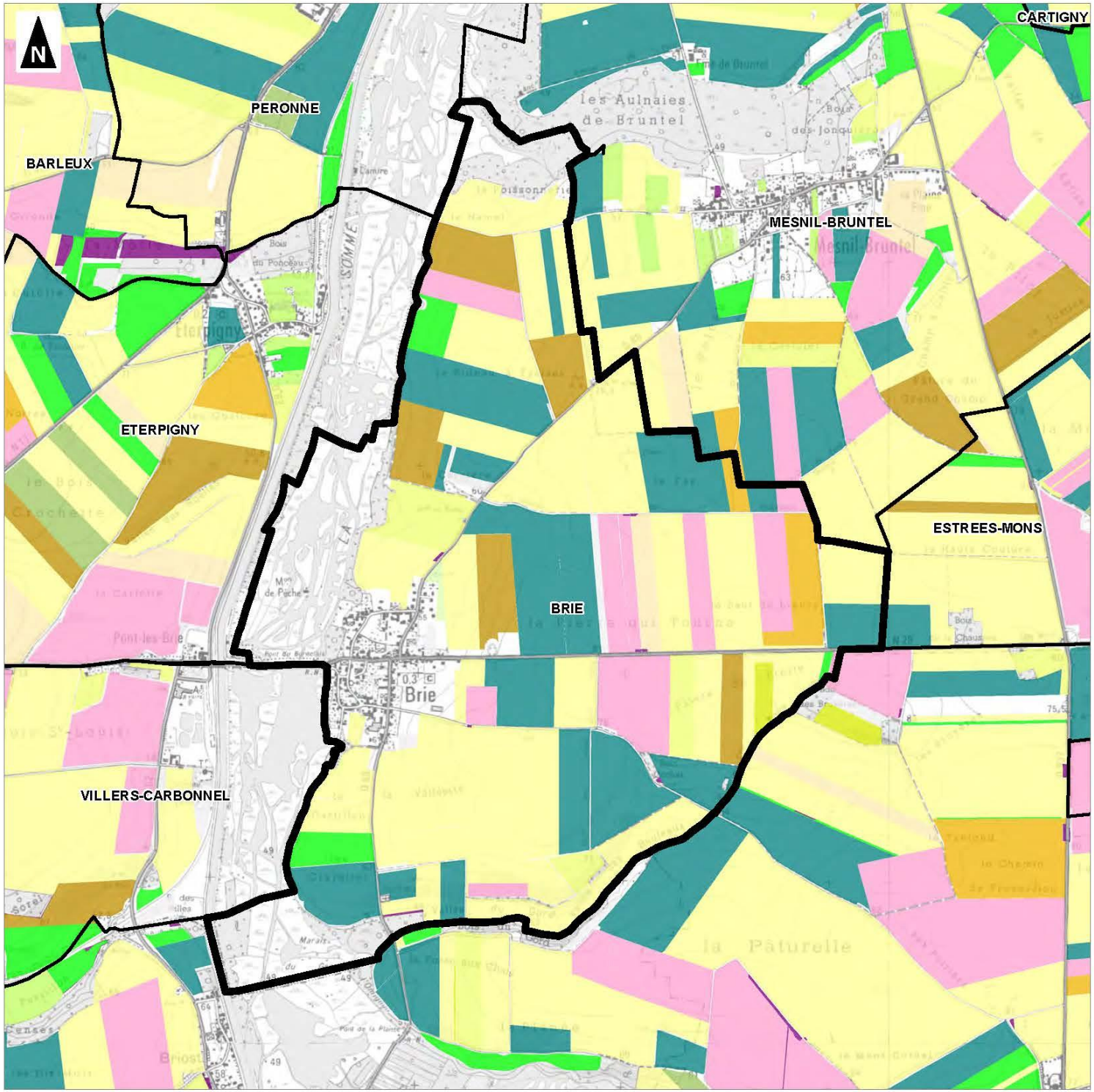
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 45%. Les cultures industrielles arrivent en deuxième position avec notamment les cultures de betteraves (plus de 24%). Les cultures de légumes ou fleurs arrivent en troisième position avec les pommes de terre (plus de 9%) et le maïs (plus de 2%) et la fève (plus de 2%). Le lin et l'orge sont aussi présents dans des proportions non négligeables (plus de 7% pour le lin et plus de 3% pour l'orge). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : BRIE



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:19 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

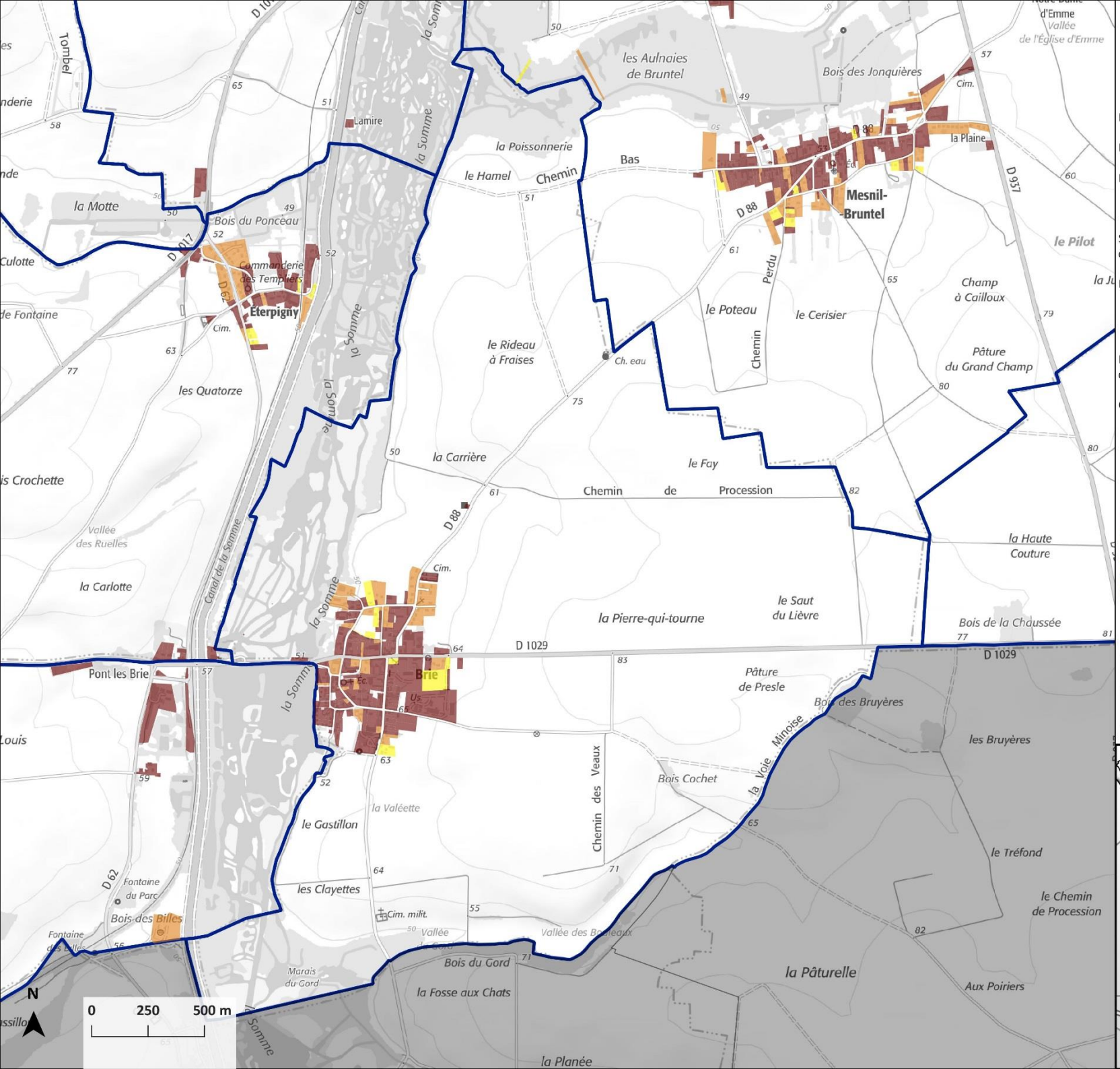
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Brie

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80141
Commune	Brie
Surf com (ha)	689
Doc urba	CC
Conso foncière totale (m²)	290898
Conso foncière totale (ha)	29
Conso foncière avant 70 (m²)	210098
Conso foncière avant 70 (ha)	21
Propriétés bâties avant 70	109
Surface moyenne avant 70 (m²)	1928
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1104
Conso foncière 70 2005 (m²)	57863
Conso foncière 70 2005 (ha)	6
Propriétés bâties avant 70	44
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1315
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1315
Conso foncière 2005-2015 (m²)	22931
Conso foncière 2005-2015 (ha)	2

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 - Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Brie
Consommation du foncier

La commune comptait 339 habitants en 2014.

La superficie totale est de 689 hectares.

La consommation foncières est de :
- 21 hectares jusqu'en 1969.
- 5.8 hectares de 1970 à 2005.
- 2.3 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 29.1 hectares, qui représente 4.2 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1928 m² jusqu'en 1969
- 1315 m² de 1970 à 2005
- 2866 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Brie représente 1.4 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

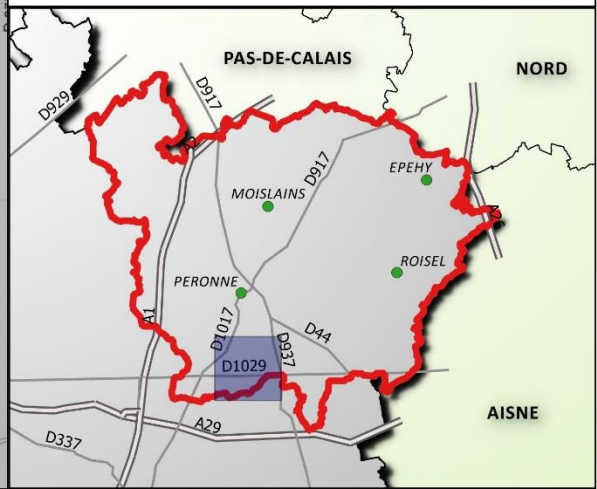
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1104 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1315 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1184 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Aucun exploitant de Brie n'a participé à l'enquête.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

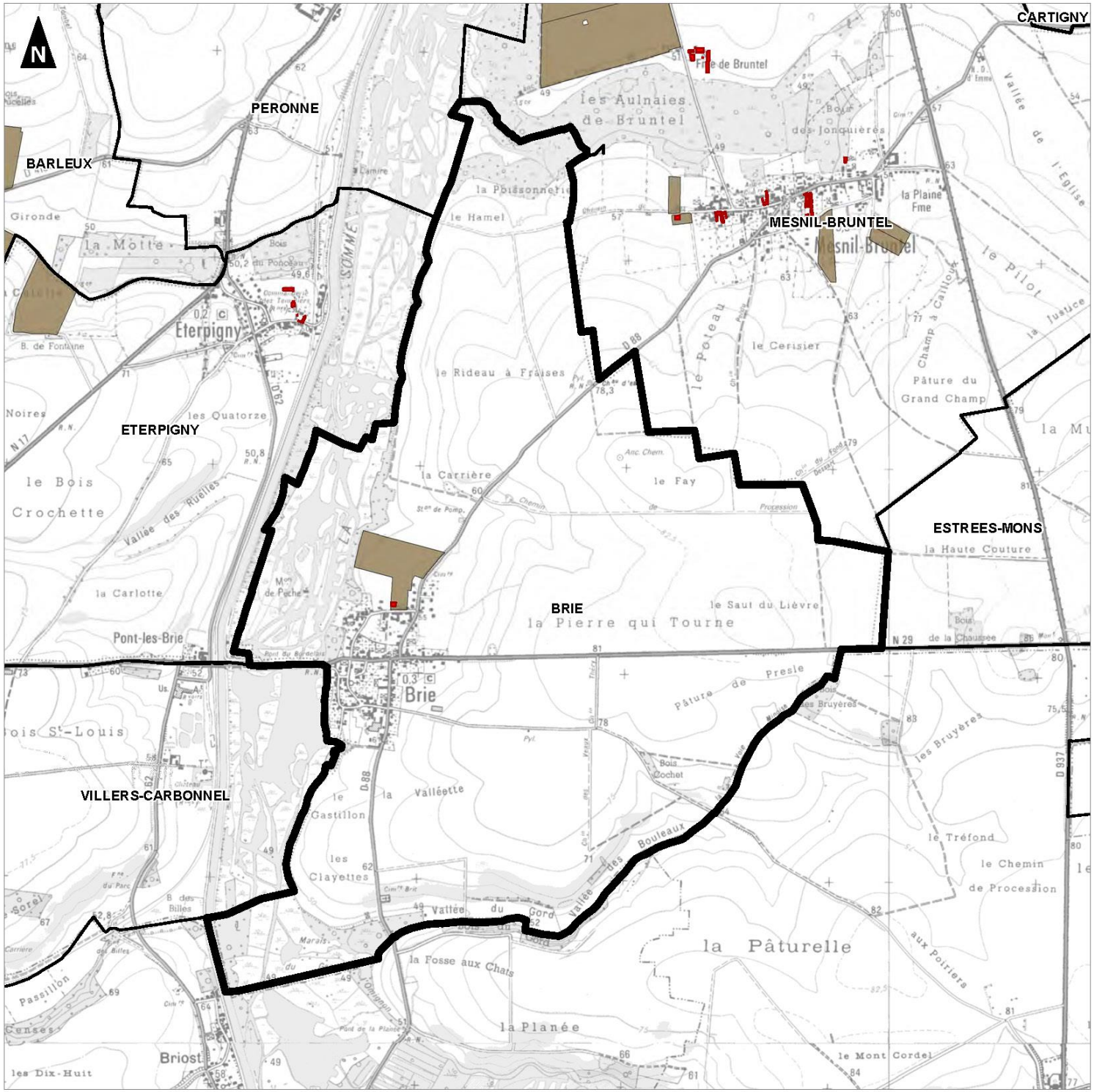
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale – p24

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : BRIE



Communes concernée
Limites communales des communes de la CCHS
Projet
Bâti agricole
Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000
Mètres

1:19 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

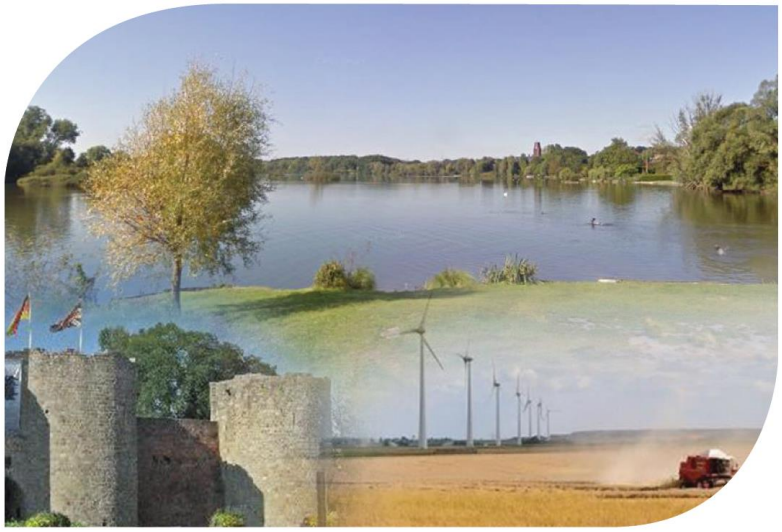
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Bouvincourt en Vermandois

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Bouvincourt en Vermandois

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Bouvincourt en Vermandois	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Bouvincourt en Vermandois 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Bouvincourt en Vermandois 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 23

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

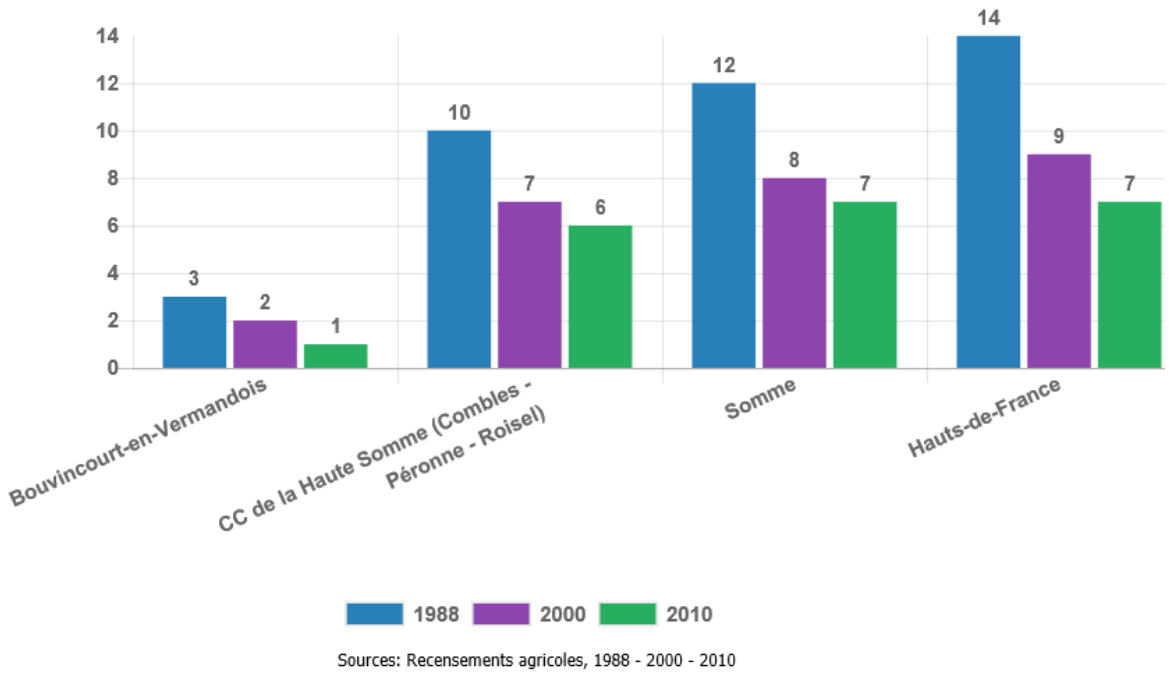


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a reculé de 1 entre 1988 et 2000, et entre 2000 et 2010. Bouvincourt en Vermandois a six fois moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2000 pour ensuite augmenter entre 2000 et 2010 à 4 UTA par exploitation. L'exploitation restante sur Bouvincourt en Vermandois possède donc 4 UTA, ce qui est supérieur à la moyenne observée sur la CCHS.

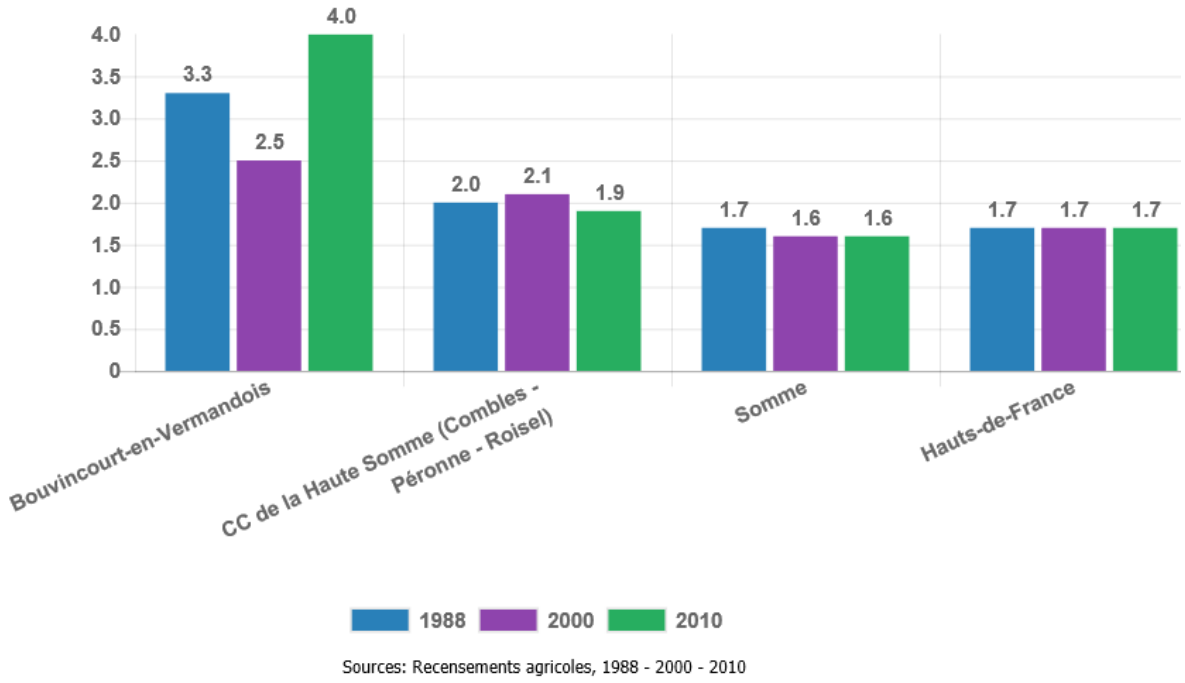


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement peu présent sur Bouvincourt en Vermandois. Le nombre d'UGB moyen par exploitation est très faible en 2000 comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région, et devient nul en 2010.

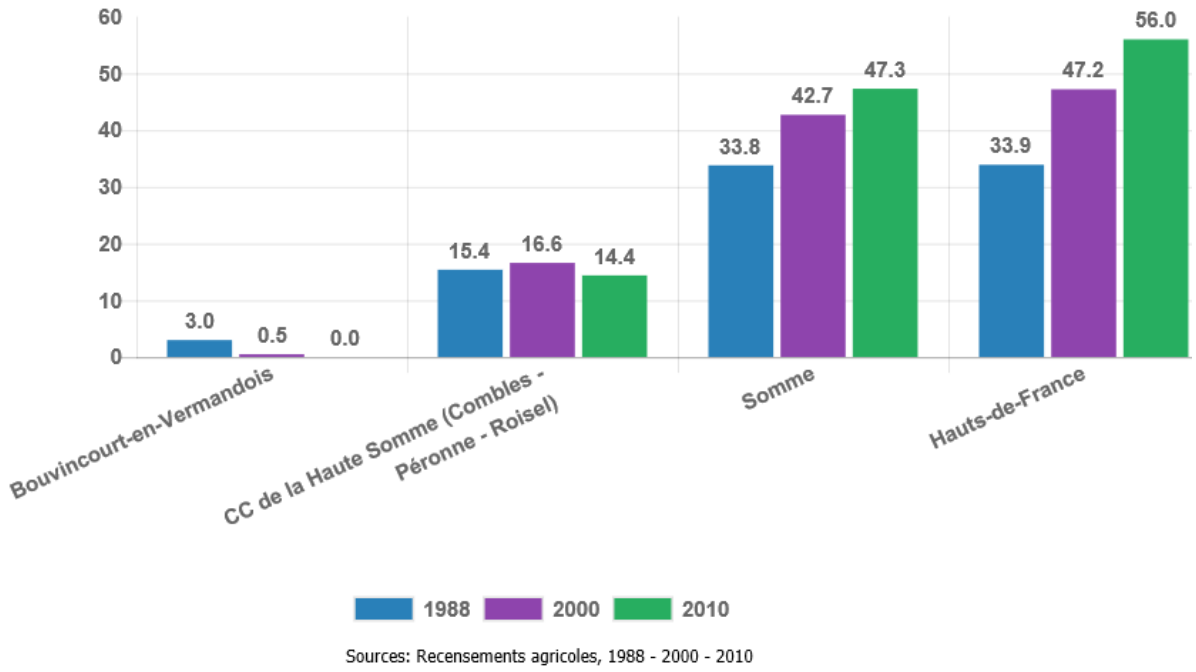


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Aucune UGB n'a été recensée en 2010 contre 9 en 1988 et 1 en 2000.

	1988	2000	2010
Bouvincourt-en-Vermandois	9	1	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Bouvincourt en Vermandois a légèrement diminué entre 1988 et 2010 puis a fortement augmenté entre 2000 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

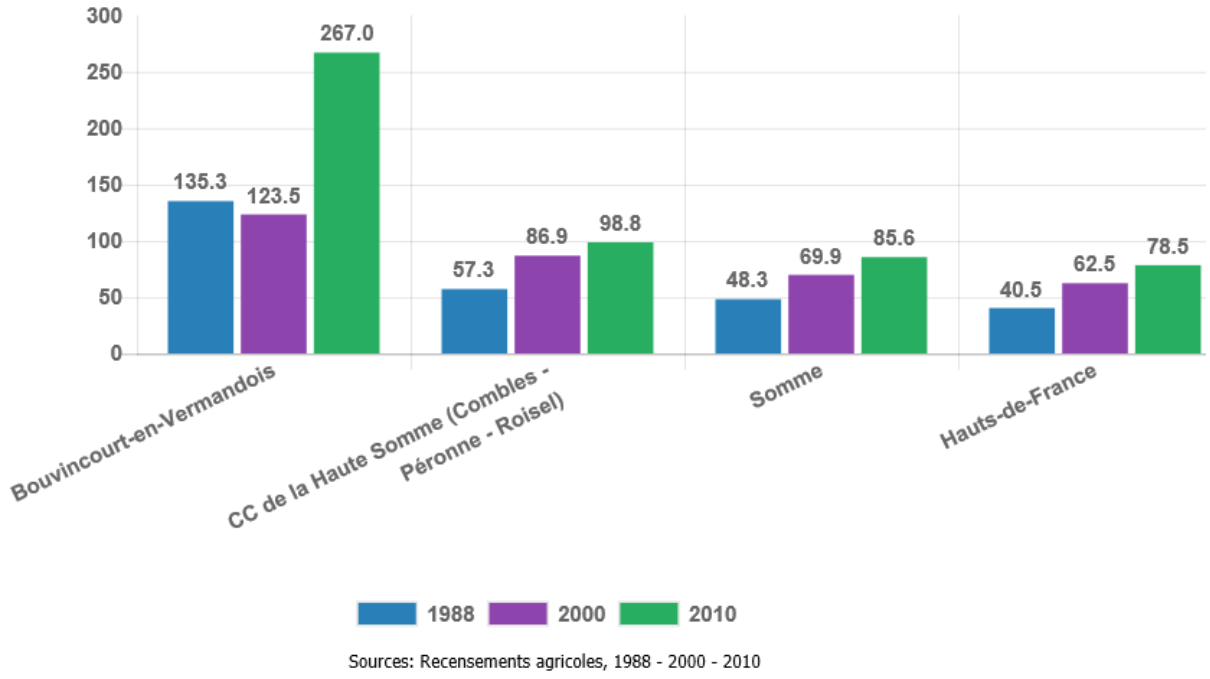


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Bouvincourt en Vermandois est passée de 406 ha en 1988 à 267 ha en 2010, notamment par la perte de deux exploitations sur le territoire communal.

	1988	2000	2010
Bouvincourt-en-Vermandois	406	247	267
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables était très important en 1988 puis est devenue nulle en 2000 et 2010. Il s'agit probablement du secret statistique qui s'opère lorsque le nombre d'exploitation n'est pas suffisamment élevé pour garantir cet anonymat.

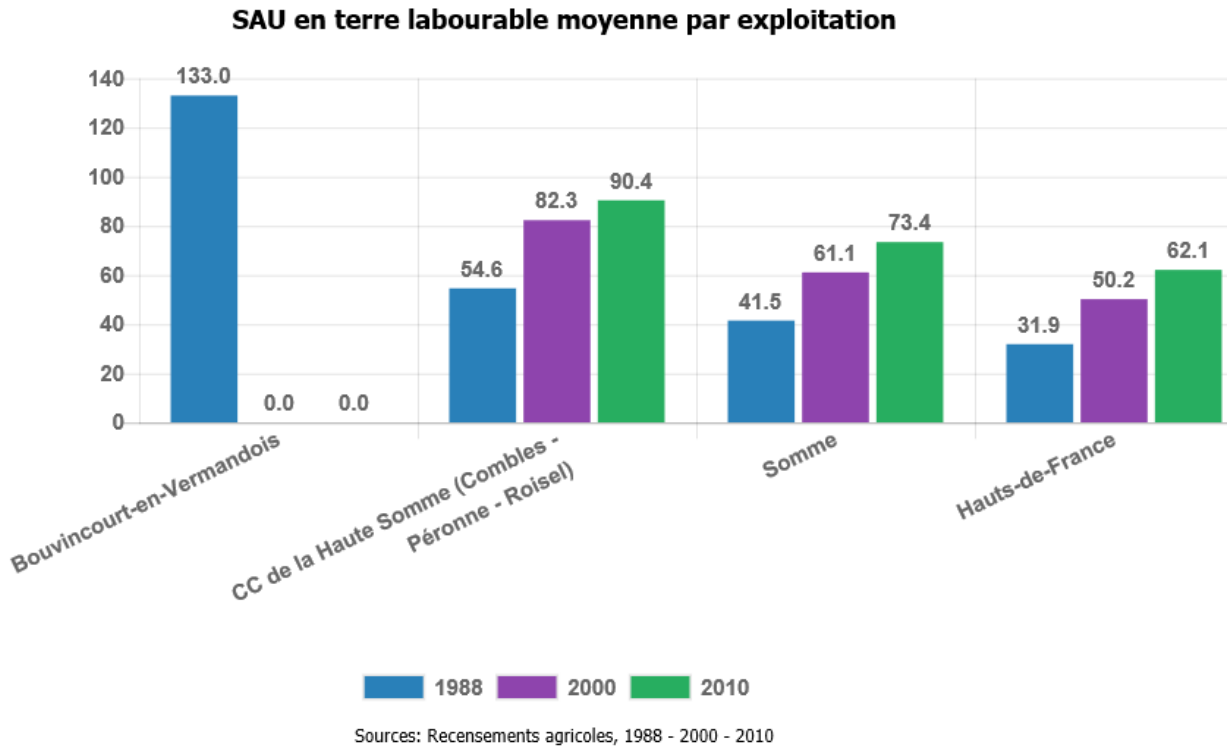


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Bouvincourt-en-Vermandois	399	0	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation était au même niveau que pour la CCHS en 1988 puis est devenu nul en 2000 et 2010. Il s'agit donc soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

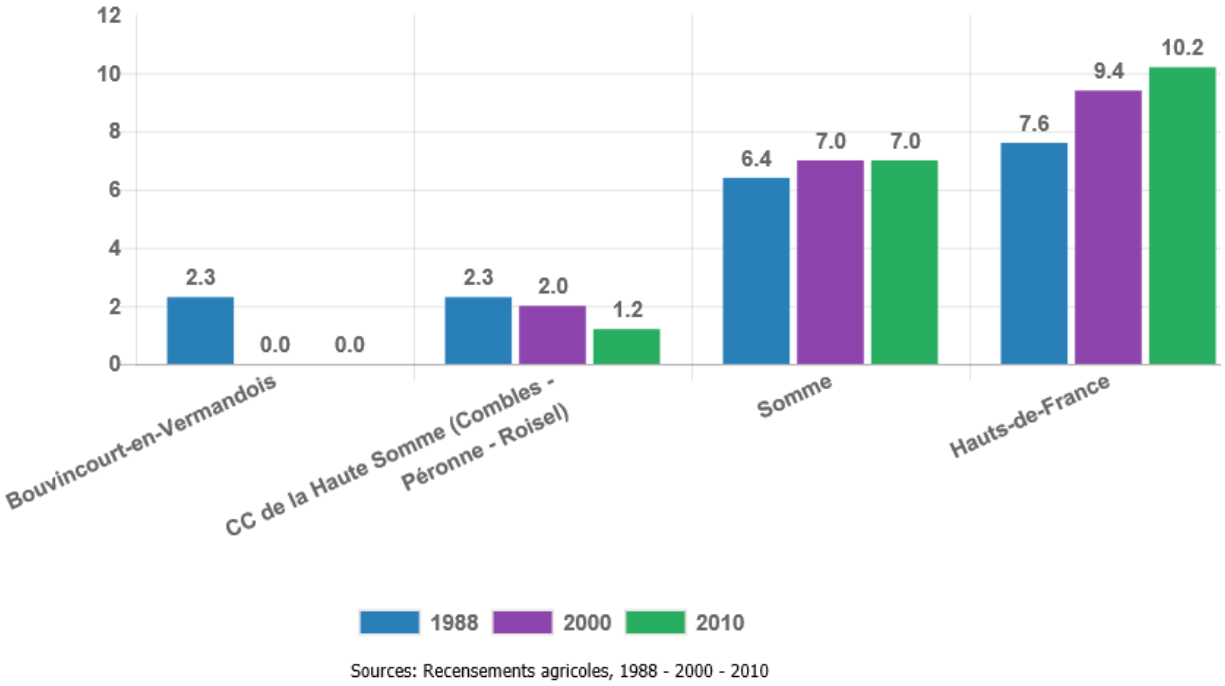


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Bouvincourt-en-Vermandois	7	0	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Bouvincourt en Vermandois

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Blé tendre d'hiver	75,04	43,58%
Betterave non fourragère / Bette	57,62	33,46%
Haricot / Flageolet	6,71	3,90%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	0,30	0,17%
Potiron / Potimarron	0,76	0,44%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	0,89	0,52%
Pomme de terre de consommation	30,87	17,93%

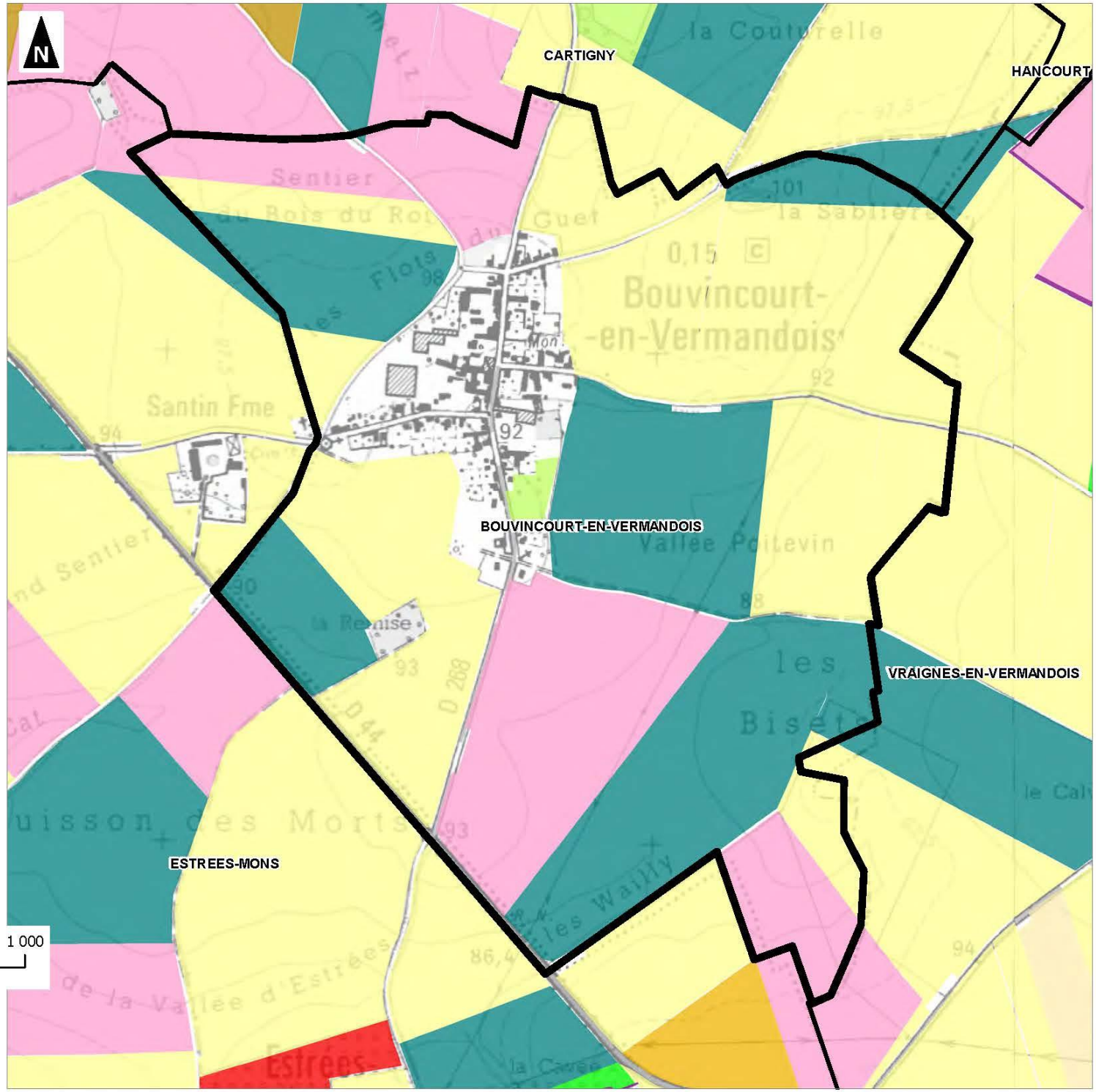
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 43%. Les cultures industrielles arrivent en deuxième position avec notamment les cultures de betteraves (plus de 33%). Les cultures de légumes ou fleurs arrivent en troisième position avec les pommes de terre (plus de 17%) et les haricots (plus de 3%). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : BOUVINCOURT-EN-VERMANDOIS



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Prairies permanentes
- Vergers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 — 500 — 1 000

Mètres

1:8 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

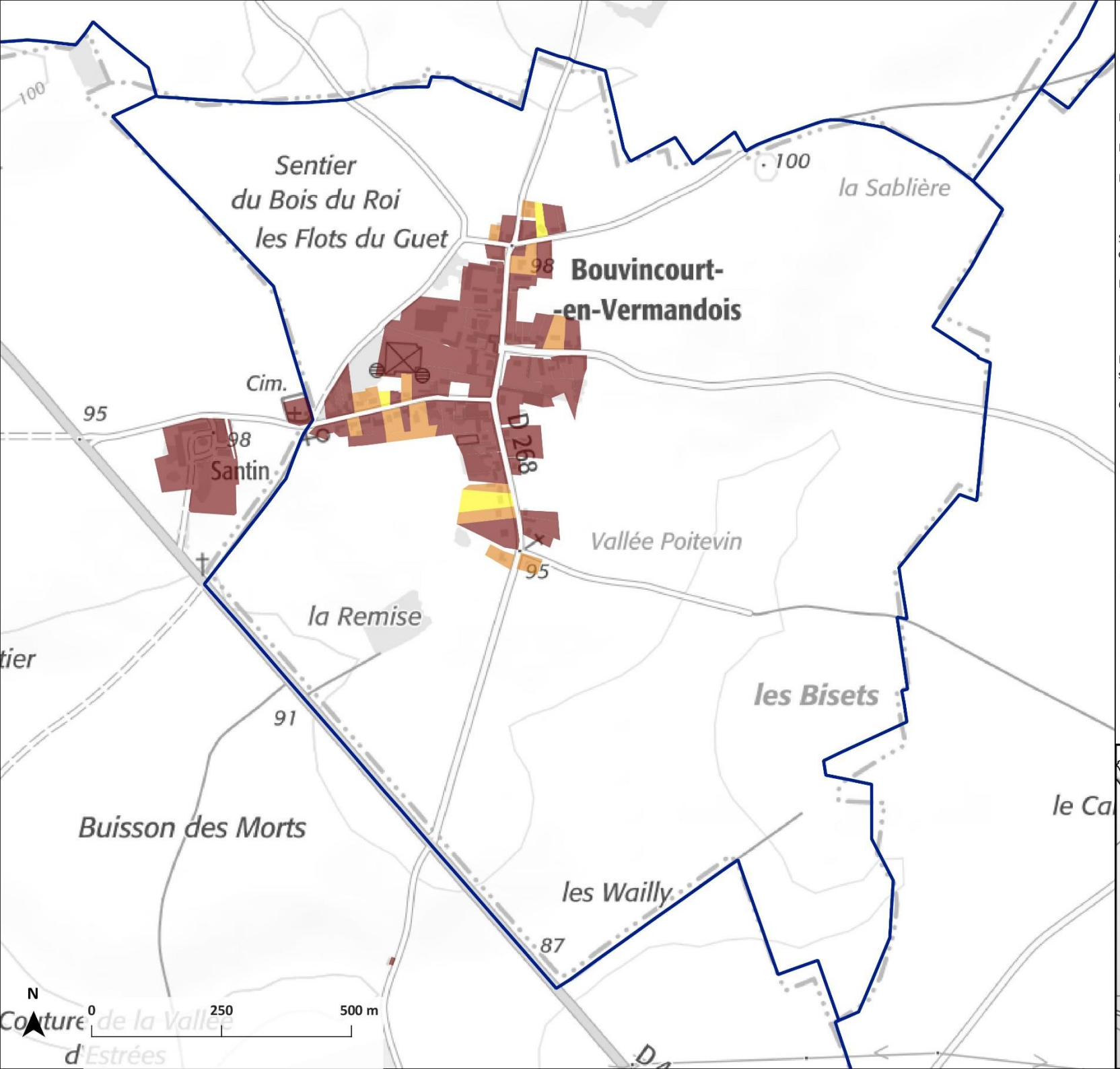
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Bouvincourt en Vermandois

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80128
Commune	Bouvincourt en Vermandois
Surf com (ha)	194
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	140871
Conso foncière totale (ha)	14
Conso foncière avant 70 (m²)	114553
Conso foncière avant 70 (ha)	11
Propriétés bâties avant 70	54
Surface moyenne avant 70 (m²)	2121
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1382
Conso foncière 70 2005 (m²)	21158
Conso foncière 70 2005 (ha)	2
Propriétés bâties avant 70	16
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1322
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1322
Conso foncière 2005-2015 (m²)	7626
Conso foncière 2005-2015 (ha)	1

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 - Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Bouvincourt-en-Vermandois
Consommation du foncier

La commune comptait 157 habitants en 2014.

La superficie totale est de 194 hectares.

La consommation foncières est de :
- 11.5 hectares jusqu'en 1969.
- 2.1 hectares de 1970 à 2005.
- 0.8 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 14.1 hectares, qui représente 7.3 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 2121 m² jusqu'en 1969
- 1322 m² de 1970 à 2005
- 1907 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Bouvincourt-en-Vermandois représente 0.7 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

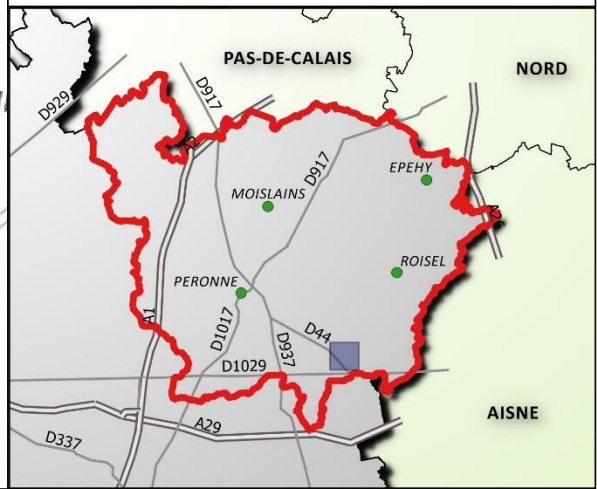
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1382 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1322 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1907 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Aucun exploitant de Bouvincourt en Vermandois n'a participé à l'enquête.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

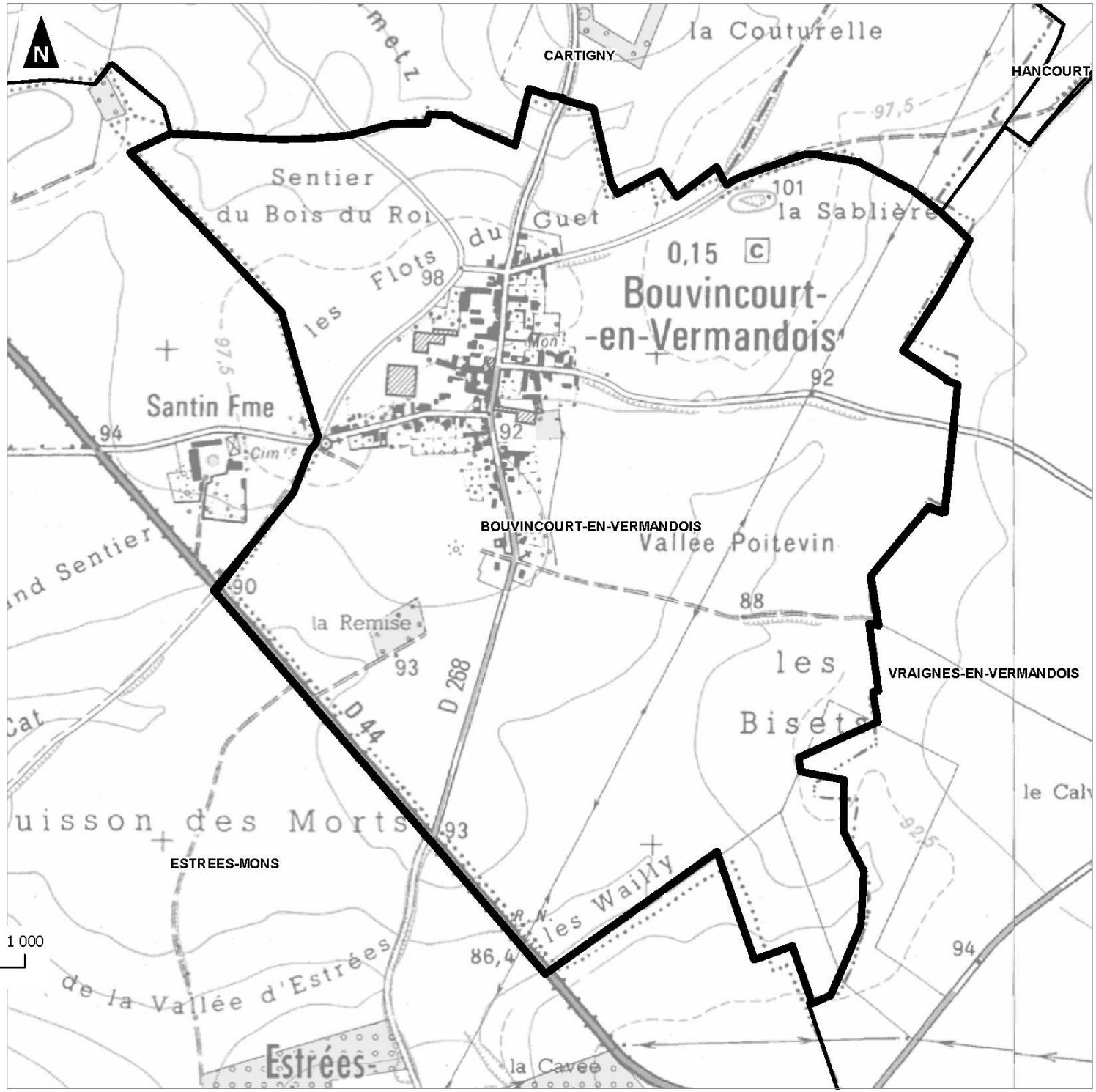
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale – p24

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : BOUVINCOURT-EN-VERMANDOIS



Communes concernée
Limites communales des communes de la CCHS
Projet
Bâti agricole
Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000
Mètres

1:8 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

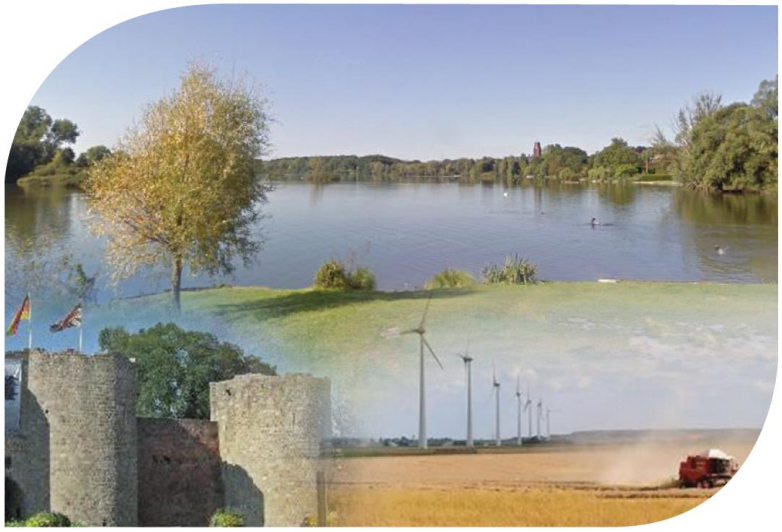
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Bouchavesnes-Bergen

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Bouchavesnes-Bergen

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Bouchavesnes-Bergen	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Bouchavesnes-Bergen 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Bouchavesnes-Bergen 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Polyculture et polyélevage ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

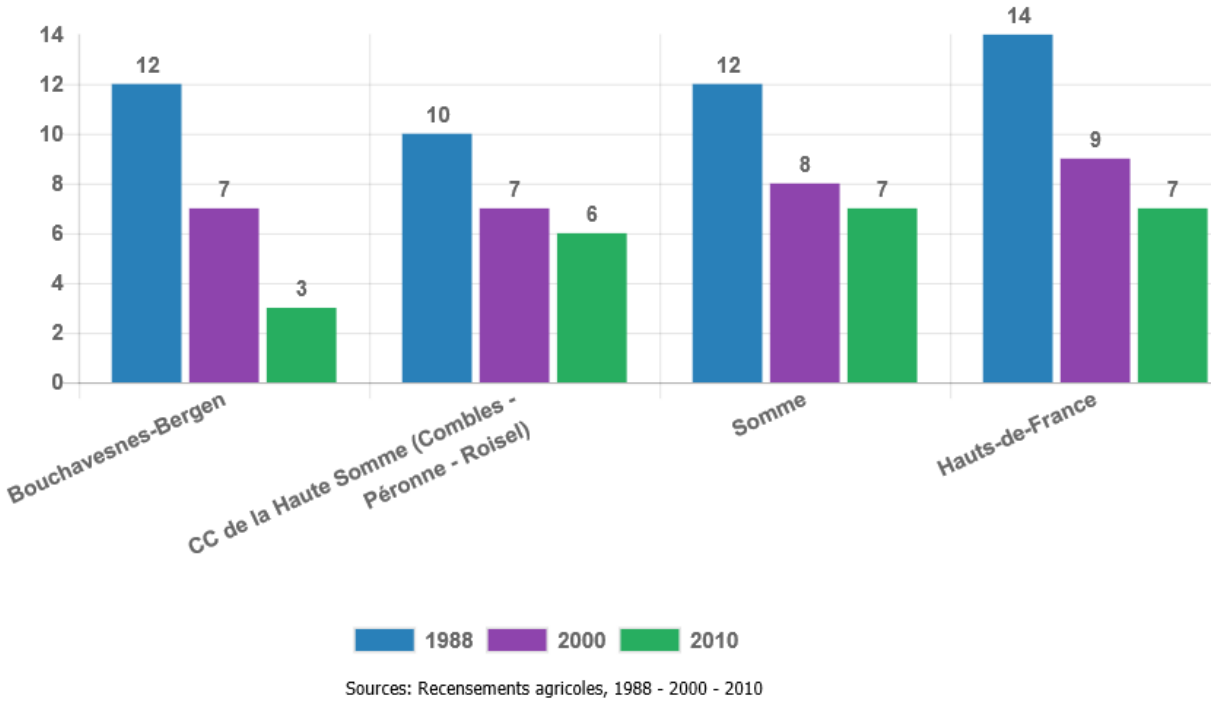


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a fortement diminué avec la perte de cinq exploitations entre 1988 et 2000, et la perte de quatre exploitations entre 2000 et 2010. Bouchavesnes-Bergen a deux fois moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation progresser entre 1988 et 2000 pour ensuite augmenter fortement de 1 UTA, soit 2,7 UTA par exploitation. Les trois exploitations restantes sur Bouchavesnes-Bergen ont plus de deux UTA, ce qui est supérieur à la moyenne observée sur la CCHS.

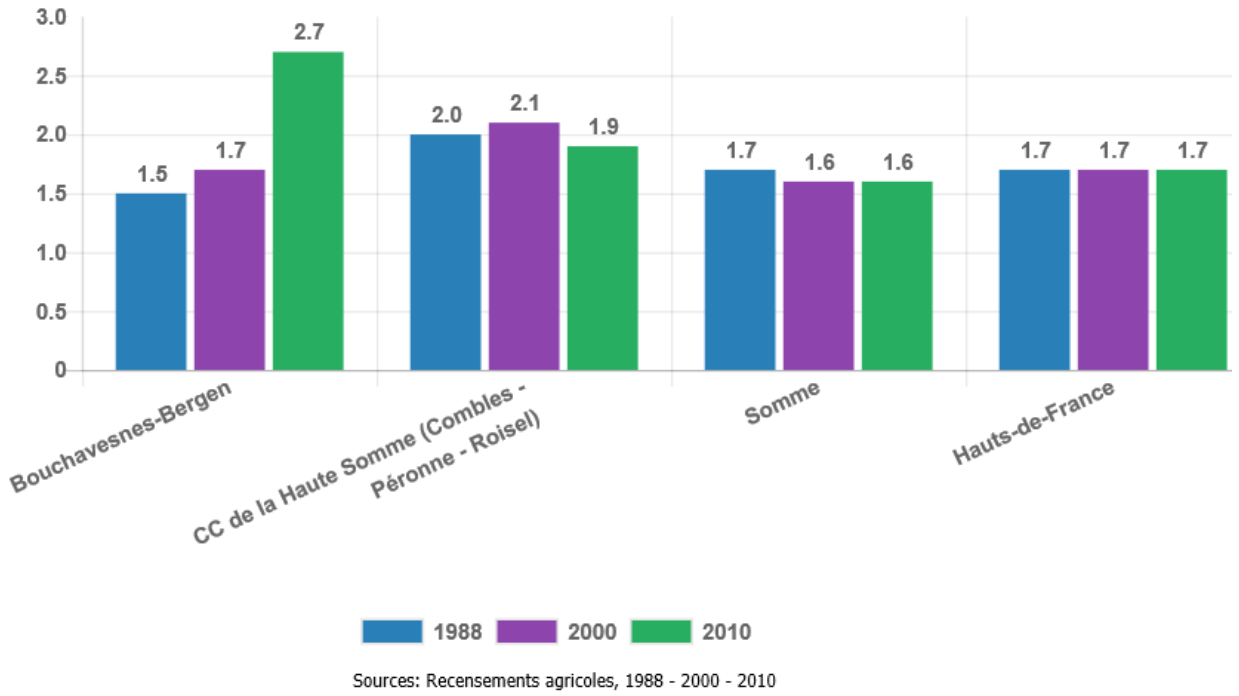


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement présent sur Bouchavesnes-Bergen. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est à présent très élevé comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région.

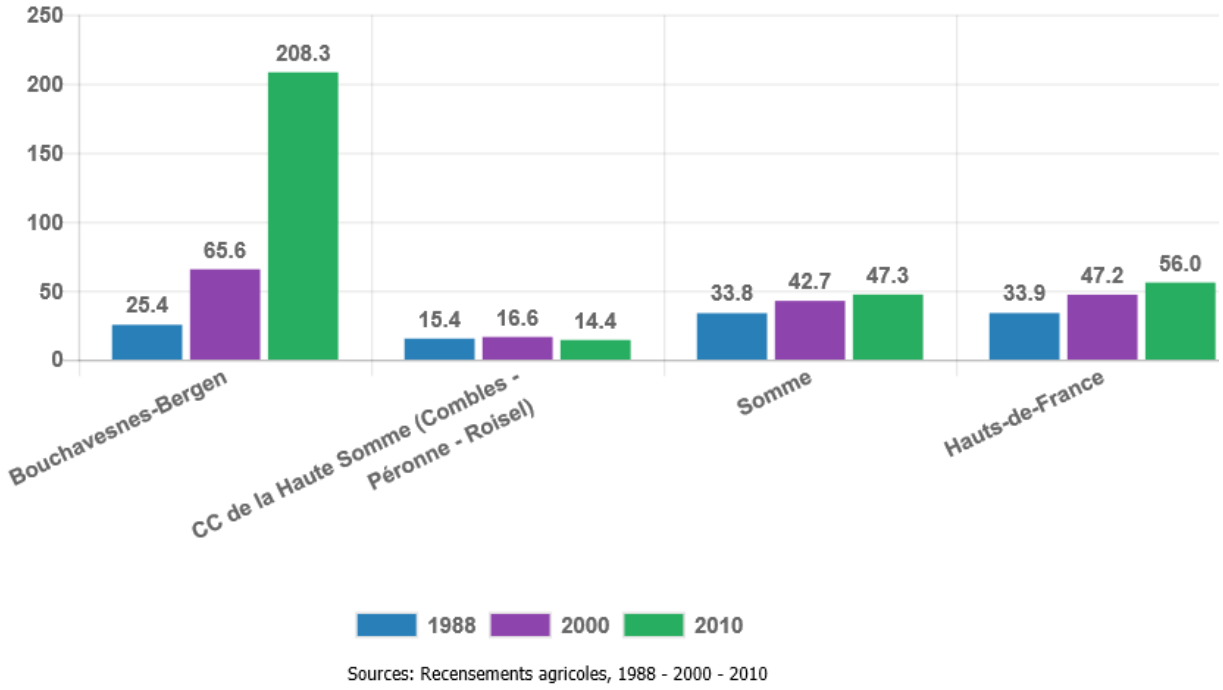


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Le nombre d'UGB a plus que doublé entre 198 et 2010, il est passé de 305 à 625.

	1988	2000	2010
Bouchavesnes-Bergen	305	459	625
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Bouchavesnes-Bergen a fortement progressé entre 1988 et 2000 puis de 2000 à 2010. Elle est largement supérieure aux échelons territoriaux de comparaison.

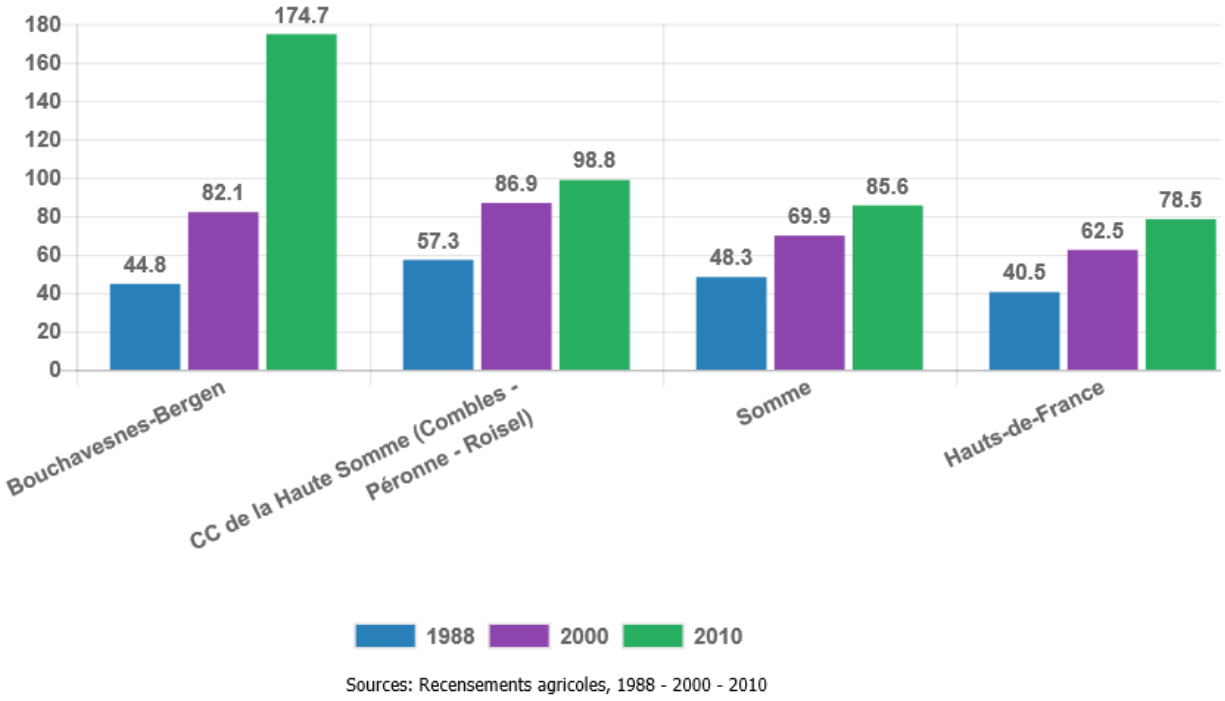


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Bouchavesnes-Bergen a augmenté entre 1988 et 2000 en passant de 538 ha en 1988 à 575 ha en 2010 avant de diminuer et de passer à 524 en 2010.

	1988	2000	2010
Bouchavesnes-Bergen	538	575	524
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2000, et a plus que doublé entre 2000 et 2010. La disparition des quatres exploitations agricoles a bénéficié à celles subsistantes.

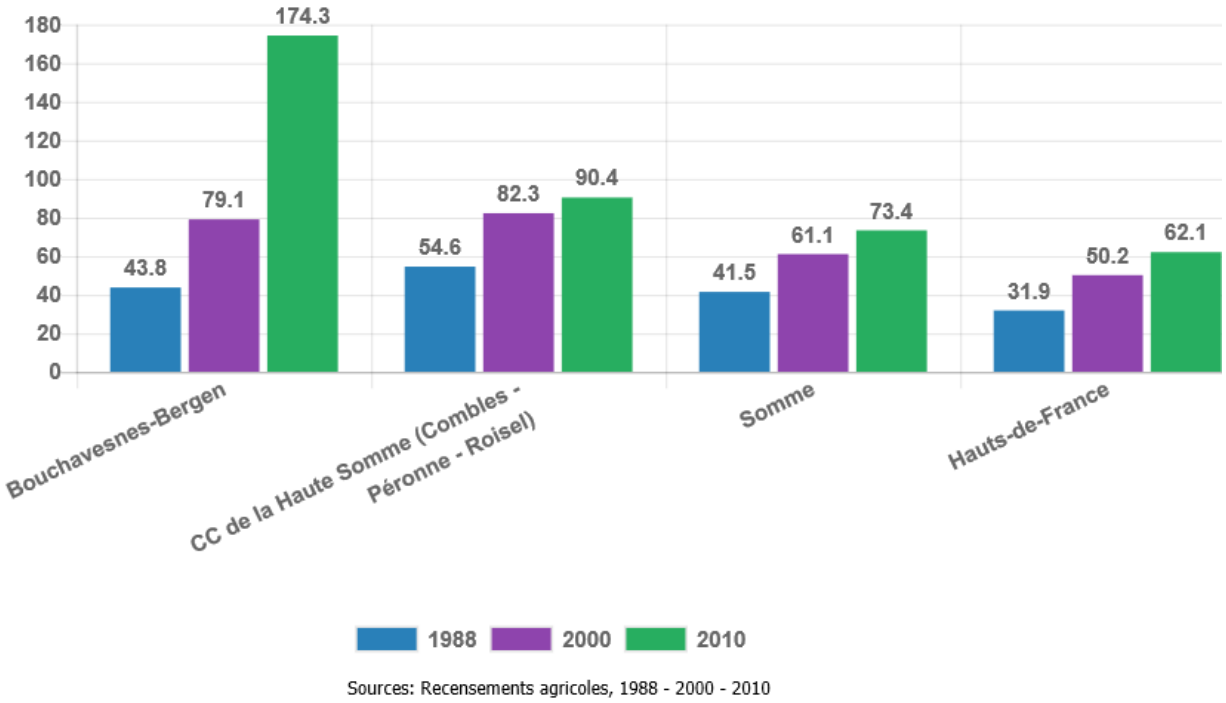


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Bouchavesnes-Bergen	526	554	523
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a augmenté entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

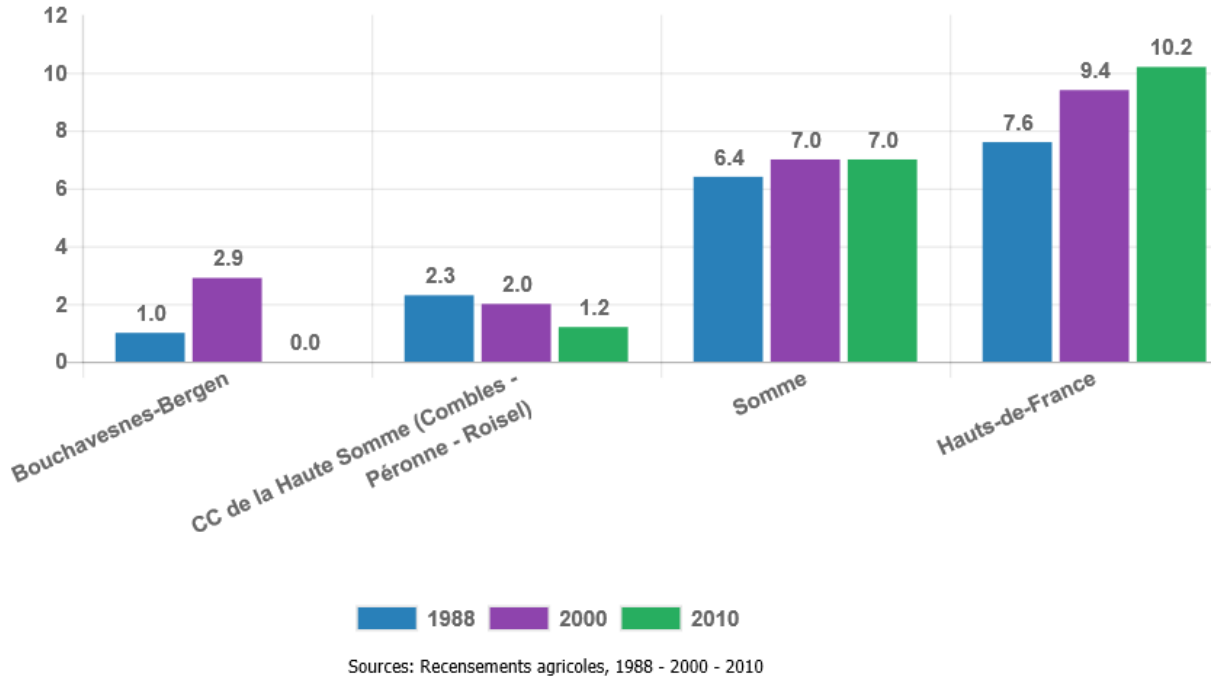


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Bouchavesnes-Bergen	12	20	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Bouchavesnes-Bergen

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	0,89	0,13%
Blé tendre d'hiver	300,99	45,65%
Betterave non fourragère / Bette	64,34	9,76%
Colza d'hiver	45,48	6,90%
Féverole semée avant le 31/05	5,29	0,80%
Jachère de 5 ans ou moins	0,43	0,07%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	6,37	0,97%
Luzerne implantée pour la récolte 2016	3,61	0,55%
Maïs ensilage	8,423	1,28%
Maïs	31,83	4,83%
Orge d'hiver	76,36	11,58%
Orge de printemps	14,23	2,16%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	2,78	0,42%
Petits pois	20,76	3,15%
Pois de printemps semé avant le 31/05	11,16	1,69%
Prairie en rotation longue (6 ans ou plus)	0,27	0,04%
Pomme de terre de consommation	60,93	9,24%
Pomme de terre féculière	2,38	0,36
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	1,86	0,28%
Surface boisée sur une ancienne terre agricole	0,47	0,07%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,53	0,08%

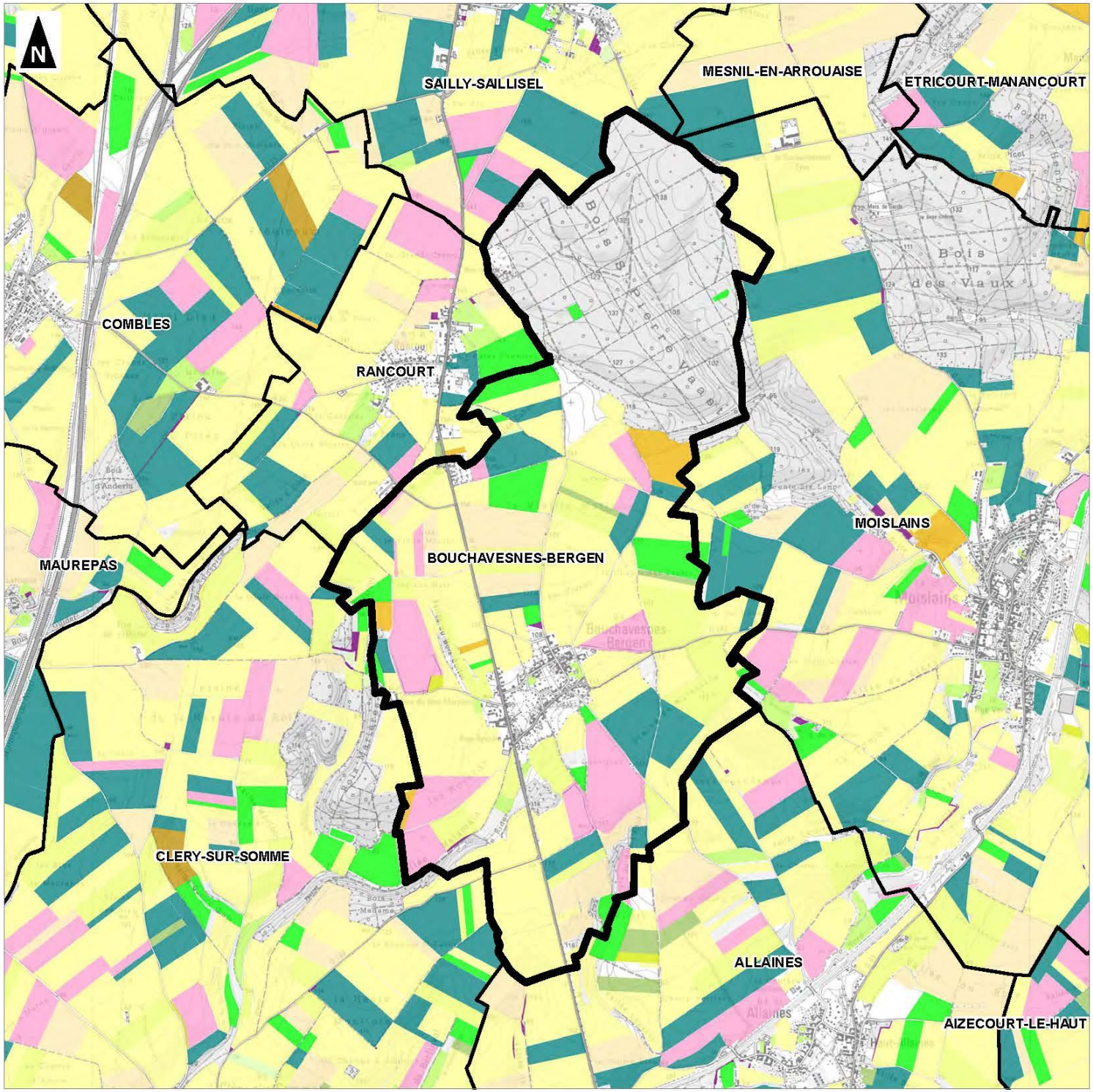
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 45%. Les cultures de légumes ou fleurs arrivent en deuxième position avec le colza (plus de 6%), les pommes de terre (plus de 9%), le maïs (plus de 4%) et les petits pois (plus de 3%). L'orge arrive en troisième position en comprenant plus de 11% du territoire. Les cultures industrielles occupent également une part non négligeable du sol agricole, avec notamment les cultures de betteraves (plus de 9%). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : BOUCHAVESNES-BERGEN



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:27 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

3.2 Analyse de la consommation foncière sur Bouchavesnes-Bergen

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80115
Commune	Bouchavesnes-Bergen
Surf com (ha)	1009
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	243195
Conso foncière totale (ha)	24
Conso foncière avant 70 (m²)	164772
Conso foncière avant 70 (ha)	16
Propriétés bâties avant 70	81
Surface moyenne avant 70 (m²)	2034
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1395
Conso foncière 70 2005 (m²)	63109
Conso foncière 70 2005 (ha)	6
Propriétés bâties avant 70	52
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1214
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1127
Conso foncière 2005-2015 (m²)	18457
Conso foncière 2005-2015 (ha)	2

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 - Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20

Commune de Bouchavesnes-Bergen
Consommation du foncier

La commune comptait 325 habitants en 2014.

La superficie totale est de 1009 hectares.

La consommation foncières est de :
- 16.5 hectares jusqu'en 1969.
- 6.3 hectares de 1970 à 2005.
- 1.8 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 24.3 hectares, qui représente 2.4 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 2034 m² jusqu'en 1969
- 1214 m² de 1970 à 2005
- 1678 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Bouchavesnes-Bergen représente 1.1 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

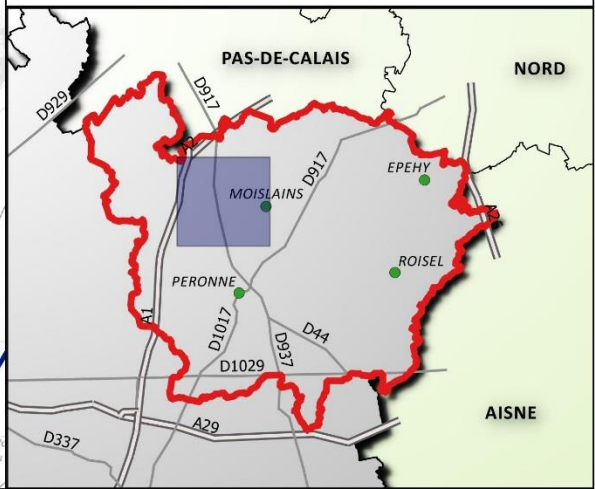
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1395 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1127 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1154 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



N

0 250 500 m

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Trois exploitants de Bouchavesnes-Bergen ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est d'environ 37 ans.

Statut des exploitations

Les trois exploitations possèdent le statut d'EARL.

Emplois salariés

Une exploitant n'emploie aucun salarié, un exploitant en emploie un et un exploitant en emploie trois.

Surface Agricole Utile

La SAU moyenne des exploitations est de 127 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Aucun ne possède de label. L'un des exploitants vend ses produits directement à la ferme.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Chaque exploitant a un parcellaire dispersé en îlots. La qualité du sol est qualifiée de moyenne à bonne par un exploitant, et de bonne par les deux autres.

Contraintes à l'agriculture

Un exploitant a son parcellaire en zone N, les autres en zone Natura 2000.

Avenir et projets

Les trois exploitants estiment leur avenir viable, l'un a un projet de construction, et un autre a un projet de changement de destination.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

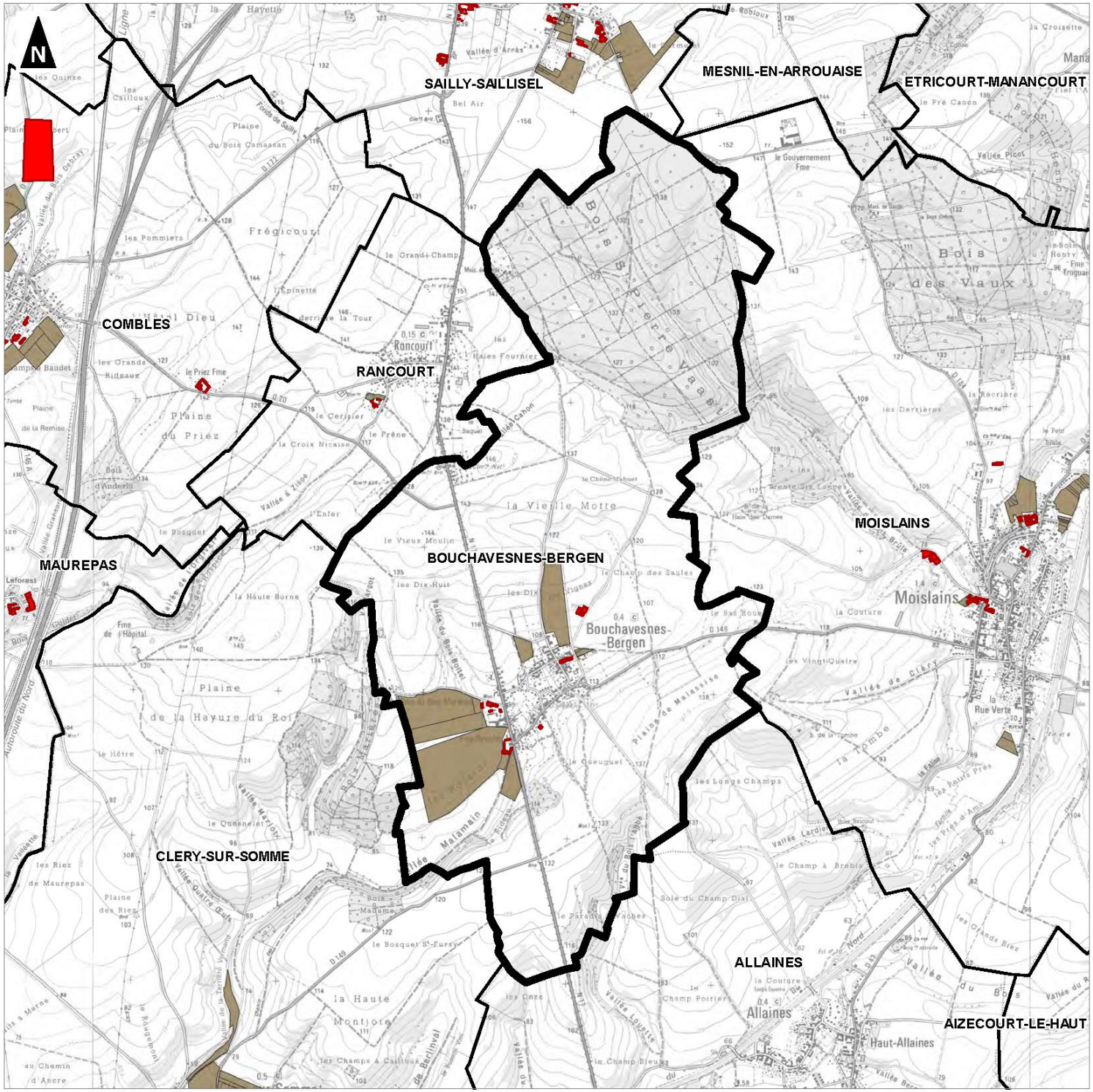
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : BOUCHAVESNES-BERGEN



1:27 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

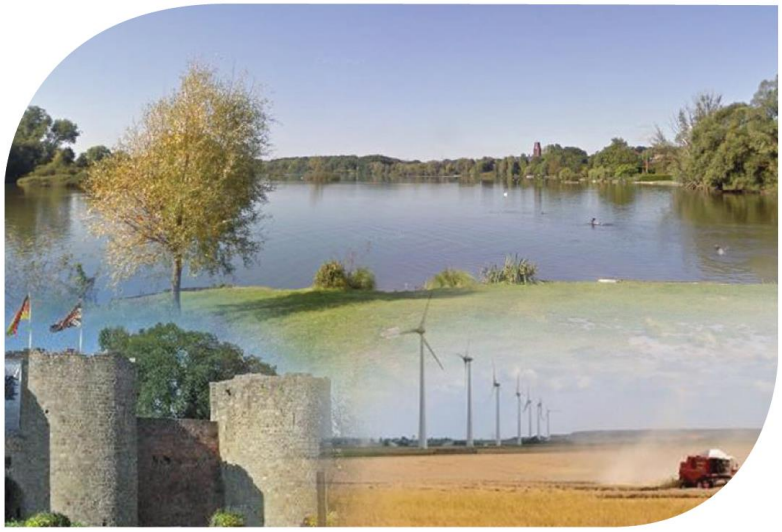
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Biaches

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Biaches

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Biaches	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6
1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12
CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13
2.1 Définition 14
2.2 Sur Biaches 15
CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17
3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Biaches 19
CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21
4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

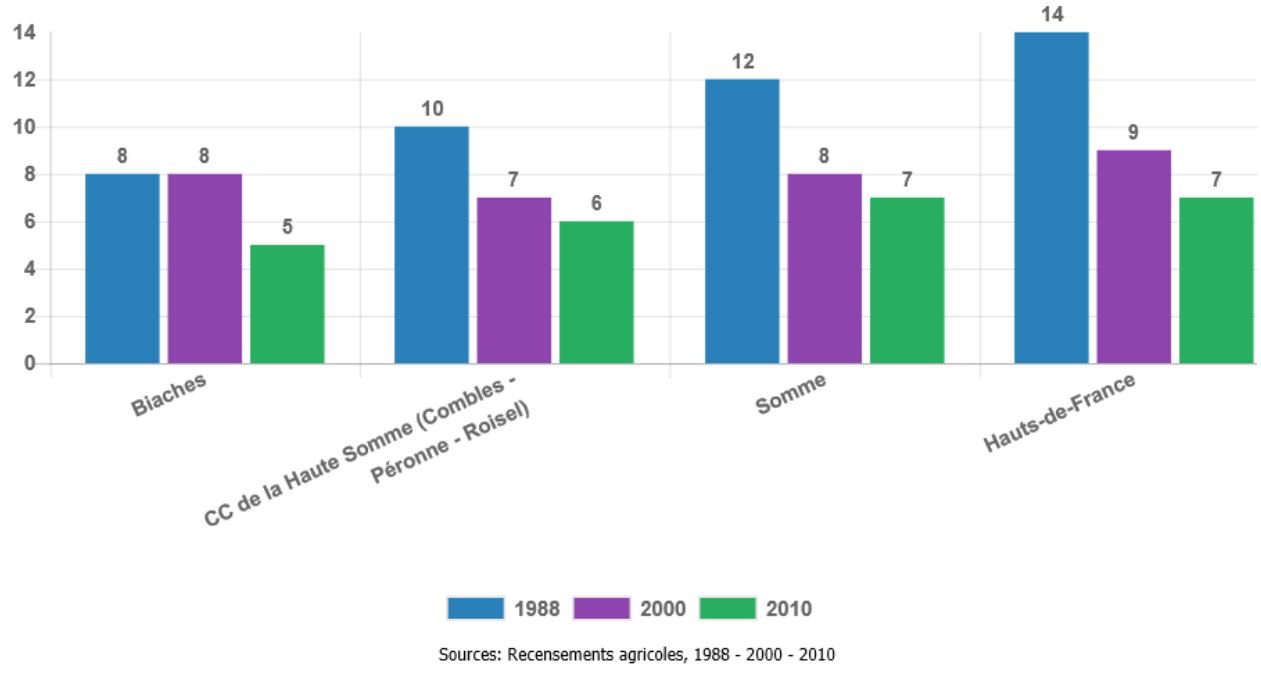


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune est resté relativement stable, avec néanmoins la perte de trois exploitations entre 2000 et 2010. Biaches est légèrement en dessous de la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2000 pour ensuite se stabiliser à 1,4 UTA par exploitation. Les cinq exploitations restantes sur Biaches ont donc un nombre d'UTA légèrement inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

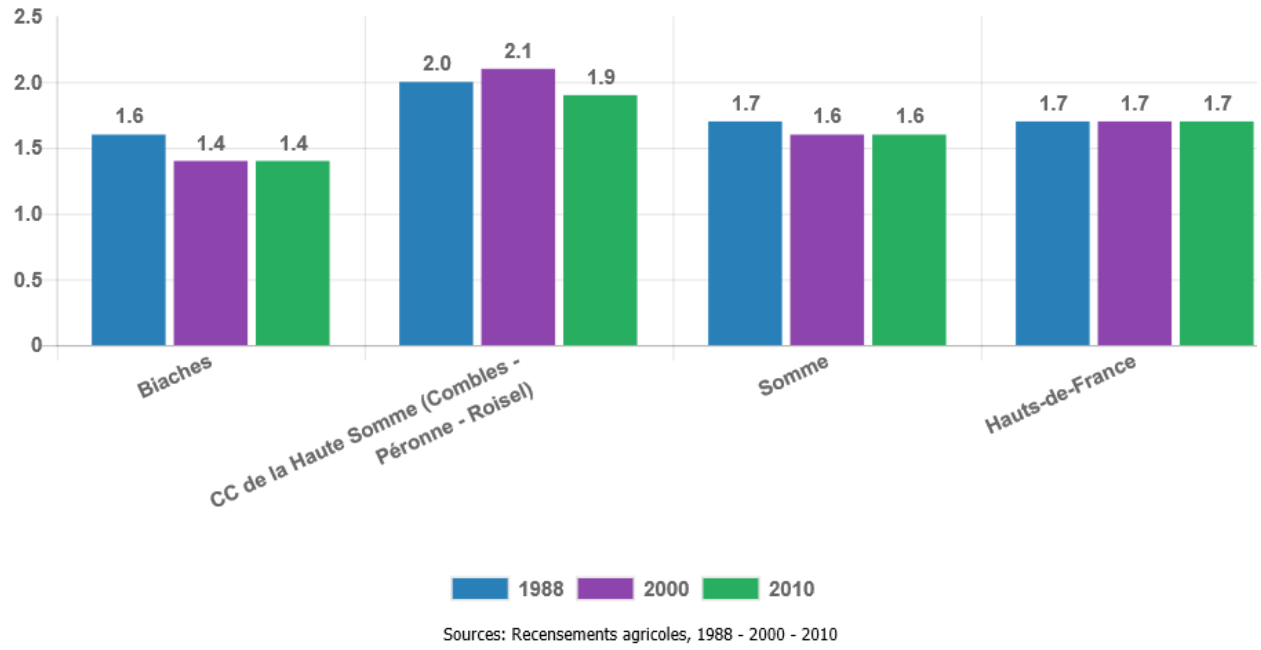


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement relativement présent sur Biaches. Le nombre moyen d'UGB par exploitation a diminué entre 1988 et 2010 et est en deçà de la moyenne observée sur la CCHS.

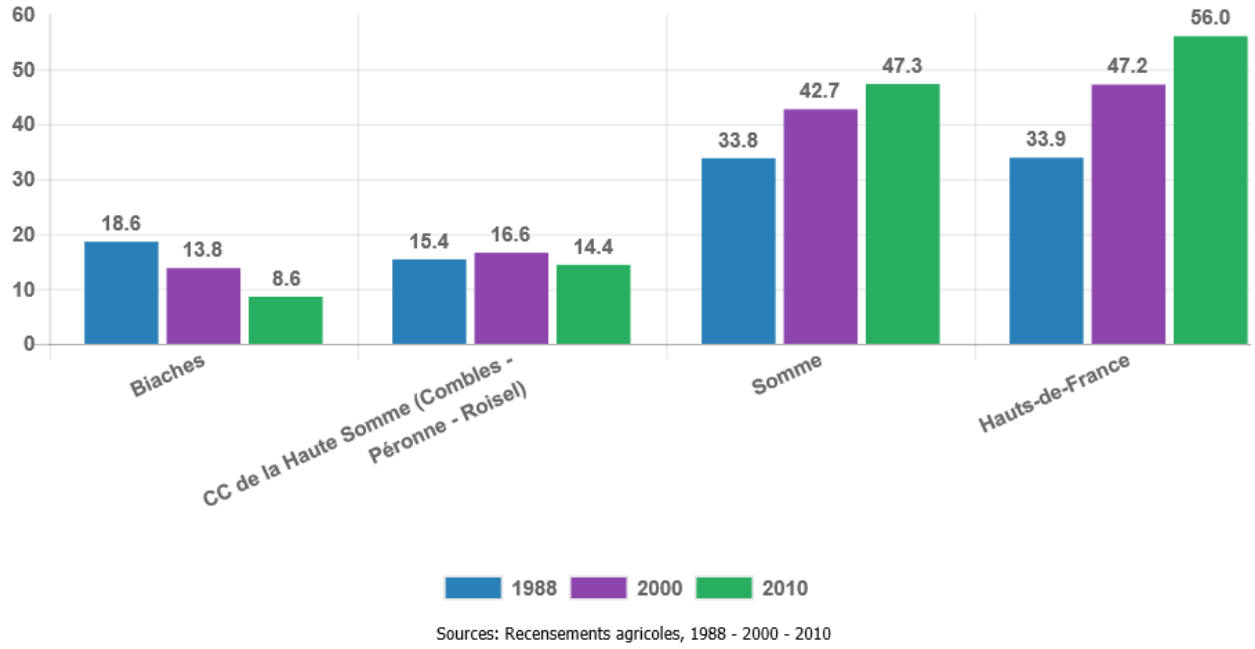


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

43 unités UGB sont encore recensées en 2010 contre 149 en 1988.

	1988	2000	2010
Biaches	149	110	43
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Biaches est resté relativement stable entre 1988 et 2000. Elle a cependant nettement augmenté entre 2000 et 2010. La disparition de trois exploitations entre 2000 et 2010 a ainsi profité aux exploitations de la commune. La taille des exploitations de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme et du Département, mais supérieur à la moyenne des Hauts-de-France.

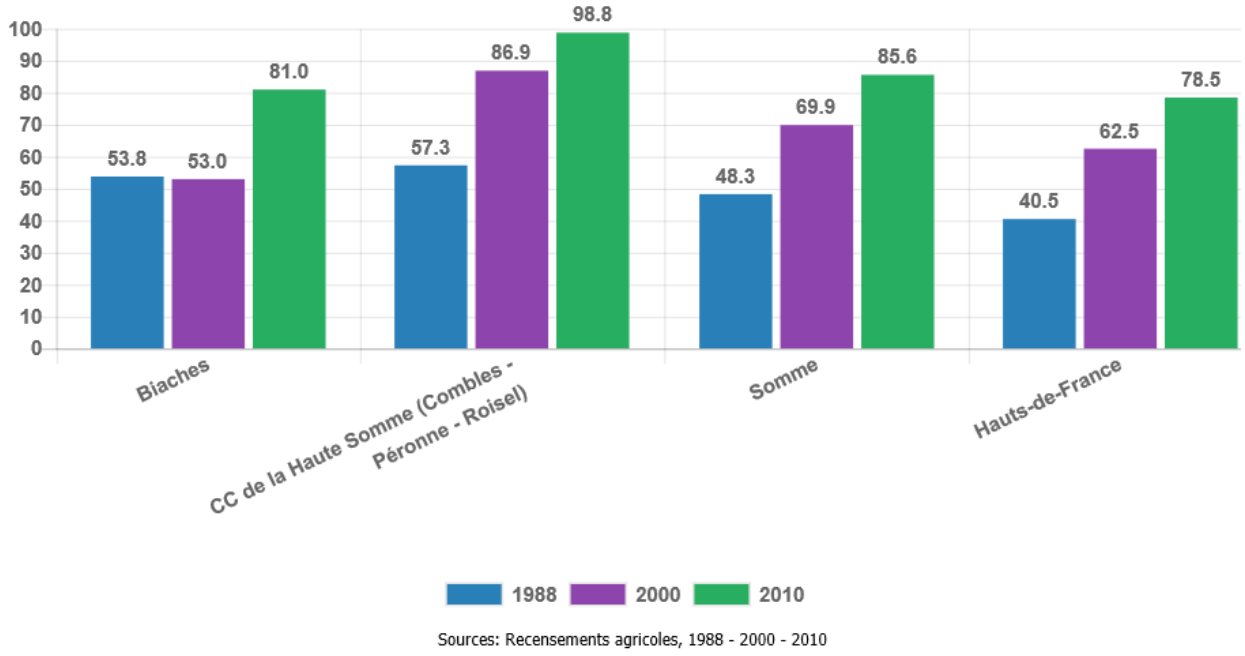


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Biaches est passée de 424 ha en 2000 à 405 ha en 2010, notamment par la perte de trois exploitations sur le territoire communal.

	1988	2000	2010
Biaches	430	424	405
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables est resté relativement stable entre 1988 et 2000, puis a nettement augmenté entre 2000 et 2010.

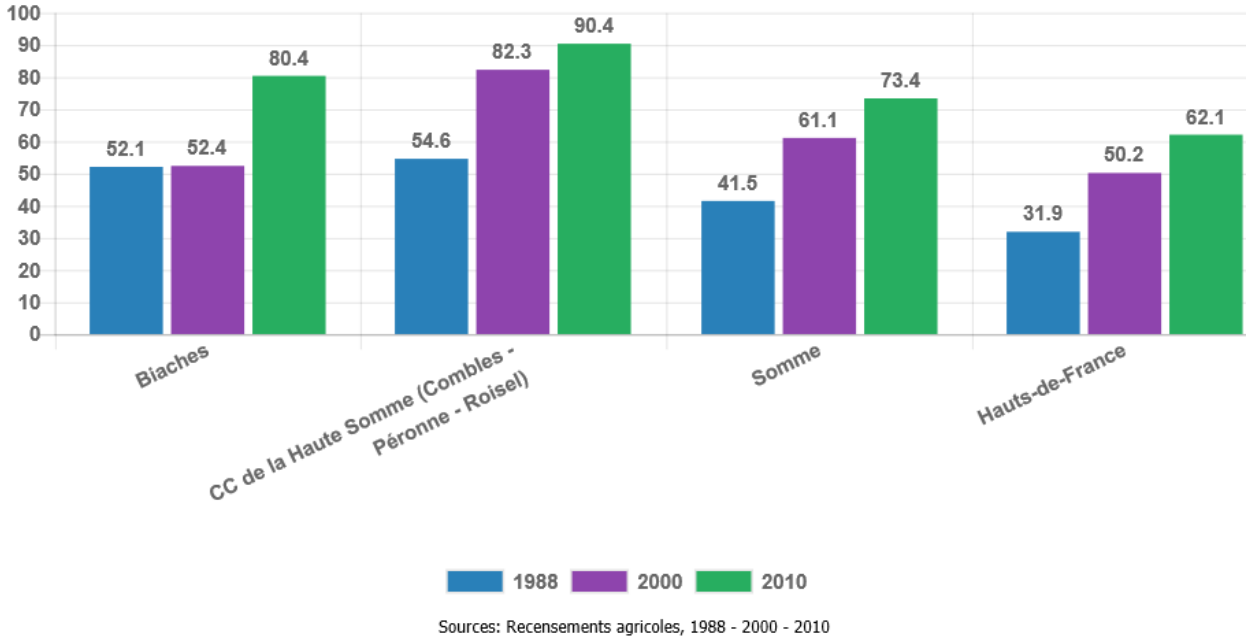


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Biaches	417	419	402
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a diminué entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

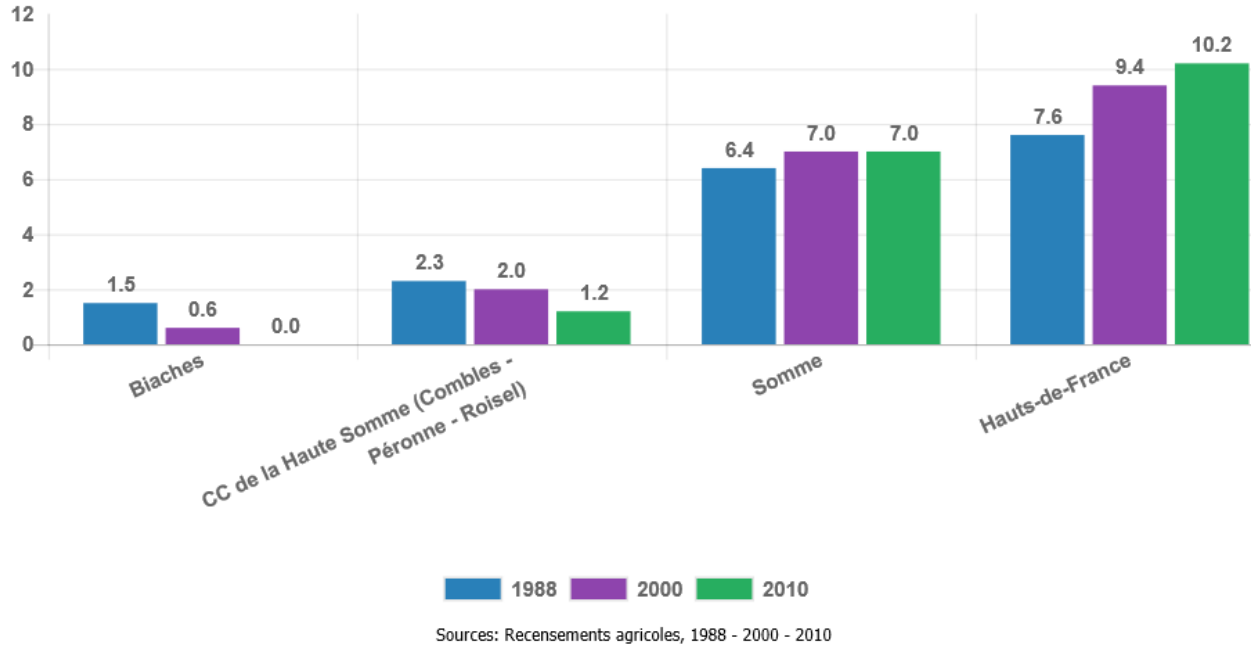


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Biaches	12	5	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Biaches

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Bande admissible le long d'une forêt sans production	0,01	0,002
Blé tendre d'hiver	223,71	48,376
Betterave non fourragère / Bette	63,74	13,783
Colza d'hiver	35,73	7,726
Autre fourrage annuel d'un autre genre	0,05	0,011
Jachère de 5 ans ou moins	0,75	0,162
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	0,52	0,112
Lin fibres	8,74	1,890
Maïs ensilage	6,15	1,330
Maïs	13,83	2,991
Orge d'hiver	11,31	2,446
Orge de printemps	10,81	2,338
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	6,48	1,401
Petits pois	13,52	2,924
Pois de printemps semé avant le 31/05	0,56	0,121
Pomme de terre de consommation	54,08	11,694
Pomme de terre féculière	11,27	2,437
Ray-grass de 5 ans ou moins	0,01	0,002
Surface agricole temporairement non exploitée	1,17	0,253

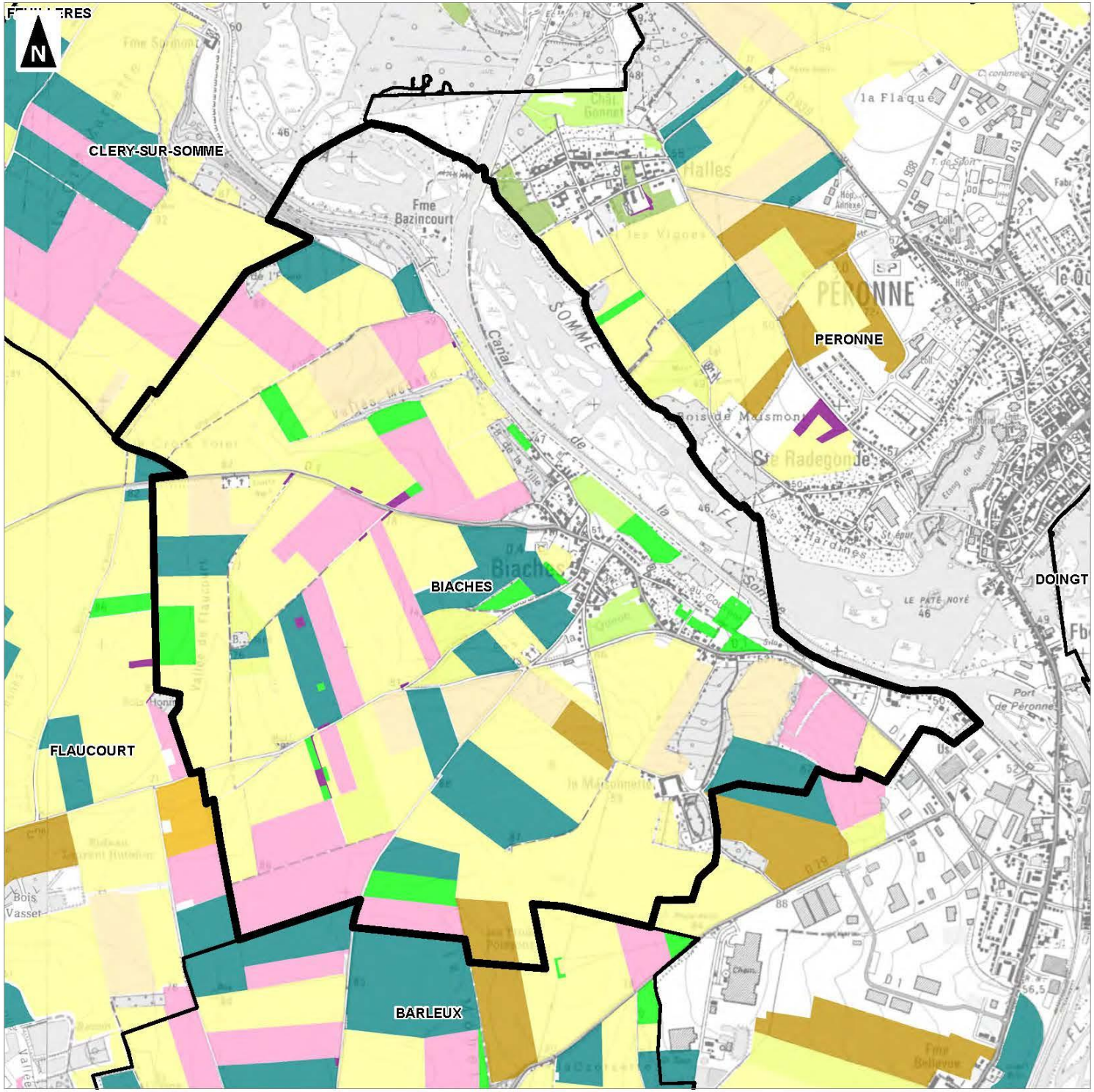
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 48%. Les cultures de légumes ou fleurs arrivent en deuxième position avec le colza (plus de 7%) et les pommes de terre (plus de 11%). Les cultures industrielles arrivent en troisième position, avec notamment les cultures de betteraves de l'ordre de 13% du territoire. Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : BIACHES



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:16 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

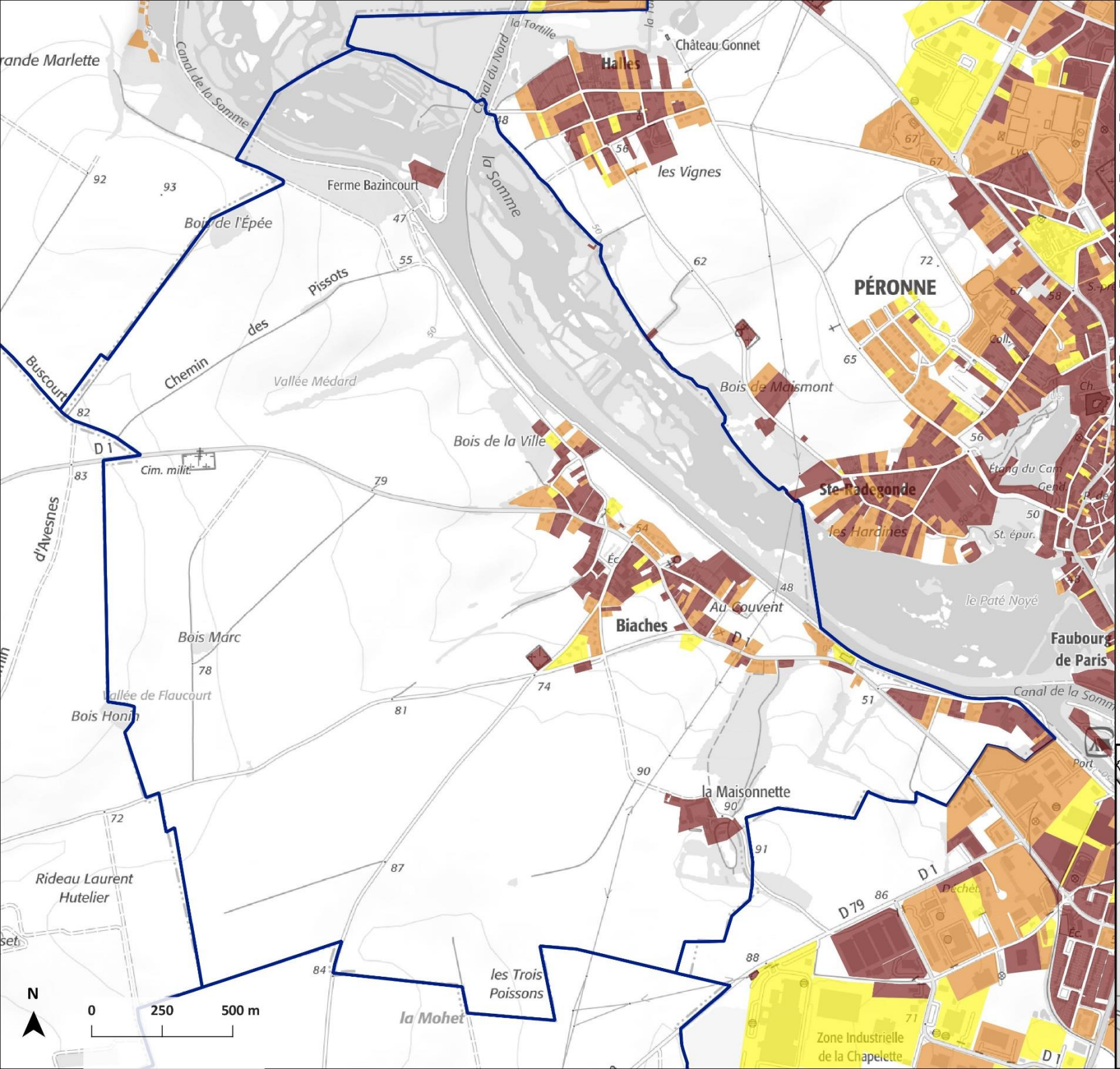
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Biaches

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80102
Commune	Biaches
Surf com (ha)	652
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	293640
Conso foncière totale (ha)	29
Conso foncière avant 70 (m²)	179810
Conso foncière avant 70 (ha)	18
Propriétés bâties avant 70	101
Surface moyenne avant 70 (m²)	1780
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1310
Conso foncière 70 2005 (m²)	89612
Conso foncière 70 2005 (ha)	9
Propriétés bâties avant 70	73
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1228
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1201
Conso foncière 2005-2015 (m²)	26945
Conso foncière 2005-2015 (ha)	3

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 - Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Biaches
Consommation du foncier

La commune comptait 360 habitants en 2014.

La superficie totale est de 652 hectares.

La consommation foncières est de :
- 18 hectares jusqu'en 1969.
- 9 hectares de 1970 à 2005.
- 2.7 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 29.4 hectares, qui représente 4.5 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1780 m² jusqu'en 1969
- 1228 m² de 1970 à 2005
- 1796 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Biaches représente 1.4 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

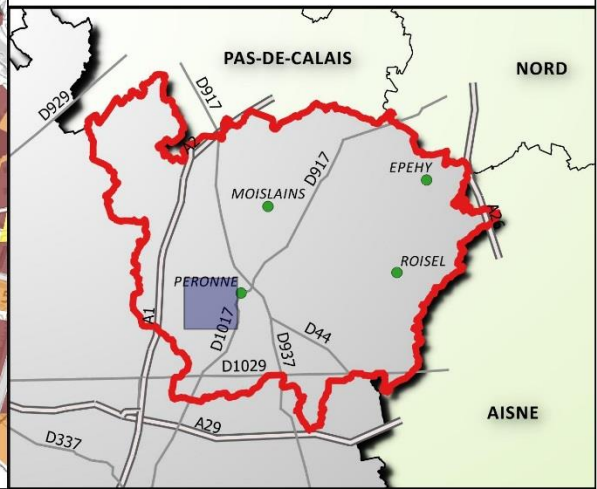
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1310 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1201 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1687 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Deux exploitants de Biaches ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 54,5 ans.

Statut des exploitations

Une exploitation a le statut d'EI, une exploitation a le statut de SCEA.

Emplois salariés

Aucun exploitant n'a de salarié.

Surface Agricole Utile

La SAU moyenne des exploitants est de 78 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Aucun n'a de label ni ne vend directement des produits.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Chaque exploitant a un parcellaire en îlots et dispose de terres qualifiées de bonnes.

Contraintes à l'agriculture

Aucun exploitant n'estime avoir de contrainte.

Avenir et projets

Un exploitant estime son avenir incertain, l'autre estime son exploitation viable. Aucun n'a de projet de construction mais un exploitant a un projet de changement de destination.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

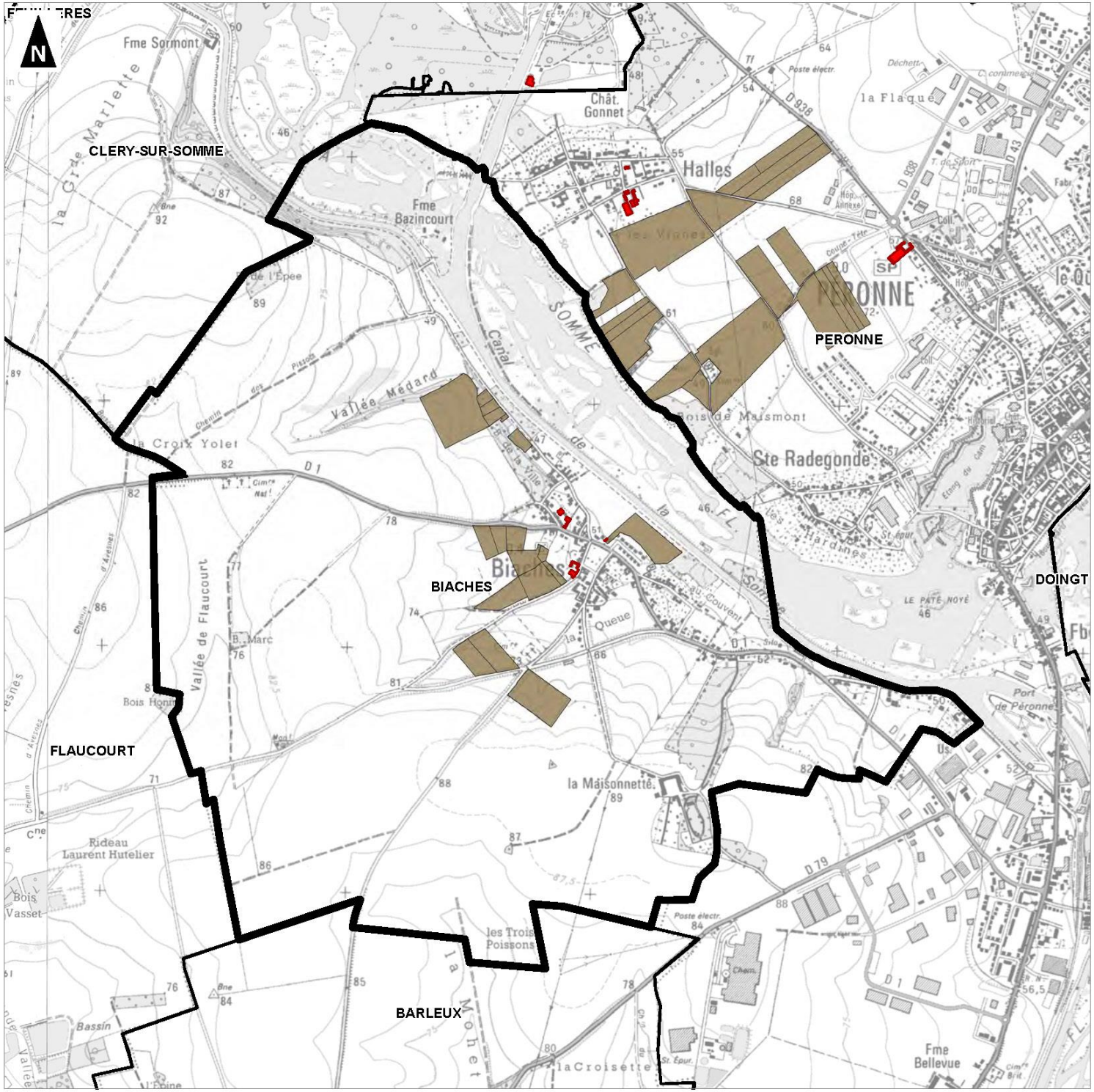
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : BIACHES



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Projet

Bâti agricole

Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000

Mètres

1:16 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

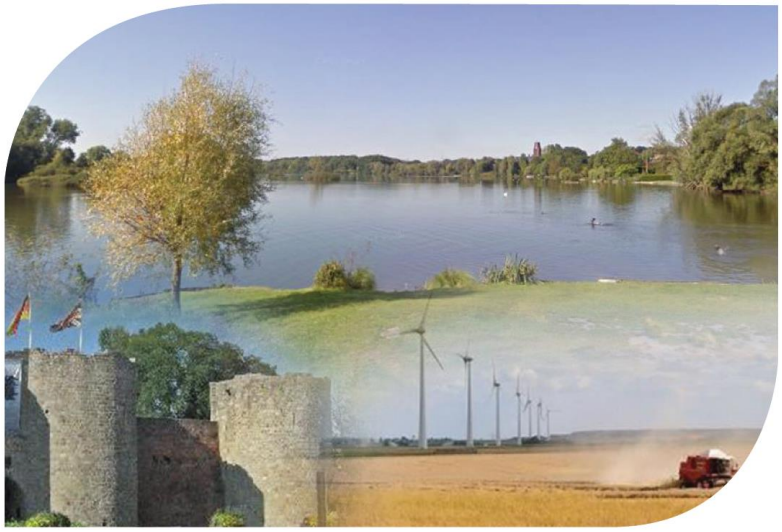
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Bernes

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Bernes

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Bernes	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6
1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12
CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13
2.1 Définition 14
2.2 Sur Bernes 15
CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17
3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Bernes 19
CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21
4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

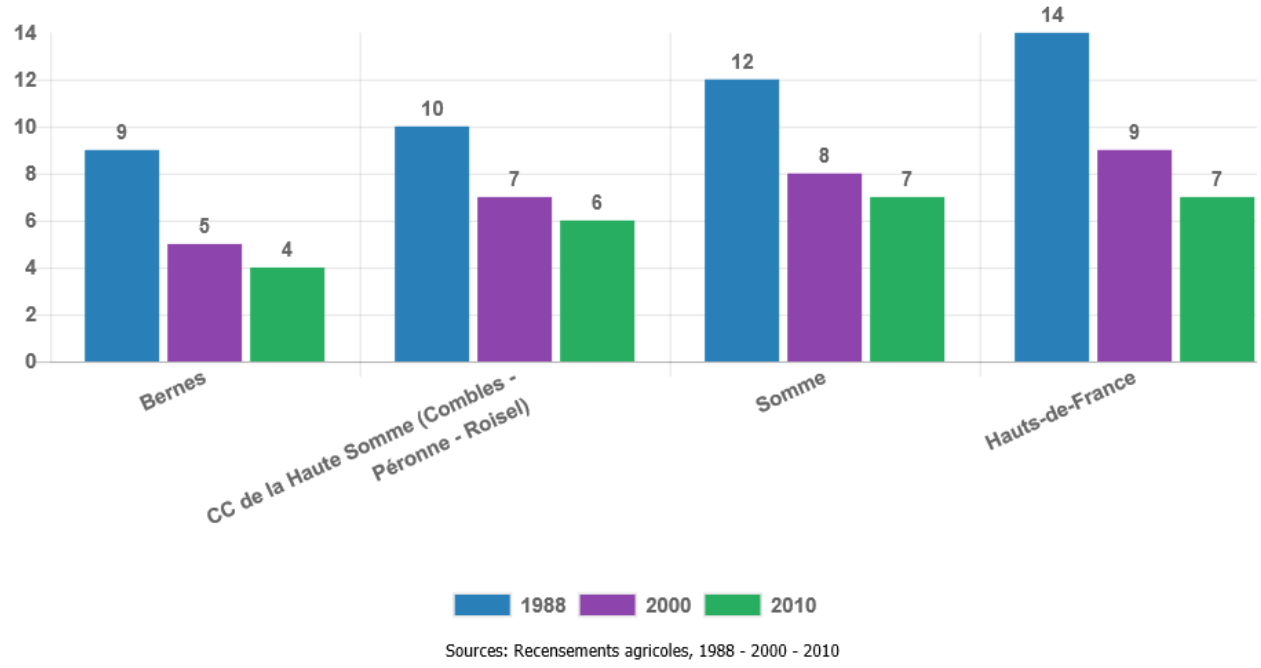


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué de plus de la moitié entre 1988 et 2010. Bernes possède moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation augmenter entre 1988 et 2000 pour ensuite diminuer entre 2000 et 2010 jusqu'à un nombre légèrement en dessous de celui atteint en 1988. Les quatre exploitations restantes sur Bernes ont donc une UTA légèrement inférieure à la moyenne observée sur la CCHS.

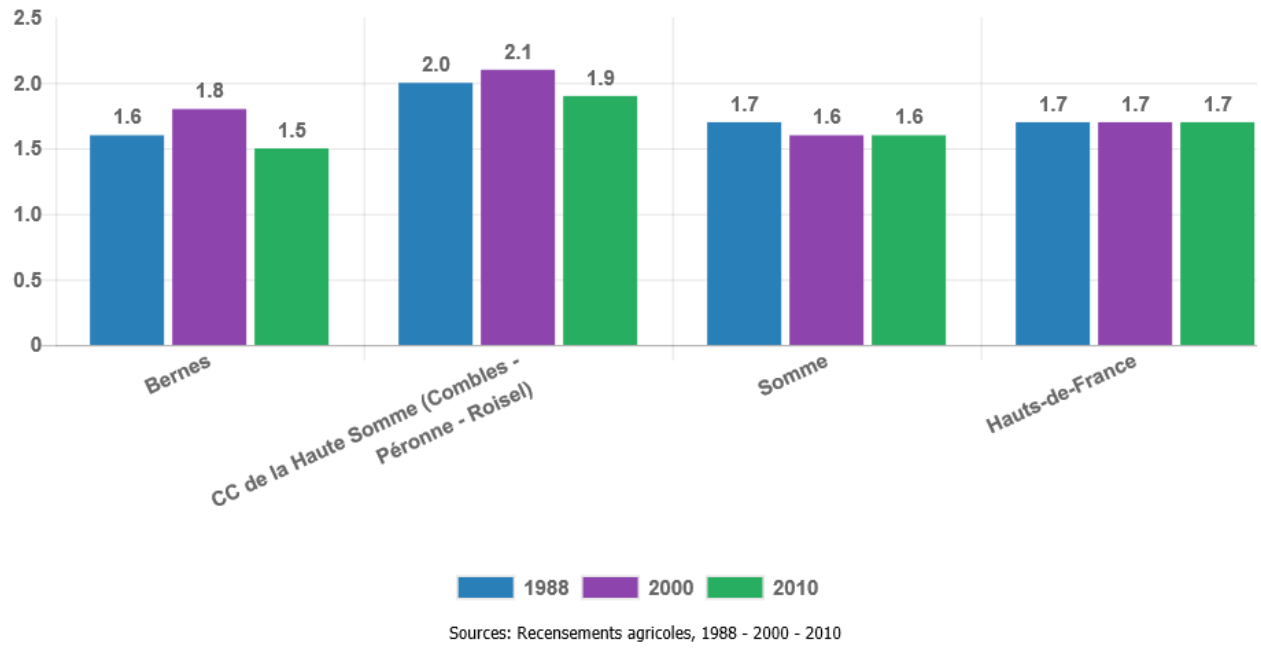


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement peu présent sur Bernes. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est devenu nul en 2010.

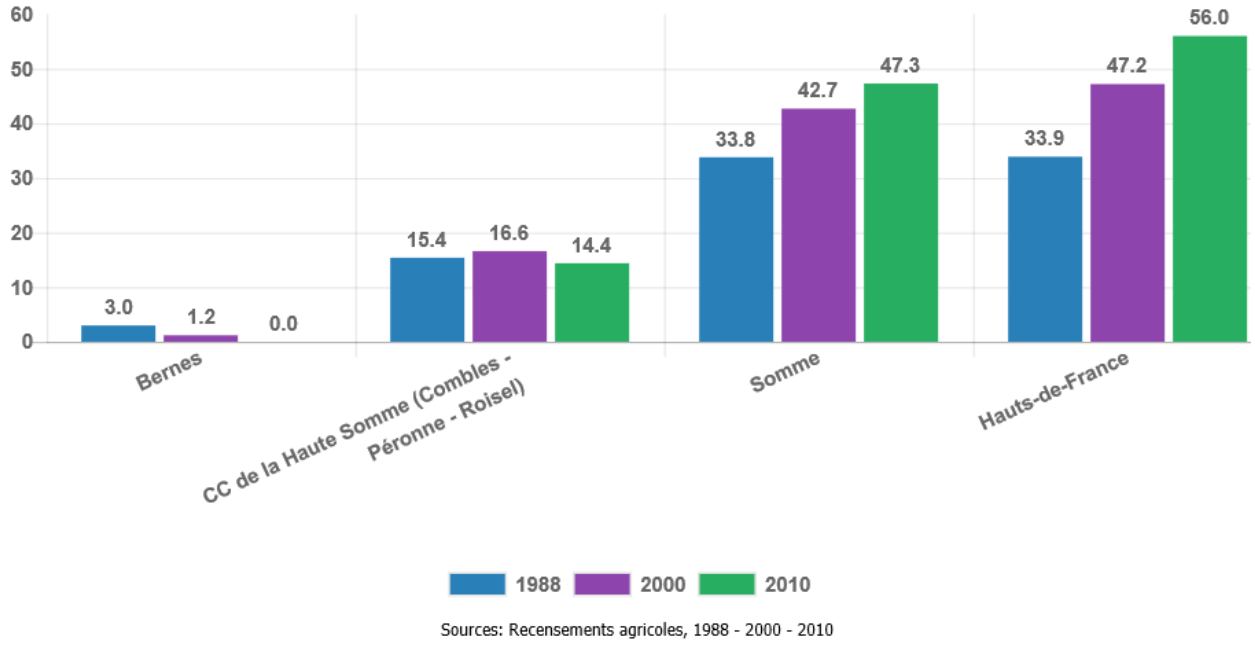


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Aucune UGB n'était recensée en 2010 contre 27 en 1988.

	1988	2000	2010
Bernes	27	6	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Bernes a augmenté entre 1988 et 2000 puis a diminué entre 2000 et 2010 en restant toutefois à un niveau supérieur à celui de 1988. La disparition d'une exploitation entre 2000 et 2010 n'a ainsi pas spécialement profité aux exploitations de la commune. La taille des exploitations de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme mais demeure supérieur à celles du Département et des Hauts-de-France.

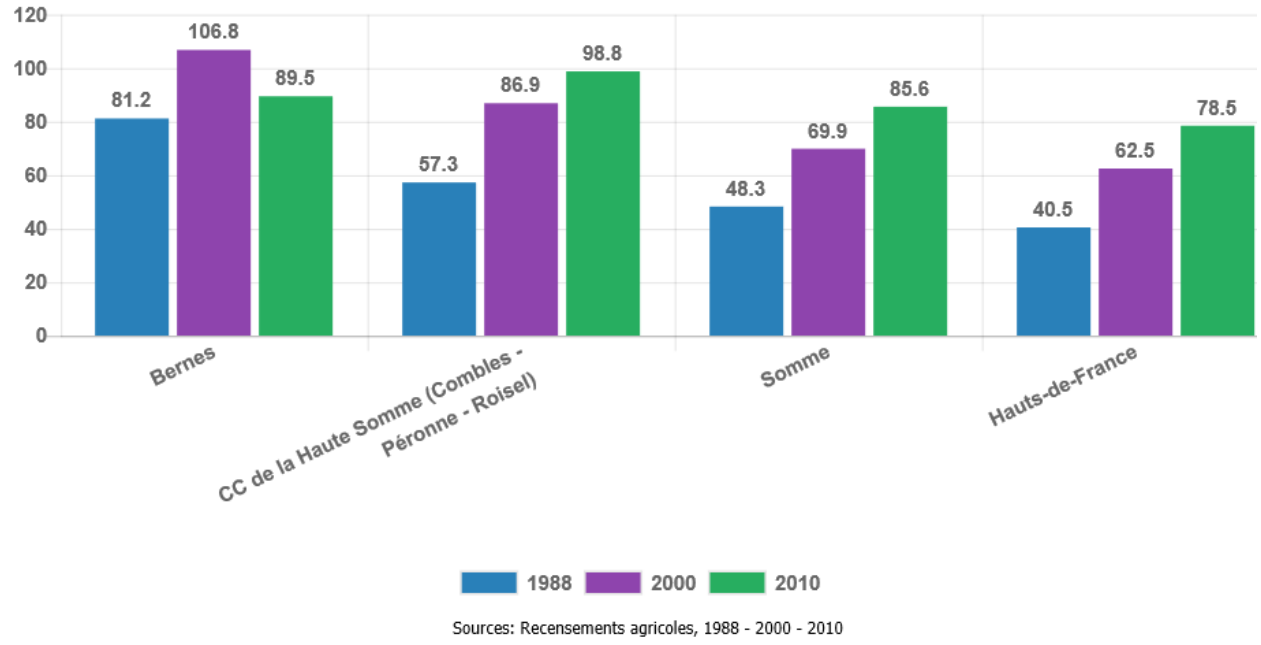


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Bernes est passée de 534 ha en 2000 à 358 ha en 2010, notamment par la perte d'une exploitation sur le territoire communal.

	1988	2000	2010
Bernes	731	534	358
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2000, puis a diminué entre 2000 et 2010 mais à un niveau qui reste supérieur à 1988.

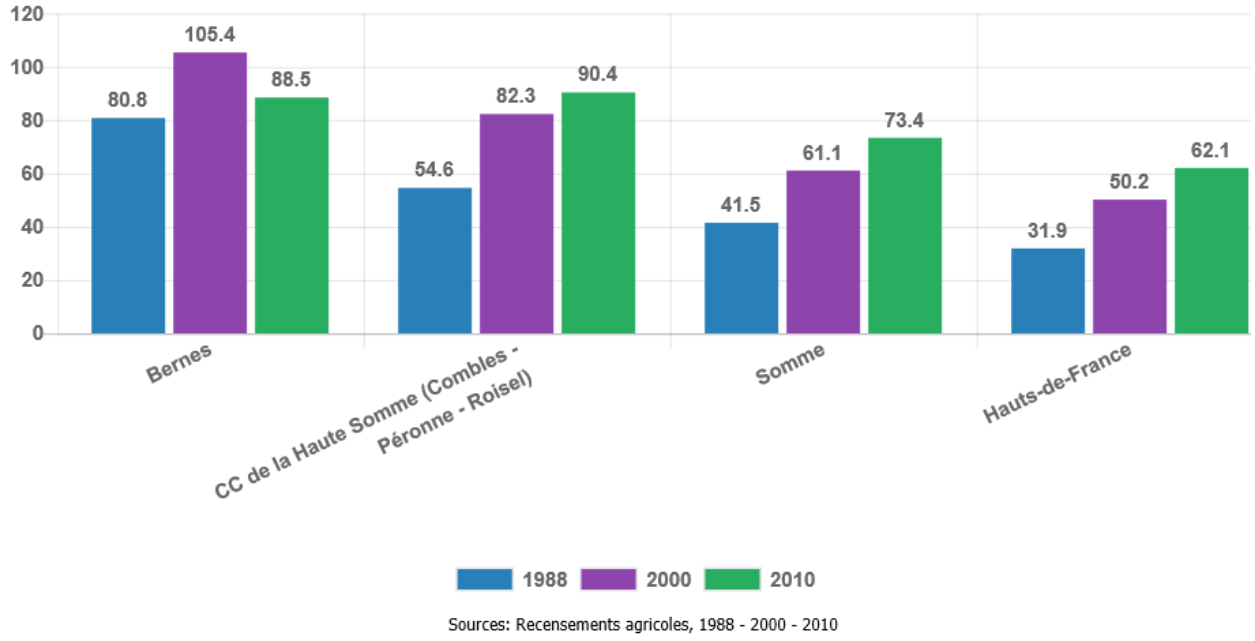


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Bernes	727	527	354
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a augmenté entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

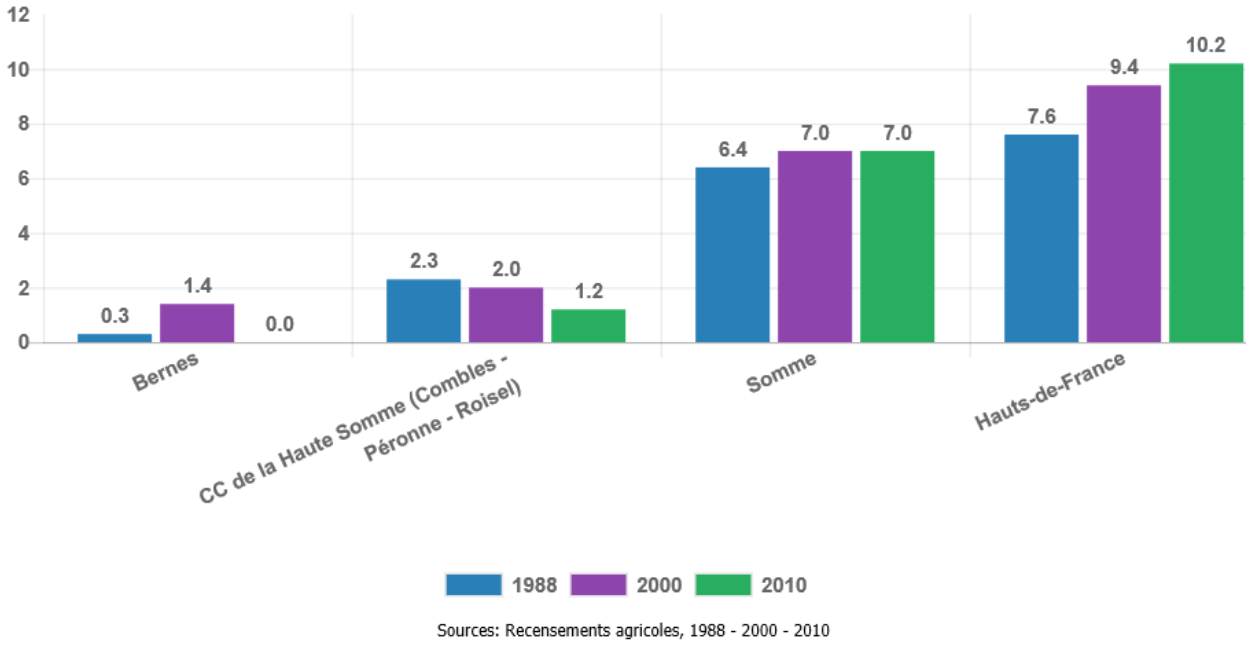


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Bernes	3	7	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Bernes

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Blé dur d'hiver	3,9739	0,57
Blé tendre d'hiver	321,1798	45,71
Betterave non fourragère / Bette	215,6571	30,69
Colza d'hiver	17,0637	2,43
Fève	12,0039	1,71
Haricot / Flageolet	11,0012	1,57
Jachère de 5 ans ou moins	0,3809	0,05
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	3,1368	0,45
Laitue / Batavia / Feuille de chêne	19,3378	2,75
Maïs	23,1802	3,30
Orge d'hiver	1,0730	0,15
Orge de printemps	1,9897	0,28
Potiron / Potimarron	0,0004	0,00
Pomme de terre de consommation	71,9572	10,24
Ray-grass de 5 ans ou moins	0,1228	0,02
Surface agricole temporairement non exploitée	0,5873	0,08

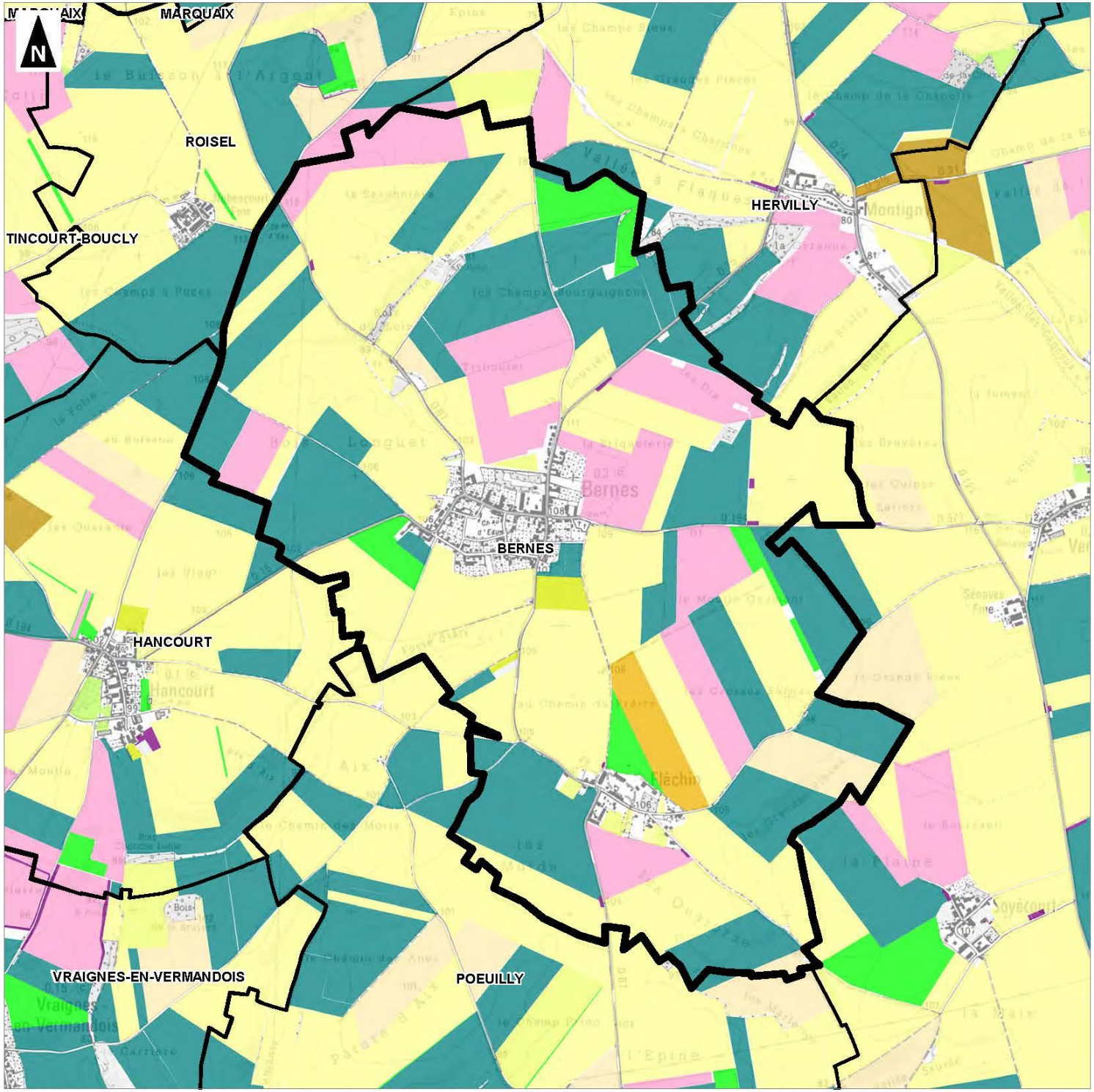
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 45%. Les cultures industrielles arrivent en deuxième position, avec notamment les cultures de betteraves de l'ordre de 30% du territoire. Les cultures de légumes ou fleurs arrivent en troisième position avec le colza (plus de 2%), le maïs (plus de 3%) et surtout les pommes de terre (plus de 10%). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : BERNES



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:18 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

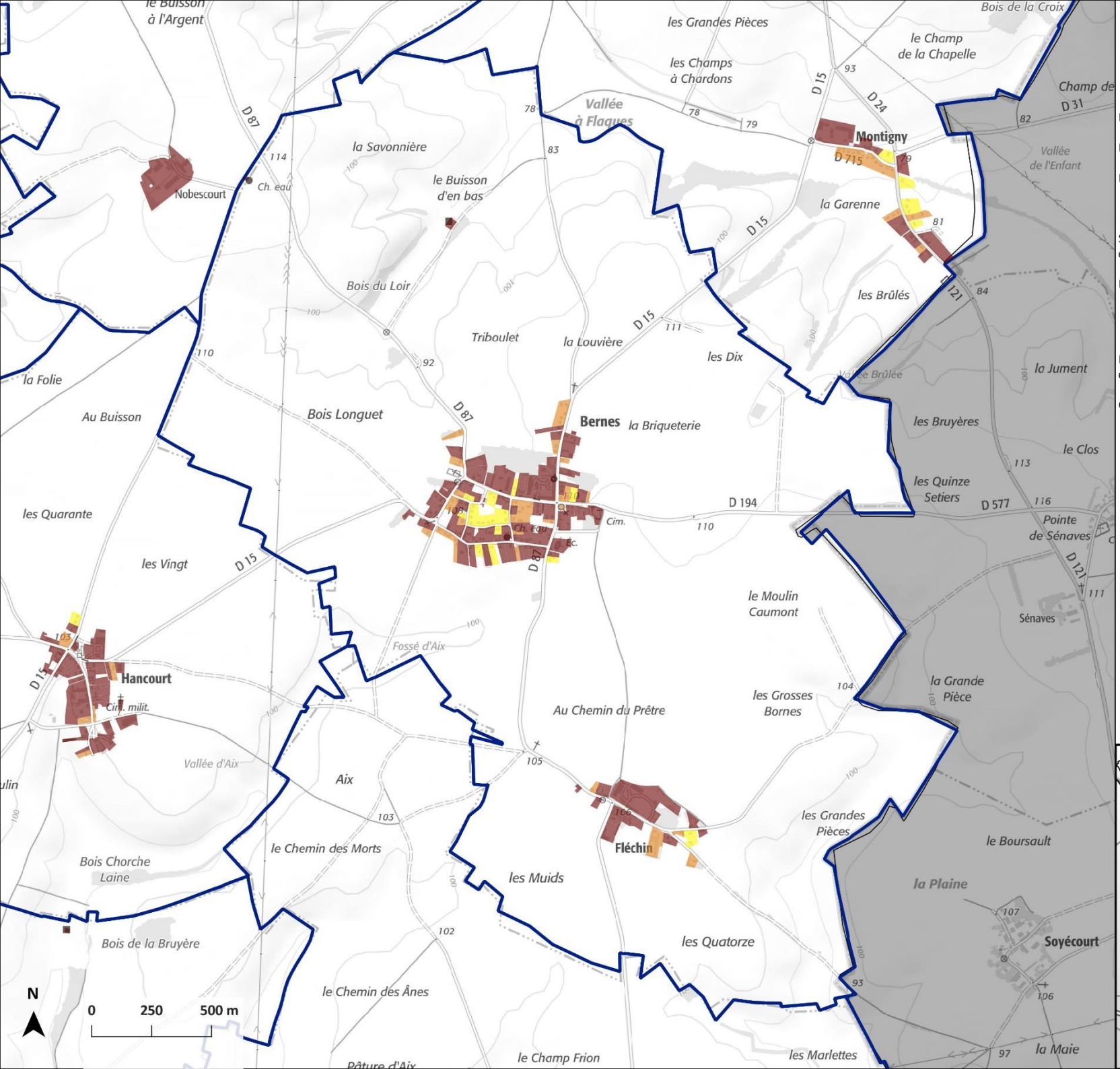
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Bernes

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80088
Commune	Bernes
Surf com (ha)	761
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	274048
Conso foncière totale (ha)	27
Conso foncière avant 70 (m²)	203273
Conso foncière avant 70 (ha)	20
Propriétés bâties avant 70	104
Surface moyenne avant 70 (m²)	1955
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1431
Conso foncière 70 2005 (m²)	43285
Conso foncière 70 2005 (ha)	4
Propriétés bâties avant 70	35
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1237
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1300
Conso foncière 2005-2015 (m²)	31405
Conso foncière 2005-2015 (ha)	3

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 - Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Bernes
Consommation du foncier

La commune comptait 349 habitants en 2014.

La superficie totale est de 761 hectares.

La consommation foncières est de :
- 20.3 hectares jusqu'en 1969.
- 4.3 hectares de 1970 à 2005.
- 3.1 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 27.4 hectares, qui représente 3.6 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1955 m² jusqu'en 1969
- 1237 m² de 1970 à 2005
- 1309 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Bernes représente 1.3 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

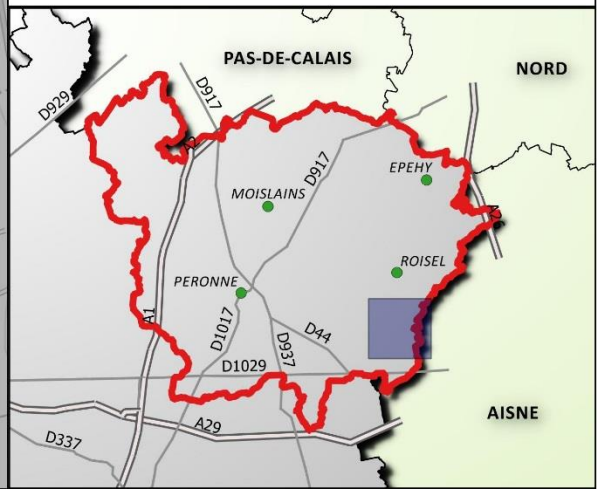
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1431 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1300 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1309 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Un seul exploitant de Bernes a participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

L'âge de cet exploitant n'est pas repris ici par discrétion.

Statut des exploitations

/

Emplois salariés

Cet exploitant n'emploie pas de salarié.

Surface Agricole Utile

Sa SAU est de 133 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Il n'est pas labellisé et ne vend pas ses produits directement.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Son parcellaire est dispersé en îlots, la terre est qualifiée de bonne.

Contraintes à l'agriculture

Il n'en a pas fait mention.

Avenir et projets

L'exploitant estime son exploitation viable et n'a pas de projet de construction pour l'avenir.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

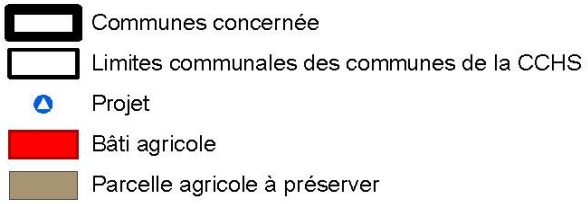
Cette cartographie est présentée ci-après.

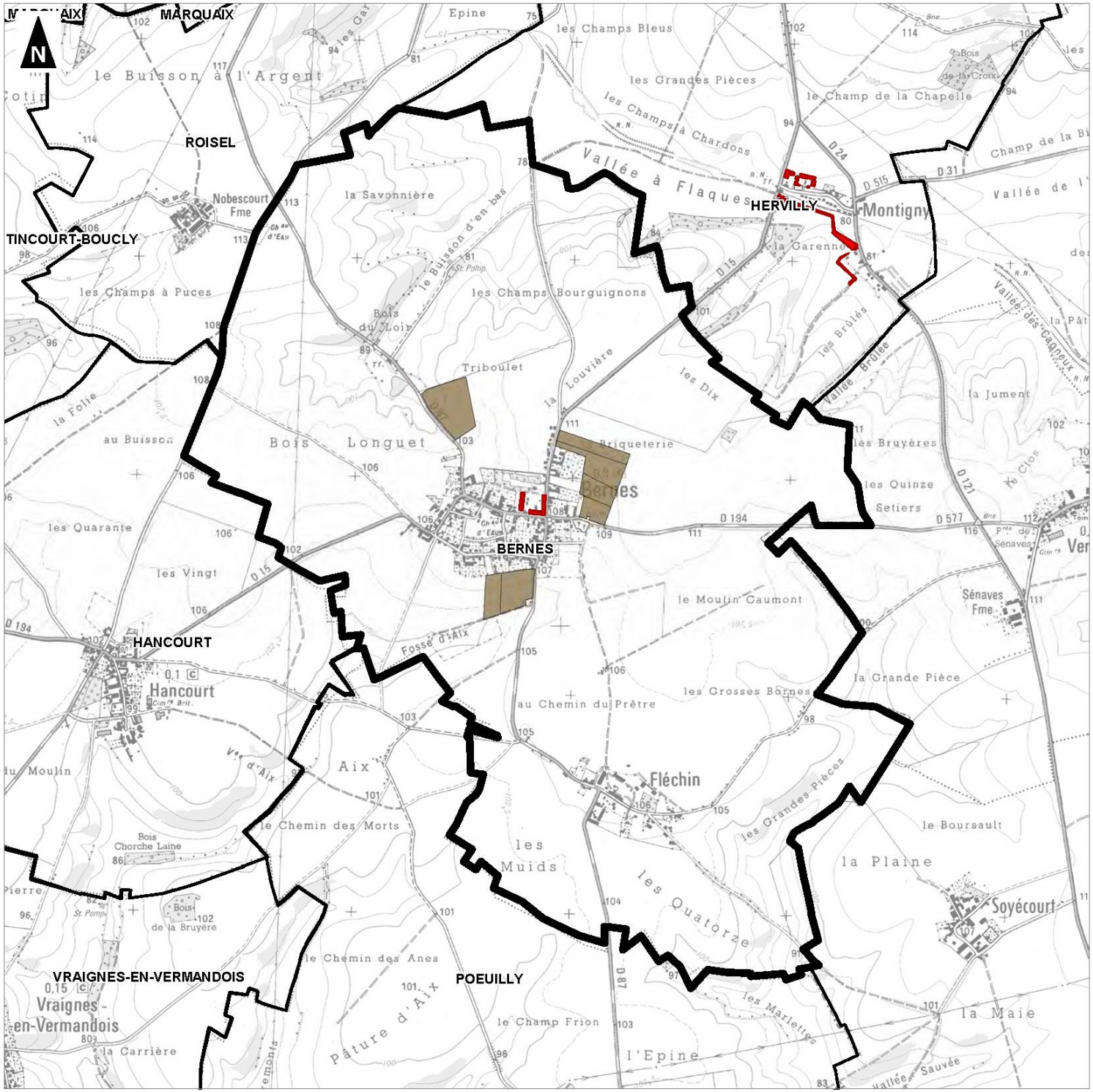
Carte 3 - Carte sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : BERNES





1:18 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

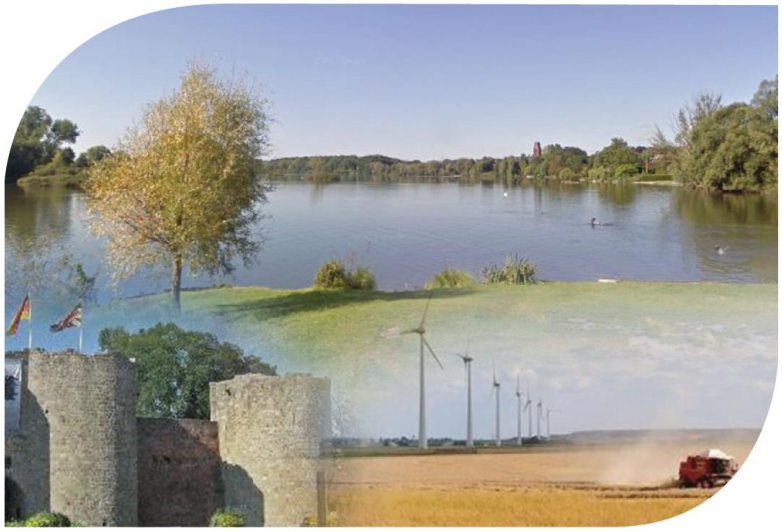
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Barleux

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Barleux

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Barleux	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6
1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12
CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13
2.1 Définition 14
2.2 Sur Barleux 15
CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17
3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Barleux 19
CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21
4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

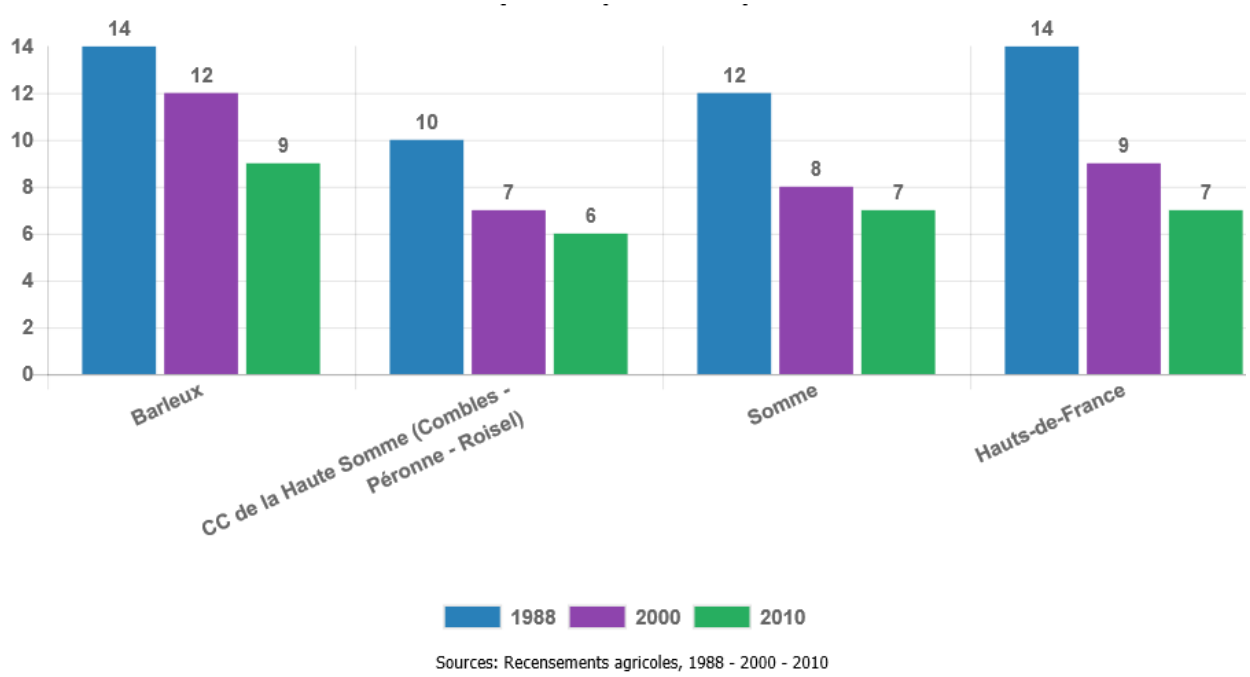


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a décliné de manière conséquente entre 1988 et 2010. Barleux conserve toutefois plus d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation augmenter entre 1988 et 2000 pour ensuite diminuer entre 2000 et 2010. Les neuf exploitations restantes sur Barleux ont plus de deux UTA, ce qui est supérieur à la moyenne observée sur la CCHS.

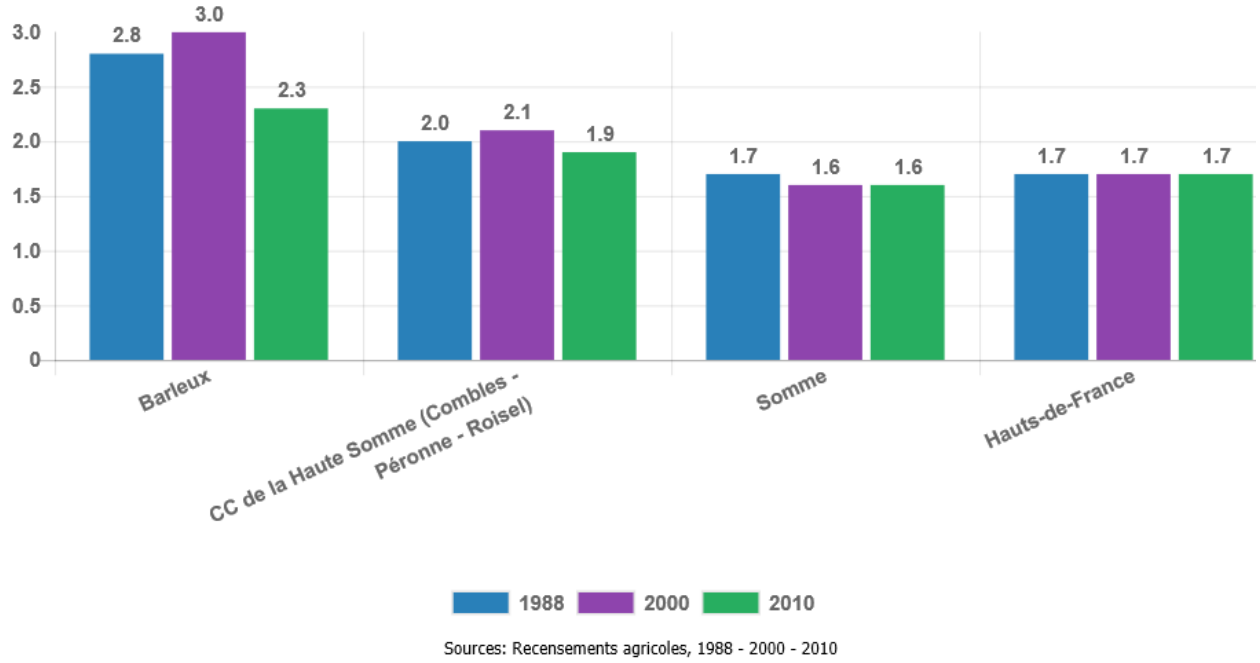


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement peu présent sur Barleux. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est toujours très peu important en 2010, comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région.

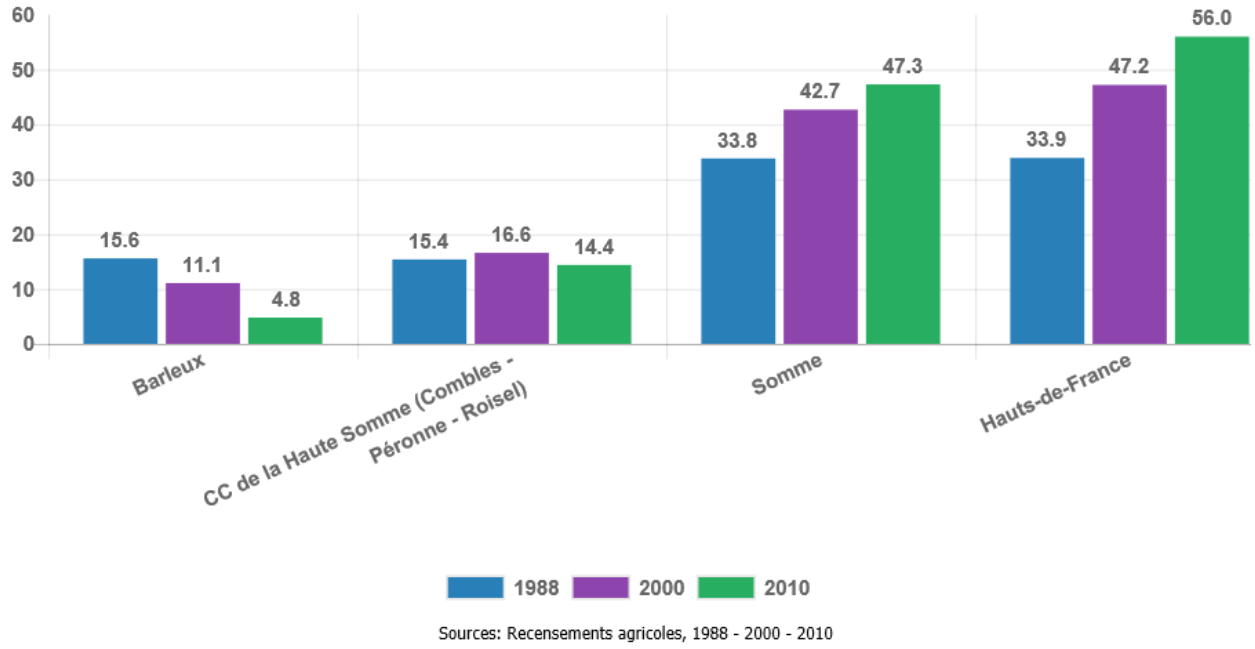


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

43 UGB étaient encore recensée en 2010 contre 218 en 1988.

	1988	2000	2010
Barleux	218	133	43
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations de Barleux a progressé entre 1988 et 2010 .La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

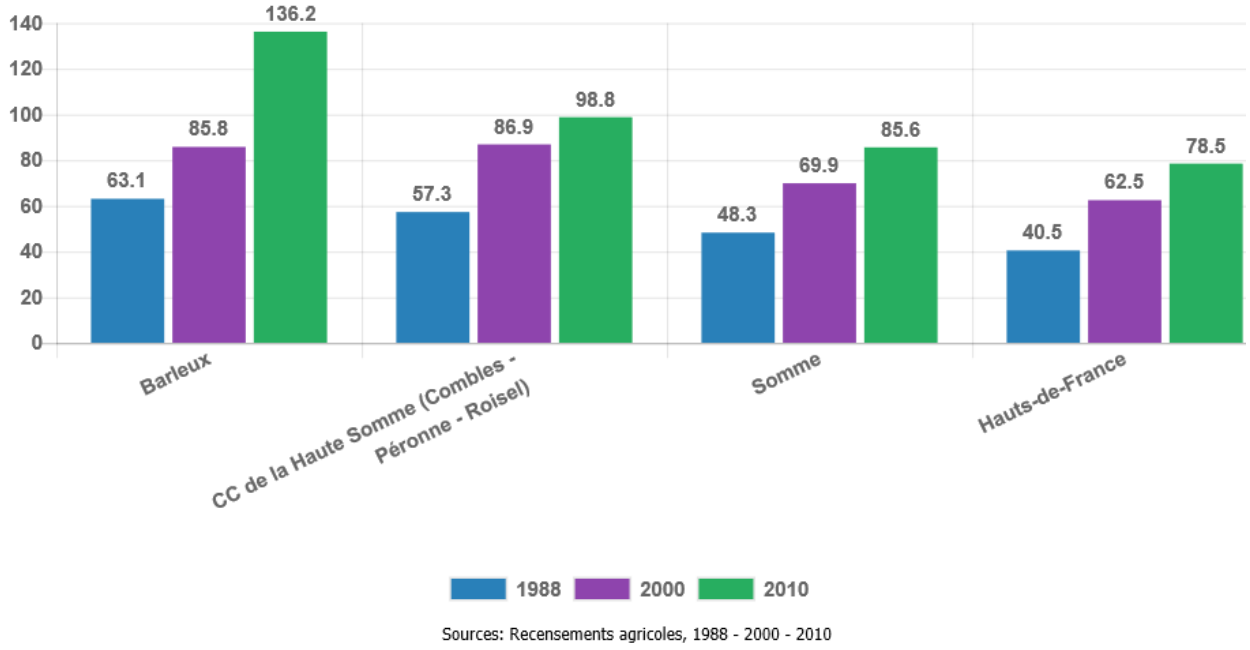


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations de Barleux est passée de 883 ha en 1988 à 1126 ha en 2010.

	1988	2000	2010
Barleux	883	1030	1226
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2010. Ce chiffre est sensiblement supérieur à la moyenne observée sur la CCHS, le département et la Région.

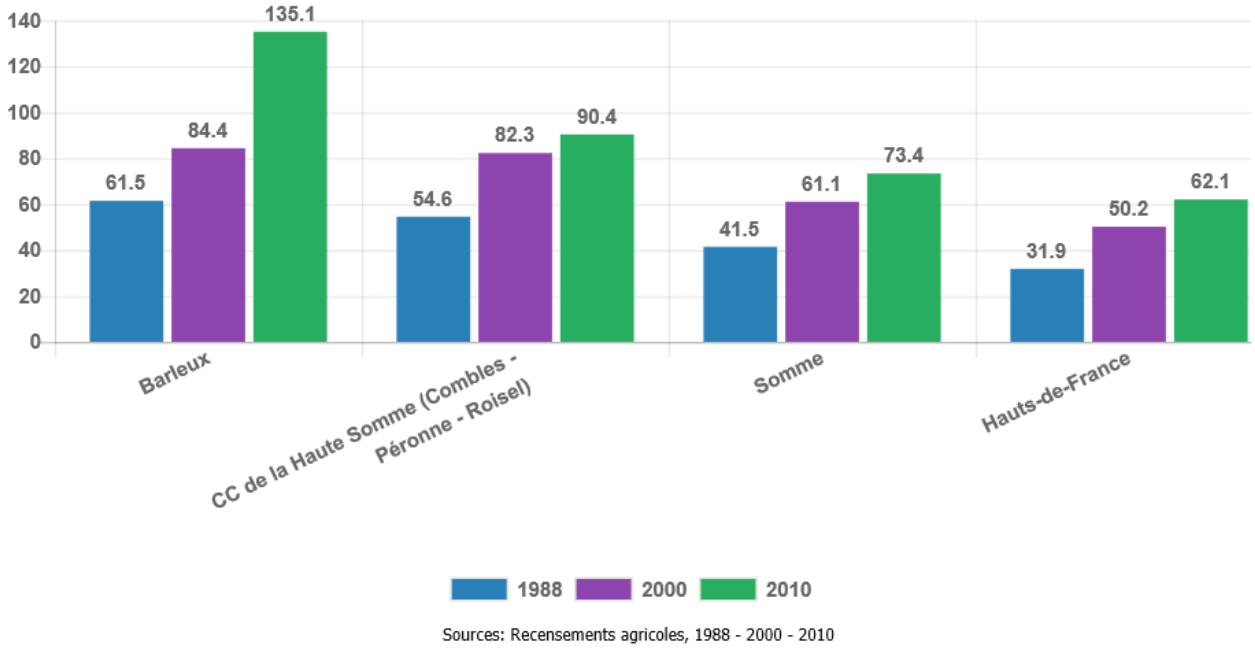


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Barleux	861	1013	1216
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation est resté à peu près stable entre 1988 et 2010 malgré une légère diminution. En 2010, la SAU toujours en herbe sur la commune est équivalente à la moyenne observée sur la CCHS.

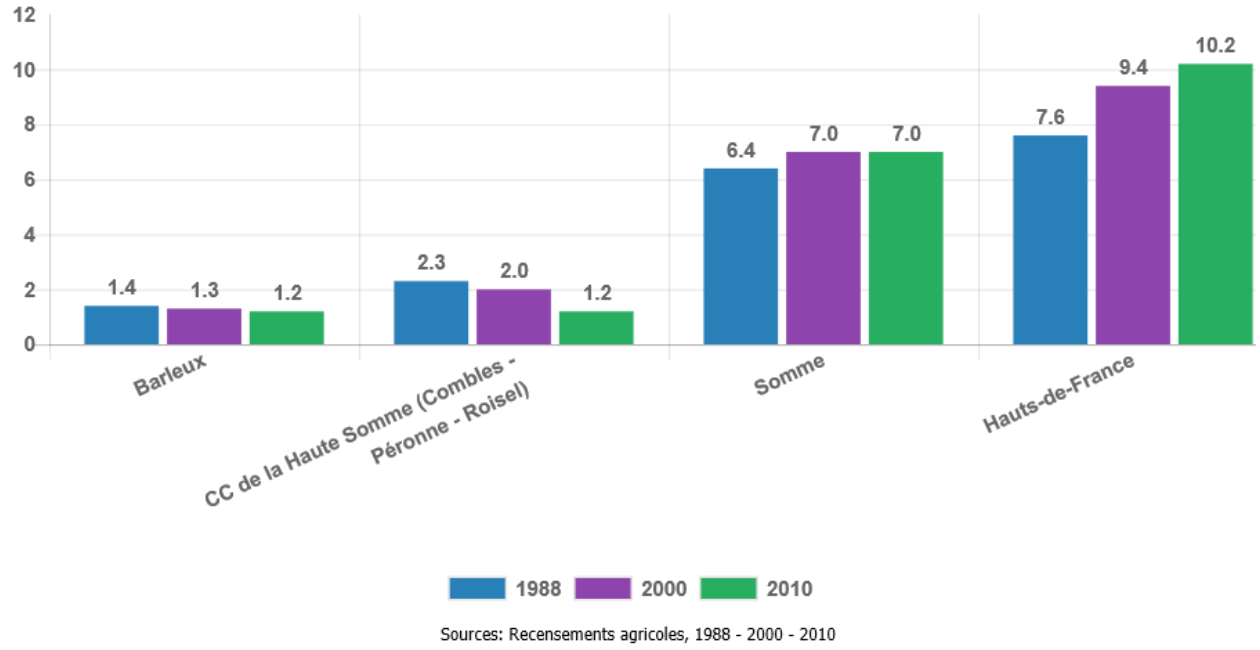


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Barleux	20	15	11
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Barleux

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 - Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	0,67	0,10%
Blé tendre d'hiver	337,33	49,59%
Betterave non fourragère / Bette	153,45	22,56%
Blé tendre de printemps	2,84	0,42%
Colza d'hiver	15,52	2,28%
Autre fourrage annuel d'un autre genre	0,29	0,04%
Fève	0,09	0,01%
Haricot / Flageolet	7,80	1,15%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	3,08	0,45%
Lin fibres	9,06	1,33%
Maïs	10,10	1,48%
Moutarde	2,54	0,37%
Orge d'hiver	0,08	0,01%
Pois fourrager de printemps implanté pour la récolte 2017	0,62	0,09
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	3,59	0,53%
Petits pois	0,38	0,06%
Prairie en rotation longue (6 ans ou plus)	0,12	0,02%
Pomme de terre de consommation	123,73	18,19%
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	2,01	0,30%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,91	0,13%
Taillis à courte rotation	6,09	0,90%

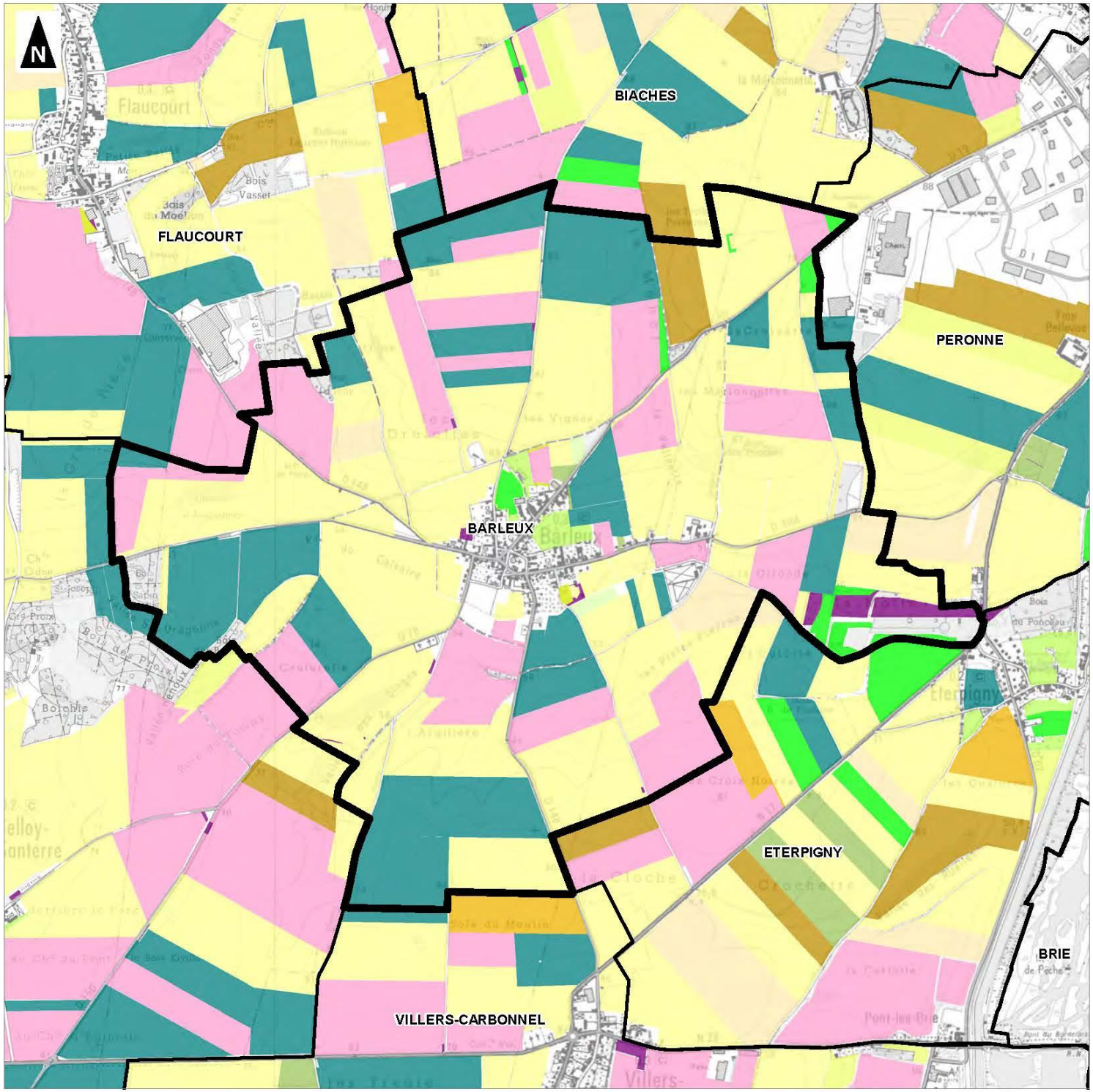
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à presque 50%. Les cultures industrielles arrivent en deuxième position, avec notamment les cultures de betteraves de l'ordre de 22% du territoire. Les cultures de légumes ou fleurs arrivent en troisième position avec le colza (plus de 2%) et les pommes de terre (plus de 18%). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : BARLEUX



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:18 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

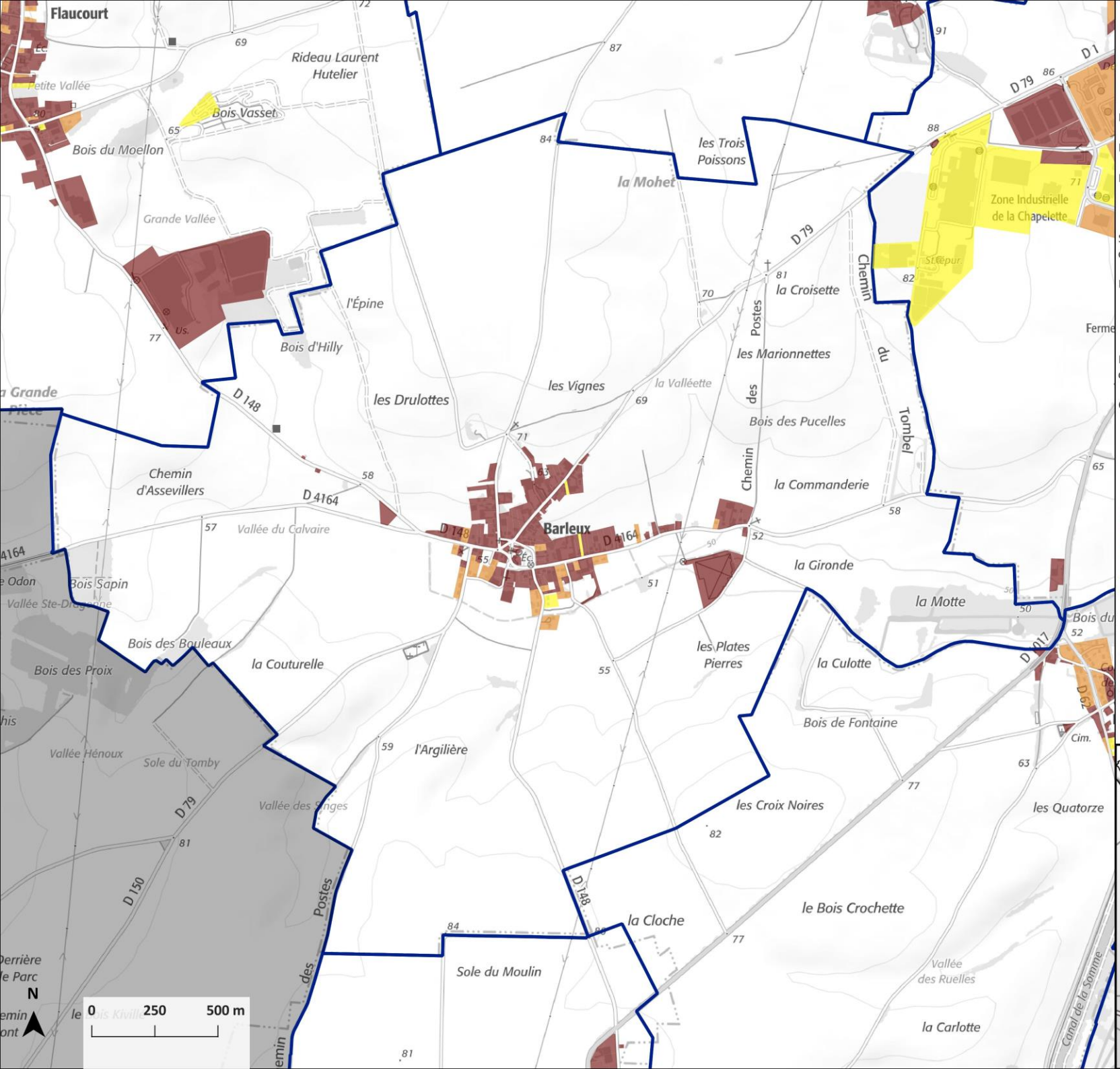
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Barleux

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80054
Commune	Barleux
Surf com (ha)	746
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	235992
Conso foncière totale (ha)	24
Conso foncière avant 70 (m²)	199748
Conso foncière avant 70 (ha)	20
Propriétés bâties avant 70	93
Surface moyenne avant 70 (m²)	2148
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1176
Conso foncière 70 2005 (m²)	31898
Conso foncière 70 2005 (ha)	3
Propriétés bâties avant 70	27
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1181
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1100
Conso foncière 2005-2015 (m²)	5686
Conso foncière 2005-2015 (ha)	1

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 - Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Barleux
Consommation du foncier

La commune comptait 230 habitants en 2014.

La superficie totale est de 746 hectares.

La consommation foncières est de :
- 20 hectares jusqu'en 1969.
- 3.2 hectares de 1970 à 2005.
- 0.6 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 23.6 hectares, qui représente 3.2 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 2148 m² jusqu'en 1969
- 1181 m² de 1970 à 2005
- 1137 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Barleux représente 1.1 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

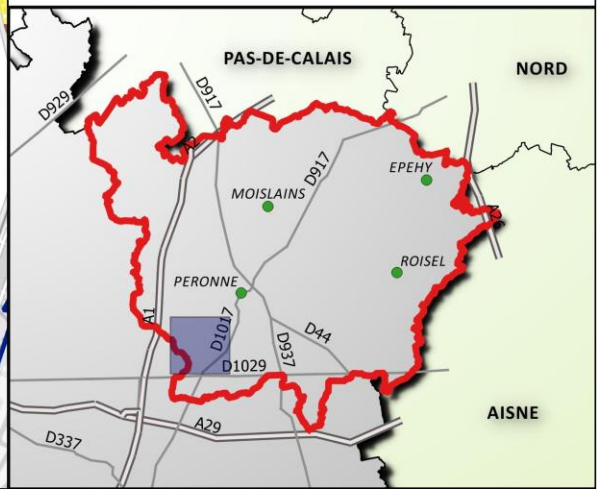
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1176 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1100 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1137 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Quatre exploitants de Barleux ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 51 ans.

Statut des exploitations

Trois exploitations sont des EARL, la dernière est un GAEC.

Emplois salariés

Un seul des exploitants ne possède pas de salarié.

Le nombre de salariés pour les autres exploitants est modeste (pas plus de deux salariés).

Surface Agricole Utile

La moyenne des SAU des exploitants est de 156 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Seul l'un des exploitants dispose d'un Label (Global Gap). Aucun d'entre eux ne vend ses produits directement.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Les quatre exploitants possèdent un parcellaire dispersé en îlots, la qualité de leur terre est jugée de moyenne à bonne.

Contraintes à l'agriculture

Deux exploitants estiment leur parcellaire contraint, les deux autres ont leurs parcelles soumises à un PPRI.

Avenir et projets

Les quatre exploitants estiment l'avenir de leur exploitation viable, aucun n'a de projet de construction à l'avenir. L'un des exploitants a un projet de changement de destination.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

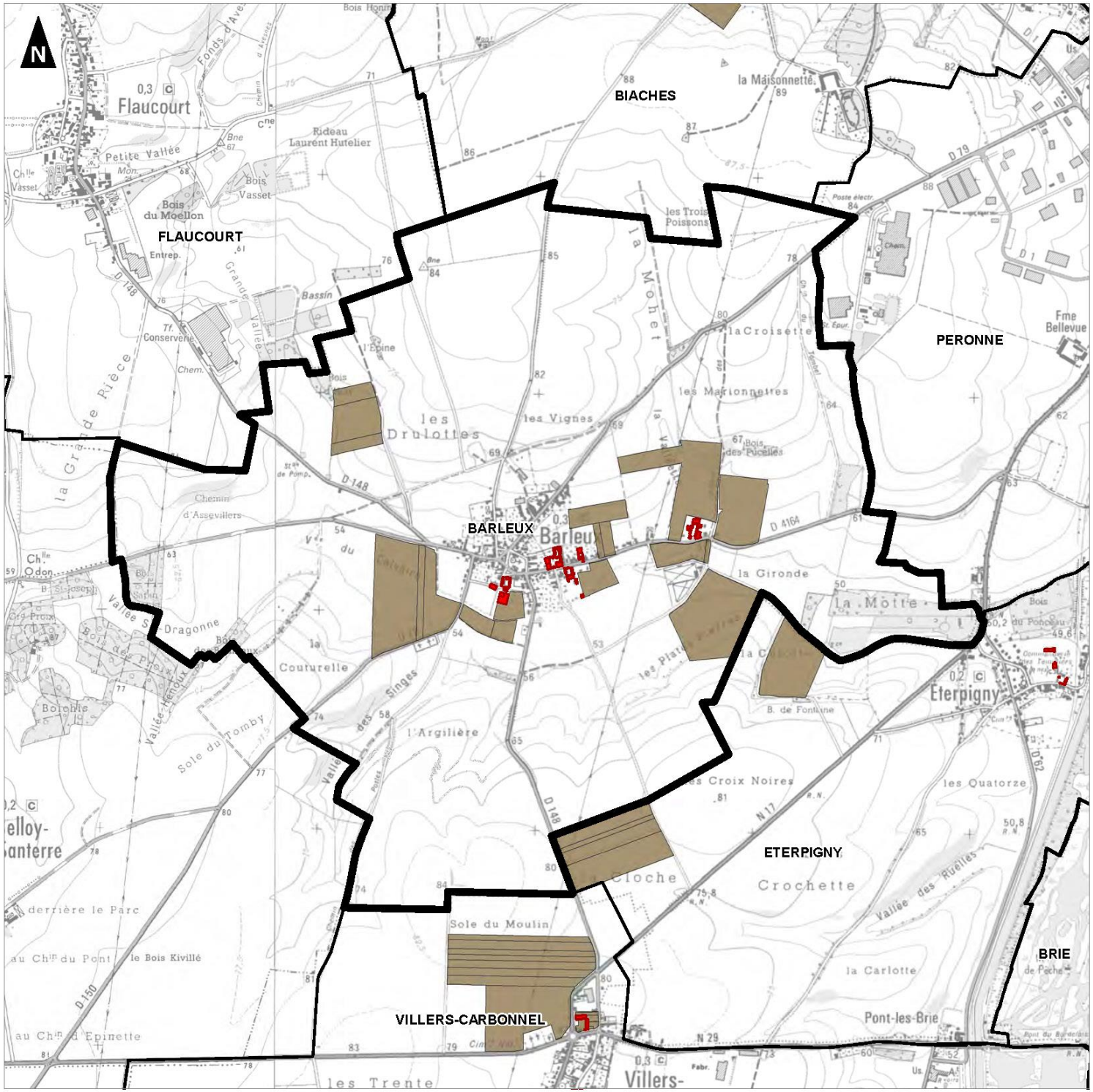
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : BARLEUX



- Communes concernée
- Limites communales des communes de la CCHS
- Projet
- Bâti agricole
- Parcelle agricole à préserver

0 500 1 000
Mètres

1:18 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

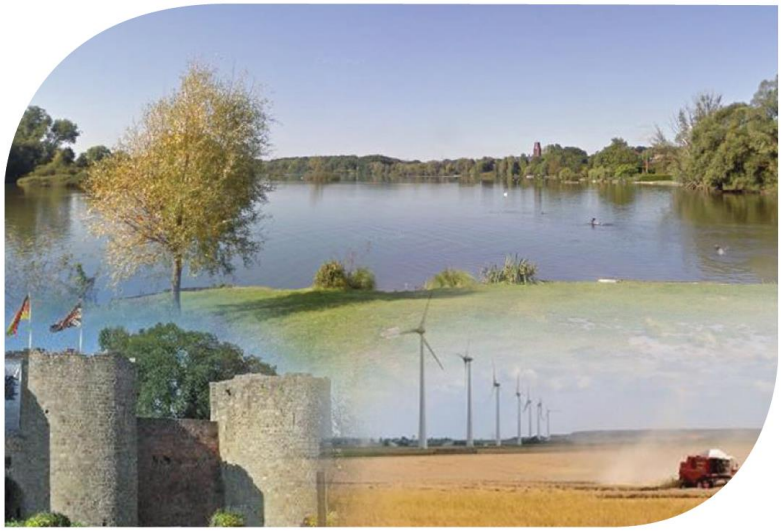
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Allaines

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Allaines

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Allaines	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Allaines 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Allaines 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 23

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

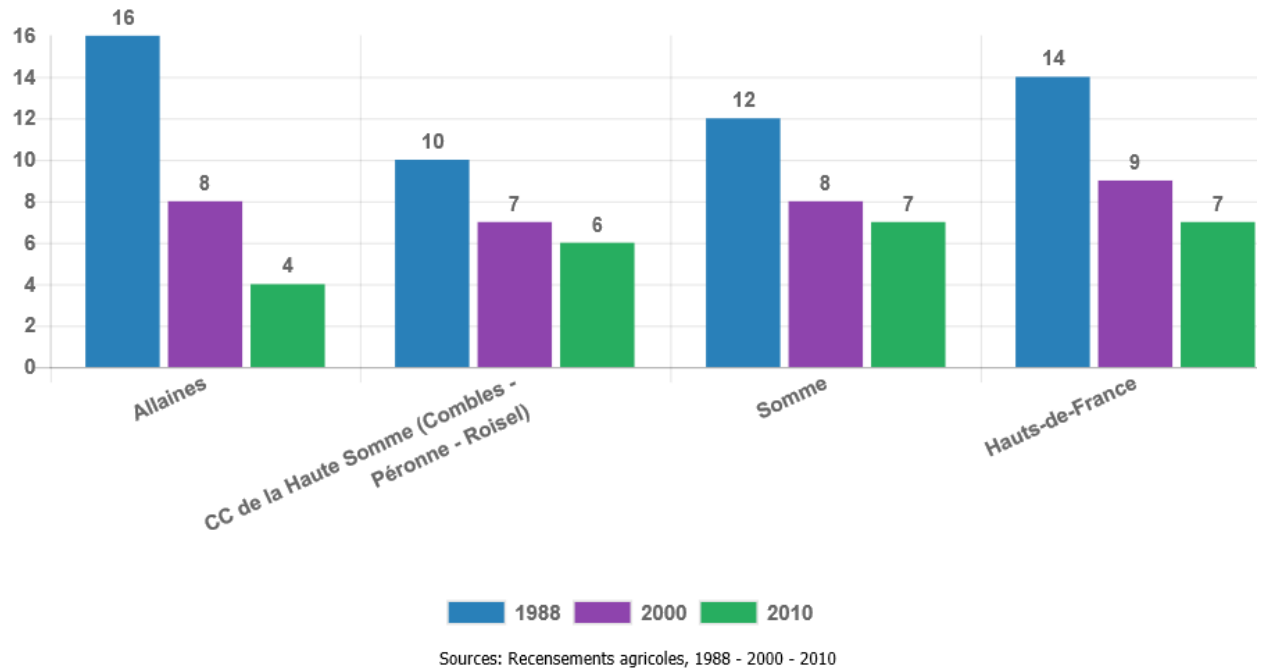


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a été divisé par deux entre 1988 et 2000, ainsi qu'entre 2000 et 2010. Allaines a deux fois moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation légèrement diminuer entre 1988 et 2000. Les quatre exploitations restantes sur Allaines ont donc une UTA légèrement inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

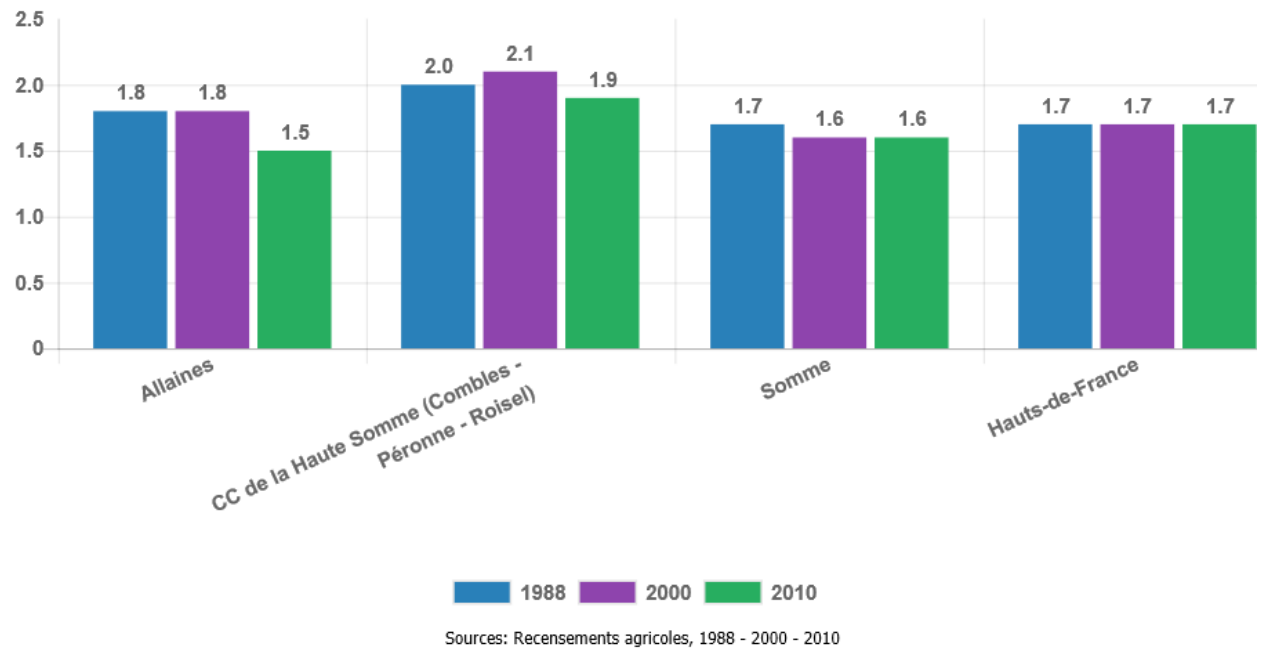


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement plutôt présent sur Allaines. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est résiduel en 2010, comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région.

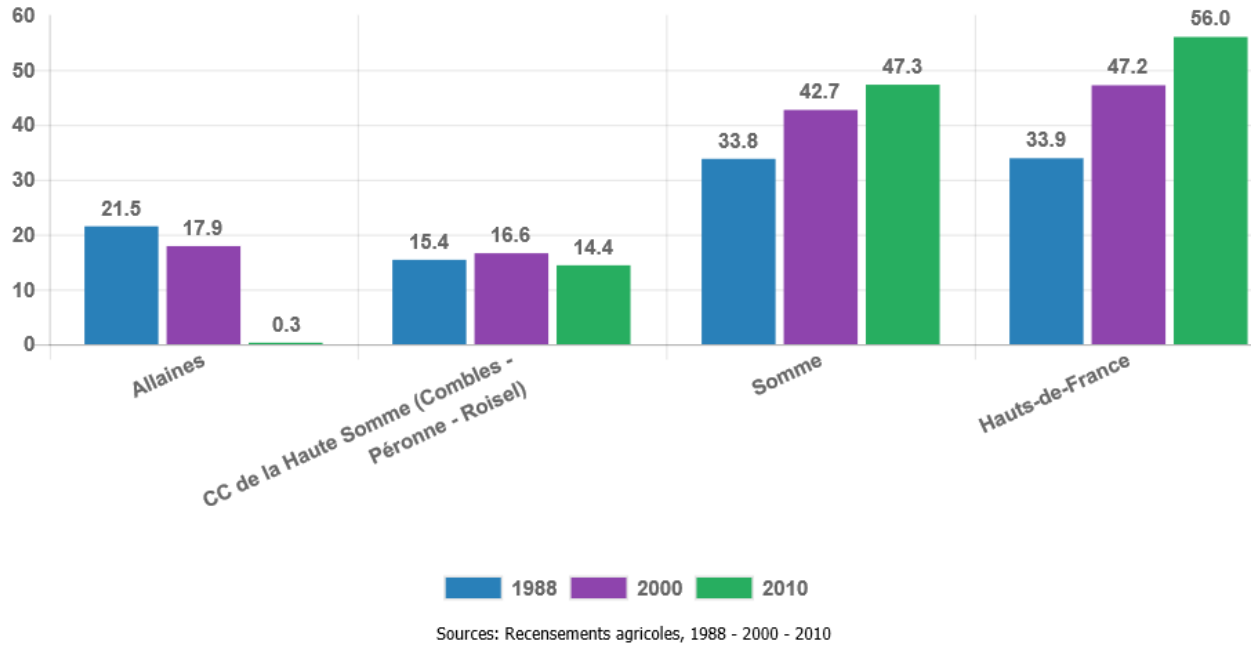


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Seule une UGB a été recensée en 2010 contre 143 en 2000 et 344 en 1988.

	1988	2000	2010
Allaines	344	143	1
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations d'Allaines a continuellement augmenté entre 1988 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

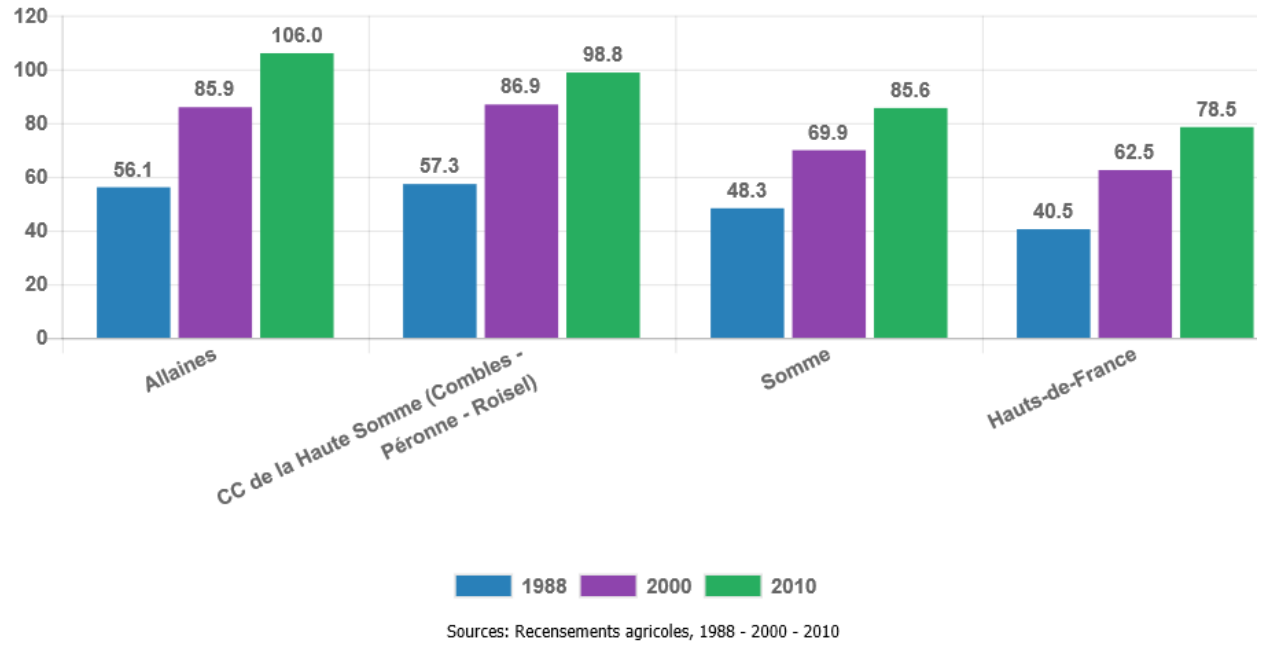


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations d'Allaines est passée de 898 ha en 1988 à 424 ha en 2010, notamment par la perte de quatre exploitations sur le territoire communal.

	1988	2000	2010
Allaines	898	687	424
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmenté entre 1988 et 2010 en étant multiplié par deux. Ceci est à mettre en relation avec la disparition des exploitations et l'augmentation globale de la SAU.

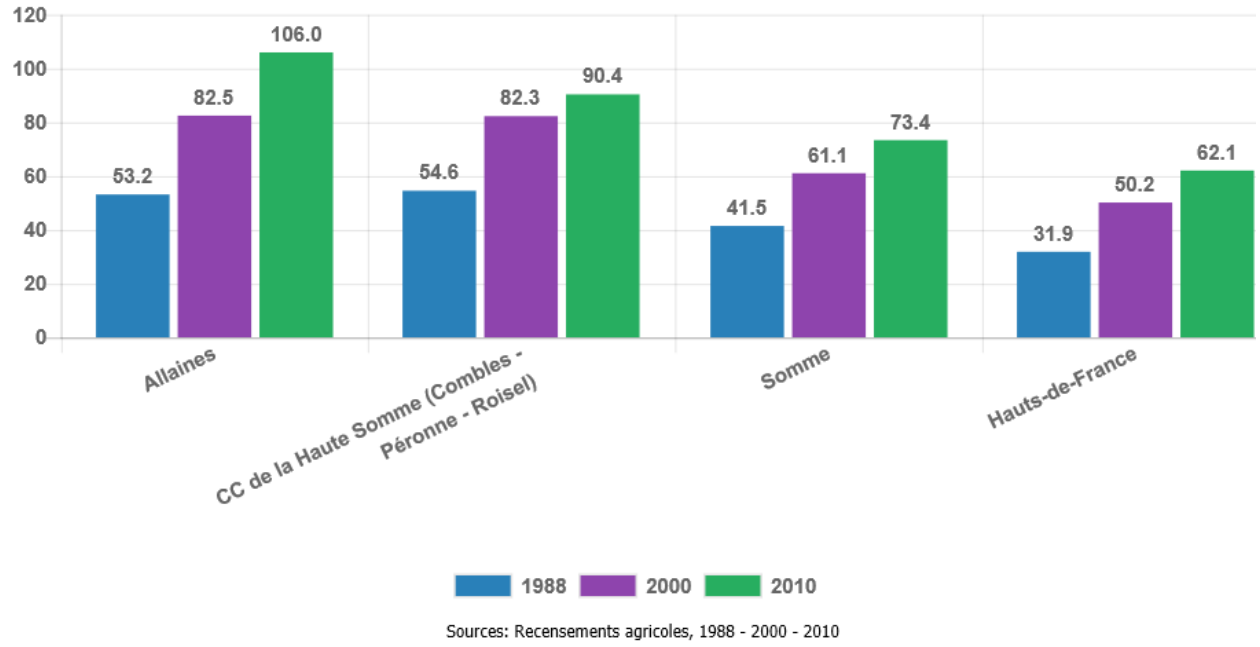


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Allaines	851	660	424
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation avait légèrement augmenté entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

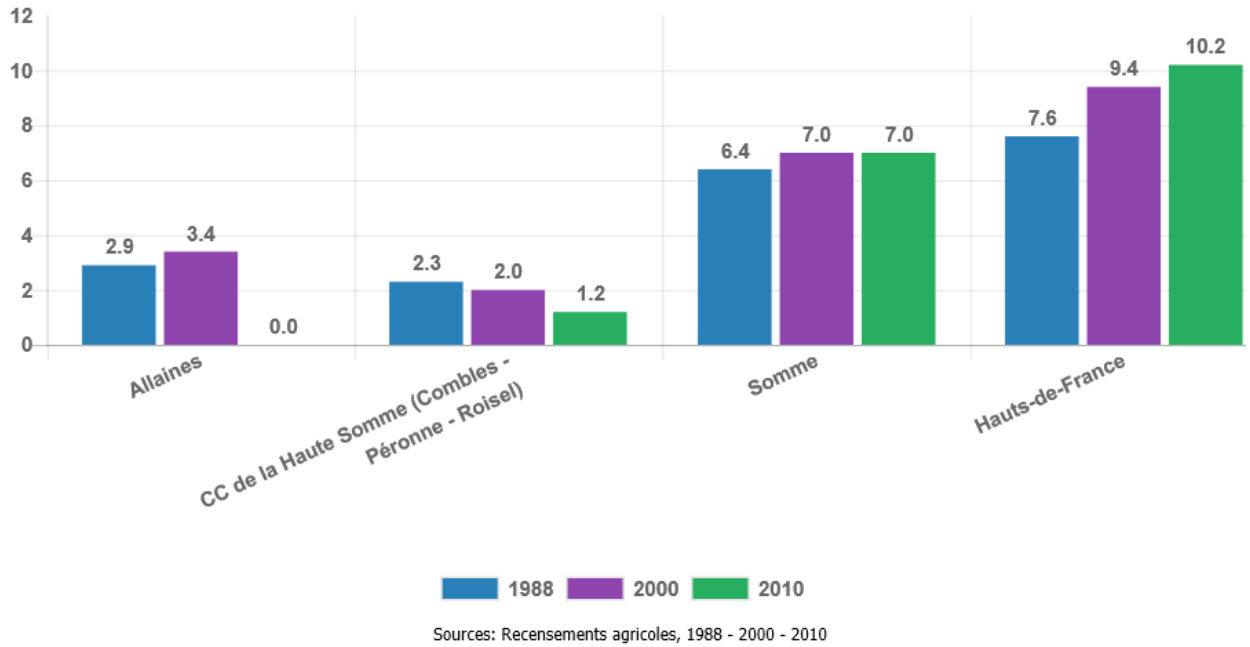


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Allaines	47	27	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Allaines

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 – Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Avoine de printemps	1,98	0,28%
Bande tampon	0,44	0,06%
Blé tendre d'hiver	324,30	46,37%
Betterave non fourragère / Bette	129,92	18,58%
Betterave fourragère	0,10	0,01%
Colza d'hiver	62,14	8,88%
Jachère de 5 ans ou moins	0,55	0,08%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	16,48	2,36%
Lin fibres	10,57	1,51%
Luzerne implantée pour la récolte 2016	1,01	0,14%
Luzerne implantée pour la récolte 2017	4,08	0,58%
Autre luzerne	7,30	1,04%
Maïs ensilage	6,58	0,94%
Maïs	29,92	4,28%
Orge d'hiver	42,41	6,06%
Orge de printemps	0,09	0,01%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	11,21	1,60%
Petits pois	16,70	2,39%
Pomme de terre de consommation	27,86	3,98%
Pomme de terre féculière	4,23	0,60%
Surface agricole temporairement non exploitée	1,55	0,22%

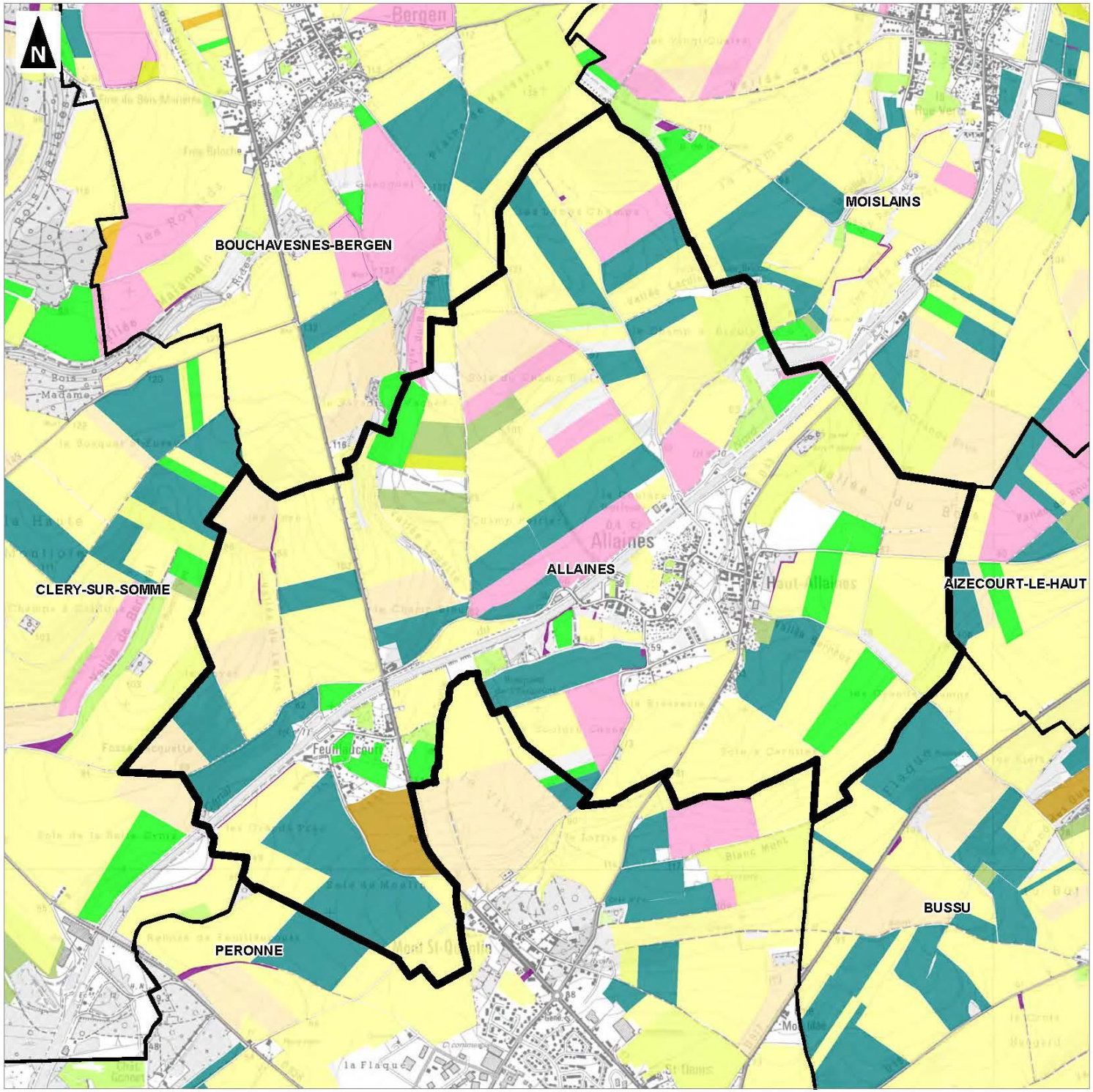
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 46%. Les cultures industrielles arrivent en deuxième position, avec notamment les cultures de betteraves de l'ordre de 18% du territoire. Les cultures de légumes ou fleurs arrivent en troisième position avec le colza (plus de 8%), le maïs (plus de 4%), les pommes de terre (plus de 4%).L'orge occupe également une part non négligeable du sol agricole (plus de 6%). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : ALLAINES



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000
Mètres

1:19 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

3.2 Analyse de la consommation foncière sur Allaines

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80017
Commune	Allaines
Surf com (ha)	836
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	387774
Conso foncière totale (ha)	39
Conso foncière avant 70 (m²)	187502
Conso foncière avant 70 (ha)	19
Propriétés bâties avant 70	100
Surface moyenne avant 70 (m²)	1875
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1243
Conso foncière 70 2005 (m²)	131456
Conso foncière 70 2005 (ha)	13
Propriétés bâties avant 70	85
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1547
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1509
Conso foncière 2005-2015 (m²)	69854
Conso foncière 2005-2015 (ha)	7

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 - Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20

Commune de Allaines
Consommation du foncier

La commune comptait 439 habitants en 2014.

La superficie totale est de 836 hectares.

La consommation foncières est de :
18.8 hectares jusqu'en 1969.
13.1 hectares de 1970 à 2005.
7 hectares de 2006 à 2015.
Soit un total de 38.8 hectares, qui représente 4.6 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
1875 m² jusqu'en 1969
1547 m² de 1970 à 2005
3326 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Allaines représente 1.8 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

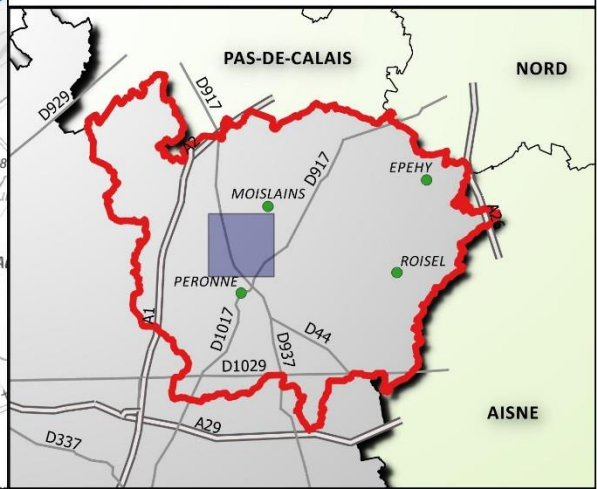
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
1243 m² par maison jusqu'en 1969.
1509 m² par maison de 1970 à 2005.
2159 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Aucun exploitant d'Allaines n'a participé à l'enquête.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

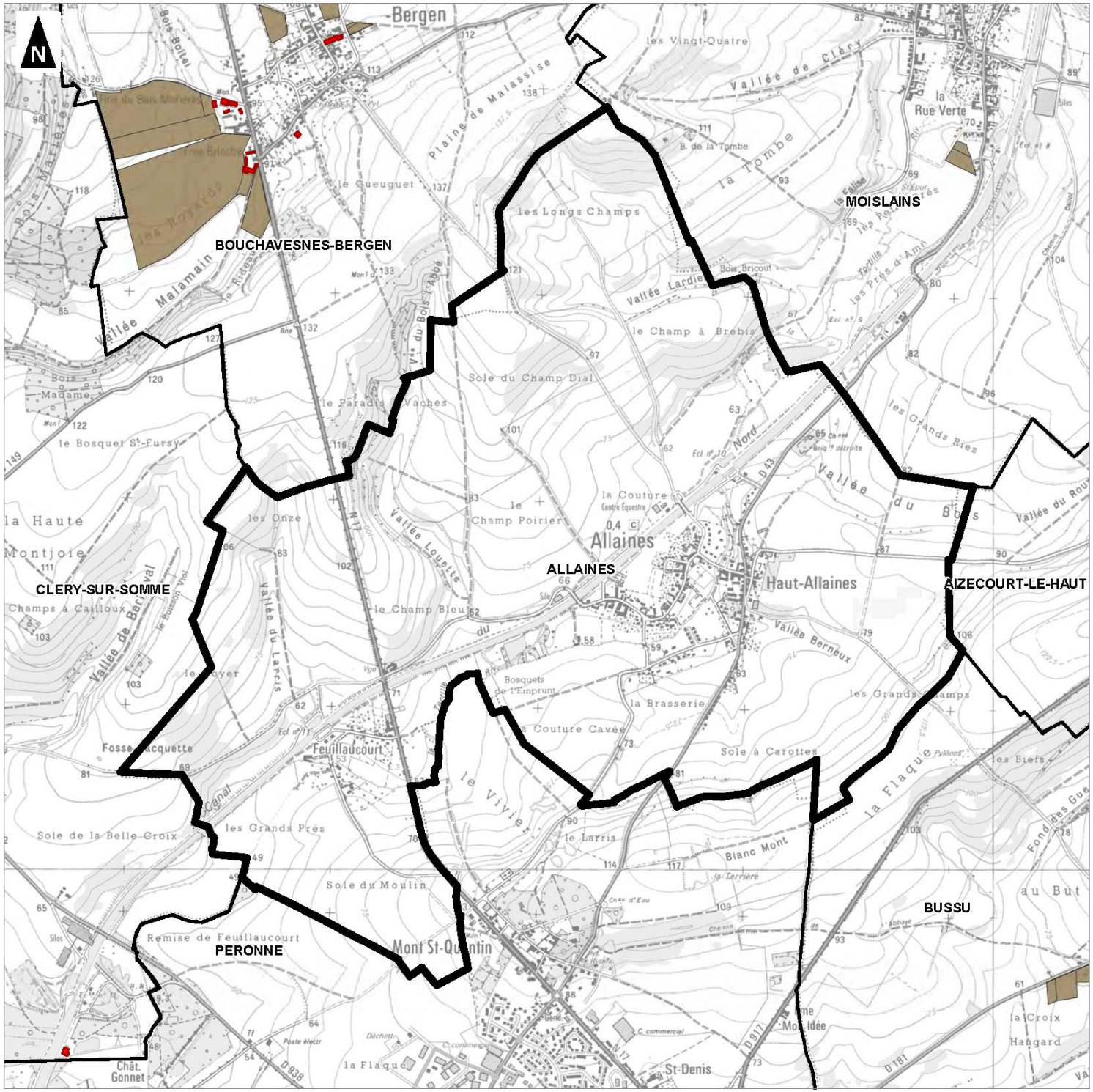
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Sensibilité communale – p24

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : ALLAINES



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Projet

Bâti agricole

Parcelle agricole à préserver

1:19 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

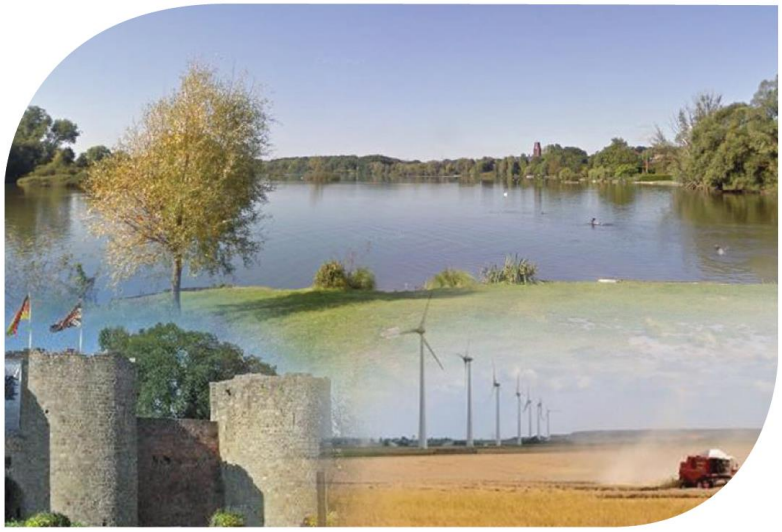
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Aizecourt-le-Haut

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Aizecourt-le-Haut

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Aizecourt-le-Haut	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Aizecourt-le-Haut 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Aizecourt-le-Haut 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 24

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) »

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

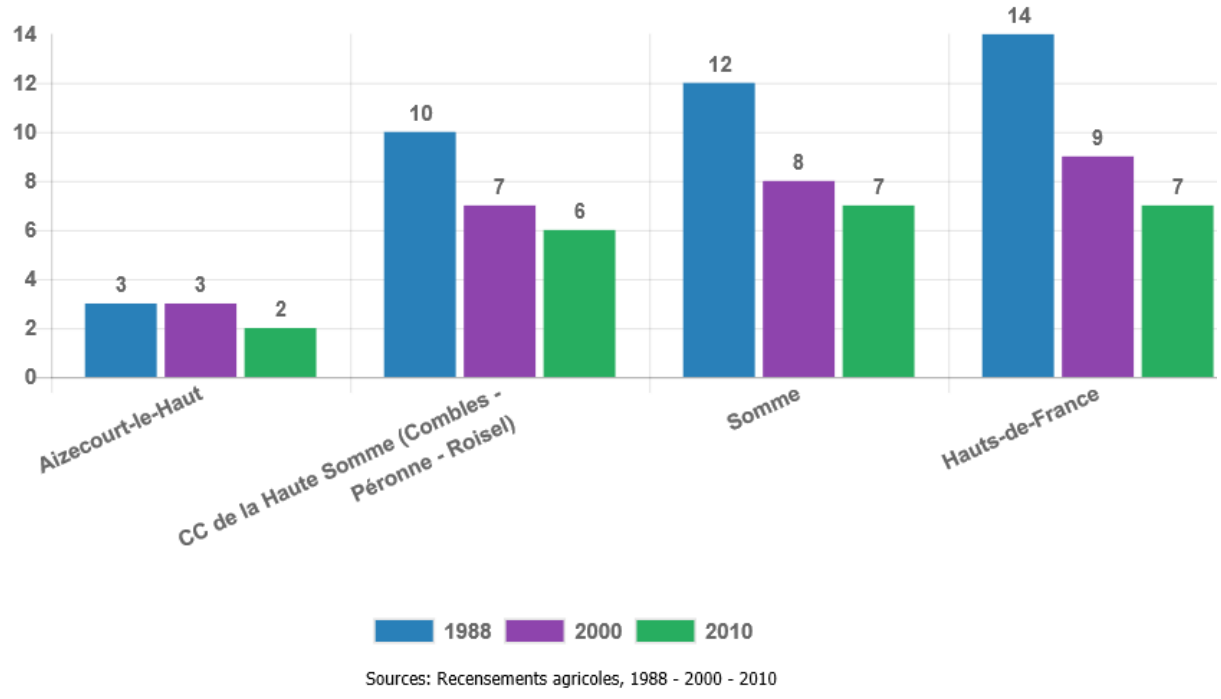


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre de sièges d'exploitations agricoles sur la commune est resté stable entre 1988 et 2000. Entre 2000 et 2010, une exploitation a cessé. Aizecourt-le-Haut a environ trois fois moins de sièges d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme, du département de la Somme et de la Région Hauts de France.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation augmenter de façon exponentielle entre 1988 et 2010 passant de 3,7 UTA en 1988 à 24 UTA en 2010. Cette très forte augmentation s'explique par l'ouverture en 2015 d'une ferme agro-écologique.

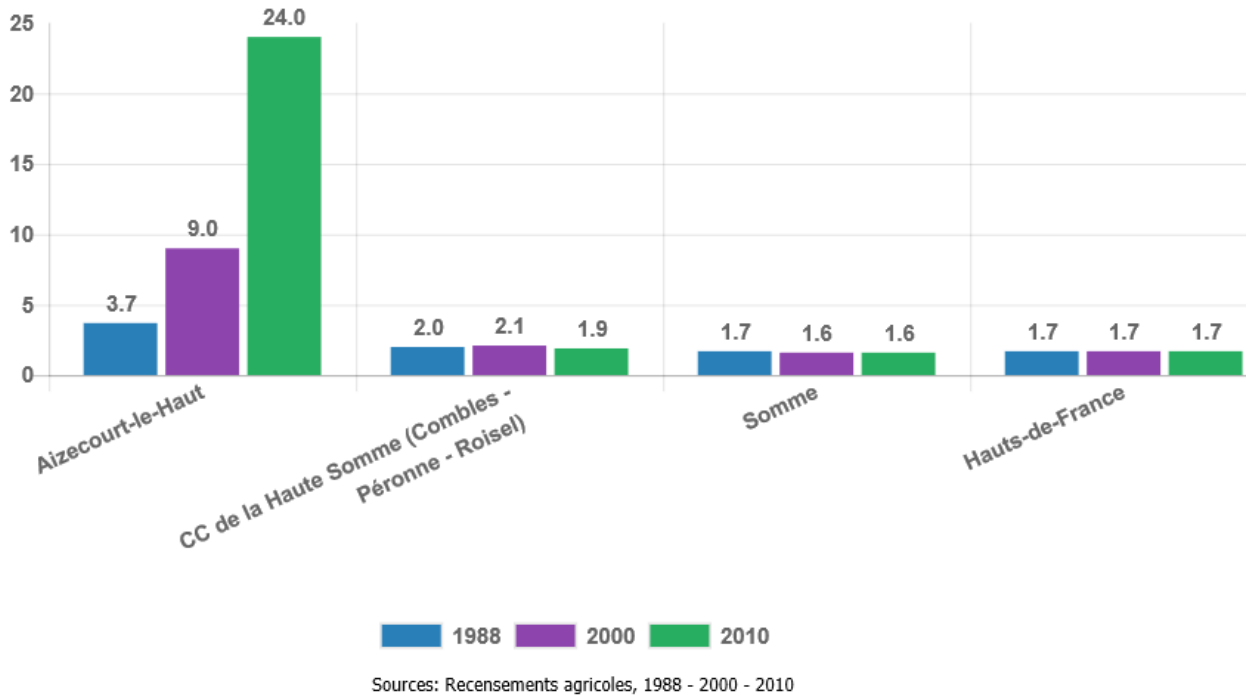


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement plutôt présent sur Aizecourt-le-Haut. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est cependant devenu nul en 2010.

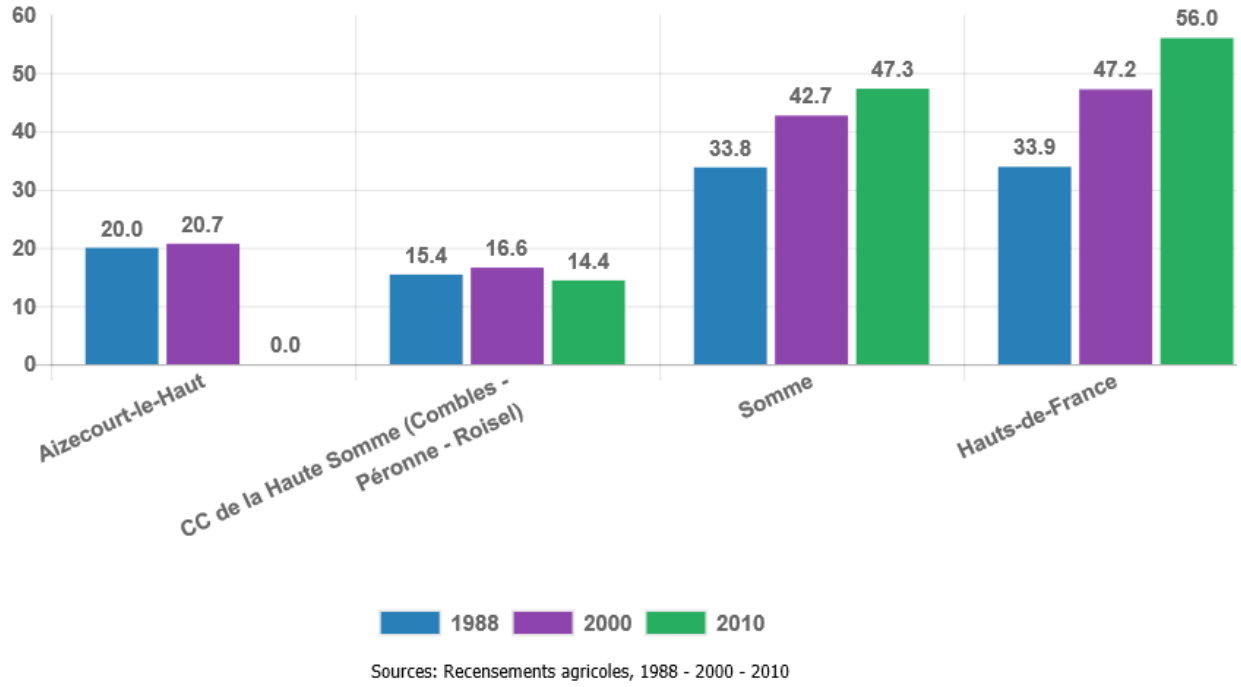


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Aucune UGB n'a été recensée en 2010 alors que leur nombre était encore de 62 en 2000.

	1988	2000	2010
Aizecourt-le-Haut	60	62	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations d'Aizecourt-le-Haut a fortement augmenté entre 1988 et 2010. La taille des exploitations de la commune est sensiblement supérieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

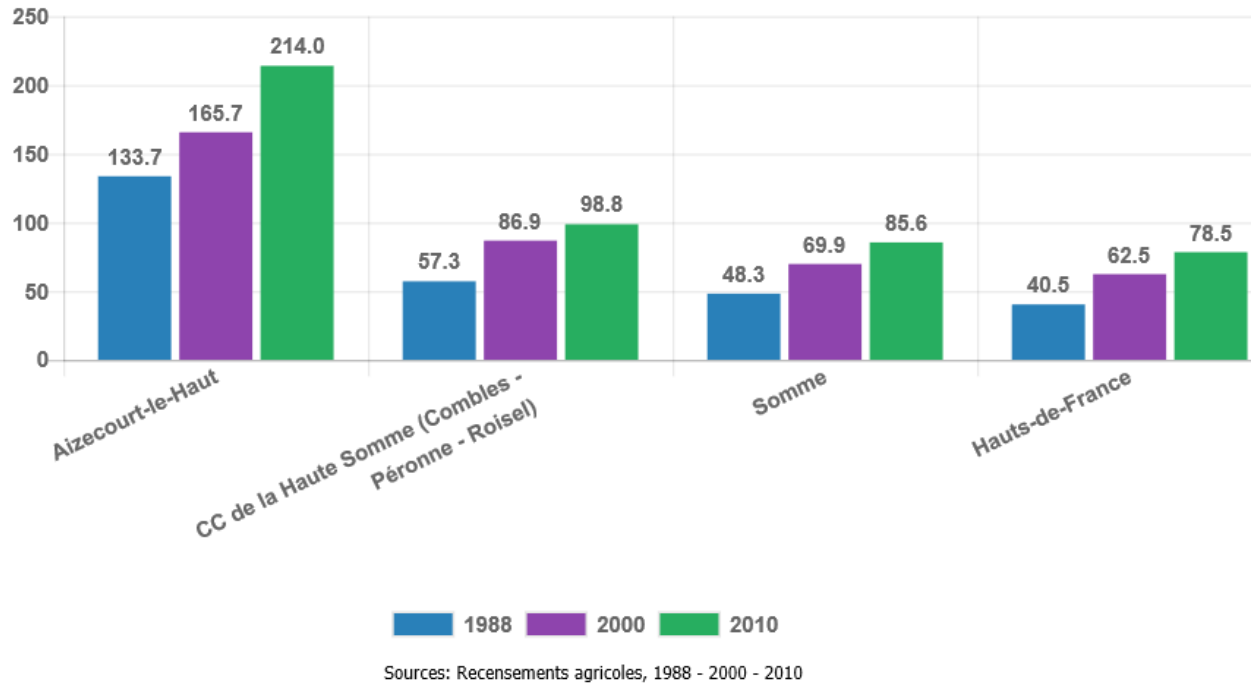


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations d'Aizecourt-le-Haut a augmenté entre 1988 et 2000, mais a diminué entre 2000 et 2010 passant de 497 ha à 428 ha.

	1988	2000	2010
Aizecourt-le-Haut	401	497	428
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a augmentée entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit probablement du secret statistique qui s'opère lorsque le nombre d'exploitation n'est pas suffisamment élevé pour garantir cet anonymat.

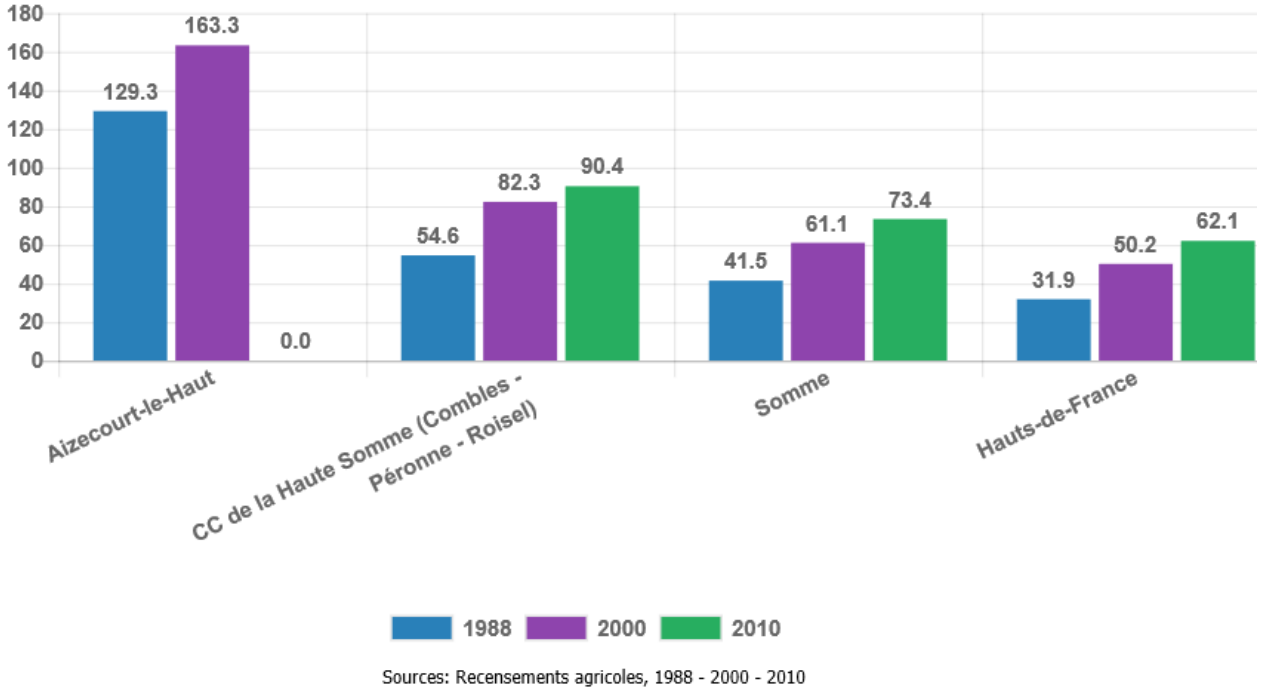


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Aizecourt-le-Haut	388	490	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a également diminué entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

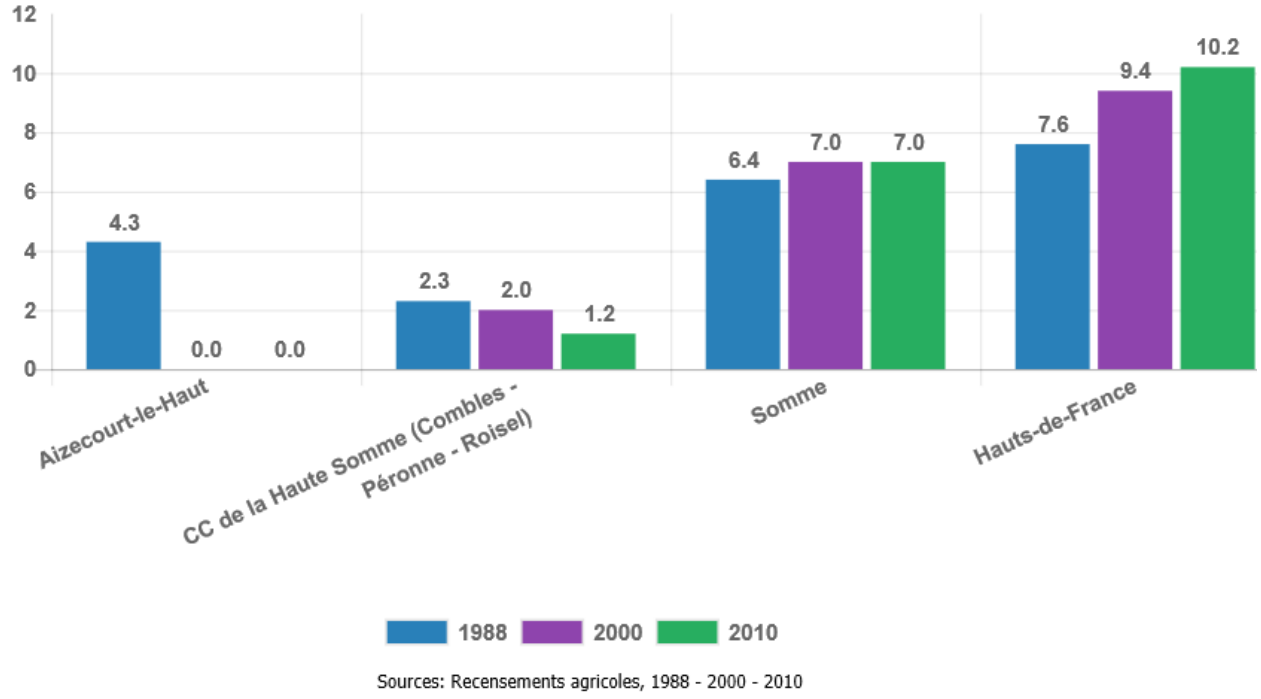


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Aizecourt-le-Haut	13	0	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Aizecourt-le-Haut

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 - Occupation du sol agricole en 2017 - p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Blé tendre d'hiver	169,45	52,22%
Betterave non fourragère / Bette	70,44	21,71%
Chanvre	0,22	0,07%
Cameline	0,22	0,07%
Colza d'hiver	17,90	5,52%
Haricot / Flageolet	8,80	2,71%
Jachère de 5 ans ou moins	5,23	1,61%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	3,20	0,99%
Luzerne implantée pour la récolte 2015	2,73	0,84%
Luzerne implantée pour la récolte 2017	0,12	0,04%
Maïs ensilage	3,06	0,94%
Maïs	3,84	1,18%
Orge d'hiver	3,04	0,94%
Orge d'hiver	0,90	0,28%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	3,79	1,17%
Petits pois	0,43	0,13%
Pomme de terre de consommation	14,46	4,46%
Pomme de terre féculière	8,05	2,48%
Ray-grass de 5 ans ou moins	2,82	0,87%
Seigle d'hiver	0,22	0,07%
Surface agricole temporairement non exploitée	5,36	1,65%
Triticale d'hiver	0,21	0,06%

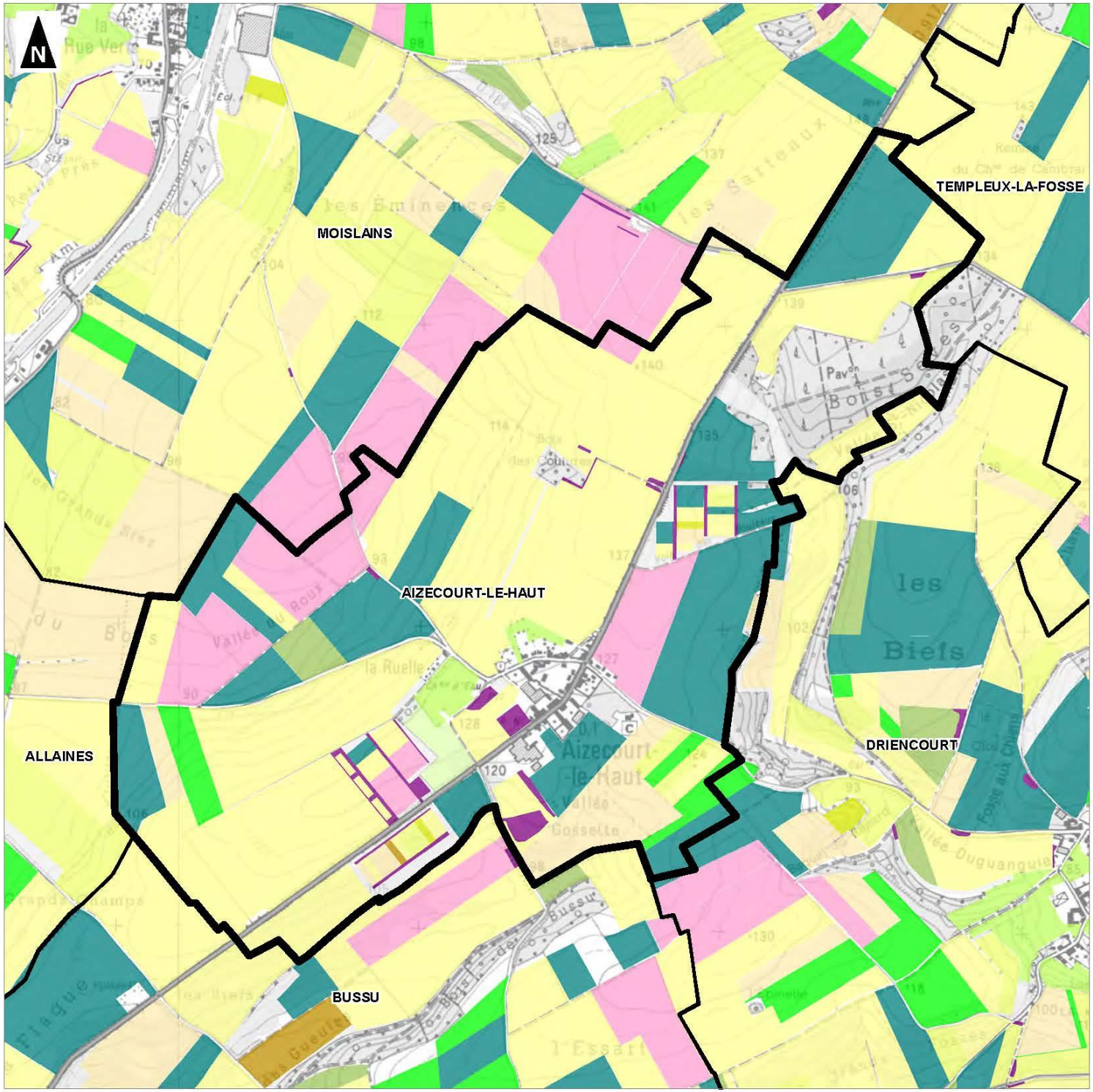
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 52%. Les cultures industrielles arrivent en deuxième position, avec notamment les cultures de betteraves de l'ordre de 21% du territoire. Les cultures de légumes ou fleurs arrivent en troisième position avec le colza (plus de 5%), les pommes de terre (plus de 6%) et les haricots (2,71%). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : AIZECOURT-LE-HAUT



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000

Mètres

1:13 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

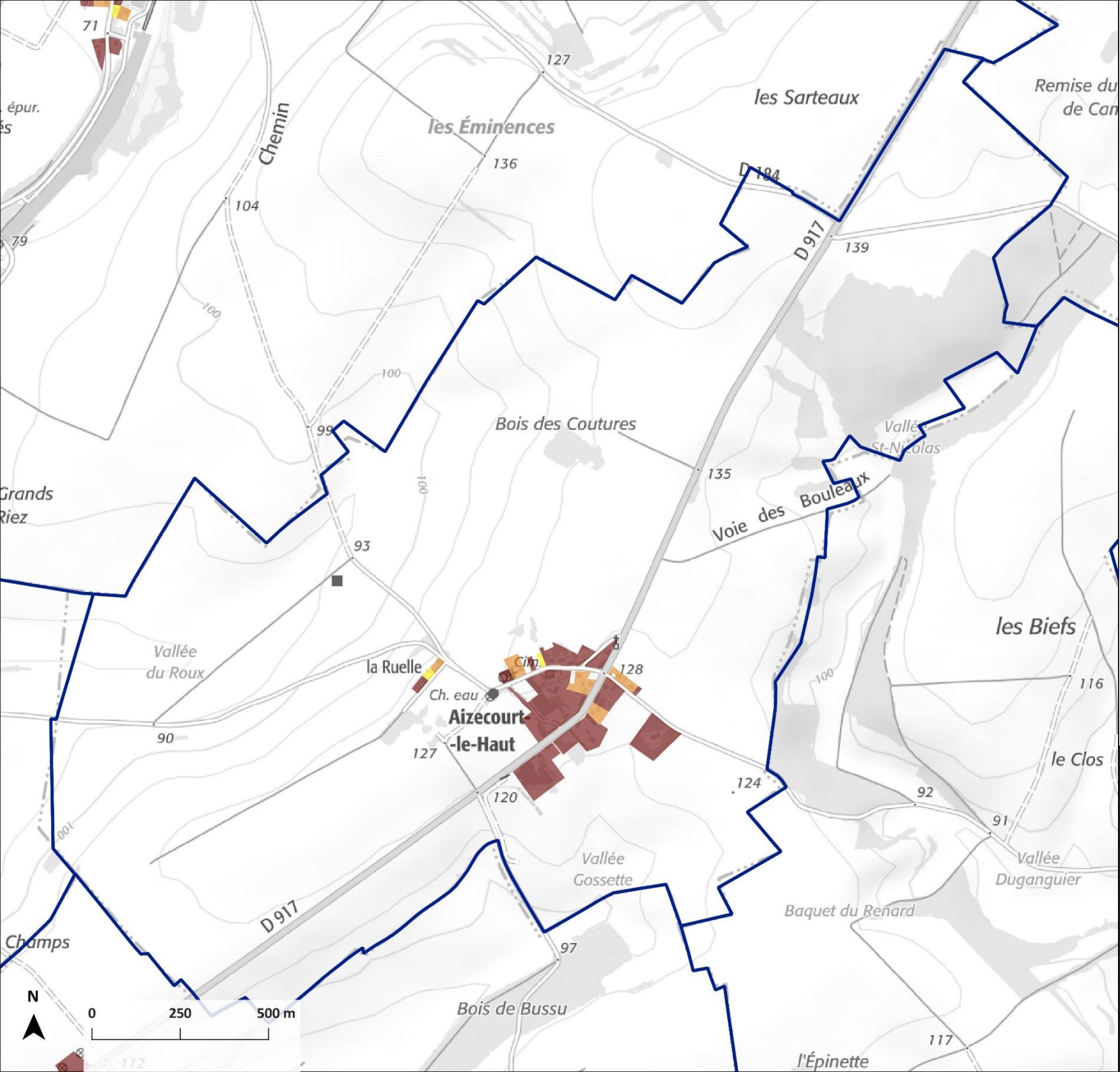
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Aizecourt-le-Haut

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80015
Commune	Aizecourt-le-Haut
Surf com (ha)	365
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	83423
Conso foncière totale (ha)	8
Conso foncière avant 70 (m²)	71122
Conso foncière avant 70 (ha)	7
Propriétés bâties avant 70	23
Surface moyenne avant 70 (m²)	3092
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1613
Conso foncière 70 2005 (m²)	11031
Conso foncière 70 2005 (ha)	1
Propriétés bâties avant 70	10
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1103
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1103
Conso foncière 2005-2015 (m²)	1271
Conso foncière 2005-2015 (ha)	0

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 - Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Aizecourt-le-Haut
Consommation du foncier

La commune comptait 71 habitants en 2014.

La superficie totale est de 365 hectares.

La consommation foncières est de :
- 7.1 hectares jusqu'en 1969.
- 1.1 hectares de 1970 à 2005.
- 0.1 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 8.3 hectares, qui représente 2.3 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 3092 m² jusqu'en 1969
- 1103 m² de 1970 à 2005
- 636 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Aizecourt-le-Haut représente 0.4 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

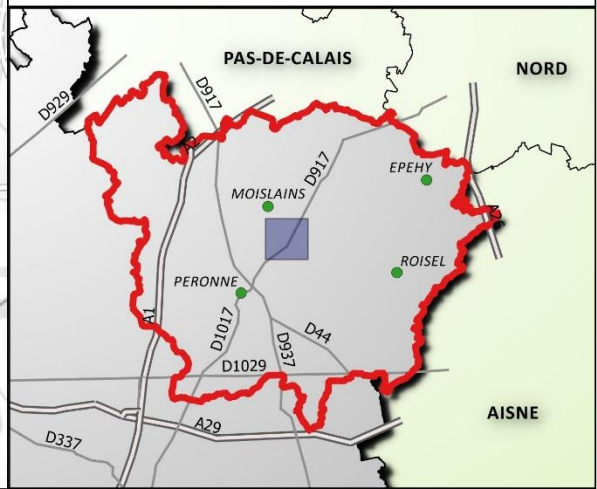
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1613 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1103 m² par maison de 1970 à 2005.
- 636 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Deux exploitants d'Aizecourt-le-Haut ont participé à l'enquête.

Moyenne d'âge

La moyenne d'âge des exploitants est de 67 ans.

Statut des exploitations

La première exploitation possède le statut d'exploitation individuelle, la seconde possède le statut de SCEA.

Emplois salariés

Aucun salarié n'est recensé.

Surface Agricole Utile

La moyenne des SAU des exploitants est de 212 ha.

Labels, vente directe et accueil à la ferme

Un exploitant possède le label agriculture biologique (AB). Aucun ne vend directement.

Parcellaire, gestion du foncier et qualité agronomique

Un exploitant possède un parcellaire regroupé, l'autre possède un parcellaire dispersé en ilots. La qualité des terres est jugée de moyenne à bonne.

Contraintes à l'agriculture

L'un des exploitants estime son parcellaire contraint.

Avenir et projets

Les deux exploitants estiment leur avenir viable. L'un des exploitants a pour projet l'extension d'un bâtiment.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

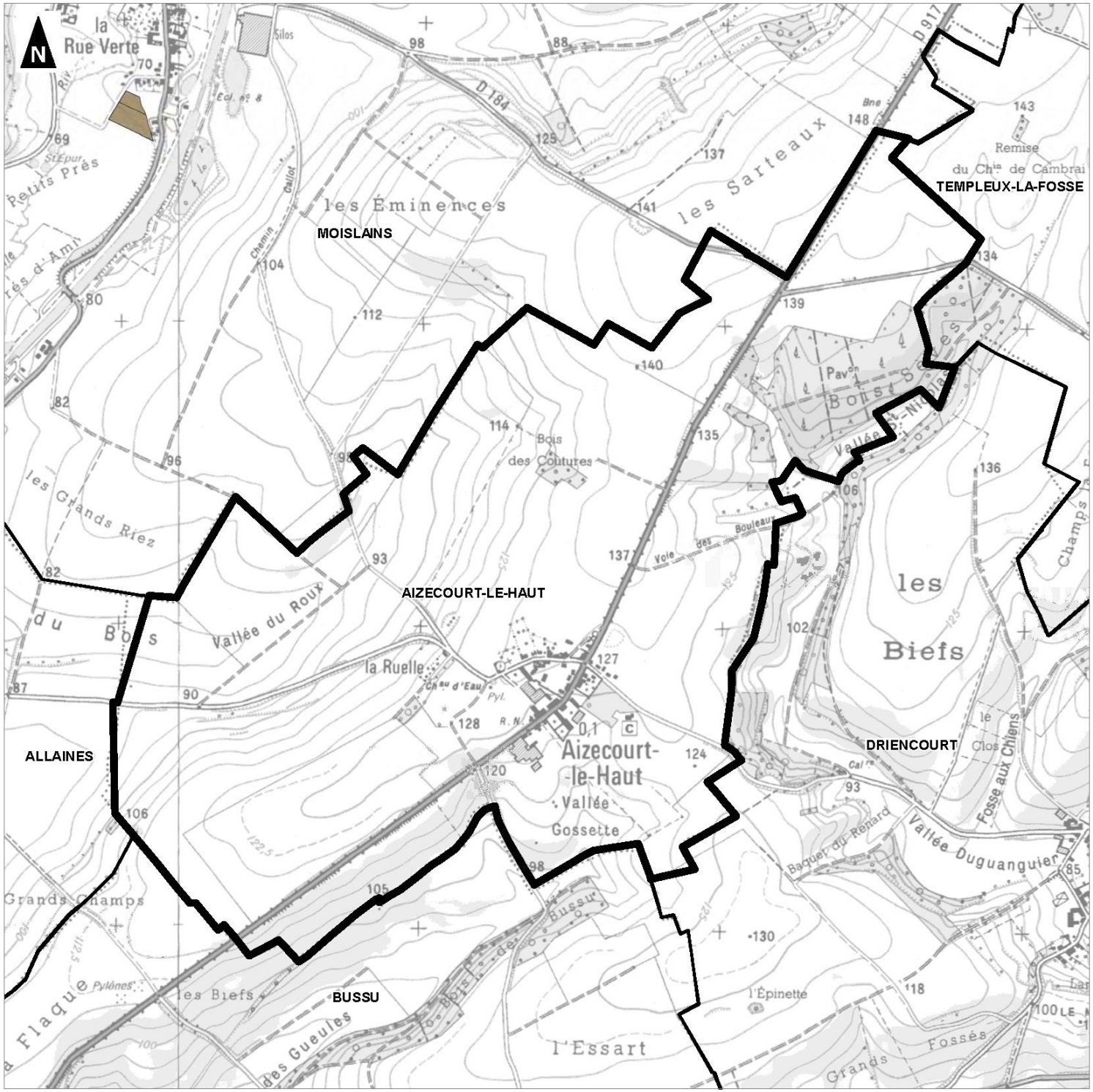
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Sensibilité communale – p25

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives)
issues des ateliers agricoles
Commune : AIZECOURT-LE-HAUT



- Communes concernée
- Limites communales des communes de la CCHS
- Projet
- Bâti agricole
- Parcelle agricole à préserver

0 — 500 — 1 000
Mètres

1:13 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

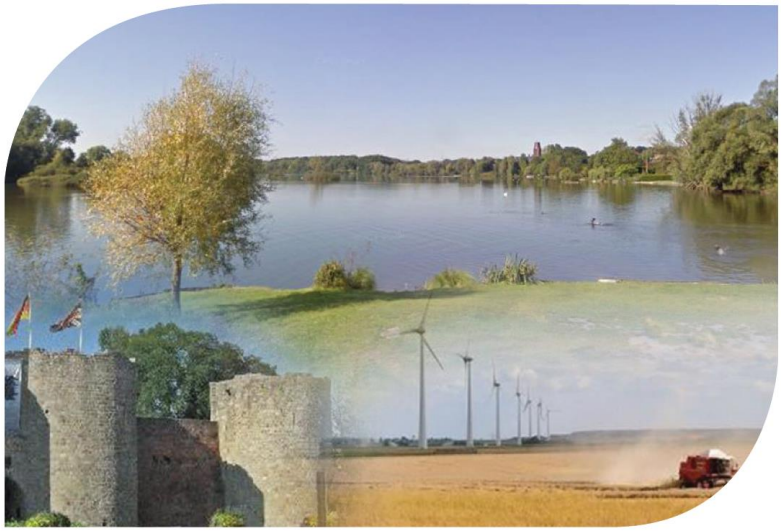
auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Diagnostic agricole – Profil communal – Aizecourt-le-Bas

Dossier 17128029
31/03/2019

réalisé par

Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Communauté de communes de la

HAUTE SOMME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Diagnostic agricole – Profil communal – Aizecourt-le-Bas

Version	Date	Description
Diagnostic agricole – Profil communal – Aizecourt-le-Bas	31/03/2019	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

	Nom - Fonction
Rédaction	MATUSZAK Théo – Chargé d'études
Validation	SCHMITT Julie – Chef de projet Urbaniste

auddicé

www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Seine-Normandie Le Havre
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
02 35 46 55 08

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 6

1.1 Orientation technico-économique des exploitations 7
1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles 7
1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles 8
1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation 9
1.5 SAU moyenne des exploitations 10
1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation 11
1.7 SAU Toujours en Herbe moyenne par exploitation 12

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 13

2.1 Définition 14
2.2 Sur Aizecourt-le-Bas 15

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES 17

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole 18
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Aizecourt-le-Bas 19

CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE 21

4.1 Méthodologie 22
4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs 22
4.3 Carte de sensibilité communale 23

INTRODUCTION

Le code de l'urbanisme prévoit que les rapports de présentation des documents de planification expliquent les choix retenus en matière d'ouverture des terrains à l'urbanisation, en s'appuyant sur un diagnostic détaillé et prospectif établi au regard des besoins en matière de surfaces et de développement agricoles (articles L141-3 et L151-4 du code de l'urbanisme).

Il est donc essentiel d'établir un état initial de l'activité agricole, d'étudier son évolution et ses enjeux et de prendre ces analyses en compte dans la définition des choix d'aménagement opérés par la collectivité, notamment en cas de prélèvement sur des terres agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en préservant au maximum le foncier agricole nécessaire au maintien de l'activité et en préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maitriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, les élus de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 60 communes du territoire. Ce diagnostic s'appuie à la fois sur des sources de données officielles et des rencontres avec les exploitants au cours d'une trentaine de réunions qui se sont tenues de novembre 2018 à janvier 2019.

De manière plus spécifique, un profil communal détaille les caractéristiques de chaque commune de la Haute-Somme.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

Le Recensement Général Agricole est une donnée nationale produite par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il établit des statistiques sur le nombre d'exploitations, les orientations technico-économiques des communes, les surfaces agricoles utilisées, les productions et surfaces concernées, les surfaces toujours en herbe, et les surfaces herbagères principales. Ces données sont donc qualitatives, et communales.

Les recensements de l'agriculture (RA ou RGA) sont organisés tous les 10 à 12 ans. Le premier recensement a eu lieu en 1998, puis en 2000 et enfin en 2010.

Il s'agit de la principale donnée statistique permettant de comparer les territoires entre eux et d'analyser l'évolution de l'agriculture en France.

1.1 Orientation technico-économique des exploitations

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010 (puis aux enquêtes structure suivantes) ainsi qu'au réseau d'information comptable agricole. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes. L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

L'orientation technico-économique de la commune en 2010 est « Cultures générales (autres grandes cultures) ».

1.2 Évolution du nombre d'exploitations agricoles

Le nombre moyen d'exploitations agricoles par commune est une donnée comptabilisant le nombre de sièges d'exploitations sur une commune. Cette donnée n'indique pas le nombre d'exploitants agricoles ayant des terres sur la commune.

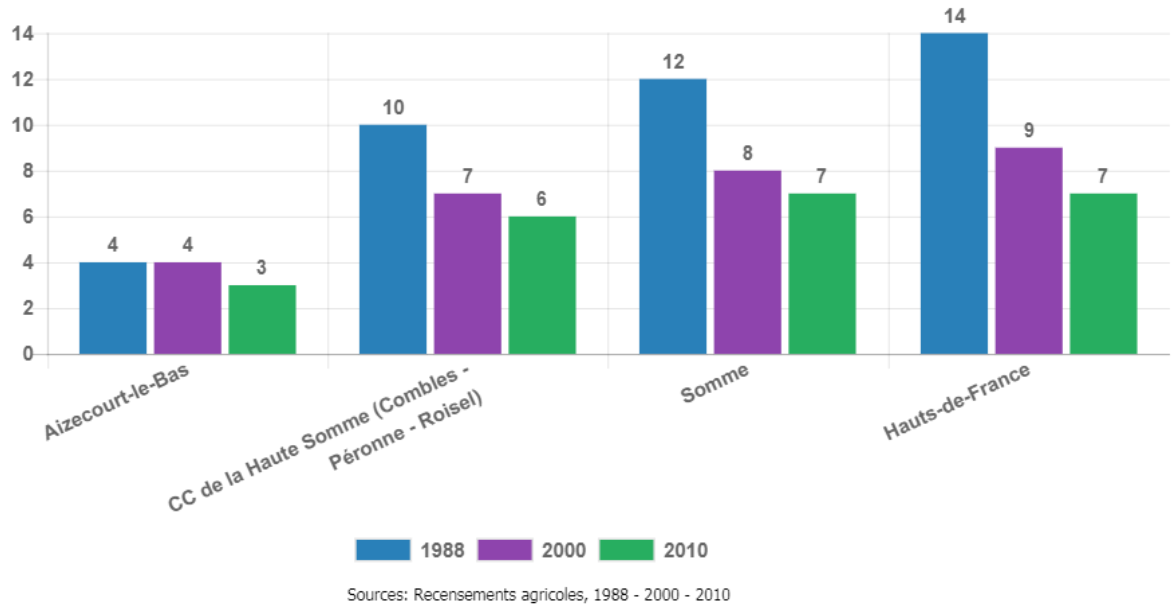


Figure 1. Nombre moyen d'exploitations par commune

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune est resté relativement stable, avec néanmoins la perte d'une exploitation entre 2000 et 2010. Aizecourt-le-Bas a deux fois moins d'exploitations sur son territoire que la moyenne observée à l'échelle de la Communauté de Communes Haute-Somme.

1.3 Évolution du nombre d'emplois agricoles

L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Il est possible de distinguer les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. Il est aussi parfois considéré l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

La commune a vu son nombre d'unité de travail annuel moyen par exploitation diminuer entre 1988 et 2000 pour ensuite se stabiliser à 1 UTA par exploitation. Les trois exploitations restantes sur Aizecourt-le-Bas ont donc uniquement un chef d'exploitation, ce qui est inférieur à la moyenne observée sur la CCHS.

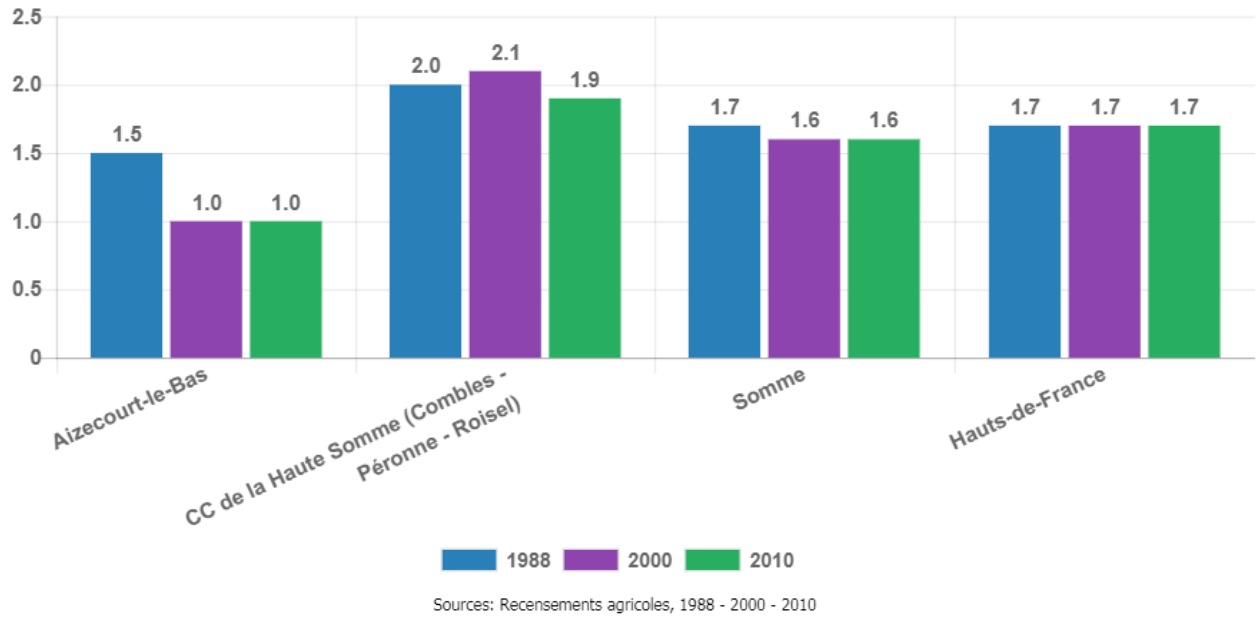


Figure 2. Nombre moyen d'UTA par exploitation

1.4 Nombre moyen d'UGB par exploitation

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

L'élevage est historiquement peu présent sur Aizecourt-le-Bas. Le nombre moyen d'UGB par exploitation est très faible en 2010, comparativement à l'intercommunalité, au département et à la Région.

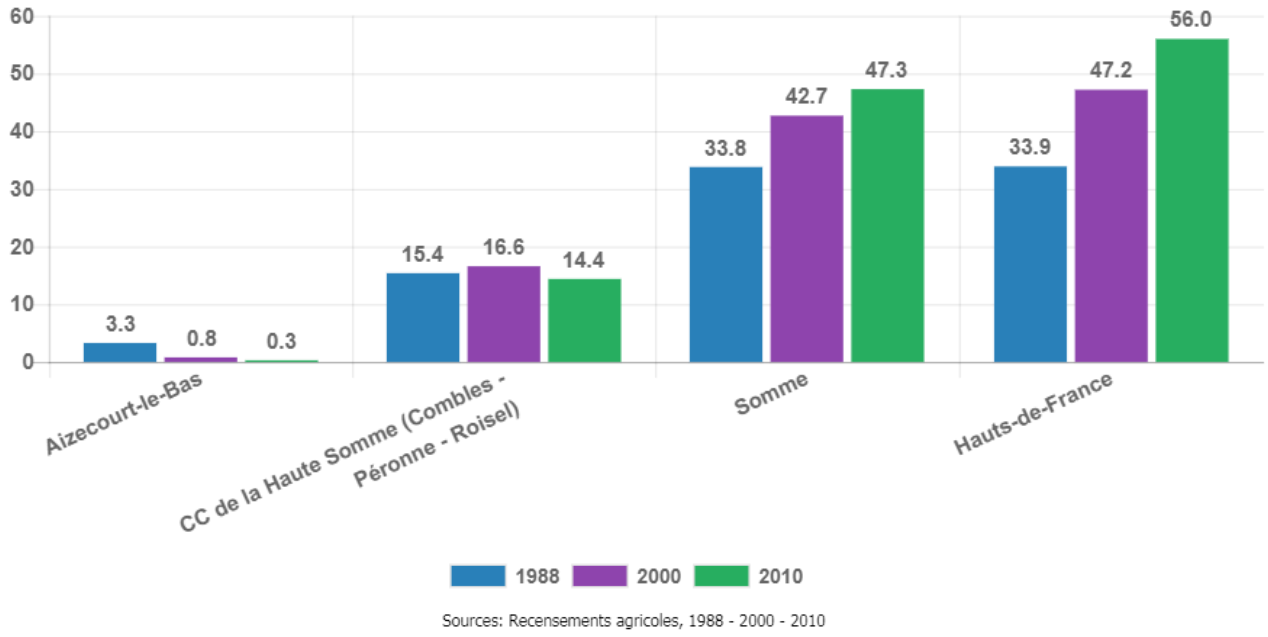


Figure 3. Nombre moyen d'UGB par exploitation

Une seule unité gros bovin était encore recensée en 2010 contre 13 en 1988.

	1988	2000	2010
Aizecourt-le-Bas	13	3	1
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	9939	7208	5353
Somme	333616	288094	256875
Hauts-de-France	1872219	1648678	1530402

Tableau 1. Nombre d'UGB par territoire

1.5 SAU moyenne des exploitations

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La SAU moyenne des exploitations d'Aizecourt-le-bas est resté relativement stable entre 1988 et 2010. La disparition d'une exploitation entre 2000 et 2010 n'a ainsi pas spécialement profité aux exploitations de la commune. La taille des exploitations de la commune est sensiblement inférieure à la moyenne des SAU de la Haute Somme, du Département et des Hauts-de-France.

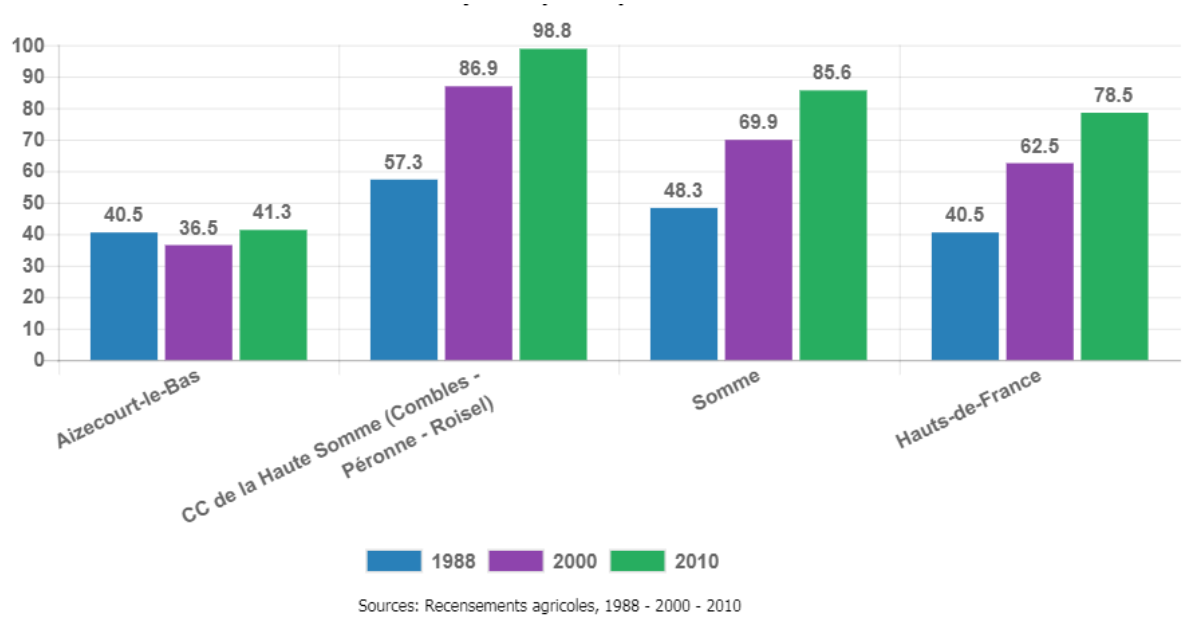


Figure 4. SAU moyenne par exploitation

La SAU totale des exploitations d'Aizecourt-le-Bas est passée de 162 ha en 1988 à 124 ha en 2010, notamment par la perte d'une exploitation sur le territoire communal.

	1988	2000	2010
Aizecourt-le-Bas	162	146	124
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	37099	37609	36749
Somme	476586	471291	465271
Hauts-de-France	2233565	2179649	2144815

Tableau 2. SAU des exploitations des territoires

1.6 SAU en terre labourable moyenne par exploitation

La SAU des terres labourables a diminué entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit probablement du secret statistique qui s'opère lorsque le nombre d'exploitation n'est pas suffisamment élevé pour garantir cet anonymat.

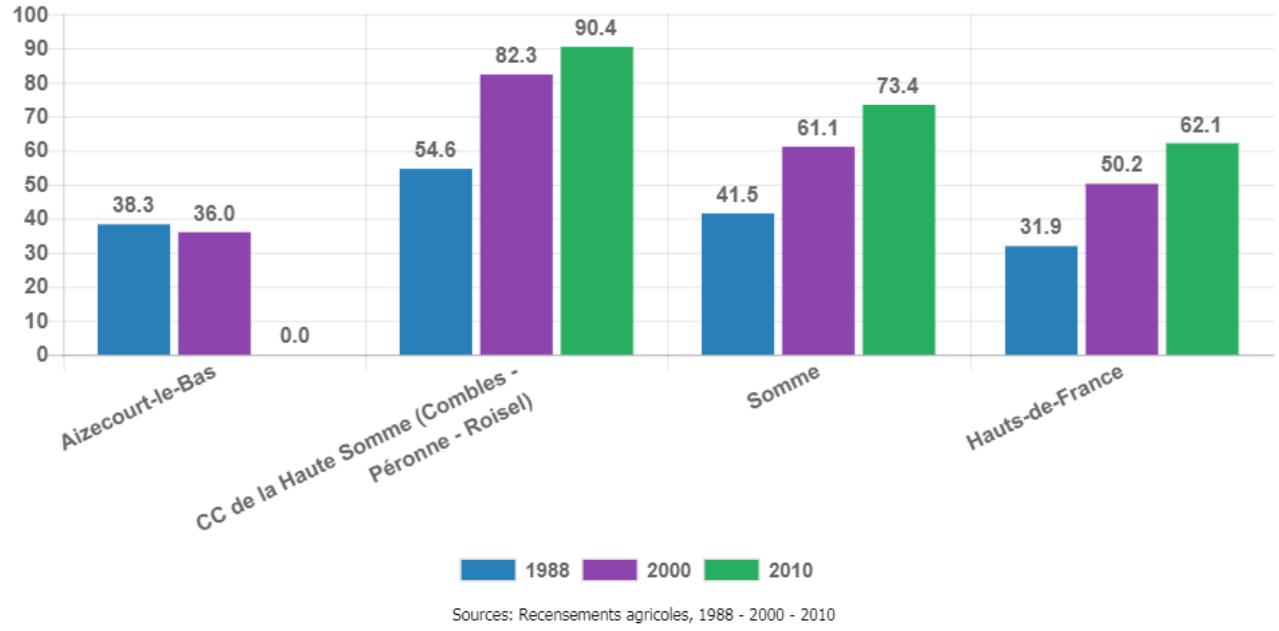


Figure 5. SAU moyenne en terres labourables par exploitation

	1988	2000	2010
Aizecourt-le-Bas	153	144	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	35313	35643	33634
Somme	409131	412402	398761
Hauts-de-France	1759734	1752428	1694937

Tableau 3. SAU en terres labourables par territoire

1.7 SAU toujours en herbe moyenne par exploitation

Les surfaces toujours en herbe correspondent aux prairies permanentes.

La SAU toujours en herbe moyenne par exploitation a également diminué entre 1988 et 2000. En 2010, il s'agit soit du secret statistique qui s'opère, soit d'une disparition totale des prairies permanentes sur la commune.

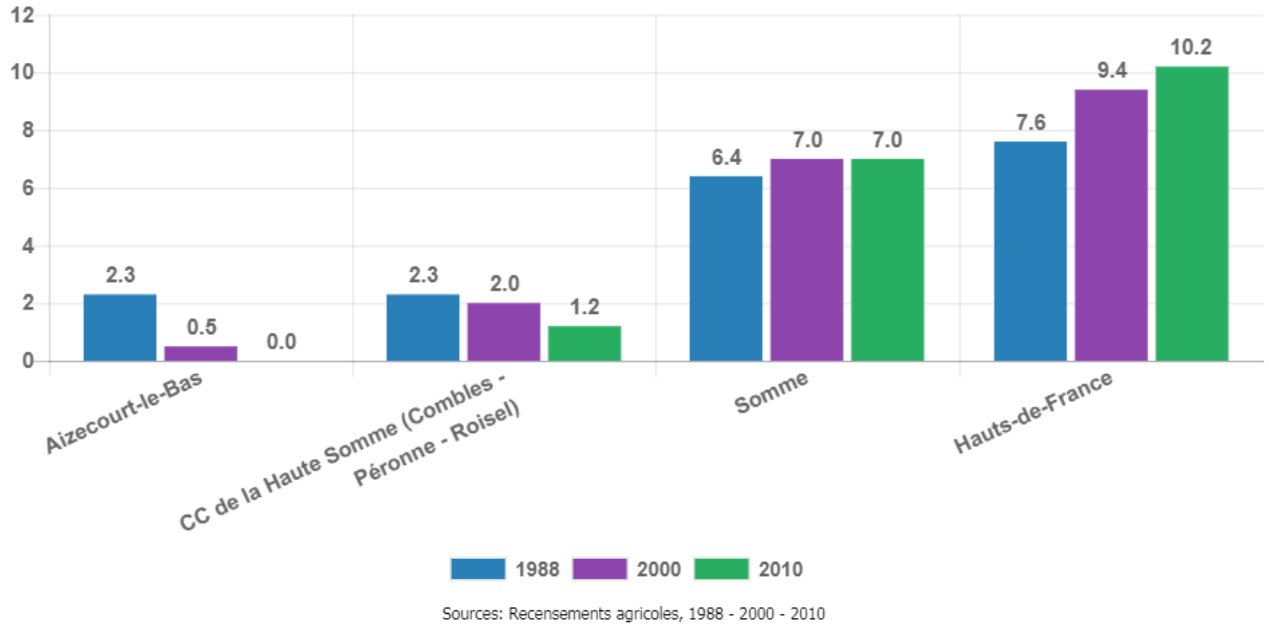


Figure 6. SAU moyenne toujours en herbe des exploitations

	1988	2000	2010
Aizecourt-le-Bas	9	2	0
CC de la Haute Somme (Combles - Péronne - Roisel)	1482	877	433
Somme	63166	47066	38305
Hauts-de-France	418227	328721	277093

Tableau 4. Surfaces toujours en herbe des exploitations

CHAPITRE 2. ANALYSE DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

2.1 Définition

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographique servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).

La version anonymisée diffusée dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (depuis 2015) et îlots (éditions 2014 et antérieures) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) depuis 2007.

Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne de l'année en question dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année suivante.

Le blé tendre regroupe les blés d'hiver et de printemps. Les estives et landes concernent des bois pâturés sur le territoire. Les fourrages regroupent la betterave fourragère, le fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux et/ou de légumineuses fourragères, la fétuque, la féverole fourragère, le lotier, la luzerne, le pois fourrager, le trèfle et la Vesce.

Les autres céréales concernent l'avoine de printemps, le blé dur d'hiver, l'épeautre, les mélanges de céréales, le seigle d'hiver et le triticale d'hiver.

Les autres cultures industrielles regroupent la betterave non fourragère / bette, la cameline, la moutarde et le persil.

Les légumes ou fleurs regroupent les productions suivantes sur la CCHS : Ail, Carotte, Courgette / Citrouille, Céleri, Chicorée / Endive / Scarole, Chou, Épinard, Fraise, Haricot / Flageolet, Laitue / Batavia / Feuille de chêne, Mâche, Navet, Oignon / Échalote, Poireau, Potiron / Potimarron, Petits pois, Pensée, Pomme de terre de consommation, Pomme de terre féculière, Panaïs et Radis.

Les plantes à fibre se composent de chanvre et de lin fibre. Les cultures de protéagineux regroupent la fève, la féverole, les mélanges de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales, les pois d'hiver et de printemps.

Les vergers regroupent les vergers au sens strict et les petits fruits rouges.

Les cultures diverses peuvent par exemple être une bande admissible le long d'une forêt avec ou sans production, une bordure de champ ou une bande tampon, du miscanthus, une surface boisée sur une ancienne terre agricole, une surface agricole temporairement non exploitée ou un taillis à courte rotation.

Il est important de noter que chaque type de culture évolue d'une année à l'autre en fonction des rotations pratiquées par les agriculteurs.

2.2 Sur Aizecourt-le-Bas

Sur le territoire communal, l'analyse s'est portée sur l'année 2017. Les surfaces suivantes (en ha) par types de cultures ont ainsi pu être synthétisées :

Carte 1 - Occupation du sol agricole en 2017 – p16

Type d'occupation du sol en 2017	Surface (ha)	Pourcentage (%)
Bande admise le long d'une forêt sans production	0,34	0,11%
Bordure de champ	0,16	0,05%
Blé tendre	119,16	37,84%
Betterave non fourragère / Bette	72,54	23,03%
Colza d'hiver	44,38	14,09%
Jachère de 5 ans ou moins	0,77	0,24%
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	2,69	0,85%
Maïs	6,94	2,20%
Moutarde	0,98	0,31%
Orge d'hiver	23,53	7,47%
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	5,52	1,75%
Petits pois	0,78	0,25%
Pomme de terre de consommation	35,94	11,42%
Ray-grass de 5 ans ou moins	0,91	0,29%
Surface agricole temporairement non exploitée	0,30	0,10%

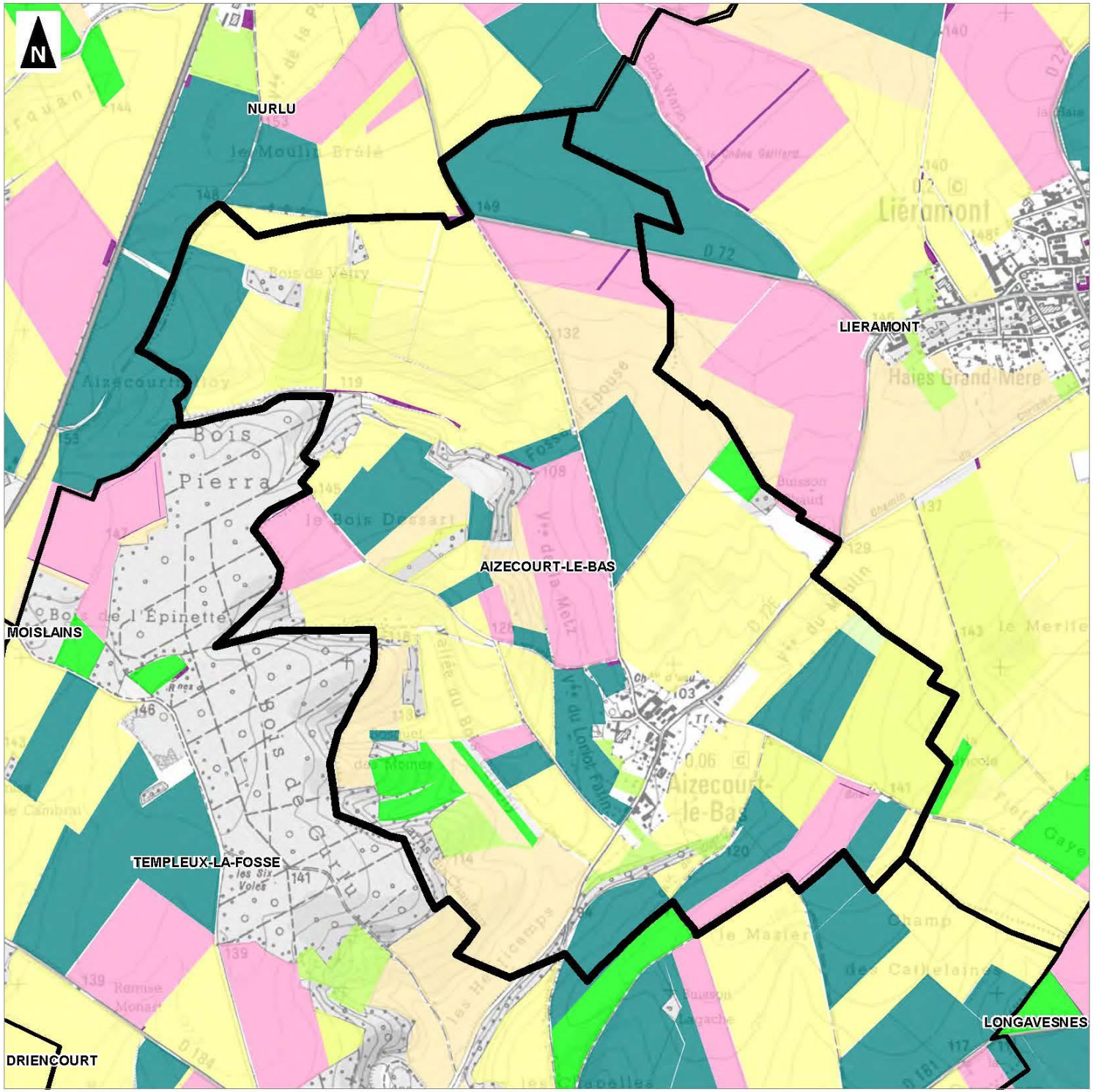
Tableau 5. Registre Parcellaire Graphique sur la Commune

La culture du blé est majoritaire sur le territoire à plus de 37%. Les cultures de légumes ou fleurs arrivent en deuxième position avec le colza (plus de 14%) et les pommes de terre (plus de 11%). Les cultures industrielles arrivent en troisième position, avec notamment les cultures de betteraves de l'ordre de 23% du territoire. L'orge occupe également une part non négligeable du sol agricole (plus de 7%). Le reste des types d'occupations du territoire agricole est présent dans des proportions résiduelles par rapport aux cultures précédemment citées.

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Registre Parcellaire Graphique - 2017
Commune : AIZECOURT-LE-BAS



Communes concernée

Limites communales des communes de la CCHS

Types d'occupation du sol agricole en 2017 :

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Colza
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers

0 500 1 000

Mètres

1:12 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme fournit les données officielles de consommations foncières, que ce soit de la consommation agricole, forestière ou de friches.

3.1 Enjeux de la consommation foncière agricole

Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est une priorité. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit prendre en compte la préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. L'enjeu est d'apprécier les possibilités de réaliser les projets au sein du tissu urbanisé existant afin de dimensionner au plus juste les éventuels besoins en extension.

Il s'agit, notamment, d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de réduire les coûts d'aménagement et lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Les espaces agricoles mais aussi naturels, forestiers, les haies, les zones humides, les jachères, etc., ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, lutte contre la perte de biodiversité, biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, maintien ou création de paysages particuliers, réduction du ruissellement, etc.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole, d'autant plus si sa valeur agronomique est élevée. De même, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal doit être l'occasion de s'interroger quant aux fonctions et usages des espaces agricoles afin d'y permettre le maintien ou la création d'éléments paysagers comme les haies qui ont également un rôle en termes de lutte contre l'érosion des sols ou au sein de la trame verte du territoire pour certaines espèces.

Enfin, l'élaboration du document peut aussi être le moment d'anticiper, permettre les souhaits d'évolutions des exploitants agricoles (maintien, extension, mise aux normes, diversification de l'activité, etc.). Pour cela, une phase d'enquête avec un questionnaire et des réunions dédiées avec les agriculteurs s'est tenue en fin d'année 2018 et au début d'année 2019.

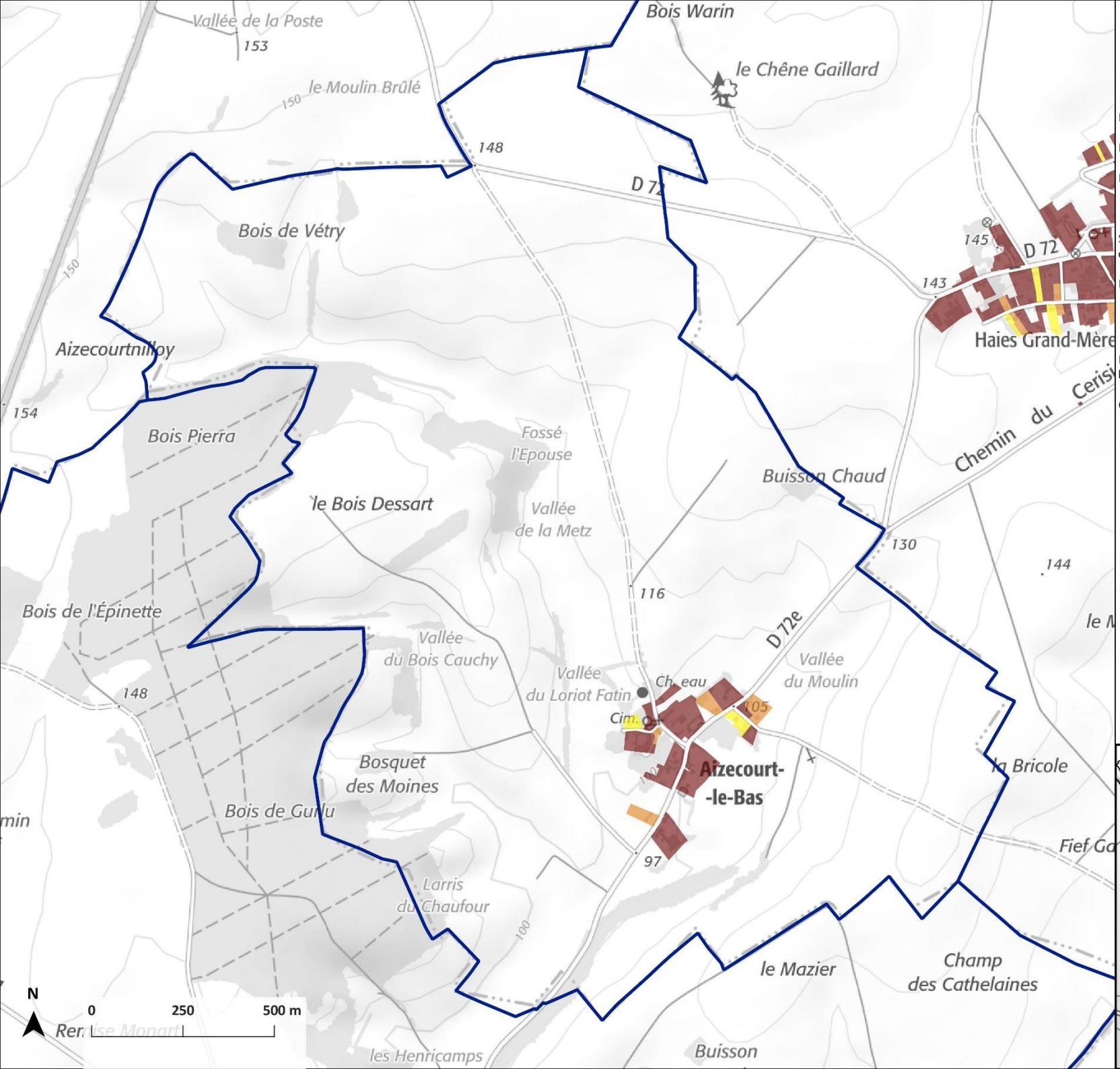
3.2 Analyse de la consommation foncière sur Aizecourt-le-Bas

La DDTM fournit les données suivantes de consommation foncière :

INSEE	80014
Commune	Aizecourt-le-Bas
Surf com (ha)	357
Doc urba	RNU
Conso foncière totale (m²)	59138
Conso foncière totale (ha)	6
Conso foncière avant 70 (m²)	45906
Conso foncière avant 70 (ha)	5
Propriétés bâties avant 70	25
Surface moyenne avant 70 (m²)	1836
Surface moyenne maisons avant 70 (m²)	1697
Conso foncière 70 2005 (m²)	9330
Conso foncière 70 2005 (ha)	1
Propriétés bâties avant 70	5
Surface moyenne 70 2005 (m²)	1866
Surface moyenne maisons 70 2005 (m²)	1866
Conso foncière 2005-2015 (m²)	3902
Conso foncière 2005-2015 (ha)	0

Tableau 6. Tableau d'analyse de la consommation foncière – DDTM 80

Carte 2 - Analyse de la consommation foncière – DDTM 80 – p20



Commune de Aizecourt-le-Bas
Consommation du foncier

La commune comptait 62 habitants en 2014.

La superficie totale est de 357 hectares.

La consommation foncières est de :
- 4.6 hectares jusqu'en 1969.
- 0.9 hectares de 1970 à 2005.
- 0.4 hectares de 2006 à 2015.

Soit un total de 5.9 hectares, qui représente 1.7 % de la superficie de la commune.

La surface moyenne des propriétés bâties est de
- 1836 m² jusqu'en 1969
- 1866 m² de 1970 à 2005
- 1301 m² de 2006 à 2015

Le foncier bâti de Aizecourt-le-Bas représente 0.3 % de la surface totale bâtie sur la communauté de communes

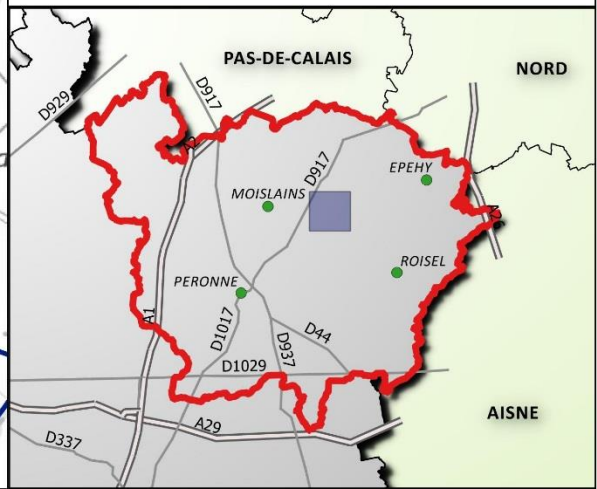
Concernant l'habitat individuel, la surface moyenne consommée est de :
- 1697 m² par maison jusqu'en 1969.
- 1866 m² par maison de 1970 à 2005.
- 1301 m² par maison de 2006 à 2015.

Parcelles bâties

- *Jusqu'en 1969*
- *De 1970 à 2005*
- *De 2006 à 2015*
- *Limites communales*

Réalisation : DDTM80 / SAP / BSIG
Novembre 2017 - Carte n° 20171108401

Source : © IGN – SCANEXPRESS25 / BD PARCELLAIRE / BD CARTO ®
DGFIP - Fichiers fonciers 2016
INSEE 2014



CHAPITRE 4. DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

4.1 Méthodologie

29 réunions agricoles se sont tenues en novembre et décembre 2018, organisées par groupe de 1 à 3 communes. Les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions les 22 et 23 janvier 2019 permettant aux agriculteurs n'ayant pu participer à la première session, de s'exprimer. Ainsi, au total 32 réunions se sont organisées en période hivernale.

Le questionnaire a permis de faire remonter les situations de 135 exploitants agricoles réparties sur 52 communes du territoire intercommunal. Il est important de noter que tous les questionnaires n'ont pas été uniformément complétés et que certaines questions ont été plus répondues que d'autres.

4.2 Analyse du questionnaire auprès des agriculteurs

Aucun exploitant d'Aizecourt-le-Bas n'a participé à l'enquête.

4.3 Carte de sensibilité communale

Lors des réunions agricoles, les agriculteurs présents ont pu repérer leurs bâtiments agricoles, ainsi que le foncier présentant une sensibilité agricole forte nécessitant d'être préservé.

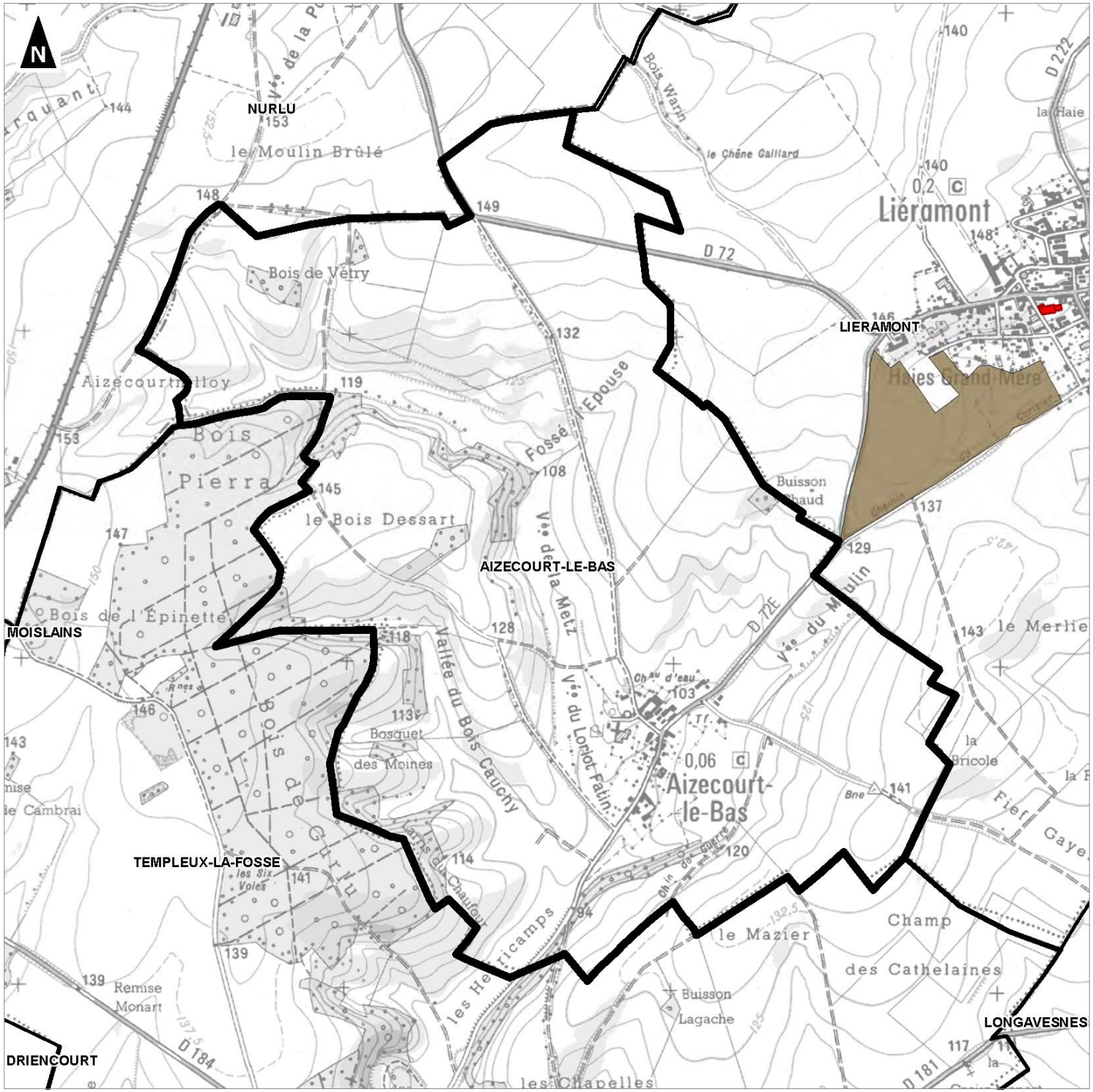
Cette cartographie est présentée ci-après.

Carte 3 - Sensibilité communale – p24

Communauté de Communes de la Haute-Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Informations (non exhaustives) issues des ateliers agricoles
Commune : AIZECOURT-LE-BAS



- Communes concernée
- Limites communales des communes de la CCHS
- Projet
- Bâti agricole
- Parcelle agricole à préserver

0 — 500 — 1 000
Mètres

1:12 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé urbanisme

Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
Source de fond de carte : cadastre.gouv
Sources de données : ASP, 2017 - IGN - auddicé urbanisme, 2019